



Grand-Duché
de Luxembourg
Ministère d'Etat

BULLETIN 1/96 JANVIER/FÉVRIER/MARS

D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION



GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
Ψ SERVICE INFORMATION ET PRESSE

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

Publication du Service Information et Presse
43, Boulevard Roosevelt – L-2450 Luxembourg

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

IMPRESSUM



Direction de la publication:

Gast GENGLER

Rédacteur en chef:

Jean PICARD

Ont participé à la réalisation
de ce numéro:

Jean-Claude MULLER
Guy SCHULLER
Marcel ERNST
Mariette BREDIMUS

Photographies:

Jean PICARD
Marcel ERNST
Serge WALDBILLIG
André WEISGERBER

Impression:

Imprimerie Hengen s.à.r.l., Luxembourg

Voeux de Nouvel An



...à la Chambre des Députés



...au Ministère des Affaires étrangères



...de la presse



...au Ministère de la Force publique



...du Ministère d'Etat à la Maison de Cassal



...au Ministère du Travail et de l'Emploi ainsi qu'au Ministère de la Sécurité sociale



...au Ministère des Finances



...au Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle



...au Ministère de la Culture



...au Ministère de l'Economie



...au Ministère de la Famille



...au Ministère de la Justice



...au Ministère des Transports



...au Ministère du Logement



...au Ministère de la Santé



...au Ministère de l'Intérieur



...au Ministère de l'Education physique et des Sports ainsi qu'au Ministère de la Jeunesse



...au Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Participation de l'Armée luxembourgeoise à la Force de Paix déployée en Bosnie-Herzégovine (IFOR)

Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Force Publique a donné une conférence de presse, le 3 janvier 1996 sur le thème: Participation de l'Armée luxembourgeoise à la Force de Paix déployée en Bosnie-Herzégovine (IFOR).

Ont participé également à cette conférence de presse: le Colonel Michel GRETSCH, Commandant de l'Armée, le Major Romain MANCINELLI, chef du 1^{er} contingent luxembourgeois de l'IFOR, ainsi qu'une représentation des membres de ce détachement.

Note d'information concernant le contingent luxembourgeois de l'IFOR

1. Mandat de l'ONU, décision de l'OTAN

- Résolution n° 1031, adoptée le 15 décembre 1995 par le Conseil de Sécurité de l'ONU, relative à l'établissement d'une Force multinationale de mise en oeuvre de la paix (IFOR) en Bosnie-Herzégovine.
- Décision du Conseil de l'OTAN, du 29 septembre 1995, relative à l'établissement d'une Force multinationale de mise en oeuvre de la paix (IFOR) en Bosnie-Herzégovine.

2. Accord bilatéral belgo-luxembourgeois

- Décision des autorités gouvernementales belges et luxembourgeoises de placer le contingent luxembourgeois de l'IFOR sous commandement opérationnel du bataillon belge de l'IFOR.
- Dans les prochains jours, un accord bilatéral belgo-luxembourgeois sera signé entre le Chef d'Etat-Major Général de l'Armée belge, représentant le Ministre de la Défense, et le Commandant de l'Armée luxembourgeoise, représentant le Ministre de la Force Publique.

Cet accord déterminera les modalités suivant lesquelles le détachement luxembourgeois sera placé sous commandement opérationnel du bataillon belge.

3. Références légales et réglementaires luxembourgeoises

- Loi du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations de maintien de la



Le Ministre de la Force publique Alex BODRY, entouré du Commandant de l'Armée le Colonel Michel GRETSCH, du Premier Conseiller de Direction René OLLINGER, du Major Romain MANCINELLI et d'une représentation des membres du détachement

paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales.

- Arrêté grand-ducal du 8 décembre 1995 déterminant la participation luxembourgeoise aux forces de paix à déployer en ex-Yougoslavie.
- Arrêté ministériel du 27 décembre 1995 désignant le personnel pour faire partie du 1^{er} contingent à déployer en ex-Yougoslavie dans le cadre de la force de mise en oeuvre du plan de paix (IFOR).

4. Composition du bataillon belge

Le bataillon belge dénommé BELSUPBAT, bataillon belge de soutien se compose de:

- UNE compagnie Etat-Major
- UNE compagnie logistique
- UNE compagnie de génie
- et UNE compagnie de transport

Au total le bataillon comprend 355 militaires, dont 29 officiers, 81 sous-officiers, 244 militaires du rang, et un civil.

Le bataillon aura pour mission d'assurer le soutien du Quartier Général (QG) du Corps de Réaction Rapide Allié (ARCC) implanté à SARAJEVO et qui fait fonction de QG de l'IFOR en Bosnie.

Le bataillon est commandé par le Lieutenant-Colonel FREDERIX.

Il s'établira à OZRAKOVI à la sortie NO de VISOKO qui se trouve à quelque 30 km au NO de SARAJEVO.

5. Participation luxembourgeoise et mission du contingent

Le 1^{er} détachement du contingent luxembourgeois comprend 22 militaires, dont 2 officiers, 2 sous-officiers et 18 militaires du rang.

Le contingent, commandé par le Major MANCINELLI, opérera sous commandement du bataillon BELSUPBAT et sera rattaché à la compagnie logistique.

Le contingent, comprenant 10 véhicules, constituera un peloton de transport commandé par le Lieutenant en Premier EIDEN.

La mission principale du peloton de transport consistera à assurer le soutien transport du bataillon.

6. Situation actuelle

Le 28 décembre 1995, les véhicules du contingent ont rejoint SPICH (BE), lieu de stationnement du bataillon belge. Le 29 décembre, les véhicules ont été transférés avec ceux du bataillon BE à ZEEBRUGGE (BE).

Le 30 décembre 1995, le bateau chargé avec les véhicules a pris la mer pour se rendre à sa destination à PLOCE (CRO).

Le débarquement est prévu vers le 7 janvier 1996. Le charroi luxembourgeois est accompagné par l'Adjudant Claude SCHMITZ.

Le départ du personnel du contingent, initialement prévu les 7 et 8 janvier 1996, a été reporté à la période du 15 au 20 janvier 1996, et ce pour des raisons d'ordre technique, l'infrastructure d'accueil près de VISOKO n'étant pas encore disponible.

Le personnel sera acheminé par voie aérienne de MELS BROEK (BE) à SPLIT (CRO), d'où il rejoindra le charroi à PLOCE (CRO).

Le déplacement à VISOKO se fera par voie routière.

Le bataillon belge avec le contingent luxembourgeois passera sous l'autorité du Commandant de l'IFOR à partir du 25 janvier 1996.

7. Durée de séjour dans la zone d'opération

La durée de la mission a été fixée à 12 mois. La durée de séjour en zone d'opération par détachement est fixée à 4 mois.

De ce fait, trois détachements sont nécessaires pour couvrir la durée de la mission.

Le 2^e détachement du contingent luxembourgeois est en voie de constitution. L'effectif des militaires du rang qui se sont portés volontaires était de 39. Pour des raisons diverses, 13 candidatures n'ont pas été retenues. Dès lors, le nombre de militaires du rang volontaires pour faire partie du 2^e détachement est de 26.

L'entraînement de ce détachement débutera le 8 janvier 1996.

Composition détaillée du 1^{er} détachement du contingent

a. Personnel

	NOM Prénom	Grade	Fonction
01	MANCINELLI Romain	Major	Chef de détachement
02	EIDEN Georges	Lieutenant en Premier	Chef de peloton
03	ZOUVAL Christian	Premier Sergent	Chef de Section
04	BRAAS Jean-Paul	Sergent	Chef de Section
05	BALDAUFF Jean-Marc	Soldat 1 ^{re} classe	Chauffeur camion
06	BETTENDORF Gilles	Caporal	Chauffeur camion
07	DEFAYS Tom	Caporal-Chef	Chauffeur camion
08	KARELS Alain	Caporal	Chauffeur camion
09	KIRSCH Sacha	Caporal-Chef	Chauffeur camion
10	KONSBRUCK Georges	Soldat 1 ^{re} classe	Chauffeur camion
11	LENTZ Raymond	Caporal	Chauffeur camion
12	PARRI Pascal	Caporal	Chauffeur camion
13	RENOIR Pascal	Caporal	Chauffeur camion
14	RONKAR Tom	Caporal	Chauffeur camion
15	SPINIELLO Pierrot	Caporal-Chef	Chauffeur camion
16	TOLKSDORF Christian	Soldat 1 ^{re} classe	Chauffeur camion
17	BENICK Romain	Soldat 1 ^{re} classe	Chauffeur Hummer
18	HUTMACHER Joé	Soldat 1 ^{re} classe	Chauffeur Hummer
19	NIEDERCORN Sylvain	Soldat	Chauffeur Hummer
20	MERGES Sacha	Soldat	Chauffeur Hummer
21	WAGNER Alfredo	Soldat	Chauffeur Hummer
22	ZEPP Daniel	Soldat 1 ^{re} classe	Chauffeur Hummer
23	HOTTUA Jeff	Soldat 1 ^{re} classe	Réserve
24	EICH Stéphane	Soldat	Réserve
25	RUPPERT Franck	Caporal	Réserve

b. Charroi

Composition du charroi:

4 Hummer – 5 camions MAN – 1 camion MAN (dépanneuse)

* * *

Son Altesse Royale le GRAND-DUC JEAN a fêté son 75^e Anniversaire, le 5 janvier 1996

Un Prince, un Souverain sur le Chemin du Devoir:
notes biographiques et essai d'une rétrospective

Huitième Grand-Duc du LUXEMBOURG, Son Altesse Royale range dans la «prestigieuse lignée des Souverains de notre Histoire nationale», le Centenaire de notre Dynastie datant de 1990.

Les 11 et 12 novembre 1964 eurent lieu à LUXEMBOURG les manifestations et cérémonies occasionnées par l'Abdication de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE et l'Avènement au Trône du Grand-Duché de Son Fils aîné JEAN.

Le 21 mars 1964 en effet, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE avait exprimé Son intention de Se retirer des affaires de l'État et de se décharger complètement de Ses droits et devoirs sur Son Fils, le GRAND-DUC HÉRITIER.

Dès le 4 mai 1961, faisant usage de l'Article 42 de la Constitution luxembourgeoise, la Souveraine avait déjà associé le GRAND-DUC HÉRITIER à l'accomplissement de Ses charges officielles, en instituant Celui-ci Son Lieutenant-Représentant.

Les circonstances du moment déterminèrent, en mars 1964, la GRANDE-DUCHESSE à reporter Son abdication définitive au début du mois de novembre 1964, pour la faire coïncider avec la rentrée de la Chambre des Députés. C'est au 12 novembre 1964 que fut fixée la date définitive de la Passation des pouvoirs.

Le 11 novembre 1964...

Au cours de la journée du 11 novembre, le Gouvernement présidé par M. Pierre WERNER et le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de LUXEMBOURG publièrent les proclamations suivantes:

Proclamation du Gouvernement

«Concitoyens,

Nous vous invitons à faire du 12 novembre 1964 une journée de reconnaissance, d'allégresse et d'union nationales.

Le pays est redevable à Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE d'un règne, dont l'écoulement harmonieux, à travers les vicissitudes de



Après la NAISSANCE d'un PRINCE: la photo datant de fin février 1921 montre LL.AA.RR. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE et le Prince FÉLIX au Château de Berg.

45 années d'histoire luxembourgeoise, culmine dans la passation des pouvoirs souverains à Son fils dans des conditions heureuses de stabilité et de continuité. La nation est reconnaissante de la

sollicitude constante de sa Souveraine, qui fut particulièrement sensible à nos cœurs pendant les heures tragiques de la dernière guerre mondiale. Sous son règne, le Grand-Duché n'a cessé de

renforcer sa position internationale et de développer le bien-être de ses enfants. Secondée par son Altesse Royale le PRINCE de LUXEMBOURG, auquel va également notre pensée reconnaissante, la Grande-Duchesse a été le symbole de nos libertés et la gardienne fidèle de nos plus chères traditions. Elle Se retire, entourée de l'affection de tout un peuple.

Pour nous tous la journée du 12 novembre aura une signification profonde.

Les Luxembourgeois sont fiers de leurs institutions éprouvées, qui allient si heureusement pour le bien de la nation, le principe dynastique et les aspirations démocratiques de la population.

C'est avec une confiance faite de respect et de sympathie que le Pays voit passer la sauvegarde de ses droits et de ses libertés aux mains de Son Altesse Royale le Grand-Duc JEAN.

Né sur notre sol, mêlé dès Son jeune âge aux événements heureux et douloureux qui ont touché le pays, initié aux affaires de l'État grâce à l'intérêt constant, porté à l'oeuvre législative et aux responsabilités assumées par la Lieutenance notre nouveau Souverain saura, nous en sommes sûrs, continuer dans les meilleures conditions l'oeuvre de Sa Mère.

Nous nous rallions autour de Leurs Altesse Royales le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSSE pour poursuivre sous Leur égide les tâches posées à notre génération: un Luxembourg ouvert à l'union des peuples européens et à la solidarité des nations éprises de liberté, une communauté nationale orientée vers l'expansion de toutes ses facultés culturelles et économiques.



Une leçon d'équitation pour les Enfants princiers, en présence de S.A.R. le Prince FÉLIX, début printemps 1933



Le Prince JEAN à huit mois: un premier portrait officiel, le 15 septembre 1921

**Vive le GRAND-DUC!
Vive la GRANDE-DUCHESSSE!**

Les membres du Gouvernement,

Pierre WERNER
Henry CRAVATTE
Emile COLLING
Nicolas BIEVER
Pierre GRÉGOIRE
Albert BOUSSER
Antoine WEHENKEL
Marcel FISCHBACH
Jean-Pierre BÜCHLER
Raymond VOUEL

**«Proklamatioun un
d'Bierger vun der Stad
Lëtzebuerg», par
le Bourgmestre de la
capitale, M. Paul
WILWERTZ**

«Wéi Dir wësst, gët ons Grande-Duchesse CHARLOTTE en Donnesch-

deg, den 12. November, Hiren Titel an Hir Fonktiounen un der Spëtz vum Land un de Prënz JEAN weider.

Dat as fir ons all e groussen a feierlechen Dag. De Buegermeeschter an d'Scheffe vu Lëtzebuerg halen drop, datt s'ech d'Stad mat besonnerer Häerzlechket doru bedelegt. Mir wëlle bei där Geleénhet onser veréierter Grande-Duchesse CHARLOTTE merci soen, villmols merci fir alles, wat Si zesumme mam Prënz FELIX a laange Joeren zum Wuel vum Land a vun der Stad gemaacht huet. Si huet ënner ons gelieft a wor mat ons verwuess; an Hir hu mer e Symbol vun onser Freiheit gesin; Joer fir Joer hu mer Si hei an der Stad op onsem Nationalfeierdag akklaméiert, bis op déi batter Zeit, wou Si ons nëmme vu weidem Kuraasch konnt man. Et as onse léifste Wonsch, datt Si zesumme mam Prënz FELIX a mat Hire Kanner a Kannskanner nach vill fro Joeren an der Heemecht ënner Hirem Vollek erliewt.

Dem Grand-Duc JEAN an der Grande-Duchesse JOSÉPHINE CHARLOTTE ruffe mir zum Wëllkomm all ons beschte Wënsch entgéint an deem Abléck, wou Si als Ierwe vum Troun zum éischte Mol Hir Haaptstad betrieden. Wir wëllen hoffen, datt Si an engem rouege Land an an engem fridlecher Welt laang Joere glécklech regéieren.

Mir erwaarden, datt all Bierger vu Lëtzebuerg s'ech eng Freed an eng Eier draus man fir un deem Dag mat Häerz a Séil derbei ze sin, an hirer Stad, wou déi hell a monter Faarwe vun onse Fiendel op eng festlech Manéier d'Léift fir d'Land a fir d'Großherzoglech Familjen ausdrécken, eng Léift, déi mir esou déif an onsen Hierzer dron.»

**Vive d'Grande-Duchesse
CHARLOTTE!**

Vive de Grand-Duc JEAN!

Paul WILWERTZ, Buegermeeschter
Léon BOLLENDORFF,
Georges MARGUE,
René van den BULCKE,
Fernand ZURN,
Georges REUTER, Scheffen
Henri BECK, Sekretär»

Le même jour, à 19 heures, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSSE s'adressa aux Luxembourgeois une dernière fois en tant que Souveraine, au cours d'une allocution qui fut transmise par Radio-LUXEMBOURG, discours qu'on lira autre part dans ce «Bulletin.»

**5 janvier 1921:
la Naissance
d'un PRINCE**

Revenons à l'an 1921, où le 5 janvier 1921 marqua le jour de l'entrée d'un



Le Prince JEAN avec un de Ses chevaux, en automne 1935



Les Enfants Princiers en croisière, été 1939



S.A.R. le Prince JEAN, - 1938



LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritaire JEAN et le Prince CHARLES de Luxembourg, avril 1939

PRINCE HÉRITIER dans la vie du peuple luxembourgeois, aux destinées duquel Il était appelé à présider et à guider dans le futur.

Sa Maman, la vénérée GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE était montée en 1919 sur le trône du pays à une époque, où celui-ci avait connu une crise, des secousses politiques graves qui avaient, à un certain moment, mis en cause et la Dynastie, et encore la survie politique et civique du pays même.

Le nouvel élan, spontané, de la presque totalité de la Nation vers sa Dynastie et la Naissance du Prince avaient reconstitué de nouvelles assises, larges et solides au vouloir d'une Nation, unie et réunie autour de sa Souveraine.

Dès l'aube du 5 janvier 1921, une Batterie de la Compagnie des Volontaires luxembourgeois avait annoncé à la nation l'heureux Événement, par les traditionnels cent et un coups de canon, tirés au Plateau BOURBON, en ville.

Dimanche, le 8 janvier 1921 eut lieu au Château de COLMAR-BERG le baptême princier auquel le jeune Prince reçut les prénoms JEAN, BENOÎT, GUILLAUME, ROBERT, ANTOINE, LOUIS, ADOLPHE, MARC d'AVIANO; l'illustre Parrain fut Sa Sainteté le Pape BENOÎT XV, qui était représenté aux fonds baptismaux par Monseigneur NICOTRA, Nonce apostolique à BRUXELLES et Internonce à LUXEMBOURG.

Issu des branches de diverses dynasties, – de NASSAU, de BOURBON, de BRAGANCE –, le jeune Prince JEAN devait vivre une première enfance sereine, au Château de BERG, entouré de la sollicitude de ses augustes Parents, la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE et le Prince FÉLIX de BOURBON-PARME – décédé à LUXEMBOURG,



Le jeune Officier des Forces armées luxembourgeoises JEAN de LUXEMBOURG, en janvier 1939, à Sa majorité civile

le 8 avril 1970–, ainsi que de la chaleur au sein de la Famille avec Ses Soeurs et Frère; LL.AA.RR. les Princesses ELISABETH, née au Château de BERG, le 22 décembre 1922, mariée à son Altesse le Duc de HOHENBERG, décédé le 15 août 1977; -MARIE-ADELAÏDE, née le 21 mai 1924, mariée au Comte CHARLES-JOSEPH HENCKEL de DONNERSMARCK; – MARIE-GABRIELLE, née le 2 août 1925, mariée au Comte KNUD de HOLSTEIN-LEDREBORG; – le PRINCE CHARLES, né le 27 août 1927, marié à Madame JOAN DOUGLAS DILLON; le Prince CHAR-

LES décéda inopinément le 26 juillet 1977 à IMBARCATI/PISTOIA, en Italie; – la PRINCESSE ALIX finalement, née le 24 août 1929, mariée à Son Altesse le PRINCE ANTOINE de LIGNE.

Vers une adolescence écourtée...

Le Prince JEAN eut sa première instruction scolaire au Château de BERG, où Il devait absolver également un premier cycle d'études secondaires; des études d'humanités anciennes et classiques, – gréco-latines –, de sciences modernes et de langues vivantes furent entamées le 26 avril 1934 au Collège d'AMPLEFORTH, dans le comté britannique de YORKSHIRE. Complémentairement, les programmes scolaires offrirent des disciplines sportives ou d'adresse, tels le golf, le tir à la carabine, baseball et cricket, football et rugby. Le jeune Prince s'intéressa de même aux «Sections» musicale et archéologie. Fin juillet 1938, à 17 ans, le Prince retourna au Grand-Duché; les deux années qui suivirent, le Prince JEAN parfit son instruction civique et constitutionnelle en privé, au Palais grand-ducal à LUXEMBOURG, avec le Professeur Pierre FRIEDEN, le futur Ministre d'État notamment. Collégien à l'ATHÉNÉE grand-ducal de LUXEMBOURG, le Prince suivit des cours de chimie, de physique, de littérature et de philosophie.

De toute évidence, l'époque d'exaltation patriotique pendant laquelle, en 1939, notre sentiment national connut un brusque et authentique réveil suscita un intérêt particulier et général pour l'histoire nationale; le jeune Prince ne fit pas exception à ces aspirations, bien au contraire. L'Amour de la Patrie, les multiples liens spirituels et personnels avec le pays constituaient des réalités fortement enracinées dans une jeune Personnalité.

On notera que S.A.R. le Prince JEAN s'était déjà tenu aux côtés de son Père – dès l'âge de 15 ans, en 1936, et depuis lors chaque année – pour le défilé des troupes et le passage en revue de celles-ci: Compagnie des Volontaires et Corps de la Gendarmerie grand-ducale et de la Police.

À partir du 5 janvier 1939, –à Sa majorité civile –, le Prince JEAN porta officiellement le titre de GRAND-DUC HÉRITIER, Prince Héritier et Duc de NASSAU, Prince de BOURBON-PARME, de même que le jeune Prince fut promu Lieutenant des Forces armées luxembourgeoises.



Exercices de drill à l'Académie royale militaire de SANDHURST (U.-K.), à gauche: l'Aspirant JEAN de LUXEMBOURG, fin octobre 1942



Avant d'être Aspirant aux «IRISH GUARDS»: le Private JOHN of LUXEMBOURG pendant une heure de détente, début octobre 1942



En campagne, devant leur APC, au Sud des Pays-Bas: le 1^{er} Lt. JEAN de LUXEMBOURG en compagnie d'un camarade d'arme officier, novembre 1944



Le 3 janvier 1943, à Son vingt-deuxième anniversaire, le Prince JEAN parle à la BBC.



A l'Officers Club en Grande-Bretagne, printemps 1943: Le Lt. JOHN of LUXEMBOURG en échange avec un volontaire luxembourgeois: «LUXEMBOURG», Batterie incorporée dans une unité militaire belge, la Brigade du Col. PIRON

Le 10 mai 1940: l'exil...

Si les 22 et 23 avril 1939, – aux prestigieuses cérémonies qui avaient marqué le Centenaire de l'Indépendance du GRAND-DUCHÉ et lors desquelles la conservation de la paix avait toujours semblé possible-, le jeune Prince JEAN avait prononcé une première allocution officielle en public, le soleil de l'Indépendance et de la Liberté de Nations avides de paix et de bien-être disparut, brutalement.

À l'invasion surnoise du Luxembourg, comme des voisins belges et néerlandais, dès le 10 mai 1940 par le régime oppresseur et belliqueux nazi, le Prince

JEAN, âgé de 19 ans, devait vivre la route douloureuse de l'exil politique et humain: alors que Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE quitta le pays à la frontière franco-luxembourgeoise de RODANGE, tôt le matin du 10 mai à 7.45 heures, LL.AA.RR. le Prince FÉLIX et les Enfants princiers quittèrent le pays par une autre route, accueillis qu'ils furent par les autorités françaises, dans un château de la grande banlieue parisienne. De là, la route de l'exil devait mener la Famille grand-ducale vers la Provence – plus particulièrement le Château de LA CELLE-SAINT-CLOUD en DORDOGNE –, le Portugal, LONDRES, les États-Unis d'Amérique et le Canada.

Alors qu'initialement, S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE était restée avec Son Gouvernement à LONDRES, le Président des États-Unis d'Amérique Franklin Delano ROOSEVELT avait mis un navire de guerre à la disposition du Prince FÉLIX et des Enfants princiers pour le passage naval de LISBONNE en Amérique: fin juillet 1940, le croiseur américain «TRENTON» assura la traversée de l'Atlantique et la sécurité civile pour nos Princes dans le Nouveau Monde. Le débarquement s'était fait à ANNAPOLIS, au début d'août 1940.

Au CANADA et aux ÉTATS-UNIS

À l'âge de vingt ans, le Prince JEAN entama des études de droit et de sciences politiques à l'Université de LAVAL, ville canadienne du QUÉBEC, banlieue nord-ouest de MONTRÉAL, avant de faire une importante tournée dans différentes villes et autres centres du MID-DLE WEST, ceci en compagnie du Ministre d'État Pierre DUPONG et de hauts-fonctionnaires luxembourgeois. Aux conférences qui marquèrent ce long voyage, le Prince JEAN prit en différentes occasions la parole, notamment pour parler devant des colonies luxembourgeoises, fort nombreuses à l'époque. La tournée prit fin en janvier 1942.

Dès le 16 février 1941, un «National Relief Fund» avait été créé aux États-Unis, appelé à soutenir les populations européennes assujetties et notamment les Luxembourgeois, l'initiative en ayant été prise à CHICAGO par un important groupe de nos concitoyens, émigrés depuis 40 ans et davantage.

Le 22 mai 1942, la Famille grand-ducale se retrouva réunie, après de longs mois de séparation; LL.AA.RR. la GRANDE-DUCHESSE et le Prince FÉLIX, en compagnie du Ministre des Affaires Étrangères Joseph BECH, arrivèrent à NEW YORK, de LONDRES, où ils avaient séjourné depuis le mois d'août 1941; l'accueil se fit par le Ministre d'État Pierre DUPONG et le Ministre du Travail Pierre KRIER. Le lendemain, LL.AA.RR. la GRANDE-DUCHESSE et le PRINCE furent les Hôtes du Président Fr. D. ROOSEVELT à WASHINGTON D.C.

Le 5 juin, le Ministre de la Justice Victor BODSON rejoignit le Gouvernement du Luxembourg en exil à NEW YORK, en provenance de LONDRES. Un mois plus tard, le 8 juillet 1942, S.A.R. le GRAND-DUC Héritier retourna du Brésil, où il avait effectué une tournée de prospection en compagnie de Son Aide de Camp, le Capitaine Guillaume KONSBRUCK, notamment à SAO PAULO, - 6,5 millions d'habitants à l'époque - et à la Companhia Siderurgica BELGO-MINEIRA; à MONLEVADE, le Souverain héritier avait inauguré des installations sidérurgiques qui portèrent désormais son nom: «Principe JOÃO.»

«The Fate of Small Nations»

Dans «Le Destin de petites Nations», le Ministre d'État luxembourgeois Pierre DUPONG avait écrit, - au «LUXEMBOURG -BULLETIN, -No 1, - July 1942 - NEW YORK, Lexington Ave., 441- (extraits):

«THE FATE OF SMALL NATIONS» by Pierre DUPONG, Prime Minister of Luxembourg

«WORLD opinion is confronted with the question of whether the small nations are to survive. Hitler raised the problem in «Mein Kampf.» There he laid down the principle that the weak are the natural prey of the strong. Carrying this principle into action, he and his acolytes have obliterated (or are in the process of obliterating) whatever small countries lie in their path.

In face of this cynical proposal to bring international life under the law of the jungle, the reaction of the civilized world has not been all that it should be.

Many an honest and well meaning thinker has arrived by a vicious process of reasoning at the paradoxical conclusion which denies the small States their right of existence. The point of departure is the observation that the success of the totalitarians is due to division among their victims. If the latter, instead of being disunited, had formed a powerful bloc of reasoning at the paradoxical conclusion which denies the small States their right of existence. The point of departure is the observation that the success of the totalitarians is due to division among their victims. If the latter, instead of being disunited, had formed a powerful bloc of their own, they might have opposed the predatory nations with the only argument they bow to - which is force.

Thus far the reasoning is above reproach. Where it begins to go wrong is in assuming that a future international order, with greater safety from aggression, is to be based on the destruction of the little States. Here the logic fails. The democratic countries will not fall into this error. In this war they have undertaken the noble task of defending Right and Freedom with their very lives. They will therefore never accept the idea of reestablishing Justice by the working of an injustice. Such a procedure would be as senseless as protecting society against theft by abolishing the right to own property.

International order, destroyed by the Axis powers, must be found - if it is to endure - on Justice. It must therefore begin by recognizing and restoring, in so far as possible, the countries which have been unjustly attacked and destroyed...

These duties have a dual character, national and international - or internal and external.

The internal, or national duty of each State is to assure the general well-being

of the population placed under its protection.

Its external, or international obligations are to contribute a proper share, in the association of peoples forming human society, to the establishment and the maintenance of international order...

A small country can fulfill these national and international obligations just as well as a large one. Luxembourg gives conclusive proof of this. There could be no better example of limited territory and small population. Luxembourg measures no more than 999 square miles and its population is not over 300.000.

Now this country has proved its capacity for living, and in consequence its right to a free existence. It has fulfilled its national and international obligations as well, if not better, than many a great power...

In Luxembourg the welfare of the population was assured. Order reigned in the country...

From a material point of view the country ranked high in modern progress. This was obvious to any visitor. The system of roads was equal to the demands of very general use of cars by the population and a vast amount of tourist traffic. The railroads were equally good. The use of electricity extended even to the smallest hamlets. Pure spring water was distributed by an inter-communal system of conduits throughout the country. Housing was of superior quality. Wooden structures, so common in American rural districts, are almost unknown in Luxembourg. All houses are built of solid masonry. After the last war, the State adopted a housing plan which aimed at the systematic elimination of dwelling not meeting the requirements of health and space, assuring in so far as possible the ownership of an adequate and hygienic home to every head of a family. This effort, which made heavy financial demands on the State and the different Communes, proved a great success...

Luxembourg's economy was in no way hampered by the limited size of its territory...

Agriculture, second among the economic activities of the population, also prospered. Enough meat, fats, milk and wheat were produced to meet the needs of the inhabitants. Nor were the intellectual and cultural needs of the population neglected.

The social legislation of Luxembourg was considered very advanced by so competent a body as the International Labor Organization of GENEVA...

The democratic freedoms as they existed in Luxembourg would have been a joy to the authors of the Atlantic Charter...

To this must be added that the State in Luxembourg was one of the rare countries in Europe with a balanced budget...

From the international viewpoint, the same must be conceded...

Luxembourg met scrupulously all her international obligations. As a member of the League of Nations, she executed all the requirements laid down.

Disarmed and neutralized in 1867 by the great European powers, with a view to maintaining peace between Germany and France, Luxembourg adhered to these conditions up to the 10th of March, 1940, when she came under the heel of Hitlerian Germany...

Luxembourg had no colonies. What she had in abundance – iron and steel – was 95% exported, at prices fixed by the international steel cartel.

It may well be asked then, in the name of what principle, or of what avowable interest, such a country should be done away with...

When we speak of little countries, we have in mind usually the area or the number of the population...

All of which goes to show that an objective estimate of a country's value cannot be based simply on the extent of its territory or the number of its inhabitants, or even on both these factors at once. To these two elements must be added the general level of its culture. Now a country's culture is for the most part the result of a century-long evolution, a composite of tradition, collective experiment, and individual realization...

To base the rights of peoples on conceptions so relative as the extent of their territory or the number of their inhabitants, is to concur in the opinion sponsored by Hitler, who in his political catchism has laid down in more brutal form the same principle – that of Force.

The imperfections in human nature are in themselves enough to keep the scourge of war from disappearing in the world.

The two great Allied leaders, WINSTON CHURCHILL and FRANKLIN ROOSEVELT, in their two historic meetings, have outlined a program for peace and for post-war action, which deserves the support of the entire civilized world.

Among the war aims defined by the two heads of the democratic powers, the following are notably to be kept in mind:

- * The right of all countries, large or small, to determine their own form of government.
- * Freedom from want.



Chef Scout, le 28 octobre 1945: Prestation de serment

- * Free access to raw material.
- * Protection against war and freedom from fear.

There is no need to emphasize further, after what has been said, how warmly the citizens of the little countries welcome the reaffirmation of the principle that all nations, large or small, must have the right of self-determination. We may only profoundly hope that man imbued with this principle, proclaimed afresh by CHURCHILL and ROOSEVELT, will be at the helm of the Allied ship of state, when the hour arrives for peace negotiations...

We can only subscribe to the words of Anthony EDEN, speaking recently to the House of Commons:

«We have declared that the primary of our internal policy after the war would be the establishment of a regime of social security. We will pursue the same policy beyond our frontiers. It is our de-

sire to cooperate with the other nations, to prevent the period after the armistice from being a prey to the distress, the monetary disorders, and the fluctuations on the labor and price markets, which caused such misery in the interim of the two wars.

Thus spoke Mr. EDEN...

When the war is over, the belligerents will be confronted by appalling difficulties. At a moment's notice, national life, organized entirely on a war basis, must be given a new orientation. The territories now occupied by the enemy will be faced, on the day of liberation, with other problems, equally vital and equally urgent. They will have to rebuild from the bottom up. Governments returning from exile will find former administrative routine broken down, economic life at a standstill, the population starved, their money debased, and prices in a state of anarchy.



Sir Winston CHURCHILL en visite à LUXEMBOURG, les 15 et 16 juillet 1945

Reconstruction will be a mammoth task, which no country can undertake alone...

Once normal conditions have been reestablished, all people must have access to raw materials. This is essential – as proclaimed by the heads of the democracies...

But it is not enough to proclaim these fine truths. They must be imposed, if need be, on any that are recalcitrant, and defended against any who refuse to respect them. For that purpose international statues must be set up. Even after the last war an international order was envisaged, to be guaranteed by super-national proceedings...

Entente entre nations à retrouver, paix à réassurer; droits d'exister pour les nations militairement faibles, dans un monde restructuré, – et surtout une Europe nouvelle, calme et pacifique...

Mais avant, –il fallait en terminer: de la guerre...!

GRANDE-BRETAGNE et «IRISH GUARDS»

Le 3 août 1942, les funérailles de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE RÉGENTE MARIE-ANNE, Princesse de BRAGANCE, INFANTE du PORTUGAL, la bien-aimée Grand-mère de S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER eurent lieu en la crypte de la Chapelle catholique du «CALVARY Cemetery», après le service funèbre célébré au Couvent «Helpers of the Holy Souls» à NEW YORK, en présence de la Famille grand-ducale, de S.A.R. la Princesse HILDA de LUXEMBOURG, de Son Époux le PRINCE de SCHWARZENBERG, ainsi que S.M. l'Impératrice ZITA, des Ministres Pierre DUPONG, Joseph BECH et Henri Le GALLAIS finalement.

Le 25 août 1942, le Président des États-Unis ROOSEVELT offrit un dîner en l'honneur du Couple grand-ducal, des Princes et Princesses de LUXEMBOURG à WASHINGTON; ce fut pour S.A.R. le Prince JEAN la première rencontre avec le grand Président ROOSEVELT, cet extraordinaire bienfaiteur de la Famille grand-ducale et de notre pays.

Alors qu'en octobre de l'année, sur le Luxembourg, – occupé et déjà meurtri dans l'âme par l'annexion de force au «Reich» et de plus en plus dans son physique par l'enrôlement et la déportation, – la Royal Air Force lâcha successivement et nuitamment 300.000 tracts avec photo et message de Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE à la Nation, – avec le Victory V également et le «Mir wëlle

bleiwe wât mir sin», LL.AA.RR. les Princes FÉLIX et JEAN rejoignirent la Grande-Bretagne pour se mettre au service des Armées alliées, le 29 novembre 1942, date de l'inscription du Prince Héritier.

L'envol s'était fait à NEW YORK le 6 octobre 1942, l'avion ayant suivi l'itinéraire inauguré quelques années plus tôt seulement, à savoir la côte Est des États-Unis, avec remontée jusqu'à GANDER en Terre-Neuve. Traversée de l'Atlantique, premier atterrissage à SHANNON en Irlande, puis atterrissage dans le Sud de l'Angleterre, pratiquement dans les parages directs, où la guerre, les combats journaliers, les attaques incessantes et les raids aériens de la «Luftwaffe» faisaient rage.

Alors que S.A.R. le Prince FÉLIX fut promu Colonel de l'Armée britannique au «Nothorn Command» en février 1943, le GRAND-DUC HÉRITIER avait absolvé deux mois et demi d'entraînement militaire de base, en tant que «private», plus particulièrement sur le terrain d'exercice de COULSDON COMMON, PRE-OCTU – Pre-Officers' Cadet Training Unit – à PIRBRIGHT; ces cours intensifs étaient préparatoires et sélectifs quant à l'entrée à la «Royal Military» et la «Officers Training School of SUNDHURST» à ALDERSHOT, en vue de l'admission au prestigieux Régiment des «IRISH GUARDS.» À cette unité militaire d'élite, dont la création remonte au règne de Sa gracieuse Majesté la REINE VICTORIA, au 2 avril 1900 précisément, le GRAND-DUC HÉRITIER fut promu «Second Lieutenant», le 28 juillet 1943. Ayant fait partie du Training Bataillon des Irish Guards à LINGFIELD, le Prince fut attaché, début 1944, au 3^e Bataillon des IRISH GUARDS, où Il avança 1st Lieutenant, le 3 mars 1944.

Sur les Îles britanniques, à cette époque, les premières préparations de l'Invasion au D-Day, en Europe, sur les côtes françaises de NORMANDIE avaient démarré, – OVERLORD –, la plus vaste opération militaire, par mer et d'invasion que le monde ait jamais connue. Début 1944, le régiment du Prince fut muté en opérations à MALTON dans le YORKSHIRE.

On notera qu'au cours de Son séjour à LONDRES, le Prince JEAN fut élu Président de la «Luxembourg Society», de même que Président du «LUXEMBOURG Relief Fund in Great-Britain»; à l'instar de ce que fit, à de nombreuses reprises Sa chère Maman, la GRANDE-DUCHESSE, le Prince s'adressa à la nation luxembourgeoise par les ondes de la B.B.C., en luxembourgeois, notamment le 3 janvier 1943.

Les IRISH GUARDS à BAYEUX

Vint le 6 juin 1944: D-Day en Normandie. Cinq jours plus tard, le 11 juin, la 32^e Brigade britannique, dont le 1st Lieutenant JOHN of LUXEMBOURG, avait traversé la MANCHE pour débarquer à BAYEUX, et se trouver, au sein de Son unité blindée, à la pointe des combats, notamment à CAUMONT. De ville en région, de hameau en village, l'avance alliée fut rapide, efficace, les pertes en hommes et en matériel, toutefois, furent importantes. La 32^e Brigade franchit la SEINE à VERNON le 25 août, la SOMME près d'AMIENS, le 29 août; traversée d'ARRAS le 1^{er} septembre, de DOUAI le lendemain.

Entré le 3 septembre 1944 avec la 32e Brigade dans BRUXELLES, le Prince JEAN eut droit, le 10 septembre, à un accueil frénétiquement enthousiaste par des milliers et des milliers de Luxembourgeois, notamment dans la Capitale, où Son Père, le PRINCE FÉLIX était arrivé le matin, à la pointe de la 5th Armored US Division. Chaleureusement acclamés à une fenêtre de l'Hôtel de Ville par une foule importante, de même que sur le balcon du Cercle municipal, nos Princes goûtaient au bonheur indescriptible d'une Nation libérée, désormais de nouveau maîtresse de ses propres destinées.

Un 14 avril de l'an 1945

Le GRAND-DUC HÉRITIER retourna à son unité militaire dès le 14 septembre 1944, pour revenir seulement à LUXEMBOURG le 14 avril 1945, jour du retour inoubliable d'exil de la Souveraine, la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, en compagnie de S.A.R. la Princesse ALIX.

Accueil chaleureux à FINDEL sur une piste d'atterrissage militaire de fortune, peu confortable, – mais située en «terre sure», sur un sol chéri! Et l'on ne saura jamais si, en foulant de nouveau le sol de la patrie retrouvée, la Grande-Duchesse se soit souvenue de cette petite poignée de terre luxembourgeoise, rodangeoise – en souvenir – qu'Elle avait recueillie dans l'arrière-jardin du poste de frontière à RODANGE, tôt le matin du 10 mai 1940...

Cortège follement acclamé depuis l'airfield, défilé par les principales artères de la ville, ovation populaire devant le Palais grand-ducal, une Souveraine heureuse qui saluait Son peuple retrouvé par ce geste cordial et charmant, réceptions à l'Hôtel de Ville et au Cercle municipal, rappel du très chaleureux «Madame, mir hun Iech gär!» du Premier Ministre

Pierre DUPONG en 1939, service en action de grâce en la Cathédrale NOTRE-DAME de LUXEMBOURG, autant de souvenirs heureux et d'émotions vives pour la Souveraine, mais également pour le GRAND-DUC HÉRITIER, toute la famille réunie, retrouvée...

Les sentiments si longtemps refoulés se libèrent en des manifestations spontanées et intenses; ils semblaient tenir de la passion! Vivats et chants clamaient l'amour de la patrie et l'indéfectible attachement ressenti vis-à-vis de la Maison souveraine. Rarement notre hymne national fut chanté avec autant de ferveur, d'émotions, le sentiment patriotique frôlant en intensité, sinon en spiritualité des sentiments religieux.

Si le Prince JEAN a toujours su occuper Sa place dans la Famille grand-ducale, dans la vie politique du pays, dans les traditions dynastiques et nationales, les Luxembourgeois, de leur côté, ont très vite su Lui réserver, spontanément presque, une place de tout premier ordre dans leurs coeurs, comme dans leur esprit et leur «sentir» national; aux Communautés européennes, qui se sont précisées dans les années 50 et 60, le Luxembourg devait occuper sa place, ayant connu et connaissant voix et respect, «notre Dynastie nationale y constituant le très sûr garant d'une identité nationale qui ne sombrera point dans l'Europe élargie»...

14 mai 1945: LUXEMBOURG

Détaché de Son Régiment des IRISH GUARDS huit jours après l'Armistice en Europe, le GRAND-DUC HÉRITIER fut Officier de liaison auprès de la Mission militaire alliée à LUXEMBOURG, à partir du 14 mai 1945, avec le rang de Capitaine. Promu Colonel, en été 1945, de la jeune Armée luxembourgeoise, plus tard Inspecteur Général adjoint des mêmes forces, le PRINCE JEAN vécut aux côtés du Couple grand-ducal le défilé de la Victoire, le 10 septembre 1945 à LUXEMBOURG, avec la participation de contingents militaires anglais, américains, belges, français et près de 300 officiers et hommes de troupes de notre nouvelle force armée. Les chars SHERMAN de la 5^e Division Blindée américaine, les Musiques militaires de la Garnison de METZ et des Guides belges, de même que les bagpipers des IRISH GUARDS furent très applaudis, manifestation d'une indicible gratitude.

À l'imposante VICTORY PARADE à LONDRES, le 8 juin 1946, le GRAND-DUC HÉRITIER Colonel commanda personnellement le détachement luxem-



S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER JEAN, Colonel des Forces armées luxembourgeoises, en 1951

bourgeois, qui faisait partie des 22 délégations militaires alliées qui, ce jour-là, défilèrent devant S.M. le ROI GEORGE VI et la REINE d'Angleterre.

Libéré formellement et définitivement de Ses fonctions aux IRISH GUARDS le 26 juin 1947, le Prince JEAN fut récipiendaire des distinctions honorifiques pour mérites militaires suivantes: la «1939-45 WAR MEDAL», le «1939-45 STAR» et le «FRANCE and GERMAN STAR».

En été 1947, la VOIE de la LIBERTÉ, – retraçant une route européenne de la Victoire alliée depuis CAEN/Normandie par REIMS et METZ, LUXEMBOURG-ARLON à BASTOGNE – fut inaugurée et S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER dévoila la Borne près du Pont GRAND-DUC ADOLPHE à LUXEMBOURG. Rencontres avec le Fieldmarshal Viscount MONTGOMERY of EL ALAMEIN à LUXEMBOURG en été 1948, 30^e anniversaire de l'Avènement de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE en automne 1949, avec Session solennelle à la Chambre des Députés et TE DEUM en NOTRE-DAME; grande parade militaire, les 21 et 22 juin 1950; visite de Madame Franklin D. ROOSEVELT à LUXEMBOURG, visite encore du Général Dwight D. EISENHOWER en notre capitale et au Palais grand-ducal au printemps 1951, celle encore, officielle, de S.M. la Reine JULIANA des Pays-Bas et du Prince Consort BERNARD en juin de l'année à Luxembourg, dans le Bassin minier et à VIANDEN. Le Chancelier Fédéral d'Allemagne KONRAD ADENAUER fut en visite privée en 1952; heureuses Fiançailles du GRAND-DUC HÉRITIER avec la Princesse JOSÉPHINE-CHARLOTTE de Belgique,

le 7 novembre 1952. L'époque fut calme et prospère, de bonne augure pour un avenir marqué par le progrès et la paix sociale; le Luxembourg, de même que la presse internationale, vécurent dans l'émouvante attente et la perspective d'une belle union de coeur.

9 avril 1953: Noces princières à LUXEMBOURG

Grand jour de liesse nationale et de cérémonies matrimoniales en la Cathédrale NOTRE-DAME de LUXEMBOURG, quand le 9 avril 1953 Son Altesse Royale le GRAND-DUC HÉRITIER s'unit pour la vie à Son Altesse Royale la PRINCESSE JOSÉPHINE-CHARLOTTE de BELGIQUE, Soeur de S.M. l'actuel Roi des Belges ALBERT II. Le Nonce Apostolique, Mgr. Fernando CENTO procéda à la cérémonie du mariage religieux en la Cathédrale NOTRE-DAME et transmit la bénédiction papale au Couple grand-ducal. Le jeune Couple devait s'installer au Château de BETZDORF jusqu'en 1964.

En Sa qualité de Conseiller d'État, de 1951 à 1961, le Grand-Duc Héritier fut intimement mêlé à la vie législative et politique du pays; le 22 novembre 1957 le Grand-Duc Héritier fut proclamé Dr honoris causa de l'Université de STRASBOURG, assumant encore les Présidences d'honneur de l'Oeuvre des Pupilles de la Nation, du Chef-Scout de la Luxembourg-Boy-Scout Association depuis le 28 octobre 1945, du Comité Olympique luxembourgeois, Membre du CIO depuis 1946, Président d'honneur des Anciens Combattants, le GRAND-DUC étant au jour le seul Chef d'État ayant combattu en armes en 1942-45. Depuis le 12 novembre 1964, le Souverain est Général-Inspecteur des Forces armées luxembourgeoises.

Le Mariage princier béni

Le 17 février 1954, à 20.02 heures, le Service Information et Presse du Gouvernement put annoncer à la nation qu'à 19 heures 47 une petite Princesse MARIE-ASTRID CHARLOTTE LÉOPOLDINE GUILLAUME ALBERTA INGEBORG ANTONIA ELISABETH-ANNE était née au Château de BETZDORF, Fille aînée du Couple grand-ducal, pour Laquelle S.A.R. la Grande-Duchesse CHARLOTTE et S.M. le Roi LÉOPOLD assuraient le parrainage, le baptême princier étant célébré par l'Évêque coadjuteur Mgr. Léon LOMMEL.



9 avril 1953: le grand Portrait matrimonial au Palais grand-ducal

La même année 1954 fut encore marquée par l'inauguration de la nouvelle Maison de retraite à DUDELANGE par la Grande-Duchesse CHARLOTTE, le décès inopiné du Ministre d'État Pierre DUPONG fin décembre 53 et l'assermentation de M. Pierre WERNER, nouveau Ministre d'État, Président du GOUVERNEMENT, de même que la troisième naissance à la Maison princière DE LIGNE-LUXEMBOURG au Château de BELOEIL, l'ouverture de la première École Européenne des 6 Pays communautaires à LUXEMBOURG-LIMPERTSBERG finalement.

Le 16 avril 1955 naquit, au Château de BETZDORF, le Prince Héritier HENRI-ALBERT-GABRIEL-FÉLIX-MARIE-GUILLAUME, chaleureusement ovationné par la jeunesse scolaire communale d'abord, par toute la nation par la suite.

Grandes mises en chantier de génie civil

en 1956: à Vianden, le barrage de l'OUR est entamé; à ESCH-s-SÛRE, le grand barrage de la Haute-Sûre est réalisé pour ses puissantes fondations, alors qu'à WILTZ, - la Cité martyre - le Monument national de la Grève fut inauguré, de même que le Monument du Souvenir et le Musée national de la Résistance à ESCH-s-ALZETTE.

1957 vit naître, au Château de BETZDORF, les Enfants princiers JEAN et MARGARETHA, le 15 mai à 0.40 heures; côté «visites» officielles, on nota celle de M. Paul-Henri SPAAK, Secrétaire général de l'OTAN et du Président de la République française René COTY. S.A.R. le Grand-Duc Héritier procéda au premier coup de bêche pour la Clinique municipale pour Enfants, route d'ARLON, en 1957, alors que le Couple grand-ducal héritier y procéda à la pose de la première pierre, le 2 juillet 1958.

Du 16 au 18 juin 1959, S.M. le ROI BAUDOIN des Belges fut en Visite officielle à LUXEMBOURG; événements majeurs encore: le renflouement de l'imposant bassin-barrage de la Haute-Sûre; le décès inopiné du Premier Ministre Pierre FRIEDEN, le 23 février, et surtout encore le 40^e Anniversaire de l'Avènement de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse CHARLOTTE: ovations et grandes manifestations de sympathie.

LIEUTENANCE: 4 mai 1961

Tel que nous l'avons brièvement relaté ci-dessus, S.A.R. la Grande-Duchesse CHARLOTTE avait tenu à associer très étroitement son Fils aîné JEAN, en L'instaurant Son Lieutenant-Représentant, le 4 mai 1961: lors d'une Séance solennelle à la Chambre des Députés, le Grand-Duc Héritier prêta le serment constitutionnel devant une délégation de la Chambre, le Premier Ministre d'État Pierre WERNER et le Grand Maréchal de la Cour Alfred LOESCH.

Retraçons brièvement l'essence constitutionnelle et l'historique de cette Lieutenance:

L'événement historique eut lieu début mai 1961 à LUXEMBOURG, quand Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE désigna Son Altesse Royale le GRAND-DUC HÉRITIER comme Son Lieutenant-Réprésentant.

La Lieutenance est une institution prévue dans le droit constitutionnel luxembourgeois. En effet, l'Article 42 de la Constitution dispose que «Le GRAND-DUC peut se faire représenter par un Prince du sang, qui aura le titre de Lieutenant du Grand-Duc et résidera dans le Grand-Duché.»

Comme la Lieutenance est une institution particulière au Luxembourg, il semble indiqué de définir succinctement la place qu'occupe dans l'histoire et dans le droit constitutionnel du Grand-Duché l'institution de la Lieutenance.

Originellement, la disposition de l'Article 42 de la Constitution était motivée par le fait que le ROI GRAND-DUC résidait aux Pays-Bas; c'est pourquoi les Constitutions successives, depuis celle de 1841, réservaient au Chef d'État la possibilité de se faire représenter au Grand-Duché par un Lieutenant. Mais quoi qu'il en soit du besoin qui a inspiré, à l'origine, cet aménagement constitutionnel, le libellé de l'Article 42 est conçu en termes généraux, de manière que cette disposition a survécu à la dissolution de l'Union personnelle avec les Pays-Bas.

Le Président Robert SCHUMAN, le Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne H. von BRENTANO et le Président de la Cour de Justice de la C.E.C.A. Massimo PILOTTI, en présence du Couple grand-ducal HÉRITIER, en 1954, lors de la séance officielle à LUXEMBOURG



Avril 1955: L.L.A.A.R.R. le Couple Grand-Ducal Héritier, en compagnie de la Princesse MARIE-ASTRID et du Prince Héritier puiné HENRI



Pose de la Première Pierre de la CLINIQUE pour ENFANTS à LUXEMBOURG, le 2 juillet 1958

Pour saisir la portée de l'Article 42 de la Constitution, il importe de considérer les précédents, qui sont au nombre de trois.

La Lieutenance de S.A.R. le PRINCE HENRI fut instituée par un Décret royal et grand-ducal du 5 février 1850.

Ce décret et la proclamation du Prince HENRI, du 6 novembre 1850, sont assez explicites en ce qui concerne les caractéristiques essentielles de la Lieutenance.

Une deuxième Lieutenance, celle de S.A.R. le Prince GUILLAUME, Grand-Duc Héritier, fut instituée par Arrêté grand-ducal du 4 avril 1902. Dans la lettre d'investiture, le GRAND-DUC régnant s'était réservé personnellement deux catégories d'affaires, à savoir: les relations avec les Souverains et Chefs de Gouvernement étrangers, ainsi que la collation de titres et de récompenses honorifiques.

La Lieutenance de S.A.R. la Grande-Duchesse MARIE-ANNE, était instituée par l'Arrêté grand-ducal du 19 mars 1908; cette Lieutenance fit place peu de temps après à une Régence.

La Lieutenance a la nature juridique d'une délégation des pouvoirs grand-ducaux, suivant rapport de la Commission chargée d'élaborer le projet de la Constitution, Procès-verbaux des États de 1848. Les termes de l'Article 42 de la



Joie paternelle à la naissance des Princes-jumeaux JEAN et MARGARETHA, - photo juillet 1957, au Parc du Château de BETZDORF



S.A.R. le GRAND-DUC avec les Enfants princiers MARIE-ASTRID et HENRI

Constitution et, plus précisément, les notions mêmes de représentation et de Lieutenant – «Stellvertreter» –, permettent de dire que cette institution a pour fonction essentielle d'assurer la présence effective et permanente d'un représentant du pouvoir grand-ducal sur le territoire.

La Lieutenance n'est liée à aucune cause d'ouverture déterminée; elle est conférée discrétionnairement par le GRAND-DUC, toujours d'après le rapport de la Section centrale de Constituante de 1848, – à la seule condition que ce soit à un Prince du sang. Elle n'a pas pour effet de limiter le GRAND-DUC dans l'exercice personnel de ses prérogatives. Celui-ci est d'ailleurs libre de définir les modalités de la Lieutenance et il peut l'affecter, s'il le désire, des limitations qui peuvent lui paraître opportunes. À défaut d'une telle limitation, le Lieutenant reçoit le pouvoir général d'exercer toutes les prérogatives grand-ducales.

Ces indications permettent de différencier nettement la Régence – selon les Art. 6 et 8 de la Constitution – et la Lieutenance. Alors que la Régence est

nécessaire dans les cas énoncés par la Constitution, la Lieutenance est volontaire. La Régence exclut l'exercice des pouvoirs par le GRAND-DUC titulaire; au contraire, la Lieutenance laisse à celui-ci la plénitude de ses droits et de sa capacité. Le Régent se substitue au Grand-Duc dont l'autorité n'est plus que nominale, alors que le Lieutenant est un représentant et un suppléant du Grand-Duc régnant; cette différence apparaît clairement dans le fait que la formule de promulgation des lois et la formule exécutoire des jugements sont modifiées dans le cas de la Régence, alors que le Lieutenant se borne à apposer sa signature sur les actes grand-ducaux conçus au nom du GRAND-DUC régnant.

Telles étant les caractéristiques de la Lieutenance, il apparaît que cette institution peut servir dans les circonstances les plus diverses, avec des modalités variables, soit comme une suppléance permanente ou temporaire du Chef d'État, soit comme une forme d'association à l'exercice du pouvoir grand-ducal.

Le Lieutenant doit, aux termes de l'Article 42, alinéa 2 de la Constitution, prêter serment d'observer la Constitu-

tion. Selon les précédents, ce serment est prêté aux mains d'une députation de la Chambre.

La Déclaration du Ministre d'État à la Chambre des Députés, le 2 mai 1961

Le 2 mai 1961, Monsieur Pierre WERNER, Ministre d'État, Président du Gouvernement, fit une déclaration à la Chambre des Députés pour l'informer d'une communication importante de Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE. Voici le texte de la déclaration de M. le Ministre d'État, Président du Gouvernement:

«Monsieur le Président,
Messieurs les Députés,

Le devoir m'incombe de porter à la connaissance de la Chambre des Députés et du pays entier une communication importante de notre auguste Souveraine. En effet, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE m'a prié de faire part à

la Chambre des Députés de Sa volonté d'instituer une Lieutenance et de désigner, en qualité de Lieutenant-Représentant, Son Altesse Royale le Prince JEAN, Grand-Duc Héritier.

Je ne saurais mieux faire, pour indiquer à la Chambre les motifs de cette décision, que de citer les termes mêmes de la lettre par laquelle notre Souveraine a fait part de Ses intentions au Gouvernement:

Luxembourg, le 18 avril 1961.

«Monsieur le Ministre d'État,

En vue de préparer le règne de Notre successeur, Nous avons résolu de mettre à exécution, après mûre réflexion, un projet que Nous croyons le moment venu de vous communiquer.

Au cours des longues années pendant lesquelles il Nous a été donné de porter la Couronne du Grand-Duché, Nous avons pu mesurer, le cœur rempli de reconnaissance, dans les moments de bonheur comme dans les heures d'épreuves, l'attachement du peuple luxembourgeois à Notre personne et à Notre Dynastie. Pour cette raison, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance, la continuité de la Monarchie étant bien assurée, non seulement dans les dispositions de la Constitution, mais encore dans l'affection des Luxembourgeois.

Désirant autoriser Notre bien-aimé Fils, le Grand-Duc Héritier JEAN, à se dévouer d'une manière plus directe au service du pays et à se consacrer, dès à présent, aux tâches qui seront les siennes comme futur Souverain, Nous envisageons de l'associer, en qualité de Lieutenant, à l'exercice du pouvoir, ainsi que l'Article 42 de la Constitution Nous en donne la possibilité. En associant Notre Fils à l'accomplissement de Nos devoirs, nous mettons en lui toute Notre confiance pour exercer en Notre nom tous actes du Souverain, sans préjudice de la plénitude de Nos prérogatives personnelles.

Nous avons la conviction que la participation du Grand-Duc Héritier à l'exercice de Nos droits et à Nos responsabilités aura pour effet d'assurer la continuité du pouvoir et de garantir la solidité de nos institutions. Nous serions heureuse, si Notre décision était accueillie par les Corps constitués et par le Peuple luxembourgeois tout entier comme un nouveau témoignage de Notre profonde sollicitude pour le bien-être de Notre commune Patrie.»

CHARLOTTE

Monsieur Pierre WERNER expliqua en core:

«Vous connaissez l'origine historique de la Lieutenance, qui est particulière à la Constitution luxembourgeoise. Elle fut introduite dans notre charte fondamenta-

le, à l'époque de l'union personnelle avec les Pays-Bas, afin de donner au ROI GRAND-DUC la possibilité de se faire représenter par un Prince de sa Maison, résidant au Grand-Duché. Telle est donc l'origine de cette institution, consacrée par l'Article 42 de la Constitution actuelle, libellé comme suit: «Le GRAND-DUC peut se faire représenter par un Prince du sang, qui aura le titre de Lieutenant du Grand-Duc et résidera dans le Grand-Duché.»

Le premier cas d'application de cette disposition reste celui qui est le plus souvent évoqué, à savoir la Lieutenance du Prince HENRI, instituée en 1850. On y prit recours encore deux fois dans la suite. En 1902, le GRAND-DUC ADOLPHE, s'adjoignit le Prince GUILLAUME en qualité de Lieutenant. En 1908, le Grand-Duc Guillaume appela à la Lieutenance Son Epouse, la GRANDE-DUCHESSE MARIE-ANNE; on sait que cette Lieutenance fit place, peu de temps après, à une Régence.

Aujourd'hui, notre Souveraine Se sert de la même institution, mais dans un esprit et pour des motifs différents de ceux qui ont inspiré les Lieutenances précédentes. La Providence Lui a heureusement conservé la santé. Elle entend rester parmi nous et servir Son pays comme Elle l'a fait pendant un règne de plus de 40 ans. Elle continuera donc à régner en conservant, en droit et en fait, la plénitude de Ses prérogatives souveraines. Mais Elle a la préoccupation légitime de permettre à Son Fils aîné, le Prince JEAN, que les lois de la succession ont désigné comme héritier du Trône, de participer désormais directement à l'exercice du pouvoir. C'est ce désir qui L'a amenée à S'associer, conformément à l'Article 42 de la Constitution, le GRAND-DUC HÉRITIER JEAN en qualité de Lieutenant-Représentant.

La Chambre connaît les caractéristiques juridiques de la Lieutenance qui la différencient nettement de la Régence. Celle-ci est nécessaire dans les cas spécifiquement énoncés par la Constitution et exclut l'exercice des pouvoirs par le GRAND-DUC titulaire. La Lieutenance a la nature d'une délégation des pouvoirs grand-ducaux, c'est-à-dire qu'elle laisse subsister dans leur plénitude les prérogatives de la Grande-Duchesse régnante. Les lois, les arrêtés, les décisions de Justice continueront à apparaître en Son nom, car c'est Elle qui demeure le Chef de notre État. Mais, en même temps, le Lieutenant-Représentant sera habilité à exercer – toujours au nom de la GRANDE-DUCHESSE régnante – toutes les prérogatives politiques et juridiques qui sont attribuées par la Constitution au Souverain de l'État.

Conformément aux intentions dont S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE a fait

part non seulement au Gouvernement, mais encore aux chefs des corporations politiques du pays ainsi qu'aux présidents des partis politiques représentés au Parlement et de leurs fractions parlementaires, Elle a institué la Lieutenance de S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER JEAN par un acte grand-ducal du 28 avril 1961. Je donne lecture de l'Arrêté d'institution:

NOUS CHARLOTTE
par la grâce de Dieu,
Grande-Duchesse de Luxembourg
Duchesse de Nassau
etc., etc., etc.

Désirant associer Notre bien-aimé Fils, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier JEAN, à l'exercice de Nos prérogatives;

Voulant faire usage à cet effet du droit qui Nous est réservé par l'Article 42 de la Constitution;

Sur le rapport de Notre Ministre d'État, Président du Gouvernement, et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Avons trouvé bon et entendu:

d'instituer Notre bien-aimé Fils, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier JEAN, Notre Lieutenant-Représentant;

Mandons et ordonnons que le présent arrêté soit inséré au Mémorial et chargeons de son exécution Notre Ministre d'État, Président du Gouvernement.

Donné au Palais de Luxembourg, le 28 avril 1961.

Le Ministre d'État,
Président du Gouvernement,
Pierre WERNER.

CHARLOTTE.

«En application de l'Article 42, alinéa 2, de la Constitution, il appartient à la Chambre de désigner, conformément à l'Article 66 de son règlement, une députation chargée de recueillir le serment à prêter par le Grand-Duc Lieutenant.

«Nous avons reconnu, dans ce geste de notre Souveraine, un nouveau témoignage de Sa profonde sollicitude pour le bien-être politique de notre patrie. Notre Charte fondamentale, en adoptant pour notre État la forme d'une monarchie constitutionnelle, a placé à la base de nos institutions un principe de stabilité et de continuité. Notre Souveraine, entourée d'une Famille admirable dont Elle est le centre et l'âme, a su, au milieu de vicissitudes et d'épreuves peu communes, combler le peuple luxembourgeois dans ses aspirations politiques les plus fondamentales.

«Je suis sûr que la Chambre et, à sa suite, le peuple luxembourgeois tout en-

tier, comprendront que l'institution de la Lieutenance du Prince JEAN répond à ce même souci de stabilité et de continuité dans nos institutions et dans notre vie publique. J'ai la conviction que les autorités publiques, de même que tous nos concitoyens, reporteront sur le Lieutenant-Représentant du GRAND-DUC l'esprit d'allégeance et d'attachement qu'ils éprouvent pour la GRANDE-DUCHESSE régnante, Héritier de l'une des plus belles traditions monarchiques, témoin intime, depuis de longues années, d'un règne marqué de tant de sagesse et de dévouement, le nouveau Lieutenant assume, j'en suis sûr, ses lourdes responsabilités avec une intelligence et une conviction formées par le plus bel exemple qu'on puisse concevoir.

«Je voudrais l'assurer, à cette tribune et en ce moment solennel, de l'affection chaleureuse et de la confiance totale qui l'accueillent et, en le disant, je suis sûr de parler non seulement au nom du Gouvernement que je préside, mais encore au nom des autorités constituées et au nom de tous les Luxembourgeois sans exception.»

La déclaration du Président de la Chambre des Députés

Après que la Chambre des Députés eût entendu l'exposé du Ministre d'État, Président du Gouvernement, M. Joseph BECH, le Président de la Chambre déclara:

«La Chambre prend acte de la communication qui vient de lui être faite par l'honorable Ministre d'État, Président du Gouvernement, au sujet de l'institution d'une Lieutenance dans la personne de S.A.R. Mgr. le GRAND-DUC HÉRITIER.

Aux termes de l'Article 42 du Pacte fondamental le Lieutenant-Représentant de la GRANDE-DUCHESSE prêtera serment «d'observer la Constitution avant d'exercer Ses pouvoirs.»

Il appartient donc à la Chambre d'aviser aux dispositions à prendre en vue de la prestation du serment de Mgr. le GRAND-DUC HÉRITIER.

À cet effet, le Bureau de la Chambre et votre Commission de Travail ont décidé de proposer à la Chambre de nommer, conformément à l'Article 66 de son règlement, par la voie du sort, une députation qui se composera, en dehors du Président de l'Assemblée, de 6 membres effectifs accompagnés du Greffier de la Chambre. 6 membres suppléants seront également désignés par tirage au sort.

La prestation du serment aura lieu jeudi au Palais Grand-Ducal. À cette occasion j'aurai l'honneur de me faire l'interprète, comme porte-parole de la députation, des sentiments de reconnaissance, de confiance et d'attachement qui animent la Chambre des Députés et le pays à l'égard de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse et Mgr. le Grand-Duc Héritier. Conformément aux précédents de 1902 et 1908, un procès-verbal sera dressé de la cérémonie, procès-verbal dont je donnerai lecture à la Chambre dans la plus prochaine séance et qui sera versé avec toutes les pièces concernant l'institution de la Lieutenance, aux archives du Parlement.

La Chambre procéda ensuite à la désignation des membres de la députation. Selon le tirage au sort, furent désignés les honorables MM. Georges WAGNER (PCS), Camille LINDEN (PC), Pierre GANSEN (POS), Jean DUPONG (PCS) Antoine WEHENKEL (POS) et Henri SINNER (PCS).

Comme membres suppléants furent désignés les honorables MM. Nicolas FERRING (PCS), Arthur USELDINGER (PC), Jean PEUSCH (PD), Victor BODSON (POS), Georges REUTER (PCS) et André PROST (PD).

La décision historique portée à la connaissance de la presse et du peuple luxembourgeois

À l'issue de la session de la Chambre des Députés, M. Pierre WERNER, Ministre d'État, Président du Gouvernement, donna une conférence de Presse au Ministère d'État.

Dans la soirée, le Président du Gouvernement prononça une allocution diffusée par Radio-Luxembourg, au cours de laquelle il s'adressa en langue luxembourgeoise à la population. Voici le texte de cette allocution:

«Méng léif Matbierger!

Ech hun haut de mëtteg der Chamber eng Matdéloug gemaach déi ech mëch genéidegt fillen, heimat och dem breede Pùblik bekannt ze gin an ze kommentéieren.

Zenter méi wéi 40 Joer Jeien d'Geschécker vun onsem Land an den Hänn vun onser veréierter Souveraine, der GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE. Et kann ee roueg behaapten, datt aus schwéieren Ufäng eraus de Règne vun der GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE sêch zu enger vun deene groussen a glécklechen Périoden vun onser Geschicht entwéckelt huet. En huet zwar niewt deene freedeege Stonnen och Péri-

den vu Leed a friemer Ennerdréckong kann. Grad an dénen Zeiten as d'Unhänglechket un d'Dynastie gewuëss. Hirt konstitutionnell Taktgefill, verbonnen mat der Léift vom Vollek, huet der GRANDE-DUCHESSE ëmmer nees d'Gelééhét gin, ons Lëtzebuurger zesummenzehalen an op engem Wee vu Freihét a Fortschrétt ze féieren. Mir wënschen an hoffen, datt ons déi Gebuergehét ënner dem Zepter vun onser GRANDE-DUCHESSE nach Joeren erhalte bleiwt.

Gott siewt gedankt, ons GRANDE-DUCHESSE as trotz enger Herrscherzeit voll vun Evénementer nach gesond a rüstég. Mee ech mengen ët kënnst én Er ët vergonnen, sêch e bësschen vun Hire Chargen op déi jénger Generatioun ze entleedegen. Sou as ët jo och Gebrauch vun alters hier an onse stacklëtzebuurger Familjen, besonnesch um Land.

Dat as och de Sënn vun deer Décioun, déi sêch am Opdrag vun Hirer Kinneklecher Altesse iech heimat zur Kenntnëss bréngen.

D'GRANDE-DUCHESSE huet beschloss den Ierwgroussherzog JEAN zu Hirem Lieutenant-Représentant, oder an anere Wieder, zu Hirem Stellvertrieder, ze bestëmmen. Hir Idée as de Prënz JEAN un der Ausübung vun Hire souveraine Rechter ze bedeelegen, dat heescht, Em d'Gelééhét ze gin, seng Schaffenskraaft, séng Talenter a sein Dévouement méi aktiv a mat méi Responsabilitéiten an den Déngscht vun der Heemecht ze stellen. D'Lieutenance as eng Bedeelegong, eng Associatioun un de groussherzogleche Pouvoiren. De groussherzogleche Stellvertrieder kann am Numm vun Souverain handeln an ënnerschreiw. D'GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE selwer bleiwt am Vollbesët vun Hire Prérôgativen. Hiere Règne geet weider ewéi virdrun, an Hirem Numm gi weiderhin d'Gesetzer publizéiert an d'Gerichtsurteiler gesprach.

Ech sin iwwerzeegt, datt op déi Manéier déi bescht Viraussetzongen fir d'Kontinuitéit vun de groussherzogleche Fonktiounen gi sin. Onsen Ierwgroussherzog, Dén iwregens de leschte 5. Januar Sei 40. Geburtsdag gefeiert huet, wiißt domat a Séng spéider Opgawen, an d'déglech Suerg fir d'Wuel vom Vollék op eng natierlech Manéier eran. Dobei as ët Em gin, fir dat grousst Beispill vu Sénger Mamm virun Aen ze hun, Déi zesumme mat dem Prënz FÉLIX vu Lëtzebuerg, de kinnekleche Kanner e Virbild, souwuel vu Pflichterfëllong wéi vu richtigem Familjeegescht as.

D'Lieutenance as eng original Institioun vun onsem Land. Si as agefouert gin zur Zeit vun der Personalunioun mat Holland, wéi ons Herrscher nach bausend dem Land residéiert hun a wou se

drop gehalen hun, e Vertrieder hei am Land ze hun.

D'Lieutenance vum Prënz HARY huet sêch mat goldene Buchstawan an ons Geschicht ageschriwwen. Dir wësst, wat fir en Undêl dëse Prënz un de Stierkong vun onsem Nationalgefill a vun onser politischer Onofhängegkeet hat. Mee och bei anere Geléenheeten a fir aner Zwecker as d'Lieutenance gebräucht gin, esou 1902 an 1908, a si huet sêch all Kéier als eng nätzlech Mesure ergin.

Wéi ech scho gesot hun, setzt se och dem Règne vun dem regéierende Fürst keen Enn. Et gët och absolut neischt geännert un de Regeln an Arrangementen vu jidfer Zort, déi d'Verhältnes vun Dynastie a Souveraine zum Staat bestëmmen. D'GRANDE-DUCHESSÉ huet Hir Intentioun der Regéierung an engem Schreiwen un de Staatsminister matgedeelt, dat der muer an den Zeidongen reproduziert fand. Doranner huet Si d'Grënn vun Hirer Décisioun a Wieder geklet, déi klor d'bestänneg Suerg fir d'Land a sei Wuel durchschénge loossen. Hir Kinneklech Altesse huet och an dene leschten zwou Wochen d'Ministeren an d'Präsidenten vun de politesche Korporatiounen, vun de Parteien a vun de Parlamentsfraktiounen an Audienz empfaang, fir si perséinlech ze informéieren. Den Arrêté selwer iwwer d'Asetzung vun der Lieutenance as den 28. Abrëll ënnerschriwwen gin. Nom Artikel 42, Alinéa 2, vun der Konstitutioun gët eng Deputatioun vun der Chamber bestëmmt, virun deer de groussherzogleche Stellvertrieder de virgeschriwwenen Eed oflet.

Déi Formalitéiten bei der Lieutenance halen sêch an engem bescheidenen Cader, well, wéi ech scho gesot hun, domat keng fundamental Neierong antrët. Et as iewel en Akt vu Bedeitong. E gët ons d'Geléenhët fir nees bewosst ze sin, wat mer un onser Dynastie hun an domat och d'Zesummegehéiregkëtsgefill vun alle Lëtzebuerger ze ënnerstreichen. De Lëtzebuerger Aarbechter an de Lëtzebuerger Bauer, de Beamten an den Handwierker, de Mëttelständler an d'intellektuell Elite, si all fanne sêch zesammen wann ët ëm d'Ganzt geet, well och d'Ganzt se zu deem mëcht, wat se sin.

Mir iwwerdroen op de LIEUTENANT-REPRÉSENTANT ons loyal, vertrauensvoll an affectueuse Astellong wéi mer se géintiwer der GRANDE-DUCHESSÉ hun. Mir sin iwwerzeegt, datt Hien d'Entwert op dës Gefiller a Sëngem vollen Asatz an a Sënger constanter Suerg fir d'Land gët. Him, der Ierwroussherzogin JOSÉPHINE-CHARLOTTE, an Hire léiwe Kënnercher, schloen haut ons Hierzer entgéint.

Vive ons GRANDE-DUCHESSÉ CHARLOTTE!

Vive de PRËNZ JEAN!

La cérémonie de la Prestation de Serment

Le 4 mai 1961, la députation désignée par la Chambre des Députés se rendit au Palais grand-ducal pour recevoir le serment à prêter par Son Altesse Royale le GRAND-DUC HÉRITIER comme Lieutenant-Représentant.

Nous reproduisons ci-après le procès-verbal de la prestation de serment de Son Altesse Royale le GRAND-DUC HÉRITIER:

«Aujourd'hui, le quatre mai 1961, la Commission désignée par la Chambre des Députés pour recevoir le serment prévu par l'Article 42 de la Constitution et à prêter par S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER comme LIEUTENANT-REPRÉSENTANT de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSÉ de LUXEMBOURG, en suite de l'Arrêté grand-ducal du 28 avril 1961, s'est rendu au Palais de Luxembourg, aux fins de s'acquitter de la mission lui dévolue.

La Députation est composée du Président de la Chambre M. Joseph BECH et de MM. Georges WAGNER, Camille LINDEN, Victor BODSON, Jean DUPONG, Antoine WEHENKEL, Henri SINNER, députés, et accompagnée du greffier de la Chambre, M. Marcel MERIS.»

Vers onze heures la Députation est introduite dans la salle des Fêtes du Palais grand-ducal.

S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER, LIEUTENANT-REPRÉSENTANT de la GRANDE-DUCHESSÉ, assisté de M. Pierre WERNER, Ministre d'État, Président du Gouvernement et du Grand Maréchal de la Cour, ayant fait Son entrée, M. le Président de la Députation adressa à Son Altesse Royale l'allocution suivante, suivie de la lecture de la formule du serment à prêter par Elle:

«Monseigneur,

La décision par laquelle notre vénérée Souveraine a conféré à Votre Altesse Royale la Lieutenance prévue par l'Article 42 de la Constitution est considérée par la Chambre des Députés comme un acte de haute sagesse politique.

Avec le pays tout entier, la Représentation nationale l'accueille comme une nouvelle preuve du total dévouement de la Grande-Duchesse aux intérêts du pays, dont Elle ne cesse de donner le constant exemple depuis déjà quarante années de Règne.

À l'égard de Votre Personne, Monseigneur, la décision de Votre Auguste Mère de Vous associer comme son

Lieutenant-Représentant à l'exercice du Pouvoir Souverain est un témoignage éclatant de Sa confiance.

Cette confiance, le peuple luxembourgeois qui Vous entoure depuis Votre enfance de son affection, la partage. Depuis quarante ans il est témoin journalier de Votre vie. Il connaît Vos qualités d'esprit et de coeur. Il sait comment Vous avez fait Votre devoir vis-à-vis de la Patrie pendant la guerre. Il ne doute pas que dans l'accomplissement de la lourde mission que Vous partagerez dorénavant avec la Souveraine du pays qui restera Votre guide et appui le plus sûr, Vous continuerez à Vous inspirer toujours des nobles traditions patriotiques et familiales, dont Elle-même et Votre Auguste Père Vous donnent le plus bel exemple.

Je suis heureux, Monseigneur, d'assurer en cette solennelle occasion S.A.R. et S.A.R. Madame la GRANDE-DUCHESSÉ HÉRITIÈRE de l'indéfectible attachement de la Représentation Nationale.

Voici, Monseigneur, la formule du serment que Votre Altesse Royale aura à prêter:

«Je jure comme Lieutenant-Représentant du Grand-Duc d'observer la Constitution du Grand-Duché de Luxembourg. Ainsi Dieu me soit en aide!»

Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier prêta ensuite le serment, et, élevant la main droite, Elle ajouta: Ainsi Dieu me soit en aide!

Le Prince-Lieutenant ajouta:

«Monsieur le Président,

Je suis extrêmement touché par les paroles de confiance et d'attachement que vous venez de m'adresser au nom de la Chambre des Députés et du peuple luxembourgeois. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour justifier cette confiance.

Le Serment que je viens de déposer entre vos mains scelle entre le pays et moi une union dès à présent indissoluble. Je suis heureux d'apporter à ma bien-aimée Mère le concours de toutes mes facultés pour alléger le fardeau de Ses devoirs constitutionnels. En associant ma volonté à celle de notre Souveraine, j'aurai à coeur, dans l'esprit des traditions qui me sont léguées, de maintenir nos institutions et d'assurer le bonheur et la prospérité de mes chers concitoyens.

Je fais appel à tous les Luxembourgeois pour qu'ils m'aident dans l'accomplissement de ma mission au service de notre commune Patrie.»



En juin 1959: Sa Majesté le Roi des Belges BAUDOUIN en Visite officielle au LUXEMBOURG. — Sur la pelouse au Château de BETZDORF

M. le Président déclara ensuite:

«Au nom du Peuple Luxembourgeois, la Députation, pour la Chambre des Députés, accepte le serment prêté à la Constitution du Grand-Duché par Votre Altesse Royale comme Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse de Luxembourg.

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal, les jour et heure que dessus.

Le Greffier,
Marcel MERIS

Le Président de la Chambre des Députés,
Joseph BECH.

Après l'allocation de Son Altesse Royale le GRAND-DUC HÉRITIÉR, le procès-verbal de la cérémonie de la prestation de Serment fut signé.

Leurs Altesses Royales Madame la GRANDE-DUCHESSE, Monseigneur le Prince, Madame la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE et le PRINCE CHARLES rejoignirent alors à la Salle des Fêtes le GRAND-DUC HÉRITIÉR et les personnalités présentes.

Ajoutons pour terminer qu'au cours de la séance de la Chambre des Députés du 9 mai 1961, M. le Président Joseph BECH donna lecture du procès-verbal de la prestation de serment du GRAND-DUC HÉRITIÉR comme LIEUTENANT-REPRÉSENTANT de la GRANDE-DUCHESSE.

Le cadet des Enfants princiers du Couple grand-ducal héritier naquit au Château de BETZDORF, le 1^{er} mai 1963: Son Altesse Royale le PRINCE GUILLAUME.

Ovation populaire, le 11 novembre 1964

«Après le passage du cortège, les alentours du Palais furent envahis par la foule venue de tous les quartiers de la ville et de toutes les régions du pays. Rarement manifestation populaire avait réuni une foule aussi dense.» Une chaleureuse ovation fut faite à la GRANDE-DUCHESSE et au PRINCE de LUXEMBOURG. La foule entonna finalement l'hymne national et le chant «Lëtzebuerg de Lëtzebuerg», et remercia le PRINCE de LUXEMBOURG et la Souveraine, dont le long règne de quarante-cinq années devait prendre fin le lendemain, 12 novembre 1964.»

La journée du 12 novembre 1964

Le 12 novembre 1964 eut lieu une double cérémonie à LUXEMBOURG. La première se passa au Palais Grand-Ducal et consistait en la signature de Sa Déclaration d'Abdication par Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE. La seconde eut lieu à la Chambre des Députés. C'est au cours de cette cérémonie que le GRAND-DUC JEAN prêta le serment constitutionnel.

La Cérémonie d'Abdication de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE

La cérémonie de la signature de la Déclaration d'Abdication eut lieu à 10.00 heures au Palais grand-ducal en présen-

ce des Présidents honoraires de la Chambre des Députés, du Président et de tous les honorables Membres de la Chambre des Députés, du Ministre d'État, Président du Gouvernement, du Vice-Président et des Membres du Gouvernement, des Président et Vice-Président du Conseil d'État, du Président de la Cour Supérieure de Justice, du Procureur Général d'État, de Monseigneur l'Evêque de LUXEMBOURG, du Bourgmestre de la Ville de LUXEMBOURG et des Chefs des Administrations de l'État.

À 10.00 heures précises, sous les applaudissements de l'assistance, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE entourée du PRINCE de LUXEMBOURG, du GRAND-DUC HÉRITIÉR et de la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE, ainsi que du PRINCE CHARLES parurent à la Salle des Fêtes. Les membres de la Suite de Leurs Altesses Royales prirent place derrière la Famille grand-ducale.

Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE portant le diadème et revêtue du Grand-Cordon de l'Ordre du Lion d'Or, après avoir salué l'assistance, prit place à la table sur laquelle le Ministre d'État, Président du Gouvernement déposa la Déclaration d'Abdication. La Souveraine y apposa Son Nom. Par cet acte officiel, acte ultime d'un long règne, les Pouvoirs du Souverain passèrent sur le nouveau Grand-Duc.

Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE remit ensuite la Déclaration d'Abdication au Président du Gouvernement. Une réception eut lieu au cours de laquelle l'ancienne Souveraine du Luxembourg prit congé des Autorités luxembourgeoises.

La Prestation du Serment par le GRAND-DUC JEAN

À l'issue de la cérémonie au Palais, le 12 novembre 1964, la Chambre des Députés se réunit à 11.00 heures pour recevoir le serment que le Grand-Duc dut prêter aux termes de l'Article 5 de la Constitution, à l'occasion de Son Avènement au trône.

Dans la salle des séances du Parlement avaient pris place les Chefs des missions diplomatiques accrédités à LUXEMBOURG, les Présidents des Institutions des Communautés Européennes ainsi que les Autorités luxembourgeoises qui avaient assisté à la cérémonie de la signature de l'Acte d'Abdication au Palais grand-ducal, en particulier Son Exc. Révérendissime Mgr. le Nonce Apostolique, les Ambassadeurs de 43 pays du monde et de 15 chargés d'affaires ad in-

terim, Messieurs les Présidents de la Haute Autorité de la CECA et de la Commission du Marché commun; M. Paul de GROOTE, Membre de la Commission de l'EURATOM, de même que Monsieur le Président Général du Parlement Européen.

À 11.00 heures, Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC, la GRANDE-DUCHESSE, le PRINCE HENRI, la PRINCESSE MARIE-ASTRID et Monseigneur le PRINCE CHARLES, précédés du Grand Maréchal de la Cour et suivis des Membres de Leur Suite, quittèrent le Palais grand-ducal pour se rendre à pied au Parlement. Tandis que la Musique de la Garde grand-ducale exécutait l'hymne de la Maison grand-ducale, Leurs Altesses Royales, chaleureusement applaudies par la population, passèrent devant le détachement de la Garde grand-ducale qui rendait les honneurs.

Devant la Chambre des Députés, Leurs Altesses Royales furent saluées par une délégation de la Chambre, composée des Vice-Présidents et de sept honorables Membres de la Chambre. Leurs Altesses Royales furent conduites par la délégation vers la salle des séances, où Elles prirent place sur le trône, sous les applaudissements de l'assistance.

L'appel nominal des Membres de la Chambre des Députés ayant eu lieu avant l'entrée du GRAND-DUC et des Membres de Sa Famille, la séance fut reprise par la lecture que fit Monsieur Pierre WERNER, Ministre d'État, Président du Gouvernement de la Déclaration d'Abdication de la GRANDE-DUCHESSE.

**NOUS CHARLOTTE
par la Grâce de Dieu
Grande-Duchesse de Luxembourg
Duchesse de Nassau
etc. etc. etc.**

Vu l'Article 3 de la Constitution;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. – Nous renonçons à la Couronne du Grand-Duché de LUXEMBOURG en faveur de Notre Fils bien-aimé, le GRAND-DUC JEAN.

Art. 2. – Notre Ministre d'État, Président du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié au Mémorial.

Palais de Luxembourg, le 12 novembre 1964.

(s.) CHARLOTTE

Le Ministre d'État,
Président du Gouvernement,
(s.) WERNER.

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Victor BODSON, pronon-



Le 4 mai 1961: S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER prête serment comme Lieutenant-Représentant.

ça ensuite l'allocution de bienvenue, dont nous reproduisons le texte ci-après:

«Altesses Royales,
Excellences,
Messieurs,

Au nom des membres de la Chambre des Députés, réunis dans cette enceinte, je salue respectueusement Leurs Altesses Royales, le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE, Leurs enfants, le PRINCE HENRI et la PRINCESSE MARIE-ASTRID, ainsi que Monseigneur le PRINCE CHARLES de LUXEMBOURG.

La date du 12 novembre 1964 marque un événement constitutionnel très important dans les annales de notre pays.

Elle nous amène à évoquer une autre date, celle du 15 janvier 1919. Ce jour-là, à 4 heures de l'après-midi, Votre vénérée Mère, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, prêta le serment constitutionnel entre les mains de la délégation désignée par la Chambre des Députés.

Après la prestation de serment, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE adressa au Peuple luxembourgeois les paroles émouvantes que voici:

«Je suis fier du serment que Je viens de prêter entre les mains des délégués de la Chambre Luxembourgeoise.

«J'interprète Mon serment en ce sens que je placerais l'intérêt du Peuple luxembourgeois au-dessus de toutes choses, que Je veux vivre de sa vie en parta-

geant ses droits et peines.

«Je désire collaborer avec le Peuple luxembourgeois pour fortifier les liens d'amitié qui doivent exister entre lui et les Puissances de l'Entente auxquelles le Luxembourg doit associer sa vie économique.

«Je souhaite que cette union marque pour le Pays l'ouverture d'une ère de prospérité et de bonheur moral et matériel.»

Votre vénérée Mère a tenu Sa parole. Elle S'est même surpassée au service de notre Patrie.

Nous La remercions du fond de notre cœur et nous Lui garderons un souvenir fait de

reconnaissance et d'affection.

Sa volonté manifestée tout à l'heure au Palais grand-ducal fait de Son Altesse Royale le GRAND-DUC JEAN Son successeur au Trône.

Altesse Royale,

Comme Son auguste Mère, Votre Altesse Royale est née sur notre sol. Elle a été élevée parmi nous.

Très jeune, Vous avez connu les temps durs de l'exil. Courageusement, Vous avez payé de Votre personne pour la Libération de notre Pays.

Dans la suite Vous avez, en Votre qualité de Membre du Conseil d'État, pu Vous pencher sur la préparation des lois.

Comme Lieutenant-Représentant Vous avez été mêlé de plus près à la gestion

des affaires de l'État. Vous avez appris dans les dernières vingt années quelles sont les lourdes charges du Souverain.

La décision de Votre vénérée Mère Vous charge, à partir d'aujourd'hui, de toute la responsabilité ancrée dans l'Article 32 de notre Constitution qui dit que la Puissance Souveraine réside dans la Nation et que le Grand-Duc l'exerce conformément à la Constitution et aux lois du Pays.

Nous sommes très persuadés que Vous accomplirez Votre lourde charge en collaboration avec le peuple luxembourgeois et que Vous placerez, comme Madame Votre Mère, l'intérêt de notre peuple au-dessus de toute chose.

Il ne me reste plus, Altesse Royale, avant de recueillir Votre serment, que de formuler des vœux pour Votre auguste personne, Votre famille et pour le peuple luxembourgeois.»

Après avoir prononcé cette allocution, le Président de la Chambre et le Président du Gouvernement s'avancèrent vers le trône. Le Président de la Chambre donna lecture de la formule du serment prévu par l'Article 5 de la Constitution qui a la teneur suivante:

«Je jure d'observer la Constitution et les lois du Grand-Duché de LUXEMBOURG, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire, ainsi que la liberté publique et individuelle, comme aussi les droits de tous et de chacun de Mes sujets, et d'employer à la conservation et à l'accroissement de la prospérité générale et particulière, ainsi que le doit un bon Souverain, tous les moyens que les lois mettent à Ma disposition. Ainsi Dieu me soit en aide!

Le GRAND-DUC leva la main droite et prononça à haute voix la formule sacramentelle: Je le jure, ainsi Dieu me soit en aide.

Après avoir prêté serment, le GRAND-DUC reprit place au fauteuil du trône. Il reçut le discours du trône des mains du Ministre d'État, Président du Gouvernement.

Voici le texte du discours du trône prononcé par Son Altesse Royale le GRAND-DUC:

Le Discours du Trône

«Monsieur le Président, Messieurs,

Par le serment que je viens de prêter entre les mains de votre Président, je m'engage à me consacrer entièrement et inlassablement au bonheur de notre patrie.

Il sera mon guide dans l'accomplissement de mes devoirs et dans la poursuite de toutes les aspirations d'un règne que je veux marquer du sceau de la Justice, de la Bonté et du Progrès.

En ce moment émouvant, ma pensée se tourne avec reconnaissance vers mes chers Parents, dont le noble exemple ne cessera d'inspirer mes actes.

La résolution de ma Mère bien-aimée de Se retirer des affaires de l'État, après avoir présidé pendant tant d'années décisives aux destinées du pays, ne L'éloignera pas, j'en suis sûr, du cœur des Luxembourgeois.

J'assure la Représentation élue du pays, qui, par la bouche de son Président, vient de formuler des vœux auxquels je suis très sensible, de mon ardent désir de promouvoir, non seulement l'épanouissement de la Nation, mais aussi le bonheur de chaque Luxembourgeois.

La sauvegarde de l'indépendance et des libertés nationales reste le premier souci du Souverain. L'heureuse évolution vers une plus étroite union avec d'autres Nations ajoute à ce devoir de nouvelles formes de responsabilités dans l'exercice du pouvoir. Le Luxembourg s'engage avec confiance sur la voie de l'unité européenne sans renier ses institutions et ses traditions, sûr d'y trouver de nouvelles raisons de développement pacifique, convaincu également de contribuer à l'actuel courant de solidarité humaine, si opposé au nationalisme étriqué d'une époque révolue. Il se veut à la fois promoteur et trait d'union dans ce mouvement historique.

Au-delà de l'Europe il entend soutenir sur un plan mondial, et notamment dans le cadre des Nations Unies, les oeuvres de la Paix, la détente dans la sécurité, la coopération technique, économique et humaine de tous les peuples.

À l'intérieur du pays je serai le gardien fidèle des droits du citoyen, qui

garantissent l'égalité devant la loi et qui doivent assurer à chacun la juste part de bien-être qu'exigent le respect de la dignité humaine et la justice sociale. Nous devons bannir tout ce qui peut subsister de misère matérielle ou morale, grâce à la volonté conjuguée de tous et à l'acceptation des sacrifices indispensables.

Mon grand dessein et ma plus noble tâche sera d'être et de me sentir le garant de continuité nationale, autour duquel s'apaisent les passions politiques et se groupent les bonnes volontés, prêtes à agir.

L'évolution rapide des facteurs économiques, due au progrès foudroyant de la technique, pose tous les jours de nouveaux problèmes d'adaptation: Notre pays a acquis un niveau de vie qui suppose une constante amélioration de l'outillage national et la poursuite d'une politique économique concertée et souple. Que celle-ci se dégage de plus en plus d'une collaboration intelligente et harmonieuse de tous les secteurs et groupements intéressés, tel est mon vœu le plus cher!

L'élan actuel de la jeunesse vers le vrai, le naturel et l'authentique doit être mis à profit dans le cadre d'un effort considérable d'enseignement à tous les niveaux de formation pour doter le pays d'une génération vigoureuse de corps et d'esprit à laquelle l'expansion de nos activités nationales fournira de nouvelles occasions de faire valoir ses talents.

Aux Chefs d'État et aux Gouvernements étrangers ainsi qu'aux Représentants des Communautés européennes, qui ont bien voulu Nous marquer leur sympathie en ce jour, j'exprime ma vive reconnaissance.

La présence aujourd'hui d'un si grand nombre de Représentants diplomatiques est un hommage d'estime et d'amitié à un petit pays qui, pendant des années douloureuses à démontré au monde, et s'est révélé à lui-même, qu'il possédait à un haut point ces ressources spirituelles et morales qui sont la vraie richesse des nations et sur lesquelles se fonde l'ordre juridique international établi entre les pays faibles et puissants.

C'est sur les conseils de votre Assemblée, Messieurs les Députés, que je veux m'appuyer pour réaliser les objectifs de mon règne, en vous priant de reporter sur ma personne la fidélité et la confiance que vous avez constamment gardées à ma Mère.

À tous les enfants de notre bonne terre luxembourgeoise pour laquelle tant d'entre eux se sont sacrifiés, je demande en ce jour toujours présent à l'esprit, par delà leur travail et intérêts quotidiens, l'intérêt général et supérieur de notre patrie.

Dans cette poursuite du bien commun je serai à la fois leur frère et le dépositaire des traditions sur lesquelles nous fondons notre vie nationale.

Monsieur le Président,
Messieurs,

Comme mes prédécesseurs je souscris de tout coeur à la devise de Notre Maison: «Je maintiendrai.» La Grande-Duchesse et moi-même, nous servirons le pays avec dévouement. Appuyés sur le peuple tout entier, mêlés à sa vie et à ses préoccupations, Nous susciterons, avec l'aide du Tout-Puissant, de nouvelles raisons de foi dans les destinées de la patrie.»

Le discours du trône fut accueilli par l'assistance par de longs applaudissements. La cérémonie étant terminée, le GRAND-DUC et les Membres de Sa Famille quittèrent la salle des séances accompagnés des Membres de la délégation de la Chambre des Députés, sous les acclamations de «Vive le GRAND-DUC!» «Vive la GRANDE-DUCHESSE!» et de longs applaudissements encore. Leurs Altesses Royales rentrèrent à pied au Palais grand-ducal et la foule massée devant le Palais acclamait vivement le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE.

Une première fois Ils apparurent au balcon et furent ovationnés par la population qui réclamait ensuite avec insistance tous les Membres de la Famille grand-ducale.

Les acclamations redoublèrent de vigueur, lorsque la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, le PRINCE de LUXEMBOURG, le PRINCE HENRI, la Princesse MARIE-ASTRID et le Prince CHARLES se présentèrent au balcon avec le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE.

Ils répondirent chaleureusement et vivement à l'ovation de la population qui chanta l'hymne national, tandis que des hauteurs des «Trois Glands» une salve de 101 coups de canon fut tirée en l'honneur du nouveau Souverain du Luxembourg.

Cérémonie religieuse en la Cathédrale

À midi, une cérémonie religieuse fut célébrée en la Cathédrale par Monseigneur Léon LOMMEL, Evêque de Luxembourg.

À ce service religieux assistèrent les Chefs des Missions diplomatiques accrédités à LUXEMBOURG, les Présidents du Parlement Européen, de la Commission de la C.E.E., de la Haute Autorité de la C.E.C.A., de la Cour Supérieure de Justice, des Communautés Européennes et le Représentant du Président de la Commission de l'Euratom, ainsi que les Autorités civiles, militaires et religieuses du pays et une foule très nombreuse.

Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC, la GRANDE-DUCHESSE, le PRINCE HENRI, la PRINCESSE MARIE-ASTRID et Monseigneur le PRINCE CHARLES avec les Membres de Leur Suite prirent place dans le choeur de l'église, tandis que la Grande-Duchesse CHARLOTTE et le Prince de LUXEMBOURG se tenaient dans la loge grand-ducale.

Le programme musical exécuté par la Maîtrise de la Cathédrale était le suivant:

Entrée:

Paraphrase sur le «Wilhelmus» -orgue-
A. LEBLANC

Veni Creator Spiritus A. LEBLANC

Domine Salvum Fac Magnum Ducem
Nostrum R. PONCHELET

In Te Domine Speravi R. PONCHELET

Ons Heemecht -Hymne National-
Ant. ZINNEN

Sortie:

Finale de la 6^e Symphonie
Ch. M. WIDOR

À 13.30 heures, le Gouvernement reçut à déjeuner au foyer du Nouveau Théâtre Municipal, où la table était dressée en l'honneur des Membres du Corps diplomatique.

Visite officielle du nouveau Souverain à la Ville de Luxembourg

À 16h30 de la même journée du 12 novembre, Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE firent une visite officielle à la Ville de LUXEMBOURG.

En présence d'une foule importante massée surtout devant l'Hôtel de Ville,

le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE se rendirent à pied du Palais grand-ducal à l'Hôtel de Ville. Ils furent accueillis par le Ministre de l'Intérieur, le Bourgmestre de la Ville de LUXEMBOURG et les membres du Collège échevinal.

En présence de plusieurs centaines de personnalités luxembourgeoises, le Bourgmestre de la Ville de LUXEMBOURG, Monsieur Paul WILWERTZ, prononça son adresse de bienvenue, dont voici les termes:

«Altesses Royales,
Exzellenzen,
Dir Dammen an Dir Hären!

Wéi Dir, Monseigneur, mer viru kuerzer Zeit an engem Privatgespräch matgeleent hut, Dir géift gär den Dag selwer, wou Der op den Troun kommt, trotz engem iwerluedene Programm, Ärer Haaptstad d'Éier vun engem Besuch man, a wéi der dobei de Wonsch ausgedréckt hut, déi Zeremonie sollt esou einfach wéi méiglech sin – Stroßekostum, Usprooch op lëtzebuergesch, brede Kontakt mam Vollék –, du hun ech déi gutt Nouvelle gleich un de Gemengerot weidergin, deen se mat Fred a Begeeschterong opgeholl huet. De Schefferot huet séch beméit an deem Sënn z'organisieren. Den Ufank vun Ärem Règne hätt nët lücht kënne méi e Préjugé favorable fannen; op déi Manéier gëtt a bleiwt e populär. Wien allerdéngs, ewéi ech d'Éier hat an dene vergaangene Joeren Iech selwer an d'GRANDE-DUCHESSE JOSÉPHINE-CHARLOTTE vu méi no kennen ze léieren, deen huet séch doriwwer nët gewonnen.

«D'Joyeuse Entrée» vum 12. November 1964 as eng grouss Éier fir d'Stad Lëtzebuerg, déi op hir dausend Joer houfrég as. Mir gesin doran en Encouragement fir déi, déi un der Spëtz der vu stin an denen hir Aufgab bestëmmt nët lücht as. Mä loosse mer op esou e fredegen Dag nët kloen; loosse mer vergiesen, wéi schwéier et hautdesdaags as, fir an onser Haaptstad mat hirer europäischer Vokatioun alles dat ze man, wat richtég an néidég wier.

Et as ëmmer schwéier, de Successeur vun engem ganz grouss Virgänger ze sin.

Monseigneur, Dir kommt haut bei ons; an dat deet ons eppes besser erdrun, wat ons traureg stëmmt; doduerch empfanne mer et manner schwéier, datt Är Mamm, d'GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, vun ons fortgeet, no engem Règne vu 45 Joer, ënner dene vill schwéier a muenech tragescher woren. Duerch Hir Qualitéite vu Geesch a vun Häerz wor Si esou enk mat ons verbonnen wéi ni virdrun an den zéng Joerhonnerte vun onser Geschicht e Pränz et wor.

An Hirem Geescht sitt Dir opgewuess an erzu gin. Hiert groust Beispill huet Iech gewisen, wéi en de Wee zum Häerz vum Vollék féinnt. A schwéierer Zeit hut Dir un Hirer Säit an un der Säit vun Ärem Papp, dem Pränz FÉLIX Iech fir d'Libératioun vum Land a fir d'Freiheet vun all Lëtzebuurger agesat. A mir erënnere ons nach genee, wéi Dir mat denen éischten Amerikaner hei virum Stadhaus vun der Populatioun begeeschtert an erlichert akklaméiert sitt gin. An dene leschte Joeren hut Dir der GRANDE-DUCHESSÉ CHARLOTTE Hir Responsabilitéiten gedeelt an Hir geholfen, Hir Pflichten ze droen. Dobei hut Dir e weiden Abléck kritt an dat, wat eng konstitutionnell Monarchie u mënschlesche Qualitéiten, u staatsmännischem Geschéck an un «intelligence du coeur», wéi d'Franzosen esou richtig son, vun deem verlaangt, deem un hirer Spéitz steet. An nodeem der och eng Zort Stage am Conseil d'État gemaach hutt, hut Der alles an der Hand wat Iech erlaabt, d'Successioun vun engem grouse Règne, vun engem groussen Nuem a vun enger grousser Damm unzetrieden.

A wat am Joer 1939 de Staatsminister Pierre DUPONG aus dem Fong vu seningem Häerz, an am Numm vun alle Lëtzebuurger Ärer Mamm zougeruff huet: «Mir hun Iech gier, Madame», dat son ech Iech haut am Numm von der Populatioun vun Ärer Haaptstad, am Numm vu ménge Kollege vum Scheffero a vum Gemengerot, an a mengem egene Numm: «Monseigneur, mir hun Iech gier.»

Ons Affektioun geet och un Déi, Déi zënner 11 Joer un Ärer Säit duerch Hir Léifheet an Hire Charme, duerch Hirem Takt an Hirt waremt mënschlecht Gefill ët färdég bruecht huet, d'Sympathie an d'Léift vun alle Lëtzebuurger fir sêch ze gewannen, un déi Pränzessin, déi op onsem Troun déi bridderlech Frënderschaft symboliséiert, déi ons duerch d'Joerhonnerte vun enger selwegter Geschicht mat onse belschen Nopere verbonnen huet a weider verbënnt: ons nei GRANDE-DUCHESSÉ JOSÉPHINE-CHARLOTTE.

Monseigneur, ët wor am ale Régime de Gebräuch, dat bei enger «Joyeuse Entrée» de Magistrat vun der Stad dem neien Herrscher e symbolesch Geschenck iwwerrecht huet; dat wor meeschtens e Schlëssel vun der Stad. Haut as ons Stad nët méi mat Maueren a Puerten emgin, déi ee mat engem Schlëssel kënn opspären. Mir hun ët dofir virgezun, Iech de facsimile vun engem Dokument ze iwwerreechen, dat a jidder Hinsicht dat wäertvollst am Archiv vun der Stad as, de facsimile vun der Charte vun 1244, duerch déi d'Stad Lëtzebuerg hir Freiheet kritt huet. Op deem Dokument steet ons éischt Konstitutioun geschriwwen; dat Dokument as de Ge-

buertsakt vun onser Municipalitéit. Et stellt och, an engem gewësse Sënn, e Schlëssel duer, dee Schlëssel, mat deem eng aner grouss Damm, d'Gräfin ERMESINDE, d'Puert opgespaart huet, déi ons Zougank gin huet zu onse wesentlechste Freiheeten.

Iech Monseigneur, deen iwwer ons Konstitutioun vun haut waacht an ons al an nei Freiheete garantéiert, Iech biede mer, dese Cadeau unzehuelen als Erënnerrong un de fredegen Dag vun haut, e Cadeau, deen d'Kontinuitéit vun onser laanger a bewegter Geschicht symboliséiert.

Erlaabt mer, dat ech nach eng Kéier zrëckgreifen op ons grouss Vergaangeneheet; Dir drot, Monseigneur, de selwegte Nuem, deen de bekanntsten a populärste vun Äre Virgänger gedroen huet, de Nuem vum JEAN, Grof vu LÉTZEBUERG a Kinnék vu Béimen. D'Devise vun dem blanne Grof: «Ich dien.» Dës Devise, déi de Mënsch a sei beweegt Liewe resuméiert, déi Devise wëlle mir haut iwwerhuelen, andeem dat mer dat beschit vun onser Kraaft, an enker Zesummenaarbécht mat Iech an den Déngscht stelle vun onser Heemecht an hirer Onofhängegket, am Kader vun engem enegen Europa, an den Déngscht vum soziale Fortschritt, deen ons Freiheit a Gerechtegket garantéiert. Da si mer iwwerzeegt, dat onsen Häerzswonsch, dee mir Iech haut hei ausdrécken, de Wonsch, dat Der laang a glécklech regéiere sollt an nëmmen Wuelfstand a Fridde sollt kennen, dat dee Wonsch Wirklichket gët.

Ajoutons ici que l'allocution du bourgmestre était encadrée de l'exécution d'un programme musical interprété par l'ensemble du Conservatoire de la Ville de Luxembourg. Ce programme comprenait notamment les chansons suivantes: «Vive, vive, vive!» de Jean-Pierre SCHMIT; «Vivat!» de SIGGY et J.-P. SCHMIT, «Mein hierzég Hémehchtland», de Michel LENTZ, «D'Letzeburger» de DICKS, «De Feierwôn» de Michel LENTZ et «U Lëtzeburg» de SIGGY - J.-P. BEICHT.

À l'issue de la séance solennelle, le Bourgmestre de la Ville de LUXEMBOURG remit comme cadeau à LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSÉ le facsimile de la Lettre de Franchise que la Comtesse ERMESINDE avait donné à la Ville de LUXEMBOURG, en 1244.

La séance prit fin par l'intonation de l'hymne national luxembourgeois.

Une réception réunit ensuite Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSÉ ainsi que les nombreux invités d'honneur dans le péristyle de l'Hôtel de Ville.

Dans la soirée du 12 novembre, une réception eut lieu au Palais grand-ducal à laquelle assistèrent les Chefs des Missions diplomatiques accrédités à LUXEMBOURG, les Présidents et Représentants des Communautés Européennes, les Représentants des Corps constitués de l'État et les Autorités luxembourgeoises.

À 20 heures, un grand feu d'artifice fut tiré du Pont ADOLPHE et dans la vallée de la PÉTRUSSE, en présence d'une foule très nombreuse.

La foule envahit ensuite les rues avoisinant le Palais grand-ducal ainsi que la Place GUILLAUME, en attendant l'arrivée du cortège des Sociétés de musique et de chant, groupées au sein de l'Union des Sociétés de Musique et de Chant de la Ville de Luxembourg.

Les membres de ces Sociétés s'étaient réunis à la Rue de la Reine et Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSÉ, ayant paru au balcon du Palais, les mille musiciens et chanteurs exécutèrent, sous la direction du Chef de la Musique de la Garde, un programme musical très applaudi par Leurs Altesses Royales et le public.

Ce programme comprenait notamment «l'Hymne solennel» et «l'Hymne du Millénaire.»

La manifestation se termina par l'exécution de l'hymne national. Puis la foule fit une ovation extrêmement chaleureuse au GRAND-DUC et à la GRANDE-DUCHESSÉ. Elle les réclamait sans cesse au balcon du Palais. Répondant aux acclamations enthousiastes de la foule, Leurs Altesses Royales, visiblement émues de l'attachement de la population à la Maison grand-ducale, répondirent chaleureusement aux vivats de l'assistance.

Des réjouissances publiques clôturèrent cette journée à laquelle avait spontanément pris part un peuple dans la conscience de la portée historique.

Ajoutons pour terminer que des messages de félicitations et de voeux affluèrent le 12 novembre 1964 de toute part au Palais grand-ducal, venant notamment de S.S. le Pape PAUL VI, des Chefs d'État et des Chefs de Gouvernement d'un grand nombre de pays du monde entier.

De très nombreuses et magnifiques corbeilles de fleurs avaient été envoyées au Palais par les autorités étrangères et luxembourgeoises.



La Famille Grand-Ducale au Palais de LUXEMBOURG en 1978



Lors d'une ovation à l'occasion de la Fête nationale, juin 1978: sur le balcon du Palais grand-ducal



Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE, la Princesse MARIE-ASTRID et le Prince JEAN, ainsi que Sa Majesté la Reine ELISABETH II et Son Altesse Royale le Duc d'EDINBOURG, à l'occasion de la Visite Officielle à LUXEMBOURG du 8 au 12 novembre 1976



Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE, Sa Majesté la Reine des PAYS-BAS, Son Altesse Royale le Prince CLAUS et Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC HÉRITIER et la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE, lors de la Visite Officielle à LUXEMBOURG du 11 au 13 mars 1981

Visites officielles de LL.AA.RR. aux chefs-lieux de canton du Grand-Duché

À l'occasion de l'avènement au trône de Son Altesse Royale le Grand-Duc JEAN, le 12 novembre 1964, un communiqué avait annoncé que des visites officielles aux chefs-lieux des différents cantons du Grand-Duché étaient prévues pour les premiers mois de l'année 1965.

On se souvient que la visite à la Ville de Luxembourg a eu lieu le jour même de l'avènement. Les visites aux autres chefs-lieux de canton étaient fixées aux dates suivantes: le 7 mars à Esch-sur-Alzette; le 14 mars à Diekirch; le 21 mars à Mersch; le 28 mars à Capellen; le 4 avril à Redange-sur-Attert; le 11 avril à Vianden; le 9 mai à Wiltz, le 16 mai à Grevenmacher; le 30 mai à Clervaux; le 13 juin à Remich, et le 20 juin à Echternach.

Près de 32 ans de règne...

Il est apparent que S.A.R. le GRAND-DUC a mis toutes les forces morales, intellectuelles et physiques au service du Grand-Duché et de sa population: sur le long chemin du Devoir, Il vécut des étapes exemplaires d'une vie, étapes au côté de Ses Parents et de Son Auguste Mère en particulier, en tant que Son Lieutenant-Représentant, puis Souverain, période de près de 32 ans au jour, d'un règne encore qui comptera à jamais parmi les périodes les plus prospères, les plus pacifiques, les plus équilibrées de notre Histoire nationale et de la Nation qui l'a vécue.

Aussi, au coeur de l'Europe – avec ses assises communautaires solides avec de nouvelles visées, futuristes et prometteuses – un peuple épris de ses traditions dynastiques, lève son regard vers le Chef d'État et Sa Famille, symbole incontesté et garant inébranlable de notre identité nationale, de notre amour de liberté physique et morale, comme de notre indépendance spirituelle...

De génération dynastique en souverain héritier, la Nation et tous ceux vivant étroitement avec elle, ont su, savent et sauront se réunir autour de notre Famille grand-ducale, pour laquelle la Divinité a voulu garantir une pérennité séculaire, attendue et saluée par la voix de nos coeurs.

De 1961 à 1964, l'année de l'intrônisation

Assermenté le 4 mai 1961, Lieutenant-Représentant de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, le GRAND-DUC HÉRITIÈRE S'engagea immédiatement dans la nouvelle charge dynastique, assumant – conjointement avec S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE – un nombre impressionnant d'obligations en public.

Citons, à titre d'exemples, la présence du Couple grand-ducal héritier à la brillante soirée qui marqua le 30^e Anniversaire de Radio-LUXEMBOURG, le 15 mai 1961, concert dirigé par LOUIS de FROMENT, audition à laquelle Yehudi MENUHIN prêta son prestigieux concours; – Inauguration de la 13^e Foire Internationale de LUXEMBOURG, avec 1.514 exposants venus de 82 pays; – Inauguration de la «BORNE du PASSEUR» à PÉTANGE, le 28 mai de l'année, en présence des Ministres Eugène SCHAUS, Dr Emile COLLING, Emile SCHAUS et Pierre GRÉGOIRE.

Nombreux furent les Ambassadeurs de multiples pays qui furent reçus en audience par le Souverain Lieutenant-Représentant aux fins de la présentation de leurs lettres de créance ou alors pour audiences de congé, du 21 mai au 15 juillet 1961.

Côté grands projets de génie civil, on parla intensément de la Construction du Pont GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, devant relier le Plateau BOURBON au Plateau KIRCHBERG, comme encore d'un grand bâtiment administratif à ériger pour les Communautés européennes, à KIRCHBERG toujours.

De multiples obligations...

1965 fut marqué par une audience que Sa Sainteté le PAPE PAUL VI accorda au Couple grand-ducal à ROME, par les inaugurations de l'Expo Edward STEICHEN «Family of Man» à LUXEMBOURG et du «Mémorial national de l'ÉVASION» à DIFFERDANGE, alors que le 12 avril 1966 la vénérée GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE fêta son 70^e Anniversaire, entourée de l'affection d'une belle Famille; le 300^e Anniversaire de la «Consolatrice des Affligées» fut célébré la même année.

De 1966 à 1975, on enregistra, comme visites officielles à LUXEMBOURG, celles du Président tunisien Marhaba BOURGUIBA en juillet 1966, du Président yougoslave, le Marshal Josip Broz TITO en 1970, de S.M. la Reine JULIANA des Pays-Bas en été 1971, du

Président de la République française Georges POMPIDOU en 1972, des Présidents Gustave HEINEMANN, République fédérale d'Allemagne, et Giovanni LEONE, République d'Italie en 1973. Nos Souverains furent, pour cette même période, en visite d'État à la Cour royale belge et à la Cour royale des Pays-Bas en 1967, en Yougoslavie en tant que Hôtes du Président TITO en 1970, auprès de Sa gracieuse Majesté la Reine du Royaume-Uni en 1972, finalement auprès du Président BOURGUIBA en Tunisie, en 1975.

Cette même période 1966 à 1975 fut marquée par les Noces d'Or, en novembre 1969, de LL.AA.RR. la Grande-Duchesse CHARLOTTE et le Prince FÉLIX, belle fête de Famille, suivie d'un grand deuil quand S.A.R. le Prince FÉLIX décéda le 8 avril 1970 à LUXEMBOURG, moins de cinq mois après l'Anniversaire des Noces.

Notons qu'en 1975, S.A.R. le Prince Héritier HENRI absolva six mois d'une formation d'officier à l'Académie royale militaire de SANDHURST également, Royal Military College, où Son Père L'avait précédé en 1943.

LL.MM. les Reines du Royaume-Uni ELISABETH II et MARGARETHE II du Danemark furent les Hôtes les plus remarquées au LUXEMBOURG pour 1976.

Deuil encore à la Cour grand-ducale, quand le 26 juillet 1977, S.A.R. le Prince CHARLES mourut inopinément pendant un séjour de vacances en Italie, deux semaines à peine avant Son 50^e Anniversaire.

La Nation en liesse

Belles fêtes, enthousiasme populaire et cordiaux souhaits par les autorités, bref – le Tout-Luxembourg –, au vingt-cinquième Anniversaire de Noces de LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE, le 9 avril 1978. Visites du Président français Valérie GISCARD d'ESTAING en 1978 à LUXEMBOURG, du Couple royal d'ESPAGNE, LL.MM. le Roi Juan CARLOS et la Reine SOFIA en 1980, année qui marqua également les Fiançailles de S.A.R. le Prince HENRI avec notre future Souveraine MARIA TERESA.

1981 vit le 85^e Anniversaire de la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE en janvier, les imposantes Noces du Couple grand-ducal héritier le 14 avril de l'année, la visite de S.M. la Reine BEATRIX des Pays-Bas à LUXEMBOURG, l'heureuse naissance du jeune Prince GUILLAUME, le 11 novembre 1981.



Son Altesse Royale le GRAND-DUC et Sa Majesté la Reine du DANEMARK (1988)



Lors d'une ovation organisée en 1989 par la «Luxembourg Boy Scout Association» en l'honneur de Son Altesse Royale le GRAND-DUC, Chef Scout depuis de nombreuses années



Répondant à l'invitation du Président et du Bureau du Parlement Européen, Son Altesse Royale le GRAND-DUC a prononcé une allocution devant les Membres du Parlement réunis en séance solennelle à STRASBOURG, le 22 novembre 1990.



Célébration du 25^e Anniversaire de l'Accession au Trône de Son Altesse Royale le GRAND-DUC: novembre 1989. Au Cercle municipal, un spectacle grandiose avait été organisé, au cours duquel le GRAND-DUC a découpé un magnifique gâteau d'anniversaire.



A l'occasion du Centenaire de l'accession au trône du Grand-Duché de Luxembourg de la Dynastie NASSAU-WEILBURG, différentes festivités avaient été organisées les 8 et 9 décembre 1990 à LUXEMBOURG: une séance académique au Théâtre Municipal, et un Office solennel en action de grâce en la Cathédrale de LUXEMBOURG. Les festivités furent rehaussées par la présence de Sa Majesté la Reine BEATRIX et de Son Altesse Royale le Prince CLAUS des Pays-Bas.

Deuil national toutefois le 9 juillet 1985, quand S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE s'éteignit au Château de FISCHBACH, regrettée et pleurée par une Nation qui L'affectionnait, un peuple reconnaissant à une grande Dame qui fut sa Souveraine pendant 45 ans.

1989: 150^e de l'Indépendance

Le 19 avril 1989, le Luxembourg célébra officiellement le Cent-cinquantième de son Indépendance; LL.AA.RR. reçurent en cette occasion au Palais les Premiers Ministres des Nations signataires européennes de 1839, de même que MM. Javier PEREZ de CUELLAR, Secrétaire général des Nations Unies; Jacques DELORS, Président de la Commission européenne et Manfred WOERNER, Secrétaire général de l'OTAN.

Le 18 avril 1989, S.A.R. le GRAND-DUC avait fait une proclamation que nous reproduisons ci-contre, proclamation signée également par les Membres du Gouvernement:

PROCLAMATION

«À la veille du 150^e anniversaire du Traité de LONDRES qui a consacré l'Indépendance du Grand-Duché de LUXEMBOURG, le peuple luxembourgeois réaffirme avec joie et fierté sa reconnaissance à tous ceux qui ont contribué dans un esprit de solidarité à la réalisation d'un Luxembourg moderne et prospère.

Témoin et parfois enjeu des vicissitudes de l'histoire mondiale, notre pays est aujourd'hui un partenaire respecté et écouté dans le concert des nations.

Notre attachement profond aux idéaux de liberté, de justice et de paix est le fondement de notre participation à la construction d'une Europe ouverte sur le monde et riche de ses diversités qui sont le reflet de l'histoire et du patrimoine culturel de notre continent.

Situé au carrefour de deux grandes civilisations, le Luxembourg aspire à vivre à l'abri de toute menace, dans un monde plus sûr et plus pacifique, dans le respect de l'identité propre de chaque État et des droits inaliénables de la personne humaine.

Luxembourg, le 18 avril 1989

JEAN
Grand-Duc de Luxembourg

Les Membres du Gouvernement,

Jacques SANTER
Jean-Claude JUNCKER
Jacques F. POOS
Marcel SCHLECHTER
Benny BERG
Marc FISCHBACH
Robert KRIEPS
Johny LAHURE
Fernand BODEN
René STEICHEN
Jean SPAUTZ
Robert GOEBBELS»

Le même jour, le Gouvernement, sous présidence Jacques SANTER, avait publié une proclamation officielle également, alors qu'une Séance académique était organisée en soirée au Théâtre municipal. Y avaient pris la parole le Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER, le Professeur Gilbert TRAUSCH, le Premier Ministre Jacques SANTER et le Secrétaire général DE CUELLAR sur Le rôle du Luxembourg et des petits et moyens pays aux Nations Unies.

Un spectacle pyrotechnique, la grande Exposition De l'État à la Nation à la Halle Victor HUGO sur près de 7 mois avec quelque 112.000 visiteurs, de nombreux télégrammes de félicitations, dont ceux de George BUSH et Jacques CHIRAC avaient marqué printemps et été 1989.

25^e Anniversaire de l'Avènement

1989 vit également le 25^e Anniversaire de l'Avènement de S.A.R. le GRAND-DUC, – trois jours de cérémonies – avec une Séance solennelle à la Chambre des Députés et la «Journée des Élus», à laquelle plus de 1.000 édiles de toutes les communes du pays ovationnèrent le Souverain, lors d'agapes servies à la Halle Victor HUGO à LIMPERSBERG.

En 1990, LL.AA.RR. furent les grands Hôtes de S.M. le Roi OLAF de Norvège à une visite d'État sur trois jours, alors que le 29 avril de l'année, le Monument GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE fut inauguré en ville; soleil des grands jours au dehors et dans les coeurs des Luxembourgeoises et Luxembourgeois. Le Souverain reçut encore en 1990, S.M. la Reine BEATRIX des Pays-Bas et la Présidente islandaise Vigdis FINNBOGADOTTIR en Visites d'État.

Grande réception au Palais grand-ducal encore, le 28 juin 1991, pour les Chefs d'État et Présidents de Gouvernement à la Présidence luxembourgeoise des Communautés Européennes; Visite d'État de nos Souverains en Suède, visite du Président de la République tchèque Vaclav

HAVEL et de l'Épouse du Président à LUXEMBOURG, avant la visite officielle que le Couple présidentiel tchèque devait faire en notre capitale du 26 au 28 avril 1994. On notera que Madame V. HAVEL est décédée le 27 janvier 1996, après une longue maladie.

Des visites encore...

Les 13 et 14 janvier 1992, Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE reçurent le Président de la République Française et Madame François MITTERRAND en Visite d'État à LUXEMBOURG, la dernière visite d'un chef d'État français, M. le Président Georges POMPIDOU ayant daté de 1972.

Salve d'honneur de 21 coups de canon, revue du détachement militaire pour M. le Président François MITTERRAND, en présence des Ministres français Roland DUMAS, Lionel JOSPIN, Madame Elisabeth GUIGOU, Georges KIEJMAN, de M. le Sénateur Olivier ROUX, de M. le Secrétaire général Hubert VEDRINE, de M. l'Ambassadeur JULIENNE, de Conseillers diplomatiques et de Directeurs. Les audiences privées à la Villa VAUBAN, les visites au Musée national d'Histoire et d'Art ainsi que de la Maison Robert SCHUMAN, la Séance académique à l'Hôtel de Ville de la capitale, le dîner en la Salle des Glaces d'ECHTERNACH, la conférence de presse de Monsieur le Président de la République française à KIRCHBERG furent des étapes à cette visite qui suscita divers commentaires de presse: «Harmonie franco-luxembourgeoise» aux «Dernières Nouvelles d'Alsace»; – «France et Luxembourg sur la même longueur d'onde», au FIGARO du 14.1.1992, – M. MITTERRAND engage «sa responsabilité politique» sur la question européenne, au «MONDE», le 14.1.1992 également.

Le Souverain reçut encore en 1992 «The Lord High Chancellor» du Royaume-Uni MACKAY of CLASHFERN, confèrencier à la «Sir Winston CHURCHILL Memorial Lecture»; le Président du Parlement Européen Egon KLEPSCH, en visite à LUXEMBOURG du 18 au 20 février de l'année; le skieur alpin Marc GIRARDELLI vainqueur de deux Médailles d'argent aux Jeux Olympiques d'hiver à ALBERTVILLE, alors que le Couple grand-ducal séjourna aux Pays-Bas pour une Visite d'État du 25 au 27 mai 1992, après avoir honoré de leur présence la Journée du GRAND-DUCHÉ de LUXEMBOURG à l'Exposition Universelle de SÉVILLE, le 13 mai.

Le Chancelier fédéral d'Allemagne Helmut KOHL fut reçu en audience privée par le Souverain à la visite officielle du 29 septembre 1992 à LUXEMBOURG.



8 mai 1995: Commémoration de la fin de la Deuxième Guerre mondiale - LL.AA.RR. lors du TE DEUM en action de grâce à la Cathédrale



S.A.R. le GRAND-DUC à la St. PATRICK'S DAY PARADE à LONDRES, le 17 mars 1996

Photo: LUXPRESS/Jean-Claude ERNST



« Les Solistes Européens LUXEMBOURG »



Le Tout-Luxembourg s'était donné rendez-vous pour le Concert Anniversaire.



Trois générations réunies: S.A.R. le GRAND-DUC, S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER et le Prince GUILLAUME

Les commémorations nationales eurent un aspect de ferveur nationale et de recueillement particulier, en septembre et octobre, 50 ans après l'enrôlement de force de «Ons Jongen» et la déportation massive de patriotes dans quelque vingt camps nazis de l'Est.

Le 9 décembre 1992, S.A.R. le GRAND-DUC reçut le serment ministériel de Madame Marie-Josée JACOBS, quand M. René STEICHEN assumait le poste de Commissaire luxembourgeois à la Commission Européenne à BRUXELLES.

En été 1992, S.A.R. le GRAND-DUC avait présidé, en tant que Membre-doyen du CIO – mandat datant de l'année 1946 – aux «VI^e Jeux Olympiques des Petits États d'Europe» à LUXEMBOURG, obligation agréable sous un plein soleil et dans une belle atmosphère.

La joie d'être heureux Grands-Parents fut majorée, le 16 avril 1992, quand naquit le jeune Prince SÉBASTIEN, cinquième Enfant de LL.AA.RR. le GRAND-DUC HÉRITIER et de la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE.

Les caprices d'une année et autres jours de joie au fil des mois valurent, pour 1993, la visite des sites inondés par de grandes crues d'eau de la Moselle et de la Sûre en janvier, celle du Président autrichien Thomas KLESTIL à LUXEMBOURG, le 40^e Anniversaire de Mariage de nos Souverains le 9 avril 1993, une visite d'État encore en Pologne du 26 au 29 avril 1993, notamment au Camp d'AUSCHWITZ et à l'ancien Cloître de LEUBUS, de l'admirable ville de CRACOVIE, finalement à l'ancienne prison et au Cimetière de SLONSK-SONNENBURG, où 91 jeunes Luxembourgeois enrôlés de force

furent brutalement exécutés par un commando nazi pendant la nuit du 30 au 31 janvier 1945.

Jour de grand deuil au décès inopiné, le 31 juillet 1993, de S.M. le Roi des Belges BAUDOUIN; visite encore de la Princesse DIANA à LUXEMBOURG à l'ouverture de l'Expo «BRITAIN in LUXEMBOURG», en présence de S.A.R. le Prince HENRI également.

Du 31 mai au 2 juin 1993, LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE furent les Hôtes du Président finlandais et de Madame Mauno KOIVISTO, visite marquée par une très grande cordialité, devant se terminer sur un détour en Laponie, dont la ville et le site d'INARI.

D'autres événements marquants de ladite année furent le 150^e anniversaire de l'Entreprise des P.&T. le 25 juin, le séjour à LUXEMBOURG de Sir Dudley SMITH, Président de l'Assemblée de l'U.E.O le 8 septembre, le 150^e anniversaire de l'Administration des Travaux Publics le 21 octobre, les visites du président Oscar Luigi SCALFARO, République italienne, à LUXEMBOURG les 16 et 17 novembre, finalement de M. Carl BILDT, Premier Ministre suédois.

La première Visite d'État du Couple royal des Belges amena S.M. le Roi Albert II et la Reine PAOLA à LUXEMBOURG au mois de mars 1994, alors que l'automne valut essentiellement les grandes journées de la célébration du 50^e Anniversaire de notre Libération, en 1944.

Sous un soleil versaillais radieux, en septembre 1994, S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE conduisit Son Fils cadet, le Prince GUILLAUME à l'autel, où le Prince unit Sa destinée à celle de la

Princesse SIBILLA: grandes cérémonies religieuses et réception familiale cordiale pour quelque 1.400 convives.

Les 13 et 14 octobre 1994, Monsieur le Président de la République fédérale d'Allemagne Roman HERZOG et son Épouse se rendirent en visite officielle à LUXEMBOURG.

Un Anniversaire...

Prince en exil, Officier combattant avec les IRISH GUARDS – on se souviendra que S.M. la Reine ELISABETH II a présenté, le 17 mars 1995 à LONDRES, au cours de la «St. PATRICK'S DAY PARADE» des IRISH GUARDS à CHELSEA Barracks, les insignes d'un Général Honoraire de l'Armée britannique à Son Altesse Royale le GRAND-DUC –, Membre du CIO, assumant pareillement plusieurs Présidences et titres académiques d'honneur, Souverain vivant la fière devise «Je maintiendrai» avec une noblesse et une grandeur de cœur, d'esprit et d'engagement, Son Altesse Royale le GRAND-DUC de même que la Famille grand-ducale, vivent de concert dans le cœur d'une Nation entière, prise globalement ou dans ses individualités.

Ces sentiments majeurs et les plus déférents voeux de bonheur et de prospérité, finalement le rayonnement d'un attachement indéfectible ont été exprimés par M. le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, dans son allocution du 5 janvier 1996, pour le 75^e Anniversaire de la Naissance de S.A.R. le GRAND-DUC.

L'allocution du Premier Ministre, télévisée le 4 janvier 1996:

«Mir sin houfreg op eise Grand-Duc»

«Dir Dammen an Dir Hären,

De GRAND-DUC JEAN feiert haut Säi 75. Gebuertsdag. Et war Säi Wunsch, datt op deem Dag nët vill Ophiewes ëm Sëng Persoun giff gemaach gin.

Dëse Wunsch as typesch fir de Grand-Duc, eise Staats-Chef. Hie stellt ni Sëng Persoun, mee ëmmer Sëng Aufgab an de Virdergrond.

Hien huet eng héich Opfaassung vu Sënger Pflicht. Dat huet Hie vu jonktem un ënner Bewäis gestallt.

Am zwete Weltkrich war Hien Zaldot. De GRAND-DUC huet de Krich nët hannert engem Schreifdësch, wäit ewech vun der Front erlieft. Neen: Hie war do, wou och déi aner Zaldote waren – do wou geschoss gin as, do wou gestuerwe gouf. Dovu schwätzt de GRAND-DUC ni, an dofier wëssen och vill Leit dat nët.

Nom Krich war hie bei der Reconstructioun derbäi. Zesumme mat senger Mamm, der GRANDE-DUCHESS CHARLOTTE, huet Hie gehollef, d'Lëtzebuurger, déi am Krich schwéier gelidden haten, nees opzerichten. Hien huet matgeplangt bei dem materiellem Neesopbau vum zerstéierte Land.

Als Ierfgroussherzog huet de GRAND-DUC Sëch während 10 Joer als Mëmbler vum Staatsrot mat de Lëtzebuurger Gesetzer, mat de Regele vun eise Zesummeliewen bekannt gemaach.

Den 28. Abrëll 1961 huet d'GRANDE-DUCHESS CHARLOTTE Hien zu Hierem Lieutenant-Représentant ernannt. Vun deem Dag un as Hien aktiv un der Féierung vum Land bedelegt.

Den 12. November 1964 as de Pränz JEAN, wéi och nach haut vill Lëtzebuurger Hien nennen, GRAND-DUC vum Lëtzebuerg gin. Zanter méi wéi 31 Joer as Hien eise Staatschef. Mat vill Geschéck huet Hien déi grouss Transformatiouns-Prozesser geleet, déi dene leschte Joerzénge hie Stempel opgedréckt hun. Et as ënnert Sëngem Règne wou Lëtzebuerg zu engem moderne Staat mat enger staarker Wirtschaft an enger fortschrëttlecher Sozial-Gesetzgebung gin as.

De Grand-Duc as – dat hun ech schon dacks kënne feststellen – een an der Welt héich respektéierte Staatschef. Hie vertritt eist Land no baussen, mat Dignitéit, mat diplomateschem Kënnen, mat vill Engagement fir eis Saach.

Mee mir heiheim hun Hie virun allem gäer, well en esou as wéi en as.

De Grand-Duc schafft vill. Hie weess bescheed. Hie weess, wat hei am Land lass as. Eise Staats-Chef weess, wourens et geet.

De Grand-Duc as e frëndleche Mann. Hien huet e gutt Wuert fir jidferen, op Lëtzebuurger oder Ausländer, op kleng oder grouss. Hie brauch Sëch nët unze-strengen, fir gentil ze sin. De Grand-Duc as – dat seet jidferen, dee vill mat Him ze din huet – e gudden Mann, e Mënsch, dee vill Häerz huet fir déi aner, besonnesch fir déi, denen et nët esou gutt geet.

Hie weess, dat mir Lëtzebuurger hien «de Jang» nennen. Wann ech Him dat soen, da schmunzelt Hien, esou dat ech mierken, eise Groussherzog huet dat richtig gäer.

Monseigneur,

Dir feiert Äre 75. Gebuertsdag zesumme mat Ärer Famill, der GRANDE-DUCHESS, déi Iech esou laang schons zur Säit steet, Äre Kanner a Kands-

kanner. Dir sollt wëssen, dat mir alleguer matteieren an Iech zou Ärem Gebuertsdag häerzlech dat Allerbescht wënschen.

Viru Joeren hut Dir an der Châmber, bei Geleegenheet vun Ärem sëlwerne Trounjubiläum gesot, Dir wiert houfreg eise Grand-Duc ze sin.

Ech giff Iech haut, op Ärem Gebuertsdag, am Numm vun alle Leit hei am Land gäere soen: Mir sin och houfreg op eise Grand-Duc.

Vive de GRAND-DUC JEAN.»

Quand les «Solistes Européens LUXEMBOURG» félicitent...

Dimanche, le 7 janvier 1996, le Tout-Luxembourg s'était donné rendez-vous au Théâtre municipal de LUXEMBOURG, pour le Concert d'Anniversaire que les «Solistes Européens, LUXEMBOURG» dédiaient à Son Altesse Royale le GRAND-DUC, authentique «aubade» musicale, à laquelle l'exquise variation et la multiplicité des oeuvres exécutées n'avait d'égal que la cordialité avec laquelle Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESS furent reçus par l'auditoire, en présence du Premier Ministre.

Ainsi le «d-Moll-Violinkonzert» de Félix MENDELSSOHN-BARTHOLDY, – oeuvre plutôt rarement «donnée», – la 4^e Symphonie de Ludwig van BEETHOVEN, – «rare» en fait également!, – un tango entraînant dû au méridional Astor PIAZZOLLA, la «Heemecht» encore, chantée par la soprano Mariette KEMMER, en constituèrent comme le grand cadre.

Ne passons pas sous silence l'oeuvre «Ich dien» – Je sers –, du compositeur tchèque Milan SLAVICKY, créée à l'intention du GRAND-DUC à la demande des «SOLISTES EUROPÉENS», composition dédiée au Souverain et à S.A.R. la GRANDE-DUCHESS exécutée en première mondiale, bien sûr.

La composition débutant sur un dialogue méditatif de deux flûtes traversières auxquelles se joignent les bois de l'orchestre, finalement les violons et surtout la trompette, – configurant l'appel de CRÉCY –, le grand roulement des timbales, impressionnante image sonore et musicale, débouchant sur un passage tout fait de calme: la mort du Héros de CRÉCY, trois violoncelles arrondissant, par un poignant motet de Guillaume de MACHAUT, le tableau artistique évocateur: admirable prestation artistique par

l'ensemble des solistes, bien conduits par leur Chef, Jack Martin HÄNDLER.

«V&V for Violin and Voice with String Orchestra», du compositeur géorgien Giya KANCHELI, interprété par le chanteur Gidon KREMER: vocalises aux premières mesures, soulignées par les cordes instrumentales, – un soliste puisant dans son intérieur les plus mesurés des sons-pianissimo jusqu'aux plus radieuses phrases musicales, – fluides, claires, poignantes!

Il n'en fut pas autrement à l'exécution concertante du Concerto de MENDELSSOHN-BARTHOLDY, où, de l'andante animé au vibrant allegro-finale, l'interprétation assura une approche plutôt classique qu'empreinte de romantique.

Le tango de l'Argentin PIAZZOLLA, de même que la «4^e de BEETHOVEN» furent riches en accents musicaux, Jack Martin HÄNDLER, par un métier des plus consommés, étant passé maître en matière progressions vers des finale sublimes.

Dans l'intonation de notre hymne national, Mariette KREMMER nous parut très à l'aise, belle prestation sans excès de voix, à l'instar de ce que réalisèrent les Barbara HENDRICKS à l'exécution des «Stars and Stripes for ever», ou encore Jessye Norman et Edith PIAF à la «Marseillaise». Dans l'ensemble, une audition – cadeau réussie, dédiée au Souverain et à S.A.R. la GRANDE-DUCHESS.

Une exposition à DIFFERDANGE

Au Centre Marcel NOPPENNEY, le «Cercle Philatélique et Numismatique PHILATELIA» de DIFFERDANGE avait organisé, du 5 au 7 janvier 1996, une grande rétrospective de timbres-postes et de cartes postales-maxima, reproduisant la presque totalité des estampes postales relatives à la Cour grand-ducale.

Placée sous le Haut-Patronage de S.A.R. le GRAND-DUC, sous les auspices encore de la municipalité de DIFFERDANGE, comme de la «Fédération des Sociétés Philatéliques du Grand-Duché de LUXEMBOURG», l'exposition offrit en supplément une carte-maxima avec portrait du Souverain, timbre et cachet spécial «jour d'émission – 5 janvier 1996.»

Dans pas moins de 137 cadres, l'exposition offrit cartes, photos et timbres: Prince HENRI, GRAND-DUC JEAN, Dynastie, Famille grand-ducale, Grand-Duc ADOLPHE, Grand-Duc GUILLAUM-

PORTRAIT FAMILIAL au CHÂTEAU de BERG, le 13 janvier 1996



- 1^{ère} rangée de gauche à droite: Prince GUILLAUME, Princesse SIBILLA, Comte CARL JOHANN de NASSAU, Comtesse MARIE-GABRIELLE de NASSAU, Comte CONSTANTIN de NASSAU, Comte WENCESLAS de NASSAU, Princesse ALEXANDRA, Prince SÉBASTIEN, Archiduc ALEXANDER de HABSBOURG, Archiduc CHRISTOF de HABSBOURG, Prince JOSEF-EMMANUEL de LIECHTENSTEIN, Princesse MARIE-ASTRID de LIECHTENSTEIN et Prince NIKOLAUS de LIECHTENSTEIN.
- 2^e rangée de gauche à droite: Comtesse HÉLÈNE de NASSAU, Prince JEAN, Prince FÉLIX, Prince GUILLAUME, Prince LOUIS, Archiduchesse MARIE-CHRISTINE de HABSBOURG, Archiduc IMRÉ de HABSBOURG, Princesse MARIA-ANNUNCIATA de LIECHTENSTEIN et Princesse MARGARETHA.
- 3^e rangée de gauche à droite: Princesse MARIA TERESA, Prince HENRI, Grand-Duc JEAN, Grande-Duchesse JOSÉPHINE-CHARLOTTE, Archiduchesse MARIE-ASTRID, Archiduchesse GABRIELLA, Archiduc CHRISTIAN de HABSBOURG.
- 4^e rangée de gauche à droite: Comte CHARLES-JOSEPH HENCKEL de DONNERSMARCK, Princesse MARIE-ADÉLAÏDE; Reine PAOLA, Reine des BELGES, Roi ALBERT, Roi des BELGES; Reine FABIOLA et Duchesse ELISABETH de HOHENBERG.
- 5^e rangée de gauche à droite: Prince ANTOINE de LIGNE, Princesse ALIX de LIGNE, Princesse MARIE-GABRIELLE et Comte KNUD de HOLSTEIN LEDREBORG.

ME IV, Grande-Duchesse MARIE-ADÉLAÏDE, Grande-Duchesse CHARLOTTE et la Dynastie du Royaume de Belgique.

Des coupures-programmes imprimées sur 4 pages, frappées aux Armoiries nationales et donnant des notes biographiques dynastiques luxembourgeoises, complétèrent cette précieuse exposition, qui avait été ouverte en présence du Président Jean MAMBOURG, Cercle differdangeois, et du Président fédéral, M. Jos. WOLFF.

La Famille grand-ducale félicite

Ce fut un bien cordial rendez-vous que tous les Membres de la Famille grand-ducale et les Parents directs eurent au Château de COLMAR-BERG, samedi, le 13 janvier 1996 pour présenter les souhaits les plus cordiaux à Son Altesse Royale le GRAND-DUC en cette belle occasion de fête et d'échange.

17 jeunes Princesses et Princes en fu-

rent, petits-enfants du Souverain et de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE, occasion rêvée pour pratiquer pleinement l'art d'être Grands-Parents et de «gâter» aimablement toute cette prime-jeunesse, débordant d'ardeur de vivre et d'optimisme.

La Presse-images, aimablement conviée à fixer le Portrait de Famille à COLMAR-BERG, en a saisi de bien beaux documents, de même que pour la photo donnant trois générations dynastiques de la Maison de LUXEMBOURG.

S.A.R. le GRAND-DUC et Ses PETITS-ENFANTS



1^{er} rangée de gauche à droite: CARL-JOHANN de NASSAU, LOUIS de LUXEMBOURG, WENCESLAS de NASSAU, CONSTANTIN de NASSAU, MARIE-GABRIELLE de NASSAU, ALEXANDRA de LUXEMBOURG, SÉBASTIEN de LUXEMBOURG

2^e rangée de gauche à droite: MARIE-ASTRID de LIECHTENSTEIN, MARIA-ANNUNCIATA de LIECHTENSTEIN, FÉLIX de LUXEMBOURG, GABRIELLA de HABSBOURG, JOSEF-EMMANUEL de LIECHTENSTEIN, IMRÉ de HABSBOURG

3^e rangée de gauche à droite: MARIE-CHRISTINE de HABSBOURG, ALEXANDER de HABSBOURG et GUILLAUME de LUXEMBOURG.

Chambre des Députés

Déjeuner en l'honneur du couple grand-ducal

Le samedi, 20 janvier, le Président et les membres du Bureau de la Chambre des Députés ont reçu à déjeuner LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Château de SEPTFONTAINES à l'occasion du 75^e anniversaire du Souverain.

Le Premier Ministre, le Maréchal de la Cour et les conjoints des invités y ont assisté.



Sur la photo: Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse sont entourées par le Président et Madame Jean SPAUTZ, le Premier Ministre et Madame Jean-Claude JUNCKER, le Vice-Président et Madame Jos SCHEUER, le Vice-Président et Madame Carlo MEINTZ, le Vice-Président et Madame Edouard JUNCKER, le Député et Madame Jean ASSELBORN, le Député Henri GRETHEN, le Député et Madame Norbert KONTER, le Député Jeannot KRECKÉ, le Député Jean HUSS, le Député Robert MEHLEN, le Député et Madame Lucien WEILER, ainsi que le greffier et Madame Guillaume WAGENER, le greffier adjoint Pierre DILLENBURG et le Maréchal de la Cour et Madame Henri AHLBORN.

À l'issue du déjeuner, le Président de la Chambre des Députés, au nom de toute l'assistance, a adressé à S.A.R. le Grand-Duc, les meilleurs vœux pour Son Anniversaire.

François MITTERRAND, ancien Président de la V^e République française, est mort à PARIS, le 8 janvier 1996

**LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE ainsi que le Premier
Ministre Jean-Claude JUNCKER au service funèbre en NOTRE-DAME**

Sept mois après avoir quitté le Palais de l'ÉLYSÉE, l'ancien Président François MITTERRAND s'est éteint, le matin du lundi, 8 janvier 1996 à 8.30 heures, à l'âge de 79 ans. Il a été inhumé, jeudi, le 11 janvier dans sa ville natale de JARNAC, centre de quelque 18.000 habitants sur la CHARENTE, département du même nom, chef-lieu départemental ANGOULÊME.

Une journée de deuil national a été décrétée et un hommage solennel rendu également ce jeudi-là à l'ancien Chef de l'Etat, en la Cathédrale NOTRE-DAME de PARIS, en présence de nombreux Chefs d'Etat et dirigeants étrangers, des responsables de la politique et de la vie publique françaises, d'une foule de sympathisants et d'anonymes finalement.

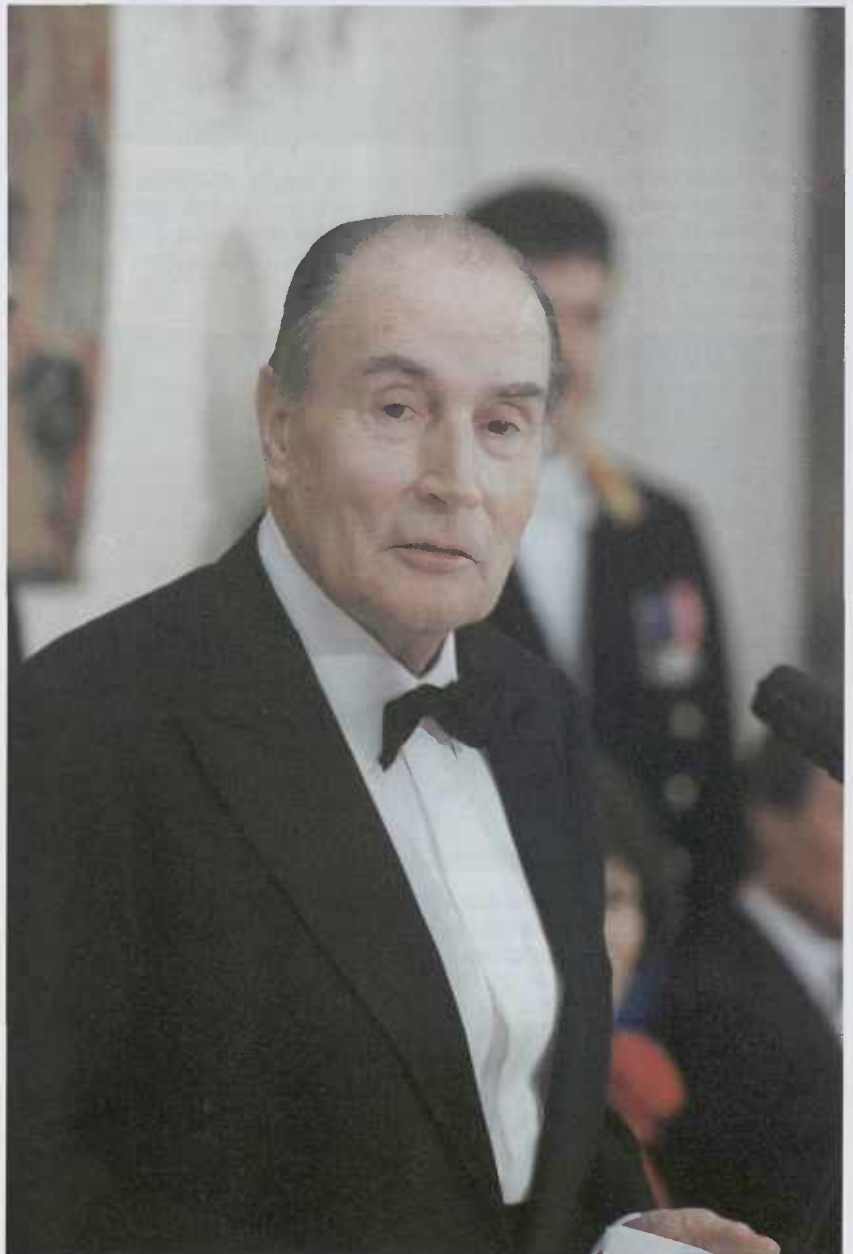
C'est ainsi que se sont achevées une existence singulièrement riche, emphatique, – une vie pleine, une ère politique remplie d'actions, de thèses et d'anti-thèses, toute entière consacrée à la politique, finalement couronnée par le pouvoir suprême assumé, pendant quatorze ans, à la tête de la France.

L'ancien Président est décédé dans ses appartements au No 9 de la rue Frédéric LE PAY, près du CHAMP-de-MARS à PARIS, où François MITTERRAND, après son départ de l'ÉLYSÉE, le 17 mai 1995, s'était retiré.

De nombreuses personnalités, dès l'annonce du décès, se sont rendues Rue F. LE PAY pour rendre hommage au regretté Président, parmi les premières, Pierre BERGÉ, ami personnel de François MITTERRAND, et l'un des frères de l'ancien Président, Robert MITTERRAND.

Toutes tendances politiques confondues, on a notamment remarqué encore le Premier Ministre Alain JUPPÉ, l'ancien Président Valéry GISCARD d'ESTAING, les anciens Premiers Ministres Pierre MAUROY, Laurent FABIUS et Edouard BALLADUR, les anciens Ministres socialistes Pierre JOXE, Roland DUMAS, Jack LANG, le Secrétaire national du Parti communiste Robert HUE, et bien d'autres personnalités, d'obédience socialiste ou encore de forces politiques oppositionnelles.

“Le Président François MITTERRAND



Le Président de la République Française Monsieur François MITTERRAND

nous a quittés ce matin”, telle fut l'annonce officielle que le Président Jacques CHIRAC fit, le matin du 8 janvier à 11 heures, devant la presse, où le tout-PARIS médiatique s'était réuni; J. CHIRAC s'est montré sincèrement touché par cette mort, avouant avec respect être

allé “à l'instant, le saluer une dernière fois”, ajoutant, après un bref hommage politique à son adversaire politique de toujours, “son admiration, face au courage tout à fait exceptionnel” de François MITTERRAND devant la maladie, un mal intransigeant.

Une réflexion toujours présente: la mort

La maladie à l'origine de la mort du Président Georges POMPIDOU, – successeur à la Présidence française du Général Charles DE GAULLE –, élu en 1969, après avoir été Premier Ministre de 1962 à 1968, fut traitée à l'époque comme un secret d'Etat.

François MITTERRAND avait promis que désormais la transparence serait la règle en matière "maladie présidentielle", la santé présidentielle ayant, en quelque sorte, constitué un argument électoral à l'époque.

Le Président MITTERRAND malade, il appartint à son médecin Claude GUBLER de tenir cet engagement: un exercice périlleux pour un homme normalement lié par son secret professionnel. Le 11 septembre 1992, la France apprit par un communiqué de l'ÉLYSÉE, l'hospitalisation du Président de la République pour une opération de la prostate, intervention par laquelle était passé avant lui le Président Général Charles DE GAULLE.

"C'est un combat honorable à mener contre soi-même," avait commenté M. MITTERRAND, avant de reprendre progressivement ses activités de Chef d'Etat.

Au Conseil européen de BIRMINGHAM, en octobre 1992, la rumeur d'un malaise présidentiel courut; rappel du malaise et de la défaillance qui menaçait, en 1989, à son arrivée à CARACAS, où la "chaleur, mal supportée" était incriminée, Fr. MITTERRAND manquant bel et bien de s'évanouir à son arrivée à SÉOUL, le 14 septembre 1993.

Courageux à outrance, le Président MITTERRAND assumait pleinement ses fonctions; il y eut des communiqués officiels, notamment en date du 21 décembre 1993, du 30 juin 1994, du 17 juillet encore, – avant une nouvelle opération chirurgicale, le 18 juillet 1994.

Le Président, fidèle à sa nature directe et son esprit ouvert, n'avait, le 12 septembre 1995 sur FRANCE 2, rien caché de sa maladie: "Elle est là, naturellement. Elle n'a pas été réduite", avait-il dit, à un combat quotidien contre un mal "qui souvent ne fait pas de quartier", voyant finalement dans sa maladie "une mauvaise compagnie".

Ayant préfacé la publication "La mort intime" par Marie de HENNEZEL, psychologue-psychanalyste, attachée à l'unité de soins palliatifs de l'Hôpital International de la Cité Universitaire de PARIS, – oeuvre biographique parue en septembre 1995 –, le Président MITTERRAND avait écrit:

"Jamais peut-être le rapport à la mort n'a été si pauvre qu'en ces temps de sécheresse spirituelle, où les hommes, pressés d'exister, paraissent éluder le mystère. Ils ignorent qu'ils tarissent ainsi le goût de vivre d'une source essentielle"; plus loin, le Président avait statué: " Nous vivons dans un monde que la question effraie et qui s'en détourne ", faisant observer encore que "des civilisations, avant nous, regardaient la mort en face... Elles dessinaient pour la communauté et pour chacun le chemin du passage... Elles donnaient à la destinée sa richesse et son sens..."

J. CHIRAC: "... un lien particulier"

Dans sa longue allocution, télévisée, le soir du 8 janvier 1996, le Président Jacques CHIRAC, évoqua avec émotion et chaleur humaine la mémoire de François MITTERRAND:

"Ma situation est singulière, a-t-il dit, car j'ai été l'adversaire du Président MITTERRAND. Mais j'ai été aussi son Premier Ministre, et aujourd'hui son successeur. Tout cela tisse un lien particulier, où il entre du respect pour l'Homme d'Etat et de l'admiration pour l'homme privé qui s'est battu contre la maladie avec un courage remarquable, la toisant en quelque sorte, et ne cessant de remporter des victoires contre elle".

Parlant approche politique, Jacques CHIRAC ajouta: "De cette relation avec lui, contrastée, mais ancienne, je retiens la force du courage quand il est soutenu par une volonté, la nécessité de replacer l'homme au coeur de tout projet, le poids de l'expérience... Seuls comptent finalement, ce que l'on est dans sa vérité et ce que l'on peut faire pour la France."

Le Président MITTERRAND aurait été "profondément respectueux de la personne humaine", il "décida d'abolir la peine de mort" et "ne cessa d'intervenir partout où les droits de l'Homme étaient bafoués," – "Ses choix étaient clairs", conclut le Président, "et il les a toujours faits au nom de l'idée qu'il se faisait de la France... A l'heure où François MITTERRAND entre dans l'histoire, je souhaite que nous méditions son message. C'est une grande figure qui nous quitte et je le salue avec émotion et avec respect".

Deuil national et Hommages

Journée de deuil national en France, le 11 janvier 1996, avec drapeaux mis en berne sur tous les bâtiments publics, minute de silence à 11 heures dans tous les Ministères et Services publics, funérailles à JARNAC dans l'intimité familiale, parallèlement au service solennel à

l'intention du regretté Président François MITTERRAND en la Cathédrale NOTRE-DAME de PARIS.

Le mercredi, 10 janvier, Place de la BASTILLE, des dizaines de milliers d'adeptes, d'admirateurs, de membres du parti socialiste ou simplement des Françaises et Français se sont réunis entre 18 et 21 heures, pour rendre un dernier hommage public, qui à un Président admiré et regretté, qui à un personnage ayant marqué un parti, une époque, le nouveau devenir de la France dans certaines institutions révisées, restructurées, moments de recueillement et de douleurs, de regrets communs aussi, où la grande cantatrice Barbara HENDRICKS assura un part vocal magistral, émouvant.

À SAINT-GERMAIN-des-PRÉS, libraires, galeristes et bouquinistes parisiens se souviennent de l'ancien Chef d'Etat qui avait l'habitude de se rendre ou de flâner dans le quartier, après avoir déjeuné. "Il était assez observateur, regardait avec intérêt et fouillait dans les livres exposés sur nos rayons," dit un des bouquinistes, et un autre, de se rappeler un titre qu'il avait vendu au Président MITTERRAND, "Le bonheur de BARBEZIEUX" par Jacques CHARDONNE.

Tristesse également à CHÂTEAU-CHINON dans la NIÈVRE, ville de 2.500 habitants, dont François MITTERRAND fut maire de 1959 à 1981: dans cette sous-préfecture du MORVAN, le lundi 8 fut jour du marché, et dans le bourg, accroché à flanc de colline entre les bassins de SEINE et de LOIRE, les anciens administrés n'évoquèrent qu'en des termes sobres et calmes ce décès, par respect ému pour l'illustre défunt.

A LATCHÉ, grandes émotions également dans une cité qui avait baptisé le Président "François de LATTE", nom gascon du village de LATCHÉ, où François MITTERRAND possédait une propriété, où vivent toujours deux ânes, propriété également du regretté Fr. MITTERRAND, "NOISETTE" et "CHÂTAIGNE".

Obsèques intimes à JARNAC

Conformément à ses dernières volontés, François MITTERRAND a été inhumé jeudi matin, le 11 janvier 1996, à JARNAC, sa ville natale de CHARENTE, funérailles dans la plus stricte intimité familiale. Le défunt Président avait choisi de reposer dans le caveau familial du Cimetière de GRAND'MAISONS à JARNAC, aux côtés de ses parents Joseph et Yvonne MITTERRAND, et de ses grands-parents. L'ancien Président,

dont l'exécuteur testamentaire est André ROUSSELET, a finalement préféré le village où il est né le 26 octobre 1916, plutôt que le Mont BEUVRAY au sommet du MORVAN, où il avait, il y a quelques mois, acheté une parcelle et envisagé, selon son épouse DANIELLE, d'être inhumé.

Une vie pleine: 1916-1996

Homme paradoxal, énergique et courageux, Tiers-mondiste et Européen convaincu, travailleur lucide et acharné, François MITTERRAND a accompagné l'Histoire, – à défaut a-t-on dit, – de pouvoir la modeler de façon marquante et indélébile, devenant un artisan convaincu, acharné de la "construction européenne", constituant à ses yeux la garantie contre les pulsions nationalistes renaissantes.

François MITTERRAND, l'homme du 10 mai 1981, arrivait la rose rouge à la main, conquérant, mais, – paradoxalement encore –, en dépit de son évidente pugnacité et des "haines" qu'il a, comme nul autre, suscitées, jouera de façon conséquente le rôle du conciliateur, devenant en France, en fait l'homme de la normalisation de la vie politique française. Réconciliation avec l'entreprise française, fin de l'hégémonie communiste, – phénomène auquel la stratégie électorale de Fr. MITTERRAND contribua –, cohabitation politique dictée par la situation: deux septennats ayant "comporté des pages importantes de l'histoire du pays, tout comme ils assuraient le bon fonctionnement des institutions démocratiques", selon Jacques CHIRAC, Alain JUPPÉ soulignant, qu'après "avoir rendu sa fierté à la gauche française, François MITTERRAND a contribué à ancrer les institutions de la Ve République."

"Fr. MITTERRAND est aujourd'hui définitivement entré dans l'Histoire, cette Histoire qu'il aura marquée et souvent façonnée un demi-siècle durant comme parlementaire, Ministre et Président de la République", déclara Philippe SÉGUIN, Président de l'Assemblée nationale, alors que le Président du Sénat René MONORY salua, "le courage exceptionnel, -la détermination à aller jusqu'au terme du mandat que lui avait donné la France". L'ancien Premier Ministre Edouard BALLADUR rendit hommage à "l'homme d'Etat profondé-

Le Président François MITTERRAND et les Chefs de Gouvernement du Conseil européen assiégés par les journalistes, au Sommet à LUXEMBOURG, les 28 et 29 juin 1991



Monsieur le Président de la République Française François MITTERRAND et le Ministre français des Affaires Étrangères Roland DUMAS sont accueillis au Conseil informel d'avril 1991 à LUXEMBOURG par Monsieur le Premier Ministre Jacques SENTER, le Ministre des Affaires Étrangères Jacques F. POOS et le Secrétaire d'État Georges WOHLFART.



Rencontre entre le Président François MITTERRAND avec le Chancelier allemand Helmut KOHL, en présence du Ministre des Affaires Étrangères, Hans Dietrich GENSCHER, Conseil Européen juin 1991 à LUXEMBOURG





Les Chefs d'Etat et de Gouvernement, ainsi que le Président de la Commission Européenne, comme les Ministres des Affaires Étrangères, reçus par LLAA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSÉ au Palais grand-ducal, en juin 1991

ment imprégné du sentiment national et en même temps ouvert à l'avenir et à la nécessaire édification de l'Europe". Charles PASQUA fit état de "son profond estime", et d'une "secrète admiration" pour l'ancien Président de la République.

Le Ministre de la Culture Philippe DOUSTE-BLAZY, évoquant "la trace" que M. MITTERRAND "laisse au coeur même de la capitale, de ces empreintes monumentales qu'il avait imaginées, voulues, construites", a déclaré que "la Culture est veuve d'un homme qui lui avait consacré son intelligence, son talent, son action".

Jugements et avis mitigés exprimés par le Secrétaire national du Parti communiste français, M. Robert HUE, qui rappela "le souvenir de l'espoir populaire de 1981", tout comme "la déception qui suivait", le Chef de file des Verts, Mme Dominique VOYNET dressant un bilan contrasté des deux septennats MITTERRAND, où "le pire" aurait "côtoyé le meilleur...".

Pour utiliser un adage du regretté Président "l'histoire seule, la postérité jugeront de nos actes et faits...".

De JARNAC à PARIS

Cinquième d'une famille de huit enfants, François MITTERRAND naquit en CHARENTE, à JARNAC le 26 oc-

tobre 1916, dans une bonne famille de bourgeoisie, ses ancêtres paternels ayant été berrichons. Son père, cheminot, fut à l'époque chef de gare à ANGOULÊME; il se fera plus tard fabricant de vinaigre, homme austère et travailleur, renfermé, et que son fils François qualifiera plus tard comme "une des personnes les plus intelligentes que j'ai jamais rencontrées."

Les MITTERRAND furent profondément catholiques, tenant "les hiérarchies fondées sur l'argent pour le pire désordre."

Le jeune François grandit à SAINTONGE, dans le pays de sa mère Yvonne LORRAIN; avide de lecture, aimant la poésie, dont BAUDELAIRE, -la musique, avec son compositeur favori Joh. Seb. BACH, - le théâtre, comme "plaisir favori, - la nature", aimant n'importe laquelle (des fleurs), mais pas dans un vase, - exprimant, selon un bref questionnaire datant du 24 août 1935, "une antipathie prononcée pour les imbéciles et le mauvais goût": ce fut en somme déjà un jeune homme sage et équilibré qui débarqua étudiant à PARIS en 1934, après avoir suivi ses études secondaires dans un établissement confessionnel, le Collège SAINT-PAUL à ANGOULÊME.

À PARIS, l'étudiant MITTERRAND logea au N° 104, Rue de VAUGIRARD, chez les Bons Pères, où François MAURIAC l'avait précédé.

Jeune bourgeois catholique et provincial, François MITTERRAND, fraîchement diplômé de sciences politiques, de droit et licencié ès lettres, est appelé sous les drapeaux en septembre 1938, avant d'entrer au peloton de sous-officiers, en décembre de la même année.

En 1939, le sergent François MITTERRAND est mobilisé, pour rejoindre successivement les fronts d'ALSACE et des ARDENNES, combattant en juin 1940 près de VERDUN, - tout un symbole! -, où il est blessé.

Transporté à l'Hôpital de BRUYÈRE, il sera fait prisonnier par les Allemands, pour être transféré dans un stalag près de WEIMAR, d'où il devait s'évader une première fois, le 5 mars 1941; repris par des villageois allemands au moment où il allait franchir la frontière suisse, le 26 du mois, MITTERRAND fut gardé à la prison de SPECHINGEN, pour être intégré au stalag 9C près de KASSEL, d'où il fit une nouvelle tentative d'évasion, le 28 novembre 1941, couronnée de succès initialement.

Arrivé jusqu'à METZ, il compta sur l'appui de "bons Français" dans la ville occupée; la fatigue et l'irrésistible envie de dormir le firent admettre dans un hôtel du quartier de la gare messine, en tant "qu'ouvrier italien, travaillant en Allemagne". Dénoncé, il sera "cueilli" à l'aube par une patrouille allemande et

conduit, – après deux évasions et le grand risque que comportait cette trépidité, – dans un camp de triage pour évadés, près de BOULAY.

Camp au régime rude, à surveillance accrue: et il y exista une filière d'évasion, tout de même, menant vers METZ et le Réseau de Soeur HÉLÈNE, avec une jeune Messine, tenant un bar-tabac, Maya BARON, l'une des têtes dudit réseau.

Initiés aux plans et détails de cette filière, à l'église SAINT-MARTIN, proche de l'hospice, deux évadés français se trouvèrent bientôt sur la bonne voie vers la liberté: François MITTERRAND et un certain Patrice PELAT.

METZ-AMANVILLERS et VICHY furent des étapes dans une liberté recouvrée; à VICHY, François MITTERRAND devait décrocher un poste sans grande importance apparemment, en janvier 1942. Occupé pendant trois mois à la "Documentation générale du Directoire de la Légion des Combattants et des Volontaires de la Révolution nationale", employé, de juin 1942 à janvier 43 comme fonctionnaire au "Commissariat général aux Prisonniers de Guerre" de VICHY, François MITTERRAND fut récipiendaire de la "FRANCISQUE GALLIQUE", – hache à deux fers, emblème adopté par le régime de VICHY, de 1940 à 1944 –, distinction non sollicitée, mais que lui reprocheront divers mouvements patriotiques et adversaires politiques par la suite. Les mêmes vues et opinions contestataires vis-à-vis de François MITTERRAND naîtront à propos d'une photo ultérieurement publiée, et montrant MITTERRAND à une réception par le Maréchal PÉTAÏN à VICHY, le 15 octobre 1942; avant l'élection présidentielle de 1965, la photo avait été communiquée au Ministère de l'Intérieur de l'époque; Roger FREY et le Général DE GAULLE, mis au courant, avaient décidé de ne "pas exploiter le document."

Capitaine MORLAND: le résistant

A son dernier poste à VICHY, François MITTERRAND fonda un centre d'entraide aux prisonniers, spécialisé dans la préparation des évasions de prisonniers, centre qu'il transforma en réseau de résistance, au moment où lui-même passa à la clandestinité, sous le pseudonyme de "Capitaine MORLAND".

En novembre 1943, François MITTERRAND avait gagné LONDRES pour faire connaître son réseau aux Chefs de la Résistance; envoyé à ALGER, en décembre de l'année à la rencontre du Chef de la France libre, DE GAULLE demanda à MITTERRAND d'intégrer



Visite d'État à LUXEMBOURG de Monsieur le Président de la République Française et de Madame François MITTERRAND, les 13 et 14 janvier 1992: le grand Portrait de Famille à ECHTERNACH



L'Accueil pour le banquet d'État à ECHTERNACH, janvier 1992



Les Chefs d'États en tête à tête à la Villa Vauban



Monsieur le Président de la République Française ranime la Flamme du Souvenir.

son réseau dans celui de Michel CAILLIAU, neveu de DE GAULLE, ce que le "Capitaine MORLAND" refusa au nom de l'autonomie de la résistance intérieure.

Rentré en France dans la clandestinité, en mars 1944, François MITTERRAND fonda un nouveau mouvement national regroupant prisonniers de guerre et déportés.

Au Gouvernement

En été 1944, le désaccord entre le Général et le "Capitaine" sembla oublié, la cause MITTERRAND étant plaidée auprès du Chef de la France libre par Henri FRENAY: François MITTERRAND entra au Gouvernement insurrectionnel, à 27 ans; il sera un des quinze Secrétaires généraux, – compétences: pri-

sonniers et anciens combattants –, en attendant l'installation du Gouvernement provisoire.

Quand le Général DE GAULLE abandonna le pouvoir en 1946, MITTERRAND entra au Parlement pour une très longue carrière politique.

Candidat régulièrement aux législatives à CHÂTEAU-CHINON, dans la NIÈVRE, François MITTERRAND, – d'abord candidat de la droite, combattant pour l'école libre, contre les nationalisations –, sera élu et réélu pour le Parlement, où il restera jusqu'en 1958.

Dès 1949, le jeune Secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, MITTERRAND côtoyait déjà le Président Vincent AURIOL, lors de plus d'une apparition en public.

Deux moments très importants encore à signaler:

- 1954 d'abord, où Pierre MENDÈS FRANCE le nomma Ministre de l'Intérieur, promotion exceptionnelle pour un homme aussi jeune. A cette époque, Fr. MITTERRAND semble avoir inventé le slogan: "l'Algérie, c'est la France"; un peu plus tard, la décolonisation de l'Afrique Noire fut entreprise, opération qui vit MITTERRAND actif, tout centriste qu'il se donnait encore à l'époque.
- 1958: la seconde Présidence du Général Charles DE GAULLE, rappelé au pouvoir à la faveur de la crise algérienne, en mai de l'année, tournant historique et pratique politique que ni MENDÈS FRANCE, ni encore Fr. MITTERRAND n'appréciaient, arguant "quelque coup d'Etat à demi légal". Nouvelle Constitution, -fondation de la V^e République.

Guerre d'Algérie, putsch des généraux (avril 1961), l'élection du Président français au suffrage universel. Réélu en 1965, contre Fr. MITTERRAND, le Général DE GAULLE se retirera du pouvoir après référendum défavorable, le 28 avril 1969: Georges POMPIDOU lui succédera; le nouveau Président devait décéder au cours du mandat présidentiel.

Aux élections de 1974, Fr. MITTERRAND affrontera Valéry GISCARD D'ESTAING, ancien Ministre des Finances et des Affaires économiques, pour la Présidence, celui-ci étant élu et devenant Chef d'Etat jusqu'en 1981.

Consécration en 1981

Avec l'appui de l'extrême gauche, Fr. MITTERRAND gagna les élections de 1981; l'entrée à l'ÉLYSÉE lui avait réussi et il y demeurera pour quatorze ans, ce qui fut sans précédent depuis la III^e République en 1871.

À MATIGNON, les Premiers Ministres se suivront, les problèmes et faits essentiels ayant été constitués par la relance de l'économie par la consommation, trois dévaluations monétaires, un soutien accru aux entreprises françaises, le redressement de l'économie, – montée du chômage pourtant, "aggravation des inégalités", quelques scandales d'argent qui jetteront ombres!

Pierre MAUROY, Premier Ministre de 1981 à 1984, terminera son engagement gouvernemental après une période que d'aucuns avaient qualifiée de "socialisme flamboyant". Suivront les Premiers Ministres Laurent FABIUS, Michel Rocard, Edith CRESSON et Pierre BÉ-

RÉGOVOY; redressement économique et réformes diverses.

C'est sur le plan international que Fr. MITTERRAND, avec bon sens et ténacité, marquera le plus profondément l'Histoire, la construction européenne reprenant grâce à son action: l'accord franco-allemand se trouve consolidé, Jacques DELORS installé à BRUXELLES à la Présidence de la Commission des Communautés Européennes, de même que le Président MITTERRAND renoua avec une politique pro-atlantique.

Quand en 1986, la droite française remporta les élections législatives, avec Jacques CHIRAC à MATIGNON, l'hexagone vécut sa première période de cohabitation.

Réélu à la Présidence pour un deuxième septennat, en 1988, – suite principalement à une “division de la droite” –, Fr. MITTERRAND et son parti, se trouvent de plus en plus au centre de la critique.

En 1993, les élections françaises assurèrent une majorité sans précédent aux partis de droite; ce sera le Gouvernement Edouard BALLADUR, seconde “cohabitation”.

Le Président MITTERRAND, souffrant, mais courageux, s'accroche méritoirement à ses fonctions, mais encore et surtout à son travail, intérieur pour la France, sur le plan international, l'Europe, entité unie, élargie...

Hommages unanimes de l'étranger

* Le Président russe Boris ELTSINE au sujet du Président MITTERRAND: “... bouleversé... a beaucoup œuvré pour soutenir la Russie démocratique”, le Président français ayant été l'un des premiers Chefs d'État à avoir soutenu la nouvelle URSS, dirigée par Mikhaïl GORBATCHEV, quand elle se mit sur la voie des transformations démocratiques.

* Vaclav HAVEL, Président tchèque: “...profondément touché! ... un grand Chef d'Etat.”

* Shimon PERES, Premier Ministre israélien parle: “... d'un grand ami personnel et du peuple d'Israël”.

* Le Président sud-africain Nelson MANDELA: “... subi un grand choc ... plus qu'un collègue et un frère”, Fr. MITTERRAND ayant été le premier Chef d'État du monde à avoir visité l'Afrique du Sud en 1994, après l'élection du premier Président noir de ce pays.



A la Conférence de Presse au Centre de Conférences à KIRCHBERG, à l'issue de la Visite d'État de M. François MITTERRAND à LUXEMBOURG en janvier 1992



« Prix Joseph BECH 1995»: Monsieur le Président François MITTERRAND reçu à l'aéroport de LUXEMBOURG, le 14 mars 1995



Le Président François MITTERRAND, en compagnie de LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE et le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, lors de la remise du «Prix Joseph BECH», mars 1995

“Artisan infatigable de l’Union européenne”

- * Felipe GONZALEZ, Président du Gouvernement espagnol, a rendu pour sa part “un chaleureux hommage d’amitié personnelle” à sa mémoire, le Roi Juan CARLOS l’a qualifié “d’homme d’Etat exceptionnel”.
- * John MAJOR, Premier Ministre britannique, apprit le décès du Président MITTERRAND “avec une grande tristesse”, saluant le fait que le regretté Européen avait “fait face à sa très grave maladie avec un courage et une dignité exceptionnels”, Mad. Margaret THATCHER, ancien Premier Ministre britannique déclarant qu’elle “l’aimait bien et le respectait”.
- * Le Président du Conseil italien Lamberto DINI s’est dit “très attristé...”, alors que le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a retenu “...l’homme politique courageux... qui a aboli la peine de mort en France”, parlant encore “d’une avancée historique”. – On lira autre part dans ce “Bulletin” l’intégrale de ce “Message” luxembourgeois.
- * Le Premier Ministre belge Jean-Luc DEHAENE souligna que “d’énormes progrès ont pu être faits en Europe” grâce à Fr. MITTERRAND, tandis que son homologue portugais a déclaré que “la France, l’Europe et le Monde sont aujourd’hui plus pauvres”.

Une minute de silence à l’ONU

“La France a perdu en Fr. MITTERRAND un grand homme d’Etat et l’Union européenne regrette l’un de ses plus ardents et plus influents protagonistes et défenseurs de la cause européenne”, a déclaré le Président de la Commission européenne Jacques SANTER.

- * Le Secrétaire général de l’ONU Boutros BOUTROS GHALI a insisté sur l’action en faveur des droits de l’Homme de celui qui a “œuvré pendant les quatorze ans de sa présidence “pour une humanité plus heureuse”, tandis que le Conseil de Sécurité des Nations Unies a observé une minute de silence, le Secrétaire général de l’OTAN, le socialiste espagnol Javier SOLANA, a jugé que “sans François MITTERRAND l’Europe aurait été différente”.
- * Tomiichi MURAYAMA, ancien Premier Ministre japonais a plutôt insisté sur le “grand rôle qu’il a joué en tant que socialiste.”

D’autres messages de condoléances et de sympathie à la France émanaient notamment encore des Gouvernements au-

trichien, néerlandais, norvégien, suédois, grec, suisse et hongrois.

- * Sa Sainteté le Pape JEAN-PAUL II a adressé un message de condoléances à Madame Danielle MITTERRAND.

Du côté des États-Unis d’Amérique, ce furent l’ancien président George BUSH qui salua la mémoire d’un “grand ami et allié indéfectible des États-Unis...Il était mon ami et il va beaucoup me manquer” et le Président Bill CLINTON, soulignant “la profonde contribution de Fr. MITTERRAND à son pays et au monde”, le qualifiant de “grand homme d’Etat”.

L’émotion de Helmut KOHL

Lors d’un message officiel à la TV allemande, le Chancelier Helmut KOHL se dit “profondément bouleversé”, affirmant encore que “l’Europe avait perdu en François MITTERRAND un grand homme d’Etat”, saluant “un grand patriote et un grand Européen” en la personne du Président français défunt, se déclarant “en deuil d’un bon ami. – Pendant de longues années, nous avons collaboré, étroitement et dans la confiance, à la construction de l’Europe et à l’approfondissement de l’amitié franco-allemande... Sa vision politique de l’Europe unie sera pour nous à l’avenir un testament et un aiguillon... Le Gouvernement et le Peuple allemand, endeuillés, disent adieu à François MITTERRAND”, a assuré le Chef du Gouvernement allemand, tout en exprimant les “condoléances sincères à sa femme DANIELLE, à sa famille et à l’ensemble du Peuple français”.

On notera que Helmut KOHL, arrivé au pouvoir en octobre 1982, est le dirigeant qui a côtoyé le plus longtemps l’ancien Chef d’Etat français, les douze ans et demi d’engagement commun ayant valu une sincère amitié, une profonde estime réciproque, tout comme les deux “leaders” paraissent avoir formé le moteur de la construction européenne, principaux artisans du Traité de MAASTRICHT qu’ils furent.

François MITTERRAND au LUXEMBOURG

A diverses reprises, le Luxembourg a accueilli officiellement Monsieur le Président de la République française François MITTERRAND, une première fois aux réunions du Conseil Européen, les 2 et 3 décembre 1985 en notre capitale, sous présidence du Premier Ministre Jacques SANTER.

Ce fut en fait un “Conseil” qui amena la signature d’un accord de principe sur

une importante réforme des institutions de la Communauté pour améliorer son fonctionnement et en étendre les compétences. Cet accord, communément appelé “Acte unique” par la suite, – obtenu après trente-six heures d’analyses et d’échanges –, recouvrit notamment une extension du vote à la majorité pour réaliser un marché unique dans la Communauté dès la fin 1992, une extension encore du champ d’application des compétences de la Communauté à de nouveaux domaines: la monnaie, la recherche et la technologie, l’environnement, un renforcement de la solidarité financière entre États-Membres, un réel accroissement des pouvoirs du Parlement européen et une mise sous forme juridique de la coopération en matière de politique étrangère.

Réunion informelle du Conseil Européen encore, sous présidence luxembourgeoise Jacques SANTER, le 8 avril 1991 à LUXEMBOURG, pour les Chefs d’Etat et Présidents de Gouvernement, dont M. le Président François MITTERRAND pour la République française. A l’ordre du jour essentiellement: le rôle des Nations-Unies, la situation en Irak, les trois conditions de la paix et de la stabilité dans la région, le processus de paix au Proche Orient; l’accord de TAËF/LIBAN, CHYPRE, CSCM, la coopération économique finalement, dont des mesures d’urgence.

Le Président MITTERRAND séjourna encore à LUXEMBOURG les 28 et 29 juin 1991 pour le Conseil Européen, accompagné par le Ministre des Affaires Etrangères français, M. Roland DUMAS; le 28 juin, LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE reçurent les Chefs d’Etat et de Gouvernements, membres du Conseil, au Palais grand-ducal.

Aux “Conclusions de la Présidence”, le Conseil Européen avait pris connaissance de l’excellent avancement des travaux en matière “traité”, les décisions finales sur le texte du traité sur l’union politique, l’union économique et monétaire devant être prises au Conseil Européen de MAASTRICHT. Quant à l’Union politique, il fut stipulé que les principes arrêtés au Conseil de ROME, les 14 et 15 décembre 1990, seraient à respecter intégralement: maintien intégral de l’acquis communautaire et son développement ultérieur, un cadre institutionnel unique avec des procédures adaptées aux exigences des différents domaines d’action, le caractère évolutif du processus d’intégration ou d’union, le principe de la subsidiarité et le principe de la cohésion économique et sociale.

D’autres points majeurs des conclusions furent: la politique étrangère et de sécurité commune: entité politique sur la scène internationale, rôle de l’UEO à

préciser, Traité Atlantique, alliance, sommet OTAN à ROME. – Légitimité démocratique et rôle du Parlement Européen; – Politique sociale: renforcement de la dimension et efficacité de l'action sociale; – Cohésion économique et sociale, avec places de choix au "Traité" et à l'établissement de grands réseaux d'infrastructures au niveau européen; – Application du droit communautaire; – Affaires intérieures et judiciaires. – Union économique et monétaire: nécessité de réaliser "dès à présent", et au titre de la première phase de l'Union économique et monétaire, des progrès satisfaisants et durables dans la convergence économique et monétaire. – Marché intérieur: nécessité de l'achèvement du marché intérieur dans les délais fixés, trois quarts des mesures définies par le "Livre blanc" étant d'ores et déjà décidées; rôles des différentes institutions communautaires dans les réalisations à brève échéance et à plus long terme. – Dimension sociale: en retard par rapport aux réalisations générales du marché intérieur, charte à mettre en oeuvre le plus rapidement possible. – Libre circulation de personnes: espace sans frontières élargi; problème "immigration", mise au point des mesures exigées pour l'application effective de cette convention, à achever pour le 30 juin 1992. Au chapitre "Relations extérieures", il fut question des relations suivies avec l'Union soviétique: démocratisation, assainissement, modernisation de l'économie; Uruguay Round – Espace économique européen – Europe centrale et orientale – Ex-Yougoslavie-Pays baltes – Algérie – Moyen Orient..., sept "annexes" complétant lesdites conclusions.

Visite d'État: les 13 et 14 janvier 1992

Répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE, Son Excellence le Président de la République française et Madame François MITTERRAND se sont rendus en Visite d'Etat à LUXEMBOURG; la dernière visite officielle d'un Chef d'Etat français remontait à 1972, quand le Président Georges POMPIDOU avait été accueilli par la Cour grand-ducale à LUXEMBOURG.

Une batterie d'artillerie de l'Armée luxembourgeoise avait tiré une salve d'honneur à l'accueil des grands Hôtes à l'Aéroport FINDEL le 13 janvier 1992, après quoi des personnalités étrangères, françaises et luxembourgeoises avaient été présentées au Couple présidentiel. Côté français, la délégation se composait de MM. Roland DUMAS, Ministre des Affaires Étrangères; Lionel JOSPIN, Ministre d'État et de l'Éducation nationale; Madame Élisabeth GIGOU, Minis-



Le Président François MITTERRAND pendant son allocution à l'hémicycle du Centre de Conférences, le 14 mars 1995



La remise du « Prix Joseph BECH » par M. Charles Joseph BECH au très méritant Président de la République française

tre délégué aux Affaires européennes; du Ministre aux Communications Georges KIEJMAN, de S. Exc. M. l'Ambassadeur Gérard JULIENNE et Madame JULIENNE, comme de députés, conseillers et directeurs de divers départements publics.

Ce fut le Maréchal de la Cour, à l'époque Monsieur Marcel MART, qui reçut les Hôtes français à la Villa VAUBAN, pour une audience avec le Président de la Chambre des Députés Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, qui avait remis un memorandum sur des questions d'ordre bilatéral en matière environnement; le Premier Ministre Jacques SANTER, le Ministre Jacques POOS, le Secrétaire Georges WOHLFART et le Ministre Marc FISCHBACH avaient eu des entretiens politiques bilatéraux avec des membres du Gouvernement français.

En soirée, un grand banquet avait lieu en la Salle des Glaces de l'ancienne Abbaye à ECHTERNACH, où des allocutions avaient été faites par S.A.R. le GRAND-DUC et le Président de la République française, M. François MITTERRAND. Dans la matinée du 14 janvier, le Président de la République avait réanimé la Flamme du Souvenir au Monument national de la Solidarité luxembourgeoise.

Courtes visites au Musée d'Histoire et d'Art à LUXEMBOURG, où les Hôtes de France ont assez longuement admiré et analysé la grande maquette de l'ancestrale forteresse, à laquelle le génie de VAUBAN contribua en son temps, avant que le Président et Madame Fr. MITTERRAND ne s'attardent quelques minutes pour admirer le rocher du "BOCK", origine lointaine de la ville, les faubourgs médiévaux et le Centre européen, "pointant à l'horizon"...

Vu la décision unanime du Jury international
est décerné le

PRIX JOSEPH BECH

de la Fondation Alfred Toepfer F.V.S. de Hambourg
pour l'année 1995

à

SON EXCELLENCE
MONSIEUR

François Mitterrand


PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PARIS

*Militant européen de la première heure, le lauréat
a fait de la construction européenne un des objectifs majeurs
de sa longue et fertile carrière politique.*

*Au terme de ses deux septennats
à la présidence de la République Française,
il restera dans l'Histoire comme le combattant passionné
et imaginatif de la cause européenne.*

*Ce document est délivré
lors de la remise solennelle du Prix*

LUXEMBOURG, LE 14 MARS 1995


JEAN-CLAUDE JUNCKER
PREMIER MINISTRE DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
PRÉSIDENT DU JURY

Visite de la Maison Robert SCHUMAN, avant la Séance académique à l'Hôtel de Ville de la capitale, où Madame Lydie WÜRTH-POLFER, Député-Maire, et Monsieur le Président de la République firent des discours très remarquables, l'Hôte français ayant donné une très judicieuse analyse sur le devenir de l'Europe, sur plus d'un siècle, – et les 50 dernières années en particulier.

Signature du Livre d'Or de la Ville, déjeuner d'État au Cercle municipal de LUXEMBOURG, les cents pas après déjeuner vers l'Ambassade de France et la Place de la Constitution, avant la conférence de presse que M. le Président de la République donna au Centre de conférence à KIRCHBERG. Par le départ à FINDEL, en fin d'après-midi du 14 janvier, se termina une Visite d'Etat, qui avait fait conclure au "FIGARO LITTÉRAIRE" que la "France et le Luxembourg" se trouvaient "sur la même longueur d'onde".

Un grand Européen à l'honneur

Combattant contre l'injustice, l'inégalité, le fascisme et le racisme, tel que se voyait le Président François MITTERRAND lui-même, "homme s'étant construit par ses actes, par sa pensée et ses impulsions", – résurgences et réminiscences historiques, ayant vécu avec "l'exigence d'avoir été de son temps", le Président François MITTERRAND est entré dans l'Histoire. "C'est la postérité qui en décidera", avait dit le Président à un journaliste qui le questionnait sur "ses impressions quant au chemin parcouru, quant aux actions réussies".

Effectivement, côté politique intérieure, il appartiendra aux historiens, aux experts politiques et économiques d'en fournir appréciation et jugement, – comme encore à la presse, dont Fr. MITTERRAND avait dit que "le journal n'est pas toujours mon meilleur interprète"...

Grand Européen de son vivant, promoteur infatigable au service d'idées et d'échanges suivis dans la construction de l'Europe, le Président François MITTERRAND le restera, "la postérité" – par le jugement des plus grandes compétences, "en ayant d'ores et déjà décidé".

Dans le bien concret, l'engagement du Président MITTERRAND pour l'Europe lui avait notamment valu l'attribution du "Prix Joseph BECH 1995", éminente distinction qui avait été remise au Président de la République française à KIRCHBERG-Centre de conférence-hémicycle, le 14 mars 1995, en présence de Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE ainsi que du tout-Luxembourg.

A la laudatio du très méritant Récipiendaire, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER avait souligné que "face à des défis graves", le Président n'avait "pas hésité à prendre des initiatives hardies. Vous aviez compris tout de suite que la réunification allemande allait changer la donne du jeu européen. Aussi aviez-vous voulu doubler l'union économique et monétaire d'une union politique en plaidant pour une politique étrangère et de sécurité commune. Vous n'avez pas hésité à jeter dans la bataille pour MAASTRICHT tout le poids de vos convictions européennes. L'enjeu est capital, car comme vous l'avez dit le 17 janvier dernier devant le Parlement européen, 'le nationalisme, c'est la guerre'... Rendre la guerre impossible et impensable, tel est l'enseignement premier que je retiens de votre action politique".

C'est sous des applaudissements chaleureux – standing ovation – que Monsieur le Président de la République française s'était vu remettre distinction et parchemin par MM. Helmut TOEPFER, de la FONDATION TOEPFER, et M. Charles Joseph BECH, fils de l'ancien Premier Ministre Joseph BECH.

Le parchemin résume: "Militant européen de la première heure, le lauréat a fait de la construction européenne un des objectifs majeurs de sa longue et fertile carrière politique. Au terme de ses deux septennats à la Présidence de la République Française, il restera dans l'histoire comme le combattant passionné de la cause européenne."

En la cathédrale Notre-Dame de PARIS

Dans la monumentale intimité de l'ancestrale voûte de la CATHÉDRALE NOTRE-DAME à PARIS, les Chefs de beaucoup d'Etats, maîtres en somme de la planète, se sont recueillis, semblant avoir "retrouvé le sens de la famille humaine quand la mort de l'un d'entre eux leur renvoie l'image de leur fragilité".

Dans les premières travées, se côtoyaient le Prince RÉGNIER de MONACO, le Leader cubain FIDEL CASTRO, S.A.R. le GRAND-DUC de LUXEMBOURG, LL.MM. le Roi des Belges et la Reine PAOLA, le Président du Gabon Omar BONGO, S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE de LUXEMBOURG, S.M. la Reine BEATRIX des PAYS-BAS, le Président du Togo EYADEMA, S.M. la Reine MARGRETHE du DANEMARK, S.M. Norodom SIHANOUK du CAMBODGE, le Président Boris ELTSINE, le Vice-Président américain AL GORE, le Président égyptien Hosni MOUBARAK, le Président de l'Autorité palestinienne Yasser ARAFAT; Vaclav HAVEL, Président de la République tchèque; S.M. le Roi JUAN CARLOS d'ESPAGNE, le Prince de Galles CHARLES d'Angleterre; le jeune Prince du Maroc Sidi MOHAMMED en djellabah blanche; les Premiers Ministres Shimon PERES d'Israël, John MAJOR, Royaume-Uni; Felipe GONZALEZ, Espagne; Jean-Claude JUNCKER, LUXEMBOURG, le Chancelier Fédéral Helmut KOHL, le Président de la Commission européenne Jacques SANter, le Président Ali Abdallah SALEH du Jemen, la Présidente d'Islande Vigdís FINNBOGADOTTIR, le Président polonais Aleksander KWASNIEWSKI, le Premier Ministre Alain JUPPÉ, de nombreux dignitaires, ministres, ambassadeurs, hauts fonctionnaires, les corps constitués, le protocole français, – qui avait accompli un très long marathon diplomatique, difficile pour les plus de 1.300 personnalités à placer, sans commettre d'impair...

Quand sous la magistrale voûte de la cathédrale, la persuasive Barbara HENDRICKS interpréta le REQUIEM de DURUFLÉ, l'émotion se trouva à son paroxysme et plus d'un, venu pour rendre hommage, ne put retenir des larmes, tel le Chancelier Helmut KOHL, en particulier.

L'homélie fut dite par le Cardinal Jean Marie LUSTIGER: "Celui qui n'aime pas, reste dans la mort; si notre pays a pu relativiser ses querelles et mieux accepter ses différences, si les nations du monde, malgré les cruautés, continuent à se retrouver dans l'affirmation des droits de l'Homme qu'il leur faut respecter, de la liberté qu'il leur faut promouvoir, de la solidarité qu'il leur faut établir, c'est en convergeant, en dépit des ambitions contradictoires, par l'intuition commune du cœur de l'existence."

Et dehors, sur un écran immense dressé devant NOTRE-DAME, une foule recueillie suivit le reportage qui lui était destiné, avec une Barbara HENDRICKS encore qui, après "Le temps des cerises", interpréta la veille au Champ-de-



LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE reçoivent le Président François MITTERRAND pour des échanges, à KIRCHBERG.



Échanges après la remise du « Prix Joseph BECH » avec le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, le Ministre des Affaires Étrangères Jacques F. POOS et le Député-Maire Lydie WURTH-POLFER, le 14 mars 1995

Mars pour le "peuple anonyme de la BASTILLE", fit vibrer cœurs et esprits par le "PIE JESU", extrait du Requiem de Gabriel FAURÉ.

Et avant que ne se terminât le service funèbre et de commémoration, pour lequel on remarquait M. le Président de la République et Madame Jacques CHIRAC à la préséance, la ville natale de François MITTERRAND, – JARNAC – avait accueilli la dépouille mortelle du plus illustre de ses enfants.

Funérailles à JARNAC

Dans la matinée du jeudi, 8 janvier, la levée du corps, à PARIS, avait donné lieu à de premiers honneurs militaires, les grandes Ecoles de l'Armée ayant délégué chacune deux jeunes candidats-of-

ficiers pour porter le cercueil présidentiel; après un trajet en avion militaire jusqu'à COGNAC, l'inhumation dans le caveau familial des MITTERRAND a eu lieu à JARNAC. Cette digne sobriété d'un dernier déplacement présidentiel n'était pas sans rappeler la simplicité qu'avaient demandée en leur temps les Présidents Charles DE GAULLE et Georges POMPIDOU pour leurs obsèques, le 12 novembre 1970, dans l'après-midi à COLOMBAY, respectivement le 4 avril 1974 à ORVILLIERS, dans les YVELINES.

Quelque 3.000 personnes ont fait un dernier adieu au regretté Président François MITTERRAND à JARNAC, parentée, officiels et anonymes confondus.

Dans la sobriété de la cérémonie militaire, Place du Château, l'État français a

pris congé de son Serviteur. Dans la simplicité touchante du service religieux en l'église municipale, la communauté des croyants s'est unie en prières, service funèbre célébré par Mgr DAGENS, Evêque d'ANGOULÊME. A l'homélie, l'Evêque a fait une adroite réflexion sur l'homme et son dialogue intérieur, expliquant en substance que "ce débat avec lui-même qu'il a mené jusqu'au bout, à travers ombres et lumières", poursuivant un peu plus loin: "Qui que nous soyons et quelles que soient nos convictions, nous ne pouvons pas ne pas reconnaître en lui cette foi en l'intériorité de l'homme, cette certitude selon laquelle un homme ne se réduit jamais à ses luttes extérieures, parce que tout être humain est porteur d'un mystère intime, ce "mystère d'exister et de mourir", - comme il l'a écrit lui-même."

Evoquant pour finir le baptême où les chrétiens décèlent "comme une source", l'Evêque DAGENS conclut: "Nous osons croire que François MITTERRAND, enfant de Dieu, est passé mystérieusement du côté de la Source. Il voit, au-delà de toute obscurité".

Dans cette assistance réduite, on remarqua Madame Danielle MITTERRAND, ses deux fils JEAN-CHRISTOPHE et GILBERT, leur demi-soeur MAZARINE, Madame Anne PINGEOT, mère de celle-ci, les deux frères de François MITTERRAND, ROBERT et JACQUES, ce dernier Général d'aviation, les quatre soeurs du regretté Président, toutes octogénaires, mêlés encore à la modeste foule d'assistance, MM. MERMAZ, KIEJMANN, EMMANUELLI, Jack LANG, Roland DUMAS, Robert BADINTER, André ROUSSELET, Michel CHARASSE, Gérard DEPARDIEU...

A midi et demie, - au glas métallique et lent qui avait accueilli la dépouille mortelle sur le parvis de l'église - a succédé à la sortie l'intonation de quelques brèves mesures de "l'Hymne à la Joie" de L. van BEETHOVEN, alors que le cercueil fut porté par six gendarmes qui, à leur demande, avaient antérieurement été affectés au service de la sécurité du Président.

Haie d'honneur au cimetière de Grand-Maisons; l'assistance s'est inclinée longuement devant la dépouille mortelle, avant de laisser seuls les plus proches parents pour la mise au tombeau.

Télégrammes de la Cour grand-ducale

"Monsieur Jacques Chirac
Président de la République Française

Mes compatriotes et moi-même viennent d'apprendre avec émotion la triste nouvelle de la disparition de Monsieur

François MITTERRAND, ancien Président de la République et vous adressons, ainsi qu'au peuple français et à la famille du défunt, nos vives condoléances et sentiments de profonde sympathie.

Avec le Président MITTERRAND disparaît une des personnalités les plus marquantes de cette fin de siècle. Grand homme d'Etat, il a rendu d'éminents services à sa patrie et à l'Union Européenne pour lesquelles il s'est inlassablement engagé tout au long de sa carrière politique.

Avec un courage qui force notre admiration, il a consacré jusqu'au dernier souffle son talent et toutes ses forces à la France, à l'Europe et au développement des relations internationales."

Jean

"Madame François MITTERRAND

Venant d'apprendre, chère Madame MITTERRAND, que votre regretté mari nous a quittés, nous partageons votre grande peine et sommes de tout coeur en pensées avec vous et les vôtres.

La disparition de cet éminent Homme d'Etat est une grande perte non seulement pour la France, mais également pour l'Union Européenne qu'il n'a cessé de promouvoir durant son double septennat."

Joséphine-Charlotte
Jean

Télégramme du Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ

Monsieur Philippe SÉGUIN
Président de l'Assemblée Nationale
Palais Bourbon
F-75355 Paris 07 SP

"C'est avec une très vive émotion que nous venons d'apprendre la disparition de Monsieur François MITTERRAND, Ancien Président de la République Française.

Avec lui s'en va, après un combat particulièrement courageux contre le mal qui le minait, une des grandes personnalités de ce monde, qui tant par ses qualités dirigeantes et diplomatiques que par sa culture générale, par son engagement européen, que par ses convictions et son ouverture d'esprit, a su conquérir le respect de tous ceux qui ont suivi sa longue carrière politique au service de la France, de l'Europe et du monde.

Nous nous inclinons en silence devant la mémoire de celui qui fut aussi l'ami du Luxembourg et dont l'action a marqué à tout jamais l'histoire universelle.

Les Membres de la Chambre des Députés se joignent à moi pour adresser, à travers vous, Monsieur le Président, à toutes les Françaises et à tous les Français nos plus sincères sentiments de profonde compassion et pour vous demander de bien vouloir continuer à Madame Danielle MITTERRAND et à tous les autres membres de la famille du défunt nos condoléances très attristées et nos sentiments de grande sympathie."

Jean SPAUTZ,
Président
de la Chambre des Députés
du Grand-Duché de Luxembourg

Communication du Gouvernement luxembourgeois

"Le Gouvernement luxembourgeois, profondément attristé par la nouvelle du décès de M. François MITTERRAND, ancien Président de la République, tient à exprimer ses plus sincères condoléances à la famille de M. MITTERRAND ainsi qu'au peuple français.

Avec François MITTERRAND, la France perd un grand homme d'Etat, qui a su, dans les diverses fonctions de sa vie politique, agir avec intelligence, prévoyance et persévérance, pour le plus grand bien de sa patrie.

Sa patrie, il l'a d'abord défendue, en tant que membre de la Résistance contre l'occupant nazi, il l'a ensuite reconstruite en tant que membre de divers Gouvernements d'après-guerre, et il l'a enfin menée, pendant 14 ans, de 1981 à mai 1995, en tant que Président de la République.

Ceux qui connaissent François MITTERRAND savent que ce fut un humaniste convaincu. Son engagement pour l'intégration européenne transcendait la simple politique, ce fut, pour lui, une oeuvre à dimensions historiques susceptible de faire évoluer l'humanité vers un avenir serein, prospère et surtout pacifique.

En ce jour du décès de François MITTERRAND, l'Europe ressent une perte énorme. La perte d'un de ses plus ardens défenseurs et la perte d'un de ses visionnaires.

Au nom du peuple luxembourgeois, voisin et ami de la France, le Gouvernement luxembourgeois tient à rendre hommage à la mémoire de François MITTERRAND et espère, avec toutes les nations d'Europe, que son rêve d'une Europe unie vivant en paix et en prospérité, puisse un jour devenir réalité."

Hommages au Président François MITTERRAND

Pierre WERNER au
"Luxemburger Wort":

**"Sein Hauptverdienst liegt auf eu-
ropäischer Ebene"**

Ehrenstaatsminister Pierre WERNER rief zu Beginn seiner Stellungnahme in Erinnerung, daß er zum einen 1979 wieder in die Regierung kam, während François MITTERRAND zwei Jahre später zum Präsidenten der Französischen Republik gewählt wurde. In diesen Jahren habe über den französisch-luxemburgischen Beziehungen ein Schatten gelegen, dessen Ursachen einerseits das Mediendossier -CLT und Satellitenproblematik- und andererseits die Nuklearzentrale von CATTENOM waren. Indem François MITTERRAND kurz nach seiner Wahl nach LUXEMBURG gekommen sei, habe er versucht, die bestehenden Hindernisse zu beseitigen.

Mit der Zeit habe sich immer deutlicher gezeigt, daß die Überzeugungen in Sachen europäischer und internationaler Politik in dieselbe Richtung gingen. Und eben wegen dieser Übereinstimmung sei er, Pierre WERNER, auch persönlich näher an das französische Staatsoberhaupt herangekommen.

François MITTERRANDs Hauptverdienst liege eindeutig auf europäischer Ebene. Pierre WERNER: "Bei vielen Vorbereitungsgesprächen und auch auf den Gipfeltreffen selbst konnte mich die Aufrichtigkeit seiner europäischen Anschauung überzeugen." Seine Festigkeit auf diesem Gebiet habe jedenfalls viel dazu beigetragen, daß die europäische Ausrichtung Frankreichs auf festen Füßen steht und deutlich zum Vorschein kommt. "François MITTERRAND bewies Mut und brachte eine europäische Linie in die französische Politik!"

Seinen Mut habe er auch international unter Beweis gestellt, z.B. durch das Engagement Frankreichs als transatlantischer Partner im Golfkrieg, seinen Auftritt vor der israelischen Knesset, anlässlich der deutschen Wiedervereinigung und zuletzt während der Jugoslawien-Krise.

Wenn François MITTERRAND auch vielleicht manchmal innenpolitisch nicht derart clever handelte, so tat er dies jedoch auf europäischer und internationaler Ebene. Dabei stach vor allem das freundschaftliche Verhältnis mit dem deutschen Partner hervor, dies trotz aller Unterschiede ideologischer Art mit Bundeskanzler Helmut KOHL, bemerkte Pierre WERNER, ehe er abschließend den vormaligen französischen

Staatspräsidenten als verschlossenen Menschen charakterisierte, der während seiner schweren Krankheit aufging und mitteilbarer über sich selbst wurde.

Jean SPAUTZ au
"Luxemburger Wort":

**"Ein Beispiel für Pflichterfüllung
bis zum Schluß"**

Kammerpräsident Jean SPAUTZ zeigte sich betroffen vom Tode François MITTERRANDs, obschon dessen schwer angeschlagener Gesundheitszustand allgemein bekannt war.

Mit François MITTERRAND verschwinde eine historische Figur, die sich auszeichnete durch ihre außergewöhnlich starke Persönlichkeit, ihre große Kultur und vor allem ihr großes Engagement für Europa.

Zutiefst beeindruckt hatte François MITTERRAND unseren Gesprächspartner am 14. Mai 1995, als er nach der Entgegennahme des Joseph-BECH-Preises in LUXEMBURG im engeren Kreis offen über seine Krankheit redete und dabei deutlich zu verstehen gab, ganz genau um seinen Zustand zu wissen. Insofern sei er auch ein Beispiel für Pflichterfüllung bis zum Schluß gewesen.

Mut habe MITTERRAND ebenso in der Politik gezeigt, indem er z.B. nur wenige Jahre nach der Übernahme seines Präsidentenamtes nicht zögerte, die sozialistischen Experimente zu beenden, und durch das Herumwerfen des Steuers Frankreich wieder mehr Stabilität brachte.

Anerkennung zollte Parlamentspräsident Jean SPAUTZ dem verstorbenen ehemaligen Staatsoberhaupt Frankreichs wiederholt für dessen Persönlichkeit eigener Art. Er habe, ohne deswegen hochnäsiger gewesen zu sein, stets eine gewisse Distanz gehalten, und er sei bis zum Schluß voll da gewesen: "Dieser Mann hinterläßt unbestreitbar Spuren in Frankreich und Europa!"

Jean-Claude JUNCKER
au "Luxemburger Wort":

**"Ein Mann mit Mut vor dem
Tod und auch in der Politik"**

Premierminister Jean-Claude JUNCKER räumte ein, daß er François MITTERRAND eigentlich nicht näher gekannt habe, obschon er ihm in seiner Eigenschaft als Finanzminister bei mehreren europäischen Gipfeltreffen begegnet sei. Näher kennengelernt habe er den französischen Präsidenten dann aber 1992, anlässlich seiner Staatsvisite in LUXEMBURG und vor allem am 14. März vergangenen Jahres, bei Gelegenheit der Überreichung des Joseph-BECH-Preises auf KIRCHBERG. Jean-

Claude JUNCKER: "Ich war stark beeindruckt von der Leichtigkeit und dem philosophischen Gleichmut, mit dem der damals schwerkranke Staatsmann über den Tod sprach." Diesbezüglich behalte er denn auch von François MITTERRAND das Bild eines Mannes in Erinnerung, der Mut vor dem Tod und auch in der Politik zeigte. Es sei schon Mut erfordert gewesen, um beispielsweise 1981 die Todesstrafe in Frankreich abzuschaffen, sowie 1983 die Kurve in der Wirtschafts- und Finanzpolitik zu nehmen, wohlwissend, daß er dadurch viele in ihn gesetzte Hoffnungen enttäuschen müßte.

Weiter würdigte Premier JUNCKER den verstorbenen vormaligen französischen Staatspräsidenten als großen Europäer, der es während seiner 14jährigen Amtszeit verstanden habe, für einen klaren europolitischen Kurs Frankreichs zu sorgen: "Oft, wenn es zu entscheiden galt zwischen den Rücksichten auf französische Nationalinteressen und europäische Anliegen, spielte er die europäische Karte." Damit habe er einen großen Weitblick entwickelt und als Staatsmann, der zur Kriegsgeneration gehörte, deutlich gezeigt, daß er wußte, worum es ging.

In dieser Hinsicht seien alle Europäer und auch wir Luxemburger François MITTERRAND zu Dank verpflichtet, erklärte Premier Jean-Claude JUNCKER, der den nunmehr Verstorbenen ein letztes Mal im Oktober 1995 bei einem Flug von PARIS nach NEW YORK getroffen hatte.

Jacques F. POOS,
Ministre des Affaires Etrangères:

**"Le Luxembourg a perdu
un grand ami"**

"La disparition du Président Mitterrand m'a fait l'effet d'un choc", a déclaré lundi matin le Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg Jacques F. POOS, socialiste. "Le Luxembourg a perdu un grand ami. Nous éprouvons une grande tristesse".

Monsieur POOS, qui a côtoyé le Président MITTERRAND lors d'une trentaine de Conseils européens, se souvient de son profond engagement pour la construction européenne. "Il était convaincu que l'Union Monétaire et l'Union politique de l'Europe étaient indispensables pour consolider l'acquis communautaire et pour arrimer à tout jamais l'Allemagne à l'Europe".

En recevant le Prix Joseph BECH à LUXEMBOURG le 14 mars 1995, le Président MITTERRAND avait insisté sur l'égalité souveraine des États membres de l'UE et mis en garde contre une double fuite en avant, institutionnelle et géographique.

"François MITTERRAND, un homme terriblement intelligent, était un grand Européen, un grand humaniste et un grand écrivain. Tous les historiens de cette deuxième moitié du 20^e siècle se référeront à ses actes et à ses écrits", a conclu Jacques POOS.

Jacques F. POOS évoque la mémoire de François MITTERRAND, l'Européen

Au cours d'une réunion organisée conjointement, le 20 janvier 1996, à LUXEMBOURG par le Parti Socialiste français et le Parti Ouvrier Socialiste luxembourgeois à la mémoire de l'ancien Président de la République française, M. François MITTERRAND, le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères Jacques F. POOS a évoqué l'oeuvre européenne de l'homme d'Etat français.

Évoquant ses rencontres avec François MITTERRAND et les interventions de ce dernier au cours d'une trentaine de Conseils européens, M. POOS a mis en relief "l'option - fondamentale - de mars 1983, de maintenir la France dans

le SME et de rejeter 'l'autre politique' qu'étaient venus conseiller à l'ÉLYSÉE, les communistes, la majorité du patronat et une partie de ses amis... ceux-là même que Jacques DELORS qualifia de 'visiteurs du soir'." Si le Président MITTERRAND n'avait pas résisté à ces sirènes, le visage de l'Europe aurait changé.

"Comme alors," a ajouté le Ministre des Affaires Etrangères, "cette tentation de 'l'autre politique' est forte aujourd'hui, après le Conseil de MADRID, alors qu'il importe de maintenir le cap pour la monnaie unique.

La bonne entente avec l'Allemagne, l'incontestable légitimité démocratique que le Traité de MAASTRICHT a reçue en France, grâce à sa ratification par référendum, sont autant de résultats issus d'une vision cohérente, voire stratégique de l'Europe. Il en est de même de "l'Union économique et monétaire et l'Union politique, hélas inachevées", qui "sont les fruits de cette vision de l'Europe nouvelle du XXI^e siècle".

M. POOS a également souhaité que l'on retienne "du combat socialiste et européen de François MITTERRAND son engagement pour une Europe sociale, un engagement difficile dans un environne-

ment dominé par le thatcherisme ambiant".

L'engagement pour la paix a été pour M. POOS le ressort principal de la politique européenne de François MITTERRAND. Les deux expressions: "faire l'Europe, c'est faire la paix" de Jean MONNET et "le Nationalisme, c'est la guerre" de François MITTERRAND sont deux facettes d'une même médaille.

Citoyen d'un grand pays, François MITTERRAND avait toujours fait preuve de compréhension pour les problèmes des petits pays membres. Dans ce contexte, M. POOS a évoqué un épisode cher aux Luxembourgeois. En effet, le 14 mars 1995, lors d'un de ses derniers voyages à l'étranger en tant que Président de la République, François MITTERRAND déclara à KIRCHBERG: "Le droit de chacun est le même. Nous travaillons à dignité égale, dans un statut qui permet à des pays très différents, à importance variable, de disposer des mêmes droits".

"Pour nous Luxembourgeois," a conclu le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, "ce fut un dernier signe d'amitié: l'égalité des États de l'Union reste pour nous un atout incontournable dans le débat institutionnel."

* * *

Concert de Nouvel An de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, 8 janvier 1996

Allocution de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES,
Ministre de la Culture

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Chers membres de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg,

A l'occasion de ce concert de nouvel an, je ne voudrais pas manquer de vous souhaiter à toutes et à tous une bonne année, pleine de succès mais surtout une bonne santé et le bonheur personnel dont chacun a besoin.

L'après 95 démarre donc avec une innovation: la reprise de l'Orchestre de RTL par l'association sans but lucratif Henri PENSIS.

Le nouvel Orchestre Philharmonique aura sa propre structure juridique, il pourra voler de ses propres ailes - ce

sera un orchestre financé par l'Etat mais non un Orchestre d'Etat. Ceci vous garantit l'autonomie de gestion et sachant combien le manque d'autonomie bloque nos institutions culturelles étatiques je plaide avec insistance pour cette forme de partenariat. Dès à présent il est assuré, vu que le budget de 260 Mio a été voté, que l'association Henri PENSIS est à même de prendre en main la gestion et toutes les actions qui s'imposent.

Il me tient à coeur de remercier la direction de la CLT pour le prestigieux apport à la vie culturelle de notre pays. L'orchestre était une affiche noble pour l'entreprise et notre pays en était fier. Permettez-moi de relever également l'importance pour nos artistes de toutes

les tribunes qui leur ont été offertes par le biais des émissions de RTL. Je suis certaine que nous réussirons conjointement à conserver au mieux et à diffuser davantage le prestigieux patrimoine de tant d'années d'activités. Le Centre National de l'Audiovisuel s'y appliquera avec la compétence et le dynamisme qu'on lui connaît.

Il est de mise en cette soirée d'adresser mes remerciements à mes collègues du gouvernement et à la majorité parlementaire qui s'est exprimée en faveur de la fondation. Je le fais au nom de vous tous, musiciens et mélomanes. Il n'est pas évident qu'en des temps de conjoncture incertaine un gouvernement prenne à charge - et ceci sans la moindre hésitation -



L'Orchestre Philharmonique du Luxembourg

Photo: Tom WAGNER

tation – le financement de l'Orchestre. Nous savons qu'en temps de crise les budgets de la culture sont les plus vulnérables. Voilà pourquoi je voudrais relever aussi les perspectives d'avenir pour l'Orchestre, l'élargissement de l'Orchestre et sa mise en valeur prévus dès à présent.

L'ambition d'une politique culturelle haut de gamme, d'un éventail élargi à d'autres domaines honore ceux qui y souscrivent surtout en ces temps où nous sommes à la recherche de valeurs sûres et profondes. L'Orchestre Philharmonique nous donne de multiples voix pour exprimer que notre pays n'est pas uniquement le siège de la finance et des institutions européennes mais qu'il découvre sa vocation culturelle, sa dimension de cœur et d'esprit.

Je remercie Son Altesse Royale Madame la GRANDE-DUCHESSE JOSÉ-PHINE-CHARLOTTE qui a tenu à assister à ce concert pour marquer une fois de plus l'intérêt qu'elle porte à la culture dans notre pays. Son précieuse soutien m'a bien des fois réconfortée.

Enfin je me tourne vers ceux qui seront les chevilles ouvrières de l'avenir. Le Conseil d'administration de l'asbl Henri PENSIS et celui qui avait été prévu pour la fondation est identique quant à sa composition. La continuité est donc assurée. Dans tous les cas de figure il n'y a pas de jetons prévu. La spontanéité avec laquelle ils m'ont tous donné leur accord et l'acceptation du bénévolat sont des gestes d'une grande générosité qui méritent d'être relevés. Leur tâche sera délicate et difficile, mais également passionnante. La gestion journalière sera assurée par M. Jacques MAUROY et M. Olivier FRANK.

Je remercie M. MAUROY pour la sensibilité avec laquelle il m'a aidé en cette phase de transition. Quant à Olivier FRANK je fais confiance à toutes ses qualités d'homme de grande culture.

Chers musiciens, je dirai chers collègues,

Désormais vous serez encore plus étroitement liés à notre pays. Vous venez de 20 pays différents, et vous avez choisi

de vivre avec nous, de faire corps ensemble avec vos collègues luxembourgeois, pour accéder à la sublimation de toute vie commune, c'est-à-dire faire de la musique ensemble, vibrer de la même corde et respirer du même souffle.

Votre professionnalisme et l'exquise façon avec laquelle vous réagissez à chaque nouveau répertoire, à chaque nouveau chef, à tous les solistes, fait que le public découvre à chaque concert un nouvel orchestre.

Je sais que vos qualités assorties à des conditions de travail adéquates sont les meilleurs garants pour l'avenir.

Il me reste à souhaiter que les projets de construction d'une salle de concert digne avanceront.

Excellences, Mesdames, Messieurs, les feux d'artifices de 95 sont éteints. Et cette fête des rois 96 fait pointer à notre horizon culturel une étoile moins éphémère. Qu'elle brille avec tout l'éclat de l'enthousiasme du renouveau.

La coopération et l'aide d'urgence luxembourgeoises en Palestine et en ex-Yougoslavie

M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, a présidé la délégation luxembourgeoise lors de la Conférence ministérielle sur l'assistance économique aux Palestiniens qui s'est tenue le 9 janvier 1996 à PARIS.

A l'occasion de cette conférence près d'une trentaine de pays donateurs ont annoncé leur soutien financier aux Palestiniens dans le double but d'absorber, d'un côté, le déficit du budget palestinien de 1995 qui s'élève à quelque 75 millions de dollars US et d'investir, de l'autre côté, dans le renforcement des infrastructures et du développement dans les territoires palestiniens.

Lors d'une conférence de presse, M. le Secrétaire d'Etat a présenté l'effort de la coopération luxembourgeoise au bénéfice des Palestiniens.

Il a profité de la même occasion pour fournir à la presse des détails sur la co-



Lors de la présentation des plans d'aide par M. Georges Wohlfart

opération et l'aide d'urgence luxembourgeoises en faveur de l'ex-Yougoslavie, tant du côté bilatéral, y com-

pris par le financement d'actions d'ONG luxembourgeoises, que du côté multilatéral.

Le Ministre britannique de la Justice à LUXEMBOURG



Les Ministres FISCHBACH et LYELL

A l'occasion de leur rencontre, le 10 janvier à LUXEMBOURG, le Ministre de la Justice, Marc FISCHBACH, et l'Attorney Général Rt Hon Sir Nicholas LYELL QC MP du Royaume-Uni, ont discuté de la coopération entre les Etats

membres de l'Union européenne dans les domaines de la Justice et des Affaires intérieures régis par le titre VI du Traité sur l'Union européenne. M. Marc FISCHBACH a relevé l'importance que le Grand-Duché attribue à

la réalisation de progrès par la voie de cette coopération visant à renforcer la sécurité dans chacun des Etats membres. Il estime qu'un Etat ne devrait pas se désolidariser de ses partenaires en bloquant indéfiniment de tels progrès.

Le Ministre a aussi mis l'accent sur la nécessité d'attribuer des compétences à la Cour de justice des Communautés européennes pour assurer une interprétation uniforme des Conventions établies en application du titre VI du Traité de l'Union.

Distinction honorifique pour M. FENIGSTEIN

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, a remis l'ordre de l'Officier de la Couronne de Chêne à Monsieur Victor FENIGSTEIN, compositeur de musique, demeurant à Moutfort, pour ses activités dans le domaine de la promotion de la musique luxembourgeoise.

Les transports publics au XXI^e siècle

Le Commissaire Neil KINNOCK à LUXEMBOURG, le 11 janvier 1996

Le Commissaire européen aux transports, M. Neil KINNOCK s'est rendu à LUXEMBOURG, le 11 janvier 1996, pour des discussions approfondies avec le Ministre des Transports Mady DELVAUX-STEHRES ainsi que des responsables des CFL, dont le Président du Conseil d'Administration Jeannot SCHNEIDER.

M. KINNOCK a en outre visité le «Channel Link», le centre de triage de BETTEMBOURG, plaque tournante des transports ferroviaires à destination de la Grande-Bretagne, en passant par le tunnel sous la Manche.

Les discussions entre le Ministre Mady DELVAUX-STEHRES et le Commissaire Neil KINNOCK ont surtout porté sur le Livre Vert de la Commission européenne, intitulé «Citizens' Network», qui propage l'idée d'une amélioration spectaculaire des transports par rails dans les années à venir en prévenant ainsi à des problèmes de plus en plus sérieux dans le secteur des transports privés.

Au coeur de cette stratégie communautaire se retrouvent, bien sûr, les réseaux transeuropéens dont notamment le trafic combiné rail/route et les réseaux à grande vitesse. La Commission européenne, n'ayant que des compétences très restreintes dans ce domaine, entend proposer aux États membres d'agrandir les réseaux européens qui devraient jusqu'en 2010 atteindre 70.000 kilomètres, dont 23.000 seraient réservés aux Trains à grande vitesse (TGV). Pour cela, a expliqué Neil KINNOCK, un



Mme DELVAUX et M. KINNOCK

changement de mentalité sera nécessaire. En effet, les deux tiers des investissements européens en faveur des transports concernent les routes.

Parmi les mesures permettant d'attirer des investissements vers les transports publics par rails, la Commission propose des facilités de financement qui devraient être réparti entre parties publiques et privées, moyennant des prêts très avantageux auprès de la Banque Européenne d'Investissement.

Le Commissaire Neil KINNOCK a, en outre, abordé avec ses interlocuteurs luxembourgeois, le dossier du TGV Est, retenu comme un des 14 projets d'infrastructure prioritaires lors du Conseil européen de ESSEN, en décembre 1994. Ce projet, qui sera financé conjointe-

ment par la FRANCE, le LUXEMBOURG et l'Union Européenne et dont la réalisation est prévue pour 2001, connaît actuellement quelques problèmes, notamment en ce qui concerne le financement.

Le Grand-Duché de LUXEMBOURG qui, par le raccordement au TGV Est est directement concerné par ce projet, a rappelé au Commissaire que la FRANCE devrait bénéficier d'une certaine indulgence de la part de la Commission du fait que l'effort financier de PARIS serait considérable.

Parmi les autres sujets évoqués, notons que le Ministre luxembourgeois et le Commissaire européen ont abordé l'épineuse question de l'Eurovignette pour poids-lourds et les transports aériens.

M. Jean SPAUTZ à la réunion de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à VIENNE

Une réunion de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a eu lieu à VIENNE jeudi, le 11 janvier et vendredi, le 12 janvier 1996.

La Chambre des Députés y a été représentée par M. Jean SPAUTZ, président de la Chambre des Députés, président de la délégation luxembourgeoise à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

L'ordre du jour de cette réunion comprenait, outre des discours du président de l'Assemblée M. Frank SWAELEN, du président en exercice de l'OSCE M. Flavio COTTI et du président du Conseil national autrichien M. Heinz FISCHER, une discussion sur les résultats de la réunion ministérielle de l'OSCE à Budapest ainsi que l'examen

des rapports sur les missions d'observation des élections en Lettonie, en Croatie, en Géorgie, en Azerbaïdjan, en Biélorussie, au Kazakhstan et en Russie. Par ailleurs, la Commission permanente a entendu un rapport sur la préparation de la cinquième session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Stockholm du 5 au 9 juillet prochains.

La Commission permanente a encore salué l'admission à l'OSCE comme membre à part entière de la Macédoine (FYROM).

Parmi les sujets d'actualité traités lors de cette réunion, il convient de mentionner principalement la mission importante revenant aux différentes instances de l'OSCE dans le cadre de la mise en

oeuvre de l'Accord général de paix sur la Bosnie-Herzégovine signé à PARIS le 14 décembre 1995. Dans ce contexte, la Commission permanente a adopté une résolution soulignant la nécessité de mettre l'OSCE en mesure, par sa présence dans les pays concernés, de remplir pleinement et efficacement le mandat qui lui a été confié dans les domaines suivants:

- la promotion et le respect des droits de l'homme;
- la mise en oeuvre de mesures de confiance et de sécurité et la négociation d'accords de maîtrise des armements;
- la préparation et l'observation d'élections en Bosnie-Herzégovine.

C'est notamment dans ce dernier domaine que l'Assemblée parlementaire de l'OSCE entend jouer un rôle déterminant en mettant à profit son expérience acquise au cours des dernières années.

Le Ministre italien des Affaires Étrangères, Madame Susanna AGNELLI, en visite à LUXEMBOURG, le 12 janvier 1996



Mme AGNELLI entourée de MM. JUNCKER, POOS et WOHLFART

Ce fut dans le cadre de la tournée des capitales de l'Union Européenne que le Président en exercice du Conseil européen, le Ministre italien des Affaires Étrangères, Madame Susanna AGNELLI, fut accueillie, le 12 janvier 1996, par le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères, Jacques F. POOS au Château de SENNINGEN.

Madame AGNELLI est la soeur du PDG du Groupe Fiat, Giovanni AGNELLI, et dispose d'une expérience hors pair dans tous les domaines de la diplomatie. En tant que membre de la prestigieuse famille AGNELLI, elle dispose de contacts très étroits avec des personnalités du monde entier dont, notamment, le

Grand-Duc de Luxembourg. Le 8 janvier 1996 elle confia d'ailleurs au journal «The Times» que lors de sa première visite à Luxembourg, les autorités luxembourgeoises lui avaient demandé si elle voulait rencontrer le Grand-Duc. Sa réponse fut simple: «Bien sûr, nous sommes de vieilles connaissances. Nous jouions ensemble sur les plages de la Riviera quand nous étions enfants.»

Le 12 janvier elle n'eut guère le temps de rencontrer notre souverain, son escale à LUXEMBOURG se résumant à des échanges de vues sur les priorités de la Présidence italienne de l'Union Européenne avec les autorités luxembourgeoises.

Malgré la crise gouvernementale, qui

s'était déclarée en Italie la veille avec la démission du Gouvernement du Premier Ministre Lamberto DINI, Madame AGNELLI rassura ses interlocuteurs luxembourgeois que cette situation n'entraverait guère la Présidence italienne de l'UE, du fait que le programme européen du Gouvernement italien avait été préalablement voté à l'unanimité par le Parlement à ROME.

Madame AGNELLI cita la lutte contre le chômage et en faveur de l'emploi comme la première priorité de la Présidence italienne. L'Union Économique et Monétaire, dit-elle, ainsi que la Conférence Intergouvernementale, aussi importantes qu'elles soient, ne devraient jamais faire perdre de vue que le chômage serait le fléau principal de l'Union Européenne.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères, Jacques F. POOS, se dit confiant pour le semestre sous Présidence italienne, le programme de la Présidence du Conseil serait la suite logique des priorités fixées par la présidence espagnole au second semestre de 1995. Monsieur POOS lança également un appel aux partenaires européens de soutenir la Présidence italienne qui aurait bien de dossiers épineux à traiter, à commencer avec les problèmes en BOSNIE et en RUSSIE. La solidarité européenne serait, une fois de plus, mise à rude épreuve.

Journée consulaire à COLOGNE le 11 janvier 1996

Le jeudi 11 janvier 1996, M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères, a rencontré à la résidence de l'Ambassadeur du Luxembourg en Allemagne à Cologne les 12 consuls honoraires du Luxembourg sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne.

Il a évoqué avec les consuls les problèmes économiques des deux pays et les perspectives de la prospection commerciale et industrielle du Luxembourg en Allemagne.

Quand le Directeur de l'Institut Viti-Vinicole reçoit pour le Nouvel An

Monsieur Jean-Pierre WAGENER, Directeur de l'Institut Viti-Vinicole de Remich a reçu de nombreux hôtes au traditionnel Verre de l'Amitié, grande assistance, vendredi, le 12 janvier 1996 à l'Institut remichoïse; ce fut au nom des Présidents des Groupements viticoles mosellans que le Directeur J.-P. WAGENER souhaita la bienvenue aux Parlementaires Norbert KONTER, Charles GOERENS, Nicolas STROTZ, Jos. SCHEUER et Carlo WAGNER; aux Bourgmestres de la plupart des communes de la Moselle luxembourgeoise, à S.M. la Reine du VIN 1996, aux représentants des Institutions viticoles et des administrations afférentes, aux Directeurs Jos FRISCH des Services techniques de l'Agriculture; Gast GENGLER, Service Information et Presse du Gouvernement, aux représentants de Force publique comme des administrations publiques qui, elles également, coopèrent régulièrement avec l'Institut tout au long d'une année, — last but not least — à la presse, qui d'année en année fait des efforts considérables en ce qui concerne les produits viticoles, et la nouvelle gamme des Crémants à promouvoir, en particulier.

Il appartient encore au Directeur WAGENER d'exprimer les meilleurs souhaits de Monsieur Fernand BODEN, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture, empêché.

De chaleureuses félicitations furent dites à l'adresse de M. Ernest SCHUMACHER, Président de l'OPVI, tout comme au Président d'honneur, M. Gaston SCHUMACHER.

En ce qui concerna les vendanges de 1995, il y aurait lieu de remercier les observateurs locaux qui facilitèrent une intervention rapide et efficace, préventive aux maladies de la vigne; les nouveaux procédés s'inscrivent dans une approche intégrée «Protvigne», l'environnement exigeant, à très juste titre, ses droits particuliers.

En ce qui concernerait le «rendement au hectare», on aurait réduit méritoirement la surface de culture, selon les lois de l'offre et de la demande, en conformité également avec la réglementation émanant de la Commission de l'Union Européenne. On aurait encore visé et enregistré une augmentation quant à la qualité intrinsèque des vins mosellans, la sélection aux vendanges, la réelle motivation des vignerons, la comparaison finalement avec les cépages nobles d'autres domaines viticoles ayant garan-



Monsieur Jean-Pierre WAGENER, Directeur de l'Institut Viti-Vinicole de REMICH

ti des qualités très appréciables, motifs de profonde satisfaction.

Vignerons et environnement

De toute évidence chaque vigneron viserait la culture de cépages robustes, en bonne santé, conscient de surcroît qu'il serait des exigences vis-à-vis de l'environnement et du soin à apporter à la conservation du paysage mosellan dans son ensemble. Dans l'approche «cultures viti-viticoles intégrées», les lignes

directrices seraient clairement définies, tous les vignerons dès lors aimablement invités à agir en conséquence, pour le plus grand bien de la protection de l'environnement.

Côté «formation scolaire», il existerait les possibilités de cours tant au Lycée technique Joseph BECH de GREVENMACHER qu'au Lycée technique des Arts et Métiers, aucun élève en viticulture n'étant actuellement inscrit au Lycée Technique agricole d'ETTELBRUCK, — l'Institut de M. Norbert FELTGEN, remercié par le Président —, un certain nombre de conférences instructives ayant été organisées par les soins de l'Institut mosellan, tout comme des programmes spéciaux, plus particulièrement destinés aux jeunes vignerons, — une promotion VINSMOSELLE —, et à l'Amicale des Anciens.

Promotion vinicole

Côté promotion, les Foires AGRIBEX de BRUXELLES, celles encore de CHARLEROI, LIÈGE, GAND et BORDEAUX furent des succès, tout comme notre Foire nationale.

Après les succès enregistrés en matière «médailles» pour les «Crémants» en 1994, le Concours de l'Association interprofessionnelle; le Concours mondial du Vin reste toujours un objectif majeur. L'Institut viti-vinicole, avec ses possibilités d'instruction et d'information techniques resterait également un point d'attrait certain; en 1995, on y reçut Ambassadeurs, les Hauts Fonctionnaires du



De nombreux hôtes pour le traditionnel Verre de l'Amitié

Parquet, des services de l'alimentation également.

Promotion encore par le biais des organisations d'échanges et de contacts dans la région Saar-Lor-Lux, avec des écoles hôtelières de Belgique et des Pays-Bas.

Le directeur mit en évidence les excellents échos que procurèrent l'Action publicitaire MARANGE-SILVANGE, les visites des Associations ABBL et OENOMED, finalement deux manifestations aux Pays-Bas : les présentations en viticulture à l'Ambassade de LA HAYE en mai 1995, le X^e Anniversaire «WIJNHANDEL LA HAYE» également. Il en fut de même à l'Intergroupe Viticulture «Tradition et Santé» au Parlement Européen, ou Astrid LULLING est membre du comité strasbourgeois, M. Jean Pierre BEBAER, France, en assumant la présidence.

La presse quotidienne, tout comme divers organes professionnels particuliers contribuèrent à la promotion, ainsi VIS-à-VIS, «Voilà LUXEMBOURG», promu par le Service Information et Presse gouvernemental, divers rapports bancaires annuels.

Les SOMMELIERS

«Gastronomie et Vin», un chapitre éloquent, où les restaurateurs seraient sensibilisés et appuyés de façon plus conséquente quant à la promotion vinicole, des crus nobles surtout, de même que la Première du Concours «Meilleur SOMMELIER» connut un franc succès, — une «récidive» s'imposant en tout cas!

En matière «remembrement», les travaux avancent, ainsi les projets 1996-97 pour EHNER et GREVENMACHER, de nouveaux projets devant toucher SCHENGEN, REMERSCHEN et SCHWEB-SINGEN.

Les appellations plus nombreuses selon les lieux-dits causeraient de sérieuses difficultés; avec 865 lieux-dits pour l'ensemble de la Moselle, il faudrait pouvoir... sinon devoir se limiter à quelque 115, renseignés actuellement sur étiquettes. L'avant-projet, pour fixer solution dans cette approche, datant de 1993, l'année 1994 ayant valu des propositions, voire de plus nombreuses réclamations, 1995 aurait permis d'en faire une analyse assez emphatique, — 1996 devrait vivre la présentation d'un projet définitif...

Arrachage

Une prime d'abandon définitif se trouvant fixée, — le Règlement de l'U.E /Ne 1442/88 à la base —, 38 ha de cultures viticoles auraient été abandonnés depuis 1989, dont 0,72 ha cette année-là; 1,85 ha en 1990 pour 1,42 ha l'année suivante; en 1992 une surface de 1,62 ha fut

arrachée, 1,91 ha encore en 1993, puis 3,07 ha en 1994, encore 7,51 ha en 1995, cette année '96 devant voir 20,20 ha sacrifiés encore.

Une action concertée marqua le 60^e Anniversaire de la MARQUE NATIONALE, un grand concours à la Foire '95, une conférence très prisée du Prof. Dr RAPP, des émissions et spots TV, une enquête sur les habitudes des consommateurs, une Dégustation-Pressé, une Visite dégustation à COLMAR, autant de points qui marquèrent l'année.

L'ingénieur diplômé en agronomie Jos HUBERTY quitterait l'Institut viti-vinicole en cette année 1996, d'où regrets pour ses collaborateurs directs.

«CULTURE '95»

C'est avec grande satisfaction que M. J-Pierre WAGENER mit en évidence l'apport «viti-vinicole» assuré à «LUXEMBOURG, Ville Européenne de la Culture 1995»; ainsi, pas moins de 18.500 visiteurs enthousiastes passèrent à l'Expo «VINS, VIGNE et MO-SAÏQUES», la série «Art et Vin» ayant connu une nouvelle édition à succès, promue qu'elle fut au Lycée technique hôtelier Alexis HECK à DIEKIRCH, l'audition «Troatterbattien», l'Expo à L'Université de LILLE, une manifestation de promotion au Parlement Européen à STRASBOURG, l'Action LORRAINE, le Concours de Dessin par les Caisses Rurales RAIFFEISEN, finalement le Concert des Chorales mosellanes réunies furent d'autres organisations à franc rayonnement.

La viticulture, occupant 1% de la surface agraire nationale pour assurer finalement 12% en valeur commerciale, est saine et ses chances d'avenir, mesurées à la qualité «du produit», réelles.

La Récolte 1995

208 ha de culture ELBLING valurent 25.473 hl, ce qui correspond à un rendement/ ha de 122,23 hl, une surface plus du double, avec 534 ha en culture RIVANER ayant donné 69.496 hl, soit 130 hl/ha.

L'AUXERROIS, toujours dans les faveurs, valut une récolte de 16.528 hl sur 151 ha, — moyenne 109 hl/ha, alors que les crus RIESLING, cultivés sur 172 ha, rendirent 13.173 hl, — moyenne 77 hl/ha.

Les PINOT BLANC à 12.094 hl, GRIS à 10.485 hl et NOIR à 1.665 hl seulement connaissent également des adeptes de plus en plus nombreux, la demande allant parfois au-delà de l'offre... Le Gewürztraminer avec 446 hl sur une surface de culture de 9,11 ha, est en nette régression, le CHARDONNAY se cultivant sur... 2,63 ha, avec un rendement global de 158 hl seulement. Le

total de la vendange se chiffre à 149.654 hl sur 1.335 ha, moyenne générale 112 hl par hectare.

La Moselle et ses traditions

Deux fois millénaire, la culture de la vigne mosellane «date» essentiellement des 50 dernières années, en ce qui concerne les cépages nobles et les grands crus classés; pour une surface cultivable de moins de 1.400 hectares, — à réduire encore pour certains lieux moins bien situés, donc moins ensoleillés — la Moselle compte près de 800 exploitations viticoles, la surface moyenne par entreprise se situant entre 4 et 5 hectares.

Six caves coopératives, fondées entre 1921 — GREVENMACHER — et 1948, groupées dans VINSMOSELLE, produisent environ les deux tiers des vins mosellans, le reste étant cultivé par des viticulteurs indépendants producteurs, ou alors vendant leur raisin à des négociants, producteurs eux-mêmes, petite minorité!

L'Institut Viti-Vinicole fut fondé en 1929; il conseille les viticulteurs, tout en possédant 5,5 hectares de vignobles pour expérimentation de cépages.

L'Institut représente le Luxembourg à l'Union Européenne et assure un contrôle des vins autochtones et étrangers. La section «école» offrit un jour de classe par semaine sur 3 à 4 ans, dans le cadre de l'enseignement technique.

La Marque nationale du Vin luxembourgeois fut créée en 1935, une commission d'experts de 12 membres dégustant et classant les vins de chaque vendange; 80X à peu près des vins de notre Moselle atteignent la qualité requise pour label/ Appellation contrôlée- Vin classé- Premier Cru- Grand Premier Cru. Sans marque nationale, les vins rangent comme produit de table.

En matière vinification, il est intéressant de rappeler qu'une tonne de raisin fournit quelque 750 litres de vins, les vendanges se faisant de fin septembre à fin octobre. La fermentation après levurage, celui-ci durant une à 2 semaines.

L'embouteillage se fait au printemps ou en été, pour des vins qui titrent à quelque 10 à 11,5% volume d'alcool. Une récolte moyenne mosellane se situe autour de 150.000 hectolitres, la commercialisation se faisant au Luxembourg pour 65%, en Belgique à 35%, les 5% restants se répartissant sur divers pays, de façon irrégulière.

Le Président de l'Assemblée parlementaire de la SADC chez M. Jacques POOS



MM. POOS et TJITENDERO

Le Ministre des Affaires étrangères Monsieur Jacques F. POOS a reçu le 15 janvier 1996 Monsieur Mosé TJITENDERO, Président du Parlement de la République de Namibie et Président en fonctions de l'Assemblée parlementaire de la SADC (South African Development Community).

M. TJITENDERO préside aux travaux de mise en place de l'Assemblée parlementaire de la SADC qui réunit douze Etats membres de la région du Sud de l'Afrique et de l'Océan Indien. Sa visite au Luxembourg lui a permis de rencontrer entre autres les responsables de l'Assemblée parlementaire et du Secrétariat général du BENELUX.

Lors de leur entretien M. POOS et M. TJITENDERO ont eu l'occasion de souligner l'importance d'inclure une dimension parlementaire dans toute organisation supranationale. M. TJITENDERO a mis l'accent sur la nécessité de promouvoir les

relations commerciales des pays de l'Afrique australe. L'Assemblée parlementaire de la SADC aura dans un premier temps des attributions consultatives, mais son Président n'exclut pas de lui confier ultérieurement des pouvoirs législatifs.

M. POOS a encouragé les autorités namibiennes à continuer sur la voie sur laquelle ils se sont lancés depuis l'indépendance du pays: La gestion politique de la Namibie peut être citée comme exemple à beaucoup de pays africains. L'instauration d'une Assemblée parlementaire de la SADC est un pas supplémentaire dans la bonne direction.

Le Ministre a eu l'occasion de mentionner également les sept projets de la coopération luxembourgeoise au développement en Namibie. La partie namibienne a hautement apprécié la qualité de l'aide luxembourgeoise fournie dans le cadre d'un Accord général de coopération signé en date du 8 novembre 1995.



Lors de son séjour à LUXEMBOURG, le Président de l'Assemblée parlementaire de la SADC fut également reçu par M. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés et M. Ady JUNG, Président de l'Assemblée parlementaire du BENELUX.

Apprentissage à vie:

Mme HENNICOT-SCHOEPGES à la réunion ministérielle de l'OCDE

Mme HENNICOT-SCHOEPGES a participé les 16 et 17 janvier, à une réunion ministérielle de l'OCDE qui a porté sur le thème: «Faire de l'apprentissage à vie une réalité pour tous».

Les ministres ont analysé les stratégies d'apprentissage et les conditions dans lesquelles celles-ci s'opèrent en vue de la préparation de ce que l'OCDE appelle «l'école de demain».

Les ministres ont prêté une attention par-

ticulière aux nouvelles stratégies éducatives que sont appelées à mener les écoles dans les prochaines années pour renforcer les fondements de l'apprentissage à vie. Il s'agira notamment de répondre aux interrogations concernant les programmes, les méthodologies, les pédagogies, les systèmes d'évaluation des résultats et l'apport des nouvelles technologies.

Furent également traitées les questions concernant la formation des enseignants,

les liens entre l'apprentissage et le travail, le développement de l'éducation des adultes et le rôle des partenaires du système scolaire.

La démarche globale qui a caractérisé cette réunion ministérielle au niveau de l'OCDE vise à susciter dans l'opinion un climat positif qui soit propice à l'apprentissage à vie et à préciser les conditions de mise en place des mécanismes qui en feront une réalité.

Rappelons que le sujet traité au niveau de l'OCDE rejoint celui de «l'Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie» proclamée au sein de l'Union Européenne.

INTERVENTION du PRÉSIDENT de la COMMISSION EUROPÉENNE devant le PARLEMENT EUROPÉEN dans le cadre du débat sur la PRÉSIDENTE ESPAGNOLE

STRASBOURG, LE 16 JANVIER 1996

Je constate en premier lieu que si la croissance ralentit en France et en Allemagne, il n'y a aucun des signes avant-coureurs classiques d'une récession. Les spécialistes prédisent d'ailleurs une reprise de la croissance d'ici 6 mois.

Je note en deuxième lieu que les marchés boursiers en Europe ont connu depuis un an une croissance de 16% et que par ailleurs, les marchés financiers tiennent bon.

Je rappelle, en troisième lieu, que les données fondamentales de l'économie ne justifient pas l'excès de pessimisme qui se fait jour çà et là.

Au contraire, les données fondamentales sont plutôt encourageantes. L'inflation est largement maîtrisée. Les déficits publics sont en baisse. Les taux d'intérêt en Allemagne se trouvent à un niveau historiquement bas. L'économie mondiale témoigne d'une expansion significative qui devrait soutenir nos exportations. Les entreprises connaissent une bonne rentabilité, les pressions salariales sont faibles. Les conditions financières et monétaires s'améliorent suite à la diminution des taux d'intérêt et au raffermissement du dollar. Les perspectives d'investissement sont bonnes, dans certains Etats membres même excellentes.

Jamais dans l'histoire économique récente, de telles données fondamentales n'ont conduit à une récession. Et je ne suis pas le seul à le relever, comme le montre l'interview donnée hier par le Président de l'Institut Monétaire Européen, M. Lamfalussy.

Mais il y a plus. Jamais auparavant n'ai-je constaté autant de convergence quant aux objectifs à atteindre et aux moyens à mettre en oeuvre. Nos Chefs d'Etat et de gouvernement se sont solennellement engagés à la réalisation de l'UEM. Ils devront agir – et ils agiront, j'en suis sûr – pour se conformer à cet engagement. Pour ce faire, il est impératif de restaurer rapidement la confiance des agents économiques.

Volonté politique, convergence d'idées, données fondamentales favorables, voilà les raisons pourquoi je m'insurge contre la tendance à vouloir dès aujourd'hui,

sur la base des chiffres d'aujourd'hui, prédire l'impossibilité de tel ou tel Etat membre de respecter les critères de convergence d'ici deux ans. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on décide mais au printemps 1998.

Je le répète, ce n'est pas le moment de changer de politique ni de revenir aux recettes qui ont échoué dans le passé et dont nous payons aujourd'hui le prix: déficits élevés, accroissement des dettes publiques, hausse des taux d'intérêts.

Quand des pays comme l'Italie et la Belgique doivent dépenser autour de 20% de leur budget pour servir les intérêts de la dette, il n'y a qu'une voie: assainir les finances pour pouvoir utiliser l'argent des contribuables pour des dépenses plus productives et plus sociales. Quand un peu partout en Europe les déficits de la sécurité sociale menacent les générations futures, il n'y a qu'une recette: rectifier le tir. Avec ou sans Maastricht. Avec ou sans monnaie unique.

Je rejette catégoriquement l'idée que j'entends çà et là que la lutte contre le chômage serait entravée par la discipline imposée par le traité de l'Union. L'inverse est vrai.

Je voudrais dire quelques mots sur ce problème terrible qui hante nos sociétés depuis le premier et surtout le second choc pétrolier. Au fil des Conseils européens, les déclarations se succèdent, témoignant de la conscience qu'ont les Chefs d'Etat ou de gouvernement de la gravité de la situation. Tel fut aussi le cas à Madrid qui s'inscrit dans une stratégie de longue haleine conçue à Essen et confirmée à Cannes.

Il n'y a pas, hélas, de remède-miracle, et ce n'est pas un Conseil européen qui résoudra ce problème lancinant.

Il y a, par contre, un ensemble de mesures nationales et européennes qui, allant de la macroéconomie au structurel et aux initiatives ponctuelles, tisseront un cadre propice à la création d'emplois. Je constate que les premiers fruits de cette stratégie sont visibles aujourd'hui. Le chômage est descendu de 11,4% en mai 1994 à 10,5% en ce moment. Plus d'un million d'Européens ont pu sortir

de la situation de chômeurs. Ce n'est évidemment pas suffisant. Il faut continuer dans la stratégie adoptée.

L'adoption de programmes pluriannuels nationaux et leur suivi au niveau de l'Union en constitue un élément clé: Madrid a pour la première fois permis de concrétiser cette nouvelle approche. Le Conseil européen a aussi donné une impulsion bienvenue à une action énergique en faveur des PME et des réseaux transeuropéens.

Je retiens, enfin, que la Présidence espagnole a fait avancer les dossiers du marché intérieur, de l'énergie et des télécommunications, dont bénéficiera à terme la compétitivité européenne.

L'agenda 2000 comprend, outre l'UEM, la CIG de 1996, les futures perspectives financières et l'élargissement vers les PECO et Malte et Chypre. Le Conseil européen de Madrid a tracé la voie et doté l'Union d'une stratégie claire: comme je l'avais demandé itérativement, y compris devant ce Parlement.

La CIG débutera à Turin fin mars. Les données du problème, grâce aux rapports des institutions sur le fonctionnement de Maastricht et au rapport Westendorp, sont connues.

Ce qu'il faut à présent, c'est de l'audace, de l'imagination et de la volonté politique. La Commission s'efforcera d'être à la hauteur de ses ambitions et de ses responsabilités: la prochaine occasion de le faire sera la publication de notre avis prévu à l'article N du Traité.

Une CIG réussie veut dire une CIG qui rapprochera l'Union du citoyen, qui renforcera l'efficacité et la démocratie de l'Union, qui donnera à l'Union une véritable identité extérieure. Une CIG réussie est une condition sine qua non pour réaliser l'élargissement, à la fois formidable défi et opportunité historique.

Le Conseil européen de Madrid l'a bien compris en fixant la marche à suivre. C'est ainsi qu'il a invité la Commission à présenter ses avis sur l'état de préparation des différents pays candidats immédiatement après la fin de la CIG. Les Chefs d'Etat ou de gouvernement ont aussi demandé à la Commission d'éla-

borer une évaluation d'ensemble sur l'élargissement. J'y vois une marque de confiance à notre égard que nous ne trahirons pas.

Enfin, ils ont, comme je l'avais suggéré à Formentor, confirmé leur souhait de disposer assez rapidement après la fin de la CIG d'une réflexion approfondie de la Commission sur le futur financement de l'Union. Il est évident que ce document, déjà crucial en lui-même, revêtira une importance encore accrue dans la perspective de l'élargissement. De façon plus immédiate, le Conseil européen a décidé de renforcer dès à présent la stratégie de pré-adhésion. La Commission qui n'a cessé de réclamer cela ne peut que s'en réjouir.

Un tout dernier mot sur les relations extérieures. Le Conseil européen de Madrid était dans la position enviable de prendre note d'un certain nombre de succès, préparés sur plusieurs Présidences sous l'impulsion continue de la Commission.

Les derniers mois de 1995 ont été une période faste sur ce plan: la réussite de la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone, la conclusion d'accords avec la Tunisie, Israël et le Maroc, l'Union douanière avec la Turquie, la signature de la nouvelle Convention de Lomé, la signature de l'accord avec le Mercosur et, last but not least, une nette impulsion aux relations transatlantiques avec l'adoption, au Sommet transatlantique de Madrid, d'un ambitieux plan d'action. Je mentionnerai aussi l'accord de paix en ex-Yougoslavie, signé à Paris suite à Dayton. L'Europe y a grandement contribué, même si l'action décisive des Etats-Unis en fin de course a quelque peu occulté cela.

L'Union, Mesdames et Messieurs, a une politique étrangère et pèse de plus en plus sur la scène internationale. Elle est, il est vrai, plus présente sur le plan commercial et économique que sur le plan politique. Mais son poids politique s'accroît, ne serait-ce que parce qu'il est

illusoire de séparer l'économique et le politique. Dans les années à venir, grâce entre autres à la CIG, nous poursuivrons sur cette route. La volonté politique de concevoir l'action extérieure à travers l'Union, qui fait parfois encore défaut de nos jours, se raffermira, j'en suis sûr.

Voilà, tracé en quelques mots, le bilan politique de la Présidence espagnole vu à travers le prisme du Conseil européen de Madrid.

Ce bilan, enrichi par une foule de décisions et d'avancées ponctuelles que d'autres que moi pourront vous exposer, est impressionnant.

L'Europe, en ce moment stratégique, avait besoin d'un tel bilan, essentiel pour qu'elle retrouve confiance en ses moyens. J'é mets l'espoir qu'en 1996, sous Présidence italienne, puis irlandaise, elle continuera sur la voie tracée à Madrid.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION DE M. JACQUES SANTER devant le PARLEMENT EUROPÉEN dans le cadre du DÉBAT sur la PRÉSIDENTE ITALIENNE STRASBOURG, LE 17 JANVIER 1996

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,

Hier, nous avons établi le bilan de la Présidence espagnole, bilan largement positif. Aujourd'hui, nous sommes amenés à débattre du programme de la nouvelle Présidence italienne qui a entre-temps repris le flambeau et qui conduira l'action de l'Union dans les 6 mois à venir.

Je dirais d'emblée que les incertitudes politiques que connaît en ce moment l'Italie n'ont pas empêché le gouvernement sortant de préparer sa Présidence avec détermination et efficacité. Le programme de travail, établi en concertation avec la Commission et qui coïncide avec nos propres priorités, est ambitieux. Il s'agira à présent de l'exécuter, de transformer en actions et décisions les ambitions affichées.

Le programme italien s'inscrit, bien sûr, dans la continuité de l'action entreprise en 1995 sous Présidence française d'abord, espagnole ensuite. Et c'est une

bonne chose car chaque Présidence doit se mettre au service des grandes ambitions européennes qui requièrent un effort de longue haleine. Les points forts de ce programme portent donc sur la réalisation de l'UEM, la lutte pour l'emploi, l'achèvement et la bonne gestion du Marché intérieur sous toutes ses formes, le lancement de la CIG et, enfin, l'identité extérieure de l'Union.

J'ai eu l'occasion, hier, de commenter les décisions du Conseil européen de Madrid sur la monnaie unique. L'enjeu essentiel des 2 ans à venir consiste à gagner la bataille de la convergence. Cela dépendra des efforts de nos Etats membres, de leur courage à maintenir le cap, de leur volonté à assainir leurs finances publiques.

Quant à nous, au niveau communautaire, nous sommes appelés à régler les dernières questions techniques encore ouvertes relatives au passage à la monnaie unique. Nous devons aussi, sous la conduite de la Présidence italienne, entamer la réflexion de fond sur deux thèmes

dont l'importance est cruciale: je pense au futur Pacte de stabilité et je pense aux relations entre la monnaie unique et les monnaies des Etats membres qui rejoindront l'Union monétaire plus tard. La Commission entend faire des propositions concrètes à ce sujet.

Il est devenu banal de parler de l'emploi comme première de nos priorités. Pourtant, c'est indispensable. Les citoyens attendent de l'Union et des Etats membres qu'ils privilégient la lutte contre le chômage. La société européenne ne peut pas s'accommoder d'une situation où plus de 10% de la population active est sans emploi; c'est un gâchis coûteux pour la société et les individus. La Présidence italienne en est parfaitement consciente. Je note avec plaisir qu'elle entend non seulement continuer l'exercice de surveillance de la situation et des politiques de l'emploi, mais également concrétiser les idées de la Commission sur les PME et les réseaux transeuropéens.

Je lance un appel aux Etats membres et

aux partenaires sociaux d'examiner avec un esprit ouvert le Livre blanc de la Commission sur l'Education et la Formation. Il faudra adapter nos systèmes aux exigences modernes. Comme il faut oser envisager des approches nouvelles et imaginatives en matière de protection sociale, d'organisation du travail, d'utilisation des nouvelles technologies.

J'approuve l'intention de la Présidence italienne de faire avancer le marché intérieur sous toutes ces formes, que ce soit sous l'angle de l'énergie ou des télécommunications ou encore celui de la libre circulation des personnes qui fait l'objet de trois importantes propositions de directives présentées par la Commission. Parallèlement, il convient de progresser enfin dans les matières dites du 3^e pilier telles que la lutte contre la criminalité et l'immigration clandestine.

Le grand rendez-vous de la Présidence italienne sera sans doute la CIG dont l'ouverture solennelle est prévue pour le 29 mars à Turin. L'Italie a l'habitude des grandes échéances. N'est-ce pas, en effet, sous sa Présidence que les conférences menant à l'Acte unique et au trai-

té sur l'UE ont été lancées? N'est-ce pas l'Italie qui, il y a quarante ans, a convoqué la Conférence de Messine qui allait relancer l'Europe? Comme je l'ai dit hier, les données du problème sont connues, les résistances à attendre aussi. Il est important que la Présidence oriente les débats dans la bonne direction et qu'elle fixe clairement les objectifs: parachever l'oeuvre de Maastricht et préparer l'élargissement.

La Commission fera connaître ses orientations générales dans l'avis qu'elle est amenée à établir en vertu de l'article N du Traité.

La Présidence donnera une priorité particulière aux relations transatlantiques, aux efforts de reconstruction dans l'ancienne Yougoslavie, au suivi de la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone dans la plupart des Conseils sectoriels et au dialogue structuré avec les PECO ainsi qu'avec Chypre et Malte. Sept réunions dans le cadre du dialogue structuré sont programmées au niveau du Conseil «Affaires générales» et de certains Conseils spécialisés (Agriculture, Environnement, Recherche, Jus-

tice/Affaires intérieures et Culture). La Commission est prête, pour sa part, à contribuer à une amélioration du dialogue structuré afin de mieux préparer les pays candidats à leur adhésion. D'autres rendez-vous importants sont prévus: le Sommet Europe-Asie à Bangkok les 1/2 mars 1996; le Groupe de San José à Florence les 21/22 mars; le Groupe de Rio en Bolivie les 15/16 avril, ainsi que les actions à prévoir dans le cadre du nouvel agenda transatlantique.

Le programme de la Présidence italienne est, vous l'avez compris, chargé. Je suis persuadé que le nouveau gouvernement qui sera désigné bientôt mettra tout en oeuvre pour le réaliser. L'Union européenne ne connaît jamais de pause. Chaque Présidence a sa contribution à faire: conclure les dossiers mûris sous les Présidences précédentes, préparer les succès des Présidences à venir. C'est ainsi qu'elle participe à la véritable aventure collective qu'est la construction, jour après jour, d'une Union toujours plus étroite, dynamique et prospère.

Je vous remercie de votre attention.

Relations Luxembourg-Burkina Faso

M. Ablassé OUEDRAOGO, Ministre des Affaires Etrangères du Burkina Faso, a rencontré le 17 janvier 1996 M. Jacques POOS, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération.

Les deux Ministres ont examiné la situation des principaux foyers de crise en Afrique: Rwanda, Burundi, Angola, Sierra Leone et Libéria. Ils se sont prononcés pour un rôle actif de l'Afrique dans le domaine de la prévention et de la gestion des crises.

La question du développement du Bur-

kina Faso s'est trouvée au centre de l'entretien. Le Ministre OUEDRAOGO a exposé la politique suivie à cet égard par son Gouvernement. Il a commenté le programme d'ajustement structuré établi par le Fonds Monétaire International ainsi que les relations développées avec l'UE dans le cadre de la Convention de Lomé. Il s'est prononcé également sur le processus de démocratisation de son pays.

Les deux Ministres ont constaté avec satisfaction l'action très dynamique développée au Burkina Faso par les ONG

luxembourgeoises. Un grand nombre d'ONG y travaillent dans plusieurs domaines: agriculture, santé, promotion de la femme, aide à la petite entreprise, etc. Entre 1993 et 1995, le Ministère des Affaires Etrangères a cofinancé 60 projets pour un montant de plus de 64 millions de francs. Le début de cette coopération au Burkina Faso remonte aux origines de l'indépendance de ce pays.

Ont été identifiés aussi un certain nombre de secteurs dans lesquels une coopération pourrait être développée. Les deux Ministres sont convenus d'approfondir entre les deux Gouvernements l'examen de certains projets.

Mouvement diplomatique

Le gouvernement de la Fédération de Russie vient de donner son agrément à la nomination de M. Adrien MEISCH, actuellement ambassadeur du Luxembourg en République fédérale d'Allemagne, comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Grand-Duché de Luxembourg en Fédération de Russie.

Le Président de la République italienne a accordé son agrément à la nomination de M. Jean HOSTERT, actuellement ambassadeur du Luxembourg en Fédération de Russie, en qualité d'ambassa-

teur du Grand-Duché de Luxembourg à Rome.

Le Président de la République fédérale d'Allemagne a accordé son agrément à la nomination de M. Julien ALEX, actuellement ambassadeur du Luxembourg au Royaume du Danemark, comme ambassadeur du Luxembourg en République fédérale d'Allemagne.

Le gouvernement de la République de Chypre a accordé son agrément à la nomination de M. Yves SPAUTZ, ambassadeur résident du Luxembourg en

Grèce, comme ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en République de Chypre, avec résidence à Athènes.

M. Yves SPAUTZ a également reçu de la part des autorités roumaines l'agrément de sa nomination comme ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en République de Roumanie, avec résidence à Athènes.

Le ministère des Affaires étrangères tient à souligner que c'est la première fois qu'un ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg est nommé pour la République de Chypre et la République de Roumanie.

Communiqué du 18 janvier 1996

Visite d'adieu du Field Marshal Sir Richard VINCENT



En date du 17 janvier 1996, le Field Marshal Sir Richard VINCENT, Président du Comité Militaire de l'OTAN (la plus haute instance militaire de l'Alliance Atlantique) a procédé à une visite protocolaire d'adieu à LUXEMBOURG.

Le programme de la visite a notamment prévu:

- un entretien avec Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Force Publique,
- une entrevue avec Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'Etat et,
- une audience auprès de S.A.R. le Grand-Duc au Palais Grand-Ducal.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et Sir Richard VINCENT



Le Président du Comité Militaire de l'OTAN fut reçu en audience au Palais grand-ducal.



Le Ministre de la Force publique Alex BODRY et le Field Marshal Sir Richard VINCENT

M. Bernhard FRIEDMANN

nouveau Président de la Cour des Comptes européenne

Les quinze Membres de la Cour des Comptes européenne ont élu jeudi, le 18 janvier 1996, leur nouveau Président pour une durée de trois ans. Le successeur de Monsieur André MIDDELHOEK est Monsieur Bernhard FRIEDMANN, Membre allemand de la Cour.

Né à OTTERSWEIER (Allemagne) le 8 avril 1932, Bernhard FRIEDMANN est Docteur en Sciences économiques (Dr. rer. pol.), diplômé de l'Université et l'École supérieure des Sciences économiques et administratives de FRIBOURG-en-BRISGAU.

Nommé Membre de la Cour des Comptes européenne le 21 décembre 1989, Bernhard FRIEDMANN a, de janvier 1990 à janvier 1994, été responsable du contrôle de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), des opérations d'emprunts-prêts et des bonifications d'intérêts ainsi que des aides de la Communauté européenne aux pays d'Europe centrale et orientale, comme aux Etats indépendants issus de l'ex-Union soviétique. En février 1994, Bernhard FRIEDMANN est devenu «Doyen» du groupe d'audit des aides structurelles, au sein duquel il a été plus particulièrement chargé du contrôle du domaine régional, des programmes intégrés méditerranéens ainsi que du volet «Infrastructures de transport» du Fonds de cohésion.

Avant d'entrer à la Cour des Comptes européenne, Bernhard FRIEDMANN a, entre 1960 et 1976, exercé de hautes fonctions dans l'administration fédérale de l'Allemagne ainsi que dans l'industrie. Elu Membre du Bundestag en 1976, il a successivement appartenu à la Commission du Budget et à la Commission de Vérification des Comptes, dont il est devenu le président en 1982. En 1985, Bernhard FRIEDMANN a également été nommé Président de la Commission d'approbation des dépenses militaires.

Depuis mai 1995, Bernhard FRIEDMANN est professeur honoraire de



M. Bernhard FRIEDMANN

l'Université de FRIBOURG-en-BRISGAU.

La Cour des Comptes européenne a également accueilli en début d'année quatre nouveaux Membres. Il s'agit de Messieurs Jean-François BERNICOT (France), François COLLING (Luxembourg), Maarlen ENGWIRDA (Pays-Bas) et de Madame Kalliopi NIKOLAOU (Grèce).

Après un passage au Ministère de la Défense et au Ministère des Transports et de la Mer, Monsieur BERNICOT est entré en 1987 à la Cour des Comptes française en tant qu'auditeur, puis de conseiller référendaire, avant de devenir, en 1994, secrétaire général adjoint de la Cour chargé du budget, du personnel et des relations internationales et européennes.

De 1979 à 1995, Monsieur François COLLING a été député au sein du Parlement luxembourgeois et membre de la Commission des Finances et du Budget qu'il a présidée au cours des cinq dernières années. Ingénieur diplômé en Electronique, il a réalisé l'essentiel de sa carrière professionnelle à l'ARBED (Aciéries Réunies de BURBACH-EICH-DUDELANGE).

Membre du Collège de la Cour des Comptes néerlandaise depuis 1990, Monsieur ENGWIRDA fut, de 1982 à 1986, Président du groupe D66 à la Seconde Chambre des Pays-Bas et, de 1981 à 1989, Président de la commission des Dépenses de l'Etat de cette même Chambre. Il fut également, de 1972 à 1973, membre du Parlement européen.

Docteur en Sciences économiques, Madame NIKOLAOU a été chercheur scientifique en Centre de planification et de recherches économiques (KEPE). De 1981 à 1984, elle a été membre du Parlement européen et participa à diverses commissions dont celles des budgets et du contrôle budgétaire. Depuis 1993, elle était Ambassadeur, Représentant permanent de la Grèce auprès de l'OCDE. Madame NIKOLAOU est la première femme à entrer au sein du collège des Membres de la Cour des Comptes européenne.

Les quatre nouveaux Membres de la Cour des Comptes ont prêté serment devant la Cour de Justice, le 31 janvier 1996 à 17h30.

Signalons enfin qu'outre Monsieur FRIEDMANN, Messieurs WIGGINS et WEBER, dont le mandat arrivait également à échéance, ont été reconduits dans leurs fonctions de Membres de la Cour.

Ces multiples changements ont entraîné inévitablement des modifications dans l'attribution des compétences sectorielles de chaque Membre. Un nouvel organigramme de la Cour des Comptes fut établi.

En tant que contrôleur externe indépendant des institutions européennes, la Cour a un rôle essentiel et constructif à jouer pour contribuer à l'amélioration progressive de la gestion financière dans l'ensemble des activités communautaires. Elle espère dans sa nouvelle composition et avec son nouveau Président, oeuvrer de manière à relever ce défi.

Visite du Premier Ministre J.-Cl. JUNCKER à la Bourse de LUXEMBOURG



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER remet à Monsieur Edmond ISRAEL, Président du Conseil d'administration de la Bourse de Luxembourg l'insigne du Commandeur de l'Ordre Grand-Ducal de la Couronne de Chêne.

Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER a effectué le 18 janvier 1996 une visite à la Bourse de Luxembourg, accompagné de Gaston REINESCH, administrateur général du Ministère des Finances, et de Danièle BERNA-OST, attachée de gouvernement du commissariat aux Bourses. Ils ont été reçus par une délégation conduite par Edmond ISRAEL, président du conseil d'administration de la Société de la Bourse de Luxembourg.

Le rôle que la Bourse de Luxembourg remplit pour l'économie nationale et les marchés de capitaux internationaux a été souligné. La Bourse est en effet un pilier important de la place financière, notamment depuis la naissance du marché euro-obligataire en 1963, et par la

suite dans le cadre du «private banking» et de l'activité des fonds d'investissement dont un nombre élevé sont cotés en bourse.

Lors du passage du Premier Ministre dans les services administratifs, Michel Maquil, directeur, a relevé les fonctions de la Bourse de Luxembourg en matière d'admission de valeurs mobilières à la cote officielle dans le cadre de la loi du 21 septembre 1990 relative aux Bourses. Ces fonctions sont assurées sous le contrôle du commissariat aux Bourses, conformément à la réglementation luxembourgeoise en vigueur et à l'ensemble des dispositions communautaires applicables. Ces fonctions revêtent d'autant plus d'importance que la Bourse de Luxembourg avait, à la fin de 1995,

11.899 valeurs inscrites à sa cote officielle, émanant de 2.800 émetteurs de 70 pays différents.

Le marché en Bourse de Luxembourg est entièrement décentralisé et automatisé depuis le 2 janvier 1996, date à laquelle a été lancé le nouveau Système automatique de marché «SAM» de la Bourse. Le Premier Ministre a assisté à une démonstration des tâches courantes du département chargé de la surveillance du marché. Cette fonction est assurée sur écran par une cellule spécialisée composée de plusieurs surveillants, suivant des procédures strictes qui permettent de suivre les valeurs cotées, leurs cours et des événements pouvant influencer sur ces derniers.

Enfin, une présentation des systèmes informatiques mis en place par la Bourse de Luxembourg a été faite à Jean-Claude JUNCKER. La structure informatique de la Bourse repose sur une plate-forme dotée des matériels et logiciels les plus avancés qui possèdent les caractéristiques et puissances nécessaires à la gestion quotidienne des bases de données de la Bourse de Luxembourg, à l'exploitation de ces informations par les services compétents et à la communication de ces informations.

Les fonctions de la Bourse de Luxembourg, en particulier la surveillance indispensable dans le cas d'un marché sans présence physique comme cela est désormais le cas à Luxembourg, sont appelées à s'intégrer progressivement au nouvel environnement réglementaire qui découle de la directive sur les services d'investissement, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1996. Cette mission prendra encore plus d'importance dans le cadre du système de reporting que la Bourse de Luxembourg a été chargée par le gouvernement de mettre en place pour satisfaire aux dispositions de ladite directive, sous la responsabilité et le contrôle du commissariat aux Bourses.

Le prix CENARP 1995 décerné à la SES

Suite au succès des deux éditions précédentes, en 1991 et 1993, le Cercle national des relations publiques avait organisé durant l'été 1995 un troisième «Prix CENARP». Après les catégories «publications» et «identités visuelles», les organisateurs avaient choisi de placer leur prix sous le thème «réalisations audiovisuelles». Après délibération du jury composé de six spécialistes, celui-ci vient finalement d'être attribué à la Société Européenne des Satellites (SES) et à l'agence «Concorde Europe Films - France». La remise officielle des récompenses s'est déroulée à la Cinémathèque

municipale de Luxembourg, en présence notamment du Ministre des communications, Mme Mady DELVAUX-STEHRES, des députés Laurent MOSAR, Lydia MUTSCH et Ferny NICKLAUS-FABER.

Nous reproduisons ci-après le discours de M. Marc PANNACCI, Président du CENARP

Mesdames, Messieurs,

Chers amis de la communication et des relations publiques,

En tant que Président du Cercle National des Relations Publiques du Luxem-

bourg, je suis heureux de pouvoir accueillir un si grand nombre de spécialistes de la communication ici à la cinémathèque de la ville de Luxembourg pour honorer les lauréats du PRIX CENARP 1995.

Votre présence nous fait honneur et démontre que le PRIX CENARP est devenu une institution qui a sa place dans le monde de la communication au Grand-Duché.

Cherchant à améliorer la communication avec nos responsables politiques, et avec le monde du commerce et de l'industrie,



Lors de la remise du Prix CENARP à la SES et à «Concorde Europe Films - France»

notre cercle a pris la fâcheuse habitude d'inviter notre Ministre de tutelle à cette cérémonie.

C'est un grand honneur pour nous d'accueillir pour la première fois parmi nous notre Ministre des communications, Madame Mady DELVAUX-STEHRRES, et Madame Lydia MUTSCH, Députée et Président de la Commission des Communications ainsi que Monsieur Laurent MOSAR, Député et Président de la Commission des Médias.

Madame la Ministre,

Nous vous sommes d'autant plus reconnaissants d'avoir accepté de participer à la remise du PRIX CENARP 95, que nous savons que vous êtes fortement occupée. Votre présence ici à la cinémathèque, mais aussi vos nombreux contacts avec la presse et votre franchise dans vos discours sont la preuve que la communication vous tient à cœur et que vous la prenez vraiment au sérieux.

Mesdames, Messieurs,

Les 5 minutes que le Comité d'organisation m'a accordées avant de passer à la remise du prix sont presque écoulées. C'est pourquoi je vais essayer de me tenir au slogan de Henri FORD qui disait. «Celui qui ne peut dire en moins de 20 minutes ce qu'il a à dire (et j'ajoute, même dans un film d'entreprise) ferait mieux d'écrire un livre.»

Chers réalisateurs et surtout chers dirigeants et commanditaires de films d'entreprise, si ce slogan ne vous plaît pas, j'en ai un autre que vous devriez marquer sur chacune des pages de vos scénarios: «LESS IS MORE», fameuse phrase du grand architecte Mies VAN DER ROHE.

Après les deux premiers prix organisés par le CENARP, en 1991 dans la catégorie Publication et en 1993 dans la ca-

tégorie Identité visuelle, ce troisième Prix que nous avons mis sur pied pendant l'année culturelle 1995 avait comme objet les réalisations audiovisuelles. 11 réalisations ont été soumises contre 34 pour les logos et 22 pour les publications. La liste des participants et des réalisateurs sera distribuée à la fin de la cérémonie avec le guide de la communication à Luxembourg.

Pour nous responsables du comité d'organisation ce n'était pas une surprise car nous savions qu'il y avait beaucoup moins de sociétés ou d'organisations au Grand-Duché qui possédaient un film de relations publiques ou d'entreprise.

Des brochures sont beaucoup plus simples à réaliser et peuvent être changées et réimprimées assez facilement avec des budgets raisonnables. En plus le personnel, les clients ou visiteurs peuvent emmener ces publications chez eux pour les étudier à tête reposée.

Par contre pour être à jour avec des réalisations audiovisuelles on est obligé de tourner un nouveau film chaque fois que la mode des coiffures ou des vêtements changent ou que les modèles de voitures sont remplacés.

Il faut dire que tous les ouvrages soumis étaient des productions tout à fait récentes et que le jury n'a pas été obligé de visionner des vidéos d'antan, même si certaines contenaient pas mal d'images d'archives.

S'il y a eu de longs débats dans le jury pour l'attribution des deux prix antécédents, cette fois-ci le jugement du jury fut rapide, unanime et sans discussion. La réalisation gagnante est bien réussie:

– Longueur raisonnable relevant très bien l'aspect de l'activité commerciale, contenant toutes les informations nécessaires – sans oublier de parler des

clients – bien réalisée du point de vue technique – et un choix de musiques bien adaptées au sujet.

– par conséquent un gagnant qui mérite ce Prix CENARP 1995.

Mes félicitations anticipées aux réalisateurs et aux responsables.

En tant que président du Cercle national des relations publiques, cercle qui compte aujourd'hui plus de cent membres, je dois avouer que je suis d'autant plus ravi de voir gagner une société luxembourgeoise qui depuis sa fondation a réalisé un travail exemplaire du point de vue communication et relations publiques. Je dirais même que c'est l'exemple à suivre pour beaucoup de sociétés, d'organisations, d'associations et pourquoi pas, même de partis politiques pour ce qui regarde la communication avec la presse et avec les clients au sens le plus large du terme.

Avant de passer la parole à Giovanna BASSANI qui va annoncer les lauréats, j'aimerais encore remercier plusieurs personnes.

Pour avoir mis à notre disposition ce cadre tout à fait idéal pour honorer des professionnels de l'audiovisuel et pour avoir offert les rafraîchissements après la cérémonie je tiens à remercier Madame le Bourgmestre et le Collège échevinal de la ville de Luxembourg représentés ici par Mme Anne BRASSEUR. Merci d'être venus à cette cérémonie et d'avoir spontanément accepté de patronner notre Prix.

Merci à tous les responsables de la cinémathèque pour le support technique qu'ils nous ont donné.

Merci au vice-président de la Confédération Européenne des Relations Publiques, la CERP, Monsieur Erwin DEWERT qui est venu de Bruxelles pour nous honorer de sa présence.

Merci au Ministère de la Culture qui a repris le patronage de ce Prix pour la troisième fois ainsi qu'au Diners Club Benelux qui est à son troisième sponsoring de cet événement.

Nous tenons aussi à remercier chaleureusement Monsieur Nicolas SOISSON et Monsieur Lucien JUNG de la FEDIL qui ont spontanément accepté de couvrir les frais d'inscription pour le film gagnant au 37^e Festival international du film d'Entreprise à Biarritz qui aura lieu en 1996.

En plus nous remercions un ami fidèle et bien connu, l'artiste français Jean-Alexandre DELATTRE, qui s'est déplacé à Luxembourg avec son épouse pour participer à cette cérémonie. Il a créé spécialement deux sculptures typiques en acier pour les lauréats de ce Prix CENARP.

Un grand Merci au comité d'organisation et au jury qui était composé par:

M. Jean BIERNAX professeur à l'IHECS (Institut des Hautes Etudes en Communication) à Bruxelles

Guy DALEIDEN, Attaché du Gouvernement au Service des Médias et de l'Audiovisuel

Marc ANGEL, Artiste et Graphiste, réalisateur du logo gagnant en 1993

Jean-Claude MÜLLER, Attaché du Gouvernement au service Information et Presse

Giovanna BASSANI en charge de la communication à l'ABBL

et Marc PANNACCI, Président du CENARP.

Un grand Merci à tous ceux qui ont soumis leurs créations et qui sont venus aujourd'hui pour célébrer avec 3 semaines de retard les lauréats de ce Prix CENARP 1995, catégorie: Réalisations Audiovisuelles.

Comme il était impossible de se mesurer avec les nombreux événements culturels pendant l'année 1995 et comme l'a bien dit l'autre jour Monsieur le Premier Ministre:

«Et huet kee Wärt fir eppes iwert de Knéi ze brierchen, mär hu jo Zeit a machen et leiwer richtig, hun och mär dé-

cidéiert d'Preisverdeelung an d'Joer 96 ze verleen an domat daat neit Kulturjoer unzufänken.»

Un grand Merci à vous tous.

Encore un petit tuyau à tous ceux qui montrent des films d'entreprise à des clients ou à des visiteurs. Présentez-les toujours avant le déjeuner, parce que même les films les plus intéressants et ne dépassant pas les 10 minutes font dormir les gens après un menu gastronomique.

Je vous remercie de votre attention et de votre patience.

Giovanna, c'est à toi.

Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Les membres du comité-directeur du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, dans leur séance du 19 janvier 1996 et après avoir pris connaissance des avis séparés des deux comités de lecture et du comité technique ont accordé les aides suivantes aux projets audiovisuels qui leur avaient été soumis pour la session d'hiver 95/96

Aides à la production

Call her Madam, documentaire, produit par Samsa Film

aide accordée: 4.100.000.-flux, avec une participation en nature du Centre national de l'audiovisuel

Aides à l'écriture et au développement

High Flying, documentaire, produit par CinéquaSi

aide accordée: 200.000.-flux

Rock around the Tepee, documentaire, produit par Lynx Productions

aide accordée: 950.000.-flux

Wat bleiwt, documentaire, produit par CinéquaSi

aide accordée: 400.000.-flux

Falamaleikum, film d'animation, produit par Minotaurus Film

aide accordée: 650.000.-flux

Aide à la distribution

Black Dju, long-métrage de fiction, produit par Samsa Film

aide accordée: 2.500.000.-flux

Letters unsent, court-métrage, produit par Lynx Productions

aide accordée: 600.000.-flux

Remise des médailles de mérite aux donateurs de sang, le 20 janvier 1996

S.A.R. la Grande-Duchesse, depuis de longues années Présidente de la Croix Rouge luxembourgeoise, a remis, samedi, le 20 janvier 1996, au Théâtre Municipal de LUXEMBOURG, des médailles de mérite à 751 donateurs de sang.

96 personnes furent honorés pour 80 dons de sang, 210 personnes eurent leur médaille pour 40 dons et 445 personnes reçurent les honneurs pour 20 dons.

S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE, «assistée» du Ministre de la Santé Johny LAHURE, a remis les médailles de mérite.



Le Ministre de la Santé Johny LAHURE ne manqua point, dans son allocution, de remercier tous ceux et toutes celles, qui, par leur générosité, contribueraient à sauver des vies humaines. Le Ministre informa également que le Luxembourg disposerait sous peu d'une infrastructure de radiothérapie.

Le Dr. Daniel MART, membre du comité exécutif de la Croix Rouge luxembourgeoise lança un appel aux donateurs potentiels de s'engager davantage dans cette voie, le Luxembourg étant autosuffisant en matière de conserves sanguines et voulant le rester. Daniel MART expliqua qu'en dehors du service incommensurable que le donneur de sang rendrait au public, l'avantage de pouvoir bénéficier à chaque prise de sang, d'un examen médical complet ne serait pas négligeable.

Parmi les invités d'honneur on remarqua aussi Robert KIEFFER, Président de l'Union des Caisses de Maladie, Dr. Pierrette HUBERTY-KLEIN de la Direction de la Santé, Nicolas KIEFFER, Président de l'Entente des Associations de Donneurs de Sang ainsi que



Salle comble pour la remise des médailles de mérite aux donateurs de sang

les Présidents ou Vice-Présidents des différentes sections et les membres du comité exécutif de la Croix Rouge luxembourgeoise avec, à leur tête, le

Directeur Jacques HANSEN et son adjoint Fernand BLEY. L'organisation de la soirée fut également assurée par le comité exécutif de la Croix Rouge.

5^e Salon du Tourisme – «VAKANZ '96»

Le 5^e Salon du Tourisme a fermé ses portes dimanche soir, 21 janvier 1996 au Parc des Expositions à Luxembourg-Kirchberg tandis que le 32^e salon de la vie en Plein-Air – EUROPLEINAIR '96 n'a interrompu son déroulement que pour trois jours, c'est à dire jusqu'au jeudi 25 janvier 1996.

Pendant 3 jours les plaisirs des vacances et de l'été étaient au rendez-vous. «VAKANZ '96», l'unique salon du tourisme, des vacances, de la détente et des loisirs de la grande région, organisé par la Société des Foires Internationales de Luxembourg S.A. a attiré plus de 15.000 visiteurs prêts à rêver du beau temps qui était au détour de chacun des halls.

Ainsi que l'ont prouvé l'accroissement de l'offre et de la demande, le secteur du tourisme, du voyage et des destinations de vacances est en plein essor.

A ce 5^e Salon du Tourisme – «VAKANZ '96», 153 exposants représentant plus de 200 entreprises originaires de 26 pays ont présenté des centaines de destinations du monde entier aux habitants de l'EUREGION SARRE/LORRAINE/RHENANIE-PALATINAT/WALLONIE/GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG.

A l'occasion de l'inauguration du Salon «VAKANZ '96» la Société des Foires Internationales de Luxembourg S.A. – F.I.L. avait organisé en collaboration avec l'Institut Européen du Tourisme de Trèves – «Europäisches Tourismus Institut GmbH, Trier – E.T.I.» le quatrième «Forum du Tourisme Luxembourg» qui avait pour thème: «Le tourisme du golf – un marché en pleine croissance –

les opportunités pour les voisins Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Belgique et Lorraine».

Au cours de plusieurs exposés d'hommes politiques, de scientifiques, et d'experts dans le domaine en provenance du Luxembourg, de Belgique et d'Allemagne ont présenté des résultats et des expériences réalisés dans le domaine du tourisme du golf ainsi que les défis futurs pour la région du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat et de la Lorraine.



De nombreuses personnalités pour l'ouverture du 5^e Salon du Tourisme «Vakanz '96»

Il a marqué l'histoire syndicale luxembourgeoise:

Le LCGB a fêté son 75^e anniversaire, le 21 janvier 1996

Robert WEBER succède à Marcel GLESENER à la présidence du LCGB

Le LCGB (Lëtzebuurger Chrëschtliche Gewerkschaftsbond - Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens) a fêté le 75^e anniversaire de sa fondation, le 21 janvier 1996, par une séance académique au Théâtre Municipal à LUXEMBOURG.

Au cours de son 55^e congrès du 19 au 21 janvier au Centre de conférences à LUXEMBOURG-KIRCHBERG, le deuxième syndicat du pays s'était donné un nouveau Président en la personne de Robert WEBER, ancien Secrétaire Général du LCGB, qui succéda à Marcel GLESENER qui avait dirigé le syndicat chrétien pendant 16 ans, faisant valoir maintenant ses droits à la retraite. Le nouveau Secrétaire Général du LCGB s'appelle désormais Léon DRUCKER.

À l'issue de ce congrès, les délégués et amis du LCGB se retrouvèrent au Théâtre Municipal de LUXEMBOURG, pour une séance académique devant couronner les festivités pour le 75^e anniversaire. Cette séance académique fut réhaussée par la présence de S.A.R. le GRAND-DUC. Parmi les invités on retrouva notamment le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ, lui-même ancien Président du LCGB, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCCKER, le Ministre d'État honoraire Pierre WERNER, le Président de la Commission Européenne Jacques SANTER, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères, Jacques F. POOS, les Ministres Fernand BODEN, Marc FISCHBACH, Robert GOEBBELS, Marie-Josée JACOBS, Mady DELVAUX-STEHRES, Erna HENNICOT-SCHOEPGES et Michel WOLTER, l'Archevêque de Luxembourg Monseigneur Fernand FRANCK, le Député-Maire de la Ville de LUXEMBOURG, Lydie WURTH-POLFER, de nombreux Députés, ainsi que M. Willy PEIRENS, Président de la Fédération Mondiale des Travailleurs.

Dans son allocution de bienvenue, le Président sortant Marcel GLESENER rappela les débuts du mouvement syndicaliste chrétien à Luxembourg, qui, il y a 90 ans, semait les germes desquels se développa la Fédération Syndicale Chrétienne luxembourgeoise, le LCGB. Le Président d'honneur mit en évidence la dévotion et l'engagement des pion-



Félicitations de M. JUNCCKER au nouveau Président M. Robert WEBER

niers de son syndicat, qui contre vents et marées, avaient commencé la lutte pour la dignité des travailleurs, ceci toujours dans le dialogue et non pas, comme le préconisaient les théories marxistes, dans une lutte entre les classes. Fort de cette tradition, le LCGB aurait depuis réalisé des contributions substantielles dans l'évolution de la législation sociale luxembourgeoise.

À ses successeurs, Marcel GLESENER rappelait les principes de base du mouvement syndicaliste chrétien qui seraient fermement ancrés dans la tradition chrétienne des sociétés européennes. Ces valeurs, disait le Président d'honneur, devraient davantage être défendues à l'avenir.

L'historien Jean-Marie MAJERUS reprit le fil et raconta l'histoire du syndicalisme chrétien à Luxembourg en détail.

Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCCKER mit en évidence le rôle posi-

tif que le LCGB a su jouer au fil de son histoire. Contrairement à d'autres syndicats provenant d'autres bords idéologiques, le syndicat chrétien aurait toujours cherché le partenariat entre salariat et patronat.

Le Premier Ministre souligna que les futures évolutions du processus d'intégration européenne demanderaient des efforts considérables de la part des syndicats afin de garantir le maintien d'une protection élevée des travailleurs. Cela demanderait beaucoup de compréhension et de doigté dans un effort perpétuel de servir la solidarité et la démocratie.

Le Président de la Fédération Mondiale des Travailleurs, M. Willy PEIRENS, remercia le LCGB pour son engagement au sein de l'organisation mondiale, qui vit le jour en 1920 aux Pays-Bas. La solidarité devrait, selon M. PEIRENS, être redécouverte comme choix de société et les syndicats devraient être les instigateurs et les défenseurs de la solidarité.

Le nouveau Président du LCGB, Robert WEBER, signala, au cours de son exposé de clôture, que de nouvelles organisations de travail devraient être minutieusement étudiées afin de trouver une solution au fléau majeur de cette fin de siècle, le chômage. Le Président Robert WEBER se déclara prêt à participer avec toutes les parties concernées à ces réflexions qui devraient, selon lui, déboucher sur une plus grande flexibilité des horaires de travail et des arrangements éventuels pour une réduction du temps de travail.

Ce serait seulement en cherchant l'innovation que la culture sociale européenne pourrait être préservée et développée. Cette culture sociale, conclut le Président, pour autant qu'elle arrive à garantir la paix sociale, contribuerait à la sécurité du continent. Dans ce contexte, les syndicats, plus que jamais, seraient



De nombreuses personnalités ont assisté à la séance académique du Théâtre municipal.



appelés à jouer un rôle crucial dans le développement de l'Europe.

La séance académique fut clôturée par une chanson, spécialement composée pour l'occasion. Les interprètes furent l'ensemble vocal «Les Amis du Chant Luxembourg» sous la direction de M. François THEIS et l'ensemble à vent de la Musique Militaire Grand-Ducale sous la direction de Mme Monique BER-NOTTE.

Le Président sortant Marcel GLESENER pendant son allocution

Jacques F. POOS sur les élections générales palestiniennes

Interrogé sur le déroulement des élections générales palestiniennes, M. Jacques F. POOS, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, a fait la déclaration suivante (22 janvier 1996):

«Les élections dans les territoires autonomes palestiniens sont un succès.

Elles confèrent une légitimité démocratique indiscutable à l'autorité

palestinienne et à son président Yasser Arafat.

Elles démontrent que des élections démocratiques sont possibles dans un environnement difficile – ce qui est de bon augure pour les élections prévues en Bosnie.

Le taux de participation très élevé est un camouflet pour les extrémistes du Hamas qui ont fait campagne pour le boycott des élections.

Enfin, l'issue des élections palestiniennes devrait influencer très positive-

ment les négociations israélo-syriennes, seul chaînon manquant dans le processus de paix au Moyen-Orient.

La présence de 600 observateurs internationaux, dont la très importante unité électorale de l'UE, a été un instrument très utile de la communauté internationale pour encourager les Palestiniens à aller voter et pour garantir la légalité démocratique des opérations électorales. Les membres de cette mission méritent toute notre reconnaissance. Je remercie particulièrement les observateurs luxembourgeois dont certains sont restés plus de trois mois sur le terrain.»

PRÉSENTATION par le PRÉSIDENT SANTER du programme de travail de la COMMISSION dans le domaine de l'ECOFIN

22 JANVIER 1996

Monsieur le Président,

Je voudrais vous saluer chaleureusement en tant que Président du Conseil Ecofin pour le premier semestre de l'année 1996. Votre présence ici souligne l'importance que l'Italie attache aux travaux de ce Conseil.

Monsieur le Président, chers Collègues,

L'année précédente a été une année importante pour l'Union européenne, puisqu'elle a été marquée par les premiers

pas concrets pour relever les défis auxquels doit faire face l'Union au XXI^e siècle. Parmi ces défis se trouve l'union économique et monétaire.

En ce qui concerne l'UEM, je tiens à saluer notamment les efforts résolus des Etats-membres dans la poursuite de la convergence budgétaire, et la détermination et la volonté politique avec lesquelles le Conseil Ecofin a réalisé les importants travaux préparatoires qui ont permis au Conseil européen de MADRID

de confirmer la date du début de la troisième phase, de retenir l'appellation Euro comme nom de la monnaie unique et, enfin, d'adopter le scénario de passage à la monnaie unique.

Mais n'oublions pas que la monnaie unique n'est qu'un instrument au service d'une économie saine et stable, favorisant cette finalité économique qui est l'emploi. Là aussi, les travaux de votre Conseil et des Ministres du Travail ont permis de réaliser des progrès sensibles

dans la concertation et la coordination entre les différentes politiques, comme en témoigne le rapport envoyé au Conseil européen.

Si l'Union peut ainsi inscrire quelques décisions cruciales à son palmarès, on ne peut pas fermer les yeux devant les réalités économiques qui se sont manifestées au cours de l'année dernière, et qui préoccupent nos citoyens. Suite aux fluctuations du dollar, qui avaient entraîné des fluctuations entre les monnaies européennes les plus vulnérables, un climat d'incertitude s'est installé, pesant sur la consommation et l'investissement, de telle façon que la croissance s'est ralentie dans quelques pays de l'Union.

Aussi constate-t-on maintenant une pause dans le recul du taux de chômage qui, après avoir atteint son maximum mi-1994, avait enregistré une baisse notable de l'ordre de plus d'un million de chômeurs.

Il ne faut cependant pas verser dans un pessimisme excessif, car les facteurs fondamentaux de nos économies restent très positifs. La demande mondiale extra-communautaire reste soutenue; la rentabilité de l'investissement et la compétitivité se situent à un niveau très satisfaisant; l'inflation est faible; et enfin les taux d'intérêt ont fortement diminué dans ces derniers mois.

Toutes les conditions sont donc réunies pour que la présente pause ne soit que transitoire et que la croissance reprenne au cours de l'année qui commence. Cependant, la réalisation de ce scénario dépendra de la mise en place de politiques économiques adéquates qui conduiront à restaurer la confiance des agents économiques.

En face de ces développements, Monsieur le Président, votre Présidence se verra confrontée aux deux grands objectifs pour lesquels les années 1996 et 1997 seront décisives: agir pour que la reprise retrouve un second souffle et qu'elle débouche sur une dynamique de croissance à moyen terme, forte et riche en emplois, et simultanément travailler pour la mise en place de l'UEM.

Union Économique et Monétaire

Concernant la surveillance multilatérale, la Commission se propose de fournir au mois de mai son appréciation sur la mise en oeuvre des Grandes orientations des politiques économiques de juillet dernier. En même temps, elle présentera sa recommandation pour celles qui seront soumises au Conseil européen de juin et finalisées à l'Ecofin de juillet.

Un élément important de la surveillance est la procédure des déficits excessifs.

La procédure de 1996 devrait être achevée avant les vacances d'été pour que les pays membres puissent tenir compte de ses conclusions dans la préparation des budgets 1997, année déterminante pour les décisions concernant la participation à l'UEM.

Outre les efforts de convergence nécessaires en vue de la participation à la monnaie unique, l'Euro, il convient de peaufiner les travaux techniques de préparation.

Conformément aux conclusions du Conseil européen de MADRID, la Commission, en coopération avec l'Institut Monétaire Européen, réalisera les travaux nécessaires en vue de présenter un projet de législation concernant le statut légal de l'Euro. De même, elle étudiera, en coopération avec les autres institutions compétentes, les relations entre les Etats participant à l'UEM et ceux qui, dans un premier temps, n'en seront pas partie prenante. Par ailleurs, dans le prolongement des travaux de la Table Ronde sur la monnaie unique qui commencera cet après-midi à BRUXELLES, les services de la Commission engageront, en liaison avec les institutions concernées, les actions nécessaires pour faciliter l'adaptation des opérateurs financiers, ainsi que, là où cela se révèle nécessaire, pour assister les Etats-membres dans leurs actions d'information et de préparation du grand public à l'Euro.

Il semble clair qu'une des conditions pour le succès durable de l'UEM est, une fois que la monnaie unique aura été introduite, le maintien de la discipline budgétaire dans la troisième phase de l'UEM.

Dès lors, la Commission examinera soigneusement la proposition allemande visant à établir un «pacte de stabilité» entre les membres de l'UEM, et présentera, comme demandé par le Conseil européen, ses conclusions dans le courant de l'année.

Emploi

Nous devons aussi nous concentrer sur l'élaboration de politiques spécifiques pour combattre le chômage.

La bonne coopération entre l'Ecofin, le Conseil des Affaires sociales et la Commission a permis de dégager un rapport conjoint pour le Conseil européen de MADRID.

Il revient maintenant aux Etats-membres d'intensifier leurs efforts, sur base des recommandations du Conseil européen, dans le but de renforcer la stratégie de l'emploi. A ce titre, je ne puis que me réjouir des efforts récents dans plusieurs Etats-membres pour renforcer leurs politiques de l'emploi, et de leur volonté de

prendre des mesures rigoureuses dans le strict respect de la discipline budgétaire.

En effet, une coordination renforcée entre les pays membres sur les politiques macro-économiques et les politiques structurelles a un potentiel de valeur ajoutée tant pour les Etats-membres que pour l'Union et pourrait soutenir la confiance dont la consommation et les investissements ont besoin. La Commission a présenté au Conseil européen de MADRID une analyse préliminaire des effets mutuellement bénéfiques d'une coordination renforcée des politiques macro-économiques et structurelles entre les pays membres. Elle poursuivra le travail dans ce domaine durant l'année 1996, conformément au mandat de MADRID.

Réseaux transeuropéens

En ce qui concerne le facteur européen dans la stratégie de création d'emplois, le Conseil européen a reconnu le rôle important des politiques internes, y compris celui des réseaux transeuropéens.

Pour les réseaux des transports, où les besoins sont les plus pressants, les perspectives financières actuelles prévoient, en dehors des Fonds structurels et de cohésion, une enveloppe de 1,8 milliard d'ECU environ pour la période 1995-99 pour les 14 projets prioritaires. Les coûts de ceux-ci sont évalués à 40 milliards d'ECU pour la même période.

Le rapport de la Commission pour le Conseil européen signalait déjà que nos concertations avec les Etats-membres démontreraient que pour la réalisation sans retard de deux projets prioritaires (PBKAL: PARIS-BRUXELLES-COLOGNE- AMSTERDAM-LONDRES et le TGV-Est) un montant supplémentaire de 760 MECU était nécessaire. Si l'on ajoute les 12 autres projets prioritaires, ainsi que les projets liés à la gestion des trafics sur la base des technologies modernes, on arrive à une fourchette de 1600 à 1900 MECU.

C'est dans ce contexte qu'il faut juger la demande du Conseil européen au Conseil Ecofin d'arrêter, sur proposition de la Commission, les décisions nécessaires pour compléter les financements actuellement disponibles pour les réseaux transeuropéens.

Par ailleurs, je m'interroge sur les instruments financiers actuellement disponibles, y compris le guichet spécial de la BEI, qui fonctionne à la satisfaction générale. Comme l'a indiqué Sir Brian UNWIN, même sous des conditions spéciales comme des prêts de très longue durée, il reste des projets dont la rentabilité interne est insuffisante pour pouvoir

être financés par les instruments actuellement sur le marché. Dans de tels cas, les partenariats public-privé, par exemple, sont souvent difficiles à mettre en oeuvre.

Pourtant, les bénéfices socio-économiques de tels projets, notamment en tenant compte des effets transfrontaliers, méritent un financement. Dans ces conditions, n'est-il pas normal que les Etats membres concernés, voire la Communauté, interviennent pour assumer le risque qui ne peut être couvert par les instruments disponibles? C'est une question que je pose; la Commission continuera sa réflexion sur les liens entre emprunts, risque, garanties et responsabilité publique, avant de vous saisir plus en détail.

Je voudrais maintenant revenir à quelques autres aspects du marché intérieur.

Services financiers

Pour les services financiers qui sont en pleine évolution sur le plan européen et même mondial, de nouvelles initiatives se sont révélées nécessaires, même sur des matières ayant déjà fait l'objet d'une réglementation communautaire.

C'est ainsi que vous serez saisis de propositions concernant les produits dérivés. En ce qui concerne le ratio de solvabilité, de nouvelles propositions viseront le traitement des crédits hypothécaires et des opérations hors-bilan. Pour ce qui est de la réglementation relative aux risques de marchés, un nouveau texte va procéder à une adaptation des règles existantes pour tenir compte à la fois de l'évolution du marché et des réglementations sur le plan international. Et finalement, un réexamen de la directive sur les fonds de placement (OPCVM) permettra d'actualiser la proposition déjà sur votre table pour tenir compte des réalités du marché.

En outre, notre réflexion sur la surveillance des conglomerats financiers devrait aboutir à des propositions. En même temps, les travaux concernant la codification de la législation bancaire doivent être poursuivis.

En matière d'assurances, la Commission a adopté, comme je l'avais annoncé l'année dernière, la proposition de directive concernant les groupes d'assurances. J'espère que le Conseil attachera une priorité à l'examen de cette proposition très importante pour la bonne marche de ce secteur fondamental de l'économie.

La Commission compte enfin proposer certaines améliorations du cadre juridique dans lequel opèrent les systèmes de virement.

Fiscalité

En matière de fiscalité, le régime commun de TVA doit être examiné sous un double aspect: le passage à un régime définitif et la nécessaire modernisation du système commun de TVA.

Je voudrais souligner l'importance que j'attache au développement de l'action communautaire en matière de fiscalité.

Cependant, il me paraît opportun, dans cette perspective, d'inscrire nos réflexions dans un cadre plus large de la taxation directe, indirecte et cotisations sociales.

A cet effet, la Commission, à l'initiative du Commissaire MONTI, envisage d'établir prochainement un document de réflexion sur l'ensemble des problèmes fiscaux qui se posent dans le Marché Unique, dans cette phase de l'intégration européenne. A la lumière de cette analyse, la Commission définira les priorités de l'action communautaire en la matière dans une communication.

Sur les travaux en cours en matière de TVA, l'examen de la proposition sur l'or a été entrepris au niveau technique, et j'espère que ce dossier pourra être examiné au niveau de l'Ecofin durant ce semestre.

Quant au dossier taxe CO₂/énergie, la nouvelle approche de la Commission qui avait suscité quelque espoir cet automne, reste d'actualité, d'autant plus que nombre d'Etats membres envisagent l'introduction de taxes nationales. Il me paraît indispensable que la négociation débouche sur un accord.

Quant à la fiscalité directe, je souhaiterais que votre Conseil confirme l'engagement de la Présidence de reprendre les négociations sur les deux propositions de directives destinées à étendre le champ d'application des directives «fusions» et «sociétés mères-filiales» du 23 juillet 1990.

Il serait également nécessaire de reprendre les travaux sur la proposition de directive de 1990 concernant la prise en compte des pertes des filiales et établissements stables situés dans d'autres Etats-membres.

Cet effort traduirait l'engagement pris à de nombreuses reprises par le Conseil européen d'oeuvrer en faveur d'un environnement législatif et fiscal plus favorable aux entreprises.

Lutte anti-fraude

Tournons-nous maintenant vers la lutte anti-fraude et la protection des intérêts financiers de la Communauté.

Les conclusions du Conseil européen de MADRID soulignent que le budget communautaire doit être protégé de façon équivalente partout dans l'Union.

Ceci ressort d'ailleurs admirablement des rapports nationaux que vous avez bien voulu élaborer.

Cette année, de nouvelles initiatives législatives seront sur la table. Une proposition visant un meilleur contrôle sur place passera au Conseil ECOFIN et des actions visant la coopération judiciaire et la corruption se négocient chez vos Collègues. Dans ce domaine aussi, il est important que l'Ecofin pèse de toute son autorité, afin d'obtenir des résultats significatifs, sans quoi nous ne pouvons pas protéger l'argent du contribuable de façon adéquate.

Deux dossiers doivent absolument être résolus cette année. Il s'agit du recouvrement de sommes fraudées, notamment dans les ressources propres, et de la fraude dans le Transit.

Sur le plan opérationnel, la lutte anti-fraude a fait des progrès. Avec l'aide de l'UCLAF (Unité de coordination de la lutte anti-fraude), les polices belges, françaises et grecques ont progressé de façon significative dans l'affaire «Tourisme». La réorganisation des services anti-fraude est accomplie. 120 personnes travaillent maintenant sous l'autorité de Madame GRADIN afin de protéger l'argent du contribuable. Avec votre concours, ils vont bien pouvoir progresser.

Gestion financière

Finalement, je voudrais vous parler des initiatives de la Commission concernant la gestion saine et efficace ou «Sound and efficient Management, SEM 2000».

Depuis sa toute première réunion, cette Commission a mis l'accent sur l'amélioration de sa performance, sous le double sigle de l'efficacité et de la concentration sur l'essentiel. Dans un programme en trois phases, d'ores et déjà lancé, les deux premiers se concentrent sur l'amélioration du fonctionnement interne de la Commission.

La troisième phase aborde le renfort du partenariat de gestion avec les Etats-membres qui, après tout, effectuent près de 80% des dépenses du budget de l'Union. La première réunion du groupe des représentants personnels des gouvernements des Etats-membres aura lieu le 7 mars, sur invitation des deux Membres de la Commission à la base de toute opération SEM 2000: Mme GRADIN et M. LIKANEN.

Budget

Agir moins pour agir mieux, c'est dans cette optique que la Commission abordera, à la fin de ce mois-ci la préparation du budget pour l'année prochaine. Il

s'agira de comparer les priorités politiques qui se dessinent avec les moyens et les ressources réels qui seront disponibles. C'est ainsi que la Commission compte contribuer à la discipline budgétaire au niveau de la Communauté.

Voilà, Monsieur le Président, chers Collègues, en quelques mots les priorités de la Commission pour cette année.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter un plein succès pendant votre Présidence.

DISCOURS du PRÉSIDENT JACQUES SANTER au dîner offert à l'occasion de la Table Ronde sur la MONNAIE UNIQUE «LA PAROLE AUX FORCES VIVES de la Société pour un Lancement réussi de l'EURO»

BRUXELLES, LE 22 JANVIER 1996

Apportons les explications et les clarifications nécessaires pour que tout le monde puisse envisager l'introduction de la monnaie unique avec confiance. Avec l'Euro, nous aurons une monnaie unique aussi solide – sinon plus solide – que la monnaie la plus forte de l'Union. Qu'est-ce qui le garantit?, pourrait-on demander. Ce sont les conditions de stabilité strictes pour participer à la monnaie unique, c'est le rôle fort et indépendant de la future Banque Centrale Européenne, c'est le Pacte de Stabilité que concluront les pays participants.

Non, cette Table Ronde n'est pas prématurée. Elle est nécessaire aujourd'hui. L'an 2002 peut paraître éloigné, mais l'opération technique d'introduction de l'Euro est énorme et le scénario est en fait très serré. N'oublions pas non plus que, même si l'Euro ne se trouvera dans nos porte-monnaie qu'en 2002, l'Euro circulera bel et bien à partir de 1999 entre les institutions financières et s'imprimera sur des emprunts publics. Le temps est court, la préparation concrète doit être lancée.

Suis-je trop optimiste sur le timing? Que penser de ceux qui avancent les derniers chiffres concernant les budgets et les perspectives de croissance comme raison suffisante pour condamner le passage à la monnaie unique à la date prévue? Quant à moi, j'aimerais prendre la position de Jean MONNET qui se disait ni optimiste, ni pessimiste, mais réaliste avec une grande détermination d'arriver au but.

C'est une attitude que les gouvernements des Etats-membres feront la leur,

j'en suis sûr. Car leur but, ils l'ont inscrit eux-mêmes dans le Traité: l'Euro pour le 1^{er} janvier 1999. Leur détermination, ils en ont fait preuve dans leurs politiques de convergence. Au moment du tassement qui traverse notre conjoncture, c'est essentiel qu'ils redoublent leurs efforts – sachant d'ailleurs qu'ils n'ont pas d'alternative et qu'ils doivent résister aux tentations de refaire les erreurs du passé. L'Euro, c'est la solidité des politiques économiques et budgétaires. Et c'est cette solidité qui sera honorée par les marchés financiers, par les investissements, par la création d'emplois.

Nous serons aidés, comme je l'ai rappelé récemment au Parlement européen, par les données fondamentales positives de l'économie européenne. Inflation, déficits publics, taux d'intérêt, exportations, rentabilité, investissements – tous ces paramètres devraient inspirer de la confiance et balayer le pessimisme relevé dans les sondages récents. Il ne s'agit pas de répandre un optimisme de façade. Il s'agit de regarder les données objectives comme l'ont fait les Ministres du G7 ce week-end, qui prévoient, au plus tard pour la deuxième moitié de cette année, une reprise de la conjoncture. Je veux bien que l'économie est dans une large mesure une question de psychologie. Du pessimisme en dépit de données objectives positives relèverait cependant de la psychiatrie – et je refuse de croire que nous en soyons arrivés à ce point-là.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je l'ai dit: la conviction ne se décrète pas. Elle sera d'autant plus solide que tous les acteurs de la vie économique et

sociale soutiendront le changement crucial que constitue l'introduction de l'Euro. D'où l'importance de cette Table Ronde en soi -, mais aussi comme coup d'envoi d'une action d'information approfondie et soutenue. C'est souligner l'importance de l'action des autorités des Etats-membres à qui incombe la toute première responsabilité. C'est à eux de garantir une préparation optimale de leurs citoyens. Le rôle de la Commission sera celui d'un partenaire actif et loyal au sens du principe de la subsidiarité.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je remercie tous et toutes qui contribueront à cette Table Ronde. Vos réflexions, vos échanges de vues seront suivis et relayés par des centaines de journalistes. Votre contribution à l'information vers les citoyens est donc essentielle. En même temps, vous êtes à l'écoute des Européens, vous êtes leurs porte-parole.

Vous donnerez expression à leurs attentes, besoins et préoccupations. D'où l'extrême importance que revêt l'information que vous fournirez aux institutions et aux gouvernements pour leur permettre de trouver le ton juste et l'action optimale. Ainsi ce pas historique qui est l'introduction de l'Euro pourra être réalisé dans les meilleures conditions techniques et dans la pleine confiance de tous et de toutes.

Je vous en remercie. Je vous souhaite bon travail et me réjouis de vous revoir mercredi pour évaluer les résultats de vos discussions.

Le Grand-Duché a fêté le Centenaire de Naissance d'une grande Dame: SON ALTESSE ROYALE la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE:1896-1996

Souveraine du Grand-Duché de 1919 à 1964

«Il n'y a pas de doute: cette dynastie est devenue nôtre», écrivit en 1939 le Professeur Ernest LUDOVICY dans son rapport littéraire «La Famille Souveraine» au Livre du Centenaire -, «elle entraîne tous les coeurs, toutes les volontés. Nous avons notre drapeau, ses couleurs gaies inondent nos rues de joie dans les grandes journées nationales, mais plus que le drapeau, c'est la vivante réalité de la dynastie qui est notre symbole national.»

Et Ernest LUDOVICY de conclure: «Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE représente à nos yeux la distinction souveraine, mais aussi cette simplicité, cette timidité même qui a fait trembler sa voie à la Chambre des Députés; c'est la Femme qui protège et qui a besoin de protection; ainsi de la Souveraine au peuple et du peuple à la Souveraine s'est tissé un lien d'indéfectible fidélité... Notre Dynastie a cette dignité, cette stabilité dont nous avons besoin.»

Incarnant réellement les sentiments nationaux de la Nation luxembourgeoise dès Son avènement au trône le 16 janvier 1919, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE devint, pendant les douloureuses années d'oppression nazie de mai 1940 à la Libération, le réel Symbole, vivant et incontesté de notre indépendance et d'une identité nationale encore affermie; dès 1945, le Luxembourg vécut cette réalité par une prise de conscience plus vive encore, élargie, générale.



La jeune Princesse CHARLOTTE en compagnie du Prince FÉLIX

La Naissance d'une PRINCESSE, le 23 janvier 1896

Le 23 janvier 1896, à 1.30 heures, naquit au Château de BERG, une petite fille-princesse, enfant du GRAND-DUC GUILLAUME IV, seul Fils encore vivant du GRAND-DUC ADOLPHE et de Son Épouse, la DUCHESSE MARIE-ANNE de BRAGANCE, dont les Noces avaient été célébrées le 21 juin 1893 au Château de HIRSCHHORN, près de ZELL-am-See; la Duchesse fut une fille de l'ex-Roi du PORTUGAL.

Notons que l'Enfant aîné du Couple princier fut la Princesse MARIE-ADÉLAÏDE, née au Château de BERG, le 14 juin 1894. Quatre jours après Son dix-huitième anniversaire, - Héritière au trône - la GRANDE-DUCHESSE MARIE-ADÉLAÏDE fit Son entrée solennelle dans la capitale et Se présenta devant la Chambre des Députés pour prêter le Serment comme Chef d'Etat. Des tractations de partis, des conflits dans le domaine de la politique intérieure, un début de mutinerie à la Force armée, plus tard l'annexionisme agressif et terriblement convoitant de voisins vis-à-vis du Luxembourg, trouvant partisans dans le pays, quelque tendance républicaine: le 10 janvier 1919, S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE ADÉLAÏDE, soucieuse de voir le calme et l'entente nationale garantie et rétablie, l'âme meurtrie - signa Son abdication au Château de BERG.

S'étant retirée, le 28 janvier 1919, au Château de HOHENBURG, S.A.R. la Princesse MARIE-ADÉLAÏDE devait y décéder cinq ans plus tard, le 21 janvier 1924.

L'année 1919 était toujours marquée par divers troubles et des tractations politiques, tant vers l'intérieur qu'encore vers l'extérieur; la Chambre des Députés décréta l'organisation d'un référendum général, auquel la nation luxembourgeoise devait se prononcer sur le régime d'Etat souhaité.

Vive CHARLOTTE...

Le 28 septembre 1919, on nota aux urnes 72 % des électeurs inscrits; 77,8 % d'entre eux se prononcèrent en faveur de la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, partant pour la Dynastie, 19,7 % ayant opté pour un régime républicain.

Le 4 novembre 1919, le Prince FÉLIX de BOURBON de PARME, fiancé à S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, reçut la nationalité luxembourgeoise et le 6 novembre eut lieu le mariage, – civil, au Palais grand-ducal par le Bourgmestre HOUSSE, – le religieux en la Cathédrale NOTRE-DAME de LUXEMBOURG, en présence du Nonce apostolique NICOTRA, qui donna la bénédiction nuptiale au nom de S.S. le Pape BÉNÉDICTE XV.

Elégante par nature, la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE porta ce jour-là une robe en soie blanche créée par la Maison BEER, de la Place VENDÔME à PARIS, et un diadème appartenant au trésor de la Maison de NASSAU, alors que S.A.R. le PRINCE FÉLIX de LUXEMBOURG porta l'habit. A partir du 20 février 1920, le Prince FÉLIX fut colonel de l'Armée luxembourgeoise, uniforme qu'il porta à toutes les grandes cérémonies futures.

La Dynastie nationale

Après les pénibles développements politiques ou civils des années 10, un processus calme entama une oeuvre de réconciliation totale des Luxembourgeois entre eux, mais surtout autour de la Dynastie devenue réellement nationale, processus lent, mais continu, situation et période d'ensemble que l'historien et ancien Ministre Nicolas MARGUE a très justement caractérisées de: «situation compliquée et la plus dangereuse, la plus regrettable...»

La présence, en 1989-1990, des NASSAU-WEILBURG-Maison de LUXEMBOURG sur un siècle révolu, – des cérémonies imposantes devant marquer le 150^e de l'Indépendance du pays, la Dynastie centenaire, comme le 25^e Anniversaire de l'Avènement au trône de S.A.R. le GRAND-DUC JEAN – fut acclamée chaudement par toute une Nation, comme par les grands Hôtes qui avaient tenu à être de ces manifestations spontanées.



Le Couple grand-ducal peu après le Mariage princier, le 6 novembre 1919

La naissance d'un Prince: 1921

L'oeuvre de réconciliation nationale, de la stabilisation politique, d'un développement économique prometteur finalement couvrirent les années vingt et trente, période généralement béate, excellente, – si on excepte la récession économique intermittente au début des années 30 –, épisode de notre histoire nationale à laquelle la nation se lia définitivement à la belle Famille grand-ducale, établie au Château de BERG.

Ces années «bénies» valurent au pays la création d'une législation sociale de base exemplaire, dans une situation de paix sociale, solidement établie, alors que le statut international du Grand-Duché s'affermirait essentiellement, par le labeur d'une population active sur tous les plans, avec un essor sidérurgique considérable, qui valut un prestige international certain.

Au Château de BERG naquit l'Enfant aîné du Couple grand-ducal, le PRINCE JEAN, le 5 janvier 1921, année 21 pendant laquelle également le Luxembourg signa l'Union économique avec le Royaume des Belges, base d'une coopération fructueuse sur des décennies, encore durable de nos jours...

Plusieurs heureuses naissances eurent lieu encore au sein de la Famille grand-ducale à BERG: LL.AA.RR. les Princesses ELISABETH, le 14 novembre 1922, MARIE-ADÉLAÏDE, le 21 mai 1924, MARIE-GABRIELLE, le 2 août 1925; le Prince CHARLES, le 7 août 1927 et la Princesse ALIX, le 24 août 1929.

Entretemps, une petite Princesse était née, le 11 octobre 1927, au château de LAEKEN à BRUXELLES: S.A.R. la Princesse JOSÉPHINE-CHARLOTTE, Fille aînée du futur Roi des Belges LÉOPOLD III et de Son épouse ASTRID.



Le bonheur d'une jeune Maman: Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE avec l'aîné de Ses Enfants: le Prince JEAN, début février 1921

Dès le milieu des années 30, le ciel politique européen s'assombrit; se tournant plus résolument encore vers la GRANDE-DUCHESSE et se rassemblant autour du trône pour souligner droit et volonté d'indépendance, le peuple luxembourgeois devait, avec son Gouvernement et toutes ses institutions constitutionnelles et nationales fêter avec éclat, sinon avec une rare ferveur, les grandioses cérémonies de 1939: le Centenaire de l'Indépendance.

Dans une mésinformation quasi totale quant aux volontés politiques et aspirations militaires du régime nazi en Allemagne, comme par une sous-estimation encore de la puissance ennemie qui allait déferler sur l'Europe démocratique, les instances gouvernementales luxembourgeoises avaient fait aménager pour la Famille grand-ducale un abri à LA-SAUVAGE qui devait lui permettre de rester dans le pays, tout en se trouvant sous la protection effective, sûre et efficace, - pensait-on! - de la ligne MAGNOT française.

Le 10 mai 1940: l'exil

Les événements et avances militaires à l'invasion des hordes hitlériennes se précipitèrent et ce ne fut qu'au dernier moment que S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE quitta le sol luxembourgeois, à 7.45 heures, au poste-frontière de RODANGE, où Elle avait pris une dernière tasse de café, servie par l'épouse d'un douanier luxembourgeois, Madame RASQUÉ, et emporté une poignée de terre luxembourgo-rodangeoise..., souvenir symbolique.

Plus tard l'après-midi, à SAINTE-ME-NEHOULD, la Famille grand-ducale se retrouva réunie, sur la route d'un long exil qui allait la mener à travers la

FRANCE, en Provence, par l'ESPAGNE vers le PORTUGAL. C'est de là que S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE devait rejoindre LONDRES avec Son Gouvernement, alors qu'un vaisseau de guerre américain, le croiseur TRENTON, envoyé par le Président F.D. ROOSEVELT, allait faire passer les Enfants princiers aux Etats-Unis d'Amérique, en compagnie de leur père, le Prince FÉLIX.

«Mon coeur dit oui...»

Pressée par le Gouvernement de quitter le pays pour l'exil, la GRANDE-DUCHESSE avait formulé le dilemme, sinon le désespoir moral dans lequel Elle devait se trouver du fait de devoir abandonner, pour une durée inconnue, Pays et Nation: «Mon coeur dit oui de rentrer, mais mon cerveau dit non»!

Arrivée à LONDRES, où le «Blitz» allemand, avec les innombrables avions de chasse de la «Luftwaffe», - fit rage, la GRANDE-DUCHESSE trouva un Gouvernement britannique prêt à offrir appui et une totale hospitalité. Le 3 octobre 1940, Son Altesse Royale rejoignit Sa Famille installée au CANADA, à MONTRÉAL.

LONDRES: la BBC

Du mois d'août 1941 au 22 mai 1942, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE séjourna à LONDRES, où Elle se trouva en contact permanent avec le Premier Ministre Winston CHURCHILL et le Gouvernement britannique; de même, le Ministre des Affaires Etrangères Joseph BECH eut de longs séjours dans la capitale britannique, exposée aux derniers graves bombardements directs par voie des airs.

De retour encore à LONDRES, après un séjour du 2 mai au 15 août 1942 aux Etats-Unis, où Elle eut deux entrevues avec le Président ROOSEVELT à WASHINGTON D.C. -, la GRANDE-DUCHESSE donna un nouveau message à la nation britannique et au peuple luxembourgeois, par ondes à la B.B.C., le 13 septembre 1942, quelques jours après que l'enrôlement de force pour le RAD et, plus tard, à la Wehrmacht eussent été décrétés par le Gauleiter G.SIMON, message grand-ducal ainsi libellé:

«In the name of the downtrodden and oppressed Luxembourg people I declare that Luxembourg will never recognize the annexation of our country to Germany. That young Luxembourgers are forced to fight against their own country and their freedom is a crime against the rights of men and people. That our youth is forced to bear arms against their friends in allied forces is a barbarity. I denounce this barbarity before the world's conscience!» (extrait)

Quelques jours plus tôt, le 6 septembre 1942 - au moment où l'annexion du Luxembourg au «Reich» était décidée et au moment, où les premières victimes de la Grève au LUXEMBOURG avaient déjà expiré devant les pelotons d'exécution nazis -, le Premier Ministre Pierre DUPONG avait déclaré, lors d'un message radiodiffusé par la BBC à LONDRES:

«The fact that the Gauleiter has declared that we belong to Germany does not change by one iota the real position. It also does not change the final outcome. The power of the Allies will free our country quite irrespective of any paper proclamation that Hitler may make. But the consequences of the proclamation are heavy for the people and particularly for our youth. Under this scandalous pretext young Luxembourgers are being forced to fight against their own country and for a cause which they loathe and detest. This is the worst that can happen to any people. It is an unheard of crime in international law. We, the legal Government of the Grand Duchy, formally protest against the scandalous overpowering of our people and our country.» (extrait)

Le 20 septembre 1942, le Ministre des Affaires Etrangères Joseph BECH fit, à la BBC toujours, la déclaration ci-après:

«The answer recently given by the Luxembourg people to their tyrannical, cruel German oppressors, is a momentous denunciation of Germany's crimes against her smallest and most innocent victim.

Your fine, courageous stand against a crafty, unscrupulous, overpowering enemy is an inspiring avowal of a small country's will to live. Against that, the

base, false claims of German propaganda that the proud and free Luxembourgers wish to become slaves is just meaningless.

The whole world knows – Luxembourg is true to herself; Luxembourgers want to remain what they are.»

Echo mondial

Les positions dénuées d'équivoque, toutes faites de courage et de droiture, – tant celle de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE que de son Gouvernement qu'encore celle des résistants luxembourgeois – furent admirées et appréciées de par le monde: tous les quotidiens américains, britanniques et canadiens, ou encore jusqu'à la PRAWDA et l'IZVESTIA même en firent rapports détaillés, coupures admiratives et encourageantes.

Le Ministre des Affaires Étrangères britanniques, Mr. Anthony EDEN statua publiquement ainsi: «We in England have watched with admiration and sympathy the heroic resistance to Nazi tyranny of a small but brave people. You, the people of Luxembourg, are united in your hatred of Nazism. You have shown you want to remain what you were, a free people, and by your courage and resistance you have firmly established your right to do so.

Your feelings towards your oppressors were clearly made known in October 10, 1941. Notwithstanding the elaborate preparations of the German authorities, the plebiscite which they organized was a humiliating failure; and now the Gauleiter has taken the criminal step of simply declaring the incorporation of Luxembourg in the Reich and the conscription of your youth, so that they are condemned to bear arms against your comrades of the United Nations.

This is but one further example of the German reign of brutality and contempts of human rights. The people of Britain and those of all the United Nations are determined never to lay down their arms until the evil forces which have imposed this reign on Europe are finally destroyed. Therefore, maintain your resistance. The growing might of the United Nations is the guarantee of your final liberation.» (extrait).

Au NEW YORK – «TIME», le Secrétaire d'État américain Cordell HULL fit publier sa déclaration personnelle:

«The American people have followed with deep concern the attempt of the German Reich not only to force servitude upon the proud people of Luxembourg, but in this, their latest effort, to compel the youth of that country to serve with German armed forces. The answer from Luxembourg people to this



Une quinzaine de mois avant le fatidique 10 mai 1940

step was a general strike. German force and cruelty may crush this strike, but it can never crush the indomitable spirit of the people of Luxembourg.

Whatever bonds of servitude Hitler may attempt to force upon the youth of that country, the American people are confident that their spirit will always remain that of free men striving for their country's independence.»

Mr. Matthew WOLL, Vice-Président de la Fédération américaine du Travail déclara à la radio:

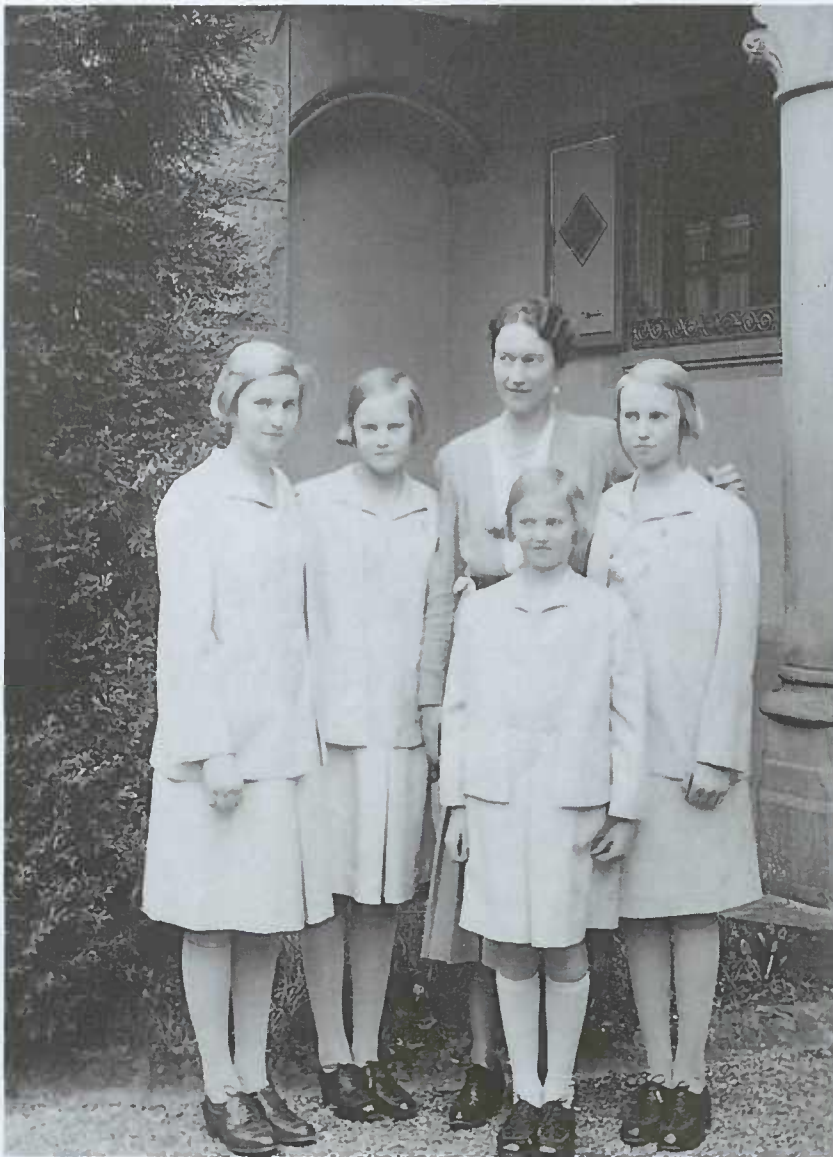
«It is with mixed but deepest emotion that I give expression today to the feeling which swept across the world a few short weeks ago when news reached America that a handful of the millions subjugated by the Nazis had dared to rise against their oppressors.

That day the name of Luxembuorg was flashed to the four corners of the earth.

It was hailed by free men everywhere as a symbol of the unconquerable spirit of man. Brute force had enslaved the bodies of the workers in Luxembourg, but it could not chain their souls.

The world bows low in admiration and respect to your courage. At the same time it grieves with deep dismay, the inevitable consequences of this daring conduct. The world was amazed by the daring of the smallest of the nations now suffering under the heel of the nazis. Though you are few in numbers and your land small in size, by your defiance of the mightiest war machine ever assembled in the history of the world, you have truly earned the right to call yourselves a Great Nation.

As a native Luxembourg and as a representative of American organized labour, I am proud and happy to convey to you the messages of all the organized labor in America.»



La SOUVERAINE avec Ses Enfants-Princesses, avril 1939

«Grand Duchess pays visit to the President»

A partir du 26 octobre 1942, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE fut l'Hôte du Président F.D. ROOSEVELT pour quatre jours au WHITE HOUSE, occasion mise à profit pour des échanges informels avec le Président et des entrevues avec tous les leaders américains.

Le Ministre Joseph BECH, après un séjour de 3 mois aux Etats-Unis et au Canada, était retourné le 6 septembre 1942 à LONDRES, alors que le 2 octobre de l'année, le Ministre de la Justice Victor BODSON était reçu en la capitale britannique, après avoir séjourné deux mois aux Etats-Unis et au Canada.

Le 7 octobre 1942, LL.AA.RR. le Prince FÉLIX et le Prince JEAN rejoignirent

LONDRES pour entrer au service de l'Armée britannique.

A un «meeting» à NEW YORK, l'opinion publique américaine protesta, dimanche, le 22 novembre 1942 au ROCKEFELLER CENTER, contre l'annexion du Grand-Duché par les nazis, réunion où le Professeur Dr. Frank MONAGHAN, Yale University, et le Premier Ministre DUPONG avaient pris la parole.

Depuis NEW YORK, les 23 et 24 novembre 1942, S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE, accompagnée par le Premier Ministre Pierre DUPONG, fut l'Hôte de la ville de BOSTON, Commonwealth of MASSACHUSSETS: un dîner d'Etat au GARDNER MUSEUM fut offert, l'Université de HARVARD et le «Massachusetts Institute of Technology» visités.

Les 15 et 16 décembre de l'année, le «Grande- Duchesse CHARLOTTE Relief

Fund» organisa son «meeting» d'appui social à CHICAGO, en présence du PREMIER MINISTRE luxembourgeois.

MONTRÉAL et NEW YORK: janvier – février 1943

Le 23 janvier 1943, – jour de Son anniversaire – S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE fut l'Invitée de la colonie luxembourgeoise à MONTRÉAL, où une messe solennelle fut dite en l'Eglise NOTRE-DAME de LOURDES; à la mémoire des victimes luxembourgeoises; les Princesses ELISABETH, MARIE-ADÉLAÏDE et MARIE-GABRIELLE, ainsi que le Premier Ministre Pierre DUPONG furent également de la journée, à laquelle des volontaires de guerre luxembourgeois, combattants dans les Forces armées canadiennes furent présentés à la Souveraine. Le même jour à LONDRES, S.A.R. le Prince FÉLIX, les Ministres luxembourgeois Joseph BECH, Pierre KRIER et Victor BODSON eurent des entrevues avec les Ministres des Affaires Etrangères des Gouvernements en exil, ainsi qu'avec les Ambassadeurs de pays ayant été accrédités à LUXEMBOURG.

A l'oeuvre scénique «LOUISE» de CHARPENTIER, offerte par la METROPOLITAN OPERA GUILD, – concours du ténor MAISON –, S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE, le 20 février 1943, fut ovationnée; à la réception qui suivit prirent la parole, le Président de la Chambre belge Franz van CAUWELAERT et le Premier Ministre Pierre DUPONG. Celui-ci déclara, dans une optique d'après-guerre, ses vues basées sur la Charte Atlantique:

«If I were to define the international creed which is shared by all Luxembourgers, I would outline it as follows. There should be a community of nations, large and small, which pledge themselves to put the principles of the Atlantic Charter into practice. The member states would vest the community with the necessary powers to organize and to maintain, even by force if need be, the new international order. They would share proportionately the burdens involved in the maintenance of the new order. The member states would remain free and autonomous in all matters not expressly delegated to the international community. But it is not sufficient that the political leaders of the nations of goodwill agree to the programme outlined above. Religious, economic and social leaders must exert their influence, in order to ensure the wholehearted support of public opinion. If it is to last, the new international order of Right and Liberty requires the constant vigilance of public opinion and the

willingness to defend it against the forces of evil.

The people of Luxembourg place great hope in the American nation. The latter possesses material and moral resources which inspire both the admiration of its friends and the fear of its foes. If, as we hope, the American nation displays the same qualities in the establishment of an international order of Peace, based on Right and Liberty, mankind will be saved.»

Une lettre clandestine du Luxembourg

Le 23 janvier 1943, une vingtaine de Luxembourgeois adressèrent une lettre à S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE aux États-Unis, missive clandestine qui, par des méandres secrètes de la Résistance, rejoignit l'Auguste Destinataire outremer un mois plus tard; en substance, il y était dit:

«For the third time, the wishes of Luxembourgers follow Your Royal Highness over the seas where, on free soil, You have sought and found a worthy refuge for the honour and independence of our country.

Our wishes cannot but be influenced by the great sorrow and indignation provoked by the barbarous excesses of our op-



S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE MARIE-ANNE, Mère de la Grande-Duchesse CHARLOTTE qui décéda pendant l'exil aux États-Unis d'Amérique

pressors. On the other hand, they are inspired by the vision of a reparative future of which Your Royal Highness never ceases to give pledge by Your courageous example and the testimony of Your word.

United to the soldiers, who, under the auspices of Your Royal Highness and



La photo - portrait de Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, document datant de 1938 et reproduit à des milliers d'exemplaires par la Résistance luxembourgeoise....

our Government, are battling for freedom, the Luxembourgers of...full of hope, hear the sound of the wings of victory advancing in the shadow of the United Nations Flags.

With a prayer to God, they express to Your Royal Highness, to Monseigneur the Hereditary Grand Duke and to your



Le 14 avril 1945: le Retour d'Exil de Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE



Début des années 50: des fleurs pour la Souveraine lors d'une manifestation publique; à l'arrière-plan à droite, le Président du Gouvernement Pierre WERNER et le Bourgmestre de la Ville de LUXEMBOURG Paul WILWERTZ

Illustrious House, the homage of their loyalty and the pledge of their unswerving devotion to their country.

With Your Royal Highness, «NOUS MAINTIENDRONS» (We will remain steadfast). Mir hâle fest!»

Visites dans les États: remerciements

Soucieuse de remercier personnellement les nombreux citoyens américains qui s'unirent, dans un mouvement de solidarité spontanée, pour aider le Luxembourg occupé et meurtri, la GRANDE-DUCHESSE, en compagnie du Premier Ministre Pierre DUPONG comme du Ministre Joseph BECH, fit différentes visites dans plusieurs Etats: – le 2 février 1943, en LOUISIANE, avec conférence de presse, dîner, visite de l'Army Air Base, grand concert symphonique en soirée à NEW ORLEANS; service religieux le 3 du mois, visite à la Chambre de Commerce, où la Souveraine et le Premier Ministre Luxembourgeois prirent la parole; le 23 mars, visite à SEATTLE WASHINGTON, où le Mayor William F.DEVIN reçut les Hôtes, une army Band intonant la Heemecht; à la BOEING Aircraft Company le Président Philipp G.JOHNSON fit l'accueil, au dîner ce furent le Major DEVIN, le beau-fils et la fille du Président Fr. D. ROOSEVELT, Mr et Mrs John BOETTIGER.

A PORTLAND, en OREGON, le 25 mars, le programme grand-ducal fut encore très chargé: réception par le Governor Earl SNELL et le Maire Earl RILEY, présence quand le Liberty Ship Georg L.BAKER fut mis à l'eau, inspection de matériel militaire et revue des troupes aux «VANCOUVER Barracks», visite à la Chambre de Commerce.

Le 27 mars 1943, les Hôtes luxembourgeois furent reçus à SAN FRANCISCO, mercredi, le 30 mars à la «Southern Pacific Station» de LOS ANGELES. Une dernière visite encore, le 4 avril 1943 à ST.LOUIS, en MISSOURI, pour deux jours: le Town Hall, le zoo, la Chambre de Commerce, le «St. LOUIS ORDNANCE War Plant», le siège du Gouverneur furent autant d'étapes de cette longue et fatigante «good will tour».

«United Nations Flag Day»

Suite à la Proclamation du Président des États-Unis, le 3 mai 1943, les couleurs nationales luxembourgeoises furent hissées conjointement avec toutes celles des Nations Unies, le 14 juin, au «United Nations Flag Day».

Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE mit cette occasion à profit

pour envoyer un télégramme au Président Fr. D. ROOSEVELT:

«June Fourteenth, the day set aside as United States Flag Day, once again gives me the opportunity of conveying to you, Mr. President, my deep admiration and appreciation for the work which, under your great leadership, your country is doing in the worldwide battle for freedom, right and decency. The Stars and Stripes, glorious emblem of American strength and unity, has become a symbol of hope and victory for all the United Nations. Wherever it appears, it healds the day of final reckoning for the enemy. I am proud that on this day the flag of my country will be displayed all over the United States side with the Stars and Stripes and the emblems of all the United Nations. God bless America, her flag and her President.»

En réponse, le 18 juin 1943, le Président américain statua dans son télégramme:

«Please accept my sincere thanks for your gracious expressions of appreciation of this nation's efforts to achieve victory over the evil forces which are attempting to dominate Europe and Asia; the United States of America is proud to have Luxembourg associated with her in this struggle for human freedom; the flying of our countries' two flags side by side on June 14th is symbolic of the lasting bonds between Luxembourg and the United States which have been strengthened by the events of recent years.»

«The Graduation of PRINCE JEAN»

Le 28 juillet 1943, S.A.R. le Prince JEAN fut promu Lieutenant au Régiment des IRISH GUARDS.

Le «LUXEMBOURG BULLETIN» – No 9 – July-August 43 – en assura les détails ci-après:

«During the ceremony Prince JOHN made a broadcast to people of Luxembourg over the B.B.C. After speaking of his military training at the battle school and the Officers training School, Prince JOHN expressed his happiness to serve Luxembourg and the Allied Cause in a regiment which has produced, among others, Sir Harold ALEXANDER, Commanding Officer of the Allied Forces in Sicily.»

Addressing himself to the young Luxembourgers, Prince John said: «At this moment, when I am being promoted to the rank of an Officer in this great army that will play a prominent part in sweeping the Germans from our country, my thoughts turn to other young Luxembourgers, my comrades, who are also serving in the allied forces. The number of those fighting as volunteers under

Allied flags, is growing day by day. They carry on the glorious tradition of the Luxembourger volunteers who fought so bravely and sacrificed themselves for our country in the first world war. But I also think with sympathy and sorrow of my Luxembourger comrades who have been compelled to don the German uniform. Theirs is the greatest, the bitterest sacrifice, but it will not be in vain. Before Almighty God and the world it is but one more of the crimes whose weight will finally crush the Nazis. Today, as an Allied Officer, I tell all our people at home – «BE PREPARED. WE WILL COME SOON.»

Grand témoignage de sympathie américaine vis-à-vis du plus petit de ses Alliés, le Luxembourg, quand les services postaux US. éditèrent une valeur postale – timbre, le 10 août 1943, timbre frappé à notre tricolore. Notre Souveraine envoya à cette occasion un autre télégramme au Président Fr. D. ROOSEVELT, message ainsi libellé:

«My dear Mr. President:

On this tenth day of August 1943, the Postal Department of the United States is honouring the people of Luxembourg by the issue of a stamp bearing Luxembourg's flag.

In the name of the downtrodden Luxembourg people I wish to express to you my deep appreciation for this noble and comforting gesture.

The symbol of Luxembourg's independence and freedom, temporarily banished from its own land during this time of trial and slavery, thus finds a home in the United States, land of the free.

Fighting Luxembourgers on the homefront as well as those in the ranks of the Armies of the United Nations will be encouraged to continue the unflinching struggle against the enemy of liberty and decency. They will welcome the Luxembourg stamp released by the American Post Office as the herald of their coming liberation. Gratefully they will always remember this token of generous friendship of the President and the people of the United States towards their smallest ally, Luxembourg.

Charlotte,
Grand Duchess of Luxembourg.»

À un télégramme de remerciement que Pierre DUPONG envoya au Postmaster General Frank C.WALKER quant au timbre, le Directeur général répliqua ainsi:

«It was the purpose in issuing this special series of postage stamps to praise the unconquered spirit of the peoples of these overrun countries and to lend en-

couragement and hope that the forces of destruction would shortly be overcome. We have every reason to believe that these objectives will be completely fulfilled in the not far distant future.»

Dîner à la Cour britannique

Alors que le Prince JEAN «fut de service» au Régiment, le 12 novembre 1943 L.M. le Roi GEORG et la Reine ELISABETH d'Angleterre reçurent LL.AA.RR. la Grande-Duchesse, le Prince FÉLIX et les Princesses ÉLISABETH et MARIE-ADÉLAÏDE au BUCKINGHAM PALACE, en présence des Princesses ELISABETH et MARGARET.

Dimanche, le 14 novembre de l'année, la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE passa encore un message radio-diffusé par la BBC; après avoir analysé brièvement la situation internationale et les succès remarquables des Alliés en guerre, la Souveraine dit encore (traduction en anglais):

«The war is not over, but the prospects of liberation have never been more certain. When we reflect on what that means for you and for us, then set aside for a moment our present worries to think of those who have sacrificed their lives for our Luxembourg homeland. Their names are for ever engraved upon our hearts. Our thoughts are constantly with those who are paying for their patriotism in German prisons or concentration camps. To them especially and to their families I send the expression of my gratitude. With pride I salute all those unknown men and women who, day in, day out, risk their lives on the Underground Front. They are doing their duty and more. As the end approaches their task will be all the more difficult. Resistance to the enemy is a natural duty for every Luxembourger. Where and how he fulfils this duty must be left to his individual appreciation and to patriotic organizations. When the British and the Americans landed in Africa, General EISENHOWER gave the following directive to French patriots:

«Keep calm. I am relying on your discipline. Be careful. The enemy is watching you. You help yourselves best by remaining calm and by not exposing yourselves to unnecessary reprisals. We will tell you when the moment for action has come.

«From London I say to you today, do not improvise and do not expose yourselves to risks not fully warranted by the results you may expect from your actions. Wait for the Allies' instructions.

«Of all the crimes committed by the Germans against the Luxembourg peo-



En Famille, au Palais grand-ducal, automne 1954; la Princesse MARIE-ASTRID sur les bras de Sa Mère la Grande-Duchesse Héritière, en présence du Couple grand-ducal

ple there is one which after the war calls for special heavy punishment. Against every law, both national and international, they have forced thousands of our young men, the hope of our country, into the most hated uniform in this world. They have sent them to their death for a cause against which our boys would willingly have given their lives. Up to this day hundreds have been killed. To add to their crimes the German barbarians write over their graves, «Fallen for Führer and Vaterland.» My heart aches when I read the list of those who have found their death in this way, and when I think of the moral misery and physical suffering of those thousands of good young Luxembourgers who are forced to fight against their country on the Russian and Italian fronts.

«To the bereaved parents of those who have fallen I would wish to say, although it can be but slight consolation, that the tragic fate of their sons has earned for them the undying pride and recognition of their country.

«Many others have already found their way over to the Allies. Notwithstanding every pressure they are still good Luxembourgers and they are enthusiastically awaiting the moment when they can repay the Germans tenfold for what has been done to them. The same spirit exists amongst the Luxembourg volunteers who, after all sorts of adventures, have found their way to England. They are all splendid fellows in fine shape, and I am proud of them when I see them before me with the Luxembourg badge on their uniforms.



S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE signe l'Acte d'Abdication au Palais grand-ducal, le 12 novembre 1964.

«Before I close, one more word: Maintain that wonderful solidarity which you have shown at home since the 10th May, 1940. Help one another, materially and morally, particularly now as the German terror increases. Your mot d'ordre should be «Everything heart and soul for Luxembourg – everything heart and soul against the Germans.» The Luxembourg people will emerge from this trial respected for their valiant resistance by every nation that respects honour and right. For us this war has strengthened the realization that we love, value our country, our freedom, our tradition higher than anything in the world – for this we thank the Almighty.»

«Différents déplacements, par voie des airs, amenèrent encore notre Souveraine et les Membres de Son Gouvernement tantôt en Grande-Bretagne, puis aux Etats-Unis ou encore au Canada; fébrilement, les Alliés avaient préparé les grandes invasions militaires des continents africain et européen, de même qu'ils firent courageusement face dans la Guerre du Pacifique...

Le 28 février 1944, le grand paquebot «S.S. LUXEMBOURG VICTORY» fut baptisé et mis à l'eau à PORTLAND, OREGON, la colonie luxembourgeoise de NEW YORK fit don de livres et volumes documentaires pour la bibliothèque de l'imposant navire.

LIBÉRATION: 10 septembre 1944

«Président ROOSEVELT Hails Free Luxembourg», telle fut l'annonce officielle que le WHITE HOUSE émit le 11 septembre 1944:

«To no people who have borne the Nazi yoke can liberation mean more than those of the Grand Duchy of Luxembourg. Ruthlessly attacked and occupied by the German military in May 1940, their country was not only incorporated into the Third Reich and German citizenship thrust upon them, but their sons were forced to serve in the ranks and wear the hated uniform of their oppressors. With unparalleled sacrifice and fortitude, the heroic Luxembourgers have resisted every Nazi effort to break their spirit. On the occasion of their release from tyranny and their return to the free institutions which they hold so dear, the American people salute the brave people of Luxembourg.»

Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE télégraphia à S.M. le Roi GEORGE VI d'Angleterre:

«The help and support so generously granted on my appeal by your Majesty and your Majesty's Government to my

country from the first day of the invasion of Luxembourg by the Germans was for me and my people the most inspiring encouragement and the supreme assurance of our final liberation. Now that the hour of deliverance has struck, I express to your Majesty my sentiments of deepest gratitude. The Luxembourg people will never forget their debt to the British people and your victorious forces. The Luxembourg people, assured of the friendship of Great Britain, see in the strength and ideals of the British Commonwealth the firm foundation of a world in which nations great and small will live in freedom and peace.

CHARLOTTE»

Le Roi GEORGE VI fit transmettre le télégramme-réponse ci-après:

«I am very grateful to your Royal Highness for the kind message which you have sent me on this day when Allied Armies are on Luxembourg soil. Twice in a generation the Grand Duchy has been overrun by the same invader... Twice your people have stood steadfast in their loyalty to your House and in their belief that right would in the end conquer and expel the forces of evil. It is my earnest hope that your Royal Highness and your Family, together with your faithful subjects, will soon enter a period of happiness and peace.

GEORGE»

Du QUÉBEC, le Premier Ministre Winston CHURCHILL câbla:

«I wish the Government and people of the Grand Duchy all happiness and prosperity in the brighter years to come»,

alors que le Général Dwight D. EISENHOWER transmit le message suivant:

«The liberation of your brave country from the yoke of the invader is for us all a source of deep satisfaction and gratification.»

«Message from H.R.H. the GRAND DUCHESS»

Informée de la Libération du Luxembourg, la Grande-Duchesse CHARLOTTE eut les réflexions suivantes, dans Son Message:

«I always knew that my people at home, in spite of all the brutal pressure brought to bear on them, would go on fighting until the Prussians were driven out.

So far, I have not any definite news of the last act in this continual nightmare of over four years of occupation; but I have

learned that 2,000 of the Luxembourg Maquis have fought alongside their Belgian brothers in the Ardennes, and I am proud to know of the presence on the battlefields of the Luxembourg troops and of my husband and my son.»

The Luxembourgers have shown a magnificent fighting spirit since the Nazi invasion created a state of war, and their contribution to the Allied cause is not likely to be forgotten.»

Mr. Fiorello La GUARDIA, Maire de NEW YORK, câbla le télégramme suivant à M. Gaston DIDERICH, Bourgmestre de la Ville de LUXEMBOURG, le 4 octobre 1944:

«My dear Colleague:

I am taking advantage of the kind offer of Mr. André WOLFF, Commissioner of Information of the Grand Duchy of Luxembourg, to send you my felicitations and to tell you how happy I was to hear that your City had been freed from the cruel heel of the oppressors. Once again the citizens of your country will be able to take up their lives and live like civilized human beings. All Americans hope that this time the Germans will learn such a lesson that they will never again attempt to brutalize their neighbors.

I am also taking the opportunity to send you, again through the courtesy of Mr. Wolff, the flag of Luxembourg which flew proudly over city Hall on Sunday, September 17th, 1944, while we were conducting ceremonies in the Councilmanic Chamber for the observance of the 700th Annivers.a.r.y of the Freedom Charter of your country. These ceremonies were attended by a large audience composed of Luxembourgers, Belgians and Dutch, and of course, a great many Americans.

Best regards and good luck,
Sincerely,
(Signed) FIORELLO LAGUARDIA.»

23 septembre 1944: Retour du Gouvernement

Alors que LL.AA.RR. les Princes FÉLIX et JEAN avaient été ovationnés à l'entrée de la 5th Armored Division US à LUXEMBOURG, le 10 septembre 1944, le 23 du mois, le Gouvernement luxembourgeois rentra au pays, également salué avec ferveur par une population qui espérait les affres de la guerre définitivement révolus. Hélas, le dernier soubresaut militaire nazi devait encore coûter des dizaines de milliers de morts, de blessés ou de portés disparus dans les rangs des militaires. Il y eut pareillement

des victimes nombreuses dans la population civile luxembourgeoise et belge: the Battle of the Bulge, – une promiscuité militaire tactique et stratégique, la destruction partielle ou totale de pas mal de bourgs ou hameaux des Ardennes, de l'Oesling luxembourgeois en particulier: 2.070 maisons ou constructions furent détruites de 80 à 100 %, 1.585 autres de 50 à 80%, pour 3.690 bâtisses endommagées de 25 à 50 %.

Le printemps 1945 vit des efforts considérables déployés par les autorités et les particuliers en vue de la reconstruction; le 14 avril 45, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE atterrit à FINDEL: la joie populaire, la liesse nationale fut indescriptible...dès 16.15 heures, quand l'appareil personnel du Général D.D. EISENHOWER avait touché terre luxembourgeoise.

Ovations, réceptions, services en action de grâce, – une nation se retrouvait, proche et unie, autour du Trône et de sa Dynastie, extériorisant à toutes les occasions sa réelle et forte affection pour la Souveraine surtout, la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE.

Le Chef d'État actif

Dès septembre 1944, la Souveraine avait nommé des Ambassadeurs luxembourgeois à PARIS, à LONDRES et à BRUXELLES.

A Noël 1944, en exil encore, la Souveraine avait déjà créé «l'Oeuvre de Secours national Grande-Duchesse CHARLOTTE», institution qui devait venir en aide aux jeunes Luxembourgeoises et Luxembourgeois: les Pupilles de la Nation, dont le Grand Maréchal de la Cour Alfred LOESCH fut le premier Président; le 22 février 1945 – dès avant son retour – la Souveraine avait constitué une Assemblée Consultative, élargie à 45 membres, dont 27 députés élus avant-guerre.

Une nouvelle Chambre des Députés était prévue après que tous les anciens élus fussent rentrés au Luxembourg, comme après des élections législatives générales, le Gouvernement se trouvant élargi à 7 membres sous Présidence de Pierre DUPONG.

Quatre timbres luxembourgeois, hommages aux Nations Alliées, furent émis le 1^{er} mars 1945: valeur de 0,6 F + 1,4 F: Hommage à la FRANCE; - 1,2 F + 1,8 F à l'UNION SOVIÉTIQUE; - 2,5 F + 3,5 F Thanks to BRITANNIA et 4,2 F + 4,8 F Thanks to AMERICA. alors que les premières valeurs postales «CHARLOTTE-LUXEMBOURG», – valeurs faciales au nombre de 12 – avaient été émises par nos P.T.T., le 6 novembre 1944, timbres qui avaient été imprimés par la American Bank Note Company, avant l'Offensive d'hiver '44!

Pendant des semaines, du 24 avril au 25 mai 1945, S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE visita, en 9 journées, 49 bourgs et villages, qui avaient été le plus gravement atteints à la dernière offensive allemande, la Souveraine apportant réconfort et espoir aux autorités locales, comme à une population qui avait, en grande partie, tout perdu... Toutes les photographies prises à l'époque font état de la peine qu'éprouvait la GRANDE-DUCHESSE à la vue de cette misère et destruction. Pour certaines de ces visites la Souveraine était accompagnée par les Princes FÉLIX et JEAN.

Les grands moments de réconfort en ces durs mois-là, de 1944 et 1945, furent les convois ou modestes transports de rapatriement: enrôlés de force, déportés, concentrationnaires ou volontaires de guerre luxembourgeois qui rentraient dans leurs foyers, souvent diminués, souvent gravement endommagés ou détruits. La solidarité nationale fut un autre point hautement positif: force localités du centre ou du sud du pays qui quèteraient vêtements, draps de lits ou meubles, fourchettes et couteaux, vivres et ustensils de cuisine pour les sinistrés; les scouts se firent ramasseurs de bois, le charbon faisant défaut! Espoirs majorés toutefois, quand en automne 1945 le Ministre au Ravitaillement et aux Affaires économiques Guillaume KONSBRUCK put annoncer qu'en hiver 45-46, personne n'aurait à souffrir de faim, l'approvisionnement général étant garanti.

Au fil de l'actualité

La souveraine assista à la Victory Parade, «Avenue de la Liberté» à LUXEMBOURG, le 10 septembre 1945, où à côté des troupes américaines, françaises, belges et luxembourgeoises, les bag pipers des IRISH GUARDS furent très remarqués; début juillet 1946, la Souveraine assista à l'inauguration du nouvel aéroport à FINDEL, où les Américains avaient prolongé la piste à 1200 m, à côté de deux pistes latérales à 800 m, – pour un coût de moins de 50 millions de francs; – visite officielle et cordiale ovation populaire pour le Premier Ministre Winston CHURCHILL, les 15 et 16 juillet 1946 à LUXEMBOURG: reconnaissance enthousiaste à un grand Homme qui, dans une première étape, avait sauvé l'Europe en empêchant l'invasion des îles britanniques... 7000 danseurs et la Souveraine en spectatrice reconnaissante à la Procession dansante d'ECHTERNACH en 1946, peu de semaines avant que le Général EISENHOWER ne fit une courte visite en notre capitale.

Si le héros de CRÉCY, le Roi JEAN L'AVEUGLE avait été rapatrié en 1946, S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE, décé-

dée en exil aux Etats-Unis et S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE MARIE-ADÉLAÏDE, décédée à HOHENBURG en 1924, furent accueillies par une grande assistance recueillie, à LUXEMBOURG, le 22 octobre 1947, année marquée encore par l'inauguration de la «Voie de la Liberté» et passage de la Statue de NOTRE-DAME de FATIMA dans les 13 sièges de décanats et les principales paroisses du pays.

1948-55: Réorganisation

Sur les 8.415 militaires américains enterrés au Cimetière militaire de HAMM, un plus grand nombre fut rapatrié aux Etats-Unis, conformément aux souhaits de leurs familles; 5.076 de ces héros, dont le Général George SMITH PATTON resteront en terre luxembourgeoise, dans une aire complètement restructurée et portant un imposant Mémorial central, terre sacrée, éternellement honorable.

30^e Anniversaire de l'Avènement au trône de la Souveraine CHARLOTTE, en 1949: session solennelle à la Chambre des DÉPUTÉS, parade militaire et TE DEUM en la Cathédrale; ouverture du Musée national d'Histoire et d'Art à l'ancienne maison COLLART – de SCHERFF au Marché-aux-Poissons, dernier voyage du «CHARLY», train à voie étroite ayant circulé entre CRUCHTEN et LAROCLETTE, introduction des nouvelles motrices C.F.L. de DIETRICH & Cie de NIEDERBRONN aux C.F.L.

1950 fut notamment marqué par une Visite de la Famille grand-ducale à ROME, avec audience privée auprès de S.Sainteté le PAPE PIE XII, par le premier de nos mariages princiers: celui de S.A.R. la Princesse ALIX avec le Prince ANTOINE de LIGNE. Réception encore, au Palais grand-ducal du Général Dwight D. EISENHOWER en 1951. Noces de S.A.R. la Princesse MARIE-GABRIELLE avec le Comte KNUD de HOLSTEIN-LEDREBORG à COLMAR-BERG, en novembre de l'année.

Inauguration du nouveau Centre de la CROIX-ROUGE au parc de la Ville, en présence de la Souveraine qui reçut en visite, la même année 1952, le Chancelier allemand Konrad ADENAUER; fiançailles de SON ALTESSE ROYALE le GRAND-DUC HÉRITIER JEAN avec la Princesse JOSÉPHINE-CHARLOTTE le 7 novembre de l'année. Le Mariage devait se célébrer, dans l'enthousiasme national, le 9 avril 1953, la Maison seigneuriale de BETZDORF devenant le foyer du jeune Couple princier. L'Héritier au trône, le jeune Prince HENRI devait y naître le 16 avril 1955.

Les années 60

Visite d'Etat de S.M. le Roi BAUDOUIN I^{er} des Belges à LUXEMBOURG, du 16 au 18 juin 1959; présentation des plans relatifs au «THÉÂTRE du MILLÉNAIRE» à LUXEMBOURG par l'architecte Alain BOURBONNAIS, prestation vocale d'Edith PIAF dans les halles de la Foire à LIMPERSBERG, décès du Premier Ministre Pierre FRIEDEN le 23 février en l'année, remaniement gouvernemental et triple baptême au Château de BERG en 1960; du Prince Antoine ARMORAL de LIGNE, du Comte FÉLIX de DONNERSMARK et la Princesse SOPHIE-ELISABETH-FÉLICIE-MARIE-GABRIELLE-ANTONIA de HOHENBERG, 17^e, 18^e et 19^e petits-enfants de Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE et du Prince FÉLIX.

Visite à la Cour royale belge, en avril 1960, pour le Couple grand-ducal à BRUXELLES; fête du bouquet au nouvel Athénée, Bd. Pierre DUPONG au «Geesseknäppchen» à LUXEMBOURG, visites du Premier Ministre Pierre WERNER à PARIS chez le Général de GAULLE, Président de la République, du Couple royal thaïlandais BHUMIPOL et SIRIKIT à LUXEMBOURG, noces royales à la Cour de Belgique le 15 décembre. Premier courant fourni par les installations techniques d'ESCH-sur-SÛRE, – le 16.2.60 à 15.16 heures –, alors que les imposantes cavernes et autres installations techniques au bassin-barrage de l'OUR à VIANDEN furent en voie de réalisation.

Le 4 mai 1961: Lieutenance

Au Palais grand-ducal, le 4 mai 1961, en présence du Président de la Chambre des Députés Joseph BECH, du Premier Ministre Pierre WERNER, du Grand Maréchal de la Cour Alfred LOESCH, comme d'une délégation de la Chambre, Son Altesse Royale le GRAND-DUC HÉRITIER prêta le serment constitutionnel à la Lieutenance-Représentation de S.A.R. la Souveraine; 1961 fut encore marquée par la visite officielle du Couple grand-ducal à PARIS le 4 février, – accueil par le Général-Président Charles de GAULLE, par la fermeture des «Tanneries IDÉAL» à WILTZ, qui avaient occupé jusqu'à 1200 ouvriers et employés sur des décennies; prix littéraires à Anise KOLTZ, Wellem WEIS et le Prof. Tit SCHROEDER, et les succès luxembourgeois aux Championnats d'Europe en ski aquatique en Espagne par Sylvie HÜLSEMANN, et de Jean-Claude PASCAL pour le LUXEMBOURG, au «Grand Prix Eurovision de la Chanson», avec 16 participations européennes, finalement un grand concert

avec la participation de Yehudi MENUHIN et le «Train de l'Amitié» au 30^e Anniversaire de RADIO-LUXEMBOURG.

1962: première Sainte Communion de la Princesse MARIE-ASTRID et du Prince HENRI à BETZDORF, le 19 avril; inauguration du nouveau Théâtre de la Ville d'ESCH-sur-ALZETTE, en présence de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, le 26 mai. Le 23 juin 1962 est retenu la première fois comme jour de la Fête nationale, alors que Mrs. PERLE MESTA, Ambassadrice des Etats-Unis à LUXEMBOURG, de 1949 à 53, revint en Visite officielle en notre capitale. Le Pont GRAND-DUC ADOLPHE eut son nouveau revêtement circulatoire avec enlèvement des rails des anciens tramways de la ville, il y eut le Centenaire Emile MAYRISCH avec cérémonies à ESCH/ALZETTE et LUXEMBOURG, 10^e Anniversaire du «Festival Européen de Théâtre et de Musique en plein air» à WILTZ, en présence de la Souveraine, en juillet 1962.

1963: Retour aux Etats-Unis

PHILADELPHIA, WASHINGTON et CHICAGO furent quelques villes-étapes du voyage officiel que la Souveraine CHARLOTTE fit sur six jours aux Etats-Unis, avec réception au WHITE HOUSE par le Président John F. KENNEDY. Séance académique à l'Hôtel de Ville de LUXEMBOURG en présence de la GRANDE-DUCHESSE, le 13 avril, dans le cadre du Millénaire de la Capitale: signature au Livre d'Or du Millénaire et remise d'une reproduction en or du sceau de LUXEMBOURG à la Souveraine, baptême encore de S.A.R. le Prince GUILLAUME-MARIE-LOUIS-CHRISTIAN dans la Famille grand-ducale héritière, le 13 mai de l'année. Le Millénaire valut encore la grande Expo de 100 oeuvres picturales par le Cercle Artistique au Musée national d'Art et d'Histoire à LUXEMBOURG, l'année une Visite officielle avec accueil par le Président Charles de GAULLE à PARIS.

Nota: Dans l'apport relatif au «75^e Anniversaire de S.A.R. le GRAND-DUC», dans le présent «Bulletin», nous avons relaté le détail de la Cérémonie d'Abdication de Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE.

Dans les mois et les années qui suivirent Son Abdication de la Souveraine, S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, malgré une excellente santé, participa de moins en moins à la vie publique.

Un grand événement toutefois avait marqué, le 20 juin 1963, le lancement du premier élément métallique sur la vallée à LIMPERSBERG-KIRCHBERG, pour la construction d'un pont majestueux...

Le Nouveau Pont «Gande-Duchesse CHARLOTTE»

Commencement des travaux de montage, le 20 juin 1963: Dans la voie vers son agrandissement, la Capitale du Grand-Duché fit un nouveau pas en avant. Il s'agissait en effet de marquer par une cérémonie – à inscrire dans le cadre du Millénaire de la Ville et du Pays – le lancement du premier élément métallique du nouveau grand pont qui devait relier par une seule enjambée par dessus la vallée de l'Alzette le Quartier du LIMPERSBERG au Plateau de KIRCHBERG, dont les vastes terrains devaient permettre à LUXEMBOURG de s'étendre vers l'Est, par delà les falaises abruptes qui bordent ici la Vallée et qui jusque dans les années 60, lui interdisent son extension dans cette direction. Il est intéressant de rappeler que Napoléon I^{er} avait, en 1804, conçu pour des raisons militaires l'idée d'un tel ouvrage, qu'en 1963-66, on allait réaliser dans des desseins purement pacifiques. L'emplacement envisagé par Napoléon avait été sensiblement le même et ne se trouvait qu'à une centaine de mètres en amont de l'emplacement actuel.

Si l'extension de la ville pour des raisons urbanistiques propres fut à l'origine de cet important projet de construction, il faut néanmoins aussi rappeler dès le début que le branle pour l'exécution et la réalisation du nouveau pont fut à chercher dans l'ensemble des «devoirs que notre Capitale a assumés dans le cadre européen», comme s'exprima dans son allocution Monsieur Pierre WERNER, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Par une décision du Gouvernement, le nouveau pont métallique porterait le nom de notre Souveraine et s'appellerait «Pont Grande-Duchesse CHARLOTTE».

Les travaux de fondation avaient pu être terminés dans les délais prévus. Leurs Altesses Royales la GRANDE-DUCHESSE et le PRINCE de LUXEMBOURG assistèrent à la cérémonie du commencement des travaux de montage, de même qu'un grand nombre de personnalités de la vie politique, économique et administrative de la Ville et du Pays. Parmi les invités d'honneur on remarquait les Chefs et membres des Missions diplomatiques accrédités à Luxembourg, Monsieur Joseph BECH, Président de la Chambre des Députés; Monsieur Pierre WERNER, Ministre

d'Etat, Président du Gouvernement. Monsieur Eugène SCHAUS, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères; Messieurs les Ministres Robert SCHAFFNER, Emile COLLING, Emile SCHAUS, Paul ELVINGER et Pierre GRÉGOIRE, Monsieur Emile HAMILIUS, Député-Maire de LUXEMBOURG; Monseigneur Léon LOMMEL, Evêque de LUXEMBOURG, le Vice-Président du Conseil d'Etat, plusieurs Conseillers de Gouvernement parmi lesquels Monsieur Ferdinand WEILER, Président du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de KIRCHBERG, Messieurs Emile GLAUDEN et Joseph PETIT, le Lieutenant-Colonel Oscar HELDENSTEIN, le Commandant de la Gendarmerie, le Directeur de la Police, plusieurs Chefs d'administrations publiques.

Les Communautés Européennes étaient notamment représentées par MM. M. WELLENSTEIN, Secrétaire général de la Haute-Autorité; Albert WEHRER, membre luxembourgeois; A.-M. DONNER, président de la Cour de Justice des Communautés Européennes; Louis DELVAUX, président de la 1^{re} Chambre de la Cour de Justice des Communautés; Jean FOHRMANN, Vice-Président de l'Assemblée parlementaire européenne.

Monsieur Pierre WERNER, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et Monsieur Robert SCHAFFNER, Ministre des Travaux Publics, accueillirent Leurs Altesses Royales à Leur arrivée au chantier et Leur présentèrent les personnalités suivantes, responsables pour les aspects techniques:

MM. Werner SÖHNGEN, Generaldirektor - Rheinische Stahlwerke, ESSEN; Dr. LINZ, Direktor; Dr. EGGEMANN, Direktor; FREYMARK, Direktor - Rhein Stahl Union Brückenbau, DORTMUND; Prof. SCHMALFELD, Martin THEVES, Président du Conseil d'Administration de la S.A. SOCOL, Bruxelles; Henri LUJA, architecte-urbaniste de l'Etat, membre du Fonds.

Monsieur Pierre WERNER prit la parole pour exposer ce qui suit:

«Altesses Royales,

Je prie Vos Altesses Royales d'agréer l'hommage de la vive reconnaissance du Gouvernement et du Fonds d'Urbanisation du plateau du KIRCHBERG pour avoir daigné assister à cette cérémonie simple, mais mémorable et lui donner un éclat particulier.

Les bienfaits d'un règne ne se mesurent pas seulement par le progrès économique et social réalisé dans l'intérêt des citoyens, mais encore, et en dehors de l'affinement culturel, par les ouvrages et les édifices marquants, construits avec



1963: Un nouveau Pont, appelé Pont GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, enjambe la Vallée de l'ALZETTE et reliant la Ville et le Plateau de KIRCHBERG.

une vision d'avenir. Telle est bien la caractéristique du pont qui va être lancé. Il est certes conçu pour résoudre des problèmes actuels et concrets, mais les générations futures en constateront les effets plus lointains et les orientations qu'il aura déclenchés dans l'aménagement de la ville et de la région. Nous nous réjouissons que Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE ait accepté la proposition du Gouvernement d'attacher Son nom à cet ouvrage. Il rappellera à nos descendants la vénération que Vous porte, Madame, la population du pays.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Depuis toujours la construction de ponts exerce une fascination particulière sur l'esprit des hommes. Le pont enjambant la rivière ou lancé sur l'abîme n'est-il pas chaque fois une victoire sur les obstacles que la nature et la géographie opposent au commerce et à la communion des humains? A tel point que le langage n'a pas manqué de transposer la fonc-

tion des ponts dans l'ordre moral et que les métaphores qui s'y rattachent évoquent avec un particulier bonheur l'union des esprits, s'il s'agit d'édifier, ou le repli querelleur sur soi-même, lorsqu'il s'agit de couper des ponts.

La cérémonie de ce jour a donc par elle-même une signification profonde d'autant plus que le pont qui franchira en ce point la vallée de l'Alzette est un ouvrage considérable, hardi, une performance technique conforme au génie de notre époque.

Elle n'est pas sans rappeler une cérémonie analogue qui s'est déroulée à l'aube du siècle, le 16 juillet 1900, lorsque S.A.R. le GRANDE-DUC ADOLPHE posa la première pierre du noble ouvrage qui franchit la vallée de la Pétrusse et qui s'enorgueillissait à l'époque de réaliser le plus grand arc en pierre construit de main d'homme. De ce temps-là la ville cherchait une nouvelle issue vers le Sud et surtout un accès aux facilités du Chemin de fer dans le cadre d'un plan de développement urbain qui s'est produit sur le Plateau BOURBON et qui a



S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE en visite chez le Président américain John F. KENNEDY, le 30 avril 1963



Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE a reçu Sa Majesté la Reine des Pays-Bas à LUXEMBOURG, le 19 juin 1951.



S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE répondant à une ovation populaire, au balcon du Palais, début années '70

progressivement doté la ville de quartiers modernes et d'une avenue à grande allure.

A cet exemple nous pouvons imaginer ce que sera le plateau du Kirchberg dans soixante ans. Peut-être nos successeurs se tourneront-ils alors encore vers d'autres issues, concevront-ils de nouveaux ouvrages pour résoudre les problèmes de leur temps.

Installée sur un plateau, coupée par des vallées profondes, notre ville dérive en effet de son site, et ses beautés, et ses

problèmes. Le berceau de la cité se trouve sur un éperon rocheux autour duquel se sont groupées les agglomérations successives. Par la facilité du développement vers l'Ouest, la ville a risqué dernièrement de se trouver déséquilibrée, son centre de gravité déplacé. L'ouverture des plateaux vers l'est permettra donc un développement urbain plus harmonieux, en étoffant de ce côté l'enveloppe du noyau citadin. En même temps le nouveau pont permettra un réaménagement complet des sorties de la ville vers l'Est et vers le Nord et contribuera

d'une façon substantielle à la solution du problème de la circulation routière.

L'aménagement du territoire se trouvera donc considérablement affecté par la réalisation de ce pont, dont la construction se trouve justifiée tant par les impératifs du développement urbain que par la nécessité de concevoir de nouvelles voies de communications.

Mais si la désirabilité de ce nouveau développement est établie depuis longtemps, il ne faut pas se dissimuler que le branle a été donné à sa mise en oeuvre par les devoirs que notre capitale a assumés dans le cadre européen. En faisant confiance à LUXEMBOURG pour recevoir le premier siège des organes statutaires d'une communauté européenne, nos partenaires ont confirmé une vocation qui est déjà inscrite dans notre histoire et dans notre climat culturel.

L'ouverture du plateau du KIRCHBERG, où le premier édifice d'une cité européenne émerge d'ores et déjà des fondaisons du parc des Trois Glands, est une affirmation de cette vocation et de la volonté du Gouvernement luxembourgeois d'y faire face. La construction de ce pont et du building en face sont des actes posés dans cette direction. Ils seront certainement suivis d'autres qui resteront dans la ligne de la politique constante, suivie à propos de la question du siège autant par le Gouvernement luxembourgeois actuel que par ceux qui l'ont précédé.



Le Couple Royal de THAÏLANDE en visite officielle à LUXEMBOURG, le 18 octobre 1960

La prochaine relance européenne qui doit s'amorcer par la rationalisation et le renforcement des institutions, ne manquera pas, à mon avis, de nous confronter avec le problème complexe des sièges des communautés européennes, ceci par la logique des choses, alors qu'un lien fonctionnel incontestable existe entre le siège d'une institution et ses organes statutaires.

En ce qui nous concerne, l'acte posé aujourd'hui signifie que nous entendons rester dignes de la confiance placée en nous, il y a plus de dix ans.

L'union des Européens est trop importante et trop nécessaire pour qu'on la voie sous une optique locale ou particulariste. Mais on ne saurait non plus amputer la récente histoire européenne de cette expérience luxembourgeoise et du noyau de développement qu'elle a valu à notre pays.

En encastrant dans les fondations du pont un parchemin évoquant l'acte de ce jour et des monnaies portant l'effigie de notre Souveraine, nous transmettons aux générations futures le message d'un peuple libre, confiant dans son avenir et prêt à servir la fraternité humaine!»

Après le discours du Président du Gouvernement luxembourgeois, Leurs Altesses Royales, accompagnées de MM. Pierre WERNER et Robert SCHAFFNER, se rendirent aux abords immédiats de la vallée où un document commémorant l'événement du jour ainsi que quelques monnaies portant l'effigie de la Souveraine furent encastrés dans les fondations du pont. Le parchemin scellé dans la pierre fondamentale marquée du millésime porte les signatures de la Souveraine et du Prince de LUXEMBOURG ainsi que celle des membres du Gouvernement actuel. Le texte rédigé en latin est conçu ainsi:

**Anno Domini
millesimo nongentesimo
sexagesimo tertio
CAROLA MAGNA DUCE
cuius consors est clarissimus**

**FELIX PRINCEPS
LUXEMBURGENSIS
magnum ducatum annum
quadragesimum quintum
glorioso regente,**

Petro WERNER, Praeside
Eugenio SCHAUS, Roberto SCHAFFNER,
Aemilio COLLING, Aemilio SCHAUS,
Paulo ELVINGER, Petro GREGOIRE,
Ministris,
Rheinstahl Union Brückenbau A.G.,
Dortmund Socol, Bruxelles,
hunc pontem faciendum curaverunt
urbis Luciliburgensis prospere
crescendae causa Luxemburgi,
vicesima die mensis Iunii
MDCCCCLXIII



29 avril 1990: Inauguration du Monument à la Mémoire de la Grande Dame, notre vénérée GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE



Le 23 janvier 1996, au Centième Anniversaire de Naissance de la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, les Mouvements patriotiques nationaux ont assuré le dépôt d'une quinzaine de gerbes de fleurs au pied du Monument.



Pour la Cérémonie du Souvenir, une oriflamme nationale surdimensionnée, avec un très grand portrait de la Souveraine, ornait le fond de la place.



Dépôt de bougies au pied du Monument par L.L.A.A.R.R. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSSE.....



...L.L.A.A.R.R. le GRAND-DUC HÉRITIER et la GRANDE-DUCHESSSE HÉRITIÈRE....

Monsieur le Ministre Robert SCHAFFNER précisa:

«Le nouveau pont construit selon les formules techniques les plus modernes, surplombera la vallée à une hauteur de 85 mètres, il aura une longueur totale de 355 mètres, trois ouvertures de 53,90 m, 234,10 m et 67,00 m et un poids de 4400 t environ. La béquille côté Ville aura une hauteur de 41 m, celle côté KIRCHBERG aura une hauteur de 39 m. La largeur du pont sera de 25 m. Le tablier comportera 2 trottoirs, 2 voies de circulation et 1 bande centrale. La dilatation du pont sera pour la culée côté Ville de 44,6 cm, pour la culée côté Kirchberg de 44,5 cm. L'établissement des piles et des culées a rencontré des difficultés en raison de la nature traîtreuse de la roche et réclamait des précautions particulières. Les appuis côté Ville ont été consolidés par 8 puits. Pour consolider le remblai de la côte d'Eich et les crevasses du rocher 3 103 530 t de ciment et 1 674 640 t de sable de roche ont été injectées.

Le caisson qui sera lancé aujourd'hui aura un poids de 51,4 t et une longueur de 15,70 m.

En tenant compte du fait que le résultat du concours-public international se traduisit par la présentation de 70 projets remis par 37 firmes avec un éventail de prix allant de 68 035 411 – 354 915 351 francs, on peut facilement s'imaginer l'étendue et la complexité de la mission du jury international, auquel il incomba de choisir parmi les 18 poutres en béton, les 21 arcs en béton, les 3 ponts à béquilles, les 15 poutres métalliques, les 7 arcs métalliques et les 6 ponts suspendus proposés celui des projets qui répond le mieux aux critères esthétiques et économiques imposés.

C'est finalement le projet présenté par la Communauté RHEINSTAHL-UNION/BRÜCKENBAU/DORTMUND, Jean THINK/DIFFERDANGE, SOCOL, BRUXELLES que le jury international a classé premier en rang.

Le Gouvernement a approuvé ce choix, car en architecture il faut être de son époque. Chaque siècle donne à l'architecte l'empreinte de son esprit propre, l'adapte à ses exigences et l'interprète selon ses besoins.»

Signature du Traité luxembourgo-néerlandais relatif à la représentation diplomatique

Le 24 mars 1964 a été signé, à La Haye, un traité entre le Luxembourg et les Pays-Bas relatif à la coopération dans le domaine de la représentation diploma-

tique. En vertu de ce traité les agents diplomatiques néerlandais prêteront leurs offices au Gouvernement et aux ressortissants luxembourgeois dans les pays où le Gouvernement luxembourgeois n'aura pas lui-même accrédité une représentation diplomatique.

Le nouveau traité consacre une pratique qui remonte à l'époque de l'union personnelle entre les Pays-Bas et le Luxembourg et qui avait été fixée par un arrangement, signé en 1880.

La matière des relations diplomatiques ayant été codifiée, sous l'égide des Nations Unies, par la Convention de Vienne, signée en 1961, les deux Gouvernements ont estimé opportun de donner une base nouvelle et un contenu plus précis à l'accord de 1880. Les négociations menées à ce sujet, ont abouti à la rédaction du traité qui a été signé au cours d'une cérémonie solennelle par le Ministre des Affaires Étrangères des deux Pays.

Rappelons que la défense des intérêts consulaires luxembourgeois, dans les lieux où le Gouvernement luxembourgeois n'a pas établi de consulats, continuera à être assurée par les postes consulaires belges, en vertu d'une clause inscrite dans la convention d'union économique belgo-luxembourgeoise.

Lors de la cérémonie de signature du traité M. Eugène SCHAUS, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, avait fait une allocution. Nous reproduisons ci-après un extrait du texte de cette allocution:

«Le Traité que nous venons de signer, je crois qu'on peut le dire sans exagération, sort de l'ordinaire. Il est en effet la continuation de l'épilogue d'une phase d'histoire dont l'écriture a été commencée il y a de cela déjà bien longtemps. Les origines de ce traité nous ramènent en effet à cette époque du 19^e siècle, où, en vertu d'une union personnelle, la couronne du Grand-Duché était réunie avec celle des Pays-Bas. Le Luxembourg venait seulement de se réveiller à l'indépendance nationale et il ne possédait pas encore en propre cet attribut de la souveraineté qu'est la représentation internationale. Tout naturellement, les représentants diplomatiques du Roi des Pays-Bas assumaient alors la défense des intérêts du Grand-Duché dont le Roi était, en même temps, le souverain.»

1964: Abdication de S.A.R. la Souveraine

Le Théâtre municipal du Millénaire à LUXEMBOURG fut inauguré le 15 avril 1964, en présence de LL.AA.RR. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE et du PRINCE FÉLIX, avec au programme, des ballets conçus par Maurice



... les jeunes Princes GUILLAUME et FÉLIX...



... le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Bourgmestre de la Ville de LUXEMBOURG Lydie WURTH-POLFER...

BÉJART; le Président fédéral Ludwig ERHARD eut, le 4 mai, une entrevue sur l'Europe communautaire, de même qu'il eut audience auprès le Couple grand-ducal héritier, alors que du 14 au 16 septembre de l'année, S.M. le Roi OLAF V de NORVÈGE séjourna en visite officielle à LUXEMBOURG; ARBED-ESCH/SCHIFFLANGE, DIEKIRCH, VIANDEN et ECHTERNACH furent les étapes-visites majeures de cette visite. Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE reçut le Président de la République française, Charles de GAULLE et le Président fédéral d'Allemagne, le Dr Heinrich LÜBKE, à l'inauguration du Canal de la MOSELLE, le 26 mai 1964.

Le 12 novembre 1964, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, après 45 années de règne, abdiqua au profit de Son Fils, le GRAND-DUC LIEUTENANT-REPRÉSENTANT JEAN; cérémonies-séances solennelles au Palais grand-ducal et à la Chambre des Députés.

La Déclaration d'intention du 21 mars 1964

Au cours de la semaine qui précédait le 21 mars 1964, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE reçut successivement en audience au Palais grand-ducal à LUXEMBOURG, pour les consulter à propos de Son intention de Se retirer des affaires de l'Etat et de Se décharger complètement de Ses droits de devoirs sur Son Fils, le Grand-Duc héritier JEAN qu'Elle avait déjà chargé de sa Lieutenance en 1961, le Président, le Vice-Président et les Membres du Gouvernement, le Président de la Chambre des Députés, le Président du Conseil d'Etat ainsi que les Présidents des partis politiques luxembourgeois.

Ces consultations ayant été terminées, la Souveraine adressa un message à Monsieur Pierre WERNER, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui fit une importante déclaration devant la Chambre des Députés, le 25 mars 1964, date à laquelle il porta à la connaissance du Parlement le Message de Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE. Ci-après le texte de la déclaration du Président du Gouvernement à la Chambre des Députés:

«Monsieur le Président, Messieurs les Députés,

Je suis chargé de porter à la connaissance de la Chambre des Députés et de la population luxembourgeoise un message de Notre Souveraine qui se dégage d'une lettre qu'il a plu à Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE d'adresser au Président du Gouvernement, sous la date



...M. Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et...

du 21 mars 1964, et qui est conçue en ces termes:

«Luxembourg, le 21 mars 1964

Cher Ministre d'Etat,

Depuis l'institution de la Lieutenance en avril 1961, Nous avons été considérablement soulagée dans l'exécution de Nos fonctions constitutionnelles par Notre Bien-aimé Fils Jean.

L'accomplissement récent de la 45^{ème} année de Notre règne Nous a amenée de reconsidérer une situation qui dans Notre esprit ne devait être qu'intérimaire, en attendant de Nous décharger complètement de Nos droits et devoirs sur Notre Fils. Il Nous semble que la longueur même de Notre règne et la limite que la sagesse impose à toute activité humaine, Nous autorisent actuellement à



M. Marc FISCHBACH, Ministre de la Justice

Nous retirer des affaires de l'Etat, auquel Nous n'avons cessé de vouer toutes Nos forces.

Nous vous prions donc, Monsieur le Ministre d'Etat, de porter à la connaissance des corps constitués et du pays Notre résolution de renoncer à la couronne en faveur de Notre Fils.

Les circonstances du moment Nous déterminent à reporter Notre abdication définitive au début du mois de novembre 1964, pour la faire coïncider avec la rentrée de la Chambre des Députés.

Nous serions heureuse, si Notre décision était accueillie avec faveur par Nos chers concitoyens auxquels Nous avons à coeur d'exprimer Notre profonde reconnaissance pour leur fidélité envers Notre Personne et l'affection dont ils Nous ont donné d'innombrables témoignages au cours de Notre règne.

Nous leur demandons de porter un égal attachement à Notre Successeur.

**Notre affectionnée
CHARLOTTE**

Et Pierre WERNER de conclure:

«Monsieur le Président, Messieurs les Députés,

Le pays accueillera cette décision de Notre Souveraine avec respect et émotion.

Elle signifie que dans sept à huit mois prendra fin un règne dont il ne m'appartient pas d'évoquer devant vous les événements et les bienfaits en ce moment, mais dont on peut dire d'ores et déjà qu'il a marqué décisivement la destinée nationale.

Nos concitoyens ont su apprécier la prévoyance de la Souveraine instituant, il y a trois ans, la Lieutenance du Grand-Duc Héritier comme phase intérimaire dans le passage d'un règne à l'autre. Ils seront pareillement touchés aujourd'hui par la délicate attention de l'annonce anticipée de l'abdication qui doit se placer effectivement au mois de novembre de cette année, marquée dans son milieu par des élections législatives.

Nous devons respecter les motifs empreints d'une noble et simple humanité qui sont à la base de la décision de la Souveraine et qui sont inspirés par le bien supérieur de la patrie.

Les Luxembourgeois seront émus de l'expression par la Grande-Duchesse de Sa gratitude pour l'affection dont ils L'ont entourée en toutes circonstances. Ils savent qu'ils ne pourront Lui causer de plus grande joie et de plus grande satisfaction que de L'assurer qu'ils reporteront sur Son Successeur les mêmes sentiments et la même fidélité.



Plus de mille bougies et de nombreuses gerbes de fleurs ornaient les marches du Monument GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE.

Vous m'autoriserez certainement, Messieurs, à me faire l'interprète auprès de la Maison Souveraine de notre profonde reconnaissance et de notre inaltérable attachement.»

La Déclaration de la Souveraine à la Nation

Le 11 novembre 1964, à 19 heures, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE s'adressa aux Luxembourgeois une dernière fois en tant que Souveraine, au cours d'une allocution qui fut transmise par Radio-LUXEMBOURG.

Allocution de Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE

Voici les termes de cette allocution:

«Meng léif Lëtzebuenger,

Et as nët fir mech vun eech ze verofschidden, datt ech um Virowend vu ménger Abdication op dësem Wee mech un eech wenden.

Während no un engem halwe Joerhonnert woren d'Geschécker vum Land mir uvertraut, an hun ech sou ze soen, Dag fir Dag, Freed a Leed mat eech gedeelt a fir d'Heemecht gebaangt a gebiet. Wéi um Troun vum Land, bleiwen ech och am Privatliewen bis zu ménges leschten Deeg der Heemecht an dem Lëtzebuenger Vollék mat ganzem Herz verbonnen.

Et as dat wat ech eech haut den owend fir allem wollt soen, an och, datt de Prënz FÉLIX, dee mir während deene laange Joeren, a gudden an a schlechten Zeiten, mat Rot an Dot zer Sait stong, méng Gefüller voll a ganz deelt.

Léif Matbierger,

Ech kann eech nët soen, wéi glëcklech ech wor, datt am ganze Land déi Grënn, déi mech bestëmmt hun ze Gonsten vum Prënz JEAN ofzedanken, verstane gi sin.

Et wor dat kee liichte Schrëtt fir mech.

Datt dir méng Decisioun gutgeheesch hudd, as fir mech en neie Beweis vun dem Vertrauen, dat dir mir esou laang geschenkt hudd a fir dat ech eech vun Herze merci soen. Et as awel och fir mech de Beweis, datt dir dat Vertrauen op de Prënz JEAN iwwerdrot, an datt dir, grad ewéi ech, d'Iwwerzeegong hudd, datt mat Him un der Spëtzt vum Land, d'Geschécker vun der Heemecht a sècheren an an treien Hänn leien. Hien, an Him zur Säit d'Prinzessin JOSÉ-PHINE-CHARLOTTE hun déi héckst Opfassung vun Hire Pfliehen géintiwer dem Land a keen aneren Eiergeiz als wéi, ëmgin vun erem Vertrauen an erer Affection, all Hir Kräften an den Dëngscht vun onser Heemecht ze stellen.

Ech kucke mat Zouversicht an d'Zoukonft.

Mir liewen zwar an enger nach ëmmer onroueger Welt.

Me onst Land steet an der Welt, trotz sénger Klengheet, ugesin a respectéiert do. Mir hun zwéi Weltkriger iwverlieft an de Bestand an d'Indépendenz vum Land sin haut international esou gesécherert wéi nach ni a sénger Geschicht.

No bannen sin ons fräiheetlech, demokratesch Institutionen déif am Herz vum Vollek verankert.

D'Wonnen, déi de Krich ons geschloen hat, sin haut esou wäit geheelt, an de Liewensniveau am Land as méi héich wéi je virdrun, an och ni virdrun nach woren d'Lëtzebuenger sèch esou bewosst, wat d'Heemecht hinne bedeit a wert as.

Datt ons d'Heemecht, an der mir haut esou roueg a glëcklech liewen, erhale gouf, hu mir all deenen ze verdanken, déi an dene ganz uerge Krichs- an Nokrichsjoeren patriotesch geénegt fest zesumme gehalen, gelidden a gekämpft hun. Vill vun hinnen hun hiirt Liewen fir d'Heemecht hiergin.

Hinnen vir allem gëlt onsen déifsten an onvergäglechen Dank.

Méng léif Lëtzebuenger,

Ech mengen, ech kënn hiirt Uandenken nët besser éieren, wéi datt ech haut den owend am Numm vun ons alleguer

d'Verspriechen ofléen, datt, wat och komme mag, d'Lëtzebuurger Vollék a sâin Souverain a gegenseitegem Vertrauen geénegt bleiwen, an der Léift an am Déngscht vun onser léiwer Heemecht. Wa mir dat Versprieche halen, an ech sin dërvun iwerzeeget, da gét onst Land mat Gottes Hëllef, enger Zoukonft vu Fridden a Gléck entgéint.»

Une Nation reconnaissante

Au cours de la même soirée du 11 novembre une grande manifestation populaire se déroula à Luxembourg. Tous les bâtiments publics étaient pavés aux couleurs nationales et éclairés sous le flot des projecteurs. Les principales rues de la Capitale, dont les maisons étaient également pavées, étaient pourvues de guirlandes lumineuses ornées en leur centre de l'emblème de la Grande-Duchesse et surtout de celui du nouveau Grand-Duc. Les devantures des magasins étaient décorées avec des arrangements de fleurs qui ornaient les portraits de la Famille grand-ducale. Les illuminations de la vallée de l'Alzette et de la Pétrusse contribuèrent à l'atmosphère de fête de la Capitale dans les rues de laquelle régnait à partir de 20 heures une grande animation.

Retraite aux flambeaux

En effet, l'Union Grand-Duc ADOLPHE, qui groupe plus de 160 sociétés de musique et de chant de tout le pays et dont Leurs Altesses Royales la GRANDE-DUCHESSE et Monseigneur le PRINCE de LUXEMBOURG avaient assumé le haut patronage depuis de longues années, avait organisé une retraite aux flambeaux. A peu près toutes les sociétés de musique et de chant du pays affiliées à l'Union Grand-Duc ADOLPHE participèrent à cette retraite aux flambeaux. Plus de 6000 musiciens et chanteurs parcouraient les artères principales de la ville et défilèrent, de 21 à 23 heures, devant le Palais Grand-Ducal, où Leurs Altesses Royales la GRANDE-DUCHESSE et le PRINCE assistaient au balcon à l'impressionnante manifestation. Après le passage du cortège, les alentours du Palais furent envahis par la foule venue de tous les quartiers de la ville et de toutes les régions du pays.

Rarement manifestation populaire avait réuni une foule aussi dense. Une chaleureuse ovation fut faite à la GRANDE-DUCHESSE et au PRINCE de LUXEMBOURG. La foule entonna finalement l'hymne national et le chant «Lëtzebuerg de Lëtzebuerg», et remercia le PRINCE de LUXEMBOURG et la SOUVERAINE dont le long règne de quarante-cinq années devait prendre fin

le lendemain, jeudi, le 12 novembre 1964.

La cérémonie d'Inauguration du Monument Robert SCHUMAN, du Pont Grande-Duchesse CHARLOTTE et du Bâtiment Administratif destiné aux Institutions Européennes

Le 24 octobre 1966 a eu lieu à Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le GRANDE-DUC et la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE et le Prince de LUXEMBOURG, la cérémonie d'inauguration du Monument Robert SCHUMAN, du Pont Grande-Duchesse CHARLOTTE et du Bâtiment administratif destiné aux Institutions Européennes.

Des allocutions furent prononcées devant le Monument Robert SCHUMAN par Monsieur Pierre WERNER, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et Monsieur Albert COPPÉ, Vice-Président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Nous reproduisons ci-après des extraits:

Allocution de S. Exc. Monsieur Pierre WERNER, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

«Altesses Royales,

Sous le règne actuel se sont précisés ou achevés maints travaux et maintes réformes, esquissés, projetés et entamés sous le règne de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse CHARLOTTE. L'ensemble de travaux et de constructions que nous consacrons en ce jour et qui suscitent notre admiration, témoignent de la continuité des aspirations et de l'ampleur des perspectives ouvertes à notre peuple sous les deux règnes successifs.

C'est pourquoi nous nous réjouissons de voir communier avec nous dans notre joie de ce jour Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE, Leurs Altesses Royales la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE et Monseigneur le Prince de LUXEMBOURG. Nous exprimons à Leurs Altesses Royales notre gratitude respectueuse...

Messieurs les Présidents, Excellences, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs,

On reste confondu devant les multiples significations de la triple cérémonie de ce jour. Elles sautent aux yeux, rien qu'à regarder autour de soi. De la terrasse qui porte le monument dédié à Robert SCHUMAN, le regard embrasse un panorama riche de contrastes. Il ramasse dans une nouvelle perspective des sites traditionnels: le rocher millénaire du Bock, les vieux faubourgs couchés à ses

pieds, dont l'un CLAUSEN, fut cher à Robert SCHUMAN. Surgissent devant nos yeux d'autre part la lancée audacieuse du Pont Grande-Duchesse CHARLOTTE et derrière l'écran boisé des hauteurs d'en face, la silhouette du Centre Européen, première et marquante réalisation d'un nouveau développement urbain.

A ce dernier point de vue l'ouverture du Pont Grande-Duchesse CHARLOTTE n'est pas sans rappeler une cérémonie qui s'est déroulée il y a plus d'un demi-siècle, exactement le 24 juillet 1903, à propos du Pont ADOLPHE qui, débouchant sur des terrains vagues à l'époque, donne accès aujourd'hui à un quartier dense et industriel. La ville de LUXEMBOURG, depuis qu'elle a fait éclater l'entente de la forteresse, équilibre ainsi périodiquement son centre de gravité par l'adjonction des plateaux environnants. En même temps s'amorcent de nouveaux axes de communication et de circulation.

Incontestablement la construction du pont enjambant la vallée de l'Alzette et l'urbanisation du KIRCHBERG, autorisées par la Loi du 7 août 1961, répondaient aux exigences d'un aménagement rationnel du territoire aussi bien que d'une croissance harmonieuse de la cité. Si l'Etat apporte ainsi une contribution significative et directe à l'expansion urbaine, c'est évidemment sous la poussée d'idées dérivées de la politique générale.

J'ai déjà cité la politique d'aménagement du territoire et des communications. Mais il y a plus! Cette oeuvre est le fruit de notre politique européenne.

Si les projets de nouvelles voies d'accès vers les hauteurs situées sur la rive droite de l'Alzette ont hanté l'esprit et l'imagination technique de maints de nos compatriotes depuis des décennies, si la réalisation d'un de ces plans se serait imposée certainement à la longue pour les seules raisons d'urbanisme, il est incontestable cependant que l'entreprise consacrée aujourd'hui doit son impulsion immédiate à la volonté des autorités publiques d'équiper le pays en vue du rôle qu'il accomplit dans la coopération européenne. Les différents ouvrages consacrés ajoutent donc à leur signification nationale et municipale, une profonde résonance européenne et internationale.

Aussi cette triple inauguration se place-t-elle sous le signe de l'idée européenne.

Avant d'approfondir cette constatation, laissez-moi comprendre dans un hommage global toute l'ingéniosité et tout le savoir-faire technique, le zèle et la prévoyance de tous ceux qui ont contribué à la conception et à la construction du Pont Grande-Duchesse CHARLOTTE ainsi que du second ouvrage construit

plus loin, du bâtiment du Centre Européen, de l'aménagement du plateau, enfin du Monument Robert SCHUMAN. L'approbation de la brillante assistance de ce jour doit leur valoir une légitime satisfaction.

L'intensification des rapports entre les nations, la collaboration politique et économique sur des plans de plus en plus nombreux, les contacts entre citoyens de diverses nationalités, qui marquent si heureusement l'évolution des dernières décennies, ont suscité maintes vocations de villes ou de territoires prédestinés à l'accueil des manifestations collectives ou des organismes de gestion, qui sont au service de cette nouvelle vie internationale. La longue, tantôt glorieuse, tantôt – et plus souvent – douloureuse histoire européenne, sa position culturelle et linguistique, son esprit ouvert aux valeurs des autres, désignent le Grand-Duché pour assumer des devoirs dans ce domaine. Si comme on le rappelle souvent, la décision de faire débiter les travaux de la C.E.C.A. à Luxembourg a été prise à la fin d'une nuit d'après discussions, où les chances de Luxembourg ne se sont précisées que grâce au désaccord persistant sur d'autres implantations, il serait faux cependant d'attribuer cette issue à la seule lassitude ou au has.a.r.d. Si au moment opportun, Monsieur BECH a pu élever sa voix pour faire une proposition, c'est qu'irrésistiblement il pressentait et extériorisait la vocation non encore avouée du Grand-Duché. Celui-ci, depuis, s'est fait à l'idée. Bien sûr, les questions de sièges ont évolué avec les vicissitudes de l'idée et des institutions européennes.

Heureux de servir le plus longtemps possible le marché commun du charbon et de l'acier, auquel mon pays attache un prix particulier, le Luxembourg n'a pas refusé à prendre en considération d'autres devoirs alternatifs et prometteurs, dans le cadre du Traité de la fusion des exécutifs européens.

L'accord annexé à ce Traité confirme d'une façon formelle la fonction européenne de notre capitale consacrée déjà dans les faits par maintes rencontres politiques d'importance qui s'y sont déroulées.

Dans cet ordre d'idées nous sommes particulièrement heureux que le Secrétariat du Parlement Européen soit logé dorénavant d'une façon plus fonctionnelle et confortable dans le bâtiment du KIRCHBERG. Je salue avec respect et amitié le Président Alain POHER qui a bien voulu participer à cette inauguration à la fois pour manifester l'intérêt qu'il apporte aux efforts du Gouvernement luxembourgeois et pour honorer la mémoire de son grand prédécesseur à la présidence de l'Assemblée. Qu'il veuille bien se faire l'interprète auprès



Le concert patriotique du « Lëtzebuenger Männerchouer 1989 » fut rehaussé par la présence de LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSSE.



Le «Lëtzebuenger Männerchouer 1989», constitué et dirigé par l'ancien Chef de la Musique militaire grand-ducale Pierre NIMAX sen.



LL.AA.RR. le GRAND-DUC HÉRITIER et la GRANDE-DUCHESSSE HÉRITIÈRE ainsi que les jeunes Princes ont effectué une visite privée à l'exposition du photographe Tony KRIER sur la GRANDE-DUCHESSSE CHARLOTTE.

du bureau et des membres de son Assemblée de notre volonté de compenser certains inconvénients de la dispersion des institutions par la qualité de notre accueil et la perfection des facilités que nous offrons au Secrétariat.

Puisqu'aujourd'hui, devant ce mémorial nous sommes amenés à remonter aux sources, notre esprit est porté à comparer l'état actuel du développement européen à ce qui fut l'ambiance politique et la volonté créatrice des années cinquante. On arrive alors à formuler des jugements désabusés sur l'évolution des derniers temps.

Et pourtant! Si Robert SCHUMAN vivait, désespérerait-il de l'Europe? Je suis convaincu que non. Vous n'aurez qu'à lire tout à l'heure, sur le bloc monumental, la citation extraite de la déclaration du 9 mai 1950 pour vous convaincre du profond réalisme du fils de cette terre lorraine, si positive, si consciente de la dureté du labeur humain. C'est ce réalisme qui lui a fait dire aussi «que l'Europe ne se fera pas en un jour ni sans heurts, que rien de durable ne s'accomplit dans la facilité». Mais il insistait ailleurs sur la «coopération spirituelle et politique de laquelle naîtra l'esprit européen». C'est à cet esprit que nous consacrons les nouveaux bâtiments destinés aux institutions européennes. C'est lui qui devra cimenter l'intégration économique.

Je suis particulièrement heureux que les travaux aient pu être coordonnés de façon à ce que le Monument dédié au Président SCHUMAN puisse être dévoilé dans le cadre de cette cérémonie...» (extrait).

Nous publions ci-après, à titre de documentation, trois notes contenant les caractéristiques essentielles du bâtiment administratif du KIRCHBERG, du Pont Grand-Duchesse CHARLOTTE et du Monument Robert SCHUMAN:

Note concernant le Bâtiment administratif du Kirchberg

Historique

Les bâtiments ont été conçus pour les besoins de la Haute Autorité de la C.E.C.A. en collaboration étroite avec cette dernière. Les travaux ont dû être interrompus alors qu'il est apparu que la fusion des exécutifs, qui avait été proposée par certains Etats membres des Communautés européennes, allait aboutir à un regroupement des Services européens, d'où il résultait que la conception initiale des bâtiments ne correspondait plus aux besoins prévus.

Par la suite, le Gouvernement, en collaboration avec le Secrétariat général du Parlement Européen et les services de la Haute Autorité, a repris les travaux en modifiant certains plans dans la perspective de l'occupation de la plus grande partie du bâtiment-tour par le Secrétariat général du Parlement Européen. Le reste de ce bâtiment pourrait être occupé par les services soit de la Haute Autorité en attendant l'éventuelle fusion, soit par les services de l'exécutif unique. Le complexe «conférences» est aménagé de façon à pouvoir accueillir, après la fusion, les réunions du Conseil de Ministres des trois Communautés européennes qui se tiendront durant les mois d'avril, de juin et d'octobre de chaque année à LUXEMBOURG. En dehors de cette destination, le complexe pourra être utilisé par le Gouvernement pour l'organisation de conférences ou de réunions.

Informations générales

Architectes: MM. MOUSEL et WITRY, Entrepreneurs, fournisseurs et artisans: luxembourgeois et étrangers.

Vitrail d'art: F. GILLEN, Echternach (hall annexe Nord)

Panneau décoratif: F. KINNEN (hall bâtiment-tour).

D'autres artistes luxembourgeois furent contactés en vue de la décoration de certaines parties des immeubles à un stade ultérieur.

Direction générale des travaux: Administration des Bâtiments publics.

Début de la construction: 1962

Fin des travaux: automne 1966

Volume total bâti: 130 000 m³

Surfaces totales bâties: 35 000 m².

Bâtiment-Tour

Longueur: 70 mètres; largeurs: resp. 18 et 14,70 mètres; hauteur: 82 mètres au-dessus du niveau du terrain; surface nette: 25 450 m² – y compris les cages d'escalier, cages d'ascenseur, installations et corridors.

Le bâtiment est desservi par 6 ascenseurs, un monte-charge. – Le transport du courrier se fait par un système de tubes pneumatiques, comprenant plusieurs circuits de diamètres différents.

Le nombre et la surface des bureaux, des salles et des autres locaux sont les suivants:

Sous-sol: locaux réservés à la technique et aux installations.

Rez-de-chaussée: 542 m² hall d'entrée, tableau synoptique, 4 bureaux, grand local pour ronéo.

Entresol: 1 070 m², côté Nord: 2 compactus avec 2 bureaux; côté Sud: grande bibliothèque.

Etages: surface utile moyenne par étage: 620 m²; nombre de bureaux-type par étage: 24.

Annexe Nord (Complexe «Conférences»)

Surface nette: 4 527 m² – y compris cage d'escalier, cage d'ascenseur, installations et corridors.

Nombre et surface des salles et autres locaux:

Sous-sol: 1 785 m² – locaux réservés aux services techniques et aux diverses installations.

Rez-de-chaussée: Hall d'entrée, dont: Salle des pas perdus: 219 m²; Salon: 43 places assises 441 m²; Bar: 28 places assises 29 m².

Le hall est équipé d'un vestiaire de 48 m², d'un stand de journaux et d'un guichet de banque.

Salle I: 60 places assises, 6 cabines téléphoniques

Salle II: 126 places assises, 4 cabines téléphoniques

Salle III: 82 places assises, 4 cabines téléphoniques. Cette salle peut être utilisée comme salle de projection.

Chaque salle dispose de 4 cabines d'interprètes et d'une cabine de chef opérateur.

Entresol: Hall d'accueil dont Foyer: 30 places assises 162 m² – Bar: 30 places assises 88 m², 6 cabines téléphoniques

Grande Salle: table de conférence avec 220 places assises; 5 cabines d'interprétation, cabine pour chef opérateur. Cette salle est équipée comme celles du rez-de-chaussée et dispose en outre d'une installation pour télévision en circuit fermé, reliée tant au centre de presse qu'au bar du rez-de-chaussée.

Le Centre de presse est installé dans l'annexe Est rattachée au complexe «conférences».

Surface nette: 1 510 m²

Rez-de-chaussée: 1 grande salle de presse et 4 bureaux séparés (462 m²) – 1 bureau des P. et T. – 32 cabines téléphoniques – 3 cabines telex – installations à l'étude pour radio-transmissions et pour d'autres services techniques.

En outre, l'annexe Est contient:

Sous-sol: 8 bureaux et 1 bureau des P. et T.

Entresol: 19 bureaux destinés à être utilisés par priorité conjointement avec les salles de réunion.

Note concernant le Pont Grande-Duchesse Charlotte

Concours international pour la construction d'un pont au-dessus de la vallée de l'Alzette à LUXEMBOURG par M. le Ministre BODSON en automne 1957.

But: 1° Aménagement d'un quartier européen pour l'hébergement des institutions internationales;

2° Aménagement du réseau routier conformément à la Déclaration de GENÈVE du 16 octobre 1950 concernant les itinéraires à trafic international.

Ouverture des soumissions le 1^{er} mars 1958.

L'Administration a reçu 70 projets émanant de 37 firmes de 8 nationalités différentes.

A été retenu le pont à béquilles proposé par la Rheinstahl Union Brückenbau de DORTMUND, Socol de BRUXELLES et Jean Think de DIFFERDANGE.

La Loi du 7 août 1961 en a confié l'exécution au Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de KIRCHBERG.

Les travaux de génie civil ont commencé le 20 avril 1962 en présence de Monsieur le Ministre des Travaux Publics Robert SCHAFFNER.

Le lancement du premier caisson de la construction métallique a eu lieu le 20 juin 1963 en présence de LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse CHARLOTTE et le Prince de LUXEMBOURG.

Le dernier caisson a été mis en place le 28 octobre 1964 en présence de Monsieur le Ministre des Travaux Publics Albert BOUSSER.

Les principales caractéristiques du pont sont les suivantes:

Longueur totale: 355 m

Trois ouvertures de 53,90 m, 234,10 m et 67 m

Hauteur du pont au-dessus de la vallée 85 m

Largeur de l'ouvrage 25,07 m.

La superstructure du pont est formée de 2 caissons de 6 m de largeur, de hauteur variable et écartés d'axe en axe de 12 m. Les caissons sont reliés à leur partie supérieure par une dalle fortement raidie du type orthotrope.

Les béquilles ont une hauteur d'environ 40 m. La dilatation du pont est de l'ordre de ± 22 cm à chacune des extrémités du pont. Le montage du pont s'est fait en partant d'un seul côté, avec la

mise en place de 9 supports métalliques intermédiaires de montage. Les joints de montage des caissons sont soudés au niveau supérieur et boulonnés sur les faces verticales et dans le plan horizontal inférieur par boulons à haute résistance. Nombre de boulons: 140 000 pièces. Le poids de l'ensemble de la construction métallique est de 4 800 t.

Pour l'exécution des travaux de génie civil on a employé 6650 m³ de béton et 194 t d'armatures en acier crénelé. La consolidation du terrain pour la fondation des appuis des béquilles a nécessité en plus 3800 m de forages et l'injection de 8800t de mortier.

Les principaux éléments du pont ont été calculés par RUB sur un ordinateur électronique à l'Ecole Technique Supérieure d'AIX-la-CHAPELLE.

Le système a été considéré comme une poutre continue sur appuis élastiques.

Les calculs ont été vérifiés par le Bureau SECO de BRUXELLES. Pour la mise en peinture des 47 200 m² des surfaces intérieures du pont, on a utilisé 29 tonnes de peinture spéciale antirouille.

Pour le traitement des 34 000 m² des surfaces extérieures du pont on a utilisé 52 tonnes de zinc pur pour la métallisation et on a appliqué 16,5 tonnes de peinture spéciale antirouille.

Le revêtement du tablier, c'est-à-dire, la couche de roulement sur le pont même est constituée d'un asphalte coulé de 5 cm d'épaisseur.

Voirie: 2 bandes à 3 voies chacune.

Note concernant le Monument Robert SCHUMAN

Le Monument Robert SCHUMAN a été érigé sur initiative du Conseil Luxembourgeois du Mouvement Européen par le Gouvernement luxembourgeois, la Haute Autorité de la C.E.C.A. et la Ville de LUXEMBOURG.

Les plans du monument ont été dressés par Monsieur l'architecte Robert LENTZ.

Sur le socle du monument figure l'inscription suivante:

«A Robert SCHUMAN, né à Luxembourg le 29 juin 1886, initiateur de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, première étape vers une Europe unie».

ainsi qu'un passage extrait de la déclaration du 9 mai 1950:

«L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait.»

Les faces latérales portent un ornement formé de deux E (Europe) adossés. Un faisceau de trois poutrelles Grey de 30 mètres de hauteur, laminées à DIFFERDANGE dans un acier spécial, forme six pointes symbolisant les six pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Le monument comprend deux terrasses dont l'une et l'autre permettent de vues splendides sur la silhouette de la ville et sur le pont Grande-Duchesse CHARLOTTE.

1969: Les Noces d'Or

Entourés de Leurs Enfants et Petits-Enfants, LL.AA.RR. célébrèrent, le 6 novembre 1969, le cinquantième Anniversaire de Leur Mariage, marqué par une belle fête de Famille et un service religieux en la Cathédrale NOTRE-DAME de LUXEMBOURG.

Grand Deuil national sur trois jours, quand, le 8 avril 1970, S.A.R. le PRINCE FÉLIX s'éteignit à LUXEMBOURG; service funèbre en la Cathédrale, cérémonie funéraires à la Crypte de NOTRE-DAME.

Apparition encore en public, pour la traditionnelle Photo de Famille, de Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE, le 23 janvier 1976, à l'occasion du 80^e Anniversaire de la Souveraine. 18 mois plus tard, en juillet 1977, le coeur de la grande Dame fut meurtri, une fois encore, par le décès inopiné du PRINCE CHARLES.

En bonne santé toujours, S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE put fêter en Famille Son 85^e Anniversaire en 1981, voir le GRAND-DUC HÉRITIER HENRI s'unir par les liens du mariage à la Princesse MARIA TERESA, le 14 février 1981 et tenir dans Ses bras le Prince héritier GUILLAUME issu de cette heureuse union, le 11 novembre 1981.

En novembre 1983, la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE reçut encore en audience privée SS. le Pape JEAN-PAUL, lors de la visite que Sa Sainteté fit au diocèse de LUXEMBOURG.

Le 9 juillet 1985: une indicible peine

Au Château de FISCHBACH, le 9 juillet 1985, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE devait quitter ce monde pour un au-delà meilleur, pleurée et regrettée par toute une Nation et Sa Famille, après une longue vie, toute entière vouée à Son pays, à Son Peuple, à Sa Famille, notamment sur 45 ans d'un Règne qui connut, — opprimé de l'extérieur par des forces diaboliques — des années comptant à jamais parmi

les plus sombres de notre histoire nationale, comme de longues décennies heureuses, béates et admirables à bien des points de vue.

Le Monument: 29 avril 1990

Dès 1986, une Commission nationale se constitua, devant projeter et réaliser un Monument à la Mémoire de la Grande Dame, notre vénérée GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, – au coeur de la ville, à quelques pas du Palais grand-ducal, de la Chambre des Députés, du quartier gouvernemental et de la Cathédrale.

Conçu par l'artiste français Jean CARDOT, membre de l'ACADÉMIE, fondé dans la «Fondation de COUBERTIN» – Fonderie d'Art à SAINT-RÉMY-lès-CHEVREUSE, – banlieu parisienne – le 15 février 1990, le bronze majestueux fut inauguré le 29 avril 1990, sous un soleil radieux, – celui de la Liberté, de l'Indépendance, – de la Reconnaissance générale...

Au Monument toujours...

Depuis avril 1990, tous les organismes nationaux et toutes les instances publiques, gouvernementales et municipales, se recueillent régulièrement au pied du Monument Grande-Duchesse CHARLOTTE, pour se souvenir dans l'émotion encore, dans la gratitude toujours.

Il n'en fut pas autrement ce mardi, 23 janvier 1996, au Centième Anniversaire de Naissance de la Regrettée Souveraine. Le matin, par une bise rigoureuse, les Mouvements patriotiques nationaux s'étaient retrouvés autour du Monument Place de Clairefontaine pour y assurer le dépôt d'une quinzaine de gerbes de fleurs, aux sons de la Sonnerie, exécutée par des solistes de la Musique militaire grand-ducale.

Après cette courte, mais émouvante cérémonie, les responsables desdits mouvements se sont rendus à la Crypte de la Cathédrale pour quelques minutes d'hommage et de commémoration.

«Commémoratioun vum 100. Gebuertsdag vun der Groussherzogin CHARLOTTE»

«Den 23. Januar 1996, um honnertste Gebuertsdag vun eiser Grande-Duchesse CHARLOTTE, erënnere s'ech all Leit aus dem Land un déi Fra, di vun 1919 bis 1964 hir Groussherzogin war.

D'Erënnung un en aussergewéinleche Staatschef, déi e grousst Beispill fir

d'Resistenz am Zweete Weltkrich war, un déi grouss, elegant a charmant Dame bleift an eiser Geschicht ëmmer lieweg.

Fir dës Honnertjoerfeier wierdeg a mat Respekt ze commemoréieren, invitéieren de Président vun der Châmber, de Staatsminister an de Buurgermeeschter vun der Stad Lëtzebuerg häerzlech all Leit vum Land op d'Zeremonie vum Dënschdeg, dem 23. Januar 1996, beim Monument vun der Grande-Duchesse CHARLOTTE, CLAIREFONTAINE-Plaz, an der Stad.

Do huet tëscht 6 an 10 Auer owes jidfeeren d'Geleënheet, eng Käerz op de Sockel vum Monument ze stellen, als Erënnung un d'Groussherzogin CHARLOTTE.

D'Mëmbere vun der Groussherzoglecher Famill an d'Autoritéite vu Land a Stad kommen um 6 Auer op d'Plaz.

D'Scoute- an d'Guide-Federatioun delen de Leit op der CLAIREFONTAINE-Plaz d'Käerzen aus, déi d'Oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse CHARLOTTE stëft.

(Matgedeelt vum Informatiouns- a Pressedéngscht)

100 bougies – un souvenir grandiose

Entre 18 et 22 heures, le même jour, les Membres de la Famille grand-ducale, les autorités publiques et une foule considérable se sont réunis pour une cérémonie du Souvenir, simple, mais émouvante: plus de 1000 bougies déposées aux marches de granite du Monument illuminèrent le bronze, alors qu'une oriflamme nationale surdimensionnée ornait le fond de la place sur les mats de drapeaux, avec un très grand portrait de la Souveraine, dont une fois encore, nous nous sommes souvenus en cette belle occasion.

Accueillis à 18 heures par le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ, par le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Député-Maire de la Ville, Madame Lydie WURTH-POLFER, rue Notre-Dame, LL.AA.RR. S'étaient déplacés à pied du Palais grand-ducal, ce qu'avaient fait à leur tour, les Députés depuis la Chambre nationale peu avant.

Ayant salué les Membres du Gouvernement présents, Place de CLAIREFONTAINE, LL.AA.RR. le GRAND-DUC, la GRANDE-DUCHESSE, le GRAND-DUC HÉRITIER, la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE, les PRINCESSES ÉLISABETH et ALIX, ainsi que les jeunes PRINCES GUILLAUME et FÉLIX ont déposé des bougies au

pied du Monument, chaudement acclamés par l'assistance ravie, dont le Gouvernement, la Chambre des Députés, les Ambassadeurs de France, des États-Unis d'Amérique et de Russie, les Présidents du Conseil d'Etat et de la Cour supérieure de Justice, de nombreux hauts fonctionnaires et de présidents d'associations diverses, finalement une foule de Luxembourgeoises et Luxembourgeois.

On notera que la Cour se trouvait accompagnée par M. Henri AHLBORN, Maréchal de la Cour; les Colonels Germain FRANTZ et Norbert PRÜSEN, les Lt-Colonels Aides de Camp Léandre MIGNON et Fernand BROSIUS, le Dr BEISSEL finalement.

A la suite du placement des bougies opéré par les augustes Membres de la Cour grand-ducale, il appartient au Gouvernement, à la Chambre des Députés, aux Corps constitués, à MM. Henri DELVAUX et SCHUMACHER de l'Oeuvre de Secours national GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, à toute l'assistance finalement de déposer les bougies que les Scouts et les Guides du Luxembourg avaient aimablement allumées à l'intention d'une assistance ravie.

Sous un ciel relativement clément, – en dépit du fait qu'une chute de verglas fut menaçante – l'assistance écouta avec émotion et dans un silence total, la voix de la Regrettée Souveraine sur enregistrement, une bande sonore qui reproduisait l'allocution que la GRANDE-DUCHESSE avait faite le 11 novembre 1964, à la veille de Son Abdication, veille également de l'Avènement au trône de S.A.R. le GRAND-DUC.

Un beau concert au Conservatoire

Dimanche, le 21 janvier 1996 déjà, en prologue en quelque sorte, le «Lëtzebuurger Männerchouer 1989», constitué et dirigé depuis par l'ancien chef de la Musique militaire grand-ducale Pierre NIMAX sen. avait donné un concert patriotique au Conservatoire de musique de la Ville, en présence de LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE, du Premier Ministre et du Président de la Chambre des Députés.

Le bel ensemble vocal, composé de quelque 80 membres venus d'une quarantaine de localités du pays, interpréta notamment la CANTATE qui avait été composée et exécutée pour l'inauguration du Monument GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, le 29 avril 1990.

A l'initiative du Président de la Chambre des Députés, un déjeuner parlementaire réunit LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE au

Château de SEPTFONTAINES, samedi, le 20 janvier, avec un nombre restreint de convives, dont le Premier Ministre et son épouse, les membres du Bureau de la Chambre, comme des Présidents des groupes parlementaires, du greffe finalement.

Belle EXPO à HOWALD

On sait que le photographe Tony KRIER a, sa vie durant, suivi en public la Grande-Duchesse et la Famille grand-ducale pour tous les événements majeurs, cérémonies et sorties qui donnèrent lieu à un choix unique de photographies en noir et blanc, comme en couleurs.

Cette précieuse collection précisément enrichie de collections de timbres, de cartes-maxi et de documents de sources les plus diverses, fut l'objet d'une exposition retrospective intéressante au Centre culturel de HOWALD, du mercredi, le 24 janvier au samedi suivant.

Au vernissage Monsieur le Député-Maire Alphonse THEIS, l'Échevin Albert WANDERSCHIED et M.WEBER, beau-fils du regretté Tony KRIER eurent l'honneur d'accueillir Son Altesse Royale la Princesse ALIX qui a longuement admiré la multiplicité des sujets donnés, certainement souvenirs émouvants pour l'auguste Hôte. On a remarqué encore les Députés Ferny NICKLAUS-FABER, Nicolas ESTGEN et Fernand GEISEN. Cette exposition connut un très vif succès, belle retrospective sur une vie riche.

Médaille commémorative

C'est à l'initiative de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État qu'une nouvelle série de médailles, se composant de trois pièces, – dont l'émission en or selon les normes de l'Union monétaire latine, 40 francs – fut créée.

Le diamètre en est de 26 mm, avec tranche cannelée et au poids de 12,9 g., le titre étant de 900/1000, tirage à 600 exemplaires.

La pièce en argent, d'une valeur faciale de 5 francs, a un diamètre de 37 mm, tranche lisse, poids de 25 g., titre 900/1000 également. 500 exemplaires en bronze furent disponibles, d'un diamètre de 70 mm, tranche lisse, d'un poids de 165 g. par pièce.

Simplification des dispositions fiscales relatives aux dons alloués aux organisations non gouvernementales

Le Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération informe par la présente que le Fonds d'aide au développement par lequel ont transité les dons aux organisations non gouvernementales agréées, est dissout du fait de l'entrée en vigueur de la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement, publiée au Mémorial A n° 2 du 17 janvier 1996.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la coopération au développement le Ministère des Affaires étrangères n'établit plus les certificats attestant les dons aux organisations non gouvernementales et destinés à être joints en vue de la déductibilité de ces dons à la déclaration d'impôts des donateurs.

Les donateurs alloueront désormais leurs dons en espèces directement aux organisations non gouvernementales agréées au sens de l'article 7 de ladite loi.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de la déductibilité de ces dons, dans le chef du donateur et à titre de dépenses spéciales dans les limites et conditions

prévues par les articles 109 et 112 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, les donateurs joindront une pièce justificative par don à leur déclaration d'impôts.

L'administration des contributions directes accepte comme pièces justificatives:

- la copie du versement dûment visée par l'apposition du tampon d'un institut financier,
- la copie du virement dûment visée par l'apposition du tampon d'un institut financier,
- la copie du chèque avec une déclaration écrite de l'organisation non gouvernementale bénéficiaire certifiant la réception du don,
- la copie de l'ordre permanent avec une déclaration écrite de l'organisation non gouvernementale bénéficiaire certifiant la réception du don.

Luxembourg, le 23 janvier 1996

Monnaie unique: «Une question de confiance»

Intervenant le 23 janvier 1996 à la table-ronde de la commission sur la monnaie unique, le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, a déclaré:

«La monnaie unique est d'abord une question de confiance. Les utilisateurs devront avoir confiance dans sa stabilité. Elle est une assurance contre le risque de dévaluation et d'inflation.

C'est la raison pour laquelle au Luxembourg, l'adhésion à la monnaie unique est très forte.

La confiance dans l'euro dépendra du contexte économique général qui prévaudra en 1999: une crise économique et une crise institutionnelle de l'UE ne lui seront pas favorables.

Il faudra donc, dès à présent, prendre les mesures qui s'imposent pour éviter la dégradation de la conjoncture et de l'emploi, risques majeurs qui pourraient entraver l'union économique et monétaire.»

Discours prononcé par M. le Ministre de l'Aménagement du Territoire Alex BODRY à l'occasion de la signature de l'accord multilatéral de coopération transfrontalière à KARLSRUHE en date du mardi, le 23 janvier 1996

Werte Ehrengäste,

Die grenzüberschreitende Zusammenarbeit ist für Luxemburg nicht der Ausdruck eines politischen Modetrends, oder ein, von oben diktiertes Etappenziel zur europäischen Integration.

Die Notwendigkeit grenzüberschreitender Zusammenarbeit ergibt sich logischerweise aus der geographischen Lage und der geschichtlichen Erfahrung unseres Landes. Die vielfachen Verflechtungen im wirtschaftlichen und kulturellen Bereich machen die Kooperation mit den Nachbarregionen zu einem festen Bestandteil der staatlichen Politik. Sie fußt auf einem gemeinsamen kulturellen Erbe. Fragen der Raumordnung und der wirtschaftlichen Entwicklung können in der Tat nur in einem breiteren Rahmen, über die engen nationalen Grenzen hinweg, geregelt und gesteuert werden. Dazu bedarf es einer ständigen, engen Abstimmung mit den Nachbarn, in der Saar-Lor-Lux Grossregion. Die Zusammenarbeit auf der Ebene der Exekutiven ist längst institutionalisiert worden. Gespräche zwischen Parlamentariern dieser Regionen gehören heute ebenso zum politischen Alltag, wie die Zusammenarbeit einzelner sozioökonomischer Kräfte. Neuere Initiativen auf dem Feld der kommunalen Kooperation dürften zusätzliche Perspektiven eröffnen.

Doch bei dieser grenzüberschreitenden Zusammenarbeit geht es um mehr als um Regierungstreffen, Kommissionsitzungen, Parlamentsdebatten und Diskussionsrunden: Vorrangiges Ziel muss heute die Lösung der Alltagsprobleme der Menschen sein: Deshalb wird der Mensch, mit seinen konkreten Anliegen, stärker in das Zentrum unserer Bemühungen gerückt werden. Nur so wird der vielstrapazierte Begriff vom «Europa und Bürger» von unseren Mitmenschen als spürbare positive Erfahrung wahrgenommen werden, welcher sich in einem Mehr an Lebens-

qualität für den Einzelnen ausdrückt.

Gemeinsame Projekte, ein konzertiertes Vorgehen in den Bereichen Naturschutz, Abwasserklärung und Abfallwirtschaft, gemeinsames Vorgehen bei Betriebsansiedlungen, Fremdenverkehrsprojekten oder beim Hochwasserschutz können ein greifbares Zeugnis eines Näherrückens, eines Zusammenwachsens der Grenzregionen und ihrer Bürger sein, ebenso wie eng abgestimmte Konzepte im schulischen Bereich oder bei der Verkehrsplanung. Manches wurde bereits realisiert, (der deutsch luxemburgische Naturpark, gemeinsame Kläranlagen an Mosel und Saar), vieles bleibt noch zu tun. Die stärkere Einbindung der Gebietskörperschaften ist meines Erachtens eine Voraussetzung für einen weiteren qualitativen Sprung der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit. Vor allem die Kommunen dürfen nicht länger zuschauen, sondern zu einem dynamischen Partner der transregionalen Kooperation werden. Das heutige Abkommen schafft die Grundvoraussetzungen hierzu.

Mesdames, Messieurs,

Pour nous Luxembourgeois, l'Europe, ce n'est pas seulement l'Union Européenne. L'Europe, c'est aussi, et peut-être même, en premier lieu, la Grande Région englobant le Luxembourg, la Sarre, la Lorraine, la Wallonie et la Rhénanie-Palatinat, cet espace que nous connaissons le mieux et dont les potentialités doivent être développées et mieux utilisées. Ce renforcement de la coopération transfrontalière est avant tout une affaire de volonté politique. Une volonté politique qui devra se concrétiser par l'élimination progressive des nombreux obstacles qui continuent de freiner des avancées plus substantielles. Qu'il s'agisse des problèmes liés aux différences du niveau et du rythme de développement économique des partenaires, des obstacles d'ordre institutionnel ou culturel: il faudra veiller à

une plus grande convergence dans une perspective dynamique de développement.

Avec la signature de notre Accord nous nous attaquons aux obstacles juridiques inhérents à la coopération transfrontalière entre collectivités territoriales. Ainsi, la coopération transfrontalière de réalité politique devient, enfin, une réalité juridique dans nos pays. Désormais la coopération transfrontalière pourra s'exercer et se développer dans un cadre juridique commun bien défini, assez flexible, et respectueux du droit interne des pays signataires.

Les règles sont simples, les structures légères. C'est le bon choix.

Certains vont estimer qu'il s'agit là d'une oeuvre qui manque quelque peu d'audace et de vision pour l'avenir.

Il est vrai que cet accord ne jette pas les bases d'un système de droit spécifique, en quelque sorte supra-national, se superposant, voire se substituant aux droits nationaux existants.

Mais il est vrai aussi que nous sommes impliqués tous dans un processus évolutif: les mentalités évoluent, les conceptions juridiques aussi. A travers des expériences positives sur le terrain nous continuons à faire avancer les choses, à donner une expression concrète de l'Europe à nos concitoyens. La coopération transfrontalière n'est-elle pas le laboratoire d'une certaine idée que nous nous faisons de l'Europe de demain.

Nous sommes convaincus que la coopération transfrontalière ne s'arrêtera pas à l'accord de Karlsruhe.

Mesdames, Messieurs,

Avec la signature de l'accord un pas en avant a été effectué. Mais, l'essentiel reste à faire: Donnons vie à cet accord que nous venons de signer.

Mesdames, Messieurs, les maires, à vous de jouer!

M. BOHL en visite à LUXEMBOURG

Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER a reçu le 24 janvier 1996, au Ministère d'Etat, le Ministre allemand, Chef de la Chancellerie, Friedrich BOHL.

Sur invitation de l'amicale CDU/CSU de LUXEMBOURG, M. le Ministre BOHL a tenu une conférence sur des sujets européens d'actualité et les perspectives de l'Europe au 3^e millénaire. Cette conférence s'est déroulée à l'hôtel SOFITEL-EURO PLAZA à LUXEMBOURG-KIRCHBERG.



MM. JUNCKER et BOHL

Centre de formation pour conducteurs à COLMAR-BERG

Le 25 janvier 1996, Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre des Transports, a donné une conférence de presse, lors de laquelle elle a présenté à la presse le nouveau Centre de formation pour conducteurs à COLMAR-BERG.

Partant du constat qu'en matière de prévention des accidents de la route, l'accent doit être mis sur l'éducation routière et la formation préparatoire à la conduite, le gouvernement a initié en 1993 une loi visant à créer un centre de formation pratique pour jeunes conducteurs avec pour objectif de mettre en place un complément d'instruction pratique à l'enseignement dispensé par les auto-écoles.

Ce Centre de formation est en réalité une des composantes du nouveau concept de formation à la conduite préconisé par le Ministre des Transports, Madame Mady DELVAUX. Un concept en trois phases comprenant un apprentissage théorique et pratique préparatoire à l'examen du permis de conduire, la possibilité de compléter cet apprentissage en régime de conduite accompagnée et la délivrance d'un permis de conduire provisoire valable pour une période de deux ans à l'issue de l'examen.

Pour prolonger la validité de ce permis au delà de ce délai de deux ans, le candi-

dat devra avoir participé, six mois au moins après avoir obtenu son permis, à un cours d'initiation pratique d'une journée dispensé au Centre de formation de COLMAR-BERG, dont les travaux de réalisation sont en voie d'achèvement.

Cette initiation, précédée d'une courte introduction théorique, visera à enseigner quelques notions élémentaires dans

les domaines du comportement préventif et de la conduite défensive, du comportement du véhicule dans les virages, du freinage et de l'arrêt devant un obstacle, des différences de conduite sur route sèche, humide ou glissante; et du comportement d'un véhicule après dérapage.

En attendant mars...

Comme le souligna le Conseiller du Ministère des Transports, Paul SCHMIT, «l'objectif de cet apprentissage n'est pas de former des pilotes de Formule 1,



Le Ministre des Transports Mady DELVAUX-STEHRÉS et les responsables du nouveau Centre de formation lors de la Conférence de presse

ni même d'enseigner une meilleure maîtrise du véhicule. Le but est seulement d'apprendre aux jeunes comment prévoir les dangers liés à la conduite et la manière d'anticiper ces pièges. Ce stage doit aider les jeunes conducteurs à mieux connaître les limites de leur véhicule et celles de leurs propres capacités».

D'un point de vue juridique et financier, le concept de réalisation repose sur deux sociétés distinctes, l'une en charge des investissements (Etat, Assurances sociales, institutions financières) et l'autre en charge de la gestion journalière du centre de formation (Automobile-Club, Sécurité routière, ADAL, Fegarlux, etc.)

Présenté comme contribution luxembourgeoise à l'Année européenne du jeune conducteur, en 1995, le projet a bénéficié en outre d'un subside de l'Union européenne. Le coût de l'ensemble des investissements, équipements compris, est évalué à un peu moins de 200 millions LUF.

Enfin, quant à la mise en service de ce nouvel outil d'apprentissage, les travaux d'aménagement des pistes où seront or-

ganisés les différents ateliers de formation sont sur le point d'être achevés.



Les travaux d'aménagement des pistes sont sur le point d'être achevés.

Conseil informel des Ministres de la Justice à ROME (26 et 27 janvier 1996)

Lors du Conseil informel des Ministres responsables de la justice et de la sécurité dans les Etats Membres de l'Union Européenne, la Présidence italienne a fait le bilan des activités dans le domaine de l'asile, de l'immigration, des frontières extérieures, de la coopération policière et judiciaire, de la lutte contre la criminalité organisée, du trafic des stupéfiants et du terrorisme.

Au cours de son intervention, le Ministre de la Justice Marc FISCHBACH a fait un appel à ses homologues d'oeuvrer en faveur d'une solution rapide des problèmes qui, à l'heure actuelle, empêchent respectivement l'adoption et la ratification du projet de convention sur le franchissement des frontières extérieures et de la convention Europol qui constituent la base même de la future coopération policière et judiciaire en Europe et

sur lesquels devront se greffer d'autres instruments juridiques.

«Sans fondement solide rien ne sert d'entamer la construction de cette communauté de paix intérieure et de sécurité qui répond aux attentes légitimes de nos citoyens.

Aucun Etat Membre pris isolément n'est plus en mesure d'assurer sa propre sécurité, mais seule une action solidaire de tous les Etats de l'Union Européenne peut nous garantir cette sécurité à laquelle nous aspirons.

Un contrôle efficace de nos frontières extérieures et les moyens de lutte contre la criminalité par une structure policière européenne sont des prémisses indispensables à la création d'un espace de libre circulation à l'échelle européenne» a conclu le Ministre Marc FISCHBACH.

Condamnation du coup d'Etat au Niger

Le Gouvernement luxembourgeois condamne le coup d'Etat militaire qui vient d'avoir lieu au Niger. Il exige des auteurs du coup d'Etat qu'ils rendent sans délai le pouvoir aux autorités civiles démocratiquement élues.

En attendant, le Gouvernement luxembourgeois suspend son aide au développement dans le cadre de sa coopération avec le Gouvernement du Niger.

(Communiqué du 29.01.1996)

EUROPLEINAIR '96

32^e Salon Européen
de la Vie en Plein Air

Du jeudi 25 au dimanche 28 janvier 1996 la Société des Foires Internationales de Luxembourg a prolongé dans le hall 9 du Parc des Expositions à Luxembourg-Kirchberg le 32^e Salon Européen de la Vie en Plein Air – EUROPLEINAIR, le rendez-vous avec les loisirs et les plaisirs de l'été.

A EUROPLEINAIR '96 furent présentés sur une surface de 4.500 mètres carrés les produits de plus de 450 firmes en provenance de 17 pays.

EUROPLEINAIR '96 s'est présenté sous la forme d'une synthèse de trois domaines spécialisés, tout ce qui peut intéresser les visiteurs pour agrémenter leur passe-temps du printemps à l'automne:

- * jardinage: outillage et machines horticoles, meubles de jardin, aménagement de parcs et de pelouses de repos...
- * loisirs et sports: nautisme (cyclisme, sports automobiles et aéronautiques, bricolage, aménagement et équipement de terrains de sports et aires de jeux pour enfants...)
- * tourisme et vacances: camping, caravaning, mobilhomes, voyages...

Télégramme de condoléances

Monsieur Vaclav HAVEL
Président de la République Tchèque
Chancellerie du Président
de la République Tchèque
11908 Prague 1 / Hradcany
République Tchèque

C'est avec une très vive émotion que je viens d'apprendre le décès de votre si sympathique épouse avec laquelle vous-même et toute la nation tchèque perdez un être d'exception.

Les Luxembourgeois gardent en bonne mémoire celle qui vous a accompagné lors de votre visite officielle à Luxembourg et qui a impressionné le monde libre par sa lutte engagée à vos côtés pour le retour à la démocratie et la défense des droits de l'homme dans votre pays.

Il n'y a aucun doute que la défunte était devenue au cours des dernières années la personnalité féminine la plus importante de la République Tchèque. C'est à ce titre mais aussi pour ses grandes qualités humaines que son souvenir restera vivant dans le monde entier.

Elle vous quitte beaucoup trop tôt et c'est de tout coeur que je viens vous adresser, au nom de tous les députés luxembourgeois, nos condoléances profondément émues et l'assurance de notre grande sympathie en ces pénibles moments pour vous et les vôtres.

(Communiqué du 29 janvier 1996)

Jean SPAUTZ Président de la Chambre des Députés

Racisme, Xénophobie, Antisémitisme, Intolérance

Le 29 janvier 1996 a eu lieu une conférence de presse relative à la fin de la Campagne européenne de la Jeunesse contre le Racisme, la Xénophobie, l'Antisémitisme et l'Intolérance.

Les points suivants y furent abordés:

1) bilan et perspectives par Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Jeunesse

2) la Campagne au niveau international par M. Gérard KIEFFER, membre du Comité National de la Campagne

3) Fête de la clôture du 10 février 1996 par M. Frank ENGEL, président de la Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise.



« All verschidden - all d'selwecht », un des thèmes de la Campagne contre le Racisme

Les organisations professionnelles de la PRESSE luxembourgeoise

ALJ

ASSOCIATION
LUXEMBOURGEOISE
DES JOURNALISTES

B.P. 1732
L-1017 LUXEMBOURG

{Président: M. Romain DURLET; Vice-présidents: MM. Jürgen OVERDICK, Romain GOEREND; Secrétaire: Mlle Rita BRORS; Trésorier: M. Tom WAGNER; Membre: M. Richard GRAF, M. Pierre LEYDER, M. Romain ROLL et M. Robi SINNER; Fonds social: Mlle Jacqueline KIMMER, Mlle Diane KLEIN.}

UJL

UNION DES
JOURNALISTES
LUXEMBOURGEOIS

B.P. 1136
L-1011 LUXEMBOURG

{Présidente: Mme Viviane REDING, Vice-président: M. Gaston RODERES, Secrétaire: M. Roland HOUTSCH, Trésorier: M. Marc WILLIÈRE; membres: MM. A. THILL, Steve HEILIGER, Teddy JAANS et Mme Renée SCHLOESSER} 1996.

ALEJ

ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE
DES ÉDITEURS
DE JOURNAUX

Président, Monsieur Alvin SOLD, c/o Tageblatt, B.P. 147, L-4002, Esch-sur-Alzette.

CONSEIL DE PRESSE

Composition:

Représentants du groupe des éditeurs et des journalistes, ces derniers soit membres de l'ALJ {Association Luxembourgeoise des Journalistes} ou de l'UJL {Union des Journalistes de Luxembourg}.

Le Conseil de presse comporte 28 membres effectifs¹ - 14 du groupe des éditeurs, 14 du groupe des journalistes -. A ces 28 membres effectifs s'ajoutent 28 membres suppléants.



Les membres effectifs et les membres suppléants du Conseil de Presse

La composition du Conseil de presse est renouvelée tous les deux ans².

La présidence est tournante entre le groupe des éditeurs et des journalistes.

PRÉSIDENTS DU CONSEIL DE PRESSE

Michel RAUS AJL Journalistes	1981-1983
André HEIDERSCHIED Editeurs	1983-1985
Lucien GRETSCH UJL Journalistes	1985-1987
Alvin SOLD Editeurs	1987-1989
Romain DURLET AJL Journalistes	1989-1991
Guy LUDIG Editeurs	1992-1993
Joseph LORENT UJL Journalistes	1994-1995

Henri GRETHEN 1996-1997
Editeurs

{Président: Henri GRETHEN; Vice-présidents: Romain DURLET, Fernand WEIDES; Secrétaire: Josy LORENT, Trésorier: Jean-Claude WOLFF} 1996

ADRESSE DU CONSEIL DE PRESSE

B.P. 1584
L-1015 LUXEMBOURG
TÉLÉPHONE: 22 23 11
FAX: 22 23 40
BUREAUX: 7, PLACE DU
THÉÂTRE
L-2613 LUXEMBOURG.

Secrétaire administrative: Mme Joy MAJERUS-CROLLA.

Permanences: Mardi 08.00 - 12.00, 13.00 - 17.00 heures; Mercredi, Jeudi 08.00 - 12.00 heures; Vendredi 13.00 - 17.00 heures.

COMMISSION D'APPEL DU CONSEIL DE PRESSE

Président: Paul HEVER, Premier Conseiller à la Cour d'appel; suppléant: Jean-Pierre KLOPP, Premier Avocat Général.

Membres journalistes: Lucien MONTEBRUSCO, Carel SCHELTGEN; suppléants: Jo MUTTERGÉ, Raymond SCHMIT.

Membres éditeurs: Yolande KIEFFER, Robert WIGET; suppléants: Roby RAUCHS, Alvin SOLD [arrêté grand-ducal du 29 juillet 1993] [Mémorial B N°43 du 23 août 1993, p 884].

[Situation janvier 1996].

1 Augmenté de 14 à 28 membres pour tenir compte des nouvelles radios et des organes de presse bénéficiaires de l'aide à la presse (Gréngé Spoun).

2 Arrêté du 22 décembre 1995 MÉMORIAL B N°1 du 16 janvier 1996, pp.16/17.

Débat d'orientation sur l'avancée de la condition féminine

ORDRE DU JOUR DES AUDITIONS PUBLIQUES

Lieu: Salle plénière de la Chambre des Députés (19, rue du Marché-aux-Herbes)

I. LUNDI, 29 JANVIER 1996 de 9.00 heures à 12.00 heures

1. Les droits humains de la femme

2. L'éducation et la formation à l'égalité

II. LUNDI, 29 JANVIER 1996 de 14.30 heures à 17.30 heures

3. Les aspects économiques: Le monde du travail

4. Les aspects sociaux

III. VENDREDI, 2 FEVRIER 1996 de 9.00 heures à 12.00 heures

5. La violence à l'égard des femmes

6. Les femmes et les médias

IV. VENDREDI, 2 FEVRIER 1996 de 14.30 heures à 17.30 heures

7. Les femmes et la prise de décision

8. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme

Intervention de M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères dans le cadre du débat sur le programme de la Présidence italienne

Conseil «Affaires Générales» des 29 et 30 janvier 1996

A. 1995 restera incontestablement une année riche en initiatives européennes sur le plan des relations extérieures.

Sous l'action conjuguée des Présidences française et espagnole, l'Union a redéfini le cadre de ses liens conventionnels avec la quasi-totalité de ses partenaires:

- qu'il s'agisse de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, à travers le 8^e FED;
- des relations avec nos voisins et partenaires de l'Europe Centrale et de l'Est, comme du bassin méditerranéen, avec des projections budgétaires pluriannuelles voire des accords bilatéraux ou encore par le truchement de l'adaptation de règlements, tels que TACIS et MEDA;
- du rapprochement sensible avec l'Amérique Latine, dans le cadre d'un partenariat interrégional;
- de l'Amérique du Nord, avec un ambitieux plan d'action;
- de la Turquie avec laquelle nous avons réalisé une union douanière;
- du resserrement de nos liens avec la Russie, la CEI et la Chine;
- il s'y ajoute notre activité à la fois politique, militaire et humanitaire en ex-Yougoslavie.

B. Après tant d'initiatives couronnées de succès, il me paraît impératif que nous nous occupions à présent, durant les prochains mois, de l'ETAT DE NOTRE UNION, de son avenir face aux nouvelles échéances que représentent l'UEM, la CIG et l'élargissement.

Le Conseil Européen de Madrid nous a tracé la voie à suivre:

1. Conformément au programme de la Présidence italienne, nous devons veiller à ce que les travaux préparatoires à l'entrée en troisième phase de l'UEM - qu'il s'agisse du statut légal

de l'EURO, du problème de la coexistence des «participants et des non participants» ou du pacte de stabilité - soient menés avec le souci d'aboutir! Ce serait là le meilleur démenti aux innombrables critiques de la monnaie unique qui fait la une de la Presse et qui vont sans doute nous accompagner jusqu'au début de 1998.

2. En articulant la politique de l'Union dans le domaine de l'emploi et de la lutte contre le chômage autour de trois thèmes prioritaires, le Conseil Européen de Madrid a délibérément souligné l'urgence d'une mise en oeuvre rapide de cette partie de ses conclusions. En tant qu'organe de coordination générale des travaux du Conseil, nous devrions régulièrement faire le point sur les mesures concrètes engagées, voire celles qu'il y a lieu de prendre dans les instances appropriées afin de répondre aux attentes de nos citoyens.

Ce faisant, nous nous resaisirions du Livre Blanc de Jacques Delors que d'aucuns ont tendance à considérer comme un document dépassé, alors qu'à la lumière des statistiques sur l'emploi les orientations qui y sont développées demeurent plus actuelles que jamais!

Bref, le temps des rapports est révolu: il nous faut de l'action, comme celle avancée ces jours-ci d'un pacte pour l'emploi.

3. La CIG: nous aurons à en parler tout au long des prochains mois. Comme pour l'UEM, l'ambiance semble au désenchantement. Il appartient à notre Conseil de faire la démonstration que nous sommes en mesure de dresser un ordre du jour pour cette Conférence qui répond aux attentes de nos opinions publiques, qu'il s'agisse de la sécurité intérieure, de la voie et de la place de l'Europe dans le monde, de l'efficacité

de nos institutions. Récusons par avance les arguments de ceux qui cultivent et entretiennent des antagonismes qui n'ont pas lieu d'être.

4. J'ai mentionné à l'instance la sécurité intérieure de notre Union. Mon Gouvernement souhaite des avancées concrètes au niveau du 3^e pilier. Cela fait trop longtemps que nous annonçons le démarrage d'Europol. Il nous faut le protocole additionnel sur les compétences de la Cour dans les délais les plus rapprochés afin de conclure les procédures de ratification engagées devant nos Parlements.

C. Nous n'arriverons à gérer l'ambitieux programme de la Présidence italienne que si nous nous donnons la peine de repenser quelque peu nos méthodes de travail:

- au niveau de nos innombrables engagements extérieurs, amplifiés depuis l'année passée, gardons nous «de charger la barque» en promettant monts et merveilles à chacun de nos partenaires. Nous savons déjà que nous ne sommes pas en mesure de respecter nos promesses financières et autres!
- au niveau des tâches d'exécution, cessons d'alourdir les procédures en enfermant la Commission dans les méandres d'une comitologie dont personne d'entre nous n'est plus en mesure d'apprécier les tenants et les aboutissants.
- enfin, au niveau du Conseil, écartelé souvent entre signatures d'accords et dialogues structurés, donnons mandat à nos Représentants Permanents de revoir certains aspects de l'articulation de nos travaux, dans le souci d'une plus grande efficacité et transparence. Ce serait là une façon de ressusciter l'intérêt auprès de chacun de nous ainsi que des citoyens européens pour des échanges et discussions au sein du Conseil.

Les premières journées «Made in Luxembourg» à PARIS

Cette manifestation, qui s'est déroulée à PARIS les 29 et 30 janvier 1996, a été organisée par le Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, en étroite collaboration avec la Chambre de Commerce du Luxembourg. Elle a eu

pour but de promouvoir les produits «made in Luxembourg» en France, pays avec lequel le Luxembourg entretient des relations soutenues en matière de commerce extérieur. Des efforts particuliers furent mis en oeuvre pour promouvoir nos produits agro-alimentaires dans ce pays. En effet, parmi les participants à cette journée ont figuré plusieurs représentants du secteur susmentionné qui ont mis à profit leur séjour à PARIS

pour nouer, voire développer les contacts avec leurs homologues français.

Le Secrétaire d'Etat Georges WOHLFART a rencontré, en marge de ces journées, Monsieur Yves GALLAND, Ministre du Commerce Extérieur, Monsieur François-Xavier ORTOLI, Président du C.N.P.F. International ainsi que les responsables du Centre français du Commerce Extérieur.

Madame HENNICOT a reçu MM. DELVAUX et DUMORTIER

Le 30 janvier 1996, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture a reçu en son bureau au Ministère de la Culture, 20, Montée de la Pétrusse

- Monsieur Henri DELVAUX, procureur général d'Etat hon., représentant du Gouvernement au sein de la commission de surveillance du Conservatoire de musique de la ville de Luxembourg depuis 1946, président de ladite commission depuis 1985
- Monsieur André DUMORTIER, pianiste de concert et professeur hon. du Con-

servatoire Royal de Musique de Bruxelles, membre, depuis 1946, du jury des

concours de piano au Conservatoire de musique de la Ville de Luxembourg.



Lors de la réception de Mme HENNICOT-SCHOEPGES au Ministère de la Culture

M. VAN WALLEGHEM décoré



M. FISCHBACH vient de décorer M. VAN WALLEGHEM.

Au cours d'une réception au Ministère des Finances le Ministre du budget Marc FISCHBACH a remis le 31 janvier 1996 une haute distinction honorifique à Monsieur Carlos VAN WALLEGHEM, Directeur général de l'administration des Douanes et Accises belge et Président du Conseil des Douanes de l'UEBL.

Par arrêté grand-ducal Monsieur VAN WALLEGHEM a été promu au grade de Grand Officier dans l'Ordre de Mérite.

Dans son allocution le Ministre du budget a félicité le récipiendaire de l'excellente collaboration dans tous les domaines avec l'administration des Douanes et Accises luxembourgeoise. M. Marc SCHLOESSER, directeur de cette administration, s'est fait l'écho du discours ministériel en retraçant plus particulièrement la coopération au niveau de la formation de ses cadres autorisés à participer aux cours organisés par l'Administration belge.

CARGOLUX STARTS THIRD FREQUENCY TO JAPAN

Cargolux Airlines International will start a third weekly frequency to KOMATSU, Japan, on April 2, 1996, as the result of an agreement between Luxembourg and Japan.

The meeting, held in LUXEMBOURG on January 26, was attended by delegates from the Japanese Embassy in Luxembourg, officials of the Japanese Ministry of Transport, major Japanese cargo operators, Mr. Nicolas SCHMIT, Luxembourg Ministry of Foreign Affairs, Mr. Henri KLEIN, Luxembourg Ministry of Transport, and Cargolux

Airlines International S.A. The Cargolux delegation included Mr. Robert ARENDAL, Senior V.P. Sales, Marketing and Cargo Services, Mr. Lucien SCHUMMER, V.P. Corporate Planning and Mr. Katsutoshi WATANABE, General Manager, Japan Branch.

Cargolux has been operating all-cargo flights to Japan since 1985, and was granted supplementary flexibility on its routings and a relaxation of tonnage restrictions in 1994.

All three Cargolux flights to Japan will be operated with modern technology Boeing 747-400 freighters and are scheduled as follows:

CV 7962 Dep LUX Tuesdays 1550, Arr KMQ Wednesdays 1500

CV 7973 Dep KMQ Wednesdays 1730, Arr LUX Thursdays 0815

CV 7964 Dep LUX Thursdays 0945, Arr KMQ Fridays 1500

CV 7975 Dep KMQ Fridays 1730, Arr LUX Saturdays 0600

CV 7965 Dep LUX Fridays 1145, Arr KMQ Saturdays 1500

CV 7976 Dep KMQ Saturdays 1730, Arr LUX Sundays 0600

All times are local times.

With this new flight, Cargolux is able to strengthen its international position as Europe's All-Cargo Airline, and to further enhance the services offered to its clients.

Discours du PRÉSIDENT JACQUES SANTER devant le PARLEMENT EUROPÉEN «POUR UN PACTE EUROPÉEN DE CONFIANCE POUR L'EMPLOI»

BRUXELLES, LE 31 JANVIER 1996

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que j'ai répondu à votre invitation à commenter la réunion de la Commission de ce matin.

Je ne vais pas faire un compte-rendu administratif, mais donner un éclairage politique aux travaux du Collège. Je me limite donc à évoquer le débat important sur les priorités budgétaires pour les années à venir. Ce débat a deux composantes: les priorités pour le budget 1997 et les perspectives financières d'ici 1999. Il s'agit là d'une innovation qui illustre notre volonté d'améliorer notre gestion financière.

Pourquoi ce débat est-il si important?

D'abord parce que le budget doit être l'expression des vraies priorités politiques. Il faut mettre fin à l'inertie budgétaire qui aboutit à une addition de souhaits sans cohérence ni vision.

Ensuite, parce que, en ce début de 1996, la Commission a voulu recentrer son action sur le thème qui préoccupe le plus, à l'heure actuelle, les citoyens: l'emploi et la croissance.

L'Union est confrontée à une multitude d'attentes et de défis. Tous ont des répercussions budgétaires. Il faut faire des choix, fondés sur des priorités claires. La rigueur budgétaire s'impose à l'Union comme aux Etats membres.

La Commission ne proposera pas d'augmentation des perspectives financières; le volume des ressources propres susceptibles d'être appelées auprès des Etats membres restera inchangé.

En revanche, la Commission entend examiner toutes les possibilités de réaffectation des dépenses, d'abord au sein des diverses rubriques des perspectives financières, ensuite, si nécessaire entre les différentes rubriques.

C'est dans ce contexte qu'elle privilégiera les politiques ayant un impact sur l'emploi. J'aurai l'occasion de l'illustrer.

Mais auparavant, laissez-moi souligner la motivation profonde de cette priorité à l'emploi.

La persistance du chômage, à un niveau très élevé met en péril la cohésion de notre société; elle ébranle les fondements de notre modèle européen.

De plus, la crainte du chômage sape la confiance à l'égard de la monnaie unique. Nous l'avons entendu lors de la récente Table Ronde sur l'euro. Cette crainte n'est pas justifiée. Mais nous savons et vous savez à quel point les perceptions peuvent faire ou défaire les politiques, y compris les meilleures.

Il faut réagir. Cette prise de conscience est partagée dans toute l'Europe. Je m'en félicite et apprécie toutes les actions menées au niveau des entreprises, des régions, des Etats membres. Car c'est là que la bataille contre le chômage doit être livrée en tout premier lieu. Mais, pour gagner cette bataille, il faut mettre en oeuvre l'effet multiplicateur au niveau de l'Union.

Cet effet multiplicateur a fait ses preuves. L'achèvement du marché intérieur, ainsi que le progrès vers l'Union économique et monétaire en sont les manifestations éclatantes. Je suis convaincu que la même démarche s'impose dans notre lutte pour l'emploi. La cohérence de notre marché intérieur la rend possible. La mondialisation progressive de l'économie l'exige.

Monsieur le Président,

Devant cette situation, j'invite l'ensemble des forces politiques, économiques et sociales de l'Union à se mobiliser. Je leur propose de s'unir dans la conclusion d'un Pacte européen de confiance pour l'emploi.

De quoi s'agit-il?

- d'abord, maintenir le cap et rappeler la solidité et la cohérence de notre stratégie tant macroéconomique que structurelle.
- en second lieu, renforcer et renouveler cette stratégie par de nouvelles initiatives communautaires propres à encourager l'investissement, la croissance et l'emploi.
- finalement, mettre tout en oeuvre pour une véritable coordination des politiques nationales et pour une pleine im-

plication des partenaires sociaux. Chacun doit pouvoir prendre la part des responsabilités qui lui revient.

MAINTENIR LE CAP

Maintenir le cap. La Monnaie unique est l'aboutissement d'un processus irréversible. Cette perspective a, dans une large mesure, contribué au retour vers des politiques économiques et budgétaires solides. Non, ces politiques ne sont pas opposées à l'emploi. Bien au contraire. L'Irlande ne concilie-t-elle pas un déficit public inférieur à 3% avec une croissance vive de l'emploi de 4% en 1995? En Suède, le déficit budgétaire n'a-t-il pas baissé de 6 points en 1994-1995, alors que le taux de croissance de l'emploi est passé de moins 5% à plus 2%?

Vous me direz: mais qu'en est-il dans certains pays importants pour la convergence, qui doivent faire face à un chômage élevé?

Je répondrai: en Allemagne, les partenaires sociaux se mobilisent pour assurer une dynamique d'emploi à travers des engagements de stabilité. En France, le Gouvernement s'attaque de manière résolue aux racines du déficit structurel de la protection sociale. Ce que j'observe dans ces deux pays me donne confiance.

NOUVELLES IMPULSIONS COMMUNAUTAIRES

Je l'ai toujours dit: un cadre macroéconomique stable est une condition nécessaire pour l'emploi, mais cela ne suffit pas. Nous avons certes déjà mis en oeuvre un certain nombre d'actions structurelles. Nous devons absolument les concrétiser, les renforcer et si nécessaire les renouveler. Je vous citerai quelques domaines.

Prenons d'abord les réseaux transeuropéens. A l'évidence l'Union a manqué jusqu'à présent de crédibilité. Il faut enfin y remédier. C'est pourquoi j'ai re-

lancé il y a quelques semaines l'idée de faciliter le financement par le recours à des emprunts communautaires pour des projets spécifiques.

En outre, la Commission proposera de dégager dans le cadre du réexamen des perspectives financières des ressources supplémentaires pour ces réseaux. Un montant d'environ un milliard d'Ecus serait significatif.

La Commission aura ainsi pris ses responsabilités. Au Conseil de réagir de manière positive à ces propositions.

De même, l'Union doit-elle pouvoir libérer rapidement des moyens supplémentaires pour la Recherche.

Nous pouvons aussi le faire à l'intérieur du redéploiement budgétaire que je vous ai annoncé et pour lequel la Commission présentera des propositions détaillées au mois de février.

Les montants qui pourraient être dégagés sont significatifs : ils sont de l'ordre de 700 millions d'ECU.

Ce matin même, la Commission a arrêté les axes majeurs de ce renforcement.

De même, un effort supplémentaire s'impose en faveur des PME. Ne sont-elles pas la principale source d'emploi pour le futur? Il faut renforcer leur rôle, faciliter leur création, leur gestion et leur financement. La Commission adoptera avant fin février un plan d'action intégré couvrant les 4 années à venir.

Il faut aussi remettre à plat toute notre approche de la relation entre environnement et emploi, dans ses différentes dimensions fiscales et structurelles.

Enfin, je crois que le moment est venu d'analyser de manière beaucoup plus approfondie que ce qui a été fait jusqu'aujourd'hui l'effet des politiques communautaires sur l'emploi.

Qu'est-ce qui est efficace? Qu'est-ce qui ne l'est pas? Ainsi procéderons-nous à l'évaluation et la mise en oeuvre de nos politiques structurelles. Par exemple, la programmation pour les régions en déclin industriel pour 1997-1999 en tiendra compte.

Mais dès 1996, nous devons faire davantage preuve d'imagination dans la mise en oeuvre de nos politiques structurelles, par exemple dans l'encouragement des initiatives locales d'emplois.

MOBILISER LES ACTEURS

Ces initiatives communautaires constituent un apport significatif de la Communauté à la lutte pour l'emploi.

Cela dit, l'apport de l'Union à la reprise de la croissance et de l'emploi ne se limite pas aux actions qu'elle peut mener en propre. La valeur ajoutée de l'Union réside peut-être davantage encore dans sa capacité à faciliter la cohérence entre les initiatives prises par les différents acteurs. Elle peut permettre que ces initiatives se renforcent mutuellement, inspirant ainsi la confiance.

Cette confiance est également nécessaire pour réconcilier les objectifs de chacun. Les gouvernements veulent la paix sociale, les syndicats veulent une croissance riche en emplois, les employeurs veulent la flexibilité. Comment éviter les contradictions? Comment éviter les spirales négatives entre les délocalisations, les fluctuations monétaires ou les relances isolées?

C'est le sens de la double démarche que je vais maintenant entreprendre.

D'abord auprès des partenaires sociaux européens. Je les inviterai à une Table Ronde sur l'Emploi au mois de mai. Nous y examinerons ensemble les problèmes essentiels; ils concernent tant la flexibilité, la formation, la création d'emplois, que la modération des coûts.

J'espère que de cette Table Ronde sortiront des idées et un processus qui pourra s'exprimer dans une déclaration commune.

Comme l'exemple allemand le montre, l'engagement des partenaires sociaux doit trouver un répondant au niveau politique. C'est pourquoi j'entreprendrai rapidement un tour des capitales.

J'entends aborder avec les Chefs d'Etat ou de Gouvernement les moyens pratiques de réaliser une véritable synergie des initiatives prises séparément dans différents Etats membres. Il faut déclencher un véritable effet multiplicateur au niveau européen.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les
Parlementaires,

Je viens d'aborder en substance la question de l'emploi dans l'Union européenne. Sans nul doute, elle doit être notre priorité parmi les urgences actuelles.

Au-delà du cycle conjoncturel, cette question s'inscrit dans la perspective plus

large de l'avenir des sociétés européennes, où chacun doit trouver sa place, sa responsabilité.

Nous devons donc aussi aborder le problème de l'emploi dans le cadre de la prochaine Conférence Intergouvernementale.

Certes, l'emploi n'est pas absent de notre Traité; l'exigence d'une croissance soutenable et d'un niveau d'emploi élevé figure en toutes lettres dans ses principes fondamentaux.

De nombreuses politiques communes ont pour objet de promouvoir l'emploi. Mais ce lien doit être rendu plus explicite et plus fort.

La question sociale et l'emploi feront partie des sujets importants abordés lors de la Conférence Intergouvernementale.

La Commission le fera valoir dans l'avis qu'elle rendra prochainement sur cette Conférence.

Voilà en quelques mots ce que j'ai voulu vous dire aujourd'hui sur l'emploi et à travers vous aux Etats-membres et aux acteurs économiques et sociaux.

- Maintenir le cap sur la stratégie macro-économique;
- concrétiser, renforcer voire renouveler les initiatives qui dépendent en propre de l'Union;

- enfin et surtout renforcer la coordination entre les Etats-membres, stimuler l'engagement des partenaires sociaux et à travers cet effort de cohérence, déclencher un véritable effet multiplicateur européen de croissance et d'emploi.

Il appartiendra au Conseil européen de FLORENCE de nouer entre eux les fils de ce pacte de confiance qui relancera notre stratégie de croissance et d'emploi.

Pas plus que d'autres, je n'ai de recettes toutes faites. J'aborderai les prochaines rencontres avec les partenaires sociaux, comme avec les Chefs d'Etats, l'esprit ouvert, prêt à écouter les opinions des uns et des autres.

En revanche, j'ai une véritable conviction. Seul le dynamisme de la solidarité que pourra susciter un Pacte européen de confiance peut permettre à l'Europe de valoriser pleinement ses potentialités au service de l'emploi.

Conférence de presse sur le dispositif de la Présidence luxembourgeoise

Le Luxembourg présidera le Conseil de l'Union européenne au 2e semestre de 1997.

Cette Présidence de l'UE constitue un grand défi pour notre pays.

Le Ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, a informé la presse sur le dispositif de la Présidence luxembourgeoise au cours d'une conférence de presse qui a eu lieu le mercredi 31 janvier 1996 dans les locaux du Ministère des Affaires étrangères.

Mit einer Olympiade verglich Außenminister Jacques POOS gestern die große Aufgabe der EU-Präsidentschaft, die im zweiten Halbjahr 1997 auf das Großherzogtum zukommt. Immerhin nimmt die Regierung ihre Aufgabe so ernst, daß jetzt bereits die Vorbereitungen anlaufen, damit der Vorsitz kein Reifall wird.

Die Aufgaben, die mit einer dünnen wenn auch aufgestockten Personaldecke bewältigt werden müssen, würden für mindestens drei Präsidentschaften, wenn nicht mehr, ausreichen. Zunächst einmal ist kaum damit zu rechnen, daß die Regierungskonferenz (Maastricht II) zur Überarbeitung der bestehenden Verträge vor Mitte kommenden Jahres abgeschlossen wird. Die Regierung geht vielmehr davon aus, daß ihr zum dritten Mal nach 1985 und 1991 die Bewältigung dieser Aufgabe blüht. (Der Maastrichter Vertrag wurde zwar unter niederländischem Vorsitz beendet, das schließlich beschlossene Drei-Pfeiler-Modell war jedoch unter dem luxemburgischen Vorgänger erarbeitet worden.)

Mit unserem Ständigen Vertreter bei der Europäischen Union in Brüssel, Jean-Jacques KASEL, wurde jetzt ein Diplomat zum persönlichen Vertreter des Außenministers ernannt, der Luxemburg in der am 29. März in Turin unter der Ägide der EU-Staats- und Regierungschefs startenden Regierungskonferenz vertreten wird. Er löst den Londoner Botschafter Joseph WEYLAND ab, der Luxemburg in der vorbereitenden Reflexionsgruppe vertreten hatte. Die Gruppe wird alle zehn Tage zusammenkommen. Die Außenminister werden sich monatlich einmal in die Verhandlungen einschalten, wie Außenminister POOS im Rahmen einer Pressekonferenz bekanntgab.

Die Vorbereitung der nächsten Erweiterungsrunde fällt ebenso in die Zeit der luxemburgischen Präsidentschaft wie die weitere Vorbereitung der Wirtschafts- und Währungsunion (WWU). Die Kandidatenprüfung wird gemäß den Madrider Beschlüssen zwar erst Anfang 1998 stattfinden, aber das sog. «Last-mi-

nute-Szenario» wird unter luxemburgischem Vorsitz abgehalten. Dabei geht es um die Interpretation der Maastrichter Kriterien bei der, so POOS, eine gewisse Flexibilität nicht nur im Hinblick auf den Gesamtschuldenstand der Länder besteht. Ein weiterer Arbeitsschwerpunkt neben der Routinearbeit wird die künftige Finanzverfassung der EU sein. Voraussichtlich wird noch im zweiten Halbjahr 1997 an einem Santer-I-Paket gebastelt, mit dem das Delors-II-Paket nach 1999 abgelöst werden soll.

Mit doppelt so viel Personal wie 1991 will Luxemburg diesmal seine Präsidentschaft antreten, kündigte Jacques POOS an. In der auf 15 Mitgliedstaaten angewachsenen Gemeinschaft müssen nicht weniger als 205 Arbeitsgruppen präsiert werden. Nur der Vorsitz in Sachen Hochseefischerei, mit der das Großherzogtum geographisch wenig am Hut hat, soll an die Niederländer abgegeben werden. Die ersten zusätzlichen Kräfte, die Ein- bzw. Zweijahresverträge erhalten, haben ihre Arbeit bereits aufgenommen. Auf höchster Ebene werden zudem eine Reihe von Botschaftern reaktiviert.

Die Koordination der Präsidentschaft liegt zwar traditionsgemäß beim Außenministerium, aber selbstverständlich wird die ganze Regierung gefordert sein. Schon im ersten Halbjahr 1997 wird Luxemburg der sog. Troika angehören, in der die Arbeiten der vergangenen, gegenwärtigen und kommenden Präsidentschaft koordiniert werden. Auch mit dem Europaparlament, der UNO und der NATO müssen die Sitzungen abgestimmt werden. Die Kärnerarbeit wird von der luxemburgischen EU-Botschaft in Brüssel geleistet werden, die von derzeit sechs auf zwölf Diplomaten aufgestockt wird. Verstärkt werden auch die Büros in New York (UNO), Genf (UNO) und Wien (KSÖE). Die Gesamtkoordination wird der politische Direktor Jean MISCHO übernehmen.

Mit Blick auf die gigantische Aufgabe für das kleinste Mitgliedsland, das aber keinesfalls im Rahmen der Regierungskonferenz auf seine turnusmäßige Präsidentschaft verzichten will, begnügt sich die Regierung mit acht sog. informellen Ministertreffen, die an Wochenenden in noch zu bestimmenden Orten des Großherzogtums stattfinden sollen. Fest eingeplant sind jetzt schon je fünf offizielle Außen-, Finanz- und Agrarministerräte. Neben dem regulären Dezembergipfel zeichnet sich heute bereits wie im Halbjahr 1991 ein vorheriges zweites Gipfeltreffen der EU-Staats- und Regierungschefs ab, und zwar für den Fall,

daß die Regierungskonferenz nicht im ersten Halbjahr 1997 beendet wird. Fest steht ebenfalls, daß der Kirchberger Pressesaal für die rund 2500 erwarteten Journalisten zu klein sein wird. Deshalb soll eine Messehalle angemietet werden, wie POOS ankündigte.

Pünktlich zu Präsidentschaftsbeginn am 1. Juli 97 wird die Brüsseler EU-Kommission nach Luxemburg eingeladen, um die Arbeiten abzusprechen. Bereits in den Wochen vorher wird POOS die übrigen 14 Hauptstädte besuchen, um dort das Programm des luxemburgischen Vorsitzes abzusprechen. Premierminister Jean-Claude Juncker wird eine solche «Tournée des capitales» vor dem bzw. den Gipfeltreffen abhalten.

Begleitet werden soll die politische Arbeit von einem kulturellen Rahmenprogramm. Dabei soll eine Reihe von Manifestationen aus dem europäischen Kulturjahr eingebaut werden. Priorität hat auch der Kontakt zur Presse, insbesondere zu ausländischen Medien, die Luxemburg möglichst gut darstellen sollen. Mehr Gewicht wird auch auf einen professionellen Empfang für die ausländischen Gäste auf dem Findel und dem Bahnhof gelegt werden. All dies erfordert natürlich zusätzliche Finanzmittel, über deren Höhe sich der Außenminister gestern jedoch noch nicht äußern wollte. (L.W.)

Concert de bienfaisance

La Musique Militaire Grand-Ducale a donné un concert de bienfaisance, offert par la Ville de LUXEMBOURG et organisé au profit de l'Institut pour enfants autistiques et psychotiques, le 31 janvier 1996, au grand Auditorium du Conservatoire de Musique de la Ville de LUXEMBOURG.

Au programme:

1. Final de la 5e symphonie, de L. van BEETHOVEN - adapt. A. REICHLING
2. Concerto pour saxophone et orchestre, de I. GOTKOVSKY - Soliste : Adjudant-Chef Lucien MICK
3. Bacchanale, extrait de Samson et Dalila, de C. St. SAENS
4. Armageddon Opus 141, de H. MERTENS
5. The perfect Fool, de G. HOLST
6. Le songe d'une nuit de Sabbat, de H. BERLIOZ

Direction: Major André REICHLING, Chef de la Musique Militaire Grand-Ducale.

GOODYEAR: augmentation de capacité et création d'emplois dans l'usine de textile

**Le deuxième employeur du pays continue à donner la priorité
à l'embauche de chômeurs**

L'usine de textile du complexe industriel de GOODYEAR à COLMAR-BERG profite à son tour de l'expansion de la production de pneus. Pour pouvoir faire face à la demande accrue de fibres textiles, la "Fabric Plant" passera de 15 à 16 tours-nées. Cette augmentation entraînera l'embauche immédiate de 14 nouveaux collaborateurs.

L'introduction de la semaine de sept jours a ainsi créé 197 emplois supplémentaires depuis le 16 octobre 1995, portant l'effectif total de GOODYEAR de 3478 à 3675. De nouveaux postes de travail ont avant tout été ajoutés dans la production de pneus pour camions et pour véhicules de génie civil, mais également au niveau des activités périphériques. Ainsi l'usine qui produit les moules de vulcanisation (Mold Plant) est passée de 16 à 18 tours-nées, créant ainsi 39 emplois.

Etant donné les très bons résultats de la grande vague de recrutement de chômeurs inscrits auprès de l'administration de l'emploi luxembourgeoise à la fin de l'année dernière, l'entreprise continue à donner la priorité aux sans-emploi.

GOODYEAR s'était engagée, au moment de l'autorisation de travail dominical, à donner un travail à cent chômeurs résidents. Ce chiffre a été largement dépassé: en trois mois, pas moins de 175 personnes inscrites auprès de l'administration de l'emploi ont été embauchées. La direction de GOODYEAR se félicite des bonnes aptitudes et de l'engagement de ces nouveaux collaborateurs. En effet le taux d'échec durant la période d'essai a été très faible et ne se différencie aucunement des résultats observés en général chez GOODYEAR. La société a confirmé plus de 95% des contrats après la période

d'essai. Dans huit cas seulement, GOODYEAR a dû décider de ne pas prolonger le contrat de travail.

GOODYEAR s'était également engagée à mener un programme d'investissement d'un volume de 1,8 milliards de francs sur les cinq années à venir. L'objectif de ces investissements est de faire de l'usine de pneus de Colmar-Berg le centre européen de GOODYEAR pour les pneus de camion. Les premières nouvelles machines prévues dans ce programme ont déjà été livrées.

Tous ces développements de l'activité de GOODYEAR n'ont pu se réaliser que grâce à l'autorisation de la semaine de sept jours, accordée par le Ministre du Travail au mois d'octobre de l'année dernière.

Le complexe industriel de GOODYEAR à COLMAR-BERG, comporte, outre l'usine de pneus, trois usines fournissant des produits intermédiaires pour la fabrication de pneumatiques au Luxembourg ainsi que dans les autres unités de production de GOODYEAR en Europe. Le centre technique de COLMAR-BERG assure le développement de produits pour 21 usines GOODYEAR en Europe et en Asie.

Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie: Mme HENNICOT-SCHOEPGES participe à la Conférence de lancement à VENISE

L'Union européenne a proclamé 1996 Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie afin de mieux souligner l'importance de l'éducation et de la formation continuées dans une Europe en pleine mutation sociale et économique. Cette décision fait suite à une proposition du Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi présenté en 1993 par la Commission européenne. L'Année donnera une impulsion supplémentaire aux trois programmes d'éducation et de formation lancés par l'Union européenne en 1995: Leonardo da Vinci (formation professionnelle), Socrates (éducation) et Jeunesse pour l'Europe III et proposera un cadre de réflexion global autour du Livre blanc «Apprendre et enseigner: vers la société cognitive», paru en novembre 1995. Les quinze pays membres de l'Union européenne participeront à cette manifestation, ainsi que ceux de l'espace économique européen - Liechtenstein, Islande et Norvège.

L'Année fut lancée par une Conférence des Ministres de l'Education et des Ministres du Travail qui a eu lieu les 2 et 3 fé-

vrier à VENISE sur invitation de la Présidence italienne.

Le Luxembourg fut représenté par Madame HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

Quels sont les objectifs de l'Année européenne?

L'Année européenne est axée sur la notion d'éducation et de formation tout au long de la vie. Le monde actuel exige des qualifications et des connaissances sans cesse renouvelées face à l'évolution rapide des modes de vie et des habitudes de travail, évolution suscitée notamment par l'avènement de la société de l'information. L'Année européenne a pour but de promouvoir largement cette notion afin que tous les Européens puissent réaliser pleinement leur potentiel et s'intégrer dans le monde du travail et dans la société.

Quels sont les thèmes spécifiques de l'Année européenne?

Huit thèmes permettront de mettre en oeuvre les objectifs de l'Année europé-

enne et d'en clarifier les différents aspects:

- L'importance d'une éducation générale de qualité élevée, ouverte à tous sans discrimination d'aucune sorte, y compris la capacité d'apprendre de façon autonome qui prépare à l'éducation et à la formation tout au long de la vie.
- La promotion d'une formation professionnelle menant à une qualification pour tous les jeunes, qui est un préalable à une transition harmonieuse vers la vie active et la base du développement personnel ultérieur, de la réadaptation au marché du travail et de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.
- La promotion de l'éducation et de la formation continues s'inscrivant dans le prolongement de l'éducation scolaire et de la formation professionnelle initiale et tenant compte des nouvelles exigences du monde du travail et de la société tout en garantissant la qualité et la transparence de cette éducation et de cette formation.

- La motivation des personnes à accéder à une éducation et à une formation tout au long de la vie et le développement de celles-ci en faveur de groupes de personnes qui, jusqu'ici, n'en ont que peu profité, ou n'en ont pas profité du tout alors qu'elles en ont particulièrement besoin, notamment les jeunes filles et les femmes.
- La promotion d'une meilleure coopération entre les institutions d'éducation et de formation et les milieux économiques, en particulier les petites et moyennes entreprises.
- La sensibilisation des partenaires sociaux à l'importance de la création et de la participation à de nouvelles possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie dans le contexte de la compétitivité européenne et d'une croissance économique à haute intensité d'emplois.
- La sensibilisation des parents à l'importance de l'éducation et de la formation des enfants et des jeunes dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie et au rôle qu'ils peuvent jouer à cet égard.
- Le développement de la dimension européenne de l'éducation et de la formation initiales et continues. La promotion de la compréhension mutuelle et de la mobilité en Europe, ainsi que d'un espace européen de coopération en matière d'éducation: la sensibilisation des citoyens européens aux activités de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes et des qualifications selon les systèmes des Etats membres et la promotion des compétences linguistiques.

A qui l'Année européenne s'adresse-t-elle?

L'éducation et la formation tout au long de la vie concernent chaque citoyen européen. Cependant, certains groupes cibles ont été identifiés qui sont plus directement concernés par les thèmes de l'Année: les institutions liées à l'éducation et à la formation, les organisations chargées de la jeunesse, des femmes et des personnes âgées, les organisations de défense de l'égalité des chances; les PME; les pouvoirs publics, les hommes politiques, les leaders d'opinion; les partenaires sociaux; les organisations s'occupant des personnes défavorisées, notamment des chômeurs; les collectivités territoriales, les chambres de commerce, les associations professionnelles et le mouvement associatif en général.

Des parlementaires de LETTONIE à LUXEMBOURG



Les Membres du Bureau de la Chambre et de la Commission de Travail ainsi que la délégation parlementaire de Lettonie

A l'occasion d'une visite d'étude à LUXEMBOURG, organisée par la «Konrad-Adenauer-Stiftung» une délégation du Parlement de Lettonie a été reçue début février par M. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés. Sous sa présidence des entretiens ont eu lieu avec les Membres du Bureau de la Chambre ainsi que de la Commission de Travail.

Les entretiens ont porté e.a. sur la demande d'adhésion de la Lettonie à l'Union européenne et les réformes économiques préliminaires.

Dans ce contexte les membres du Parlement letton ont insisté sur le processus de privatisation qui doit être achevé dans un proche avenir et l'adaptation de la législation dans le sens de garantir les intérêts des investisseurs.

Au cours d'un échange de vues sur les courants commerciaux notamment avec les pays scandinaves les similitudes entre la coopération des Etats baltes et le Benelux ont été mises en évidence.

Programme d'investissements de l'IMPRIMERIE SAINT-PAUL

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Economie, et par Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Ministre des Finances, et la société anonyme IMPRIMERIE SAINT-PAUL, représentée par Monsieur André HEIDERSCHIED, Administrateur délégué, et par Monsieur Paul ZIMMER, Di-

recteur général, ont signé le 5 février 1996 une convention portant sur la mise en oeuvre d'ici fin 1999 d'un programme d'investissements de 2.350 millions de francs.

Ce programme d'investissements comprend notamment la construction d'un nouvel immeuble de production, l'acquisition d'une nouvelle presse rotative pour l'impression du quotidien «Luxemburger

Wort» et d'autres publications sur papier journal. L'extension des capacités de stockage et d'acheminement des bobines de papier-journal, la modernisation et l'agrandissement de l'expédition finale, l'achat d'une nouvelle rotative offset pour l'impression en quadrichromie de grands tirages sur papier couché, l'acquisition d'une presse offset à feuille cinq couleurs pour impression grands formats et, enfin, la mise en application des technologies les plus récentes en matière de «prepress» et de montage.

Par la réalisation de ce programme d'investissements ambitieux l'IMPRIMERIE SAINT-PAUL entend consolider sa position sur le marché national et renforcer sensiblement sa position concurrentielle

sur les marchés à l'exportation qui représentent un fort potentiel de croissance.

Dans ce contexte il faut préciser que le groupe SAINT-PAUL emploie actuelle-

ment environ 650 personnes et a créé depuis 1975 quelque 260 emplois additionnels. Le chiffre d'affaires a dépassé en 1995 les 2.150 millions de francs.

Le Gouvernement se félicite du dynamisme dont fait preuve l'IMPRIMERIE SAINT-PAUL et souscrit aux objectifs visés qui ne manqueront pas de renforcer la structure générale de l'économie du pays. Afin d'encourager et de faciliter la réalisation des investissements prédécrits, le Gouvernement a consenti à mettre à contribution les instruments financiers de la loi-cadre de développement et de diversification économiques et ceux de la Société Nationale de Crédit et l'Investissement.



Lors de la signature de la Convention Gouvernement - Imprimerie SAINT-PAUL

Electrolux baut seine Produktionsstätte Hosingen aus



Staatssekretär Georges WOHLFART, umgeben von den Herren KOERFER und LAMBORELLE bei der Unterzeichnung des Abkommens

Am 5. Februar 1996 wurde zwischen der Regierung, vertreten durch Herrn Georges WOHLFART, Staatssekretär für Aussenhandel, und der Gesellschaft Electrolux S.à.r.l., vertreten durch die

Herren Friedrich KOERFER und Erny LAMBORELLE, ein Abkommen über die staatliche Förderung eines Ausbauprojektes für den Produktionsstandort Hosingen unterzeichnet.

Electrolux ist im Begriff, seine Produktionskapazität in Hosingen zu konzentrieren und dieses Werk nicht nur zu modernisieren, sondern erheblich auszubauen. Eine zusätzliche Nutzfläche von 5.350 m² wird somit bis August 1996 erschlossen werden, davon 3.100 m² als Produktionsfläche, 2.250 m² für ein Verwaltungsgebäude und 750 m² für die Entwicklungsabteilung.

Das diesbezügliche Investitionsbudget wird auf 280 Millionen LUF veranschlagt, und beinhaltet ausser den oben erwähnten Gebäude neue Produktionsanlagen sowie Entwicklungs- und Prüfeinrichtungen für neue Produktlinien oder verbesserte Produktgruppen.

Die Produktion in Hosingen wird künftig auf drei Schwerpunkten basieren:

- neu entwickelte medizinische Kühl- und Transportgeräte - es handelt sich hierbei um hochwertige Produkte, die je nach Bauart und Einsatzgebiet einen Temperaturbereich von + 5 Grad bis - 86 Grad abdecken können, eine minimale Temperaturabweichung gewährleisten und höchste Betriebssicherheit garantieren;
- im Rotationsverfahren hergestellte Behälter aus Polyethylen für den industriellen Bereich oder für Lebensmitteltransporte;

– Kühlschränke für Fahrzeuge.

Diese Produktlinien sollen in Zukunft noch ausgebaut werden. Somit sieht Electrolux vor, jährlich etwa 50 Millionen LUF in Forschungs- und Neuentwicklungsprojekte zu investieren.

Ab August 1996 werden etwa 235 Personen im Werk Hosingen beschäftigt sein, was wesentlich mehr ist als angenommen wurde.

Dank des erwähnten Restrukturierungsprogrammes, einer positiven Einstellung der Belegschaft und einer guten Zusammenarbeit mit den Gewerkschaften wird die Schliessung der ursprünglichen Produktionsstätte Vianden Ende 1996 ohne sozialen Einbruch verlaufen, da die betroffenen Mitarbeiter zum grössten Teil im Werk Hosingen weiterbeschäftigt werden.

Die Regierung begrüsst es, daß die Electrolux-Gruppe mit dem in Hosingen

laufenden Investitionsprogramm Luxemburg als Produktionsstandort bestätigt und auf der Basis einer zukunftsorientierten Produktpalette weiter ausbaut.

Neben der Produktionstätigkeit hat die Electrolux-Gruppe noch weitere Aktivitäten: Diese in den Bereichen Handel, Service – unter den Markennamen Electrolux, AEG, Zanussi, Zanker – und Versicherungswesen und beschäftigt alles in allem etwa 600 Mitarbeiter in Luxemburg.

5^e Module du Master européen du Management des Organisations sportives

Le 5 février 1996, à l'Institut National des Sports à LUXEMBOURG-FETSCHENHOF, Monsieur le Ministre de l'Education Physique et des Sports et Monsieur le Président du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois ont procédé à l'ouverture du 5^e Module du Master européen du Management des Organisations sportives.

Cette formation internationale, à laquelle participeront 2 Luxembourgeois, se tiendra dans le cadre des formations du Comité International Olympique. Sept Comités Nationaux Olympiques Européens – 5 participants et 2 observateurs – associés à 5 Universités de 3 pays et au Réseau Européen des Instituts de Sciences du Sport ont créé un programme de formation ambitieux et du plus haut niveau pour des gestionnaires sportifs, personnages clés pour le développement futur du sport.

A la suite de cette ouverture, Monsieur Jean CAMY, Professeur à l'Université Claude BERNARD de LYON et Coordinateur du Programme, s'est tenu à la disposition des représentants de la presse pour leur donner toutes informations et précisions requises.

Fonds de bienfaisance du GRAND-DUC

A l'occasion du 75^e anniversaire de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des représentants du Comité Alstad, des Lions-Clubs ainsi que des Rotary-Clubs du Grand-Duché de Luxembourg ont remis

le 5 février 1996 au Palais grand-ducal, aux mains du Maréchal de la Cour, un chèque au profit du Fonds de bienfaisance du Grand-Duc.



Le Maréchal de la Cour M. Henri AHLBORN entouré des représentants du Comité Alstad, des Lions-Clubs ainsi que des Rotary-Clubs.

Visite officielle du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER en France, les 5 et 6 février 1996

À l'invitation de S.E.M. Jacques CHIRAC, Président de la République, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER se rendit à PARIS, les 5 et 6 février 1996, pour une visite officielle. Il fut accom-

pagné par le Ministre de l'Économie Robert ARTHUIS.

Le Premier Ministre fut reçu à l'aéroport de ROISSY-CHARLES DE GAULLE

par Madame Margie SUDRE, Secrétaire d'État chargée de la Francophonie. À l'arrivée, un détachement de la Garde Républicaine rendait les honneurs militaires tandis que furent intonnés les hymnes nationaux du Luxembourg et de la France. Au cours d'un bref entretien, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER faisait part à Madame SUDRE de l'intention luxembourgeoise de s'engager davantage dans les organismes opérationnels de la Francophonie. Un premier pas dans cette direction fut, par la suite, la participation du Ministre luxembourgeois de l'Économie à une réunion ministérielle de la Francophonie qui s'est tenue les 16 et 17 février 1996 à BORDEAUX.

Au cours des 28 heures que durait la visite officielle, le Premier Ministre luxembourgeois eut des entretiens approfondis avec le Ministre de l'Économie et des Finances Jean ARTHUIS, le Président du Sénat René MONORY, le Ministre délégué aux Affaires Européennes Michel BARNIER, le Ministre du Travail et de la Solidarité Sociale Jacques BARROT, le Ministre-délégué à l'Emploi Anne-Marie COUDERC, le Président de l'Assemblée Nationale Philippe SÉGUIN et le Premier Ministre Alain JUPPÉ.

La délégation luxembourgeoise fut également reçue par le Président de la République Jacques CHIRAC pour un déjeuner de travail qui succédait à une entrevue en tête à tête entre le Président et le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER.

Les dossiers bilatéraux

À l'ordre du jour des différents entretiens figuraient quelques sujets bilatéraux, tels le TGV Est, la Francophonie et l'audiovisuel, et, surtout, des sujets européens dont, naturellement, la Conférence Intergouvernementale, l'Union Économique et Monétaire et, aussi, l'Europe sociale.

Concernant la construction et, surtout, le financement, du TGV Est, le premier Ministre luxembourgeois a pu entendre des paroles plutôt rassurantes de la part de ses interlocuteurs français, MM. CHIRAC, ARTHUIS et JUPPÉ se prononçant sans équivoque pour le projet du Train à Grande Vitesse entre PARIS et STRASBOURG, avec un raccordement direct vers LUXEMBOURG. Quelques détails financiers seraient encore à régler mais, selon Jean ARTHUIS, un audit interne à réaliser par les services de son ministère devrait apporter une réponse rapi-



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER est reçu, à l'aéroport de ROISSY-CHARLES DE GAULLE, par Madame Margie SUDRE, Secrétaire d'Etat à la Francophonie.



MM. JUNCKER et ARTHUIS, Ministre de l'Économie et des Finances

de sur le financement et la rentabilité de cette ligne ferroviaire. Le financement sera assuré par la France, le Luxembourg et l'Union Européenne.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNC-
KER a également confirmé au Président
de la République et à Mme Margie
SUDRE que le Luxembourg comptait
bien s'engager d'avantage dans les struc-
tures et organismes régissant les relations
entre les 49 pays appartenant à ce qu'il est
convenu d'appeler la Francophonie. Le
Président de la République Jacques
CHIRAC s'est déclaré «très favorable»
à cette initiative qui fut traduite en réalité
les 16 et 17 février, quand le Ministre de
l'Économie Robert GOEBBELS partici-
pait à une réunion ministérielle de la
Francophonie à BORDEAUX.

Dans le domaine de l'audiovisuel les dis-
cussions concernaient surtout les activités
luxembourgeoises dans le domaine de la
télévision numérique.

Les deux acteurs impliqués étant la CLT
(Compagnie Luxembourgeoise de Télé-
diffusion) et la SES (Société Européenne
des Satellites), la partie française, surtout
M. CHIRAC et M. JUPPÉ ont affiché leur
préférence à des solutions «européennes»
concernant les différentes stratégies et ac-
tivités des deux entreprises. Concernant la
SES, le Gouvernement français souhaite-
rait que des entreprises françaises soient
impliquées davantage dans les différentes
étapes de construction et de lancement de
satellites. Le Premier Ministre a ainsi in-
formé le Président de la République que
le neuvième satellite à construire pour la
SES ferait l'objet d'une soumission pub-
lique et que les entreprises françaises dési-
reuses d'y participer seraient traitées à
pied d'égalité avec la concurrence euro-
péenne et d'outre Atlantique.

MM. JUNCCKER et JUPPÉ ont, en plus,
énoncé la question de l'accès aux univer-
sités françaises d'étudiants luxembour-
geois en médecine, particulièrement en ce
qui concerne les modalités d'admission au
premier cycle. Un groupe franco-luxem-
bourgeois de hauts fonctionnaires fut
chargé d'analyser la situation et de pro-
poser des solutions en vue de faciliter le
passage des étudiants luxembourgeois des
Cours Universitaires à LUXEMBOURG
vers des facultés de médecine en France.

*MM. Jean-Claude JUNCCKER et Jacques
BARROT, Ministre du Travail et de la
Solidarité Sociale*



Rencontre avec le Président du Sénat René MONORY



Le Premier Ministre et M. Michel BARNIER, Ministre délégué aux Affaires européennes





Le Président de la République Jacques CHIRAC en tête à tête avec le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER au Palais de l'Élysée



Le Président de la République Jacques CHIRAC prend congé de MM. Jean-Claude JUNCKER et Robert GOEBBELS.



L'Europe

En ce qui concerne les «grands» dossiers européens, telle la Conférence Intergouvernementale, les Gouvernements français et luxembourgeois ont pu constater des convergences de vues importantes quant à la finalité des négociations entreprises depuis le 29 mars 1996 à TURIN. Le Ministre délégué aux Affaires européennes Michel BARNIER a ainsi exprimé son plein accord avec le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, que l'enjeu principal de la CIG devrait aller bien au delà d'un simple réaménagement quantitatif des institutions européennes, mais devrait surtout amener les États membres à travailler dans la direction d'une amélioration qualitative des politiques communautaires, en vue de progrès substantiels dans l'intérêt de l'intégration européenne.

Jean-Claude JUNCKER a, en outre souligné, que la définition des progrès à entreprendre dans la communautarisation de domaines touchant encore aux souverainetés nationales, constitueraient la condition pour que les petits États membres puissent commencer à dialoguer sur des remaniements personnels ou fonctionnels comme la limitation des commissaires européens ou encore la repondération des voix au sein du Conseil européen. Comme s'est exprimé le Premier Ministre, les «petits» pourraient être prêts à faire des concessions sur certains réaménagements en faveur des «grands» si ces derniers étaient prêts à les mettre au service d'une plus grande ambition d'intégration, c'est-à-dire, en se mettant d'accord, par exemple, pour étendre le champ d'application du vote à majorité qualifiée.

Au sujet de l'Union Économique et Monétaire, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et les représentants du Gouvernement français réaffirmèrent leur ferme attachement aux critères de convergence prévus par le Traité sur l'Union Européenne. Le Premier Ministre a en outre souligné que ces critères ne devraient pas faire l'objet de polémiques malsaines ayant tendance à déstabiliser les marchés. Le moment voulu, les décisions y relatives seraient prises dans le respect des termes et de l'esprit du Traité sur l'Union Européenne dans lequel, en tout cas, une certaine marge d'appréciation serait implicite.

Point de presse dans la cour de l'Élysée

Concernant l'harmonisation fiscale que certains voient comme le complément nécessaire de l'Union monétaire, le Premier Ministre luxembourgeois s'est vu soutenu par la position française sur ce dossier qui stipule clairement qu'une harmonisation fiscale limitée resterait sans effet aucun mais, au contraire, pourrait même entraîner des divergences sérieuses entre les États membres en ce qui concerne leur niveau social. Harmonisation fiscale devrait dès lors inclure tous les dispositifs fiscaux des pays membres et non pas se limiter à quelques domaines isolés, tels la fiscalité de l'épargne.

L'Europe sociale fut le sujet des échanges du Premier Ministre avec le Ministre du Travail et de la Solidarité Jacques BARROT, ainsi qu'avec le Ministre délégué à l'Emploi Anne-Marie COUDERC. Le problème fustigeant du chômage en Europe et les moyens nationaux et communautaires à mettre en oeuvre pour le combattre, tels étaient les grands axes de ces entretiens.

Jean-Claude JUNCKER, Jacques BARROT et Anne-Marie COUDERC ont laissé entendre qu'une déréglementation de tous les domaines touchant à la protection des travailleurs européens ne constituerait aucun pas en avant, bien au contraire.

Le rôle des Parlements nationaux dans le processus d'intégration européenne fut au centre des discussions que Monsieur JUNCKER eut avec le Président du Sénat René MONORY et avec le Président de l'Assemblée Nationale Philippe SÉGUIN. Là encore, les parties française et luxembourgeoise ont pu constater une nette convergence de vues en ce qui concerne le rôle et les attributions que les Assemblées nationales pourraient être appelées à jouer au service d'une plus grande transparence du processus décisionnel européen.

À noter encore que la délégation luxembourgeoise fut privilégiée d'assister à la première représentation de «IDOMÉENÉE» de W.A. MOZART à l'Opéra National de PARIS (Opéra Bastille).

Le Premier Ministre J.-C. JUNCKER et le Président de l'Assemblée nationale Philippe SÉGUIN



Rencontre avec le Ministre délégué à l'Emploi Anne-Marie COUDERC (de g. à dr.) Jean-Claude JUNCKER, Robert GOEBBELS, Paul MERTZ, Ambassadeur du Luxembourg en France, Martine SCHOMMER, Conseiller diplomatique du Premier Ministre et Anne-Marie COUDERC



Les Premiers Ministres Alain JUPPÉ et Jean-Claude JUNCKER



À l'occasion de la visite officielle du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER en France, le journal «LE FIGARO» publia un entretien avec le chef du Gouvernement luxembourgeois.

Le Figaro 6.2.1 1996

Reçu aujourd'hui par Jacques CHIRAC et Alain JUPPÉ

Europe: Jean-Claude JUNCKER, porte-voix des «petits»

Dans une interview au «Figaro», le premier ministre luxembourgeois s'oppose à un réaménagement institutionnel de l'Union Européenne au profit des «grands» sans percée politique.

«Small is beautiful»: le petit Luxembourg (400.000 habitants), coincé entre la France et l'Allemagne, affiche une belle santé. Des quinze membres de l'Union européenne, il est même le seul à remplir les critères de Maastricht. Son premier ministre Jean-Claude JUNCKER, 41 ans, qui est aussi ministre des Finances, du Travail et de l'Emploi, est arrivé en visite officielle à Paris. Il sera reçu aujourd'hui par Jacques CHIRAC et Alain JUPPÉ. M. JUNCKER répond à nos questions.

LE FIGARO. - Dans quel état d'esprit arrivez-vous ?

Jean-Claude JUNCKER. - Quand un Luxembourgeois vient en France, il n'a pas le sentiment de se rendre à l'étranger. Nous avons une sensibilité française. Je ne sais pas si, dans les relations entre nos deux pays, il y a une valeur ajoutée proprement luxembourgeoise. En revanche, je peux conforter les Français dans leur idée qu'il existe, en Europe, une exception française. C'est ce que vous appelez la grandeur de la France et que je nommerais paraphrasant un autre - l'exemple français.

- Et y a-t-il un exemple luxembourgeois ?

- La vue qu'on a du Luxembourg ne correspond pas toujours à la réalité. On dit que c'est un paradis fiscal, un grand centre financier sans arrière-pays et que tout cela est dû au hasard. On oublie qu'au début du siècle, c'était un pays agraire, très pauvre, sans industrie... Notre génie, c'est de savoir conjuguer le sens du travail est la réalité géographique qui est la nôtre. Rien de ce qui se fait chez nous n'a d'explication en dehors de ce qui se passe chez nos voisins...

- D'où l'importance que vous accordez à l'entente franco-allemande ?

- Elle est vitale pour nous. C'est un facteur essentiel de la dynamique européenne. Je la ressens d'autant moins comme une domination ou une menace qu'elle me rassure. Cette entente me semble aussi bonne aujourd'hui, contrairement à ce que disent ou écrivent certains, qu'il y a dix ou quinze ans.

- À un mois et demi du début de la Conférence Intergouvernementale (CIG) sur la révision du Traité de Maastricht, êtes-vous porteur d'un message particulier ?

- Dans un grand pays de l'Union européenne comme la France, je crois pouvoir faire valoir le point de vue des moins grands ou des ultra petits... Les petits pays savent qu'ils sont petits. Mais ils n'aiment pas être traités quotidiennement comme des États membres de seconde catégorie. Je ne dis pas que le gouvernement français les traite de la sorte. Toutefois, la réflexion en France sur le rôle des petits et des grands occulte dangereusement, me semble-t-il, l'objectif de la CIG. L'ambition de cette conférence doit aller bien au-delà d'un simple réaménagement institutionnel...

- La France propose, entre autres, une Commission plus réduite, un système de vote tenant mieux compte de la démographie et un «haut-représentant» pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Qu'en pensez-vous ?

- Je serai amené à dire «non» à ces idées si elles ne sont pas la résultante logique d'un réel progrès politique. Si nous prenons l'Union telle qu'elle est et si nous la laissons à peu près dans cet état au bout d'un an de négociations, à quoi bon changer? Après tout, nos institutions ne marchent pas aussi mal qu'on le dit.

Mais si la CIG permet de remplacer l'unanimité - dans la quasi totalité des procédures - par la majorité qualifiée, si la codécision se développe au Parlement européen, si nous mettons en place une PESC digne de ce nom et si nous réalisons la troisième étape de l'Union monétaire, je peux concevoir que nous apportions des modifications au système décisionnel de l'Union. En revanche, j'exclus de voir certains pays privés de leur représentant à la Commission. Tous les États membres ont besoin de cette visibilité.

- Comment et où étendre le vote à majorité qualifiée ?

- La traité de Maastricht comporte trois piliers: un pilier communautaire (le Marché unique) et deux piliers intergouvernementaux (la PESC et les affaires de justice et de police). Je pense qu'elle doit s'appliquer aux trois piliers

chaque fois que cela s'avère plus efficace et politiquement possible. Si, sur la PESC, nous allions vers la majorité qualifiée, j'accepterais une pondération des voix plus favorable aux grands pays. Cela signifierait en effet que, pour la première fois, dans un domaine essentiel de leur souveraineté, ils accepteraient de partager leur prérogatives avec les petits. Dès lors, ils auraient droit à quelques garanties.

- Seriez-vous prêt à de pareils aménagements sur les questions relevant du premier pilier ?

- Non. J'ai une longue expérience des votes en ce domaine et je n'ai jamais vu les grands d'un côté et la meute des petits pays de l'autre... En remettant inlassablement ce point sur le tapis, les grands vont finir par faire croire aux petits qu'ils sont grands! Je n'ai pas besoin qu'on écrive dans un traité que le Luxembourg est plus petit que la France ou l'Allemagne: je le sais et me comporte en conséquence.

- Vous êtes pour le maintien de l'unanimité en matière fiscale ?

- Il me paraît en effet difficile de la remplacer par la majorité qualifiée. Car les décisions fiscales dictent, en fait, des choix de société. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille interrompre notre effort d'harmonisation. Mais si on harmonise les paysages fiscaux, il faut harmoniser les paysages sociaux. L'un ne va pas sans l'autre.

- Selon vous, le rendez-vous de la CIG est-il lié à celui, plus tardif, de la monnaie unique ?

- Si l'Union monétaire échouait, l'Union politique ne se ferait pas; si, au cours de la CIG, nous n'avancions pas, l'Union monétaire en pâtirait; et si l'Union monétaire et l'Union politique ne se réalisaient pas, l'élargissement ne se ferait pas non plus... C'est un triple pari.

- Où vous situez-vous dans le débat sur l'Union économique et monétaire (UEM) ?

- Nous sommes en communauté de droit, qu'on respecte le droit. Je suis surpris par les désinvoltes de ceux qui oublient que Maastricht a été ratifié depuis trois ans ! Je suis contre un report du calendrier de la monnaie unique. Quant aux critères, ils ne sont pas aussi sévères qu'on le dit... La marge d'appréciation est dans le traité. Le jour J, il faudra s'interroger sur la marge disponible à utiliser. D'ici là, ne décourageons pas ceux qui font de réels efforts pour remplir les critères au moment où, curieusement, certains découvrent des vertus étranges à l'endettement.

- Votre pronostic sur la monnaie unique ?

– J'y crois. Raymond Barre a déclaré qu'elle était «la fille de la nécessité». J'ajoute qu'elle n'est pas la cousine du hasard. Si nous voulons défendre le modèle social européen, notre façon de vivre ensemble, le proposer au reste du monde, il faut être mieux organisé. Le projet va donc beaucoup plus loin que sa seule dimension monétaire pourrait le laisser supposer.

– Vous dites que le PIB des douze pays candidats a l'adhésion atteint à peine celui des Pays-Bas. L'élargissement a-t-il été programmé trop vite ?

– Non. Une partie de l'Europe ne peut pas être heureuse et prospère si l'autre ne l'est pas. Mais pas d'illusions: l'élargissement n'est pas pour demain et tout le monde n'adhérera pas au même moment. Comme dans le Tour de France,

il y aura des échappées... Pour le reste je crois à la méthode de la géométrie variable, à condition que tous les États membres partagent les ambitions finales. Il faut un accord sur l'objectif, avec des rythmes différenciés pour les uns ou les autres. Le traité sur l'UEM est un bon exemple.

Propos recueillis à Luxembourg par Baudouin BOLLAERT

CENTRE SOCIO-ÉDUCATIF de l'ÉTAT «EPI» lès-SCHRASSIG

Visite par S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE en présence
du Ministre de la Famille Madame Marie-Josée JACOBS

Situé dans un admirable cadre de verdure, proche de la localité de SCHRASSIG, l'ancienne, Maison d'Éducation, restructurée en nouveau «Centre Socio-Éducatif de l'Etat» n'a très strictement rien à voir avec les installations pénitentiaires sises dans la même localité.

En effet, par une législation et une réglementation revues et adaptées de fond en comble, le Centre socio-éducatif a de nouvelles visées, matérialisées selon les toutes dernières reconnaissances en matière éducation, à la lueur surtout aussi des nouvelles données régissant pour une belle partie la société contemporaine. Ce ne sont certes ni la contrainte permanente, ni encore des rigueurs éducatives qui prennent dans ce Centre, mais une très sensible adaptation, en somme «un sur-mesure» vis-à-vis des jeunes pensionnaires, jeunes filles de treize ans et quelques mois, mais jeunes femmes également qui viennent à peine d'avoir vingt ans...

«EPI», l'appellation complémentaire dudit Centre, fournit d'ailleurs, dans cette évocation particulière, les visées directes, claires, humaines surtout: Encouragement, Promotion, Intégration. Et le visiteur averti sent bien cette approche éducative que respire tout cet imposant bâtiment de SCHRASSIG: fournir ou être tremplin pour une prise de racines adéquates dans un milieu «chaud», accueillant, et contribuant surtout à faire apprendre à «voler des propres ailes», après que les aléas du passé vécus, sous diverses formes, par toutes les pensionnaires, ne seront plus que de mauvais souvenirs...

Aperçu historique

Si au départ, pour des institutions de ce genre, le Ministère de la Justice exerçait



A l'accueil, le Ministre de la Famille Marie-Josée JACOBS explique visées et fonctionnement de l'Institut EPI, en présence de la Dame d'honneur Aline SCHLEDER-LEUCK, du Directeur William SCHUTZ, du Prof.-attaché Jean TAGLIAFERRI et du Conseiller de Gouvernement Ire cl. Mil MAJERUS.

la tutelle, soit à NIEDERFEULEN pour les jeunes filles, soit à DREIBORN pour les jeunes gens, l'idée de la rééducation et de l'adaptation de ces jeunes à la vie a fait son chemin: de nos jours, les Centres sont du ressort direct du Ministre de la Famille, bien que les jeunes s'y trouvent placés(e)s sur décision de l'autorité judiciaire.

Mise en chantier sur l'emplacement historique du Château de SCHRASSIG en 1958, – sur un site proprement délabré et rasé pour une partie importante des an-

ciennes constructions, la Maison d'Éducation devait englober une partie des anciennes ailes du château et comprendre de même une partie nouvelle, directement conçue dans l'approche de sa future destination.

Se trouvant toujours à NIEDERFEULEN en 1960, la Maison d'Éducation, gérée jusque-là par les Rév. Soeurs Franciscaines, fut reprise par les Religieuses de la Doctrine Chrétienne –, quant à la direction et la gestion.



Cordialité à la cuisine de l'Institut, où de succulentes douceurs se préparent



La Princesse prend contact avec une classe pour «connaissances générales», en présence de la pédagogue Myriam MEIER.



Ce furent encore les Socurs de la Doctrine Chrétienne qui assurèrent le déménagement des pensionnaires de NIEDERFEULEN dans les nouvelles installations à SCHRASSIG en 1963, alors que l'inauguration officielle devait être faite le 1^{er} mai 1964. La Maison d'Éducation resta sous gestion des Religieuses de la Doctrine Chrétienne jusqu'en 1986, époque à partir de laquelle l'institution fut dirigée et gérée par du personnel laïc, féminin et masculin.

Par la Loi du 12 juillet 1991, les Maisons d'Éducation passèrent sous tutelle du Ministère de la Famille, portant d'orénavant la désignation «Centre Socio-Éducatif de l'État», la loi insistant plus particulièrement sur les missions d'éducation, de resocialisation comme d'intégration des Centres de SCHRASSIG et de DREIBORN.

Subsidiairement, et dans l'optique plus particulière de différencier également le CSEE par l'appellation déjà de l'institution pénitentiaire de SCHRASSIG, le Centre prit la spécification «EPI», – ce qu'en fait, il est pleinement...

La Ferme-Château de SCHRASSIG

Il paraît intéressant de rappeler que l'actuel «château» fut effectivement une ferme majeure grand domaine ayant appartenu au XVIII^e siècle à une famille aisée de basse noblesse, locale, Gilles SCOUVILLE en ayant été le premier acquéreur dont se souvient un historique tant soit peu bien établi.

Alors que la ronde, les BIRELER-Hof, Hohenhof et autre PLEITRINGER-Hof étaient honorablement cités dans des parchemins et documents datant du Moyen-Âge, l'histoire en prit note de la FERME de SCHRASSIG, –appelée «château» par abus de langage de la part de la gent peu aisée des environs – qu'en l'an 1538; une copie d'un acte notarié datant d'avant la destruction du château aurait été visionnée, ayant daté du XVII^e.

1538: JOHANNES, Comte palatin du RHIN et Duc de Bavière, ainsi que son cousin WILHELM, Duc de Haute et de Basse-Bavière, tous les deux tuteurs de leurs cousins PHILIPART et CHRISTOPHE, Comtes de BADE – transmettent héréditairement «den ganz zerganglichen und unbauten Hof SCHRANISCH», dès lors une ferme seigneuriale délabrée et faisant partie des domaines de ANVEN, – NIEDERANVEN ou OBERANVEN, – à DIEDERICH de MEDERNACH et à son épouse MARIECHEN,

Des échanges aimables, très personnels....

ainsi qu'aux fils de ceux-ci TREYNEN et CLAUSEN, leurs conjoints et enfants, à condition, qu'en déans les trois ans, les nouveaux bénéficiaires-gérants reconstruisent la propriété...

Cadeau de coucou, certes, que cette donation qui prévoit encore des redevances en espèce de différentes sortes, sous peine de se voir démunis de cette gérance...» Anno Domini, le lendemain après «MATTHIAE APOSTOLI quinze-cent trente et huit» – signé: HEINRICH von FALKENSTEIN, Baron de DASPEL, Gouverneur de BADE.

L'histoire ne dit pas si les «de MEDERNACH ont effectivement reconstruit, en assurant la gestion immobilière et agraire de la ferme, ou encore si les successeurs au domaine le furent par session héréditaire ou alors par acquisition ou quelque autre façon.

Un document de 1638 renseigne ce qui suit: la Veuve STEINMETZER, née Frieda WEILAND de LUXEMBOURG-Grund, héritière de la Famille Johann HOSS, à la mort de la fille de celle-ci, une nommée Marie HOSS, elle-même héritière de SCHRASSIG, vend la Ferme à Gilles SCOUVILLE, avocat au Conseil provincial à LUXEMBOURG, l'héritière n'ayant pas eu à sa disposition le personnel ouvrier requis à une bonne gestion de la ferme, qui de ce fait, «pourrait subir dommages».

Gilles SCOUVILLE élargit la propriété par des acquisitions pendant les années 1640 et 1641.

En 1650, EGIDE, lisez: Gilles SCOUVILLE, Procureur général du Conseil provincial, offre ses biens à SCHRASSIG à LOTHAIRE, Baron de MEDERNACH, Seigneur de SOLEUVRE et de DIFFERDANGE, ... pour les récupérer aussitôt, avec un titre de noblesse, ... en sus!

En 1652, la totalité de la localité de SCHRASSIG presque appartient au «seigneur» SCOUVILLE! La Guerre de 30 Ans, – de 1618 à 1648 – qui avait plongé la population du pays entier dans une indescriptible misère, avait fait le plus grand bien à un «seigneur fraîchement institué»... Comme quoi l'histoire connaît ses mystères et autres surprises qu'on n'expliquera jamais...

Au tour de table d'évaluation de la visite: la Princesse MARIA TERESA, en présence du Ministre de la Famille Marie-Josée JACOBS, du Maire Jean-Donat CALMES, de MM. Robert RAMPIN, Jean TAGLIAFERRI, Mil MAJERUS, William SCHUTZ et du Directeur du Centre de DREIBORN Gust PONTEN



Le dialogue par l'intérêt témoigné réellement: source d'énergies volontaires....



Au « grand portrait de Famille », S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière est entourée par Mme Myriam MEIER, MM. Patrick HANNEN, Serge MOLITOR et William SCHUTZ, par Mmes Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, Aline WELTER, Anne VAN ZIJL, Danièle KENSING et Carole LEYDER



1686 : Un document d'époque évoque GEORGES de BALLONFEAUX, veuf BINSFELD comme époux de Anne Philippe de SCOUVILLE, propriétaire de et à SCHRASSIG. Georges de BALLONFEAUX fut inhumé dans l'église d'OETRANGE, tel que le rapporte une description de la pierre tombale analysée en son temps par l'historien et «Evêque de la basse Mouturie»: «Josse GEORGIUS de BALLONFEAUX... hic jacet... Obiit 21 Junii 1726».-

1722 – Jean GEORGES FRANÇOIS de BALLONFEAUX, seigneur, et MARIE MARGUERITE de MARTIAL sont propriétaires à SCHRASSIG; de leur mariage issurent six enfants, dont trois fils qui succombèrent tous lors de la défense de la ville de LUXEMBOURG contre les envahisseurs français, en 1795. L'un des fils avait créé le théâtre de la capitale!

1766 – MARIE MARGUERITE de MARTIAL, Veuve de BALLONFEAUX, Dame de SCHRASSIG... et d'OETRANGE, exerce tous les pouvoirs de moyenne justice et autres droits fonciers à OETRANGE, tel qu'il est relaté par des notes produites au cadastre de 1766. Furent redevables à la Dame de SCHRASSIG des fermes desdits bourgs, et d'autres sises à La MADELAINE (Rollingen lès-Rodange), MAMER, MOUTFORT, MUHLENBACH, RÖTH, CONTEREN, ERSINGEN, KANACH, MUNSSBACH, ainsi que SCHITTRINGEN, pour l'année 1774.

En 1782, une certaine MARIE ODILIE de BALLONFEAUX, ex-religieuse du Cloître d'ECHTERNACH, fut Dame de SCHRASSIG, instituée héritière «universelle» par testament datant de 1727. Le testament stipulait encore que si sa fille – c'est Jean GOERGES qui définit! – devait se faire religieuse ou «si elle venait à mourir sans héritier, qu'une annexe serait jointe à la Ferme de SCHRASSIG, avec six lits, dans lesquels seraient soignés et nourris des malades des environs, à gratuité complète»

Quand l'empereur JOSEPH II ferma le Cloître des Clarisses à ECHTERNACH en 1782, Marie Odile de BALLONFEAUX retourna à la vie laïque: c'est sous le pseudonyme «Dame-Citoyenne-Maitresse de ROLLE et DEROLLE» qu'elle présida aux destinées du «Château de SCHRASSIG» et de l'unité hospitalière. Il semble que la Dame-Citoyenne ait essentiellement reçu des prêtres persécutés ou destitués, tels Jean Michel HERMANY, Moine d'ORVAL, Jean François ANSELME, trinitaire; le vicaire de SCHUTTRANGE Michel BRAUN, comme le vicaire seigneurial HIMMINGER MARIE-ODILE quitta ce monde en 1798, suivi par son neveu à la succession au «château».

En 1798, Jean François Georges de HAUSEN, fils de Charles HENRI de HAUSEN et de Cathérine ANTOINETTE de BALLONFEAUX fut héritier à SCHRASSIG; en 1806, il épousa Cathérine de SING, «DEISING von SIERK».

Le Baron de HAUSEN fut maire de SCHUTTRANGE de 1804 à 1808, avant de devenir «Chef du Canton de BETZDORF». Il vendit sa propriété de SCHRASSIG à Jacques Louis VICTOR, Comte de VILLERS: les DE VILLERS étaient seigneurs-propriétaires à GRIGNONCOURT, en Lorraine, comme à BORN-sur-Sûre: leurs premières origines vont vers la Suisse, au Fort VILLERS (Weiler), canton de FRIBOURG, alors qu'ils paraissent être arrivés au Luxembourg à l'époque de LOUIS XIV. Louis Victor Comte de VILLERS devait à son tour être bourgmestre de SCHUTTRANGE de 1812 à 1815, année à laquelle le Congrès de VIENNE fut à ses conclusions. Il semble que le Comte se soit engagé à fond pour la création d'écoles villageoises dans les grands parages de SCHRASSIG.

ARIENNE CHARLOTTE, Vicomtesse de VILLERS, fille du Comte LOUIS de VILLERS, épousa en 1839, – l'année de notre indépendance nationale! PROSPERE de la FONTAINE, troisième fils du Gouverneur IGNACE de la FONTAINE; PROSPERE fut le frère de notre poète national «DICKS», alias Edmond de la FONTAINE.

C'est le 28 septembre 1889 exactement que Louis de la FONTAINE succéda à son père comme propriétaire au Château de SCHRASSIG; ayant servi, dans ses jeunes années, sous les ordres autrichiens, il sut réunir ses anciens frères d'armes pour de joyeuses fêtes familiales et de commémoration; LOUIS resta sans enfants. Il fut domicilié à LUXEMBOURG-Limpertsberg de 1900 à sa mort, le 18 octobre 1918; il avait vendu toutes ses propriétés de SCHRASSIG à la famille FILLEUL-MOLITOR, laquelle à son tour céda le domaine à un marchand de bois, du nom de NEIERTZ.

Ce dernier vendit le château à un certain VAN GOGH, ingénieur métallurgiste de HADIR DIFFERDANGE.

Jusqu'en 1957 la Veuve KUBORN-VAN GOGH, fille de l'industriel, vécut au Château de SCHRASSIG, qui, un peu plus de 100 ans avant, – en 1852 – avait été muni d'une enceinte et d'un grand portail bâti, au-dessus duquel les armoiries réunies des DE VILLERS et DE COGNON avaient été sculptées, sous une couronne de comte.

Depuis la construction du grand remblai pour la réalisation de la ligne de chemin de fer LUXEMBOURG-WASSERBILIG, des masses d'eau, principalement de pluie, furent arrêtées dans les parages im-

médiats du château, ce qui fit que les murs des constructions devenaient de plus en plus humides, d'où menace de tomber en ruines. Aussi une partie du château fut-elle déjà démolie au début de ce siècle par la Famille FILLEUL-MOLITOR.

En 1957, quand la Vve KUBORN-VAN GOGH quitta le château, l'Etat grand-ducal l'avait déjà acquis, dépendances et parc; et des espoirs de restauration imminente se firent vifs. Toutefois, odeurs de pourri et moisissures, comme une tranchante humidité condamnèrent le château à moyenne échéance.

En 1961, un reproter d'un quotidien ne reconnu comme derniers «hôtes» du château ancestral... plus qu'un couple d'effraies. Les dernières boiseries anciennes, arrachées des murs, disparurent comme par enchantement, de même que les vieux carrelages des corridors et salle de bain. Et peu d'années plus tard, le château était voué au marteau piqueur, très peu en subsista...

Le fonctionnel du Centre EPI

Occupé en 1963 à la fermeture de la Maison de NIEDERFEULEN, le nouveau Centre EPI offre toujours des locaux fonctionnels: grande maison à 3, respect. 4 étages, sa configuration générale en L, est sise dans un admirable parc, avec plan d'eau, terrains de sport, jardins et dépendances, ces dernières constituant les seuls vestiges de l'ancien château domaniaal.

Le transport public est garanti, à proximité d'un kilomètre de route de campagne, en gare CFL d'OETRANGE.

Un personnel administratif et de gestion veille au bien-être physique et moral des pensionnaires, dont le Directeur, M. William SCHUTZ, directement assisté par deux secrétaires, côté administratif.

Les «groupes de vie», englobant les 29 jeunes pensionnaires actuellement en placement à EPI, sont encadrés par des monitrices et des moniteurs au nombre de 10 spécialistes, six éducateurs, et autres éducateurs gradués, l'aumônerie, fonctionnant à raison de 5 heures par semaine.

Aux services techniques, deux cuisinières, un jardinier, des ouvrières et ouvriers, régime RMG, assurent l'excellent fonctionnement, alors que les Drs en médecine Paul EVERARD et Edith MILLER-SCHINTGEN garantissent surveillances et soins médicaux; un psychologue, un assistant social et un moniteur complètent le personnel de l'Institut d'enseignement socio-éducatif.

La Visite Princière

Mercredi, le 7 février 1996, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE était reçue au Centre EPI de SCHRASSIG pour une visite informelle; accueillie au hall du centre par deux jeunes pensionnaires qui offrirent le bouquet romantique de la bienvenue, la Princesse fut saluée par Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille; M. Jean-Donat CALMES, bourgmestre de la Commune de SCHUTTRANGE, le Conseiller de Gouvernement 1^{re} cl. Mill MAJERUS, Président de la Commission de Surveillance et de Coordination à EPI; le Directeur William SCHUTZ du Centre; le Prof. Attaché Jean TAGLIAFERRI, de la Commission de Surveillance; Madame Anna VAN ZIJL, éducatrice; des Drs. P. EVERARD et Edith MILLER-SCHINTGEN, Madame Miriam MAILLET-MEIER, éducatrice graduée.

Il appartient à Madame le Ministre Marie-Josée JACOBS d'exprimer une bienvenue encore à S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE, avec les plus chaleureux remerciements pour la cordiale sollicitude témoignée et aux pensionnaires, et encore au travail qu'assure à EPI une «équipe» compétente et engagée.

Le membre du Gouvernement expliqua à la suite les finalités, les principes pédagogiques et le fonctionnement général du Centre.

Finalité du CSEE

La finalité du Centre Socio-Educatif de l'Etat CSEE est de recevoir les mineures placées par les instances judiciaires dans le cadre de la loi sur la Protection de la Jeunesse et de leur dispenser une éducation adaptée et individualisée, visant surtout:

- la protection de la mineure qui se trouve en situation de crise;
- la réconciliation des protagonistes en rupture sociale;
- chaque fois que possible, le retour dans le milieu d'origine, après avoir éliminé en tout ou en partie les raisons qui ont conduit au placement;
- la recherche d'une situation de vie la mieux adaptée à la mineure;
- l'acceptation des normes de notre société, condition première à son intégration sociale et professionnelle;
- la réalisation d'apprentissages restés en souffrance;
- l'intégrité physique et psychique de la mineure menacée.

PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

Pour réaliser les buts éducatifs ainsi définis, - la vie de jeune adulte -, EPI s'oriente en fonction de principes socio-pédagogiques appropriés.

- Différenciation et individualisation.

Pour chaque mineure, un projet éducatif individuel est élaboré. Il tient compte de la problématique et des capacités personnelles, des possibilités qu'offrent sa personne, son milieu et son entourage, sa situation matérielle et ses ressources psychiques et socioculturelles.

- Rétablir la confiance.

Au comportement inadapté des mineures, l'adulte-éducateur doit pouvoir donner en institution des réponses différentes de celles qu'elles ont eues jusque-là et qui ont motivé la décision de placement;

- des possibilités intellectuelles souvent faibles, un milieu familial défaillant, la reproduction de comportements sociaux inadaptés et l'échec permanent ont provoqué depuis des années le rejet de ou le dégoût pour toute forme d'enseignement et fait naître des comportements compensatoires;

- le refus ou l'incapacité de dialogue, les violences verbales ou physiques des parents ou de la fratrie, les méfaits engendrés par l'alcool, les conflits relationnels familiaux, les rejets successifs par les milieux de vie, tels le voisinage, l'école, les associations ont conduit la mineure à manifester des relations interpersonnelles gravement perturbées.

- souvent, pour leur propre sécurité et comme seule réponse à leur insécurité et à leur profonde détresse, les mineures ont construit autour d'elles un système de défense réactionnel agressif ou provocateur contre les normes sociales à tous les niveaux.

La réponse pédagogique à ces données de départ consiste à présenter aux mineures une image et un modèle d'adulte qui fassent contrepoids à leurs mauvaises expériences: l'adulte respectueux de la personne et de la dignité de la mineure, tout comme des normes de notre société. Pour que la mineure puisse enfin s'identifier à l'adulte et construire sa propre personnalité de l'adulte qu'elle sera demain, inéluctablement, pour éviter qu'elle ne reproduise après-demain les mêmes comportements dont elle a souffert; ne battons pas ceux qui ont été battus pour éviter qu'ils ne battent à leur tour, il est indispensable qu'elle retrouve la confiance et par là la volonté de retrouver la norme. La confiance est la clé de voute de toute réussite en matière d'éducation.

- Éducation «in vivo»

La mineure devra fatalement affronter sa liberté au plus tard à l'âge de 18 ans accomplis. Il est donc du devoir de l'Institut de la mettre en situation pour qu'elle puisse apprendre sous guidance les faits et gestes indispensables à sa survie en société. Ceci n'est guère possible dans un milieu institutionnel trop protecteur, où l'intendance résoud tous les problèmes, où la part de responsabilisation de l'individu est insuffisante.

A l'Institut, on a pris l'option de préparer les mineures en les confrontant progressivement - et sous contrôle - au monde extérieur: emploi de leurs loisirs, mise au travail, sorties, relations sociales.

- cinéma, spectacles, discos, restaurants, vacances, enterrements, administrations et services publics - apprentissage de l'autonomie au quotidien (entretien, cuisine, vaisselle, raccommodage, nettoyage, hygiène.

Le service psycho-social (SPS) des centres socio-éducatifs de l'État

Lors du premier mois de séjour du mineur au Centre, les membres du Service Psycho-Social dressent le profil médico-social et psychopédagogique de l'adolescent, profil à partir duquel est élaboré un projet socio-éducatif et psychothérapeutique. Ce projet détermine l'orientation que l'institution proposera au jeune à tous les niveaux: l'école à fréquenter, le groupe de vie qui l'accueillera, ses contacts avec son entourage, les aides médicales et psychologiques, ses projets de vie.

Le SPS rencontre régulièrement les familles des adolescents et travaille en étroite collaboration avec d'autres intervenants sociaux, afin d'éclaircir les termes des difficultés des jeunes.

Il garantit le suivi des pensionnaires vivant dans ses structures de logement encadré à l'extérieur des Centres-studios, appartements de l'Institut, et des anciens pensionnaires qui sollicitent l'appui social, moral ou économique.

Le SPS intervient activement dans la réflexion visant l'encouragement et l'appui du personnel dans son travail éducatif; il offre son apport à l'amélioration continue des structures d'accueil et des méthodes de prise en charge des pensionnaires.

Il transmet régulièrement aux autorités judiciaires les informations indispensables sous forme de rapport pour les tenir informés au mieux sur la situation et l'évolution des mineures et mineurs.

Les membres du SPS assistent les jeunes dans leurs démarches administratives et de recherche d'emploi (Administration de l'Emploi, transport, patrons, etc.)

Au fil des ans, certains paramètres- (activité scolaire ou professionnelle à l'extérieur, respect du contrat d'apprentissage, faculté d'adaptation à la vie communautaire, faculté d'insertion dans une famille d'accueil, psychothérapie extérieure) – apparaissent comme étant des indicateurs des objectifs de réadaptation et de réinsertion sociales, visés par les Centres.

Le service SPS se compose actuellement de Mme William SCHUTZ, coordination; Marc JALLAY, assistance sociale; Fernand BOEWINGER, profils et projets et de Madame Danièle KENSING, logement encadré.

Successivement, la Princesse visita la cuisine centrale, où de succulents petits gâteaux étaient préparés sous la régie de Mesdames Dora JADIN et Gilberte REUTER, les jeunes pensionnaires, avec des mains déjà habiles, firent preuve de beaucoup d'ardeur.

À la salle d'études, grandes cartes murales et dossiers à étudier, sous la régie cette fois de l'éducatrice graduée Miriam MAILLET-MEIER, dans une belle atmosphère d'études.

Ce fut la Rév. Soeur Lotty JACOBY, institutrice et chargée de l'aumônerie, qui reçut la grande Hôte et les photographes et autre caméra de presse à l'atelier de tissage, où des tapis multicolores et descentes de lit se trouvèrent sur les métiers.

Dans la classe d'initiation à la vie, ce furent M. Robert RAMPIN, éducateur gradué et Madame Aline WELTER, monitrice, qui fournirent toutes les indications utiles quant aux méthodes de travail et aux visées majeures des cours et séances de travail.

Beaucoup d'affairement et rayons de stockage bien remplis à l'ancienne chapelle, où un atelier «Second-hand-Shop» est installé, en prévision d'une offre suffisante aux fêtes «portes ouvertes» qui ont régulièrement lieu au Centre EPI, opération et ateliers conduits par Mesdames Carole LEYDER, éducatrice graduée, et Francoise HILGER, coopérante bénévole.

Groupes de vie autonomes

On notera que le Centre EPI héberge actuellement 3 pensionnaires sous «logement externe encadré», des jeunes filles qui ont fourni la preuve qu'elles savent «voler de leurs propres ailes» déjà et qui de ce fait bénéficient délibérément d'un rayon d'action élargi, avec occupation

professionnelle; trois autres pensionnaires vivent sous «assistance éducative», mode qui est parfaitement adapté à une situation vécue antérieurement, sept autres jeunes filles profitant d'un régime «congé à surveiller».

Le «sur-mesure», c'est-à-dire un appui continu et bien «personnalisé», non contraignant est la règle générale dans les méthodes éducatives et d'instruction, les capacités intellectuelles, les talents particuliers, comme les intérêts personnels y interférant directement. Liberté librement gérée, bien sûr, mais toujours dans le cadre général tracé par les «règles de la maison», où ordre, convivialité et respect sont de mise, – «règles du jeu» auxquelles se conformeront obligatoirement toutes les pensionnaires.

Bénéficiant d'un système de pointage instauré, les pensionnaires acquièrent peu à peu confiance, une certaine autonomie et une plus grande liberté, largeur de mouvements, voire d'une liberté leur permettant de suivre une activité professionnelle hors de l'EPI-Centre.

Ces «groupes de vie» travaillent sous la compréhensive autorité de Mmes Anna VAN ZIJL et Danièle KENSING, de même qu'avec Monsieur Serge MOLITOR, éducateur-instructeur.

Il existe, à EPI, une «section fermée», où des pensionnaires momentanément récalcitrantes ou en crise grave d'éducation et de comportement, peuvent être isolées pour des laps de temps très réduits, séjour moralement et physiquement toujours surveillé, sinon accompagné.

«Évaluation» de la visite

La visite se termina sur une «ronde joyeuse» au réfectoire, où des rafraîchissements furent offerts: échanges personnels de la Princesse avec les pensionnaires, question pour question, réponses, fraîches, franches et spontanées, dans la meilleure des atmosphères, avant un passage encore dans l'exposition picturale de l'Institut: tout ce que l'on peut, sinon doit en dire, c'est que, côté artistique, les talents et les intérêts sont réels, admirables, les peintures et graphes respirant idées, franchise et fraîcheur!

Une des oeuvres produites à EPI fut offerte à S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE, visiblement ravie – cadeau-souvenir à exposer en bonne place, pour citer Son Altesse Royale.

Grand moment encore pour les pensionnaires quand la Princesse posa pour une photo individuelle avec chacune des pensionnaires, avant le «grand portrait de famille», qui réunit toute l'assistance.

À la salle des réunions, S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE, entourée par Madame Marie-Josée JACOBS, le directeur et le psychologue, par M. Gust PONTEN, Directeur du Centre Socio-Educatif de l'État de DREIBORN, finalement les membres du Conseil de Surveillance, des éducatrices et éducateurs, eut une demi-heure d'échanges informels encore sur de nombreux aspects de la gestion et principalement les problèmes personnels qui causent généralement le séjour à EPI pour les jeunes filles et femmes: 50% des jeunes pensionnaires restent moins de 4 mois, question de «reprendre souffle» et de s'adapter à une vie calme et réglée en milieu protégé. Quelque 63% rentrent dans leur foyer dès que la situation générale d'accueil et de convivialité est jugée favorable, 11% des jeunes filles sont placées dans d'autres institutions sociales quand elles quittent EPI-SCHRASSIG.

«Les aider à se trouver et se retrouver dans la vie», telle est la grande visée d'EPI vis-à-vis des jeunes pensionnaires, des cours de formation professionnelle étant supplémentaires offerts à l'Institut de DREIBORN, formation greffée sur le programme officiel scolaire et professionnel, mais adapté aux candidates.

Vivre en commun dans une atmosphère favorable à chacune, apprendre à s'engager dans la société avec l'apport positif le plus grand possible, mériter des libertés qu'on gagne au fur et à mesure qu'on se montre capable de mériter confiance et «liberté» accrue, le système n'est pas simple, comportant – déjà ou toujours encore – les exigences sociales et de société que requiert, que suppose la vie; un «apprentissage» qui, à EPI, n'est certes jamais facile, en considération de la ou des situations familiales ou autres vécues antérieurement.

EPI n'est point une île, mais un havre bien humain, fait de paix, de bonne volonté, beaucoup de bonne volonté, – des deux côtés! –, où dans la pratique journalière de jeunes filles apprennent l'art d'être de jeunes femmes responsables, – laissant derrière elle des expériences ou des situations qui, plus tard, ne resteront plus que de bien mauvais souvenirs...

La promotion économique du Grand-Duché de Luxembourg

Le 7 février 1996, Monsieur Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération a informé la presse sur l'état actuel de nos relations commerciales avec nos principaux clients, ainsi que sur les nouveaux débouchés qui se présentent notamment aux entreprises luxembourgeoises sur les marchés des économies émergentes des pays de l'Asie et de l'Amérique latine.

Le Secrétaire d'Etat a profité également de cette réunion pour présenter à la presse une nouvelle brochure mettant en exergue des moyens de promotion économique dont dispose le Gouvernement et pour l'informer sur le calendrier des activités de promotion commerciale en 1996.

Le label «Made in Luxembourg»

Le label «Made in Luxembourg» vise à promouvoir des produits et des services de qualité d'origine luxembourgeoise sur des marchés nationaux et internationaux.

Délivré selon des critères définis par la Chambre de Commerce et/ou la Chambre des Métiers, le label constitue un atout commercial pour les entreprises concernées.

Contacts:

Chambre de Commerce
Service du Commerce Extérieur
tél.: 42 39 39-310

Chambre des Métiers
Service du Conseil en Exportation
tél.: 42 67 67-231

Les missions de prospection commerciale à l'étranger

Organisées par le Ministère des Affaires Etrangères, en collaboration étroite avec la Chambre de Commerce, les missions de prospection commerciale ont pour but de consolider et/ou de développer la présence luxembourgeoise sur des marchés étrangers. Leur objectif principal est d'établir des contacts commerciaux directs entre des sociétés luxembourgeoises et des partenaires ou clients étrangers.

Le plan annuel des missions de prospection est arrêté au sein du Comité Consultatif du Commerce Extérieur, sur proposition ou après consultation des différents secteurs économiques.

Des missions de prospection commerciale ad hoc peuvent également être organisées sur demande expresse des exporta-



M. Georges WOHLFART, entouré de M. Paul HIPPERT, Directeur de la Chambre de Commerce et M. Marc COURTE, Conseiller de Légation.

teurs luxembourgeois exprimant un intérêt pour un marché particulier.

Contacts:

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur
tél.: 478-2364

Chambre de Commerce
Service du Commerce Extérieur
tél.: 42 39 39-310

Les représentations diplomatiques et le réseau des Consuls et Conseillers du commerce extérieur

Le rôle des représentations diplomatiques luxembourgeoises est double: représentation politique et défense des intérêts économiques et commerciaux luxembourgeois à l'étranger.

Dans les pays où le Luxembourg n'est pas représenté directement, les intérêts luxembourgeois sont pris en charge par la Belgique et, le cas échéant, par les Pays-Bas.

Les Consuls honoraires et les Conseillers du commerce extérieur, disposant de réseaux de contacts à haut niveau, ont pour but principal d'informer et de conseiller les entreprises luxembourgeoises sur les opportunités d'affaires dans leur pays.

Contacts:

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur
tél.: 478-2364

Chambre de Commerce
Service du Commerce Extérieur
tél.: 42 39 39-310

Les organismes belges de promotion du commerce extérieur

Suite à l'accord instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise et aux accords de collaboration conclus entre l'Office Belge du Commerce Extérieur et les trois organismes régionaux belges de commerce extérieur, les entreprises luxembourgeoises peuvent bénéficier des services offerts par les instances belges: Missions à l'étranger, journées de contact, workshops, participation à des foires ou salons, audiences des conseillers commerciaux détachés à l'étranger qui se déroulent régulièrement à la Chambre de Commerce.

Contact:

Chambre de Commerce
Service du Commerce Extérieur
tél.: 42 39 39-310

La participation officielle du Luxembourg aux foires et salons

Le Gouvernement offre aux entreprises grand-ducales la possibilité de participer à des stands officiels lors de foires ou de salons qui se déroulent à l'étranger. Le Luxembourg est régulièrement représenté à des foires de renommée internationale comme l'ANUGA, la CEBIT ou la Foire Internationale de HANOVRE. La participation collective à ces manifestations permet aux entreprises luxembourgeoises, d'une part d'établir des contacts à haut niveau avec des agents professionnels et privés, et d'autre part de présenter des produits «Made in Luxembourg».

Contacts:

Ministère de l'Économie
Service d'Expansion Commerciale
tél.: 478-4125

Chambre de Commerce
Service du Commerce Extérieur
tél.: 42 39 39-310

Des stands collectifs destinés aux entreprises artisanales sont organisés régulièrement sur la base d'un programme annuel de participation à des foires étrangères. Des initiatives y sont mises en oeuvre par la Chambre des Métiers, afin de prospecter des marchés nouveaux ou de réaliser des contacts professionnels («Journée de l'Artisanat»).

Contact:

Chambre des Métiers
Service du Conseil en Exportation
tél.: 42 67 67-231

Les journées de contact

Les journées de contact visent à nouer des relations entre agents économiques et permettent ainsi de promouvoir les produits luxembourgeois sur les marchés limitrophes de la Grande Région et les pays membres de l'Union européenne. Dans le même sens peuvent être lancées des actions spécifiques sur initiative des acteurs économiques intéressés.

Contacts:

Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur
tél.: 478-2364

Chambre de Commerce
Service du Commerce Extérieur
tél.: 42 39 39-310

Chambre des Métiers
Service du Conseil en Exportation
tél.: 42 67 67-231

Les chambres professionnelles

Le service commerce extérieur de la Chambre de Commerce et le service conseil en exportation de la Chambre des Métiers offrent une assistance-conseil individualisée et variée aux entreprises dans le domaine de la promotion des relations économiques extérieures et jouent un rôle actif dans l'aide et l'assistance à l'exportation:

- aide à la prospection pour les exportateurs
- assistance à l'exportation
- informations directes sur les foires à l'étranger
- informations sur les marchés publics
- service d'abonnement à des envois d'appels d'offres régionaux et communautaires aux entreprises

- promotion de la coopération interentreprise
- renseignements douaniers et fiscaux
- relevés d'entreprises par secteur d'activité

La Chambre de Commerce offre par ailleurs les services complémentaires suivants:

- carnets A.T.A.
- certificats d'origine

Contacts:

Chambre de Commerce
tél.: 42 39 39-310

Chambre des Métiers
tél.: 42 67 67-1

Les Chambres de Commerce belgo-luxembourgeoises à l'étranger

Les Chambres de Commerce belgo-luxembourgeoises à l'étranger constituent un réseau utile quant à l'établissement de contacts individuels et quant aux informations actualisées sur l'environnement socio-économique dans les pays de résidence.

Contact:

Chambre de Commerce
Service du Commerce Extérieur
tél.: 42 39 39-310

Les Euro-Info-Centres

Les Euro-Info-Centres offrent une assistance technique multidisciplinaire:

- assistance et conseils à l'égard des PME (formalités administratives, établissement de demandes d'aide communautaire...)
- informations européennes en direct
- législation communautaire et son application dans les pays de l'Union européenne
- renseignements sur les marchés étrangers
- développement de coopérations transnationales (BRE, BC NET)
- consultation de banques de données

Contacts:

Chambre de Commerce/FEDIL
Euro-Info-Centre
tél.: 42 39 39-333

Chambre des Métiers
Euro-Info-Centre
tél.: 42 67 67-230

L'Office du Ducroire

L'Office du Ducroire est un établissement public qui a pour objet de favoriser les relations économiques extérieures luxembourgeoises par l'octroi de garanties visant à diminuer les risques liés aux paie-

ments d'opérations économiques et commerciales.

Le secrétariat de l'Office est géré par la Chambre de Commerce.

L'Office du Ducroire distingue les opérations à assurer suivant un critère qui détermine en même temps le mécanisme de l'assurance:

- les polices globales: marchés portant sur des biens de consommation ou de production payables généralement à court terme (12 mois);
- les conventions globales: marchés de biens d'équipement et de services avec un délai de crédit dépassant un an ainsi que les marchés spéciaux d'une durée de crédit dépassant cinq ans;
- les polices d'investissements concernant la couverture des risques politiques et assimilés, liés aux investissements de sociétés luxembourgeoises à l'étranger;
- la couverture pour les banques portant sur leur confirmation de crédits documentaires;
- la couverture du non-paiement des loyers, de résiliation et de non-restitution des biens dans le cadre d'un contrat leasing;
- la couverture du risque de non-récupération et de non-paiement de biens, faisant l'objet d'une mise en consignation;
- à partir de 1996, une nouvelle police «PME» sera proposée aux petites et moyennes entreprises luxembourgeoises.

A la suite des accords passés avec la compagnie belge d'assurance-crédit (COBAC), société dans laquelle l'Office a pris une participation minoritaire, l'Office offre désormais la couverture du risque commercial à court terme sur les pays membres de l'OCDE à travers la COBAC. L'Office du Ducroire peut par ailleurs recourir aux mécanismes de coassurance et de réassurance qu'offre l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements, membre du groupe de la Banque Mondiale. Cette possibilité permet à l'Office du Ducroire d'accroître ses moyens de couverture pour des projets d'investissements à l'étranger.

L'Office a de ce fait voulu marquer sa volonté de faire pleinement bénéficier les exportateurs luxembourgeois des synergies acquises au niveau de la prise de risque et de sa prévention.

Contact:

Office du Ducroire
tél.: 42 39 39-320

Le financement public des exportations

1. La Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI)

La SNCI est un établissement bancaire de droit public jouissant de la personnalité juridique et dont le capital social appartient entièrement à l'Etat. Elle bénéficie par ailleurs de la garantie de l'Etat qui couvre le remboursement du capital et le paiement des intérêts des obligations, des bons d'épargne à capital croissant, des bons de caisse et des certificats d'investissement à long terme émis par cette institution.

La SNCI est spécialisée dans le financement des investissements et des exportations et sa compétence est limitée aux opérations bancaires du moyen et long termes. Les interventions de la SNCI complètent la panoplie des instruments d'ordre budgétaire et fiscal instaurés par le législateur en vue de favoriser le développement économique.

2. Les crédits à l'exportation

La SNCI participe avec les banques commerciales au financement des crédits à l'exportation de biens d'équipement luxembourgeois.

La demande est introduite par l'entreprise exportatrice en vue de l'obtention d'un crédit à l'exportation concernant une transaction déterminée. L'intervention de la SNCI se limite en principe à la part luxembourgeoise de l'exportation. Les exportations financées peuvent comprendre également les frais de montage et de démarrage dans les pays de destination. La SNCI peut intervenir pour une quote-part qui varie de 25% à 75% de la valeur totale de l'opération à financer. En pratique, la SNCI refinance 50% du crédit à l'exportation accordé par l'établissement bancaire intermédiaire.

3. Les bonifications d'intérêt

Afin de permettre aux exportateurs luxembourgeois d'offrir à leurs clients étrangers (hors UE) des conditions financières analogues à celles pratiquées par la concurrence étrangère, le Gouvernement a instauré en 1974 un système de bonifications d'intérêt pour l'exportation de biens d'équipement luxembourgeois.

Le taux d'intérêt à charge du client peut être abaissé par l'octroi d'une bonification d'intérêt du Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises (COPEL).

Le taux effectif tient compte de la grille des taux d'intérêt fixée par l'arrangement arrêté au sein de l'OCDE pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (appelé «Consensus OCDE»).

Les demandes de bonifications sont adressées au Comité pour la promotion des ex-

portations luxembourgeoises (COPEL) auprès du Ministère de l'Economie. Le COPEL est l'organisme qui administre les bonifications d'intérêt pour le compte de l'Etat.

Contacts:

SNCI
tél.: 478-2603

COPEL
c/o Ministère de l'Economie
tél.: 478-4135

Le soutien financier à la promotion commerciale

Au titre de la promotion du commerce extérieur et en vue de soutenir les entreprises dans leurs efforts de trouver de nouveaux débouchés pour les produits d'origine luxembourgeoise, le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de l'Economie peuvent accorder des aides destinées à rembourser certains frais encourus lors de la prospection commerciale dans des pays situés hors de l'Union Européenne d'une part et à favoriser la participation des entreprises luxembourgeoises aux foires et salons à l'étranger d'autre part.

Contacts:

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur
tél.: 478-2364

Ministère de l'Economie
Service d'Expansion Commerciale
tél.: 478-4125

Les actions et programmes offerts au niveau des organisations internationales

1. Les programmes communautaires PHARE/TACIS et JOPP

Le programme PHARE vise à soutenir le processus de restructuration dans les pays d'Europe centrale et orientale. L'assistance prend surtout la forme d'aide à la privatisation des entreprises publiques, à la modernisation des services financiers et à la promotion du secteur privé. Une partie des fonds du programme PHARE sert en outre au financement de travaux d'infrastructure.

Le programme TACIS a été lancé pour aider au redressement économique des nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique. Le programme TACIS vise à développer les secteurs de l'énergie, y compris la sûreté nucléaire, du transport, de la santé et de la distribution des denrées alimentaires.

L'objectif principal du programme JOPP est la création et le développement d'entreprises conjointes dans les pays de l'Europe centrale et orientale. Ce programme est destiné en priorité aux petites et moy-

ennes entreprises issues de l'Union européenne.

JOPP offre un certain nombre de facilités qui prennent en compte les différents stades de la création et du développement de l'entreprise conjointe.

Contacts:

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur
tél.: 478-2353

Chambre de Commerce
Service du Commerce Extérieur
tél.: 42 39 39-316

2. Le «consultant trust fund» auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD)

Afin de promouvoir l'internationalisation des entreprises et des bureaux d'études luxembourgeois et de faciliter leur accès aux organismes internationaux, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg a décidé d'instaurer des «consultant trust funds» auprès de la Banque Mondiale et de la BERD.

Ces fonds, utilisés pour régler les dépenses d'experts et de consultants extérieurs, sont destinés à financer les fournitures de services professionnels relatives à l'identification, à la préparation, au suivi et à l'évaluation de projets ainsi qu'à la réalisation d'études de faisabilité.

Contact:

Chambre de Commerce
Service du Commerce Extérieur
tél.: 42 39 39-316

3. Le Centre pour le Développement Industriel (CDI)

Les objectifs du CDI consistent à favoriser la création ou la restructuration d'entreprises industrielles ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) et à susciter une coopération durable entre des entreprises établies dans les pays ACP et des PME/PMI de l'Union européenne. Ces partenariats peuvent prendre des formes flexibles: joint-venture, assistance technique, sous-traitance, etc.

Le CDI enregistre également en vue de missions ad hoc des experts en provenance des pays membres de l'Union européenne.

Contacts:

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
tél.: 478-2362

CDI
tél.: 00 32 2 679 18 11

Adresses utiles

Ministère des Affaires Étrangères et du
Commerce Extérieur
6, rue de la Congrégation
L-1352 LUXEMBOURG
Tél.: 478-2364
Fax: 22 20 48

Ministère de l'Économie
Service d'Expansion Commerciale
19-21, boulevard Royal
L-2914 LUXEMBOURG
Tél.: 478-4125
Fax: 46 04 48

COPEL
c/o Ministère de l'Économie
19-21, boulevard Royal
L-2914 LUXEMBOURG
Tél.: 478-4135
Fax: 46 04 48

Société Nationale de Crédit et
d'Investissement
7, rue du St. Esprit

L-1475 LUXEMBOURG
Tél.: 478-2603
Fax: 46 19 79

Office du Ducroire
7, rue Alcide de Gasperi
L-1615 LUXEMBOURG
Tél.: 42 39 39-320
Fax: 43 83 26

Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
LUXEMBOURG-KIRCHBERG
Adresse postale:
L-2981 LUXEMBOURG
Tél.: 42 39 39-310
Fax: 43 83 26

Chambre des Métiers
2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 LUXEMBOURG
Adresse postale:
B.P. 1604
L-1016 LUXEMBOURG
Tél.: 42 67 67-1
Fax: 42 67 87

Centre pour le Développement
Industriel
52, avenue Herrmann Debroux
B-1160 BRUXELLES
Tél.: (0032) 2-679 18 11
Fax: (0032) 2-675 26 03/679 18 31
Euro-Info-Centre de la Chambre de
Commerce/FEDIL
7, rue Alcide de Gasperi
L-1615 LUXEMBOURG
Adresse postale:
L-2981 LUXEMBOURG
Tél.: 42 39 39-333
Fax: 43 83 26

Euro-Info-Centre de la Chambre des
Métiers
2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 LUXEMBOURG
Adresse postale:
B.P. 1604
L-1016 LUXEMBOURG
Tél.: 42 67 67-230
Fax: 42 67 87

Déclaration de politique étrangère présentée par Monsieur Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération à la Chambre des Députés, le 8 février 1996

Monsieur le Président,

Il y a un an, devant vous, j'avais cité les deux défis majeurs qui troublent nos opinions publiques: le chômage et la guerre.

Tout au long de l'année ces deux fléaux ont continué à susciter de fortes inquiétudes auprès des Européens et à ébranler leur confiance dans le projet de construction européenne. Celle-ci a toujours été perçue à la fois comme le meilleur garant contre tout conflit armé en Europe et comme un puissant facteur de prospérité économique. Le doute s'est installé à un moment où le projet européen a besoin d'une adhésion forte des citoyens.

Notre objectif prioritaire, celui des quinze gouvernements de l'Union européenne, doit donc être de démontrer que seule une Europe qui s'unit peut assurer à notre continent la paix et la stabilité. Seule une Union européenne forte sera capable de générer un nouvel essor économique. Seule une Union européenne solidaire permettra de réduire plus rapidement et



Monsieur Jacques F. POOS à la tribune de la Chambre des Députés

durablement le chômage qui frappe aujourd'hui dix-huit millions de citoyens européens.

Un regard sur l'année écoulée ne devrait pourtant pas donner lieu à une rechute dans l'euro-pessimisme.

La paix en Bosnie et au Moyen-Orient

D'abord, aussi fragile et imparfaite qu'elle puisse être, la paix est revenue en ex-Yougoslavie.

En deuxième lieu le processus de paix au Moyen-Orient a fait d'importants progrès.

En Bosnie, nous avons aujourd'hui la confirmation des horreurs innombrables d'une guerre absurde que personne n'a pu arrêter avant l'heure.

Il est également vrai que l'Accord de Dayton, qui a ouvert cette perspective de paix, est d'abord le résultat d'une initiati-

ve américaine. Mais l'Europe n'a pas été absente pour autant. Si les Musulmans, les Serbes et les Croates de Bosnie avaient accepté le plan Cutileiro en mars 1992, les trois parties constituantes de cette République ex-yougoslave auraient pu arriver au même résultat – en gagnant 4 années de guerre et en faisant l'économie de dizaines de milliers de morts!

L'accord de paix ne peut pas faire oublier non plus l'engagement et les sacrifices de milliers de soldats européens. S'ils n'ont pas toujours pu éviter le pire, ils ont néanmoins contribué à ce que ce conflit ne se transforme pas en une déflagration dans toute la région.

Aujourd'hui, Européens et Américains ont à assumer solidairement une mission périlleuse: transformer l'absence de guerre en véritable paix. Ceci suppose à la fois un grand effort de reconstruction et une véritable démarche de réconciliation.

Notre pays participe activement à cette entreprise de paix. Des contributions importantes à la reconstruction de la Bosnie ont déjà été décidées par le Gouvernement. Nos militaires, qui sont aujourd'hui en mission près de Sarajevo méritent toute notre reconnaissance. Ils démontrent courageusement comme d'autres avant eux, que le Luxembourg n'est pas seulement un partenaire fiable mais qu'il sait aussi assumer pleinement ses responsabilités.

Au Moyen-Orient également nous assistons à de nouveaux et importants progrès sur la voie de paix et à l'émergence progressive d'une nouvelle réalité politique.

Pour la première fois, un million de Palestiniens ont pu élire librement et dans le calme leur Président et les membres du Conseil de l'Autonomie. Le Président Arafat a été élu à une très large majorité, et sa position s'est renforcée face à ses adversaires extrémistes.

Les douze Luxembourgeois que j'ai reçus à leur retour et que j'ai félicités de leur contribution à la mission d'observation, m'ont confirmé que, dans l'ensemble, le déroulement de ces élections a été satisfaisant.

Je souhaite qu'en application des Accords sur l'Autonomie, le Conseil national palestinien procède maintenant sans tarder à l'abrogation des dispositions de sa Charte niant l'existence de l'Etat d'Israël. Ensuite, et dès le mois de mai, les négociations sur un règlement global du conflit et sur le statut définitif des territoires palestiniens devraient commencer.

A la Conférence de PARIS du 9 janvier dernier, le Gouvernement a annoncé qu'il continuera de participer, de manière substantielle, à l'action visant à sortir les territoires désormais sous contrôle palestinien de leur état de sous-développement.

Près de 70% de cette action sera financée par l'UE et ses Etats membres.

La paix étant revenue en Europe, les leçons du conflit en ex-Yougoslavie doivent être tirées.

L'Union européenne a dû y faire face sans grande préparation et sans disposer rapidement des moyens importants qui auraient pu éviter une telle dérive. Cette leçon, peut-être amère, je l'admets, ne plaide sûrement pas en faveur d'une Union européenne moins forte et moins présente.

Bien au contraire. La construction européenne est aujourd'hui le meilleur rempart contre le nationalisme qui, – le Président Mitterrand l'a rappelé dans son dernier discours devant le Parlement européen – mène fatalement à la guerre. Ce message doit également être présent dans nos esprits au moment où va s'ouvrir la Conférence intergouvernementale. Cette Conférence ne doit sûrement pas favoriser le retour des ambitions nationales dans le jeu institutionnel.

Que l'Union européenne n'ait pas été immobile ou inactive en 1995, est illustré par des décisions importantes concernant la monnaie unique d'une part, et les relations extérieures, d'autre part.

L'UEM face à une conjoncture économique difficile

Certains détracteurs de l'Union économique et monétaire colportent une recette miracle fallacieuse: il n'y aurait qu'à abandonner définitivement ou provisoirement le projet de la monnaie unique et le plein emploi serait rapidement restauré! Il n'y aurait qu'à laisser tomber des critères présentés comme implacables et tout le malaise social qui existe dans beaucoup de nos pays disparaîtrait...

L'Europe est devenue un bouc émissaire facile.

Cette démagogie doit être combattue, car elle suscite des réflexes nationalistes.

Si la plupart des pays membres laissaient filer leurs déficits, s'endettaient sans retenue et inauguraient une série de dévaluations compétitives... pourraient-ils sauver l'essentiel, à savoir le marché commun, pièce centrale de la construction européenne?

Il est évident que non!

Les chantres de l'abandon de l'UEM sont donc en définitive les prophètes, volontaires ou involontaires, d'un retour au cloisonnement des marchés, au protectionnisme et au nationalisme économique.

Un tel retour en arrière ferait courir de graves risques à l'Europe et à notre pays.

Le ralentissement de la conjoncture économique en Europe pose évidemment des problèmes sérieux. Le chômage, qui est toujours à des niveaux inacceptables, remonte. Les réformes des finances publiques et des systèmes de sécurité sociale inéluctables – même sans les critères du traité de MAASTRICHT – deviennent plus douloureuses du fait que la trop faible croissance pèse sur les recettes fiscales et les cotisations.

Le choix qui est devant nous n'est certainement pas entre, d'une part, le repli ou le chacun-pour-soi qui garantirait une protection illusoire et, d'autre part, le respect des échéances européennes qui nous exposerait à tous les dangers. Il est entre la réforme ou le déclin.

Indépendamment de l'Union monétaire, nos pays doivent réformer leurs systèmes de protection sociale, non pas pour les démanteler, mais pour préserver l'essentiel d'un modèle auquel les Européens sont fortement attachés. Les réformes que nous avons décidé d'entreprendre dans notre propre système de sécurité sociale s'inscrivent dans le même contexte.

Faut-il alors conclure que les échéances de l'UEM ne pourront pas être respectées parce que les critères ne le seront pas?

Je constate d'abord que dans les pays les plus directement concernés, c'est-à-dire ceux qui devraient en 1999 entrer dans la troisième phase, il existe à la fois une réelle volonté de réforme, mais aussi une préoccupation majeure quant à la montée du chômage, les deux n'étant évidemment pas contradictoires.

Nous savons qu'il est insuffisamment tenu compte de l'emploi dans le processus de réalisation de l'UEM. Jacques DELORS a dit: «L'Europe c'est la monnaie, mais aussi l'emploi». On ne peut pas lors de chaque Conseil européen déclarer haut et fort que la lutte contre le chômage est la première priorité de la politique européenne et puis ne pas la traiter concrètement comme telle.

Hélas, il n'y a dans ce domaine ni mesure simple, ni mesure dont l'impact serait immédiat. Mais je suis convaincu que la crédibilité du projet européen est étroitement liée à une véritable mobilisation de tous les Gouvernements et de tous les partenaires sociaux à l'échelle européenne pour l'emploi. Sans réelle contrepartie en termes de création d'emplois, certaines réformes sociales ou du marché du travail seraient difficiles à réaliser.

La stratégie commune tracée dans le «Livre Blanc» de la Commission européenne est plus actuelle que jamais. Il faut regretter qu'en dépit des déclarations du Conseil européen, le programme de réseaux trans-européens qui comprend quatorze projets prioritaires arrêtés à ESSEN en décembre 1994, ne soit toujours pas

mis en oeuvre, faute de moyens communautaires suffisants.

De tels retards doublés d'incohérence ne sont pas là pour redonner confiance ni aux opérateurs économiques, ni aux citoyens. Une certaine orthodoxie financière au niveau communautaire a sûrement atteint ses limites.

Le Livre blanc a également mis en avant l'importance de la compétitivité qui est une des clés de la création d'emplois. Formation, innovation, recherche, qualité des produits sont les éléments d'un plan d'action que l'Union devrait encourager.

Si je partage l'avis que le ralentissement conjoncturel subi aujourd'hui n'est que provisoire et de courte durée, il s'agit néanmoins de montrer, à l'échelle de l'Union, qu'une véritable concertation économique existe et qu'une coordination des mesures visant à stimuler la croissance et l'emploi est mise en oeuvre.

Il faut aussi rappeler qu'au moment où l'UEM a été conçue, la Communauté connaissait une période de haute conjoncture. Sous l'impulsion du marché intérieur, la croissance était vigoureuse et le chômage commençait à décroître. Cette tendance s'est inversée au début des années 90 et nous découvrons aujourd'hui que la reprise est fragile.

Dans quelle mesure faudra-t-il tenir compte de ces aléas de la conjoncture? Un changement des critères tel que proposé par certains doit être exclu. Il saperait la confiance dans la future monnaie que nous voulons stable et forte. Mais les critères ont été rédigés avec soin. Ils ne sont pas tous d'une rigidité absolue.

Et puis, cessons de spéculer sur ce que pourrait être la situation au début de 1998. Les prévisions économiques comportent une grande marge d'erreur.

Nous partageons évidemment l'idée que si les efforts de convergence sont essentiels avant le début de la 3^e phase, ils devront se poursuivre après son entrée en vigueur. D'abord entre les pays qui auront la monnaie unique, mais aussi dans les pays qui devront les rejoindre ultérieurement.

Dans ce contexte économique incertain, rien ne serait évidemment plus dangereux que de mettre en cause le calendrier de la monnaie unique.

Des décisions importantes ont été prises à MADRID. Je note aussi que les marchés des changes qui sont extrêmement vigilants sont restés particulièrement stables, malgré les nouvelles difficultés économiques et sociales. Cette stabilité a permis une nouvelle baisse des taux d'intérêt. Il s'agit-là déjà d'une des premières retombées positives d'une marche crédible vers la monnaie unique qu'il ne faut surtout pas remettre en cause.

Par ailleurs, l'inflation, le critère de convergence le plus important pour la stabilité de la monnaie unique, est à un niveau particulièrement bas dans la plupart des pays européens. Cet objectif de convergence a donc été largement atteint.

La création d'une monnaie unique européenne forte, stable et de ce fait capable de rééquilibrer et de stabiliser un système monétaire international est à portée de main. Ce message doit être donné avec force.

Une vaste campagne d'explication sera lancée par le Gouvernement qui y associera la Commission, les opérateurs économiques et les partenaires sociaux. Le citoyen doit comprendre l'enjeu de la monnaie unique. Il faut qu'il ait confiance dans cette nouvelle monnaie qui doit à la fois refléter la stabilité, mais aussi l'image d'une Europe forte, capable de renouer avec une croissance durable et l'emploi.

L'UEM représente sûrement un pas gigantesque et irréversible.

La Conférence intergouvernementale qui va s'ouvrir le 29 mars à TURIN est une autre étape importante de cette stratégie pour l'Europe du 21^e siècle.

La CIG: une stratégie pour l'Europe du 21^e siècle

Dans l'introduction du Rapport du groupe de réflexion, le Président Carlos WESTENDORP écrit «les hommes et les femmes en Europe ressentent, aujourd'hui plus que jamais, le besoin d'un projet... Nous devons donc expliquer clairement à nos citoyens pourquoi l'Union, qui présente tant d'attraits pour d'autres peuples européens, reste nécessaire pour nous également».

Au moment où la Conférence Intergouvernementale va s'ouvrir, cette tâche est impérative. Le citoyen doit comprendre les vrais enjeux. Il doit avoir le sentiment qu'il ne s'agit pas de négociations complexes menées par quelques technocrates ou diplomates, mais que ses propres affaires, son avenir et celui de ses enfants sont à l'ordre du jour.

Nous n'aurons pas droit à l'échec. Un rejet des résultats de la conférence dans l'un ou l'autre pays créerait une crise de confiance qui ne resterait pas sans influence sur le passage à la monnaie unique ainsi que le processus de l'élargissement.

Il appartient donc à la Présidence italienne d'orienter, dès l'ouverture de la Conférence, les débats dans la bonne direction et de fixer clairement les objectifs.

Pour le Luxembourg, il s'agit d'abord d'achever et d'améliorer ce qui a été ini-

tié dans le Traité de MAASTRICHT. Il s'agit, ni de défaire ce qui a été accompli, ni de remettre en cause les principes de base qui caractérisent depuis ses débuts la construction européenne.

Nous sommes en faveur d'un approfondissement, car des insuffisances évidentes subsistent. Nous acceptons certains aménagements institutionnels dans la mesure où ils ne sont pas guidés par une opposition artificielle entre grands et petits, mais inspirés par un véritable souci d'efficacité, de transparence et de démocratie.

J'ai également fait des propositions pour améliorer rapidement les méthodes de travail du Conseil qui devra redevenir l'organe de décision politique. Ces réformes peuvent être réalisées sans modification du Traité.

Le Gouvernement a présenté devant la Chambre l'aide-mémoire qui définit les grandes orientations, nos priorités et nos principes que nous défendrons lors de cette conférence.

Notre approche sera, comme lors des conférences intergouvernementales précédentes, positive et coopérative. Je répète que nous partageons, notamment avec nos partenaires du BENELUX, un objectif: celui d'une Union forte qui, même élargie, reste capable d'agir et garde un très large appui auprès de nos populations.

La CIG ne doit pas devenir un saut dans l'inconnu. Le terrain a été préparé par le groupe de réflexion qui a identifié certains points majeurs. Nous devons surtout être capables de fournir au citoyen une vision globale de l'avenir de l'Europe.

Qu'est-ce qui préoccupe le citoyen ordinaire? Est-ce d'abord le nombre de Commissaires, la durée de la Présidence et son titulaire, la pondération exacte des voix? Certainement pas.

Ce qui intéresse les Européens c'est de savoir:

- si la CIG va permettre à l'Union Européenne de lutter plus efficacement contre le chômage,
- si l'Union sera capable de mieux défendre ses intérêts face à nos grands concurrents,
- si les droits sociaux et l'environnement naturel seront mieux protégés contre toute forme de dumping ou de concurrence sauvage,
- si sa sécurité sera mieux protégée et,
- si la paix sera solide, aujourd'hui et demain.

Voilà un ordre du jour des travaux qui peut motiver le citoyen, lequel demande aussi que les règles démocratiques soient mieux prises en compte au niveau européen.

Le Luxembourg est pour cette raison favorable à une association du Parlement Européen aux travaux de la CIG. De la même manière, je m'engage à mener avec notre Chambre, pendant toute la durée de la Conférence, un échange et une concertation permanents.

Le renforcement de la démocratie dans l'Union figure d'ailleurs à l'ordre du jour de la Conférence. Le Parlement européen, sous la présidence de M. HAENSCH, s'est montré responsable. Il est naturel qu'il joue pleinement son rôle de contrôle parlementaire.

Le champ d'application de la co-décision devra être simplifié et étendu à la plupart des domaines régis par la majorité qualifiée.

La simplification des procédures, une plus grande transparence dans le processus de décision, une meilleure application du principe de subsidiarité, voilà quelques orientations que le Luxembourg soutient.

Expliquons aux citoyens les avantages de la citoyenneté européenne. Montrons-leur que l'Europe ne détruit ni les Etats-nations, ni les identités nationales. L'Europe les prémunit contre toute dérive nationaliste. Elle leur offre un nouveau champ d'expression et d'action.

Les Parlements nationaux ont à cet égard un rôle important à jouer. Il n'y a pas de démocratie européenne sans l'association forte et le contrôle permanent aux affaires de l'Union Européenne de ceux qui sont l'expression de la légitimité démocratique dans nos pays.

Lors de la CIG, il faudra éviter soigneusement tout téléscopage des problèmes et des échéances.

L'UEM est sur les rails. L'élargissement devra sûrement être pris en compte. Mais il ne doit pas être l'unique sujet de la CIG qui serait ainsi ramenée à une simple révision des institutions.

Qui peut raisonnablement aujourd'hui dessiner une Union de vingt-cinq membres et plus? Il s'agit-là d'un processus. Pouvons-nous aujourd'hui nous concentrer sur les institutions d'une telle Union élargie qui ne deviendra réalité avant longtemps?

L'élargissement, objectif éminemment important pour tous, doit aussi être acceptable et être accepté par tous les citoyens de l'Union. La Conférence peut cependant établir une sorte de «feuille de route» pour l'élargissement, facilitant dans l'avenir les adaptations qui seront alors nécessaires.

Le système de financement de la Communauté devra être revu en 1998/99 au plus tard. Il ne devrait cependant pas être traité dans le cadre de la CIG, car il est d'abord lié à l'élargissement. Mais les

questions budgétaires sont évidemment au coeur d'une véritable communauté de solidarité à laquelle le Luxembourg, qui est pourtant le premier contributeur par tête d'habitant, reste fermement attaché.

Les trois pays du BENELUX, qui se sont rencontrés hier à LA HAYE au niveau des Chefs de Gouvernement et des Ministres des Affaires Etrangères, sont d'accord sur les sujets prioritaires de la Conférence qui avaient d'ailleurs déjà été énoncés dans l'aide-mémoire luxembourgeois:

* L'emploi doit être plus clairement inscrit dans le Traité. Certes, nous savons qu'un Traité ne peut éradiquer le chômage. Mais le souci pratique de prendre mieux en compte l'emploi doit être mieux ancré. La création d'un Comité de l'emploi au même titre que d'autres comités institués par le Traité nous paraît pour cette raison essentielle.

* Le renforcement de la dimension sociale est indispensable. Nous préconisons évidemment l'abolition du statut spécial dont un pays dispose dans ce domaine. Comment réconcilier des millions d'Européens avec la construction européenne, si le discours dominant de celle-ci est axé sur la dérégulation, donc en fait l'extension de la précarité qui est souvent l'anti-chambre de l'exclusion sociale.

* La dimension environnementale répond aussi à un souci majeur des citoyens, d'autant plus que le développement de ce secteur peut devenir un atout économique pour l'Europe. Une fiscalité moins axée sur le facteur travail et pénalisant davantage les activités pesant sur l'environnement devrait pouvoir être mise en oeuvre de façon concertée.

* Quatrième priorité: la sécurité des citoyens.

La montée de la criminalité est trop souvent mise en relation avec l'ouverture des frontières et la libre circulation des personnes. Quel paradoxe qu'une des plus remarquables réalisations de la construction européenne, à savoir la liberté de circuler sans contrôle dans l'espace européen, devient pour le citoyen une source d'inquiétude et de crainte?

Ce que nous appelons «le troisième pilier», c'est-à-dire la coopération en matière de justice et des affaires intérieures, n'a pas progressé de façon satisfaisante, même si, au Conseil européen de CANNES, deux conventions importantes ont été adoptées. Le désaccord quant à la compétence de la Cour de Justice que nous jugeons, avec une large majorité des Etats absolument nécessaire, reste une cause de blocage.

L'intégration de SCHENGEN qui n'est malheureusement pas encore pleinement

mise en oeuvre dans le cadre de l'Union devrait être poursuivie. Le Luxembourg qui assumera la Présidence SCHENGEN pendant le second semestre de cette année, souhaite réaliser l'élargissement de SCHENGEN qui comprendra non seulement les nouveaux adhérents de l'Union, mais aussi, avec des modalités spécifiques, l'Islande et la Norvège.

* La politique étrangère et de sécurité commune doit sûrement être un des sujets prioritaires de cette Conférence.

Il ne faut pourtant pas faire naître de faux espoirs. Une politique étrangère efficace ne se décrète pas. Les textes de traité les plus admirables resteront lettre morte s'il n'y a pas d'abord une volonté politique forte et la capacité de définir l'intérêt commun. L'assouplissement de l'unanimité peut être utile, mais ne règle rien si les Etats n'ont pas la volonté d'agir ensemble. Je partage les vues de ce diplomate néerlandais qui a clairement montré que l'action de l'Union européenne face au conflit en ex-Yougoslavie n'aurait probablement pas été différente ou plus efficace, si les décisions avaient pu être prises à la majorité qualifiée.

En matière de PESC, nous avons besoin:

1. d'une meilleure préparation des décisions, d'où l'importance d'une cellule d'analyse et de planification auprès du Secrétariat;
2. d'une prise de décision plus efficace, d'où l'intérêt de l'abandon du principe de l'unanimité;
3. d'une meilleure exécution des décisions. Nous pensons que la Commission peut y participer plus activement.

Nous ne sommes pas convaincus que de nouveaux organes, tels qu'un M. ou une Mme PESC, à côté de la Présidence et de la Commission, soient susceptibles de faciliter et la prise de décision et son exécution. Ils risqueront d'alourdir les procédures et de créer de nouvelles confusions.

L'amélioration des mécanismes de la PESC est sûrement nécessaire, encore faut-il que chaque Etat-membre soit prêt à jouer le jeu d'une politique étrangère commune. La multiplication des groupes de contact auxquels la Présidence n'a même plus accès, ne contribue pas à la cohérence d'une politique.

L'Union Européenne, faut-il le rappeler, n'est pas et ne sera pas comparable aux Nations Unies.

L'institutionnalisation d'un directoire préconisée ci et là marquerait très vite le déclin d'une communauté de solidarité. Certes, nous savons que dans le domaine de la politique étrangère et tout particulièrement quand des moyens militaires sont mis en oeuvre, aucun pays ne peut

être contraint à y participer. Nous savons aussi que certains pays plus grands, disposant de moyens supérieurs, doivent jouer un rôle important. Un Traité peut modifier les mentalités et les comportements. Il ne modifiera jamais les données démographiques et géographiques.

Le Traité de MAASTRICHT fixe notamment parmi les sujets à réviser les dispositions relatives à la sécurité et à la défense.

La mise en place progressive d'une identité européenne de sécurité et de défense est indispensable, si l'Europe veut assumer son rôle de pôle de puissance et de force stabilisatrice. Cette identité ne pourra se construire de façon déconnectée par rapport à l'Alliance atlantique qui reste à la fois le meilleur garant de notre sécurité et le lien transatlantique le plus solide.

Des évolutions récentes en France à l'égard de l'Alliance trouvent notre plein appui. Elles devraient faciliter désormais la création d'une réelle identité européenne en matière de défense. Celle-ci disposerait, en relation avec l'UEO dont le rapprochement progressif avec l'Union européenne devra être réalisé, des capacités opérationnelles qui permettraient à l'Europe de faire face à des crises ou des opérations de maintien de la paix impliquant l'utilisation de moyens militaires.

La sécurité et la paix en Europe sont nos préoccupations majeures. L'approfondissement comme l'élargissement y répondent.

C'est dans ce même contexte qu'il faut considérer l'ouverture de l'OTAN et, le cas échéant, de l'UEO aux pays de l'Europe centrale et orientale ainsi qu'aux pays baltes.

Cette ouverture compte parmi les intérêts stratégiques prioritaires de l'OTAN tels qu'ils viennent d'être définis par le nouveau Secrétaire général de l'Alliance, M. Javier SOLANA. Elle s'inscrit dans la logique de l'intégration européenne et ne saurait être appréciée comme étant dirigée contre aucun autre pays. Au contraire, un tel processus graduel et prudent fera partie d'une architecture plus large de la sécurité en Europe.

La stabilité sur le continent européen signifie que l'élargissement de l'Union et l'ouverture de l'Alliance de l'Atlantique Nord devront aller de pair. Je n'entends pas nécessairement par là un développement identique dans le temps, mais un processus évoluant de façon concertée. Il me semble d'ailleurs qu'entre les alliés européens et nord-américains un consensus est une voie de s'établir pour une telle approche coordonnée et envisagée en commun.

J'aimerais évoquer à la fin de mon développement consacré à la Conférence

intergouvernementale une question que beaucoup de nos concitoyens nous posent: Et le Luxembourg, que deviendra-t-il dans cette grande Europe qui aura quelque trente membres? Quel sera encore notre poids?

Je suis confiant que notre pays qui a participé dès les débuts à cette grande aventure européenne et qui a réussi à s'affirmer comme un des trois sièges de travail des institutions saura y jouer pleinement son rôle. Il le fera d'autant mieux qu'il saura développer ses relations bilatérales avec ses voisins et avec tous les pays membres.

Nous avons pleinement soutenu la revitalisation du BENELUX à travers lequel nous exerçons une influence multipliée sur le devenir de l'Union.

Une attention accrue est consacrée à la «Grande Région» dont nous faisons partie et pour laquelle nous sommes un des pôles d'attraction majeurs.

Je reste confiant si nous savons, comme par le passé, exploiter nos atouts: notre situation au centre de cette Europe qui s'élargit vers l'Est, notre multilinguisme, notre ouverture sur un monde qui change et finalement notre capacité d'intégration et de solidarité.

C'est ainsi que nous pourrions rester un membre plus influent et plus écouté que nos dimensions et le nombre de notre population ne le permettraient a priori. Je suis sûr que la prochaine Présidence que nous aurons à assumer l'année prochaine en sera une nouvelle confirmation.

Les relations extérieures de l'Union

Malgré les insuffisances au niveau de la prise de décision en matière de PESC, il faut constater que la relance au niveau des relations extérieures a été un autre point fort des activités de l'Union en 1995.

Sur ce plan, les Présidences française et espagnole ont obtenu des résultats importants.

L'Union est devenue un acteur global et elle a su se forger une identité politique internationale. Elle s'est donné les moyens pour s'affirmer comme une des forces stabilisatrices vis-à-vis du monde extérieur. Je cite les conclusions du Conseil européen de CANNES: «Une politique de coopération ambitieuse au Sud constitue le complément de la politique d'ouverture à l'Est et donne sa cohérence géopolitique à l'action extérieure de l'Union européenne.»

En ce qui concerne l'élargissement vers l'Est la préparation de l'adhésion des pays associés à l'Union se poursuit activement. A CANNES les moyens financiers du programme PHARE ont été sensiblement

augmentés. La stratégie de pré-adhésion implique des critères objectifs «afin de créer les conditions d'une intégration progressive et harmonieuse de ces Etats». Le Luxembourg, ensemble avec ses partenaires du BENELUX, soutient ces orientations qui devront être complétées et approfondies par plusieurs études de la Commission.

L'élargissement reste donc un objectif politique prioritaire que nous approuvons. Mais il ne doit pas donner lieu à cette «fuite en avant» stigmatisée à juste titre par François MITTERRAND.

Les relations avec les pays méditerranéens ont une importance cruciale pour l'Union européenne. Elles se dérouleront dorénavant dans un nouveau cadre multilatéral de coopération qui contribuera à créer une zone d'échanges, de dialogue de stabilité et de paix dans cette région.

La Conférence euro-méditerranéenne de BARCELONE a été une étape importante à cet égard. Le développement économique de nos partenaires de la Méditerranée est le meilleur moyen pour lutter contre le fondamentalisme qui puise d'abord ses troupes parmi les millions de jeunes désorientés, sans emploi et sans perspective.

Le soutien aux Palestiniens, auquel le Luxembourg prend une part proportionnelle importante, s'inscrit également dans cette démarche. La création de l'Union douanière avec la Turquie mérite également d'être relevée.

Certes, nous devons rester vigilants, en ce qui concerne les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans cette région. Mais, par le dialogue, les échanges et la coopération, nous devons aider ces pays à se moderniser, à se développer et à affermir la démocratie. L'alternative est un fondamentalisme ultra-nationaliste.

Le Conseil européen de CANNES est également parvenu à un accord sur les moyens financiers du 8^{ème} FED qui, dans le cadre de la Convention de LOMÉ, est un instrument essentiel de la coopération entre l'Union Européenne et les pays ACP. Le Luxembourg a accepté d'augmenter sa contribution de 76 %. L'Afrique ne doit pas devenir le continent des laissés-pour-compte.

L'Union européenne a également intensifié ses relations avec l'Amérique latine. Un accord cadre avec le MERCOSUR a été signé qui prévoit à terme une association à caractère politique et économique. Les relations économiques et politiques avec le Chili et le Mexique ont été renforcées.

Le Conseil européen de MADRID s'est également prononcé en faveur d'un dialogue avec Cuba. Le Luxembourg a soutenu cette approche dans la mesure où el-

le va encourager et soutenir le processus de réformes politiques et économiques souhaité par la population de ce pays.

Le Luxembourg entend d'ailleurs renforcer ses propres relations avec l'Amérique latine. L'année dernière, une délégation économique s'est rendue au Brésil et en Argentine. Le mois prochain, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendront en visite d'État au Mexique.

Le Grand-Duc Héritier, accompagné du Ministre de l'Économie et d'une délégation d'hommes d'affaires, visitera le Brésil où il y a une présence économique luxembourgeoise déjà très ancienne, ainsi que le Chili.

Les relations transatlantiques constituent évidemment un aspect fondamental des relations extérieures de l'Union.

Nos liens avec les États-Unis et le Canada sont d'une nature particulière. Alliés et partenaires privilégiés, nous sommes aussi des concurrents dont les positions, notamment en matière commerciale, divergent parfois. Mais le dialogue et la coopération transatlantique contribuent de façon irremplaçable à la stabilité politique et économique internationale.

Le nouvel Agenda transatlantique et le Plan d'action conjoint, Union européenne/États-Unis, signés à MADRID en décembre dernier, créent une base de travail élargie pour le développement de la concertation. Ils offrent la possibilité d'actions conjointes dans des domaines multiples, politiques, économiques, technologiques, mais aussi dans les secteurs comme la protection de l'environnement ou la lutte contre la criminalité.

L'Union Européenne a également défini sa stratégie à long terme par rapport à deux grandes puissances, la Russie et la Chine.

Cette stratégie consiste à intégrer progressivement ces pays dans l'économie mondiale et d'en faire des acteurs responsables de la scène mondiale.

Il est dans l'intérêt de la Russie de poursuivre sa politique de démocratisation et de réformes économiques. Les récents événements en Tchétchénie ont montré qu'il n'y a pas d'alternative à la recherche d'une solution négociée du conflit.

L'UE reste attachée au développement de relations de partenariat et de coopération étroite avec la Russie. Nous espérons que tous les Russes finiront par comprendre que l'établissement de liens amicaux avec les pays occidentaux ne diminue en rien leur statut de grande puissance. L'admission au Conseil de l'Europe constituera un encouragement pour les forces démocratiques de ce grand pays.

C'est dans ce même esprit que je salue la ratification prochaine par la Chambre de

l'Accord de partenariat conclu entre l'UE et la Russie.

Ce tableau serait incomplet sans citer le sommet Asie-Europe qui se réunit le mois prochain à BANGKOK. La puissance économique de l'Asie sera sans conteste le phénomène majeur du prochain millénaire. La Chine, l'Inde, la zone ASEAN et bien évidemment le Japon représentent, comme l'a exprimé Pierre DROUIN «un véritable aimant dans l'orientation des flux de la richesse».

L'Europe ne doit pas être absente de ce continent en pleine ébullition. Elle peut y trouver un stimulant pour sa propre dynamique économique.

La mondialisation de l'économie et la globalisation des marchés constituent un véritable processus historique auquel il serait vain de s'opposer. Elles obligent les Européens à unir leurs forces et à construire ensemble un véritable pôle de puissance politique, économique et culturelle. Il s'agit d'un processus qu'aucun pays européen ne saura maîtriser isolément.

Le Commerce extérieur

La mondialisation de l'économie, la nouvelle répartition des richesses à l'échelle mondiale résultant de l'émergence de nouvelles puissances économiques, notamment en Asie, obligent également les entreprises luxembourgeoises à s'adapter.

La présence sur ces marchés n'est plus réservée aux grandes entreprises transnationales. Elle devient progressivement une perspective, voire une obligation pour les entreprises de taille moyenne. La promotion de notre commerce extérieur a pour cette raison pris une nouvelle dimension.

Certes, l'exportation sur des marchés lointains reste d'abord l'affaire de chaque entreprise. Mais les PME prêtes à se lancer sur ces nouveaux marchés, dont la croissance est incomparablement plus forte que celle des marchés européens, doivent pouvoir compter sur un appui de la part des pouvoirs publics.

Cela est d'autant plus vrai que depuis vingt ans, notre balance commerciale est déficitaire. Il s'agit-là d'une donnée structurelle qui est compensée par la balance des services.

Mais cette explication ne saurait suffire. Le Luxembourg doit relancer ses exportations. Et il le peut d'autant mieux que sa balance commerciale est précisément positive sur les marchés dont la croissance est la plus forte.

Une présence continue présente évidemment des avantages considérables pour les entreprises. L'ouverture à KUALA LUMPUR d'une Ambassade régionale cou-

vrant l'espace ASEAN, véritable Communauté économique en gestation, s'inscrit dans cette approche.

L'intensification des relations avec l'Inde qui représente un marché énorme en pleine évolution, est également une nécessité. Les futures missions économiques en Chine et au Vietnam reflètent notre volonté de tirer le meilleur parti de la nouvelle globalisation des marchés.

Dans ce contexte, il faut également mentionner le secteur des services qui domine aujourd'hui largement notre économie. La promotion de la place financière notamment dans ces pays émergents doit être entreprise encore plus activement.

Je voudrais mentionner aussi la nécessité de renforcer encore nos efforts de prospection destinés à attirer de nouveaux investissements. L'évolution dans l'industrie sidérurgique nous a rappelé que la création de nouvelles activités économiques et par là de nouveaux emplois doit être vigoureusement poursuivie.

La coopération

La mondialisation qui présente de nouvelles chances ne doit pas nous faire oublier que des milliards d'êtres humains sont condamnés à la pauvreté absolue. Cette situation est inacceptable.

Malheureusement, nous constatons que beaucoup de pays engagés à assainir leurs finances publiques réduisent leur aide au développement.

Le Luxembourg ne suit pas cette évolution. J'ai déjà mentionné notre ferme intention d'augmenter sensiblement d'année en année notre aide. Ce pari a été tenu et nous respecterons cet engagement.

Notre objectif est d'allouer une aide publique au développement qui atteindra 0,7 % de notre PNB à la fin de cette décennie. Le budget de 1995 a atteint le taux de 0,35 %. Cette année, nous sommes passés à 0,42 % soit une croissance de plus de 20 %. En tout, 2,5 milliards de francs iront à des projets de développement.

Vous avez eu un large débat sur notre politique de coopération lors de l'adoption de la nouvelle loi sur la coopération. Je souligne le rôle éminent joué par les ONG luxembourgeoises qui témoignent que nos concitoyens restent sensibles à ce grand défi et savent donner à la solidarité une expression concrète. Elles bénéficient depuis le début de cette année d'un soutien renforcé qui leur permettra d'accentuer encore leur action: Le cofinancement peut désormais, dans certains cas, atteindre 300 % de l'aide investie.

Nous sommes également en train d'améliorer, comme l'a souhaité la Chambre, l'efficacité de nos instruments de la coopération. Plus de moyens signifie plus

d'effectifs, et davantage d'efficacité. Quel est l'impact, la durabilité de notre aide? Quels en sont les premiers bénéficiaires?

Je propose à la Chambre un débat sur la coopération sur base du Rapport que le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères lui soumet chaque année en mars/avril.

Les Droits de l'Homme

Avant de conclure je voudrais vous soumettre quelques réflexions au sujet de la défense des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales qui constitue un des piliers de notre politique étrangère.

Je sais et j'apprécie l'importance qu'attache la Chambre à cette question. En témoignent les nombreux débats que vous y consacrez, les résolutions que vous adoptez, et les discussions que vous y réservez au sein des réunions de commissions auxquelles j'ai souvent le privilège de participer.

Notre objectif commun est donc clair.

Mais, «comme toujours dans les relations internationales, la manière dont on fait les choses est presque aussi importante que ce que l'on fait».

Je viens de citer, en traduction libre, un passage du livre que M. Garreth EVANS, Ministre des Affaires Etrangères d'Australie, a consacré à la politique étrangère de son pays.

M. EVANS ajoute qu'en matière de droits de l'homme la question n'est pas vraiment de savoir si on est idéaliste ou réaliste. Le choix n'est pas entre agir ou ne pas agir, mais le problème est de savoir quel est le moyen pour atteindre le but que l'on s'est fixé.

Il ne s'agit pas de se donner, à peu de frais, bonne conscience. Il s'agit d'obtenir un progrès réel dans le sens souhaité.

Parfois une condamnation publique et sévère est nécessaire. L'Union Européenne et ses Etats-membres ont souvent eu recours à ce moyen.

Mais dans d'autres circonstances, ce type de condamnation est contreproductif et suscitera, comme l'écrit aussi M. EVANS, une réaction blessée, défensive, qui est plus susceptible de renforcer le comportement critiqué que de contribuer à sa disparition.

Et puis il faut aussi être conscient que dans un monde où coexistent des régimes politiques, dont certains sont très éloignés de notre idéal, tout n'est pas possible tout de suite.

Rappelons-nous comment les choses se sont passées en ce qui concerne l'URSS. Elle a été critiquée depuis sa naissance pour son attitude en matière de droits de l'homme, mais elle n'a pas pour autant été

exclue des relations politiques et économiques internationales.

En 1975, dans le cadre du Traité CSCE, elle a estimé qu'il était dans son intérêt d'accepter également le volet «Droits de l'Homme» sur lequel insistaient les pays occidentaux. A partir de ce moment-là, son bilan en matière de droits de l'homme a fait l'objet, en sa présence, d'un examen périodique et finalement, d'autres circonstances aidant, la Russie a fait le saut vers la démocratie.

Maintenant il reste à la Russie à confirmer dans les faits l'option de principe qu'elle a prise.

En Tchétchénie, la Russie a une fois de plus employé la manière forte et nous condamnons énergiquement la façon dont elle s'y est comportée.

Faut-il pour autant réviser notre stratégie? A cette question, je réponds résolument non.

En matière de droits de l'homme il y a en effet un troisième élément à prendre en considération, à savoir qu'il faut parfois accorder un crédit de confiance.

C'est ce que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe vient de faire en acceptant par 164 voix sur 214, la candidature de la Russie. L'Assemblée a aussi fait le pari que la Russie va progressivement se conformer à la Convention sur les Droits de l'Homme et aux autres règles de comportement des peuples civilisés.

Le Parlement européen a pareillement accordé un crédit de confiance à la Turquie en mettant en place une union douanière avec elle, et ceci malgré le fait que nous n'avons pas encore la garantie que les droits culturels des Kurdes ou les droits de l'homme en général seront respectés dans ce pays. Nous avons clairement dit à nos partenaires turcs ce que nous attendons d'eux. Maintenant c'est à eux d'honorer cette confiance.

Pour la Chine, également, nous faisons le même pari. Son comportement à l'égard des Tibétains, l'incarcération d'opposants politiques, l'intolérance religieuse nous préoccupent. Voilà pourquoi ce comportement restera à l'ordre du jour de la commission des Droits de l'Homme des Nations-Unies.

Mais à propos de la Chine aussi, nous nourrissons un certain espoir.

Déjà la Chine a commencé à publier périodiquement un rapport sur les droits de l'homme. Dans son dernier rapport, elle reconnaît elle-même qu'elle est déficiente dans ce domaine. Mais elle croit pouvoir s'excuser en invoquant la nécessité de maintenir l'unité d'un aussi grand pays, et celle de ne pas mettre en cause son développement économique.

Pour notre part, nous ne pensons pas que le respect des Droits de l'Homme soit incompatible avec ces objectifs.

Au contraire, le développement économique et le respect des Droits de l'Homme se renforcent mutuellement. C'est ce que nous nous efforcerons de faire comprendre aux dirigeants chinois, comme aux dirigeants d'autres pays asiatiques, d'ailleurs. Avec l'espoir que nous finirons un jour par être entendus.

En résumé, je souligne que le Gouvernement demeure fermement attaché à la promotion des Droits de l'Homme partout dans le monde.

Nous poursuivons cette politique de concert avec nos partenaires de l'Union européenne.

Ceci ne laisse pas beaucoup de marge de manoeuvre à une politique strictement nationale. Et pourtant, au cours de la dernière session de l'Assemblée générale de l'ONU nous avons su prendre une initiative sur la question des droits de l'enfant et plus précisément sur celle de l'exploitation de la main d'oeuvre infantile.

Cette initiative, je l'avais annoncée une première fois l'été dernier en réponse à une question parlementaire, puis à cette tribune en octobre dernier lors de la séance solennelle consacrée au 50^e anniversaire de l'ONU.

Intégrée dans une résolution sur les droits de l'enfant, la proposition du Luxembourg a été adoptée par consensus, à la suite, il est vrai, d'un processus de négociations long et difficile que nous avons su mener à bien.

Le Luxembourg a ainsi réussi à sensibiliser la communauté internationale à cette question qui affecte une centaine de millions d'enfants. Il a fait adopter une première série de recommandations. Je me plais à souligner le succès de cette action qui met en évidence la capacité de notre diplomatie non seulement de réagir aux événements mais aussi de faire des propositions et de les faire adopter.

Cette opération confirme l'opportunité de la décision qu'a prise le Gouvernement de présenter – pour la première fois – sa candidature à la Commission des Droits de l'Homme des Nations-Unies lors des élections qui auront lieu l'année prochaine.

Här Präsident,

Dir Dammen an Dir Hären,

Aus all dem, wat ech elo virgedroen hun, ergët sëch, datt de Stelleväert vun eiser Aussepolitik sëch lues a lues verännert.

E verännert sëch, well sëch d'Welt a well sëch Europa verännert.

Lëtzebuerg as e Wirtschaftszentrum, deem séng Unzéiungskraaft an Ausstrahlung wäit iwwert séng Grenze reecht. Séng

vital Interesse leien am Ausland, an Europa.

Dës Interessen zu verrieden, a wann noutwendeg ze verdeedegen, as di éischt Aufgab vun eiser Aussepolitik.

Vill Décisionen déi am Ausland, a besonnesch an Europa falen, betreffen och den Alldag vun eisen Awunner.

Dat as de Fall fir d'Virberédung vun eiser gemeinsamer Währung, dem EURO, de grouse Bannemarkt, d'Fraizügegkeet vun de Persounen,

d'Secherheet nobannen,

d'Unionsbiergerschaft...

Lëtzebuenger Aussepolitik, lëtzebuenger Diplomatie as also alles anesches ewéi en iwverflässege Luxus vun eisem Staatswiesen.

Onst klengt Land muss op Schrott an Tratt de Beweis erbréngen, dass et e vollwärttegt souveränt Glidd an der internationaler Stategemeinschaft as.

Dofir musse mir an alle groussen Organisations Verantworfung iwverhuelen.

- Verantwortung an der Entwécklungs- politik,

- Verantwortung am Beräich vun de Mënscherechter,

- Verantwortung an der Sëcherheets- politik, mat enger Bedeelegong um Eurokorps,

- Verantwortung an de Fridensprozesser, a Bosnien mat Zaldoten, a Palästina mat Wahlbeobachter a Wirtschafts- projektën tëscht fréiere Gegner!

- Verantwortung an der EU, déi d'nächst Joer an eiser Präsidentschaft vum Rot wäert en Héichpunkt erreechen!

E Land, dat seng Verantwortung iwver- hëllt, gët net esou séier a groussen inter- nationale Verhandlungen iwvergaang.

Dat gëllt besonnesch fir d'Regierungs- konferenz, fir d'Revisioun vum Maas- trichter Traité, déi a sechs Wochen zu TURIN gestart gët.

Bei deser Konferenz gët et em d'Archi- tektur an em d'Politik vun Europa am 21. Johrhonnert.

Awer och d'Platz an d'Roll vun Lëtze- buerg an dem neien Europa stin um Spill.

Ons Négociateurë mussen dofir suergen, dass d'Unioun hire Grönnprinzipien trei bleiwt, nämlech enger Gemeinschaft déi op der souveräner Gläichheet vun de Member-State baséiert.

Zu diesem Optrag vun eiser Aussepolitik kënnt Dir Deputéierten kreativ vill bäi- droen:

- doduerch, dass Dir konstruktiv Vir- schléi maacht, wéi mer eis Aarbecht besser maachen,

- doduerch dass Dir op Defiziter an der eu- ropäischer Konstruktioun hiweist fir dass eis Diplomatie esouen Dériveren kann entgéint wierken,

- doduerch och, dass Dir äis déi Mëttel git, déi mir fir eng kredibel lëtzebu- er Aussepolitik brauchen.

Nimools esou wi elo as d'Aussepolitik esou direkt d'Bierger eppes ugang.

Mei wi je as et also wichteg, dass mat Iech, den direkte Verrieder vun de Bierger, iw- wer eis Aussepolitik debattéiert gët.

Le Comité permanent de l'emploi a entamé ses travaux, le 10 février 1996

C'est sous la présidence du Premier Ministre, Ministre du Travail et de l'Emploi, Jean-Claude JUNCKER, que le Comité permanent de l'emploi s'est réuni une première fois, le 10 février 1996.

Ce comité, créé par règlement grand-ducal du 31 janvier 1996 dans le cadre du suivi des décisions prises en matière d'emploi par le Comité de coordination tripartite, décisions traduites en la loi du 31 juillet 1995 relative à l'emploi et à la formation professionnelle, a pour mission de surveiller la situation, l'évolution et le fonctionnement de l'emploi luxembourgeois au regard notamment de l'utilisation optimale des forces de travail en coordination avec la politique économique et sociale, de la composition des offres et demandes d'emploi, du recrutement de travailleurs non-ressortissants d'États membres de l'Espace économique européen, de l'application de la législation concernant la prévention et la lutte contre le chômage et de la législation concernant les relations entre l'Administration de l'emploi et les employeurs.

À cette fin le comité permanent de l'emploi peut notamment faire établir et examiner:

- des études sur la structure de la main d'oeuvre;

- des bilans globaux et sectoriels de main d'oeuvre;

- des analyses des professions et de leur évolution technique;

- des études sur les profils des offres et demandes d'emploi;

- des études sur l'évolution de l'emploi;

- des statistiques sur les fluctuations du marché du travail;

- des études sur des problèmes en relation avec l'emploi et le chômage et la formation professionnelle;

- des comptes-rendus sur les résultats obtenus par les services de placement;

- des études sur les infractions à la législation sociale luxembourgeoise.

Sur la base de l'examen des données précitées, le Comité permanent de l'emploi pourra notamment émettre des propositions sur les actions à entreprendre:

- en vue de rapprocher les offres et les demandes d'emploi;

- en vue de réduire les inadéquations constatées sur le marché du travail;

- sur base de l'examen des problèmes rencontrés par les services de place-

ment et les services de formation professionnelle dans l'exécution de leurs missions, en vue d'améliorer l'efficacité des prestations offertes par ces services aux entreprises et aux demandeurs d'emploi et d'accroître le taux de pénétration de l'Administration de l'emploi sur le marché du travail;

- en vue d'améliorer les mécanismes de contrôle de l'application de la législation sociale luxembourgeoise.

Le Comité permanent de l'emploi pourra demander aux ministres de prendre les décisions nécessaires pour ajuster le bon fonctionnement des administrations relevant de leurs compétences, et notamment l'Administration de l'emploi.

Le Comité permanent de l'emploi se compose des membres suivants:

1. quatre membres représentant le Gouvernement, à savoir:

- le Ministre du Travail et de l'Emploi

- trois ministres à désigner par le Gouvernement parmi les Ministres de l'Économie, des Classes moyennes, de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de la Sécurité sociale, des Transports et de la Fonction publique;

2. quatre membres représentant les salariés, à savoir les présidents des organisations syndicales représentatives sur le plan national dans les secteurs privé et public ou leurs suppléants;
3. quatre membres représentant les employeurs, à savoir les présidents de quatre organisations professionnelles représentatives des employeurs à désigner par le Comité de liaison patronal parmi les organisations des employeurs représentant respectivement l'industrie, l'artisanat, le commerce, l'hôtellerie-restauration, les banques et les assurances ou leurs suppléants.

La réunion constitutive du 10 février 1996 fut donc présidée par le Premier Ministre, Ministre du Travail et de l'Emploi Jean-Claude JUNCKER. Le Gouvernement fut, en outre, représenté par le Ministre de l'Éducation nationale

et de la Formation professionnelle Erna HENNICOT-SCHOEPGES et le Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS.

Pour les syndicats on notait la présence de John CASTEGNARO, Président du OGB-L, Robert WEBER, Président du LCGB, Pierre TRAUSCH de la CGFP et René MERTEN, Président de la FEP/Fit et Cadres.

Le patronat fut représenté par Marc ASSA, Président de la FEDIL, Marcel SAUBER, Président de la Fédération des Artisans, Paul MEYERS, Président de la ABBL, Norbert FRIOB, Président de la Confédération du Commerce et Nico REYLAND de l'Association des Assureurs.

Cette première réunion devait surtout servir aux interlocuteurs de se mettre d'accord sur la méthode de travail. Ces dis-

cussions plutôt techniques n'empêchaient pourtant pas un accord général sur la nécessité d'entamer, au plus haut niveau, des réflexions concernant un probable réaménagement du temps de travail.

L'Administration de l'emploi, telle fut la deuxième décision, devrait faire l'objet d'un audit externe qui devrait examiner ses attributions et compétences en vue de parfaire ses structures dans l'intérêt du marché du travail luxembourgeois. Cet audit a été confié à une agence ayant déjà de l'expérience en ce domaine, notamment en travaillant pour l'Administration de l'Emploi en Allemagne.

En vue d'améliorer les informations concernant le marché du travail une agence en communication a été chargée d'élaborer des projets ciblés sur l'information des employeurs et des demandeurs d'emploi.

Des comités d'élèves dans tous les établissements

Dans un souci de favoriser le dialogue avec tous les partenaires scolaires, donc aussi avec les élèves et les étudiants, le Ministre de l'Éducation Nationale avait invité les représentants des mouvements de jeunes à participer à une table ronde qui a eu lieu le 10 février au Lycée Technique du Centre.

Dans le contexte de ces discussions, les élèves ont réitéré leur souhait de voir la constitution de comités d'élèves au sein des lycées et lycées techniques. Madame le Ministre les a informés du courrier adressé à tous les directeurs dans lequel elle invite ceux-ci à promouvoir la mise en place d'un tel comité.

Par ailleurs, et au-delà des relations avec les élèves, Madame le Ministre entend développer le dialogue avec tous les partenaires scolaires; aussi est-il important de

reconsidérer la composition et les attributions de l'actuel Conseil d'Éducation. Dans cette démarche, la constitution de comités d'élèves est un pas important et indispensable pour structurer le dialogue au sein de l'école.

Au vu des discussions, et dans un souci de dialogue continu, tous les participants ont décidé de se rencontrer lors d'une deuxième table-ronde qui aura lieu en avril 1996.

Convention entre la C.L.T. et le Gouvernement: Les Archives d'images passent en mains publiques

C'est à la Maison de CASSAL que lundi, le 12 février 1996, une importante convention a été signée en présence du Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES, de M. Michel DELLOYE, administrateur délégué à la C.L.T. et Jean BACK, chargé de la Direction du Centre National de l'Audiovisuel à DUDELANGE, accord relatif à la conservation et à la gestion future de milliers et de milliers de documents filmés-TV; par cet accord la CLT rend accessible les archives filmées datant en partie des années vingt ou trente, mais surtout des récentes décennies, documents audio-visuels qui passeront en gestion au Centre national de l'audiovisuel de DUDELANGE, mais sur lesquels la CLT conserve tous les droits de publi-

cation par TV, tant à l'intérieur du pays, qu'encore hors de nos confins nationaux.

Ces deux conventions signées, - ratifiées également par le Secrétaire général Jacques NEUEN de la CLT - la CLT a cédé une partie de ses droits d'utilisation à la main publique.

Conditions générales

Les deux accords stipulent que les documents filmés ou vidéo de la CLT passent en «propriété physique» à l'Etat, et plus particulièrement au C.N.A. près le Ministère de la Culture, l'institut pouvant mettre à profit tous lesdits documents pour usage propre, tous les droits pour

usage télévisé restant auprès de la CLT. C'est ainsi que les archives du CNA se trouveront de suite à la disposition de particuliers, la création d'une banque de données ayant complémentarément été stipulée par une des conventions.

Provisoirement, les archives-images restent encore à la CLT jusqu'à ce que le CNA dispose des locaux et installations adéquats pour assurer une archivation dans les meilleures conditions requises; à noter encore que les accords n'englobent pas seulement les prises de vues et images du passé, mais que toutes les productions futures tomberont encore sous ces accords.

De toute évidence, ce trésor culturel et sociologique, tout comme sa conservation

et gestion causeront des frais non négligeables; les documents, remontant principalement jusqu'à l'année 1955 avec plus de 1.000 heures programmées sur «petit écran» seront stockés, assurés, finalement restaurés en cas de besoin. Aussi le Ministre de la Culture ERNA HENNICOT-SCHOEPGES, après avoir vivement salué ces aboutissements entre parties, exprima ses souhaits de voir les budgets publics culturels futurs dotés des crédits nécessaires, sinon indispensables à la réalisation des projets d'infrastructure envisagés.

Au budget 1996, un crédit de l'ordre de 4,18 millions de francs est inscrit, des montants autrement plus importants encore s'avérant être indispensables pour que le «don-prêt» de la CLT soit géré le mieux possible, garanti de surcroît. Notons que des pourparlers relatifs à des documents filmés antérieurs à 1955, tels ceux des années 30, n'ont pas encore abouti. Il serait finalement possible que des bandes sonores radiophoniques de la



Mme HENNICOT-SCHOEPGES signe la Convention pour le Gouvernement.

CLT/Radio LUXEMBOURG puissent faire l'objet d'une convention similaire entre la Compagnie luxembourgeoise et le Ministère de la Culture.

La criminalité en légère régression: 28.380 faits pénaux et crimes évoqués au «bilan» 1995 par le Ministre Alex BODRY

C'est en présence du Colonel Commandant de la Gendarmerie grand-ducale Fernand DIEDERICH et du Colonel Directeur de la Police nationale Marcel REITER que le Ministre de la Force publique Alex BODRY a présenté les principaux chiffres relatifs à l'évolution de la criminalité au Luxembourg, bilan 1995, lundi, le 12 février 1996.

Les chiffres font état du fait, qu'après une progression assez constante de faits juridiquement répréhensibles depuis l'année 1980, on a constaté, avec quelque satisfaction, une régression de l'ordre de 2,7% pour l'année passée.

Le Ministre a ramené cette réalité notamment à une augmentation des effectifs en agents ainsi qu'à un meilleur équipement aux corps de la gendarmerie et de la police. Aussi le Ministre se dit-il prêt de réaliser sa promesse, à savoir de garantir une majoration de 150 agents supplémentaires encore, d'ici 1999, d'ores et déjà 51 agents de la WSA ayant pu être incorporés dans les services de sécurité publics. Pour la seule capitale le nombre des agents a été augmenté de 175 à 199, les agents de quartiers et de nouveaux commissariats ayant une meilleure efficacité encore.



Le Ministre Alex BODRY avec, à ses côtés, le Colonel Commandant de la Gendarmerie grand-ducale Fernand DIEDERICH et le Colonel Directeur de la Police nationale Marcel REITER

15.689 vols en 1995

Sur les 28.380 délits enregistrés en 1995, – contre 29.166 l'année passée le domaine des vols range au premier rang, dont 252 furent perpétrés avec violence et par effraction; 1.196 vols de voitures, 353 autres concernant motos et bicyclettes, furent notés. Les vols de voitures semblent en progression, ces de voitures temps, la Chute du Mur de Berlin et les ouvertures

des frontières qui en résultèrent semblant y interférer pour des valeurs en croissance, hélas! Il reste complémentarément le regret que la très grande majorité des voitures volées ne sont pas retrouvées.

En ce qui concerne les délits majeurs-haute criminalité, il y eut deux meurtres en 1995, 54 crimes ou essais qualifiés de tuer, quatre rébellions à main armée, 341 menaces qualifiées et 1.194 «coups

volontaires», lisons: rixes et bagarres. Les cas de tromperies et d'escroqueries ont doublé en 1995, pour constituer finalement pas moins de 1.658 dossiers.

Le fait qu'un nombre croissant de dossiers ait pu être traité avec succès, semble imputable aux faits que la section criminologique traitant les dossiers économiques ait pu être améliorée qualitativement et quantitativement; de toute évidence, le nombre croissant des institutions bancaires y sera pour quelque chose, les agents luxembourgeois ayant appuyé leurs collègues étrangers dans 350 demandes sur dossiers. Quelque 500 dossiers majeurs furent traités.

Vandalisme et pyromanie: effrayants!

La police des moeurs a traité de 178 plaintes et cas particuliers, dont malheureusement également pour des délits sur enfants et autres viols; avec 764 cas de drogues, la situation n'a pas empiré, mais elle ne s'est-hélas! pas améliorée. Deux attentats à l'explosif furent perpétrés, il y eut 56 alertes à la bombe, pas moins de 2.094 délits de fuite automobile ou autre, 1.331 infractions pour conduite sous effet d'alcool au volant, à 127 reprises les tests d'alcoolémie furent refusés, alors que les agents publics eurent à traiter de 493 affaires relatives au faux-monnaillage. Les instances publiques trouvent le fait effrayant que pas moins de 3.685 cas de pyromanie et de vandalisme aient dû être enquêtés et traités, délits en nette progression.

La cote de succès: croissante!

On a constaté avec grande satisfaction que la cote de succès pour les investigations, enquêtes et analyses à la gendarmerie et à la police est montée à 36,3 %, d'autre part que les jeunes n'interviennent que pour 7 % dans la criminalité considérée dans l'ensemble, alors qu'en France la valeur correspondante est de 15,9 %, par exemple. Les Accords de SCHENGEN et la coopération internationale efficace qui en découle plus directement, sont jugés très positivement, 700 «cas» ayant pu être résolus dans la «grande région»!

Le détail en fut fourni par le Colonel Directeur Marcel REITER, Police nationale: 390 voitures furent retrouvées, 17 délinquants arrêtés, 43 furent remis à des autorités policières ou judiciaires étrangères, 95 portés disparus furent identifiés, 18 personnes recherchées finalement localisées.

Interrogé sur des activités du type «mafia», le Colonel Commandant de la Gendarmerie Fernand DIEDERICH expliqua qu'on aurait connaissance de l'assez vif intérêt que des groupements «mafieux», tant russes que chinois, porteraient à des immeubles, des unités de commerce,

finalement aussi à des hôtels, la pratique du blanchiment d'argent ayant été essayée; il serait d'autre part connu que

la mafia italienne se réunit de temps à autre au LUXEMBOURG.

Criminalité Générale constatée par les Forces de l'Ordre

Qualification	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Vols qualifiés	3.618	4.151	3.374	3.050	3.196	4.019	3.501
Vols simples et tent.	10.252	10.510	11.628	11.117	11.721	11.832	10.639
Recels	58	64	72	63	55	60	67
Homicides et tent.	46	29	41	34	29	47	54
Rébellion main armée				3	11	6	4
Assassinats sans tent		8	4	5	2	6	2
Menaces	146	121	143	156	188	301	341
Coups et bless. vol.	980	880	935	1.181	1.044	1.166	1.194
Att. aux moeurs	136	120	138	133	155	120	178
Escroqueries. ab. conf.	572	624	695	551	859	894	1.658
Contrefaçon, faux	236	228	367	390	628	575	493
Rébellion, outrages					109	120	141
Violation domicile	181	172	180	196	169	85	65
Vagabondage, mendicité	18	16	21	12	16	39	29
Incendie, vandalisme	2.735	2.917	2.854	3.237	3.392	3.190	3.685
Stupéfiants	803	751	831	1.041	613	751	764
Délits de fuite	1.917	1.782	2.077	2.335	2.215	2.059	2.094
Ivresse au volant	854	884	824	927	1.231	1.109	1.331
Refus alcooltest	60	97	75	94	142	114	127
Infractions diverses	1.039	1.301	711	2.142	2.631	2.613	1.955
Alerte bombe	38	44	76	79	40	58	56
Attentats bombes						2	2
Total	23.689	24.699	25.046	26.746	28.337	29.166	28.380

Répartition des personnes interpellées en 1994

Catégorie	Nombre	%	Sexe	%
Adultes	11.845	93,42	Femmes 1.754 Hommes 10.091	13,93 79,90
Mineurs moins de 18 ans	780	6,58	Femmes 73 Hommes 707	0,57 5,60
Total	12.625	100	12.625	100

Répartition des personnes interpellées en 1995

Catégorie	Nombre	%	Sexe	%
Adultes	12.045	93,07	Femmes 1.564 Hommes 10.481	12,08 80,99
Mineurs moins de 18 ans	896	6,93	Femmes 98 Hommes 798	0,76 6,17
Total	12.941	100	12.941	100

« Sächer wunnen »

Le 12 février le Ministre de la Force Publique Alex BODRY a présenté, à l'occasion d'une conférence de presse, une brochure éditée par les forces de l'ordre sous le thème « Sächer wunnen ».

L'ouvrage, qui se place dans le cadre du travail préventif des forces de l'ordre, constitue un guide pratique pour l'usager qui veut protéger sa maison contre des cambriolages.

Pour la même occasion le ministre Alex BODRY a présenté un rapport succinct sur l'évolution en 1995 de la criminalité en général et des infractions spécifiques visées en particulier.

Allgemeines über Einbruchschutz

- Außentüren und Garagentore prinzipiell abschließen. Selbst bei kurzer Abwesenheit.
- Keine größeren Gegenstände wie Bretter oder Leitern in der Nähe des Hauses abstellen. Einbrecher benutzen sie als willkommene Einstieghilfen.
- Ziersträucher und Bäume nicht zu nahe am Haus anlegen.
- Zäune und Mauern mit Überkletterschutz versehen.
- Außenbeleuchtungen so anbringen, daß das gesamte Gelände beleuchtet ist.
- Telefonanschlüsse dürfen niemals von außen zugänglich sein, da sonst der Kontakt zur Außenwelt und somit auch im Notfall zu Gendarmerie und Polizei abgeschnitten werden kann.
- Wertsachen nicht zu Hause aufbewahren. Wichtige Dokumente, Schmuck oder wertvolle Sammlungen sind am sichersten bei der Bank aufgehoben.
- Richtig konzipierte Alarmanlagen, die auch bei «ANWESENHEIT» der Bewohner eingeschaltet werden können, veranlassen den Dieb, Alarm auszulösen und treiben ihn in die Flucht.

Mechanische Absicherung

Tip-Eingangstür

Konstruktionsmerkmale:

- Türflügel (Türblatt) in massiver Ausführung, meist mehrschichtig aufgebaut, ca. 40 mm bis 60 mm stark. Beim Einsetzen von Glasfüllung, nur durchbruchhemmende Verglasung nach DIN 52290 (B 2 mittlere, B 3 hohe Einbruchhemmung) benutzen.

- Zarge aus Stahl.
- Schloß mit massiven Stahlriegeln, die genügend tief in die Stahlzarge eindringen.
- Zylinderschlösser mit speziellen Sicherheitsbeschlägen als Schutz gegen gewaltsames Abwürgen des Zylinders. Es sollten nur Zylinder mit Patentschutz eingesetzt werden, um unbefugtes Kopieren von Schlüsseln zu verhindern.
- Hinterhaken auf der Scharnierseite
- Erhöhte Sicherheitsanforderungen in bestimmten Fällen:

Riegel mit Motorantrieb oder sabotage- und manipulationssicher eingebaute Überwachungskontakte. Riegelkontakte im Verbund mit bestehender Alarmanlage.

- Schließzylinder darf nicht über den Beschlag herausragen, damit er nicht abgeschlagen werden kann. Damit der Beschlag nicht abgeschraubt werden kann, wird ein von innen verschraubter Sicherheitsbeschlag benutzt. Dieser Sicherheitsbeschlag muß aus widerstandsfähigem Material sein und sollte ebenfalls mit einer Abdeckplatte gegen Kernziehen des Zylinders versehen sein.
- Zargen müssen fest mit dem Mauerwerk verankert sein. Bei den meisten Zargen läßt sich die Tür leicht im Schloßbereich aufbrechen. Ein massives und stark im Mauerwerk verankertes Winkelschließblech kann dies wesentlich verbessern.
- Hintergreifhaken können die Verbindung von Tür und Zarge an der Scharnierseite stabiler gestalten und ein Aufbrechen an dieser Türseite verhindern.
- Türblatt kann mit einer fest montierten Stahlblechplatte verstärkt werden. Zu beachten ist jedoch, daß die Scharniere stabil genug sind, um das zusätzliche Gewicht tragen zu können.
- Querriegelschlösser sind gute Alternativenmöglichkeiten, vorausgesetzt sie sind mit dem Mauerwerk verbunden.

Tip - Garagentore und Hintertüren

- Je nach Typ können bei Garagentoren der untere nach innen gebogene Rand rechts- und linksseitig mitsamt dem Fußboden durchbohrt werden. In diese Bohrung läßt man dann einen Stahlstift gleiten, was das Aufdrücken des Tores verhindert.
- Blockieren der Führungsräder in den Führungsschienen. Hierzu genügt es,

die Führungsschiene hinter dem Führungsrad zu durchbohren und einen Stahlstift durch die Bohrung zu schieben.

- Hintertüren ohne Glasfüllung können mit mehreren stabilen Schubriegeln verstärkt werden. Diese werden oben und unten im ersten Drittel des Türblattes befestigt. Sind keine Hintergreifhaken vorhanden, können sogar Riegel an der Scharnierseite angebracht werden. Als Querriegel können zwei ineinandergeschobene Wasserleitungsrohre, welche rechts- und linksseitig in der Wand befestigt werden, dienen. Glasfüllungen können von innen vergittert, oder durch eine Stahlplatte ersetzt werden.

Achtung: Manche Hintertüren werden als Sicherheitstüren dargestellt. Doch oft handelt es sich hierbei um Feuer-Sicherheitstüren. Diese Türen bestehen aus einem dünnen Blechmantel, der innen mit einer feuerhemmenden Materie ausgelegt ist. Sucht man beim Absperrern des Schlosses den Riegel, so kann man hier meist nur zwei kleine Stiften ober- und unterhalb der Schloßfalle finden. Von einer einbruchhemmenden Tür kann hier keine Rede sein.

Tip-Fenster

Soll bei einem Fenster von Einbruchhemmung die Rede sein, so müssen die drei folgenden Punkte alle berücksichtigt werden.

1. Die Schließung muß mit einem Rundumsicherheitsbeschlag versehen sein, d.h. die pilzartig abgedeckten Rollzapfen (Pilzzapfen) greifen rundherum in speziell geformte Sicherheits-schließbleche aus gehärtetem Stahl. In keinem Fall dürfen diese Schließbleche aus Druckguß, Messing oder Kunststoff sein, da diese sehr leicht abbrechen.
2. Absperrbare Fenstergriffe verhindern ein Öffnen von außen mit einem Draht, Schraubenzieher oder ähnlichem, nachdem der Fensterrahmen durchbohrt wurde. Außerdem dienen sie als Kindersicherung.
3. Einwurfhemmende Verglasung, nach DIN 52290 Klassen A1 oder A2, erschwert ein Durchdringen der Glasscheibe erheblich.

Nicht vergessen:

So mancher Dieb kommt übers Dach. Dachlukern und Dachfenster sind ebenfalls Fenster. Eine einwurfhemmende Verglasung kann außerdem ein guter Schutz gegen Hagel sein.

Absperrebare Fenstergriffe und einbruchhemmende Verglasung nützen nur etwas, wenn das Fenster mit einem wirksamen Rundumsicherheitsbeschlag versehen ist. (Siehe Tip-Fenster)

Nachträglich montierte Zusatzschlösser, resp. aufgeschraubte Kastenschlösser, können eine wirksame Hilfe sein.

Bei der Montage müssen jedoch folgende Punkte berücksichtigt werden:

- Tropenhölzer bieten den Befestigungsschrauben keinen großen Halt.
- Bei Fenstern aus PVC ist dieses Problem noch größer.
- Bei Alu-Fenstern muß darauf geachtet werden, daß die Befestigungsschrauben einen wirksamen Halt finden. Bei Fenstern mit hohlem Rahmenfries dürfte es nicht so einfach sein, einen solchen Halt zu finden. Größere Schrauben könnten sogar die Rahmenprofile auseinander drücken und den Fensterflügel verziehen. Außerdem könnte diese Schraube eine Kältebrücke darstellen und die thermischen Eigenschaften des Fensters stören.

Bei nachträglich montierten Stangenverschlüssen werden die Fensterflügel gleich an zwei Punkten, oben und unten, gehalten. Die Befestigungsschrauben befinden sich nicht im Fensterflügel sondern im Fensterrahmen, was zu einer wesentlich besseren Stabilität führt.

Tip-Kellerfenster-Lichtschacht

- Innen können Kellerfenster durch stabile Stahlblechblenden verstärkt oder durch Gitter gesichert werden.
- Lochblechblenden so sichern, daß sie von außen nicht geöffnet werden können.
- Keller-Lichtschächte sollten mit engmaschigen stabilen Gitterrosten abgedeckt sein.
- Flacheisen sollten an den Längs- und Stirnseiten am Rost angeschweißt und tief im Schacht befestigt sein.
- Kellerfenster können auch im Lichtschacht vergittert werden. Der Dieb sieht dann sofort, daß sich das Herausbrechen des Gitterrostes nicht lohnt.

Tip-Gitter

- Bei feststehenden Gittern sollen die Stäbe aus Stahl bestehen und mindestens 18 mm dick sein.
- Die Abstände zwischen den Gitterstäben sollen nicht mehr als 12 cm betragen.
- Die Stäbe kreuzweise oder rautenförmig anordnen.

- Die Stäben gespreizt und mindestens 8 cm tief im Mauerwerk verankern.
- Die Stäbe an den Berührungspunkten miteinander verschweißen.
- Die Gitter so anbringen, daß sie von außen nicht entfernt oder aufgebogen werden können.

Tip-Rolläden

- Rolläden aus Kunststoff (Jalousien), die meist nur als Sonnen- und Sichtblenden gedacht sind, und deshalb nur dünne Lamellen haben, bieten wenig Widerstand.
- Einen besseren Schutz bieten Rolläden aus Holz, Stahl, aufgeschäumtem, doppelwandigem oder gepreßtem Aluminium.
- Ein stabiles Abschlußprofil erschwert ein Ausreißen.
- Die Führungsschienen müssen ausreichend tief im Mauerwerk befestigt sein.
- Hochschieben wird durch Feststellvorrichtungen, welche im oberen Drittel des Rolladens oder im Rolladenkasten angebracht sind, verhindert.

Elektrische Absicherung

Vorbeugen durch Licht

- Sie können dem Dieb heimleuchten, indem Sie Ihr Heim beleuchten.
- Diebe scheuen meist Licht. Besonders in der Jahreszeit, wo die Tage kürzer und die Nächte länger sind, empfiehlt es sich, Häuser und Wohnungen zu erhellen.

Und es werde Licht:

- Flutlichtanlagen, die über Passiv-Infrarotbewegungsmelder eingeschaltet werden, erhellen beim Betreten des Grundstücks Eingänge, Zufahrtswege, Garageneinfahrten, Hinterhöfe, Gartenanlagen usw.
- An Schaltuhren gebundene Innenbeleuchtungen erhellen Wohnungen, Häuser, Räume usw. bei eintretender Dunkelheit oder, je nach Modell, bei vorprogrammierten Tageszeiten.

Licht hat immer Wirkung auf lichtscheues Gesindel.

Vergessen Sie aber nicht:

Licht kann weder Alarmanlagen noch mechanische Absicherungen ersetzen.

Tip-Alarmanlage

Nur eine richtig konzipierte Alarmanlage funktioniert zufriedenstellend.

Man unterscheidet zwischen zwei Typen von Konzepten.

a) Innenabsicherung (volumetrisch)

Soll ein Lager, eine Halle, ein Geschäft oder ein ähnliches unbewohntes Objekt abgesichert werden, so kann dies mit einer volumetrischen Absicherung geschehen. Hierunter versteht man das Einsetzen von Bewegungsmeldern wie z.B. Infrarotmelder. Ein Einbruch wird gemeldet, wenn der Dieb die Verschlüsse (Fenster, Türen) durchdrungen und das Gebäude bereits betreten hat.

b) Die Außenhautabsicherung (Peripherieabsicherung)

Bei der Außenhautabsicherung werden sämtliche Öffnungen, Türen und Fenster der Außenhaut einzeln überwacht. Dies geschieht durch Magnetkontakte an den Öffnungen und passive Glasbruchmelder an den Glasflächen. Neuerdings werden auch akustische Glasbruchmelder eingesetzt.

Diese Anlage ermöglicht ein Einschalten bei Anwesenheit der Bewohner, d.h. die Bewohner können sich bei eingeschalteter Anlage frei im Haus bewegen. Auch Haustiere können weiterhin uneingeschränkt herumlaufen, was bei einer volumetrischen Anlage nicht möglich ist.

Unterschiede

Sicher kann eine volumetrische Anlage in verschiedene Zonen eingeteilt und auch so eingeschaltet werden. Theoretisch ist dies mit der Disziplin der Bewohner möglich, doch hat die Praxis gezeigt, daß hier 2 bis 3 Alarmauslösungen pro Woche, durch den Hausbewohner selbst, vorprogrammiert sind.

Die Außenhautabsicherung ermöglicht den Bewohnern, sich trotz eingeschalteter Anlage frei im Haus zu bewegen und meldet den Dieb bereits, ehe er das Haus betreten hat; d.h. bereits der Versuch des Eindringens wird gemeldet. Außerdem läßt sich die Anlage nur einschalten wenn alle Öffnungen geschlossen sind. Das hat den Vorteil, daß man nie vergessen kann, eine Tür oder ein Fenster beim Weggehen zu schließen. Selbstverständlich läßt sich die Anlage so programmieren, daß sich bei Anwesenheit des Besitzers nach Wunsch dieses oder jenes Fenster trotz eingeschalteter Anlage öffnen läßt.

Man versetze sich in die Haut des Einbrechers, der hinter dem Haus auf der Terrasse versucht, ein Fenster oder eine Tür gewaltsam zu öffnen. Endlich hat er es geschafft, die Terrassentür geräuschlos zu öffnen, da heult die Sirene los. Im Haus wird das Licht eingeschaltet. Die Bewohner sind aufgewacht. In der Nachbarschaft bellt ein Hund und womöglich zieht der Nachbar auch noch die Rolläden hoch.

Ihm bleibt wohl oder übel nur noch die Flucht übrig. Diese richtige konzipierte Alarmanlage, die bei Anwesenheit der Bewohner eingeschaltet war, hat ihren Zweck ganz erfüllt.

Bei Absicherung von gefährdeten Objekten, oder bei erhöhten Risiken, wie z.B. bei Juwelierläden, Banken und dergleichen, empfiehlt es sich, beide Systeme gleichzeitig einzusetzen.

Alarmmeldung

Eine Innen- und Außensirene zeigt akustisch und optisch das Auslösen des Alarms an und veranlaßt den Dieb zur Flucht, da er nicht weiß, ob nach dem Auslösen des Alarms eine sofortige Intervention erfolgt. Außensirenen dürfen nicht in unmittelbarer Nähe von Abflußrohren installiert werden, und sollten so hoch angebracht sein, daß sie ohne Leiter nicht erreicht werden können.

Der Anschluß eines Telefonwahlgerätes an die Alarmanlage ermöglicht die Weiterleitung des Alarms.

Funkalarmanlagen

Beim Errichten von Funkalarmanlagen gilt das gleiche Konzept.

Desweiteren sollte darauf geachtet werden, daß Zentrale, Außensirene und mindestens ein Melder verdrahtet sind.

Bei allen Einbruchmeldeanlagen, ob verkabelt oder kabellos, sollen Zentrale und Sirene sabotagesicher und aus widerstandsfähigem Material sein.

Verhaltensweisen

Tip-Vor- Reiseantritt

Der Nachbar, dein Freund und Helfer:

Nachbarhilfe ist wichtig und beruht auf Gegenseitigkeit.

Informieren Sie Ihren Nachbarn über Abfahrts- und Rückreisedatum.

Teilen Sie Ihren Nachbarn mit, daß bestimmte Personen (Familie, Freunde) während Ihrer Abwesenheit das Haus betreten können.

Nachbarn können:

Verdächtige Beobachtungen der zuständigen Gendarmerie resp. Polizeistation melden.

In dringenden Fällen Notruf 113 wählen.

Regelmäßig den Briefkasten leeren.

Abgelegte Werbemittel von der Haus- resp. Wohnungstür wegnehmen.

Das Haus- resp. die Wohnung unregelmäßig überprüfen.

Sich um Pflanzen oder Tiere kümmern.

Tagsüber die Rolläden und Jalousien hochziehen.

Den Rasensprenger einschalten.

Ihre Wäscheleine benutzen.

Ihre nicht eingeschlossene Mülltonne benutzen.

Was sollten Sie vor Ihrer Abreise veranlassen:

Lieferanten abbestellen.

Nicht durch Zeitungsinserate oder Telefonanrufbeantworter auf Ihr Verreisen aufmerksam machen.

Tageszeitung und Postsendungen bei Ihrer Post abbestellen.

Hinterlassen Sie Ihrem Nachbarn oder einer Vertrauensperson Ihre Ferienadresse, den Hausschlüssel und gegebenenfalls den Kontaktschlüssel resp. die Zahlenkombination der Scharfschalteinrichtung Ihrer Alarmanlage.

Im Haus sollten sämtliche Innentüren und Möbel unversperrt sein.

Sperren Sie Gaszufuhr und Wasserläufe ab.

Lassen Sie kein Geld im Haus.

Deponieren Sie Wertsachen außerhalb der Wohnung z.B. Münz- und Briefmarkensammlung im Banksafe, Pelze bei einer Aufbewahrungsfirma.

Prüfen Sie Ihre Hausratsversicherung nach der Deckungshöhe.

Notieren und photographieren Sie Wertgegenstände. Stellen sie hiervon ein Dossier zusammen, das Sie außerhalb Ihrer Wohnung in einem Safe unterbringen.

Überzeugen Sie sich davon, daß alle Fenster und Türen versperrt sind.

Schließen Sie die Garagenporten mit Zusatzverriegelung und sichern Sie die Kellerluken.

Schalten Sie die Stromzufuhr für Außensteckdosen ab.

Sorgen Sie dafür, daß die Garten- und Terrassenbeleuchtung nicht während des Tages einschaltet.

Denken sie an die Versorgung Ihres Gartens. Mähen Sie den Rasen und schneiden Sie verblühte Blumen.

Lassen Sie den Rasenmäher nicht im hohen Gras zurück.

Sichern Sie Leitern oder sonstige Einstiegsmöglichkeiten gegen unbefugtes Benutzen.

Räumen Sie Einstiegshilfen wie Gartenmöbel weg.

Sollten während Ihrer Abwesenheit Arbeitsaufträge anfallen, lassen Sie diese von einem Bekannten überwachen.

Tip-Taschendiebe

Taschendiebe operieren meist nicht allein, sondern in Gruppen. Wird ein Taschendieb während der Tat als Täter bezichtigt, so hat er meist schon die Brieftasche an einen Komplizen weitergeleitet, welcher sich vom Tatort entfernt.

Die Gelegenheit zum Diebstahl findet der Taschendieb immer dann, wenn die Aufmerksamkeit des Opfers abgelenkt ist.

So etwa:

- bei Gedränge
- beim Warten
- beim Ausschauen von Waren
- Opfer im Gespräch mit anderen Menschen
- bei Ansammlungen größerer Art, wie Straßenmärkte, Veranstaltungen, Jahrmärkte.

Besonders gefährdet sind Frauen. Die Diebe wissen, daß sie ihre Geldbörse meist in der offenen Einkaufstasche mitführen und wissen, wo sie zu finden ist.

Wie kann ein Taschendiebstahl verhütet werden?

- Beim Besteigen des Busses ist höchste Vorsicht geboten. Hier nutzt der Dieb die Gelegenheit des Gedränges aus.
- Brieftasche nie auf Einkaufskörbe legen.
- Handtasche unter den Arm klemmen.
- Handtasche nie mit dem Tragriemen über eine Stuhllehne hängen
- Am Arbeitsplatz Handtasche in abgesperrtem Schrank aufbewahren
- Brieftasche nie allein in einer Westentasche zurücklassen
- Männer sollten ihre Brieftasche nur in die innere geschlossene Jackentasche stecken
- Seien Sie allen fremden Personen gegenüber mißtrauisch
- Taschendiebe sehen nicht anders aus als andere Menschen.

Ernennung von Dr. Claude P. MULLER zum Professor

Auf Vorschlag der Expertenkommission der Medizinischen Fakultät und des zuständigen Senatsausschusses wurde Dr. Claude P. MULLER Mitglied der Medizinischen Fakultät der Universität Tübingen, zum außerplanmäßigen Professor der Universität Tübingen ernannt. Damit würdigte die Universität die wissenschaftlichen Leistungen und die Lehrtätigkeit des Luxemburgers.

1989 habilitierte der gebürtige Grevenmacher und erhielt kurz darauf die *Venia Legendi* (Lehrbefugnis) und die Ernennung zum Privatdozent. Seit 1990 ist Prof. Dr. MULLER am Laboratoire National de Santé (LNS) tätig, wo er die Abteilung Immunologie aufgebaut hat und eine Forschergruppe auf dem Gebiet der Virusimmunologie leitet. Die Gruppe besteht aus etwa 10 Personen und beschäftigt sich vor allem mit der Entwicklung von neuen Impfstrategien gegen das Masernvirus.



Dr. Claude P. MULLER

Die wissenschaftlichen Arbeiten werden seit mehreren Jahren vom Centre de Recherche Public - Santé finanziert. Ein Teil der Unterstützung kommt auch vom Biotechnologie Programm für humane Vakzine der Europäischen Union. 1995 wurden die wissenschaftlichen Arbeiten von Prof. Dr. MULLER und seiner Gruppe mit dem Sabin Prize for Vaccinology ausgezeichnet. Die Abteilung Immunologie ist am LNS für die Immunphänotypisierung von Blutzellen zuständig.

Neben seiner Tätigkeit in Luxemburg unterrichtet Prof. Dr. MULLER seit 12 Semestern an der Medizinischen Fakultät in Tübingen regelmäßige Lehrveranstaltungen im Bereich Pathophysiologie in der Immunologie und Hämatologie. An der Medizinischen Fakultät Tübingen ist er der einzige im Ausland tätige Professor. Seine Abteilung am LNS bietet insbesondere Studenten der Universität Tübingen die Möglichkeit, ihre Doktorarbeit zu absolvieren. Bisher machten 15 Studenten von dieser Möglichkeit Gebrauch. Das Programm wird vom Ministère de la Santé unterstützt.

M. COSTA reçu par M. JUNCKER

Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER a reçu le 13 février 1996, au Ministère d'Etat, Monsieur Mircea COSTA, Ministre d'Etat roumain, Président du Conseil Gouvernemental de Coordination, Stratégie et Réforme Economique.

Les entretiens ont porté sur la promotion économique en Roumanie.



MM. JUNCKER et COSTA

Inauguration du Centre Relais Innovation (IRC)

Le 13 février 1996, les Ministres Robert GOEBBELS, Rainer BRUEDERLE (Ministère de l'Economie de Rhénanie-Palatinat) et le Secrétaire d'Etat Reinhard STOERMER (Ministère de l'Economie et des Finances de la Sarre) ont assisté conjointement à la séance d'inauguration du Centre Relais Innovation (IRC) LUXEMBOURG-TREVES-SARREBRUCK, l'unique IRC transfrontalier en Europe.

L'inauguration fut suivie d'une table ronde des Ministres sur le thème: «Les mesures de stimulation technologique de l'Union Européenne: des opportunités réelles pour les petites et moyennes entreprises?».

La manifestation s'est déroulée dans la salle «Porta Nigra» de l'hôtel RAMADA à TREVES.

Unter der Schirmherrschaft der Generaldirektion XIII der Europäischen Kommission in Luxemburg wird die Schaffung eines europaweiten Informations-Netzwerks von Verbindungsbüros für Forschung und Technologie betrieben.

Vorrangige Aufgabe dieser offiziellen «EU-Verbindungsbüros ist es innovativen KMU die Forschungsergebnisse aus EU-geförderten und nationalen Forschungsprojekten zugänglich zu machen und sie bei der Inanspruchnahme von EU-Förderprogrammen im Bereich Forschung und

technologische Entwicklung zu beraten. Dies bedeutet vor allem, aus der Vielzahl der EU-Förderungsprogramme und europaweiten Technologieangeboten maßgeschneiderte Lösungen für das einzelne Unternehmen herbeizuführen und bei allen Fragen des grenzüberschreitenden Technologietransfers durch qualifizierte Beratung zur Seite zu stehen.

Das transnationale IRC LUXEMBURG-TRIER-SaarBRÜCKEN arbeitet – als Verbindungsglied zwischen Wirtschaft und Wissenschaft – eng mit allen innovativen Unternehmen, Kammern und Verbänden, Ministerien, Hochschulen und Forschungseinrichtungen der Europa-Region Luxemburg-Trier-Saarland, sowie dem gesamten IRC-Netzwerk in den andern Mitgliedstaaten der Union.

Die drei Partner dieses gemeinsamen Verbindungsbüros sind, LUXINNOVATION, die Zentrale für Produktivität und Technologie Saar e.V. und das Euro Info Center der Industrie- und Handelskammer TRIER.



Lors de la séance d'inauguration du IRC LUXEMBOURG - TRÈVES - SARREBRUCK

LUXINNOVATION ist eine gemeinsame Innovations-Agentur des Wirtschaftsministeriums, des Erziehungs- und Bil-

dungsministeriums, der FEDIL und der Handelskammer des Großherzogtums Luxemburg.

Les Tables rondes «EURO»

Lors de ses délibérations sur l'introduction de l'EURO, le Gouvernement luxembourgeois a décidé le lancement d'une campagne de sensibilisation nationale par l'institution de quatre Tables rondes sectorielles afin de promouvoir une meilleure compréhension et acceptabilité de la future monnaie unique. Les Tables rondes «EURO» marquent le début d'une vaste campagne d'information mise sur pied dans le cadre de la conversion monétaire vers l'EURO. Cette campagne est structurée selon la sensibilité des différents secteurs de l'économie à l'introduction de la nouvelle monnaie et s'articule autour des quatre Tables rondes suivantes:

- * «Secteur financier»
- * «Grandes entreprises»
- * «Administrations publiques»
- * «PME et consommateurs»

Le 14 février, les quatre Tables rondes se sont réunies pour la première fois en séance plénière, au Centre de Conférences au KIRCHBERG. Cette prise de contact a servi notamment à présenter l'organisation, le mandat, la composition, le calendrier et l'agenda des différentes Tables rondes.

Les Tables rondes doivent fournir une structure temporaire de sensibilisation et d'accélération de la transmission des informations en relation avec le passage à la monnaie unique. Elles pourront également



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER assisté des Ministres FISCHBACH et GOEBBELS lance la campagne d'information sur l'EURO.

inventorier les problèmes qui se posent dans les différents secteurs de l'économie, essayer de les discuter ou le cas échéant d'y apporter des réponses. Les Tables rondes représentent une structure de dialogue entre les niveaux de décisions tant nationaux qu'europeens.

Lors de la réunion du 14 février, les Tables rondes furent officiellement lan-

cées par Monsieur M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre et Ministre des Finances.

Ces Tables rondes organisées périodiquement s'adressent à toutes les personnes concernées par la conversion monétaire, notamment le secteur financier, les grandes entreprises, les PME et le grand public ainsi que les administrations publiques.



Une partie des membres d'une table ronde sectorielle

Comité de Pilotage

- Monsieur le Ministre JUNCKER
- Monsieur le Ministre GOEBBELS
- Monsieur le Ministre FISCHBACH
- Monsieur Pierre JAANS (IML)
- Monsieur Paul MEYERS (ABBL)
- Monsieur Michel WURTH (Comité de Liaison patronal)
- Monsieur Jean-Claude REDING (Organisations salariales)
- Monsieur Yves MERSCH
- Monsieur Gaston REINESCH
- Monsieur Alain HOFFMANN
- Monsieur Miguel MARQUES

Réunions

- 12 juin 1996
- 4 décembre 1996
- juin 1997

Table ronde «Secteur financier»

- Yves MERSCH, Président
- Alain HOFFMANN, Secrétaire
- Min. de l'Economie, Marc HOSTERT
- IML
- ABBL (2x)
- Ass. Agents de change, De Broqueville
- P & T, Paul KIHN
- Ass. Lux. des Juristes de Banque, A. HOFFMANN
- CETREL, Marc HEMMERLING
- CEDEL, André LUSSI
- Bourse de Luxembourg, Michel MAQUIL
- IRE, Arno SCHLEICH
- ALFI, Jean-Michel GELHAY
- Assoc. des Cies d'Assurances Agréées
- BCEE, Raymond KIRSCH
- Ass. Lux. des Gestion. de Fortune, Léon WEYER
- Commissariat aux Assurances, Claude WIRION

Réunions

- 14 février 1996 (plénière)
- 10 avril 1996
- 15 mai 1996
- 26 septembre 1996
- 27 novembre 1996
- mars 1997
- mai 1997
- juillet 1997 (plénière)

Table ronde «Grandes entreprises»

- Gaston REINESCH, Président
- Miguel MARQUES, Secrétaire
- Min. de l'Economie, Georges SCHMIT
- ATEL
- SNCI, Georges BOLLIG
- ARBED, Nico BRIMEYER
- SES
- CLT
- Good Year, Jean LARBIERE
- Sommer, Patrick LOMMEL
- IML
- Comité de Liaison Patronal, Paul HIPPERT, Nico BRIMEYER, Jean LARBIERE, Joseph NEYENS, Emmanuel BAUMANN
- CFL

Réunions

- 14 février 1996 (plénière)
- 10 avril 1996
- 15 mai 1996
- 26 septembre 1996
- 27 novembre 1996
- mars 1997
- mai 1997
- juillet 1997 (plénière)

Table ronde «Administrations publiques»

- Gaston REINESCH, Président
- Alain HOFFMANN, Secrétaire
- Min. de l'Economie, Robert WEIDES
- Min. des Finances, Etienne REUTER
- Min. de la Justice
- Min. de l'Intérieur, Marc LEONHARD
- Min. de la Sécurité Sociale
- Trésorerie, Marc JUNG
- (STATEC)
- IGF, Jeannot WARINGO
- Douanes et Accises
- Contributions Directes, Norbert HILTGEN
- Enreg. et Dom., Romain FAUST, André EICHER
- Administration de l'Emploi
- Parquet Général
- Administration Communale de Lux.
- IML

Réunions

- 14 février 1996 (plénière)
- 14 mai 1996
- 20 novembre 1996
- mai 1997
- juillet 1997 (plénière)

Table ronde «PME et consommateurs»

- Yves MERSCH, Président
- Miguel MARQUES, Secrétaire
- Min. de l'Economie, Pierre RAUCHS
- Min. Classes Moyennes, Norb. HAUPERT
- Min. de l'Education Nat., Henri HOSBERT
- Ch. des Notaires, M^e Reginald NEUMAN
- PROMECU
- Union Lux. des Consommateurs, E. KRINGS
- IML
- Comité de Liaison Patronal, Paul EMERLING, Michel BRACHMOND, Marcel SAUBER, Norbert FRIOB, Horesca
- CGFP, Ferd MILBERT
- LCGB
- FEP
- OGB-L
- Cactus, Laurent SCHONCKERT
- Match, Jacques VAN HAELEN

Réunions

- 14 février 1996 (plénière)
- 8 mai 1996
- 20 novembre 1996
- mai 1997
- juillet 1997 (plénière)

**M. Jacques F. POOS,
Ministre des Affaires étrangères,
à la Chambre des Députés:
«Pas de changement des règles du jeu institutionnel
avant l'élargissement de l'UE»**

A la fin du débat sur la déclaration de politique étrangère du Gouvernement qui a eu lieu le mercredi 14 février 1996 à la Chambre des Députés, le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, a répondu aux questions des députés.

M. POOS a constaté un large consensus sur les grandes orientations de la politique étrangère du Luxembourg, notamment en ce qui concerne la politique européenne et les grandes questions de l'emploi, de l'UEM, de la Conférence intergouvernementale et de la future stratégie de l'UE vis-à-vis des pays tiers qui sont à la fois ses partenaires et ses concurrents. L'année 1996 sera une année cruciale pour la géopolitique du XXI

siècle. Les élections présidentielles en Russie et aux USA, les élections générales en Israël et en Bosnie, ainsi que la succession de M. Deng Xio PING en Chine seront des événements majeurs qui ne manqueront pas d'avoir une influence sur l'environnement politique de l'UE.

«Dans ce cadre», a constaté le ministre, «il est nécessaire que les partenaires de l'UE ne cèdent pas à la tentation du nationalisme au cours de la Conférence intergouvernementale. Celle-ci doit au contraire déboucher sur plus de solidarité entre les démocrates et les démocraties. C'est pourquoi il est important que les règles du jeu institutionnel ne soient pas changées avant l'élargissement de l'UE»

Le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères a rappelé que les positions à partir desquelles le Luxembourg entamera les négociations de la Conférence intergouvernementale qui débutera le 29 mars 1996 à Turin sont consignées dans l'aide-mémoire que le Gouvernement avait rendu public en juin 1995.

Ce n'est qu'au cours des négociations que des ouvertures pourraient être faites, et ce après une délibération du Gouvernement et une consultation de la Chambre des Députés. A cet égard, un mécanisme de consultation de la Chambre des Députés devrait être envisagé.

Abordant la question de la mondialisation, M. POOS a souligné que le Luxembourg y était globalement favorable. La face négative de ce processus, notamment ses retombées sociales, obligeraient cependant l'UE et ses Etats membres «de ne pas baisser la garde sociale». Le modèle social européen et ses normes sociales font partie des préoccupations majeures du Gouvernement luxembourgeois.

Luxemburger Tourismuswerbung in MADRID

Auf der diesjährigen Touristikfachmesse FITUR in MADRID präsentierte sich das Ferienland Luxemburg mit dem attraktiven Gemeinschaftsstand des «Office National du Tourisme». Eine mehrköpfige Delegation aus der Luxemburger Tourismusbranche konnte hier gezielt auf die touristischen Trümpfe des Großherzogtums hinweisen.

Allgemein wurde bei den reisefreudigen Spaniern wachsendes Interesse am Reiseziel Luxemburg festgestellt. Die verstärkten Anreisemöglichkeiten mit Luxair-Linienflügen ab mehreren Flughäfen in Spanien, allen voran Madrid und Barcelona, wurde von namhaften Reiseveranstaltern wahrgenommen. Ferner zeigten sich Busunternehmer bereit, Luxemburg gezielter als Uebernachtungs-Reiseziel anzubieten. Etliche Reiseunternehmen, die Luxemburg auf Europarundreisen bisher lediglich tagsüber ansteuerten, dürften in Zukunft für ihre Reisegruppen eine längere Aufenthaltsdauer im Großherzogtum in Aussicht stellen.



Von rechts nach links: Patrick LAMESCH (Luxair), Maria Angeles OSORIO (Belgisch-Luxemburger Handelskammer), Jean-Claude CONTER (ONT), Pilar CRUZ (Botschaft), Diana FELTEN (Segatos), Jean FALTZ (Botschafter), Diane FELLENS (Hôtel Inn Side), Cyril MANGUSO und Patrick DEGANCK (Hôtel Sofitel & Europlaza), Jean-Marie LAUX (Hôtel Ibiz), Willy LENOIR (Hôtel Relais Mercure).

Während der FITUR beehrte SE der Luxemburger Botschafter in Spanien, Herr

Jean FALTZ die Luxemburger Delegation mit einem Besuch am ONT-Stand.

Le Luxembourg, l'Autorité palestinienne, Israël et le Maroc signent un accord sur un important projet agricole dans la bande de Gaza

Un accord quadripartite concernant un important projet agricole dans la bande de Gaza fut signé le mercredi, 14 février 1996 à la Direction des relations économiques internationales et de la coopération du Ministère des Affaires étrangères.

L'accord fut signé pour le Luxembourg par M. Georges WOHLFART, secrétaire d'Etat à la Coopération, pour l'OLP au bénéfice de l'Autorité palestinienne par le professeur Riyad EL-KHOUDARY, pour Israël par M. Haim DIVON, directeur général adjoint au Ministère des Affaires étrangères israélien et pour le Maroc par le Dr. Abderrahmane HILARI, directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Tafilalet.

L'initiative de ce projet remonte à juin 1994, lorsque les ministres des Affaires étrangères du Luxembourg et d'Israël, M. Jacques F. POOS et M. Shimon PERES, étaient tombés d'accord que le Luxembourg contribuerait à des initiatives en faveur du processus multilatéral de paix au Moyen-Orient.

Un aspect du projet est de rassembler des données sur l'utilisation agricole des eaux salées ou saumâtres dans la bande de Gaza où une longue période de surpompage a conduit à une chute de la production agricole. Dans la mesure où le secteur agricole est important pour l'économie palestinienne et que ces types d'eau sont plus disponibles et moins chers que l'eau

douce, il s'agit d'analyser les récoltes et d'évaluer de quelle manière ces eaux pourraient être utilisées à long terme et de la façon la plus profitable possible. Le Maroc et Israël possèdent déjà un grand savoir-faire dans ce domaine dont les Palestiniens pourront bénéficier dans le cadre du projet.

L'élaboration de ces méthodes d'exploitation agricole et la formation d'exploitants agricoles palestiniens se feront dans le cadre d'une ferme-modèle qui sera construite dans la bande de Gaza. Une attention particulière sera accordée aux questions de l'environnement et de la gestion agricole. Cette ferme-modèle sera gérée par la Faculté d'agronomie de l'Université Al-Azhar.

Le budget d'un montant de 4 millions de dollars sur 3 ans est fourni par le Luxembourg.

La Chambre des Députés ratifie l'accord de partenariat avec la Russie

Lors de sa séance publique du 14 février 1996, la Chambre des Députés du Luxem-

bourg a ratifié à l'unanimité l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et la Russie.

Recommandant au Parlement son côté positif, le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, a déclaré que cet accord est l'instrument privilégié de la stratégie de l'UE vis-à-vis de la Russie. Il contribuera

au développement économique dont dépendra en fin de compte le succès des réformes et de la démocratie en Russie.

«Le Gouvernement luxembourgeois» a conclu M. POOS, «accorde un crédit de confiance à la Russie et espère qu'elle continuera à progresser sur la voie de la démocratie et de l'économie de marché».

Le Ministre Alex BODRY en Bosnie

Monsieur le Ministre de la Force Publique A. BODRY, accompagné de M. le Colonel M. GRETSCH, Commandant de l'Armée et de M. Roger LINSTER, Premier Conseiller de Gouvernement, a séjourné en Bosnie-Herzégovine les 14 et 15 février 1996.

L'objet principal du déplacement fut de rendre visite au contingent luxembourgeois du BELUGA, bataillon composé d'unités belge, luxembourgeoise, grecque et autrichienne faisant partie de l'IFOR, la force interalliée appelée, sous commandement de L'OTAN, à garantir la mise en oeuvre de l'accord de paix de DAYTON. Le Beluga est stationné à VISOKO, à quelque 30 km de Sarajevo.

La délégation luxembourgeoise, logée à la même enseigne que notre contingent dans une usine désaffectée, a pu constater le bien-être général des militaires grand-ducaux. Les conditions de vie certes sont frustes, mais le moral et la santé ne laissent rien à désirer. Le commandant du BELU-

GA s'est félicité de l'excellence de la motivation, de l'engagement et des prestations des militaires luxembourgeois affectés avant tout à des tâches de transports et de sécurité dont notamment celle de convois de personnalité ou de ravitaillement pour le Beluga.

M. A. BODRY a pu annoncer que sous peu les militaires du contingent luxembourgeois pourront disposer de meilleurs facilités privées dans le domaine des communications téléphoniques, grâce à un effort particulier des P. et T.

L'essentiel de la journée du 15 février fut consacré à des entretiens, à SARAJEVO, avec les autorités militaires de l'IFOR et de l'OTAN, ainsi qu'avec des représentants du Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine.

Ainsi, M. A. BODRY s'est-il d'abord entretenu consécutivement avec l'Amiral L. SMITH, Commandant en Chef de l'IFOR, et avec le Général Sir WALKER, Com-

mandant en Chef de l'ARRC (Allied Rapid Reaction Corps.)

Ces entretiens étaient consacrés tant à la situation militaire qu'aux circonstances civiles et politiques, les deux facettes de l'évolution en Bosnie s'avèrent inséparables.

Il a été constaté que les aspects militaires de la mise en oeuvre des accords de DAYTON sont globalement satisfaisants, sauf en ce qui concerne l'échange des prisonniers de guerre. Jusqu'au 15 février, le refus annoncé par les militaires serbes-bosniaques de collaborer avec l'IFOR (décision qui ne semble pas partagée par les autorités civiles) n'avait pas encore empêché en général la mise en oeuvre des aspects militaires de l'accord de DAYTON.

Tout en soulignant l'éventuel danger d'une recrudescence d'activités guerrières isolées avec le retour du beau temps au printemps les commandants de l'IFOR et de l'ARRC n'ont pas caché leur souci quant à la cohésion politique de la Fédération croato-bosniaque, cohésion essentiellement nécessaire à une paix durable. Dans le même ordre

d'idées, l'Amiral SMITH et le Général Sir WALKER ont insisté sur l'absolue nécessité de faire rapidement de très visibles progrès dans la reconstruction civile du pays, condition essentielle pour emporter l'adhésion des populations à l'instauration d'une paix qui puisse durer au-delà du retrait de l'IFOR, retrait pour lequel les décideurs politiques devront dès aujourd'hui développer une stratégie précise.

La coopération d'IFOR avec les efforts du Haut Représentant M. Carl BILDT, ainsi que les conséquences des crimes de guerre ont été d'autres problèmes abordés dans ces mêmes entretiens.

M. le Ministre A. BODRY a ensuite eu un échange de vues très exhaustif avec des représentants du Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine. Il s'agissait d'une part du Ministre des Affaires Etrangères, M. Jadranco PRLIC et de M. Vladimir SOLJIC, Ministre de la Défense. Les deux ministres ont exprimé les remerciements de leur Gouvernement pour l'aide bilatérale apportée à la Bosnie

par le Luxembourg et pour sa contribution à l'IFOR, elle-même très appréciée pour son efficacité et la neutralité de son approche.

L'entretien a porté avant tout sur la reconstruction du pays et le retour des réfugiés. L'aide de l'Europe, des Etats Unis et d'autres pays devrait se placer avant tout dans une contribution à la reconstruction de l'économie génératrice de bien-être et de possibilité de travail.

M. Le Ministre BODRY ayant insisté sur la nécessité de parvenir à une solution pacifique à MOSTAR dans le sens de l'arbitrage proposé par M. KOSCHNIK, les ministres bosniaques ont expliqué l'origine du malentendu et ont fortement souligné l'importance d'une part d'un accord à MOSTAR et d'autre part de la cohésion de la Fédération, préalable incontournable à une paix durable dans la région, et devant se placer de façon générale dans le sillage du respect des minorités. Ils se sont déclarés convaincus que les entretiens

multilatéraux des prochains jours faciliteraient une solution.

Les interlocuteurs bosniaques ont enfin marqué leur intérêt à devenir partie au Partenariat pour la Paix de l'OTAN et à se voir ouvrir des perspectives progressives pour une future adhésion à l'Union Européenne.

Francophonie

M^{me} Hennicot-Schoepges à BORDEAUX

La 7^e Conférence ministérielle de la Francophonie s'est déroulée les 16 et 17 février à Bordeaux. Le Gouvernement luxembourgeois y fut représenté par Madame ERNA HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Education Nationale et Ministre de la Culture. Parmi les différents points figurant à l'ordre du jour il y a lieu de relever le suivi du Sommet de COTONOU.

UCM et EHL: Un accord après de longues négociations

M. Robert KIEFFER, président de l'Union des Caisses de maladie (UCM), et M. Marc KOPPE, président de l'entente des hôpitaux luxembourgeois (EHL), ont signé le 16 février 1996, en présence du Ministre de la Sécurité sociale, Madame Mady DELVAUX-STEHRES, une convention dont le but est de régler le mieux possible les relations entre les deux administrations.

A cette occasion M. Robert KIEFFER a mis l'accent sur les difficultés qui ont retardé la signature; la loi du 27 juillet 1992 avait déjà prévu un tel accord. Il a été difficile de trouver dans ce domaine très délicat des solutions satisfaisant les deux parties, mais finalement, grâce à la bonne volonté de toutes les parties en cause, les problèmes techniques et politiques ont pu être réglés et des règles communes à tous les hôpitaux établies. Face à deux positions divergentes quant au problème de la budgétisation, un compromis n'a pu être trouvé qu'après de longues et difficiles négociations.

M. Marc KOPPE remercia l'EHL pour sa bonne collaboration. Il s'est réjoui de



Le Ministre Mme DELVAUX-STEHRES avec à ses côtés les signataires de la Convention MM. KIEFFER et KOPPE

l'accord obtenu grâce à des discussions difficiles, mais correctes.

Madame Mady DELVAUX-STEHRES s'est réjouie, elle aussi, de l'accord enfin trouvé après les longues négociations, et

elle remercia tous ceux qui ont collaboré en vue de rendre sa signature possible. Les solutions trouvées pourront servir de base à d'autres délibérations et vont certainement dans l'intérêt des patients.

Programme LEONARDO da VINCI

Les projets luxembourgeois ont démarré

Lutter contre l'illettrisme, promouvoir l'égalité des chances, favoriser l'insertion des handicapés grâce à une meilleure formation des formateurs et du personnel socio-éducatif, ou encore élaborer un service de tutorat pour PME: ainsi se présentent quelques unes des premières initiatives luxembourgeoises financées par la Commission européenne dans le cadre du 1^{er} appel d'offres du programme de formation professionnelle LEONARDO da VINCI. L'appel à propositions lancé le 24 mai 1995 a suscité plus de 4500 propositions en provenance des quinze Etats membres de l'Union, de l'Islande, de la Norvège et du Liechtenstein. A échelle communautaire, la Commission a sélectionné 749 projets auxquels est accordé un montant total de 89,7 millions d'EURO. Des 36 propositions de projets déposées par des organismes luxembourgeois, la Commission a retenu 6 projets pilotes et 2 enquêtes et analyses, bénéficiant d'une enveloppe financière globale de 1,2477 millions d'EURO pour une durée de 2 à 3 ans. D'autre part, plusieurs entreprises et organismes luxembourgeois sont impliqués dans une dizaine de projets pilotes contractés par d'autres Etats membres, principalement par les pays limitrophes. La Commission a, en outre, mis à la disposition du Luxembourg un montant total de 350.000 EURO lui permettant de cofinancer, dans le cadre du premier appel d'offres, 124 stages à l'étranger.

Critères de sélection

Pour être admis à participer à l'appel d'offre du programme LEONARDO da VINCI, les organisations ont dû se conformer aux objectifs et aux priorités du programme arrêtés le 6 décembre 1994 par le Conseil des ministres et démontrer que leurs projets satisfaisaient aux critères généraux suivants:

1. Capacité d'amélioration de la qualité de la formation professionnelle en Europe
2. Caractère novateur du projet et/ou capacité d'anticipation des besoins
3. Caractère transnational du partenariat (implication active d'au moins 2 opérateurs d'autres Etats membres ou pays participants)
4. Qualité et management du partenariat
5. Transférabilité nationale et transnationale des produits développés.

Entrée de nouvelles technologies dans le monde de la formation

Sur le plan communautaire, l'analyse des projets sélectionnés fait apparaître une en-

trée en force des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le monde de la formation professionnelle. De nombreux projets visent ainsi à préparer les travailleurs et les jeunes à la maîtrise de l'outil technologique, ou ont recours multimedia et aux réseaux télématiques pour diffuser les matériels de formation. Le projet pilote de la Chambre des Métiers, "DECIDE SME", vise à élaborer un concept de qualification à l'aide d'un logiciel de formation multimedia, simulateur des réactions du marché. Cet outil permettra aux petites et moyennes entreprises d'évaluer et, le cas échéant, d'adapter leurs propres décisions et d'améliorer, ainsi, leur compétitivité sur les marchés.

Secteurs représentés

A échelle communautaire, les secteurs locaux générateurs d'emploi sont très présents parmi les projets sélectionnés. On constate ainsi que nombre d'entre eux proviennent des réseaux coopératifs et de l'économie sociale, tels que les services aux personnes, la protection de l'environnement, ou la restructuration de l'espace rural. Une autre préoccupation majeure est l'adaptation aux mutations industrielles et aux nouvelles formes de production ou d'organisation du travail qui en résultent. De même, l'identification de nouveaux besoins de qualifications et l'émergence de nouvelles professions sont des domaines abondamment traités dans les projets. A ce propos, l'entreprise LUDOLUX développera un jeu de simulation bancaire intitulé "EUROBANK" en vue de préparer le monde bancaire européen au passage à la monnaie unique et à l'harmonisation des législations bancaires européennes. Le projet "FORMA P.M.E." de la SARL Re-Source Institution se propose d'analyser les besoins en formation lors du travail d'accompagnement au sein des P.M.E. en vue de l'élaboration de leur plans de formation par la méthode du tutorat. D'autre part, la SARL Centralfood va analyser dans le cadre de leur projet les nouveaux besoins en qualifications des différents acteurs impliqués dans le processus de production de la viande requises pour satisfaire aux normes de santé et d'hygiène et dictées par les Directives communautaires.

L'étude, intitulée "CLEVER", menée par l'Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue (INFPC) vise à évaluer et à classer les méthodes d'évaluation des compétences du capital humain en vue de leur conférer une plus grande rigueur.

Groupes cible

Dans près de 12 % des projets, le public est constitué par des catégories sociales défavorisées, signe d'une prise de conscience réelle de la nécessité d'insérer des jeunes marginalisés ou des travailleurs menacés d'exclusion. Ainsi, le projet "ALPHA" du Lycée technique Mathias Adam vise à faciliter l'intégration socio-professionnelle de jeunes en difficultés d'apprentissage et d'adultes illettrés par le développement de modules de formation adaptés à ce groupe cible et par une meilleure formation des formateurs concernés.

D'autre part, le projet "Continua" initié par la Fondation APEMH se propose de créer un réseau européen d'antennes de formation continue pour les professionnels (formateurs, personnels techniques et socio-éducatifs, autres intervenants) oeuvrant dans le secteur de l'insertion des personnes handicapées.

Il apparaît en outre que les partenariats et les réseaux transnationaux se développent de manière très significative. Ainsi, la mise en réseau des acteurs concernés par la formation des femmes en vue d'une meilleure coopération et de la création d'un terrain fertile aux innovations dans ce domaine font l'objet du projet luxembourgeois "Réseau: Femmes-Formation" géré par le Service de la Formation Professionnelle du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

Une forte participation des PME

Les entreprises et plus particulièrement les PME, bénéficiaires prioritaires du programme LEONARDO, représentent, à échelle européenne, déjà 21 % et, à échelle nationale 14 % des partenaires impliqués dans les projets sélectionnés et tendent à se rapprocher du taux de participation des établissements et organismes de formation qui demeurent les principaux promoteurs (32% à échelle européenne et 42,8 % à échelle nationale). Cette tendance est appelée à se renforcer tout au long de l'exécution du programme LEONARDO da VINCI.

D'autre part, des aspects essentiels du programme tels que la mobilité des étudiants, des formateurs et des tuteurs, ou la validation et la reconnaissance des compétences acquises, devraient connaître un développement majeur dans les années à venir.

Mise en oeuvre du programme

La responsabilité de la mise en oeuvre du programme LEONARDO da VINCI et la coordination de toutes les mesures énumérées ci-dessus sont assurées par le

Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle – Service de la Formation Professionnelle, tél: 478-5233/5234, fax: 47 41 16.

Les informations concernant l'appel d'offres 1996 qui débutera fin février 1996 peuvent être retirées auprès du Ministère de l'Education Nationale et de la Forma-

tion Professionnelle ou auprès des agences techniques LEONARDO de VINCI à savoir FOPROGEST asbl, B.P. 141, L-2011 LUXEMBOURG, Tél: 22 02 66, fax: 22 02 69 et LUXINNOVATION, B.P. 1304, L-1013 LUXEMBOURG, Tél: 43 62 63, fax: 43 23 28.

La situation en Bosnie-Herzégovine

1. Contingent de l'Armée luxembourgeoise à VISOKO

Il ressort des rapports quotidiens de l'Armée qu'un incident s'est produit dans l'après-midi du 20 février 1996 alors qu'un membre du contingent luxembourgeois conduisait son véhicule "HUMMER" de Velika Kladusa vers VISOKO. L'intéressé escortait un convoi de trois journalistes de TELEVOX (TV militaire belge) qui faisaient un reportage sur le bataillon BELUGA en Bosnie.

A un certain moment un poids lourd de l'armée anglaise venait à l'encontre du convoi. Le véhicule luxembourgeois dut être dévié de la route asphaltée et immobilisé au bas côté de la route. Au moment de

la vérification de l'état du jeep, il fut constaté qu'une mine du type TMM 4 se trouvait derrière sa roue avant-gauche. Le véhicule a dû la frôler sans cependant toucher l'amorce. Toutes les mesures furent prises sur place pour assurer un déroulement heureux de cet incident qui aurait pu avoir des conséquences graves.

La problématique du déminage de la Bosnie constitue une des priorités militaires et civiles du processus de paix en Bosnie.

2. Le Ministère de la Force Publique vient d'être informé du décès à Bruxelles de M. Marcel LUDWIG, employé civil auprès de la NAMS. M. LUDWIG participait à une mission de trois mois de l'agence de l'OTAN à PLOCE. Lundi 19

février 1996, M. LUDWIG a été victime d'un accident de la circulation et a été transféré à l'Hôpital St. Pierre de BRUXELLES où il est décédé. Le Ministère exprime ses condoléances à la famille du défunt.

3. Sur proposition du Ministre de la Force Publique, le Gouvernement a marqué son accord de principe quant à une prolongation de la mission de la Force de police de l'UEO à MOSTAR pour une durée de six mois jusqu'à la fin de l'année 1996.

Dans cette hypothèse le Luxembourg continuera de participer à la Force de police par le détachement d'un membre de la Gendarmerie et de la Police.

Entrevue JUNCKER-TREU



Les délégations luxembourgeoise et italienne

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a reçu le 22 février 1996, au Ministère d'Etat, Monsieur Tiziano TREU, Ministre italien du Travail ff.

Les discussions ont surtout porté sur les progrès de l'Europe sociale.

Conférence Internationale «Smog Estival»

Le 23 février, une délégation du «Department of the Environment» du Royaume Uni a été reçue au Ministère de l'Environnement pour discuter du smog estival. Le Royaume Uni se propose en effet d'organiser en mai prochain une conférence sur les problèmes pouvant se présenter en relation avec les concentrations élevées en ozone dans les basses couches de l'atmosphère pendant les mois d'été. Seront invités à cette conférence les pays de l'Europe du Nord-Ouest où les niveaux des différents polluants atmosphériques sont plus ou moins les mêmes et où des situations climatiques analogues se présentent pendant les mois d'été, le but principal de la réunion de mai 1996 est d'analyser les possibilités d'une approche régionale commune pour combattre les concentrations élevées en ozone, cela aussi bien à court terme qu'à long terme. Le premier contact du 23 février servait notamment à échanger des informations sur la situation dans les deux pays et à discuter des problèmes pratiques d'organisation de la conférence de mai.



Le Secrétaire d'État Georges WOHLFART et deux de ses collaborateurs lors de la conférence de presse

La coopération au développement

Le 22 février 1996, M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération a tenu une conférence de presse, lors de laquelle il a présenté en détail la nouvelle loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement ainsi que les règlements grand-ducaux d'application. La nouvelle loi innove notamment par son aspect de texte de loi coordonné de même que par les changements qu'elle introduit dans la coopération du Ministère avec les ONG luxembourgeoises et dans les statuts d'agents de la coopération et de coopérants.

M. le Secrétaire d'Etat a fait par ailleurs un survol des grandes orientations de la coopération luxembourgeoise au développement pour l'année 1996.

Prix Féminin de l'Entreprise

Le 26 février 1996, Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Promotion Féminine a présenté le Prix Féminin de l'Entreprise 1996 à la presse. Elle a fourni des

renseignements sur les objectifs du prix, les entreprises cibles, les conditions et délais de candidature.

Réunion informelle des Ministres du Marché Intérieur à ROME

Le 24 février s'est tenu à Rome un Conseil informel des Ministres du Marché Intérieur de l'Union européenne. Le Luxembourg était représenté à cette occasion par M. Robert GOEBBELS, Ministre de l'Economie.

Les discussions des Ministres se sont concentrées en particulier sur la problématique de la simplification administrative et réglementaire en vue d'accroître la compétitivité de l'économie européenne. Dans ce contexte, M. le Ministre GOEBBELS a insisté sur la nécessité de procéder à un allègement réel de l'environnement administratif et réglementaire des petites et moyennes entreprises (PME), favorisant ainsi la croissance économique et l'emploi.

Situant l'action des PME dans un contexte transfrontalier, le ministre luxembourgeois a demandé une action énergique pour l'élimination des entraves directes et indirectes qui affectent la pleine mise en oeuvre du marché intérieur.

Dans le contexte du débat sur la place du citoyen dans le cadre du Marché intérieur, M. GOEBBELS a plaidé en faveur d'une avancée courageuse en direction de l'achèvement de la libre circulation des personnes, complément indispensable du marché intérieur et facteur de rapprochement des citoyens communautaires par rapport à la construction européenne.

Les Ministres ont enfin abordé la question de la coopération euro-méditerranéenne dans le rapprochement des législations relatives au Marché intérieur.

M^{me} FARENZENA à l'honneur

Le 26 février 1996, Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Promotion Féminine a offert une réception d'honneur à

Madame Martine FARENZENA, pour la féliciter de son exploit sportif extraordinaire...



Le Ministre de la Promotion Féminine Marie-Josée JACOBS avec à sa gauche Mme Martine FARENZENA

Le Gouvernement luxembourgeois condamne fermement les attentats de JÉRUSALEM et D'ASHQUELON (25 février 1996)

Le Gouvernement luxembourgeois a appris avec consternation la nouvelle des deux attentats qui ont frappé en Israël la gare routière de JÉRUSALEM et une sta-

tion d'autostop à ASHKELON. En provoquant la mort de nombreux civils en des lieux publics très fréquentés, ces attentats visent à déstabiliser l'adhésion de la population israélienne au processus de paix.

Le Gouvernement luxembourgeois condamne fermement les attentats particulièrement lâches de JÉRUSALEM et d'ASHQUELON. Il exprime ses condoléances aux familles des personnes qui ont laissé leur vie dans ces attentats ainsi qu'au Gouvernement israélien.

Le Gouvernement luxembourgeois reste confiant que le Gouvernement israélien ne se laissera pas dévier par ces attentats re-

vendiqués par des adversaires déclarés de la paix de son engagement en faveur d'un règlement pacifique, équitable et définitif du conflit israélo-palestinien.

Pour que de tels attentats dirigés contre la paix ne se répètent pas, le Gouvernement luxembourgeois lance un appel au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne afin qu'ils prennent ensemble les mesures de sécurité et de prévention nécessaires pour empêcher les extrémistes opposés au processus de paix d'accomplir leur oeuvre de mort.

Former les enseignants aux échanges scolaires multilatéraux et interculturels

L'échange scolaire est entré dans les mœurs. Dès l'école primaire, on voit des écoliers correspondre avec d'autres appartenant à une classe similaire à l'étranger. Parfois des visites sont organisées. Plus tard, au lycée, les projets deviennent plus ambitieux, et les destinations plus éloignées.

Cependant, ces échanges reposent toujours sur le bénévolat et l'esprit d'entreprise de certains enseignants qui croient que leur tâche ne s'arrête pas à la salle de classe. Ce qu'ils ont incontestablement tous, c'est de l'enthousiasme et une certaine dose de courage. Ce qui leur manque la plupart du temps, c'est une formation à cette situation extra-scolaire fort différente de ce qu'un enseignant apprend normalement pour exercer son métier.

Or, avec l'Union Européenne qui continue à s'agrandir et avec les programmes européens permettant de subventionner certains projets plus audacieux, on remarque que les anciens échanges scolaires, traditionnellement bi-latéraux, commencent à être remplacés par des échanges multilatéraux. Les conséquences en sont multiples. Celle qui apparaît en premier lieu à l'enseignant en charge d'un échange, c'est que sa tâche se complique fortement. Il doit se mettre à planifier des projets, à négocier, à gérer des budgets, à prévoir les obstacles...

Une formation à l'échelle européenne

Parce que les compétences de l'enseignant doivent être élargies en vue de l'organisation d'échanges scolaires multilatéraux, cinq instituts de formation venant de cinq pays différents se sont réunis au sein d'un "Programme de coopération eu-

ropéenne" (PCE) dans le cadre de LINGUA pour prévoir à l'échelon européen une formation de ce type.

Pour la première fois dans l'histoire des PCE, un institut luxembourgeois s'est vu confier la coordination du projet d'envergure qui s'est étendu sur près de quatre années.

C'est le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogiques et Technologiques (SCRIPT) du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle qui s'est chargée de cette mission. Sous la direction de Monsieur André WENGLER, une équipe a été formée avec Madame Marianne DONDELINGER, ainsi que Messieurs Jean-Paul NILLES; Jo TROIAN et Marcel URTH.

De nombreuses rencontres ont eu lieu avec les représentants des quatre autres instituts, à savoir le Centre International d'Etudes Pédagogiques de Sèvres (F), l'Instituto Regionale di Ricerca, Sperimentazione e Aggiornamento Educativi-Friuli - Venezia Giulia de Trieste (I), le Peripheriako Epimorphotiko Kentro d'Athènes (GR) et le Hessisches Institut für Lehrerfortbildung de Kassel (D).

Au cours de ces rencontres il s'est toujours agi, d'un côté de faire le bilan de ce qui avait été fait, de l'autre d'élaborer un programme de travail pour les mois suivants. Il fallait, au bout du contrat passé avec la Commission Européenne, présenter des modules de formation adaptables à la situation de tous les pays de l'Union Européenne. Les équipes devaient donc avancer dans leur travail, en tenant compte des divergences pouvant exister, ne serait-ce qu'en raison des cultures scolaires

différentes des pays en présence. De fait, le groupe des cinq instituts représentait en lui-même un parfait exemple de l'échange interculturel.

Une publication de 180 pages

Néanmoins, à la fin d'un parcours souvent semé d'embûches, le résultat est là. En effet, une publication de quelque 180 pages vient de sortir des presses et commence à être diffusée à travers l'Europe. Imprimé à Luxembourg, cet ouvrage devrait permettre de mettre sur pied, selon une géométrie variable, des formations à l'échange scolaire multilatéral et interculturel. Les modules pouvant composer une telle formation contenus dans la publication ont l'avantage d'avoir été expérimentés en pratique par les cinq instituts.

Il est certain que cette publication n'est pas un livre de recettes qui permette du jour au lendemain d'organiser un échange scolaire multilatéral parfait. Ce n'était d'ailleurs pas là le but de la publication, à supposer que de telles recettes puissent exister. D'ailleurs la très grande majorité des modules de formation présentés ne font pas appel à une pédagogie traditionnelle. Il s'agit surtout pour la personne qui est formée de prendre elle-même conscience des problèmes qui peuvent se présenter et de se dire qu'il n'y a jamais de solution toute faite, mais qu'au contraire il faut être apte à prendre la meilleure décision possible en toute connaissance de cause.

Un des éléments particulièrement intéressants de la brochure est constitué par une bibliographie commentée sur le sujet. Elle offre un vaste panorama sur les réflexions que se sont faites des experts reconnus à travers le monde. D'autre part, un glossaire permet également de franchir certains écueils dans la compréhension du langage technique qui est nécessairement employé dans certains passages.

Des élèves mieux préparés à la mobilité

Il faut évidemment souhaiter que dans beaucoup de pays on s'inspirera des contenus de cette publication pour mieux former les enseignants à la difficile tâche que peut constituer l'échange scolaire. Car il est évident que si l'enseignant est bien préparé à l'échange, celui-ci apportera plus à l'élève

qui reste tout de même l'élément essentiel de l'école. Ainsi nous pourrions conclure avec le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, qui dans sa préface écrit: "Dans l'Europe de demain, les élèves qui auront participé à des échanges scolaires multilatéraux et interculturels porteurs de projets pédagogiques à leur mesure, auront un

avantage indéniable par rapport à leurs condisciples. Ils auront fait la connaissance de l'Autre, ils auront travaillé en vue d'un même objectif ensemble avec l'Autre: ils sont par conséquent prêts à vivre les contacts complexes, multilatéraux et interculturels par définition, auxquels l'adulte européen de demain sera automatiquement confronté."

Conseil «Affaires générales» à BRUXELLES

Au Conseil Affaires Générales sous Présidence italienne de l'UE s'est déroulé à BRUXELLES les 26 et 27 février 1996. Le Luxembourg y fut représenté par son Ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS.

La première journée du Conseil Affaires Générales fut entre autres consacrée aux points suivants:

- la préparation du Conseil européen extraordinaire de TURIN les 29 et 30 mars 1996 consacré à l'ouverture de la Conférence intergouvernementale

- un débat sur rapport de la Commission consacré aux perspectives de développement de la coopération régionale l'ex-Yougoslavie
- la préparation de la rencontre Europe-Asie à BANGKOK début mars
- les relations transatlantiques
- les directives de négociation relatives à un nouvel accord avec le Mexique et à l'accord de commerce et de coopération avec l'Afrique du Sud

La journée du 27 février 1996 fut marquée par la tenue des Conseils d'association avec la Slovaquie et la Roumanie ainsi que par une réunion avec les ministres des Affaires étrangères des pays d'Europe centrale et orientale dans le cadre du dialogue structuré.

Conseil «Agriculture» à BRUXELLES

Le Conseil de l'Union Européenne des Ministres de l'Agriculture s'est réuni à BRUXELLES, les 26 et 27 février 1996.

Le Gouvernement y fut représenté par Monsieur Fernand BODEN, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural.

A l'ordre du jour du Conseil des Ministres ont figuré notamment les propositions de la Commission concernant la fixation des prix des produits agricoles et certaines mesures connexes pour la campagne 1996/1997, la modification d'une directive établissant les normes minimales relatives à la protection des veaux et d'autres dossiers du secteur vétérinaire.

Inauguration de l'Observatoire Régional Nord (ORENO)

L'Administration Communale de Munschausen et le Ministère de l'Aménagement du Territoire ont invité le 27 février 1996 à l'inauguration de l'Observatoire Régional Nord (ORENO) au musée rural vivant "A Robbesschéier" à Munshausen.

À cette occasion des discours furent prononcés par:

- M. Emile EICHER, Bourgmestre de la Commune de Munschausen;
- M. Alex BODRY, Ministre de l'Aménagement du Territoire;
- M. Fernand BODEN; Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural

Le projet ORENO fut présenté par:

M. Claude GENGLER, Conseiller de Gouvernement, Mme Petra GROEN, Gestionnaire du projet et M. Marco THOLL, Responsable technique.

1. Contexte

"L'information pertinente, celle tout à fait indispensable pour agir ou décider et qui, en outre, arrive au bon endroit au bon moment, joue un rôle de plus en plus important dans la vie économique et ce à tous les niveaux de pouvoirs." Cette phrase résume de façon pertinente un problème auquel les hommes politiques, les acteurs économiques et les agents administratifs doivent faire face ces dernières années: le manque de données de base (ou contextuelles), fiables, actualisées, relatives à un environnement humain, écono-

mique et socio-culturel-local, régional, national et international-sans cesse changeant.

C'est dans un contexte marqué par l'existence d'un appareil de collecte statistique et cartographique lacunaire que le ministère de l'Aménagement du Territoire a lancé plusieurs projets porteurs d'avenir dans le domaine de l'information géographique. Dès sa création officielle, en janvier 1992, le ministère a commencé à mettre sur pied sa propre cellule technique et informatique et à développer son propre Système d'Informations Géographiques (SIG). Les utilisateurs potentiels d'un tel système de banques de données sont légion: l'administration gouvernementale, tout d'abord, mais également les autres services de l'Etat, les communes, les entreprises, les bureaux d'études, etc...

2. Pourquoi créer un observatoire à un niveau infra-national?

Le Grand-Duché souffre d'un manque à la fois aigu et chronique de données statistiques et géographiques. Des besoins particulièrement importants se font remarquer dans les domaines

- de la démographie,
- de l'emploi,
- du logement et
- de l'utilisation du sol.

Ils se font sentir à la fois au niveau étatique et sur le plan communal, car les responsables communaux ont, eux aussi, besoin de savoir. Il s'ajoute à cela qu'un nombre croissant de dossiers doivent être traités à un niveau supra-communal (le plus souvent avec l'appui du secteur public, sachant que cette collaboration n'est efficace que si le principe de l'information réciproque est pleinement respecté).

Une politique innovatrice, décentralisatrice, en matière de collecte de données sur nos régions, nos communes et nos localités s'impose. Les lacunes existantes sont en effet trop importantes et les divergences entre les diverses sources trop criantes pour être ignorées! La création, à titre de projet pilote, d'un observatoire régional (en collaboration étroite avec les communes concernées) semble être une voie particulièrement prometteuse. Un tel observatoire peut être défini comme étant un "centre de documentation informatisé, dont la fonction essentielle est d'aider à la décision en mettant à la disposition des acteurs du développement socio-économique d'un territoire donné les informations pertinentes dont ils ont besoin".

3. Pourquoi avoir choisi la région Nord?

Si la région Nord n'est certainement pas la seule région du pays à connaître des problèmes d'ordre économique, démographique, urbanistique et environnemental, elle convient cependant à plus d'un titre pour lancer un projet-pilote visant la création d'un observatoire statistique régional.

1. Il s'agit tout d'abord de la plus vaste région de notre pays. C'est probablement la seule entité régionale au sein de laquelle la notion d'éloignement a un sens et où, par conséquent, le facteur distance ne doit pas être négligé.
2. Son profil démographique et social (structures par âge, structures socio-professionnelles) et son développement économique laissent - par endroits - à désirer. Les faibles densités de population alourdissent considérablement les conditions de desserte et d'équipement des habitants.

3. La présence des infrastructures lourdes nécessaires (c'est-à-dire d'un local adéquat - en l'occurrence la mairie de Munshausen), du groupe LEADER II et des agents travaillant pour l'asbl 'Stad a Land': voilà d'autres éléments qui font que la partie nord du Grand-Duché constitue une région particulièrement apte pour faire l'objet d'analyses régionales plus poussées.

4. Les origines du projet

En 1993, le groupe de développement local LEADER a décidé de créer un 'té-lécentre' à Arsdorf (commune de Rambrouch) conçu, dès le départ, pour jouer un rôle important dans le cadre de la politique de développement de la région. Afin de sensibiliser les instances gouvernementales face aux potentialités de la société de l'information naissante, un appel à projets a été lancé par le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural. Le ministère de l'Aménagement du Territoire y a répondu en proposant la création d'un Observatoire Région Nord. L'idée de réaliser l'ORENO était née! C'est finalement la commune de Munshausen, qui abrite déjà le siège du groupe d'action local LEADER II (Clervaux-Vianden) et les bureaux de l'asbl 'Stad a Land', qui s'est déclarée d'accord pour accueillir les installations du projet ORENO.

Le rôle du ministère de l'Aménagement du Territoire a été multiple. En tant qu'initiateur du projet ORENO, il en a lancé l'idée, puis développé le concept et enfin tenté de sensibiliser d'éventuels partenaires. Il a co-financé l'acquisition du mobilier de bureau et du matériel informatique nécessaires et accompagne actuellement la mise en place de l'observatoire. A l'avenir, il va assurer le suivi du projet, conseiller et former le personnel gestionnaire et jouer ainsi un rôle accru dans le domaine de la politique régionale.

5. Le projet ORENO... et ce qu'en pense le Conseil Supérieur de la Statistique

Dans son dernier avis annuel (1994/95), le Conseil Supérieur de la Statistique constate que "la collecte d'informations chiffrées sur notre population mérite d'être repensée" et que "les recensements de la population sont devenus des instruments trop lourds et trop coûteux".

Il s'est aussi posé la question suivante: "Comment faire de l'aménagement du territoire, comment estimer les besoins en logements et en équipements publics et privés en l'absence de statistiques récentes, fiables, exhaustives et disponibles

à différents niveaux territoriaux?"

Parmi les pistes à creuser, le Conseil Supérieur voit, entre autres, la statistique régionale. Il propose de procéder "à une régionalisation de la collecte, de l'exploitation et de l'analyse statistiques" et estime "qu'il sera à l'avenir essentiel pour un pays tel que le Luxembourg de bien pouvoir décrire et analyser les différentes régions qui le composent et qui se distinguent parfois considérablement sur les plans économique et socio-culturel".

Le Conseil Supérieur insiste sur le fait que "la construction des bases de données nécessaires ne sera possible que si les responsables politiques se décident à exiger une meilleure coopération entre administrations". Il trouve que "le projet ORENO constitue un projet intéressant, susceptible de jouer un rôle important dans le cadre des réformes qui s'amorcent en matière de collecte d'informations statistiques à caractère spatio-temporel au Luxembourg" et propose d'en profiter pour:

- systématiser la collecte statistique à un niveau régional,
- tester la validité des données du recensement de la population et du RGPP,
- réaliser une exploitation-test du recensement fiscal,
- procéder à une spatialisation des données sur les entreprises et sur l'emploi;
- étudier le niveau de centralité des communes.

6. Principaux thèmes étudiés

Les fonctions de l'Observatoire Régional Nord sont nombreuses. Les enjeux aussi.

L'ORENO doit tout d'abord permettre la centralisation (au niveau régional), l'exploitation et l'analyse des données de population. Mais l'équipe en charge du projet ne se contentera pas d'additionner et de décrire des chiffres collectés au niveau communal. Seront également étudiés, en collaboration avec les communes concernées, l'évolution structurelle de la population (composition par âge, structures socio-professionnelles, lieux de travail), la mobilité résidentielle, les mouvements navetteurs, le comportement consommateur, etc... Les résultats de ces analyses constitueront des 'inputs' précieux pour les politiques d'urbanisation, d'aménagement et d'équipement du territoire.

Mais les données démographiques ne représentent qu'un volet parmi d'autres de l'observatoire. Il y a aussi tout le domaine du marché du travail, très perturbé en ce moment. Où sont créés les emplois? Dans quels secteurs? Par quelles entreprises? Au profit de qui (résidents, non-résidents)? Où se situent les principales

poches de chômage? Voilà des questions qui trouveront plus facilement une réponse grâce à l'existence de l'ORENO.

Il y a aussi toute la problématique de l'utilisation du sol. Quelle est la part de l'emprise urbaine dans la région, comment évolue-t-elle, compte tenu de la forte croissance démographique observée depuis un certain temps? Quelles sont les localités qui ont tendance à s'étaler le plus, spatialement parlant? Quelle est l'ampleur des réserves foncières ou, autrement dit, quelle pourrait être la population de la région nord, compte tenu de la superficie des zones d'habitat classées.

Il faut ajouter à cela le dossier du logement dans lequel, abstraction faite des résultats tirés des recensements de la population, les données de base pertinentes sont également très rares.

Un autre thème est celui de la planification des équipements socio-culturels, sportifs et éducatifs (halls sportifs, centres culturels, piscines couvertes ou de plein air, centres de rencontre pour jeunes, infrastructures de santé, etc...): pour l'ensemble de ces secteurs, la collecte d'informations de base fiables, récentes et exhaustives constitue une étape préliminaire indispensable à ne pas brûler si l'on ne veut pas prendre des mesures politiques à l'aveuglette.

7. Fiche descriptive du projet

Libellé officiel:

- Observatoire REgional NOrd (ORENO)

Initiateur / responsable du projet:

- Service informatique du Ministère de l'Aménagement du Territoire

Point de départ / contexte:

- Disponibilité lacunaire de données statistiques et cartographiques dans des domaines très divers (démographie, situation du logement, comportement des entreprises, artisanat, emploi, utilisation du sol, zones d'inondation, parcs naturels, zones d'activités économiques, grandes surfaces...).
- Présence d'une région rurale, traditionnellement en retard de développement et située à une distance relative grande des principaux centres d'attraction du pays.
- Mise en place d'un système d'informations géographiques au Ministère de l'Aménagement du Territoire.

Objectifs:

- Conception, développement et mise en place d'un système centralisé (à un niveau régional) de banques de données.
- A moyen terme, création d'un centre de documentation et d'analyse statistique

et cartographique sur les 5 cantons de la moitié nord du Grand-Duché, capable de jouer le rôle d'un instrument d'aide à la décision pour les responsables politiques, les entreprises, les bureaux d'études. . .

- Le projet est susceptible de donner un solide coup de pouce à la politique régionale et à la solidarité intercommunale, en incitant à une collaboration accrue à ces deux niveaux.
- Il facilitera le suivi de nombreux projets de développement et d'aménagement du territoire et contribuera à une meilleure connaissance de la population, des activités et du territoire de la région.

Couverture géographique:

- 8 communes du canton de Clervaux (331,75 km² de superficie et 10.244 habitants)
- 11 communes du canton de Wiltz (264,55 km² / 9.597 hab.)
- 3 communes du canton de Vianden (54,08 km² / 2.731 hab.)
- 13 communes du canton de Diekirch (239,37 km² / 23.248 hab.)
- 10 communes du canton de Redange (267,49 km² / 11.075 hab.)

Soit, au total, 45 communes couvrant la totalité du district de Diekirch (1.157,24 km² / 56.895 hab.)

Partenaires (réels et potentiels):

- Asbl 'Stad a Land' (co-porteur du projet, lié par convention au Ministère de l'Aménagement du Territoire)
- Commune de Munshausen (site d'implantation)
- Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural (programme 'objectif 5b')
- Membres du groupe de travail "Statistiques régionales, communales et locales"
- Autres ministères, administrations ou services de l'Etat (Environnement, Communications, Centre Informatique de l'Etat, Cadastre et Topographie...)
- Syndicats intercommunaux (Canton de Clervaux, Parc Naturel de la Haute-Sûre, 'De Réidener Kanton', Vallée de l'Our, SYVICOL, SIGI...)

Utilisateurs potentiels:

- Communes et syndicats intercommunaux, décideurs politiques et économiques de la région
- Administration gouvernementale
- Bureaux d'études, enseignants, chercheurs et étudiants en sciences humaines, sociales et économiques
- Tous les habitants de la région, voire du pays entier

Calendrier de réalisation:

- Juillet-août 1995: aménagement des bureaux, entrée en fonction de la personne gestionnaire du projet
- Septembre-décembre 1995: mise en place du matériel informatique, installation des premières banques de données
- 1996: alimentation du système, perfectionnement des programmes et des applications, sensibilisation des communes, premières démonstrations, présentation du système
- 1997: ouverture de l'ORENO au public, (éventuellement) création d'un syndicat intercommunal à vocation 'ORENO'

Technologie/matériel informatique:

- Sur place, présence d'un équipement informatique de base comprenant: PC puissant, écran haute résolution, deux imprimantes, modem, support de backup, laptop.
- Existence, au Ministère de l'Aménagement du Territoire, d'un équipement du type SIG complet et performant (workstation, plotter A0, table à digitaliser, scanner, etc.).

Financement:

- Les frais de première installation ont été cofinancés par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, le groupe LEADER et la Commission de Bruxelles dans le cadre du programme LEADER I
- Les frais de personnel et les frais de fonctionnement (acquisition de données, entretien du matériel, contrats de maintenance, loyer, charges diverses) sont pris en charge par le Ministère de l'Aménagement du Territoire
- Vu le caractère éligible du projet (PDZR 'objectif 5b'), la Commission remboursera jusqu'à 25 % des frais encourus

Personnes de contact:

- Petra GROEN, Géographe/Gestionnaire du projet, Observatoire Régional Nord (ORENO), adresse:
11, Duarefstrooss, L-9766 MUNS-
HAUSEN, Tél. 92 99 35
- Claude GENGLER, Conseiller de Gouvernement/Chef de projet, Ministère de l'Aménagement du Territoire, 18, Montée de la Pétrusse, L-2946 LUXEMBOURG, tél. 478-6911, fax: 40 89 70
- Marco THOLL, Employé-informaticien/Responsable technique, Ministère de l'Aménagement du Territoire, 18, Montée de la Pétrusse, L-2946 LUXEMBOURG, tél. 478-6918, fax: 40 89 70

Avis de la Commission sur la CIG

Intervention M. Jacques SANTER

Parlement Européen, 28 février 1996

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

C'est avec plaisir que j'ai répondu à votre invitation à commenter la réunion de la Commission de ce matin.

Cette réunion était particulièrement importante dans la mesure où la Commission a adopté ce matin son avis sur la Conférence intergouvernementale, prévue à l'article N du Traité.

La CIG qui débute à Turin fin mars est la première des grandes échéances dont dépend le visage futur de l'Europe.

C'est pour cette raison que la CIG doit réussir.

Réussir veut dire: renforcer l'Union politique et préparer l'élargissement.

Une remarque préliminaire d'abord:

L'habileté juridique ne suffira pas pour construire l'Europe. Sans une vraie volonté politique de tous, nous courons le risque de ne produire qu'un beau texte.

Nous sommes bien conscients que déjà à 15, nous ne pouvons pas continuer comme dans le passé. Le rendez-vous de 96 était pour cette raison prévu dans le Traité. Avec la perspective de nouveaux élargissements, la réforme du Traité devient encore plus impérative.

Dépassons les calculs et les égoïsmes étroits, et quittons les sentiers battus! Il faut aborder l'avenir avec imagination, ambition et réalisme. C'est dans cet esprit que la Commission vient d'élaborer son avis.

Cet avis appelle d'abord à créer une Europe pour le citoyen. Pour ce faire il faut tout d'abord promouvoir le modèle européen de société.

Je vois à ce sujet cinq exigences:

- Renforcer la défense des droits de l'homme,
- consolider l'Union de droit,
- accentuer la dimension sociale. Dans ce contexte nous appelons à réintégrer le protocole social dans le Traité.
- Insérer un chapitre emploi dans le Traité. Ce point me paraît particulièrement crucial. L'Union doit démontrer, autrement que dans les discours de dimanche, que la lutte contre le chômage est sa priorité. Oh, je sais bien que la seule inscription dans le Traité d'un tel

chapitre ne résoudra pas en tant que tel le problème. Mais je suis convaincu qu'insérer dans le Traité des dispositions spécifiques peut y contribuer.

Elles viseront à:

- créer les conditions d'une stratégie commune pour l'emploi,
- consolider les dispositifs de surveillance multilatérale des programmes pluriannuels des États membres,
- prendre en compte l'emploi dans toutes les politiques communautaires.

La 5^e exigence est de donner plus de relief encore au développement durable.

Une Europe pour le citoyen, cela veut dire aussi réaliser un espace de liberté et de sécurité. La libre circulation des personnes sur le territoire de l'Union est inscrit dans le Traité. Mais hélas, sa mise en oeuvre est soumise à d'importantes limitations. Ce n'est pas acceptable. Mais qui dit liberté de circuler, dit aussi exigences de sécurité interne.

Les problèmes d'immigration, de criminalité, de drogue et de terrorisme ne s'arrêtent pas aux frontières des États membres. L'Union a le devoir de remédier aux insuffisances du Traité dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.

La Commission propose à cet effet des modifications substantielles, notamment le transfert du 3^e pilier vers le cadre communautaire de la majorité de ces domaines.

En troisième lieu, une Europe pour le citoyen doit être compréhensible et démocratique. Le citoyen ne veut pas d'une Europe pour les seuls initiés. Il exige des procédures transparentes et des responsabilités claires.

Cela requiert surtout le renforcement du rôle du Parlement européen.

L'exigence de la simplification s'applique d'abord au Traité lui-même. Il faut aller le plus loin que possible sur cette voie. Cela s'applique ensuite évidemment à la prise de décision. A ce sujet la Commission propose:

- de limiter les procédures à trois types,
- d'étendre et simplifier la codécision
- d'étendre l'avis conforme du Parlement européen à des domaines «con-

stitutionnels» comme la modification du Traité et les ressources propres.

et enfin,

- de réformer les mesures d'exécution. Ici, la Commission doit pleinement jouer son rôle d'organe exécutif sous le contrôle de l'autorité législative.

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le deuxième domaine important concerne la politique extérieure.

L'Europe a besoin d'une identité extérieure forte. Beaucoup reste à faire à ce sujet. La Conférence doit avoir une ambition simple et claire: donner à l'Union la capacité réelle d'agir plutôt que de réagir. Je vois trois pistes pour le faire.

D'abord il faut assurer une meilleure cohérence de la politique extérieure. L'Europe doit être capable de parler d'une voix et de fédérer dans une vision d'ensemble les aspects politiques, économiques et de développement.

Ensuite il faut renforcer l'action communautaire extérieure. Cela nécessite une adaptation de la politique commerciale commune à l'évolution radicale de l'économie mondiale.

Il n'est pas acceptable que sous prétexte de querelles de compétence, l'on prive la Communauté des moyens de défendre efficacement les intérêts des États membres dans les domaines aussi cruciaux que les services ou la propriété intellectuelle. Cela implique aussi de prévoir dans le Traité des dispositions explicites pour que l'Union parle d'une voix dans les domaines qui relèvent à la fois de la responsabilité communautaire et de la compétence des États membres. Il convient en troisième lieu d'organiser une convergence effective entre la Communauté et les États membres dans le domaine des compétences partagées.

Enfin, il faut affirmer la politique étrangère et de sécurité commune. La Commission insiste dans ce contexte sur la nécessité, que la Présidence du Conseil et la Commission assurent ensemble la visibilité de cette politique. Ceci requiert en tout état de cause une série d'améliorations, depuis la préparation des décisions jusqu'à leur adoption et exécution.

Tout au long de ce processus, il est indispensable que le tandem Présidence/

Commission agisse de manière cohérente et efficace.

Concernant la préparation des décisions, la Commission partage l'avis de ceux qui préconisent la création d'une «cellule d'analyse commune», composée d'experts des États membres et de la Commission.

Dans la prise de décisions, la Commission insiste ici aussi au recours en tant que règle générale, au vote à la majorité qualifiée. Ces règles spécifiques devront être prévues dans le domaine militaire.

Dans certaines situations, la possibilité doit être donnée à un nombre limité d'États membres d'agir. De telles initiatives doivent pouvoir aussi constituer des actions de l'Union, lorsqu'elles ne s'opposent pas à l'intérêt général de l'Union et que celui-ci est dûment représenté.

La responsabilité pour l'exécution des décisions devrait incomber principalement à la Présidence et à la Commission. Nous pensons aussi que les dépenses dans ce domaine doivent être en général inclus dans le budget de la Communauté.

Voilà quelques éléments clefs de notre proposition.

Je dirais enfin quelques mots sur la sécurité et la défense où la nécessité d'une véritable identité européenne est indispensable.

Pour la Commission cela nécessite les mesures suivantes, étant entendu que l'OTAN reste le pivot central de la défense:

- l'introduction dans le Traité des missions de maintien ou de rétablissement de la paix,
- le renforcement de la capacité de l'Union en matière de sécurité, grâce à une participation appropriée des Ministres de la défense au Conseil,
- le réexamen du rôle de l'Union de l'Europe occidentale en vue de son intégration dans l'Union selon un calendrier fixé.

Mesdames et Messieurs les Députés,

La troisième partie de notre avis aborde la question des institutions pour l'Europe élargie.

A ce sujet la Commission considère que la Conférence intergouvernementale doit résoudre les trois questions suivantes:

- Combien de Parlementaires?
- Combien de Commissaires?
- Comment organiser la Présidence du Conseil?

Telles sont les questions qui suscitent des débats passionnés. Au risque de vous surprendre, je vous dirais que si elles sont importantes, elles ne sont peut-être pas tou-

jours aussi primordiales qu'on veut le faire croire. Je suis sûr que des solutions seront trouvées qui concilieront la recherche de l'efficacité optimale et le respect de l'identité de chacun.

Pour ce qui est de la Commission, elle adopte la position suivante:

- Elle partage l'avis de votre Parlement de limiter le nombre des membres du Parlement européen à 700. Elle estime par ailleurs qu'il devient urgent de fixer un mode d'élection commun qui assure au mieux la représentativité des élus.
- Concernant le Conseil des Ministres, la Commission pense qu'il faut maintenir la rotation des semestres présidentiels, mais qu'il faut en même temps examiner les modalités de renforcer les pouvoirs d'action de la Présidence.

En ce qui concerne la pondération des votes, la Commission n'est pas fermée à des adaptations, mais insiste fermement sur la nécessité de ne pas relever le seuil normal de la majorité qualifiée.

- Pour ce qui est de la Commission elle-même, nous nous battons pour préserver sa légitimité, sa collégialité et son efficacité. Il est clair que la question du nombre de Commissaires est posée, car au delà d'un certain seuil, les principes que je viens d'énoncer risquent d'être en péril. Pour éviter cela, la Commission considère que dans le contexte d'élargissement, le nombre de Commissaires devrait être réduit à un par État membre.

La Commission est consciente du fait que sa composition et sa structure devront être revues au-delà d'un certain nombre d'États membres. La CIG devra prévoir la procédure adéquate à ce sujet.

La Commission estime par ailleurs, que son Président devra être désigné par le Conseil européen et approuvé par le Parlement. Le Président devra jouer un rôle important dans la composition du Collège, afin de mieux en assurer la collégialité. Les membres de la Commission devront être désignés d'un commun accord entre le Président de la Commission et les gouvernements respectifs des États membres.

Mesdames et Messieurs,

Ces adaptations sont nécessaires mais elles ne seront pas suffisantes. La Commission propose deux réformes fondamentales:

Dans l'Union élargie, le principe de l'unanimité au Conseil dans la prise des décisions mènerait à la paralysie. Pour éviter cela nous proposons le vote majoritaire comme règle générale.

Par ailleurs dans une Europe de 20 ou 25 peut-on vraiment accepter que la procession aille au rythme du plus lent des cha-

noines? La Commission ne le pense pas.

C'est pourquoi elle pense qu'on devrait prévoir des formes de coopération ou d'intégration renforcées entre certains de ses membres désireux de progresser plus vite dans la réalisation des objectifs du Traité. Mais il faut évidemment éviter tout dérapage.

La flexibilité devra respecter les principes suivants, afin de garantir l'unité de l'Union.

- compatibilité avec les objectifs de l'Union;
- respect du cadre institutionnel de l'Union;
- ouverture permanente aux États qui voudraient et pourraient la rejoindre;
- préservation du marché unique et de ses politiques d'accompagnement;

Mesdames et Messieurs les Députés,

voici les orientations de la Commission pour la CIG. Mon introduction est aujourd'hui peut être un peu longue. Mais je crois que l'importance du sujet le justifiait. Comme vous le voyez c'est une Conférence intergouvernementale ambitieuse qu'appelle la Commission. Elle doit être l'occasion d'un vrai débat sur l'Europe et sur ses finalités. Sur les grands enjeux des années à venir et sur le rôle de chacun dans cette Europe. Ce débat, il faut l'ouvrir dès à présent. Pour qu'il éclaire les travaux des négociateurs. On ne peut pas attendre le stade de la ratification pour parler de l'Europe.

La Commission dans ce débat entend rappeler des vérités simples. D'abord celle, évidente mais parfois oubliée, que le succès le plus éclatant de la construction européenne demeure l'espace de paix dans la prospérité qu'elle a engendré. Il s'agit désormais de développer cet héritage incomparable et de l'élargir aux pays d'une Europe longtemps divisée.

Ensuite, l'utilité de la méthode communautaire. C'est grâce à cette approche novatrice, fondée sur des institutions originales, sur le droit et la solidarité, que l'Union a pu devenir ce qu'elle est aujourd'hui. S'il faut en préserver les valeurs, il faut en même temps adapter les méthodes au contexte nouveau: celui du passage à une Union plus véritablement politique, celui aussi d'une Union bientôt composée de plus de quinze membres. C'est le sens de réformes préconisées par la Commission.

Enfin, l'impératif de la volonté politique. Tracer des objectifs clairs et créer les outils nécessaires est une nécessité absolue. L'Union doit se donner les moyens de ses ambitions. Mais tout cela ne mène à rien si derrière il n'y a pas une véritable volonté politique. Il va de soi qu'on ne résoudra pas le problème du chômage par la

seule inscription dans le Traité d'un chapitre sur l'emploi. Comme on ne crée pas, d'un trait de plume, une politique étrangère. Mais l'inscription dans le Traité nous oblige à agir en commun.

Être lucide ne signifie pas abdiquer. Que la conférence soit donc l'occasion de mo-

biliser les énergies et les volontés. De lancer un message de confiance et de détermination aux citoyens et au monde. De faire savoir que l'Union a des objectifs clairs et les instruments pour les réaliser. Que l'Europe, unie dans la diversité, est prête à défendre et développer son modèle de société, de mettre la croissance et la

compétitivité au service d'un idéal social voire culturel. Que l'Europe, réunissant dans un même élan les atouts de ses institutions et les efforts de ses Etats membres, prendra sur le plan international ses responsabilités. Que l'Europe, loin d'être l'addition des egoïsmes, est la somme de toutes les richesses de ce continent.

Échange des instruments de ratification du 4^e Protocole UEBL



M. Jacques F. POOS et M. Baudouin de la KETHULLE de RYHOVE lors de la cérémonie de signature

L'échange des instruments de ratification du 4^e Protocole UEBL a eu lieu le 28 février 1996, au Ministère des Affaires étrangères.

La Convention instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise a été conclue pour une durée de cinquante ans à partir du 6 mars 1922. Il a été prévu qu'elle reste ensuite en vigueur pour des périodes successives de dix années. Le 6 mars 1991, les gouvernements belges et luxembourgeois, soulignant l'importance des liens qui se sont établis entre les deux pays, ont décidé de reconduire ladite Convention pour une nouvelle période de dix ans. Le 4^e protocole UEBL apporte quelques modifications nécessaires et utiles au texte de la Convention.

L'échange fut effectué pour la partie luxembourgeoise par M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères, et pour la partie belge par l'ambassadeur de Belgique, S.E.M BAUDOUIN de la KETHULLE de RYHOVE.

Convention Gouvernement-MET-Lux

En date du 29 février 1996 le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Economie, a signé avec la société MET-LUX Métalliseurs Luxembourgeois S.A. une convention portant sur la création d'une entreprise nouvelle à implanter dans l'enceinte du Pôle Européen de Développement à RODANGE.

La société MET-LUX Métalliseurs Luxembourgeois S.A. a été constituée le 24 janvier 1996 sur initiative d'un groupe d'investisseurs italiens qui se proposent d'implanter à RODANGE une usine pour la métallisation de films en matière synthétique ou de papier.

Le processus de métallisation se fait en autoclave sous vide pour appliquer une couche d'aluminium ultra-mince sur le support-film ou papier.

Le produit est notamment destiné à l'emballage de denrées alimentaires pour assurer une conservation prolongée.

La réalisation du projet créera dans une première phase la création de 22 emplois.

Le Gouvernement souligne l'intérêt économique du projet d'investissement qui présente un potentiel de développement élevé et qui contribuera à la diversification de la structure industrielle du pays et surtout de la région Sud.

Remise des prix aux lauréats de la Fête des Langues

La première Fête des Langues et du Livre avait été organisée à LUXEMBOURG les 27 et 28 octobre 1995. Dans ce contexte, des prix de participation ont été mis en jeu dans le contexte d'"Etoiles-Langues" entre toutes les personnes ayant pris une part active à un des projets proposés.

La remise des prix a eu lieu, le 28 février au CINE UTOPIA à LUXEMBOURG.

La manifestation comprenait par ailleurs une discussion sur la Fête des Langues et du Livre ainsi qu'une projection de plusieurs courts-métrages réalisés dans le cadre de "LUXEMBOURG, Ville européenne de la culture".



Assermentation de Brigadiers de Gendarmerie et de Policiers

Le 29 février en fin d'après-midi a eu lieu l'assermentation de la 42^e promotion de l'Ecole de Gendarmerie et de Police. D'une part, le Colonel, Fernand DIEDE-RICH, Commandant de la Gendarmerie, a procédé à l'assermentation de sept candidats de la Gendarmerie (en haut), à savoir Tom OESTREICHER (Grosbous), Marc ENGELMANN (Larochette),

Claude KOHNEN (Colmar-Berg), Marcel EISCHEN (Luxembourg), Mike RIES (Luxembourg), Patrick STRAUCH (Luxembourg) et Patrick HENGEN (Luxembourg); d'autre part le Colonel Marcel REITER, Directeur de la Police, a procédé à l'assermentation de neuf candidats de Police (en bas): Marco BOF (Luxembourg), Christian CIUCA (Esch/Alzette),

Patrice HAFNER (Mondercange), Danielle KERSCHENMEYER (Luxembourg), Christiane LORGE (Luxembourg), Jean-Marc SCHMITZ (Kayl), Alex SCHROEDER (Rumelange), Robert STEUER (Differdange) et Laurent ZIGER (Luxembourg).

(LW)



Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE a rendu visite à L'INSTITUT St. JOSEPH et au Centre d'Education Différenciée de BETZDORF, le 29 février 1996

Par l'admirable après-midi ensoleillé du 29 février 1996 – promesse précoce printanière – Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE a rendu visite à l'Institut St. JOSEPH et au Centre d'Education Différenciée de BETZDORF, institut créé en 1902-03 par une initiative du Chanoine Frédéric LECH, appuyée par les instances gouvernementales d'alors.

Quelque 120 pensionnaires, de très jeune âge jusqu'à plus de 80 ans y sont actuellement accueillis, bénéficiant en tout de soins adéquats optimaux, humainement, socialement, pédagogiquement et médicalement entourés qu'ils sont par les sollicitudes des Révérendes Soeurs de la Congrégation de Ste. ÉLISABETH – "anges gardiens" depuis les origines de l'Institut – comme de personnel laïc hautement qualifié et dévoué à sa tâche de façon la plus totale, exemplaire...

L'Accueil

L'accueil de la Princesse se fit dans la cour intérieure de l'imposant établissement qui connut six grandes extensions/annexes au fil des décennies; Son Altesse Royale, en compagnie de Madame Aline SCHLEDER-LEUCK, Dame d'honneur, fut reçue par Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, la Rév. Soeur Marie-Consolatrice DUPONT, Présidente de l'ASBL ÉLISABETH et du Comité de gérance de l'Institut St. JOSEPH, Mère-Supérieure de la Communauté religieuse de BETZDORF; la Révérende Soeur Françoise-Elisabeth SCHOLTES, Directrice et pédagogue curatif, la Rév. Soeur Marie-Albert DHUR, Vice-Présidente de l'ASBL ÉLISABETH et Supérieure générale de la Congrégation; les Soeurs Josephamaria RIX, trésorière, et Emilienne MULLER, Membre du Conseil d'Administration; le Bourgmestre de la Commune de BETZDORF Rhett SINNER, de M. Lucien BRUCK, membre du Conseil de gérance de l'Institut; MM. Mill MAJERUS, Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Famille, et John PULL, Directeur de l'Education Différenciée; Madame Cécile KELLENS-GREISCH, Membre du Comité de gérance de l'Institut; la Rév. Soeur Marie-Paule FELLER, Directrice adjointe et aide soignante; l'Éducateur gradué Willy DE JONG.

Mademoiselle Françoise FLORIN et la Jeune Steffi LAMBERT offrirent des fleurs à S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE, alors que la chorale réunie des Rév. Soeurs, du personnel et des pensionnaires entonnèrent un bien aimable Vivat de bienvenue: "Frou erbäi – Frou

erbäi zum schéine Fest haut, kommt mat Blumme schnell erbäi – Onse Wëllkomm kënnt vun Härzen a mir sin all ganz derbäi – Gléck, Gesondheet, Kraaft a Fridden wënschen Iëch haut Kleng a Grouss – Dank a Léift leet Iëch heinidden doftég Blummen op de Schouss".



L'accueil par la Rév. Soeur-Directrice Françoise-Elisabeth SCHOLTES, en présence du Ministre de la Famille Marie-Josée JACOBS



L'assistance attentive à l'allocution de la Rév. Soeur-Présidente Marie-Consolatrice DUPONT, Mère-Supérieure



Pendant l'allocution de la Soeur-Présidente: S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière, entourée du Bourgmestre Rheit SINNER, du Ministre Marie-JOSÉE JACOBS, de la Soeur-Directrice Françoise-Elisabeth SCHOLTES et du Conseiller de Gouvernement 1^{er} cl. Mil MAJERUS



Des fleurs admirables....



... et des bonjours d'accueil cordiaux

Allocution par la Rév. Présidente

Il appartient à la Rév. Soeur Présidente de l'ASBL ÉLISABETH Marie-Consolatrix DUPONT d'exprimer les sentiments de bienvenue de la communauté de l'Institut, allocution qui retraça en partie l'histoire de l'établissement, discours que nous reproduisons ci-après:

“Altesse Royale,

Haut as grouss Freed an eisem Haus: zesumme mat eise Pensionnäre si mir glécklech, e Verrieder vun eisem léiwen Herrscherhaus an eiser Mëtt ze begréissen.

An deem ale Schlasskomplex, deen no an no en neit Gesiicht kritt, huet sèch duerch bal e Jorhonnert d'Wierk fir eis Handikapéiert entwéckelt, dat d'Schwëstere vu Sankt ÉLISABETH hei gegrennt hun. Am Ufank vum 20. Jorhonnert gouf och hei am Land déi gesellschaftlech Verantwortung fir behënnert Matmënsche vu staatlecher Säit unerkannt. 1902 huet déi deemoleg Regierung eng Kommissioun beoptraagt, eng Etude iwwer d'Behënnertefro ze maachen. D'Léisung op dësem Gebitt huet si um Wee vun der Privatinitiativ gesicht. D'Schwëstere vu Sankt ÉLISABETH hu schon zënter 1900 déi Blann vu Berburg betreit. Si goufen och elo ugesprach, d'Suerg fir déi Handikapéiert ze iwwerhuelen, an zwar ënnert der Opsicht vun enger staatlecher Kommissioun. Déi deemoleg Generaloberin huet sèch dem Projet gestallt an huet direkt 5 Schwëstere an d'Ausland op eng speziell Formatioun geschéckt. Gläichzäitig huet si duerch d'Vermëttlung vum Dompfarrer LECH de “Château de REINACH” zu BETZDER mat Gaert a Lännerien opkaaft a fir deen neie sozialen Zweck ageriicht. Mat 3 Kanner huet am Joër 1905 dat neit Heim séng Paarten offiziell opgemaach. Bis haut sin am Ganzen 1860 Kanner hei passéiert.

Vu Joër zu Joër as d'Bevölkerung geklommen. 6 mol as d'Heim duerch en Ëmbau vergréissert gin, an nei Infrastrukture goufe geschaf, déi de Bediirfnisser vun deene jeelege Behënnerten entsprach hun.

Zu där Zäit huet d'Iwwerbevolkerung vum Heim de Responsabele vill Suerge gemaach. D'Kongregatioun huet dun de Foyer Ste ÉLISABETH vu RÉIMECH fir 50 erwuessen Handikapéierter zur Verfügung gestallt.

D'70er an d'80er Joëren hun eng nei Vue an domatt en neit Denken fir d'Entwécklung an d'Förderung vun deene behënnerte Matbierger mat sèch bruecht. Bis elo war fir si meeschtens nëmmen e Liewen am Abseits méiglech. Ma lues a lues huet sèch d'Mentalitéit an der Gesellschaft

geännert, an dat Wuert "Integratioun" gouf ëmmer méi grouss geschriwwen. De Staat huet uechter d'Land Klasse vun der Education Différenciée opgemaach. Duerch konnten eng Rei Kanner d'Heim vu BETZDER verlossen a vun doheem aus e Centre d'Education Différenciée an hirer Géigend besichen. De Centre vu BETZDER huet domatt nëmmen nach ganz schwaach Schüler behaalen, wat fir d'Schoulpersonal nach méi pädagogesch Kënnen an eng diversifiéiert Formatioun erfuerdert.

D'Zuel vun de Pensionnairen am Heim as an der Tëschenzäit bis op 120 erofgaang. Domat gouf et méiglech, deenen neien Ufuerderunge Rechenschaft ze droën. D'Pensionnaire goufen an 12 Wunngruppen agedeelt mat je 10 Behënneren an 5-8 Leit Personal. Mir hun haut 3 Wunngruppe fir Schoukanner, 2 Jugendgruppen, 2 Erwuessenegruppen a 5 Infirmieren.

D'Liewensqualitéit, déi hinnen hei gebuede gët, soll hinnen hëllefen, méi sozial ze gin. Si soll hinnen de Wee an dat normalt Liewen erliichteren, si méi sécher maachen am Kontakt mat anere Leit, deenen si bäussent hirem gewinnte Milieu begéinen, sou dass si kënnen Deel huelen um Liewen dobaussen, sief dat duerch Sport mat der ALPAPS, duerch Ausflich, Vakanzen, Fester an esou weider. Am Heim gin d'Pensionnaire vu verschidde- ne Servicer encadréiert: de service médical, social, administratif, d'Kinésithérapie, d'Ergothérapie, d'Snoezelthérapie an di verschidden Atelier'ën fir d'Schoul an d'Heim.

D'Surveillance vun eiser Institutioun gët ofgesécheret duerch eng Konventioun, déi d'ASBL ÉLISABETH 1987 mam Familljeminstair ofgeschloss huet. E Comité de Gérance regelt déi béidsäiteg Zesummenaarbecht, déi edukativ Tätigkeet an d'Personalbesetzung.

Altesse Royale,

dës puer Wieder sollten Iech en Abléck gin an eist Liewen an an eist Schaffen. Elo gläich, wann d'Directrice, d'Schwëster Françoise-Elisabeth SCHOLTES. Iech duerch d'Haus guidéiert, waert Dir eis frou Pensionnairen an eist devouéiert Personal bei hiren Aktivitéite gesinn. Ech wënschen Iech ganz vill Freed hei bei eis."

Les objectifs de l'Institut St. JOSEPH

Ce n'est que vers la fin du siècle dernier que les autorités civiles prenaient conscience de leur responsabilité pour les personnes handicapées. Les gouvernements libéraux de l'époque se donnaient des par-



Le grand coeur d'une Mère conquise.....



S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE avec des pensionnaires adultes



Dans une classe de l'Éducation différenciée



Échange et concentration à l'EDIFF



Témoignage et sympathie au Ministre de la Famille



Instants d'échange entre l'HÔTE et des Soeurs de Ste Élisabeth du Foyer St. Joseph de BETZDORF

tenaires au niveau des congrégations religieuses pour réaliser leurs projets de prise en charge et d'encadrement. Avec le concours notamment de la Congrégation des Soeurs de Ste ÉLISABETH, ils organisaient des centres destinés à accueillir des aveugles à BERBOURG, des sourds-muets à LUXEMBOURG et des handicapés mentaux à BETZDORF.

Au cours des décennies, l'Institut St. JOSEPH s'est distingué sur les plans de l'accueil, de la formation et de l'insertion sociale d'enfants, d'adolescents et d'adultes affectés de troubles psychiques et mentaux, physiques et sociaux. La création d'institutions spécialisées gérées par des organisations publiques et privées nouvelles a amené l'Institut St. JOSEPH à se destiner prioritairement à l'accueil d'enfants, d'adolescents et d'adultes affectés de handicaps multiples graves.

L'intégration et la participation sociales constituent des objectifs éminents de toute initiative dans le domaine de l'encadrement de personnes handicapées. Pourtant un taux grandissant des pensionnaires de l'Institut St. JOSEPH souffrent de déficiences tellement importantes que les soins d'un côté, l'éveil et l'entraînement des facultés de base deviennent à BETZDORF des préoccupations prioritaires.

Au cours des dernières années, le foyer d'accueil et le centre de formation de l'Institut St. JOSEPH ont beaucoup investi pour optimiser les ressources humaines et installer des équipements hautement développés. Il fallait pour cela recourir à la créativité et l'engagement de la direction et des personnels de BETZDORF, à la générosité des administrateurs et des bienfaiteurs de l'Institut, à l'appui financier et moral des autorités publiques.

Par Sa visite S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE désira encourager les initiatives précieuses de l'Institut St. JOSEPH au bénéfice de concitoyens souffrant de handicaps graves; Elle tient à reconnaître et à souligner les efforts infatigables des équipes éducatives et thérapeutiques de BETZDORF; Elle voudrait s'informer sur les perspectives d'avenir d'une institution confrontée au quotidien à des défis extraordinaires.

L'encadrement, l'intégration et la participation sociale de nos concitoyens handicapés représentent une mission qu'on n'a guère le droit de déléguer à quelques professionnels. La rencontre officielle à BETZDORF, le 29 février 1996, ne put que nous interpellier dans nos responsabilités respectives pour que nous construisions une société ouverte à celles et ceux qui souffrent et qui risquent d'être exclus.

Aperçu historique sur l'Institut St. JOSEPH BETZDORF

La Congrégation des Soeurs de Ste ÉLI-SABETH fut chargée, en 1904, par le Gouvernement d'alors, de s'occuper des soins des handicapés mentaux et des personnes socialement défavorisées. Une donation faite à BETZDORF permit l'érection d'un établissement selon les conceptions sociales et éducatives de l'époque. Le nombre de pensionnaires allant croissant, les bâtiments durent être progressivement agrandis. Le nombre de pensionnaires s'élève aujourd'hui à environ 120, leur âge allant de 0 à 82 ans. De gros efforts ont été entrepris, ces dernières années, pour adapter les bâtiments aux conceptions éducatives et sociales actuelles.

But de l'Institut St. Joseph et conditions d'admission

Le but de l'Institut est d'accueillir des personnes mentalement et physiquement handicapées:

Sont admis ceux et celles:

1. dont le handicap devient une trop lourde charge pour les parents,
2. dont les handicaps physiques supplémentaires et l'état général exigent des soins intensifs,
3. dont la situation familiale ou sociale ne permet plus le maintien dans la maison des parents.

Structure de l'Institut St. JOSEPH

L'Institut St. JOSEPH est une maison privée, s'inspirant des valeurs chrétiennes. Dès sa fondation, en 1904, elle fut reconnue par l'État et soumise à son contrôle. Depuis janvier 1987 une convention a été conclue: elle règle la collaboration de ÉLISABETH ASBL avec le Ministère de la Famille pour tout ce qui concerne les finances, l'engagement du personnel et l'activité éducative.

L'Institut comprend aujourd'hui:

- douze groupes de vie avec, en moyenne, 12 enfants ou adultes entourés de 5 éducateurs/infirmiers, et d'une ou deux aide-ménagères,
- un service médical diversifié
- un service de psychologie et d'assistance sociale
- une kinésithérapie
- une snoezelthérapie
- une ergothérapie
- un atelier de tissage
- le jardinage avec atelier, qui offre à certains pensionnaires des possibilités de travail et de thérapie.



Le grand Portrait de Famille au Parloir de l'Institut



Relaxation au rythme personnel des jeunes pensionnaires



La Princesse S'informe sur cette thérapie nouvelle.

Orientation pédagogique et thérapeutique du Centre de l'Éducation Différenciée

Depuis les origines de l'Institut St. JOSEPH une école avec classes et atelier furent liés étroitement à l'Internat pour enfants retardés et socialement défavorisés. Au fil des années l'orientation des classes a changé, due aux exigences des enfants mentalement handicapés. Ainsi les titulaires des classes, les Soeurs de la Congrégation de la STE. ÉLISABETH n'ont cessé, au cours des années, de se former dans leur tâche pédagogique si délicate pour essayer de nouvelles méthodes et des programmes. C'est à elles que revint le grand mérite de partir dans les années '60 pour l'Institut de pédagogie curative à FRIBOURG en Suisse pour se faire inscrire comme étudiantes: vraiment un acte de pionnier dans le domaine de la pédagogie nationale du Luxembourg.

La loi sur l'Éducation Différenciée de 1975 présenta pour les classes de l'Institut un nouveau défi. Par la création de nouveaux Centre EDIFFS à travers tout le pays, le nombre d'élèves diminuait considérablement, mais l'admission d'enfants atteints d'un handicap mental grave augmentait rapidement. Ainsi l'apprentissage des nombres, du calcul, de l'écriture, d'une langue se faisait de plus en plus difficile, voire impossible. Le personnel se voyait donc confronté avec un nouveau problème: Quelle pédagogie pour un enfant atteint d'un handicap mental grave? Comment arriver à lui faire connaître le monde autour de lui, comment stimuler ses sens, sa perception, son attention malgré une déficience cérébrale sérieuse, comment développer une pédagogie psychologique et thérapeutique?

Grâce à une formation à l'Université de HEIDELBERG – cours sur la stimulation basale du Prof. FRÖHLICH – grâce à des contacts réguliers avec d'autres Centres pareils à l'étranger, mais grâce surtout à une volonté courageuse et dévouée de toute l'équipe pédagogique dans un esprit de solidarité créative, on peut affirmer que nous sommes aujourd'hui à même d'accueillir tout enfant atteint d'un handicap mental si grave soit-il, sans devoir poser des limites à son âge mental.

En 1988, les classes furent déclarées officiellement Centre d'Éducation Différenciée pour enfants mentalement handicapés graves, même atteints d'un handicap moteur. Le plan Éducatif, créé par Arrêté ministériel en avril 1993, oblige chaque titulaire de dresser un plan éducatif individuel pour chaque enfant. D'après ce plan, toutes les activités pédagogiques et thérapeutiques sont fixées et réalisées au cours des années à suivre. Dans ce cadre l'équipe pédagogique, ensemble avec la psychologue, a développé un programme spécial: Communication non-verbale avec enfants mentalement handicapés, projet

en vigueur depuis un an ayant pour but de "parler" et de faire "parler" par gestes nos enfants gravement atteints.

Actuellement le Centre EDIFF se présente avec 40 enfants avec 5 classes
1 atelier thérapeutique et occupationnel
1 thérapie MONTESSORI
1 service d'orthophonie
1 service informatique: apprentissage de programmes spéciaux sur ordinateur
1 service de psychologie
1 service de catéchèse.

Le Centre EDIFF est placé sous la direction d'un Chargé de Direction et est subsidié par l'Éducation Différenciée. Il entretient des relations régulières avec d'autres Centres et Instituts nationaux et des pays voisins, avec le "Kinderzentrum" de l'Université de MUNICH, avec l'"Institut für Sonderpädagogik" du Prof. FRÖHLICH à LANDAU (D), et avec l'École Escalé du Centre LENNOX pour enfants épileptiques d'OTTIGNIES-LOUVAIN en Belgique. De plus, il admet régulièrement des stagiaires de l'IEES, de l'ISERP et de l'École paramédicale de l'État, formation: infirmières en pédiatrie.

Au Centre EDIFF

Successivement, S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE rendit visite aux différents services de l'Institut, à commencer par le Centre de l'Éducation Différenciée, où l'accueil fut assuré par M. Emile HAU, instituteur-thérapeute, chargé de la Direction du Centre, avec visite de deux classes, les garçons du Groupe KAWECHELCHER, – âgés de 10 à 22 ans, travaillant à la "section bricolage" sous l'égide de Madame Sylvie HEMMEN-HOFFMANN, éducatrice graduée et de l'orthophoniste, Mme. Carole BERNARDINI, la classe "travaux manuels" encore, sous la régie pédagogique de Mmes Monique HEMMEN-SCHLENTZ et Chantal MITSCH, éducatrices graduées. La joie et l'ardeur à la tâche des pensionnaires faisait plaisir à voir, le "sur-mesure pédagogique" et l'amabilité humaine éclatant au grand jour.

La Communauté religieuse

Au parloir de l'Institut la Princesse rencontra l'ensemble de la Communauté religieuse de l'établissement betzdorfois, où Présidente et la Rév. Supérieure présentèrent leurs consœurs à l'auguste Hôte, en particulier les Rév. Soeurs Ida BECKER, Charlotte BISENIUS, Marie-Augustine BOEVER, Aline DAVOTO, Marie-Angèle GENSON, Marie-Ursula JEGEN, Christa MARBACH, Elisabeth SCHMIT, Nathalie SCHMIT, Marie-Alphonsa STITZ et Marie-Elise ZIMMER, l'aumô-

nerie étant assurée par M. l'Abbé Emile NESER.

L'Institut se trouve en tout point à la tête du progrès, en matière installations et appareils thérapeutiques et de kinésithérapie, où les développements techniques des appareils laissent apparaître le souci permanent du développement tendant à adapter le plus fidèlement possible l'appareillage thérapeutique aux exigences du traitement d'un chacun, d'une chacune des pensionnaires: technique admirable, que les constructeurs, concepteurs ...et les médecins spécialistes développent après de nombreuses concertations.

La thérapie "SNOEZELEN"

Par une observation et une recherche continue quant aux traitements adéquats à assurer à chaque pensionnaire, – la plus "individualisée possible" –, les connaissances médicales et thérapeutiques s'élargissent en permanence. Ainsi, depuis peu de temps en somme, une nouvelle méthode thérapeutique fut créée, dont nous exposons l'essentiel ci-dessous, la salle de thérapie étant dirigée par Madame Aline SCHMIT, ergothérapeute, aidée par Mesdames Claudine CONRADT et Malou PETERS.

Définition et origine du "Snoezelen"

A. Définition

Avant de définir le "Snoezelen", il est important de savoir que ce terme est loin d'être scientifique. Malgré sa consonnance néerlandaise, ce n'est pas un mot néerlandais. Il ne figure dans aucun dictionnaire! Il est en réalité la combinaison de deux mots néerlandais: snuffelen et doezelen. Le premier se traduit par 'flairer, fureter'. Le second, une notion plus complexe n'ayant pas de traduction en français, évoque un état de bien-être et de calme.

Afin d'avoir une idée globale du "Snoezelen", nous pouvons le définir comme étant la création d'une atmosphère ou sphère dans laquelle la personne handicapée mentale peut se sentir en sécurité, se détendre et où tous ses sens sont exceptionnellement stimulés.

B. Origine

C'est en 1974 que le premier "espace snoezel" est apparu. Il a été pensé par deux jeunes qui purgeaient une peine pénitentiaire dans le département de détente de l'Institut HAERENDAEL. Cette idée a continué son chemin. C'est ainsi qu'en 1978, la Maison PIUSOORD (TILBURG) expérimente également le "Snoezelen". En raison du succès de cette entreprise, un "espace snoezel" est instal-

lé définitivement. C'est dans ce même établissement que, pendant un symposium sur l'étude des débiles mentaux et des soins à leur apporter, sera présenté, pour la première fois, un "espace snoezel". A partir de ce moment-là, le terme "Snoezelen" a commencé à être employé dans les établissements soignant les personnes débiles.

En 1980, la Maison de HARTENBERG (Ede) organise une quinzaine "Snoezel". Les réactions sont tellement positives qu'elles provoquent là aussi la création d'un "espace snoezel" permanent.

Sous l'influence de ces trois maisons furent organisées plusieurs journées d'étude du "Snoezelen" qui provoquèrent elles-mêmes la création d'espaces "Snoezel" un peu partout en Hollande.

Étant voisine de la Hollande, la Belgique s'est également intéressée à ce mode d'approche des personnes handicapées mentales. C'est ainsi que l'idée "Snoezel" est entrée progressivement dans les institutions flamandes.

Si la Hollande possédait déjà en 1986 une bonne cinquantaine de maisons, la Belgique, tout comme l'Allemagne, n'en comptait que huit. La Suisse, quant à elle, ne pratique le "Snoezelen" que dans un seul institut. Notons qu'aux États-Unis, on parle surtout de "caféteria sensorielle" et beaucoup moins de "Snoezelen". Pour les autres pays, il est difficile de dire s'il existe des instituts où le "Snoezelen" est implanté, mais les quinzaines, qui se sont déroulées en Hollande, ont vu des thérapeutes et des éducateurs provenant de nombreux pays: Portugal, Espagne, Italie. Dans tous ces pays, le terme "Snoezelen" est utilisé.

Pratique du "SNOEZELLEN" avec des personnes handicapées mentales

A. Introduction

Lorsque nous parlons du vécu d'une situation, c'est des réactions des personnes qui ont vécu cette situation que nous discutons. Nous savons que chaque situation nous fait adopter un comportement différent. Si la confrontation à une certaine situation est quotidienne, nous réagirons par une conduite habituelle. Si, par contre, celle-ci se présente pour la première fois, nous adopterons un comportement nouveau.

Nous réagissons mutuellement aux gestes, aux mimiques du visage, au ton de la voix de nos interlocuteurs, mais aussi à la façon dont ils nous regardent. Cette façon de nous comporter, de communiquer nous est habituelle. Elle provient, en majeur

partie de notre culture qui nous donne les règles à suivre.

La personne handicapée mentale a un problème à ce niveau-là. Elle n'arrive que difficilement ou pas du tout à employer ce mode de communication. Souvent elle essaye d'entrer en contact avec nous, mais d'une manière qui nous est, dans bien des cas, inconnue: comme par exemple le do-delinement de la tête. Nous devons donc nous efforcer de communiquer avec elle, par d'autres moyens adaptés à son niveau mental.

Communiquer avec la personne handicapée mentale, à son niveau, ce n'est pas seulement lui parler en accentuant nos mimiques, nos gestes. C'est également se blottir contre elle, se coucher près d'elle à une place choisie ensemble. Notre influence doit être aussi minime que possible. Nous devons être attentifs au moindre signe, au moindre essai de communication. De plus, nous ne devons pas avoir peur de montrer nos propres sentiments.

B. Principes à respecter

Pour utiliser le "Snoezelen" d'une manière optimale avec des personnes handicapées mentales, il est nécessaire de tenir compte des points suivants:

1. créer une sphère adéquate
2. leur laisser la possibilité de choisir
3. suivre leur propre rythme
4. prévoir une durée de séance suffisante
5. répéter plusieurs fois les mêmes stimulations
6. proposer un choix de stimulations
7. avoir une prédisposition personnelle
8. encadrer correctement.

1. créer une sphère adéquate

Imaginons-nous un instant, dans un restaurant. La lumière y est froide et crue, la musique joue trop fort, les sièges sont inconfortables, les couleurs sont criardes, les assiettes sont ébréchées et le service en-dessous de tout.

Cette ambiance nous mettra de mauvaise humeur, nous ne serons pas nous-même. Bien entendu, lors de notre prochaine sortie, nous rechercherons sûrement un autre restaurant. Ceci est dû au fait que nous sommes sensibles à l'ambiance du lieu où nous nous trouvons. Ceci peut également être remarqué dans l'arrangement de nos habitations: nous évitons une lumière trop forte, la musique est adaptée à notre goût, à notre envie du moment et le mobilier répond à nos besoins.

Les personnes handicapées mentales sont aussi sensibles à l'atmosphère dans laquelle elles vivent. Des études nous révèlent même qu'elles le sont plus que nous. Ce qui nous différencie d'elles, c'est que

les conditions matérielles ne leur suffisent pas et la présence d'une tierce personne est nécessaire pour créer une atmosphère sécurisante et relaxante.

Suivant le degré de handicap, la personne peut indiquer sa volonté, ses besoins, soit par le langage verbal, soit par le langage corporel. Il est donc essentiel d'être à l'écoute de tout signal aussi faible soit-il. Nous devons aussi essayer de regarder au travers de leurs yeux et d'écouter à travers leurs oreilles, afin de pouvoir créer une atmosphère dans laquelle ils se sentiront bien.

Le "Snoezelen" propose de créer une sphère calme, reposante et sécurisante. Celle-ci est créée dans une pièce où la lumière est tamisée et où tinte une musique légère. Pour cela nous devons fermer les rideaux ou recouvrir les vitres de matériaux colorés. Nous devons allumer une source de musique.

2. leur laisser la possibilité de choisir

Le but de la méthode n'est pas d'imposer certaines activités. Le choix en reste à l'enfant. Dans la pratique, les personnes handicapées mentales sont entraînées d'une activité à l'autre avec les meilleurs intentions. Nous tenons compte de la personne handicapée, mais nous pensons pour elle et nous faisons beaucoup pour elle. Dans le "Snoezelen", nous voudrions lui laisser la possibilité de choisir elle-même.

Exemple: Si un enfant handicapé mental trouve amusant de jouer avec tel jeu, laissons-le faire, c'est son choix. Nous pouvons lui faire toucher d'autres objets pour orienter sa décision, mais l'initiative doit venir de lui.

3. suivre leur propre rythme

Le fait de laisser la possibilité à la personne handicapée mentale de suivre son propre rythme est lié au point précédent. Le "Snoezelen" essaie d'éviter, dans la limite du possible, toute hâte de la part de l'accompagnateur. La personne doit disposer du temps nécessaire pour percevoir les stimulations, les expérimenter, ... et cela à son rythme.

Exemple: Une personne handicapée mentale peut passer plusieurs minutes à s'extasier devant une ombre de couleurs et de formes changeantes, alors qu'une personne normalement constituée n'y prêterait attention que quelques secondes et trouverait rapidement la source lumineuse.

4. prévoir une durée de séance suffisante

Il faut prévoir un temps suffisant pour une séance "Snoezelen", car il faut prendre le temps de créer, avec les participants, la sphère adéquate: en lançant le fond musical, en éteignant les "lumières habituelles" une à une, en allumant les spots,

en nous couchant près des participants afin de leur faire comprendre par nos agissements qu'une nouvelle situation est créée. Un temps d'acclimatation est cependant nécessaire.

Il en est de même pour stopper l'activité. Nous ne pouvons terminer brutalement celle-ci, sous prétexte que le temps prévu est écoulé, mais nous devons faire sentir aux participants que nous retournons à la situation de tous les jours. Pour cela nous devons faire le chemin inverse c'est-à-dire rallumer progressivement les lumières, ouvrir les rideaux, couper le fond musical.

Nous devons bien nous rendre compte que la durée d'une séance "Snoezelen" est en théorie totalement dépendante de la réaction des participants. Nous devons être bien attentifs aux signes de désintérêt qui peuvent donner le signal de fin. Dans la pratique, le rôle de l'accompagnateur est aussi de pouvoir orienter sa décision et mettre un terme à l'activité.

5. répéter plusieurs fois les mêmes stimulations

Nous savons que la répétition est très importante même pour la personne "normale", afin que son cerveau assimile les phénomènes. Normalement nous pouvons faire attention très vite à un effet déterminé d'une situation parce que, suite à nos expériences, nous pouvons rapidement ordonner et classer les observations de nos sens. Nous avons intégré dans notre cerveau une série d'expériences qui fait que lorsque quelque chose de rationnel se passe, notre étonnement est passager et nous pouvons réagir.

Pour une personne handicapée mentale, il en va tout autrement. Il ne nous est pas possible de dire combien de fois et de quelle manière le "Snoezelen" doit être appliqué pour obtenir une réponse utile pour son développement. Mais nous savons que c'est à force de répéter les stimulations de façon isolée, que la personne pourra les percevoir dans la masse et donc adapter progressivement son comportement. Ceci nous montre que les réactions des participants sont les déterminants principaux du nombre de répétitions.

6. proposer un choix de stimulations

Souvent les personnes handicapées mentales sont entourées d'une cacophonie: nous mettons la radio, nous parlons entre nous, nous entrons et sortons des pièces, etc.

Toutes ces stimulations leur sont livrées en vrac, elles ne peuvent pas influencer la situation et souvent elles ne la comprennent même pas. Elles vivent dans un monde riche en sensations sans pouvoir en profiter. Ce monde qui les entoure doit leur paraître bien chaotique.

Afin de les aider à comprendre ces sensations, nous devons, pendant la journée, éliminer au maximum les bruits inutiles (couper la radio, diminuer le va-et-vient dans les pièces,...) tout en isolant et en dosant ceux-ci durant les séances "Snoezelen".

Pour l'application du "Snoezelen", l'offre sélective de stimulations est exigée et... possible.

7. avoir soi-même une prédisposition personnelle

Entrer en contact avec les autres, et en particulier avec des personnes handicapées mentales, ne s'étudie pas. S'occuper de ces personnes n'est pas donné à tout le monde. C'est une qualité personnelle qui n'a rien à voir avec les connaissances techniques.

Si nous ne trouvons pas passionnant ce que nous faisons, nos relations avec les personnes handicapées mentales en seront perturbées. Nos propres réactions sont déterminantes dans la manière dont nous allons entrer en contact avec les autres. Nos réactions personnelles de plaisir, de chaleur et d'affection, mais également de colère, d'irritation et d'impatience vont influencer celles des personnes handicapées mentales. Il nous est impossible de mettre une carapace, elles s'en rendront compte aussi bien, si pas mieux, qu'une autre personne. Lorsque nous nous occupons de ce type de patient, nous devons rester nous-mêmes.

8. encadrer correctement

Mais que comprend l'encadrement dans le "Snoezelen"?

Comme nous l'avons vu, notre présence est une des conditions sine qua non, car nous devons créer les situations dans lesquelles la personne handicapée mentale pourra vivre le "Snoezelen" de façon optimale. Pour cela nous devons également respecter ses choix et son rythme. La méthode suppose aussi qu'en tant que guide, nous n'intervenons que rarement, que nous ne corrigeons pas les réactions des participants suivant nos propres émotions "normales", que nous ayons pris une distance convenable en fonction des normes de rééducation.

Lors des séances spécifiques, le participant doit se sentir en sécurité et l'accompagnateur ne doit pas avoir peur du qu'en dira-t-on. Si un autre membre du personnel ou un parent le voit couché par terre avec un enfant ou un adulte, cette attitude, cette pudeur est souvent en contradiction avec l'attitude, le plus souvent très spontanée, des handicapés mentaux. De même l'atmosphère créée doit rayonner le repos qui invite à la détente et à l'activité. Si nous intervenons trop, nous dominons la personne comme dans les situations de tous les jours. Dans le

"Snoezelen", nous voulons donner à la personne handicapée mentale la chance de fonctionner de manière différente en lui laissant faire des essais au niveau du toucher, de la vue, de l'ouïe, du goût, de sa mobilité, ... simplement parce qu'elle est capable d'apprécier cela et non dans l'optique de leur apprendre quelque chose.

auteur du texte: Aline Schmitt

* * *

Rencontre avec le "cordon bleu" de l'Institut dans la très moderne cuisine centrale de la maison, avec la Rév. Soeur Camilla KAISER, responsable du bien-être culinaire de toute la communauté.

Au Service de kinésithérapie

Kinésithérapeutes et médecins consultants assurent un traitement hautement spécialisé dans les salles de thérapie, où des "machines" spéciales assurent un traitement soulageant des pensionnaires présentant des malformations physiologiques plus ou moins graves, ou empêchant celles-ci d'empirer: tractions physiques, massages, redressements mécaniques, exercices de musculation, un monde spécial, où seuls, les spécialistes agissent avec compétence, ainsi le Dr. médecin spécialiste en chirurgie-orthopédie René KONSBRUCK, le médecin spécialiste en pédiatrie et en rééducation Fernand PAULY, Mesdames Monique CIGRAND, Michèle GAASCH, Marianne SCHONCKERT, MM. Laurent MERSCH, kinésithérapeutes, et Dimitriadis PANAGIOTIS.

"Groupes de Vie"

Pour des raisons administratives et de subdivision adéquate au sein de l'Institut, les pensionnaires sont regroupés, suivant soins requis ou alors quant à leur aptitudes particulières, en "groupes de vie" au nom de "Kawechelchen", "Poverello"; "Himmelsdierercher" regroupant des handicapés profonds demandant des soins intensifs jour et nuit; - le "Groupe LAETITIA", de 9 filles handicapées, élèves du Centre EDIFF; les groupes "Margréitchen" à l'infirmerie; - "Reebou", 11 handicapés profonds traités à l'infirmerie; - "Bloombergchen", 11 handicapés adultes âgés de 24 à 70 ans; "Elisabeth", "Sonneblumen" ou encore "Charlie Chaplin".

Au Foyer JEANNE

Les éducateurs gradués, éducatrices et ergothérapeutes Willy DE JONG, Elisabeth DELLERE-WEYER, Aline SCHMIT, Christiane SCHON, Marc WEBER et

Annette WOLSFELD sont occupés au Service propédeutique, où dans la joie et avec une indicible patience, les jeunes pensionnaires ou même de moins jeunes personnes sont initiés aux premières connaissances pratiques, des activités simples occupant le mieux possible l'esprit et répondant à la volonté d'action des pensionnaires; les "résultats" et "performances", dans une société qui ne se veut pas "directement productrice", ne sont point mesurables: mais la joie de vivre, la volonté de faire le mieux possible est apparente chez chaque pensionnaire "conscient" de la sollicitude admirable, de laquelle on "l'entoure"... À la réunion d'évaluation de cette visite informative, le Dr. Frank MULLER, médecin généraliste de l'Institut, et Madame Renée THEVES-LUTGEN s'étaient joints à S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE, à Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille et au personnel dirigeant pour faire le point: certains tracts-bâtiment restent à aménager complémentai-

rement, une individualisation encore majorée étant en projet, du fait de 8 pavillons supplémentaires à réaliser dans l'enceinte. Les produits-cadeaux et autres ustensils pratiques confectionnés par des pensionnaires pourraient être offerts à divers points de vente, question d'offrir du même coup des cadeaux originaux, d'une beauté certaine! Les contacts vers l'extérieur sont améliorés autant que possible, les pensionnaires rentrant dans les familles le week-end pour un nombre appréciable, des colonies de vacances étant régulièrement programmées vers le centre-maison d'EISCHEN, très fonctionnel. Le service de psychologie met régulièrement en contact également parents, pensionnaires et éducateurs.

Au Revoir

La séance des Adieux en la Salle JEANNE se fit en présence encore de MM.

Carlo BACKENDORF et Fernand SCHROEDER, Echevins de la Commune de BETZDORF, et des chefs de "Groupes de Vie", notamment M. Harald BRIEL, Madame Alexa MAQUET, Soeur Christa MARBACH, Soeur Ida BECKER, Soeur Thérèse Emmanuelle HOESER, Soeur Marie-Ursula JEGEN, Madame Magdalena KRAEMER et Madame Jacqueline MARCUS. Et quand les pensionnaires, appuyés par les Rév. Soeurs entonèrent "Au Revoir", il y eut comme une atmosphère de nostalgie dans les voix et dans la salle: "Mir soon lëch villmools Merci an Au-Revoir: Fir all Freed, déi Dir eis bruecht hutt, Fir all Léift, déi Dir eis gin hutt, - Mir soon lëch villmools Merci an Au-Revoir..."

Notons que la Princesse fut, en divers points de la visite, gratifiée de cadeaux-souvenirs qui rajoutèrent à la joie spontanée qu'avaient manifestée des pensionnaires, tout au long de cette visite cordiale.

Vergrößerung der Flughafenhalle auf Findel geplant

Vorsichtige, aber resolute Entwicklungsstrategie

1,5 Mio. Passagiere können jährlich im neuen Terminal abgefertigt werden

1.199.614 Passagiere wurden 1994 auf Findel gezählt. Dies ist ein absoluter Rekord für den Flughafen LUXEMBURG. Die allgemeinen Zahlen für das vergangene Jahr liegen noch nicht vor, doch konnte nach Aussagen aus Luftfahrkreisen die 1,2 Millionengrenze in der Passage überschritten werden. 1993 waren 1.106.750 Fluggäste verzeichnet worden³, dies ist ein Wachstum von 8,4 Prozent.

Wir berichteten bereits mehrmals über die Notwendigkeit der Vergrößerung der Flughafenhalle und stellten auch das diesbezügliche Vorprojekt des Bautenministeriums vor. Wirtschafts- und Bautenminister Robert GOEBBELS hat jetzt ein Gesetzprojekt (N° 4106) vorgelegt, das den Bau eines neuen Terminals mit zwei Fluggastbrücken vorsieht. Ein neuer Terminal für kleinere Flugzeuge, z. B. Fokker 50, Embraer "Brasilia" oder Saab 340, ist auch geplant. In einer ersten Phase werden Investitionen in Höhe von 2,15 Mrd. F vorgenommen. Das aktuelle Gebäude wird in dieser Phase noch bestehen bleiben.

1,5 Mio. Passagiere können jährlich in den neuen und bestehenden Gebäulichkeiten flugtechnisch abgefertigt werden.

Falls die Passagierzahlen weiter steigen, können per Gesetz die Phasen 2 und 3 eingeläutet werden. Die Kosten würden sich auf 1,375 Mrd. F, respektive 1,125 Mrd. F (heutiger Preis) belaufen. Wirtschaftsminister Robert GOEBBELS unterstrich uns gegenüber, daß das Gesetzprojekt jetzt auf dem Instanzenweg sei. Mit diesem Vorhaben verfolge die Regierung eine vorsichtige, aber resolute Entwicklungspolitik in der Luftfahrt.

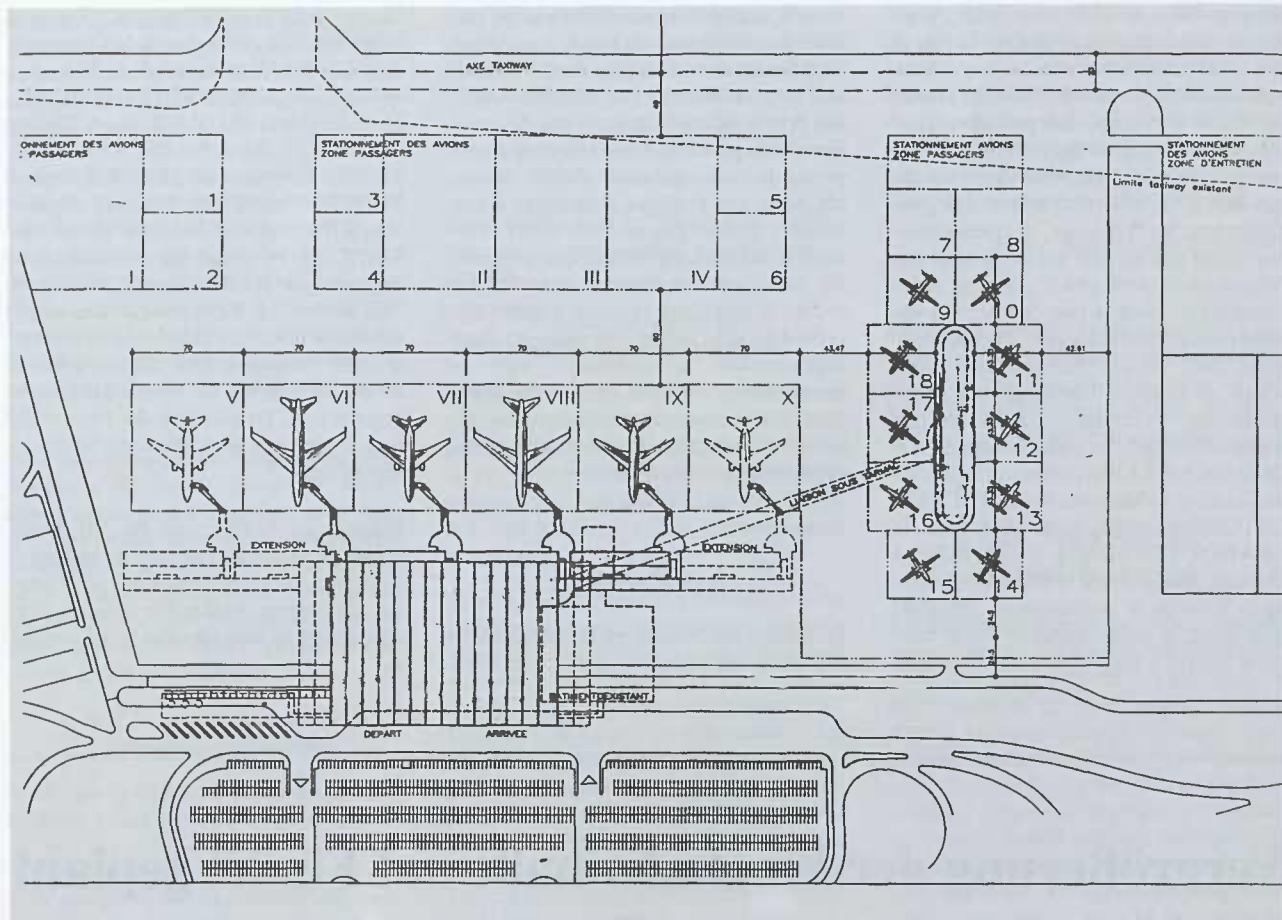
Seit Jahren verfolgt denn auch die Regierung diese vorsichtige, aber resolute Politik, was die Entwicklung des Flughafens LUXEMBURG betrifft. Zahlreiche Verbesserungen wurden in den vergangenen 20 Jahren an den technischen Einrichtungen sowie an den Infrastrukturen vorgenommen. Die Bedeutung Findels für die Volkswirtschaft ist ständig gewachsen. Der Ausbau der Startbahn auf 4.000 m, der neue Kontrollturm, sowie das neue, von LUXAIR verwirklichte Cargo Center sind nur einige Beispiele dieser konsequenten Entwicklungsstrategie. Mit dem neuen Gesetzprojekt, das jetzt auf dem Instanzenweg ist, verfolgt die Regierung das Ziel, Findel nach und nach den zeitgegebenen Bedürfnissen anzupassen.

Etappenweise Vergrößerung des Flughafens möglich

Alle Studien, so Wirtschaftsminister Robert GOEBBELS, hätten ergeben, daß in den kommenden Jahren die Transporte und allem voran die Luftfahrt, ein stetes Wachstum kennen werden. Am 17. März 1992 schrieb die europäische Kommission für zivile Luftfahrt (CEAC) in einem Bericht für den EU-Verkehrsministerrat, daß die Zahl der Passagiere in den vergangenen zwei Jahrzehnten sich verdoppelt hat. Diese Entwicklung hat sich seit 1993 nochmals beschleunigt. Durchschnittliche Wachstumsraten von neun Prozent sind keine Seltenheit mehr. Die Kommission hielt fest, daß um dieser Entwicklung begegnen zu können, neue Flughäfen geschaffen oder neue Terminals gebaut werden müßten.

Für Luxemburg stellt sich die Frage des Baus eines neuen Flughafens nicht. Findel muß somit den zukünftigen Bedürfnissen etappenweise angepaßt werden.

Die Regierung hat sich für die Vergrößerung der bestehenden Flughafen-



halle entschieden. Mit der Beendigung der ersten Phase (Gesetzprojekt N° 4 106) können problemlos 1,5 Mio. Passagiere jährlich abgefertigt werden. Kurzfristig können, laut diesem Projekt, die Terminals vergrößert werden (Kapazität: 2 Mio. Fluggäste). Wird die dritte Phase verwirklicht, ist es möglich auf Findel jährlich vier Mio. Passagiere zu betreuen. Dies ist auch die maximale Auslastung für den aktuellen Standort.

Akzente zur Senkung der Lärmbelastigung

Mit der Steigerung des Flugverkehrs auf Findel haben die Flughafenrainer bereits mehrmals auf die steigende Umweltbelastigung hingewiesen. Die zuständigen Behörden haben in den vergangenen Jahren versucht, durch gezielte Maßnahmen vor allem die Lärmbelastigung zu begrenzen. Seit 1991 erhalten Flugzeuge der Kategorie 1 (Chapter one) keine Landegenehmigung auf Findel. Seit 1995, und dies auf Basis internationaler Konventionen, werden Flugzeuge der Kategorie 2 etappenweise verboten. Es sollte in diesem Zusammenhang darauf hingewiesen werden, daß die wichtigsten Luftfahrtgesellschaften, die Findel bedienen, über moderne, geräu-

scharme Maschinen der Kategorie 3 verfügen (u. a. Luxair, Cargolux, Icelandair, usw.). Bei diesen Flugzeugen wurden auch die Emissionen von Schadstoffen auf ein Minimum reduziert.

Die Regierung hat des weiteren in einem Reglement die Verdoppelung der Landetaxen vorgesehen für Flugzeuge, die das Nachtflugverbot nicht respektieren (23. bis 06.00 Uhr). Eine permanente zusätzliche Landetaxe von 30 Prozent ist für Maschinen der Kategorie 2 vorgesehen.

Es ist verständlich, daß der jetzt geplante Ausbau der Flughafenhalle Befürchtungen bei der Bevölkerung auslöst. Eine Informationskampagne seitens der Regierung, der Flughafenbehörden sowie der Airlines konnte hier schon einige Mißverständnisse aus der Welt schaffen. Gut informierte Bürger werden eher bereit sein, diesen Ausbau zu akzeptieren, während Geheimnistuerei nur negative Reaktionen fordert.

Die Regierung plant auch den Bau einer Station für Motorentests. Dieses Projekt konnte bisher noch nicht durchgeführt werden, da die Finanzierung des Vorhabens einiges Kopfzerbrechen bereitet. Die Regierung ist der Auffassung, man sollte hier nach dem Verursacherprinzip verfahren, d. h. die auf Findel ansässigen Airlines sollten die Baukosten übernehmen.

Es sollte jedoch in der allgemeinen Problematik der Umweltbelastigung durch Flugzeuge erwähnt werden, daß mit der Modernisierung der Einrichtungen sowie der Flottenerneuerung kurz- und mittelfristig weniger Schadstoffe und weniger Lärm auf Findel registriert werden. Die Belastigung für die Flughafenrainer wird somit auch wesentlich gesenkt werden, wie dies bereits Studien ergeben haben.

Der neue allgemeine Amenagerungsplan

1988 gab die Regierung auf Vorschlag einer Arbeitsgruppe eine globale Studie über die allgemeine Amenagerung des Flughafens in Auftrag. Die "Aéroports de PARIS" (ADP) wurden beauftragt, einen Plan für einen Zeitraum von 20 Jahren vorzulegen. Diese Studie begreift einerseits eine Analyse der bestehenden Infrastrukturen sowie die Erstellung der Bedürfnisse bis ins Jahr 2010, andererseits einen Amenagerungsvorschlag, der es ermöglicht, kurz-, mittel- und langfristig den Bedürfnissen nachzukommen.

Die Verantwortlichen haben versucht, eine Vorschau der Passagier- und der Frachtentwicklung zu erstellen. So werden im Jahr 2010 etwa drei Mio. Passagiere

und 510.000 Tonnen Fracht erwartet. Für das Jahr 2000 hatten die "Aéroports de PARIS" mit 260.000 Tonnen Cargo gerechnet. 1994 waren es schon 242.000 Tonnen. Die Entwicklung ist somit rasanter als erwartet.

In ihrer Studie hielten die Franzosen fest, daß die Kapazitäten der aktuellen Flughafenhalle bei etwa einer Mio. Passagiere liegen. Diese Schwelle ist bereits überschritten und der Ausbau der Infrastrukturen drängt sich förmlich auf. Die ADP-Studie befaßt sich außerdem mit dem Frachtterminal, den Wartungshangars, dem Kontrollturm, der Feuerwehration, usw.

Mit dem steten Wachstum der Passagierzahlen hat sich eine Vergrößerung der Flughafenhallen regelrecht aufgedrängt. Der aktuelle Flughafen war für die jährliche Abfertigung von einer Million Passagiere gebaut worden. Das Wachstum war derart schnell, daß bereits 1988 die Millionengrenze erstmals überschritten wurde. Besonders während der Hochsaison kommt es sowohl beim Abflug als auch bei der Ankunft (Gepäckausgabe) manchmal zu Schwierigkeiten.

Das jetzt von der Regierung ausgearbeitete Projekt sieht in einer ersten Phase, die Investitionen von 2,15 Mrd. F beinhaltet, die Vergrößerung der Flughafenhallen sowie den Bau eines Terminals für kleinere Flugzeuge vor. Das große Terminal wird mit zwei Fluggastbrücken ausgestattet. In der ersten Phase wird das bestehende Gebäude beibehalten, wo sich der Check-in-Bereich, sowie die "inländische" Wartezone (Schengenbereich) und die bestehenden Gepäckteppiche befinden. Im neuen Gebäude sind eine Abflughalle, zwei große Gepäckauslieferungsteppiche, sowie zwei Fluggastbrücken vorgesehen.

Das neue Terminal für kleinere Maschinen, wie Fokker 50, Saab 340 oder Embraer "Brasilia" ermöglicht das gleichzeitige Andocken von zehn Flugzeugen. Die Fluggäste können von diesem Terminal das Hauptgebäude dank eines unterirdischen Rollbands erreichen.

Neues Terminal für kleinere Flugzeuge

Die neuen Gebäulichkeiten werden zwischen dem aktuellen Cargo Center sowie den neuen Frachthallen liegen. Das Hauptterminal wird drei Etagen haben. Im Untergeschoß befinden sich die technischen Dienststellen, Lager sowie Reserven und die Verteilung des Gepäcks. Im Erdgeschoß sind alle Dienststellen, Infrastrukturen und Einrichtungen geplant, welche die Passagiere betreffen. Die internationale Transithalle, die Restaurants, sowie die Verwaltungsdienste sind im 1. Stockwerk

Der Check-in-Bereich wird in der ersten Phase 20 Schalter zählen, wo etwa 15 bis 20 Personen Schlange stehen können. Mit seiner Bordkarte kann der Fluggast dann die Passagierhalle erreichen, die sich in der "kontrollierten Zone" befindet. Letztere ist in zwei Bereiche aufgeteilt, damit den neuen EU-Bestimmungen Rechnung getragen werden kann. Bei den internationalen Flügen wird es eine Paßkontrolle geben, während bei "inländischen" Flügen (Schengenbereich) diese Kontrolle ausbleibt. Um in die Abflughalle zu gelangen, muß der Passagier sich wieder Sicherheitskontrollen unterwerfen. Zu diesem Zeitpunkt wird auch sein Handgepäck kontrolliert. In jeder Wartehalle

finden mehr als 400 Passagiere Platz. Über die beiden Fluggastbrücken können die Gäste direkt in die Flugzeuge gelangen. Es sind auch zwei Bushaltestellen vorgesehen, über die sie zu den Maschinen gelangen, die vom Terminal weiter entfernt stationiert sind.

Bei der Ankunft gelangt der Passagier über die Fluggastbrücken oder mit dem Bus in das Hauptgebäude, wo wieder zwei Wege für internationale oder nationale Ankünfte bestehen. Bei der Gepäckausgabe sind zwei Hallen vorgesehen, da das Gepäck aus internationalen Flügen noch vom Zoll kontrolliert werden muß.

Wie bereits oben erwähnt, ist auch der Bau eines Terminals für kleinere Flugzeuge vorgesehen. Auf Findel machen die kleineren Maschinen mit einer Kapazität bis zu 50 Passagieren einen großen Teil der Flugbewegungen aus. Um einen schnelleren Einstieg in diese Maschinen zu ermöglichen, werden die Flugzeuge direkt an diesem Terminal stationiert. Zehn Maschinen können hier gleichzeitig Passagiere aufnehmen. Die Fluggäste gelangen über ein unterirdisches Rollband vom Hauptterminal in diesen Bereich. Das Terminal für kleinere Flugzeuge wird etwa 160 Mio. F kosten, während Investitionen von 1,09 Mrd. F notwendig sind für den Bau des Hauptterminals. 350 Mio. F sind für spezielle luftfahrttechnische Installationen geplant, während 120 Mio. F für andere Einrichtungen, sowie Möbel vorgesehen sind. Das Projekt soll, laut Angaben von Wirtschaftsminister Robert GOEBBELS, durch einen Privatpromoter verwirklicht werden.

2.96 - L.W.

«YOUTH PAGE» sur INTERNET

A partir du 29 février tous les jeunes (et moins jeunes) peuvent consulter sur INTERNET des informations qui s'adressent en priorité aux jeunes, mais aussi à tous ceux qui d'une façon bénévole ou professionnelle travaillent en faveur des jeunes sur la

Youth-Page – la page INTERNET pour jeunes du Service National de la Jeunesse –.

Le SNJ qui gère la YOUTH PAGE essaiera de regrouper et de présenter une information spécifique aux jeunes et en complète subsidiarité avec des initiatives lancées par d'autres organisations, de renvoyer si nécessaire sur d'autres serveurs.

En outre, la YOUTH PAGE propose chaque mois des forums de discussion pour jeunes sur des sujets d'actualité. Enfin l'interactivité offerte par INTERNET permet aux jeunes de s'adresser directement à leur ministre qui répond chaque mois à la question qui aura été soutenue par le plus de jeunes.

Nouvelle industrie à RODANGE

Le 29 février 1996, le Ministre de l'Économie, M. Robert GOEBBELS, a signé une convention portant sur la création d'une entreprise nouvelle dans l'enceinte du Pôle Européen de Développement à RODANGE, entreprise qui assurera la métallisation de films en matière plastique.

Visite officielle du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER en République Populaire de Chine, du 25 au 29 février 1996



*Pendant la cérémonie d'accueil au Grand Palais du Peuple à PÉKIN:
Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et son homologue chinois LI PENG*

Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER s'est rendu en visite officielle en République Populaire de Chine du 25 au 29 février 1996. La délégation officielle, qui comporta également le Ministre des Transports, des Communications et de la Sécurité sociale Mady DELVAUX-STEHRES ainsi que le Secrétaire d'État au Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et du Développement Georges WOHLFART fut reçue, au petit matin (heure locale), à Pékin, par le Vice-Ministre de l'Électronique LU XINKUI,

l'Ambassadeur du Luxembourg en Chine Pierre-Louis LORENZ et l'Ambassadeur de Chine à Luxembourg Mme YANHUA SHI.

Furent également du voyage des hommes d'affaires représentant des entreprises luxembourgeoises ayant des activités en Chine ou étant en train d'en développer. La délégation économique fut présidée par le Président de la Chambre de Commerce Joseph KINSCH accompagné de Yves GONNER, Conseiller économique de la Chambre de Commerce. La FEDIL

fut représentée par son Directeur Nicolas SOISSON.

La délégation des hommes d'affaires fut composée de Robert ARENDAL, Vice-Président de Cargolux S.A., Romain DELE de Paul Wurth S.A., Yves ELSEN, Secrétaire Général de la SES, Alex GOETHALS, Directeur général du Laboratoire des Spécialités du Dr Ernst S.A., Jürgen KASPERCZYK, Président de Ensch International S.A., Friedrich KOERFER, Directeur général de Electrolux S.à.r.l., Maurice LAM de Deloitte & Touche S.à.r.l., Patrick LEFEBVRE, membre du Comité de direction de la Banque Paribas Luxembourg, Jean LUCIUS, Directeur général du Marketing de TréfilARBED Bettembourg S.A., André LUSSI, Directeur général de Cedel, René MAHR, Directeur général de Paul Wurth S.A., Terje MYRLAND, Sales Marketing Manager de Astron Building Systems-Commercial Intertech S.A., Patrick NG, District Manager Asia Cargolux, Chandra RANGABASHIAM, Directeur régional pour l'Asie d'Electrolux S.à.r.l., Emile REUTER, Managing Director TradeARBED Private Limited-Singapore, Jean RIES, Secrétaire général de Guardian Europe S.A., Norry RIP-PINGER, Directeur de Comet S.à.r.l., Jacques RUPPERT, Directeur régional de 3C Communications International S.A., Hubert STOMP, Vice-Président de Paul Wurth S.A., Tian TONG, Ingénieur de International Developments S.A., Pascal VANNIER, General Manager de Electrolux S.à.r.l., Frank VEYDER, Directeur du Hong Kong Representative Office de la Banque Générale à Luxembourg S.A., Claude Henri WAGNER, représentant régional pour l'Asie de l'Est de la Banque et Caisse d'Épargne et Howard WU, Directeur régional de Astron Building Systems-Commercial Intertech S.A.

La composition de la délégation souligna que l'objectif primaire de cette visite officielle fut, comme s'exprima le Premier Ministre, l'approfondissement et l'élargissement des relations économiques sino-luxembourgeoises. Ces relations, même si elles datent déjà de la fin du 19^e siècle, se trouvent moins développées que celles que le Grand-Duché de Luxembourg entretient avec d'autres pays d'Asie, et ce en une période où la République Populaire de Chine compte parmi les marchés les plus dynamiques et la

présence luxembourgeoise sur ce même marché pourrait s'avérer vitale pour les intérêts économiques du pays.

Du 4 au 6 octobre 1995, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères de Chine, M. QIAN QICHEN effectua une visite officielle à Luxembourg au cours de laquelle il fut reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc et eut des entretiens avec le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères Jacques F. POOS, ainsi qu'avec le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ. À cette occasion les gouvernements luxembourgeois et chinois signèrent un accord portant sur un prêt gouvernemental luxembourgeois en faveur de l'administration chinoise. Ce prêt, conçu comme «un geste de confiance dans l'évolution économique, sociale et politique de la Chine, devait surtout servir à la Chine d'acquérir des équipements industriels et du savoir faire luxembourgeois.

Ce fut également à l'occasion de cette visite, que le Vice-Premier Ministre chinois transmit l'invitation du Premier Ministre chinois LI PENG au Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER d'effectuer une visite officielle en Chine.

PREMIER JOUR

La première journée de la visite officielle débuta par une visite de la Grande Muraille de Chine à BADALING et des tombeaux MING.

Au cours de l'après-midi le Premier Ministre fut reçu officiellement avec une cérémonie se déroulant au Grand Palais du Peuple, avant d'entamer le programme politique de cette visite par des entretiens avec son homologue chinois LI PENG. Ces entretiens ont permis aux deux chefs de gouvernement à souligner l'importance des relations économiques entre le Luxembourg et la Chine, ainsi qu'à dégager un potentiel de développement de ces relations. Le Premier Ministre luxembourgeois a également insisté sur les préoccupations européennes concernant la situation des droits de l'homme en République Populaire de Chine. Conscients des problèmes spécifiques d'un pays comptant 1,2 milliards d'habitants et des priorités humanitaires en résultant, comme le droit à la nourriture et au logement, domaines dans lesquels les performances chinoises seraient remarquables, les démocraties européennes estimerait que des efforts supplémentaires, afin de garantir les libertés d'expression, religieuses et culturelles, pourraient être de nature à renforcer les liens entre l'Europe et la Chine.

En soirée le Gouvernement chinois offrait un dîner officiel en l'honneur du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER.



Dans la Cité Interdite:

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER à l'endroit même d'où MAO TSE TUNG proclama la République Populaire de Chine en 1949

DEUXIÈME JOUR

Le deuxième jour, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER visita la Cité interdite, l'ancienne résidence des empereurs de Chine.

La partie culturelle de cette journée terminée, le Premier Ministre reprit ses consultations avec des membres du Gouvernement chinois, à savoir avec Mme WU YI, Ministre du Commerce extérieur et de la Coopération économique. Le Premier ministre avait invité les représentants de plusieurs entreprises luxembourgeoises, en passe de développer ou d'intensifier leurs investissements en Chine, à participer aux entretiens avec Mme WU YI, notamment, l'ARBED, Paul Wurth, Guardian Europe, Electrolux, Astron Building Systems, 3C Communications et

Cargolux. Madame le Ministre du Commerce extérieur et de la Coopération économique, ainsi que le Premier Ministre luxembourgeois se prononcèrent en faveur de l'approfondissement et de l'élargissement des relations économiques entre les deux pays. Notons aussi, que le Premier Ministre ainsi que le Ministre chinois du Commerce extérieur et de la Coopération économique se sont félicités des accords de coopération existants ainsi que de ceux qui furent signés le lendemain dans le cadre d'une cérémonie solennelle.

En début d'après-midi le Premier Ministre a eu des entretiens avec le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères QIAN QICHEN au Guesthouse du Gouvernement chinois, où logea la délégation luxembourgeoise pendant son



À la Grande Muraille de Chine:

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, le Ministre Mady DELVAUX-STEHRÉS et le Secrétaire d'État Georges WOHLFART avec entre autres, le Vice-Ministre LU XINKUI et l'Ambassadeur de Chine au Luxembourg, Madame YANHUA SHI.



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères QIAN QICHEN

séjour à Pékin. Les discussions avec le Vice-Premier Ministre QIAN QICHEN portèrent naturellement sur des sujets d'actualité internationale parmi lesquels le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER évoqua la situation de l'Union Européenne, et, en relation avec la Chine, les dossiers de Taiwan et de Hong Kong. Le Premier Ministre se dit, tout comme le Vice-Premier Ministre QIAN QICHEN, convaincu que les relations entre la Chine et le Luxembourg devraient être approfondies, tout comme celles avec l'Europe. Dans cette perspective, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER estima que l'Asie et l'Europe devraient pouvoir discuter amicalement de tous les sujets auxquels les deux parties attacheraient de l'importance, tels, bien entendu, les droits de l'homme. «Nous nous devons de parler de ce qui nous unit aussi bien que de ce qui nous désunit, sinon nous risquons de perdre le bénéfice de ce qui nous unit» dit M. JUNCKER.

Le Ministre Mady DELVAUX-STEHRES eut des entrevues avec le Ministre chinois des Postes et Télécommunications WU JICHUAN, avec le Vice-Ministre de la Radio, du film et de la télévision LIU XILIANG et le Ministre des Communications HUANG ZHENDONG. Ces entretiens servaient essentiellement à présen-

ter à la partie chinoise les performances du secteur audiovisuel luxembourgeois. À noter que les membres du Gouvernement chinois se montrèrent particulièrement intéressés par les systèmes de satellites ASTRA de la Société Européenne des Satellites (SES).

Le Secrétaire d'État Georges WOHLFART eut des entretiens particuliers avec le Ministre chinois de la Santé publique CHEN MINZHANG, portant sur une nouvelle participation luxembourgeoise à une chaîne du froid dans le cadre du programme de vaccination de la Chine, programme initié et supervisé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ce programme a pour but principal la vaccination de la population chinoise, surtout des enfants, dans les régions les plus défavorisées du pays. Pour ce faire, les autorités sanitaires de Chine sont dépendantes de facilités de stockage et de transport des vaccins dans des régions se trouvant à plusieurs milliers de kilomètres des grandes métropoles. Le Luxembourg contribuera à ce programme en mettant à disposition des autorités chinoises du matériel produit par ELECTROLUX à Luxembourg à hauteur de un million de dollars US. ELECTROLUX assure la livraison et la maintenance du matériel ainsi que la formation du personnel sur place. Cette contribution

luxembourgeoise permet de transporter des vaccins, dans des conditions adéquates, dans quatre provinces chinoises.

TROISIÈME JOUR

Mardi, après la visite matinale du Yong he gong (Temple des Lamas), la délégation luxembourgeoise fut reçue, au Grand Palais du Peuple, par le Président de l'Assemblée populaire nationale QIAO SHI auprès duquel le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER s'informa sur le fonctionnement de l'APN. L'Assemblée populaire chinoise compte 3.000 députés provenant des différentes régions de Chine et se réunit une fois par an en session plénière de deux semaines. Cette année-ci, les travaux de l'APN, qui commencèrent le 5 mars et finirent le 20 mars, furent essentiellement consacrés à l'examen et à l'adoption du 9^e plan quinquennal (1996 à 2000) devant continuer, et même renforcer, la politique de réformes économiques et faire avancer le développement social de la République Populaire. Le suivi des dossiers est assuré par un Comité permanent de 150 membres qui siège toute l'année.

Le plan quinquennal chinois fut encore le sujet d'une entrevue du Premier Ministre avec le Ministre de la Commission du Plan CHEN JINHUA. Le Ministre du Plan Quinquennal occupe une place très importante au sein de l'administration gouvernementale chinoise, dans la mesure où la coordination et l'exécution des grandes orientations des plans quinquennaux tombent sous son autorité. Le Ministre CHEN JINHUA a énuméré les éléments clefs du 9^e plan quinquennal, à savoir, atteindre un rythme de croissance de 8% du PIB par an, juguler l'inflation, renforcer l'activité agricole et passer d'une activité extensive en sidérurgie vers une activité intensive, ce qui traduit la volonté chinoise de spécialiser sa sidérurgie dans des produits définis.

Toujours au Grand Palais le Premier Ministre retrouva son homologue chinois LI PENG pour en bref échange de vues avant que les deux chefs de gouvernement se rendirent à la cérémonie de signature de différents accords bilatéraux, commerciaux et de coopération.

Furent signés à cette occasion 6 documents ayant pour but de renforcer les liens économiques et de coopération entre les deux pays. Ces accords sont:

- Un avenant à l'accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Populaire de Chine, signé à LUXEMBOURG, le 5 octobre 1995, relatif à l'octroi d'un prêt d'État à État par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg au Gouvernement de la République Populaire de Chine.

Par cet avenant le gouvernement luxembourgeois accorde au gouvernement chinois une extension du prêt d'État à État, fixé initialement à 200 millions de francs. Le montant de l'extension consentie s'élève à 50 millions de francs. Le prêt est lié au financement d'un contrat entre «China Iron and Steel Industry & Trade Group Corp.» et «Paul Wurth S.A.», qui fut signé à la même occasion et avec lequel «Paul Wurth» assurera la fourniture d'une usine intégrée comportant un four électrique et une coulée continue.

- Un mémorandum avec lequel le Luxembourg s'engage à coopérer pour la création d'une installation d'élevage pour bétail en Mongolie intérieure. La contribution luxembourgeoise s'élève à 300.000 dollars US sur un coût total de 720.000 dollar US. Avec cette installation d'élevage, la Chine compte combattre la pauvreté en promouvant l'auto-suffisance de sa population défavorisée, en termes de production de viande comestible.
- Un accord bilatéral entre le gouvernement luxembourgeois et le gouvernement chinois, relatif au projet de renforcement de la chaîne du froid. Par cet accord le Luxembourg met à disposition des autorités chinoises des moyens et du matériel d'une valeur de un million de dollars US devant servir à financer le projet et le matériel Electrolux qui assurera la maintenance ainsi que la formation du personnel dans



Audience auprès du Président de la République: S.E.M. YIANG ZEMIN, Président de la République Populaire de Chine et le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER

le cadre d'une chaîne du froid permettant de transporter des vaccins dans 4 provinces chinoises dans des conditions adéquates.

- Un programme exécutif en application de l'accord de coopération culturelle existant depuis 1979 entre le Luxembourg et la Chine. Le présent programme exécutif couvre les années 1996 à 2000 et prévoit des échanges au

niveau de l'éducation, de la formation et des sciences, des activités culturelles réciproques, l'échange de documents cinématographiques, la coopération entre des établissements de radio et de télévision et des échanges dans le domaine des sports.

- Un accord entre CEDEL et les autorités chinoises concernant des études sur un système national de compensation,



Pendant la cérémonie de signature des accords bilatéraux au Grand Palais du Peuple: Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et Madame WU YI, Ministre du Commerce Extérieur et de la Coopération Économique, signent un accord sous les yeux vigilants des délégations luxembourgeoise et chinoise.



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER est reçu par Leurs Majestés le Roi et la Reine de Thaïlande.

entre établissements financiers, des titres de la dette publique.

Plus tard dans la journée, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER fut reçu en audience par le Président de la République Populaire de Chine JIANG ZEMIN. Cette visite de courtoisie auprès du Chef d'État chinois fut marquée par un exposé détaillé du Président JIANG ZEMIN sur la situation de la nation chinoise, situation qui, selon le Président, se caractériserait par d'énormes divergences sociales entre les régions côtières, assez aisées, et l'intérieur du pays, très pauvre. Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a souligné la volonté du Gouvernement luxembourgeois d'intensifier ses échanges avec la Chine, en vue d'encourager et de soutenir le processus de réformes économiques. Le Président JIANG ZEMIN a aussi rappelé à ses invités luxembourgeois son oeuvre, en tant que Maire de SHANGHAI, ville qu'il a contribué à moderniser considérablement.

Notons encore que le Ministre Mady DELVAUX-STEHRÉS eut des entretiens avec le Directeur de la «Civil Aviation Administration of China» CHEN GUANGYI, au cours desquels la question d'une coopération éventuelle entre le Luxembourg et la Chine en termes de transports aériens fut abordée.

Parallèlement au programme officiel se tenait une Conférence-présentation, organisée par la Chambre de Commerce et présidée par le Secrétaire d'État Georges WOHLFART, au cours de laquelle le Président de la Chambre de Commerce Joseph KINSCH et le Directeur de la FEDIL Nicolas SOISSON, présentèrent le Luxembourg sous ses multiples fa-

cettes, historique, géographique, démographique et, bien sûr, économique. Des représentants d'entreprises chinoises eurent ainsi l'occasion d'intensifier leurs contacts avec le monde luxembourgeois des affaires, représenté à cette Conférence-présentation par la totalité de la délégation économique.

En soirée les délégations partirent pour la vieille capitale de l'Empire de Chine, XI'AN, où, au cours de la matinée suivante, le Premier Ministre rencontra les autorités régionales de la province de SHAANXI, dont notamment le Gouverneur, qui lui exposa la situation dans laquelle se trouve sa province. Sur 35 millions d'habitants de la province de SHAANXI, 2,5 millions vivent à XI'AN, troisième ville de Chine, après PÉKIN et SHANGHAI. XI'AN, étant un des plus importants centres de l'éducation et des sciences chinoises (la ville ne compte pas moins de 52 universités avec quelques 420.000 étudiants) les autorités provinciales entendent mettre ce savoir au service du développement de leur région. Le Premier Ministre luxembourgeois a signalé que des entreprises luxembourgeoises pourraient s'intéresser aux possibilités offertes par les autorités, possibilités qui ont, entre autres, fait en sorte que l'entreprise belge de production de produits pharmaceutiques JANSSEN pouvait s'établir à XI'AN.

Le Premier Ministre et sa délégation visitèrent, également à XI'AN, le tombeau du premier Empereur de Chine «gardé» par une armée en terre cuite.

De XI'AN, la délégation luxembourgeoise partit pour SHANGHAI où, en soirée, le Premier Ministre rencontra le Maire de la Ville de SHANGHAI, métro-

pole de 12 millions d'habitants en plein essor économique et en passe de développer une place financière.

Le Premier Ministre a souligné, au cours de l'entrevue avec le Maire XU KUANGDI, l'importance que la ville de SHANGHAI devrait avoir dans les années à venir sur le plan économique et financier mondial. En tant que 7^e centre financier du monde, le Luxembourg pourrait éventuellement être intéressé à partager ses expériences avec la place financière naissante à SHANGHAI.

Le Maire de SHANGHAI expliqua que le processus de réformes serait particulièrement tangible dans sa ville qui ne compterait pas moins de 20.000 chantiers en ce moment, dont un tiers seraient des immeubles immenses, destinés à alléger la pénurie de logements dans la ville. Pour pouvoir suffire aux besoins de logement, SHANGHAI serait contraint de construire entre 9 et 10 millions de mètres carrés par an. Les autres problèmes majeurs de la ville de SHANGHAI concernent l'inflation (13,5% en 1995) et les infrastructures dont, notamment, les télécommunications.

QUATRIÈME JOUR

Jeudi, le 29 février, après la visite de la tour de télévision et de la Bourse de SHANGHAI les délégations terminèrent la visite officielle en Chine et partirent pour HONG KONG, colonie britannique qui devra passer sous souveraineté chinoise le 1^{er} juillet 1997, date à laquelle le Grand-Duché de Luxembourg relèvera les Pays-Bas à la Présidence du Conseil de l'Union Européenne.

Le Premier Ministre rencontra le Gouverneur de HONG KONG, Chris PATTEN, avec lequel il s'entretenait sur l'avenir de la colonie britannique après la passation de souveraineté en 1997. Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER eut ainsi l'occasion de communiquer au Gouverneur PATTEN le contenu des entretiens qu'il eut avec les dirigeants chinois au sujet de HONG KONG, entretiens au cours desquels il a notamment insisté sur la nécessité de respecter tous les arrangements relatifs à la passation de souveraineté et sur le maintien de la spécificité politique et économique de HONG KONG.

Au cours de l'après-midi, le Consul honoraire du Luxembourg à HONG KONG, James KUNG, invita les délégations luxembourgeoises à une réception qu'il offrit en l'honneur du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER.

De HONG KONG le Premier Ministre et le Ministre Mady DELVAUX-STEHRÉS embarquèrent pour BANGKOK où ils représentèrent le Grand-Duché de

Luxembourg à la rencontre Asie-Europe les 1^{er} et 2 mars. Ils furent rejoints à BANGKOK par le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères Jacques F. POOS qui, à son tour, effectua une visite officielle au Vietnam les 4 et 5 mars.

Le Secrétaire d'État Georges WOHLFART se rendit, après la visite officielle en Chine, en Inde, où il participa à une mission de coopération.

Rencontre Asie-Europe, les 1^{er} et 2 mars 1996 à BANGKOK (Thaïlande)

La première réunion Asie-Europe au niveau des Chefs d'État et de Gouvernement entre l' Union Européenne et ses partenaires asiatiques (ASEAN, Chine, Japon et Corée) s'est tenue à BANGKOK les 1^{er} et 2 mars 1996.

Le Luxembourg fut représenté à cette occasion par le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Ministre des Affaires étrangères Jacques F. POOS.

L'objectif de cette importante réunion, qui se voulut avant tout un forum informel

d'échange de vues, fut de donner un nouvel élan et une perspective d'ensemble aux relations entre les deux régions.

L'ordre du jour préétabli de cette rencontre prévoyait essentiellement des entretiens sur des sujets de nature économique, notamment l'ouverture des marchés, la promotion des investissements ainsi que la préparation de la prochaine réunion ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce à SINGAPOUR. Une attention particulière fut donnée aux aspects environnementaux liés à la croissance économique en Asie, de même qu'au développement des infrastructures, notamment ferroviaires, en Asie et à la lutte contre la drogue. Les Chefs d'État et de Gouvernement ont aussi confirmé leur volonté de renforcer le niveau de connaissance mutuelle par un échange de jeunes, par la création d'une rencontre mini-DAVOS et par l'instauration d'un forum régulier d'hommes d'affaires et des milieux académiques.

Malgré certaines hésitations préalables à la tenue du Sommet, les entretiens ont également porté sur des sujets politiques. Ainsi les questions du respect des droits de l'homme, de la stabilité générale dans la région et notamment son aspect de la

non-prolifération nucléaire ont fait l'objet d'échanges entre les partenaires. Une importance particulière fut attachée à la conclusion rapide d'un traité d'interdiction globale des essais nucléaires.

Tous les participants ont d'ailleurs souligné leur attachement au système des Nations Unies et plaidé en faveur de sa réforme pour lui assurer l'efficacité nécessaire.

Les Chefs d'État et de Gouvernement se sont mis d'accord sur un calendrier de suivi, comportant des rencontres ministérielles et du secteur privé. Il se sont donnés rendez-vous pour un prochain Sommet en 1998 à LONDRES.

Le Premier Ministre et le Ministre des Affaires étrangères ont mis à profit leur présence à BANGKOK pour procéder à un certain nombre de rencontres bilatérales et ce avec leurs collègues respectifs de SINGAPOUR, de MALAYSIE, de CORÉE DU SUD et du JAPON.

Madame le Ministre Mady DELVAUX-STEHRES eut, en marge du Sommet, des entretiens avec le Ministre thaïlandais des Transports et des Communications.



Les Chefs d'État et de Gouvernement des pays participant au sommet Asie-Europe à BANGKOK les 1^{er} et 2 mars 1996

Les nouveaux enjeux pour la place financière de LUXEMBOURG:

Dans une interview avec le «Luxemburger Wort» de Directeur de l'ABBL (Association des Banques et Banquiers, Luxembourg) Lucien THIEL passa en revue les grands dossiers sensibles en 1996; l'emploi, la compétitivité de la place financière, la construction européenne, les pressions des autorités fiscales allemandes...

Lucien THIEL, Directeur de l'ABBL, répondait, dans cette interview aux questions de Marie-Laure ROLLAND, journaliste à la rédaction économique du «Luxemburger Wort». Le début de l'interview fut consacré aux négociations salariales dans le secteur bancaire. Lucien THIEL souligna qu'une étude que l'ABBL avait fait faire avait montré que la main d'oeuvre sur la place financière luxembourgeoise était devenue trop chère. Seule la Suisse payerait des salaires encore plus élevés que le Luxembourg, toutes les autres places financières, dont les principaux concurrents de LUXEMBOURG, à savoir, LONDRES, DUBLIN et FRANCFORT paieraient beaucoup moins cher, le niveau salarial de DUBLIN se situant même à 40 % en dessous de celui de LUXEMBOURG. Néanmoins, l'ABBL aurait proposé aux syndicats, lors des négociations salariales, une augmentation globale des salaires de 1,7% basée principalement sur la performance, ce que les syndicats auraient refusé en arguant que ces augmentations devraient, en tout cas, être linéaires.

Quant au cadre général dans lequel évolueraient les banques à LUXEMBOURG, Lucien THIEL se montra prudent en ce qui concerne des éventuelles réductions d'effectifs à l'avenir. Une telle évolution aurait déjà été prédite il y a cinq ans alors que les effectifs n'auraient cessé de croître. Dans ce domaine beaucoup dépendrait de l'environnement conjoncturel, même si les progrès technologiques auraient certainement quelques rationalisations comme conséquence.

Concernant le travail de samedi, très controversé depuis son introduction il y a environ un an, Lucien THIEL se dit optimiste que le service de samedi, tout en restant atypique, devrait «entrer dans les moeurs».

Questionné sur la situation de la place financière de LUXEMBOURG face aux principaux concurrents en Europe, Lucien THIEL répondit qu'il faudrait «voir les avantages de la place dans leur ensemble», que LUXEMBOURG n'aurait pas «un ou deux avantages exorbitants», mais «une multitude de petits avantages» qu'il importerait de conserver afin «d'être moins vulnérable en cas de changement de l'environnement concurrentiel».

La concurrence de la place financière de DUBLIN serait, selon Lucien THIEL, passagère, du fait que les autorités irlandaises bénéficieraient d'un statut fiscal spécial pour faire face à leur situation géographique défavorisée. Ce statut spécial viendrait à échéance en 2005 ce qui devrait permettre de remettre les pendules à l'heure.

Au sujet des enquêtes des autorités fiscales allemandes envers leurs ressortissants, le Directeur de l'ABBL estime que l'Allemagne ne donnerait pas vraiment l'exemple d'un État de droit en soupçonnant chaque citoyen allemand ayant des comptes à LUXEMBOURG de se livrer à un exercice d'évasion fiscale. Ces transferts, dit Lucien THIEL, seraient reconnus par des directives européennes sur la libéralisation des mouvements de capitaux.

Toutefois, ces enquêtes auraient, selon les informations de l'ABBL, contribué à la baisse du volume d'affaires en provenance de l'Allemagne.

Le problème des enquêtes fiscales allemandes aurait, selon Lucien THIEL, montré que certains pays européens insisteraient davantage à l'avenir sur une harmonisation fiscale, même si tout le monde aurait compris qu'une telle harmonisation ne pourrait se faire sans une approche globale couvrant l'intégralité de la fiscalité. «Il faut donc sans doute s'attendre à une harmonisation, mais progressive et jamais totale. La fiscalité est un élément clé de la souveraineté des États et il est peu probable qu'ils y renoncent totalement» expliqua Lucien THIEL.

La future monnaie unique européenne, l'euro, constitue pour le Directeur de l'ABBL, un risque mais comprend également des opportunités, même si ces dernières seraient encore difficiles à évaluer. Les banques devraient dorénavant rééquilibrer leurs activités en s'éloignant du marché des changes qui, en tout cas, ne constituerait qu'une partie restreinte de leur chiffre d'affaires. Lucien THIEL assura aussi que «la communauté bancaire luxembourgeoise serait résolue à jouer un rôle de choix dans le nouveau marché de l'euro».

La Chambre des Députés - sa composition, ses compétences

Guide pratique de l'Assemblée parlementaire luxembourgeoise

Le Bureau de la Chambre des Députés a pris l'initiative fort utile de publier une brochure de 136 pages expliquant et illustrant la composition, le fonctionnement et les compétences du Parlement luxembourgeois, tout en incluant des renseignements précieux sur les commissions parlementaires et les 60 Députés et les 6 Députés luxembourgeois au Parlement Européen.

Le lecteur trouvera ainsi les listes complètes des Députés par ordre alphabétique d'abord, par ordre chronologique d'après leur âge et leur appartenance à l'assemblée ensuite, et par ordre géographique d'après les circonscriptions, enfin.

Le chapitre suivant renseigne sur les commissions permanentes et spéciales de la Chambre des Députés, la composition des commissions et les répertoires de leurs membres. Cette première partie contient, en outre, des listes complètes des représentants luxembourgeois dans les Assemblées Internationales ainsi que les compositions des groupes politiques, de leurs bureaux et secrétariats:

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, le lecteur trouvera des portraits individuels de chaque Député avec des adresses et numéros de téléphone et de téléfax utiles, ainsi que des renseignements sur leur appartenance aux différentes commissions parlementaires. Cette partie est suivie de notices biographiques des six Députés luxembourgeois au Parlement Européen.

Des informations utiles concernant le Greffe de la Chambre des Députés avec ses responsables, ses membres et ses différents services concluent la partie descriptive de l'ouvrage.

La dernière partie est réservée à des explications portant sur le système parlementaire luxembourgeois.

L'annuaire «La Chambre des Députés - sa composition, ses compétences», publié par la Chambre des Députés et imprimé par le Service Central des Imprimés de l'État, est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante: Greffe de la Chambre des Députés, 19 rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg. Tél.: 466 966 -1/Fax 22 02 30.

Discours du Président SANTER à la Cérémonie d'Ouverture du Sommet EUROPE-ASIE

BANGKOK, 1^{er} mars 1996

This policy decision was by no means unexpected. Over many years, the European Union has established substantial ties with the Asian States participating in ASEM – including a number of bilateral or multilateral dialogues and formal agreements. For the first time, however, thanks to the ASEM initiative, we can take a more global approach. Indeed, a deeper, more friendly approach by creating a new atmosphere between us. Personally, I am convinced that the time is ripe to move towards more profound regional relations that will complement our bilateral relations.

In the last decade, Asia and the European Union have been changing at an unprecedented speed. It is of paramount importance that those changes are fully understood; misperceptions dispelled; information exchanged; common interests and objectives identified.

We, in Europe, fully acknowledge the importance of what our Asian partners have achieved both politically and economically over the last decade. Achievements that have contributed to spreading peace, stability and prosperity.

Politically, we have witnessed a growing number of substantial regional initiatives. A substantial multilateral dialogue has been established between Asian countries themselves, and within the Asia-Pacific region. There are the successes of ASEAN, APEC and, of course, the ASEAN Regional Forum.

We have seen South East and East Asia become the fastest region in the world. This impressive achievements offers an enormous potential for growth in European trade and investment relations with Asia. It is important to note that in 1994 the volume of EU trade with the countries of East, South and South-East Asia exceeded our trade with North and South America. Who would have thought that a decade ago? I want this growth in trade and investment to continue and accelerate.

Now let me briefly outline what we in the European Union are trying to achieve.

The European Union has also made major strides forward in recent years. Our process of European integration has reached a new stage with the entry into force of the Treaty in Maastricht which in 1993 laid the foundation of the European Union.

This process of integration will continue in the years to come. There are now three major items on the European Union's agenda:

– The establishment of European Economic and Monetary Union from 1 Janu-

ary 1999 which will introduce a single European currency: the EURO. This is of major importance and it will happen on time.

– A new round of institutional reforms to be decided in the Intergovernmental Conference in order to adapt our structures to the prospect of further political integration and enlargement. And,

– The enlargement process itself, whereby the European Union hopes to expand to the East and the South.

No-one should underestimate our determination to continue deepening European political integration. It brings us great benefits – economic, cultural, political – and of course, that most precious asset of all – peace. Indeed the longest period of peace among our peoples this century.

But this agenda does not mean we are becoming less open towards the outside world. Let me remind you of a few facts:

– We worked successfully together with Asia in the Uruguay Round to remove barriers to trade and to lower tariffs. For the EU, nearly 40% of our imports of manufactured goods will be duty free in the coming years, while tariffs on other products will fall by at least a third during the next decade. Our cooperation in the WTO financial services negotiation is another good example.

– The Single European Market has greatly improved the opportunities for third countries to do business in the European Union. Public procurement is opening up, as are telecommunications and others sectors.

– further political integration is also a source of great stability, much needed in today's world. Another sign of our openness is that we remain, for example, the world's largest external aid donors.

The European Union therefore is open-minded and outward looking, policy-wise as well as in practice. So let me underline that Asia is welcome in Europe; as partners; traders; investors; and friends.

How then should we jointly shape our future?

Firstly, by working together to ensure the smooth functioning of the multilateral trading system which is so vital for maintaining long-term growth and prosperity. Let us work together and be determined to resist all forms of unilateralism and managed trade. Let us work together closely in order to prepare the Ministerial meeting of the World Trade Organisation in Singapore later this year. Let us use the ASEM process for discussing those new subjects

that should be taken up by the World Trade Organisation, identifying together our main issues of concern. Let us work together on investment and intellectual property rights.

If two great regions of the world agree on the agenda, and agree to pursue that agenda together, the chances of moving forward on issues of key importance to both of us will be greatly enhanced.

Secondly, by intensifying science, technology and research cooperation between Europe and Asia which could be of considerable benefit to both regions, given our leading positions in many high technology sectors.

Thirdly, by cooperating together to make the Global Information Society a reality and a benefit for all our peoples.

Fourthly, by focusing on our joint heritage – the environment. Degradation of the environment with all its negative repercussions on global warming, deforestation and desertification is of increasing concern to both regions. Let us cooperate together and develop joint policies to sustain our planet for future generations.

Fifthly, poverty alleviation. Access to good health and education remain critical challenges. Europe and Asian participants in ASEM should join as partners to help the less developed countries in Asia, and the least favoured groups in society, to share in the increasing prosperity of the region as a whole.

Finally, let us develop a cultural dialogue. Both our regions contain the origins of very ancient and diverse civilizations and cultures. Let us learn from each other's experience – for example, by encouraging more tourism, educational exchanges, and so forth. In a nutshell, let us work to bring our people together, as was confirmed at the Europe-Asia Cultural Forum in Venice in January.

In summary, and as a tribute to the hospitality which is being extended to the European Union today, let me make the following wishes:

To discuss what we have to discuss, in full awareness of the differences.

To work more intensively together to expand our mutual trade and investment.

To define our ambitions and common interests.

To agree to pursue this dialogue, not necessarily in a formal way, but in an efficient way.

To recognize that now is the moment to begin a renaissance in our relations.

Les lignes de conduite de la Politique Budgétaire

Le 1^{er} mars 1996, Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre du Budget a présenté la circulaire budgétaire pour 1997 et donné des informations sur le compte prévisionnel de 1995.

1) Les orientations fondamentales

Dans sa déclaration du 22 juillet 1994 devant la Chambre des députés, le Gouvernement a défini dans les termes suivants les principes de politique budgétaire qui constituent la ligne de conduite fondamentale de sa politique budgétaire.

«Le Gouvernement persistera à mener une politique budgétaire prudente, en veillant plus particulièrement à ce que la progression des dépenses de l'Etat soit liée à l'évolution de la croissance économique. C'est-à-dire qu'il s'efforcera, dans une optique de moyen terme, de contenir la progression des dépenses publiques dans les limites de la croissance économique.»

D'un point de vue global, cette politique budgétaire vise donc à ajuster la progression annuelle des dépenses de l'Etat sur le rythme d'évolution pluriannuelle de la croissance économique et à réaliser ainsi un équilibre budgétaire dynamique dans une optique du moyen terme.

En vue de l'établissement des projets de budget annuels, le Gouvernement arrête donc chaque année une norme d'augmentation des dépenses de l'Etat qui est fondée sur les facteurs suivants:

- Croissance escomptée à moyen terme du produit intérieur brut (à prix constants);
- Hausse probable de la moyenne des cotés d'application de l'échelle mobile des salaires.

Dans ce cadre il importe également de relever que dans la mise en oeuvre de sa politique budgétaire, le Gouvernement attache une priorité de premier plan au respect des critères de convergence ancrés dans le traité de Maastricht.

Rappelons que sur le plan de la politique budgétaire un mécanisme très strict a été mis en place au début de la deuxième phase de l'Union économique et monétaire qui a pour but de contraindre les politiques budgétaires nationales à une grande discipline dont la principale obligation est d'éviter les déficits publics excessifs.

Dans un protocole annexe, le caractère excessif des déficits a été fixé dans les termes suivants:



Le Ministre du Budget M. Marc FISCHBACH, assisté de M. Jeannot WARINGO, Directeur de l'Inspection Générale des Finances, présente la circulaire budgétaire pour 1997.

- la dette publique est excessive si le rapport entre dette et P.I.B. est supérieur à 60 %.
- le déficit public prévu ou effectif (besoin de financement des administrations publiques) est excessif si le rapport entre ce déficit et le P.I.B. est supérieur à 3%.

Si le Luxembourg remplit actuellement l'ensemble de ces critères de convergence, il n'en demeure pas moins qu'aux yeux du Gouvernement il importe, qu'au cours des années à venir, cette situation puisse être stabilisée voire même être renforcée davantage.

2) Le contexte économique

Ainsi qu'il ressort de la dernière Note de Conjoncture du STATEC, le PIB au prix du marché s'est accru en 1995 d'environ 3,7% tant en version SEC qu'en version nationale. Si d'un autre côté l'emploi salarié a progressé de 2,9%, il n'en reste pas moins que le chômage a également augmenté de 500 unités pour passer de 2,7% à 3,0% de la population active.

Si les prix à la consommation se sont accrus en moyenne de 1,9%, en fin d'année, le taux d'inflation est retombé à 1,3%, les exportations de biens et de services (tant en version nationale qu'en version SEC) se sont accrues plus rapidement que les importations - il en résulte une amélioration du solde qui passe 30% du PIB en version nationale et à légèrement plus de 3,1 % en version SEC.

Pour ce qui est de l'exercice 1996, il convient de relever tout d'abord que la révision à la baisse des perspectives dans divers pays européens ne sera pas sans effet sur le Luxembourg.

Globalement, le STATEC prévoit une croissance légèrement inférieure à 3 %, tandis que les prévisions antérieures tablaient encore sur une progression du PIB de quelques 3,5 %.

Cette conjoncture nationale au ralenti devrait se répercuter négativement sur la construction - où l'on prévoit un taux de 2,5% - sur le commerce, la récupération et la réparation (+2,0%).

Aucune révision notable n'a été effectuée pour «les autres services marchands», qui ont déjà dans le passé, grâce à la création de nouveaux créneaux ou d'autres phénomènes extraconjuncturels, affiché un comportement «anti-cyclique».

Pour 1997, le STATEC s'attend à une très légère remontée de la croissance du PIB, parallèlement à une amélioration conjoncturelle généralisée en Europe, qui devrait profiter en premier lieu à l'industrie mais aussi à la construction.

Dans un contexte d'activité économique freinée en Europe, les prix des biens de consommation ont progressé plus lentement.

Le taux d'inflation de l'Europe des 15 s'est tenu à 3,0% en décembre 1995; le taux pondéré des quatre partenaires économiques du Luxembourg s'est situé à 1,4%.

3) La mise en oeuvre des principes de politique budgétaire

L'application des principes de politique budgétaire pluriannuelle nécessite tout d'abord le choix d'hypothèses plausibles concernant la croissance du produit intérieur brut et la hausse de l'échelle mobile des salaires.

Pour ce qui est du premier paramètre économique de la politique budgétaire, il convient de rappeler qu'en vue de l'élaboration du budget de l'exercice en cours, le Gouvernement a retenu un rythme moyen d'expansion annuelle du produit intérieur brut de notre pays de l'ordre de 3,5% en volume.

En vue de la définition de la norme budgétaire, le Ministère de l'Economie procédera au cours des mois à venir à une analyse plus poussée des perspectives de développement à moyen terme du produit intérieur brut sur la base notamment des travaux de l'OCDE et de la Commission de l'Union européenne. En fonction de ces résultats, le Gouvernement arrêtera la norme d'accroissement des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1997.

Quant au second paramètre économique à prendre en considération conformément aux principes de politique budgétaire pluriannuelle, à savoir la hausse de l'échelle mobile des salaires (moyenne annuelle des cotes d'application), il convient de relever que l'inflation a été au Luxembourg en 1995 de 1,9% (2,1% en termes d'échelle mobile) et que le STATEC prévoit actuellement une inflation légèrement inférieure en 1996 (+1,7%) et un léger accroissement des tendances inflationnistes en 1997 (+2,3%).

Dans l'intérêt de l'évaluation des propositions budgétaires pour 1997, le Ministère des Finances a dès lors procédé, en collaboration avec le STATEC, à l'établissement d'une hypothèse concernant la moyenne actuelle d'application de l'échelle mobile des salaires à mettre en compte pour toute l'année 1997. Cette hypothèse s'établit à 548,67 points.

Le montant purement nominal d'une proportion importante des charges de l'Etat (environ les deux tiers du budget ordinaire) est en effet lié directement à l'échelle mobile des salaires, de sorte que – quels que soient les principes de politique budgétaire – la détermination d'un plafond d'augmentation annuelle des dépenses publiques ne peut pas ne pas tenir compte de la hausse des prix.

Par rapport à l'hypothèse retenue au moment de l'élaboration du budget de 1996, cette prévision se traduit par une hausse de la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires

de 0,8%, qui est la résultante de deux facteurs distincts, à savoir:

– Hausse moins rapide que prévue de la moyenne des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires en 1996 (536,4 points au lieu de 544,2 points)

..... -1,34%

– Hausse probable de la moyenne des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires en 1997 (de 536,4 points à 548,7 points) +2,29%

Total (multiplicatif) +0,8%

4) La nécessité d'un examen rigoureux des propositions budgétaires

a) Dans sa déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994, le Gouvernement a arrêté les principales orientations et les actions prioritaires de la politique budgétaire qu'il entend mener jusqu'à la fin de la présente législature.

D'après les perspectives actuelles, la première priorité de l'action gouvernementale doit continuer de revenir en 1997 – comme le souligne d'ailleurs aussi l'exposé introductif du projet de budget pour 1996 – à la réduction du taux de chômage, étant entendu que cette priorité implique à son tour le développement du potentiel productif des entreprises et la poursuite de la lutte contre l'inflation.

A cet égard il importe d'ailleurs de relever que dans sa déclaration du 22 juillet 1994, le Gouvernement s'est assigné comme objectif fondamental la restructuration et la diversification des structures économiques et l'adaptation de l'appareil de production nationale aux exigences de la concurrence internationale. D'après les termes-mêmes de cette déclaration gouvernementale «la restructuration permanente de notre tissu industriel et l'objectif d'équilibre inter- et intrasectoriel motivent la poursuite d'une politique de développement et de diversification industrielle active par la création et l'implantation d'entreprises et activités nouvelles.»

Il importe donc que le budget de l'exercice 1997, puisse dégager les moyens nécessaires en vue de la poursuite de cet objectif ainsi que des autres actions prioritaires de la politique gouvernementale.

En considération de la structure particulière de notre budget ainsi que de la dynamique propre de certaines dépenses, cette tâche ne pourra être menée à bien que si toutes les dépenses sont réexaminées en profondeur et si toutes celles qui ne répondent pas à un besoin impérieux sont réduites voire même supprimées.

A cet égard, il importe notamment de relever que notre budget se caractérise par

une rigidité très grande, qui provient du fait qu'une proportion de plus en plus élevée des dépenses publiques est fixée ou en vertu de dispositions légales, réglementaires et conventionnelles. Cette rigidité découlant de ce caractère obligatoire et difficilement compressible de la plupart des dépenses se trouve encore accentuée par le fait qu'environ les deux tiers des dépenses courantes du budget de l'Etat sont liées directement, par le biais de l'échelle mobile des salaires, à l'évolution de l'Indice des prix à la consommation.

Dans ce contexte il importe également de rappeler que l'exécution de la loi du 8 janvier 1996 relative aux mesures salariales dans la fonction publique se traduira au budget de l'exercice 1997 par un accroissement des crédits de 995 millions ou de quelque 0,6% du budget voté de l'exercice 1996.

Notons également que d'après les estimations actuelles, la progression des crédits destinés au financement de l'assurance-pension et de l'assurance-maladie s'établira à quelque 1,6 milliards, alors que l'évolution des crédits pour le financement des différentes prestations familiales est évaluée à 400 millions.

Du côté des dépenses extraordinaires, il importe également de tenir compte de la volonté du Gouvernement de poursuivre le développement et la modernisation des infrastructures publiques et en particulier de celles qui sont indispensables pour assurer le développement du potentiel de production de notre économie. Globalement, il convient de rappeler que la progression des dépenses figurant au programme pluriannuel des dépenses extraordinaires avait été arrêté pour 1997 à un montant de l'ordre de 1,5 milliard en août 1995.

Dans ce contexte il importe d'ajouter le fait qu'au deuxième semestre de l'année 1997, le Luxembourg assurera la Présidence de l'Union européenne ce qui nécessite évidemment l'inscription au budget de cette année d'un crédit spécial pour le financement de cette mission.

Il découle de cette énumération non exhaustive que la quasi-totalité de la norme d'accroissement des crédits budgétaires se trouve dès à présent déjà absorbé de sorte que l'introduction de nouvelles dépenses ne pourra être envisagée que si d'autres dépenses moins urgentes sont comprimées voire supprimées.

b) Cette réalité doit être appréciée sur la toile de fond de l'évolution récente de notre situation budgétaire, telle qu'elle ressort notamment du compte prévisionnel de 1995.

Sous ce chapitre, il importe de rappeler tout d'abord que ce compte prévisionnel, tel qu'il a été soumis à la Chambre des députés à l'occasion des récents débats bud-

gétaires a fait apparaître un déficit légèrement supérieur à celui prévu au budget définitif de ce même exercice. Aux termes de ce compte prévisionnel, l'excédent des dépenses s'établirait en effet à 1,4 milliards, soit une détérioration de 0,1 milliard par rapport aux chiffres du budget voté de l'exercice écoulé.

Du côté des recettes ordinaires, le compte prévisionnel relève un montant total de 147,3 milliards par rapport à une prévision budgétaire de 143,8 milliards, soit une plus-value de recettes de quelque 3,5 milliards seulement ou de 2,3% par rapport aux prévisions.

Ce résultat s'explique partiellement par des rentrées supplémentaires de 3,3 milliards au titre de l'impôt sur le revenu des collectivités. Ces impôts proviennent en grande partie du secteur financier. Il reste à noter que les autres composantes de l'impôt général sur le revenu – l'impôt sur le revenu de capitaux ainsi que l'impôt sur la fortune – enregistrent également des plus-values, même si elles sont moins importantes.

D'un autre côté, les recettes communes de provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise ainsi que certaines recettes autonomes accusent régression de l'ordre de 1,737 milliard LUF.

La baisse des ventes touche tant le secteur des cigarettes que celui des huiles minérales et s'explique en majeure partie par le différentiel entre prix indigènes et prix dans les pays avoisinants, ainsi que par d'autres possibilités d'approvisionnement.

En matière de TVA, les recettes nettes restent stables à un très haut niveau, de l'ordre de 22,26 milliards LUF.

Du côté des dépenses, le total par rapport au budget définitif accuse un déficit de l'ordre de 2,8 milliards. D'autre part un certain volume de fonds pour dépenses futures a été mis en réserve. Ainsi 1,012 milliards sont mis en réserve au profit de la dette publique à titre de provision. 900 millions reviennent au fonds des routes. ... millions au fonds pour la protection de

l'environnement et finalement 400 millions ont été mis en réserve à titre de subvention d'intérêt au profit du logement.

Les chiffres du compte prévisionnel relèvent donc un déficit de l'ordre de 1,4 milliards.

c) Au vu des impératifs et des contraintes de l'action gouvernementale énumérés ci-avant, il importe de proscrire toute dépense supplémentaire qui ne correspondrait pas à une réelle nécessité et qui pourrait être évitée moyennant une utilisation plus efficiente des crédits disponibles.

Il va sans dire que ces observations valent pour l'ensemble des dépenses qui sont financées directement ou indirectement par le budget de l'Etat et qu'elles s'appliquent également aux dépenses dites « incompressibles ».

Compte tenu des considérations développées ci-dessus, et afin d'éviter que l'oeuvre d'assainissement budgétaire de l'actuel Gouvernement ne soit annihilée par un accroissement désordonné du volume des dépenses publiques, un appel pressant est donc adressé à tous les départements ministériels:

- Pour que toutes les dépenses soient soumises à une révision approfondie et pour que les dépenses qui, tout en étant utiles, ne sont pas absolument indispensables, soient comprimées, voire supprimées. Une politique de rigueur budgétaire implique en effet la nécessité de revoir certains mécanismes budgétaires qui sont devenus des automatismes et qui tendent à imprimer aux dépenses publiques un rythme de progression excessif.
- Pour que l'inscription de nouvelles dépenses, temporaires ou permanentes, aille de pair avec une action correspondante sur d'autres dépenses moins nécessaires. Dans l'optique des nouvelles conditions économiques et financières qui sont décrites ci-dessus, des charges supplémentaires ne pourront en effet être envisagées que si au préalable le budget des dépenses est élargé et si

d'anciens engagements sont abandonnés afin de faire place à des mesures nouvelles répondant davantage aux nécessités de notre époque: car, si les obligations financières du secteur public étaient toutes maintenues dans leur forme actuelle, la seule option possible pour le Gouvernement serait celle de renoncer à de nouvelles initiatives dans l'intérêt du progrès économique et social, ce qui ne saurait être accepté.

Des choix rigoureux devront donc être faits entre le souhaitable et le possible dès la phase d'établissement et, en tout cas, avant la présentation des propositions budgétaires aux Ministères des Finances.

Aussi importe-il que les Membres du Gouvernement procèdent eux-mêmes à un premier tri des propositions budgétaires de leurs administrations et services et qu'ils écartent d'emblée toutes les demandes de crédits qui s'avèrent incompatibles avec la mise en oeuvre d'une politique de rigueur budgétaire.

Nouvelles de la Cour

Le Maréchalat de la Cour communique:

Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu successivement en audience, pour la remise de leurs lettres de créance:

- S.E. M^{me} Vilma E. RAMIREZ, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Panama;
- S.E. M^{me} Annette De KOCK JOUBERT, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Afrique du Sud;
- S.E.M. Borys I. TARASYUK, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Ukraine et;
- S.E.M. Michalis A. ATTALIDES, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Chypre.

LUXEMBOURG, le 1^{er} mars 1996

Inauguration du Centre de Documentation sur les Migrations humaines

La Ville de Dudelange et le Centre de documentation sur les Migrations humaines (a.s.b.l.) a procédé le 1^{er} mars 1996 à l'inauguration du Centre de documentation sur les Migrations humaines, à DÜDELANGE, Gare-Usines. La cérémonie a eu lieu en présence de Son Altesse Royale, la Grand-Duchesse héritière MARIA-TERESA. Dans le cadre de l'inauguration s'est déroulé le vernissage de l'exposition «Ça ressemble à l'Italie. Les spécificités de l'habitat italien dans l'émigration.»

Migration in DÜDELINGEN um die Jahrhundertwende

Eine kurze Einführung

Vor der Einführung des Stahlwerkes in DÜDELINGEN im Jahre 1882 war die Gemeinde nur ein kleiner Grenzort, wo die Einwohner ihre Einnahmen aus einer Mischung von Landwirtschaft und Kleingewerbe erhielten. Die Einwohnerzahl schwankte seit Beginn des 19. Jahrhunderts zwischen 1500 und 1700 Personen, ohne viel Wachstum oder Abnahme. Dennoch waren Migrationen auch in dieser Periode nichts Ungewöhnliches, wie wir an dem Auftauchen und Verschwinden von bestimmten Familiennamen sehen können. Manchmal stand eine Einwanderung in Verbindung mit einem bestimmten Gewerbe, aber öfter war es der Fall, daß sich neue Einwohner in DÜDELINGEN ansiedelten, weil sie jemand aus der Gemeinde geheiratet hatten. Vor allem unter Frauen war (und ist) diese Form der Mobilität sehr wichtig.

Aber mit der Einführung der Stahlindustrie 1882 änderte sich dieses ruhige Bild von DÜDELINGEN vollkommen.

Mit der Gründung der Hütte sieht man einen explosionsartigen Anstieg der Bevölkerung von DÜDELINGEN einhergehen. Mit dem gemächlichen Leben war es seitdem vorbei. DÜDELINGEN wurde ein richtiger «Boomtown». Zahlreiche neue Arbeitsplätze, die der Aufbau der Hütte mit sich brachte, wurden von allen Seiten begrüßt und ein großer Zustrom von Immigranten gelangte unmittelbar nach der Gründung der Hütte nach DÜDELINGEN. Nicht nur in der neuen Hütte selbst, sondern auch in den Zulieferungsbetrieben, Bauunternehmern, Transportwesen etcetera, sowie in der Gastwirtschaft wurden zahlreiche neue



Le Député-Maire de la Ville de DÜDELANGE, M. Mars di BARTOLOMEO lors de son discours



S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière MARIA TERESA coupe le ruban traditionnel.

Arbeitsplätze geschaffen, die es jetzt zu besetzen galt. Diese Phase des intensiven Wachstums hielt - mit einer kurzen Unterbrechung während des Ersten Weltkrieges - an bis in die dreißiger Jahren des 20. Jahrhunderts. Danach stabilisierte sich die Bevölkerung von DÜDELINGEN zwischen 14.000 und 15.000 Personen, einen Umfang den die Stadt auch heute noch hat.

Es ist bemerkenswert, daß sich das Bevölkerungswachstum zwischen 1880 und

1930 fast ausschließlich in dem Ortsteil DÜDELINGEN konzentrierte. Während das Dorf DÜDELINGEN also sehr schnell seinen Charakter zu wechseln begann und von einer ländlichen in eine industrielle Struktur umgewandelt wurde, behielten die beiden anderen Ortschaften der Gemeinde, BÜRINGEN und BUDERSBERG, weitestgehend ihren agrarischen Charakter und wurden was die Entwicklung der Einwohnerzahl betraf, von dem Wandel im Dorf kaum beinflußt.

Wie man sieht, war das Bevölkerungswachstum, das die Inbetriebnahme der Hütte nach sich zog, nahezu ausschließlich im Dorf DÜDELINGEN konzentriert. BUDERSBERG und BÜRINGEN hingegen blieben ländlich.

Wie schon gesagt, wurde der Anstieg der Bevölkerung vor allem durch Einwanderung verursacht und seit der Jahrhundertwende gilt DÜDELINGEN in Luxemburg als Stadt der Italiener, eine Ehre die sie sich jedoch mit anderen Städten in der Minetteregion teilen mußte. Dabei waren es in der Periode, auf die wir uns hier konzentrieren (die Jahre um 1900) nicht die Italiener, die als erste große ausländische Einwanderungsgruppe nach DÜDELINGEN kamen. Zunächst waren von den Ausländern die Deutschen am zahlreichsten.

Die Belgier, beim Bau der Hütte unter anderem als Ziegler und Maurer tätig, waren in 1890 noch die zweitgrößte Einwanderergruppe. Erst nach der Jahrhundertwende fing der große Zustrom von italienischen Migranten nach DÜDELINGEN an und bei der Volkszählung von 1927 waren sie dann tatsächlich die größte ausländische Gruppe geworden, eine Gemeinschaft, die mit 2200 Leuten fast so groß war wie die der anderen Ausländer (ungefähr 2400 Personen) zusammen. Die Deutschen waren zu dieser Zeit aber immer noch die zweitgrößte ausländische Gemeinschaft in DÜDELINGEN. Interessant ist es ebenfalls, festzustellen, daß sich im Laufe der Zeit immer mehr Migranten aus anderen Ländern in DÜDELINGEN ansiedelten, unter ihnen beachtliche Gruppen von Jugoslawen, Polen und Russen.

Obwohl sich also um die Jahrhundertwende schon beträchtliche Gruppen von Ausländern in DÜDELINGEN niedergelassen hatten, waren diese Einwanderer zahlenmäßig einer anderen Gruppe von Migranten weit unterlegen. Vor 1900 kamen nämlich weitaus die meisten «Einwanderer» nicht aus Deutschland, Belgien oder Italien, sondern aus Luxemburg.

Die Volkszählung von 1890 zeigt, daß viele der Luxemburger, die sich vor 1900 hier niederließen, aus den luxemburgischen Dörfern unmittelbar um DÜDELINGEN kamen, wo sie in der Landwirtschaft oder im Kleingewerbe tätig gewesen waren. Ein anderer Teil hingegen war schon seit längerer Zeit als Industriearbeiter tätig und hatte zuvor in den Hütten oder Gruben in Lothringen gearbeitet. Diese Menschen kamen jetzt, wo sich die Gelegenheit bot, zurück, um in Luxemburg zu arbeiten. Und obwohl es sich heute nicht mehr einwandfrei feststellen läßt, müssen auch viele unter den aus Lothringen eingewanderten Personen die luxemburger Nationalität gehabt haben. Die Migration der Luxemburger nach DÜDELINGEN ist in mancherlei

Hinsicht grundsätzlich verschieden von z.B. der Italiener. Die Luxemburger zogen zum größten Teil mit ihren Familien zu und nicht als Einzelpersonen, wohingegen spätere Migrantengruppen oft ausschließlich aus alleinstehenden jungen Männern bestanden.

Dennoch gehörten auch die luxemburgischen Einwanderer zu einer höchst mobilen Gesellschaftsschicht. Aus den Volkszählungsdaten kann man ihre Familiengeschichte teilweise rekonstruieren und dabei stellt man fest, daß viele unter ihnen DÜDELINGEN nicht die erste Station in ihrem Arbeitsleben war. Die meisten hatten, wie gesagt, schon in den lothringischen Hütten- und Kohlrevieren gearbeitet und hatten auch dort häufig den Wohnort und den Arbeitsplatz gewechselt. Für die Unternehmer der Düdelinger Hütte waren die indutrieerfahrenen Rückkehrer gewiß ein Vorteil, bedeutete es doch, daß sie aus einem großen Reservoir von erfahrenen Arbeitskräften schöpfen konnten.

L'immigration portugaise et cap-verdienne

Au début des années 70, un important besoin de main d'oeuvre se fait sentir au Luxembourg. A cela il y a plusieurs raisons: les Italiens ne viennent plus, leur pays étant désormais lui-même demandeur de main d'oeuvre, le Grand-Duché bénéficie d'un boom économique et d'une expansion importante de son marché du travail, la démographie luxembourgeoise déficiente ne répond pas à ces nouveaux besoins.

Les autorités luxembourgeoises essaient de gérer la situation par un accord de main-d'oeuvre avec le Portugal (1970).

Alors que les Italiens travaillaient essentiellement dans la sidérurgie et le bâtiment, les Portugais sont employés partout où le travail est dur et peu rémunéré,

Depuis lors, la situation a évolué. La palette des emplois portugais s'est diversifiée, notamment par l'arrivée de fonctionnaires européens et par la percée sur le marché du travail de la deuxième génération de migrants. La communauté portugaise a su elle-même créer de l'emploi dans le domaine de l'artisanat et du commerce.

Les nouvelles dispositions sur le regroupement familial facilitent l'arrivée de familles portugaises, alors que l'immigration italienne se limitait souvent aux hommes seuls. On observe néanmoins que l'immigration familiale portugaise débute très souvent par la présence d'un homme ou d'une femme seule. À DUDELANGE, un emploi féminin à la maison

de retraite ou à l'hôpital est souvent évoqué comme porte d'entrée vers le marché du travail luxembourgeois.

L'immigration portugaise est fortement marquée par le phénomène dit de «la chaîne». Les membres d'une même lignée, les ressortissants d'un même village suivent la voie tracée par un familier. On assiste à la reconstitution au Luxembourg, de solidarités qui existaient dans le pays de départ. À DUDELANGE, ce mouvement se caractérise par un important regroupement d'immigrés originaires de la région de Figuera de Foz ou Mortagua.

Les Portugais constituent en importance numérique le premier groupe immigré de DUDELANGE. Cependant cette ville n'est pas un point de chute privilégié de l'immigration portugaise au Luxembourg. En dehors de l'emploi dans le bâtiment, elle offre en effet peu d'attrait professionnel immédiat pour la communauté portugaise, qui y est de ce fait plutôt moins présente que dans d'autres villes du Bassin minier. Un examen de biographies familiales montre que le choix de DUDELANGE a été souvent déterminé par l'existence de logements bon marché, l'immigration en chaîne faisant le reste. Ces logements sont situés généralement dans les quartiers ouvriers du début du siècle «Schmelz, Italien, Deich», abandonnés par les Italiens ou les Belges l'aisance venant. Phénomène nouveau dans l'histoire de ces quartiers, leurs occupants portugais ne les considèrent pas comme un lieu de passage provisoire. Ils acquièrent les logements et les restaurants. Une situation nouvelle se dessine: aux locaux suivent les propriétaires résidents.

Avec les Portugais sont venus des ressortissants des anciennes colonies portugaises, principalement des îles du Cap-Vert. Les Cap-Verdiens sont moins présents à DUDELANGE qu'à ESCH/ALZETTE ou dans la capitale. Ces immigrés originaires d'Afrique ont à expérimenter la curiosité, la méfiance, voire l'hospitalité exprimée à l'égard de celui dont la différence se lit sur la peau. Aussi les Cap-Verdiens plus que d'autres adoptent-ils la nationalité luxembourgeoise exprimant par là leur désir de faire leur chemin au grand-duché. Il semblerait que la promotion sociale de ce groupe passe prioritairement par les femmes.

On reproche quelquefois aux Portugais de moins bien s'intégrer dans la société luxembourgeoise que ne l'auraient fait les Italiens. C'est oublier que le parallélisme entre ces deux groupes n'est que de surface. Les conditions de départ sont en effet totalement différentes. Les Italiens sont arrivés dans une économie luxembourgeoise en pleine mutation. À l'image de nombreux Luxembourgeois, frappés eux aussi par l'exode rural, ils devaient se faire une place dans le nouveau monde industriel. Des réussites à travers l'usine

(notamment la «Le'erbud») étaient possibles. Les lusophones sont arrivés dans une société nantie et une économie en voie de tertiarisation où l'école détient la clé de la réussite. Or, nul ne contestera que l'école luxembourgeoise est des plus astreignants par le biais des compétences linguistiques qu'elle exige. À DUDELANGE, l'avenir des migrants lusophones paraît plutôt bien engagé. Il est probable que l'existence d'un enseignement secondaire de proximité dans la ville favorise la promotion sociale des migrants de deuxième génération, ascension qui passera nécessairement par la réussite scolaire. L'émergence de vocations universitaires dès la deuxième génération montre qu'ils sont entrain de refaire le chemin des Italiens.

Le Centre de documentation sur les Migrations

(projets et perspectives)

L'ASBL Centre de documentation sur les Migrations humaines s'est constituée en 1993. Elle est l'aboutissement de différentes initiatives localisées à Dudelange:

- Les Amitiés culturelles du Quartier Italie (ACQI) collectent depuis des années des documents ayant trait à la mémoire collective de l'immigration italienne
- des activités à caractère interculturel se sont développées au Lycée technique Nic.-Biever
- la Ville de DUDELANGE souhaitait dans le cadre des circuits interculturels du Bassin minier établir une activité culturelle liée aux phénomènes migratoires.

L'acquisition de la «Gare DUDELANGE-Usines» située près du quartier «Italien» a permis de fédérer ces initiatives en vue de l'établissement d'un Centre de documentation/Musée des Migrations humaines. Le groupe constitutif initial a depuis lors été très activement épaulé par les Amitiés Portugal-Luxembourg, section de DUDELANGE et la Commission consultative des étrangers de la ville de DUDELANGE.

En attendant la fin des travaux de restauration de la «Gare-Usines» financées conjointement par l'Etat et la ville de DUDELANGE, l'ASBL organise des cycles de conférences, des expositions, participe à des colloques, offre des visites guidées sur divers sites dudelangeois liés aux migrations. En collaboration avec le département d'architecture de la Miami University/Oxford-Ohio, un concept muséographique répondant à la particularité des lieux a pu être esquissé: Le «musée



sans murs» se propose d'intégrer la «Petite Italie» dans la surface d'exposition. Elle représente en effet un témoignage unique d'habitat ouvrier début du siècle agrémenté de solutions architecturales «méditerranéennes»: couloirs souterrains pour relier les différents niveaux d'occupation, balcons et jardins en terrasse. Habité aujourd'hui par une population à majorité d'origine portugaise, le Quartier est également un laboratoire de l'immigration en cours.

L'ASBL voyant une de ses futures chances dans le «networking» a systématiquement exploré sur le plan local, régional et national les diverses synergies. Le premier fruit en est la grande diversité de prêteurs pour l'exposition «Mémoires croisées».

Depuis 1994, le Centre est membre de l'Association of European Migrations institutions (AEMI) qui regroupe une vingtaine de musées et centres européens de documentation consacrés aux migrations.

Un projet de recherche co-financé par le Centre de Recherche public / Centre Universitaire de la Fondation Bassin Minier étudie actuellement à l'intention du Centre diverses méthodes de saisie informatique de sources liées aux migrations.

Diverses publications sont en cours, «Itinéraires croisés» paraissant aux Editions le Phare, Tageblatt, décembre 1995 représente en quelque sorte une première approche programmatique pour le Centre de Documentation.



Apprendre tout au long de la vie: nous sommes tous concernés!

Le Livre blanc «*Croissance, compétitivité, emploi*», édité par la Commission européenne en 1993 sous la présidence de Jacques DELORS, avait déjà mis l'accent sur l'importance capitale de l'investissement dans l'éducation et la recherche afin de préserver l'avenir de l'Europe. Deux années plus tard, la Commission récidive avec un Livre blanc sur l'éducation et la formation: «*Enseigner et apprendre – vers la société cognitive*». Face au spectre du chômage, face aux bouleversements que subit la société à l'heure actuelle – avènement de la société de l'information, développement de la civilisation technique et scientifique et mondialisation de l'économie – les pays européens n'ont plus le choix: «*Pour maintenir leur place, continuer à être une référence dans le monde, ils doivent compléter les progrès réalisés dans l'intégration économique par un investissement plus important dans le savoir et la compétence.*»

C'est dans ce contexte que le Parlement européen ainsi que le Conseil ont décidé d'organiser en 1996 une année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Le but de cette année est de sensibiliser les Européens au concept d'éducation et de formation tout au long de la vie et de développer une réflexion d'ensemble sur le rôle et les enjeux de l'éducation et de la formation à l'aube du XXI^e siècle. Les mesures qui seront lancées en 1996 vont viser essentiellement les cinq objectifs suivants:

- encourager l'acquisition de connaissances nouvelles
- rapprocher l'école de l'entreprise
- lutter contre l'exclusion
- maîtriser trois langues européennes
- traiter sur un plan égal l'investissement

matériel et l'investissement en formation.

«J'apprends, donc je suis»

L'éducation de base, acquise essentiellement à l'école, conservera une valeur inestimable dans la mesure où c'est elle qui va constituer le socle sur lequel l'adulte pourra construire ultérieurement de nouveaux apprentissages. Cependant, elle ne pourra plus se borner à transmettre des connaissances, mais elle devra aussi et surtout former l'être humain afin qu'il devienne curieux d'apprendre, capable de s'adapter au changement et de prendre des initiatives: «*la mission fondamentale de l'éducation est d'aider chaque individu à développer tout son potentiel et à devenir un être humain complet, et non un outil pour l'économie*» (Table Ronde des industriels européens – février 1995). Souplesse et flexibilité seront des qualités essentielles. En effet, tout citoyen européen, jeune ou adulte, est désormais confronté au problème de son adaptation à de profondes mutations dans le domaine de l'accès à l'emploi et de l'évolution du travail. Ce problème touche tous les groupes sociaux, toutes les professions, tous les métiers. Chaque personne devra prendre conscience de la nécessité incontournable qu'il y a désormais à se former même après la fin de la scolarité, quels que soient les diplômes obtenus.

La culture générale, parfois quelque peu oubliée dans la course aux titres scientifiques ou dans les voies de formation techniques, est à nouveau à l'honneur. Le Livre blanc sur l'éducation et la formation souligne son caractère fondamental dans quelques phrases très éloquentes: «*(...) le développement de la culture générale, c'est-à-dire de la capacité à saisir la*

signification des choses, à comprendre et à porter un jugement, est le premier facteur d'adaptation à l'évolution de l'économie et à celle de l'emploi (...) Cette exigence d'une base culturelle solide et large, littéraire et philosophique, scientifique, technique et pratique, ne concerne pas que la formation initiale. De nombreux exemples montrent que la reconversion professionnelle des salariés, peu qualifiés ou très spécialisés par la taylorisation du travail, implique l'acquisition d'une telle base, point de passage nécessaire vers l'acquisition de nouvelles compétences techniques. Les centres de formation professionnelle sont de plus en plus amenés, lors d'actions de reconversion des travailleurs, à redonner à ceux-ci une culture générale avant de leur apprendre un nouveau métier.»

C'est pourquoi l'année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie s'adressera à des publics extrêmement variés: écoles et organismes de formation, universités; organismes et associations responsables de jeunes, de femmes et de personnes âgées; organisations chargées de la promotion de l'égalité des chances et de la lutte contre l'exclusion; petites et moyennes entreprises; ministères, responsables politiques et leaders d'opinion, partenaires sociaux; chambres de commerce et de métiers, associations professionnelles.

Une vaste gamme d'activités s'étalera tout au long de l'année, aux niveaux communautaire et national: conférences, séminaires, journées portes ouvertes, articles de presse, programmes de télévision, prix et concours, etc. Une importance particulière sera accordée aux initiatives impliquant directement le citoyen.

Au Luxembourg, l'année a démarré officiellement le 1^{er} mars 1996 avec une conférence de lancement, au cours de laquelle les actions prévues sur le plan national furent présentées au public.



Conférence Nationale pour Étrangers

Le Ministre de la Famille, le Commissaire du Gouvernement aux étrangers, en collaboration avec le Comité de Liaison et d'Action des Étrangers, ont invité à la Conférence nationale pour Étrangers qui a eu lieu le 2 mars 1996, à LUXEMBOURG-KIRCHBERG, avec le programme suivant:

Présidence: Monsieur Francis DELAPORTE, Commissaire de Gouvernement aux étrangers.

Citoyenneté et facteurs d'intégration

- * Ouverture de la séance par Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille et Monsieur Manuel MALHEIROS, Président du Comité de Liaison et d'Action des étrangers

Le nouveau droit de vote communal

- * Présentation de la loi du 28.12.95:
 - modalités de la mise en pratique de dynamisation des inscriptions par Mon-

Mme Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, ouvre la séance.

sieur Jean-Mathias GOERENS, Premier
Conseiller de Gouvernement

Études sur l'intégration: les facteurs d'intégration

- * Présentation de l'enquête sur les immigrants et leurs enfants en France et des principaux résultats de l'étude
- Institut National d'Etudes Démographiques,
Madame Michèle TRIBALAT, chercheur
- * Présentation de deux initiatives luxembourgeoises
- Centre de Documentation sur les Migrations Humaines,
Monsieur François HENDRICKX, chercheur
- Centre de Recherche Public – Centre Universitaire
Cellule Stade – Projet Baleine
Monsieur Fernand FEHLEN, chef de projet
Madame Delfina BEIRAO, licenciée en sciences de la communication
- * Discussion générale sur les facteurs d'intégration, avec accents posés sur l'apprentissage des langues, la scolarité ainsi que sur la situation des non-communautaires

Les commissions consultatives communales pour étrangers: quel moteur de participation et d'intégration?

- * Bilan et perspectives développées par Monsieur Claude FRIESEISEN, Premier Conseiller de Gouvernement
- * Présentation des formations organisées par le Comité de Liaison et d'Action des étrangers par Monsieur Pablo SANCHEZ, président de l'association CLAES-services, asbl
- * Expériences concrètes d'activité et de non-activité des CCCE
- * Commissariat du Gouvernement aux étrangers et Conseil National pour étrangers: Partenaires des commissions consultatives communales pour étrangers par Madame Malou KAPGEN, licenciée en sciences sociales, fonctionnaire au Commissariat du Gouvernement aux étrangers et par Monsieur Rogers DELGADO, vice-président du Conseil National pour étrangers



Un Hémicycle rempli jusqu'à la dernière place



Mme JACOBS entourée des responsables de l'organisation lors de la conférence de presse présentant la Conférence Nationale pour Étrangers

- * Discussion générale:
 - Quelles CCCE pour demain?
 - Quel rôle à jouer dans la promotion des inscriptions et de la formation civique?
- * Présentation de la nouvelle brochure à l'intention des membres des CCCE par Monsieur Franco BARILOZZI

Conclusions de la journée par Monsieur

Francis DELAPORTE, Commissaire du Gouvernement aux étrangers, président de la Conférence

Clôture par Monsieur Michel WOLTER, Ministre de l'Intérieur.

* * *



Hoher Besuch auf der CEBIT in HANNOVER

Kommunikationsministerin Mady DELVAUX-STEHRRES und Wirtschaftsminister Robert GOEBBELS besuchten den Luxemburger Gemeinschaftsstand auf der CEBIT in HANNOVER. Die CEBIT ist eine der weltgrößten Fachmessen im Bereich Kommunikation und Informatik.

Besuch auf der CEBIT von Kommunikationsministerin Mady DELVAUX-STEHRRES.....



... und von Wirtschaftsminister Robert GOEBBELS

M. Jacques F. POOS en visite officielle au Vietnam

A l'issue du Sommet Europe-Asie à BANGKOK, le chef de la diplomatie luxembourgeoise s'est rendu à HANOÏ, où il est arrivé dimanche 3 mars 1996 pour une visite officielle. M. POOS était accompagné d'une délégation économique de représentants d'entreprises luxembourgeoises.

Lors d'une brève cérémonie d'accueil, le Ministre POOS a rappelé la longue lutte pour l'indépendance du peuple vietnamien qui s'est maintenant engagé sur la voie de la reconstruction de son économie et de l'intégration régionale, notamment à travers son adhésion à l'ASEAN en 1995.

La situation politique et économique au Vietnam, l'évolution des relations bilatérales ainsi que les développements au sein

de l'UE ont été à l'ordre du jour de la réunion de travail avec M. Nguyen Manh CAMH, Ministre vietnamien des Affaires étrangères.

Les ministres ont passé en revue les différents projets dans les secteurs de la santé, de la formation, du tourisme et du développement qui sont en cours de réalisation dans le cadre de la coopération bilatérale.

M. POOS a attiré l'attention particulière de ses interlocuteurs sur les progrès nécessaires en matière de démocratisation et de respect des droits de l'homme. Il a évoqué certains cas précis au sujet desquels il a demandé des informations de la part des autorités vietnamiennes.

Le Ministre POOS a été reçu en audience par le Premier Ministre VO VAN MIET, avec lequel il a également évoqué le développement des relations bilatérales ainsi que des problèmes internationaux comme les résultats du récent Sommet Europe-Asie.

Accompagné des représentants des entreprises luxembourgeoises, le Ministre POOS, a eu une réunion de travail avec le Ministre vietnamien de l'Industrie ainsi qu'avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie. Ces entretiens ont porté sur l'environnement économique au Vietnam ainsi que sur les perspectives de la coopération et de l'investissement pour les entreprises luxembourgeoises.

Dans ce contexte, une convention de non-double imposition entre le Luxembourg et le Vietnam a été signée.

Le Ministre a également signé quatre protocoles qui illustrent le développement des relations bilatérales entre les deux pays. Il s'agit d'un protocole relatif à la réhabilitation de l'hôpital de SON MY, d'un protocole relatif au projet de réalisation d'une étude de faisabilité pour la production d'aciers spéciaux à effectuer par la firme PAUL WURTH, d'un protocole relatif au projet de construction d'un hangar destiné à abriter une unité de production de prothèses à réaliser par la firme ASTRON de DIEKIRCH ainsi qu'un protocole relatif à la coopération dans le domaine de la formation hôtelière.

Le mercredi 5 mars M. POOS a été reçu en audience par M. Le Duc ANH, Président de la République Socialiste du Vietnam. La discussion a porté sur la situation politique au Vietnam, l'état des relations bilatérales ainsi que les perspectives du nouveau partenariat entre l'UE et le Vietnam. Dans ce contexte, M. POOS a rappelé à son interlocuteur l'importance de la démocratisation et le respect des libertés fondamentales compte tenu aussi des dispositions prévues à cet égard dans l'accord de coopération et de commerce que le Vietnam a conclu avec l'UE.

M. POOS, accompagné d'une délégation

économique, a rencontré le Ministre du Plan et des Investissements, M. DO QUOO SON.

A cette occasion les perspectives des investissements et des exportations des entreprises luxembourgeoises au Vietnam ont été examinées. Le Ministre vietnamien a donné des précisions sur les orientations et les priorités de la politique économique vietnamienne. A ce sujet, la firme Paul WURTH réalisera une étude de faisabilité pour la production d'aciers spéciaux.

M. POOS a pu reconfirmer l'engagement du Luxembourg en faveur de sa coopération au développement du Vietnam.

Lors de ses entretiens avec les dirigeants de HO-CHI-MINH-VILLE, le Ministre des Affaires étrangères a souligné la double dimension symbolique de la ville. Elle symbolise à la fois la fin d'une époque, celle de la partition du pays, et le renouveau du Vietnam, puisqu'elle est devenue en quelques années seulement la capitale économique du Vietnam.

Le Ministre POOS s'est rendu au Comité populaire d'un arrondissement défavorisé de la ville. Le maire de HO-CHI-MINH-VILLE y a exposé le plan d'urbanisation et de réaménagement de ce quartier. Une visite des lieux a permis à la délégation luxembourgeoise de se rendre

compte des conditions de vie extrêmement difficiles de plusieurs milliers de familles. Dans ce contexte, une assistance du Luxembourg dans le secteur de l'assainissement et des infrastructures sociales et sanitaires au profit des populations les plus démunies a été discutée.

La visite officielle s'est terminée à la Chambre de commerce de HO-CHI-MINH-VILLE par une présentation de l'économie et des entreprises luxembourgeoises.

Des contacts avec les représentants de firmes vietnamiennes ont eu lieu afin d'étudier les possibilités de coopération et d'échange. La visite de la zone industrielle de BIEU HOA a permis à la délégation luxembourgeoise de constater les progrès déjà réalisés en matière de développement économique ainsi que le dynamisme que dégagent la ville et toute la région autour de HO-CHI-MINH-VILLE.

Le Vietnam est, selon M. POOS en passe de devenir à son tour un nouveau «tigre». Il sera un marché du futur sur lequel les entreprises luxembourgeoises devront développer une présence active.

Le Ministre des Affaires Étrangères, M. POOS a quitté HO-CHI-MINH-VILLE dans la soirée du 6 mars pour se rendre à LA HAYE où il a participé au Sommet Benelux.

Recherche et développement: l'heure des choix a sonné

Un entretien avec Mme Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation nationale, quant à l'avenir de la recherche et du développement (R&D) au Grand-Duché.

Luxemburger Wort: *Au début de cette année, à l'occasion de la réception de Nouvel An qui a réuni les chercheurs luxembourgeois, vous avez annoncé la tenue, cet automne, "d'assises sur la recherche". Pouvez-vous nous en expliquer les principaux objectifs ?*

Erna HENNICOT-SCHOEPGES: Je pense que le moment est venu de dresser le bilan des répercussions de la loi de 1987 portant création des CRP-Centres de recherche publics- et de voir si cette loi est adaptée à l'évolution du secteur de recherche et du développement. Par la même occasion, il serait également intéressant de faire un point précis sur les activités des trois CRP depuis leur créa-

tion. A mes yeux, si nous investissons un peu plus dans la recherche, nous pourrions trouver d'autres créneaux porteurs. Le Luxembourg doit se poser la question de savoir s'il veut mener une politique conséquente de recherche et développement ou simplement se contenter de la situation telle qu'elle se présente à l'heure actuelle. Grâce à leurs travaux, les CRP ont pu développer des relations et des synergies très fructueuses avec des instituts étrangers. Je pense qu'il est de notre devoir de réunir tous les chercheurs autour d'une même table et de plancher, ensemble, sur l'avenir. Il faut aussi ne pas perdre de vue que de nombreux chercheurs luxembourgeois sont partis exercer leurs talents à l'étranger, et que certains d'entre eux n'ont plus beaucoup de contacts avec leur pays d'origine. Cet exode de matière grise étant une grande perte pour la recherche luxembourgeoise, il serait bon de rétablir certaines relations.

L.W.: *Vouloir mener une politique plus poussée signifie que les budgets alloués à la recherche devront augmenter...*

Erna Hennicot-Schoepges: Je sais que je devrai faire face à ce problème. Mais il faut ne pas oublier que la recherche est un secteur qui peut ramener de l'argent. La réussite appartient aux pays qui sauront investir dans des technologies porteuses d'avenir. Evidemment, il y a pléthore de domaines dans lesquels on peut investir. Nous devons donc procéder de manière sélective et définir les domaines où nous voulons être présents. Néanmoins, il faut ne pas attendre trop longtemps: avec le temps, les créneaux porteurs se feront de plus en plus rares. Avant de brandir le spectre d'investissements importants, il est donc important de se concentrer sur l'essentiel et de construire le futur sur les fondations que nous avons érigées ces dernières années.

L.W.: *Comment entendez-vous préparer ces assises sur la recherche ?*

Erna Hennicot-Schoepges: Nous travaillons à la mise en place d'un groupe de travail qui réunira les principaux acteurs en la matière, dont évidemment les responsables des différents CRP. J'attends un premier rapport de ce groupe avant les grandes vacances, rapport qui comportera notamment un volet consacré aux travaux effectués jusqu'alors par les centres, et un autre portant sur le cadre légal. Ces travaux préliminaires permettront de dégager les principaux problèmes et axes de réflexion, que nous évoquerons ensuite à l'automne.

L.W.: *De manière générale, quel est l'intérêt des jeunes pour la recherche? Le chercheur n'est-il pas devenu une "espèce" de plus en plus rare?*

Erna Hennicot-Schoepges: Je n'ai pas de statistiques précises sur ce sujet. Je sais toutefois que nos bourses formation-recherche n'ont pas toutes été distribuées. Évidemment, cette situation est regrettable. J'ai l'impression qu'il y a un manque d'information quant aux possibilités que nous offrons, mais aussi une certaine réticence de la part des jeunes d'effectuer leurs travaux de recherche au Luxembourg. A preuve: de nombreux jeunes

Luxembourgeois partent pour l'étranger. Je pense qu'il y a une autre explication: le domaine scientifique est en perte de vitesse dans l'enseignement secondaire, essentiellement dans l'enseignement classique. Pour infléchir cette tendance, nous devons veiller à susciter l'intérêt des jeunes pour les sciences et faire en sorte que cet intérêt se maintienne durant l'ensemble de leur cursus scolaire.

Propos recueillis par Alain Rousseau (L.W. du 3 mars 1996)

Consternation après l'attentat à JÉRUSALEM (4.3.96)

Le Gouvernement luxembourgeois a appris avec la plus grande consternation le nouvel attentat-suicide qui vient de frapper, en plein coeur de JÉRUSALEM, les passagers d'un bus urbain. Aux familles de ces victimes innocentes et au Gouvernement israélien, il exprime ses plus sincères condoléances.

Cet acte d'une indicible lâcheté est une nouvelle étape dans la stratégie de la terreur contre la paix qu'une organisation criminelle déploie contre la volonté des peuples et des dirigeants israéliens et palestiniens d'aboutir à une véritable solution du conflit qui les a opposés jusque-là.

Le Gouvernement luxembourgeois est conscient des difficultés que le cabinet de

M. Shimon PERES, fidèle à l'oeuvre de vie et de paix d'Itzhak RABIN, doit affronter en ce moment et tient à exprimer son entière solidarité avec le Gouvernement israélien dans l'épreuve qui frappe son pays.

Tout en reconnaissant les efforts de l'Autorité palestinienne dans la lutte contre le terrorisme, le Gouvernement luxembourgeois tient à l'exhorter à assumer pleinement ses responsabilités en matière de sécurité qui découlent des accords d'OSLO et de WASHINGTON ainsi que de sa légitimité démocratique pour prendre des mesures plus efficaces contre le terrorisme des ennemis de la paix.

Le Gouvernement luxembourgeois réitère son appel à la coopération entre Israël et l'Autorité palestinienne dans la lutte contre le terrorisme dans l'intérêt de la continuation du processus de paix.

Télégramme de condoléances (4.3.96)

Monsieur Ezer WEIZMANN
Président d'Israël

C'est avec une intense émotion que la Grande-Duchesse et moi-même avons appris la nouvelle de la série d'attentats dirigés contre la vie de vos citoyens. Nous avons à coeur de vous exprimer la profonde indignation que nous ressentons devant ces actes insensés.

Au nom de mes compatriotes, je vous adresse notre vive compassion avec les familles des victimes et nos sentiments de profonde sympathie avec votre peuple.

Jean
Grand-Duc de Luxembourg

Accord avec le Canada sur la coproduction audio-visuelle

Le lundi 4 mars 1996 a eu lieu à la Maison de Cassal à Luxembourg la signature officielle de l'«**ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG ET LE GOUVERNEMENT DU CANADA CONCERNANT LA COPRODUCTION AUDIOVISUELLE**», par Monsieur Jean-Paul ZENS, Directeur du Service des Médias et de l'Audiovisuel et Monsieur Jean-Paul HUBERT, Ambassadeur du Canada auprès du Grand-Duché de Luxembourg.

Cet accord devrait permettre d'élargir et de renforcer les échanges économiques et

culturels et surtout de favoriser le développement de la coopération audiovisuelle entre le Luxembourg et le Canada au profit de leurs industries audiovisuelles respectives. L'accueil des cinéastes sera ainsi largement facilité de part et d'autre.

Toutes les oeuvres audiovisuelles de toutes longueurs et de tous formats en coproduction par des producteurs du Luxembourg et du Canada sont admis au bénéfice de cet accord.

Des règles de procédure seront fixées par les autorités compétentes du Luxembourg et du Canada et un comité mixte sera créé

entre les deux pays afin d'appliquer l'accord en question.

L'accord s'intègre donc clairement dans la politique volontariste du Gouvernement luxembourgeois qui entend soutenir la production audiovisuelle et favoriser la coproduction entre les différents pays. Il y a lieu à cet effet de rappeler que le Luxembourg est sur le point de ratifier la Convention européenne sur les coproductions cinématographiques du Conseil de l'Europe.

On peut noter que la société de production luxembourgeoise «The Carousel Picture

Company» est en train de réaliser une coproduction avec le Royaume-Uni et le Canada, intitulée: «Midnight Man» and «Eye of the Storm», dont une partie substantielle est tournée au Luxembourg. Cette production pourra bénéficier de cet accord.

Délégation luxembourgeoise:

- Monsieur Jean-Paul ZENS,
Directeur du Service des Médias et de l'Audiovisuel
Ministère d'État
- Monsieur Guy DOCKENDORF
Premier Conseiller de Gouvernement
Ministère de la Culture
- Monsieur Jean-Jacques WELFRING
Directeur délégué aux affaires poli-

tiques et culturelles
Ministère des Affaires Etrangères

- Monsieur Guy DALEIDEN
Attaché de Gouvernement
Service des Médias et de l'Audiovisuel
- Monsieur Romain SCHROEDER,
Représentant de l'Union de la Production Audiovisuelle (ULPA)

Délégation du Canada:

- Monsieur l'Ambassadeur Jean-Paul HUBERT
- Monsieur Donald R. Mac PHEE
Conseiller Culture et Communication
- Madame Marie-Madeleine RETHIER
Attaché Culturel

ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG ET LE GOUVERNEMENT DU CANADA CONCERNANT LA COPRODUCTION AUDIOVISUELLE

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après appelés «les parties»)

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'établir un cadre pour le développement de leurs relations dans le domaine de l'audiovisuel, et plus particulièrement en ce qui concerne les coproductions cinématographiques, télévisuelles et vidéo;

CONSCIENTS de la contribution que des coproductions de qualité peuvent apporter à l'expansion de leurs industries de la production et de la distribution cinématographiques, télévisuelles et vidéo, ainsi qu'à l'accroissement de leurs échanges culturels et économiques;

CONVAINCUS que ces échanges contribueront au resserrement des relations entre les deux pays,

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER

(1) Aux fins du présent Accord, le terme «coproduction audiovisuelle», désigne un projet de toute durée, y compris les oeuvres d'animation et les documentaires produits sur film, bande vidéo ou vidéodisque ou sur tout autre support encore inconnu, à des fins d'exploitation dans les salles de cinéma, à la télévision, sur vidéocassette, sur vidéodisque ou selon tout autre mode de diffusion. Toutes nouvelles formes de production et de diffusion audiovisuelles seront incluses dans le présent Accord par un échange de notes.

(2) Les oeuvres réalisées en coproduction en vertu du présent Accord doivent être

approuvées par les autorités suivantes, ci-après appelées les «autorités compétentes» :

au Canada: le ministre du Patrimoine canadien;

au Luxembourg: le ministre ayant dans ses attributions le secteur audiovisuel.

(3) Toutes les coproductions proposées en vertu du présent accord doivent être produites et distribuées conformément aux lois et aux règlements nationaux en vigueur au Canada et au Luxembourg;

(4) Toutes les oeuvres réalisées en coproduction en vertu du présent Accord sont considérées à toutes fins utiles comme des productions nationales par et en chacun des deux pays. Par conséquent, elles jouissent de plein droit de tous les avantages qui résultent des dispositions relatives aux industries du film et de la vidéo qui sont en vigueur ou qui pourraient être édictées dans chaque pays. ces avantages sont acquis seulement au producteur du pays qui les accorde.

ARTICLE II

Les avantages découlant du présent Accord s'appliquent uniquement aux coproductions entreprises par des producteurs ayant une bonne organisation technique, un solide soutien financier et une expérience professionnelle reconnue.

ARTICLE III

(1) La proportion des apports respectifs des coproducteurs des parties peut varier

de 20 % à 80 % du budget de chaque coproduction.

(2) Chaque coproducteur doit apporter une contribution technique et artistique effective. En principe, la contribution de chacun doit être proportionnelle à son investissement.

ARTICLE IV

(1) Les producteurs, réalisateurs et scénaristes, ainsi que les techniciens et interprètes participant à la réalisation, doivent être des personnes résidant au Luxembourg ou bien des personnes y assimilées d'après les pratiques administratives luxembourgeoises, ou des citoyens canadiens ou résidents permanents au Canada.

(2) La participation d'interprètes autres que ceux visés au paragraphe 1 peut être admise, compte tenu des exigences de la coproduction, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes des deux pays.

ARTICLE V

(1) La prise de vues en direct et les travaux d'animation tels que le scénario-maquette, la maquette définitive, l'animation-clé, l'intervalle et l'enregistrement des voix, doivent en principe s'effectuer soit au Canada, soit au Luxembourg.

(2) Le tournage en studio ou en décors naturels, extérieurs ou intérieurs, dans un pays qui ne participe pas à la coproduction, peut être autorisé si le scénario ou l'action l'exige et si des techniciens et des interprètes du Canada et du Luxembourg participent au tournage.

(3) Le travail de laboratoire s'effectue au Canada ou au Luxembourg, sauf si cela s'avère techniquement impossible, auquel cas les autorités compétentes des deux pays peuvent accepter que ce travail soit fait dans un pays ne participant pas à la coproduction.

ARTICLE VI

(1) Les autorités compétentes des deux pays considèrent aussi favorablement la réalisation de coproductions entre le Canada, le Luxembourg et tout pays avec lequel l'une ou l'autre des deux parties est liée par un accord officiel de coproduction.

(2) Aucune participation minoritaire à une coproduction multipartite ne doit être inférieure à vingt pour cent (20 %) du budget.

(3) Chaque coproducteur minoritaire doit apporter une contribution technique et artistique effective.

ARTICLE VII

(1) Pour chaque oeuvre audiovisuelle, la proportion des droits d'auteur et de copyright détenue par les coproducteurs canadiens et luxembourgeois peut varier de

20% à 80 %. Le partage des droits d'auteur et de copyright doit toutefois se faire sur la base du principe de la proportionnalité relative aux contributions financières respectives des coproducteurs.

(2) Les incidences globales du présent protocole, notamment en ce qui concerne la participation de créateurs, de techniciens et d'interprètes canadiens et luxembourgeois ainsi que l'utilisation de moyens financiers et techniques du Canada et du Luxembourg, doivent être jugées satisfaisantes par les deux parties.

ARTICLE VIII

(1) La bande sonore originale de chaque coproduction doit être en anglais, en français, en allemand ou en luxembourgeois. Il est permis de tourner dans une des quatre ou dans les quatre langues, si le scénario l'exige, des dialogues dans d'autres langues peuvent être inclus dans la coproduction.

(2) Chaque coproduction est doublée ou sous-titrée en français et/ou anglais, allemand ou en luxembourgeois au Canada ou au Luxembourg, selon le cas. Toute dérogation à ce principe doit être approuvée par les autorités compétentes des deux pays.

ARTICLE IX

Aux fins du présent Protocole d'entente, les productions réalisées dans le cadre d'un jumelage pourront être considérées, après consentement des autorités compétentes, comme étant des coproductions et bénéficier des mêmes avantages.

Par dérogation aux dispositions de l'Article III, dans le cas d'un jumelage, la participation réciproque des producteurs des deux pays pourra être limitée à une simple contribution financière, sans exclure nécessairement toute contribution artistique et technique.

Pour être admises par les autorités compétentes, ces productions devront satisfaire aux conditions suivantes:

1) comporter un investissement réciproque et respecter un équilibre global au niveau des conditions de partage des recettes des coproducteurs dans les productions bénéficiant du jumelage;

2) la distribution des productions jumelées devra être assurée dans des conditions comparables au Canada et au Luxembourg;

3) les productions jumelées pourront être réalisées, soit simultanément, soit consécutivement, étant entendu, dans ce dernier cas, que l'intervalle entre la fin de la réalisation de la première production et le début de la seconde ne pourra excéder un (1) an.

ARTICLE X

(1) Sauf dans les cas prévus au paragraphe qui suit, chaque oeuvre réalisée en copro-

duction doit comporter, en deux exemplaires au moins, le matériel de projection et de reproduction employé pour la production. Chaque coproducteur est propriétaire d'un exemplaire de ce matériel et a le droit de l'utiliser pour en tirer les reproductions nécessaires, conformément aux conditions convenues entre les coproducteurs. De plus, chaque coproducteur a le droit d'accès au matériel de production original, conformément aux conditions précitées.

(2) A la demande des deux coproducteurs et sous réserve de l'approbation des autorités compétentes des deux pays, un seul exemplaire du matériel de projection et de reproduction est produit dans le cas des oeuvres qualifiées de productions à faible budget par les autorités compétentes. Le matériel est alors conservé dans le pays du coproducteur majoritaire. Le coproducteur minoritaire y a accès en tout temps pour en tirer les reproductions nécessaires, conformément aux conditions convenues entre les coproducteurs.

ARTICLE XI

Sous réserve de ses lois et règlements en vigueur, chaque partie:

a) facilite l'entrée et le séjour sur son territoire du personnel technique et artistique et des interprètes engagés par le coproducteur de l'autre pays pour les besoins de la coproduction; et

b) permet l'admission temporaire et la ré-exportation de tout équipement nécessaire à la coproduction.

ARTICLE XII

La répartition des recettes entre chaque coproducteur doit en principe être proportionnelle à la participation financière de chacun et soumise à l'approbation des autorités compétentes des deux pays.

ARTICLE XIII

L'approbation d'un projet de coproduction par les autorités compétentes des deux pays n'engage aucune d'entre elles à garantir aux coproducteurs l'octroi d'un permis d'exploitation de l'oeuvre réalisée.

ARTICLE XIV

(1) Dans le cas où une oeuvre réalisée en coproduction est exportée vers un pays où l'importation de telles oeuvres est contingentée, celle-ci est imputée au contingent de la partie:

a) dont la participation est majoritaire;

b) ayant les meilleures possibilités d'exportation, si la contribution des deux pays est égale;

c) dont le réalisateur est ressortissant, si l'application des alinéas a) et b) pose des difficultés.

(2) Par dérogation au paragraphe 1, si l'un

des pays coproducteurs peut faire entrer librement ses films dans le pays importateur, les oeuvres réalisées en coproduction en vertu de cet Accord bénéficient de plein droit de cette possibilité, au même titre que les autres productions nationales du pays coproducteur en question, si ce dernier y accorde son consentement.

ARTICLE XV

(1) Les coproductions doivent être présentées avec la mention «coproduction Canada-Luxembourg» ou «coproduction Luxembourg-Canada»), selon le pays dont la participation est majoritaire, ou tel que convenu par les coproducteurs.

(2) Cette mention doit figurer au générique ainsi que dans la publicité commerciale et le matériel de promotion de la coproduction et lors de sa présentation, et recevoir un traitement identique de la part des deux parties.

ARTICLE XVI

A moins que les coproducteurs n'en conviennent autrement, une coproduction doit être présentée aux festivals cinématographiques internationaux par le pays du coproducteur majoritaire ou, dans le cas de participations financières égales des coproducteurs, par le pays dont le réalisateur est ressortissant.

ARTICLE XVII

Les autorités compétentes des deux pays ont fixé conjointement les règles de procédure de la coproduction, en tenant compte de la législation et de la réglementation en vigueur au Canada et au Luxembourg. Les règles de procédure en question sont jointes au présent Accord.

ARTICLE XVIII

L'importation, la distribution et l'exploitation des productions cinématographiques, télévisuelles et vidéo luxembourgeoises au Canada et des productions cinématographiques, télévisuelles et vidéo canadiennes au Luxembourg ne sont soumises à aucune restriction, sous réserve des lois et règlements en vigueur dans les deux pays.

ARTICLE XIX

(1) Pendant la durée du présent Accord, on s'efforcera de parvenir à un équilibre général en ce qui concerne la contribution financière, la participation du personnel artistique, des techniciens et des interprètes et les installations (studios et laboratoires), en tenant compte des caractéristiques de chacun des pays.

(2) Les autorités compétentes des deux pays examineront au besoin les conditions d'application de cet Accord afin de résoudre toute difficulté soulevée par la mise en oeuvre des dispositions de ce dernier. Au besoin, elles recommanderont les modifications souhaitables en vue de

développer la coopération dans le domaine du cinéma et de la vidéo, dans le meilleur intérêt des deux pays.

(3) Une commission mixte est instituée pour superviser la mise en oeuvre de l'Accord. Elle déterminera si l'équilibre recherché a été respecté et, dans le cas contraire, arrêtera les mesures jugées nécessaires pour rétablir cet équilibre. La commission mixte se réunira au besoin et alternativement dans chacun des pays. Cependant, des réunions extraordinaires pourront être convoquées à la demande de l'une ou des deux autorités compétentes, notamment en cas de modification importante de la législation ou de la réglementation applicable aux industries du cinéma, de la télévision et de la vidéo dans l'un ou l'autre des pays, ou si l'application de l'Accord suscite de graves difficultés. La commission mixte doit se réunir dans les six (6) mois suivant sa convocation par l'une des parties.

ARTICLE XX

(1) Le présent Accord entrera en vigueur à la date de sa signature.

(2) L'Accord est conclu pour une période de cinq (5) ans à compter de son entrée en vigueur; il sera reconduit tacitement pour des périodes identiques à moins que l'un ou l'autre des deux pays ne signifie par écrit son intention de le résilier six (6) mois avant sa date d'expiration.

(3) Les coproductions approuvées par les autorités compétentes et en cours au moment où l'une des parties signifie son intention de résilier l'Accord continueront à bénéficier pleinement des avantages de ce dernier jusqu'à ce que leur réalisation soit terminée. Une fois résilié ou expiré, l'Accord restera applicable à la liquidation des recettes des oeuvres coproduites.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en double exemplaire à
ce jour de 1996,
en français et en anglais, chaque version
faisant également foi.

POUR LE GOUVERNEMENT
DU CANADA

POUR LE GOUVERNEMENT DU
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

ANNEXE

RÈGLES DE PROCÉDURE

Les demandes d'admission aux avantages du présent Accord pour toute coproduction doivent être adressées simultanément aux deux administrations, au moins trente (30) jours avant le début du tournage. L'administration de la partie contractante du coproducteur majoritaire doit commu-

iquer sa proposition à celle de l'autre pays dans les vingt (20) jours suivant le dépôt du dossier complet, décrit ci-dessous. L'administration de la partie contractante du coproducteur minoritaire doit à son tour notifier sa décision dans les vingt (20) jours qui suivent.

La documentation soumise à l'appui de toute demande doit comprendre les éléments suivants:

- I. Le scénario définitif;
- II. Un document prouvant que la propriété des droits d'auteur pour la coproduction a été légalement acquise, ou à défaut, qu'une option valable a été consentie;
- III. Le contrat de coproduction, signé par les deux coproducteurs. Ce contrat doit comporter:
 1. le titre de la coproduction audiovisuelle;
 2. le synopsis;
 3. le nom du scénariste ou de l'adaptateur, s'il s'agit d'un sujet inspiré d'une oeuvre littéraire;
 4. le nom du réalisateur (une clause de sauvegarde étant admise pour son remplacement éventuel);
 5. le budget détaillé expliquant les dépenses à exposer dans les pays respectifs de coproduction;
 6. le plan de financement;
 7. une clause prévoyant la répartition entre les coproducteurs des recettes, des marchés, des moyens de diffusion, ou d'une combinaison de ces éléments;
 8. la participation de chaque coproducteur aux dépassements ou économies éventuels est en principe proportionnelle à leurs apports respectifs.

Toutefois, la participation du coproducteur minoritaire aux dépassements peut être limitée à un pourcentage inférieur ou à un montant déterminé, à la condition que la proposition minimale prévue à l'article VI de l'Accord soit respectée;
 9. la répartition de la propriété des droits d'auteur et de copyright entre les coproducteurs;
 10. une clause prévoyant le partage des droits d'auteur sur base du principe de la proportionnalité relative aux contributions financières respectives des coproducteurs;
 11. une clause précisant que l'admission aux avantages découlant

de l'Accord n'engage pas les autorités gouvernementales des deux pays à accorder un visa d'exploitation de la coproduction;

12. une clause précisant les dispositions prévues:
 - a) dans le cas où, après examen du dossier, les autorités compétentes du Luxembourg ou du Canada n'accorderaient pas l'admission sollicitée;
 - b) dans le cas où les autorités compétentes n'autoriseraient pas l'exploitation de la coproduction dans leur pays ou son exportation dans un tiers pays;
 - c) dans le cas où l'un ou l'autre des coproducteurs ne respecterait pas ses engagements;
13. la date prévue pour le début du tournage;
14. une clause précisant que le coproducteur majoritaire doit souscrire une police d'assurance couvrant au moins «tous les risques pour la production» et «tous les risques pour le négatif».
- IV. Le contrat de distribution, lorsque celui-ci est déjà signé;
- V. La liste du personnel artistique et technique avec l'indication de leur nationalité, de leur lieu de résidence et des rôles attribués aux acteurs;
- VI. Le calendrier et le plan de travail de production.

Les deux administrations compétentes des parties contractantes peuvent en outre demander tous les documents et toutes les précisions additionnelles jugés nécessaires.

En principe, le découpage technique et les dialogues doivent être soumis aux administrations compétentes avant le début du tournage.

Des modifications, y compris le remplacement d'un coproducteur, peuvent être apportées au contrat original. Elles doivent cependant être soumises à l'approbation des administrations compétentes des parties contractantes avant l'achèvement de la coproduction. Le remplacement d'un coproducteur ne peut être admis que dans des circonstances exceptionnelles, et pour des motifs reconnus valables par les deux administrations compétentes.

Les administrations compétentes s'informent mutuellement de leurs décisions.

BAPTÊME de la nouvelle TULIPE GRANDE-DUCHESSE JOSÉPHINE-CHARLOTTE

au Palais grand-ducal, le 6 mars 1996

Le 6 mars 1996, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a baptisé de son nom la nouvelle tulipe «Grande-Duchesse JOSÉPHINE-CHARLOTTE». Cet événement exceptionnel eut lieu au cours d'une cérémonie à la salle de la Balance au Palais Grand-Ducal à LU-

XEMBOURG en présence de Madame Allogonde NIERMAN, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas à LUXEMBOURG, MM. W. D. SCHIFF, Conseiller à l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas, J.A.T. CORNELISSEN, Directeur Général de l'Office Néerlandais du Tourisme, H.

van OS, Président du Conseil d'Administration de Keukenhof, H. KOSTER, Directeur Général de Keukenhof, Madame E. RIETVELD, département de la communication de Keukenhof, MM. J. van SCHEEPEN, Directeur Général de l'Office de Registration 'Nomacatur', M. P. HANRATH, Directeur Général de KLM-Royal Dutch Airlines pour la Belgique et le Luxembourg, Madame A. L. BAKKER, Directrice de l'Office néerlandais du Tourisme pour la Belgique et le Luxembourg ainsi que M. Georges THEIS, Inspecteur principal au Ministère du Tourisme à Luxembourg.

Les tulipes séduisent par leur élégante simplicité et sont synonymes de printemps. La tulipe n'est pareille à nulle autre fleur. Bien qu'il existe de nombreuses variétés de cette fleur, il est très exceptionnel qu'une nouvelle tulipe soit baptisée.

La variété retenue se caractérise par une belle couleur rouge pastel et une forme raffinée. Elle est le fruit d'un croisement effectué en 1980 entre une tulipe 'Triumf Red Skin' de 1968 comme mère et une 'Triumf Capri' de 1974 comme père et a été sélectionnée par la société KONIJNENBURG & MARK B.V. à Noordwijk. Pour la production horticole, cette tulipe présente un feuillage intéressant et elle sera en outre bien adaptée aux jardins.

Les Pays-Bas n'en sont pas à leur coup d'essai en matière de fleurs. Notre «Voisin du Nord plein de charme» est célèbre dans le monde entier pour sa floriculture. Tout comme le tourisme, les fleurs constituent un énorme apport économique aux Pays-Bas. Chaque année des centaines de milliers de touristes visitent ce pays pour ses fleurs et ses bulbes.

La cérémonie du baptême a débuté avec un discours de Monsieur J.A.T. CORNELISSEN, directeur général de l'Office néerlandais du Tourisme:

«Altesse Royale,

Il y a plus de 400 ans que Carolus CLUSIUS planta les premiers bulbes de tulipes dans le jardin de l'université de Leiden. Personne ne pouvait prévoir alors que cette fleur d'origine turque allait devenir le symbole des Pays-Bas.

Dès le XVI^e et le XVII^e siècle, la tulipe fut appréciée et célébrée pour sa beauté. Mais à cette époque elle était une rareté. Aussi



M. CORNELISSEN pendant son discours



S.A.R. baptise le magnifique bouquet de plants de la nouvelle espèce.

s'efforça-t-on d'en posséder dans son intérieur, au moyen de divers objets d'art allant de la peinture à la faïence bleue de Delft. Les collections d'art des musées néerlandais en témoignent encore aujourd'hui. Au plus fort de la "tulipomanie", quelques bulbes valaient autant qu'une maison le long d'un canal d'Amsterdam.

La tulipe est devenue un symbole indissociable des Pays-Bas. Dans le monde entier, la Hollande porte fièrement son image de pays de tulipes et de fleurs. Dites "tulipe", on vous répond "Hollande". Chaque année, plus d'un million de touristes étrangers se rendent aux Pays-Bas pour visiter les champs de bulbes en fleur du KEUKENHOF. Les champs de tulipes en fleur représentent une importante plus-value touristique pour les Pays-Bas.

Et pourtant la tulipe n'est pas célébrée uniquement pour ses qualités économiques. La tulipe séduit aussi par sa forme et son aura. La tulipe est symbole de sympathie, de joie et de gentillesse.

C'est surtout en raison de ces dernières qualités que le Keukenhof et l'Office Néerlandais du Tourisme apprécie l'honneur que Vous leur faites, Altesse Royale, en baptisant cette nouvelle tulipe de Votre nom.

Avant de procéder à la cérémonie, permettez-moi de donner la parole à Monsieur Henk van OS, Président du Conseil d'Administration du Keukenhof».

Suivit l'allocution de Monsieur H. van OS, Président du Conseil d'Administration du Keukenhof.

«Altesse Royale,

Monsieur CORNELISSEN a raconté avant ce moment que l'arrivée de la tulipe en Hollande fut le début d'un engouement extraordinaire pour la culture des tulipes, mais aussi de bien d'autres plantes à bulbes comme les narcisses, les jacinthes et beaucoup d'autres encore à notre pays.

Rien qu'au printemps de cette année, il y a des centaines de variétés de tulipes qui sont cultivées sur plus de neuf mille hectares, et si l'on considère toutes les plantes à bulbes, leur superficie couvre quatorze mille hectares.

Le magnifique parc du KEUKENHOF est situé entre AMSTERDAM et LA HAYE, au centre de la région des bulbes. Cela fait déjà quarante-sept ans que l'on y expose toutes sortes de variétés à bulbes dans un environnement naturel.

Le Keukenhof reçoit chaque année de huit à neuf cent mille visiteurs pendant les quelques neuf semaines où il ouvre ses portes. Il contribue donc pour une large part à la promotion de ce produit unique; mais aussi à la promotion de la Hollande, car les deux tiers des visiteurs viennent de l'étranger.



Visiblement ravie, la GRANDE-DUCHESSE contemple les tulipes qui portent désormais Son Nom.



S.A.R. signe le parchemin qui trouvera sa place au KEUKENHOF.

L'intérêt des Luxembourgeois pour notre beau jardin printanier se développe selon une courbe ascendante.

Nous n'oublions pas l'honneur que nous firent en 1962, notre protectrice la Reine JULIANA et le Prince BERNHARD en insérant le Keukenhof dans l'accueil de leurs hôtes royaux lors de la cérémonie de leur vingt-cinq ans de mariage. Sa Majesté la Reine BEATRIX a continué cette tradition de bonnes relations avec le Keukenhof.

Les premières tulipes qui ont été plantées aux Pays-Bas étaient très différentes de cette tulipe que Vous avez devant Vous et à laquelle Vous allez donner Votre nom. C'est l'aboutissement de quatre cent années d'expérience de sélection et de perfectionnement pratiquée par les horticulteurs hollandais.

Altesse Royale,

Avant de donner la parole à Monsieur KOSTER, qui au nom du propriétaire Vous apportera de plus amples renseignements sur Votre tulipe, je voudrais, au nom du Keukenhof et de toute l'industrie des plantes à bulbes, Vous féliciter de cette nouvelle acquisition.»

Ce fut ensuite Monsieur H.N.T. KOSTER, Directeur du Keukenhof, qui offrait des renseignements botaniques plus amples et des considérations économiques sur la nouvelle variété de tulipe.

«Altesse Royale,

Nous apprécions au plus haut point l'occasion qui nous est offerte d'être ici dans le cadre magnifique de la Salle de la Balance du Palais Grand-Ducal à Luxembourg pour Vous présenter ce nouveau plant de tulipe.

Cette nouvelle tulipe a été sélectionnée par l'entreprise Konijnenburg et Mark de Noordwijk, à partir d'un croisement fait en 1980, entre une tulipe 'Triumf Red Skin' (de 1968) pour la mère, et la tulipe 'Triumf Capri' (de 1974) pour le père.

Cette tulipe est remarquable non seulement par la beauté des formes de la fleur, mais aussi par sa couleur, qui est rouge tendre. Cette tulipe se prête très bien à la production florale du fait de sa bonne foliation. Et c'est aussi une bonne tulipe de jardin.

Actuellement, après seize ans, cent onze lignes de bulbes de cette tulipe ont été plantées, ce qui correspond au total à 1.500 pièces environ. Il faut bien vingt ans, et de grandes connaissances du métier, pour arriver à mettre une nouvelle tulipe sur le marché. La valeur commerciale de cette sorte-ci peut être estimée à six cent mille florins à peu près.

En mille neuf cent soixante trois, lorsque Son Altesse Royale la Grande-Duchesse CHARLOTTE était venue visiter la région des plantes à bulbes, on avait bapti-

sé une tulipe: «Grande-Duchesse Charlotte».

Nous pouvons donc, Altesse Royale, parler de tradition, puisqu'à Votre tour, Vous avez bien voulu accepté d'adopter une nouvelle tulipe.

Puis-je maintenant inviter Votre Altesse Royale à baptiser ce plant: la tulipe numéro dix mille trois cent quatre-vingt».

Son Altesse Royale, Madame la Grande-Duchesse versait ensuite un verre de champagne luxembourgeois "Cuvée de l'écuson" sur un magnifique bouquet de plants de la nouvelle espèce. Elle souhaita longue vie à sa "filleule". Une réception a clos la cérémonie de baptême de la tulipe Grand-Duchesse Joséphine-Charlotte.

Notons enfin que le reportage tourné à l'occasion par l'équipe de la Télévision luxembourgeoise fut mis à disposition des télévisions partenaires européennes par «Eurovision» et que plusieurs chaînes étrangères ont à la suite rediffusé les images.

Le KEUKENHOF, jardin printanier de l'Europe

1. Introduction et objectifs

Chaque année, quand les champs de fleurs à bulbe hollandais resplendissent de mille couleurs, des visiteurs se rendent en grand nombre aux Pays-Bas, pour admirer au Keukenhof le vaste 'patchwork' de couleurs vives, qui s'étend à l'infini en plates-bandes ordonnées.

On a peine à imaginer que ce vaste tapis de fleurs multicolores n'est pas le principal objectif des floriculteurs avisés: ils sont davantage intéressés par les bulbes que par les fleurs elles-mêmes. Ce sont en effet les bulbes qui rapportent de l'argent et sont un article privilégié d'exportation partout dans le monde.

En 1949, un groupe de bulbiculteurs hollandais, originaires de la région de LISSE (entre les villes de HAARLEM et LEIDEN), a élaboré des plans pour créer une exposition florale en vue de montrer aux visiteurs les nombreuses variétés et la prospérité de la bulbiculture hollandaise. Leur objectif était, entre autres, d'exposer, dans un environnement plus ou moins naturel, les tulipes en fleurs, des jonquilles et des narcisses, des hyacinthes et autres petites variétés à bulbe. Ils purent ainsi montrer comment le consommateur peut utiliser les bulbes dans son propre jardin. Elle devait aussi présenter un contraste à la forme rectangulaire des champs de tulipes célèbres dans le monde entier.

En ce qui concerne ces derniers, les fondateurs de Keukenhof se sont rendus compte que des champs de fleurs à bulbe n'étaient

leur splendeur que pendant une brève période, les fleurs étant rapidement coupées en vue de favoriser le développement du bulbe même.

La nouvelle exposition à réaliser à Keukenhof devait permettre aux visiteurs d'apprécier la beauté des fleurs à bulbe pendant toute la durée de leur période de floraison.

2. Emplacement et histoire

Comme lieu d'exposition, les fondateurs ont porté leur choix sur le coeur du district du bulbe et ils ont eu la chance de pouvoir disposer d'un adorable site campagnard à proximité, dénommé «KEUKENHOF».

Au Moyen âge, ces terres faisaient partie du domaine de la comtesse Jacoba van BEIEREN (BAVIÈRE), qui vécut de 1401 à 1436 et eut trois époux dont un Duc de Gloucester et un Dauphin de France.

L'histoire nous apprend que la comtesse et sa suite avait l'habitude d'aller chasser sur les terres actuelles du Keukenhof. On y cultivait par ailleurs légumes et herbes aromatiques pour la cuisine du château de la comtesse. En néerlandais, 'cuisine' se dit «keuken» et jardin se dit «hor», ce qui montre combien les noms étaient choisis à bon escient. Bien que le terme Keukenhof puisse présenter certaines difficultés de prononciation pour les visiteurs étrangers, les fondateurs ont décidé de conserver l'ancien nom Keukenhof pour leur exposition. Quels qu'aient été leurs espoirs, ils n'imaginaient pas à quel point leur projet allait prendre de l'ampleur.

3. Vitrine de la bulbiculture hollandaise et du secteur des fleurs à bulbe

a) Les jardins printaniers

L'extension du Keukenhof a évolué au fil des ans et la superficie totale des terrains de l'exposition atteint actuellement quelque 28 ha. Le visiteur essaie souvent de deviner le nombre de bulbes plantés dans le sol du Keukenhof chaque année. Il n'est pas connu avec précision, mais on avance que leur nombre approche les 6 millions. Keukenhof a pour objectif de préserver une atmosphère aussi paisible et tranquille que possible sur le domaine de l'exposition.

Les visiteurs peuvent constater que chaque jardin de Keukenhof présente une disposition et un caractère très personnels, chacun ayant un attrait différent. Certains jardins se spécialisent dans les grandes variétés de tulipes, d'autres dans des massifs de hyacinthes impressionnants. D'autres encore présentent pratiquement toute la famille de jonquilles et de narcisses. Les différentes sortes de fleurs à bulbes hollandaises sont en pleine floraison à différentes périodes.

b) Les Jardins à thèmes

À côté des plates-bandes à tulipes, les jardiniers ont également aménagé sept jardins à thème: le jardin abstrait, le jardin des senteurs, le jardin des couleurs, le jardin Renaissance, le jardin de style, le jardin aquatique et le jardin des bordures. Ces arrangements quelque peu pédagogiques enseignent aux jardiniers-amateurs la manière d'associer différents types de fleurs et de les mettre en valeur sur un arrière-plan naturel.

c) Le Jardin naturel

Un Jardin naturel d'environ 7.000 m² est venu compléter l'offre touristique en 1995. Des plantes bulbeuses remarquables y poussent à l'état naturel au milieu de plantes vivaces, d'arbustes en fleur, de taillis de chêne, le tout entre dénivelées et superbes jeux d'eau.

d) Deux pavillons de décoration florale accueillent différentes expositions, et notamment des cours et des démonstrations sur l'art de composer des bouquets de fleurs.

Cette offre exceptionnellement riche explique le succès auprès des visiteurs néerlandais et étrangers de cette vitrine de la



Un verre de champagne luxembourgeois a clos la cérémonie de baptême de la tulipe GRANDE-DUCHESSE JOSÉPHINE-CHARLOTTE.

bulbiculture hollandaise qu'est le Keukenhof. De 230.000 en 1950, le chiffre annuel des visiteurs du Keukenhof est passé à plus de 800.000 en 1995. Ce chiffre est

d'autant plus remarquable que le Keukenhof n'est accessible au public que durant 8 à 9 semaines par année.

Les participants au 50^e FULLBRIGHT-PROGRAM reçus à l'Ambassade des États-Unis à LUXEMBOURG, le 6 mars 1996

Dans la cinquantième année depuis sa création, le "FULLBRIGHT-Program" américain se porte très bien, soutenu et porté qu'il est par les instances publiques des États-Unis d'Amérique, comme par des étudiants et autres enseignants venus du Nouveau Monde. Tous les participants et les invités qui furent de la réception que l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique à LUXEMBOURG, Mr. Clay CONSTANTINOÛ a offert mercredi, le 6 mars dernier, en témoignèrent: l'oeuvre formatrice que créa, il y 50 ans, le Sénateur américain John FULLBRIGHT reste animée de la même dynamique et d'un élan égal à celui qui caractérisèrent le premier projet d'échanges en 1946.

Quelques 30 étudiants des disciplines les plus diverses, des professeurs et enseignants américains, actifs dans tout type d'enseignement, – toutes et tous boursiers sur plusieurs mois à LUXEMBOURG ou à BRUXELLES – furent de la réception, où l'on remarqua encore Madame Erna HEN-



1996 - US-FULLBRIGHT PARTICIPANTS

Photo: Anouk ANTHONY

NICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Ministre de la Culture; Gast GENGLER, directeur du Service Information et Presse du Gouvernement, représentant M. le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER; Mike PARMLY, Deputy Chief of Mission à l'Ambassade; M. Robert J. FAUCHER, deuxième Secrétaire d'Ambassade; le Directeur du Lycée classique de DIEKIRCH Robert BONERT; le Prof-Attaché au Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle Edy SCHMITZ; M. Lucien HENNICOT et le Directeur de la MIAMI University à LUXEMBOURG, M' Ekkehard STILLER.

Ces travaux de bourses concernent autant le côté enseignant que celui étudiant, et les échanges sont intercontinentaux; c'est de cette façon que les jeunes Américaines et Américains eurent l'occasion de rencontrer d'anciens boursiers luxembourgeois qui participèrent à des échanges FULLBRIGHT il y a belle lurette, au nombre de 50 actuellement.

On notera qu'entretemps ils sont plus de 220.000 à avoir bénéficié de cet excellent programme, Américains et Luxembourgeois qui se connurent de la façon, tout en en apprenant bien plus sur les pays respectifs, leurs particularités et leurs cultures.

Le Ministre Erna HENNICOT-SCHOEPGES, après avoir souhaité une très cordiale bienvenue, analysa brièvement la valeur pure des échanges au niveau boursier, tant du côté étudiants, qu'encore pour celui des enseignants: connaître, apprendre et comprendre seraient différentes optiques d'un même souci intellectuel; par ailleurs, mieux connaître signifierait souvent apprécier, sinon aimer davantage.

C'est autour d'une table-café bien garnie que de multiples échanges eurent lieu, que de nouvelles amitiés ou connexions se sont faites, dans le plus pur esprit FULLBRIGHT toujours...

La COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE TÉLÉDIFFUSION (CLT) au centre de grandes manoeuvres stratégiques européennes

Le 8 février 1996 «LE MONDE» écrit: «À défaut d'avoir pu s'entendre avec le tandem Canal Plus-Bertelsmann, le conseil d'administration de la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (CLT) a accepté, lundi 5 février, de créer une société commune avec Rupert MURDOCH dans le but de développer divers projets de télévision numérique en Allemagne. Un protocole d'accord a été élaboré entre la CLT et MURDOCH qui donne la majorité (60%) au premier et une participation de 40% au second.»

Ensuite, le 6 mars 1996, la nouvelle se répandit à grande vitesse: L'accord pratiquement conclu entre la CLT et Rupert MURDOCH, ayant pour objet le lancement d'un bouquet de chaînes de télévision numérique en Allemagne, fut annulé au profit d'un accord entre le même Rupert MURDOCH, Bertelsmann, Canal+ et Havas. Ce fut un coup dur pour la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion qui, après l'échec de ses négociations en France avec Canal+ et Havas se vit à nouveau écartée d'une entreprise de taille sur un des plus importants marchés de télévision numérique.

Le même jour le Président du Conseil d'Administration de la CLT, Gaston THORN, se déclara indigné par la manière dont l'accord précité entre Bertelsmann, Canal+, Havas et MURDOCH s'était fait: «Il est manifeste que nous sommes une société qui a des amis ayant des intérêts contraires. Dans un souci de transparence nous avons donné

des informations à trop de gens» dit M. THORN en visant indirectement les responsables de Havas, qui en tant qu'actionnaires principaux de la CLT auraient abusé des renseignements reçus au sein de la CLT pour négocier, en secret, un accord distinct avec les mêmes partenaires que ceux que la CLT avait contactés. Et le Président de continuer: «Je ne peux pas en vouloir à M. MURDOCH de vouloir entrer en Europe. Mais je constate que ceux qui nous accusaient de négocier avec lui le trouvent désormais tout à fait fréquentable.»

La CLT exclue des marchés de télévision numérique en Allemagne et en France? Les événements du début du mois de mars auraient pu laisser craindre ce scénario-catastrophe pour la compagnie luxembourgeoise qui, toutefois, eut le bon réflexe de reprendre immédiatement l'initiative dans des pourparlers en France et en Allemagne, pourparlers qui, à peine un mois plus tard, devaient se solder par la création d'une toute nouvelle société en Allemagne et, en France, par une Alliance entre la CLT, TF1, France Télévision, M6 et la Lyonnaise des Eaux.

La grande surprise fut, bien entendu, l'accord que le Groupe Bruxelles-Lambert, le principal actionnaire de la CLT, négocia avec Bertelsmann en Allemagne, accord portant sur la fusion entre la CLT et la société UFA appartenant à Bertelsmann. Cette nouvelle société (dont le nom ne fut pas encore connu à l'heure de l'impression du présent article) sera détenue à

50% chacun par Audiofina, la maison-mère de la CLT, et par Bertelsmann. Cette dernière verse une somme de plus de 30 milliards de Flux à Audiofina, question de compenser la différence de valeur entre UFA et la CLT.

La nouvelle société regroupe toutes les activités audiovisuelles de la CLT et de UFA et dispose d'une direction commune.

Avec cet accord, la CLT, avec UFA et sous le contrôle de Bertelsmann, se verra attribuée un rôle de choix dans le développement de la télévision numérique en Allemagne, où elle pourra participer au lancement de chaînes numériques dans le cadre de l'accord entre Bertelsmann, Havas, Canal+ et Murdoch, accord que d'aucuns ne croyaient perdus à tout jamais pour la CLT.

En France, la CLT est désormais le partenaire de TF1, de France Télévision (regroupant les deux chaînes de service public France 2 et France 3), de M6, dont elle détient également 39% des actions, ainsi que de la Lyonnaise des Eaux, plus précisément de sa filiale Lyonnaise Communications. Cet accord de partenariat entre les concurrents naturels TF1 et France Télévision d'une part, la CLT, M6 et la Lyonnaise de l'autre part, créera le deuxième opérateur de bouquets de chaînes numériques après celui opéré par Canal+, CanalSatellite, que, à l'origine, la CLT avait toujours considéré comme son partenaire naturel, du fait que Havas est un des actionnaires principaux de la CLT tout comme de Canal+.

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES visite l'École Européenne

Le mercredi 6 mars, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation nationale du Grand-Duché de Luxembourg, accompagnée d'une délégation du Ministère de l'Éducation nationale conduite par Monsieur Ernest WEIS, Premier Conseiller du Gouvernement, Chef de la Délégation luxembourgeoise au Conseil Supérieur des Ecoles européennes, a visité l'École européenne de LUXEMBOURG sur le plateau du KIRCHBERG.

Madame le Ministre a été accueillie par Madame Renée CHRISTMANN, Directeur de l'École européenne de LUXEMBOURG qui s'est déclarée très honorée de recevoir le Ministre de l'Éducation nationale du pays d'accueil de l'École et a remercié le Gouvernement luxembourgeois pour l'intérêt qu'il porte à l'établissement, comme en témoigne notamment l'effort financier qu'il va consentir dans les quatre années à venir pour l'extension des bâtiments.

Cette extension est en effet devenue indispensable du fait de l'élargissement de l'Union européenne qui a porté à onze le nombre des sections linguistiques existant à l'École.

Au cours d'une réunion de travail les représentants du Ministère de l'Éducation nationale du Luxembourg et les membres de la Direction de l'École ainsi que les représentants du personnel ont évoqué certains problèmes spécifiques concernant l'École européenne de LUXEMBOURG et tout particulièrement les problèmes liés à l'extension des Bâtiments et des équipements sportifs prévus dans les nouvelles infrastructures.

Les responsables évoquèrent également un certain nombre de questions pédagogiques et de problèmes éducatifs généraux en mettant l'accent tout particulièrement sur les problèmes d'orientation des élèves en cas d'échec et sur les liens à développer avec le système éducatif luxembourgeois et les établissements scolaires du pays.

Madame HENNICOT-SCHOEPGES a pu visiter un certain nombre de classes des cycles (maternel, primaire, secondaire) et

s'entretenir avec des membres du corps enseignant et des élèves marquant ainsi son intérêt pour le système des Écoles européennes et son souci et sa volonté de tout mettre en oeuvre pour assurer un développement harmonieux de l'École européenne de LUXEMBOURG.



Accueil de Mme HENNICOT par les responsables de l'École Européenne



Le Ministre de l'Éducation nationale visite une classe maternelle.

Nouvelle fréquence de SEATTLE à PRESTWICK offerte par CARGOLUX

CARGOLUX a décidé d'opérer chaque lundi son vol de SEATTLE à LUXEMBOURG via PRESTWICK, ce qui permet pour la première fois une liaison directe entre le Nord-Ouest américain et l'Écosse.

Ce vol décolle de SEATTLE le lundi à 15h15 et atterrit à PRESTWICK le mardi à 07h30. Le départ de PRESTWICK est prévu à 08h50 et l'arrivée à LUXEMBOURG, à 11h30 le mardi également (les horaires sont indiqués en heures locales).

Le vol inaugural a été opéré le 4 mars dernier par un Boeing 747-400F.

Des transitaires et des entreprises spécialisées en informatique ont manifesté un vif intérêt quant à l'introduction d'une ligne directe entre le Pacifique Nord-Ouest et l'Écosse. De plus, CARGOLUX

prévoit une demande de transport accrue dans le domaine de l'équipement pétrolier sur cette route.

La grande capacité offerte par le Boeing 747-400F est justement destinée au transport de fret volumineux (de dimensions spéciales, de taille hors norme).

Du point de vue de CARGOLUX, ce nouveau service comblera un vide dans le marché du transport aérien de fret entre SEATTLE et PRESTWICK, apportant ainsi une réponse à la demande industrielle qui s'intensifie.

Mémorandum de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg en vue de la CIG, le 7 mars 1996

Introduction

L'intégration européenne a joué un rôle fondamental dans l'établissement de la paix, de la prospérité et du bien-être en Europe. Les gouvernements de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg sont fermement décidés à assurer l'irréversibilité de ces acquis. Pour cette raison ils considèrent qu'il est indispensable que le processus d'intégration européenne soit poursuivi sur la voie empruntée jusqu'à présent avec succès: une coopération étroite entre États qui partagent volontairement leur souveraineté et qui ont, à cet effet, transféré des compétences à des institutions communes.

De profonds changements se sont produits en Europe depuis 1989. La nécessité de poursuivre le processus d'intégration demeure. Partant de sa responsabilité de fournir une contribution à la sécurité et à la stabilité en Europe, l'Union européenne devra également s'élargir. Et si l'Union européenne élargie, qui sera de nature plus hétérogène, veut à l'avenir occuper la place dans le monde qui lui revient et que l'on attend d'elle, il conviendra, en plus de l'approfondissement et de l'élargissement, de faire une place à la différenciation.

C'est forts de cette conviction que les trois gouvernements participeront à la CIG et qu'ils adressent aux partenaires de l'Union européenne les propositions suivantes.

1. L'approche générale et les objectifs de la Conférence intergouvernementale.

Approfondissement

Les trois pays confirment leur conviction que la CIG doit se concentrer sur l'approfondissement de l'intégration européenne, c'est-à-dire un renforcement du fonctionnement de l'Union dans les domaines du marché intérieur, de la politique extérieure et de la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures. Cet approfondissement, qui devra aussi viser l'emploi, contribuera à créer un climat de confiance, qui facilitera le passage à la troisième phase de l'UEM. Pour autant l'UEM n'est pas à l'ordre du jour de la CIG.

Élargissement

L'approfondissement est aussi nécessaire dans l'optique de l'élargissement. Le succès de la CIG et la réalisation de l'UEM devront déboucher sur un renforcement de l'Union européenne, qui constituera une

base plus solide à l'accueil de nouveaux membres. En effet, les pays candidats ne tireraient aucun avantage d'une adhésion à une Union affaiblie et incapable d'agir.

Différenciation

La différenciation dans l'intégration a toujours été pratiquée depuis le début de la Communauté: l'UEM en est l'expression la plus récente. Les trois pays ne refusent nullement une approche différenciée qui, dans une Union élargie, sera vraisemblablement inévitable, à condition qu'elle n'entraîne pas une désintégration de l'Union. Une Europe à la carte est inacceptable. La différenciation doit donc répondre à certains critères:

- toute intégration différenciée doit être compatible avec les objectifs du Traité sur l'Union européenne, partagés par tous les États membres,
- elle doit être la solution de dernier recours et prévoir des possibilités adéquates pour les pays non participants d'adhérer à un stade ultérieur,
- l'acquis communautaire et le bon fonctionnement du marché intérieur ne doivent pas être remis en cause,
- le cadre institutionnel unique doit être conservé,
- l'application des critères et des modalités de la différenciation la Commission doit jouer un rôle central.

2. L'approfondissement des politiques de l'Union

2.1. Droits fondamentaux

L'Union européenne, ses États membres et ses institutions doivent sauvegarder les droits de l'homme. Des violations des droits de l'homme par un État membre de l'Union ne devront pas rester sans suites: le Traité doit prévoir la possibilité de sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension de certains droits attachés à la condition de membre.

Une référence explicite à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales du citoyen européen, aux droits sociaux fondamentaux, ainsi qu'à l'égalité entre hommes et femmes et à la lutte contre le racisme et la xénophobie devrait être inscrite dans le Traité.

2.2. Égalité des langues et diversité des cultures

Le principe d'égalité s'appliquant aux langues de la communauté doit être maintenu.

Le développement des politiques communes doit respecter et promouvoir la diversité culturelle au sein de l'Union.

2.3 La politique communautaire

La révision du Traité de MAASTRICHT doit en premier lieu assurer le maintien et promouvoir le développement de l'acquis communautaire. Sans affecter le passage à la troisième phase de l'UEM conformément aux critères et au calendrier du Traité, les objectifs suivants sont prioritaires:

- l'achèvement et le renforcement du marché intérieur et
- une action plus résolue en faveur de l'emploi, préoccupation majeure des citoyens européens.

Le marché intérieur

Pour renforcer le marché intérieur, il faudra développer certaines politiques d'accompagnement.

Il s'agit avant tout d'avoir un socle social commun pour tous les citoyens de l'Union. À cet effet, il est essentiel de commencer par intégrer le contenu du Protocole social dans le Traité de sorte qu'il s'applique à tous les États membres.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, et pour contribuer à un développement durable auquel les citoyens ont droit, il faudra clarifier les dispositions du Traité en vue d'une meilleure intégration de la politique environnementale dans les autres politiques communautaires.

Enfin, et où cela paraîtra nécessaire pour le bon fonctionnement du marché intérieur, il faudra développer les éléments d'un rapprochement des dispositions fiscales.

L'emploi

Compte tenu de la responsabilité avant tout nationale, il est nécessaire d'explicitier dans le Traité le rôle complémentaire que joue l'UE dans la promotion de l'emploi. Sur la base du Traité actuel l'Union fournit déjà une contribution à la mise en place d'un cadre favorable à la création d'emplois. L'Union peut toutefois contribuer davantage au renforcement de la compétitivité de l'Europe au niveau mondial tout en conservant nos acquis socio-économiques. De nouvelles dispositions du Traité relatives à l'emploi devraient viser les objectifs suivants.

Pour renforcer mutuellement leur action, ayant en vue la valeur ajoutée d'une poli-

tique concertée, la coordination entre les États membres de leurs politiques en matière d'emploi devra être assurée notamment par des recommandations formulées chaque année par la Commission et à approuver par le Conseil. Dans ce contexte, une attention particulière sera accordée:

- aux mesures améliorant le fonctionnement du marché du travail et la mobilité,
- aux mesures en matière de formation,
- aux obstacles freinant l'effet de la croissance sur l'emploi,
- aux mesures qui influencent le coût du travail,
- aux mesures visant à faciliter l'accès des personnes défavorisées au marché du travail.

Dans le respect des dispositions en vigueur en matière de discipline budgétaire la Communauté doit davantage affecter les moyens financiers existants à des investissements créateurs d'emploi dans les États membres, en particulier là où ceux-ci produiront un avantage transnational.

Un Comité pour l'emploi doit être établi pour suivre les questions relatives à l'emploi et formuler des avis à ce sujet.

Une stratégie européenne de promotion de l'emploi portera plus de fruits quand les partenaires sociaux seront mis en mesure, également au niveau européen, de fournir une contribution active et de prendre leurs responsabilités.

Ce rôle est déjà reconnu explicitement dans le Protocole social mentionné plus haut: raison de plus pour inclure ce protocole dans le Traité sur l'Union.

2.4. La Politique extérieure de l'Union

Cohérence de la politique

Ce qui fait défaut c'est l'unité dans l'action extérieure de l'Union. Les trois pays attachent une grande importance à la cohérence de l'ensemble de l'action extérieure de l'Union en tenant compte du cadre institutionnel unique.

Pour mieux assurer l'unité de la représentation de l'Union à l'extérieur, ils soulignent la nécessité de renforcer le rôle de la Commission. En même temps les règles concernant les activités et les relations entre la Commission et le Conseil doivent être redéfinies.

La politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

Si l'Union européenne entend mener sur son propre continent et dans le monde une politique étrangère et de défense crédible, il sera nécessaire de renforcer la PESC. Et ce parce qu'il existe actuellement une faiblesse évidente tant au niveau de la formulation et de la prise de décision qu'à celui l'exécution de la PESC.

Formulation de la PESC

La formulation d'une véritable politique étrangère capable d'anticiper et de prendre des initiatives nécessite des instruments adéquats. Ceux-ci devront se situer à trois niveaux:

- La Commission, qui dispose d'ores et déjà d'un droit d'initiative devrait en faire plein usage.
- Il faudra créer une unité d'analyse et de conception associant étroitement les États membres et la Commission, et éventuellement le Secrétariat de l'UEO. Les États membres peuvent ainsi mieux échanger et analyser leurs informations. Grâce à cette concentration des informations, la capacité d'élaboration et de définition d'objectifs politiques communs en vue de la préparation d'actions communes sera renforcée. Cette Unité pourrait être dirigée par un haut fonctionnaire à nommer par le Conseil des Ministres en accord avec la Commission. Cette Unité pourrait fournir des avis au Conseil et à la Commission.

- L'Union européenne doit être en mesure, dans le domaine de la PESC d'agir de façon rapide et continue. Il faudra donc renforcer la capacité des États membres à se concerter à BRUXELLES entre les réunions du Comité politique par l'instauration d'un groupe permanent, dont les travaux s'inscrivent dans les structures existantes de la préparation du Conseil.

Processus décisionnel en matière de PESC

L'exigence de l'unanimité des votes paralyse souvent le processus décisionnel. Il faudrait envisager des alternatives qui tiennent compte des intérêts nationaux essentiels. Par exemple:

- la forme d'un « consensus partiel » ou d'une majorité qualifiée renforcée,
- la prise de décisions à la majorité qualifiée pour certains secteurs de la PESC qu'il convient de déterminer,
- la prise de décisions à la majorité qualifiée si les propositions émanent de la Commission.

Exécution de la PESC

La mise en oeuvre des décisions de l'Union requiert la mise en commun des ressources humaines et matérielles dont disposent l'Union et les États membres. Cette mise en commun sera confiée, selon les cas, à la Commission ou à la Présidence:

- La Commission exécutera les actions communes qui doivent se réaliser sur le terrain ou qui sont étroitement liées aux activités du premier pilier.
- Le Conseil et la Commission pourraient désigner des représentants spéciaux qui

sont chargés de l'exécution de décisions spéciales de la PESC et font au Conseil rapport de leurs missions.

- La Présidence, en coopération avec le Secrétariat de la PESC renforcé, voire la Commission et les représentants spéciaux susmentionnés, mettra en oeuvre les décisions qui requièrent essentiellement des démarches, des prises de position, des négociations diplomatiques et le dialogue politique.

Une meilleure exécution nécessite également que le financement par le budget communautaire devienne la règle. Il convient dans ce contexte de tenir compte de la spécificité de la PESC. Des accords entre le Conseil et le Parlement européen doivent permettre une gestion souple du budget.

2.5 La défense: UEO/UE

La possibilité offerte par la CIG de concrétiser l'identité de l'Union européenne en matière de défense doit être entièrement utilisée. Le mandat dans ce domaine est déjà intégré dans le Traité de Maastricht. L'interaction de la politique étrangère, de sécurité et de défense exige le développement d'une politique de défense de l'Union. Ceci est essentiel pour une action extérieure efficace et crédible. La contribution de l'UEO à la CIG constitue une excellente base pour les négociations au sein de la CIG.

Une véritable intégration de la politique étrangère, de sécurité et de défense ne peut avoir lieu qu'au moment où l'UEO est incluse dans le deuxième pilier de l'UE. L'intégration de l'UEO dans l'UE devra se réaliser graduellement. La CIG de 1996 pourra prendre la décision de principe et déterminer un calendrier pour une intégration complète.

D'ici la fusion entre l'Union européenne et l'UEO, les trois pays se prononcent pour un rapide rapprochement institutionnel très étroit entre les deux Unions, de sorte que le Conseil de l'UE puisse instruire l'UEO de mettre en oeuvre les implications militaires des décisions prises au sein de la PESC par le Conseil.

Selon les trois pays, le deuxième pilier du Traité de Maastricht doit dorénavant inclure les missions de Petersberg et la défense collective, étant entendu que la mise en oeuvre de celle-ci restera ancrée dans l'Alliance atlantique avec laquelle l'Union européenne est appelée à nouer des liens spécifiques dans le domaine de la défense.

Une Alliance atlantique forte et le maintien de la présence militaire des États Unis en Europe sont fondamentaux pour une politique commune de sécurité et de défense. En même temps le pilier européen de l'OTAN doit être renforcé par une contribution mieux identifiée de l'Europe

à la sécurité et à la défense en Europe et en-dehors. Dans ce contexte le développement rapide du projet de GFIM au sein de l'OTAN est indispensable pour réaliser des actions communes européennes avec des implications militaires. Ces actions communes doivent être réalisées de manière complémentaire et transparente vis-à-vis des autres alliés.

L'engagement de forces armées reste une compétence nationale. Le processus décisionnels à élaborer par la CIG doivent prévoir qu'aucun pays ne doit être obligé à participer à une opération militaire. Les pays qui ne veulent pas participer ne doivent pas non plus empêcher d'autres pays de le faire, ni entraver la solidarité financière qu'exige une action commune.

Enfin, les trois pays considèrent qu'il est temps de renforcer la coopération européenne dans le domaine de l'industrie de l'armement.

2.6 La coopération dans le domaine de la Justice et des Affaires intérieures

Les carences constatées dans la PESC sont également manifestes au niveau de la coopération dans le cadre du troisième pilier. C'est justement ce domaine qui demande une action plus dynamique au niveau de l'Union. Jusqu'à maintenant la libre circulation de personnes n'a pas encore été réalisée. L'élimination des frontières intérieures rend nécessaire l'adoption de mesures dans les domaines de l'immigration et de l'asile, mais aussi dans la lutte commune contre la criminalité organisée. Le citoyen a des attentes lorsqu'il s'agit d'augmenter la sécurité intérieure, des attentes auxquelles les Etats membres ne peuvent répondre pour une grande partie que par le biais d'une action menée en commun dans le cadre de l'Union.

Les progrès insuffisants dans la coopération sont dus notamment à la structure institutionnelle de ce pilier. La CIG offre la possibilité de réformer cette structure en profondeur, tant en transférant des domaines d'action dans le premier pilier qu'en renforçant le troisième pilier lui-même.

Les avantages que la méthode communautaire offre par la prise de décision efficace, par le caractère obligatoire des décisions et par le contrôle démocratique et judiciaire, sont manifestes. Il s'agit donc tout d'abord d'identifier les domaines d'actions du troisième pilier qui seraient mieux à leur place dans le premier pilier. Cela vaut pour les domaines qui sont liés à la libre circulation et la politique d'immigration, c-à-d. plus particulièrement les questions d'asile et de visas. Dans ces domaines, l'Union doit être dotée d'objectifs clairs et d'un calendrier précis pour pouvoir les réaliser.

Pour un certain nombre d'autres domaines, notamment dans le domaine pénal et policier, tels que la lutte contre la criminalité et le trafic de drogues, le troisième pilier offre provisoirement un cadre de coopération, à condition que des mesures suffisantes soient prises pour rendre la coopération plus efficace. À cet effet, les trois pays proposent les améliorations suivantes.

Préparation des décisions

Le Conseil et la Commission doivent s'entendre sur des programmes de travail pluriannuels et s'accorder pour savoir qui soumet des propositions et à quel moment. Cela signifie également que la Commission doit disposer d'un co-droit d'initiative pour tous les domaines du troisième pilier. Le Parlement européen doit disposer d'un droit de consultation pour chaque proposition d'ordre législatif, analogue à la procédure de consultation prévue dans le premier pilier. Selon les modalités à définir par chaque Etat membre les parlements nationaux doivent être impliqués en temps utile avant la prise de décision au sein du Conseil.

Prise de décision

Il faut clarifier dans quelle mesure les décisions prises sont obligatoires. À cet effet, l'idée de directive tel qu'elle existe dans le premier pilier peut servir d'exemple.

Il faut examiner pour quels domaines les décisions peuvent être prises à la majorité qualifiée ou selon une variante de consensus-minus.

Mise en oeuvre

Compte tenu de la nature de la coopération, ce sont surtout les Etats membres qui sont responsables de la mise en oeuvre. C'est pourquoi il est d'autant plus important que l'uniformité dans l'interprétation des règles soit garantie. Cela ne peut être réalisé qu'en attribuant à la Cour de Justice des CE une compétence à cet effet, analogue à la procédure préjudicielle prévue dans le Traité de la CE, qui a prouvé toute sa valeur pour l'unité du droit communautaire.

SCHENGEN

La coopération dans le cadre de SCHENGEN doit être incorporée dans le Traité sur l'Union européenne. L'acquis de Schengen doit être préservé et développé à travers les institutions de l'Union avec tous les avantages que cela représente.

3. Les questions institutionnelles

Il est nécessaire de renforcer l'efficacité du processus décisionnel et de la gestion de l'Union, surtout dans l'optique de l'élargissement. Une plus grande efficacité demande également une responsabilité démocratique.

Subsidiarité et transparence

Les trois pays attachent une grande importance à une application renforcée du principe de subsidiarité, qui devra être exercé dans le cadre d'une procédure appropriée sans que cela implique nécessairement une modification du Traité lui-même. L'application du principe de subsidiarité ne peut toutefois pas déboucher sur un démantèlement de l'acquis communautaire, mais servir à établir clairement quand une action de l'Union est nécessaire et pourquoi.

Ils sont également en faveur d'une meilleure association des Parlements des Etats membres aux affaires de l'Union, en laissant chaque Etat membre appliquer ce principe en conformité avec ses propres pratiques constitutionnelles.

Conscients de l'importance qu'une plus grande transparence représente pour la confiance des citoyens européens dans l'Union, les trois pays veulent renforcer celle-ci, notamment en ce qui concerne:

- le droit des citoyens à avoir accès à l'information,
- une plus grande publicité des délibérations du Conseil agissant au titre de législateur,
- la simplification des traités afin qu'ils deviennent plus lisibles,
- l'amélioration de la qualité de la législation communautaire.

La Commission

La Commission joue au sein de l'Europe Unie un rôle central. Sans perdre de vue les intérêts nationaux, elle sert l'intérêt général de l'Union. Elle est le moteur de l'Union.

Les trois pays sont attachés à la consolidation du rôle de la Commission et au renforcement de ses compétences. Celle-ci doit garder dans le premier pilier son droit d'initiative exclusif et obtenir des prérogatives accrues en matière d'exécution. La Commission doit également disposer d'un rôle accru dans le deuxième et le troisième pilier.

Le renforcement de son rôle requiert en même temps une responsabilité politique accrue de la Commission et de ses membres devant le Parlement européen. Il est également souhaitable de renforcer la responsabilité budgétaire, notamment par l'amélioration de la position de la Cour des Comptes européenne.

La Commission doit comprendre un ressortissant par pays. La CIG devrait rechercher activement ses modalités qui permettent, après l'élargissement de l'Union, de continuer à garantir l'efficacité de la Commission.

Le Parlement européen

Les trois pays sont fermement attachés au renforcement de la légitimité démocratique de la prise de décision au niveau européen. C'est pourquoi ils sont en faveur d'une extension du champ d'application de la procédure de codécision à la plupart des domaines de caractère législatif régis par la majorité qualifiée. Il faut également simplifier cette procédure dans la mesure du possible, et chercher à ramener à trois le nombre de procédures: avis, avis conforme et codécision. Le Parlement européen doit participer plus étroitement à la prise de décision dans le deuxième et le troisième pilier sur la base d'une information adéquate, fournie à temps par la Commission et le Conseil. L'importance d'une plus grande responsabilité des commissaires devant le Parlement européen a déjà été discutée.

Le Conseil

L'efficacité et la méthode de travail du Conseil doivent être améliorés.

À cet effet, les trois gouvernements soutiennent que le recours à la majorité qualifiée doit être élargi. Dans une Union élargie, la majorité qualifiée devrait être maintenue à environ 70% des voix. Un critère démographique peut être utilisé afin de vérifier que la majorité qualifiée correspond à la majorité de la population de l'Union.

Les trois pays se prononcent en faveur d'une amélioration du fonctionnement du système actuel de rotation de la Présidence pour augmenter la continuité: les propositions citées ci-dessus pour renforcer la politique extérieure de l'Union, une meilleure préparation et coordination entre les Présidents qui se succèdent et un

rôle accru pour la Troïka, notamment en matière de dialogue politique.

La Cour

La Cour de Justice assure le respect du droit et remplit ainsi une fonction centrale dans le processus d'intégration européenne.

Il ne faut pas réduire les compétences de la Cour de Justice. Celles-ci doivent être élargies aux domaines de la coopération JAI.

La Cour des Comptes

Dans le cadre de la lutte contre la fraude et de la défense des intérêts financiers de la Communauté, il faut un renforcement du rôle de la Cour des Comptes en collaboration avec les Cours des Comptes nationales.

Réunion de travail avec le Comité International de la Croix-Rouge

Jeu, le 7 mars 1996, Monsieur Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération, a reçu pour une réunion de travail Monsieur Paul GROSSRIEDER, Directeur adjoint des opérations, et Madame Sandra MORETTI-CARR, Chef de secteur financement au Département des Ressources Extérieures, du Comité International de la CROIX-ROUGE (CICR).

L'objet de la réunion a été de faire le point sur les projets du CICR financés par le Luxembourg qui sont en cours d'exécution, ainsi que d'examiner les possibilités de coopération future pour 1996.

La coopération en Inde

Il n'y a pas de coopération bilatérale en Inde. Cependant l'Inde est l'un des principaux pays bénéficiaires de l'aide luxembourgeoise par le biais des ONG. En 1995, les ONG luxembourgeoises ont réalisé en Inde des projets pour un montant total de **76 millions de francs**, (dont 50% apporté par le MAE), ce qui place l'Inde en première place parmi les pays bénéficiaires d'aide à travers les ONG.

ONG actives en Inde

Les ONG ayant, depuis 1990, réalisé des projets de développement en Inde sont les suivantes:

- Aide à l'Enfance de l'Inde (59 projets réalisés)



M. WOHLFART et les représentants du Comité International de la Croix-Rouge M. GROSSRIEDER et Mme MORETTI-CARR

- Fondation Luxembourgeoise Raoul Follereau (36 projets réalisés)
- Indesch Patenschaften (34 projets réalisés)
- Bridderlech Délen (23 projets réalisés)
- Semeurs de Joie (6 projets réalisés)
- Terre des Hommes (2 projets réalisés)
- Action Solidarité Tiers Monde (2 projets réalisés)
- Initiativ fir méi Gerechtegkeet mat der dretter Welt (1 projet réalisé)
- Caritas (1 projet réalisé)

- Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance la plus Meurtrie (1 projet réalisé)

Bilan

Le MAE a cofinancé, en Inde entre 1990 et 1995 un total de **165 projets**, pour un montant de **132.688.927 francs**. A noter une croissance régulière du pourcentage des fonds engagés en Inde par rapport au volume total des cofinancements, ce ratio passant de **7,21%** en 1990 à **12,21%** en 1995.

Indesch Patenschaften

L'association «Indesch Patenschaften» a été agréée par le MAE en tant que ONG le 19 février 1987.

Exclusivement active en Inde, elle y a réalisé depuis sa création **36 projets**, cofinancés à hauteur de **40.402.353 francs** de la part du MAE.

Indesch Patenschaften bénéficiera en 1996 de la donation globale, étant donné qu'en 1995, cette organisation s'est classée au **7^e rang des ONG bénéficiaires** de cofinancements avec un montant total de **12.680.589 francs**.

M. le Secrétaire d'Etat a inauguré le 2 mars dernier un projet réalisé par Indesch Patenschaften en collaboration avec une congrégation de la province de CALCUTTA, «Daughters of the Cross».

Il s'agit en l'occurrence de la construction d'une école avec internat pour 300 jeunes filles, la «**Nirmala Girls' High School**». Cette école se trouve dans le village de KOINSERA dans l'État d'Orissa.

Ce projet a été réalisé pour un coût total de 12,2 millions de francs, dont 7,9 millions apportés par le MAE.

Aide à l'Enfance de l'Inde

L'association «Aide à l'Enfance de l'Inde» a été agréée par le MAE en tant que ONG le 18 mars 1986. Depuis lors elle a réalisé en Inde **93 projets** cofinancés à hauteur de **57.232.240 francs** de la part du MAE.

Aide à l'Enfance de l'Inde bénéficiera également en 1996 de la donation globale, étant donné qu'en 1995, cette organisation s'est classée au **8^e rang des ONG bénéficiaires** de **10.433.286 francs**.

Aides d'urgence 1995

Comité International de la Croix-Rouge

		4.003.050
	Contribution du Luxembourg au Budget Siège du CICR en 1995	4.003.050
Afrique		20.042.100
Rwanda	Contribution financière au programme d'assistance alimentaire et médicale	10.021.050
Soudan	Contribution financière au programme d'assistance alimentaire et médicale	10.021.050
Asie		26.057.250
Afghanistan	Contribution financière au programme d'assistance alimentaire et médicale	10.021.050
Caucase	Contribution financière au programme d'assistance alimentaire et médicale	6.013.050
Sri Lanka	Programme d'assistance en faveur des victimes de la guerre civile au Sri Lanka	3.007.050
Tchéchénie	Programme d'assistance médicale en faveur des victimes du conflit	2.005.050
Tchéchénie	Programme d'assistance médicale en faveur des victimes du conflit	5.011.050
Europe		20.024.550
ex-Yougoslavie	Contribution financière au programme d'assistance et médicale en faveur des victimes du conflit	8.000.000
ex-Yougoslavie	Contribution financière au programme d'assistance et médicale en faveur des victimes du conflit	12.024.550
Moyen-Orient		6.013.050
Territoires Occupés	Contribution financière au programme d'assistance dans les Territoires Occupés	6.013.050
Total		76.140.000

Télégrammes à MM. SOARES et SAMPAIO (8.3.96)

Monsieur Mario SOARES
Président du Portugal
Lisbonne

Au moment où vous déposez les lourdes responsabilités de vos hautes fonctions, il me tient à coeur de rendre hommage à l'éminent Homme d'Etat qui durant de longues années a marqué la vie politique par sa compétence, sa clairvoyance et son engagement européen.

Durant votre Présidence et grâce à votre

action continue les liens de profonde amitié et de coopération entre nos deux peuples n'ont cessé de s'approfondir.

La Grande-Duchesse Se joint à moi pour vous exprimer ainsi qu'à Madame SOARES nos meilleurs voeux de bonheur.

**Jean
Grand-Duc de Luxembourg**

Monsieur Dr Jorge SAMPAIO
Président du Portugal
Lisbonne

Au moment où vous accédez à la Présidence du Portugal, j'ai à coeur de vous

présenter, au nom de mes compatriotes et au mon nom personnel, les plus vives félicitations en vous souhaitant plein succès dans les hautes responsabilités qui vous ont été confiées.

Je forme des voeux chaleureux pour l'avenir et la prospérité du Portugal et je suis convaincu que sous votre présidence les relations d'amitié entre nos deux peuples ainsi que la longue et fructueuse coopération de nos deux gouvernements continueront à s'intensifier au sein d'une Europe de plus en plus unifiée.

**Jean
Grand-Duc de Luxembourg**

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES rencontre les ministres belges à la Fondation BIERMANS-LAPÔTRE

Sur initiative de Madame le Ministre Erna HENNICOT-SCHOEPGES une rencontre a été fixée à BRUXELLES, le 8 mars, entre elle et les ministres André FLAHAUT et Yvon YLIEFF, responsables du côté belge du dossier de la Fondation BIERMANS-LAPÔTRE.

Etant donné que les universités et grandes écoles parisiennes ont toujours exercé et

continueront à exercer un attrait sur les étudiants luxembourgeois et que les logements pour étudiants à PARIS seront toujours rares et chers, l'Etat luxembourgeois a un intérêt certain à disposer d'un grand nombre de chambre à la Fondation BIERMANS-LAPÔTRE pour des étudiants luxembourgeois.

Voilà les raisons qui ont poussé le Conseil

de Gouvernement à se déclarer en principe d'accord à poursuivre à l'égard de l'immeuble de la Fondation à PARIS une politique d'investissement à long terme et de participer à la rénovation de l'immeuble.

Le Ministre de l'Education luxembourgeois a visité ensuite, sur invitation du Cercle des étudiants luxembourgeois à WOLUWE, l'exposition «6 artistes luxembourgeois» (HENRIQUET, IRRTHUM, KOEMPTGEN, LUTZ, MARSON, SANDER), qui a eu lieu à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de l'Université Catholique de LOUVAIN.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER en visite à TRÈVES

Le Premier Ministre et Madame JUNCKER furent les invités de la Ville de TRÈVES, la doyenne des villes allemandes, le 9 mars 1996.

Après des entretiens avec le Président du Gouvernement régional Walter BLANKENBURG, le Premier Ministre et son épouse furent reçus au Musée municipal par le Maire de TRÈVES Helmut SCHRÖER. Le Maire rappella les liens historiques entre les deux villes voisines, LUXEMBOURG et TRÈVES, liens datant du premier millenaire quand TRÈVES fut la capitale romaine de l'Europe du Nord.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER souligna que l'amitié et les échanges à tout niveau, entre les habitants de LUXEMBOURG et de TRÈVES serait, comme tous les rapprochements entre les peuples d'Europe, un signe marquant du processus de l'intégration européenne.

Le Premier Ministre signa ensuite le Livre d'or de la Ville de TRÈVES avant de recevoir, des mains du Maire Helmut SCHRÖER, une monnaie romaine en guise de souvenir de sa visite.

Après une promenade à travers la vieille ville jusqu'au grand marché, les invités luxembourgeois visitèrent la Cathédrale de TRÈVES, ceci accompagné de Monsignore Prof. Dr. Franz RÖNIG qui expliqua la longue et riche histoire d'une des plus anciennes cathédrales d'Allemagne.

Signature dans le Livre d'or de la Ville de TRÈVES



Le Premier Ministre, Madame JUNCKER et le Maire de TRÈVES, Helmut SCHRÖER avec des invités devant la PORTA NIGRA





La dernière visite de la journée, à l'Abbaye Saint MAXIMIN eut un caractère très spécial pour le Premier ministre luxembourgeois. Ce fut, en effet, cette même Abbaye qui, par l'échange de terres avec le Comte Sigefroi fut à l'origine de la création du Duché de LUXEMBOURG, en 963.

Prof. Dr. Franz RONIG, Mme JUNCKER, le Premier Ministre et le Maire de TRÈVES Helmut SCHROER devant la Cathédrale de TRÈVES

Exercice COOPERATIVE ADVENTURE EXPRESS 96 (CAE 96)

1. Du 10 mars au 04 avril 1996, le Commandement suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) organise un exercice OTAN dénommé COOPERATIVE ADVENTURE EXPRESS 96. L'exercice se déroule en Belgique et au camp militaire de VOGELSANG, Allemagne.

2. L'exercice CAE 96 est le premier exercice où des opérations de maintien et de rétablissement de la paix sont conduites par le Commandement des Forces Mobiles en Europe, AMF(L). C'est également le premier exercice AMF(L) auquel des pays membres du Partenariat pour la Paix (PfP), ont été invités.

3. Au total 24 pays participent à cet exercice.

Pays membres du PfP: Albanie, Autriche, Bulgarie, République Tchèque, Estonie, Finlande, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Suède et l'Ukraine; Pays membres de l'Otan: Belgique, Allemagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

4. Seront déployés quelque 6000 militaires avec 1245 véhicules militaires et 26 hélicoptères.

5. Du 17 au 29 mars l'armée luxembourgeoise a participé à l'exercice avec une partie de son contingent AMF(L).

Le contingent comprend au total 129 militaires à savoir 9 officiers, 25 sous-officiers et 95 hommes de troupe. Pour la durée de l'exercice le contingent est renforcé par deux officiers des armées de l'Estonie et de la Lituanie.

Le contingent comprend une section de commandement, un élément d'appui logistique, 2 pelotons éclaireurs et le peloton IFOR 2 et est placé sous le commandement du Capitaine Patrick GRISIUS.

Dans le cadre de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission IFOR en Bosnie-Herzégovine, le peloton IFOR 2 est l'unité qui est prévue pour remplacer à partir du 07 mai le peloton IFOR 1. Le 20 février 1996, ce peloton a été constitué et il a entamé son entraînement spécifique pour cette mission.

Réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE à PALERME

Les 9 et 10 mars 1996 a eu lieu à PALERME la réunion informelle des ministres des Affaires Étrangères de l'Union européenne.

Cette réunion informelle s'est distinguée des autres rencontres ministérielles par le fait que les ministres s'y sont rencontrés pour discuter librement et dans un cadre restreint, sans être accompagnés d'une grande délégation ni être tenus à un ordre du jour contraignant, des grands problèmes qui se posent à l'Union européenne.

Parmi les sujets évoqués à PALERME ont figuré la Conférence intergouvernementale du 29 mars 1996 à TURIN, l'évolution future de la politique étrangère et de sécurité commune, ainsi que le processus de paix et de reconstruction en ex-Yougoslavie.

Le Luxembourg était représenté par son Ministre des Affaires Étrangères, M. Jacques F. POOS.

UELZECHT KANAL: Télé des jeunes

Lorsqu'en septembre 1991 les responsables du Lycée de Garçons d'ESCH-sur-ALZETTE ont présenté leur proposition de Projet d'Établissement au Ministère de l'Éducation Nationale, ils ne pensaient sûrement pas encore qu'un jour de 1996 ils allaient transmettre leur propre programme de télévision dans le réseau câblé de leur ville.

Mais ce dont ils étaient certains, c'est qu'ils voulaient ouvrir leur école au monde socio-économique environnant et faire entrer leurs élèves dans l'ère des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

En baptisant leur projet «MEDIAPOLIS» ils ont clairement affirmé leur volonté de créer, au sein de leur établissement, une véritable «cité de la communication» qui réunisse les élèves et les enseignants dans un travail éducatif commun. Les structures et la démarche préconisées par le Projet d'Établissement leur ont donné la possibilité d'aller au-delà d'une sensibilisation des élèves. En partant de travaux sur support papier, et je ne citerai que la brochure «Uelzechstrooss» réalisée en 1994, les élèves se sont peu à peu initiés au maniement de la caméra et autres bancs de montage pour réaliser toute une série de courts-métrages. L'année dernière, médias écrits et électroniques ont été réunis dans la réalisation du projet «Vitesse» un projet interdisciplinaire de grande envergure qui a permis à la communauté scolaire du Lycée de Garçons d'ESCH-sur-ALZETTE de sensibiliser les jeunes et moins jeunes aux dangers de la vitesse.

Après d'innombrables heures passées devant des écrans d'ordinateurs ou l'œil rivé à l'objectif d'une caméra, le moment est venu pour les jeunes de devenir une partie du paysage médiatique et de «traverser l'écran».

Maintenant les élèves sont appelés à élaborer et à produire eux-mêmes des émissions qui vont être présentées à un large public, et ainsi ils sont amenés à faire des choix, à faire une analyse critique de l'information qu'ils voudront transmettre.

L'apprentissage aux médias est aussi un apprentissage aux responsabilités et les ini-

tiateurs du projet ont le noble objectif de faire comprendre aux jeunes le contexte et l'impact de l'image télévisée et de les préparer ainsi à leur vie d'adultes et de citoyens avertis et critiques.

En produisant les émissions d'«Uelzech Kanal», le Lycée de Garçons d'ESCH-sur-ALZETTE se situe résolument dans la vie de la métropole du fer et, par là, il atteint l'autre objectif de son Projet d'Établissement, celui d'être une école ouverte à son environnement et active dans la communauté locale.

*Erna HENNICOT-SCHOEPGES,
Ministre de l'Éducation Nationale et de la
Formation Professionnelle*



De nombreuses personnalités pour l'inauguration de l'UELZECHT KANAL

Radioprotection des femmes en âge de procréation lors d'examen radiologiques

Le Luxembourg est un pays équipé d'un nombre élevé d'installations radiologiques. Ces installations comprennent entre autre des équipements comme le scanner aux rayons x et la gamma caméra qui sert à visualiser l'intérieur du corps humain après injection d'un produit radioactif. Ces techniques utilisent toutes des rayonnements ionisants. Le nombre d'examen radiologiques par 1000 habitants au Luxembourg est un des plus importants en Europe.

Ces données ont incité la Direction de la Santé à demander aux médecins-examineurs ainsi qu'aux médecins-prescripteurs à veiller particulièrement bien à la radioprotection des femmes en âge de procréation lors d'examen radiologiques.

Nous recommandons également aux femmes en âge de procréation de se montrer

coopératives vis-à-vis du personnel médical et paramédical lors d'examen radiologiques, en particulier lorsque le médecin-examineur ou le personnel paramédical les interroge sur une possible grossesse.

Nous invitons également les femmes enceintes qui ont une ordonnance médicale pour un examen radiologique, d'informer le médecin sur la grossesse.

Les mesures de radioprotection à prendre par le médecin-examineur consistent surtout à

- s'assurer que la femme n'est pas enceinte
- différer l'examen radiologique en cas de doute et faire pratiquer un examen biologique de grossesse

Le médecin-examineur doit

- en cas de grossesse évaluer s'il n'existe pas d'autre examen alternatif ne comportant pas d'exposition aux rayonnements ionisants et qui pourra répondre à la question clinique posée

Si tel n'est pas le cas, il faudra minimiser l'irradiation du fœtus:

- a) au cas où celui-ci est situé dans le faisceau direct
 - en réduisant le nombre de clichés
 - en réduisant le temps de scopie
 - en protégeant le fœtus par un dispositif plombé si l'examen le permet
 - en enregistrant les paramètres d'exposition
- b) au cas où celui-ci n'est pas situé dans le faisceau direct
 - le respect des mesures de radioprotection prévues dans la législation nationale est suffisant.

Journée internationale de la Femme

Allocution du Président Jacques SANTER

Parlement Européen – le 12 mars 1996

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de pouvoir donner suite aujourd'hui au souhait du Parlement d'avoir un échange de vues sur l'égalité des femmes et des hommes à la suite du 8 mars, journée internationale des femmes.

Tout d'abord, l'importance d'une journée comme le 8 mars. C'est l'occasion, à travers l'Union aussi bien qu'au-delà de nos frontières, de mesurer le travail accompli en matière d'égalité des chances et les discriminations qui subsistent encore.

Pour la deuxième fois, j'ai voulu marquer mon engagement personnel et celui de la Commission en participant à une Conférence organisée à l'occasion du 8 mars par mon collègue Erkki LIKKANEN au Centre BORSCHETTE. Le thème abordé vendredi dernier était celui du « temps de travail, temps de vie ». C'est un thème particulièrement bien choisi, au centre du problème de la réconciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, du congé parental ou encore du nouveau rapport au travail qui se développe dans nos sociétés modernes. Dans cette recherche d'un nouvel équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale et d'une nouvelle conception du travail, les femmes ont un rôle central à jouer. En quelque sorte, c'est leur modèle qui s'impose à la société de demain, et non pas l'inverse.

Le débat de ce jour me permet de faire le point avec vous sur les activités de la Commission au cours de cette dernière année. Nous avons été très actifs en matière d'égalité des chances et je voudrais citer certaines des réalisations de la Commission :

- Tout d'abord le Quatrième Programme d'Action à moyen terme (1996-2000) en matière d'égalité des chances qui a été adopté par la Commission en juillet 1995, sur proposition de M. Flynn. Ce Programme préfigure les nouveaux domaines où il est important de promouvoir l'égalité des chances.
- En novembre 1995, la Commission a adopté une proposition de recommandation du Conseil sur la participation des femmes à la prise de décision.
- Le 14 décembre 1995, les partenaires sociaux ont signé un accord sur le Congé parental. Il s'agit ici du premier accord négocié au niveau européen, et il concerne justement cet enjeu essentiel

de réconciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale dont je vous parlais précédemment.

- Lors de la Conférence de PÉKIN, le rôle actif de l'Union a été unanimement reconnu. Nous avons pu faire valoir notre conception quant au rôle et au statut de la femme grâce à l'action de M. Flynn et de la présidence espagnole, déterminée en la matière.

Je voudrais maintenant vous parler de trois actions importantes en matière d'égalité des chances qui sont à l'ordre du jour de notre agenda actuel: la communication « mainstreaming », l'égalité des chances et les fonds structurels, et les suites de l'arrêt Kalanke.

- La communication sur ce qu'on appelle communément le « mainstreaming », adoptée par la Commission le 21 février 1996, est particulièrement importante. Attardons-nous un moment sur ce concept de mainstreaming. Il va bien au-delà de programmes ou d'actions spécifiques. Il s'agit plutôt d'être sensibles à l'aspect égalité des chances, aussi dans des politiques qui ne la poursuivent pas comme objectif principal. Je prendrai un exemple qui a été donné par le Commissaire de Silguy devant le Parlement même. Si nous voulons sensibiliser l'opinion publique à la réalité de l'introduction de la monnaie unique par des actions d'information, ce ne sera pas en lui montrant des photos d'industriels ou banquiers hommes effectuant des transactions financières, mais bien en montrant visuellement combien l'Euro fera partie du quotidien des citoyens... dont la majorité sont des femmes.
- Les 7 et 8 mars derniers, s'est tenue une Conférence sur l'égalité des chances et les fonds structurels. Cette conférence a montré la nécessité d'impliquer tous les acteurs, au niveau communautaire mais aussi dans les Etats membres, et de mettre au service de l'égalité homme-femmes des politiques très concrètes qui impliquent notamment des fonds substantiels. Les fonds structurels contribuent déjà de façon marquée à la lutte pour l'emploi : il est nécessaire d'améliorer leur contribution à la dimension de l'égalité. En effet, cet instrument permet de soutenir la création de crèches, de garde d'enfants, de lieux d'accueil pour les personnes âgées, etc. Le développement de ces infrastructures en libérant les femmes d'une par-

tie de leur charges familiales, les aides à mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale, mais aide aussi un gisement important d'emplois nouveaux.

La mise ensemble de tous les efforts dans ce contexte a été symbolisée par la participation à cette conférence de trois Commissaires – M. FLYNN, Mme WULF-MATTHIES et M. FISCHLER – chacun déterminé à jouer son rôle.

- Ensuite, je citerai l'Arrêt Kalanke qui montre combien il est difficile de concilier à la fois le respect des droits et libertés individuels avec la mise en place de systèmes visant à une égale répartition des devoirs et responsabilités entre le groupe des femmes et celui des hommes.

La Commission présentera prochainement une Communication dans laquelle elle présentera son interprétation du champ d'application de l'Arrêt Kalanke qui devrait être selon nous limité aux seuls systèmes ayant un caractère d'automatisme. Cependant, et afin de lever toute ambiguïté et permettre le recours à des actions positives en faveur des femmes, la Commission proposera un amendement de la directive dont il est question.

Un mot également sur la politique interne de la Commission.

- Tout d'abord, en matière de politique vis-à-vis du personnel de la Commission, M. LIKKANEN a fixé des objectifs pour 1995 qui, pour une grande part, ont été atteints.

Il est, en particulier, très encourageant de constater que le recrutement A6/A8 des nouveaux Etats membres s'est réalisé à parité (les femmes représentent 51,22 % des fonctionnaires recrutés), et que pour les recrutements en provenance des autres Etats membres, la part des femmes est en progression constante et représente maintenant 30 % des recrutements.

L'augmentation de la participation des femmes pour les postes d'encadrement est également sensible. Ainsi, l'objectif du doublement du nombre des femmes Directeurs a presque été atteint;

- Aussi, un groupe de Commissaires en matière d'égalité des chances, présidé par moi-même a été créé. Le groupe ne se substitue par aux compétences propres des Commissaires et n'est pas une enceinte de décision mais bien un fo-

rum de réflexion. Le Groupe «Egalité des chances entre les hommes et les femmes et droits des femmes» est composé de 5 Membres permanents, à savoir outre moi-même Mmes WULF-MATHIES et GRADIN, et MM. FLYNN et LIKANEN. Par ailleurs, et compte tenu de notre volonté d'intégrer le principe de l'égalité des chances à l'ensemble des actions et politiques communautaires, le Groupe est ouvert à l'ensemble des autres Commissaires.

Même si les Groupes de Commissaires sont des lieux de réflexion et non pas de décision, un certain nombre d'actions peuvent être mises au bilan d'un an d'activités du Groupe des Commissaires «Egalité des chances». Parmi elles, citons la création dès la première réunion du

groupe des Commissaires d'un Groupe interservices chargé d'examiner de quelle manière l'ensemble des DGs prennent en compte l'égalité des chances. Le résultat des travaux de ce groupe interservices rejoint l'objet même de la communication «mainstreaming».

Aussi, un «Carrefour», c'est-à-dire une rencontre entre des intellectuels de différents horizons et formations, s'est tenu les 21 et 22 juillet à Echternach sur le thème «les femmes dans le projet européen». Nos discussions lors de ce Carrefour nous ont montré qu'à travers la question des relations entre les femmes et les hommes, nous pourrions trouver une nouvelle source d'inspiration pour motiver le projet européen.

Finalement, je voudrais dire combien j'ai apprécié la rencontre du 8 février dernier entre le groupe des Commissaires et des représentants du Parlement européen, du comité consultatif «égalité des chances» et du lobby européen des femmes. Cette rencontre, que je voudrais répéter l'année prochaine, a été l'occasion d'un véritable dialogue sur la possibilité d'explorer ensemble comment anticiper, accompagner et soutenir les évolutions de comportement qui se dessinent dans nos sociétés européennes et qui tendent à une meilleure répartition des rôles et des tâches entre les femmes et les hommes.

Voici Mesdames, Messieurs, un aperçu de ce que la Commission a fait au cours de l'année précédente en matière d'égalité des chances.

Entretien JUNCKER-LELLO

Le 12 mars 1996, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'Etat, a reçu au Ministère d'Etat le Secrétaire d'Etat portugais aux Communautés Portugaises, Monsieur José LELLO.

A l'ordre du jour des discussions ont figuré la situation de l'emploi et du chômage au Luxembourg, notamment au regard des ressortissants portugais travaillant au Luxembourg, le problème du dumping social et la situation générale des ressortissants portugais en ce qui concerne leur vie professionnelle et sociale au Luxembourg.



Les délégations portugaise et luxembourgeoise

Intégration scolaire des enfants portugais: Madame HENNICOT exprime sa détermination

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES a reçu le 12 mars 1996 pour une réunion de travail Madame Ana Maria BENAVENTE et Monsieur José LELLO, Secrétaires d'Etat à l'Éducation respectivement aux Communautés à l'étranger. Cette rencontre a permis d'aboutir à une relance de la collaboration entre les autorités portugaises et luxembourgeoises en matière d'intégration scolaire et professionnelle des élèves portugais.

Les Ministres ont évoqué la modification des attentes des immigrés qui en matière de scolarisation de leurs enfants expri-

ment de plus en plus le souhait de voir ceux-ci suivre les filières traditionnelles de l'école luxembourgeoise.

Les autorités portugaises ont réitéré leur confiance dans le modèle d'intégration de la langue portugaise tel qu'il est pratiqué dans 13 communes luxembourgeoises sur la base de la politique générale arrêtée dans les 40 mesures. Elles ont par ailleurs souligné leur volonté d'assurer une formation professionnelle des enseignants qui soit en phase avec les objectifs spécifiques de l'enseignement que ceux-ci sont appelés à assurer au Luxembourg.

La Secrétaire d'Etat à l'Éducation s'est félicitée que la prochaine modification du système d'orientation vers le postprimaire facilitera le processus d'apprentissage et de développement des enfants dans le primaire, ce qui ne manquera pas d'avoir des effets bénéfiques sur la connaissance des langues en général et de l'allemand en particulier.

Madame HENNICOT-SCHOEPGES s'est dit persuadée que les autres mesures en préparation auront aussi des répercussions favorables sur la qualité de l'enseignement, notamment le développement de la formation professionnelle initiale et continue des enseignants ainsi que le nouveau système de promotion au cycle inférieur de l'Enseignement secondaire technique. Ce système table surtout sur la motivation

des élèves en faveur d'une démarche de qualité.

L'éducation des adultes fit également l'objet d'un échange de vues approfondi.

Madame HENNICOT-SCHOEPGES a exprimé sa détermination à sensibiliser les femmes portugaises à apprendre la langue luxembourgeoise. Une telle compétence

étant susceptible de faciliter largement l'intégration des jeunes.

Un autre volet important des entretiens a concerné la formation professionnelle. Madame HENNICOT-SCHOEPGES a attiré l'attention de ses partenaires portugais sur l'opportunité du choix de filières artisanales et industrielles, les perspectives professionnelles étant particulièrement prometteuses puisque riches en débouchés.

Un dernier point concernait la mise en place d'une commission bilatérale qui réglerait les problèmes d'équivalence des études entre les deux pays, la commission mixte préparant le renouvellement de l'Accord Culturel prenant en compte le résultat de ces travaux.



Mme HENNICOT et Mme Ana Maria BENAVENTE, Secrétaire d'Etat à l'Éducation

Discours de M. Jacques SANTER devant le Parlement Européen – Strasbourg, le 13 mars 1996 – sur le rapport de Mmes Maij WEGGEN et DURY, portant avis du Parlement sur la Convocation de la Conférence Intergouvernementale

Monsieur le Président,

Ce débat est un des moments forts de la préparation de la Conférence intergouvernementale qui s'ouvre à TURIN le 29 mars. Il s'agit de la dernière étape d'un effort de préparation commencé il y a neuf mois avec les rapports des institutions sur le fonctionnement du Traité de MAASTRICHT et poursuivi par le Groupe de réflexion. Statutairement, la Commission et le Parlement doivent rendre un avis sur la convocation d'une Conférence intergouvernementale: qu'en attendent-ils exactement? Répondre à cette question, c'est clarifier un débat complexe, et tout le monde en a grand besoin. Vous le savez, la Commission a rendu son avis le 28 février: vous en avez connaissance car je l'ai présenté devant le Parlement européen le jour même de son adoption.

Les nombreuses questions qui m'ont été posées à cette occasion traduisent une

large communauté de vues entre la Commission et le Parlement européen. Le projet d'avis qui est soumis à votre approbation aujourd'hui confirme cette impression.

Or, il est crucial que nos deux institutions émettent un message concordant sur un acte aussi fondamental de la politique européenne. Je me réjouis de voir que nous sommes d'accord pour mettre le citoyen au centre de l'unification européenne. Dans ce contexte, je souligne tout particulièrement le souhait d'insérer dans le futur traité un chapitre sur l'emploi. L'idée n'est pas, bien sûr, de se substituer aux autorités nationales ou aux opérateurs économiques et sociaux, mais de fédérer les énergies et de faire jouer l'effet multiplicateur d'une stratégie concertée au niveau de l'Union.

De façon générale, le besoin de renforcer la liaison entre l'Europe et ses citoyens

ressort clairement des auditions organisées par le Parlement européen avec des associations représentatives de la société civile.

Qui dit citoyenneté dit Europe politique; oui, l'Union est un projet politique qui, tout en respectant les identités nationales et régionales, offre aux Européens un cadre à la mesure des défis modernes.

Sur le plan interne, l'Union dispose d'ores et déjà de politiques ambitieuses dans des domaines aussi cruciaux que l'environnement, la recherche, la cohésion économique et sociale, pour ne nommer que ceux-là. Ici, la future CIG doit surtout améliorer la capacité de l'Union d'agir. Dans d'autres domaines, pourtant tout aussi essentiels, les moyens de l'Union sont beaucoup plus maigres, sinon inexistantes: je viens d'évoquer l'emploi, mais je pense aussi à tout ce qui touche au troisième pilier. Il est peu surprenant que

dans un domaine aussi sensible et touchant directement les intérêts des citoyens, le Parlement européen et la Commission défendent une vision commune.

Sur le plan externe, nul doute que l'Union a du chemin à faire. Nous l'avons dit, vous le dites. Les modalités exactes requièrent encore davantage de réflexion et de travail. Je note avec intérêt votre idée de prévoir une procédure particulière pour la nomination d'un Commissaire chargé de la PESC; je m'interroge toutefois, sur l'effet que cela risquerait d'avoir sur la collégialité. Vous connaissez et, je pense, partagez, l'idée de la Commission de renforcer de façon systématique le tandem Présidence - Commission en politique étrangère.

Il est évident, que notre vision devra être affinée et précisée au fil des discussions. Tant la Commission elle-même que le Conseil devront revoir leur fonctionnement pour faire fonctionner le tandem.

Monsieur le Président,

La large convergence de vues entre la Commission et le Parlement s'étend aussi tout naturellement aux institutions elles-mêmes. Je pense d'abord à la simplification du nombre de procédures et au recours généralisé à la majorité qualifiée. Sur ce dernier point, le Parlement européen est un tout petit peu moins audacieux que la Commission dans la mesure où il

maintient l'unanimité pour certaines questions quasi-institutionnelles comme les ressources propres ou l'article 235.

Je constate avec intérêt que le Parlement européen se prononce clairement pour un Commissaire par État membre. Comme vous le savez, la Commission est aussi sur cette ligne, mais elle n'exclut pas un réexamen de cette question au-delà d'un certain nombre d'États-membres.

De façon générale, l'avis de la Commission place l'exercice de la CIG plus explicitement dans le contexte de l'élargissement. Il nous semble en effet, que la perspective de celui-ci devrait inciter les États membres à se montrer plus audacieux sur les questions institutionnelles qu'ils ne le sont normalement.

Monsieur le Président,

à quelques semaines de l'ouverture de la CIG, la question des modalités de l'association du Parlement européen aux travaux de la CIG n'est hélas pas encore réglée.

La position de la Commission est claire: elle soutient les demandes du Parlement européen déjà formulées dans la résolution MARTIN/BOURLANGES adoptée en mai dernier. La raison en est simple. Après l'expérience de MAASTRICHT, nous avons intérêt à adopter une approche plus transparente et plus démocratique dans l'élaboration des traités. La meil-

leure façon de le faire consiste à assurer une association efficace du Parlement européen à la CIG. Cette réflexion m'amène à une dernière observation. Il faut susciter un vrai débat public sur l'avenir de l'Europe. La Commission peut y contribuer. Le Parlement européen aussi, bien sûr. Mais il faut aussi que les gouvernements et les parlements nationaux s'impliquent de façon active et dynamique dans le processus de l'unification européenne.

Monsieur le Président, je tiens, en guise de conclusion, à exprimer tout mon respect et mon admiration aux deux rapporteurs, Mme DURY et Mme Maij WEGGEN. Leur travail a été remarquable et aboutit à un excellent résultat.

Le jeu en vaut la chandelle. Le rôle d'incitation du Parlement européen a toujours été important dans les réformes successives des traités; aujourd'hui, c'est là mon souhait, le Parlement européen doit pouvoir participer plus directement aux travaux de la CIG, car c'est à travers lui que, de plus en plus, s'expriment les aspirations des citoyens.

J'exprime l'espoir que TURIN sera le point de départ d'un processus qui aboutira à une Europe plus dynamique, plus prospère, plus assurée d'elle-même, une Europe réconciliée avec elle-même.

Communauté européenne du Charbon et de l'Acier 328^e Session (ordinaire) du Comité Consultatif

La Commission européenne du Charbon et de l'Acier a organisé, le 14 mars 1996, sa 328^e Session ordinaire au bâtiment Jean Monnet.

L'ordre du jour de cette réunion prévoyait les points suivants:

- Anhöring gemäß Art. 95 des EGKS-Vertrages, über den Vorschlag für einen Beschluß des Rates und der Kommission über den Abschluß des Europa-Mittelmeer-Abkommens zur Gründung einer Assoziation zwischen den Europäischen Gemeinschaften und ihren Mitgliedsstaaten einerseits und dem Königreich Marokko andererseits;
- Anhöring gemäß Art. 95 des EGKS-Vertrages, über den Entwurf für eine Entscheidung (EGKS) der Kommission

über den Schutz der finanziellen Interessen der Gemeinschaften;

- Prüfung des Vorschlages der Kommission betreffend die Zusammenlegung des Beratenden Ausschusses für Sicherheit, Arbeitshygiene und Gesundheitsschutz am Arbeitsplatz mit dem Ständigen Ausschuß für die Betriebssicherheit und den Gesundheitsschutz im Steinkohlenbergbau und in den anderen mineralgewinnenden Industriezweigen
- Meinungs austausch über den Neunzehnten Jahresbericht über die Tätigkeit des Beratenden Ausschusses für Sicherheit, Arbeitshygiene und Gesundheitsschutz am Arbeitsplatz
- Im Beisein von Herrn de SILGUY,

Mitglied der Kommission: Meinungs austausch mit der Kommission betreffend das Grünbuch über die praktischen Fragen des Übergangs zur Einheitlichen Währung;

- Anhöring, gemäß Art. 55 § 2 des EGKS-Vertrages, über die Zweckmäßigkeit, eine aus der EGKS-Umlage stammende finanzielle Beihilfe für ein Kohleforschungsprogramm zu gewähren;
- Meinungs austausch mit der Kommission über die Bewertung der wirtschaftlichen Auswirkungen der EGKS-Kohleforschungsprogramme;
- Prüfung des Berichts der Kommission über die Anwendung der Gemeinschaftsregelung für Maßnahmen zugunsten des Steinkohlebergbaus im Jahre 1993;
- Meinungs austausch mit der Kommission über das Weißbuch betreffend eine Energiepolitik für die Europäische Union.

Winston CHURCHILL Memorial Lecture

Luxembourg, Thursday 14 March 1996

«Europe Looks East», by Douglas HURD

It is a notable honour to be invited for a second time to give the CHURCHILL Memorial Lecture here in LUXEMBOURG. It is natural that each country debates European issues to a large extent in its own domestic terms. But this city is an admirable place, and this lecture and amiable occasion, to widen the scope of argument. The geography, the history, the economic and political shrewdness of Luxembourg, place you close to the centre of debate.

It is not by accident or afterthought that the Europe of 15 is now moving to remove the barrier which separates us from the Europeans of the centre and east. It is the barrier, not its removal, which has been the accident of the last 50 years. As Margaret THATCHER reminded us eight years ago, WARSAW, BUDAPEST and PRAGUE are as much European cities as PARIS, ROME or LONDON. Six years passed since the WARSAW Pact and the complex of Soviet power collapsed. We no longer have any excuse for calling ourselves Europe when in fact we represent only the half of Europe.

The leaders of the European Union, first the 12 now the 15, have accepted this. No arguments have ever been produced in the open against the enlargement to the east. Certainly there have been subterranean worries that enlargement to the east might mean postponement of the deepening of the existing Union. But it has never been possible for anyone to argue openly that Poland, Hungary, the Czech Republic and others should be kept in the chilly waiting room, while those of us in the warm inner room sought to achieve some political finality which looks increasingly elusive.

The preparations for the next enlargement of the European Union are moving slowly, but they are moving. The ingenious device of the Association Agreement has served Europe well. The wider market is opening. EU imports from Central and Eastern Europe have risen from 13 billion ECU in 1990 to 34 billion ECU in 1994, an increase of 27% per year. Of course the Central and Eastern Europeans still run a trade deficit with the EU, but the increase in their exports shows that they are able to produce quality goods which people want to buy. With our help they can do better. In British newspapers we tend to read mainly of the obstacles and delays in developing trade between the existing EU and the candidates for membership. The



Douglas HURD

latest figures show that in fact trade has expanded quite fast. Nevertheless the countries in the European Union which favour free trade will always have to get up early in the morning to resist the protectionist arguments – including the argument which comes from interests in their own country which claim to be special. Thanks to an Anglo Italian initiative the candidates are already involved with the rest of us in political discussion of an intimacy which, in the past, has been restricted to full members.

So progress in the foothills has been reasonably successful. The time must be approaching to set a date for reaching the summit of the next mountain range of accessions.

Why is this not already being done? One conceivable obstacle has not materialised. In the case of the other successful European institution, namely NATO, there is an equal imperative to expand to the east. NATO remains the foundation of our security. But in the case of NATO there is a substantial obstacle to enlargement, namely the sustained opposition of Russia to the accession of her neighbours to the west. I hope to have another occasion later this month to suggest how this obstacle can be dissolved. Suffice to say that the same difficulty does not apply to the expansion of the European Union. Indeed one argument against creating a separate European defence identity within the

European Union is that we would thereby postpone and complicate enlargement of the EU by provoking a Russian opposition which does not exist today.

At the beginning the delay before enlargement was largely explained by the need for economic and political change among the candidates. The members of the European Union need to be stable democracies which have proved themselves in a pattern of free elections. They need to function within a rule of law objectively applied. There may be doubts about countries further east, but who could deny today that Poland, Hungary and the Czechs already pass that test with triumphant colours? There is a case for including Slovenia in this first group. It may not be too long before these three or four countries are able, with a reasonable transitional period, to sustain the competition requirements of the single market. Would we argue today that the Czech Republic is less economically liberal than Greece? I do not believe that we should cut corners or lower standards. There are too many exceptions and delays to the completion of the single market among existing members, without adding more special cases. But among the three or four leading candidates, movement in the right direction has been steady, even though the party labels on governments have changed. If this progress is maintained, then it would be reasonable to expect that they would be fully eligible for membership within five years.

But will we be ready on *our* side of the existing fence? This question has now come to the fore. It is partly a matter of institutions and the functioning of institutions. The Inter-Governmental Conference which opens in TURIN at the end of this month will look for compromises on these matters of machinery. But there are other matters, not on the agenda of the Inter-Governmental conference, which may prove even more baffling. No one now supposes that we could extend the Common Agricultural Policy in its present form to those millions of farmers in central and eastern Europe. Are we to tackle this problem head on by carrying further the reforms of 1992? Or are we going to shelve the issue again either by excessive transitional periods, or by exempting the new members from the more foolish aspects of our Agricultural Policy, a move which might bring them a lot of money, but at great expense to the net contributors?

Under the same heading arises the need to transform the Structural Fund when the present arrangements expire in 1999. Obviously the arguments of solidarity will then point us in a different direction. Budgetary limits will have to be respected, but within those limits there will not be space or logic for Spain, Portugal, Greece and Ireland to continue to receive substantial transfers from other member states after we have admitted to full membership countries with an even lower standard of living. These are stubborn problems, but they require as much skill and courage in their solution as other problems internal to the European Union, which so far in 1996 capture more of the headlines. We should spend more time and energy securing enlargement than in defending the timetable for a single currency.

But when we talk of Europe looking east, we cannot confine ourselves simply to the prospects for the enlargement of full membership. We must never forget the looming presence of two crucially important countries, both partly European, neither likely in the foreseeable future to become full members. We members of the European Union have to fashion and sustain a special relationship with Russia and a special relationship with Turkey.

Russians will decide the future of Russia. None of us, not even the United States, should pretend to ourselves that what we do or say will be decisive. But equally the way Russia goes will affect us all, perhaps as much in the next 50 years as in the past 50.

I do not believe that Russia will revert to the cruelties or to the potential aggressiveness of STALIN or even BRESHNEV. But equally those who believed that Russia would steadily climb into the sunshine of political and economic liberalism, have been proved wrong. This is not a matter of personalities. If we start pinning our support to this individual or that, we are likely to lose more bets than we win. Russia will probably show the world many years of uncertainty and confusion, punctuated by moments of real danger. The political, economic and military uncertainties may remain on a huge scale. In these circumstances there is no reason of interest or principle why the European Union should not work out, by agreement, a common policy including all the elements of our dealings with Russia. Work is in hand – it needs to be rapidly completed and proclaimed. We shall compete fiercely amongst each other for commercial and financial opportunities in Russia. This competition should be within the framework of an agreed diplomacy. We do not need new procedures or a new treaty for this purpose. We need to bring will and wit to bear to activate the machinery provided for in the existing Treaty.

Questions are piling up which need answers, even if the answers have to be wor-



Une partie des nombreuses personnalités présentes pour la Winston CHURCHILL Memorial Lecture

ked out at first in private. How wise is to fasten our hopes on one russian leader, however courageous? How should we react to a Communist victory in the June elections, or to pressure to postpone those elections? How do we regard the ambitions of some Russian politicians to re-create a new Soviet Union by pressing Russia's neighbours to re-enter the fold? Do we have a consistent view of disturbances within Russia itself, such as those in CHECHNYA? How do we best meet the perennial Russian complaint, that we in the West act on important matters without consulting or even informing them in advance?

Likewise as regards Turkey, how can we, with the Americans and the Secretary General of the UN, use the ambitions of all concerned as regards the European Union to settle the Cyprus dispute before it turns poisonous? Where does the balance lie between supporting the Turkish campaign against terrorism, and supporting a decent framework of human rights in Turkey? What new elements can we bring to our political, economic and security partnership with Turkey, so that the Turks feel essentially included in a Europe of which they are not, at least for the present, technically full members?

On none of these questions need the fifteen disagree among themselves. If there were disagreement all the discordant voices would be weak, because the discord would be more striking than the note sounded by any once voice. There could hardly, for example, be a successful British policy towards Russia which Germany opposed, or a successful German policy towards Russia which Britain opposed.

This analysis brings us right up against the choice which now confronts us as regards a Common European Foreign Policy. I would summarise the choice this way: Are

we going to spend the next year discussing qualified majority voting and such weak devices as constructive abstention? Or are we going to focus on substance, and in particular, policy towards Russia? On present form there is a real danger that ministers and politicians will spend precious time going to and from over the arguments about machinery. It is argued, for example, that somehow we would have achieved more as a European Union in Bosnia if we had put different procedures to work around the table of 12 Ministers. This is unreal. Our aims in Bosnia were consistent and agreed, but limited. We worked to prevent the spread of the war. We ironed out differences among ourselves. We did not, like our grandfathers, take different sides in the Balkans. We produced peace makers and ideas for peace. We mitigated the suffering by providing aid and troops to protect that aid. But we did not, any of us, intervene, to enforce a particular solution on the warring factions. No one in my hearing from any country ever suggested that we should.

That we make mistakes I do not doubt. We all of us, in the European Union, in the United States, in Russia, have lessons to learn. The future, like the past, rests overwhelmingly with those who live in the former Yugoslavia. I do not believe that any of the facts which I have mentioned would have been different, if the Treaty of MAASTRICHT had provided for majority voting on the main issues of foreign policy. Would the Greeks have accepted an early majority vote for the recognition of Macedonia? Would the Germans have accepted a vote against the recognition of Croatia and Slovenia in December 1991? This would have added a Greek problem and a German problem to the problems which already existed. We had to work for agreement, and we shall have to work for agreement in the future. That principle is

not affected by the size of the European Union. Noone is suggesting that there should be majority voting in NATO because NATO is likely to expand. Majority voting is needed and has proven its worth in establishing the single market and keeping the protectionists at bay. It will remain essentiel if we are ever to make better sense of the Common Agricultural Policy. But it is not intelligent either to preach majority voting as a universal principle, or to denounce it as a universal evil.

We should concentrate on the substance not the procedure. Certainly, we can help forward agreement on substance by the kind of improvements of procedure which the British Foreign Secretary, Malcolm RIFKIND, outlined in his admirable speech in PARIS last week. The Staff work available to European foreign ministers needs to be more professional. The Council of Ministers needs to be able to draw more fully on the information and analysis available to member states. It is a good idea

to appoint a senior official to direct this work. Luxembourg has always shown itself realistic about the relative contribution of larger and smaller European states. If this realism had been more widespread we would not have found ourselves in some of the theoretical arguments of the past. The Presidency needs to be reorganised to reflect a better balance between the larger and smaller states. It was not by accident or by conspiracy that we had to create a contact group containing France, Germany and Britain alongside the United States and Russia in the final stages of the Bosnian tragedy. The smaller member states of the EU will always have a place and a voice. But unless the larger powers agree, I repeat *agree*, there will be no effective European policy.

We shall go astray if we regard the Common Foreign and Security Policy as a glass palace which is lowered from heaven in the full perfection of Treaty language. If we do that we shall always mourn over panes of

broken glass and other grievous imperfections. Where we can find agreement we should agree and act together. Where we cannot agree or do not need to agree we go separately. But each act of agreement is a brick which will strengthen the whole. Brick by brick, agreement by agreement, the Common Policy can be built. Then and only then, to take the biggest example, will we be valid partners with the United States in handling the problems with which Russia is likely to confront us. We are indeed their partners, not rivals in some empty contest for prestige. We should not envy their successes not feel trivial pleasure at any setbacks. The Americans will not always like the outcome of European agreement on foreign policy problems. But they have signalled, rightly that they would prefer occasional disagreement to continued incoherence. More important, we owe our peoples fewer rhetorical leaps forward and more examples of solid European building on sound foundations.

SIDMAR et HUTA KATOWICE ont signé une lettre d'intention

Jeudi, le 14 mars 1996, le sidérurgiste polonais HUTA KATOWICE S.A. et le sidérurgiste belge SIDMAR N.V. ont signé une lettre d'intention dans laquelle les deux sociétés se déclarent d'accord sur

les principes de la fondation d'une joint-venture ayant pour but la construction d'une usine intégrée de coulée et de laminage de produits plats sur le site de HUTA KATOWICE.

HUTA KATOWICE et SIDMAR détiendront chacun 50% des actions de cette joint-venture.

HUTA KATOWICE approvisionnera la joint-venture en acier liquide, substituant ainsi une partie de sa présente production de demi-produits par des bandes à chaud.

Les produits finis seront vendus par la société joint-venture qui sur certains marchés, fera appel aux organisations de vente SIDSTAHL et TradeARBED.

Les parties ont convenu que SIDMAR assistera les départements de la phase liquide de HUTA KATOWICE par l'apport de savoir-faire technique et de méthodes de gestion.

Il s'agit d'un premier pas vers une relation structurelle plus prononcée.



ENTSORGA '96: Wirtschaftsminister Robert GOEBBELS mit den Vertretern der luxemburgischen Firmen

Luxemburg auf der «Entsorga»

Das Wirtschaftsministerium hatte dieses Jahr zum ersten Mal einen Gemeinschaftsstand auf der «Entsorga», der internationalen Fachmesse für Recycling und Entsorgung organisiert, welche vom 19. bis zum 23. März 1996 in KÖLN stattfand.

An diesem Gemeinschaftsstand nahmen die luxemburgischen Firmen «Environment & Recycling Technologies», «Lux-control» und «Recyplast» teil.

Angeboten wurden desweiteren die Dienste der Luxemburger Firmen «Environment, Fluides et Gaz», «HEIN Déchèts Sàrl», «Jean LAMESCH Exploitation S.A.».

Une initiative du "KEREN KAYEMETH LeISRAËL" – Un Parc en hommage à Yitzhak RABIN planté à JÉRUSALEM

Fondé le 20 décembre 1901 au V^e Congrès Sioniste à BÂLE, le KEREN KAYEMETH LEISRAËL – (KKL) – s'est donné pour tâche essentielle de remettre en valeur les terres d'Israël, ces missions librement consenties en coopération avec tous les citoyens juifs de par le monde, s'avérant être multiples: planter quelque 4 millions d'arbres et arbustes par an, défricher des terres agricoles, acquérir des terrains pour le peuplement, aménager les diverses infrastructures pour plus d'un millier de sites et localités, ouvrir des kilomètres de routes à travers des régions montagneuses ou désertiques, entretien de plus de 40.000 hectares de pâturages, construction d'aires de jeux, de terrains de pique-nique, de surfaces publiques de récréation, de parcs régionaux ou encore de sites touristiques, préparer les infrastructures pour l'accueil d'immigrants dans de nouveaux logements, construire de grands réservoirs d'eau et des barrages pour augmenter sensiblement les ressources de régions maigres ou économiquement faibles.

Gérant un budget important, fonds qui sont réunis par des dons en provenance de pratiquement tous les pays du monde, de la part de citoyens Juifs et non-Juifs, le KKL s'est donné, à l'aurore de ce troisième millénaire de la Ville de JÉRUSALEM et outre ses tâches et aspirations primaires, deux grands projets à réaliser dans l'immédiat.

Le Parc des Enfants d'Israël

Le premier projet, en cette année anniversaire, est constitué par la réalisation-plantation d'un grand parc public, appelé le Parc des Enfants d'Israël, chaque enfant juif du monde entier étant appelé à y planter un arbre; – son arbre –, afin de réaliser de la sorte une grande communauté spirituelle, visible par ailleurs sur le terrain. Ce parc se réalisera dans le cadre de "JÉRUSALEM 3.000" et il doit constituer, dès sa réalisation, la plus grande aire boisée de la cité plusieurs fois millénaire.

Bien nombreux sont par ailleurs déjà les surfaces boisées réalisées par coopération internationale, celle-ci englobant d'anciens adversaires politiques, dont la Jordanie et l'Égypte; en effet, d'importantes réalisations sur le plan de l'eau à assurer régissent une convivialité de fait entre Israël et la Jordanie, celle-ci profitant directement des



M. Benny ISLAR, Directeur, et Madame Judith LION-SCHWEB, Présidente à la Conférence de presse

importants travaux de conservation et d'aduction d'eaux potables et d'irrigation.

Jack Ward THOMAS, responsable sous présidence Bill CLINTON, du département de l'environnement au "United States Department of Agriculture Forest Service" a coopéré à d'importants projets de reboisement et d'irrigation de larges terres, notamment aux environs de JÉRUSALEM; le Cardinal italien Monsignore Liberio ANDREATA est intervenu pour

assurer une entente fraternelle entre les deux grandes confessions, ceci au nom de S.S. le Pape JEAN-PAUL II, alors qu'en Basse Galilée l'Archevêque de CHICAGO, le Cardinal BERNARDIN a contribué à la réalisation d'une grande surface boisée, de même que la Pologne et les Pays-Bas y ont réalisé des forêts: Sa Majesté la Reine BÉATRIX, en voyage en Basse Galilée avec le Prince CLAUS, ont assuré une plantation arboricole majeure, tout comme S.A.R. le Prince PHILIPPE de Belgique. S.A.R. la Grande-Duchesse CHARLOTTE de LUXEMBOURG y possède une aire boisée à Son nom, tout comme le K.K.L. a tenu à offrir 75 arbres à l'occasion du soixante-quinzième Anniversaire de S.A.R. le GRAND-DUC JEAN dans ce que sera la future Forêt Yitzhak RABIN .

Pour S'informer plus en détail sur les projets du K.K.L. et pour remercier les généreux promoteurs de ces multiples projets, – dont le Parc GRAND-DUC JEAN –, Son Altesse Royale a reçu les responsables du K.K.L. et une délégation du Consistoire juif à LUXEMBOURG en audience, mardi, le 5 mars 1996, au Palais grand-ducal. Furent de cette audience Madame Judith LION-SCHWED, présidente du K.K.L.-Section LUXEM-



Après les ravages par le feu, en juillet 1995



A l'audience grand-ducale, de g. à dr.: Armand LEIB, Judith LION-SCHWEB, Benny ISLAR, Guy AACH et Pierre SCHNEIDER

BOURG, le Directeur général du K.K.L. pour la Belgique et le Luxembourg M. Benny ISLAR, le Président du Consistoire à LUXEMBOURG Guy AACH, MM. Armand LEIB, comptable du projet "Keren Kayemeth LeISRAËL" et Pierre SCHNEIDER, Consul général honoraire d'Israël au Luxembourg.

Lors d'une conférence de presse à LUXEMBOURG, au Service Information et Presse gouvernemental le 14 mars dernier, Mme Judith LION-SCHWEB et le Directeur du K.K.L. Benny ISLAR ont fourni une vue d'ensemble sur les réalisations en cours, dont essentiellement la "Forêt Yitzhak RABIN" à réaliser dans le corridor de JÉRUSALEM.

Plus d'un million d'arbres

Deux événements majeurs ont ébranlé les Israélites en 1995 : en juillet dernier, un incendie gigantesque ravagea en l'espace de peu d'heures la "Forêt de JÉRUSALEM", le joyaux de la région, où les braisiers incontrôlables ne détruisirent pas moins d'un million d'arbres, d'arbustes et de broussailles. Ce fut le plus grand désastre écologique que la terre d'Israël ait jamais connu : d'une superbe surface boisée s'étendant à vue d'oeil, il ne restait plus que les troncs calcinés et une terre roussie, sur des milliers de hectares, le travail de 40 ans de culture et de soin perdu en l'espace de moins d'un jour...

Le 4 novembre 1995, le Premier Ministre d'Israël Yitzhak RABIN fut lâchement assassiné par un jeune extrémiste juif : l'émotion fut immense, en Israël, comme dans tous les pays du monde.

Mais l'émotion, aux yeux des Israéliens, ne suffit pas. Face à ces tragiques événements, le K.K.L., soutenu par toutes les forces vives de la nation et du pays, décida immédiatement de réagir et de donner l'exemple de force et de dynamisme: l'opération "Parc RABIN" est lancée. Il s'agit de reboiser totalement la forêt détruite, tout en dédiant cette oeuvre à la fois indispensable et hautement symbolique au héros militaire et au dirigeant courageux qui vient de quitter la scène mondiale, il y a quelque mois.

Il faut complémentaiement se rappeler que les parages où revivra la Forêt RABIN représente très précisément la route qu'emprunta l'éminent homme politique israélien Yitzhak RABIN, quand à la tête de ses troupes à la Guerre des Six Jours, en tant que général de son corps d'armée, il libéra ces territoires.

Le souffle nouveau et la vive volonté de paix qui animent tous les Israélites de Terre Sainte, comme encore les citoyens juifs du monde, finalement les sympathisants feront que ce projet réalisera en fin de compte les deux objectifs majeurs: honorer et conserver le souvenir d'un grand homme politique et restituer une nature vivante dans le corridor de JÉRUSALEM.

Toute personne soucieuse d'appuyer le projet, est invitée à faire son versement en faveur du " Fonds National Juif -K.K.L." au C.C.P. 9323-11 ou au compte BIL 7-110/ 1960 à LUXEMBOURG, à raison de 300 francs luxembourgeois par arbre à planter, avec la mention "Parc RABIN". Un certificat de plantation sera envoyé à chaque donateur, un registre relevant tous les donateurs devant être remis à la Veuve, Madame Léah RABIN.

Visite de S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER et de M. le Secrétaire d'État Georges WOHLFART à Santiago du Chili

Sur invitation officielle du gouvernement chilien, S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER et de M. le Secrétaire d'État Georges WOHLFART se sont rendus du 20 au 24 mars 1996 en visite au Chili. Cette visite à Santiago du Chili et dans la province de CURICO a eu un double objectif.

D'une part, la délégation commerciale composée d'une douzaine d'hommes d'affaires luxembourgeois a cherché à mettre

la visite à profit pour se faire une idée des opportunités économiques et commerciales existant dans ce pays andin avec lequel le Luxembourg entretient actuellement des relations économiques peu développées. A l'occasion de la visite, la délégation officielle fut reçue par S.Exc. M. Eduardo FREI RUIZ-TAGLE, Président de la République du Chili ainsi que par plusieurs membres du gouvernement chilien.

D'autre part M. le Secrétaire d'État Georges WOHLFART a visité plusieurs projets de la coopération luxembourgeoise au développement au Chili.

Il s'agissait notamment d'un Centre de formation artisanale et d'un Centre de santé à SANTIAGO ainsi que d'un projet de construction d'habitations sociales dans la province de Curico.

A l'occasion de la visite au Chili, M. le Secrétaire d'État a signé avec son homologue chilien un mémorandum sur les relations des deux pays en matière de coopération au développement.

22^e Salon des Antiquaires, de la Brocante et de l'Art Contemporain et 15^e Festival du Livre Luxembourgeois

Du 14 au 17 mars 1996 la Société des Foires Internationales de LUXEMBOURG, membre du Groupe Européen des Salons Sélectionnés d'Antiquaires, a invité au 22^e Salon des Antiquaires, de la Brocante et de l'Art Contemporain / 15^e Festival du Livre Luxembourgeois.

Sur quelque 10.000 m² plus de 115 antiquaires, artistes, galeristes et éditeurs luxembourgeois et étrangers ont garanti une offre à la fois prestigieuse et variée d'objets d'art de différentes époques ainsi que d'éditions bibliophiles.

Le visiteur a fait la découverte d'un grand nombre d'objets de collection: meubles antiques, objets de décoration, estampes, gravures, oeuvres d'art anciennes, joaillerie antique, argenterie, cristaux, instruments de musique, raretés bibliophiles, médailles et monnaies, éditions d'art et éditions historiques, oeuvres d'art contemporaines...

La présence d'experts-conseillers a connu au cours des salons précédents un intérêt toujours grandissant. Voilà pourquoi la Société des F.I.L. avait fait appel cette année à trois experts qui furent gratuitement à la disposition des visiteurs aussi bien que des exposants et qui ont veillé à l'application du règlement du salon.

Comme il est de tradition la Fédération Luxembourgeoise des Editeurs de Livres et le Groupement Librairies-Papeteries ont participé au Festival du Livre Luxembourgeois qui a lieu dans le cadre de ce Salon.

Quatre expositions exceptionnelles, réalisées par la Société des F.I.L. en collabora-

tion avec la «Thomas MANN-Bibliothek/GOETHE-Institut Luxemburg», Coopérations ASBL et le Cercle Pierre ROBERTI ont complété le programme-cadre du 22^e Salon des Antiquaires, de la Brocante et de l'Art Contemporain – 15^e Festival du Livre Luxembourgeois.

A l'occasion du 75^e anniversaire de son ancien collaborateur Pe'l SCHLECHTER, graphiste bien connu et chef des services techniques des Foires Internationales de LUXEMBOURG en retraite, les F.I.L. ont présenté pendant le 22^e Salon des Antiquaires, de la Brocante et de l'Art Contemporain une «Rétrospective Pe'l SCHLECHTER» qui a regroupé toutes ses réalisations graphiques et littéraires.



Intérêt manifeste pour l'Art Contemporain

A la même occasion les F.I.L. ont édité un livre intitulé «Hommage à Pe'l SCHLECHTER, richement illustré et réalisé avec le concours de Messieurs Jo KOHN, Rosch KRIEPS, Marcel WIETOR, Jean KIEFER, Raymond WEILLER, Emile van der VEKENE, Paul LENNERS et Mathias TREINEN.

La «Thomas MANN-Bibliothek / GOETHE-Institut-Luxemburg» a présenté les oeuvres d'un jeune artiste allemand, Theo SCHERLING dont les techniques sont très spectaculaires tandis que l'ASBL COOPERATIONS de Wiltz a proposé une exposition d'oeuvres réalisées par des jeunes handicapés.

Le Cercle Pierre ROBERTI, Société Luxembourgeoise d'Ex-libris a présenté cette année «L'EX-LIBRIS au FÉMININ» – des ex-libris créés par des femmes-artistes.

Réunion à LUXEMBOURG du Conseil Interparlementaire Consultatif du BENELUX

Le Conseil Interparlementaire Consultatif de BENELUX, qui se compose de parlementaires de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg et dont le Président est Monsieur le Député Ady JUNG, s'est réuni à LUXEMBOURG,

– le 15 mars 1996 au Centre de Conférences à LUXEMBOURG-KIRCHBERG pour une conférence ayant pour sujet «La Coopération transfrontalière sur mesure»;

– le 16 mars 1996 en séance plénière à la Chambre des Députés.

«La coopération transfrontalière... sur mesure»

Il appartient, bien entendu, en premier lieu aux pouvoirs décentralisés de décider d'une coopération transfrontalière et d'en

déterminer la forme. Toutefois, pour des raisons d'efficacité, il s'indique d'organiser cette concertation dans le cadre du Benelux. Les bases d'une coopération transfrontalière de droit public ont d'ailleurs été jetées à l'initiative du Parlement Benelux.

La convention Benelux concernant la coopération transfrontalière entre collectivités ou autorités territoriales est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1991. Cet instrument juridique constitue une première en Europe.

Le 17 juin 1994, le Parlement Benelux a organisé à 's HERTOGENBOSCH (Pays-Bas) une première conférence sur la co-



La réunion du Conseil Interparlementaire Consultatif du BENELUX fut placée sous la présidence de M. Ady JUNG.

opération transfrontalière. La possibilité de mettre sur pied une deuxième conférence – consacrée plus particulièrement à la coopération transfrontalière belgo-

luxembourgeoise – avait déjà été envisagée à l'époque.

La commémoration, en 1994, du cinquantième anniversaire de la création

du Benelux, notamment, a donné lieu à la restructuration et au remodelage des nombreuses activités du Benelux. Le rapport «*Le Benelux sous un jour nouveau*» et le Comité de Ministres ont inclus la coopération transfrontalière parmi les six points considérés comme prioritaires pour l'avenir.

Le suivi des conventions en matière de coopération transfrontalière, l'aménagement du territoire, la mobilité, les transports et les infrastructures, notamment dans une optique «grands réseaux transeuropéens», la protection de l'environnement dans les zones frontalières ainsi que les questions sociales et économiques, tels les problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs frontaliers, la gestion de l'emploi, la coopération entre hôpitaux et systèmes de santé, sont autant d'activités pour lesquelles la coopération Benelux est d'une grande utilité. Le Benelux peut servir de forum d'échanges et est propice à l'élaboration d'approches communes.

Ady JUNG,
Président du Parlement Benelux

Des Députés helléniques en visite à LUXEMBOURG

La Commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre des Députés a accueilli le 15 mars 1996 une délégation de la Commission des Affaires européennes de la Chambre des Députés helléni-

que, présidée par M. Pafsaniakos ZAKOLIKOS.

Au cours de la réunion, présidée par Mme Lydie ERR, Présidente de la Commission des Affaires étrangères et européennes, deux sujets majeurs ont été abordés, à savoir le problème des frontières extérieures de l'Union européenne et de la Grèce en particulier, en ce qui concerne le différend au sujet de l'Îlot d'Imia, ainsi que le rôle

des Parlements nationaux au cours de la Conférence intergouvernementale.

A ce propos il a été conclu de demander à la Présidence italienne de convoquer une Conférence des Organes spécialisés dans les Affaires européennes des Parlements de l'Union européenne, ou des Présidents des délégations parlementaires desdits organes, à TURIN, avant l'ouverture de la CIG fin mars.



13^{ème} Festival de l'Immigration

**Vivre, travailler et décider ensemble
Les mêmes droits pour tous!**

Cette année, le Festival de l'Immigration a ouvert ses portes les 16 et 17 mars 1996. Organisé par le CLAE en collaboration avec l'ASTI, le Festival est un des grands événements de la vie culturelle au Luxembourg, une grande fête, un lieu de réflexion entre Luxembourgeois et étrangers.

De nombreuses personnalités du monde politique ont tenu à assister au Festival de l'Immigration.

"St. PATRICK's DAY Parade " à LONDRES, le 17 mars 1996 :

Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE Hôtes de
S.M. la REINE-MÈRE et du Régiment des IRISH GUARDS



À l'accueil par les Officiers-Commandants du Régiment des IRISH GUARDS

Saint PATRICK, apôtre de l'Irlande, eut ses activités missionnaires en Grande-Bretagne vers l'an 390, en Irlande vers 460, premier Evêque qu'il fut de l'Île, dont il est le patron depuis de longs siècles. Sa fête, le 17 mars, donne traditionnellement lieu à des cérémonies particulières, dont la très renommée parade militaire annuelle à LONDRES.

La tradition en remonte à la création de la prestigieuse Unité militaire des IRISH GUARDS, qui fut constituée en 1900, vers la fin du règne de Sa gracieuse Majesté la Reine VICTORIA, souveraine de Grande-Bretagne et d'Irlande, Impératrice des Indes, petite-fille de GEORGE III. L'unité militaire s'est distinguée par de nombreuses interventions, toutes restauratrices de paix et d'ordre depuis sa création

S.A.R. le GRAND-DUC, après avoir accompli deux mois d'entraînement et de formation militaire, de fin novembre 1942 à début février 1943 à l'OCTU – Officer's Cadet Training Unit – de PIRBRIGHT, entra à la "Royal Military Academie" à ALDERSHOT, où la "Training SCHOOL" de SANDHURST assura la formation d'officier, avec affectation aux prestigieux IRISH GUARDS. Second Lieutenant le 28 juillet 1943, S.A.R. fut promu 1^{er} Lieutenant après le passage au "Training Bataillon" des Irish Guards à LANGFIELD, ceci au 3^{ème} Bataillon des IRISH GUARDS, le 3 mars 1944.

* En Normandie

Nous avons relaté autre part que S.A.R. le GRAND-DUC débarqua avec le 32^e Ré-

giment des IRISH GUARDS à BAYEUX, sur la côte française, cinq jours après que les premières vagues d'assaut et d'invasion eussent pris pied ferme sur le continent européen, le 11 juin 1944 exactement. Le 1^{er} Lieutenant JOHN of LUXEMBOURG participa activement encore à la campagne libératrice de Belgique, des Flandres-Limbourg, avec un très bref séjour à LUXEMBOURG-Ville pour le Retour d'exil de Sa Mère, la vénérée Grande-Duchesse CHARLOTTE, le 14 avril 1945.

* MISSION MILITAIRE

Promu capitaine au Irish Guards en campagne au printemps 1945, le Grand-Duc-Héritier à l'époque – fut détaché de Son unité militaire britannique le 14 mai 1945



Le chien-loup irlandais, l'imposante masquotte régimentaire, caressée par Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSÉ



Lors de la ST. PATRICK'S DAY PARADE à CHELSEA BARRACKS

pour être affecté à la Mission militaire à LUXEMBOURG, sous le commandement du Colonel U.S. FRAZER. Parade militaire de la Victoire le 10 septembre 1945 à LUXEMBOURG, VICTORY - défilé bien plus imposant encore à LONDRES le 8 juin 1946, avec participation luxembourgeoise, parmi les 22 pays alliés présents à la parade.

*** GÉNÉRAL HONORAIRE aux IRISH GUARDS**

Ce ne fut que le 26 juin 1947 que le Capitaine JOHN of LUXEMBOURG fut démobilisé et déchargé de ses responsabilités militaires directes, récipiendaire de trois hautes décorations militaires du Royaume-Uni. Nous pensons savoir que S.A.R. fut promu plus tard au rang de Colonel au Irish Guards. Le 17 mars 1995, S. Majesté la Reine ELISABETH II de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord tint à promouvoir notre Souverain au rang d'un Général honoraire des IRISH GUARDS, les insignes en ayant été remis à l'annuel le St.PATRICK'S DAY PARADE à LONDRES.

La remise des insignes se fit à l'époque en présence du Régiment arborant traditionnellement son admirable tenue militaire, en présence encore de S.M. la Reine-Mère, de Son Excellence M. l'Ambassadeur du Royaume-Uni et de Madame J. Nicholas ELAM, de l'Ambassadeur du Grand-Duché à LONDRES, M. Joseph WEYLAND et de Madame. Comme de tradition encore, la Reine-Mère avait remis aux cadres officiers et sous-officiers des IRISH GUARDS le très prisé brin de "shamrock", le trèfle irlandais, plante-symbole de l'île verte d'Irlande.

*** Le 17 mars 1996**

En ce 17 mars dernier, la parade à CHELSEA BARRACKS à LONDRES se déroula encore avec le même faste, un cérémonial militaire bien orchestré, puisant toujours dans les belles et ancestrales traditions, suivi par des spectateurs autochtones et de nombreux touristes avec un intérêt grandissant d'année en année.

Le Couple grand-ducal fut reçu avec les honneurs militaires par le Général-Adjudant de S.M. la Reine-Mère, un Officier d'Etat-Major aux "GUARDS", comme par deux Officiers-cadets du Régiment. Son Altesse Royale le Grand-Duc Se présenta en grande tenue devant le régiment dont il assume un commandement d'honneur, arborant au képi le brin de shamrock, remis, comme à tous les militaires, par S.M la Reine-Mère.



Sa Majesté la REINE-MÈRE à la remise du shamrock aux Officiers



Le grand Portrait de Famille avec les Officiers et Cadets du Corps militaire



« JOHN of LUXEMBOURG, Honorary General of the Rgt. The IRISH GUARDS »



Le Souverain en échanges avec des officiers à l'Officers Club de CHELSEA

Photos: LUXPRESS/Jean-Claude ERNST

Sous un soleil clément, annonceur de printemps, ceci malgré une bise encore bien de saison précoce, – S.A.R. la Grande-Duchesse portait une jacquette de fourrure toute de saison encore –, la parade militaire se tint dans un ordre et une tenue britannique impeccable, applaudie qu'elle fut par une assistance ravie. Drapeaux, troupes et CHUCHULAIN, l'imposant chien-loup de race irlandaise, masquette régimentaire – défilèrent, avant qu'une cordiale réception ne réunisse les Hôtes grand-ducaux et les out-standing Guests au Club des Officiers de CHELSEA BARRACKS,

chaleureuse réception, suivie plus tard d'un banquet.

Son Altesse Royale le Souverain et la Grande-Duchesse eurent de très cordiaux échanges avec les Officiers commandants et les plus jeunes Officiers des IRISH GUARDS: une atmosphère merveilleuse, où l'Amitié et la grande Reconnaissance de notre Peuple vis-à-vis de la généreuse Nation britannique devenaient patentes, une fois de plus, dans tout ce qu'elles ont et conserveront de cordial et d'indéfectible...

Notons que le lendemain, 18 mars 1996, LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE Se sont envolés pour MIAMI, en Floride, veille de Leur Visite d'État aux États-Unis du MEXIQUE, du 19 au 22 mars 1996.

Les Souverains étaient accompagnés par Monsieur le Maréchal de la Cour grand-ducale Henri AHLBORN ainsi que par le Lieutenant-Colonel Léandre MIGNON, Aide de Camp à la Cour.

Mission de promotion économique du 17 au 19 mars 1996 au Brésil

Une mission de promotion économique, présidée par SAR le GRAND-DUC HÉRITIER et dirigée par M. le Secrétaire d'État Georges WOHLFART, s'est rendue du 17 au 19 mars 1996 au Brésil.

Le but de cette mission a été de développer, voire d'intensifier les relations économiques et commerciales entre le Luxembourg et le Brésil, pays qui connaît une croissance économique fulgurante, croissance qui est, d'une part, due à la dyna-

mique du marché brésilien et, d'autre part, liée à la mise en place de la zone de libre échange du Mercosul.

La délégation officielle fut reçue par les principaux dignitaires politiques et économiques à BELO HORIZONTE, capitale de l'État du Minas Gerais. Cet État qui est un des plus riches du pays et des plus développés en matière économique et industrielle, contribue pour 9,2 pour cent au PIB brésilien.

L'importante délégation économique, composée d'une douzaine d'industriels et de représentants du monde financier, a cherché de son côté à mettre ce séjour à profit pour se faire une idée plus précise des opportunités économiques et commerciales qui existent dans cette région du Sud-Est brésilien.

A figuré également au programme de cette mission la visite des sites de production de Paul WURTH SA et de la BELGO MINEIRA qui s'est établie il y a soixante-quinze ans déjà dans cette région du monde.

Une délégation parlementaire du KOWEIT à LUXEMBOURG

La Chambre des Députés a accueilli une délégation parlementaire de l'État du KOWEIT du 17 au 19 mars 1996. À cette occasion ont eu lieu des entretiens, sous la Présidence de M. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés,

auxquels ont pris part les Membres du Bureau, les Présidents des groupes politiques ainsi que la Présidente et les Vice-Présidents de la Commission des Affaires étrangères et européennes.



La délégation parlementaire à la Chambre des Députés

Les membres du Parlement du Koweït ont tenu à exprimer leur gratitude pour l'attitude assumée au cours de la guerre du Golfe par le Luxembourg qui exerçait la présidence du Conseil des CE au cours du premier semestre 1991.

Ils ont fait part des conséquences néfastes de cette guerre sur le plan de la sécurité, de la santé et de l'écologie. Après d'importants travaux de déminage, de reconstruction et d'assainissement les effets de la pollution des sols par l'incendie des puits de pétrole persistent. Par ailleurs le problème de la détention en Irak de centaines d'otages pris par l'occupant irakien parmi la population civile n'a toujours pas trouvé de solution.

Le débat a porté également sur le système parlementaire et électoral du Koweït, sur le rôle de la femme, le respect des droits de l'homme et les progrès réalisés en matière de mise en place d'institutions démocratiques.

À la même occasion, la délégation fut reçue par Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'État. Elle a eu également des entretiens avec Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre aux Relations avec le Parlement, et

avec Monsieur Jean MISCHO, Secrétaire Général au Ministère des Affaires Étrangères.

En outre, elle a visité les installations de la Société Européenne des Satellites (SES) à BETZDORF et la Cour de Justice Européenne à LUXEMBOURG-KIRCHBERG.

Entrevue du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER avec les parlementaires du KOWEIT



Réunion de travail avec le Ministre Marc FISCHBACH

Le Premier Ministre J.-Cl. JUNCKER à ARLON «L'Europe en route vers le 21^e siècle»

Les «anciens» de l'Institut d'administration et de gestion de l'Université catholique de LOUVAIN organisaient le 18 mars 1996 dans les salons du Palais provincial à ARLON un «dîner-conférence».

L'orateur du jour était Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre du Grand-Duché de LUXEMBOURG.

Les anciens diplômés comptent dans leurs rangs de nombreux Luxembourgeois avec lesquels le Gouverneur Jacques PLANCHARD, en son temps d'étudiant déjà et de professeur ensuite, a conservé les meilleures relations d'amitié et de solidarité, entre autres dans les régionales du Grand-Duché et de la Province de LUXEMBOURG.

Etaient présents à cette soirée de nombreux jeunes «anciens» de l'IAG, eux qui ont créé une antenne importante de l'IAG Alumni à LUXEMBOURG, avec tous ceux, Belges et Luxembourgeois, qui y travaillent dans les secteurs surtout financiers et économiques.

C'est au gouverneur Jacques PLANCHARD qu'il revint d'accueillir et de présenter à cet auditoire de jeunes cadres l'orateur de la soirée que nombre d'entre eux connaissent.

Un rappel bien cursif de toutes les fonctions que le Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg doit assumer en même temps.

«Vous arrivez à le faire», dira-t-il, «en forçant l'admiration de tous les pays parmi lesquels le Grand-Duché de LUXEMBOURG est non seulement le meilleur élève de l'Union, mais aussi se classe dans le peloton de tête de tous les pays de la planète quant au plus haut standing social et économique.»

A titre personnel et en tant qu'interprète de tous les milieux politiques, industriels et sociaux de Belgique et de la province de Luxembourg dont le Grand-Duché est le plus grand employeur, Jacques PLANCHARD lui a rendu un vibrant hommage.

Après quoi, le gouverneur PLANCHARD invita le Premier Ministre JUNCKER

à occuper la tribune pour entretenir l'auditoire d'un sujet bien d'actualité: «L'Europe en route vers le 21^e siècle».

Intarissable, il le fit en grand connaisseur, un tour d'horloge durant.

RN (LW)

M. BODEN au «Conseil Agriculture» à BRUXELLES

Le Conseil de l'Union Européenne des Ministres de l'Agriculture s'est réuni à BRUXELLES, les 18 et 19 mars 1996.

Le Gouvernement y fut représenté par Monsieur Fernand BODEN, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural.

A l'ordre du jour du Conseil des Ministres ont figuré entre autres des propositions de modification de règlements du Conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes et des fruits et légumes transformés et des dossiers du secteur vétérinaire.

Visite d'État de LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSSE aux États-Unis du MEXIQUE du 19 au 22 mars 1996

Séjours au District Fédéral de MEXICO-CITY ainsi qu'aux sources de la Culture MAYA, à UXMAL et KABAH

La veille de la Visite d'État aux États-Unis du MEXIQUE, Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSSE – en provenance des cérémonies qui marquèrent la ST. PATRICKS Day PARADE à LONDRES le dimanche, 17 mars 1996 – sont arrivés à MIAMI, en Floride l'après-midi du lundi, 18 mars –, reçus par l'Ambassadeur

Alphonse BERNS, diplomate luxembourgeois à WASHINGTON, Ambassadeur également pour les États-Unis du MEXIQUE, et par M. le Consul honoraire pour le Luxembourg, M. Jacques TURNER.

Sous un soleil accueillant, annonceur de la belle saison qui démarre en ce début

mars, les Hôtes grand-ducaux furent escortés à l'Hôtel BILTMORE, ville de MIAMI, – cet oasis multiculturel offrant toutes les beautés naturelles propres à un climat enchanteur, un environnement naturel des plus accueillants, finalement les beautés et autres attraits touristiques conservés ou créés par une main humaine soucieuse d'offrir l'inédit dans le classique, le moderne dans le traditionnel bien établi, – bref: authentique pays, sinon paradis de vacances, de délassément, mais économiquement aussi bien "solide", culturellement riche de surcroît.

"It's not every day that a city turns 100 years old and still looks so good. But then, MIAMI has always been that kind of place – vibrant, full of energy and "eternally" young. Just a glimpse of the city's sparking skyline tells you that MIAMI has come a long way since July 28 1896, when Henry FLAGLER's pioneer settlement was incorporated. Carved out of a tropical wilderness, MIAMI has gone through its share of growing pains and emerged, in the 1990, as a world-class city".

Les 1.500 colons et autres entrepreneurs qu'ils furent en 1896 à MIAMI ont jeté les bases larges et solides de la ville actuelle, qui est habitée par plus de 2 millions de citoyens, grands commerçants et industriels, établissements scolaires et touristiques, – véritables "Crossroads of the Americas" avec les échanges commerciaux et bancaires. La multiplicité des ethnies et des cultures qui en issurent s'accroît en 1959 encore, quand Fidel CASTRO prit la direction politique des terres cubaines, du fait qu'en dehors des nombreux Cubains exilés qui affluèrent, des mouvements migratoires importants furent relevés aux mêmes époques, en provenance des Caraïbes, essentiellement de Haïti.

MIAMI, construite dans un oasis de verdure qu'on conserve jalousement, est mondialement connue et appréciée comme terre de vacances, les hôtels, toutes classes et tout confort, ayant suivi en évolution les besoins rapides d'un développement économique et estival ultra-rapide, les attraits majeurs pour les estivants restent les "Golden Beach", "Sunny Isles Beach", les "MIAMI BEACH" et "SOUTH BEACH" constituant, avec le "Art DECO DISTRICT", le réel point d'attrait, terre de



Le MIAMI, ancien et moderne, vue de la Tour-appartement du «The BILTMORE HOTEL»

soleil et de verdure, située sur l'Océan Atlantique, outre-mer. Les parages directs des beaches offrent l'espace vital et commercial, sinon principalement touristique à quelque 100.000 autochtones qui en reçoivent quatre fois, cinq ou même six fois autant pendant la bonne et belle saison: hôtels majestueux et à très grandes capacités, villas de campagnes toutes conçues et réalisées en par-terre ou rez-de-chaussée seulement, car les tourbillons, tempêtes et tornades, avant les saisons de pluie, – soit d'avril à septembre ou octobre – règnent... et détruisent parfois sans crier gare, sans épargner quoi que ce soit des créations humaines...

Palmiers et bambous, arbustes et autres broussailles résistent à merveille à ces éruptions primaires et dévastatrices, – des palmiers plusieurs fois séculaires –, de même que les admirables arbustes, franchement arbres à six ou sept mètres de haut, avec les très admirés représentants de la famille des nyctaginacées, dont le plus connu et le plus prisé sera le bougainvillée avec ses larges bractées d'un rouge vif ou encore violacé.

Les gazons, devant les hôtels et les villas, dans les parcs publics naturels ou cultivés, tout comme les nombreuses surfaces des plaines de golf sont verts, bien verts, soigneusement entretenus; aux périodes de sécheresses prolongées il en coûte pour les conserver dans cet état accueillant de fraîcheur. Côté irrigation, des réserves d'eau se font aux périodes de pluies, pendant lesquelles des précipitations courtes, mais véhémentes font reflourir toute la nature.

Le golf a droit de cité dans la grande MIAMI, introduit qu'il fut par Donald ROSS vers 1935; un des plus beaux terrains de golf est attenant au "The BILTMORE Hotel", qui date de 1926.

"The BILTMORE": le séjour et les congrès

Situé sur la très belle ANASTASIA AVENUE, le "BILTMORE Hotel" compte parmi les bijoux hôteliers et gastronomiques de la MIAMI "ancienne", moins accessible aux touristes qui vivent plutôt côté "down town"; l'hôtel, conçu à 7 étages, abrite ses plus prestigieux appartements dans la partie centrale de l'établissement, qui s'élève en partie jusqu'à une tour-appartements à 15 étages, surmontée d'une belle architecture style mi-jeunesse, mi-baroque, couverte de cuivre.

Le hall des mille pas, aire d'accueil-réception est conçu avec d'imposantes colonnades multi-lobées en faïtes, portant un plafond peint de mille et une couleurs et dessins géométriques, où semblent se retrouver des éléments maures, mais certainement aussi la grande influence multicolore de la terre mexicaine, tout de même voisine...

22 salles de réunions sur plus de 2.000 m² d'aires de conférences et de réunions se trouvent prêtes pour accueillir des congressistes de plus en plus nombreux, le terrain de golf déjà mentionné, deux piscines spacieuses en plein air, le tennis sur 10 courts, le volley-ball et le footing, le jogging... ou simplement l'admiration d'une nature opulente dans un havre de paix extraordinaire, rendant le séjour agréable et récréateur.

Au grand "ballroom" de l'Hôtel BILTMORE, en décembre 1994, le Président Bill CLINTON eut de nombreux hôtes en visite pour un grand Congrès des Amériques, alors que Mrs Hillary RODHAM CLINTON y présida le "Symposium on Children of the Americas", le 10 dudit mois, travaux suivis par des congressistes venus de 34 pays et contrées de l'hémisphère occidentale.

Les délégations présentées à LL.AA.RR.

Par dérogation à ce qui se fit traditionnellement pour les Visites d'État de LL.AA.RR. à l'étranger, les délégations luxembourgeoises, – officielle et économique – ne purent être présentées au Souverain et à S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE qu'en soirée du 18 mars au "The BILTMORE Hotel" à MIAMI, en particulier pour la délégation officielle, ainsi composée: Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères et Madame Jacques F. POOS; Monsieur Henri AHLBORN, Maréchal de la Cour; l'Ambassadeur du Luxembourg aux États-Unis et au Mexique Alphonse BERNIS et Madame; l'Ambassadeur Jean WELTER, Chef du Protocole au Ministère des Affaires Étrangères; Madame Lambert



«The BILTMORE Hotel», avec sa tour centrale à 14 étages, joyau hôtelier, datant de 1926 seulement

DUPONG, Dame d'honneur de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE; M. Gérard RASQUIN, Chambellan de S.A.R. le GRAND-DUC; l'Ambassadeur Roger LINSTER, Conseiller particulier du Ministre des Affaires Étrangères; l'Ambassadeur Jean FEYDER, Directeur des Affaires Politiques et Culturelles; M. Nicolas SCHMIT, Directeur des Relations Économiques Internationales; M. Gast GENGLER, Directeur du Service Information et Presse du Gouvernement; le Lt.-Colonel Léandre MIGNON, Aide de Camp de Son Altesse Royale le GRAND-DUC; le Lt.-Colonel Fernand BROSIUS, Aide de Camp de S.A.R. le GRAND-DUC; M. Guy MAY, Commissaire à la Cour grand-ducale; M. Paul HIPPERT, Directeur de la Chambre de Commerce de LUXEMBOURG.

Outre M. le Directeur Paul HIPPERT firent partie de la délégation économique luxembourgeoise MM. Fernand LAMESCH, Président de ARBED S.A. AMERICAS; Rodolfo VINIEGRA, Director ARBED S.A. Comercial MEXICO; Lucien SCHUMMER, VP Strategie Planning, Industry Relations & TS & C-CARGO-LUX-Airlines International S.A.; S. SIGURDSSON, VP Sales & Marketing, The Americas Cargolux Airlines International S.A.; M. Wendelin VON BOCH-GALHAU du board de VILLEROY & BOCH S.À.R.L. et le Président John PETERS, de Paul WURTH S.A. LUXEMBOURG. En présence de M. le Consul honoraire pour le Luxembourg à MIAMI, Mr. Jacques TURNER et de Madame, ainsi que du General Manager de "BILTMORE" Gere PRESCOTT, LL. AA.RR. eurent des échanges avec les membres des délégations, où il fut notamment question des efforts économiques luxembourgeois consentis outre-mer, notamment aux États-Unis d'Amérique et surtout au Mexique.

Estados Unidos Mexicanos

Situé pour beaucoup de ses parties-États encore entre les velléités inhibitrices d'un grand pays en bonne voie de développement-avec une extraordinaire expansion démographique et des aspects bien perceptibles d'une grande terre sur le chemin de l'industrialisation, sinon au moins d'une évolution solide, apparente, perceptible en bien des points vers un modernisme modéré, – les contrastes entre les différents États du Mexique restent patents à bien des niveaux.

Ces contrastes sociologiques et économiques sont énormes et aussi variés que le sont les 30 États qui composent le Mexique: côtés cultures et ethnies, production et développement, façons de concevoir la vie et d'en assurer ce qui est journalièrement nécessaire, dynamisme ou apathie, – autant d'aspects ou de problèmes

qui semblent résider essentiellement dans cette explosion démographique, inégale par grandes régions situées loin de la capitale, mais forte pour les principales agglomérations comme pour des régions campagnardes, à priori quelque peu défavorisées.

Quelques chiffres et nombres caractérisent parfaitement les États-Unis du Mexique: la surface totale est de 1.972.547 km², – à titre de comparaison, l'Allemagne fédérale en totalise 248.140 contre 41.295 km² à la Suisse et 2.586 pour le Grand-Duché; la côte atlantique du Mexique s'étend sur 2.805 km, celle sur le Pacifique mesure 7.338 km; du Nord au Sud il y a 3.200 km de distance, de l'Est à l'Ouest 1.200.

Les terres du Nord et de la presqu'île de la Basse Californie, tout comme la Sierra Madre Occidentale se situent souvent à 2.000 m d'altitude, – les pointes culminant à 3.000 m ou davantage, pour un climat désertique et de steppe: sec, voire aride, peu propice à quelque culture extensive que ce soit.

Le haut-plateau central du Sud porte, dans des terres principalement volcaniques, assez fertiles par plus grandes étendues, la capitale et le "Distrito Federal", comprenant la CIUDAD de MEXICO et les terres environnantes directes.

A plus de 300 miles au sud-est de la capitale et du D.F. se situe la plus connue des montagnes volcaniques, le CITLALTÉPETL qui culmine à 5.700 m avec des neiges éternelles, alors qu'à quelque 60 km de Mexico-City même, le POPOCATÉPETL, – 5.452 m d'altitude – est pour l'instant de nouveau en activité; on présume que les éjections de laves et les rejets rocailloux du POPOCATÉPETL furent de 10.000 tonnes à peu près lors de la première éruption pour cette année, fin février 1996: "Il faut traditionnellement rester à quelque 35 ou 40 miles de distance des volcans en activité", nous expliqua le Capitaine-pilote qui assura le vol MIAMI-MEXICO, le 19 mars dernier. Et il faut dire que le volcan, semblant calmement "fumer" avec son long et très imposant nuage de vapeurs volcaniques blanches, reste des plus impressionnants, même à 35 miles...

La capitale mexicaine, située à 2.240 m au-dessus du niveau de la mer, a un climat modéré à hivers secs et une période de pluie durant en gros de mai à octobre. La "Sierra Madre del Sur", les hauts-plateaux des pays CHIAPAS, tout comme l'État de YUCATAN ont un climat de savane, très chaud en été – les 40° C ne constituent pas une rareté sur une quinzaine de jours –, avec des pluies inégales, souvent insuffisantes.

Des chiffres encore...

La population mexicaine est toujours en rapide croissance, tablant actuellement – suivant des statistiques assez fiables – à 93,9 millions d'habitants, situation 1995, avec plus de 20 millions de personnes pour le seul Distrito Federal, soit la grande agglomération urbaine de MEXICO-City. La pyramide démographique par âge reste jeune, avec 37 % d'enfants de moins de 14 ans, 59% de la population appartenant à la grande classe des personnes âgées de 15 à 64 ans, 4% seulement étant plus vieux que 65 ans; c'est dire que l'attente de vie, pour diverses raisons d'économie et autres soins de santé, trop peu généralisés par contrées, reste modeste.

La croissance annuelle de la population est de près de 2%, 60% appartenant au groupe métisses, 30% constituant des indigènes, 9% des Caucasiens. On indique l'indice de fécondité avec 3,09 enfants par femme en âge de procréation, la mortalité infantile restant à 26%; notons que sous ce rapport, on avançait une mortalité de 70% pour le Mexique en 1957-58! La densité pour la population du pays est actuellement de 47,6 habitants par km², bien plus de trois quarts de la population vivant dans les agglomérations citadines majeures du pays.

Si de nos jours, les jeunes Mexicains âgés de 15 ans au moins savent lire et écrire, la cote générale de l'analphabétisme semble se situer autour de 12%, l'espagnol étant la langue officielle du pays, avec d'importantes parties de la population globale qui ne s'expriment qu'en dialectes mayas.

Près de 90% des Mexicains sont de confession catholique romaine, une minorité de 6% se déclarant adhérer au protestantisme; côté "occupations professionnelles", les statistiques officielles renseignent 31,7% des Mexicains comme vivant des services, 26 % pratiquant l'agriculture, la pêche et la chasse, 25,7% étant occupés dans des entreprises minières ou des industries moyennes et lourdes.

Dans les industries extractives, le Mexique range dans les grandes statistiques mondiales, notamment pour les minerais de plomb – 4^e rang mondial en 1965 –, l'argent, pour lequel le pays tint la première place pendant des décennies, le zinc, – 4^e producteur mondial en 1975 –, le cuivre finalement.

Dans la plaine inférieure du Rio Grande del Nord, le long de la frontière sud-est américano-mexicaine, tout comme le long de la côte du Golf du Mexique, finalement dans les États de VERACRUZ, de COATZACOALCOS, de VILLAHERMOSA et au large de CAMPECHE, le Mexique possède des gisements pétroliers importants, nouvelles sources de richesse, bien que trop peu exploités encore.

Important producteur d'agrumes, de bananes, de cacao et de légumes – ceux-ci constituant avec le maïs, préparé sous diverses formes, dont les tortillas, le pain quotidien –, le Mexique pratique un élevage plutôt modeste, au niveau uniquement familial souvent; l'avoine, l'orge, finalement les tubercules de pommes de terre – n'ont qu'une signification économique secondaire.

Remarquons toutefois un élevage porcin et de volailles du YUCATAN.

Le coton revêt une importance capitale, essentiellement pour les vêtements d'été et la confection des belles robes folkloriques, multicolores et brodées de très riche façon, chaque État pratiquement arborant sa tenue journalière ou de grandes fêtes...La culture intensive du café, par régions, a quelque importance, alors que les plantations d'avocats, principalement sur les terrains volcaniques du haut-plateau central, sont en progression encore, au point d'en faire du Mexique le premier producteur mondial.

L'économie 1994

Des statistiques datant de 1994, font état d'un PIB national de 373, 6 milliards de nouveaux pesos mexicains, ce qui équivaut à 7.019 pesos par tête d'habitant, les structures numériques en étant de 8,5% pour l'agriculture, de 28,4% à l'industrie, pas moins de 63,2 % revenant aux services; l'industrie hôtelière, du fait d'un tourisme en nette croissance, – où les voisins américains rangent traditionnellement en tête – connaît comme grands centres CABO SAN LUCAS et SAN JOSÉ del CABO en Basse Californie du Sud, ainsi que les centres de MAZALLAN, Puerto VALLARTA, IXTAPA, ACAPULCO, Puerto ESCONDIDO et Puerta ANGEL, tous sur la Côte du Pacifique; MERIDA et surtout CANCUN sont en voie de progression quant au tourisme, tout comme COZUMEL dans l'État de CHETUMAL, au sud du YUCATAN.

Les États-Unis d'Amérique sont le premier partenaire économique du Mexique, ceci pour 78,4 % des exportations mexicaines, contre 5,8% allant vers les pays-membres de l'U.E.; à l'importation, les pays de l'Union Européenne assurent 12,5%, contre 68,2% aux États-Unis d'Amérique et 6,5% au Japon.

Réformes et restructurations économiques

Selon une étude de la BANQUE MONDIALE en 1994, 20% de la population mexicaine, – et essentiellement les deux tiers des régions plus spécialement agricoles – vivent largement en-dessous d'un niveau de vie décent, – entendons de franche pauvreté souvent.



Lors de la Réception au «BILTMORE», LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSSE en compagnie du Consul honoraire à MIAMI, M. Jacques TURNER



Le Ministre des Affaires Étrangères Jacques F. POOS en échange avec l'Ambassadeur du Grand-Duché à WASHINGTON et Mad. Alphonse BERNIS



L'emblème national des États-Unis du MEXIQUE: l'Aigle aztèque, juché sur un cactus et dévorant un serpent....



Imposante: la longue traînée de vapeurs volcaniques blanches - Vue d'avion sur le POPOCATÉPETL en éruption fin février 1996

Le Président Ernesto ZEDILLO toutefois a entamé des réformes à longue visée, notamment après la révolte dans les CHIAPAS, au sud du Mexique, principalement en ce qui concerne la salubrité: l'eau - 71% de la population seulement ayant eu accès à ce précieux liquide libre de tout sous-produit nocif -, amélioration de contrôles et de soins médicaux ou cliniques, assainissement de terrains de cultures, finalement des conditions d'habitat améliorées à la campagne.

L'emploi pour tous est loin d'être garanti, bien que les jeunes campagnards, de plus en plus formés pour les tâches de manœuvre, sinon les techniques élémentaires de service, prennent occupation dans les villes ou les centres proches. La paix sociale est souvent maintenue grâce au revenu régulier, bien que souvent modeste

encore, qu'assurent un ou deux membres d'une famille et dont vivent indirectement parfois une dizaine, parfois une quinzaine de personnes d'une famille.

L'instabilité politique, provoquée par plusieurs éléments violents de l'année 1994 - soulèvements, assassinats de hautes personnalités du parti au pouvoir - de même qu'un grave déficit de la balance des paiements courants, valurent une fuite précipitée de capitaux placés à court terme par des spéculateurs: d'où chute de la monnaie nationale, turbulences sur toutes les places financières du continent - et fragilité apparente d'un modèle mexicain estimé prometteur jusque-là.

Le plan de grande austérité, instauré par la Présidence mexicaine en janvier 1995, limita la hausse des salaires, réduisit les

dépenses publiques de façon draconienne, diminua les importations et l'allocation de crédits, valut de nouvelles privatisations. Une aide massive des États-Unis d'Amérique, de la Communauté internationale comme du FMI encore valut 47 milliards de dollars au Mexique, la production pétrolière mexicaine, - en voie d'essor et de progrès - valant garantie à cette ligne de crédit. L'inflation est loin d'être stoppée actuellement, les investissements étrangers ayant parfois diminué de près de 50%, de plus nombreuses entreprises, petites et moyennes, ayant dû fermer leurs portes, causant près d'un million de chômeurs supplémentaires.

L'industrie automobile a vu ses ventes diminuer également de plus de 50%, dont aussi pour VOLKSWAGEN MEXICO, dirigée par le Président-Directeur Hans BARSCHKIS, Consul honoraire pour le Grand-Duché au Mexique.

Les exportations automobiles vers les États-Unis d'Amérique ont contribué à une amélioration partielle de cette situation de fait; dans l'ensemble, les exportations du Mexique, en 1995, ont progressé de 27%, grâce à la chute du peso qui perdit quelque 50% de sa valeur: 3,4 pesos pour un \$ U.S. fin 1994 contre 7,5 pesos un an plus tard.

L'économie en 1996

12 mois après l'une des plus dures crises économiques que le Mexique ait connu sur des décennies, l'inflation - de 50% en 1995 - a diminué pour tomber à 20%, des prospections économiques prudentes augurant d'une croissance de l'ordre de 3%, la promotion de la croissance, la stabilité financière et une diminution sensible des dettes publiques restant les objectifs majeurs pour 1996. Les efforts budgétaires, initiés l'année passée, sont continués, tout comme une meilleure supervision dans le secteur bancaire est assurée. Les réformes structurelles de société et d'économie, l'épargne domestique pour autant que possible, la croissance économique sont visées en premier, 4 à 4,5% en croissance restant l'objectif pour 1997.

Le Président ZEDILLO a présenté son programme personnel dans cette approche au Forum Économique de DAVOS, dans un programme de 7 points, prometteur, quoi que difficile à réaliser dans l'ensemble.

Relations aériennes avec le MEXIQUE

L'Accord aérien mexicano-luxembourgeois, paraphé le 7 avril 1994, a fait l'objet de quelques amendements mineurs proposés par les autorités luxembourgeoises le 1er février 1996, propositions qui connurent l'accord des instances mexicaines.



3,5 millions de voitures circulent à MEXICO-City journellement, dont 1 million de VW,... à côté des taxis «courtes distances» mus à la force du jarret....



On circule bien, grâce à la vigilance policière, - au masculin et au féminin. - À gauche, le Lt.-Colonel Aide de Camp Léandre MIGNON à «l'élément précurseur» de la visite grand-ducale



Des fleurs d'une indescriptible fraîcheur, malgré des semaines de chaleur torride...

Le MEXIQUE, terre lointaine à riches contrastes



.... et la beauté imposante de l'ancestrale culture MAYA, en province



Le Ministre des Affaires Étrangères Jacques F. POOS à la signature de l'Accord CARGOLUX S.A.

Photo: Paul HIPPERT



La méthode MAYA, de couvrir les toits des huttes de branchages, persiste jusqu'à nos jours



Un calendrier MAYA, d'une précision astronomique, calculs qu'on admire encore de nos jours....

Du fait de cet Accord paraphé en première étape, l'Autorité mexicaine a passé à CARGOLUX/The Americas CARGOLUX International S.A. Luxembourg un permis provisoire pour la durée d'une année, incluant "la Cinquième Liberté" avec les États-Unis d'Amérique, - les aéroports de SEATTLE et de HOUSTON-, ainsi que le Canada.

La "5^e Liberté" autorisait des escales commerciales avant ou après l'atterrissage au pays avec lequel l'accord était conclu.

Du fait de la ratification 1996, CARGOLUX dessert actuellement par vol-fret hebdomadaire LUXEMBOURG-MEXICO-City- SEATTLE et LUXEMBOURG les deux capitales, ainsi que le seul aéroport de SEATTLE aux États-Unis d'Amérique.

Mardi, le 19 mars 1996 à 16 heures, au département des Affaires Étrangères mexicain, M. Jacques F. POOS a signé les versions espagnole, anglaise et française, conjointement avec son homologue mexicain, en présence des Ambassadeurs luxembourgeois Jean WELTER, Roger LINSTER, Jean FEYDER, du Directeur général Nico SCHMIT et de M. le Directeur Paul HIPPERT, CARGOLUX assurant de ces faits encore la gestion informatique pour le fret aérien avec les Compagnies AÉROMEXICO, MEXICANA et AÉRO-MEXpress.

A l'issue de cette séance de ratification d'accord, le Ministre Jacques POOS reçut la presse mexicaine à une conférence d'information, la presse luxembourgeoise pour une autre conférence plus tard dans l'après-midi, à l'Hôtel CAMINO REAL.

Notons encore qu'une coopération au développement entre le Luxembourg et l'État mexicain se réalise à travers des cofinancements assurés par le Ministère des Affaires Étrangères luxembourgeois à des organismes non gouvernementaux luxembourgeois également, ceci pour 2 projets en 1993, 1 seul l'année suivante,

5 finalement encore en 1995, pour un total, côté luxembourgeois, de 7.391.773 Luf, dont 3.988.417 Luf versés par l'État grand-ducal. Le total des projets 1993-95 se chiffra à un montant de plus de 31 millions, contributions luxembourgeoises directes jointes à d'autres. Madame Ginette DEGROTTE notamment, intervenant au niveau de l'Organisation Mondiale de la Santé, - O.M.S. -, a contribué dans le cadre du Centre d'Intégration Juvénile, créé au CHIAPAS.

Soulignons encore que le Mexique adhère, depuis août 1993, à l'ALENA, - c'est-à-dire "l'ACCORD de Libre-Échange Nord-Américain", conclu entre les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et le Mexique, les objectifs directs visés semblent être plus modestes que ceux de la future ou actuelle Union Européenne à laquelle, il y a deux ans et demi, d'aucuns l'avaient volontiers comparée; en fait, ce fut plutôt une suppression progressive des taxes douanières entre lesdits trois états qui en résultait peu à peu, un élargissement, par membres et quant aux objectifs, étant complémentairement visé; toutefois, de très laborieuses négociations entamées avec le CHILI quant à son adhésion, semblent avoir montré combien il s'avère difficile d'élargir en nombre un accord conclu à trois.

Le MEXIQUE: une histoire longue, riche et mouvementée

L'abaissement passager du niveau marin aux époques glaciaires du pléistocène, - soit entre 50.000 et 5.000 ans avant notre ère - permit à des peuplades et à des animaux du continent asiatique à passer par le Détroit de BERING au double-continent américain. Ce furent des Indiens paléolithiques de l'âge de la pierre qui, aux cours d'importantes et lentes migrations, occupèrent ou conquièrent toutes les terres jusqu'à l'extrême sud américaine. On suppose que les premiers de ces "grands marcheurs" rejoignirent la Terre des Feux, donc la pointe sud-américaine vers 10.000 av.J.-Chr.

Les premières traces d'agglomérations humaines, essentiellement constituées par des chasseurs et des collectionneurs, se trouvent en Amérique centrale pour l'ère de 20.000 avant J.-Chr., sans que ces cultures aient fait de grands progrès sociologiques ou techniques sur dix millénaires ou davantage; le mammouth ainsi que les prédécesseurs biologiques directs du bison et du chameau furent les animaux les plus généralement connus, à côté de diverses espèces d'oiseaux et d'une multitude de poissons, d'amphibiens et amphipodes.

Les ossements de l'homme du TEPEX-PAN, - 10.000 ans avant notre ère - constituent le "Mexicain" le plus ancien,



Au «Palacio Nacional», comme à chaque Palais de Gouverneur en province, la Cloche de l'Indépendance est sonnée le 16 septembre de chaque année



Sur le «ZOCALO», le «Palacio Nacional», ancien siège royal; construit à l'emplacement de l'ancien Palais MONTEZUMA au XIII^e, il fut élargi au fil des siècles -, siège présidentiel actuellement



A «l'élément précurseur», Madame Frauken BARSCHKIS, épouse du Consul Hans BARSCHKIS, et le Maréchal de la Cour Henri AHLBORN - A g. -, un pêcher en fleurs au mois de février 96



À la Cérémonie d'Accueil au «Palacio Nacional»: S.A.R. le Grand-Duc pendant Son allocution
Photo: «Revue» Thierry MARTIN



Lors du passage en revue de la troupe militaire d'honneur

Photo: «Revue» Thierry MARTIN

connu actuellement, alors que pour 4.000 ans plus tard, des fouilles et recherches ont établi scientifiquement des résidus de citrouilles, de poivre du Chili, de coton et... d'avocados! Jusqu'en l'an 1.500 av. notre ère, les cultures centre-américaines se sont affinées sur des siècles, constituant les premiers beaux fleurons de ce que l'on appelle communément la culture précolombienne avec les peuplades des OLMÈQUES – jusqu'à 400 avant J.-Chr.

Entretiens, – un siècle plus tôt déjà – les premières cultures MAYAS s'étaient établies avec la création-fondation de TEOTIHUCAN, la métropole EL TAJIN. Il semble par ailleurs que les cultures "mexicaines" les plus parfaites se soient développées et instaurées entre 200 et 800 après J.-Chr., en dépit des faits que les animaux de trait ne faisaient pas encore partie du capital domestique, pas plus que la roue n'était généralisée au début, et que finalement on manquait pratiquement de tous les outils métalliques. La période historique de 200 av.J.-Chr. jusqu'à 800 après la naissance du Christ est généralement caractérisée d'époque classique, alors que pour la période de 800 à 1520 environ, on parle plus communément du "post-classique".

Si la période classique fut marquée par des réalisations extraordinairement belles et précieuses dans les domaines de l'architecture, de la sculpture, de la céramique comme de la peinture, d'une orfèvrerie riche entre toutes, finalement d'un savoir peu commun en mathématiques et en astronomie, les tribus et peuplades "barbares", progressant du Nord vers les terres centre-mexicaines, détruisirent un grand nombre de trésors culturels et prirent peu à peu les places dirigeantes qu'avaient assumées jusque-là les castes des prêtres indigènes.

Alors que l'expansion culturelle du "classique" stagnait, pour rétrograder fortement ou même disparaître par grandes contrées entières, la coutume (trop) populaire du sacrifice humain suprême se généralisa: Plaire à Dieu et obtempérer aux souhaits secrets de la Divinité signifiait bien souvent extraire le cœur d'un sujet "ennemi" vivant!, au point qu'on ait pu, – plus tard, poser la question de savoir, si les "agissements", "tortures et autres homicides volontaires" pouvaient ou devaient être considérés comme ayant fait partie d'une "réelle culture", dans notre acception du terme...

Vers 900 de notre ère, un certain nombre de villes mayas importantes, mais délaissées tombèrent en ruine, mises à sac également qu'elles furent d'abord par les premiers conquistadores espagnols, personnages cruellement rudes, avides des trésors qu'avaient produits d'habiles artisans et artistes, les autochtones indiens. Si la culture MAYA avait débuté dès le IV^e siècle avant notre ère, les plus beaux

"fleurons" architecturaux devaient dater de 800 à 1.200 de notre ère, dont CHICHÉN ITZA et TULA, cette dernière fondée en 968 et ruinée dès 1168, ainsi qu'UXMAL et KABAHA.

Vers 1.300: les AZTÈQUES

Les peuplades aztèques, énergiques et avides de conquêtes elles aussi, devaient s'établir vers la fin du XIII^e siècle sur les hauts-plateaux de la terre mexicaine. La légende veut qu'un message "divin" avait auguré aux Aztèques qu'ils auraient, lors de leurs pérégrinations de conquête, à se fixer dans une région où ils "apercevraient un aigle juché sur une plante de cactus, oiseau rapace en train de dévorer un serpent"...

Tel fut le cas sur le haut-plateau mexicain, où les Aztèques devaient fonder leur capitale TENOCHTITLAN, dans les parages des vastes terres précisément, où s'étale de nos jours MEXICO-City et le "Distrito Federal", sur de nombreux kilomètres carrés...

Les Aztèques, pour être guerriers, n'en avaient pas moins une culture très développée, à qualités et aptitudes multiples, dont surtout l'architecture: leur capitale d'alors, agencée sur divers plans géographiques, était socialement très bien structurée, – à l'instar de ce qu'avaient établi les MAYAS cinq ou six siècles plus tôt déjà.

En 1492 : Cristobal COLON

Après la découverte du Nouveau Monde par Christophe COLOMB en 1492, la face du monde indien et des cultures aux Amériques centrales devaient changer rapidement et de façon définitive: dès 1512, les navigateurs espagnols eurent de violents contacts avec les peuplades MAYAS au YUCATAN, le prêtre Jeronimo de AGUILAR et le chef militaire Gonzalo GUERRERO restant prisonniers des Mayas.

Dès 1519, la période des conquêtes espagnoles avec les "explorations" de Hernan CORTES commença; contournant la presqu'île du YUCATAN, CORTES, avec 11 navires, cent matelots et 508 soldats, accosta à TABASCO. Recevant plus tard les délégués du Chef aztèque MONTEZUMA II, – celui-ci présumant que les étrangers pouvaient compter dans leurs effectifs le Dieu-Roi QUETZALCOATL, de retour en terres mayas –, les Espagnols furent reçus amicalement par bien des peuplades indigènes, les intentions belliqueuses et conquérantes devant seulement apparentes au moment où les conquistadores firent prisonnier MONTEZUMA II, hôte invité et arrivé sans suspicion aucune.



La Cathédrale en bordure du «ZOCALO», centre vital de la capitale mexicaine



Au «Palacio Nacional», des fresques admirables, surdimensionnées sur 460 m², racontent la riche histoire mexicaine; les fresques sont dues au Peintre Diego RIVERA



Deux États, unis dans une grande fresque lumineuse dans l'artère principale de la capitale mexicaine, le «Distrito Federal»



Son Altesse Royale le GRAND-DUC est nommé Citoyen d'Honneur du «Distrito Federal»



LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE en échange avec le Segn. Oscar ESPINOZA VILLAREAL au Salon VIRREYES du D.F., Mexico-City

C'est de cette époque que date également la fondation de la ville de "VILLA RICA de la VERA CRUZ"; MONTEZUMA II fut suivi, au trône aztèque, par le dernier souverain CUAUHEMOC. En 1521, les Espagnols conquirent la capitale de TENOCHTITLAN, où les admirables palais furent détruits, de même que les prestigieuses murailles qui les protégeaient.

Époque coloniale espagnole: 1522 à 1821

Au nom de la couronne espagnole, CORTES, Gouverneur et "Capitan general", régna sur les territoires conquis, où la Vice-Royauté espagnole fut proclamée en 1535 pour ce qui devait s'appeler la "Nouvelle-Espagne".

La ville de MEXICO fut reconstruite, sous sa nouvelle dénomination, à partir de 1522 par CORTES, alors que la culture des blés européens et de l'élevage bovin ou ovin furent généralisés; à partir de 1524, les moines franciscains espagnols commençaient leur travail de missionnaires par lesquels de nombreux monastères furent construits, mais pratiquement toutes les cultures indienne, mayas, aztèques olmèques, zapotèque furent opprimées d'abord, ruinées ensuite! Les mercenaires "méritants" se virent allouées des "encomiendas", vastes aires de terres mexicaines avec les villages indiens y installés: ils furent petits seigneurs, mais assez puissants pour se faire "exploiteurs" éhontés!

En 1526, les moines dominicains s'établirent au Mexique, alors qu'entre 1535 et 1565, les premiers esclaves africains furent amenés de force en "Nouvelle-Espagne"; PONCE de LEON, PANFILO de NARVAEZ, Alvaro NUNEZ BABEZA de VACA et Hernan de SOTO en furent les promoteurs de triste mémoire.

1551: la première université est créée à MEXICO, premier établissement tout court du genre aux Amériques; côté économique, les extractions minières fleurirent, dont les mines d'argent surtout, causant une ère d'échange florissante, jusqu'à un premier déclin en 1650, quand l'exploitation argentine rétrograda; en 1600, le Mexique avait compté une population de 2 millions d'habitants.

Après la mort du Roi CHARLES II d'Espagne, le trône passa aux BOURBONS, qui devaient assurer une nouvelle division territoriale et administrative, laissant moins d'autonomie aux municipalités. A cette époque, et plus particulièrement vers 1800, la Nouvelle-Espagne avait une étendue territoriale de 4 millions de km², pour une population estimée à 6 millions d'habitants, dont 15% d'Espagnols, 25 % de métisses et 60% d'Indiens.



Félicitations grand-ducales aux membres du groupe folklorique du Département Fédéral



Pierre en reconnaissance à l'Architecte Pedro RAMIREZ VAZQUEZ au Musée anthropologique de la capitale mexicaine

Les premières tensions sociales de la moitié du XVIII^e s'accroissent quand NAPOLEÓN I^{er} fit l'invasion de l'Espagne; aux services d'État, les "GACHUPINES" – Espagnols nés en métropole européenne – et les "CRIOLLOS" – citoyens espagnols natifs des "colonies" multiplièrent les efforts vers l'indépendance, qui aboutirent, – de 1810 à 1821 – à la Guerre de l'Indépendance: première Déclaration d'Indépendance en 1813, nouvelle constitution promulguée garantissant la souveraineté du peuple, l'abolition de l'esclavage comme de la subdivision stricte en classes populaires, de la torture, comme des monopoles d'État; finalement le catholicisme fut déclaré confession d'État.

La souveraineté mexicaine fut ratifiée par le Traité de CORDOBA en 1821, toutefois contre les volontés du parlement espagnol. Révoltes encore contre le Gouvernement espagnol central, abolition de la monarchie au Mexique, instauration de la République en 1824, élaboration définitive d'une nouvelle Constitution d'État à caractère fédéral. En 1825, le dernier fortin espagnol, SAN JUAN de ULUA est pris par les Mexicains et le fédéraliste Vicente GUERRERO est proclamé premier Président.

Le TEXAS, terre mexicaine jusque-là, passe comme 28^e État aux États-Unis d'Amérique, d'où Guerre américano-mexicaine de 1846 à 1848, terminée suite au Traité de Paix de GUADALUPE HIDALGO: le TEXAS devint définitivement terre américaine, tout comme le seront plus tard les États de la Californie du Nord, d'Arizona et de New-Mexico, acquis pour 18,25 millions de dollars U.S.



Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSSE en admiration devant «le Dieu de la Lune»



Pierres monolithiques immenses, sculptées avec une finesse inouïe: les sculptures MAYAS



Avec la Mission économique et d'échanges commerciaux: S.A.R. en compagnie du Président Hector LARIOS SANTILLAN, Conseil d'entreprises mexicain; du Ministre J.F. POOS et du Consul honoraire Hans BARSCHKIS



Le Dieu du Vent et....

.... le Dieu de la Musique, trésors MAYAS

Les Guerres réformistes

Les tendances libérales et conservatrices mexicaines valurent, au milieu du XIX^e des batailles rangées sur deux décennies, forme de guerres et de démêlés politiques, desquelles sortirent vainqueurs les libéralistes, sous le commandement du Général Gonzales ORTEGA.

Interventions militaires britanniques, espagnoles et françaises au Mexique encore de 1862 à 1867, suite à une décision présidentielle mexicaine de ne plus rembourser les dettes à l'étranger pendant deux ans. Les troupes françaises ayant envahi la capitale MEXICO en 1863, la monarchie y fut proclamée et la couronne impériale offerte à MAXIMILIEN, le 30 mai 1864.

La Bataille de CAMERONE, le 30 avril 1863, à laquelle moins de cent légionnaires français résistèrent à quelque 2.000 Mexicains, est restée dans les annales de cette troupe d'élite qui en fit sa date - Fête d'anniversaire annuelle.

Les Français quittant le Mexique en 1867, la République mexicaine est réinstaurée, sous Porfirio DIAZ en 1876, Président dynamique, sinon dictateur et réformateur qui resta 25 ans aux pouvoirs; cette période restera marquée par la création de grandes propriétés foncières, les Haciendas, avec appauvrissement progressif, souvent définitif, des masses populaires rurales.



Guerre civile : 1911

Des historiens mexicains ont caractérisé la période de 1910 jusqu'à nos jours comme "une ère de révolution permanente". Toutefois, ce furent surtout les mécontentements des classes moyennes qui aboutirent à une révolution sociale en 1910-11, où la guerre civile fut sanglante à l'extrême, avec un million de Mexicains tués aux combats : Francisco MADERO, Venustiano CARRANZA, Pancho VILLA en furent quelques protagonistes. L'abolition du système "haciendas" et la répartition des terres entre le peuple furent quelques points majeurs stipulés par la Constitution de 1917, favorable au peuple.

Les acquis de la Révolution se consolidèrent entre 1921 et 1933, sous l'impulsion surtout du Général CALLES, en 1929. Sorti vainqueur des tribulations révolutionnaires, CALLAS proposa la création d'un organisme réunissant les différentes tendances politiques des chefs militaires et civils. De sa politique autoritaire devait naître, en 1946, le Parti Révolutionnaire Institutionnel - PRI -, qui détient toujours le pouvoir aux États-Unis du Mexique.

L'Accueil de S.A.R. le GRAND-DUC à MEXICO-City

L'avion en provenance de MIAMI atterrit à MEXICO-City, - capitale de près de 21 millions d'habitants - à l'aérodrome central frappé aux couleurs mexicaines et luxembourgeoises le 19 mars, à 11 heures locales - 18 hres. à PARIS/Luxbg. - : bienvenue exprimée par l'Ambassadeur du Grand-Duché au Mexique, M. Alphonse BERNS et par le Chef du Protocole du "Distrito Federal", l'Ambassadeur Pedro GONZALEZ-RUBIO. Salve d'honneur de 21 coups de canon et bienvenue officielle par le Sous-Secrétaire aux Relations Extérieures mexicaines et Madame DE REBOLLEDO; bienvenue également par M. le Consul honoraire du Grand-Duché au Mexique, M. Hans BARSCHKIS et Madame Frauen BARSCHKIS.

Cortège officiel vers le "Palacio Nacional", une imposante construction datant de la fin du XVIII^e, longue de 235 m et longeant du côté Est la Place centrale magistrale, le "Zocalo"; des drapeaux surdimensionnés mexicains et luxembourgeois, - des centaines d'enfants mexicains arborant toutes et tous leur bel uniforme scolaire et agissant une onde accueillante de petits drapeaux des deux États en présence, les Hôtes grand-ducaux à côté du Couple présidentiel mexicain, les délégations officielles ayant pris place de part et d'autre dans la monumentale cour intérieure du "Palacio", sur la façade duquel, au-dessus du portail central, se trouve la



Le henequén, fibre naturelle qui constitua longtemps la grande richesse de la Province-État du YUCATAN



Vaisselle MAYA en bois: témoins d'un très riche passé culturel - XIV^e siècle



Les maisonnettes-huttes, unicellulaires, pareilles à ce qu'elles furent aux époques maya et aztèque, il y a des siècles - Province de YUCATAN - « YAXOPOIL »



Son Altesse Royale le GRAND-DUC pendant Son allocution au « Palacio Nacional », - banquet d'État

Cloche de la Liberté qui annuellement, le 15 septembre, est sonnée par le Président, en souvenir des combats qui valurent l'Indépendance aux États-Unis du Mexique.

Le rôle du LUXEMBOURG dans l'Union Européenne

Le Dr. Ernesto ZEDILLO PONCE de LEON, Président depuis le 1^{er} décembre 1994, est membre du "Partido Revolucionario Institucional" depuis 1971; il fut Président de la Banque centrale mexicaine, ami et compagnon politique de son prédécesseur, dont il fut le Ministre pour la Planification générale interne depuis 1988. Depuis 1992, le Président ZEDILLO fut Ministre de l'Éducation nationale et

ami du candidat PRI aux élections présidentielles, M. Luis Donaldo COLOSIO, assassiné en mars 1994.

L'allocution de M. le Président Ernesto ZEDILLO aux cérémonies de l'accueil officiel :

"Altesse Royale Mgr. le Grand-Duc JEAN de Luxembourg,

Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse JOSÉPHINE-CHARLOTTE de Luxembourg,

Messieurs les distingués Membres de la délégation du Grand-Duché de Luxembourg,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec grande satisfaction que nous recevons aujourd'hui le Chef d'État du Grand-Duché de LUXEMBOURG.

Nous sommes spécialement honorés que la Visite officielle se réalise en compagnie de Votre Épouse, la GRANDE-DUCHESSE de LUXEMBOURG, ainsi que d'une éminente délégation.

Votre présence parmi nous confirme l'intérêt que portent nos deux Nations au renforcement du climat de cordialité et de confiance qui caractérisent leurs relations bilatérales. C'est pourquoi je suis spécialement heureux de vous réitérer aujourd'hui la plus cordiale bienvenue.

J'ai la conviction que votre séjour dans notre patrie fera progresser essentiellement nos liens de communication politique et culturelle, ainsi que les aspirations de coopération entre nos deux Nations.

Je suis pareillement convaincu que nos conversations nous permettront d'élaborer des mécanismes capables de dynamiser la croissance de nos échanges dans tous les domaines.

Nous reconnaissons au Mexique le rôle important joué par le Luxembourg dans les processus d'intégration européenne; dès l'année 1922, une Union économique belgo-luxembourgeoise était établie. Plus tard, lors des temps difficiles de Votre exil, les Gouvernements libres de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg souscrivirent ensemble les conventions monétaires et douanières conduisant à la Signature importante de la Convention du BENELUX.

Le caractère innovateur des accords souscrits entre les nations du BENELUX a été un principe directeur spécialement utile lors du processus d'intégration de l'Union Européenne. L'expérience du Luxembourg est un clair témoignage de l'influence positive que peuvent avoir les processus d'intégration régionale. Ces mécanismes ont renforcé la sécurité en Europe, tout en faisant ressortir la capacité économique et politique de ce groupe de pays dans la communauté internationale.

La réussite de telles initiatives a une signification particulière pour le Mexique. Sa progression nous encourage à redoubler nos efforts pour promouvoir les processus de dialogue et d'intégration qui ont lieu sur le continent américain. La consolidation de ces processus ouvre également d'intéressantes perspectives pour la réaffirmation des liens entre deux régions qui ont en commun un vaste éventail d'intérêts et de valeurs politiques, culturelles et historiques.

Le Mexique et le Luxembourg font partie d'espaces géographiques représentant de considérables capacités économiques et politiques, ainsi qu'un énorme potentiel dont nous voulons profiter.



Lumière, charmes et beautés: toute la richesse du folklore mexicain, fait de mouvements gracieux et de couleurs



Nos peuples ont renforcé leur conscience nationale, tout en contribuant de façon permanente à développer des formules de coexistence internationale, solides et créatives, constamment guidées par le respect de la souveraineté de chaque Nation et des particularités culturelles qui nous distinguent.

Nous, les Mexicains, nous sommes conscients que dans le monde d'aujourd'hui chaque nation doit concilier une insertion profitable dans sa région géographique proche, avec le renforcement de ses liens productifs avec d'autres régions et avec la communauté internationale toute entière.

Le bon équilibre, à l'intérieur des liens économiques, culturels et de coopération, est un impératif fondamental; pour cette raison, la signature-ratification d'un Accord de concertation politique et d'association économique entre le Mexique et l'Union Européenne est particulièrement importante pour la consolidation des liens de compréhension et pour celle des multiples échanges entre les deux côtés de l'Atlantique.

Pour cette raison, nous apprécions énormément l'appui prêté par le Luxembourg à l'initiative prise par notre pays de souscrire à cet Accord avec la Communauté Européenne. Nous sommes convaincus que tout au long des différentes étapes de la négociation, le Mexique se maintiendra avec la volonté commune de contribuer au progrès et au bien-être des deux Nations.

Au nom du Peuple et du Gouvernement du Mexique, je vous adresse encore la plus amicale bienvenue dans notre Pays. – Merci.

* * *

A la suite, ce fut S.A.R. le GRAND-DUC qui exprima les cordiaux remerciements au Président ZEDILLO, exposant en particulier:

“Monsieur le Président,

La Grande-Duchesse et moi vous remercions de tout coeur du chaleureux accueil que vous nous réservez.

Nous y sommes très sensibles, alors que vous nous faites le plaisir de revoir votre beau pays qui, d'après Octavio PAZ, est “l'histoire, le laboratoire des hommes et des nations”.

Cette pensée de l'écrivain ne trouve-t-elle pas sa plus belle illustration dans le musée national d'anthropologie, construit par un autre grand mexicain, l'architecte Pedro RAMIREZ VASQUEZ, pour y exposer les splendeurs des grandes civilisations produites au cours des siècles sur votre territoire?

Depuis ma première visite en 1941, j'en suis à ma quatrième rencontre avec le Mexique. A chaque reprise, je suis fasciné par la tenacité, héritée sans doute des

Aztèques, avec laquelle la population a su conserver son identité dans le monde industrialisé d'aujourd'hui.

Notre petit pays, situé au carrefour des grandes civilisations européennes, a également su préserver son identité.

C'est là un trait commun à nos pays sur lequel se fonde l'amitié entre nos peuples. C'est sous le signe de cette fidèle amitié que je vois placée notre visite.

Monsieur le Président,

Les qualités issues des civilisations de l'époque pré-colombienne, se reconnaissent encore dans l'habileté des administrateurs d'aujourd'hui. Les dirigeants mexicains n'ont-ils pas été parmi les premiers au monde à prendre connaissance de l'importance de la composante écologique dans le développement économique. La création de nombreux parcs naturels protégés, à travers le pays en sont la preuve visible.

La mise en oeuvre de vastes campagnes de vaccination contre les maladies et de programmes de scolarisation procède de la même prévoyance des gouvernants.

Dans la récente tourmente, les Mexicains ont accepté avec discipline le programme de redressement dont les premiers résultats montrent qu'il mènera à plus de croissance, tout en apportant plus d'équité.

La priorité accordée par le Gouvernement aux infrastructures s'inscrit dans la même philosophie.

Monsieur le Président,

L'Amérique Centrale et Latine se caractérise, ces dernières années, par un retour à la stabilité.

La paix une fois établie, a fait éclore le commerce entre les États. La création d'importantes zones de libres-échanges, telles que le MERCOSUR et l'ALENA, en est le témoignage.

Dans ce contexte, le Mexique a joué un rôle déterminant. Il est désormais, tout comme le Luxembourg, membre fondateur d'un grand marché commun, entériné par le Traité de Libre-Échange de l'Amérique du Nord.

Le Luxembourg peut se prévaloir d'une expérience identique avec son adhésion à l'Union Européenne. Elle s'est soldée par une vigoureuse croissance de son économie. Nous sommes certains que la zone de libre-échange du Mexique avec les États-Unis d'Amérique et le Canada aura le même effet sur votre économie.

Monsieur le Président,

Nous sommes convaincus que les entrepreneurs, les industriels et les investisseurs détermineront plus que jamais les futurs enjeux de ce globe et vont construire la paix de demain. Le sommet des diri-

geants européens et asiatiques à BANGKOK l'a démontré une fois de plus ces jours-ci. Aussi mon pays ne cesse-t-il pas d'oeuvrer au sein de l'Union Européenne pour voir accorder à la Commission le mandat de négocier un accord de coopération, dite de troisième génération, avec votre pays.

En attendant, une délégation d'hommes d'affaires de mon pays participe en quelque sorte comme des précurseurs de cet accord, à notre visite d'État.

Aujourd'hui comme hier, le monde a besoin d'alliances fortes. Les grands défis qui nous attendent, nous les relèveront, si nous sommes unis et solidaires. C'est seulement en étant unis que nous lèguerons à nos enfants un monde meilleur.

Monsieur le Président,

Aussi vous proposerais-je de travailler ensemble pour forger des alliances, afin de contribuer à l'émergence d'un monde plus équitable, plus pacifique.

Dans cet esprit, la Grande-Duchesse se joint à moi pour vous remercier de votre aimable invitation et de votre hospitalité.”

* * *

Après l'exécution des Hymnes nationaux, le Commandant de l'unité militaire d'honneur invita S.A.R. le GRAND-DUC et le Président mexicain à la revue des troupes, la Garde d'Honneur faisant partie des quelque 130.000 militaires des forces terrestres mexicaines, en dehors de 37.000 hommes armés de marine et les 8.000 hommes de l'aviation nationale. Dans les bureaux du Président, le Souverain eut une entrevue en tête-à-tête avec le Chef d'État mexicain, S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE ayant eu un entretien avec Madame Nilda Patricia VALESCO de ZEDILLO, Épouse du Président.

La Citoyenneté d'Honneur pour le Souverain

Du “Palacio Nacional”, le cortège officiel s'est déplacé par le “Zocalo”, – par ailleurs la seconde place publique du monde quant à son importante extension, après la Place Rouge à MOSCOU – vers les “Palacios de AYUNTAMIENTO”, le siège de la Municipalité mexicaine, Département fédéral.

C'est là que LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE furent accueillis par le Gouverneur général du District fédéral, Bourgmestre également, le Segnor Oscar ESPINOZA VILLAREAL et Madame pour une séance officielle au “Salon de CABILDOS” du monumental Palace, datant de 1724.



MÉRIDA, - la moderne, un million d'habitants en moins d'un siècle

Un accueil particulièrement chaleureux en Province, dans l'État de YUCATAN à MÉRIDA-airport



S.A.R. le GRAND-DUC au dépôt de la Couronne à « l'ALTAR A LA PATRIA », cérémonie commémorative à MEXICO-City



La Cathédrale romane de MÉRIDA, Province-État du YUCATAN, un des plus anciens sanctuaires de l'Amérique latine centrale - XV^e siècle



Îlot social et sociologique: l'Hacienda SAN ILDEFONSO à MÉRIDA, institution agricole datant de 1683



Chaleureuse Réception-Déjeuner à l'ACIENDA SAN ILDEFONSO TAYA - 1683 - MÉRIDA

Dans sa cordiale allocution de bienvenue, M. le Gouverneur ESPINOZA souligna les excellentes relations bilatérales existant entre le Luxembourg et la "Ciudad de México", terres éloignées géographiquement, mais proches l'une de l'autre du fait de leur caractère multiculturel.

L'orateur cita des chiffres bien plus qu'impressionnants, notamment sous le rapport des dimensions extraordinaires de "District"-Ville et des larges environnements, des problèmes ardues quant aux infrastructures de base, dont l'eau, les aménagements de l'environnement, transports, sécurité et services sanitaires. La majeure partie du PIB national étant assuré par le "District", il importerait d'adapter et d'améliorer continuellement les infrastructures existantes, souvent en dépit de traditions trop bien établies. Le Mexique comme le Luxembourg pourraient s'enorgueillir d'un très riche passé culturel, dont les aspects celtiques, historiquement précieux, et la période gallo-romaine subséquente, sous diverses formes, il est vrai.

Le rôle tenu par le Luxembourg au sein de la Communauté européenne ferait l'admiration de tous ceux qui auraient suivi de près les évolutions politiques et socio-culturelles pendant les dernières décennies. Les rapports inter-nations et le devenir européen au sein de la nouvelle Union seraient, pour le Mexique, des preuves significatives pour ce qui est possible et réalisable, côtés culture, social et politique.

Señ. ESPINOZA remit ensuite à S.A.R. le GRAND-DUC la grande Clé de la Ville de MEXICO, tout comme la Médaille d'Or d'honneur de la Ciudad, avec Diplôme afférent, documentant la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de MEXICO décernée à Son Altesse Royale.

L'Allocution du Grand-Duc

Dans Son allocution, S.A.R. le Grand-Duc compara par la suite les efforts consentis par le Luxembourg dans l'approche de la conservation judicieuse d'un précieux patrimoine national, ainsi l'architecture des anciennes fortifications, problèmes similaires devant lesquels se trouveraient les autorités mexicaines en matière conservation et mise en valeur; ci-après, nous reproduisons l'allocution du Souverain :

"Monsieur le Maire,

La Grande-Duchesse et moi-même avons été très sensibles aux aimables paroles que vous avez bien voulu prononcer à notre égard et à celui de notre pays. Il nous tient particulièrement à coeur de remercier, à travers vous, les élus du District Fédéral et la population, de l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée dans la prestigieuse capitale de

votre pays, dont je suis désormais un citoyen d'honneur.

Grâce à la grande civilisation que constituaient les Aztèques, votre ville a connu un essor remarquable jusqu'à nos jours. A cette époque déjà, des concepts avaient été élaborés et mis en pratique qui inspirent encore aujourd'hui la vie publique de votre pays.

Comme les Égyptiens, les Aztèques rédigeaient des livres qui contenaient de la prose et de la poésie, sur la religion, sur l'histoire, et sur la vie de tous les jours. Par ailleurs, encore aujourd'hui l'on reste perplexe devant les observations astronomiques qui étaient d'une précision tout à fait remarquable.

Alors que les Européens croyaient encore au géocentrisme, les Aztèques avaient déjà inventé un calendrier qui se basait sur la rotation de la terre autour du soleil.

Tout comme mon pays, votre ville se distingue par le respect et la sauvegarde du patrimoine architectural. Nos efforts de restauration des vieux quartiers et des fortifications de la ville de LUXEMBOURG nous ont valu leur inscription par l'UNESCO sur la liste du Patrimoine mondial. Les fouilles effectuées par vos services archéologiques dans le Templo Mayor et exposées dans un musée créé par mon ami au Comité Olympique International, Pedro RAMIREZ VASQUEZ, ici présent, ont mérité la même distinction. Nos deux capitales partagent ainsi un honneur peu commun.

Monsieur le Maire,

Depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, l'agglomération du Grand Mexique que le Conseil du District Fédéral dirige, sous votre égide avec tant de bonheur, est passé de jadis quelques milliers à plus de vingt-cinq millions d'habitants aujourd'hui.

L'industrialisation de votre économie et la mobilité de votre population qui vont de pair avec ce développement exigent de votre Conseil beaucoup d'imagination pour maîtriser les problèmes qu'elles soulèvent. Aussi avons-nous constaté que vous avez su susciter, face à l'intensité de la circulation, une discipline exemplaire de vos concitoyens dans l'application du programme de réduction de la pollution atmosphérique.

L'organisation de la collecte et le traitement des ordures ménagères, l'approvisionnement en eau potable et en électricité sont des prouesses qui forcent notre admiration.

Cet effort prend toute sa signification lorsqu'on sait que votre agglomération absorbe la moitié des investissements publics fédéraux et qu'elle abrite 80% des employés du secteur tertiaire du pays. A elle seule, elle fournit presque la moitié du produit national brut.



La grande «Pyramide du DEVIN» à UXMAL, site et construction qui dateraient du XIII^e



LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE devant la Pyramide du DEVIN, à UXMAL

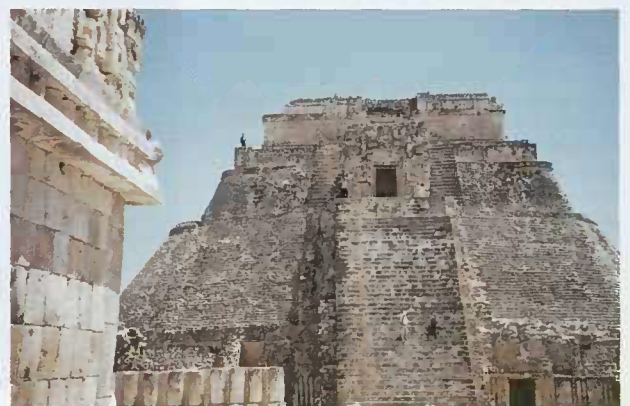
Monsieur le Maire,

La réception que vous nous offrez aujourd'hui est la manifestation vivante d'une tradition des plus nobles de votre ville, à savoir, son sens inné de l'hospitalité.

Avec la Grande-Duchesse, je souhaite que, sous votre direction éclairée, la ville de Mexico et ses habitants connaissent la prospérité et le bonheur".



Les trésors et splendeurs de KABAH



.... et les beautés classiques MAYAS d'UXMAL, État du YUCATAN

Au "Salon VIRREYES", LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESE signèrent le Livre d'Or de la "Ciudad de MEXICO"; entre une haie d'honneur formée par de jeunes dames présentant la multitude et surtout les indéfinissables richesses des robes des différents États du Mexique, LL.AA.RR. rejoignirent le grand Patio à Arcades du Palais, au rez-de-chaussée pour une authentique démonstration folklorique: tourbillons de bras et gracieux mouvements des jeunes danseurs et danseuses sur scène, une image rayonnante de réminiscences culturelles ancestrales, sur des musiques et rythmes interprétés en bonne partie sur de très anciens instruments: aerofonos, indiofonos, membranofonos et percutidos.

Au "Museo Nacional de Antropologia"

Alors que M. le Ministre des Affaires Étrangères Jacques F. POOS se rendit, – accompagné par une partie de la délégation officielle – au Ministère des Relations Exteriores pour des échanges bilatéraux et la signature officielle de l'Accord CARGOLUX, LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESE furent reçus au Museo Nacional de ANTROPOLOGIA par Madame la Directrice, le Dr Maria del CARMEN SERRA PUCHE et l'Architecte Pedro RAMIREZ VASQUEZ.

L'admirable construction, sise au Parc de CHAPULTEPEC, ainsi que le concept général de cette extraordinaire revue anthropologique du musée sont dus à l'éminent architecte mexicain, le Segn. Pedro RAMIREZ VAZQUEZ, qui réalisa un nombre majeur d'édifices culturels et d'infrastructures sportives au Mexique; on notera que M. Pedro RAMIREZ VAZQUEZ siège pour quelques mandats au Comité Olympique International, où il coopéra efficacement aux thèmes olympiques et à l'expansion de la grande idée olympique, au Comité où siège S.A.R. le GRAND-DUC, actuellement en Membre-Doyen de cette haute corporation.

Au "Bosque de CHAPULTEPEC"

En langage Hahuatl, le grand Parc de CHAPULTEPEC se définirait comme la "Colline aux Sauterelles", une admirable surface de verdure s'étendant sur 4 km²; la colline fut le dernier refuge du souverain toltèque en 1177, tout comme elle hébergea la "México azteca" à partir de 1299, les grandes origines de la future capitale.

Le parc citadin héberge de nos jours également le "Museo de Arte Moderno", conçu par Rafael MIJARES et Pedro RAMIREZ VAZQUEZ, haut-lieu artistique ouvert en 1964; on y trouve encore le Monument aux Jeunes Héros, les derniers cadets mexicains qui résistèrent au Castello CHAPULTEPEC aux troupes américaines en 1847; ledit château encore, qui eut une nouvelle affectation en 1944 comme "Museo Nacional de Historia", le Parc zoologique et les Jardins botaniques; le domaine "LOS PINOS" – Les Sapins –, avec la résidence présidentielle, les Musées d'Histoire naturelle et de la Technologie.

Traversant le PASEO de la REFORMA, – une des artères principales de la City –, le visiteur découvre le Musée national d'Anthropologie, ouvert en 1963-64 et comptant parmi les plus prestigieux musées du monde. Dans la cour intérieure, sur une colonne massive de 11 m de haut et qui est décorée de cent et un détails de l'histoire MAYA, un énorme parapluie en béton et pierres, de construction rectangulaire, semble défier toutes les lois de la pesanteur et de l'équilibre...

Deux salles introductives fournissent, par l'image, le schéma, la carte et des documents antiques, l'aperçu général sur une culture plusieurs fois millénaires ou semblant fraîchement sortie des derniers siècles du pré-Moyen-Âge et dont la richesse impressionnante n'a d'égal que la beauté pure des trésors anthropologiques et historiques exposés.

La préhistoire cotoie la Période préclassique, menant vers les périodes TEOTIHUACAN, vers TULA et MEXICA, avant les trésors de l'antique OAXACA, – des premières cultures humaines le long du Golf du Mexique, – pour déboucher dans les indicibles richesses et la multiplicité des impressions offertes par la culture MAYA ancestrale: stèles, sculptures monolithiques, les figures en céramiques dont celles de l'île JAINA, les copies fidèles des fresques de BONAMPAK, les atlantes des premiers sites des époques préclassiques jusqu'au post-colombien, les sculptures en surdimensions, les ciselages les plus fins et les plus éloquents des sites de CHICHÉN ITZA, d'UXMAL et de KABAH, de CAMPECHE, de PALENQUE et de TOLUCA, les beautés



À la sortie du « Carré des Religieuses » d'UXMAL, les Grands Hôtes admirent le terrain de la Pelota, lieu d'importants rendez-vous populaires

éloquents des mosaïques confectionnées en pierres, en marbre, en turquoise, finalement en plumes de colibris: la parure que portait MONTEZUMA II sur sa tête. – reproduite fidèlement suivant dessins et descriptions – doit bien compter au-delà d'un million de petites plumes bleuâtres, minuscules, fines, fines..., où se mélange un vert bien précieusement sélectionné...

Si les sculptures monolithiques, représentant divinités, grands seigneurs ou parfois seulement les mauvais esprits à calmer sont faites pour ravir, les énormes calendriers souvent taillés dans une seule pierre par les MAYAS comme par les Aztèques, aux faîtes de leurs développements culturels, restent les plus impressionnants.

Les Mayas notamment avaient déjà une écriture hiéroglyphique très développée, dans laquelle se retrouvaient les concepts gravés de vingt glyphes journaliers, de 18 symboles mensuels, finalement de 19

têtes sculptées, très complexes, pour exprimer jusqu'à 19 unités: il s'agissait des têtes-chiffres, à côté de 19 ou 20 symboles bien plus simples, matérialisant les "unités-jours".

Le Calendrier MAYA

Deux systèmes-calendriers étaient courants chez les MAYAS, comme dans d'autres cultures mésoaméricaines développées.

Si la roue et la charrette, de même que la charrue étaient inconnues aux MAYAS, ils avaient déjà développé l'art du calcul, comme l'astronomie également; ils avaient étendu leurs observations régulières sur Vénus, Jupiter, Mercure et Mars. Ils avaient encore étudié et calculé exactement les révolutions de la lune et de la terre, d'où possibilités de définir les équinoxes et des éclipses solaires et lunaires.

Côté "précision", les Mayas n'avaient rien à envier à personne: si le calendrier julien

partit de 365, 25.000 jours pour l'année, que le "grégorien" en prévît 365, 242.500, le calendrier MAYAS définissait scientifiquement 365, 242.129 jours, alors que les derniers calculs astronomiques en arrêtaient 365, 242.198...

* Le Calendrier rituel MAYAS se fondait sur 260 jours, subdivisés par une ligne ordinale de 1 à 13, comme par 20 glyphes-jours; à chaque jour, tant dans l'ordinal que dans la subdivision en glyphes on avançait d'un rang, compte pour lequel à partir du 14^e ordinal on reprenait à Un, et ainsi de suite, de sorte qu'une combinaison à-part était attribuée à chacun des 260 jours.

* Le Calendrier solaire par contre était subdivisé en 18 mois de 20 jours chacun; pour en arriver à une "longueur d'année" correspondant à une révolution annuelle autour du soleil, soit 365 jours -, on y ajoutait cinq jours "non comptés", considérés "vides" et "porteurs de malheurs". La période de temps suivant le "TUN" ou l'espace d'une année révolue, était constituée par le "KATUN", correspondant à vingt ans. Le "ÄON" du calendrier Mayas, soit un cycle de 52 années-soleil comptait 18.980 jours et se terminait quand le dernier jour de l'année rituelle et du calendrier solaire correspondaient; judicieuse et étonnante précision.

La fixation graphique de dates du calendrier-soleil se faisait au moyen des chiffres-têtes, de 1 à 19, finalement par 21 glyphes journaliers et 19 autres, mensuels, dont un glyphe "vide".

Une importance capitale, tant du point de vue religion qu'encore mythologique revenait au calendrier Mayas, toutes les croyances des peuplades s'orientant sur l'astronomie, comme sur l'astrologie; les jours, mois et années étaient voués à des divinités, d'où leur revenait, par définition ou par expérience, une valeur bénéfique ou maléfique, selon le cas. De toute évidence, - sorte d'oracle -, on consultait le calendrier avant toute décision de quelque valeur ou importance.

Le Banquet d'État au "Palacio Nacional"

En soirée du mardi, le 19 mars 1996, LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE furent reçus au Salon principal de la Bibliothèque nationale, prestigieux locaux, contigus aux Archives nationales mexicaines, comme au Musée Benito JUAREZ, finalement aux Galeries externes portant les admirables fresques dues à Diego RIVERA, - éloquente illustration-couleurs de plus de deux millénaires d'histoire nationale.

Au Salon AZUL, - où le Président Ernesto ZEDILLO réserva une cordiale



Un fruit extrêmement sucré du YUCATAN; les MAYAS semblaient préférer des saveurs beaucoup plus acerbes

bienvenue à tous ses hôtes de la réception-banquet -, la presse put opérer pour les traditionnels "portraits de famille", avant que tous les convives ne se réunissent au "Salon de Embajadores". Prenant la parole en guise de bienvenue officielle, M. le Président Ernesto ZEDILLO, en compagnie de son Épouse, Madame Nilda Patricia VELASCO, fit un discours, par lequel l'orateur mit encore en évidence les réelles volontés de coopération exprimées par des partenaires politiques, économiques et culturels avisés, tant sur le plan Mexique-Luxembourg qu'encore sur celui de l'Union Européenne. Une fois encore, le Président E. ZEDILLO souligna le rôle tenu par le Grand-Duché aux origines de la Communauté européenne qu'encore et surtout celui pleinement assumé par le Luxembourg, "catalyseur", plaque tournante et précieux point de jonction à des moments plus difficiles du nouveau devenir européen. Si des lieux communs et autres accords bilatéraux intervenus laissaient présager de nouvelles possibilités, le Mexique serait animé de toutes les volontés et potentialités requises pour multiplier, sinon pour parfaire des contacts et pourparlers désormais bien entamés.

Hautes Distinctions

Après son allocution, M. le Président E. ZEDILLO remit à S.A.R. le GRAND-DUC les insignes du "Grand Collier de l'Ordre Mexicain de l'Aigle Aztèque", sous les chaleureux applaudissements d'une assistance ravie.

Il appartient à S.A.R. le GRAND-DUC de faire l'allocution ci-après, discours notamment orienté vers les grands efforts de démocratisation générale réussis, com-

me vers le bien-être de toute la population mexicaine, en substance:

"Monsieur le Président, Madame,

Les paroles aimables et cordiales que vous venez de prononcer témoignent des préoccupations que nos pays partagent.

A nos yeux, votre personne incarne les idéaux de démocratie qui nous sont chers. C'est à votre initiative que toutes les forces politiques de votre pays ont signé un accord, qualifié d'historique, pour engager une réforme politique garantissant la légalité, l'équité et la transparence des processus électoraux. Tous les démocrates vous en savent gré.

Monsieur le Président,

Sous votre égide, le Mexique ne s'est pas seulement engagé sur la voie de la démocratie, mais il a également entrepris la tâche de consolider son économie. La maîtrise des défis économiques que votre pays a dû affronter l'année dernière, illustre parfaitement la persévérance du peuple mexicain sur le chemin de l'amélioration de son bien-être.

Le Luxembourg ne méconnaît pas les efforts que demande une entreprise aussi vaste, complexe et de longue haleine.

Soyez assuré, Monsieur le Président, que le Luxembourg y contribuera, à la mesure de ses modestes moyens. La présence d'une délégation économique à mes côtés illustre cette volonté.

L'échange des instruments de ratification de l'accord aérien auquel nos Ministres procéderont demain devra conduire à des échanges plus intenses et favorisera davantage le rapprochement entre nos deux peuples.

Monsieur le Président,

La GRANDE-DUCHESSE et moi-même voudrions vous assurer que nous apprécions d'autant plus votre invitation qu'elle nous procure le plaisir de revoir les richesses de votre glorieux passé et la diversité des paysages de votre territoire.

Pour nous Luxembourgeois, le contraste est flagrant avec l'exiguïté de notre territoire et de notre population.

Ces différences ne nous font pas oublier pour autant nos points communs et nos intérêts mutuels. La séance de travail de nos Ministres des Affaires Étrangères vient de le reconfrmer.

Nous espérons vivement que cette coopération et cette concertation puissent continuer de manière fructueuse et bénéfique pour nos peuples.

Monsieur le Président,

Je suis profondément touché par l'honneur que Vous me faites en me remettant le Grand Collier de l'Ordre Mexicain de

l'Aigle Aztèque. Je suis conscient du prestige qui est attaché à cette haute distinction.

En signe de notre gratitude et de notre appréciation, nous avons, à notre tour, le plaisir de vous remettre l'Ordre du Lion d'Or de la Maison de Nassau, qui est réservé aux Chefs d'État.

Monsieur le Président,

Je voudrais, pour terminer, vous renouveler, également au nom de la GRANDE-DUCHESSE, tous nos remerciements pour votre accueil chaleureux. Je suis certain que notre visite contribuera à approfondir les relations politiques, économiques et culturelles de nos deux peuples.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Tel est l'esprit dans lequel je lève mon verre à la santé de Monsieur le Président des États-Unis Mexicains et de Madame ZEDILLO, à l'avenir de votre pays et au bonheur de son peuple courageux."

* * *

A la fin de Son allocution, S.A.R. le GRAND-DUC remit au Président, le Dr Ernesto ZEDILLO les insignes de "l'Ordre du Lion d'Or de la Maison de NASSAU".

La Mission économique

Au Centre de Conférence de l'Hôtel CAMINO REAL à MEXICO-City, le Ministre des Affaires Étrangères Jacques POOS rencontra les directeurs, délégués et responsables du Conseil d'Entreprises mexicain pour les Échanges internationaux, dont l'Ing. Président Hector LARIOS SANTILLAN, le Président-Directeur Juan Elek KLEIN, qui fit la bienvenue et l'analyse des échanges lors du meeting; S.Exc. l'Ambassadeur Jacques LECOMTE, délégué de la Communauté Européenne; les Ambassadeurs Nestor COCKX, Belgique-Mexico, et Paul LAGENDIJK, Hollande-Mexico; Mme le Dr Ruth TROELLER, Présidente de la Chambre de Commerce pour BENELUX-MEXICO; MM. Rodolfo VINIEGRA, Directeur général Groupe ARBED S.A.; Douglas COWAN, CARGOLUX Airlines International, Bureau mexicain; finalement les membres de la délégation économique luxembourgeoise, dont MM. Von BOCH, PETERS, SCHUMMER, ainsi que le Président de la Chambre de Commerce du Grand-Duché, M. Paul HIPPERT, comme Monsieur le Consul Hans BARSCHKIS.



L'architecture très riche de la «Casa de MONTEJO», datant du milieu du XV^e

Commémoration à "ALTAR a la PATRIA"

Au grand Monument commémoratif, érigé à la mémoire de tous les Mexicains victimes des combats pour l'Indépendance, l'ALTAR a la PATRIA au grand Parc de la Cité, on lit "A los Defensores de la Patria", lettres dorées sur d'imposantes plaques en marbre. La grande allée, longue de quelque 500 m, est traditionnellement passée à pied par les grands Hôtes lors des cérémonies de commémoration, allée le long de laquelle des troupes mexicaines forment les haies d'honneur.

Imposant monument, où, sur six immenses colonnes de marbre blanc, sont juchés six aigles aztèques, devant lequel LL.AA.RR. avaient été accueillis par la Señora Maria Esther SHERMAN et M. Miguel HIDALGO, délégués du District Fédéral.

S.A.R. le GRAND-DUC déposa la Couronne luxembourgeoise au pied du Monument, alors qu'une section d'honneur militaire tira trois salves de salut aux Héros, et que l'ensemble musical mexicain interpréta les deux Hymnes nationaux.

A l'issue de cette courte, mais émouvante cérémonie, le convoi officiel se mit en route, englouti par l'immense trafic routier – la Ville de MEXICO est journellement sillonnée par quelque 3,5 millions de voitures automobiles ou camions –, vers l'aéroport de la capitale, d'où devait se faire le déplacement-vol vers la "provence", plus spécialement l'État de

YUCATAN, vol exécuté dans un avion présidentiel.

YUCATAN, – beautés-trésors MAYAS et grande chaleur

La cordialité proverbiale des Mexicains, vécue tout au long du séjour en la capitale, – cordialité, hospitalité, le por favor, le sourire accueillant, le con permiso et le "gracias" sont des "facteurs" qui interviennent continuellement! – fut encore bien plus que sensible à l'accueil en la capitale du YUCATAN, la ville de MÉRIDA.

L'accueil officiel se fit par le Gouverneur de l'État et Madame Amira HERNANDEZ de CERVERA, alors que de jeunes filles et enfants yucatains, en robes classiquement multicolores et finement brodées manifestaient une cordialité rarement vécues: bouquets ou fleurs isolées, ca-deux et souvenirs, marques cordiales, soulignées encore par les mélodies yucataines de la société de musique de service, ainsi que par quelques brefs rondes de danses, puisées dans le folklore extrêmement riche de cette terre régionale...

Et Leurs Altesses Royales eurent à secouer bien des petites mains tendues vers Elles, avant que le cortège officiel ne se mit en marche vers la Ville de MÉRIDA, capitale accueillante, sise dans une aire où le climat subtropical en ajouta généreusement à la chaleur de l'accueil.

À la HACIENDA SAN Ildefonso TEYA

Les "Haciendas" mexicaines, grandes propriétés foncières caractéristiques pour les Amériques latines, ont joué un rôle prépondérant dans l'économie du pays et de ses grandes régions, comme encore pour la vie sociologique et sociale. — Nous reproduisons plus en détail configuration, structure et fonctionnement des haciendas en analysant l'une des plus importantes du YUCATAN, l'Hacienda YAXCOPOIL, sise à mi-chemin entre la capitale de MÉRIDA et l'ancien site maya d'UXMAL.

À l'Hacienda de TAYA, ce furent le Gouverneur et le propriétaire de celle-là, le Segnor Jorde CARDENAS qui reçurent les Hôtes grand-ducaux; la propriété respire jusqu'au jour l'affairement économique, mais également la tradition quant à son rôle de centre de rencontre pour les propriétaires qui y vivaient et les petits cultivateurs ou autres producteurs qui en dépendaient directement.

Dans l'État de YUCATAN, situé le long du Golf du Mexique sur une côté s'étendant sur quelque 1.600 km, vivent de nos jours plus de 4 millions d'habitants, dont un peu plus d'un million à MÉRIDA; un million à peu près de la population yucataine sont des descendants des anciennes peuplades mayas, dont ils pratiquent presque originalement encore la langue.

Dans son allocution de bienvenue à TAYA, le Gouverneur retraça quelques aspects majeurs de l'ancestrale culture jusqu'au précolombien, ainsi que relatifs à la vie campagnarde, dure, mais toujours apte à nourrir une population laborieuse entre toutes. L'orateur se dit particulièrement honoré de la visite privée de LL.AA.RR. à ce centre rural, dont les origines remontent à l'an 1683.

Dans Son allocution-réponse, S.A.R. le GRAND-DUC remercia vivement le Gouverneur Amira HERNANDEZ de CERVERA de l'accueil particulièrement cordial en la capitale de MÉRIDA, comme dans l'État de YUCATAN, discours que nous reproduisons ci-après :

"Monsieur le Gouverneur

Madame,

La GRANDE-DUCHESSE et moi vous remercions de votre cordial accueil ici à MÉRIDA.

Nous nous réjouissons de revoir, après plus de vingt ans, de remarquables témoignages des anciennes cités de l'époque préclassique de la civilisation des Mayas et de découvrir les vestiges récemment mis à jour.

L'équilibre harmonieux de l'architecture du site d'UXMAL et le style PUUC de

KABAH nous incitent, comme tout visiteur, à revenir sur ces lieux de haute culture.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage aux héritiers des Mayas, qui continuent si heureusement les traditions de l'époque.

L'État du Yucatan joue, comme les autres États composant les États-Unis Mexicains, un rôle non négligeable dans le développement du pays. J'en veux pour preuve, les importantes assises consacrées à l'expansion touristique que vous, Monsieur le Gouverneur, organisez ces jours-ci à IZAMAL.

Monsieur le Gouverneur,

Permettez-moi de souligner combien le destin de votre pays nous tient à coeur. C'est dans cet esprit que je lève mon verre à la prospérité du Yucatan et au bien-être de sa population. "

MÉRIDA, une capitale attachante

Fondée le 6 janvier 1542 par le conquistador espagnol Francisco de MONTEJO sur un plutôt modeste plateau calcaire et poreux, la ville de MÉRIDA fut et reste le centre urbain du YUCATAN, la terre se prêtant en principe d'excellente façon à la culture des agaves, dont il n'existe pas moins de cent variétés ou espèces, se prêtant à diverses productions, dont celle de la tequila, eau de vie capiteuse.

Longtemps la richesse de la ville comme de tout l'État du YUCATAN fut la culture du henequén ou sisal, — nom de l'ancien port du YUCATAN —, une espèce d'agaves sur pied de 1 m à 1,5 de haut et qui fournissait massivement une excellente fibre naturelle, se prêtant à bien des produits; les principaux furent les fibres traitées pour la confection de sacs comme de cordages bien solides, ou encore, travaillée plus finement, les fibres servaient à la production de vêtements légers, bien adaptés à ce climat torride annuel sur plus de 9 mois. De par ces vêtements à base de henequén, et portés à l'époque par pratiquement tous les habitants, la ville de MÉRIDA avait hérité du qualificatif de "Ciudad Blanca".

A partir du port de SISAL, le YUCATAN entretenait un marché d'exportation très important vers l'Europe, et la France surtout, ceci sur près d'un siècle.

Quand la fibre naturelle du henequin était concurrencée d'abord, "poussée" du grand marché mondial du poste important qu'elle y occupa, le YUCATAN et ses habitants producteurs, tant au niveau des grandes et ancestrales haciendas que pour les producteurs familiaux plus modestes, perdirent leurs premières et principales ressources économiques: la grande région s'appauvrit et le mouvement des anciens

campagnards se fit vers la ville de MÉRIDA ou ses abords plus directs: MÉRIDA connut une croissance démesurée après ces dernières années 50, suite à la concurrence inégale que la nouvelle fibre synthétique et chimique faisait au henequén.

Francisco de MONTEJO le jeune, surnommé également "El Mozo", assujettit après 1542, en l'espace de quatre ans, les MAYAS au YUCATAN; MÉRIDA devait s'étendre là où s'élevait antérieurement le site maya de TIHO.

Les conquérants détruisirent systématiquement l'ancienne culture et les sites mayas; ils utilisèrent les pierres des anciennes pyramides et autres palais pour la construction de nouveaux palais et d'églises. Le second évêque de MÉRIDA, Diego de LANDA, fit brûler un plus grand nombre de papiers manuscrits mayas dans les années 1760 à 1770; toutefois il rédigea une oeuvre importante, "Relacion de la Cosas de YUCATAN", écrit par lequel force détails sur l'ancienne culture ont été transmis à la postérité.

Largement dépeuplé par une épidémie de fièvre jaune, transmise vers 1648 au YUCATAN par les esclaves noirs importés de force d'Afrique centrale, l'État se distingua, dès 1810, par des batailles rangées contre le pouvoir central mexicain, les aspirations ayant tendu vers l'indépendance du YUCATAN. Divisé encore pendant la seconde moitié du XIX^e siècle par une sanglante guerre civile intérieure, l'État du YUCATAN ne devait retrouver sa paix intérieure qu'au début du XX^e.

Visite dans la capitale de MÉRIDA

Ce fut sous la conduite experte du Dr. Peter SCHMIDT, archéologue allemand qui étudie la culture maya depuis près de 30 ans, que LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE visitèrent la ville de MÉRIDA, dont le Palacio MONTEJO, sis au sud de la Plaza Mayor. Ledit palais compte parmi les plus beaux que l'époque hispano-mexicaine ait produits au pays, résidence qu'il fut depuis 1549 de la Famille des MONTEJO. A ses origines, le palais occupait tout le côté sud de la "Plaza de la Independencia"; ses salles spacieuses centrales et sur deux niveaux, se trouvant disposées autour de deux admirables patio, tout couverts de verdure, d'arbres d'espèces rares, comme de fleurs qui se développent spécialement bien. Intérieurement, le palais, — aujourd'hui occupé par une entreprise bancaire — est généreusement décoré et aménagé avec un très ancien mobilier d'époque.

La cathédrale de MÉRIDA, construite entre 1561 et 1598, compte parmi les plus anciens sanctuaires catholiques de l'Amérique latine; les constructeurs Pedro de AULESIA et Miguel de AUGUERO cons-

truisirent cette église, d'un très pure style roman, sans d'opulentes décorations, avec des pierres de l'ancienne construction maya qui s'élevait précisément à cet emplacement. Le seul objet d'art de très grande valeur historique de l'église est constitué par une oeuvre due à un sculpteur-ciseleur indien, relief imposant datant du XVI^e. Le Palacio Municipal, datant du XVI^e également, le "Palacio de Gobierno" avec la Cloche de l'Indépendance, – édifice datant de 1892, ainsi que "Iglesia de la Tercer Orden", sanctuaire jésuite, constituent d'autres points artistiques et culturels de grand attrait tout autour de la "Plaza de la Independencia".

Une autre visite intéressante se fit au "Palacio del General CANTON", un édifice monumental et richement décoré côté architecture, dans la Paseo MONTEJO; l'édifice date de la fin du XIX^e et abrite une grande richesse en objets d'art, en documents, cartes ou représentations illustrant l'époque maya, la période précolombienne, comme d'autres anciennes cultures du Mexique, et de la presqu'île en particulier. On y trouve, à côté d'admirables pièces sculptées, des échantillons de tissus que confectionnèrent les Mayas il y plus de 6 siècles, traces étonnamment bien conservées et faisant étalage de l'habileté des tisserands à une époque lointaine. MAYAPAN, ancien site maya du XV^e siècle et ayant concouru quant aux beautés artistiques avec le site unique de CHICHÉN ITZA, était centre d'une immense villégiature qui comprit aux XIV^e et XV^e siècles quelque 3.500 constructions, avant que "l'empire maya" ne se disloquât en vingt petits états insignifiants, condamnés à disparaître par plus d'un effet néfaste. Notons qu'au Palacio CANTON, LL.AA.RR. furent reçus par l'éminent archéologue Alfredo BARRERA et M. Agustin PENA, Directeur du musée municipal.

Le Paseo MONTEJO, artère principale de la nouvelle MÉRIDA, offrit d'autres beautés à admirer, dont le Monument central, construit en forme cylindrique et sur lequel se trouve illustrée, par bas-reliefs en partie ciselé et peint, l'histoire yucataïne, à côté de celle de sa capitale MÉRIDA.

Vers KABAH et UXMAL, "perles" mayas

Quelque soixante kilomètres en voiture, direction sud et l'intérieur de la presqu'île, pour rallier KABAH, la "ville-soeur" maya d'UXMAL, en somme jusque-là assez ignorée par les travaux archéologiques et autres recherches des scientifiques.

Il semble qu'en Maya yucateco KABAH signifie "la main qui cisèle", les habiles constructeurs ayant judicieusement mis à profit les irrégularités, ondes douces et élévations majeures du terrain: dans les



En admiration devant les récents travaux archéologiques sur le site d'UXMAL



Jaguar bicéphale devant le «Palais du Gouverneur» à UXMAL

parties plates des terrasses furent construites sur lesquelles des groupes d'édifices étaient réalisés. Des spécialistes archéologues ont estimé que KABAH, en tant que zone centrale de la ville ancienne, fut plus importante qu'UXMAL.

L'un des monuments les plus caractéristiques est le CODZ POP, littéralement "la natte roulée", entièrement décoré de mascarons – genre de masques fantaisistes sculptés –, hommage au Dieu de la Pluie. Vu que le YUCATAN était caractérisé comme une zone aride, manquant essentiellement de puits d'eau en nombre, le culte du Dieu de la Pluie y était primordial. Des soubassements carrés ou ronds, spécialement aménagés aux abords des palais, servaient à recueillir l'eau de pluie. Un deuxième palais, – El Palacio –, décalé par rapport au premier, fit partie d'une série de constructions seigneuriales.

Un autre élément, majestueux et décoratif, est constitué par l'ARC de KABAH, constituant en fait l'entrée principale de la ville ancestrale, simultanément point d'aboutissement du "grand chemin" qui menait de TIHO, – la nouvelle MÉRIDA – par UXMAL à KABAH. TEOCALLI, la "maison de Dieu" finalement, construite à deux étages, fit également partie de l'ensemble EL PALACIO, alors que la grande pyramide, – élément principal de beaucoup de sites mayas, – n'est plus conservée que dans des vestiges de l'escalier principal et de l'ancien temple, dont subsistent quelques sculptures magnifiques.

UXMAL, – l'architecture PUUC

Avec les SAYAL, LABNA et KABAH, UXMAL constitue probablement le site le plus représentatif de l'architecture PUUC, qui connut son apogée vers la fin de l'époque classique, soit 800 ans après J.-Chr.

Le style PUUC, qui doit son nom à la seule montagne de la région, est caractérisé par des édifices-palais peu élevés et dont la décoration généreuse comprend des mascarons de CHAAC, le Dieu de la Pluie, décorations s'accompagnant souvent d'éléments géométriques tels que grecques, losanges, éléments serpenti-formes, huttes stylisées. Les colonnes, qui se trouvent en nombre relativement important pour plus d'un palais, – ont une fonction décorative et architecturale.

UXMAL, en langage maya, signifie "bâti trois fois"; il existe une légende qui relate la construction de chacun des édifices principaux du site: les protagonistes en sont une vieille femme-sorcière qui vivait à KABAH; le fils de celle-ci, un nain, aurait été soumis à plusieurs épreuves difficiles, le roi d'UXMAL également, tout comme deux instruments de musique, un

"tunkul" – type de vibraphone – et un tambourin.

Après avoir joué de ces instruments que sa mère-sorcière cachait, le nain serait arrivé à UXMAL et le roi l'aurait soumis à diverses épreuves qu'il aurait toutes réussies, contrairement au monarque qui serait mort à la première épreuve. Survolté en énergies, le nain aurait construit la Pyramide du Devin, – la "construction-maître" du site – en une nuit, à la nuit suivante deux autres bâtisses, dont la Pyramide de la VIEJA et une partie du "Quadrilatère de LAS MONJAS".

Actuellement, aux abords immédiats de la Pyramide du Devin, d'importantes fouilles historiques et architectoniques sont en cours, travaux promus à la fois par le Distrito Federal, comme par l'État du YUCATAN.; jusque-là on espérait toujours trouver trace d'une ou de plusieurs "cenotes", ces dépressions naturelles dans lesquelles l'eau de pluie aurait pu être collectée.

Haute de 38 m, la Pyramide du Devin a comme caractéristiques sa conception architecturale à trois étages, et ses fondations disposées en oval; comme en témoigne un linteau de porte, le premier temple situé au pied de la pyramide a été construit en l'an 569 de notre ère, la façade en étant richement décorées de masques du Dieu CHAAC, maître de la pluie aux yeux des Mayas. Trois autres temples mineurs se trouvent en faîtes de la pyramide, éléments plus purement décoratifs.

Le Quadrilatère de LAS MONJAS, – soeurs religieuses – a été baptisé de la sorte par les Mayas, du fait du très grand nombre de cellules et chambres exigües qu'il comprend. On a accès audit Quadrilatère par l'Arc de la MONJAS, qui se trouve 20 marches au-dessus de la Plaine du Jeu de Balle, – la pelota –, divertissement de prédilection des Mayas, jeu rituel qui avait toujours la forme d'un concours, – à qui serait le plus habile, sorte de grande fête populaire.

Les 4 édifices qui composent le quadrilatère, disposés autour d'une place trapézoïdale, comprennent une quantité de chambres sombres, – toutes terminées en voûte à angle aigu –, les façades étant décorées d'une multitude de figures géométriques ou mythologiques: richesse et variation des décors, excepté pour le bâtiment Sud, où treillis et étroites colonnes alternent...

Au jeu de la Pelota, il fallait obligatoirement faire passer au jet une balle rembourrée de cuir rembourrée par un assez grand anneau taillé d'une seule pierre avec un bras de pierre encastré dans le mur d'une tribune latérale.

Ces tribunes, situées à différents niveaux et constituées par des marches plus hautes

et plus larges selon la caste populaire à laquelle appartenaient les spectateurs, recevaient des centaines d'adeptes de la pelota. Sur la plus haute marche se trouvait le gouvernant suprême ou HALACH UINIC, richement paré d'une huppe surdimensionnée et composée de dizaines de milliers de plumes artistiquement agencées; en dessous de la "lignée du pouvoir" suprême, se trouvaient les membres de la noblesse qui détenaient les charges sociales les plus importantes, suivis à un étage plus bas, par les guerriers portant toutes sortes d'armes et de riches décorations. Au niveau suivant prirent places les marchands, caste importante également et jugée très active dans ses transactions commerciales, dont la vente de l'eau. Le peuple en général, auquel incombaient les travaux agricoles, ménagers ou d'artisanat, constituait la dernière couche sociale, la plus nombreuse.

"Palais du Gouverneur"

Une construction importante, situé sur une immense plate-forme et flanqué d'une spacieuse terrasse, de 98 m de long, 12 m de large, pour 8 m de hauteur; le bâtiment ne compte pas moins de 11 entrées pour la façade principale, et deux entrées latérales, menant à 24 chambres; la partie supérieure de la façade est prise par une frise décorative de 3 m de haut, ceci sur toute la longueur du bâtiment: mascarons de CHAAC, huttes mayas, serpents stylisés et formes géométriques. Sur une des terrasses disposées devant le palais se trouve une sorte de trône en pierre, représentant un jaguar bicéphale.

Le Pigeonnier, –PALOMAR –, l'ancienne grande Pyramide de trente mètres de haut, ayant porté initialement quatre petits temples aux extrémités de la plate-forme supérieure, les collecteurs d'eau de pluie finalement complètent cet extraordinaire site maya que beaucoup jugent tout aussi "pur" et "classique" que les constructions qu'on admire à PALENQUE ou à CHICHÉN ITZA...

Située dans un admirable cadre de verdure, – type forêt subtropicale – mais sans plan d'eau aucun, l'ancienne cité maya d'UXMAL s'étendit sur une aire de 700 m x 800m, alors que les immenses surfaces environnantes donnent toujours l'impression de vastes terres incultes; quelques petites communautés campagnardes y vivent aujourd'hui d'une agriculture qui produit à peine assez pour nourrir les rares familles qui y subsistent: sur des kilomètres et des kilomètres, le long de la route, se dressent toujours les murets de pierres, librement, mais habilement entassées les unes sur les autres, sans ciment, ni chaux, – et beaucoup menacent ruines ou sont déjà tombées. Çà et là, des plantes de henequén dressent encore leurs tiges sèches, témoins ultimes d'une culture qui

faisait la grande richesse de la région, il y a 50 ans encore...

Les maisonnettes, du type huttes, unicellulaires de 6 à 7 m sur 3, dans tout village yucateco sont construites en perches enfoncées dans le sol, recouvertes de boue et de stuc, ce calcaire qu'on rend malléable en le mouillant; plus rarement, les murs de la "maison", ne comptant qu'une seule cellule, sont construits en pierres. Plus récemment encore, à côté des huttes qui ont conservé tout l'aspect de la période préhispanique, se dressent déjà les premières rangées en blocs durs, - réalisation par étapes lentes, patients, mais constituant l'espoir pour ce que pourront être les habitations d'une future génération.

Les toits des huttes-maisonnettes sont généralement couverts de paille ou de branchages, souvent blanchis par les grandes pluies annuelles, de mai à septembre, sur des décennies.

Hacienda-Musée "YAXCOPOIL"

Nous l'avons dit: les haciendas assumaient un rôle important dans la vie campagnarde yucataïne pendant des siècles, notamment pour les cultures maraîchères et du henequén, finalement du petit élevage de quelques vaches, chèvres, brebis, porcs et de la volaille.

YAXCOPOIL, une hacienda située à quelque 20 km de MÉRIDA et fondée au XVI^e siècle au YUCATAN, signifie "Lieu des Peupliers Verts", en langue maya.

YAXCOPOIL a connu, au cours de son histoire séculaire, les trois grandes périodes qui marquèrent la vie politique et économique du YUCATAN: la période préhispanique, la coloniale ainsi que celle de l'expansion de l'industrie de la fibre d'agave, à la fin du XIX^e et au début du XX^e.

Avec ses onze mille hectares de terrain à l'époque de sa plus grande splendeur, YAXCOPOIL était autrefois considérée comme l'une des propriétés rurales les plus importantes de la région, tant au point de vue de sa superficie que de sa magnificence. Elle constituait un réel centre économique pour l'élevage et l'industrie de la fibre de henequén.

La "casa principal", qui comprend des pièces et des couloirs spacieux, aux très hauts plafonds, est entourée par de vastes jardins offrant une palette infinie de couleurs et une végétation proprement exubérante. Les anciens meubles remontent à l'époque coloniale et sont de style européen ancien.

Livres, plans, documents et photos, de précieuses collections d'ouvrages et au-



A l'Hacienda YAXCOPOIL, - XV^e et XVI^e siècles: de petites bottes de henequén offertes en souvenir au Couple grand-ducal

tres livres de comptes remontent à l'époque pendant laquelle l'hacienda était exploitée au régime maximum, soit le milieu du siècle dernier.

Deux anciennes peintures à l'huile, datant de 1864, représentent le couple des derniers grands propriétaires, la Famille des GARCIA REJON.

Dans la chapelle, on découvre une peinture très ancienne, roussie par le temps et plusieurs fois restaurée: l'image du saint patron de l'hacienda, Saint JÉRÔME de YAXCOPOIL, de même qu'une statue de bois antique peinte en couleurs vives.

De la période préhispanique, YAXCOPOIL conserve à l'intérieur de ses bois des ruines mayas, en particulier de nombreuses pyramides, dont la hauteur varie entre 6 et 20 mètres, presque toutes en ruines, de même qu'une aire de jeu pour la pelota, monuments s'étendant sur approximativement 8 km².

Dans la Salle MAYA de l'hacienda, principalement musée, l'on conserve de nombreux récipients et assiettes à bords hauts, vestiges historiques de la période classique s'étendant de 300 à 950 apr. J.-Chr. trésors découverts dans les anciens sites mayas.

L'ancien accès à l'hacienda était constitué par un impressionnant et monumental porche bilobé de style mauresque, datant de l'époque coloniale, - XVII^e siècle. Les anciens ateliers et installations de production industrielle remontent à la fin du XIX^e siècle, témoins muets d'une grande époque de bien-être pour les propriétaires.

Les ouvriers et autres petits agronomes vivaient pour la plupart autour dans les huttes de style préhispanique; mais toujours est-il qu'en ces temps-là, la petite gens comptait sur un revenu modeste, mais régulièrement payé. De petites unités commerciales, ainsi que les traditionnels marchés journaliers, facilitaient la vie de tous les jours.

Des arbres d'espèces rares s'y retrouvent toujours; le "limonadia", portant de petites fleurs blanches et des baies minuscules rouges à la maturation, l'arbre à gomme encore qui fournit une sève qui rentre dans la fabrication du chewing gum, de même que le "Chico sapote", dont la résine s'emploie dans les mêmes visées. En cadeau bien typique pour YAXCOPOIL, LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE Se virent offrir deux petites bottes de sisal, une culture qui s'y fait encore, bien qu'à une échelle modeste, nostalgique certainement...

Le COSTA RICA en privé

Répondant à une invitation de la Présidence du COSTA RICA, LL.AA.RR. ont, après la visite officielle dans les États-Unis du MEXIQUE, séjourné pendant quelques jours en privé à COSTA RICA, terres centre-américaines où Christophe COLOMB acosta en 1502, actuellement présidées par José Maria FIGUERES, élu en 1994.

* * *

Son Altesse Royale la Princesse MARIA TERESA, GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE, a fêté Son 40^e Anniversaire, le 22 mars 1996:

“Heureux Anniversaire, Madame”



S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE, le jour de Son 40^e Anniversaire

C'est au Château de FISCHBACH-lez-MERSCH, domaine situé dans un splendide cadre de verdure et résidence privée du Couple grand-ducal héritier que S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE MARIA TERESA a fêté en famille, Son quarantième Anniversaire, vendredi, le 22 mars 1996.

En famille, dans cette belle et attrayante atmosphère, havre de paix, que LL. AA. RR. le GRAND-DUC HÉRITIÈRE et la

GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE apprécient le plus, à côté de Leurs multiples obligations publiques.

Le Prince, engagé personnellement dans un nombre grandissant de missions économiques sur plusieurs continents, n'est le plus souvent pas accompagné par la Princesse, la Mère de nos cinq jeunes Enfants princiers qui veut placer Ses obligations éducatives et maternelles franchement au-dessus des desiderata économiques et de

prospération qu'assume pleinement le Prince HENRI.

Une Maman au foyer princier, prête à préparer le départ matinal des plus âgés des Princes vers les écoles, assurant, – pour autant que le calendrier personnel le permet – les transports de Ses Enfants vers les établissements scolaires, révision des leçons scolaires et autres devoirs à domicile l'après-midi et le soir, organisation du ménage et des programmes culinaires

hebdomadaires ou de réception, ceci avec le cuisinier du Château Paul RAQUIN, échanges d'organisation encore avec le jardinier-fleuriste du domaine princier, Paul DAMÉ, – la Princesse aimant en particulier concevoir d'admirables arrangements floraux.

Épouse et Mère, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE la Princesse MARIA TERESA assume néanmoins de nombreuses obligations en public, dans les domaines culturel, économique, sociologique ou caritatif, plus essentiellement aussi dans une approche sociale. C'est ainsi que très récemment, la Princesse s'est informée de façon approfondie à l'Institut EPI de SCHRASSIG, comme encore à l'Institut St. JOSEPH de BETZDORF, accompagnée par le Ministre de la Famille, Madame Marie-Josée JACOBS.

Née à La HAVANE, le 22 mars 1956, deuxième enfant sur quatre d'une famille de propriétaires fonciers sur la plus grande île des Antilles, CUBA, la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE eut en héritage spirituel et humaniste la magnanimité et la chaleur de coeur de parents et grands-parents qui pratiquèrent l'aide à des oeuvres philanthropiques, humanitaires et culturelles à CUBA, protecteurs-mécènes qu'ils furent de l'Université catholique de La HAVANE et de l'Orchestre philharmonique de la capitale.

Au moment de la Révolution cubaine, la Famille José Antonio MESTRE-BATTISTA-FALLA de MESTRE quitta Cuba pour aller se fixer à NEW-YORK, où la toute jeune MARIA TERESA fut élève de MARYMOUNT, avant de se faire inscrire au Lycée Français new yorkais à partir de 1961.

En juin 1965, la Famille MESTRE devait quitter le Nouveau Monde pour s'installer en Espagne, plus particulièrement dans leur propriété familiale de SANTANDER; la famille MESTRE devait se fixer un peu plus tard en Suisse, à GENÈVE.

MARIA TERESA continua ses études d'abord à l'Institut MARIE-JOSÉ de GSTAAD, puis au Pensionnat MARIE-THÉRÈSE de GENÈVE, où Elle passa le baccalauréat français dès juin 1975.

À Ses études supérieures à l'Université de GENÈVE, MARIA TERESA s'intéressa dans Ses mémoires scientifiques plus spécialement à des problèmes sociaux ou des questions humanitaires, ayant présenté notamment une étude comparative emphatique sur les législations des Communautés Européennes, en matière "maternité" et le travail professionnel au féminin. A ses loisirs estudiantins, Mademoiselle MARIA TERESA MESTRE sut généralement faire partie de groupes de jeunes idéalistes s'occupant de personnes âgées, tout connue la jeune étudiante trouva intérimairement temps, forces et énergies pour s'adonner à des leçons de



La Famille grand-ducale héritière - Mars 1996

classes faites dans un établissement scolaire genevois.

Intéressée aux sports, comme à la danse classique – ballets, au chant finalement, depuis toute jeune, notre future Souveraine est polyglotte: parlant l'espagnol, langue maternelle, le français du fait d'études au Lycée français comme en Suisse, la Princesse pratique couramment l'anglais et le luxembourgeois, – Sa langue adoptive de coeur, comme l'autre coeur de la Nation, où le peuple Lui réserve une place de premier choix –, finalement encore la future Souveraine s'exprime-t-Elle en allemand, comme en italien. La musique, dans pratiquement tous ses genres, la littérature, les arts, dont la peinture et la sculpture, constituent d'autres domaines de grand intérêt.

Sportive, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE aime la pratique du ski alpin comme le ski de fond, la natation de même, le patinage, les sports nautiques dans l'ensemble.

Récemment, – fin février dernier – la fondation MENTOR, s'occupant plus spécialement d'une lutte acharnée au profit d'enfants et d'adolescents directement sujets ou menacés par les drogues réunit des Hôtes-Promoteurs à Sankt MORITZ, dont S.M. la Reine SILVIA de Suède, Présidente d'honneur de ladite Fondation, le Prince Héritier HENRI co-fondateur, la Princesse MARIA TERESA et les jeunes Princes

GUILLAUME et LOUIS, la Princesse MARIE-ASTRID et Son Époux CARL-CHRISTIAN de HABSBOURG également.

Fondée dès 1994, la Fondation MENTOR promeut une information générale et internationale de l'enfance et de l'adolescence mondiale, visant ainsi une prévention salubre vis-à-vis du fléau "drogues" qui menace de par le monde; dans cette prévention intervient également l'exemple de tous les adultes des milieux respectifs dans lesquels les enfants vivent et évoluent, une vigilance de tout instant et une protection continue vis-à-vis des enfants restant de mise; le fils d'ULYSSE, le jeune TÉLÉMAQUE, en profita dans le meilleur sens du mot, de cet admirable exemple du MENTOR, à la fois éducateur et figure hautement éducative de père.

La nation se souvient avec vive joie et émotion du Mariage princier, le 14 février 1981 à LUXEMBOURG, où LL. AA. RR. le GRAND-DUC HÉRITIÈRE et la Princesse MARIA TERESA unirent Leurs destinées pour la vie, mariage dont issurent cinq Enfants princiers: GUILLAUME le 11 novembre 1981, FÉLIX le 3 juin 1984, LOUIS le 3 août 1986, la Princesse ALEXANDRA le 16 février 1991 et le Prince cadet SÉBASTIEN, né le 16 avril 1992.

La GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE assume le Haut Patronage notamment pour



l'Association des Aveugles du Luxembourg, l'Association Nationale des Infirmiers et Infirmières Luxembourgeois, comme de l'Association LUXEMBOURG ALZHEIMER, tout en s'intéressant de très près à tous les organismes nationaux d'approche sociale ou caritative.

Le personnel et le directeur du Service Information et Presse du Gouvernement unissent en cette occasion leurs très chaleureux et respectueux voeux d'heureux Anniversaire et de Prospérité à ceux de la Nation entière, souhaits à l'adresse de Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE et de Sa Famille.

Le Couple grand-ducal héritier avec le jeune Prince GUILLAUME

Photos: Raymond REUTER

HotMenLine: Fortbildung für Lehrer auf INTERNET

Im Laufe der vergangenen Jahre hat sich INTERNET als Mittel bewährt, dem breiten Publikum Informationen verschiedener Art zugänglich zu machen. So gibt das Luxemburgische Bildungsministerium auf World Wide Web (WWW) Auskünfte über das Bildungswesen an. Viele luxemburgische Schulen sind ebenfalls im Internet präsent.

Außerdem ermöglicht INTERNET, über elektronische Post und Telekonferenzsysteme, den Informationsaustausch zwischen Ministerium, Schulen und Lehrern schneller und attraktiver zu gestalten.

Um das Luxemburger Lehrerkollegium auf die verschiedenen pädagogischen Möglichkeiten des INTERNET aufmerksam zu machen, und um es ihnen zu ermöglichen, diese in den Kursen anzuwenden, hat die Abteilung SCRIPT des MENFP, in Zusammenarbeit mit RESTENA (RESeau Téléinformatique de l'Education Nationale), das Konzept HotMenLine ins Leben gerufen. Es handelt sich hierbei um ein Pilot-Projekt im Bereich Fernstudium im INTERNET, welches allen Lehrern im Rahmen des Fortbildungsprogrammes des

Ministeriums zugänglich ist. Die INTERNET Adresse ist: http://www.men.lu/script_rd/hotmenline/hotmenline.html.

Mit diesem Fernstudium nimmt das Projekt HotMenLine eine technische und pädagogische Vorreiterstellung ein. Der gesamte Arbeitsprozeß, einschließlich der Verbreitung des Lernmaterials sowie der Kommunikation und der Zusammenarbeit der Teilnehmer, wird ausschließlich auf dem Netz abgewickelt.

Zielpunkt

HotMenLine strebt zwei Ziele an:

- Die Teilnehmer lernen elektronische Dokumente zu verfassen und zu bearbeiten
- Die Teilnehmer entwickeln Unterrichtseinheiten für den konkreten Einsatz im Bildungswesen (Arbeitswerkstätte)

Inhalt

Um diese Ziele zu erreichen ist der HotMenLine-Kursus in drei grosse Teile eingegliedert:

1. Eine Reihe von sorgfältig ausgewählten Hilfsmitteln, die für den individuellen Lehrvorgang unabkömmlich sind, werden zur Verfügung gestellt. Diese elektronischen Mittel stellen die Basisdokumentation der Teilnehmer dar.
2. Praktische Übungen. Sie basieren auf dem Prinzip des Modularunterrichts und sind ausschließlich on-line.
3. Ausarbeitung eines WWW-Projektes. Die Teleinformatik ist ein mächtiges Kommunikationshilfsmittel, sie kann einer Arbeitsgruppe eine neue Dimension vermitteln, ihre eigenen wissenschaftlichen und pädagogischen Anwendungen selbstständig zu erstellen.

Im Rahmen der Lehrerfortbildung hat das Fernstudium sich bewährt.

Die Erfahrungen mit HotMenLine werden dazu beitragen, in Kürze das Fernstudium auch in der Allgemeinbildung und in der Erwachsenenbildung einzusetzen.

Unter anderen ist ein Fernstudiumprojekt zum Lernen der luxemburgischen Sprache in Vorbereitung.

LTV-Deutsch: Sprachenlernen auf CD-ROM

LTV-Deutsch ist ein CD-ROM zum Lernen der deutschen Sprache. Es richtet sich vor allem an Jugendliche und Erwachsene, die ihre Deutschkenntnisse auffrischen wollen, weil sie beruflich mit Deutschen zu tun haben oder nach Deutschland geschäftlich verreisen. Es kann als zusätzliches pädagogisches Material im Deutschkurs oder zum Selberlernen zu Hause eingesetzt werden.

Das CD-ROM enthält sechs Videosequenzen zum Thema Geschäftsreise nach Deutschland (auf dem Flughafen, im Restaurant, im Hotel, in der Firma, Besuch beim Direktor, das tägliche Leben im Betrieb) und fördert vor allem das Verständnis der gesprochenen deutschen Sprache. Schnelles Vor- und Rückspulen erlaubt Wiederholungen beliebiger Ausschnitte des Videofilms. Zusätzlicher Komfort wird geboten durch die Möglichkeit Stichwörter und Untertitel einzublenden. Im Bedarfsfall können äquivalente Redewendungen angezeigt werden oder auch Übersetzungen in allen europäischen

Sprachen (inklusive Luxemburgisch). Ein Lexikon (2000 Wörter und Ausdrücke) steht ebenfalls zur Verfügung.

Das Programm wurde im Rahmen eines Lingua Projektes in Zusammenarbeit von BERLITZ (FRANKFURT), VICTORIA MULTIMEDIA (METZ) und SCRIPT (LUXEMBURG) entwickelt. Der Herausgeber ist die Verlagsgruppe JERIKO (PARIS).

Weitere CD-ROMS zum Erlernen der englischen und luxemburgischen Sprache sowie ein CD-ROM über die politischen Institutionen Luxemburgs sind in Vorbereitung.

Quinzaine de la Croix-Rouge luxembourgeoise

Message de la Présidente, S.A.R. la Grande-Duchesse

Au cours de l'année écoulée, le Mouvement universel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été présent sur tous les lieux de conflits armés. Ainsi l'action ininterrompue du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) en ex-Yougoslavie a-t-elle permis de contribuer à rapprocher un peu les communautés belligérantes, par l'échange notamment de centaines de prisonniers de guerre.

La Croix-Rouge luxembourgeoise a également été active dans plusieurs missions internationales. En effet, avec la Croix-Rouge de Belgique, elle a contribué pendant un an, par la délégation sur place d'un médecin de la Croix-Rouge luxembourgeoise et l'envoi de matériel et d'un soutien financier appréciable, à la mise en place et au fonctionnement de dispensaires de santé pour les populations déplacées au Burundi.

Sur le plan national, la Croix-Rouge a développé ses actions sanitaires et sociales dans l'intérêt de toute la population. Entre autres, elle a créé l'année passée, avec les pouvoirs publics et d'autres organisations, un Service national de lutte contre le surendettement. Ce service a pour mission d'accompagner et d'aider les ménages en situation de surendettement, d'agir préventivement par ces campagnes d'information et de collaborer avec tous les travailleurs sociaux qui, dans leur activité, ont à connaître des situations dramatiques de surendettement.

Pour permettre à la Croix-Rouge de mener à bien ses nombreuses missions, des quêteuses et quêteurs bénévoles se présenteront dans toutes les familles du pays pendant la Quinzaine de la Croix-Rouge qui aura lieu du 23 mars au 12 avril. En 1996, la Quinzaine est placée plus parti-

culièrement sous le thème de la lutte contre le surendettement.

J'ai à coeur d'exprimer ma profonde gratitude aux quêteuses et quêteurs ainsi qu'à toute la population qui traditionnellement avec générosité apporte son soutien aux activités de la Croix-Rouge luxembourgeoise. (22 mars 1996)

Message de presse, du 22 mars 1996

M. BODRY en visite en Alsace

Le 23 mars 1996 le Ministre de la Jeunesse, M. Alex BODRY s'est rendu en Alsace pour une visite d'information auprès du conseil communal pour jeunes de la ville de SCHILTIGHEIM. Le programme de la visite comprenait des contacts avec les autorités communales ainsi qu'avec les jeunes participants.

Le Ministre était accompagné d'une délégation de représentants de différentes communes du pays, plus directement intéressées par cette initiative.

Le projet des conseils locaux pour enfants (ou jeunes) se situe dans le cadre de la politique gouvernementale visant à promouvoir la participation des jeunes dans la vie de la cité.

Le Ministère de la Jeunesse avait organisé une première réunion d'information sur la mise en place de conseils communaux pour jeunes au Luxembourg au mois de février 1996 au Centre Européen du KIRCHBERG. Cette organisation, à laquelle des représentants de 41 communes avaient participé, a permis de faire connaissance avec différents modèles de participation existants à l'étranger.

Le Ministère de la Jeunesse soutient les initiatives des communes à instaurer des structures permanentes de dialogue avec les jeunes. Il est prévu de lancer quelques projets-pilote en automne 1996.

Le Ministre HENNICOT-SCHOEPGES assiste au Conseil Recherche

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, a assisté à la réunion du Conseil des Ministres chargés de la recherche qui s'est tenue à BRUXELLES, le lundi 25 mars 1996.

Les discussions ont porté sur les propositions de la Commission Européenne portant adaptation du 4^e programme-cadre de la recherche et du développement technologique de l'Union Européenne. Ces propositions visent une coordination accrue des activités en cours ainsi qu'un soutien financier supplémentaire dans l'intérêt d'un certain nombre de domaines censés contribuer à la compétitivité de l'industrie communautaire au plan international.

Les ministres ont également eu un échange de vues sur le Livre vert sur l'Innovation présenté récemment par la Commission en vue d'établir un bilan de la situation en la matière en Europe et de contribuer à formuler des propositions d'actions à mener aux niveaux national et communautaire.

Au cours de cette réunion, les ministres ont aussi discuté des perspectives de coopération internationale en matière de recherche et de développement technologique, et plus particulièrement de la coopération avec les pays tiers méditerranéens. La coopération scientifique a également fait l'objet d'une réunion conjointe que les ministres ont eue le même jour avec leurs homologues des pays d'Europe centrale et orientale et des pays baltes associés.

La BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT

a fêté son 140^{ème} Anniversaire

Ce fut le 21 janvier 1856 que la Chambre des Députés vota la loi-cadre portant établissement d'une CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT qui, selon la volonté du législateur de l'époque, aurait comme seule mission de gérer l'épargne lui confiée. Au fil des années, la CAISSE D'ÉPARGNE a vu sans rôle s'agrandir sans cesse devenant un des acteurs principaux dans l'économie nationale ainsi que dans le développement du centre financier de LUXEMBOURG.

À partir de 1944, la CAISSE D'ÉPARGNE fit un premier pas décisif dans son évolution en étendant ses activités aux opérations exercées par toutes les banques universelles. Le 24 mars 1989, enfin, la CAISSE D'ÉPARGNE changea son nom en BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, ceci après l'adoption par la Chambre des Députés, de la loi-cadre sur la réforme du statut et des organes de la CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT.

Aujourd'hui, en 1996, la BCEE affiche une belle santé, plus de 1.700 employés s'occupant de 70 % de résidents luxembourgeois, clients de la Banque et Caisse d'Épargne. Toujours au niveau national, la BCEE a pu, entre 1990 et 1994, augmenter sa part de marché en tant que premier banquier du pays de 5 points, passant à 46 %. Dans le domaine des activités internationales, la progression est encore plus substantielle, se situant à 10 points environ.

Dans un entretien avec le «TAGEBLATT» à l'occasion du 140^{ème} Anniversaire de l'institut financier, le Président du Comité de Direction de la BCEE, Raymond KIRSCH a identifié plusieurs facteurs comme étant responsables du succès de la banque au fil de l'histoire.

Il y a tout d'abord, dit Raymond KIRSCH, le fait que la banque a su «repositionner (son) image de marque où la BCEE n'est plus uniquement synonyme



La Banque et Caisse d'Épargne de l'État

de livrets d'épargne ou de prêts au logement bon marché». Et de continuer que les personnes privées ainsi que les entreprises auraient aujourd'hui «plus confiance dans notre capacité de travailler aussi avec des instruments sophistiqués, tels que les sicav ou les produits dérivés.»

Comme tout institut financier moderne, la Banque et Caisse d'Épargne de l'État attache une importance toute particulière au perfectionnement permanent de son système informatique. Le nouveau projet informatique «Siroco» (Système Intégré de Refonte Organique des Comptes), lancé en 1994, est décrit par Raymond KIRSCH comme étant motivé par les directives européennes en matière de paiements transfrontaliers.

Raymond KIRSCH a également souligné que la restructuration de la BCEE, entamée depuis le changement des statuts en 1989, ne saurait être terminée, du simple fait, qu'une banque serait forcée à s'adapter en permanence aux évolutions technologi-

ques, politiques, économiques et sociales. L'introduction de l'Euro à partir de 1999 serait déjà de nature à changer beaucoup de choses dans le fonctionnement de la banque qui, du fait de la disparition de «l'ancre régional que constitue le marché du franc belgo-luxembourgeois», se verrait exposée «à une concurrence accrue». «Il nous faut prendre conscience», dit Raymond KIRSCH, «du fait que la disparition de notre monnaie nationale constitue un défi important, que la configuration future du marché nous obligera à revoir notre approche commerciale. (...) Nous essaierons de définir à quel niveau se situent les risques majeurs, mais aussi de voir dans quels segments de nouvelles opportunités pourraient se présenter.»

(Extraits de l'entretien du «TAGEBLATT» avec le Président du Comité de Direction de la BCEE, Raymond KIRSCH. M. KIRSCH répondait aux questions de Madame Patrizia LUCHETTA.)

Visite de travail du Premier Ministre de la République de Belarus, Mikhail CHYGIR, à LUXEMBOURG, le 25 mars 1996

Le Premier Ministre de la République de Belarus, Mikhail CHYGIR, s'est rendu à LUXEMBOURG, le 25 mars 1996, pour une brève visite de travail pendant laquelle il rencontra son homologue luxembourgeois, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, ainsi que des représentants du monde luxembourgeois des affaires pendant une séance d'information à la Chambre de Commerce.

La République de Belarus fut fondée en 1994, après la désintégration de l'Union soviétique. Elle compte aujourd'hui 10,3 millions d'habitants. Son partenaire principal et naturel reste, bien entendu, la Russie, avec laquelle la Biélorussie a signé, en date du 2 avril 1996 un accord portant sur une coopération économique étroite entre les deux États. Cet accord, qui ne fit pas l'unanimité au sein de la population biélorusse, devait, selon les dires du Président de la République, Monsieur Alexandre LUKASHENKO, rapprocher les deux pays voisins et l'élaboration d'une constitution commune serait une hypothèse à envisager pour l'avenir.

Le Premier Ministre Mikhail CHYGIR, s'exprimant devant la presse luxembourgeoise et biélorusse à l'issue de ses entretiens, se voulut rassurant sur ce point et déclara que la République de Belarus et la Fédération de Russie n'envisageaient nullement la création d'un nouvel État. L'accord entre la Biélorussie et la Russie se placerait dans le cadre d'un approfondissement des liens politiques et économiques entre deux pays souverains et serait, de ce fait, comparable au processus d'intégration au sein de l'Union Européenne.

Concernant les relations bilatérales le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER se prononça pour un approfondissement substantiel des contacts politiques et économiques entre le Luxembourg et la Biélorussie, contacts qu'il qualifia comme insuffisants, le volume des échanges commerciaux entre les deux pays ne s'élevant qu'à 66 millions de francs. Pour cette raison, le Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération serait en train, avec la Chambre de



MM. Jean-Claude JUNCKER et Mikhail CHYGIR à la Présidence du Gouvernement

Commerce, d'analyser les possibilités d'une intensification des relations économiques entre les deux pays. Un premier pas dans cette direction serait fait en juin 1996 avec une mission économique luxembourgeoise en Biélorussie, présidée par le Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS.

Jean-Claude JUNCKER ne manqua point de souligner que des liens très spéciaux et très nobles existeraient entre le Luxembourg et la Biélorussie pour autant que différentes organisations non-gouvernementales (ONG) s'occuperaient d'accueillir, au Luxembourg, des enfants biélorusses souffrant des conséquences de l'accident nucléaire de Tchernobyl en Ukraine, pays voisin de la Biélorussie.

Le Premier Ministre de la République de Belarus Mikhail CHYGIR se déclara

d'accord avec son homologue luxembourgeois en ce qui concerne l'insuffisance des contacts bilatéraux. Son pays serait prêt à emprunter une nouvelle voie dans les contacts avec ses partenaires occidentaux, en mettant l'accent sur les investissements étrangers dans l'industrie biélorusse et ceci surtout dans les secteurs de la transformation des produits agricoles ainsi que dans les industries chimique et électronique.

Le Premier Ministre Mikhail CHYGIR a surtout relevé que l'attrait particulier de la Biélorussie pour des investisseurs étrangers pourrait être le rapprochement de son pays avec la Russie qui, de ce fait, deviendrait directement accessible pour des productions occidentales en Biélorussie, qui ne connaît pas de frontières douanières avec son grand voisin.

1^{er} anniversaire de la mise en vigueur de la Convention d'application de l'Accord de SCHENGEN

Au cours de la réunion informelle du Comité Exécutif SCHENGEN qui a eu lieu le 25 mars 1996 à LOUVAIN, il a été procédé à une évaluation de la situation telle qu'elle se présente douze mois après la mise en vigueur de la Convention.

A l'occasion du premier anniversaire de l'application de la Convention et neuf mois après la décision de la France de faire des contrôles aux frontières avec ses partenaires, le Gouvernement français a décidé de lever les contrôles aux frontières franco-espagnoles et franco-allemandes, de maintenir par contre les contrôles à ses frontières communes avec la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

Pour expliquer cette attitude, la France a fait valoir l'absence d'accords officiels de coopération policière avec ses voisins belge et luxembourgeois et la politique des Pays-Bas en matière de stupéfiants.

Le Luxembourg regrette cette décision de la France, alors qu'il n'y a pas de problè-

mes spécifiques en matière de coopération policière avec ce pays et que depuis 1993, le Luxembourg ne cesse de demander la conclusion d'un accord formel de coopération policière avec la France, un tel accord ayant été signé entre le Luxembourg et l'Allemagne en octobre 1995. Le Luxembourg note d'ailleurs avec satisfaction que dans le rapport que le Sénateur MASSON a élaboré à la demande du Premier Ministre français, cet accord est qualifié comme étant «l'exemple type des conventions de sécurité à passer entre Etats».

Aussi le Luxembourg ne voit-il pas de raisons valables qui justifieraient le maintien de contrôles à la frontière franco-luxembourgeoise, d'autant moins que le bilan SCHENGEN, tel qu'il se présente après 12 mois d'application de la Convention, est positif et présente une nette amélioration par rapport à la situation antérieure.

C'est ainsi que nos forces de l'ordre ont découvert 197 personnes signalées au système d'information SCHENGEN et 421 voitures volées; grâce aussi à ce système, 145

véhicules volés au Luxembourg ont pu être retrouvés dans nos pays limitrophes.

Pour l'ensemble des sept pays qui appliquent la Convention, 5000 véhicules ont été retrouvés et 720 personnes recherchées ont pu être trouvées, 200 autres ont été arrêtées.

Il est pour le moins insolite de constater que deux pays membres du BENELUX sont sanctionnés en raison du rejet français de la politique néerlandaise en matière de drogues, alors que ces deux pays, en étroite collaboration avec les Pays-Bas, ont toujours insisté tant dans le cadre BENELUX que celui de SCHENGEN, sur une coopération policière mieux ciblée sur cet aspect de la criminalité.

Dans ce contexte, le Luxembourg ne peut que regretter que la France est le pays signataire de la Convention de SCHENGEN où le droit de suite est aménagé d'une façon très restrictive et il demande une reconsidération des modalités d'exercice de ce moyen de coopération en vue de rendre celle-ci aussi efficace que possible.

Voilà l'attitude du Luxembourg qui estime qu'en tout état de cause, la France a pris une décision disproportionnée et inadéquate par rapport au but recherché.

M. VILLARROEL LANDER visite la Croix-Rouge luxembourgeoise



Pendant le Tour de Ville, de g. à dr.: M. Jacques HANSEN, Directeur de la Croix-Rouge Luxembourgeoise, Mme Béatrice CRESPO, M. Mario VILLARROEL LANDER, M. Jean-Claude MULLER du Service Information et Presse et M. Manuel FIOLE

Le 25 mars 1996 le Président de la Fédération Internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, M.

Mario VILLARROEL LANDER a rendu une visite officielle à la Croix-Rouge luxembourgeoise. Le Président fut accompa-

gné par deux collaborateurs du Secrétariat de la Fédération, M. Manuel FIOLE et Mme Béatrice CRESPO.

Le Dr VILLARROEL est avocat à CARACAS (Vénézuéla), docteur en sciences pénales et professeur de droit à l'Université de CARACAS. Président de la Croix-Rouge du Vénézuéla, il assume la Présidence de la Fédération des sociétés Croix-Rouge et Croissant-Rouge depuis 1989.

Après une réunion de travail avec la direction de la Croix-Rouge luxembourgeoise, le Dr VILLARROEL LANDER fut reçu par Monsieur Henri AHLBORN, Maréchal de la Cour et Vice-Président de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

Après une brève visite de la Ville, organisée par le Service Information et Presse du Ministère d'Etat, il a eu une entrevue avec Monsieur Johny LAHURE, Ministre de la Santé. Il a visité ensuite le Centre de transfusion sanguine de la Croix-Rouge.

La journée fut clôturée par un dîner en son honneur avec une délégation du Comité exécutif de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

Conseil Affaires Générales à BRUXELLES les 25 et 26 mars 1996

A l'ordre du jour du Conseil Affaires Générales qui s'est tenu les 25 et 26 mars à BRUXELLES ont figuré les questions suivantes:

– la préparation du Conseil européen de TURIN du 29 mars 1996 qui ouvrira la Conférence intergouvernementale;

– concernant l'ex-Yougoslavie: la succession de M. KOSCHNIK à la tête de l'administration de l'UE à MOSTAR et l'action commune d'assistance au déminage en Bosnie et en Croatie;

– la préparation du Conseil d'association avec la Turquie;

– concernant la suite de la Conférence euro-méditerranéenne de BARCELONE: l'état des négociations pour des accords euro-méditerranéens avec l'Egypte, la Jordanie et le Liban ainsi que l'élaboration définitive des règles qui régissent le programme d'aide financière et tech-

nique MEDA;

– la suite du sommet anti-terroriste de CHARM-EL-CHEIKH;

– l'accord de commerce et de coopération avec l'Afrique du Sud;

– les négociations sur les règles de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) régissant le secteur des télécommunications de base.

Le Luxembourg fut représenté au Conseil Affaires Générales par son Ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS.

Saarland Presse-Info – Nr. S 1/96 vom 26. März 1996 – Staatskanzlei Gemeinsame Pressemitteilung der saarländischen Landesregierung und der luxemburgischen Staatsregierung:

“Verstärkte Zusammenarbeit in der Europapolitik vereinbart”

Der saarländische Ministerpräsident Oskar LAFONTAINE und der luxemburgische Premierminister Jean-Claude JUNCKER trafen am Dienstag, den 26. März 1996 in der Saarbrücker Staatskanzlei zusammen. Im Mittelpunkt des Gesprächs standen die grenzüberschreitende Zusammenarbeit in der Großregion, sowie Vorschläge zur Gestaltung der Europäischen Währungsunion.

Übereinstimmung herrscht zwischen den Gesprächspartnern darüber, daß die Zusammenarbeit und Integration in der Region weiter vorangetrieben werden muß. Saar-Lor-Lux solle, wie beim ersten Saar-Lor-Lux Gipfel in Bad MONDORF vereinbart, zu einer europäischen Modellregion entwickelt werden. Die Vorreiterrolle, die die Region bereits jetzt einnehme, müsse weiter ausgebaut und gefestigt werden.

Unterstützt wurden diese Anstrengungen durch den im vergangenen Januar unterzeichneten Staatsvertrag, der die Zusammenarbeit zwischen Städten und Gemeinden in der Großregion erleichtere. Nach dem Wunsch der beiden Regierungschefs soll die Möglichkeit zum direkten Abschluß von Verträgen zwischen Kommunen in Deutschland, Frankreich und Luxemburg, zur Gründung gemeinsamer grenzüberschreitender Zweckverbände und zur Einrichtung von Schulen und Kindergärten intensiv genutzt werden. Die saarländische und die luxemburgische Seite begrüßen die Initiativen, die von verschiedenen Grenzgemeinden bereits kurz nach der Unterzeichnung des



Herzlicher Empfang in der Saarbrücker Staatskanzlei: Ministerpräsident Oskar LAFONTAINE und Premierminister Jean-Claude JUNCKER

Photo: W. WUNDERLICH

Staatsvertrages ergriffen wurden. Wichtig sei vor allem, die Menschen in der Region einander näherzubringen und noch bestehende kulturelle und vor allem sprachliche Schranken zu überwinden. Das Zusammengehörigkeitsgefühl innerhalb der Region müsse weiter gestärkt und aktiv gefördert werden.

Für den Bereich der Wirtschaftspolitik hoben LAFONTAINE und JUNCKER die Bedeutung der gemeinsamen Anstrengungen für den Strukturwandel in der Großregion hervor. Der gegenwärtige Prozeß der wirtschaftlichen Neugestaltung

vor allem im Montanbereich betreffe Saarland, Luxemburg und Lothringen gleichermaßen und erfordere Maßnahmen zur Ansiedlung moderner Wachstumsbranchen. Saar-Lor-Lux komme hier gut voran, zumal durch eine breite grenzüberschreitende Kooperation die nationalstaatlichen Grenzen an Bedeutung einbüßen.

Einigkeit besteht darüber, daß die Förderung des Zusammenwachsens der Grenzräume zu einem eng verflochtenen Wirtschaftsraum die Aussichten für die Umstrukturierung der Wirtschaft verbessere.

Zur Erforschung der Möglichkeiten eines grenzüberschreitenden Arbeitsmarktes, der Förderung des sozialen Dialoges und des Abbaus administrativer Hemmnisse in der Region sei gerade eine Studie vergeben worden. In der Schaffung der "Perspektivkommission", die als Reflexionsgremium für wirtschaftliche und soziale Fragen in der Region dienen sollte und die sich am gestrigen Montag in SAARBRÜCKEN konstituierte, sehen LAFONTAINE und JUNCKER ein weiteres wichtiges Instrument für die wirtschaftliche Integration im Raum Saar-Lor-Lux.

Diese Entwicklung solle auch zukünftig durch gemeinsames Flächenmanagement, durch die Einrichtung gemeinsamer Gewerbeparks auf der Grenze und eine Zusammenarbeit bei der Bemühung um Ansiedlungen im Sinne einer Standortpartnerschaft unterstützt werden. Unterstützt werde die Umstrukturierung auch mit Hilfe verschiedener EU-Programme und Strukturfonds.

Ministerpräsident LAFONTAINE und Premierminister JUNCKER forderten in

diesem Zusammenhang mit Nachdruck die baldige Realisierung der Schienenschnellverbindung TGV EST von PARIS-NANCY-METZ mit gleichwertigen Verbindungen nach SAARBRÜCKEN-KAISERSLAUTERN-MANNHEIM sowie nach Luxemburg. Die TGV/ICE-Strecke trage ebenso wie der Ausbau der Autobahn A 8 wesentlich zur Verbesserung der Verkehrsinfrastruktur in der gesamten Region bei.

Die Gesprächspartner vereinbarten die Intensivierung ihrer Zusammenarbeit zwischen der luxemburgischen Ständigen Vertretung und dem saarländischen Landesbüro in BRÜSSEL, sowie zwischen den gewählten Vertretern im Ausschuß der Regionen. Das nächste Gipfeltreffen der Großregion findet im kommenden November im Saarland statt.

Ministerpräsident LAFONTAINE hob die Vorteile einer funktionierenden Europäischen Währungsunion hervor. Währungsunion und Politische Union stünden in einem engen Zusammenhang. Wichtigstes Ziel der Währungsunion sei es, mehr Wachstum in Europa zu erreichen

und gleichzeitig bestehende Arbeitsplätze zu sichern und neue zu schaffen. Für das Gelingen der Währungsunion sei es jedoch notwendig, die Wirtschafts- und Finanzpolitik der Mitgliedsstaaten enger aufeinander abzustimmen. Nur so könne die Stabilität und Solidität der Währungsunion dauerhaft gesichert werden.

Premierminister JUNCKER betonte in diesem Zusammenhang, daß die Währungsunion des MAASTRICHTer Vertrages erwartungsgemäß zum 1.1.1999 in Kraft treten müsse. Bis dahin müsse auch das Verhältnis der Wechselkurse zwischen dem EURO und den nicht an der Union beteiligten Währungen geklärt werden.

Beide Regierungschefs waren sich darüber einig, daß auf der EU-Regierungskonferenz 1996 zudem der Weg zu einer Vertiefung der europäischen Integration eingeschlagen werden müsse. Wesentliche Elemente seien dabei ein Mehr an Demokratie, eine größere Bürgernähe und die Garantie sozialer Mindeststandards.

Insignes de Grand-Croix dans l'Ordre de Mérite pour M^{me} Christiane SCRIVENER



M. JUNCKER vient de remettre la haute distinction à Mme SCRIVENER.

Le 27 mars 1996, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a remis les insignes de Grand-Croix dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à M^{me} Chris-

tiane SCRIVENER, ancien membre de la Commission européenne. Député européen depuis 1979, réélue en 1984, Christiane SCRIVENER était membre du Groupe

libéral. Membre de la Commission des budgets, elle a été le rapporteur du budget des Communautés en 1984. Vice-présidente du «Kangaroo Group», elle participe à l'effort de persuasion indispensable pour la réalisation du marché intérieur. Secrétaire d'État à la Consommation dans le Gouvernement du Président Valéry GISCARD d'ESTAING (1976-1978), elle a, à ce titre, mené une oeuvre législative importante dans le domaine de l'information et de la protection des consommateurs et au plan de la réglementation en renforçant le rôle de la concurrence dans le domaine économique. Chef d'entreprise, elle s'est consacrée depuis 1958 à l'organisation de la coopération technique française avec plus de cent pays, au développement des échanges techniques et industriels internationaux, à la promotion des techniques françaises à l'étranger. Diplômée de Harvard Business School (AMP 66) de BOSTON (USA), elle a fait des études de droit, de lettres et de psychologie à l'Université de PARIS. Elle est l'auteur de plusieurs ouvrages: *L'Europe, une bataille pour l'avenir* (1984); *Le rôle et la responsabilité de la publicité à l'égard du public* (1978); *Histoires du petit TROLL* (1986). Elle est chevalier de la Légion d'honneur (1978) et a reçu en 1976 l'«Alumni achievement award» (HARVARD Business School Association).

Conseil «Industrie»: Aider les très petites entreprises

Le Conseil «Industrie» s'est réuni le 28 mars 1996 à BRUXELLES pour débattre d'un grand éventail de problèmes, allant de l'avenir de la construction navale jusqu'à la situation dans l'industrie du textile-habillement, en passant par le secteur pharmaceutique, l'industrie maritime et l'industrie de la défense.

Les principaux points à l'ordre du jour furent «la proposition de la Commission relative au troisième programme pluriannuel pour les petites et moyennes entreprises dans l'Union européenne», ainsi que le «Livre Vert sur l'innovation».

Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie, a particulièrement insisté sur la nécessité de réduire les charges administratives, les charges fiscales et parafiscales pesant sur les P.M.E.

Partant du constat que 99,8% des entreprises européennes emploient moins de 250 personnes, il a attiré l'attention du Conseil sur le risque que le programme d'action proposé par la Commission soit trop complexe et pas assez ciblé sur les entreprises très petites qui fournissent l'essentiel de l'emploi en Europe. En fait, près de 91% des entreprises européennes

emploient moins de 20 personnes.

Les Chefs de ces petites entreprises n'ont en général, ni le temps, ni les moyens de profiter des services et informations offerts par la Commission.

Il a en conséquence demandé que les services de la Commission consacrent une analyse plus poussée à une politique en faveur des très petites entreprises, en insistant sur le fait qu'en général, une entreprise ne crée pas à ses débuts des centaines, ni même des dizaines d'emplois, mais commence ses activités avec un nombre limité de collaborateurs.

Monsieur GOEBBELS a en conséquence plaidé pour des aides ciblées à la création d'entreprises.

Le projet de loi portant réforme de l'Armée

Le Ministre de la Force Publique Alex BODRY a présenté le jeudi 28 mars 1996 le projet de loi portant réforme de l'armée.

Loi portant réorganisation de l'Armée

Résumé des principales innovations

1) Le **but** essentiel poursuivi sera de permettre à notre Armée d'assumer pleinement le rôle qui lui revient au sein de l'Alliance Atlantique Nord et de l'Union de l'Europe Occidentale dans un contexte international nouveau, ceci tant dans les domaines du maintien de la paix et de l'action humanitaire que dans les domaines traditionnels de la sécurité et de la défense du territoire.

2) Du point de vue **procédure**, l'objectif sera atteint par une modification de notre loi militaire, telle qu'elle avait été fixée à l'occasion de l'abolition du service militaire obligatoire, en juin 1967.

3) La loi militaire a toujours omis d'énumérer les **missions** à exécuter par l'Armée luxembourgeoise.

Au fil des années et notamment les derniers temps, cette lacune s'est révélée comme un sérieux handicap et le besoin est devenu de plus en plus pressant d'y remédier.

Le projet de loi définit les missions comme suit:

1. sur le plan national:

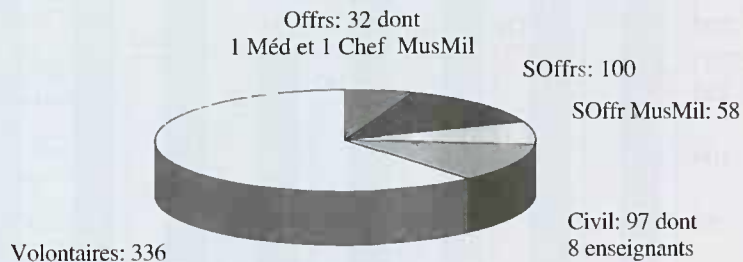
- a) participer, en cas de conflit armé, à la défense du territoire du Grand-Duché;
- b) assurer la protection des points et espaces vitaux du territoire national;



Le Ministre de la Force Publique Alex BODRY, entouré du Commandant de l'Armée, le Colonel Michel GRETSCH, de M. Roger LINSTER, Ambassadeur, Premier Conseiller de Gouvernement et de M. René OLLINGER, Conseiller de Direction

Répartition de l'effectif total de l'Armée proprement dite au 31.12.1995

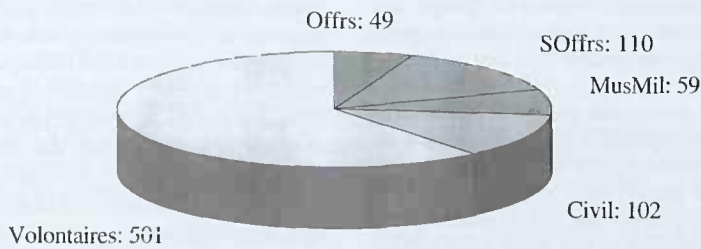
Total: 623



- c) fournir assistance aux autres administrations publiques et à la population, en cas d'intérêt public majeur et de catastrophes naturelles;
- d) offrir aux volontaires une préparation à des emplois dans le secteur public ou privé;

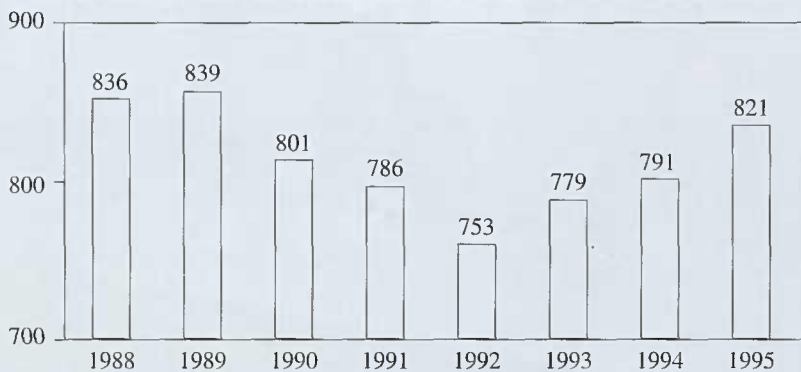
Répartition de l'effectif au 31.12.1995

Grand Total: 821

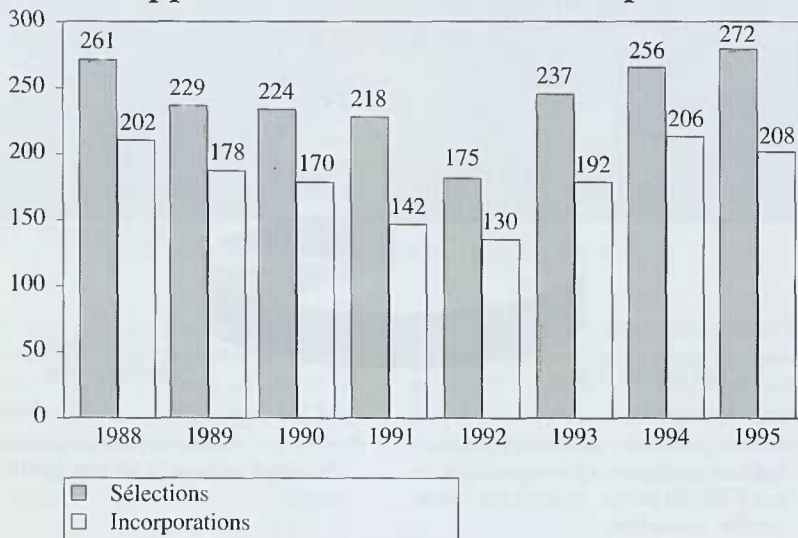


Grand Total: 623 (total de l'effectif de l'Armée proprement dite)
 + 165 volontaires hors contingent
 + 21 personnel placé hors cadre
 + 2 personnel en congé sans traitement
 + 5 personnel à tâche partielle

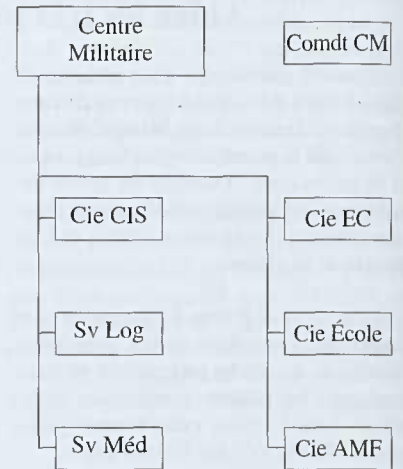
Evolution de l'effectif total au 31 décembre 19..



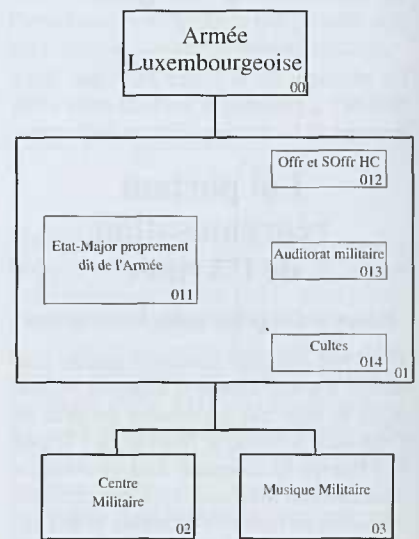
Rapport entre sélections et incorporations



Organigramme



Organigramme général de l'Armée Luxembourgeoise



Graphiques extraits du rapport 1995 du Ministère de la Force Publique

2. sur le plan international:

- contribuer à la défense collective ou commune dans le cadre des organisations internationales, dont le Grand-Duché est membre;
- participer dans le même cadre à des missions de force de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix;
- participer à la vérification et au contrôle de l'exécution des traités internationaux dont le Luxembourg est partie.

L'Armée mettra à la disposition de l'OTAN une compagnie de reconnaissance qui servira au sein de l'AMF («Allied Mobile Force»).

Une unité, d'une composition identique, sera affectée à l'Eurocorps.

4) Les structures seront adaptées aux nouvelles missions:

- un «état-major» remplacera le «commandement actuel» et aura à sa tête un colonel, chef d'état-major, assisté d'un lieutenant-colonel, chef d'état-major adjoint;

- le Centre d'instruction militaire installé à la caserne de DIEKIRCH deviendra le «centre militaire», dénomination qui reflète mieux sa véritable mission.

Ce Centre comprendra la compagnie AMF, la compagnie Eurocorps, la compagnie Ecole, le Service logistique et le Service médical.

L'École de l'Armée continuera à dispenser des cours de formation générale à l'intention des volontaires et les préparera aux examens-concours organisés par les différentes Administrations qui recrutent leurs agents à l'Armée.

Une section de sports d'élite sera rattachée au Centre militaire. Elle permettra à des athlètes de haut niveau, choisissant le volontariat de se consacrer principalement, en dehors de toutes contraintes professionnelles, à l'amélioration de leurs performances et de mieux se préparer aux compétitions nationales et internationales. Les athlètes en question doivent remplir les critères de sportif d'élite arrêtés par le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. Leur engagement à l'Armée s'accomplira sous le statut des volontaires de l'Armée.

Le programme des activités du volontaire sportif d'élite conciliera les obligations militaires avec les nécessités de l'entraînement et de la participation à des stages et compétitions. Il comporte obligatoirement une instruction militaire de base de 3 mois à accomplir dès l'admission comme volontaire-stagiaire.

5) Le personnel militaire

L'effectif maximum des officiers passera de 35 à 40 et celui des sous-officiers de 125 à 135 pour garantir un encadrement adéquat de la troupe.

Sera accru également le nombre des militaires de carrière hors cadre, afin d'assurer la représentation auprès des comités et états-majors interalliés.

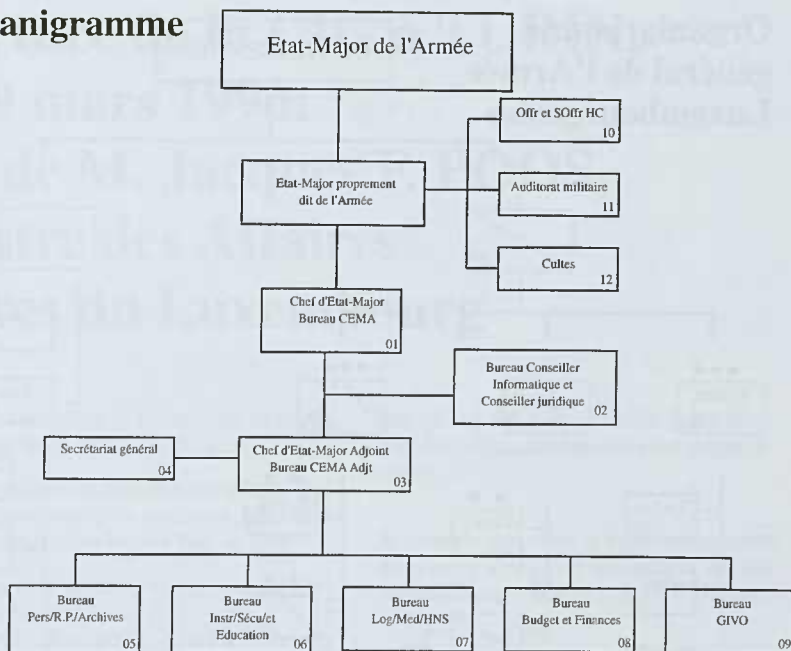
En dehors des officiers et des sous-officiers, l'Armée comprendra à l'avenir des «caporaux de carrière».

Cette nouvelle carrière sera calquée sur la carrière subalterne telle qu'elle existe déjà à la Gendarmerie et à la Police.

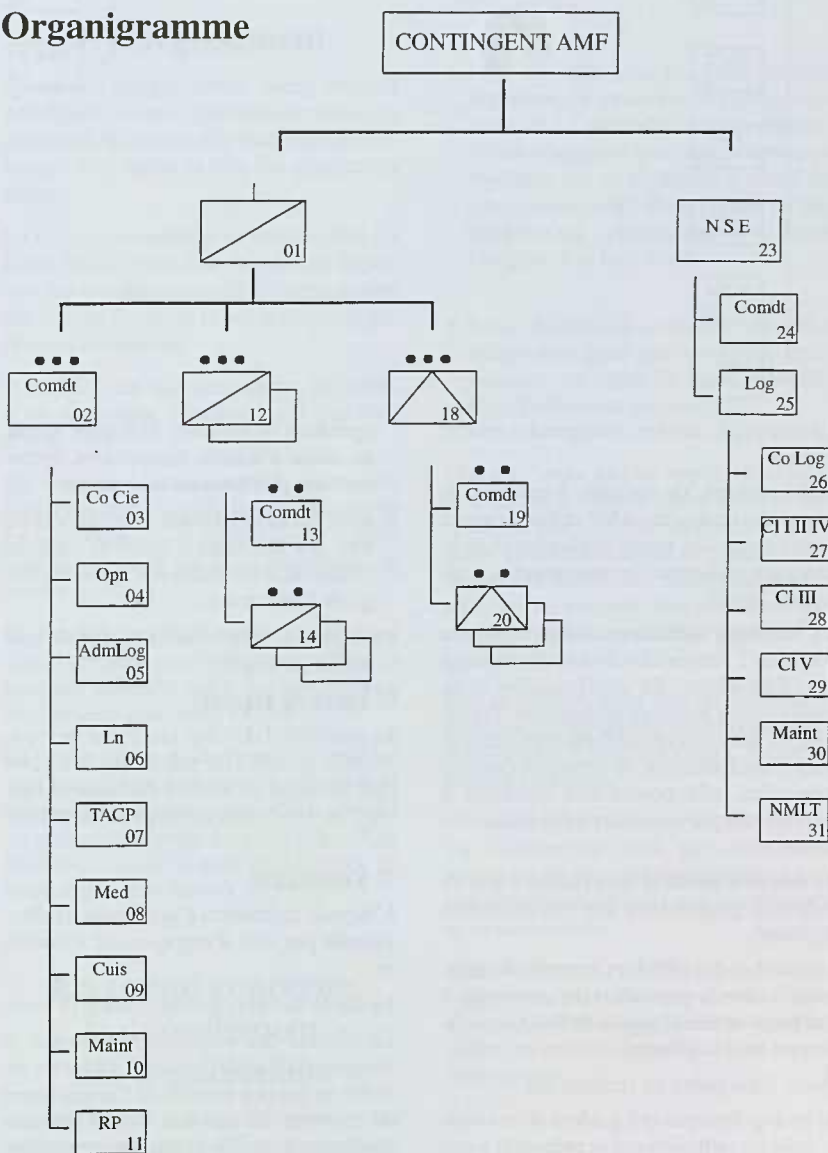
L'effectif de ces caporaux de carrière est fixé à un total de 90.

Les 30 premiers caporaux en seront prévisiblement engagés dès la mise en vigueur de la loi et ceci en dehors du numerus clausus, c'est-à-dire du nombre des engagements de renforcement fixé annuellement par la loi budgétaire. Le recrutement du restant des caporaux sera étalé sur plusieurs années pour permettre la constitution d'une saine pyramide d'âge et la mise en place d'une hiérarchie adéquate.

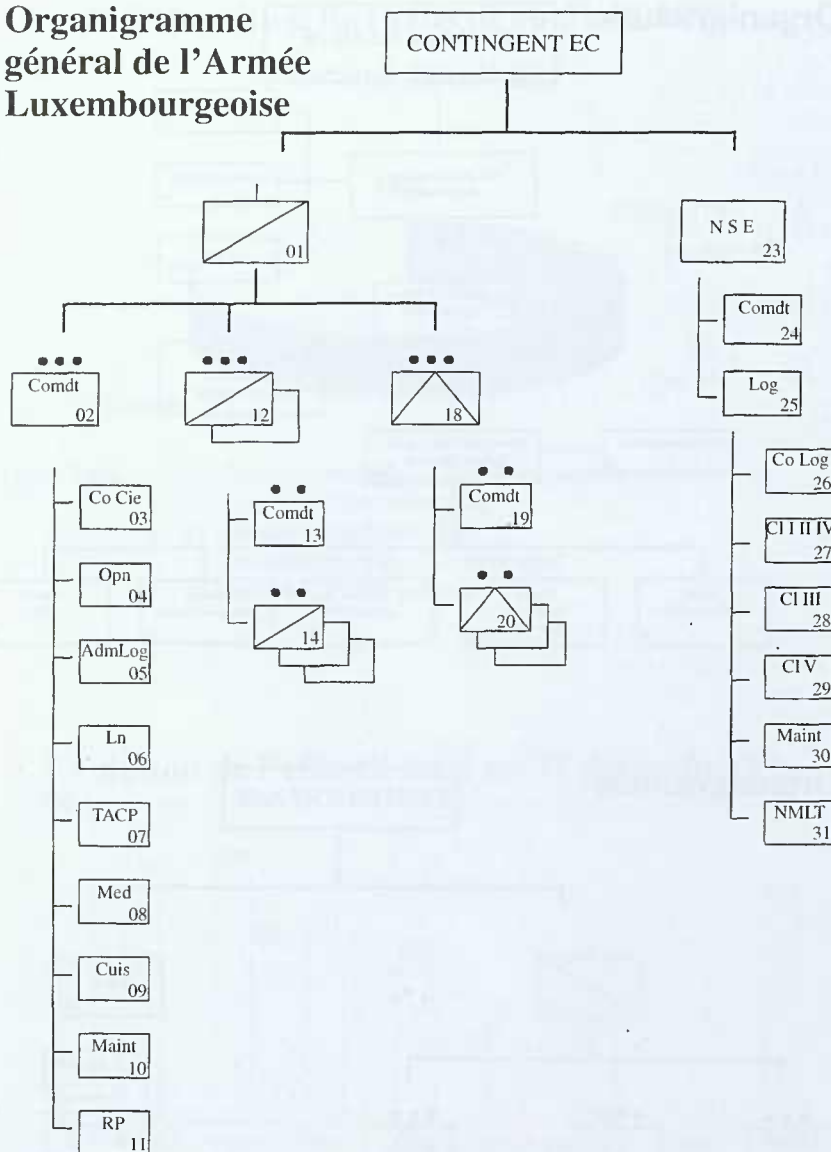
Organigramme



Organigramme



Organigramme général de l'Armée Luxembourgeoise



La nouvelle carrière comprendra quatre grades.

Les caporaux de carrière formeront le noyau des contingents AMF et Eurocorps et feront partie des unités déployées dans le cadre des opérations de maintien et de soutien de la paix.

La **Musique militaire** continuera à faire partie de l'Armée et relèvera directement de l'Etat-Major. Sa configuration et sa composition resteront inchangées. Toutefois, à l'occasion de concerts importants et pour l'interprétation de certaines oeuvres musicales, elle pourra être autorisée à se renforcer par le recours à des musiciens civils.

Le **Service médical** sera renforcé par un infirmier gradué ainsi que des infirmiers diplômés.

Le nombre des **officiers commissionnés**, c'est-à-dire de personnes du secteur civil qui peuvent être chargées de fonctions militaires sera augmenté.

Ainsi il est prévu de recruter e.a.:

a) un psychologue qui guidera de ses conseils les militaires qui se préparent à une

opération de maintien de la paix ou qui, au retour d'actions dangereuses, éprouvent des problèmes d'adaptation;

b) un 3^e Auditeur militaire pour éviter le cumul des fonctions d'auditeur militaire chargé de la poursuite et d'auditeur chargé de l'instruction;

c) un juriste, pour remplir le rôle de conseiller juridique.

6) Force de réserve

La possibilité de créer une force de réserve, telle qu'elle a été prévue par la loi portant abolition du service militaire obligatoire de 1967, sera rayée de la loi militaire.

7) Volontaires

L'Armée continuera à se recruter exclusivement par voie d'engagement volontaire.

La durée du service reste fixée à 18 mois.

Le plafond des volontaires, hommes de troupes, fixé actuellement à 430, sera ramené au fur et à mesure de l'engagement de caporaux de carrière. Pour éviter une confusion avec les grades que revêtiront

ceux-ci, les volontaires verront certains de leurs grades changer de nom.

Les volontaires resteront seuls admissibles aux carrières inférieures de la Force publique, de gardien des établissements pénitentiaires, de facteur des postes, de préposé des douanes et de préposé forestier. Rien n'est changé dès lors par rapport à la situation actuelle.

Par contre, il est prévu de faire du droit de priorité qui revient d'office aux volontaires pour l'admission à certains emplois publics un avantage réel et concret et ce par le biais de la fixation des modalités dans un règlement grand-ducal. Cette mesure contribuera à consolider l'attrait indispensable du volontariat et à accroître les débouchés au terme du service.

Les volontaires seront à l'avenir affiliés à une Caisse de maladie et une Caisse de pension, en l'occurrence la Caisse de Maladie des Fonctionnaires et Employés publics et la Caisse de Pension des Employés Privés.

L'Etat prendra à sa charge la totalité des cotisations à payer, soit la part patronale et la part de l'assuré.

En cas de participation à une opération de maintien de la paix, comme celle actuellement en cours en ex-Yougoslavie, les volontaires, de même que les cadres de carrière continueront à toucher une prime spéciale. Celle-ci sera fixée de cas en cas, en fonction de la nature de la mission et du degré du risque.

8) Le personnel civil

L'effectif du personnel sera renforcé par l'engagement d'ingénieurs diplômés, d'ingénieurs et d'expéditionnaires techniques.

Le projet de loi portant réorganisation de l'Armée sera suivi par un **projet de loi sur la programmation financière pluriannuelle**.

Celui-ci aura trait à l'acquisition du matériel et de l'équipement majeurs dont l'Armée aura besoin pour remplir ses missions nouvellement fixées. Il portera notamment sur l'achat:

- de véhicules blindés légers
- de camions militaires
- de postes radios
- de lance-grenades
- de matériel informatique
- de munitions...

Le programme d'acquisition sera étalé sur plusieurs exercices budgétaires. Selon une première estimations effectuée par les Services de l'Armée, le coût s'élèvera à quelque 688 mio pour la période 1997 à 2001.

Dans les investissements le Gouvernement accordera une priorité à l'équipement de la compagnie destinée à l'Eurocorps.

Cette unité devra être opérationnelle au courant de l'année 1998.

Séance d'ouverture de la CIG à TURIN, 29 mars 1996:

Intervention de M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Étrangères du Luxembourg

«Quelques brèves remarques à titre liminaire»

«La construction de l'Europe s'apprête à entrer dans une phase décisive de son histoire. A plus d'un titre, cette phase sera sans commune mesure avec celles qui l'ont précédée:

L'enjeu cette fois-ci est bel et bien de savoir, si notre Union survivra aux bourrasques de l'ère post-communiste, et à quelles conditions, elle sera capable de relever le double défi qui se pose à elle:

– S'affirmer une puissance économique monétaire, politique et militaire non concurrente et compatible avec l'OTAN.

– Accueillir en son sein la moitié orientale du continent.

L'heure n'est plus aux tergiversations et à l'attentisme pour réussir la conciliation de deux objectifs en apparence contradictoire.

Nous n'avons pas droit à l'échec. Toute crise ne resterait pas sans influence sur le passage à la monnaie unique ainsi que sur le processus de l'élargissement.

Pour le Luxembourg, il s'agit d'abord d'achever, voire d'améliorer ce qui a été initié dans le Traité de MAASTRICHT.

Il nous faut, par conséquent, approfondir ce qui n'a été qu'ébauché en 91, notamment dans le domaine de la politique étrangère et de la sécurité commune, comme dans les domaines de la coopération judiciaire et des affaires intérieures.

S'attaquer aux vrais problèmes

La Conférence doit s'attaquer aux vrais problèmes, c'est-à-dire aux problèmes qui préoccupent le plus les citoyens.

Ces problèmes sont:

1) La lutte contre le chômage et contre le dumping social. Le modèle social européen doit être consolidé et la charte sociale intégrée dans le traité.

2) La lutte contre le terrorisme, le crime organisé, le trafic des drogues.

La coopération policière européenne doit répondre aux défis nouveaux, ceci dans le respect complet de l'Etat de droit.

3) Assurer le droit des Européens à un environnement sain.

Il est évident que cet objectif ne pourra être atteint qu'en renforçant la coopération et le mécanisme décisionnel en ce domaine.

L'élargissement

Quant à l'élargissement, autre objectif prioritaire, il nous appartient à travers la présente CIG d'en établir «la feuille de route» qui nous balise la voie des adaptations futures.

La Commission devra en outre mettre les États-membres en état de pouvoir apprécier les conséquences de l'élargissement sur le plan financier et sur le plan des politiques communes.

A partir d'une telle perception, la crainte d'un saut dans l'inconnu n'a pas lieu d'être.

En matière institutionnelle, j'aimerais souligner dès l'ingrès de la CIG que le Luxembourg n'acceptera pas que le principe de l'égalité des États-membres soit mis en question.

De même l'équilibre institutionnel, ainsi que la méthode communautaire qui est la base des traités et qui a fait ses preuves, ne sauraient être remis en cause.

Le terrain de nos discussions a du reste été bien identifié par le groupe de réflexion. Je tiens particulièrement aujourd'hui à rendre un hommage appuyé à Carlos WESTENDORP qui risque, à mon grand regret, de nous abandonner bientôt.

En ce qui concerne le déroulement des négociations

Je salue la présence du Président et des deux représentants du PE (tout en regret-

tant qu'il n'a pas été possible de les associer davantage aux sessions des négociations).

Je rappelle que toute la négociation verra forcément s'opposer des points de vue contradictoires, n'a de chance d'aboutir:

1. Que si l'on évite toute forme de fuite en avant ou de précipitation, le calendrier de réunions des Représentants personnels paraît à cet égard particulièrement ambitieux.

2. Dès lors que tous les États peuvent librement s'exprimer et être pleinement associés à l'ensemble des discussions, en nous rappelant que la construction européenne tire sa légitimité d'abord des souverainetés des États grands ou plus modestes qui y participent parfois depuis l'origine et la font vivre.

3. Enfin faudrait-il aménager les délais nécessaires pour que les négociateurs puissent, en cours de route, consulter leurs Parlements nationaux.

Quant à l'ordre du jour approuvé en fin de matinée par le Conseil Européen, il ne constitue qu'une «esquisse d'agenda», soulignant un certain nombre de priorités communément identifiées, sans prétendre être exhaustif ou exclusif. Il ne saurait par conséquent s'agir d'un mandat fermé!

Les citoyens – ainsi que les parlements nationaux et le Parlement européen qui les représentent – jugeront cette CIG sur ses résultats concrets.

La Conférence doit par conséquent apporter une plus-value concrète en qualité de vie, en sécurité, en transparence et en démocratie.

J'aimerais, pour finir, souhaiter bonne chance à la Présidence italienne appelée à guider les travaux de la CIG durant les premiers mois.

Construction d'ensembles et logements subventionnés

Dans le cadre de la présentation du 7^e programme de construction d'ensembles de logements subventionnés ainsi que des participations de l'État pour les années 1996 à 2000, une conférence de presse a eu lieu le 29 mars 1996, au Ministère du Logement, à LUXEMBOURG.

1. Introduction

La loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement fait état de deux axes principaux par le biais desquels le Gouvernement est habilité à intervenir sur le marché du logement. Les aides individuelles au logement, dites aides à la personne, constituent un moyen pour promouvoir l'accession des particuliers à la propriété d'un logement en les aidant à se constituer le capital de départ nécessaire par le biais de diverses primes, respectivement en diminuant leur charge mensuelle de remboursement de l'emprunt par des subventions et des bonifications d'intérêt.

Toutefois, une certaine partie de la population indigène demeure dans l'impossibilité de se procurer un logement sur le marché privé. Pour ces citoyens, le marché subventionné par l'État constitue un moyen privilégié pour devenir propriétaire, grâce à l'acquisition d'une place à bâtir, respectivement d'un logement vendu au prix coûtant par un des promoteurs publics.

Néanmoins, certaines personnes ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour accéder à la propriété, même aux prix subsidiés, de sorte que le législateur, en 1979, a prévu la possibilité de créer un parc locatif public à réaliser par les promoteurs publics moyennant un subventionnement étatique.

L'ensemble de ces participations étatiques, appelées «aides à la pierre» sont déterminées dans le cadre d'un programme quinquennal arrêtant par projet le nombre des places à bâtir à aménager, respectivement des logements subventionnés à construire et la nature du subventionnement.

Le 6^e programme couvrant la période de 1990 à 1995, est venu, à son terme, de sorte qu'il y a lieu, dans un souci de continuité, d'établir un 7^e programme qui définit les nouveaux projets et reprend tous les projets compris dans le 6^e programme et qui ne sont pas encore achevés sur le terrain.

2. Les principes des aides étatiques en faveur des promoteurs

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement, l'État peut subvenir aux investissements des promoteurs comme suit:

En général, l'État est autorisé à favoriser par des participations financières l'initiative de promoteurs publics ou privés en vue de l'acquisition et de l'aménagement de terrains à bâtir ainsi que de la construction de logements à coût modéré destinés à la vente ou à la location.

Ces participations étatiques ne sont accordées que si les conditions suivantes sont réunies:

1. les projets de construction doivent pouvoir être réalisés dans le cadre d'un plan d'aménagement légalement établi;
2. les projets doivent comprendre au moins vingt-cinq logements ou places à bâtir, sauf dispense à accorder par le membre du Gouvernement ayant le logement social dans ses attributions;
3. la proportion des acquéreurs répondant aux conditions d'octroi des primes de construction doit être supérieure à soixante pour cent du total des acquéreurs;
4. des normes minimales d'isolation thermique doivent être respectées.

En principe, les opérations suivantes peuvent bénéficier de la participation de l'État:

- a. l'étude de programmes de construction dans leurs aspects urbanistique, architectural et technique;
- b. l'acquisition de terrains à bâtir;
- c. l'aménagement de terrains à bâtir;
- d. le préfinancement des projets de construction;
- e. la construction de logements locatifs;
- f. la construction de foyers d'hébergement pour travailleurs immigrants.

L'État peut participer jusqu'à concurrence de cinquante pour cent aux frais d'étude de programmes de construction dans leurs aspects urbanistique, architectural et technique.

La participation de l'État à l'acquisition de terrains à bâtir peut se faire sous forme:

a. soit d'une participation aux charges d'intérêt des emprunts contractés pour l'acquisition des terrains, sans que la subvention d'intérêt puisse dépasser cinq pour cent l'an et que le taux d'intérêt à supporter par le promoteur puisse être inférieur à trois pour cent l'an.

La subvention n'est accordée que pour une période inférieure à trois ans.

b. soit d'une participation en capital au prix d'acquisition des terrains, sans que la participation puisse dépasser quarante pour cent de ce prix, à condition que le promoteur acquière les terrains avec l'engagement de constituer des réserves foncières destinées à des logements à coût modéré et aux équipements collectifs y afférents.

La participation de l'État doit être remboursée avec les intérêts au taux légal commercial, si le terrain n'est pas mis en valeur dans un délai de dix ans à partir de la date de l'acquisition.

Lors de la réalisation du projet cette participation est déduite de celles accordées en faveur de la réalisation de l'infrastructure.

Elle reste toutefois acquise, en dehors des autres participations, lorsque les droits des acquéreurs des logements sont constitués sur la base soit de la loi du 10 janvier 1824 sur le droit d'emphytéose, soit de la loi du 10 janvier 1824 sur le droit de superficie.

L'État peut en outre prendre en charge jusqu'à concurrence de cinquante pour cent, les frais d'aménagement de terrains à bâtir résultant:

- de la démolition éventuelle de bâtisses existantes;
- de l'installation de l'infrastructure de voirie, de canalisation, de conduite d'eau, de gaz et d'électricité;
- de l'aménagement de places de jeux et d'espaces verts.

Lorsque le promoteur est une commune, la participation de l'État est subordonnée à la condition que la commune supporte elle-même une charge équivalente au tiers de la participation de l'État relative aux frais d'étude et à l'aménagement des terrains.

L'État peut prendre en plus en charge pendant une période maximale de deux ans les

charges d'intérêt d'emprunts contractés par le promoteur pour le préfinancement de l'aménagement des terrains et de la construction des logements, à condition que le promoteur renonce à inclure toute charge de préfinancement dans ses prix de vente.

En ce qui concerne les logements locatifs, l'État peut participer jusqu'à concurrence de quarante pour cent du prix de construction ou d'acquisition de logements destinés à être loués par les promoteurs publics à des ménages à revenu modeste, à des familles nombreuses, à des personnes âgées et à des personnes handicapées physiques.

En ce qui concerne la création de foyers d'hébergement destinés à des travailleurs immigrants, l'État peut participer à raison de 100% du coût de construction et de premier équipement.

Finalement, les communes, après délibération du conseil communal et sur approbation du Ministre ayant le logement social dans ses attributions, sont habilitées à déclarer zone d'assainissement une partie du territoire urbain située à l'intérieur d'un périmètre déterminé et où une partie importante des logements ne suffisent pas aux conditions d'habitabilité définies par règlement grand-ducal.

Dans le cadre des aides à la construction d'ensembles, l'État peut participer jusqu'à concurrence de cinquante pour cent aux frais d'études de telles opérations ainsi qu'aux frais d'aménagement des logements effectués par les communes.

Dans le même cadre, l'État peut participer jusqu'à concurrence de cinquante pour cent du coût aux travaux d'assainissement et effectués par les propriétaires occupants répondant aux critères applicables pour l'octroi des primes d'amélioration.

S'il résulte d'une enquête sociale qu'un propriétaire n'est pas en mesure de supporter le restant du coût, l'État peut participer jusqu'à concurrence de vingt-cinq pour cent de ce restant. Dans ce cas la commune doit prendre en charge un montant égal à la part complémentaire de l'État.

3. Les bénéficiaires des «aides à la pierre»

Sont considérés comme promoteurs publics au sens de l'article 16 de la loi modifiée du 25 février 1979 les communes ou syndicats de communes, la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHBM), le Fonds pour le Logement à Coût Modéré (FLCM) et le cas échéant, le Fonds d'assainissement de la Cité SYRDALL.

Les associations sans but lucratif, réalisant des logements exclusivement dans des anciennes bâtisses, appartenant assez souvent au domaine public, à savoir étatique ou communal, procèdent en général, moyennant leur propre main-d'oeuvre, à la réalisation des rénovations, respectivement des assainissements en question, de sorte que l'État prend en charge uniquement l'ensemble du coût des travaux qui ne peuvent être réalisés par elles-mêmes respectivement des matériaux à acquérir.

Pour les projets où l'a.s.b.l. concernée fait réaliser l'ensemble des travaux par des entreprises privées, la participation étatique est limitée respectivement à 40% du coût des logements locatifs, ceci au même titre que les projets réalisés par les promoteurs publics, et à 50% du coût des logements locatifs pour personnes âgées ou personnes handicapées par analogie aux aides en faveur des communes.

Dans ce même ordre d'idées, l'État peut subvenir aux investissements réalisés par

la Fondation PESCATORE. Cette aide portera sur 50% du coût des logements locatifs pour personnes âgées.

L'État prend en charge 40% du coût, avec un maximum de 250.000.- francs par personne logée, des logements destinés aux employeurs se proposant de mettre à la disposition de leurs travailleurs immigrés seuls un logis.

4. Le 7^e programme de construction d'ensembles

Ledit programme accuse pour chaque type de promoteur un chapitre distinct, à savoir:

Projets à réaliser par des communes

Les communes sont plutôt actives dans le domaine de la création de places à bâtir et dans la constitution d'un parc locatif public. Leurs projets se présentent comme suit:

	Nombre de projets	Unités de logements		Aménagement places à bâtir	Total
		vente	location		
Nouveaux projets	38	10	146	70	226
Anciens projets	40	78	317	244	639
Total	78	88	463	314	865

Ce tableau ne tient pas compte du nombre des logements à assainir dans le cadre de la création des zones d'assainissement proposées par les conseils communaux de DIFFERDANGE et de DUDELANGE portant sur les quartiers DIFFERDANGE-CENTRE et le Quartier «Italien». En effet, le nombre exact des logements à assainir ne sera déterminé qu'après achèvement des enquêtes préparatoires prévues

par la loi modifiée du 25 février 1979.

Projets à réaliser par le Fonds pour le logement à coût modéré

Le Fonds du logement en tant qu'établissement public concentre ses efforts prioritairement dans le domaine de la création de logements locatifs. Ses projets se présentent comme suit:

	Nombre de projets	Unités de logements		Aménagement places à bâtir	Total
		vente	location		
Nouveaux projets	18	135	348	--	482
Anciens projets	25	768	888	30	1.686
Total	43	903	1.236	30	2.168

Projets à réaliser par la Société Nationale des Habitations à Bon Marché

La SNHBM en tant que société anonyme est plutôt active dans le domaine de la vente de logements et se propose de réaliser les projets suivants:

	Nombre de projets	Unités de logements		Aménagement places à bâtir	Total
		vente	location		
Nouveaux projets	1	92	10	--	102
Anciens projets	3	1.080	--	--	1.080
Total	4	1.172	10	--	1.182

Projets à réaliser par d'autres promoteurs

Il appartient au Fonds d'assainissement de la Cité SYRDALL en tant qu'établissement public en voie de création, de procéder à l'assainissement des logements sis dans la Cité SYRDALL sur le territoire des communes de MANTERNACH et BIWER, en bénéficiant comme promoteur public des «aides à la pierre» prévues

par la loi modifiée du 25 février 1979.

La fondation Pescatore se propose de réaliser 25 logements locatifs pour personnes

âgées sur un site appartenant à la Ville de LUXEMBOURG, de sorte que le programme de ces deux promoteurs se présente comme suit:

	Nombre de projets	Unités de logements		Aménagement places à bâtir	Total
		vente	location		
Nouveaux projets	2	120	25	--	145
Total	2	120	25	--	145

Projets à réaliser par des a.s.b.l.

Le Ministre du Logement dispose depuis des années déjà d'un crédit inscrit au budget extraordinaire, afin de pouvoir subvenir aux investissements réalisés par des a.s.b.l. dans le cadre de la création de logements destinés aux personnes les plus démunies. Dans le cadre de leurs activités, les projets suivants sont proposés:

	Nombre de projets	Unités de logements		Aménagement places à bâtir	Total
		vente	location		
Nouveaux projets	3	--	33	--	33
Anciens projets	4	--	19	--	19
Total	7	--	52	--	52

Projets à réaliser par des promoteurs privés

Le Ministre du Logement dispose d'un crédit inscrit au budget extraordinaire afin d'encourager les employeurs de créer des logements collectifs pour leurs travailleurs immigrés seuls. Les employeurs bénéficient de 40% du coût des logements créés avec une aide maximale de 250.000.- par personne logée. La situation se présente comme suit:

	Nombre de projets	Unités de logements		Aménagement places à bâtir	Total
		vente	location		
Nouveaux projets	--	--	--	--	--
Anciens projets	1	--	113	--	113
Total	1	--	113	--	113

Ensemble des projets

L'ensemble des projets inscrits au 7^e programme se présente comme suit:

	Nombre de projets	Unités de logements		Aménagement places à bâtir	Total
		vente	location		
Nouveaux projets	62	356	562	70	988
Anciens projets	72	1.926	1.337	274	3.537
Total	134	2.282	1.899	344	4.525



Lors de la réception offerte par le Commissariat aux Affaires maritimes dans le cadre de l'immatriculation du pétrolier E3

Le pétrolier E3 sous pavillon luxembourgeois

Le Commissariat aux Affaires maritimes vient de procéder à la centième immatriculation du registre public maritime.

Il a également accueilli sous pavillon luxembourgeois le fameux pétrolier E3 qui est l'aboutissement d'un projet européen majeur. Le M/T BOURGOGNE représente le fruit d'une collaboration étroite entre plusieurs chantiers navals. Ce navire de 300.000 tonnes est probablement le pétrolier le plus moderne du monde.

La présentation de ce double événement a eu lieu dans le cadre d'une réception à l'Hôtel Le Royal, le 29 mars 1996, à LUXEMBOURG.

Handwerk beschäftigt 21 Prozent der Arbeitnehmer in Luxemburg

Zahl der Handwerksbetriebe rückläufig-Beschäftigungszahl nimmt zu

Der Handwerksverband feierte in diesem Jahr sein 90. Jubiläum. Mit rund 43.000 Beschäftigten in 3 984 Klein- und Mittelbetrieben stellt das Handwerk 25 Prozent aller in Luxemburg ansässigen Unternehmen dar. Nahezu 21 Prozent der Arbeitnehmer sind im Handwerk beschäftigt. Sie erwirtschaften rund 16 Prozent des Bruttoinlandproduktes. Mit berechtigtem Stolz wurde denn auch in den offiziellen Ansprachen bei der 90-Jahrfeier des Luxemburger Handwerksverbandes verkündet, daß das Handwerk der größte Arbeitgeber des Landes ist und deshalb auch zu den Pfeilern der einheimischen Wirtschaft zählt.

Nichtsdestotrotz gab es seit der Industrialisierung des Landes wichtige strukturelle Entwicklungen innerhalb des Luxemburger Handwerks. Gab es im Jahr 1970 noch 5 004 Handwerksbetriebe, so hat sich deren Anzahl mittlerweile auf 3 984 verringert. Dennoch gab es in der selben Zeitspanne keinen Beschäftigungsrückgang. Die Verringerung der Anzahl an Handwerksbetrieben lag in Parallele mit einer Beschäftigungszunahme von 25 304 auf 43.002.

Die Ursachen, weshalb in den letzten 25 Jahren über 5 000 Handwerksbetriebe geschlossen wurden, sind nach Ansicht des Handwerksverbandes folgende: Einerseits hätten die strukturellen Anpassungsprozesse viele Betriebsinhaber zur Aufgabe gezwungen, andererseits habe das Handwerk mit fortschreitender Industrialisierung und der späteren Tertiarisierung zunehmend Probleme bei der Betriebsübernahme kennengelernt. Beide Prozesse hätten zu Betriebsvergrößerungen geführt, sei es auf horizontaler oder vertikaler Ebene. Insofern könne man die gegensätzlichen Phänomene der abnehmenden Anzahl an Betrieben mit der gleichzeitigen Beschäftigungszunahme in Einklang bringen, meint der Handwerksverband, der auch von einem Gesundheitsschrumpungsprozeß spricht.

Seit 1992 nimmt die Zahl der Niederlassungsermächtigungen wieder zu, dies sowohl für luxemburgische als auch für ausländische Betriebe. Der sprunghafte Anstieg der Niederlassungsermächtigungen für ausländische Betriebsunternehmer läßt sich nicht nur mit der Niederlassungsfreiheit für ausländische Einwohner im Großherzogtum erklären, vielmehr wirkt auch die relativ große wirtschaftliche Anziehungskraft des Landes auf ausländische Handwerksunternehmen.

Staffelt man die in Luxemburg ansässigen Handwerksunternehmen nach Betriebsinhabern auf, so kann man feststellen, daß über ein Viertel aller Unternehmer ausländischer Nationalität sind. 1990 waren es nach Angaben der Handwerkskammer 19 Prozent.

Der Handwerksverband ist der Auffassung, daß insbesondere die Förderungsmaßnahmen neben der stabilen konjunkturellen Situation der vergangenen Jahre zu der Zunahme an Betriebsgründungen geführt haben. Die Ausrüstungskredite für das Handwerk beliefen sich im Jahre 1994 auf 555,2 Millionen Franken. Insgesamt betrug die ausgezahlten Ausrüstungskredite und die finanziellen Förderungen durch das Rahmengesetz für den Mittelstand 1 145,5 Millionen F.

Man könne ohne Zweifel behaupten, daß die guten wirtschaftlichen und wirtschaftspolitischen Rahmenbedingungen die Attraktivität des luxemburgischen Handwerkssektors gesteigert haben, meint der Handwerksverband.

Die eigentliche Ursache für den Erfolg des Handwerks und für die wachsende wirtschaftliche Bedeutung der Klein- und Mittelunternehmen bestehe vor allem darin, daß sie aufgrund ihrer Struktur äußerst anpassungsfähig sind, so der Handwerksverband in seiner Festschrift zum 90. Jubiläum.

Die KMU könnten sich den kurzfristig veränderten wirtschaftlichen Gegebenheiten flexibel anpassen und stellen vor allem ihre Innovationsfähigkeit in den Vordergrund.

Betriebs- und Beschäftigtenzahlen im Handwerk

Jahr	Unternehmen	Arbeitnehmer	Beschäftigte
1970	5.004	17.246	23.304
1975	4.462	19.121	26.501
1980	4.018	24.032	29.656
1985	3.794	26.697	31.719
1990	3.780	34.146	38.933
1991	3.766	36.728	41.405
1992	3.822	38.215	42.878
1993	3.868	38.402	43.024
1994	3.984	38.329	43.002

Quelle: Handwerkskammer Luxemburg

Signature d'une «Convention de non-double imposition» entre le Luxembourg et la Tunisie

Le 27 mars, il fut procédé dans les locaux du Ministère des Affaires Étrangères, à la signature de la Convention de non-double imposition entre le LUXEMBOURG et la TUNISIE. Cette convention fut signée pour la partie luxembourgeoise par M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Étrangères, et pour la partie tunisienne par l'ambassadeur de Tunisie au Luxembourg, M. Tahar SIOUD.

Cette convention a pour but d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. Elle s'inscrit dans

le cadre des efforts du Gouvernement luxembourgeois qui visent à étendre le réseau des conventions fiscales.

La conclusion d'une telle convention est une des mesures nécessaires à la création d'un environnement fiscal qui encourage les investissements réciproques.

La Convention devra être ratifiée par les deux pays signataires et entrera en vigueur dès l'échange des instruments de ratification. Ses dispositions seront applicables à partir du 1^{er} janvier suivant son entrée en vigueur.

Estimation in Exponential

Let X_1, \dots, X_n be a random sample from an exponential distribution with mean θ . The likelihood function is

$$L(\theta) = \prod_{i=1}^n \frac{1}{\theta} e^{-x_i/\theta} = \theta^{-n} e^{-\sum_{i=1}^n x_i/\theta}$$

The log-likelihood function is

$$\ln L(\theta) = -n \ln \theta - \frac{1}{\theta} \sum_{i=1}^n x_i$$

The score function is

$$S(\theta) = \frac{d}{d\theta} \ln L(\theta) = -\frac{n}{\theta} + \frac{1}{\theta^2} \sum_{i=1}^n x_i$$

The Fisher information is

$$I(\theta) = -E \left[\frac{d^2}{d\theta^2} \ln L(\theta) \right] = \frac{n}{\theta^2}$$

The maximum likelihood estimator is

$$\hat{\theta} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n x_i$$

The asymptotic variance of $\hat{\theta}$ is

$$\text{Var}(\hat{\theta}) \approx \frac{1}{I(\hat{\theta})} = \frac{\theta^2}{n}$$

The asymptotic standard error of $\hat{\theta}$ is

$$\text{SE}(\hat{\theta}) = \frac{\theta}{\sqrt{n}}$$

The asymptotic confidence interval for θ is

$$\hat{\theta} \pm z_{\alpha/2} \frac{\hat{\theta}}{\sqrt{n}}$$

The asymptotic confidence interval for θ is

$$\hat{\theta} \pm z_{\alpha/2} \frac{\hat{\theta}}{\sqrt{n}}$$

The asymptotic confidence interval for θ is

$$\hat{\theta} \pm z_{\alpha/2} \frac{\hat{\theta}}{\sqrt{n}}$$

The asymptotic confidence interval for θ is

$$\hat{\theta} \pm z_{\alpha/2} \frac{\hat{\theta}}{\sqrt{n}}$$

The asymptotic confidence interval for θ is

$$\hat{\theta} \pm z_{\alpha/2} \frac{\hat{\theta}}{\sqrt{n}}$$

The asymptotic confidence interval for θ is

$$\hat{\theta} \pm z_{\alpha/2} \frac{\hat{\theta}}{\sqrt{n}}$$

The asymptotic confidence interval for θ is

$$\hat{\theta} \pm z_{\alpha/2} \frac{\hat{\theta}}{\sqrt{n}}$$

The asymptotic confidence interval for θ is

$$\hat{\theta} \pm z_{\alpha/2} \frac{\hat{\theta}}{\sqrt{n}}$$

The asymptotic confidence interval for θ is

$$\hat{\theta} \pm z_{\alpha/2} \frac{\hat{\theta}}{\sqrt{n}}$$

The asymptotic confidence interval for θ is

$$\hat{\theta} \pm z_{\alpha/2} \frac{\hat{\theta}}{\sqrt{n}}$$

The asymptotic confidence interval for θ is

$$\hat{\theta} \pm z_{\alpha/2} \frac{\hat{\theta}}{\sqrt{n}}$$

The asymptotic confidence interval for θ is

$$\hat{\theta} \pm z_{\alpha/2} \frac{\hat{\theta}}{\sqrt{n}}$$

The asymptotic confidence interval for θ is

$$\hat{\theta} \pm z_{\alpha/2} \frac{\hat{\theta}}{\sqrt{n}}$$

The asymptotic confidence interval for θ is

$$\hat{\theta} \pm z_{\alpha/2} \frac{\hat{\theta}}{\sqrt{n}}$$

The asymptotic confidence interval for θ is

$$\hat{\theta} \pm z_{\alpha/2} \frac{\hat{\theta}}{\sqrt{n}}$$

The asymptotic confidence interval for θ is

The asymptotic confidence interval for θ is

The asymptotic confidence interval for θ is

The asymptotic confidence interval for θ is





À l'écoute de nos **COMMUNES:** Projets et Réalisations

LUXEMBOURG, – capitale et Ville-siège européenne – réalise son Musée d'Histoire

Inauguration le 22 juin 1996

Capitale du Grand-Duché, Ville plus que millénaire, Ville-siège d'institutions de la Communauté européenne depuis la création de celle-ci par la signature des Traités de ROME- relatifs à l'Union économique européenne, comme de l'EURATOM- le 25 mars 1957, antérieurement déjà cité ayant accueilli en son Hôtel de Ville les Présidents de Gouvernement à l'installation de la première Haute Autorité de la CECA le 10 août 1952, LUXEMBOURG était devenue une des capitales où la nouvelle Europe devait se construire, ensemble avec STRASBOURG, plus tard avec STRASBOURG et BRUXELLES.

Notons que dès 1943, un Premier Ministre britannique visionnaire, en l'occurrence Winston CHURCHILL avait avancé l'idée-maître du "Conseil Européen", concept que le grand politicien britannique précisa en 1946 à ZURICH quand il statua: "Il n'y a qu'un remède. Nous devons créer un genre d'Etats-Unis d'Europe et le premier pas résidera dans la constitution d'un Conseil européen".

L'avant-garde du mouvement européen était en fait constituée par l'Union Européenne des Fédéralistes-U.E.F.-, créée en 1946 également par Henri BRUGMANS, avec l'appui des Eugen KOGON, Ignaz SILONE, Carlo SCHMID et d'autres, l'U.E.F. démarrant pleinement ses travaux en 1947.

LUXEMBOURG eut également "sa section" à l'Union Parlementaire Européenne créée en 1947, Institution unificatrice de la première "heure européenne", présidée par un Comité coordinateur, sous l'égide de Duncan SANDYS.

Tous ces efforts d'union et d'échange aboutirent à la création d'un Comité International au Congrès de LA HAYE, du 7 au 11 mai 1948, comité dont dépendirent trois Commissions: la politique avec RAMADIER, l'économie avec présidence VAN ZEELAND, la culture sous MADARIAGA finalement. Plus de 1.000 délégués, dont les représentants des associations à "vocation européenne", de même que 70 ministres en titre ou anciens responsables furent de ce premier Congrès à LA HAYE.

La ville de LUXEMBOURG connut d'autres primeurs politiques, dont le Premier Conseil européen spécial, réuni à l'Hôtel de Ville le 8 septembre 1952, sous la présidence du Chancelier allemand Konrad ADENAUER; la première audience de la Cour de Justice européenne au Cercle municipal le 28 octobre 1954, une grande concertation franco-allemande avec MM. Guy MOLLET et Konrad ADENAUER à l'Hôtel des Terres Rouges encore à LUXEMBOURG, le 4 juin 1956; l'inauguration de la première Ecole Européenne à LIMPERTSBERG le 11 décembre



L'entrée du Musée se trouve dans la Rue du St.-Esprit, où une verrière, belle et fonctionnelle, assure un accueil prometteur.



Maquette urbaine vers 1867

1957, la visite-échange avec le Bourgmestre de BERLIN Willy BRANDT le 8 mai 1957 également, l'importante réunion de concertation entre les Présidents HALLSTEIN, Commission du Marché commun, ARMAND pour l'EURATOM et FINES pour la Haute Autorité CECA, le dixième Anniversaire de la Déclaration de Robert SCHUMAN, commémoré en séance solennelle à LUXEMBOURG, le 8 mai 1960 finalement.

Ces brefs rappels pour resituer la capitale luxembourgeoise dans le contexte européen des cinquante dernières années, toute millénaire qu'elle est, ayant connu de nombreuses invasions et guerres au fil des siècles...

Sa situation géographique et la configuration géologique, de part et d'autre d'une profonde vallée étroite, ont déterminé pour LUXEMBOURG un destin de forteresse, naturelle d'abord, militaire ensuite. "Objet" de convoitise de ces faits pour les puissants voisins et leurs souverains à diverses époques de notre histoire nationale, LUXEMBOURG se confond en bien des points communs, en majeure partie pour ainsi dire, avec l'histoire de l'Europe en général.

Conscients depuis bien plus longtemps de la nécessité de présenter aux autochtones comme aux visiteurs les faits, curiosités et beautés, l'histoire et les aléas concernant la capitale, les édiles municipaux prirent la décision quant à la création du nouveau musée, - avant-projet datant d'une dizaine d'années environ, réalisation directe qui devait s'étirer sur quelque 6 à 7 ans.

Mais le projet est admirable et d'importance, - et finalement, on n'aura rien perdu pour avoir laissé mûrir les idées-maîtresses du début, tout en mettant en compte également des pertes de temps, suite à des nécessités d'aménagement ou de changements qui se sont manifestées au cours de la réalisation.

Une porte entrouverte

Plus récemment, - en février 1996 - la presse et d'autres intéressés directs ont pu avoir un très révélateur avant-goût de visite guidée "sur les lieux", où l'intérieur même prend belles formes, une ouverture-inauguration solennelle pouvant désormais être envisagée après la Pentecôte 1996, le 22 juin prochain exactement.

Que fut la conception architecturale d'ensemble qui en surprit plus d'un à l'intérieur de l'imposant volume muséal! 38 salles sur six niveaux d'exposition : il y aurait de quoi donner le vertige, si on n'avait pas tout fait pour que les futurs visiteurs s'y retrouvent et puissent prendre un réel plaisir à une découverte qui, d'ores et déjà, s'annonce richissime, multiple et garantie par une disposition "aérée" et claire. A commencer par l'entrée Rue du St-Esprit, où une verrière, belle et fonctionnelle, assure un accueil prometteur...en vue d'une tournée-visite historique, chronologiquement et thématiquement conçue, soigneusement réalisée dans le détail!

Gravir des étages....

Le visiteur gravira les étages depuis le niveau zéro, creusé dans la roche, jusqu'au "grenier", au sommet, en passant par les ancestrales caves et les maisons bien campées des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, le programme de la tournée instructive distinguant trois grandes étapes dans l'historique très riche d'un passé complexe de la ville de LUXEMBOURG, dont:

* "L'accession au statut urbain", période englobant les tout premiers signes et les traces marquantes d'occupation au XV^e siècle;

* Une deuxième phase, allant du XV^e à l'année 1795 ou la période de la Révolution française, localement caractérisée comme site urbain de l'Ancien Régime, - situation stratégique de la ville en tant que forteresse - devenant peu à peu un chef-lieu de province, siège d'institutions les plus diverses dont celles politiques, période où l'influence de l'Eglise reste patente, sinon forte.

* Enfin, au cours des XIX^e et XX^e siècles, la ville manifeste son émancipation progressive, s'affirmant comme capitale nationale et en tant que ville-siège européenne, comme "une des capitales" de l'Union européenne; en résumé, on pourrait dire que les niveaux inférieurs du musée matérialisent les aspects urbanistiques et le matériel de l'évolution, tandis que les derniers étages sont plutôt consacrés aux aspects politiques et culturels de la cité, à son évolution, ainsi qu'à la vie et de ses habitants.

Expositions thématiques

Dans les salles particulières du musée des expositions temporaires privilégiant un regard thématique seront présentées, à sujets plus purement historiques ou artistiques, essentiellement aussi des prêts temporaires, se limitant dans la durée; d'autre part des expositions rétrospectives auront pour thème l'actualité au fil des semaines et mois.

Didactiquement, on n'a pas oublié les enfants et adolescents: ils pourront se "préparer" à une visite dans des espaces qui leur fourniront en résumé les substances historiques ou culturelles à découvrir. Librairie et cafétéria compléteront avantageusement l'infrastructure du musée.

A l'écoute de Madame Danièle WAGENER

D'ores et déjà, on connaît la personne compétente qui dirigera le musée de la Ville: Madame Danièle WAGENER qui s'est occupée essentiellement de la conception des diverses sections muséales, ceci depuis 1989-90.

Après des études de l'art à l'Université Libre de BRUXELLES, Danièle WAGENER a fait un Master of Art à l'Université COLUMBIA de NEW YORK; revenue au Luxembourg en 1982, elle a travaillé en free-lance dans son domaine de prédilection: l'histoire et les arts, réalisant des critiques de presse, procurant des expertises, comme des conférences sur les sujets les plus divers.

C'est finalement sur près de dix ans que Danièle WAGENER travaille sur "son" grand projet, le musée municipal: conception générale, programmé d'ensemble et de détail, agencement, gestion, constitution des collections; accessoirement, Madame WAGENER assume également la mise en valeur et la gestion artistique de la VILLA VAUBAN, galerie d'art municipale. C'est à ce titre qu'elle coopéra efficacement à la présentation des prestigieuses collections que "LUXEMBOURG '95" offrit à la Villa VAUBAN, dont la splendide rétrospective sur l'ébéniste luxembourgeois Bernard MOLITOR, show qui accueillit près de 8.000 experts curieux et visiteurs ravis.

De toute évidence, la constitution de collections représentait-elle la partie congrue du travail à réaliser, sinon la plus difficile; certaines collections faisaient complètement défaut, alors que d'autres étaient plutôt du "genre maigre": Côté documents officiels, tableaux et photos, films et affiches, objets d'art et ustensiles, monnaies anciennes, armes, dessins et plans, beaucoup manquait ou se trouvait être en état fragmentaire. Aussi les salles de ventes, antiquaires et collectionneurs - eurent-ils la visite fréquente de Madame WAGENER, ceci de par l'Europe. Ces recherches et acquisitions furent un travail de patience et de flair, prenant bien des mois et occasionnant force déplacements et voyages; au hasard des investigations artistiques et historiques, de belles collections purent être réunies, des pièces de grande valeur dénichées, des collections rares minutieusement analysées...

Mais tout n'est pas sujet à être acheté: il fallut dès lors entrer en contact avec des collectionneurs privés, dans le but d'une mise à disposition temporaire d'oeuvres pour le musée. La Cour grand-ducale, la Cour royale des Pays-Bas, le Musée d'Histoire et d'Art de l'Etat, divers presbytères et les églises de la ville, des Musées de Berlin, comme encore des particuliers comptent au nombre des prêteurs.

Idées et conception: en résumé

Installé rue du Saint-Esprit, au coeur de la vieille ville, le Musée d'Histoire de la Ville de LUXEMBOURG ouvrira ses portes après la Pentecôte. Y seront accueillies les collections permanentes ainsi que des expositions temporaires qui illustreront de façon originale l'histoire plus que millénaire de la capitale du Grand-Duché.

L'un des devoirs d'une ville étant la protection et la valorisation de son patrimoine architectural, le site choisi pour abriter le Musée d'Histoire de la Ville de LUXEMBOURG est un ensemble restauré de quatre anciennes maisons bourgeoises de la rue du Saint-Esprit, datant des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles et comprenant des vestiges remontant jusqu'au Moyen-Âge.

Une étude archéologique a non seulement permis de comprendre la chronologie des bâtiments, mais a également enrichi la conception architecturale et muséographique. Deux exemples de l'adaptation réussie de l'architecture ancienne aux exigences de la modernité sont la verrière "flottante" et l'ascenseur panoramique qui traverse le musée sur toute sa hauteur, ouvrant des perspectives spectaculaires au visiteur, notamment sur la vieille ville.

L'architecture du musée frappe par sa verticalité, reflet de la configuration de la ville caractérisée par le contraste entre ville haute et ville basse. Cette verticalité, qui est également exprimée par le logo, est transposée dans la structure même du musée qui comporte 8 niveaux, dont 6 sont ouverts au public.

A l'instar de la ville dont il est le miroir, le musée est lui-même composé de deux parties: tandis que les étages situés en dessous de l'entrée de la rue du Saint-Esprit relatent l'évolution architecturale et urbanistique de la cité, les étages supérieurs abordent l'histoire des idées, l'histoire sociale et culturelle ainsi que la politique.

Les collections qui ont été rassemblées pendant les dernières années illustrent l'histoire de la ville qui est axée autour de trois étapes majeures: l'accession au statut urbain, la ville d'Ancien Régime et la capitale nationale, puis européenne. Provenant de fonds appartenant à la Ville, d'acquisitions ou de prêts effectués auprès de particuliers, de collectionneurs et d'antiquaires ou d'autres musées, les collections du Musée d'Histoire de la Ville de LUXEMBOURG représentent plus d'un millier d'objets encore démultipliés par les possibilités offertes par le système multimédia interactif. Ce système donne au visiteur l'occasion de découvrir le musée à son propre rythme, de façon chronologique ou thématique, à travers les objets exposés, mais aussi à travers les bornes multimédia qui permettent l'accès à une dizaine de milliers de documents et quelques 60 séquences animées audiovisuelles illustrant l'évolution de la ville des origines à nos jours.

Parfaitement intégré au circuit touristique de par sa situation en pleine vieille ville, le nouveau musée constitue certainement un attrait supplémentaire pour la ville de LUXEMBOURG, et ce pour un public autochtone aussi bien qu'international.

Les maquettes

Afin que le visiteur puisse se faire une idée concrète de l'évolution de la ville au cours des siècles, le Musée d'Histoire de la Ville de LUXEMBOURG lui propose 7 superbes maquettes en bois d'érable réalisées par les ateliers Philippe SIMON. 6 maquettes urbaines à échelle 1:666 sont mises en place sur les trois niveaux inférieurs (niveaux 0,1 et 2) du musée. Elles illustrent le développement urbanistique de LUXEMBOURG.

Afin d'en faciliter la lecture, les maquettes urbaines ont toutes la même taille (entre 8,5 et 9 m²), la même échelle et le même contour. En outre elles sont toutes orientées au nord réel, orientation matérialisée par deux axes qui se coupent au milieu des maquettes, à l'emplacement même du Musée. Le visiteur découvrira également une superbe maquette architecturale à échelle 1:200 du château de MANSFELD que celui-ci fit ériger au XVI^e siècle, dans le faubourg de CLAUSEN.



Une des ancestrales caves

L'ascenseur panoramique

Un exemple concret de l'adaptation réussie de l'architecture ancienne aux exigences de la modernité, c'est l'ascenseur panoramique qui traverse le musée sur toute sa hauteur, ouvrant des perspectives spectaculaires au visiteur. Avec ses 18 m² l'ascenseur est une salle en soi, orientée sur les faubourgs, et qui peut accueillir jusqu'à 65 personnes. Ainsi 1 à 2 groupes peuvent se déplacer facilement, sans pour autant gêner le flux des visiteurs. Le plafond de l'ascenseur est celui de la plus belle des pièces à l'emplacement desquelles il se trouve. Grâce aux parois intérieures vitrées et à la vitesse réduite, le visiteur pourra admirer la roche apparente dans les étages enterrés et profiter du panorama du Grund et du plateau du Rham dans les niveaux supérieurs. En prenant l'ascenseur, toute la stratification urbaine de la Ville de LUXEMBOURG s'offre au visiteur, lui faisant traverser 2000 ans d'histoire en quelques minutes.



L'ascenseur panoramique

Le système multimédia et interactif

Grâce à un réseau informatique de communication, interactif et multimédia, le visiteur peut composer sa propre visite et donc découvrir le musée à son propre rythme, de façon chronologique ou thématique. Des postes informatiques faciles à manier et installés à des endroits-clé collectent les données personnelles du visiteur, lui facilitant l'organisation de sa visite. Des écrans de consultation audiovisuelle qui se trouvent dans les salles d'ex-

position permettent au public d'obtenir des informations qui ne lui sont pas disponibles à l'endroit où il se trouve, comme des documents et des objets – soit exposés à un autre endroit du musée, soit extérieurs au musée. Les pupitres "ville interactive" installés près des maquettes proposent des films et des clips qui facilitent la compréhension de l'évolution de la ville en comparant les maquettes à la ville actuelle. Finalement, installé dans un fauteuil de repos équipé d'une console interactive, le visiteur a la possibilité de parcourir à loisir l'ensemble du musée virtuel.

"Carte de visite" du Musée

Le volume total du nouveau musée municipal est d'importance, tout comme sa surface globale ne fait pas moins de 6.000 m², dont 3.900 m² pour la surface nette d'exposition. Le musée est aménagé sur 8 niveaux, dont 6 seront visitables, 2 salles d'expositions temporaires complétant les infrastructures d'exposition permanente.

On présume qu'à l'ouverture quelque 1.000 objets, tableaux, et oeuvres d'art, documents, plans et cartes ou autres affiches seront exposés, à côté de 7 maquettes d'envergure, dont la supermaquette illustrant les différentes étapes de l'urbanisation de la capitale. Pas moins de 20.000 m³ de roche ont été excavés pour réaliser les niveaux inférieurs; 60 corps de métiers ont contribué à la réalisation des travaux qui se sont échelonnés sur plus de 6 ans.

Deux ascenseurs panoramiques, dont un hydraulique de 18m² de plate-forme, ont été aménagés, ce dernier pouvant accueillir jusqu'à 65 personnes; c'est dire que les groupes y circuleront avec toutes les commodités possibles et souhaitées. Les dépenses à la réalisation devraient se chiffrer autour de 1,3 milliards de LUF, la gérance annuelle devant causer des dépenses de l'ordre de 35 millions de francs. Les prix d'entrée sont fixés à 200 francs pour adultes, 150 Luf par tête pour les groupes ou les enfants, une entrée gratuite étant assurée aux enfants de moins de 12 ans.

Informations générales

Adresse: Musée d'Histoire de la Ville de LUXEMBOURG 14, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg – Téléphone: (00 352) 4796-2766 -Fax: (00 352) 47 17 07.

Heures d'ouverture: MA, ME, VE, SA, DI: 10.00 - 18.00 hrs – JE: 10.00 - 20.00 hrs- fermé: lundi.

Une nouvelle sculpture pour la Grand-Rue à LUXEMBOURG

La zone piétonne Grand-Rue de la ville haute se verra bientôt enrichie d'une oeuvre artistique supplémentaire. A quelques mètres de l'intersection de la Grand-Rue et de la Rue BECK sera implantée, à la hauteur des maisons 74 et 76 de la Grand-Rue, une sculpture-fontaine de Bertrand NEY, qui, en quelque sorte, devra former un pendant à la sculpture "Hämmelsmarsch" de Will LOFFY, érigée en 1982 au Puits Rouge.

Le projet de Bertrand NEY a été sélectionné pour son aspect esthétique, la simplicité des formes et la sérénité qui s'en dégage à la suite d'un concours lancé par la Ville de LUXEMBOURG et arbitré par un jury en mai 1995. La sculpture, aux dimensions 2,20 m x 0,80 m x 3,50 m sera réalisée en granit Rose la Clarté. L'eau qui s'en écoulera par quatre orifices, sera collectée en bas en un vasque rectangulaire et réintroduit au circuit.

Dans le prochain «Bulletin» nous présenterons les projets et réalisations des Communes de RUMELANGE, MONDERCANGE, GREVENMACHER, ROSPORT et REMERSCHEN/section de Schengen.

«Rocade de BONNEVOIE»

Le projet de la «Rocade de BONNEVOIE» date des dernières années 60, constituant une partie du Plan VAGO; la «Rocade» déchargera essentiellement l'Avenue de la Gare d'une partie de son trafic.

Ratifié définitivement par le Conseil municipal le 30 mars 1992, les premiers travaux débutèrent en novembre de la même année. Au printemps 1993, d'importants travaux furent réalisés, dont la démolition d'anciennes maisons Rue du Fort NEIPERG, Rue BENDER et au Boulevard d'AVRANCHES, la pose de multiples conduites souterraines, la démolition d'un rocher - large de quelque 2 mètres - le long des voies de chemin de fer, un travail difficile entre tous et effectué la nuit, la couverture par dalles en béton des installations de la voirie CFL dès l'automne 1993: entre la Rue de BONNEVOIE et le Boulevard d'AVRANCHES devait naître ainsi un tunnel de 415 m de long; simultanément une grande aire de parking, pour quelque 560 véhicules, fut créée.

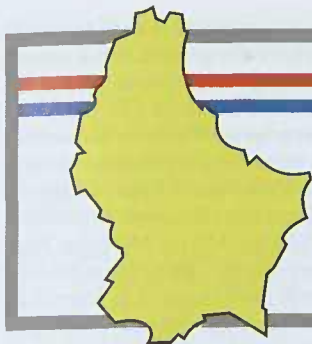
Au-dessus de ladite surface de parking, des bâtiments administratifs et de commerce, de 6 étages, devront être réalisés dans les années à venir, alors que le parking sera opérationnel dès 1996. Le long du Boulevard d'AVRANCHES, un important hôtel sera construit.



Une partie de la «Rocade de BONNEVOIE»

L'étude et l'installation du dispositif de la fontaine sont effectuées par la Manufacture Protoculaire et Conceptions de Saint-MARD en Belgique, tandis que le Service de la Voirie de la Ville de LUXEMBOURG réalise le gros-oeuvre et pourvoit, en collaboration avec le Service de l'Électricité, à l'éclairage de la sculpture. Le suivi du projet est assuré par le groupe de travail "zone piétonne" de la ville.

L'artiste Bertrand NEY, né en 1955, a su se faire une renommée au Grand-Duché de LUXEMBOURG et au-delà des frontières à travers ses expositions personnelles et la participation à des expositions collectives ainsi que par des oeuvres ornant de grands immeubles. La sculpture qu'il réalise pour le compte de la Ville de LUXEMBOURG apportera sans aucun doute une note rafraîchissante à la ville haute, tout en témoignant de l'importance de la culture en tant qu'élément essentiel de la vie et de l'attrait urbain.



Le LUXEMBOURG, aux quatre coins...

La Ville d'ESCH/ALZETTE compte 25.970 habitants

Au 31 décembre 1995 la Ville d'ESCH/ALZETTE comptait 25.970 habitants, soit 360 de plus qu'à la fin 1994.

Avec ce chiffre l'évolution positive de la population eschoise se confirme, à part l'année 1992 la population n'a cessé de croître au cours des 8 dernières années.

ESCH comptait au 31 décembre 1995 15.571 Luxembourgeois pour 10.399 étrangers, provenant de 66 pays différents. Les groupes d'origine étrangère les plus nombreux furent les Portugais (20,86 % de la population totale), Italiens (7,07 %), Français (4,22 %) et les citoyens de l'Ex-Yougoslavie (2,41 %).

« LUXEMBOURG AIR RESCUE »

Bilan 1995: 58.719 membres, 403 missions

La «LUXEMBOURG AIR RESCUE», seule organisation luxembourgeoise de secours à opérer des hélicoptères a présenté son bilan d'activité pour l'année 1995.

Au 31 décembre 1995, 58.719 personnes furent membres de la «LUXEMBOURG AIR RESCUE», un chiffre en nette progression depuis l'année 1994 quand les responsables de l'Asbl comptaient moins de 32.000 membres.

L'acquisition et la mise en service d'un deuxième hélicoptère de secours constituait un autre point fort de l'année 1995. À quel point ce deuxième hélicoptère était indispensable ressort des chiffres du bilan d'activité. L'ancien hélicoptère «Christoph Lux 1» effectuait 228 missions de secours, le nouveau venu «Christoph Lux 2» fut appelé 175 fois en mission.

Les subsides de l'État en faveur de l'Asbl «LUXEMBOURG AIR RESCUE» ne suffisant pas à couvrir les frais importants de fonctionnement de l'Association, l'équipe autour du Président René CLOSTERS serait heureuse de pouvoir accueillir de nouveaux membres.

Des renseignements peuvent être obtenus au Secrétariat de «LUXEMBOURG AIR RESCUE» (175a, rue de Cessange L-1321 Luxembourg / Tél.: 48 90 06)

Le Directeur du Syndicat des Eaux du Sud (SES), Ernest REITER, a pris sa retraite

À compter du 1^{er} janvier 1996, Ernest REITER, Directeur du SES depuis 1960 a pris sa retraite.

Au cours d'une cérémonie d'adieu dans les locaux du SES à KOERICH, le président du Syndicat des Eaux du Sud, le Maire d'ESCH/ALZETTE François SCHAACK certifia une gestion parfaite du SES à Ernest REITER.

Ernest REITER fut né le 1^{er} janvier 1931; après ses études secondaires il fit ses études universitaires à LIÈGE qu'il termina en 1956 avec le titre d'ingénieur civil électricien et mécanicien. Après 3 ans passés comme ingénieur au service des eaux de Hadir à DIFFERDANGE, Ernest REITER rejoignit le SES qu'il ne devait plus quitter jusqu'à la retraite.

Ernest REITER fut co-fondateur de l'Union Européenne des Associations Nationales des Distributeurs d'Eau (EUREAU) qu'il présida de 1979 à 1981 et de 1992 à 1994, il fut, en outre, membre du Comité Européen d'Études de la Corrosion et de la Protection des Canalisations ainsi que de l'Association Internationale des Distributeurs d'Eau.

Une affiche luxembourgeoise sélectionnée pour les Nations Unies

L'affiche réalisée par une jeune élève du Lycée technique Michel LUCIUS, Maud HOFFMANN, a été retenue par le Lions Club de Luxembourg pour représenter le Luxembourg au concours d'affiches sur le thème "La paix nous apportera la liberté". Le 12 janvier, à l'occasion de la publication du résultat du concours d'affiches mis sur pied par les Lions Club luxembourgeois parmi les élèves de 11 à 13 ans des lycées, le gouverneur du district 113 des Lions Club, Monsieur Jean-Paul JUNCKER, a précisé: "Notre pays est peut-être un havre de paix dans une Europe stabilisée, mais nous sommes quand même les témoins apparemment impuissants de conflits armés chez nos voisins plus ou moins proches". Pour les responsables, il s'agissait de sensibiliser, à travers ce concours d'affiches, les jeunes à une réflexion sur la paix. Certes, il n'est pas facile de s'imaginer comment les jeunes peuvent contribuer à rétablir la paix partout dans le monde alors qu'il y a tant de conflits ouverts ou latents. Mais: "La pratique journalière de la tolérance et de la compréhension entre les hommes de tous les âges, également dans les régions qui semblent loin de la guerre, est une des conditions pour assurer une cohabitation paisible", a poursuivi Monsieur JUNCKER. L'affiche sélectionnée a maintenant une chance d'être exposée, avec 22 autres affiches, au siège de l'Organisation des Nations Unies à NEW YORK.

«L'autre regard sur l'année culturelle»

Le recueil des contributions du «TAGEBLATT» sur «LUXEMBOURG - Ville européenne de la Culture 1995» fut présenté récemment au public, le 18 janvier 1996.

Le recueil est édité en 6 volumes, «Rencontres de Luxembourg», «Itinéraires croisés», «La maison d'en face», «Regards d'écrivains», «Grands entretiens du Tageblatt» et «Société en mutation», tous des articles publiés quotidiennement au «Tageblatt» au cours de l'année culturelle.

Le recueil, édité par Editpress en collaboration avec Philip MORRIS Luxembourg est disponible dans toutes les librairies. Son prix est de 2.000 Flux.

Ouverture de la nouvelle salle des véhicules à Diekirch

Depuis son inauguration en septembre 1984, le "Musée national d'histoire militaire" de DIEKIRCH a été continuellement agrandi et complété. Ce fut encore une fois le cas dernièrement, lorsque le 20 janvier 1996, exactement 51 ans depuis la libération de la ville par les troupes du Général PATTON, une salle de 300 m² dans laquelle sont exposés des véhicules militaires américains et allemands ayant participé à l'offensive des Ardennes en 1944/45 a pu être inaugurée officiellement.

Ces véhicules ont été restaurés minutieusement pendant 2600 heures de travail et sont maintenant exposés presque dans leur état original dans une annexe aux bâtiments de l'ancienne brasserie qui est accessible à partir du premier étage du musée. On peut admirer ainsi, du côté des véhicules militaires américains, le camion 18 tonnes "M4", un "Half-Truck", plusieurs "Dodge" et autres "GMC", la fameuse Jeep et une Harley Davidson.

Du côté allemand on trouve le "VW-Kübelwagen", une moto Zündapp et diverses pièces d'artillerie. Le but recherché du musée s'avère être une présentation équilibrée et sans parti pris mais avant tout vivante de situations dans lesquelles soldats américains et allemands ainsi que la population civile se sont trouvés lors de la bataille des Ardennes, comme l'a relevé Monsieur Roland GAUL lors de son allocution.

Sports luxembourgeois 1995

L'ALPS a publié sa rétrospective sportive de l'année 1995

L'Association Luxembourgeoise de la Presse Sportive (ALPS) et son Président Erw BARTHEL ont présenté, le 19 janvier 1996, au siège de la Banque Générale à LUXEMBOURG, la rétrospective sportive de l'année 1995.

En présence du Ministre de la Jeunesse et des Sports Alex BODRY, du Président du Comité Olympique et Sportif Norbert HAUPERT, du Commissaire aux Sports Georges LANNERS et du Secrétaire Général de la Banque Générale Kik SCHNEIDER, le Président Erw BARTHEL a placé la parution de cette rétrospective dans le cadre de réflexions ayant débuté il y a des années sur l'opportunité de rassembler les performances des sportifs luxembourgeois en une publication annuelle.

Après les travaux de préparation divers membres de l'ALPS commencèrent à rédiger leurs contributions et, la Banque Générale, le Ministère des Sports et le Comité Olympique et Sportif ayant signalé leur volonté de contribuer financièrement à une telle publication, l'oeuvre, forte de 200 pages et comportant de nombreuses photos en noir et blanc et en couleurs était prête à paraître.

Sur ces 200 pages le lecteur trouvera de nombreuses informations sur le sport luxembourgeois avec, comme sujet principal, des pages spéciales consacrées aux Jeux des Petits États d'Europe, organisés en 1995 à LUXEMBOURG.

Exposition philatélique consacrée à la Grande-Duchesse CHARLOTTE à l'occasion du trentième anniversaire du Cercle Philatélique de MONDERCANGE

Le Cercle Philatélique de MONDERCANGE, dont la fondation remonte au 25 juin 1966, fête donc cette année-ci son trentième anniversaire. Dans le cadre de cette commémoration, une expo-

sition, consacrée au centième anniversaire de la naissance de la Grande-Duchesse CHARLOTTE a été organisée. Cette exposition qui a eu lieu du 20 au 23 janvier 1996, comportait près de 170 timbres-poste à l'effigie de la Grande-Duchesse CHARLOTTE ainsi qu'un grand nombre de photographies. Parmi les nombreuses personnalités présentes lors du vernissage figuraient le bourgmestre Camille MEDINGER, le député-maire Roger KLEIN, le député et échevin Ady JUNG. Dans son allocution, le président du Cercle philatélique de MONDERCANGE, Monsieur René BIRSCHEM, a fait un bref historique de l'association jubilaire et a souligné qu'en 1973 le Cercle avait organisé la Journée du Timbre qui pour la première fois se tenait dans une autre ville que Luxembourg et que quelques années plus tard le Congrès national de la philatélie avait eu également lieu à MONDERCANGE. Ce fut ensuite Monsieur Francis KRACK qui traça le cadre historique de l'exposition et releva que, depuis 1890, année à partir de laquelle des portraits de membres de la Famille grand-ducale figuraient sur des timbres, aucune autre personne n'avait été représentée autant de fois que la défunte Souveraine. Le président de la F.S.P.L., Monsieur Jos WOLFF, après un exposé sur l'évolution des timbres-postes au Grand-Duché, a félicité les dirigeants du Cercle philatélique de MONDERCANGE pour leur dévouement et leur initiative.

Au Centre culturel et d'éducation populaire de LUXEMBOURG-BONNEVOIE

La séismologie au Grand-Duché de Luxembourg

Le 22 janvier, le Centre culturel et d'éducation populaire (Volksbildungsverein) de LUXEMBOURG-BONNEVOIE avait invité à une conférence qui avait pour objet la présentation de la séismologie et de la géodynamique dans notre pays. Le conférencier, Monsieur Johnny FLICK, directeur du Centre européen de géodynamique et de séismologie de WALFERDANGE, a fourni d'intéressants renseignements sur ce Laboratoire de Géodynamique établi depuis 1968 dans une galerie latérale d'une ancienne mine de gypse à WALFERDANGE. Il est à noter que les avantages de ce site se trouvant à 80 m de profondeur sont les suivants: la microsismicité tolérable de la croûte terrestre à cet endroit; la température très stable à 1/100 de degré Celsius; l'absence totale d'eau, donc l'humidité réduite dans les galeries dans lesquelles se trouvent les instruments; l'accès pratiquement horizontal.

L'activité dans le domaine de la recherche scientifique en géodésie et en géophysique à Luxembourg doit ses origines à l'initiative du professeur Paul MELCHIOR de l'Observatoire Royal de BRUXELLES. La mise en station des premiers instruments a eu lieu en mars 1963. Après 5 années d'expérimentation aux casemates du Saint-Esprit et au tunnel de canalisation de la ville de LUXEMBOURG, l'installation d'un laboratoire souterrain belgo-luxembourgeois a commencé à WALFERDANGE en 1968. Un des domaines de recherche en géodynamique est celui des marées terrestres à l'échelle planétaire, l'autre celui des tremblements de terre, soit à l'échelle planétaire, soit à l'échelle continentale ou régionale.

Les objectifs fondamentaux du Centre de WALFERDANGE sont le développement de la coopération européenne au niveau de la recherche scientifique en géodynamique et en séismologie, appliquée à la prévention des catastrophes naturelles. L'étude relative à la tectonique des plaques, partie de l'enveloppe rigide de la terre, nommée la lithosphère représente le point principal de la séismologie. Cette partie présente une épaisseur d'environ 85 km et "nage" sous forme de multiples pièces fragmentées sur une couche plus chaude du manteau, partiellement fondue ou en état élastico-visqueux nommée l'asténosphère.

Monsieur FLICK a rappelé que le 13 avril 1992 un séisme a été remarqué au Luxembourg mais que ce dernier n'était pas comparable aux catastrophes dévastatrices comme en 1906 à SAN FRANCISCO, en 1960 à SANTIAGO de CHILI au Chili, en 1964 à ANCHORAGE en Alaska ou encore aux tremblements de terre ayant détruit des villes entières en Chine et au Japon, comme celui du début de l'année passée qui a détruit la ville de KOBE au Japon.

Finalement, il y a lieu de remarquer qu'en dépit d'instruments de mesures de plus en plus sophistiqués, il n'est pas encore possible aux chercheurs de faire des prévisions tout à fait fiables quant aux séismes potentiels.

«DUDELANGE 1995, une rétrospective» par Raymond SCHMIT

Le 25 janvier 1996, le Député-Maire de DUDELANGE, Mars DI BARTOLOMEO présenta avec Raymond SCHMIT, l'auteur, la brochure «DUDELANGE 1995, une rétrospective», dans laquelle les événements marquants de l'année écoulée sont retracés.

Dans sa préface, Raymond SCHMIT analyse la situation démographique de la ville de DUDELANGE, situation nettement meilleure qu'on ne pouvait le penser il y a une dizaine d'années, quand la quasi totalité des activités sidérurgiques de la forge du Sud quittèrent DUDELANGE. Néanmoins, les efforts des autorités communales en matière d'urbanisation auraient permis de revitaliser la ville, qui, au cours de l'année 1995, a vu sa population s'accroître de 1.500 unités.

Par la suite, Raymond SCHMIT fait revivre tous les moments importants de l'année écoulée, des faits divers, les manifestations culturelles et sportives.

"The American International School of Luxembourg" compte 465 élèves

Ecole privée sans but lucratif, "The American International SCHOOL" LUXEMBOURG compte 465 élèves, ses salles et locaux se trouvant dans l'ancien Cloître de la Rue de la Faïencerie; la fondation de l'établissement remonte à 1963 par la Société DU PONT de NEMOURS, sous la désignation de "The American School of Luxembourg". Depuis sa réorganisation en 1972, l'école porte le statut d'une association sans but lucratif, l'attribut "international" y ayant été ajouté pour la raison que des étrangers de plus en plus nombreux s'y inscrivent. Le préscolaire-maternel reçoit des enfants à partir de l'âge de trois ans, les cours s'étendant jusqu'à la division 12, pas moins de douze nationalités également se trouvant sur les registres scolaires.

L'établissement offre d'excellentes possibilités de préparation à des études ultérieures aux États-Unis, préparant directement le "Preliminary Scholastic Aptitude Test" (NMSQT) ainsi que les "Scholastic Tests I et II" pour le "American College Entrance Examination Board", de même qu'il est directement préparatoire à des études supérieures en Europe, en Asie, aux Amériques latines et du Proche Orient. Le corps enseignant se compose de 50 professeurs et de 12 chargés de cours, ayant tous absolvé deux années d'enseignement au moins aux États-Unis, en Australie, au Royaume-Uni ou encore sur le continent européen.

Tolérance

Comme dans toutes les écoles américaines, un accent particulier est mis sur l'apprentissage et la pratique de la tolérance, comme sur un travail personnel, indépendant, l'école se défendant très

strictement contre toute approche discriminatoire quant à la religion, le racisme, la nationalité, l'expression linguistique ou encore le sexe d'une personne. On promeut essentiellement aussi la formation du caractère, la pratique artistique, dont les arts plastiques, le théâtre, la musique et la littérature, les activités sportives ou de loisirs y occupant de même une place de choix: groupes théâtraux, Music Band scolaire, choeurs, Association d'ordinateurs et le "French-Club".

Les cours supposent une connaissance suffisante des langues véhiculaires, de l'anglais essentiellement; la section "maternelle" admet à partir de l'âge de trois ans, la section "jardin d'enfants" pour mi-journée des enfants âgés de quatre ans révolus, alors que le préscolaire, obligation sur toute la journée, admet des élèves à partir de l'âge de cinq ans, l'enseignement primaire démarrant à six ans. Lors de l'inscription à la "American International School" un minerval unique de 40.000 francs est versé, pour les années suivantes une caution de 15.000 Flux. Le minerval scolaire par section est échelonné de 199.000 F pour le jardin d'enfant à demi-journées à 510.000 F, section-classe 12. Pour une année scolaire au préscolaire les droits d'inscription se chiffrent à 10.000 LuF, 7.200 F étant dus par mois pour trois matinées hebdomadaires, 9.600 F pour 4 matinées et 12.000 F pour l'inscription mensuelle, toutes les matinées. Par après-midi 2.400 F sont à payer mensuellement.

330 sociétés affiliées à l'Union Grand-Duc ADOLPHE

C'est au Conservatoire municipal de LUXEMBOURG que l'UNION GRAND-DUC ADOLPHE a tenu son 133^e Congrès national, dimanche, le 28 janvier 1996, en présence de nombreux hôtes, dont M. Jacques SANTER, Président de la Commission Européenne et Président d'honneur de l'U.G.D.A. depuis 1995; du Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ, du Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES, du Président au Parlement BENELUX Ady JUNG. Il appartient au président fédéral Henri SCHUMACHER de présenter les grandes lignes d'un bilan annuel positif, bien que les nouvelles dispositions réglementaires en matière fiscale vis-à-vis des directeurs des sociétés de musique et autres chorales seraient loin de satisfaire et les intéressés, et encore les instances fédérales.

Les 330 affiliations seraient faites pour donner satisfaction, tout comme les projets d'infrastructure et d'organisation envisagés: la réalisation de la grande halle de concert à KIRCHBERG-Place de l'Europe et le projet de loi relatif à l'enseignement musical. Gilbert BIRGEN, secrétaire général, fit état de 180 orchestres affiliés, de 73 sociétés chorales, d'un "Cercle symphonique" encore, de trois orchestres de chambre, 14 groupements instrumentaux et autres "big bands", de huit groupes folkloriques et de théâtre, 23 ensembles et chorales de jeunes finalement. Figurent aux rangs des nouveaux admis "l'Amicale GARNI-SOUNDS-MUSEK" de DIEKIRCH, "l'Amicale ACCORDÉONS" de GASPERICH, le "Just Music" de BERTRANGE, le "Syndicat pour l'Enseignement de la Musique et du Chant dans le Canton de CLERVAUX", les "Theaterfrënn 1993" de GONDERANGE et la "Strëpp vum NAPOLEONS-Gaard". Dans 87 localités du pays, pas moins de 2.473 élèves ont suivi des cours de solfège et d'instruments dans les classes musicales organisées par l'Union Grand-Duc ADOLPHE.

Côté administratif, les membres du Comité central Fernand GREISCH, trésorier jusque-là et le Vice-Président Aloyse MASSARD ont interverti leurs charges et attributions, ceci au 1er janvier 1996. Pendant l'Année 1995, les sociétés affiliées et la Fédération elle-même ont assuré un apport généralement apprécié à ce que fut "LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture", alors que l'état de caisse, présenté par le trésorier Ferny GREISCH est jugé sain; décharge au caissier.



Lors du Congrès national de l'UGDA

Diverses prises de position encore à ces assises annuelles, notamment en ce qui concerne les réglementations des concours fédéraux et l'attribution de distinctions honorifiques. Côté "taxes SACEM", on s'est accordé pour prolonger sur une année encore l'accord intervenu entre la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique et l'Union Grand-Duc ADOLPHE, la solution finale devant s'acheminer vers un forfait à verser par des organisateurs, à l'avenir: problème épineux, s'il en est!

Pour "1996, Année de l'Union Grand-Duc ADOLPHE", un programme ambitieux a été établi, démarrant le 9 mars de l'année par un concert d'honneur à l'occasion du Centenaire de la Naissance de S.A.R. la Grande-Duchesse CHARLOTTE. À côté des programmes traditionnels autochtones, les activités et coopérations internationales, la création de cours de diction pour la langue maternelle, de quatre "Journées nationales", l'extension du centre de documentation et des écoles de musique sur le plan communal, des concours de musique et de chant nationaux en date du 16 mai 1996. Le "Prix Union Grand-Duc ADOLPHE 1995", doté de montants échelonnés de 10.000 à 35.000 francs, revint à onze sociétés culturelles. Le Président de la Commission Européenne Jacques SANTER gratifia M. Ferny GREISCH de la plaquette d'honneur fédérale, pour 26 années de mandat au sein du Comité central, dont les années 1974 à 1995 comme trésorier général. M. SANTER, à la conclusion, souligna l'importance du volet culturel au niveau européen, comme du domaine spirituel également, auxquels reviendrait une importance égale à celle politiquement réservée au social ou à l'économique. L'après-midi, un grand concert, auquel contribuèrent pas moins de six ensembles, offrit des compositions musicales conçues en 1995.

Nancy KEMP-ARENDRT et Guy HELLERS "Meilleurs sportifs '95"

En présence de M.le Ministre Fernand BODEN, du Président du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois Norbert HAUPERT-, de nombreux présidents fédéraux, de sportifs représentant tous les sports pratiqués chez nous, la Presse sportive a élu les "Meilleurs sportifs" pour l'année 1995, en la salle des fêtes du CASINO à MONDORF-les-Bains, vendredi, le 26 janvier 1996.

Créé en 1954, ce Challenge, attribué à titre personnel et par équipe, fut décerné cette année pour la 42^e fois, ayant connu toutes les formules et différents cadres, sans que son succès ne cessât de croître. Un nombre record de sportifs et d'invités s'étaient donné rendez-vous à MONDORF, le verdict au scrutin qu'assuraient les journalistes des rédactions sportives n'ayant finalement réservé aucune surprise de taille.



Le Ministre de l'Education physique et des Sports vient de remettre le trophée à Nancy KEMP-ARENDRT, meilleure sportive '95.

Avec Guy HELLERS, le footballeur de grand talent et authentique "patron" du onze national, avec Nancy KEMP-ARENDRT encore qui connut de percutants succès avant de "tâter" au triathlon avec très grand succès, il convient de le souligner, - avec finalement l'équipe nationale de football, - lauréate déjà sans interruption de 1987 à 1991 et cette année à la sixième reprise -, les plus méritants se sont retrouvés sur le podium.

On notera que Guy HELLERS a récidivé pour cette première place, après avoir été plébiscité dans la même approche en 1990 déjà, - première consécration alors, où HELLERS fut un pilier majeur du STANDARD Club de LIÈGE, tout comme il fut et reste un des "pions" sur l'échiquier de l'entraîneur fédéral Paul PHILIPPE. Nancy ARENDRT fut lauréate au trophée "Meilleure sportive" en 1987 et 1989 déjà, réunissant en cette année '95 pas moins de 35 scrutins à son nom, devant la très jeune et méritante athlète Tania FRANSISSI avec 5 points, autant que Véronique LINSTER; dans l'ensemble on doit retenir que de ces faits l'athlétisme range en excellente position quant à cette "édition" 1995.

Le grand triomphateur fut toutefois le football, individuellement, - par Guy HELLERS, et par équipe, où le onze national brilla de mille feux la saison écoulée. Guy HELLERS réunit 24 scrutins à son nom, devant le skieur Marc GIRARDELLI avec 9, le judoka Igor MULLER avec 7 et le cycliste Pascal TRIEBEL avec 4 votes; on s'est généralement réjoui de l'apparition dans les "tables" de Raymond CONZEMIUS, le sauteur en hauteur qui devrait remonter encore dans les classements dans un proche futur. Et d'ores et déjà, la course pour l'attribution du trophée 1996 est lancée...



Carlo WEIS avec le trophée pour la meilleure équipe '95, «L'Équipe Nationale de Football»

Soulignons que le Prix d'Honneur de l'Association luxembourgeoise de la Presse sportive fut attribué à l'unanimité à Pierre HENTGES jr., en l'occurrence un admirable objet d'art que remit M. Maurice SCHMITZ. Rappelons que Pierre HENTGES jr. fut à trois reprises le "chef de mission" des délégations luxembourgeoises aux Jeux Olympiques de HELSINKI en 1952, de ROME en 1960 et de TOKYO en 1964, alors qu'aux Jeux de 1968 au MEXIQUE et de 1972 à MUNICH il figura comme juge-pointeur. Ancien professeur d'éducation physique et promoteur infatigable du sport au Luxembourg, Pierre HENTGES, octogénaire, offrit spontanément à l'assistance à la soirée quelques-uns parmi ses plus beaux souvenirs d'une longue vie, active, dont, bien sûr, la victoire inédite de Josy BARTHEL aux 1.500 m à HELSINKI en 1952.

Baisse des activités au Port de MERTERT

La régression de l'activité portuaire à MERTERT, amorcée dès le début de 1995, s'est poursuivie au quatrième trimestre de l'année écoulée pendant lequel les transbordements au port ont diminué de 22,8 %.

A l'export toutefois, parmi les produits piliers, les produits sidérurgiques ont globalement progressé de 5,4 %, le clinker de ciment par contre ayant enregistré une baisse de 28,9 %. A l'import, seules les matières sidérurgiques ont progressé de 35,3 %, la quasi-totalité des autres produits piliers ayant regressé de 51,3 %, dont le charbon à 52,1 % et les produits pétroliers de 11,2 %. Par contre, les produits agricoles ont progressé de 137,2 %. Le trafic de dépendance de BECH-KLEINMACHER a diminué de moitié pour s'établir à 22.656 tonnes, le trafic terrestre "port" ayant progressé de 89,2 %, alors que le trafic terrestre "zone industrielle" a baissé de 28,5 %.

À la fin de 1995, le trafic global "port" a atteint 1.475.023 tonnes, soit une régression de 14,4 %, le trafic global du complexe portuaire, la dépendance BECH-KLEINMACHER incluse - s'éleva, au 31 décembre dernier, à 1.597.876 tonnes, soit une diminution de 14,5 % par rapport à l'année 1994. Les trafics terrestres "port" et "zone industrielle port", non inclus dans le trafic global du complexe portuaire, ont enregistré une hausse de 29,5 %. Le recul d'une grande partie des transbordements en 1995 résulte d'une part de la mise en oeuvre d'importants travaux d'extension et d'aménagements portuaires et, d'autre part, d'une restructuration des stocks en général. Ces grands chantiers ont débuté fin août 1995 et devraient prendre fin en avril 1996.

"MÉMORIAUX AMÉRICAINS au LUXEMBOURG" - 1940-1945

Vendredi, le 26 janvier 1996, le Prof. Norbert THILL a présenté sa dernière publication, - éditée à "Heimat und Mission", représenté par le Rév. Père Jean-Jacques FLAMMANG - à S. Exc. l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique Clay CONSTANTINO, à l'Ambassade à LUXEMBOURG. "Les Mémoires de Guerre américains au LUXEMBOURG - Hommages 1940-45" constituent une authentique anthologie sur les monuments, les pierres et plaques commémoratives, vitraux d'églises, et le Cimetière et Mémorial de HAMM en particulier, érigés ou installés à la mémoire des indicibles sacrifices et des militaires américains qui les subirent, depuis la libération en septembre 1944, jusqu'au mois de février 1945, quand les derniers combats de la meurtrière Bataille des Ardennes valurent la seconde libération du Luxembourg.

Par un travail méticuleux de recherches et une saisie très précise des mémoires entrant en ligne de compte, le Prof.

Norbert THILL fournit une oeuvre de réelle valeur historique, appelée qu'elle sera à assurer une documentation emphatique pour les générations luxembourgeoises d'après-guerre. Le livre constitue en fait bien plus qu'un simple inventaire des "lieux sacrés" qui connurent une notoriété pénible par les combats et batailles, les souffrances et sacrifices - pour lesquels ils constituèrent la scène militaire. Citons parmi les plus essentiels CLERVAUX, ESCHWEILER, WILTZ, ETTLEBRUCK, OSWEILER et BEAUFORT, DIEKIRCH et le SCHUMANN-SECK-lez-WILTZ, BOURSCHEID, HEINERSCHIED et PÉTANGE, avec, bien sûr, le Mémorial et Cimetière de HAMM, où reposent encore 5.076 militaires américains, dont le Général de la 3rd US ARMY George Smith PATTON. Le livre de Norbert THILL est un objet d'art, avec les photos pour lesquelles il choisit ses éclairages les plus adéquats, - c'est encore un pèlerinage humain qui est fait pour rappeler combien le Luxembourg, libre et indépendant, doit à ses Alliés, et aux troupes américaines en particulier.

Les trompettes de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg fêtent 100 ans

31 jours après la fondation de l'Orchestre Philharmonique de Luxembourg (anciennement Orchestre Symphonique de RTL), les quatre musiciens aux trompettes, Jean DE RIDDER, Walter PERKINS, Lucien LAUER et Gérard MILLIÈRE, ont fêté 100 ans de service au sein du seul orchestre symphonique de notre pays.

Jean DE RIDDER, Lucien LAUER et Gérard MILLIÈRE débutèrent comme trompettistes à l'Orchestre symphonique de RTL en 1967 et 1968, Walter PERKINS compléta le registre en 1973.

Le quatuor franco-américano-luxembourgeois avait tenu, fin janvier, à inviter leurs collègues de l'Orchestre philharmonique à un petit-déjeuner au champagne, bien sympathique, d'autant plus que le hasard voulait que les quatre musiciens pouvaient, en même temps, fêter ensemble leur bicentenaire de naissance.

Stages musicaux de l'UGDA

Dans le cadre de ses actions de formation pour 1996, la Fédération nationale de musique UGDA a annoncé en janvier qu'elle organise cette année-ci deux stages de perfectionnement. Ces stages qui ont lieu grâce à l'appui du ministère de la Culture, du ministère de la Jeunesse et des sponsors officiels des activités de formation de l'UGDA, seront les suivants:

Du 10 au 20 avril 1996: stage d'orchestre d'harmonie à TORTOSA (Espagne).

Ce stage est organisé par l'UGDA en collaboration avec le Service National de la Jeunesse et sur invitation et en coopération avec l'Academic-Centre d'Enseignements Musicaux "Felip Pedrell" et les Jeunesses Musicales de TORTOSA. Le stage s'adresse à de jeunes musiciens, âgés en principe entre 14 à 18 ans et jouant un instrument à vent ou de percussion depuis au moins quatre ans. Les participants de plus de 18 ans seront chargés de réaliser avec les responsables du stage le programme d'animation. Les jeunes musiciens formeront un orchestre d'harmonie, un ensemble de percussion ainsi qu'une chorale. Avec l'aide d'un artiste-peintre, ils concevront les décors pour les concerts de fin de stage. Intervenants du stage: chef d'orchestre: André REICHLING, chef de la Musique militaire grand-ducale; assistant: Carlo JANS, flûte-solo à la Musique militaire; professeur de percussion: Xavier BERTOMEU I TREMOL,

directeur du "Centre d'Ensenyements Musicaux Felip Pedrell (Academic)" de Tortosa; chant choral: Rossend AYMI I ESCOLA, chef de chœur, professeur au Conservatoire de Tortosa; direction du stage: Paul SCHOLER, directeur de l'Ecole de musique de l'UGDA.

Du 18 au 28 juillet 1996, 12^e semaine internationale de musique à ETTTELBRUCK

Ce stage, organisé par le Service National de la Jeunesse et l'UGDA, s'adresse à des jeunes musiciens luxembourgeois et européens, âgés de 16 à 25 ans, et jouant d'un instrument à cordes, à vent ou de percussion. Des accompagnateurs expérimentés seront également les bienvenus. Le niveau minimum requis pour l'inscription est une 1^{re} mention à l'instrument. Le plan de travail prévoit la formation d'un orchestre symphonique, d'une chorale de tous les participants, des ensembles de musique de chambre et d'un atelier de "jazz-dance". Le stage est organisé en collaboration avec le Conservatoire d'ETTTELBRUCK et l'"Internationaler Arbeitskreis für Musik" et a lieu dans le cadre du programme "Jeunesse pour l'Europe" de la Commission de l'U.E. Professeurs du stage: R. HORTIEN, chœurs et orchestre; M. WINSTEL, cordes; M. LALLEMANG, clarinette; G. SPIELMANN, cuivres, J. ROETTIGERS, danse. L'organisation générale du stage est assurée par P.-P. FELTGEN, C. KOELLER et P. SCHOLER.

Nouveau Conseil d'administration aux "JEUNESSES MUSICALES"

Les administrateurs des "Jeunesses Musicales" du LUXEMBOURG, fondées en 1946, viennent de tirer encore un bilan très positif en janvier 1996, rétrospective à laquelle on mit en évidence les appuis du Ministère de la Culture, de celui de l'Education nationale, comme de la Ville de Luxembourg. Les six concerts d'initiation, - organisés depuis des années avec un succès et un rayonnement égaux - furent assurés au Conservatoire de la Ville par le grand Orchestre symphonique, le groupe de percussion Paul MOOTZ, l'organiste J-Jacques KASEL, des professeurs de l'institut finalement. Avec l'appui des directions de lycées, pas moins de 20 Concerts à l'Ecole furent offerts, dont ceux aux Lycée Robert SCHUMAN, Lycée Technique des Arts et Métiers, Ecole de Commerce et de Gestion, Lycée Technique Michel LUCIUS, Lycée Michel RODANGE et Athénée, tous à LUXEMBOURG; aux Lycées classiques d'ECHTERNACH et de DIEKIRCH, au Lycée Hubert CLEMENT d'ESCH-sur-Alzette, au Lycée Technique Agricole d'ETTTELBRUCK, au Lycée de Garçons de la Métropole du Fer, à l'Ecole Privée FIEDLGEN-LUXEMBOURG, au Lycée Technique du Nord à WILTZ encore; sur scène musicale on applaudit le Duo Jean HALSDORF et HÄNSCHKE, l'Orchestre de Radio-LUXEMBOURG sous la conduite de Marcel WENGLER et Yannchen HOFFMANN, comme Carlo HARTMANN en solistes; le Duo KERSCHENMEYER-SCHOONBROODT, le Duo tzigane BURAI, ainsi que le récital Michel J. RADA IGISCH/ Anne-Cathérine BUCHER. À l'actif des "Jeunesses Musicales" encore les 11 grandes auditions dans le cadre des SOIRÉES de LUXEMBOURG, où se produisirent les solistes Martha ARGERICH et Lelson NREIRE, Yefim BRONFMAN, Bruno-Leonardo GELBER et des formations, telles la Philharmonie tchèque, la Philharmonie Nationale de VARSOVIE, les Solistes Européens LUXEMBOURG, et les chœurs avec l'Orchestre symphonique de BAMBERG.

L'assemblée annuelle admit comme nouveaux membres, MM. Fernand JUNG et Marco BATTISTELLA. À la suite de la démission du Président Jean-Pierre OESTREICHER, le Conseil d'administration élut le Prof. Jean WENANDY au poste de la présidence, M. Remy FRANCK prenant le secrétariat général du Conseil, où le trésorier, Madame Yvonne LENTZ fut confirmée

à son poste. Jean-Pierre OESTREICHER avait succédé au Prof. Norbert STELMES, président -fondateur en 1946, - en l'année 1983, après avoir assuré le secrétariat aux Jeunesses musicales de 1956 à 1982. Le titre honorifique de ses fonctions fut décerné au président sortant, Jean WENANDY ayant rendu hommage à son prédécesseur, actif et dévoué à la bonne cause sur 40 ans exactement. Notons que les "Jeunesses-Musicales" célébreront leur 50^e Anniversaire en cette année 1996 par un programme de choix.

En 1955: 1^{re} Association des Donneurs de Sang à RODANGE

Dépôt de fleurs sur les tombes des fondateurs, service religieux en action de grâce, séance académique finalement à RODANGE, où l'Association des Donneurs de SANG, - la première du Grand-Duché en 1955 - a fêté son Quarantième Anniversaire. A la Séance académique, le Président Louis ROTH souhaila la bienvenue à MM. Roger KLEIN, Député-Maire et Jean-Marie HALSDORF, député; au Directeur général de la Croix-Rouge luxembourgeoise Jacques HANSEN; aux Echevins Jeannot LINDEN, Norbert PIERRE et Arsène STRACKS, aux Conseillers communaux Simone BARNIG, Victor FILAFERRO et Pierre MELLINA; à M. l'Abbé Jos. ROEMEN et à l'orateur à la Séance, le Dr. Jean-Claude FABER.

Dès 1928, la Croix-Rouge luxembourgeoise se tourna vers les donateurs bénévoles de sang, alors qu'en 1940, on ne devait pas en compter davantage que 40 pour le pays; le service de la transfusion sanguine au Luxembourg fut créé en 1950, avec 800 donateurs pour le Luxembourg. Il semblerait que RODANGE ait été une - sinon la toute première dûment organisée des sections locales des Donneurs de Sang du Grand-Duché.

Après la "Semaine de propagande" pour le recrutement plus large de donateurs, en 1955, leur nombre se trouva en croissance rapide. C'est sur initiative de MM. Léon POOS et de M. Josy HUBERTY que la Section RODANGE-LAMADELAINE des Donneurs de Sang vit le jour en la même année 1955, M. HUBERTY en ayant assumé la première présidence, sur de longues années d'ailleurs. Et succès, il y eut dans le "recoin" franco-belgo-lux, avec 17 donateurs ayant offert 80 litres de sang, pour 63 autres à 40 litres et plus: belle générosité, s'il en est !

Il appartient à M. le directeur Jacques HANSEN de transmettre les compliments de la Direction de la Croix-Rouge nationale et des nombreux services qui en dépendent, l'orateur louant et soulignant le caractère du bénévolat d'une part, et de la gratuité du sang de l'autre. Le Dr. Jean-Claude FABER expliqua les multiples réglemmentations et autres mesures de prudence ou de sécurité qui régissent le service depuis sa création, entre 11.000 et 12.000 donateurs se soustrayant actuellement à deux dons annuels. Le Député-Maire Roger KLEIN loua l'idéalisme et l'altruisme des donateurs qui continueraient à fournir un magistral exemple de solidarité vécue, de fait; aussi la section fut-elle assurée du continuel appui des instances communales. Notons que la Séance fut musicalement encadrée par la "Société Chorale" de LAMADELAINE et que la municipalité offrit le très traditionnel vin d'honneur.

Le deuxième tome de la trilogie sur les fouilles des "Raschpëtzer" vient de paraître

Le Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la commune de WALFERDANGE vient de publier en janvier le deuxième tome d'une trilogie sur les travaux de fouilles et d'exploration du site archéologique des "Raschpëtzer" à WALFERDANGE sous le titre: "Raschpëtzer, die Ausgrabungschronik der Jahre

1991-1995". Le premier tome de cette trilogie, écrite par Nicolas KOHL, Guy WARINGO et Georges FABER, a été publié en 1990 et le troisième doit paraître en l'an 2000, date à laquelle les travaux d'exploration et de restauration seront terminés.

Lors de la présentation du livre, un exemplaire a été remis au bourgmestre de WALFERDANGE, Monsieur Marcel SAUBER, et un autre à Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture et ancien bourgmestre de WALFERDANGE. Madame HENNICOT félicita chaleureusement les auteurs de l'ouvrage ainsi que le Syndicat d'Initiative de WALFERDANGE.

Le livre, dont le tirage est limité, comprend 269 pages avec 170 illustrations et est en vente notamment à l'administration communale de WALFERDANGE et au secrétariat du Syndicat d'Initiatives de WALFERDANGE.

Sapeurs-Pompiers professionnels: le nombre des interventions techniques augmente

Fin janvier 1996, les Sapeurs-Pompiers professionnels de la Ville de LUXEMBOURG ont présenté le bilan d'activités 1995, en présence du Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER, de l'Echevin responsable, le DR. Jean GOEDERT, du commandant Emy KIRSCH finalement.

Si 1995 ne connut heureusement pas de grand brasier ayant pu nourrir des colonnes de presse, le "Service d'Incendie et de Sauvetage" de la ville eut des sorties journalières, du fait également que les interventions dites "techniques" sont en très nette progression par rapport aux années écoulées. Rangent dans ce domaine aussi les nombreuses permanences de sécurité, de surveillance et d'ordre que les soldats du feu eurent à assurer. Exemples: les VI^e Jeux des Petits Etats d'Europe aux manifestations culturelles, à la "Zeltstad", aux grands concerts en public des "ROLLING-STONES", - comme du Concert de José CARRERAS -, l'année ayant été marquée encore par la formation professionnelle de 17 jeunes recrues au corps d'incendie.

Les frais occasionnés annuellement par ledit corps se chiffrent à 360 millions de francs, dont 15 millions reçues en subvention de la part du Ministère de l'Intérieur. Il y eut 530 interventions pour feu, 169 des alertes données s'étant avérées être de fausses alertes, suites à des détecteurs de feu en mauvais fonctionnement, ce qui représente, - ô malheur! bel et bien 31,89% des "sorties"; il y eut 62 incendies de voitures, 42 feux en chambre ou appartement, 32 émanations pernicieuses de gaz, 26 feux de cheminée, 17 feux en caves, finalement 24 boîtes ou containers à ordures, les interventions pour combattre du feu s'étant trouvées en très légère régression par rapport à 1994, - soit -1,12 %. Les interventions de sauvetage et d'appui technique, au nombre de 2.254 pour l'année, furent, pour 19,65%, des "combats" contre insectes nocifs, 13,8% pour l'ouverture de portes fermées par inadvertance, 11,62% pour le nettoyage de chaussées après des accidents de la circulation finalement.

À 134 reprises, des personnes isolées dans des ascenseurs en panne furent libérées, à 159 reprises les soldats du feu intervinrent pour motifs d'environnement: huile ou essence, dans 124 cas des caves inondées furent vidées. Ces interventions techniques ont augmenté de 23,03 % par rapport à 1994. Le service ambulancier de la ville eut à assurer 13.532 sorties, dont 13,16% pour accidents de la circulation, 12,84% pour malaises, 9,25% pour accidents ménagers, 6,78% pour défaillances cardiaques; deux heureuses naissances se firent en ambulance! Le SAMU médical fit 1.770 sorties, dont 16,78% pour soins cardiaques, 14,18% accidents de la circulation et 11,53% de malaises, pour un total de 185.370 kilomètres de route!

Relevons quelques interventions particulières, comme l'évacuation de la Clinique d'EICH, à la crue de l'Alzette, du 23 janvier 1995, comme les diverses prestations assurées lors des manifestations culturelles et sportives, détaillées ci-dessus. Les nouvelles acquisitions au corps professionnel furent une cellule dévidoir mobile, une cellule anti-pollution hydrocarbures, une cellule mobile respiratoire, finalement une nouvelle voiture de commandement.

Bilan 1995 chez ICELANDAIR: 105.552 passagers à partir de et vers LUXEMBOURG

La compagnie aérienne ICELANDAIR est une des plus anciennes d'Europe. Depuis le 22 mai 1955 ICELANDAIR (appelée à l'époque LOFTLEIDIR) relie l'Islande et les États-Unis d'Amérique à partir de, et vers LUXEMBOURG. Avec 105.552 passagers sur ces lignes en 1995 ICELANDAIR a connu une progression de 17,2 %. Les destinations aux États-Unis desservies par ICELANDAIR étaient NEW YORK, BALTIMORE/WASHINGTON, ORLANDO, FORT LAUDERDALE.

En plus, le Directeur d'ICELANDAIR LUXEMBOURG, Emil GUDMUNDSSON, s'était fixé l'objectif de progresser de 20 % sur les vols LUXEMBOURG-REIKJAVIK et pour ce faire la compagnie islandaise multipliait les efforts promotionnels au Luxembourg et dans les régions limitrophes. Le résultat fut spectaculaire, les vols de LUXEMBOURG vers REIKJAVIK connurent une progression de 65,9 %, plus que sur n'importe quelle autre ligne de la compagnie.

Pour 1996 ICELANDAIR a annoncé de nouvelles destinations en Amérique du Nord: BOSTON aux États-Unis et HALIFAX au Canada.

Le rôle des hôpitaux en l'an 2000

Journée d'études de l'«Entente des Hôpitaux Luxembourgeois»

L'«Entente des Hôpitaux Luxembourgeois» a organisé, le 5 février 1996, au Bâtiment Jean MONNET à LUXEMBOURG-KIRCHBERG, sa journée d'études placée sous le thème «Le rôle des hôpitaux en l'an 2000».

En présence du Ministre de la Sécurité sociale Mady DELVAUX-STEHRES et du Ministre de la Famille Marie-Josée JACOBS, la journée fut consacrée à un exposé de Nils UNDRITZ, Secrétaire général de l'«Union des Hôpitaux Suisses».

Le Dr. Marc KOPPES, Président de l'«Entente des Hôpitaux Luxembourgeois» fit l'introduction à la journée d'études en soulignant que l'avenir des hôpitaux, en général, ne saurait être dissocié du progrès médical et technologique qui, selon lui, aurait tendance à faire progresser également les attentes du public quant à un service médical de qualité. Vu sous cet angle des questions d'organisation et, surtout, de financement des soins médicaux en milieu hospitalier devraient être posées de la manière la plus insistante.

Nils UNDRITZ, dans son exposé, identifia surtout deux paramètres déterminants autour desquels l'évolution des hôpitaux devrait pouvoir pivoter à l'avenir: l'accès libre et rapide en cas de nécessité médicale et un encadrement médical complet de qualité élevée tout en respectant des critères économiques.

Florence HOFFMANN participe pour la seconde fois aux "Folies d'Hiver" au Canada

Dans le cadre du 2^{ème} Symposium international de sculpture sur neige qui s'est déroulé du 5 au 11 février 1996 à Grandby au Québec, Florence HOFFMANN, de nationalité luxembourgeoise, a participé, en collaboration avec l'artiste français André DIDIER et l'artiste italien Andréa MASIERI, avec une oeuvre sculptée dans un bloc de neige formant un cube de 3,5 m de côté. Pour cette compétition, douze blocs de neige avaient été disposés dans différents sites stratégiques de la ville et furent sculptés manuellement, sans outillage électrique, dans un délai de cinq jours par des artistes venus des Etats-Unis, de France, du Mexique, d'Italie, d'Estonie, du Canada et du Luxembourg. Ce fut dans une atmosphère d'échanges et de rencontres, tant avec le public qu'avec les artistes que ces "Folies d'hiver" se sont déroulées. Des milliers de passants ont pu assister à la réalisation des sculptures soumises à un prix décerné par un jury et par le public.

L'année dernière, Florence HOFFMANN avait obtenu le 3^e prix. L'artiste, âgée de trente ans, exerce son art, qui passe de la peinture à la sculpture, des performances aux installations scénographiques, dans différentes villes, mais son parcours créatif la ramène régulièrement à LUXEMBOURG.

La mosaïque de VICHTEN en voie de restauration à Trèves

C'est le 6 février 1996 que le Directeur du «Rheinisches Landesmuseum TRIER», Hans-Peter KUHNEN, a présenté à la presse le bilan d'activité 1995 de son musée.

Parmi les multiples activités de ce musée, l'intérêt luxembourgeois est tout naturellement porté vers une mosaïque romaine splendide, découverte en été 1995 à VICHTEN, près d'USELDANGE au canton de REDANGE, lors de travaux d'excavation. Cette mosaïque fut découpée en 23 segments qui furent transférés à TRÈVES où les spécialistes avaient aménagé un atelier spécial en vue de la restauration de ce chef d'oeuvre. Des 23 segments, 13 furent déjà restaurés au bout de 6 mois, ce qui laissait espérer que toute la mosaïque redeviendrait accessible au public, au cours de l'été 1996, si les problèmes concernant le litige entre vendeurs et acheteurs potentiels sont résolus.

Les fêtes d'épargne scolaire ont commencé cette année à ESCH/ALZETTE

La Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE) organise annuellement, depuis 1961, des fêtes d'épargne scolaire dans toutes les régions du pays. L'objectif de ces fêtes est d'encourager l'épargne auprès des écoliers luxembourgeois de première année scolaire.

Au cours d'un après-midi au Théâtre Municipal d'ESCH/ALZETTE, les «petits» ont ainsi pu suivre des sketches représentés par l'ensemble de Jemp SCHUSTER, programme qui ne manqua point d'enchanter les bambins.

À la fin du spectacle, les responsables de la BCEE ont remis à chacun des 500 écoliers présents un livret d'épargne doté de 500 Flux, question de démarrer dans la vie.

125^{ème} Anniversaire de l'«Harmonie Municipale d'ESCH/ALZETTE»

L'«Harmonie Municipale d'ESCH/ALZETTE» a fêté son 125^{ème} anniversaire, le 10 février 1996 avec un grand concert de gala qui fut réhaussé par la présence de LL.AA.RR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Devant la grande salle du Théâtre Municipal d'Esch comble, les musiciens, sous la baguette de leur chef Georges WAGNER, ont su enthousiasmer leur public, fidèle comme d'habitude pour les grands rendez-vous de «son» harmonie.



A l'accueil un bouquet de fleurs à S.A.R. la GRANDE-DUCHESSÉ



«L'Harmonie Municipale d'ESCH-ALZETTE»

Dans le cadre des festivités marquant le 125^{ème} anniversaire, l'«Harmonie Municipale» a, en outre, présenté une brochure retraçant l'histoire d'une des plus prestigieuses formations musicales du pays. La brochure, forte de 272 pages, fut réalisée par une équipe rédactionnelle se composant de Jean REITZ, Georges BUCHLER, Léonie GRETHEN et Paul BETTENDORFF, qui assurait en plus la coordination entre l'équipe rédactionnelle et le Comité d'organisation du 125^{ème} anniversaire, présidé par Léon WEYER.

L'oeuvre est subdivisée en quatre parties, à savoir, la période de 1871 à 1906, la période de 1906 à 1945, la période de 1945 à 1971 et finalement, la période de 1971 à 1995.

La brochure «L'Harmonie Municipale d'ESCH/ALZETTE/1871 à 1995» (29,7 x 32 cm), 272 pages est rédigée en allemand et en français. Elle est disponible dans les librairies d'ESCH/ALZETTE ainsi que dans plusieurs filiales de banques. Son prix est de 2.000 Flux.

Erna HENNICOT-SCHOEPGES et Marie-Jeanne KLEIN sortent un CD



Le délégué de la Maison NOËL entouré de Mmes HENNICOT et KLEIN

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, Ministre de la Culture et Ministre des Cultes a une grande passion: la musique classique. En tant que pianiste confirmée Erna HENNICOT-SCHOEPGES a, dans le passé, pu fêter de grands succès avec son art. Son emploi du temps étant dorénavant très chargé, elle a choisi d'enregistrer un CD de musique classique avec Marie-Jeanne KLEIN, cantatrice de haut niveau, bien connue au Luxembourg et au-delà. Les deux artistes se connaissent depuis de longues années, toutes les deux ayant été étudiantes chez Robert SCHOLLUM à VIENNE.

Le CD qui comporte des oeuvres de Tchaïkovsky, Rachmaninov, Grieg, Granados et Obradors fut produit et est distribué par Musique Edy NOËL.

Les plus belles restaurations privées à l'honneur

Cérémonie de remise des prix aux lauréats des restaurations privées

Le Service des Sites et Monuments, particulièrement son Directeur Georges CALTEUX et son assistante Christiane STEINMETZER, décerne depuis dix ans déjà des prix à des personnes privées ayant restauré des vieilles maisons faisant partie du patrimoine architectural selon les règles de l'art.

Cette année-ci, la cérémonie de remise des prix a eu lieu à RECKANGE-SUR-MESS, au nouveau Centre Culturel «Pützenhaus», lui-même un chef d'oeuvre au niveau de la restauration de vieilles fermes.

Mady RAUS, Bourgmestre de la Commune de RECKANGE/MESS a souhaité la bienvenue aux lauréats et invités d'honneur, dont le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES.

Le Directeur Georges CALTEUX a, ensuite, fait un bref tour d'horizon de ces prix de restauration. Chaque année une trentaine de bâtiments seraient présélectionnés par le Service des Sites et Monuments et un groupe d'experts internationaux examinerait les réalisations de manière très détaillée.

Depuis 1980, 8.000 maisons ont été restaurées par des propriétaires privés, un chiffre énorme, comme expliquait Georges CALTEUX, si on considérait, par exemple, qu'en Rhénanie-Palatinat seulement 7.000 maisons auraient été restaurées par leurs propriétaires.

Le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES a tenu à féliciter les organisateurs de ce concours ainsi que, naturellement, les propriétaires de vieilles maisons qui, selon le Ministre, auraient de grands mérites pour la préservation du patrimoine architectural luxembourgeois.

Voici la liste des lauréats:

Ernest WILHELMY	de BECH-KLEINMACHER;
Jacques LORANG	de BERTRANGE;
René THILL	de BROUCH/ WECKER;
Pierre MOLITOR	de CLERVAUX;
Marcelle HOFFMANN	de CONSDORF;
Carlo GROSCH	de DIEKIRCH;
Alex FELTEN	d'ELL;
Claude BOEVER	de HOLLENFELS;
Josette SCHINTGEN-NICKELS	de KAUNDORF;
Emile GUTENKAUF	de KEHLEN;
Armand HAAN	de REMICH;
Yves WAGNER	de ROODT/SYRE et
Jules GILLEN	de TANDEL.

Jean-Claude WEIERS reçut une mention spéciale pour la réparation réussie de sa maison, tout en étant le propriétaire de la 8.000^{ème} maison restaurée au Grand-Duché.

46 clubs à la Fédération de Marche Populaire

La Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire (FLMP) a tenu samedi, le 24 février 1996, son Assemblée Générale au centre culturel de BERTRANGE. Les membres ont démontré qu'ils étaient nombreux à savoir comment mettre un pied devant l'autre.

Il faisait meilleur à l'intérieur que dehors ce samedi, et pour une fois les marcheurs qui avaient troqué bottines et bâton pour des chaussures de ville, étaient assis.

Pour écouter et approuver les bilans moral et financier, et pour élire un nouveau comité directeur.

Outre les représentants dépêchés par les 46 clubs de marche du pays, quelques invités d'honneur étaient également présents, des membres de fédérations nationales ou régionales amies, de France, d'Autriche, de Rhénanie-Palatinat, du Luxembourg belge, M. BRESLER qui représentait le ministère des Sports et M. THEISEN pour la Ville de Luxembourg.

Il y eut un bilan positif pour cette année 1995, car ils ne furent pas pas moins de 88 488 marcheurs à participer aux quelque 82 marches, organisées cette année par les clubs de marche du Luxembourg.

C'est avec l'organisation d'une marche chaque dimanche et un samedi sur deux que la FLMP a pu totaliser un tel score, sensiblement supérieur à celui de l'année précédente avec 86 595 marcheurs.

Nouveau Comité

Côté élection, on notera la démission des personnes aux postes de secrétaire général, de chargé des validations, de chargé de l'information et de la presse qui, pour l'instant ne seront pas remplacées.

Suite aux votes des représentants des clubs, le nouveau comité directeur se compose comme suit: Léon GRYSELEYN, président; Oscar SCHNEIDERS, premier vice-président; Ronny OURTH, deuxième vice-président. René BETTENDORFF, trésorier; Pierrette LINDEN, coordonnateur; Jean MANGEN,

chargé du matériel. Les réviseurs de caisse sont Marie-Josée LORANG, René KERSCH et Marcel BARBIER.

A signaler aussi quelques dates à retenir pour l'année nouvelle: 1996 sera l'année du 25^e Anniversaire de la FLMP.

Pour cette année exceptionnelle, dont l'apothéose sera la fête du 16 août à CLERVAUX, les organisateurs espèrent autant de marches et encore plus de marcheurs surtout dans le nord du pays, où il n'y a que 3 clubs.

Le Congrès annuel du calendrier se tiendra en juin à BELVAUX, la journée des récompenses en octobre à LAROCLETTE.

Enfin, la prochaine Assemblée générale annuelle aura lieu dans un an à LAMADELAINE.

L'Amicale "NIDDERRÉIDÉNG"- RODANGE a fêté la 40^e Fête des Brandons

Le premier dimanche du carême cette année, - au calendrier religieux "Invocabit" -, le 25 février, la "Burg"- Fête des brandons- a donné ses signaux lumineux sur bien des collines du pays, renaissance presque générale d'une très ancienne coutume, dont les sapeurs-pompiers ou alors les clubs de Jeunes sont, localement, les porteurs et promoteurs. Très ancienne, avons-nous dit, et générale: la coutume en elle-même date du Moyen-Âge, ainsi que des XVI^e et XVII^e siècle suivant les régions européennes, en particulier l'Italie du Nord, les régions rhénanes vers la France du Nord et la Mer du Nord, où des "feux du printemps" se brûlèrent à ladite période de l'année.

Dans nos grandes régions, la coutume des brandons comporte l'Eifel, comme la Lorraine, les grands parages souabes-allemands avec la Souabe, la Bavière, la Suisse, le Vorarlberg autrichien, la Vallée de l'INN jusqu'aux confins hongrois, plus récemment aussi le Tyrol. D'origine plutôt germanique, la coutume de notre "Burg" n'a strictement rien à voir avec la destruction de places fortifiées, de forts ou fortins, l'usage se résumant en somme à mettre le feu à une grosse et longue perche ou alors un mat, question de célébrer l'arrivée du printemps.

Il est probable que le "combuo" latin a donné naissance à notre "Burg" qui peu à peu et en beaucoup d'endroit, se construisit sous forme d'une croix surdimensionnée; pour les "moins actifs", le feu des brandons - comme il est appelé en France et en Suisse romane, bien que chez les Helvétiques, la coutume soit plus généralement répandue au BERNER OBERLAND - se résumait souvent à un amas hétéroclite de combustibles de diverses natures, dont bien trop souvent et assez longtemps, des pneus usés d'automobile. Heureusement, cette pratique, contraire au vœu des écologistes comme des gens soucieux de conserver propre et respirable l'environnement, s'est perdue il y a plus d'une décennie...

Dans l'EIFEL, on eut longtemps la coutume de fixer un chat... en paille sur la cime du mat vertical, alors qu'à NIEDERKORN on ornait la pointe supérieure d'un bien beau bouquet de soucis, - soucis de marais ou agraires, une plante portant de jolies fleurs jaunes - au nom latin pittoresque de "calendula officinalis," "officinalis" restant le qualificatif pour toutes les plantes utilisées en pharmacologie. A ERMSDORF, la jeunesse villageoise lia des branches de genièvre en haut du maître-mat. Ce genièvre était appelé "d'Hex", -la sorcière-, de sorte qu'à LAROCLETTE, à CONSDORF et dans les environs, on "brûlait la sorcière".

Une coutume similaire se retrouve en Bavière, où l'effigie d'une sorcière en paille est brûlée sur le faite de l'éphémère "construction" printanière.

Il convient de relever qu'à l'aurore de la belle saison qui renaît aux moments où l'hiver a plié bagages, dans l'idée des gens on

devait brûler "la mauvaises saison", et implicitement souhaiter la cordiale bienvenue au printemps; d'autres encore y virent une excellente occasion de "brûler de mauvais esprits", sentiments entachés de superstition.

RODANGE: 40 ans..

La coutume des brandons, à sa renaissance, remonte à 1956,- à 40 ans; c'est à dire que les Rodangeois furent parmi les premiers à reprendre cette belle fête et coutume après la guerre.

Et fête réelle il y eut, chaque année, depuis qu'en 1956 François GANSEN, entouré d'un groupe d'enfants et d'adolescents eut une idée: brûler, à "NIDDERRÉIDÉNG", sur la séculaire "Denneknippchen" les brandons, ô, bien modestes au début.

Mais tout-RODANGE y prit goût et depuis quelque 30 ans, le Syndicat d'Initiative avec les quelque 40 sociétés affiliées y contribuèrent, de sorte que bientôt naquit "l'Amicale NIDDER-REIDÉNG" devant s'occuper de cette organisation qui, entre-temps, range en bonne place parmi les organisations d'envergure, au calendrier local des fêtes. Emile NOESEN, promoteur, et Jos EMERINGER ont, depuis, mis des bouchées doubles: les pneus de voiture définitivement proscrits, il fallait être inventif; et ils le furent.

En 1993 par exemple, 460 heures furent mises à profit pour ériger la "Burg" qui, depuis quelques années, a pris la forme d'une tour impressionnante: de base carrée 3 x 3 m, d'une hauteur de 10 m ou davantage, intérieurement remplie de paille, extérieurement constituée par de très respectables rondins et de madriers, la construction a encore "pris" des centaines d'heures, les sapeurs-pompiers et autres monteurs spécialistes ayant pu y faire une belle démonstration de leur savoir-faire, Henri GANSEN, l'actuel président, ayant été de tous les rendez-vous techniques!

Cette année-ci, les 24 et 25 février, le 40^e Anniversaire a donné lieu à un cérémonial particulier et à un programme culturel généreusement élargi.

Un magistral feu d'artifice en prologue, brûlé au sommet de l'imposante tour-"Burg", un très entraînant programme musical émanant d'une puissante installation sonore à 2 000, watt- le choix musical allant des rythmes chauds de sambas par les "evergreens" des années soixante jusqu'au techno, apprécié essentiellement par les plus jeunes, un skytracer et des scanners lumineux de grande puissance complétant cette infrastructure impressionnante. Il faut dire que les responsables rodangeois n'ont ménagé ni peine, ni encore frais, pour émerveiller- c'est le cas de le dire- leurs concitoyens qui furent de cette belle fête populaire, à un 40^e Anniversaire. Avec le sens inventif local, cela laisse augurer un 50^e,-chaud, chaud !

Les BRASSERIES BOFFERDING lauréates au "Grand PRIX D.L.G."

La "Deutsche Landwirtschafts-Gesellschaft" -D.L.G.- vient de décerner un prix de qualité très convoité aux "BRASSERIES BOFFERDING" de BASCHARAGE, à savoir le "Grand-Prix-D.L.G."

Ledit prix est la très juste récompense pour le fait que la bière "BOFFERDING Lager Pils" ait reçu le label "excellente qualité" à un des tests jugés les plus durs en matière brassicole, au nouveau mondial, - on s'excusera du peu!

De ces faits, les brasseries bascharageoises rangent parmi les premières entreprises étrangères à avoir subi et passé ces tests-analyses avec le plus grand succès! Le Prix DLG fut remis à BASCHARAGE, le lundi, 26 février 1996 par le Dr. Thomas SCHMIDT, directeur-adjoint pour les domaines "marketing" et "alimentation" de ladite Association agricole allemande, prix-diplôme remis à MM. Thierry GLAESNER et Georges M. LENTZ jr., responsables associés.

On jugera mieux de la valeur de cette distinction extraordinaire quand il est souligné que le "Grand-Prix DLG" représente en fait la plus haute qualification qu'un produit alimentaire puisse réaliser après des contrôles extrêmement minutieux. Quelque 600 bières différentes, en provenance de 208 brasseries, étaient inscrites sur les tablettes portant sur les derniers aspects qualificatifs, le "marathon d'analyse" portant sur trois mois, 25% des produits présentés ayant d'emblée été éliminés. Ce fut par ailleurs la première fois que des produits étrangers furent admis à la dernière phase des stricts examens!

On suppose à priori, -pour être admis dès le départ aux phases de qualification du Prix que les bières présentées soient produites conformément aux critères très contraignants régis par les "Prescriptions de pureté" de 1516, la "Deutsche Landwirtschafts-Gesellschaft" organisant des concours de ce genre depuis 120 années, dont ceux concernant plus particulièrement la bière, depuis 1891. De ces faits encore, la DLG compte parmi les plus anciennes institutions de contrôle et de promotion pour produit de très haute qualité, ceci sur le plan mondial!

Les contrôles comportent, outre des analyses très poussées en laboratoires, des tests sensoriels et gustatifs, ces derniers faisant souvent pencher la balance dans un sens,...ou dans l'autre.

On notera que les Brasseries BOFFERDING peuvent légitimement se référer publiquement au label qui leur fut décerné pendant les deux années à venir, des analyses-contrôles par la DLG, tests intermédiaires, restant possibles, sinon probables!

Maggy NAGEL nouveau Bourgmestre de MONDORF-les-Bains

Mardi, le 27 février 1996, le Ministre Michel WOLTER a assermenté le nouveau bourgmestre de la commune de MONDORF-les-Bains, en l'occurrence Madame Maggy NAGEL, successeur du jeune bourgmestre Roland DELLES, tragiquement décédé bien avant le temps, le 10 janvier dernier, âgé de 42 ans.

Après le décès encore du Conseiller communal Marc KAPGEN, survenu le 12 octobre 1995, S.A.R. le Grand-Duc a nommé, le 12 février cette année, Madame Maggy NAGEL bourgmestre.

La nouvelle première citoyenne communale, née le 25 août 1957 à LUXEMBOURG, domiciliée à MONDORF a quelque belle expérience en matière d'administration communale du fait qu'elle assumait le poste de secrétaire communal dans la commune voisine de BURMERANGE depuis des années; de surcroît, Maggy NAGEL a remplacé à la gestion communale de et à MONDORF, le bourgmestre malade pendant toute une année.

Elue membre du conseil communal aux élections d'octobre 1993 où, sur le plan local, l'opposition politique avait reçu huit mandats sur neuf, réel raz-de-marée dès lors-, aux scrutins de ballottage le 17 octobre de ladite année, Madame NAGEL était troisième élue à MONDORF-même.

A la constitution du nouveau collège échevinal, avec effet au 1^{er} janvier 1994, Mady NAGEL s'était vu décerner le mandat du premier échevin.

Ont assisté à la prestation de serment, rue Beaumont, le Premier Conseiller de Gouvernement Claude FRIESEISEN, le Commissaire principal Léon WEBER, ainsi que les deux échevins mondorfois Norbert SOYKA et Serge RAGUET.

Après la prestation de serment, - celle-ci basant sur l'Art.6 de la Loi communale du 13 décembre 1988 -, le Ministre offrit le vin d'honneur pendant lequel il y eut des échanges sur les desiderata communaux particuliers, comme sur la politique communale en général. Madame NAGEL laissa entendre à cette occasion qu'elle comptait, de concert avec le collège échevinal et le conseil communal, continuer la réalisation des projets en partie entamés, les "points forts" devant être l'urbanisation du quartier "BRILL",

comme la réalisation d'un centre sportif et culturel, d'une nouvelle mairie finalement.

Suite à la nomination de Madame NAGEL au poste de bourgmestre, le collège échevinal se trouve changé, Norbert SOYKA avançant premier échevin, le poste du deuxième échevin revenant à Serge RAQUET d'ELLANGE, élu qu'il était dès le premier tour de scrutin le 10 octobre 1993. Dans la soirée-même, Madame NAGEL a assermenté le nouvel échevin.

Soucieux de voir les deux postes vacants au conseil communal de MONDORF le plus rapidement possible pourvus, le Ministre de l'Intérieur Michel WOLTER a fixé les élections complémentaires au 9 juin prochain, la présentation des candidatures aux élections échéant le 10 mai à 18 heures.

Nouvelles émissions de Timbres-Poste, le 4 mars 1996

L'Entreprise des Postes et Télécommunications du Luxembourg a mis en vente de nouvelles valeurs postales-timbres en date du 4 mars 1996, à savoir:

- Un carnet de timbres-poste commémorant le Centenaire de la Naissance de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, carnet comprenant huit timbres à 16 LuF, ayant une contrevaletur de 128 LuF,- prix de vente du carnet 120 LuF. Le procédé d'impression est celui de l'héliogravure par HÉLIO COURVOISIER à La CHAUX-de-FONDS, aux couleurs rouge, bleu, jaune et noir- format du timbre 25,73 x 35,96 mm sur papier fluorescent. L'Office des timbres en offre la description historique suivante: S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE de LUXEMBOURG est née au Château de BERG, le 23 janvier 1896, deuxième Fille du Grand-Duc GUILLAUME et de la Grande-Duchesse MARIE-ANNE, Princesse de Bragance, Infante du Portugal.

Après l'abdication de Sa Soeur aînée, la Princesse CHARLOTTE devenue Grande-Duchesse le 15 janvier 1919, est plébiscitée par une écrasante majorité des Luxembourgeois, le 28 septembre de la même année.

Le 6 novembre 1919, Elle a épousé le Prince FÉLIX de BOURBON de PARME, né le 28 septembre 1893 et décédé le 8 avril 1970. De ce mariage sont nés six Enfants, dont l'actuel Souverain, le GRAND-DUC JEAN. La Grande-Duchesse est décédée le 9 juillet 1985. Au lendemain du décès, le Gouvernement prit la décision de faire ériger un monument à la mémoire de cette grande et noble Dame. Le monument financé par une souscription publique nationale, fut inauguré le 29 avril 1990 sur la Place CLAIREFONTAINE à LUXEMBOURG. Le Professeur Jean CARDOT de PARIS, Membre de l'Institut de France, est l'émminent auteur de ce monument.

Un ensemble de trois timbres à 16 LuF "se tenant" commémore le Cinquantenaire de la fondation de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois-CFL- et reproduit une automotrice électrique de la série 2000.

Le procédé d'impression en est l'héliogravure par HÉLIO COURVOISIER S.A.; le format du timbre 48,2 x 29,00 mm, impression sur papier fluorescent, 3 x 5, soit 15 timbres à la feuille, avec bord illustré. Historique: Issue de deux sociétés ferroviaires d'avant-guerre, - la "Société PRINCE HENRI" et la Société "Chemin de Fer GUILLAUME LUXEMBOURG"-, la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois -CFL- a été fondée le 17 avril 1946. De droit luxembourgeois, elle a remarquablement contribué à l'essor industriel, économique et social du Grand-Duché.

Emissions du 4 mars 1996

Timbre commun avec la Belgique



Centenaire
Naissance
Grande-Duchesse
Charlotte

50 ans CFL



Finalement dans cette série-émission, se retrouve un timbre-poste spécial commun avec la BELGIQUE, reproduisant un portrait de l'industriel Emile MAYRISCH, une huile due au peintre belge Théo VAN RYSELBERGHE. Ce nouveau timbre ne comporte pas de valeur faciale en chiffres, mais sa valeur d'affranchissement est représentée par la lettre "A", soit l'affranchissement d'un envoi postal standard du premier échelon de poids pour l'intérieur de l'Europe; ce sera le premier timbre à validité permanente émis tant en Belgique qu'au Luxembourg.

Valeur faciale effective, actuelle: 16 LuF, le procédé d'impression étant celui de l'héliogravure, assurée par l'Imprimerie du Timbre à MALINES, - mise en page par l'artiste belge Louis VAN DEN ENDE (vd), couleurs jaune, rouge, bleu et noir; - format 48,75 x 38,15 mm, papier fluorescent, 48 timbres à la feuille.

L'illustration de l'enveloppe "premier jour" émission fut réalisée par l'artiste luxembourgeois Jean GOEDERT. Historique: Emile MAYRISCH naquit à EICH, le 10 novembre 1862; de par sa mère il fut apparenté à la dynastie des industriels METZ, maîtres de forges. Il fit des études d'ingénieur et après avoir travaillé aux usines de RODANGE Minière et Métallurgique ainsi qu'à "ARBED" DUDELANGE, il fut directeur à cette dernière dès 1897; cheville ouvrière à la création de la Société anonyme ARBED en 1911, MAYRISCH devait être le premier directeur général technique, sa renommée dépassant loin les confins nationaux.

Elu membre du Conseil économique belgo-luxembourgeois en 1922, Emile MAYRISCH constitua la première "Entente Inter-

nationale de l'Acier" en 1926, dont firent partie les groupements sidérurgiques nationaux de France, d'Allemagne, de Belgique, de la Sarre et du Luxembourg; l'Autriche, la Hongrie et la Tchécoslovaquie devaient rejoindre cet organisme en 1927, organisation dont MAYRISCH fut président. MAYRISCH avait épousé Mademoiselle Aline de SAINT-HUBERT, une dame de haute culture, passionnée d'art et de littérature. Admiratrice de R.M.RILKE et amie d'André GIDE, Madame MAYRISCH créa un salon littéraire et un amical lieu de rendez-vous pour artistes, écrivains, philosophes et hommes politiques au Château de COLPACH, que rallièrent d'éminents hôtes de toute l'Europe. MAYRISCH décéda en 1928 dans un accident de voiture en France. Par son testament, daté au 20 octobre 1946, Madame MAYRISCH fit don du château et de ses propriétés de COLPACH à la Croix-Rouge luxembourgeoise, qui y ouvrit une maison de convalescence dès 1948.

Théo VAN RYSELBERGHE, peintre belge, naquit à GAND en 1862; il est décédé en 1926. Etudes aux Académies de GAND et de BRUXELLES, travailla à PARIS en 1898, pour se fixer à SAINT-CLAIR, près du LAVANDOU en 1910.

En dehors de ses peintures, l'artiste légua une oeuvre graphique importante. Les familles MAYRISCH et VAN RYSELBERGHE furent très liées, Théo et Marie VAN RYSELBERGHE séjournant à COLPACH à de nombreuses reprises, participants qu'ils furent à ces très fameux rendez-vous intellectuels et artistiques.

Les activités du Fonds d'Organisation et d'Aménagement du Plateau de KIRCHBERG

Notes documentaires

Le Fonds d'Organisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg a été créé en 1964 par le Grand-Duché de Luxembourg. Son objectif principal est de promouvoir l'urbanisme et l'aménagement du territoire dans la région de Kirchberg, en particulier dans le cadre de la construction de la nouvelle ville de Kirchberg. Le Fonds a financé de nombreuses études, plans d'urbanisme et projets de construction. Ses activités sont régies par le Grand-Duché de Luxembourg et le Plateau de Kirchberg.

Le Fonds d'Organisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg a été créé en 1964 par le Grand-Duché de Luxembourg. Son objectif principal est de promouvoir l'urbanisme et l'aménagement du territoire dans la région de Kirchberg, en particulier dans le cadre de la construction de la nouvelle ville de Kirchberg. Le Fonds a financé de nombreuses études, plans d'urbanisme et projets de construction. Ses activités sont régies par le Grand-Duché de Luxembourg et le Plateau de Kirchberg.



Photo aérienne du Plateau de Kirchberg, montrant l'extension de la ville et les zones d'aménagement.

1. Présentation générale du Plateau de Kirchberg

Le Plateau de Kirchberg est une zone d'aménagement urbain située à l'ouest de la ville de Luxembourg. Elle est caractérisée par son relief plat et sa proximité avec le centre-ville. Le Plateau de Kirchberg a été développé dans les années 1960 et 1970, sous l'impulsion du Grand-Duché de Luxembourg et du Plateau de Kirchberg. Le Plateau de Kirchberg est aujourd'hui une zone résidentielle et commerciale importante de la ville de Luxembourg.

2. Activités du Fonds d'Organisation et d'Aménagement

Le Fonds d'Organisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg a financé de nombreuses études, plans d'urbanisme et projets de construction. Ses activités sont régies par le Grand-Duché de Luxembourg et le Plateau de Kirchberg. Le Fonds a financé de nombreuses études, plans d'urbanisme et projets de construction. Ses activités sont régies par le Grand-Duché de Luxembourg et le Plateau de Kirchberg.

Notes on the ...



... ..



... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

Les activités du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de KIRCHBERG

1. Les travaux du Fonds

Les premières études réalisées dans l'optique d'une réhabilitation du Plateau se situent dans le cadre tracé par le Conseil de Gouvernement lors de sa séance du 23 octobre 1987.

«Le Conseil souligne la nécessité d'imposer à toutes ces constructions certaines contraintes architecturales, afin de maintenir l'image de marque du Plateau de KIRCHBERG et en particulier du futur quartier réservé aux banques, qui doit être caractérisé par le haut niveau des réalisations immobilières. Le conseil souligne enfin la nécessité d'augmenter la qualité de vie du Plateau de KIRCHBERG en complétant les implantations actuelles par des quartiers résidentiels et par des établissements commerciaux, notamment du secteur de la restauration.»

Cette décision fait suite à une analyse effectuée par le Fonds dans la perspective de l'Horizon 2000 dont ci-après un extrait publié dans le rapport d'activité du département des Travaux Publics concernant l'année 1986.

«Horizon 20 ans ou Horizon 2000 et développements ultérieurs»

Cette partie contient le plan directeur et les études d'ensemble y relatives.

Plan directeur

- Élaboration d'un programme de développement du plateau et de ses environs pour la période de 1985 à 2005.
- Divers scénarios des développements ultérieurs.
- Élaboration d'un plan directeur sur la base du programme établi en accord avec la Ville et des différentes études, des règlements et stratégies adoptés.
- Maquette du plateau: préparation des plans pour l'exécution de la maquette et accompagnement de sa réalisation.

Stratégie de développement des Institutions et des zones d'habitation.

Stratégie globale à adopter pour les réserves des Institutions, l'habitat, les équipements collectifs, la densité en coordination avec le développement et le plan de Ville.

Règlement des bâtisses à KIRCHBERG (directives de construction).



En présence de Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre des Travaux Publics, le Président du Comité-Directeur du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de KIRCHBERG, Monsieur Fernand PESCH a présenté le Rapport d'activité 1994 dudit Fonds.

2. Premières initiatives du Comité exécutif

Parmi ses premières initiatives le Comité-exécutif, créé par arrêté ministériel du 29 mai 1989, a élaboré sur la base d'une étude d'urbanisme (architectes JOURDAN, BAUER ET LATZ), le nouveau plan d'aménagement du plateau de KIRCHBERG. Ce plan, après avoir été approuvé par les instances du Fonds, le Ministre des Travaux Publics et le Conseil de Gouvernement, a été intégré dans le plan général d'aménagement de la Ville.

Lors de la réunion conjointe de la commission des Finances et du Budget et de la commission des Travaux Publics en date du 18 mars 1992, le plan, étayé d'une maquette, a été exposé par les responsables du Fonds et approuvé par les députés présents.

Ce plan est devenu l'instrument de travail du Fonds et sera réalisé progressivement. Il porte sur une série d'orientations qui peuvent se résumer de la façon suivante:

a) Densification du tissu urbain dans la zone des institutions européennes avec création de réserves foncières supplémentaires pour l'implantation de nouvelles institutions ou l'extension d'institutions existantes.

b) Intégration plus conséquente de l'habitat implanté pour le moment uniquement aux abords périphériques du plateau. Pour favoriser le développement d'une structure urbaine cohérente et dynamique le projet d'aménagement du plateau entend s'orienter de plus en plus vers la diversification du tissu urbain existant et la création de structures plurifonctionnelles.

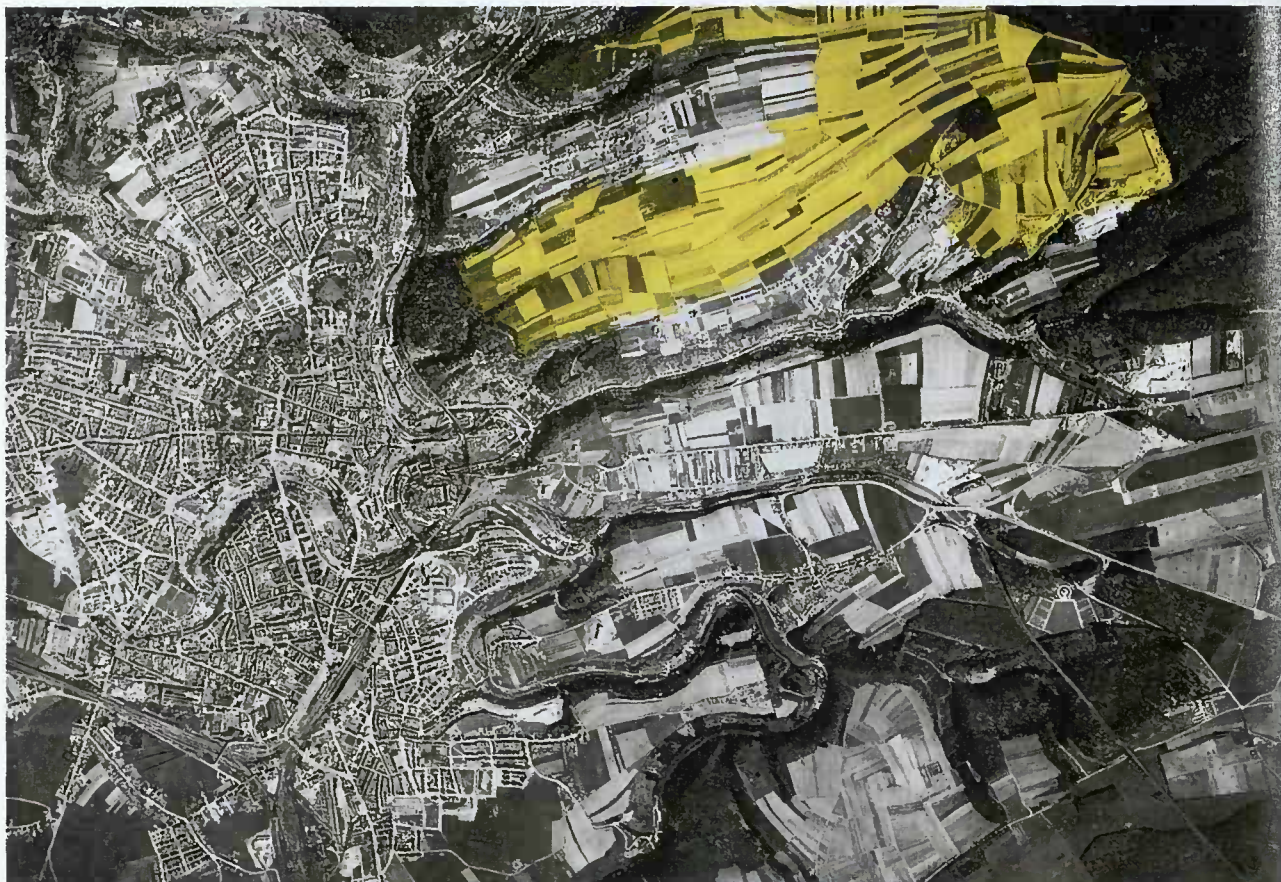
c) Amélioration de l'accessibilité des différentes zones en voie de développement par la transformation progressive de la voie express en grand boulevard urbain facilitant la jonction à niveau des zones situées de part et d'autre de l'autoroute.

Parallèlement, de nouveaux réseaux latéraux accéléreront la soudure physique des quartiers de WEIMERSHOF et de KIRCHBERG-village.

d) Création d'un grand campus scolaire réunissant les trois ordres d'enseignement de l'École Européenne.

e) Création de grands espaces verts et aménagement d'une zone de parc public le long du KIEM et à la périphérie du centre sportif.

f) Développement de la zone des activités commerciales et de services.



L'agglomération de la Ville de LUXEMBOURG vers 1960. À l'est en face du centre Ville, le vaste Plateau de KIRCHBERG, vide et inaccessible

Pour couvrir les besoins de la population résidente et migrante, les structures de distribution nécessaires devront s'établir. À cet effet, le Fonds a cédé un terrain approprié (parvis FIL) à un investisseur disposé à préfinancer et à gérer un ensemble multifonctionnel comprenant notamment les fonctions suivantes:

- commerce
- restauration-hébergement/logement
- détente et loisirs
- surfaces administratives.

g) Concept artistique – ("Kunst im öffentlichen Raum")

Réalisation d'un ensemble artistique par des artistes indigènes et étrangers.

h) Nouveau concept énergétique pour le plateau de KIRCHBERG. Participation du Fonds à l'aménagement de 12 îlots pour la cogénération de chaleur, plus favorable à l'environnement. Deux projets ont déjà été réalisés.

i) Maintien et extension des zones vertes du plateau. Amélioration des perspectives des routes par la plantation d'arbres de haute tige.

j) Étude de circulation sur l'ensemble du plateau avec ses raccords à la voirie existante. Elle sera complétée par l'intégra-

tion du résultat de l'étude sur les transports en commun et déterminera le meilleur emplacement d'un parking périphérique.

k) Valorisation de l'acquis urbanistique et architectural du plateau par l'élaboration de critères sévères de sélection des projets d'architecture liés à la cession des terrains.

l) Équipements collectifs

Concernant les équipements collectifs, tels que les réseaux publics d'approvisionnement et d'évacuation ou encore les routes ou autres voies de circulation, l'ensemble de l'infrastructure du plateau de KIRCHBERG a jusqu'à présent été réalisée et financée par le Fonds, y compris le Pont Grande-Duchesse CHARLOTTE. Toutes ces mesures sont réalisées en étroite collaboration avec les services techniques de la ville et cela dès leur phase de conception et d'études.

3. Un quartier de ville à part entière

Alors que les premiers bâtiments implantés sur le plateau s'inscrivaient dans la philosophie d'un strict zoning séparé, le

nouveau concept d'aménagement du plateau s'inspire des sensibilités actuelles de la population. L'idée maîtresse de ce concept repose sur un retour vers la ville européenne classique avec densification du tissu urbain, en vue de la création d'un ensemble plurifonctionnel avec intégration plus conséquente de l'habitat, du commerce et des loisirs.

Les premiers effets de ce changement radical dans l'urbanisation du plateau de KIRCHBERG deviennent de plus en plus visibles et seront définitivement acquis avec la transformation progressive de la voie express en grand boulevard urbain aux multiples liaisons transversales.

De ce concept naîtra progressivement un nouveau quartier à part entière de la ville de LUXEMBOURG, conçu dans le même esprit, mais dominé par une architecture contemporaine érigée dans des matériaux modernes.

Le plateau de KIRCHBERG quittera dès lors sa vocation initiale de quartier multifonctionnel de la ville de LUXEMBOURG, dans lequel les institutions européennes côtoieront d'autres institutions nationales ou internationales, à côté de toutes les autres fonctions qui ont fait et qui font d'une ville un ensemble vivant au service des hommes.



A l'instar du Pont ADOLPHE, le pont GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE pourra être considéré un jour comme trait d'union entre deux quartiers denses et vivants, séparés par un parc qui entoure le coeur de la ville.

Si les premiers bâtiments des Institutions européennes implantés au plateau de KIRCHBERG ont assuré aux fonctionnaires européens des lieux de travail aisés et modernes, si leur réalisation a demandé à notre petit pays des efforts financiers substantiels non sans risques, le Conseil d'EDIMBOURG des 11 et 12 décembre 1992, en fixant définitivement les lieux de travail des institutions européennes, a marqué un pas décisif dans la construction européenne, au sens figuré comme au sens propre du terme.

Au sens propre du terme, cette décision historique va permettre à notre pays, comme aux autres pays membres de l'Union Européenne, de sortir d'une situation essentiellement provisoire et transitoire pour pouvoir se consacrer désormais avec plus d'engagement aux aspects humains de l'implantation des institutions européennes sur son territoire.

Cette décision d'EDIMBOURG permettra donc aux responsables luxembourgeois d'aller de l'avant et d'accélérer la réalisation d'un concept d'intégration plus conséquent des institutions européennes implantées à LUXEMBOURG, pour les mener de leur isolement vers un quartier de ville à part entière.

Tel est en tout cas l'intention des responsables actuels du Fonds d'Urbanisation et

d'Aménagement du Plateau de KIRCHBERG et c'est dans cette direction qu'ils orienteront à l'avenir tous leurs efforts.

La nouvelle orientation du Gouvernement allant dans le sens d'un saut qualitatif dans l'urbanisation du plateau, a amené le Fonds à élaborer, sur la base du plan global, des plans particuliers devant permettre une vue plus détaillée des orientations générales.

Les études ont porté notamment sur

- les possibilités d'extension dans le quartier européen
- l'élaboration d'un plan vert couvrant l'ensemble du plateau
- l'implantation d'un complexe hospitalier dans le quartier Est du plateau
- la réalisation de logements dans le secteur du Réimerwee

A ce dernier sujet, le Fonds avait lancé un concours pour la construction de 200 logements de qualité représentant la première partie d'un ensemble de 800 logements dans le quartier du Réimerwee.

La situation du marché immobilier n'ayant pas permis d'entamer les constructions comme prévu, le Fonds vient de relancer le projet sur une base modifiée, afin de contribuer, en dehors des immeubles réalisés par

la SNHBM et le Fonds de Logement, à augmenter la capacité d'accueil au plateau de KIRCHBERG.

4. La circulation: un concept intégré à la ville

La conception urbanistique, développée par Hans REGGER et intégrée au plan VAGO, a traité le plateau de KIRCHBERG comme quartier périphérique de la Ville de LUXEMBOURG. Les caractéristiques autoroutières de la voirie ont été maintenues à travers tout le plateau jusqu'au Rond-point SCHUMAN, porte de la ville, comme en témoignait l'ancienne maison Octroi. La structure urbanistique a été dictée par les échangeurs de type autoroutier et par la prédominance de l'automobile dans la desserte du plateau au détriment des espaces piétonniers.

La réalisation du boulevard de contournement de la Ville a permis de réorienter l'organisation du réseau routier du plateau de KIRCHBERG et, par conséquent, de donner un nouveau parti urbanistique au plateau le traitant comme quartier de la ville de LUXEMBOURG à part entière. Aussi l'entrée de la ville ne sera désormais plus le Rond-point Schuman, mais le nouveau giratoire KIRCHBERG-EST.

L'accès en provenance de l'est vers ce giratoire se fera en empruntant des bretelles de sortie de l'autoroute qui contournera, dans son axe principal, la Ville de Luxembourg.

Le giratoire a été conçu dans un souci d'équilibre avec le réseau aval du plateau, dont la voie principale, à savoir le Boulevard KENNEDY, sera traitée en boulevard urbain, large de 60 m et doté de deux voies de circulation dans chaque direction, flanqué de voies de desserte donnant accès aux constructions longeant le boulevard.

Ce boulevard sera caractérisé par 8 rangées d'arbres et par l'espace important réservé aux piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux transports en commun. Le rond-point avec son passage inférieur (1 voie par direction), ses deux voies d'accès pour les axes principaux, son by-pass direction Circuit de la Foire, aura une capacité suffisante et sera en conformité avec la philosophie adoptée pour le boulevard de contournement et ses autres pénétrantes. Les capacités ainsi offertes seront grandes, mais nullement illimitées et on ne pourra et on ne voudra adapter continuellement l'offre à une demande de capacité toujours croissante. Le reste du réseau sera agencé autour de ce boulevard par un maillage régulier, utilisant bien sûr au mieux l'infrastructure existante, facilitant les liaisons entre quartiers et supprimant les nombreux sens uniques actuels du plateau.

Le but, qui était en permanence à l'horizon des réflexions, était de changer le caractère autoroutier du boulevard, mais de garantir une bonne capacité de réseau. C'est dans cette direction que vont d'ailleurs les études pour le réaménagement des échangeurs de BRICHERHOF et de WEIMERSHOF, à savoir transformation des échangeurs autoroutiers en carrefours urbains, réduction de la vitesse, maintien d'une capacité suffisante.

Deux études de trafic ont d'ailleurs été réalisées, vérifiant pour différents scénarios d'urbanisation et pour différents schémas de réseau routier les conditions de circulation.

On peut en conclure qu'aucun réseau routier raisonnable ne résistera au trafic de pointe pour l'urbanisation à très long terme du plateau. Seul un changement du "modal split" en faveur du transport en commun pourra garantir une mobilité suffisante.

Il s'agit dès lors de trouver un équilibre judicieux dans le temps et dans l'espace entre l'urbanisation du plateau, l'organisation de la circulation automobile, le développement du transport en commun et le comportement des usagers.

5. La gestion du Fonds

Aux termes de l'article 37 de la loi modifiée du 7 août 1961, le Fonds est administré par un Comité-directeur alors que l'article 40 dispose que le président du Comité-directeur représente le Fonds dans les actes publics et privés.

Par ailleurs, l'article 41 prévoit que l'État met, dans la mesure de ses moyens, à la disposition du Fonds les services, l'équipement et les installations nécessaires.

Finalement, le même article stipule que le Fonds peut, sur autorisation préalable du Ministre des Travaux Publics, s'assurer tous autres concours pour lui permettre d'exécuter sa mission.

Au regard du volume considérable des travaux entrepris par le Fonds dans le cadre de la réhabilitation du Plateau, le Ministre des Travaux Publics a institué le 29 mai 1989 un Comité exécutif chargé de préparer et d'exécuter les décisions du Comité-directeur faisant fonction de conseil d'administration.

Cette structure, limitée dans le temps, a permis au Fonds d'assumer sa mission sans recours à la mise en place d'un cadre approprié sur la base d'un contrat d'engagement à durée indéterminée et à tâche complète.

Aux termes de l'article 42 de sa loi organique, le Fonds soumet au Gouvernement un état d'avancement des travaux. Cet état est annuellement publié dans le cadre du rapport d'activités du département des Travaux Publics.

Par ailleurs, les comptes d'exploitation et le bilan sont vérifiés par la Chambre des Comptes.

Il a été critiqué que les comptes du Fonds, présentés depuis sa création sous la forme classique des comptes de l'Etat, ne sont pas présentés sous forme d'une comptabilité en partie double.

En date du 17 janvier 1992, une fiduciaire de la place a été chargée par le Fonds d'établir un bilan sur la base des éléments comptables du Fonds. Ces éléments ont entretemps été rassemblés et saisis sur ordinateur. Par ailleurs, l'inventaire des avoirs du Fonds comprenant aussi bien les terrains que les immeubles, tels que ponts et voiries, y a été incorporé.

Les travaux afférents ont duré plus longtemps que prévu en raison des multiples contraintes inhérentes à cette mission, de sorte que le nouveau système de comptabilité commerciale n'a pu être adopté avant l'année 1994.

6. La politique immobilière du Fonds

Comme il a été itérativement rappelé dans le passé et notamment lors de la réunion conjointe de la Commission des Finances et du Budget et de la Commission des Travaux Publics de la Chambre des Députés le 18 mars 1992, la mission principale du Fonds consiste à urbaniser le Plateau de KIRCHBERG et non pas à vendre des terrains.

Comme il résulte de ce qui précède que la vente des terrains est nécessaire d'abord pour procurer au Fonds ses moyens et ensuite pour orienter l'urbanisation, le Fonds a élaboré des critères sévères à remplir par tous ceux qui veulent s'implanter au KIRCHBERG.

Parmi les contraintes figurent en premier lieu l'intérêt général de l'opération, la nature du projet, le délai de construction, le respect des directives urbanistiques du Fonds et l'intérêt macro-économique de l'opération.

Cette rigueur a été imposée au Fonds par le Gouvernement qui a souhaité que l'image de marque du plateau de KIRCHBERG soit maintenue (décision du Conseil de Gouvernement du 23 octobre 1987).

Elle s'impose d'elle-même, puisque les travaux du Fonds caractériseront ce nouveau quartier de la Ville de LUXEMBOURG au-delà de l'an 2000.

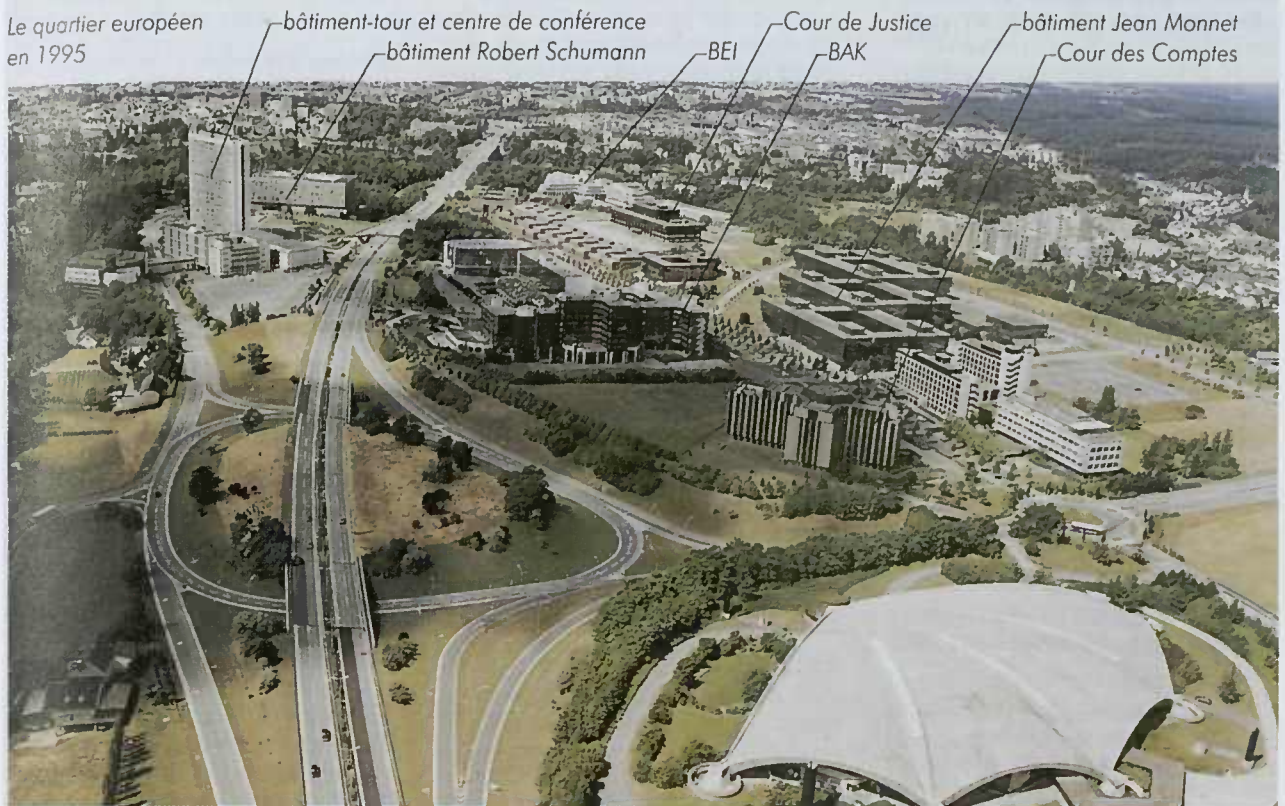
Comme il a déjà été souligné, la loi laisse au Fonds, sous réserve d'approbation de l'Autorité Supérieure, le choix entre la vente aux enchères et celle de gré à gré. Comme le Fonds n'entend pas favoriser la spéculation et faire monter les prix, sa politique a toujours été d'essayer d'avoir un prix correct, tout en imposant à l'acheteur des contraintes contractuelles inflexibles.

Ces contraintes qui sont complémentaires aux dispositions réglementaires de la Ville sont contenues dans les directives d'aménagement et de construction annexées à tout acte de vente.

Pour mieux encore cerner ces opérations, le Fonds a décidé de fixer, à partir d'une valeur de base, les valeurs en fonction de la constructibilité du terrain.

Aussi a-t-il fait inscrire dans le nouveau plan général d'aménagement des coefficients maxima d'utilisation du sol (CMU) qu'il faut respecter et qui constituent le multiplicateur appliqué à la valeur de base des terrains.

Le quartier européen
en 1995



7. Les transactions immobilières du Fonds

Tout en chargeant le Fonds d'Urbanisation d'acquérir pour le compte de l'État les terrains situés dans le périmètre d'urbanisation délimité sur un plan des lieux formant annexe à la loi, le législateur de 1961 a confié à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines la documentation des emprises négociées par des représentants de l'Administration des Ponts et Chaussées et de l'Administration de l'Enregistrement.

La rédaction des actes d'acquisition a été assumée par le Receveur du Bureau des Domaines à LUXEMBOURG.

Le programme d'acquisition des emprises situées dans le périmètre commencé le

28.12.1961 s'est achevé le 18.08.1987 avec le 158^e acte.

En tout, seize affaires ont dû être vidées par les tribunaux.

L'article 34 de la loi modifiée du 7 août 1961 a autorisé le Fonds à revendre les immeubles non occupés par la voie publique ou par les services d'utilité générale, tout en disposant que l'aliénation doit se faire aux enchères ou, avec autorisation spéciale du Gouvernement en conseil, par marché de gré à gré.

Le procédé de l'adjudication publique n'a été employé qu'à deux reprises.

Au lieu de procéder dans tous les cas à la vente des terrains en propriété, le Fonds a recours à deux formes de contrats spécifiques translatifs de droits réels immobiliers institués par deux lois du 10 janvier 1824, à savoir le contrat de cession d'un

droit de superficie et le contrat de concession d'un droit d'emphytéose.

Tout comme pour les actes d'achat, c'est encore le Receveur des Domaines à LUXEMBOURG qui opère la rédaction des actes de cession selon les modalités et sous les conditions arrêtées par les cessionnaires et le Fonds qui, à tous les stades de l'élaboration des contrats, est parfaitement conscient de l'objectif principal de son programme d'action: la réalisation d'un quartier urbain à l'échelle humaine.

(Source: Extrait du rapport d'activité et bilan 1994 du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de KIRCHBERG, Conférence de presse du 23 janvier 1996).

Conférence intergouvernementale 1996

AVIS de la COMMISSION

Renforcer l'Union politique et
préparer l'élargissement

AVANT-PROPOS

Le Traité prévoit qu'«une conférence des représentants des États membres sera convoquée en 1996».

Dans cette perspective, la présidence italienne, conformément à l'article N:

- a soumis au Conseil un projet tendant à la révision des traités sur lesquels est fondée l'Union et

- a adressé au Parlement et à la Commission une demande d'avis sur la réunion d'une conférence intergouvernementale.

Le présent document constitue l'avis de la Commission.

Conférence intergouvernementale 1996

1. La conférence intergouvernementale constitue la première étape d'un calendrier serré dont elle conditionne le succès: dans les quatre années à venir, l'Europe doit avoir mis en place une monnaie unique - 1er janvier 1999-, décidé de ses orientations en matière de défense, et notamment de l'avenir de l'UEO, établi le nouveau cadre financier de l'Union et ajusté ses politiques dans la perspective de l'élargissement.

2. Les États-membres ont conclu et mis en oeuvre, depuis 1993, un traité sur l'Union européenne qui répondait à une double et grande ambition:

- la volonté de retirer tous les effets positifs du marché intérieur, en le complétant d'une monnaie unique et d'une convergence des politiques macroéconomiques des États-membres;

- la nécessité de doter l'Union d'une véritable dimension politique, lui permettant à la fois de mieux répondre collectivement à ses besoins internes et d'être fortement présente sur la scène internationale.

Ces deux ambitions sont liées: une monnaie unique, élément fédérateur majeur entre les opérateurs économiques, mais aussi entre les citoyens, requiert une identité politique et sociale forte.

3. Le Traité sur l'Union européenne prévoyait qu'une nouvelle conférence intergouvernementale se tiendrait en 1996, afin de consolider et de renforcer cette Union toujours en devenir.

À cette fin, les institutions de l'Union ont établi, au premier semestre de 1995, un diagnostic convergent du fonctionnement du Traité sur l'Union européenne. Le groupe de réflexion le résume en une seule phrase: «L'Union ne dispose pas des moyens à la hauteur de ses ambitions.»

La Commission estime que ce décalage mérite à lui seul un ajustement substantiel des institutions.

4. Mais la nécessité d'adapter le Traité ne s'arrête pas là. Car, de façon enthousiasmante, l'histoire offre la chance de rassembler les peuples dans une Union élargie.

Le principe de l'élargissement est acquis. Deux aspects le caractérisent:

- il n'est plus un événement lointain; le rendez-vous de 1996 constitue très vraisemblablement l'unique et dernière occasion de réfléchir à quinze États-membres sur le fonctionnement de l'Union dans un cadre élargi;

- cet élargissement sera différent de ceux qui l'ont précédé, par son ampleur et sa diversité; une Europe plus vaste sera nécessairement plus hétérogène et, dès lors, plus complexe.

L'accroissement du nombre des membres de l'Union engendre le risque de sa dilution. Il ne faudrait pas, selon la formule d'un chef d'État, «qu'au moment où le dernier adhérent arrivera il adhère à quelque chose qui n'existe déjà plus». L'élargissement doit se faire en préservant les acquis de quarante ans de construction européenne. Ces acquis seront les fondements de la solidarité vis-à-vis des nouveaux États membres.

5. C'est pourquoi l'Union européenne ne peut s'engager dans cet élargissement sans qu'au préalable les voies et moyens de son fonctionnement aient été modifiés, parfois de manière fondamentale.

De même, les engagements pris dans le Traité sur l'Union européenne doivent être intégralement respectés, tout spécialement l'Union économique et monétaire, comportant une monnaie unique, à la date prévue.

6. La Conférence qui s'ouvre est cruciale; l'approfondissement de l'Union et son

élargissement sont liés. La Commission attend de la Conférence intergouvernementale qu'elle renforce l'Union pour préparer l'élargissement autour d'un projet politique. L'Union doit dès lors:

- être plus proche du citoyen;
- s'affirmer à l'extérieur;
- se doter d'un système institutionnel propre à fonctionner dans une Europe élargie.

Dans ces conditions, la Commission est favorable à la réunion de la Conférence intergouvernementale.

I. Une EUROPE pour le CITOYEN

7. Le citoyen doit être impliqué dans l'Europe. La notion de «citoyenneté européenne», consacrée par le Traité sur l'Union européenne, complète la citoyenneté nationale.

Cette notion de citoyenneté, qui est multiple, doit être développée:

- elle repose sur un modèle européen de société qui comprend la garantie de droits fondamentaux reconnus par tous ainsi qu'un engagement de solidarité entre ses membres;
- elle se développe dans un espace où la liberté de mouvement et d'établissement doit s'accompagner de conditions de sécurité suffisantes;
- elle implique, enfin, que les citoyens comprennent l'Europe, qui, construite au fil d'amendements successifs aux traités, a été rendue chaque fois plus complexe; il convient donc de la simplifier et de la démocratiser.

1. Promouvoir le modèle européen de société

8. Bâti sur un ensemble de valeurs communes à toutes les sociétés européennes, le projet européen combine les traits de la démocratie (droits de l'homme, État de droit) avec ceux d'une économie ouverte fondée sur le dynamisme du marché, la solidarité et la cohésion. Au nombre de ces valeurs figure l'accès des citoyens à des services universels ou à des services d'intérêt général, contribuant aux objectifs de solidarité et d'égalité de traitement.

Le modèle européen de société s'exprime notamment, dans le Traité sur l'Union européenne, par des objectifs généraux tels que la réalisation d'un niveau élevé d'emploi ou d'un développement durable, par

des politiques spécifiques et par l'encouragement au dialogue social.

Au moment de franchir une nouvelle étape politique, l'appui à ce modèle mérite d'être confirmé et précisé.

Droits de l'Homme

9. Les États-membres de l'Union défendent les droits de l'Homme: tous ont adhéré à la convention européenne des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. L'Union elle-même s'y conforme dans ses décisions, comme dans son action.

Toutefois, elle devrait afficher avec plus de force son appartenance à ces valeurs, soit directement dans le Traité, soit en adhérant à la convention. Cela se justifierait d'autant plus que l'Union s'agrandit et se diversifie. Sur cette question, un avis de la Cour de Justice est attendu.

En outre, la Conférence devrait inclure dans le Traité des dispositions portant sur l'interdiction de toute discrimination, notamment en ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes au-delà des dispositions relatives à la parité de la rémunération, et sur la condamnation du racisme et de la xénophobie.

Une Union de droit

10. Consolider une Union de droit, c'est notamment assurer la mise en oeuvre et le respect du droit communautaire, dont la responsabilité incombe d'abord aux autorités nationales. Cela s'impose d'autant plus dans une communauté élargie comportant des systèmes juridiques et administratifs nationaux plus hétérogènes.

La Commission considère que:

– ses moyens d'assurer l'application du droit communautaire devraient être rendus plus efficaces, notamment pour ce qui concerne le marché intérieur;

– le rôle de la Cour de Justice devrait être renforcé, en particulier en ce qui concerne le respect de ses arrêts.

11. La fraude aux intérêts financiers des Communautés doit être combattue efficacement. Elle ne pourra l'être sans un engagement total des États-membres aussi bien que des institutions.

La Commission propose que l'Union se dote d'une base juridique appropriée.

Dimension sociale

12. Au moyen de politiques ou de règles publiques, avec la participation des partenaires sociaux et de la société civile, chaque État-membre s'efforce de garantir, dans le contexte d'une économie ouverte, la réalisation d'objectifs sociaux pour tous les citoyens.

L'Union a vocation à contribuer à la réalisation de ces objectifs, dont les États-membres, les opérateurs économiques et

les partenaires sociaux sont les acteurs principaux. Les citoyens doivent percevoir que l'Union contribue à mieux garantir l'exercice de certains droits fondamentaux à caractère social.

La dimension sociale doit tenir une place importante dans la Conférence. Il s'agit avant tout d'assurer un socle social commun pour tous les citoyens de l'Union. La Commission estime que sa réalisation exige essentiellement de réintégrer le protocole social dans le Traité et aussi de préciser certaines dispositions concernant la coopération entre États-membres en matière de politique sociale, telle celle relative à la lutte contre l'exclusion ou contre la pauvreté. Il convient également de mieux associer les acteurs de la société civile capables de développer des initiatives et de nouvelles solidarités.

Emploi

13. Le chômage porte atteinte aux fondements de nos sociétés: il touche près de vingt millions de personnes, notamment des jeunes. Sans négliger le rôle de politiques macroéconomiques adéquates, sa résorption dépend avant tout des opérateurs économiques.

Dans son Livre blanc de 1993 sur la croissance, la compétitivité et l'emploi, la Commission avait proposé un ensemble d'actions visant à mobiliser tous les acteurs de la société. Cette stratégie reste d'actualité: croissance, compétitivité et emploi vont de pair. Seule une économie compétitive est susceptible de créer de façon durable des emplois.

Une action structurée et cohérente de l'Union doit contribuer à restaurer un haut niveau d'emploi, qui constitue déjà un objectif du Traité.

À cette fin, la Commission propose d'insérer dans le traité des dispositions spécifiques pour l'emploi. Fondées sur l'acquis de l'expérience communautaire et considérant l'emploi comme une question d'intérêt commun, elles viseront à:

- créer les conditions d'une stratégie commune pour l'emploi;
- stimuler la coopération entre les différents acteurs;
- consolider les dispositifs de surveillance multilatérale des programmes pluriannuels des États membres;
- prendre en compte l'emploi dans toutes les politiques communautaires.

Un développement durable

14. Un environnement fondé sur un niveau élevé de protection est l'une des préoccupations majeures des citoyens de l'Union.

La Commission considère que les dispositions du Traité concernant un développement durable et un environnement sain devraient être renforcées sur deux points:

- le droit de bénéficier d'un environnement sain et le devoir de l'assurer devraient être inclus dans les dispositions du Traité concernant le citoyen;
- l'environnement devrait être expressément intégré dans les autres politiques de l'Union.

2. Réaliser un espace de liberté et de sécurité

15. Le principe de la libre circulation des personnes sur le territoire de l'Union est inscrit dans le Traité. Cependant, sa mise en oeuvre reste soumise à d'importantes limitations:

- il n'est mis en pratique que de manière incomplète dans l'ensemble de l'Union;
- pour progresser dans ce domaine, certains États-membres ont dû recourir à une convention ad hoc – Accord de SCHENGEN–; mais cette convention n'assure pas les mêmes garanties que le droit communautaire.

L'exercice de la liberté de circuler suppose aussi que soient suffisamment maîtrisés des problèmes complexes, tels que l'asile et les flux d'immigration, la criminalité, la drogue et le terrorisme. Or, ces problèmes se sont internationalisés: aucun ne s'arrête à la frontière d'un État-membre.

L'Union n'a jusqu'ici abordé ces problèmes qu'avec des méthodes et des moyens dépassés.

La Commission propose de remédier aux insuffisances du Traité dans les domaines de la Justice et des Affaires intérieures, notamment son défaut d'efficacité et l'absence de contrôle démocratique et judiciaire, en le dotant d'objectifs clairs et d'instruments et de méthodes appropriés.

16. L'objectif général est d'appliquer et de renforcer le principe de libre circulation et de séjour, déjà inscrit dans le Traité, dans un contexte de sécurité.

Les objectifs spécifiques devraient s'articuler autour de quatre axes:

- établir des conditions communes d'entrée, de séjour et de statut des ressortissants des pays tiers dans l'Union;
- permettre la reconnaissance mutuelle effective des jugements rendus par les tribunaux nationaux;
- lutter contre la criminalité et la fraude sous leurs différentes formes;
- stimuler la coopération effective entre les administrations des États-membres.

17. En outre, les instruments et les méthodes suivants devraient être adoptés.

Prise de décision

L'actuelle unanimité généralisée soit paralysé le Conseil, soit ramène la décision au niveau le plus bas. La Commission es-

time que la majorité qualifiée doit en principe la remplacer.

Une participation accrue du Parlement européen est nécessaire, en particulier pour les sujets qui peuvent affecter les droits individuels des citoyens.

Enfin, la capacité d'initiative de la Commission devrait être prévue pour tous les domaines concernés.

Instruments juridiques

Ni l'action et la position commune, à l'effet juridique peu clair, ni la convention internationale classique, dont l'entrée en vigueur est aléatoire et tardive, ne sont adaptées; il faut que l'Union dispose, dans ce domaine, d'instruments juridiques plus performants.

Contrôle juridictionnel

Les décisions prises devraient être soumises au contrôle de la Cour de Justice, ne serait-ce que pour garantir une interprétation uniforme des textes.

Méthodes de travail

Les structures de travail actuelles du Conseil, à niveaux multiples et qui ne permettent pas un travail efficace, doivent être simplifiées.

18. La Commission estime que ces objectifs seraient le mieux assurés par le transfert des domaines de la justice et des affaires intérieures vers le cadre communautaire, à l'exception de la coopération judiciaire en matière pénale et de la coopération policière. Ce transfert s'impose particulièrement dans les domaines les plus étroitement liés à la circulation des personnes, tels que les règles régissant le franchissement des frontières externes, la lutte contre la drogue, la politique d'immigration, la politique à l'égard des ressortissants des pays tiers et l'asile.

Cette logique conduit à intégrer le contenu de l'Accord de SCHENGEN dans le cadre du Traité.

3. Simplifier et démocratiser l'Europe

19. L'action de l'Union doit être comprise: c'est un gage de démocratie. Ainsi, la transparence est une exigence à laquelle doivent se soumettre les institutions: les actions de l'Union doivent être accessibles et lisibles pour assurer l'accès des personnes intéressées à une information utile.

Le rôle du Parlement européen est évidemment primordial et doit être renforcé.

La transparence et le contrôle démocratique ne seront toutefois pleinement assurés que si les parlements nationaux sont mieux associés aux affaires de l'Union. À cette fin, ils doivent disposer à temps de toute l'information nécessaire des institutions et des organes de l'Union ainsi que de leur Gouvernement.

L'Europe doit agir moins pour agir mieux. Elle s'y est déjà engagée, en mettant en oeuvre le principe de subsidiarité inscrit dans le Traité. Les États-membres et les institutions doivent poursuivre dans cette voie, la seule qui permette à l'Europe d'intervenir au niveau le plus efficace, qu'il soit communautaire, national ou régional.

Simplifier l'Europe doit avant tout conduire à des modifications de ses règles institutionnelles. Il faut donc:

- simplifier et consolider les Traités;
- simplifier et démocratiser la prise de décision.

Simplifier et consolider les Traités

20. Les Traités instituant l'Union et les Communautés européennes sont devenus, au fil des années, de plus en plus complexes et de moins en moins lisibles.

L'existence d'une douzaine de traités et d'actes de base, totalisant plus de 700 articles, parmi lesquels des dispositions de nature fondamentale et d'autres à caractère technique, ainsi que la survivance d'un grand nombre de dispositions obsolètes rendent difficile l'accès au droit primaire de l'Union européenne.

En outre, la coexistence de trois Communautés juridiquement distinctes et de l'Union qui les englobe, sans pour autant avoir la personnalité juridique, ne facilite pas la perception par l'opinion publique du processus d'intégration européenne.

Enfin, les modes de coopération "intergouvernementale" en matière de politique étrangère et d'affaires intérieures et de justice viennent encore compliquer la construction.

La tâche de simplification et de consolidation des Traités doit être poursuivie aussi loin que possible.

Simplifier et démocratiser la prise de décision

21. La multiplication et la complexité des procédures, tant législatives que d'exécution, ont rendu le système décisionnel de l'Union boursoufflé et illisible. Par ailleurs, les dispositions relatives à la procédure budgétaire devraient être simplifiées et l'acquis des accords interinstitutionnels, consolidé.

Il est déterminant, au nom de la transparence et de la démocratie, que la conférence intergouvernementale en opère une remise en ordre et une simplification.

22. La Commission propose quatre mesures pour remédier à cette situation.

Procédures de décision

Elles devraient être limitées à trois types: les décisions adoptées sur avis simple du Parlement, celles sur avis conforme de celui-ci et celles en codécision entre le Parlement et le Conseil.

Codécision

Elle devrait être étendue et simplifiée. Elle constitue une des avancées majeures de la maturation d'un vrai pouvoir législatif du Parlement européen. Conformément au Traité, la Commission soumettra au Conseil un rapport sur l'extension du champ d'application de la codécision.

La Commission considère que la procédure de codécision a dans l'ensemble bien fonctionné. Elle pourrait cependant être plus rapide et plus efficace si elle était simplifiée, notamment par l'introduction de délais en première lecture, la suppression de la phase d'intention de rejet en deuxième lecture et la suppression de la troisième lecture.

Quant au champ d'application de la codécision, la Commission considère que les actes de nature législative doivent être adoptés en codécision. Cela suppose une clarification de ce qui relève de la législation. La codécision devrait en tout cas s'appliquer aux domaines actuellement régis par la procédure de coopération, laquelle devrait disparaître.

Avis conforme

Le champ d'application de l'avis conforme devrait être complété et clarifié. Dans les domaines d'ordre "constitutionnel" - modification des traités, ressources propres-, l'avis conforme du Parlement européen devrait être requis.

En revanche, cette procédure ne devrait plus s'appliquer dans les domaines législatifs, ni pour les programmes d'action communautaires, pour lesquels la codécision doit devenir la règle.

Enfin, dans le domaine des accords internationaux, le champ d'application de l'avis conforme devrait être clarifié, notamment en s'inspirant du rôle joué par les parlements nationaux dans les États membres.

Mesures d'exécution

Le système communautaire en matière de mesures d'exécution est complexe et peu transparent.

Les procédures de décision pour les actes d'exécution doivent être rendues plus conformes aux responsabilités des institutions. Cela signifie que la Commission doit pleinement jouer son rôle d'organe exécutif, sous le contrôle de l'autorité législative. Il convient, à cet égard, de prendre en compte le rôle du Parlement, lorsque l'acte de base est adopté en codécision. Dans ce cas, il y aurait lieu de prévoir une procédure permettant au Parlement ou au Conseil de s'opposer à un projet de mesure proposé par la Commission. La mesure serait alors adoptée en codécision.

En outre, le nombre des procédures d'exécution devrait être réduit, afin d'éviter les débats stériles entre institutions sur le type

de procédure à suivre et afin de mieux tenir compte de la nature des décisions à prendre. La Commission suggère de s'en tenir, au maximum, aux trois types de comités, avec les procédures correspondantes, en supprimant les variantes: le comité consultatif, le comité de gestion et le comité de réglementation.

II. Une identité extérieure forte

23. Selon le Traité sur l'Union européenne, l'Union doit "affirmer son identité sur la scène internationale". Mais l'expérience n'a pas concrétisé l'influence accrue que les États-membres pouvaient attendre de leur action commune. Leurs efforts sont souvent dispersés, et ils risquent de l'être davantage après l'élargissement.

La Conférence doit avoir une ambition simple et claire: donner à l'Union la capacité réelle d'agir plutôt que de réagir et permettre ainsi de mieux défendre les intérêts de ses citoyens.

Certains éléments d'une politique extérieure unique et cohérente existent déjà à des degrés divers dans des domaines tels que la politique commerciale, l'assistance économique, l'action en faveur du développement et l'action humanitaire. D'autres éléments, tels que la politique étrangère et de sécurité commune, en sont encore à un stade insuffisant de leur développement.

La conférence devrait donc avoir les objectifs 2. principaux suivants:

- rassembler les différents éléments des relations extérieures en un tout efficace, par des structures et des procédures qui renforcent la cohérence et la continuité de l'action extérieure;
- améliorer la politique étrangère et de sécurité commune à tous les stades;
- créer une réelle identité européenne dans les domaines de la sécurité et de la défense, partie intégrante de la politique étrangère et de sécurité commune.

1. Assurer la cohérence de l'action extérieure

24. L'Union devrait être capable de parler d'une voix. Sa politique extérieure ne sera efficace que lorsqu'elle aura atteint une unité d'action entre les différents éléments qui la composent et pour lesquels différentes institutions sont responsables.

Le Traité fait déjà obligation au Conseil et à la Commission d'agir de manière cohérente en politique extérieure. Mais, dans la mesure où la structure actuelle du Traité n'assure pas cette cohérence, il est nécessaire de renforcer cette obligation.

La présidence du Conseil et la Commission devraient assurer que les deux insti-

tutions responsables, à divers titres, de la politique étrangère de l'Union coopèrent effectivement. Cela renforcerait considérablement la continuité et l'efficacité de la politique étrangère de l'Union.

2. Renforcer l'action communautaire extérieure

Trois questions doivent être abordées.

Politique commerciale

25. Les dispositions du Traité doivent être mises à jour pour tenir compte de l'évolution radicale des structures de l'économie mondiale: les services, la propriété intellectuelle et les investissements étrangers directs en prennent une part toujours croissante. Ces évolutions se reflètent dans les responsabilités étendues accordées à l'Organisation mondiale du commerce.

Or, les pouvoirs dont dispose la Communauté pour traiter de ces éléments de la politique commerciale sont flous et génèrent d'inutiles débats de procédure. La défense des intérêts des États membres, et donc celle de leurs entreprises, s'en trouve affaiblie.

La Commission estime que la politique commerciale de la Communauté devrait être clarifiée en conséquence.

Fonctionnement de l'Union dans les organismes internationaux

26. Le Traité est mal adapté à la nécessité croissante pour l'Union de négocier dans le cadre d'organismes internationaux ou de participer à leur fonctionnement. Les difficultés surgissent lorsque certains aspects relèvent à la fois de la responsabilité communautaire et de la compétence des États-membres. La coordination des points de vue des États-membres devient alors compliquée et inefficace, et la position de négociation s'en trouve régulièrement affaiblie.

La Commission propose que le Traité comporte des dispositions explicites pour assurer que l'Union, parlant d'une voix, puisse défendre tous les intérêts en cause.

Complémentarité des politiques extérieures des États-membres avec celle de la Communauté

27. D'une façon générale, il conviendra, par des mécanismes appropriés, d'organiser une convergence effective entre les politiques des États-membres et celle de la Communauté dans les domaines de compétences partagées, tels le développement, le transport et l'environnement.

3. Affirmer la politique étrangère et de sécurité commune

28. À titre préalable, il convient de souligner qu'une politique étrangère et de sécurité commune ne peut se développer sans une volonté politique affirmée des États-membres et des objectifs clairement définis.

La Présidence et la Commission devraient ensemble assurer la visibilité de la politique étrangère et de sécurité commune. Celle-ci requiert en tout état de cause une série d'améliorations, depuis la préparation des décisions jusqu'à leur adoption et leur exécution. Tout au long de ce processus, il est indispensable que le tandem Présidence-Commission agisse de manière cohérente et efficace. Pour sa part, la Commission renforcera son dispositif interne pour faire face à cette exigence. Dans ce contexte, la conférence devrait examiner les moyens de renforcer la présidence, soutenue par le secrétariat du Conseil.

Préparation des décisions

29. Les décisions doivent s'appuyer sur une meilleure analyse, et sur une analyse qui soit commune aux membres de l'Union.

A cet effet, une "cellule d'analyse commune" devrait être créée, constituée d'experts des États-membres et de la Commission. Il s'agirait d'un service commun, bénéficiant éventuellement d'une contribution de l'Union de l'Europe occidentale. Ses analyses fourniraient à la Présidence et à la Commission des éléments utiles pour la formulation et la cohérence de leurs propositions. La localisation de cette cellule est une question de moindre importance.

La formulation de la politique étrangère serait facilitée par l'insertion, dans les structures de préparation du Conseil, d'un comité politique permanent à BRUXELLES.

Adoption des décisions

30. Le Traité a introduit dans la politique étrangère et de sécurité commune la notion de "position commune" et d'"action commune". L'usage fait de ces deux instruments juridiques spécifiques a été confus et source de litiges.

La Commission estime qu'il conviendrait d'en clarifier l'utilisation.

31. Mais, quel que soit l'instrument utilisé, l'obligation de l'unanimité rend difficile la prise de décision.

La Commission estime qu'il conviendrait de recourir, en tant que règle générale, au vote à la majorité qualifiée dans la politique étrangère et de sécurité commune. Des règles spécifiques devront être prévues pour les questions ayant trait au domaine militaire.

Il existe, par ailleurs, des situations dans lesquelles un nombre limité d'États-membres souhaitent agir sur un sujet donné. De telles initiatives doivent pouvoir aussi constituer des actions de l'Union, lorsqu'elles ne s'opposent pas à l'intérêt général de l'Union, et que celui-ci est dûment représenté.

Exécution des décisions

32. Représenter l'Union à l'extérieur et exécuter ses décisions est une tâche à multiples facettes, en raison du rôle important des États-membres et de la pluralité des paramètres de la politique extérieure. Le facteur commun en est le cadre institutionnel unique: quel qu'en soit le domaine -communautaire ou "intergouvernemental"-, les décisions sont prises par le Conseil.

La responsabilité de l'exécution devrait incomber principalement à la présidence et à la Commission. Cette approche n'empêcherait pas de confier éventuellement certaines tâches ad hoc à des personnalités nommément mandatées.

33. Dans la mesure où les décisions prises au titre de la politique étrangère et de sécurité commune entraînent des dépenses, la situation actuelle n'est ni transparente ni efficace, car elle nécessite des négociations spécifiques à chaque occasion.

La Commission propose que les dépenses correspondantes soient incluses dans le budget de la Communauté sauf décision expresse contraire.

4. Construire une identité européenne de sécurité et de défense

34. La politique étrangère de l'Union souffre de son incapacité à projeter un appui militaire crédible. Il s'agit là d'une leçon indéniable de l'expérience récente. Une véritable identité européenne en matière de sécurité et de défense est indispensable. Elle exige des États-membres une claire volonté politique.

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) reste le pivot central de la défense, au sein de laquelle il convient de développer un pilier européen. Dans ce contexte, l'Union de l'Europe occidentale (UEO) remplit un rôle important dans la ligne déjà tracée par le Traité. Tous les États-membres ne souscrivent cependant pas, à ce stade, à des engagements de défense identiques vis-à-vis de l'OTAN ou de l'UEO.

La Commission estime qu'une véritable politique étrangère et de sécurité commune doit parvenir à une défense commune.

35. Par conséquent, il convient que la conférence:

- permette l'introduction dans le Traité d'engagements de l'Union sur des missions de maintien ou de rétablissement de la paix (missions dites "de PETERSBERG");
- renforce la capacité de l'Union en matière de sécurité en prévoyant une participation appropriée des Ministres de la Défense au Conseil;
- réexamine le rôle de l'Union de l'Europe occidentale en vue de son intégration dans l'Union selon un calendrier fixé.

Dans ce contexte, la Commission rappelle que la sécurité et la défense de l'Union doivent reposer sur une base industrielle solide, aux performances crédibles. Cela demande une meilleure intégration du secteur de l'armement, dans les règles générales du Traité, une solidarité et une coopération renforcées incluant la création d'une agence d'armement, et une approche cohérente en matière de commerce extérieur.

III. Des INSTITUTIONS pour l'EUROPE ÉLARGIE

36. Les propositions qui précèdent visent à approfondir l'Union, tant sur le plan interne que sur le plan externe. Elles sont en tout état de cause indispensables, car elles visent à donner à l'Union les moyens de ses ambitions. Elles sont aussi des conditions d'un élargissement réussi.

37. Cet élargissement soulève également des questions institutionnelles qui lui sont propres.

La Commission considère que la Conférence devra résoudre trois problèmes:

- tenir compte des répercussions du plus grand nombre de membres dans les institutions;
- s'écarter systématiquement de la décision à l'unanimité;
- instaurer une flexibilité permettant notamment à l'Union de progresser sans être entravée par le rythme des plus lents de ses membres.

1. Adapter les institutions

38. L'accroissement substantiel du nombre de membres de l'Union aura des effets mécaniques sur le fonctionnement des institutions. Nul doute que la difficulté de travailler ensemble augmentera avec le nombre de participants: des langues plus nombreuses, des réunions plus longues et moins interactives. Les problèmes pratiques seront nombreux, et ils ne devront pas être éludés.

Mais l'élargissement aura aussi de réelles conséquences institutionnelles, pour lesquelles la préservation d'un équilibre global entre les institutions est essentielle.

Parlement européen

39. Le nombre de sièges attribué à chaque État au sein du Parlement européen a permis jusqu'à présent d'établir un compromis entre la réalité démographique et sa correction par une surreprésentation des États les moins peuplés, qui assure que les principales tendances politiques dans tous les États puissent être représentées.

Ce principe devrait être maintenu dans une Union élargie. Mais, pour éviter une démesure du Parlement européen, le nombre des parlementaires devrait être li-

mité, indépendamment du nombre des États adhérents à l'Union.

Le Parlement européen a lui-même proposé de limiter ses membres à 700. La Commission partage cette suggestion.

Un effet de cette réduction sera que l'assise électorale de chaque parlementaire s'élèvera au point de dépasser le million d'électeurs dans les États les plus peuplés. La Commission estime qu'il devient alors d'autant plus nécessaire de fixer un mode d'élection commun qui assure au mieux la représentativité des élus, comme le prévoit d'ailleurs déjà le Traité.

Conseil

40. L'accroissement du nombre de membres sera également ressenti au Conseil, - communément désigné sous le nom de "Conseil de ministres"-, essentiellement sous trois aspects:

- il est vrai que le système de rotation semestrielle de la présidence fera que chaque État membre ne l'exercera que de façon plus espacée. La Commission considère, néanmoins, que la Présidence est un service et une charge que chaque État assume au nom de l'Union et qui mobilise son opinion publique autour de l'idée européenne. La conférence devra toutefois examiner différentes modalités de renforcement des pouvoirs d'action de la présidence ainsi que l'ordre de rotation des semestres présidentiels;
- la pondération des votes entre les États-membres: le vote à la majorité qualifiée représente un mécanisme essentiel de la prise de décision au Conseil. La pondération des votes des États-membres en est un corollaire: elle a été établie comme un compromis entre des États égaux en droit, mais de poids démographique différent. Ainsi, la pondération actuelle des votes reflète un biais, accepté par tous, en faveur des États les moins peuplés de l'Union.

Mais il est également certain que les pays concernés par l'élargissement seront presque tous des États relativement peu peuplés. Il en résulte qu'en conservant la pondération actuelle, on accroîtrait le poids relatif des plus petits États.

La Commission estime donc qu'afin de conserver l'équilibre actuel il sera justifié, lors de l'élargissement, soit d'adapter la pondération des voix, soit d'introduire un système nouveau qui ferait référence à la fois à la majorité des États-membres et à une majorité de la population de l'Union;

- le seuil de la majorité qualifiée: l'élargissement aura nécessairement pour effet de rendre la prise de décision plus complexe. La Commission considère donc qu'aucune adaptation ne devra avoir pour effet de rendre la prise de décision plus difficile. Le seuil normal de la majorité qualifiée, fixé depuis l'origine de la Com-

munauté autour de 71%, ne devra dès lors en aucun cas être relevé.

Le besoin se fait en outre sentir que le Conseil "Affaires générales" retrouve un rôle efficace de coordination et d'arbitrage dans les différents domaines du Traité.

Commission

41. Dans la perspective d'une augmentation substantielle du nombre des membres de l'Union, il faut préserver à la fois la légitimité, la collégialité et l'efficacité d'une institution dont la vocation est de représenter, en toute indépendance, l'intérêt général.

Cela signifie d'abord que son droit d'initiative, ses pouvoirs d'exécution et sa fonction de gardienne des Traités soient assurés.

La Commission estime, en outre, que son Président devra être désigné par le Conseil européen et approuvé par le Parlement. Le président de la Commission doit jouer un rôle important dans la composition de la Commission pour en assurer la collégialité. Dans ce contexte, ses membres devront être désignés d'un commun accord entre le Président de la Commission et les Gouvernements respectifs des États-membres.

42. La Commission considère que, dans le contexte de l'élargissement, le nombre de commissaires devrait être réduit à un par État-membre.

La Commission est consciente du fait que sa composition et sa structure devront être revues au-delà d'un certain nombre d'États-membres. La Conférence devra prévoir la procédure adéquate à ce sujet.

Cour de justice

43. La Cour de justice sera aussi confrontée au défi du nombre. La perspective d'arriver à une soixantaine de magistrats à la Cour et au Tribunal de première Instance oblige à réfléchir davantage sur les conséquences d'une telle évolution.

Dans son rapport au groupe de réflexion, la Cour a souligné l'importance de la représentation des différents systèmes juridiques nationaux. Mais elle signalait également qu'"une augmentation importante du nombre des juges serait susceptible de faire franchir à la formation plénière de la Cour la frontière invisible séparant une juridiction collégiale d'une assemblée délibérante; de plus, dans la mesure où l'essentiel des affaires seraient jugées par des chambres, elle serait de nature à mettre en danger la cohérence de la jurisprudence".

La Commission soutient également les indications de la Cour selon lesquelles le mandat des juges pourrait être allongé et rendu non renouvelable, afin d'asseoir encore plus parfaitement leur indépendance.

2. Généraliser le vote majoritaire

44. Dans une Union élargie, le maintien de l'unanimité mènerait fréquemment à la paralysie. La difficulté de l'obtenir augmente en effet de façon exponentielle avec le nombre de ses membres.

La Commission propose dès lors que le vote majoritaire devienne la règle générale.

Deux observations complémentaires doivent alors être faites:

– il n'y a pas de fatalité à ce que l'unanimité soit nécessairement remplacée par la majorité qualifiée telle que définie actuellement. Dans les domaines particulièrement sensibles, la décision pourrait par exemple être prise à une majorité "superqualifiée";

– ce qui est vrai pour la législation communautaire l'est également pour le Traité lui-même et sa modification: si, à l'avenir, il ne demeurerait modifiable qu'à l'unanimité, le Traité risquerait d'être définitivement figé dans l'état où la Conférence de 1996 l'aura laissé, rendant improbable la perspective de progrès ultérieurs de la construction européenne.

À cet égard, il faut observer que les Traités comportent actuellement des dispositions à caractères divers, dont certaines seulement sont de nature vraiment fondamentale, -préambule, principes fondamentaux, objectifs de l'Union, fonctionnement des institutions-, alors que d'autres ne le sont pas, -les politiques de l'Union-. La consolidation des Traités, évoquée ci-dessus, devrait permettre de faire une claire distinction entre ces deux types de dispositions.

La Commission estime qu'à l'avenir au moins les dispositions autres que de nature "constitutionnelle" devraient pouvoir être modifiées selon un système moins contraignant que celui en vigueur actuellement.

3. Organiser la flexibilité

45. L'Union européenne ne doit pas être condamnée à progresser au rythme des plus lents de ses membres.

Cela est d'autant plus vrai dans une union élargie.

L'Union pratique depuis longtemps certaines formes de flexibilité: les législations communautaires connaissent exceptions ou dérogations, en principe limitées et temporaires. Nul doute que, dans le contexte de l'accession de nouveaux États-membres, il sera fait recours à cette pratique, pour les amener progressivement à une pleine participation dans toutes les politiques communes.

La Commission constate, en outre, que l'approfondissement de l'Union se réalise parfois déjà au prix d'une flexibilité or-

ganisée, comme on le constate avec l'Union économique et monétaire.

En revanche, la Commission rejette fermement toute idée d'"Europe à la carte" (tel le protocole social) qui nie le projet européen commun, de même que les liens et solidarités qu'il engendre.

46. La Commission estime cependant que l'Union européenne doit rendre possibles des formes de coopération ou d'intégration renforcées entre certains de ses membres désireux de progresser plus vite dans la réalisation des objectifs du Traité. Une telle approche ne devrait être envisagée qu'après épuisement des possibilités d'actions entre tous les États-membres au titre du Traité.

Cette flexibilité devra suivre les principes suivants, afin de garantir l'unité de l'Union:

- compatibilité avec les objectifs de l'Union;
- respect du cadre institutionnel de l'Union;
- ouverture permanente aux États qui voudraient et pourraient la rejoindre;
- préservation du Marché unique et de ses politiques d'accompagnement.

La Commission devra être le garant du respect des principes énumérés ci-dessus, sous le contrôle de la Cour.

CONCLUSION

47. Ainsi, c'est à une Conférence intergouvernementale ambitieuse qu'appelle la Commission. Elle doit être l'occasion d'un vrai débat sur l'Europe et sur ses finalités; sur les grands enjeux des années à venir; sur le rôle de chacun dans cette Europe. Ce débat, il faut l'ouvrir dès à présent. Pour qu'il éclaire les travaux des négociateurs. On ne peut pas attendre le stade de la ratification pour parler de l'Europe.

Dans ce débat, la Commission entend rappeler des vérités simples. D'abord celle, évidente mais parfois oubliée, que le succès le plus éclatant de la construction européenne demeure l'espace de paix dans la prospérité qu'elle a engendrée. Il s'agit désormais de développer cet héritage incomparable et de l'élargir aux pays d'une Europe longtemps divisée.

Ensuite, l'utilité de la méthode communautaire. C'est grâce à cette approche novatrice, fondée sur des institutions originales, sur le droit et sur la solidarité, que l'Union a pu devenir ce qu'elle est aujourd'hui. S'il faut en préserver les valeurs, il faut, en même temps, adapter les méthodes au nouveau contexte: celui du passage à une Union plus véritablement politique, celui aussi d'une Union bientôt composée de plus de quinze membres. C'est le sens des réformes préconisées par la Commission.

Enfin, l'impératif de la volonté politique. Tracer des objectifs clairs et créer les outils nécessaires est une nécessité absolue. L'Union doit se donner les moyens de ses ambitions. Mais tout cela ne mène à rien, si derrière il n'y a pas une véritable volonté politique. Il va de soi qu'on ne résoudra pas le problème du chômage par la seule inscription dans le Traité d'un chapitre sur l'emploi. Comme on ne crée pas, d'un trait de plume, une politique étran-

gère. Mais l'ancrage dans le Traité crée une obligation d'agir ensemble.

Être lucide ne signifie pas abdiquer. Que la Conférence soit donc l'occasion de mobiliser les énergies et les volontés; de lancer un message de confiance et de détermination aux citoyens et au monde; de faire savoir que l'Union a des objectifs clairs et les instruments pour les réaliser, que l'Europe, unie dans la diversité, est prête à défendre son modèle de société, de

mettre la croissance et la compétitivité au service d'un idéal social, voire culturel, que l'Europe, réunissant dans un même élan les atouts de ses institutions et les efforts de ses États-membres, prendra sur le plan international ses responsabilités, que l'Europe, loin d'être l'addition des égoïsmes, est la somme de toutes les richesses de ce continent.

MONNAIE UNIQUE

“Pas de monnaie unique sans les consommateurs”

par Emma BONINO, Membre de la Commission Européenne

Sans les consommateurs, il n'y aura jamais de monnaie unique. Nous devons en tirer les conséquences: la monnaie unique ne pourra exister que si les consommateurs l'acceptent. Elle sera pour chacun la traduction physique, concrète, de son appartenance à l'Union européenne.

Le premier jour de l'Union monétaire, c'est dans trente-trois mois, moins de trois ans. Ce jour-là, les taux de change seront définitivement fixés. Deux ou trois ans plus tard seront introduits les billets et les pièces en EUROS.

Je voudrais mettre l'accent sur deux étapes très importantes pour les consommateurs.

Première étape: convaincre les consommateurs

Nos concitoyens devront être convaincus de la nécessité et de l'intérêt du changement de monnaie. Bien sûr, celui qui voyage voit l'intérêt immédiat de cette mesure. Mais les autres consommateurs? Ma mère, par exemple, ne va jamais à l'étranger et ne fait pas de transactions internationales: comment vais-je la convaincre de l'utilité de cette nouvelle monnaie? Actuellement, l'unité monétaire de base en Italie est la lire. Demain, ce sera l'EURO, qui vaut aujourd'hui environ 2.000 liras (sous le nom d'“ÉCU”, 1 ÉCU = 39 francs belges ou 6,5 francs français). Il faudra donc se mettre à l'arithmétique.

Pour le consommateur “sédentaire”, les avantages de la monnaie unique sont du ressort macroéconomique.

Pour n'en citer que quelques-uns:

- transparence des prix,
- abolition du risque de change,

- diminution des coûts de l'intermédiation financière,
- une monnaie plus stable par rapport aux autres devises internationales,
- moins d'inflation.

En fait, même le consommateur qui ne voyage pas est affecté par les surcoûts de l'absence d'Union économique et monétaire: il achète, en effet, des biens et des services qui, eux, voyagent et subissent donc les problèmes rencontrés par le voyageur européen. Toutefois, ce seront d'abord les difficultés pratiques qui toucheront les consommateurs. Par exemple, comment appellera-t-on les sous-multiples de l'EURO? Plusieurs pays européens, dont le mien, n'en disposent pas dans leur devise nationale. Aussi, l'introduction des sous-multiples demande des explications. Surtout, il s'agit, de toute urgence, d'en connaître le nom.

Deuxième étape: préparer l'introduction de l'EURO

La deuxième étape est à la fois plus simple et plus difficile. Il faut bien préparer l'introduction de l'EURO. Bien sûr, beaucoup de travail reste nécessaire dans les domaines technique, juridique et comptable; mais le vrai problème, c'est la préparation des consommateurs. Pour cela, nous devons réfléchir à l'idée de “monnaie d'éducation”, la monnaie dans laquelle on apprend à compter, dans laquelle on apprécie la valeur des choses.

A BRUXELLES, je rencontre des gens qui vivent en Belgique depuis plus de dix ans et qui utilisent tous les jours les francs belges. Cependant, pour apprécier un prix, ils font encore la conversion dans

leur monnaie d'origine: ils ont donc besoin de revenir à la monnaie dans laquelle ils ont été éduqués. La monnaie d'éducation constitue le grand défi de l'introduction de l'EURO.

Le passage aux nouveaux francs en France, en 1960, a montré la difficulté d'introduire de nouvelles unités monétaires: combien de Français se réfèrent encore aux francs d'avant 1960? En revanche, la décimalisation de 1971 au Royaume-Uni est peut-être pour nous un modèle. Après une préparation extrêmement soignée de plus de cinq ans, on a pu limiter la circulation simultanée des deux monnaies à seulement cinq jours. À cette fin, on a mobilisé des moyens considérables dans les domaines de l'information, de la formation et de l'éducation.

Nous devons réussir l'introduction de la nouvelle monnaie au niveau du consommateur. La préparation doit commencer maintenant. Nous devons comprendre les réticences et y apporter des réponses appropriées. Nous devons trouver des solutions pratiques et concrètes aux problèmes posés.

Il faut un message clair et focalisé sur les “techniques” de l'introduction de l'euro, et non pas sur des prises de position, politiques ou émotionnelles, concernant, par exemple, le respect des critères de Maastricht.

DÉCISIONS:

*Accords de licence plus simples

A partir du 1^{er} avril 1996, les transferts de technologies deviendront plus faciles dans le marché unique, grâce à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement sur les ac-

cords de licence, adopté le 31 janvier par la Commission européenne. Le nouveau règlement remplace deux textes ayant trait, l'un, aux licences de brevet et, l'autre, aux licences de savoir-faire, tout en assouplissant l'application des règles de concurrence à ces deux types d'accords. D'abord, le nouveau règlement blanchit automatiquement tous les accords de licence prévoyant des restrictions territoriales entre parties ou entre licenciés; les entreprises ne doivent donc plus signaler les accords en cause à la Commission européenne. Ensuite, les parties à ce genre d'accords peuvent y insérer, sans danger, certaines clauses mentionnées dans le règlement, comme l'obligation de fabriquer et de vendre au mieux le produit sous licence. En revanche, le règlement contient une "liste noire" de clauses, dont la présence dans un accord enlève d'office le bénéfice des avantages du nouveau règlement. La Commission peut également retirer le bénéfice de ces avantages à des entreprises qui ont plus de 40 % du marché dans le secteur en cause.

***"Oui" aux aides d'État jusqu'à 100.000 ÉCUS**

Désormais, les Quinze ne doivent plus signaler à la Commission européenne les aides d'État ne dépassant pas 100.000 écus (1 écu = 9 francs belges ou 6,5 francs français) pour une même entreprise sur une période de trois ans. Ce seuil de 100.000 ÉCUS, décidé par la Commission le 24 janvier, englobe tous les types d'aides. Auparavant, il existait deux seuils de 50.000 ÉCUS chacun, l'un portant sur les investissements et l'autre sur les autres dépenses – recherche, formation, emploi et environnement, notamment. Autre innovation: une entreprise pourra cumuler, sans restriction, une de ces aides de faible importance avec un autre soutien autorisé pour le même projet par la Commission. Cette dernière estime que de telles aides ont un effet purement local et qu'elles ne peuvent pas affecter la concurrence à l'échelle européenne: cela ne vaut donc pas la peine de les contrôler. Toutefois, deux types d'aides se trouvent exclus du nouveau système: d'une part, les soutiens à l'exportation, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union européenne, et, d'autre part, les aides dans certains secteurs soumis à des règles spéciales – charbon, acier, transports, construction navale, agriculture et pêche.

***Concurrence pour le téléphone mobile**

Depuis la mi-février, le téléphone mobile et les autres communications mobiles et personnelles se trouvent complètement ouverts à la concurrence, ce qui devrait améliorer le choix et faire baisser les prix pour

les utilisateurs. Tel est l'effet d'une directive adoptée par la Commission européenne, le 16 janvier, après plusieurs mois de consultations. Le nouveau texte complète l'action menée cas par cas par la Commission au cours de l'année écoulée pour amener les Gouvernements à ouvrir équitablement le GSM à d'autres compagnies que les traditionnelles. La directive oblige les Quinze à accorder des licences sans discrimination non seulement pour le GSM – téléphone mobile entièrement électronique –, mais aussi pour les "télépoints" accessibles au public et pour le DECT – téléphone sans fil utilisable dans un rayon limité. Quant au téléphone mobile numérique de type DCS 1.800, les Quinze ont jusqu'au 1^{er} janvier 1998 pour se mettre en règle. Dès la mi-février, les autorités nationales devaient supprimer toutes les restrictions à l'utilisation des infrastructures et à l'interconnexion entre les réseaux mobiles – et entre ceux-ci et les réseaux fixes. D'autre part, les compagnies de télécommunications offrant l'une des trois fréquences – GSM, DECT ou DCS 1.800 – ont désormais le droit d'étendre leurs services aux deux autres.

***Fibres synthétiques sous contrôle**

À partir du 1^{er} avril 1996, la Commission européenne contrôlera de façon plus stricte les aides d'État au secteur des fibres synthétiques: elle a adopté pour trois ans, le 16 janvier, un nouveau "code des aides", qui obligera les Quinze à lui signaler tous les projets d'aide dans ce secteur. L'état du marché constituera le critère essentiel pour l'évaluation des aides et de leur compatibilité avec les règles européennes de concurrence. D'autre part, le nouveau code permet des niveaux d'aide plus élevés pour les PME que pour les grandes entreprises. Ce code cessera de s'appliquer six mois après la mise en place par la Commission – à une date encore inconnue – d'une réglementation générale valable pour les aides à l'industrie, tous secteurs confondus.

***Droit au chômage sans déménagement**

Un salarié non frontalier a droit à des allocations de chômage dans le pays dont il dépend pour la sécurité sociale, même s'il réside dans un autre État-membre de l'Union européenne. Le chômeur en question doit être inscrit à l'agence pour l'emploi dans le premier pays et se soumettre au contrôle de cette administration, mais celle-ci ne doit pas lui imposer des contraintes qui l'obligent à déménager. Voilà ce qu'a conclu la Cour de Justice européenne le 1^{er} février, en interprétant un règlement (CEE) de 1971, relatif à la sécurité sociale. Les juges ont ainsi donné raison à une Belge vivant en Allemagne, à qui l'Office national de

l'emploi (ONEM) de LIÈGE réclamait le remboursement d'allocations de chômage parce que, ne vivant pas en Belgique, elle était "indisponible sur le marché de l'emploi". La plaignante dépendait du régime belge de chômage, car, ayant travaillé pour les forces armées belges en Allemagne, elle avait eu, de ce fait, son domicile légal en Belgique.

EN BREF:

Quarante-quatre projets de recherche agricole vont recevoir autant de millions d'ÉCUS du budget communautaire dans le cadre du programme FAIR. La Commission européenne a annoncé, le 16 janvier, leur sélection au titre de l'année 1995. La plupart des projets retenus ont trait à l'environnement, à la santé des animaux et des végétaux, ainsi qu'à la gestion des forêts.

Les entreprises des Quinze auront bientôt libre accès au transport fluvial de marchandises ou de personnes entre États-membres de l'Union européenne ou en transit à travers le territoire d'un État-membre. Le Conseil de l'Union a approuvé, le 30 janvier, un règlement en ce sens, qui doit encore passer devant le Parlement européen. Ce règlement remplacera notamment des accords entre l'Allemagne et les Pays-Bas d'une part, et l'Autriche, d'autre part, conclus avant l'adhésion de ce dernier pays.

L'interdiction d'importer, de mettre en vente et d'exporter des oiseaux sauvages protégés, contenue dans une directive européenne de 1979, s'applique même aux sous-espèces ne vivant pas à l'état sauvage sur le territoire européen des Quinze. En revanche, cette interdiction ne s'applique pas aux spécimens nés et élevés en captivité. La Cour de justice européenne a fourni ces précisions dans deux arrêts du 8 février.

INITIATIVES:

***Pacte de confiance pour l'emploi**

"S'unir dans la conclusion d'un pacte européen de confiance pour l'emploi", voilà ce qu'a proposé le Président de la Commission européenne, Jacques SANTER, à "l'ensemble des forces politiques, économiques et sociales" de l'Union européenne, dans un discours prononcé devant le Parlement européen, le 31 janvier. M. SANTER a annoncé deux initiatives: une table ronde de partenaires sociaux européens sur l'emploi, pour le mois de mai, et un tour des capitales des Quinze, qu'il entreprendra lui-même pour tenter de coordonner les mesures nationales. D'autre part, la Commission proposera de dégager 1 milliard d'ÉCUS supplémentaire pour les réseaux transeuropéens -transports, télécommunications et

énergie- et environ 700 millions d'écus pour la recherche (voir ci-après). Enfin, M. SANTER a insisté sur la nécessité de "maintenir le cap": les politiques de préparation de la monnaie unique "ne sont pas opposées à l'emploi", comme le montrent les exemples de l'Irlande et de la Suède, où la baisse des déficits publics n'empêche pas la croissance de l'emploi.

54% des EUROPÉENS en faveur de l'EURO

54% de partisans de la monnaie européenne et 37% de détracteurs: c'était l'état de l'opinion publique dans l'Union des Quinze entre le 16 et le 20 décembre 1995, juste après le Conseil européen de Madrid, qui a choisi le nom "d'EURO" pour la future monnaie. Selon un sondage Eurobaromètre Flash effectué à ce moment-là, une majorité de "pour" se dégageait dans neuf pays sur quinze et une majorité de "contre" dans les six autres. En tête des "pour" vient l'Italie (74%), suivie du Luxembourg (70%); puis, on trouve la France, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, la Grèce, les Pays-Bas et, enfin, le Portugal (49%). Les "contre" l'emportent au Danemark (64%), en Suède (60%), au Royaume-Uni (57%), en Allemagne (55%), en Finlande (51%) et en Autriche (46%, avec 41% de "pour"). Le nom "d'EURO" semble acceptable à 69% des Européens interrogés; là, on enregistre une majorité de "pour" dans tous les pays de l'Union, depuis les 85% des Pays-Bas jusqu'aux 54% du Royaume-Uni. Les résultats de ce sondage ont été publiés le 22 janvier, à l'occasion de la table ronde sur l'EURO (voir ci-après).

* Trois conclusions pour une table ronde

Du 22 au 24 janvier 1996, la Commission européenne a organisé à BRUXELLES une "table ronde sur l'EURO", destinée à consulter tous les secteurs de la société européenne, quant aux besoins d'information et de sensibilisation sur le thème de la monnaie unique. Des personnalités de la politique, de l'économie, des organisations syndicales et professionnelles, des associations et des médias y ont participé. À l'issue des travaux, le président de la Commission, Jacques SANTER, a tiré trois conclusions. D'abord, le besoin d'une campagne d'information pour l'introduction de l'euro se confirme. Ensuite, "il faut donner confiance aux citoyens" quant au respect du calendrier, aux effets positifs de l'euro sur l'économie et sur l'emploi et à la certitude de recevoir toutes les informations pratiques nécessaires. Enfin, il faut une mobilisation coordonnée de tous les acteurs (administrations publiques, institutions financières, partenaires sociaux, consommateurs, médias) qui seront appelés à participer à l'effort de communication.

* Défendre les industries de défense

Maintenir, dans l'Union européenne, une industrie de défense compétitive en appliquant à ce secteur quelques règles communautaires essentielles, voilà l'objectif d'une communication adoptée par la Commission européenne, le 25 janvier. Ce secteur, resté pour l'essentiel en dehors du marché unique, représentait, en 1992, entre 2 et 3% de la production industrielle européenne; il a perdu 37% de ses emplois entre 1984 et 1992. Les échanges entre pays de l'Union restent minimes, et 75% des importations proviennent des États-Unis. La Commission propose d'appliquer les règles européennes sur les marchés publics, de coordonner la recherche et la normalisation civiles et militaires ainsi que de contrôler les subventions nationales.

2,9 MILLIARDS d'ÉCUS pour 12.000 PME

Sur 18,6 milliards d'ÉCUS prêtés en 1995 dans l'Union européenne par la Banque Européenne d'Investissement (BEI), 3,4 milliards sont allés à des entreprises, dont 2,9 milliards à environ 12.000 PME. Sur cette somme, plus de 1,9 milliard ont été prêtés dans des régions défavorisées. C'est ce qu'a annoncé la BEI le 1^{er} février. Ces prêts aux PME ont transité par quelque 130 banques dans toute l'Europe des Quinze. Sur la somme totale de 2,9 milliards, 1 milliard d'écus entraient dans le cadre du mécanisme de prêts bonifiés aux PME, qui offre une remise d'intérêts de 2% financée par le budget européen. Plus de 4.400 entreprises de tous les pays de l'Union ont profité de ce mécanisme, ce qui devrait permettre de créer environ 45.000 emplois.

EN BREF:

L'industrie a fait plus de progrès en matière d'environnement que l'agriculture, le tourisme, les transports et l'énergie. Voilà la conclusion d'un rapport de la Commission européenne, adopté le 15 janvier, qui fait le point sur l'état d'avancement du cinquième programme d'action communautaire pour l'environnement (1992-2000). Selon le rapport, l'industrie perçoit mieux que les autres secteurs les avantages à tirer des pratiques "écologiques".

Tous les problèmes juridiques, administratifs et pratiques, rencontrés par les Européens qui veulent travailler et s'établir dans un autre pays de l'Union, un groupe de travail à haut niveau va les recenser et les analyser pour présenter un rapport à la fin de l'année. La création de ce groupe, présidé par Mme Simone WEIL, ancienne Présidente du Parlement européen, a

été décidée par la Commission européenne le 24 janvier.

Pour assurer l'égalité des conditions de concurrence dans l'Union, la Commission européenne a proposé, le 24 janvier, d'étendre à tous les États-membres qui le souhaitent la pondération des risques à 50% pour le crédit hypothécaire commercial. Actuellement, la directive européenne sur le ratio de solvabilité des établissements de crédit n'autorise cette pondération qu'au Danemark, en Allemagne, en Grèce et en Autriche. Cette directive garantit, sur des bases européennes, la fiabilité et la solidité des établissements de crédit. Le système proposé s'appliquerait jusqu'en 2001.

Pour faciliter la libre circulation des préretraités et des chômeurs dans l'Union européenne, la Commission a proposé le 30 janvier, deux modifications à la réglementation communautaire sur la sécurité sociale. Actuellement, le manque de coordination entre lois nationales prive de nombreux préretraités et chômeurs de leurs droits s'ils changent de pays de résidence.

La Commission européenne a proposé aux Quinze et au Parlement européen, le 31 janvier, de stimuler la recherche dans cinq domaines clés: l'aéronautique, le logiciel éducatif multimédia, la "voiture propre", l'intermodalité des transports et, enfin, les technologies "écologiques" centrées sur l'eau et la sûreté nucléaire. La Commission voudrait voir consacrer 700 millions d'ÉCUS à ces secteurs où travaillent de nombreuses PME dans l'Union européenne.

Après dix mois de fonctionnement, de novembre 1994 à septembre 1995, le réseau européen pour l'emploi EURES a permis de placer 5.500 personnes, selon un rapport adopté par la Commission européenne le 29 janvier. EURES fonctionne grâce à la coopération entre la Commission, les services nationaux pour l'emploi et, dans les régions frontalières, les partenaires sociaux.

Six séminaires sur l'aménagement du territoire auront lieu en 1996. Organisés par des autorités régionales, en collaboration avec la Commission européenne, ils intéresseront chacun un groupe de régions: Arc alpin, le 28 mars; Méditerranée; Benelux; frontalières avec les pays d'Europe centrale et orientale; mer du Nord et Baltique; enfin, Arc atlantique. Objectif: faciliter l'information entre régions et institutions européennes dans les deux sens.

Dans une communication adoptée le 31 janvier, la Commission européenne estime nécessaire une réorientation du secteur textile-habillement en Grèce vers des productions à valeur ajoutée plus élevée. Pour aider ce processus, la Commission envisage une plus grande souplesse dans l'utilisation des aides communautaires à la Grèce.

Vu de l'Extérieur:

* Demande d'adhésion de PRAGUE

La République tchèque a présenté, le 23 janvier, sa demande d'adhésion officielle à l'Union européenne. Le Gouvernement de PRAGUE avait décidé, en décembre 1995, le principe d'une candidature en bonne et due forme. La République tchèque devient ainsi le neuvième "ex-pays de l'Est" à entamer le processus officiel d'adhésion. Au cours des deux dernières années, la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie, la Roumanie, la Bulgarie et les trois pays baltes – Estonie, Lettonie et Lituanie – ont déjà effectué cette démarche.

EN BREF:

"On peut faire des progrès en réduisant les déficits publics en même temps qu'on lutte contre le chômage. Ce n'est pas incompatible. Il n'y a pas de mystère. Ce qu'il faut faire a été exposé dans le livre blanc (ndlr: sur la croissance, la compétitivité et l'emploi) de 1993 et au Sommet européen d'ESSEN." L'auteur de ces propos, tenus le 8 février à Bruxelles, s'appelle Stuart EIZENSTAT, Ambassadeur des États-Unis auprès de l'Union européenne.

* Une définition commune pour les PME européennes

Plus de confusion quant à la définition des petites et moyennes entreprises européennes (PME) au niveau communautaire et au niveau national. Dans une recommandation adoptée le 7 février, la Commission européenne propose, pour la première fois, une définition commune et cohérente de la PME en se fondant sur la combinaison des critères suivants: nombre de salariés, chiffre d'affaires, total du bilan et indépendance.

Selon la nouvelle définition, pour être considérée comme une PME, une entreprise doit avoir moins de 250 salariés. De manière plus précise, une entreprise est considérée comme "moyenne", si elle a plus de 50 et moins de 250 salariés ainsi qu'un chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas 40 millions d'ÉCUS ou un total du bilan annuel ne dépassant pas 27 millions d'ÉCUS. Pour être considérée comme "petite", une entreprise doit avoir moins de 50 salariés et un chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas 7 millions d'ÉCUS ou un total du bilan annuel ne dépassant pas 5 millions d'ÉCUS. Seront considérées comme "très petites" les entreprises ayant moins de 10 salariés. Autre critère fondamental pour qu'une entreprise puisse être considérée comme une entreprise "moyenne" ou "petite": son indé-

pendance. Ce qui signifie qu'elle ne peut être détenue à 25 % ou plus par une grande entreprise ou conjointement par plusieurs grandes entreprises.

Cette recommandation procure un cadre global dans lequel l'ensemble des mesures en faveur des PME – au niveau national comme au niveau communautaire – peuvent désormais se situer. Ainsi, ces mesures seront davantage ciblées sur les entreprises qui ont le plus besoin de soutien en raison de leur taille, et leur efficacité s'en trouvera renforcée.

* COOPME-Interprise Hongrie: à BUDAPEST, les 30 et 31 mai

La première manifestation Interprise financée dans le cadre du programme européen PHARE-COOPME aura lieu à BUDAPEST, les 30 et 31 mai. En encourageant la signature d'accords de coopération entre PME de l'Union européenne et PME d'Europe centrale et orientale, cette manifestation a pour objectif de développer les PME du secteur privé en Hongrie, en République tchèque et en Slovaquie. Elle intéresse le secteur "fabrication métallique": notamment fonderie, façonnage du métal primaire, machines-outils, fabrication de structures d'acier et de profilés. Un catalogue présentera les profils et les demandes de coopération de quelque soixante sociétés spécialisées en Hongrie et dans les Républiques tchèque et slovaque. La coopération souhaitée porte sur les domaines commercial, financier et technique ainsi que sur la création d'entreprises communes et sur le transfert de savoir-faire.

[Pour tous renseignements: Euro-Info-Correspondence Centre BUDAPEST, Dorothea U.4, H-1051 BUDAPEST; fax (36-1) 118 61 98].

* MED-Interprise Égypte: au Caire, du 14 au 16 mai

Dans le cadre du programme de coopération économique euro-méditerranéen MED-Invest, l'Égypte accueillera au CAIRE, du 14 au 16 mai, une manifestation MED-Interprise. Celle-ci a pour objectif de favoriser des partenariats à long terme entre les entreprises de l'Union européenne et celles du pourtour méditerranéen et de la Péninsule Arabique dans le secteur des technologies de l'information. Les profils et les demandes de coopération de quelque soixante entreprises égyptiennes seront présentés sur une disquette, distribuée à partir de mars 1996.

Par ailleurs, les profils et les demandes de coopération seront également disponibles via Internet, qui, de plus, enregistrera les

demandes de rendez-vous avec les entreprises égyptiennes. Parallèlement à cette manifestation MED-Interprise Égypte, les entreprises européennes et celles de la région auront la possibilité de présenter leurs produits dans le cadre d'une exposition prévue à cet effet. En marge de cette manifestation, un séminaire de une journée traitera des différents aspects des technologies de l'information, y compris une présentation du programme communautaire Esprit, qui soutient la recherche dans ce secteur. [Pour tous renseignements: European Egyptian Association for Economic Development, PO Box 385, 11511 ATTABA-CAIRO, Egypt; tél. (20-2) 341 36 62, fax (20-2) 341 36 63].

* ECIP: l'aide au développement par les PME

Pour mener à bien sa politique d'aide aux pays en développement, l'Union européenne a notamment retenu comme priorité le soutien financier de l'investissement dans le secteur privé. Pour concrétiser cette approche, elle a mis sur pied, en 1988, l'instrument financier European Community Investment Partners (ECIP). Destiné à certains pays d'Amérique latine, d'Asie et de la Méditerranée ainsi qu'à l'Afrique du Sud, ECIP opère au moyen d'un réseau de 108 institutions financières et agences de promotion de l'investissement. Cet instrument offre quatre types de facilités. Il permet de financer, à tous les stades, des formules de coopération en matière d'investissements entre sociétés européennes et entreprises locales dans les soixante pays sélectionnés. ECIP peut intervenir depuis l'identification des projets et les études de faisabilité jusqu'à l'assistance technique et à la formation. Par ailleurs, il peut soutenir la création d'entreprises communes. Doté d'une enveloppe financière de 250 millions d'écus pour la période 1995-1999, le programme ECIP accordera la priorité aux PME – les grandes entreprises multinationales ne pourront pas se mettre sur les rangs. Entre 1988 et 1995, ECIP a soutenu 1.500 actions, avec un budget de 173 millions d'ÉCUS.

* REGIE: conférence les 25 et 26 mars

Dans le cadre de son action REGIE (réseau européen des groupements européens d'intérêt économique), la DG XXIII de la Commission européenne organise, à BRUXELLES, une conférence dont l'objectif est de dresser un bilan des six années d'expérience du groupement européen d'intérêt économique. Les personnes intéressées doivent s'adresser à l'organisateur [European Congress Consultants & Organizers, rue de l'Abbaye 27A, B-1050 BRUXELLES; fax (32-2) 640 66 97].

BACKGROUND:

CRÉER DES EMPLOIS

La lutte contre le chômage est le défi économique et social majeur auquel l'Union européenne (UE) est confrontée. Le chômage affecte 18 millions de personnes (soit 11 % environ de la population active) dans les quinze États membres, contre 6 % environ aux États-Unis et 3 % au Japon. Pour les jeunes de moins de 25 ans, la situation est encore plus inquiétante, puisque un jeune sur cinq se trouve sans emploi.

L'objectif de l'Union est de réduire le chômage de moitié d'ici à l'an 2000. Cela implique la création de 15 millions d'emplois nouveaux, dont 5 millions empêcheront seulement le chômage d'augmenter du fait de l'arrivée d'un nombre accru de personnes sur le marché du travail. La croissance économique, même si elle est évidemment la bienvenue, ne saurait, à elle seule, relever ce défi. La productivité augmentée, en effet, chaque année, et de plus en plus de femmes sont demandeuses d'emploi. Un taux de croissance annuel de 2,5 % est nécessaire, rien que pour empêcher le chômage de monter, et une croissance annuelle uniforme de 3 % ramènerait seulement le taux de chômage à 8 % en l'an 2000.

Étant donné l'accélération du progrès technique et la concurrence internationale constante, un large éventail de politiques diverses est nécessaire pour donner au citoyen européen les meilleures chances de trouver du travail aux approches de l'an 2000. L'Union peut aider les États membres à définir ces nouveaux objectifs et à stimuler le débat; il incombe, toutefois, aux États membres de déterminer les actions à entreprendre ainsi que les divers moyens nécessaires à leur mise en oeuvre. Le défi consiste à instaurer un climat et des conditions favorisant la création d'emplois ainsi qu'à préparer les travailleurs aux changements qui affecteront leur vie professionnelle.

Les fondements d'une action conjointe de l'Union européenne et des États-membres ainsi que l'essentiel de l'analyse qui l'a précédée figurent dans le livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi, publié par la Commission européenne. C'est sur cette base que les gouvernements de l'Union européenne ont conçu, en 1993, leur stratégie de lutte contre le chômage, stratégie qui a ensuite été perfectionnée et affinée.

Créer le climat économique adéquat

L'engagement pris par l'Union européenne de créer une monnaie unique d'ici à 1999

est considéré comme l'une des garanties essentielles d'un environnement économique sain. La discipline que les divers critères de convergence imposent aux États-membres pour réaliser l'Union économique et monétaire souligne la nécessité de politiques monétaire et budgétaire stables, qui sont des facteurs clés pour s'attaquer au problème du chômage. La réduction des déficits publics contribuera à abaisser les taux d'intérêt, à relancer l'investissement et à stimuler la croissance.

A la fin de 1994, tous les Gouvernements sont convenus pour la première fois d'élaborer des programmes pluriannuels concernant leur action globale en matière d'emploi. La mise en oeuvre et les résultats de ces programmes font l'objet d'un rapport annuel de la Commission européenne.

L'Union s'est actuellement engagée à mieux intégrer des aspects tels que la compétitivité, l'éducation et la formation dans les mesures en faveur de la création d'emplois. La Commission européenne encourage également tous les responsables concernés à étudier les moyens de restructurer les régimes fiscaux et de sécurité sociale, tout en maintenant les principes du modèle social unique de l'Europe.

Pour créer un climat économique optimal, l'UE concentrera ses efforts sur les secteurs clés mentionnés ci-après:

*Consolider le marché unique. Un marché unique véritable est la condition essentielle d'une économie dynamique et, dès lors, de la création d'emplois. Plus de 90 % de la législation supprimant les barrières à l'intérieur de l'Union est actuellement en place, ce qui permet aux entreprises d'opérer plus facilement au-delà des frontières nationales et doit les aider à conserver ou même à augmenter leurs effectifs. Ces règles de base ayant été adoptées, l'accent est mis à présent sur leur mise en oeuvre efficace et uniforme.

Il s'agit aussi de mettre la dernière touche à la construction, en réalisant notamment, l'harmonisation fiscale et en adoptant le statut de la société européenne. Celui-ci devrait permettre aux sociétés actuellement soumises à de multiples législations nationales d'économiser 30 milliards d'ÉCUS (1 ÉCU = 39 francs belges ou 6,5 francs français) par an.

*Encourager les petites et moyennes entreprises. Les 17 millions de PME (entreprises employant moins de 250 travailleurs) représentent, à elles seules, plus de 70 % des emplois, 50 % de l'investissement et 60 % des ressources de l'Union européenne. L'Union dispose de plusieurs instruments spécifiques pour encourager les PME. De 1994 à 1999, 1 milliard d'ÉCUS seront consacrés au développement des petites entreprises, notamment de celles qui sont implantées dans des zones moins favorisées. Les mesures se

multiplient pour faciliter le démarrage de petites entreprises, en réduisant leurs charges administratives et en améliorant leur accès au financement.

*Stimuler la recherche et le développement. Si l'Europe veut rester à l'avant-garde d'un monde où la concurrence ne cesse de se renforcer, il lui faut investir largement dans la recherche et le développement, conditions du progrès technologique. Le rôle de l'Union est d'encourager la coopération transfrontalière entre les pouvoirs publics, les entreprises et les laboratoires de recherche des différents États-membres. Son budget de recherche et de développement pour la période 1994-1998, soit 12,3 milliards d'écus, est affecté à la technologie de l'information, à la télématique, à la biotechnologie et à l'environnement. Les crédits investis permettront de créer de nouveaux emplois, au fur et à mesure que les inventions se traduiront par de nouveaux produits et que ceux-ci seront mis sur le marché.

*Créer des réseaux de transports et d'énergie transeuropéens (RTE). La réalisation du marché intérieur doit s'appuyer sur une infrastructure européenne renforcée dans les domaines des télécommunications, des transports et de l'énergie, qui permettra aux entreprises de réduire leurs coûts et d'opérer plus efficacement.

Pour y parvenir, l'Union a sélectionné quatorze programmes prioritaires en matière de transport. Leur coût total s'élèvera à 91 milliards d'ÉCUS d'ici à l'an 2000. Ces crédits proviendront essentiellement du secteur privé, mais l'Union accordera également des aides et des prêts. Les projets concernent tant les trains à grande vitesse que les autoroutes et les aéroports. De même dix programmes prioritaires dans le secteur de l'énergie – leur coût est estimé à 5 milliards d'ÉCUS – ont été sélectionnés, et divers réseaux concernant tant les télécommunications que l'environnement sont à l'étude.

*Préparer la société de l'information. Jamais l'évolution technologique n'a encore été aussi rapide, et la société de l'information en constitue le meilleur exemple. Ses autoroutes modifient radicalement les modes de diffusion de l'information et d'organisation du travail. Certains craignent que cette nouvelle technologie n'entraîne des pertes d'emplois, d'autres qu'elle n'accroisse les inégalités géographiques et sociales. Tout en acceptant le rôle prioritaire du secteur privé, la Commission européenne estime que ces changements aux vastes implications doivent être traités avec discernement, et non être abandonnés aux seuls mécanismes du marché. Elle a donc créé un forum visant à recueillir les avis de groupes tels que les syndicats, les universitaires et les utilisateurs.

Tant les États-membres que l'Union soutiennent des projets pilotes concernant l'utilisation de ces techniques novatrices. Des études portent aussi sur la meilleure façon de faire entrer la société de l'information dans les écoles et les collèges, de manière que la population active de demain soit familiarisée avec ces nouvelles techniques.

Promouvoir des mesures favorisant l'emploi

La plupart des mesures visant à encourager la création d'emplois relèvent des États-membres, mais l'Union européenne y contribue largement. Elle aide à coordonner les politiques, de sorte que les règles d'un pays ne soient pas en contradiction avec celles en usage ailleurs. Elle peut veiller à ce que les informations concernant des programmes couronnés de succès dans un État-membre soient diffusées chez ses partenaires européens, de manière à stimuler l'émulation.

C'est la raison pour laquelle les Gouvernements de l'Union européenne ont décidé, pour la première fois en 1994, de soumettre les modalités de leurs programmes en matière d'emploi à l'analyse de la Commission européenne. Cette approche plus cohérente se fonde sur diverses réalisations: l'Observatoire de l'emploi de la Commission, son centre de documentation sur l'emploi et ses initiatives locales de création d'emplois. Des études sont en cours pour évaluer l'impact sur l'emploi de certaines politiques, notamment en matière de fiscalité, de sécurité sociale, d'environnement et de société de l'information.

L'Union développe des actions dans plusieurs domaines, afin d'encourager la création d'emplois et la formation des personnes destinées à les occuper.

*Promouvoir l'investissement en matière de formation professionnelle et d'éducation. Pour pouvoir affronter ses concurrents internationaux, il faut que l'Union puisse investir dans le développement de sa principale ressource, à savoir les hommes, leurs compétences, leurs qualifications et leur créativité. Dans le monde d'aujourd'hui, il ne suffit pas de quitter l'école ou le collège en possession d'un diplôme. Selon les estimations, 80 % des techniques actuelles seront dépassées avant la fin de ce siècle. Les individus ont besoin d'accéder à l'éducation permanente, thème souligné, en 1996, par l'Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie".

Simultanément, l'Union et ses États-membres portent une lourde responsabilité vis-à-vis de ceux qui entrent sur le marché de l'emploi sans aucune qualification; 15 millions de personnes âgées de 15 à 25

ans ne possèdent pas le moindre diplôme ou la moindre formation.

Programmes de l'Union européenne en matière d'éducation et de formation professionnelle

Socrates - De 1995 à 1999, l'Union dégagera 850 millions d'ÉCUS pour promouvoir les échanges d'étudiants et d'élèves entre les collèges et écoles de différents États-membres. Elle encouragera également l'utilisation des techniques d'information et apportera son concours à l'éducation des travailleurs migrants et des enfants de familles itinérantes.

Leonardo - Doté d'un budget de 620 millions d'ÉCUS jusqu'en 1999, ce programme vise à donner aux jeunes la chance, après avoir quitté l'école, de recevoir une formation professionnelle initiale de un an, suivie, si possible, de deux ans supplémentaires. Il est également ouvert à des adultes ne disposant pas de qualifications appropriées.

ADAPT - Ce programme, doté d'un budget quinquennal de 1,4 milliard d'ÉCUS, vise à améliorer l'adaptabilité de la main-d'oeuvre en prévoyant les nouvelles compétences et qualifications requises pour faire face à l'évolution industrielle. Près de 600.000 personnes devraient bénéficier de cette initiative qui s'adresse aux travailleurs temporairement sans emploi, occupant un emploi précaire ou ayant reçu leur préavis en raison d'une restructuration imminente. Ce programme est destiné à créer de nouveaux emplois ainsi qu'à sauvegarder les emplois existants.

Employment - L'Union européenne fournira 300 millions d'ÉCUS en cinq ans, afin d'améliorer les possibilités d'emploi de trois groupes spécifiques: les femmes, les jeunes sans qualifications et les exclus de la société. Les projets transnationaux s'adressent essentiellement aux responsables politiques, de manière à permettre la diffusion dans toute l'Union d'idées fructueuses et de méthodes efficaces.

*Accroître le rôle de l'emploi dans la croissance économique. L'Union expérimente actuellement des formules d'emploi plus souples, telles que l'augmentation du travail à temps partiel, le raccourcissement de la semaine de travail, le départ à la retraite anticipée et les interruptions de carrière rétribuées. Cela permet d'augmenter ou de maintenir le nombre total de personnes actives, tout en offrant de nouvelles possibilités à celles qui souhaiteraient consacrer plus de temps à leur famille ou à d'autres activités. On envisage actuellement d'étendre ces régimes et de réduire les obstacles que rencontrent encore, par exemple, les travailleurs à temps partiel.

L'Union européenne et les États-membres réexaminent régulièrement les réglementations et conditions administratives qui pèsent lourdement sur les entreprises. La

Commission européenne a déjà retiré certaines propositions, en a modifié d'autres et a proposé de simplifier ou même d'abroger les lois existantes considérées aujourd'hui comme dépassées. Il ne faut pas oublier que la législation proposée par l'Union européenne est à la fois moins importante et moins complexe que celles des autorités nationales. En 1994, la Commission a présenté treize propositions de normes techniques concernant certains produits. Celles-ci représentaient 200 pages, contre les 20.000 pages au total que représentaient, dans le même domaine, les 442 propositions nationales.

*Créer des emplois dans de nouveaux secteurs. De nouveaux secteurs, notamment celui des services, offrent de plus en plus de perspectives d'emploi. Certaines activités de loisirs et de détente sont liées à une augmentation du niveau de revenus; d'autres, telles que l'aide aux personnes âgées et le recyclage des déchets, répondent à des considérations sociales ou environnementales.

La Commission a défini dix-sept secteurs de développement local qui offrent des perspectives en matière d'emploi, notamment l'aide à domicile, la garde des enfants, le patrimoine culturel, la sécurité et les services de transports publics locaux. D'autres secteurs font l'objet de programmes nationaux existants, qui soutiennent les petites entreprises artisanales ou encouragent les projets locaux en matière d'environnement.

*Réduire les coûts salariaux indirects. Les coûts salariaux indirects, en particulier la fiscalité et les charges de sécurité sociale, peuvent constituer un obstacle au recrutement, surtout pour les travailleurs peu qualifiés. Au cours des années 80 la fiscalité frappant l'emploi a augmenté plus fortement que celle frappant d'autres facteurs de production.

La Commission encourage donc les États-membres à étudier les moyens de réduire ces coûts. En cette période de reprise économique, l'un d'eux consisterait non pas à augmenter la durée du travail des travailleurs en place, mais à réduire les versements de sécurité sociale, afin d'encourager le recrutement de nouveaux effectifs. Le produit d'autres taxes, éventuellement sur l'utilisation de ressources naturelles limitées, pourrait venir en compensation.

* * *

Dans le monde actuel, la création d'emplois dépend d'un ensemble complexe de facteurs. Aucun pays ne saurait, à lui seul, trouver de formule magique. Pour l'Union européenne et ses États-membres, la meilleure façon de relever ce défi est d'oeuvrer ensemble pour atteindre le même objectif.

Lettre mensuelle - mars 1996

Commission consultative nationale d'éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé

Avis concernant l'acharnement thérapeutique (Avis 1/96)

0. Introduction

Le 22 novembre 1994, le député Jean HUSS adressa à Madame la Présidente de la Chambre des Députés une demande d'interpellation au sujet de «l'accompagnement thérapeutique des malades mourants ainsi que du droit de mourir dans la dignité». Le député demanda de traiter les sujets suivants:

1. la nécessité de l'extension des soins palliatifs,
2. la reconnaissance d'un testament biologique,
3. l'euthanasie active sous conditions restrictives (modification de la loi sur «l'incrimination de certains cas d'abstention fautive»¹).

A la date du 2 décembre 1994, le Conseil de Gouvernement demanda à la Commission Nationale d'Éthique (CNE) de lui soumettre un avis sur ces questions. Lors d'une réunion de son Bureau permanent, la CNE décida, le 19 janvier 1995, d'instituer une commission ad hoc chargée d'élaborer un avis. Cette commission se réunit les 15/6, 13/7 et 5/10/1995, en vue de mettre au point un plan de travail et de réunir la documentation requise.

Le 12 mai 1995, le Conseil des Ministres invita la CNE à «accorder un rang prioritaire à l'évacuation du dossier sur les problèmes liés aux interventions sollicitées de la part de tiers par des personnes frappées par une maladie inguérissable qui désirent mettre un terme à leur vie».

A la date du 13 octobre 1995, enfin, Monsieur le Ministre de la Santé pria la CNE de lui soumettre d'urgence (c'est-à-dire pour la mi-décembre 1995) un avis sur la question de l'acharnement thérapeutique.

Conformément aux deux premières demandes d'avis, le groupe ad hoc de la CNE s'était attelé, au cours de ses premières réunions, à préparer un document sur le vaste

ensemble de problèmes concernant les soins palliatifs, la sédation complète² et les traitements soulageant la souffrance, fût-ce au risque d'abrèger la vie, l'abstention de mettre en place ou l'interruption d'un traitement de survie, l'aide au suicide et l'euthanasie au sens étroit de ce terme³. La demande que Monsieur le Ministre de la Santé adressa à la CNE au mois d'octobre étant, toutefois, nettement plus restreinte que les premières demandes d'avis et les délais accordés à la Commission étant très courts, le Bureau permanent décida de se limiter, dans une première phase de ses travaux, à émettre un avis sur l'acharnement thérapeutique au sens le plus étroit de ce terme (voir chapitre 2) et de se consacrer ultérieurement au vaste ensemble de questions concernant les différentes facettes des problèmes concernant la fin de la vie. En vue d'élaborer le premier avis (à portée limitée), des réunions eurent lieu les 26 octobre, 16 novembre, 6 décembre, 21 décembre 1995 et le 17 janvier 1996. Un comité restreint de rédaction se réunit à trois reprises.

Le présent avis comporte cinq parties. La première est consacrée à quelques remarques introductives (1). La seconde est de nature terminologique (2). Les troisième et quatrième parties aborderont l'acharnement thérapeutique du point de vue éthique (3) et du point de vue légal (4). La dernière partie, enfin, sera consacrée aux recommandations de la CNE (5).

1. Remarques introductives

Afin d'éviter des malentendus, il sera utile sans doute de partir de plusieurs remarques préliminaires triviales à certains égards mais, sans doute, fort utiles.

1.1. Cet avis est fort incomplet en raison des délais extrêmement courts qui nous étaient imposés. De nombreuses questions importantes n'ont pu qu'être frôlées.

Notre avis doit être compris comme un document partiel préparant une position plus complète. La commission a toutefois fait de son mieux pour fournir des réponses aux questions les plus urgentes.

1.2. Dans le domaine abordé dans cet avis par la commission chaque pays et quasiment chaque auteur se sert de sa terminologie à lui. Par ailleurs, la polysémie de certaines expressions communément utilisées est frappante. Pour cette raison, la commission a décidé de consacrer un chapitre assez important à des questions de terminologie.

1.3. Dans une société participant, comme toutes les sociétés évoluées contemporaines, d'une pluralité de cultures morales, il n'est plus raisonnable de partir de quelques principes éthiques a priori ou quasiment a priori considérés, avant toute discussion comme étant non négociables. Il est plus prudent, et méthodologiquement plus correct, de partir de problèmes concrets, d'explorer en commun à leur lumière, quelles exigences normatives morales les sous-tendent et comment elles s'articulent et s'équilibrent à l'égard de situations bien définies. Cette prudente exploration de notre horizon normatif peut générer, pour le moins, des consensus minimaux qui pourront se révéler solides tout en étant, bien entendus, faillibles.

1.4. La commission insiste beaucoup sur la facette légale du problème. Les recommandations qu'elle fait pour des raisons éthiques ont des incidences notamment sur la responsabilité des médecins. Il est urgent que ces questions soient clarifiées.

1.5. Afin de mettre en lumière très clairement les options qui devraient être retenues d'après elle et les options qui devraient être prises, la commission formule un certain nombre de recommandations à la fin de son avis.

¹ Loi du 13 décembre 1985 sur l'incrimination de certains cas d'abstention fautive, Mém. 1985, p. 1926.

² Le Comité spécial sur l'euthanasie et l'aide au suicide (Canada) l'a définie comme étant le fait de rendre une personne totalement inconsciente en lui administrant des médicaments non susceptibles d'abrèger sa vie.

³ Certaines de ces formulations se sont inspirées du Rapport du Comité sénatorial (canadien) sur l'euthanasie et l'aide au suicide, 1995.

2. Terminologie

L'ensemble des problèmes discutés par la CNE, concernant la phase terminale de la vie humaine et, aussi, dans certains cas, la survenue de la mort (et les procédés permettant de la constater), nous devons partir de quelques réflexions sur la notion de «mort» et le diagnostic de celle-ci (2.1.). En second lieu, nous devons préciser le sens que nous voudrions attribuer à l'expression «acharnement thérapeutique» et à quelques notions qui pourraient, éventuellement, s'y substituer (2.2.). Les problèmes concernant l'acharnement thérapeutique pouvant se présenter d'une manière sensiblement différente, selon que le malade est ou n'est pas capable, a ou n'a pas rédigé un «testament de vie» (ou testament biologique), a ou n'a pas chargé telle ou telle personne de s'exprimer en son nom, au cas où la question de la mise en place ou non mise en place, de la continuation ou de l'interruption d'un traitement de survie se poserait à son égard, nous devons donner quelques indications sur la manière dont nous utiliserons les expressions «capable» et «non capable», «testament de vie» (ou «testament biologique») ainsi que «fondé de pouvoir»⁴.

2.1. La mort et le diagnostic de la mort

2.1.1. En droit, il n'existe aucune définition de la mort (et le législateur s'est bien gardé d'en fournir une). La constatation du décès est soumise au diagnostic des médecins.

En règle générale, le médecin diagnostique la mort en constatant l'arrêt de la fonction cardio-respiratoire ainsi que l'absence de réponse à toute stimulation du système nerveux central; mais il tient compte aussi des antécédents cliniques et, par conséquent, de la cause de la mort (qui doit d'ailleurs figurer sur le certificat de décès). Le médecin est évidemment obligé de s'entourer de précautions pour éviter toute confusion avec les cas dits de mort apparente (coma, abaissement intense de la température centrale, etc.) En raison des difficultés que comporte la constatation certaine de la mort, le législateur a prévu un délai avant l'autorisation de l'inhumation.

2.1.2. Lorsqu'on commença à procéder à des prélèvements d'organes en vue de transplantations (reins, coeur, poumon, foie, etc.) et que les moyens actuels de réanimation furent développés, les critères d'autorisation de prélèvement d'organes sur des personnes décédées durent être définis d'une manière précise⁵.

En cas d'arrêt spontané, la fonction cardio-respiratoire peut être rétablie et maintenue par des moyens artificiels, extérieurs (respiration artificielle, massage cardiaque, défibrillation cardiaque, hydratation, dialyse, nutrition et administration de toute une gamme de médicaments). Ces mesures ont pour objet le maintien de certaines fonctions vitales. L'arrêt de ces fonctions, notamment cardiovasculaires et respiratoires, durant un bref laps de temps, est en effet réversible. Si, par contre, le cortex cérébral et le tronc cérébral sont privés de circulation sanguine, c'est-à-dire du processus métabolique cellulaire normal pendant un laps de temps quelque peu plus prolongé bien que relativement court, ils ne reprendront plus jamais leur fonction. C'est la raison pour laquelle, en cas d'arrêt cardiaque, s'accompagnant de mort apparente, il importe de restaurer d'extrême urgence la fonction cardio-respiratoire. De cette façon, les lésions des organes, en particulier des plus sensibles (cerveau et tronc cérébral) peuvent être évitées. En cas de non réussite, le cortex cérébral et le tronc cérébral étant dépourvus de circulation sanguine pendant un certain laps de temps, la mort cérébrale (terme consacré) intervient. Celle-ci entraîne l'absence de toute activité spontanée, voire non spontanée, motrice ou sensitive lors de la stimulation. Toutes les activités sensorielles (vue, ouïe) sont définitivement abolies. Cet état qui est qualifié de «coma dépassé» n'est pas instantané, mais progressif.

La notion de «coma dépassé» est, de toute évidence, importante dans le contexte des prélèvements d'organes qui se font de plus en plus fréquents de nos jours. On ne peut prélever un organe que si certaines conditions, acceptables d'un point de vue éthique, sont satisfaites: le coma dépassé doit, notamment, être intervenu. D'autres conditions doivent être réalisées qui ne peuvent pas être énumérées ici. Le législateur luxembourgeois les a définies par la loi du 25 novembre 1982, complétée par le règlement grand-ducal du 18 août 1983 précisant les procédés à suivre avant tout prélèvement sur une personne décédée (Mémorial 1983, 1556). Les règles valables dans d'autres pays sont similaires.

En guise de conclusion: il importe de faire référence à un point de non-retour au-delà duquel le processus de destruction est irréversible. Le point de non-retour est fonction des altérations du système nerveux central et, notamment, de celles du cortex cérébral et du tronc cérébral. Ce point étant atteint, c'est-à-dire la mort cérébrale étant

intervenue, une personne ne peut plus être considérée comme étant vivante.

2.1.3. Cette constatation a une incidence considérable sur les problèmes concernant l'acharnement thérapeutique. On peut sans doute maintenir, pendant une longue période, après l'intervention de la mort cérébrale, un certain nombre de fonctions vitales dont les fonctions respiratoire, digestive et rénale. Ce fait présente une importance cruciale à l'égard des prélèvements d'organes. On ne peut pas, toutefois, ressusciter un système nerveux central en état de coma dépassé. Si un médecin met fin à la réanimation artificielle (à l'aide d'un appareillage et par le maintien de l'équilibre biologique humoral) cet acte ne saurait «être de nature à causer une mort qui aura déjà été constatée antérieurement» (HOTTOIS Gilbert et Marie-Hélène PARIZEAU, *Les mots de la bioéthique, un vocabulaire encyclopédique*, Bruxelles, 1993, De Boeck Université).

Lorsqu'un prélèvement d'organes doit être fait sur une personne décédée, en état de coma dépassé, la fonction des organes à prélever doit être maintenue. Il faut conserver, notamment par des moyens artificiels la fonction cardio-respiratoire et l'alimentation parentérale. Il est évident que, dans ce cas, on ne pourra pas parler d'acharnement thérapeutique.

Dans le contexte d'une réflexion sur le coma dépassé et l'acharnement thérapeutique, il faut ajouter qu'on peut assimiler à un prélèvement les rares cas de femmes enceintes, en fin de grossesse, qui sont en état de coma dépassé et qui portent un fœtus vivant.

2.2. L'expression «acharnement thérapeutique» et quelques expressions qui pourraient y être substituées

2.2.1. D'une façon générale (au moins) l'expression «acharnement thérapeutique» est employée dans un sens péjoratif.

Le terme «acharnement» est défini, dans le *Dictionnaire de la langue française* de Paul Robert, comme signifiant «ardeur furieuse et opiniâtre dans la lutte, la poursuite, l'effort». D'après le lexique *Les mots de la bioéthique* (dir. Gilbert HOTTOIS et Marie-Hélène PARIZEAU, Bruxelles, 1993, De Boeck Université) l'expression «acharnement thérapeutique» désigne «l'attitude des médecins qui utilisent systématiquement tous les moyens médicaux pour garder en vie une personne». Elle peut, en particulier, désigner «l'emploi de moyens ... intensifs avec, comme but, la

⁴ Dans le choix des termes à définir, mais non nécessairement des définitions, nous nous sommes encore inspirés du rapport du Comité sénatorial (canadien), voir note 2.

⁵ Voir le règlement grand-ducal du 10 août 1983 déterminant les procédés à suivre pour constater la mort en vue d'un prélèvement (Mém. 1983, p. 1556, ... Vu la loi du 25.11.1982...)

prolongation de la vie ... au stade terminal» (Gilbert HOTTOIS et Marie-Hélène PARIZEAU, 1993, pp. 19-20). Le dictionnaire relève que l'expression semble avoir été créée, par le professeur J.R. DEBRAY, «à propos des tentatives vaines de réanimation dans des cas de coma dépassé» (ibidem).

Dans sa déclaration de VENISE de 1983 sur la phase terminale de la vie (annexée à ce rapport), l'Association Médicale Mondiale (AMM) fournit la définition suivante de la notion d'acharnement thérapeutique. Celui-ci coïncide avec un «traitement extraordinaire dont personne ne peut espérer un quelconque bénéfice pour le malade».

Il sera, sans doute, utile de préciser comme suit ces définitions. La commission entendra par «acharnement thérapeutique et diagnostique» «tout examen et traitement médical extraordinaire, inapproprié par rapport à l'état du malade en fin de vie et qui, selon les connaissances médicales du moment, n'apporteraient au malade ni soulagement, ni amélioration de son état ni, surtout, espoir de guérison».

Cette définition rejoint d'ailleurs les termes de l'article 2 du projet de loi 3937 portant a) sur les droits et devoirs des bénéficiaires de soins hospitaliers, b) sur l'organisation des hôpitaux et c) sur la modification de la loi du 29 août 1976 portant planification et organisation hospitalières: «Tout bénéficiaire de soins hospitaliers a droit à des soins appropriés en fonction de son état de santé, conformes aux données acquises de la science».

Nous devons, dès maintenant, écarter certains malentendus possibles. D'autre part, il ne faudra pas qualifier d'acharnement les efforts thérapeutiques correspondant à d'indiscutables droits des malades et à des obligations du médecin. Tout malentendu doit, en particulier, être évité au sujet de cas dans lesquels il s'agit, souvent dans des situations urgentes, d'améliorer l'état des patients voire de sauver leur vie. Chaque fois qu'elles ne sont pas inutiles, parce que non dénuées de toute chance de succès d'après l'appréciation du médecin, les activités de réanimation, les moyens mis en œuvre par le SAMU, les moyens de transports, les transferts vers des centres spécialisés pour certaines affections ne constituent pas, bien entendu, des cas d'acharnement thérapeutique. D'autre part l'âge du malade ne doit pas être un critère de discrimination ou d'absence de priorité, même si, lors de certaines affections, les chances de survie diminuent en fonction de l'avancement de l'âge. Il serait donc abusif de qua-

lifier d'acharnement thérapeutique les mesures prises en vue d'améliorer l'état de personnes âgées ou de sauver celles-ci. Semblablement, la notion d'acharnement thérapeutique ne doit pas être détournée de sa signification propre et ouvrir la voie à des discriminations sociales ou à la discrimination des ressortissants des pays en voie de développement. Sur ce point, les questions de sémantique et les questions d'éthique peuvent être très étroitement liées et il faudra éviter des dérives inacceptables.

2.2.2. Le *Rapport du Comité sénatorial canadien sur l'euthanasie et l'aide au suicide* note, dans le chapitre consacré à l'abstention et à l'interruption du traitement de survie, que la réflexion sur les soins qui peuvent être considérés comme adéquats ou inadéquats par rapport à l'état du malade, c'est-à-dire (d'après la terminologie adoptée par le rapport canadien) utiles ou inutiles (et constituant donc ou ne constituant pas, d'après notre terminologie, un cas d'acharnement) peut se révéler fort délicate, en raison même de l'ambiguïté de ces notions.

«D'aucuns estiment», d'après les auteurs du rapport, «qu'un traitement est inutile lorsque, de l'avis des médecins, il est entièrement inefficace». D'autres le décrivent comme «un traitement qui a peu de chances d'être efficace ou de donner des résultats tangibles ce qui suppose un jugement tant médical que moral» (*Rapport du Comité sénatorial canadien*, 1995, 43).

A cet égard, le docteur John WILLIAMS, directeur du département de l'éthique et des affaires juridiques de l'Association médicale canadienne, juge que «la question de l'inutilité est l'un des problèmes les plus épineux de la pratique médicale contemporaine» (*citée dans le même rapport*, 43).

En d'autres termes, à son avis, dans de nombreux cas au moins, il est extrêmement délicat de décider, si la mise en place ou la continuation d'un traitement de survie constitue, ou ne constitue pas, un cas d'acharnement thérapeutique.

2.2.3. Relevons en passant que, dans la plupart des langues, il n'existe aucun équivalent à l'expression «acharnement thérapeutique». Par ailleurs, pour plusieurs raisons, il peut paraître désirable de la remplacer, en français, par une expression différente. D'une part, l'expression «acharnement thérapeutique» était étroitement liée à des tentatives de réanimation en cas de coma dépassé et on peut juger que son utilisation, dans des contextes fort différents, peut susciter des malentendus. D'autre part, la connotation péjorative de l'expression en rend malaisé l'usage. Aux

Etats-Unis et au Canada, on emploie, en fait, une terminologie plus neutre. Dans les cas dans lesquels, en France, on se sert couramment du terme «acharnement thérapeutique», on parle plutôt, dans ces pays, d'«utilité» ou d'«inutilité», d'«opportunité» ou d'«inopportunité» de la «mise en place ou de la continuation d'un traitement de survie». La Commission décide toutefois de suivre la pratique française courante.

2.3. Les termes «capable», «incapable» et «testament de vie» (ou «testament biologique») ainsi que «fondé de pouvoir»

2.3.1. Est «capable» une personne qui est apte «à comprendre la nature et les conséquences de la décision à prendre ainsi qu'à communiquer cette décision».

Est «incapable» celle qui est inapte «à comprendre la nature et les conséquences de la décision à prendre ainsi qu'à communiquer cette décision». Il faut noter que la catégorie d'«incapable» ne se recoupe pas nécessairement avec la notion d'«incapable» au sens de la loi du 11 août 1982 portant réforme du droit des incapables majeurs.

2.3.2. Un «testament de vie» (ou «testament biologique» ou «directive préalable») est un «document établi par une personne capable concernant les décisions à prendre en matière de soins dans l'éventualité où elle ne serait plus en mesure de les prendre elle-même». Un «fondé de pouvoir» est une «personne habilitée par un tribunal, une loi ou un document, par exemple, une procuration, à prendre des décisions touchant le traitement d'une personne non capable»⁶.

Un «testament de vie» peut être établi tant par une personne bien portante que par un malade parvenu au stade terminal de sa vie. Dans certains pays, les conditions suivantes, au moins, sont considérées comme devant être satisfaites pour qu'un tel testament ou la désignation d'un fondé de pouvoir soient valides.

1. La personne établissant un «testament de vie» (ou désignant un «fondé de pouvoir») doit être majeure et capable.
2. Elle doit être sérieusement informée par des personnes compétentes au sujet des conséquences de sa décision. Au cas particulier où le «testament de vie» est établi par un malade parvenu au stade terminal de sa vie et qu'il y donne des directives à l'égard d'un état où il serait devenu incapable de prendre les décisions par et pour lui-même, le diagnostic de «phase terminale» doit être confirmé par deux médecins.

⁶ Ces deux définitions sont dues au *Rapport du Comité sénatorial spécial canadien sur l'euthanasie et l'aide au suicide*, op. cit., p. 15. Notons que selon la seconde de ces définitions, les parents et/ou proches du malade ne doivent pas être considérés comme étant ses fondés de pouvoir.

3. Dans la majorité des cas, le document doit être signé devant des témoins.
4. Le document peut être révoqué à tout moment.
5. Généralement, il ne prend effet que quatorze jours après sa rédaction.
6. S'il est établi par une personne bien portante, il doit être renouvelé régulièrement (il a communément une durée d'environ cinq ans)⁷.

Il va de soi qu'en absence de toute réglementation, les indications sur les conditions auxquelles un testament biologique doit satisfaire dans d'autres pays n'ont pour nous qu'une valeur informative.

2.4. Le terme «soins palliatifs»

Dans un avis consacré à la phase terminale de la vie humaine, il sera indispensable de préciser le sens du terme «soins palliatifs».

Selon *Les mots de la bioéthique* (voir note 7, p. 316), «les soins palliatifs sont des actions entreprises sur différents plans (médical, psychologique, social, spirituel) auprès d'un patient après qu'un diagnostic de maladie incurable en phase terminale a été porté».

3. Approche éthique

3.1. Introduction

«Comment mourir? Nous vivons dans un monde que la question effraie et qui s'en détourne. Les civilisations avant nous regardaient la mort en face. Elles dessinaient pour la communauté, et pour chacun, le chemin du passage. Elles donnaient à l'achèvement de la destinée, sa richesse et son sens.

Jamais peut-être le rapport à la mort n'a été aussi pauvre qu'en ces temps de sécheresse spirituelle où les hommes pressés d'exister, paraissent éluder le mystère. Ils ignorent qu'ils tarissent ainsi le goût de vivre d'une source essentielle.» (François MITTERRAND dans *«La mort intime»* de Marie de HENNEZEL, Paris, R. Laffont, 1995).

La fin de la vie humaine est perçue par à peu près toutes les sociétés comme une épreuve qui défie les ressources spirituelles et psychiques des hommes.

Notre société moderne a du mal à gérer ce défi. Deux raisons majeures en sont responsables.

- a. La société actuelle prône les valeurs de jeunesse, d'efficacité et d'entrain. Elle s'accommode mal des aspects moins reluisants de la vie. La vieillesse, la mort sont volontiers exclues du discours cou-

rant, alors qu'elles font indéniablement partie de la condition humaine.

- b. Le développement vertigineux de la médecine amène l'homme à poser des questions touchant la fin de la vie qu'aucune société avant la nôtre n'a pu se poser.

En particulier se pose la question de l'acharnement thérapeutique à propos des personnes en fin de vie.

Soulignons d'abord que la problématique en question touche plusieurs groupes concernés ou intéressés: le patient, les proches du patient, les médecins et le personnel soignant, la société dans la mesure où tout homme est aussi un citoyen, et le cas échéant, le législateur.

Soulignons ensuite la gravité ou le sérieux du problème. Tout ce qui touche de près ou de loin la mort de l'homme touche au fond de l'existence humaine elle-même, touche aux angoisses et inquiétudes les plus profondes, touche à la grande question du «Sens». Dès lors, il y a lieu de ne jamais se départir de ce sérieux et toute banalisation en rapport avec la problématique en question est à proscrire.

Répétons ensuite que dans le cadre des problèmes sous investigation, le but de l'action du médecin ne sera jamais tout simplement de donner la mort. Le devoir le plus sacré du médecin est et doit rester celui de guérir le malade ou de soulager ses souffrances physiques ou psychiques. L'article 45 du code de déontologie médicale luxembourgeois stipule ce qui suit. «En cas d'affection incurable et terminale, le médecin doit apaiser les souffrances physiques et morales du patient en lui donnant les traitements appropriés, en évitant tout acharnement thérapeutique sans espoir et maintenant autant que possible la qualité d'une vie qui s'achève. Le médecin doit assister le mourant jusqu'à la fin et agir de façon à permettre au patient de garder sa dignité.

Le médecin n'a pas le droit de provoquer délibérément la mort du patient».

3.2. Problèmes abordés dans le présent avis et dans l'avis plus général qui sera élaboré ultérieurement

A l'égard de l'acharnement thérapeutique, la CNE décide de ne discuter, dans la phase actuelle de ses travaux, que des cas relativement simples et de n'aborder plusieurs autres, fort complexes, que dans le cadre de son second avis sur les «problèmes liés à la fin de la vie».

Les deux cas abordés dans le présent rapport concernent d'une part

- 1) l'état de malades qui, selon l'avis du ou des médecin(s) sont parvenus au terme

de leur vie et dont un traitement de survie pourrait, tout au plus, reculer une mort inévitable et d'autre part;

- 2) le cas de tentatives de suicide.

Les cas que la CNE voudrait discuter ultérieurement ont trait, notamment, à l'état végétatif permanent, à des nouveaux-nés présentant des déficiences majeures et à des femmes en état de coma dépassé portant un foetus vivant.

3.3. Remarques préliminaires: la relation médecin-malade, l'information du malade

Comme nous l'avons relevé, la commission se bornera à examiner, à l'égard du premier problème, la situation dans laquelle un malade parvenu au stade terminal de sa vie exprime nettement, au médecin traitant, le désir de ne pas mettre en place ou de voir arrêter une thérapeutique.

Il faudra relever que la relation entre le médecin et le patient n'est pas toujours très facile. On constate des réticences de part et d'autre. Il se peut que le sujet malade refuse de devenir l'objet d'une technicité médicale qui risque de le priver de son pouvoir de décision et de la prise en charge de sa propre mort. Le médecin, d'autre part, souffre de reconnaître les limites de son art. Il dispose, sans doute, d'une large palette de procédés diagnostiques et thérapeutiques. Mais il doit presque toujours prendre ses décisions dans l'incertitude.

Dans la relation malade-médecin, l'interrogation du malade s'exprime de plus d'une manière. Le patient veut être clairement informé sur son état, tenu au courant, écouté, rassuré, soulagé dans sa souffrance physique et psychique, respecté dans sa personne et dans sa liberté, accompagné avec sa famille, dans les épreuves de la maladie.

Le médecin doit être digne de confiance. Or, s'il veut assumer son rôle d'expert digne de confiance, l'échange ne doit jamais se limiter à une information à sens unique ou à un endoctrinement autoritaire. Le médecin n'accordera jamais assez d'attention au malade et consacrerait tout le temps nécessaire à son écoute et à l'instauration d'un vrai dialogue malgré toutes les difficultés que cela peut présenter. Si le soignant doit instaurer une relation de confiance entre lui-même et son patient, il ne doit pas toutefois se mettre à la place de l'autre. Il doit pleinement reconnaître l'autre comme autrui.

Si le malade arrive au terme de sa vie et envisage de refuser une méthode diagnostique ou une thérapie, la maturation de sa décision doit se préparer dans le

⁷ A l'égard de la formulation de ces conditions, la commission s'est inspirée de HOTTOIS Gilbert et PARIZEAU Marie-Hélène dans *Les mots de la Bioéthique, un vocabulaire encyclopédique*, BRUXELLES, 1993. De Boeck Université, p.332.

contexte de sa relation de confiance avec le médecin.

Au cours des contacts suivis avec le malade, le médecin doit constater si celui-ci est suffisamment *capable* et *lucide* pour prendre une décision lourde de conséquences.

L'information du malade au sujet de son état est chose fort délicate. Si certains ont un besoin absolu et total de vérité, d'autres ne veulent la savoir à aucun prix et dressent autour d'eux un mur de silence. D'autres encore ne désirent que l'espoir fourni par une parole réconfortante. L'appréciation, dans beaucoup de cas, est des plus difficiles. En tout cas, si le malade n'est pas capable d'entendre la vérité, elle ne doit pas être dite. S'il est capable de la recevoir, elle doit être communiquée progressivement sans semer le désespoir. L'accompagnement ne doit pas être linéaire. Comme dans toute relation humaine, l'échange entre le soignant et le malade ressemble à des cercles concentriques de proximité et de distance dont les centres sont constitués par la confiance et la conscience.

Quoi qu'il en soit, l'affrontement d'une crise existentielle ne se fait que graduellement. Selon E. KÜBLER-ROSS, la prise de conscience d'une situation désespérée passe par différentes phases psychologiques: les phases du déni, de la révolte, de la négociation et du désespoir avant que l'individu, acceptant sa vulnérabilité, ne commence un travail de désaisissement et supporte de vivre «au jour le jour».

Il en résulte que le malade ne peut être considéré comme étant pleinement *informé* et comme ayant *assimilé* la dure vérité que s'il est passé par ce processus d'autoadaptation et de maturation. La *maturation* du malade ne doit pas, toutefois, être présumée trop rapidement. Une requête formulée par lui peut être équivoque et témoigner d'une méfiance, d'une souffrance mal apaisée ou d'un sentiment de solitude ou d'abandon. Le soulagement apporté à ces souffrances par la présence, l'écoute des besoins affectifs et spirituels, le dialogue ainsi que, parallèlement, des traitements pharmacologiques font souvent revenir le malade sur sa demande et lui font accepter la collaboration avec les soignants.

3.4. Les problèmes éthiques⁸

3.4.1. Le cas de malades qui se trouvent, par l'effet d'une maladie, dans un état de santé qu'aucun traitement ne pourrait améliorer et dans lequel, à fortiori, toute guérison est exclue.

3.4.1.1. *Envisageons en premier lieu, le cas d'un malade capable, suffisamment informé*

Un grand principe guidera les discussions sur l'opportunité ou l'inopportunité d'un «acharnement thérapeutique» à son égard. Ce principe se trouve d'ores et déjà arrêté dans de nombreux textes juridiques, éthiques ou autres. Retenons-en la formulation donnée par l'Association Médicale Mondiale (AMM) dans la Déclaration de LISBONNE sur les droits du patient⁹ «Tout adulte compétent (*capable selon la définition donnée sous 2.3.*) a le droit de donner ou de refuser de donner son consentement à une méthode diagnostique ou thérapeutique. Il a le droit à l'information nécessaire pour prendre ses décisions. Il doit pouvoir clairement comprendre l'objet d'un examen ou d'un traitement, les effets de leurs résultats et les conséquences d'un refus de consentement».

Il paraît que, dès lors, se posent une série de questions touchant les sujets suivants:

Première question: Qu'advient-il d'un malade parvenu au stade terminal de sa vie qui aurait exprimé de façon claire et nette le désir de ne pas faire mettre en place ou de voir arrêter une thérapeutique? Il est bien entendu que le patient sera capable et lucide, donc e.a. informé, par des personnes compétentes, en particulier par le médecin traitant, au sujet de son état et des conséquences de sa décision ainsi que de la portée de celle-ci.

En s'appuyant sur la formule proposée par la Déclaration de LISBONNE, la commission répond ainsi à cette question. Le malade capable, bien informé qui a mûrement réfléchi à la situation et a pleinement compris le sens de ce qu'il décide de faire a le droit d'accepter ou de refuser de se soumettre à une méthode diagnostique ou thérapeutique. Le problème est de discerner, si toutes les conditions sont réellement satisfaites. Dans la plupart des cas, ce problème est résolu dans le contexte de la relation thérapeutique du médecin avec le patient. Le médecin peut discerner

communément si celui-ci est à même de prendre une décision suffisamment mûre et s'il est parvenu en fait à une telle décision. Il peut et doit l'aider dans ce processus de maturation tout en évitant d'endoctriner le patient. Au cas où dans le contexte de la relation thérapeutique médecin-malade, aucune solution satisfaisante ne peut être trouvée et qu'un malaise subsiste, le comité d'éthique hospitalier, que la commission recommande de mettre en place, doit être saisi. (Le rôle des comités d'éthique hospitaliers sera discuté dans un prochain avis).

Deuxième question: Est-il manifeste que le patient en question aura toujours le droit de recourir à un traitement palliatif¹⁰ visant à soulager ses douleurs et/ou souffrances physiques ou psychiques?

Dans une société attribuant une valeur fondamentale aux droits et libertés de l'individu et lui reconnaissant un droit à la santé et à une qualité de vie satisfaisante, droit à la réalisation auquel la collectivité publique est appelée à contribuer, notamment par la mise à disposition d'une infrastructure médicale et hospitalière appropriée et la mise en place d'un régime de sécurité sociale permettant à tous l'accès aux soins, toute personne humaine doit se voir reconnaître le droit à une vie et à une mort dignes. Dans ces conditions, du point de vue éthique, le malade doit toujours avoir le droit d'exiger un traitement palliatif.

Troisième question: Le traitement palliatif est-il acceptable même s'il entraîne une diminution de la durée de vie du patient?

Le but du traitement palliatif est de soulager le malade et de préserver la meilleure qualité de vie jusqu'à sa mort.

Afin de réaliser ce but, le soignant doit avoir recours, entre autres, à des antalgiques et sédatifs avec la progression de la maladie. Il est obligé d'augmenter le dosage de ces médicaments pour les adapter aux souffrances du patient.

Poursuivant toujours le but de soulager le malade, le soignant doit ainsi accepter que les effets secondaires des antalgiques et des sédatifs à fortes doses puissent entraîner une diminution de la durée de vie du patient.

⁸ Ces réflexions portent sur les cas dans lesquels on peut se demander si la mise en place ou la continuation d'un traitement de survie constituent ou ne constituent pas un «acharnement thérapeutique». Elles portent, en particulier, sur la question de savoir si une personne majeure, capable, bien informée, a le droit de refuser un acharnement thérapeutique.

La commission, rappelons-le, a relevé plus haut que la continuation d'une thérapeutique après l'intervention du coma dépassé constitue un cas d'acharnement, sauf dans des cas spéciaux qu'elle a signalés (voir 2.2.2.). Elle a relevé par ailleurs, que des efforts thérapeutiques correspondant à un indiscutable droit des malades (transport, SAMU, activités de réanimation) ne constituent pas un cas d'acharnement, sauf dans les cas, où en raison de l'état du patient, ils ne sont plus indiqués.

⁹ Adoptée par la 34^e Assemblée Médicale Mondiale, Lisbonne, septembre/octobre 1981 et amendée par la 47^e Assemblée Générale, Bali, septembre 1995.

¹⁰ Voir la définition des soins palliatifs figurant au point 2.4.

Quatrième question: La diminution, voulue ou non, de la durée de vie du patient pourra-t-elle se concevoir comme un moyen de soulager ses douleurs et/ou souffrances?

La commission juge que cette question, très délicate, doit être discutée ultérieurement, lorsqu'elle abordera les problèmes concernant l'euthanasie au sens étroit de ce terme.

3.4.1.2. *Le cas d'un patient non capable qui a exprimé ses dernières volontés sous forme de «testament biologique» (ou chargé une personne de le représenter au cas où il ne serait plus capable au moment où il faudrait décider de la mise en place ou de la non mise en place, de la continuation ou de l'interruption d'un traitement de survie)*

Cinquième question: A quelles conditions doit satisfaire un tel «testament» (ou la désignation d'un éventuel «fondé de pouvoir») pour être valide?

En cas de ratification du projet de convention de bioéthique du Conseil de l'Europe, le Luxembourg serait obligé de donner un statut légal au «testament de vie». La commission demande aux instances de la saisir à ce moment, en vue d'émettre un avis sur les conditions de validité d'un «testament de vie» (et, éventuellement, sur celles de la désignation d'un «fondé de pouvoir»).

D'ores et déjà, elle fait les réflexions suivantes: elle se demande pourquoi il faudrait exiger, comme on le fait parfois, que le testament soit établi devant témoins. Ce n'est pas le cas pour le testament ordinaire. De même, elle ne voit pas de raison voulant qu'il prenne effet quatorze jours après sa rédaction. En revanche, elle estime que le «testament de vie» ne peut exprimer valablement la volonté du rédacteur que s'il a été rédigé en connaissance de cause.

Sixième question: Le «testament biologique» (ou la désignation d'un «fondé de pouvoir») ont-ils une fonction décisive ou une fonction heuristique? En particulier: quelle fonction incombe au médecin traitant responsable?

La commission rappelle qu'il faut, en principe, distinguer deux cas: celui d'un testament biologique établi par une personne bien portante et celui d'un «testament de vie» établi au stade terminal de la vie.

A l'égard du premier cas, la commission juge qu'il ne faudra accorder au «testament de vie» qu'une fonction heuristique, et non une fonction décisive. De nombreuses raisons parlent en faveur de cette prise de position. D'un côté, ce «testament de vie» exprime et ne fait qu'exprimer une attitude adoptée par une personne à un moment de sa vie. Or il est difficile, lorsqu'on est en

bonne santé, de pouvoir anticiper toutes les éventualités qui peuvent se présenter au cours du déroulement d'une maladie. D'autre part, le «testament de vie» devrait être renouvelé à des intervalles réguliers, relativement rapprochés pour qu'il garde une signification réelle. Enfin, par la force des choses, pour autant qu'elles sont données avant la maladie, les directives fournies par un «testament de vie» sont relativement générales. Il peut ne pas être évident si les conditions auxquelles il se rapporte sont réalisées. Dans certains cas au moins, le médecin doit interpréter la volonté du malade à la lumière de la situation réelle. Il serait donc difficile d'accorder dans ces cas au «testament de vie» une fonction décisive. Or s'il ne peut avoir dans certaines situations assez difficiles à délimiter, qu'une fonction heuristique il est prudent de ne jamais lui accorder (à l'égard du premier cas) une fonction décisive tout en lui conférant, dans certaines circonstances, une fonction heuristique importante.

En ce qui concerne le deuxième cas, il s'agit de la proposition adoptée à l'égard de la question 1 que si dans le contexte de sa relation thérapeutique avec le médecin, le malade majeur, capable, bien informé, a le droit de refuser la mise en place ou la poursuite d'un traitement de survie et que, ces conditions étant satisfaites, le médecin doit respecter cette décision, il doit également la respecter si, dans les mêmes conditions, elle est exprimée dans un «testament de vie». La commission remarque qu'en cas de circonstances imprévues, le «testament de vie» peut être annulé dans le cadre de la relation thérapeutique. Elle juge d'autre part, que le «testament de vie» (correspondant au deuxième cas) n'est décisive, dans le cas indiqué, que si la relation thérapeutique avec un même médecin est maintenue. Elle juge que si le destinataire du «testament de vie» change, il se pose des questions délicates qu'elle discutera dans son second avis plus complet.

A l'égard du médecin, il se pose de toute façon un problème délicat. Il est soulevé par le fait que, selon l'avis de la commission, le «testament de vie» n'a qu'une fonction heuristique. Le médecin doit-il être impartial et défendre l'intérêt du malade, même contre la volonté de ce dernier, lorsque celle-ci était de refuser un traitement et que son intérêt est de le subir? Il s'agit de ce qui précède que l'interprétation de la situation mûrie dans le cadre de la relation médecin-malade et en relation avec le comité d'éthique hospitalier (voir réponse à la première question) prime, en tout cas un «testament de vie» déjà ancien ou relativement vague. Dans le cas, en revanche, où le malade a exprimé sa volonté à une date suffisamment récente (...) et d'une manière précise, le médecin n'a guère (?) le droit de ne pas se soumettre à la demande de ce dernier.

Septième question: Quelle importance faut-il accorder d'autre part aux exigences des parents et des proches prétendant exprimer la volonté du malade, lorsqu'il s'agit de mettre en place un traitement de survie, de continuer ou d'interrompre celui-ci?

Partons du cas des *parents et proches*. Souvent, les membres de la famille et les proches du malade ne sont pas neutres en raison de leur inquiétude et/ou de leur intérêt propre. Leur intérêt peut primer l'intérêt du patient et leurs opinions risquent de se substituer à celle de ce dernier. Ce manque d'impartialité peut, en principe amener les parents et proches à demander, d'une part, l'abstention de la mise en place ou l'interruption d'un traitement de survie lorsque cette décision ne s'impose pas absolument et, d'autre part, à exiger la mise en place d'un tel traitement ou sa continuation lorsqu'elle est superflue.

Les cas du premier type sont en fait fréquents. Il n'est pas rare d'entendre de la part des proches des réflexions telles que celles-ci: «Docteur, honnêtement dites-nous si X vivra encore samedi prochain. On avait prévu de partir en vacances dimanche, et alors...». Il faudra entendre: «nous voudrions qu'il meure enfin». Ou encore: «Docteur, je vais être franc envers vous: notre fils va commencer à construire. Evidemment, il devra emprunter une grosse somme d'argent: Cependant, il va hériter du grand-père et cet héritage l'aiderait beaucoup...» A entendre: «Nous vous saurions gré de ne pas trop vous acharner».

D'autre part, la famille peut exiger du médecin la mise en place ou la poursuite d'un traitement contre-indiqué.

Par ailleurs, les exigences des proches sont souvent contre-indiquées. Rares sont les familles très unies qui réussissent à avoir une attitude commune.

Faut-il pour autant écarter les proches du processus de décision? Certainement pas, puisqu'ils sont ceux qui défendent, en principe, les intérêts d'un membre de la famille. En pratique, la décision sera portée conjointement par le médecin (plus souvent d'ailleurs par l'équipe médicale) et la famille la plus proche ou ceux qui sont, en fait, les plus proches du malade, en collaboration avec le comité d'éthique hospitalier.

3.4.2. *Le cas des tentatives de suicide. Faut-il respecter la «volonté» de celui qui a tenté de se suicider?*

La tentative de suicide n'est que très rarement l'expression d'un acte de volonté réfléchi et mûr. La commission juge que le médecin de service qui ignore en principe les antécédents, a, dans tous les cas, l'obligation morale de réanimer la personne qui a fait une tentative de suicide, si toutefois l'état de celle-ci lui permet de juger que cela est indiqué.

4. Aspects légaux

En droit positif luxembourgeois un seul texte traite expressément de l'acharnement thérapeutique. Il s'agit de l'article 45 du code de déontologie des médecins approuvé par arrêté ministériel du 21 mai 1991 ainsi libellé:

«En cas d'affection incurable et terminale, le médecin doit apaiser les souffrances physiques et morales du patient en lui donnant les traitements appropriés, en évitant tout acharnement thérapeutique sans espoir et en maintenant autant que possible la qualité d'une vie qui s'achève. Le médecin doit assister le mourant jusqu'à la fin et agir de façon à permettre au patient de garder sa dignité.

Le médecin n'a pas le droit de provoquer délibérément la mort du patient».

Le code de déontologie est davantage qu'un simple compilation de règles de conduite pour médecins. En effet, ces dispositions ont reçu une certaine consécration publique, puisque le principe même du code de déontologie est inscrit à l'article 18 de la loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire. Ledit article soumet le code à l'approbation du Ministre de la Santé et prévoit sa publication au Mémorial, formalités effectivement observées en l'occurrence. Qui plus est, le code de déontologie a été soumis à l'avis du Conseil d'Etat. En effet, faisant fruit de l'article 7 de la loi portant organisation du Conseil d'Etat permettant au Gouvernement de consulter la Haute Corporation non seulement dans les domaines dans lesquels l'avis de celle-ci est requis, mais encore dans toutes autres questions de haute administration. Le Gouvernement a estimé utile de disposer d'un avis de cet organe pour un document susceptible d'avoir un impact important en matière déontologique et disciplinaire, voire en matière civile et correctionnelle. Le Conseil d'Etat n'a rien trouvé à redire à l'article précité relatif à l'acharnement thérapeutique, qui a donc reçu l'aval et de la Haute Corporation et du Ministre de la Santé.

Ce bref rappel du processus d'élaboration du code de déontologie est utile dans la mesure, où d'aucuns pourraient soutenir que sa disposition prérappelée se heurte à d'autres textes, d'essence supérieure, à savoir les articles du code pénal réprimant l'homicide, ainsi que l'article 410-1 du même code, punissant ce qu'il est convenu d'appeler la non-assistance à personne en danger (loi du 27 février 1986 concernant l'aide médicale urgente). Tant le Ministre de la Santé que le Conseil d'Etat, en omettant de s'opposer avec vigueur à l'article 45 du code de déontologie, ont implicitement mais nécessairement, écarté la thèse de son incompatibilité avec

les articles prérappelés du code pénal, étant entendu que leur façon de voir ne lie pas le juge.

En ce qui concerne plus particulièrement l'article 410-1 du code pénal, il est utile de citer son libellé: «Sera puni ..., celui qui, sans danger sérieux pour lui-même ou pour autrui, s'abstient volontairement de venir en aide ou de procurer une aide à une personne exposée à un péril grave, soit qu'il ait constaté lui-même la situation de cette personne, soit que cette situation lui ait été décrite par ceux qui sollicitent son intervention.

Il n'y a pas d'infraction lorsque la personne sollicitée a fait toutes les diligences pour procurer le secours par des services spécialisés».

Les travaux préparatoires très fouillés qui ont mené à l'article 410-1 du code pénal font apparaître que la situation visée était celle de quelqu'un, qui se trouvant subitement, le plus souvent à la suite d'un accident, devant une personne nécessitant une aide urgente, s'abstient délibérément de la fournir. S'agissant des médecins, toute la discussion, du reste très âpre, a porté autour de la question de savoir si cet article allait mettre les médecins en état de réquisition permanente, en ce sens que, appelés sur un lieu où s'est produite une urgence, ils devraient obligatoirement s'exécuter. L'alinéa final de l'article 410-1, ensemble avec la mise en place ultérieure d'une structure hospitalière d'accueil des urgences par voie législative, a mis fin à ce débat. La lecture des documents parlementaires de l'époque (documents parlementaires n°s 2171 et 2255), y compris les travaux de la commission d'études législatives permettent de dire qu'à aucun moment n'était évoquée l'application de l'article 410-1 à l'hypothèse d'un médecin qui, en charge d'un patient atteint d'une maladie incurable et terminale ou de lésions irréversibles, décide d'arrêter un traitement sans espoir. Cela étant, et comme de surcroît le droit pénal est de stricte interprétation, il est raisonnablement permis d'avancer, avec les réserves d'usage en l'absence d'une jurisprudence, que l'abstention d'un acharnement thérapeutique ne constitue pas une abstention fautive au sens de l'article 410-1 du Code pénal.

Il convient, toutefois, d'attirer l'attention sur une jurisprudence fort exigeante, tant en France qu'en Belgique, qui, à propos de la même infraction, considère celle-ci comme établie même s'il est démontré que le secours aurait de toute façon été inefficace. Ainsi, quand la personne à secourir est mourante et que tout permet de penser qu'aucune intervention n'est plus efficace, la jurisprudence a estimé que nul ne peut se faire juge de la certitude du décès prochain ou des ressources vitales de la victime et elle a décidé que, même si l'aide apparaît vouée à l'inefficacité en

raison de la gravité des blessures, elle ne doit pas être refusée. Il n'en serait autrement que si le patient s'oppose au traitement (v° Encycl. DALLOZ, Droit pénal, voir Euthanasie n°s 41-42; MERLE et VITU: Traité de droit criminel, Droit pénal spécial, n°s 1802 et 1808; Cass. 3 janvier 1973, D 1973, J 220; Cour d'appel BRUXELLES, 23 octobre 1963, Pas. b. II. 282; Cass. 9 novembre 1964, Pas. b. I. 242).

Il est vrai que cette jurisprudence n'est pas relative à des cas de malades en phase terminale de maladie et on peut douter qu'elle puisse être étendue à cette hypothèse, mais les principes retenus du moins le permettraient.

Si l'on abandonne maintenant l'optique du médecin pour se placer du côté du patient, l'on constate que la volonté de ce dernier doit être respectée dans toute la mesure du possible par le médecin aux termes de l'article 8 du Code de déontologie médicale. Le projet de loi n° 3937 sur les droits et devoirs des bénéficiaires de soins hospitaliers et sur l'organisation des hôpitaux qui suit le cours des instances exprime avec plus de netteté le principe de l'autonomie du patient, en disposant en son article 5 que «le bénéficiaire de soins hospitaliers a le droit de refuser ou d'accepter toute intervention diagnostique ou thérapeutique». De nombreuses conventions ou projets de conventions vont dans le même sens, dont notamment le projet de Convention de Bioéthique du Conseil de l'Europe.

Si la patient est hors d'état de manifester sa volonté, la question de savoir qui décide à sa place ne trouve pas de réponse bien claire dans les textes. L'article 8 du Code de déontologie, dont la première phrase a la teneur citée ci-dessus, continue par dire que «lorsque le malade est hors d'état d'exprimer sa volonté, ses proches doivent, sauf urgence ou impossibilité, être prévenus et informés», formule qui laisse planer un doute sur la façon dont leur volonté est prise en considération. Aucun autre texte ne s'exprime sur la représentation en matière de santé d'un patient maître de ses droits, c.à.d. non placé sous un régime de protection légale, mais de facto incapable de s'exprimer. Cette absence de réglementation semble favoriser la prise de décision par le médecin.

S'il s'agit d'un patient placé sous tutelle, hypothèse il est vrai assez rare, l'article 506-1 du Code civil permet au médecin «en cas de refus d'accord du tuteur, (de) prendre toutes mesures d'ordre médical que la situation requiert d'après les règles de l'art médical». Cet article admet implicitement qu'en principe il appartient au tuteur de décider sur toute intervention médicale, sans bien entendu envisager le cas spécifique du traitement sans espoir que le tuteur demanderait et auquel le médecin

voudrait s'opposer. A tout le moins la formule potestative «... un médecin peut ... prendre toutes mesures ...» a-t-elle le mérite de ne pas obliger dans ce cas de figure le médecin à l'acharnement thérapeutique.

En ce qui concerne le «testament biologique», c.à.d. le voeu exprimé auparavant par un patient actuellement hors d'état de se prononcer, il n'est visé par aucun texte national. Toutefois, le projet de Convention de bioéthique du Conseil de l'Europe, qui en cas de ratification par le Luxembourg, nous obligera à introduire une disposition nationale en ce sens, consacre au «testament biologique» un article, au terme duquel les souhaits précédemment exprimés sont pris en compte. Le rapport explicatif prend soin de préciser que "prendre en compte" ne signifie pas nécessairement suivre à la lettre, surtout si les souhaits ont été exprimés il y a longtemps et que la science médicale a notablement progressé dans le traitement de l'affection dont souffre le patient en question.

De la plupart de ces textes et projets de textes nationaux et internationaux, hormis l'article 45 du code de déontologie, se dégage le principe de l'autonomie du patient, du droit de décider de son propre sort. L'article 45 du Code de déontologie quant à lui consacre plutôt un droit sinon un devoir du médecin de ne pas user dans certaines situations de thérapies lourdes ayant pour seul but de prolonger la vie. La situation du médecin devant la loi est dès lors la plus confortable, lorsque le patient demande ce que l'article 45 recommande, c.à.d. l'abstention de tout traitement sans espoir. Il en est encore de même lorsque pareille demande a été antérieurement formulée par un patient actuellement hors d'état de s'exprimer ou par le tuteur, voire par la famille agissant, davantage en vertu d'une pratique bien établie qu'en vertu d'un texte légal, pour compte du patient.

Si le patient est hors d'état de s'exprimer et que personne ne se présente pour le remplacer, l'article 45 du Code de déontologie habilite le médecin à s'abstenir de tout traitement acharné.

Il y a dilemme, si le patient n'est plus en état d'avoir une volonté propre et que la famille demande la continuation (ou l'arrêt) d'un traitement sans espoir. Dira-t-on que le médecin pourra arrêter le traitement en vertu de ses règles déontologiques, une volonté contraire n'ayant pas été manifestée par une personne habilitée à ce faire par la loi? Ou faut-il soutenir que même en l'absence de tout texte la volonté du patient s'exprime par la bouche de ses proches et qu'elle bat en brèche la règle déontologique? En l'absence de toute jurisprudence en la matière, le médecin ferait bien de se méfier et de poser les actes indispensables pour le maintien de la vie.

Si le patient lui-même demande la continuation du traitement, le médecin doit tout faire pour prolonger sa vie, puisque telle est la volonté du patient. Mais même dans ce cas de figure, le médecin ne sera pas obligé d'appliquer un traitement qu'en son âme et conscience il estimera inefficace dans la situation donnée. En cas de conflit grave avec le patient, il ferait bien de s'effacer et de céder la place à un confrère.

A l'étranger non plus, du moins pour ce qui nous entoure, il n'y a pas de textes légaux ou réglementaires s'appliquant spécifiquement à l'acharnement thérapeutique. La France et la Belgique ont un dispositif législatif en tous points semblable au nôtre, comprenant les articles du Code pénal réprimant l'homicide et l'abstention fautive, ainsi que la règle déontologique enjoignant au médecin de s'abstenir de tout acharnement thérapeutique. En France, il est vrai que la règle déontologique invitant le médecin à «éviter toute obstination déraisonnable dans les investigations ou la thérapeutique», ne date que du 6 septembre 1995. Dans cette constellation juridique, identique à la nôtre, un auteur belge, M. Edgar d'HOSE s'interrogeant sur la question de savoir, si en présence de la disposition visant à réprimer l'abstention fautive le médecin est obligé de poursuivre la thérapie en tout état de cause, est d'avis que «la prévention visant l'abstention au point de compromettre la santé n'a pas de sens, si la victime est atteinte d'une affection incurable et si aucun remède n'existe» (*L'euthanasie, Droit de mourir dans la dignité*, De Boeck Université, 1991).

En France, même avant la modification précitée du code de déontologie, le Comité consultatif national d'éthique avait considéré dans un avis du 24 juin 1991 «que l'acharnement thérapeutique déraisonnable, poursuivi au-delà de tout espoir, doit laisser place à l'apaisement des souffrances qui reste le devoir du médecin». On notera toutefois qu'en France l'acharnement ou l'obstination dans le libellé du Code de déontologie, concepts déjà à connotation péjorative, doivent en plus être déraisonnables pour être déconseillés. On ne saurait être plus prudent dans le choix des termes.

En Suisse, une directive du 24 février 1995 de l'Académie suisse des Sciences médicales, tout en posant le principe que le médecin doit s'efforcer de préserver la vie de son patient, énonce les exceptions à cette règle, à savoir les cas des «personnes souffrant de troubles cérébraux extrêmes. Chez ces patients, le médecin soulage les douleurs sans prolonger leurs souffrances. Il peut, soit renoncer à administrer des traitements de survie, soit interrompre ces derniers...».

L'Association Médicale Mondiale s'est déjà prononcée en 1983 pour l'abstention de tout acharnement thérapeutique.

Aux Etats-Unis, une quarantaine d'États ont adopté des législations reconnaissant le «testament de vie», au moyen duquel on peut d'avance exprimer son refus d'être maintenu en vie.

Aux Pays-Bas, ce n'est certes pas la discussion qui nous occupe qui pose problème, mais plutôt celle de l'euthanasie active. En effet, si celle-ci reste toujours punissable en principe, le médecin qui la pratique peut, sous certaines conditions de fond et de forme, échapper à l'inculpation.

En Angleterre, le Comité sur l'Éthique médicale de la Chambre des Lords s'est exprimé comme suit sur la question: «L'acceptation progressive de l'idée que, dans des circonstances particulières, certains traitements ne sont peut-être pas appropriés et n'ont pas à être administrés, devrait rendre inutile à l'avenir d'envisager l'interruption de l'alimentation et de l'hydratation uniquement lorsque l'administration en est manifestement pénible pour le patient.»

Enfin pour terminer ce tour d'horizon international, signalons que dès 1957, le Pape Pie XII a déclaré que le devoir de conserver la vie n'oblige qu'à l'emploi de «moyens ordinaires, c'est-à-dire qui n'imposent aucune charge extraordinaire pour soi-même ou pour un autre».

5. Recommandations de la CNE

5.1. En accord avec la réponse qu'elle a fournie à la deuxième question, la CNE recommande que les établissements hospitaliers soient dotés des moyens qui leur permettent de dispenser des soins palliatifs.

5.2. La CNE recommande la mise en place de Comités d'éthique dans tous les établissements hospitaliers. Dans un prochain avis, elle discutera la composition, la fonction et certaines compétences de ces comités.

5.3. En accord avec la Déclaration de LISBONNE, la CNE juge que tout patient capable, majeur, bien informé, ayant mûrement réfléchi sur les conséquences de sa décision, a le droit de refuser la mise en place ou la continuation d'un traitement. Elle recommande toutefois aux instances d'accorder toute leur attention à la définition des procédures permettant (dans le contexte de la relation thérapeutique médecin-malade et en relation, dans des cas à examiner, avec le Comité d'éthique hospitalier), de vérifier soigneusement, si ces conditions sont satisfaites.

5.4. Au cas où la future Convention de Bioéthique du Conseil de l'Europe serait ratifiée par notre pays et que cette ratification nous obligerait à introduire une disposition concernant le «testament biologique», la CNE recommande aux instances de procéder avec la plus grande prudence. Il faudra nettement distinguer les différents types de «testament de vie» et définir avec circonspection les conditions de leur validité, ainsi que les procédures permettant de constater que ces conditions sont satisfaites. Il faudra éviter qu'un document mette hors jeu la relation médecin-malade dans des situations qui peuvent évoluer rapidement. Dans ce contexte, les Comités d'éthique hospitaliers peuvent se révéler très utiles. Il faudra éviter pareillement, d'autre part, que la volonté du malade soit marginalisée autoritairement par quelque instance que ce soit.

5.5. En aucun cas, la réanimation de personnes ayant commis une tentative de suicide ne doit être considérée comme équivalente à un acharnement thérapeutique.

5.6. Il ne faudra en aucun cas que le discours portant sur l'acharnement thérapeutique crée des discriminations à l'égard de qui que ce soit (personnes âgées, personnes handicapées) ou de quelque groupe que ce soit.

Déclaration de VENISE de l'Association Médicale Mondiale sur la phase terminale de la maladie

Adoptée par la 35^e Assemblée
Médicale Mondiale
VENISE, Italie, Octobre 1983

1. Le médecin a pour mission de guérir et, dans la mesure du possible, de soulager les souffrances ayant toujours en vue l'intérêt primordial de son patient.

2. Ce principe ne souffre pas d'exception même en cas de maladie incurable ou de malformation.

3. Ce principe n'empêche pas l'application des règles suivantes:

3.1. Le médecin peut épargner à un patient les souffrances d'une affection terminale, par abstention des soins avec l'accord du patient ou de ses proches, si celui-ci est dans l'incapacité d'exprimer sa volonté. Cette abstention de traitement ne dégage pas le médecin de l'obligation d'assister le mourant et de lui donner les calmants et les médicaments propres à adoucir la phase terminale de son état.

3.2. Le médecin s'abstiendra de tout acharnement thérapeutique, c'est-à-dire de tout traitement extraordinaire dont personne ne peut espérer un quelconque bénéfice pour le patient.

3.3. Le médecin pourra appliquer de tels traitements artificiels dans le but de garder en activité des organes destinés à des greffes, alors que le malade se trouve dans l'impossibilité de renverser le processus terminal de cessation des fonctions vitales et pour autant que le médecin agisse conformément aux lois du pays ou en vertu d'un consentement exprès ou tacite présumé, émis par la personne qualifiée et que la constatation de la mort ou de l'irréversibilité de l'activité vitale ait été faite par un collège de médecins, différent de celui qui assume la responsabilité des greffes et du traitement des receveurs. Ces traitements artificiels ne devront pas être payés par le patient décédé ou par ses ayants-droits. Les médecins responsables du donneur mourant doivent être totalement indépendants de ceux qui sont responsables du ou des patients receveurs de greffes.

(Source: Conférence de presse du 26 mars 1996.)

DÉMOGRAPHIE

Migrations internationales 1995

Chaque année, le Centre Informatique de l'État met à la disposition du STATEC un fichier extrait du registre central de population (R.G.P.P.) où figurent les migrations tant internes qu'internationales.

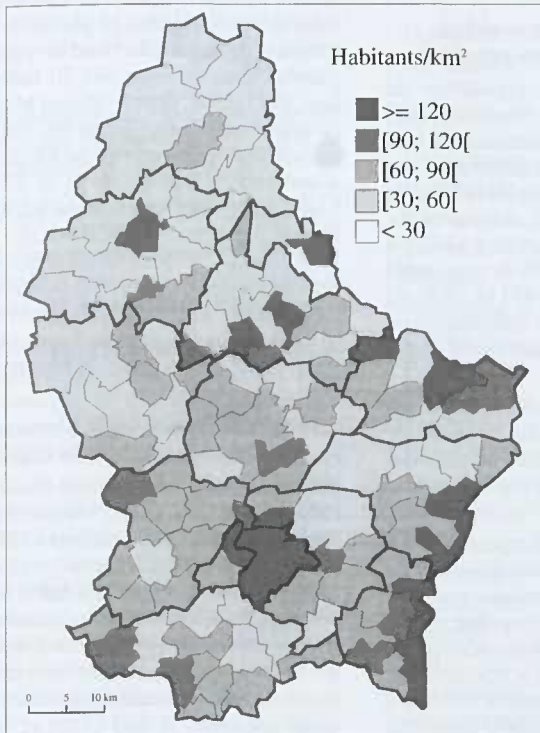
D'après les premiers chiffres de 1995, la forte immigration nette se poursuit. Avec 10.325 arrivées et 5.715 départs, on arrive à un solde migratoire de 4.610.

Chaque année, le Centre Informatique de l'État met à la disposition du STATEC un fichier extrait du registre central de population (R.G.P.P.) où figurent les migrations tant internes qu'internationales.

D'après les premiers chiffres de 1995, la forte immigration nette se poursuit. Avec 10.325 arrivées et 5.715 départs, on arrive à un solde migratoire de 4.610.

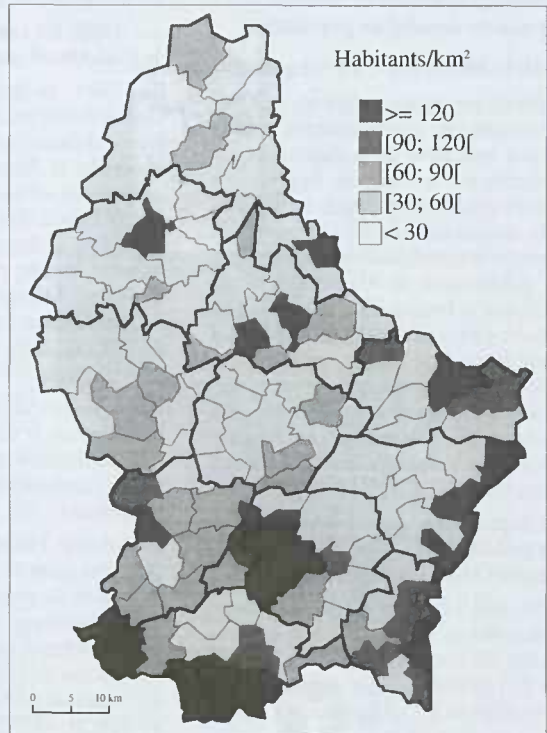
Bien que les chiffres définitifs des naissances et des décès de l'année 1995 ne soient pas encore disponibles, on peut tabler un excédent naturel se situant autour de + 1 700. Au 1^{er} janvier 1996, le Luxembourg compterait donc quelque 413.000 habitants.

Nationalité	Arrivées	Départs	Solde
France	1.460	814	646
Belgique	945	531	414
Allemagne	630	423	207
Italie	518	345	173
Portugal	2.407	1.089	1.318
Pays-Bas	302	266	36
Espagne	123	78	45
Royaume-Uni	356	221	135
Danemark	139	175	-36
Irlande	78	18	60
Grèce	79	49	30
Autriche	40	21	19
Suède	156	77	79
Finlande	115	39	76
Norvège	14	39	-25
Suisse	41	22	19
Islande	50	15	35
Ex-Yougoslavie	389	80	309
Russie	147	13	134
Autres	2.336	1.400	936
Total	10.325	5.715	4.610



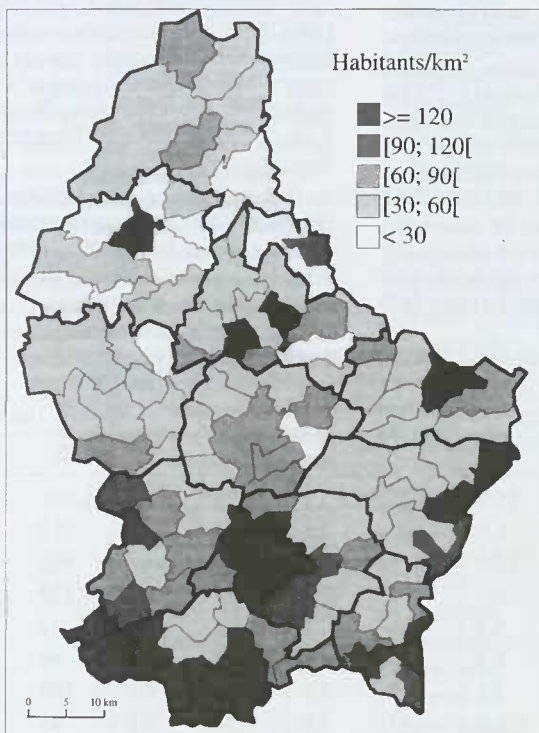
Densité de la population en 1851

Répartition assez homogène de la population; les villes et les communes viticoles se détachent.



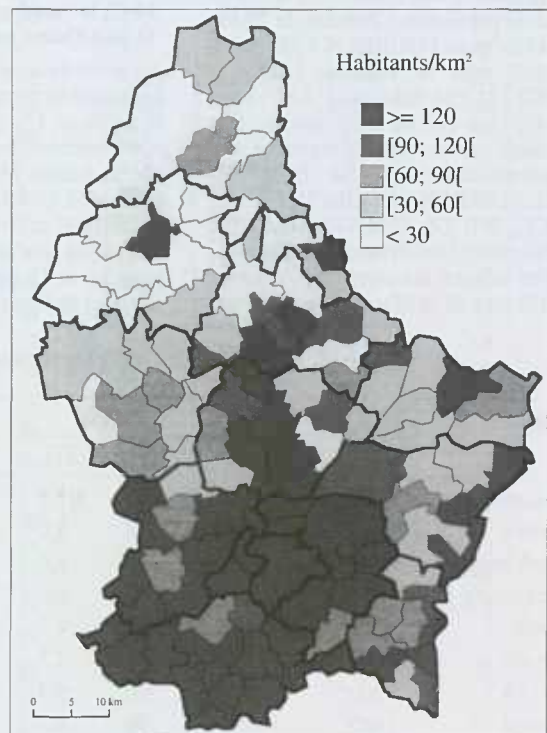
Densité de la population en 1900

Les campagnes se vident; au Sud, le bassin minier accueille les populations



Densité de la population en 1947

Le Nord accentue sa dépression; le Sud conforte son expansion.



Densité de la population en 1995

Déséquilibre Nord-Sud: confirmation du phénomène périurbain autour de la capitale.

Population et Emploi

Bulletin d'informations
démographiques et sociales
150 ans de densité de population

Frédéric BERGER-CEPS/Instead

La densité de population, exprimée en nombre d'habitants par kilomètre carré constitue un bon indicateur de la distribution de la population sur le territoire. Appliquée à des entités relativement fines, en l'occurrence la commune, elle met en avant les équilibres et les déséquilibres d'un territoire. Le peuplement du Grand-Duché de Luxembourg a beaucoup changé en 150 ans. Quatre cartes de densité de population résument cette transformation. Dans un souci de comparaison, les limites communales actuelles ont été conservées aux quatre dates. Par ailleurs, les mêmes classes et les mêmes plages sont attribuées aux quatre cartes.

1851: répartition assez homogène de la population; les villes et les communes viticoles se détachent.

En 1851, soit 12 ans après la séparation du Luxembourg qui a abouti à la configuration territoriale actuelle du Grand-Duché de Luxembourg, la densité de population s'élevait à 75,3 habitants/km². La population totale était de 195.000 habitants. L'observation de la carte de la densité de la population à cette date rend compte d'une répartition encore assez homogène de la population.

La distribution des communes selon la densité de population s'étendait de 29 habitants/km² pour FOUHREN à 487 habitants/km² pour la Ville de LUXEMBOURG (21.754 habitants). Les autres localités, bien que de taille modeste, ne dépassaient pas les 5.000 habitants; ce sont les bourgs-centres comme ECHTERNACH, VIANDEN, DIEKIRCH, ETTTELBRÜCK, WILTZ, GREVENMACHER qui atteignaient les densités les plus élevées. Par ailleurs, les communes viticoles situées le long de la Moselle concentraient

sur des territoires assez réduits plus de 120 habitants/km². A cette date, l'économie luxembourgeoise dépendait presque exclusivement de son agriculture.

1900: les campagnes se vident; le Sud-Ouest accueille les populations

En 1900, la densité de population du Grand-Duché atteignait 91,3 habitants/km². Deux phénomènes complémentaires sont observés: la densité de la population des communes au nord et à l'est de la Ville de LUXEMBOURG diminue, alors qu'on observe l'essor des communes du Sud-Ouest que l'on qualifie maintenant de communes du Bassin Minier. Entre 1851 et 1900, 82 communes ont vu baisser leur densité de population, alors que 36 autres ont gagné des habitants.

Cette modification de la donne de la population sur le territoire résulte en fait de la modification des structures de l'économie luxembourgeoise et d'une émigration importante.

Le procédé THOMAS qui a permis la déphosphoration de la fonte conditionne l'exploitation du minerai luxembourgeois. Le Bassin Minier attire tant la population agricole autochtone qui devient ouvrière qu'une population étrangère. On y voit émerger des villes de taille relativement importante: ESCH-ALZETTE: 11.000 habitants, DUDELANGE: 9.000 habitants, DIFFERDANGE: 9.000 habitants. Par ailleurs, le poids de la Ville de Luxembourg qui compte déjà près de 40.000 habitants en 1900 ne cesse de grandir.

1947: le Nord accentue sa dépression; le Sud-Ouest conforte son expansion.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la densité de population était de 112,5 habitants/km². L'augmentation de la population constatée depuis 1900 a surtout profité au Bassin Minier, pourvoyeur d'emplois, et à la Ville de LUXEMBOURG. Entre 1900 et 1947, seules 36 communes ont connu une augmentation de leur population et 19 communes ont perdu plus du quart de leur population. La carte de la

densité de population de 1947 nous reflète, d'une manière plus prononcée, l'évolution d'une structure économique où l'industrie domine l'agriculture. Les zones rurales se vident de plus en plus et de nombreuses communes du Nord du pays sont passées sous la barre des 30 habitants/km². Par contre, dans le Bassin Minier, 6 communes ont passé le cap des 500 habitants/km². Deux centres de peuplement dominant: le Sud-Ouest et la Ville de LUXEMBOURG qui compte 62.000 habitants. Le canton d'ESCH/ALZETTE et la Ville de LUXEMBOURG regroupaient plus de la moitié de la population sur 11% du territoire seulement. A l'inverse, les trois cantons septentrionaux qui couvrent un quart du territoire, ne regroupaient que 10% de la population.

1995: Confirmation du phénomène péri-urbain autour de la capitale

Au 1^{er} janvier 1995, le Grand-Duché affichait une densité de 157 habitants/km², soit plus du double par rapport à 1851. De nos jours, la répartition des hommes sur le territoire reflète grossièrement les différentes étapes de l'histoire économique du pays. La carte de densité de population de 1995 laisse apparaître deux grandes zones de peuplement. Une première, déjà assez ancienne: le Sud-Ouest et une seconde, plus récente, formée par un ensemble de communes situées autour de la capitale et qui déborde de l'agglomération de la Ville de LUXEMBOURG pour se prolonger le long de la vallée de l'Alzette entre la capitale et le pôle ETTTELBRÜCK-DIEKIRCH. Ces communes caractérisent le phénomène péri-urbain autour de la capitale. Plus de la moitié des actifs résidents de ces communes travaillent dans la Ville de LUXEMBOURG, premier pôle d'emplois du pays.

Au Nord, l'Oesling se caractérise par de faibles densités bien que le nombre des communes dont la densité est inférieure à 30 habitants/km² a légèrement diminué depuis une dizaine d'années

Tableau 1: Surface, densité, population par canton en 1851, 1900, 1947, 1981 et 1995

Cantons	1851		1900		1947		1981		1995	
	(1)	(2) (3)	(2) (3)	(2) (3)	(2) (3)	(2) (3)	(2) (3)	(2) (3)		
Luxembourg-Ville	2,0	423 11,2	767 16,7	1.205 21,3	1.533 21,6	1.486 18,8				
Capellen	7,7	78 8,0	79 6,7	80 5,5	136 7,4	172 8,4				
Esch/Alzette	9,4	69 8,6	214 22,0	391 32,6	472 31,4	505 30,2				
Luxembourg-Camp.	7,2	72 6,9	67 5,3	80 5,1	189 9,7	239 11,0				
Mersch	8,7	63 7,7	55 5,3	54 4,3	72 4,5	92 5,2				
Clervaux	12,8	42 7,2	46 6,4	39 4,5	29 2,6	34 2,8				
Diekirch	9,3	76 9,3	77 7,8	70 5,8	91 6,0	103 6,1				
Redange	10,3	59 8,1	53 6,0	44 4,0	38 2,8	45 3,0				
Vianden	2,1	58 1,6	54 1,2	44 0,8	49 0,7	53 0,7				
Wiltz	10,2	57 7,7	49 5,4	44 4,0	34 2,5	38 2,5				
Echternach	7,2	86 7,8	72 5,4	58 3,5	60 2,9	70 3,0				
Grevenmacher	8,2	76 8,3	73 6,6	68 5,0	78 4,5	92 4,8				
Remich	4,9	117 7,7	95 5,2	83 3,6	92 3,2	112 3,5				
Total	100	75 100	91 100	112 100	141 100	157 100				

(1) Surface par canton en pourcentage par rapport à la surface de l'ensemble du pays.

(2) Densité de la population par canton en nombre d'habitants par kilomètre carré.

(3) Population par canton en pourcentage par rapport à la population de l'ensemble du pays.

Emploi et chômage par commune

Les chiffres du tableau ci-après proviennent de deux sources: l'IGSS (emploi) et l'ADEM (chômage).

Le statut professionnel des personnes ayant un emploi est fonction de leur caisse de pension. Ne sont pas pris en compte les fonctionnaires des institutions internationales qui ne sont pas affiliés aux caisses du système de sécurité sociale luxembourgeois. S'agissant de l'emploi par commune de résidence, les frontaliers des pays limitrophes restent évidemment exclus. (Ne sont également pas inclus les frontaliers luxembourgeois allant travailler à l'étranger. Leur nombre est cependant négligeable). Cette statistique se rapporte au 30 septembre 1995.

Le nombre de chômeurs figurant à la colonne (5) est basé sur les demandes d'emploi non satisfaites enregistrées au 31 décembre 1995 par l'Administration de l'Emploi.

La population ayant un emploi ainsi que les chômeurs constituent la population active. En y rapportant le nombre de chômeurs, on obtient le taux de chômage. Le fait de ne pas considérer les fonctionnaires internationaux entraîne une très légère surestimation des taux de chômage. Ceci est particulièrement le cas pour les communes comme NIEDERANVEN, SCHUTTRANGE, STRASSEN, STEINSEL et MAMER, où les fonctionnaires internationaux constituent une part relativement importante de la population ayant un emploi.

Jean LANGERS – STATEC

Emploi et chômage par commune au 30.9.1995

Commune par cantons	Population ayant un emploi				Chômeurs	Taux de chômage
	Employés			Total		
	Ouvriers	Fonctionnaires	Indépendants			
Total	63.736	77.915	16.707	158.358	5.400	3,30
Luxembourg	12.735	14.557	2.720	30.012	1.204	3,86
Bascharage	714	1.242	164	2.120	63	2,89
Clemency	253	380	52	685	19	2,70
Dippach	333	725	122	1.180	27	2,24
Garnich	123	325	63	511	10	1,92
Hobscheid	335	418	82	835	11	1,30
Kehlen	303	1.043	200	1.546	31	1,97
Koerich	213	309	67	589	9	1,51
Kopstal	201	636	167	1.004	18	1,76
Mamer	565	1.487	289	2.341	57	2,38
Septfontaines	85	146	54	285	6	2,06
Steinfort	576	860	149	1.585	35	2,16
Bettembourg	1.209	1.747	241	3.197	78	2,38
Differdange	3.522	2.201	340	6.063	305	4,79
Dudelange	2.799	2.919	448	6.166	257	4,00
Esch/Alzette	5.422	3.754	689	9.865	519	5,00
Frisange	246	529	116	891	16	1,76
Kayl	1.231	1.150	166	2.547	78	2,97
Leudelange	147	361	76	584	10	1,68
Mondercange	600	1.462	282	2.344	52	2,17
Pétange	2.405	2.062	300	4.767	216	4,33
Reckange	139	412	80	631	14	2,17
Roeser	424	976	177	1.577	32	1,99
Rumelange	777	558	79	1.414	37	2,55
Sanem	1.633	2.474	262	4.369	137	3,04
Schifflange	1.199	1.432	177	2.808	84	2,90
Bertrange	541	1.320	225	2.086	47	2,20
Contern	231	706	111	1.048	27	2,51
Hesperange	1.048	2.468	373	3.889	98	2,46
Niederanven	349	1.085	194	1.628	39	2,34
Sandweiler	257	527	80	864	19	2,15
Schuttrange	153	554	90	797	16	1,97
Steinsel	343	878	137	1.358	32	2,30
Strassen	330	1.107	226	1.663	54	3,15
Walferdange	609	1.496	216	2.321	60	2,52
Weiler-la-Tour	98	297	53	448	3	0,67
Colmar-Berg	322	328	47	697	18	2,52
Bissen	435	416	67	918	13	1,40
Boevange	217	337	73	627	13	2,03
Fischbach	36	55	17	108	5	4,42
Heffingen	96	121	48	265	3	1,12
Larochette	412	215	74	701	24	3,31
Lintgen	400	384	61	845	15	1,74
Lorentzweiler	375	616	78	1.069	23	2,11
Mersch	1.272	1.492	270	3.034	59	1,91
Nommern	117	151	82	350	5	1,41
Tuntange	99	199	49	347	7	1,98
Clervaux	295	241	110	646	25	3,73
Consthum	61	44	33	138	3	2,13
Heinerscheid	130	97	99	326	15	4,40
Hosingen	244	178	108	530	21	3,81
Munshausen	127	99	37	263	12	4,36
Troisvierges	389	331	174	894	34	3,66
Weiswampach	188	129	92	409	18	4,22
Wincrange	454	341	389	1.184	46	3,74
Bastendorf	104	107	68	279	11	3,79

Source: STATEC, Recensements de la Population 1851, 1900, 1947 et 1981; population calculée pour 1995

Bettendorf	342	300	69	711	36	4,82
Bourscheid	161	189	92	442	11	2,43
Diekirch	1.278	989	226	2.493	105	4,04
Ermsdorf	127	138	62	327	8	2,39
Erpeldange	271	455	95	821	26	3,07
Ettelbruck	1.419	1.208	214	2.841	103	3,50
Feulen	252	252	69	573	11	1,88
Hoscheid	45	38	16	99	3	2,94
Medernach	216	108	36	360	21	5,51
Mertzig	224	204	46	474	13	2,67
Reisdorf	115	109	44	268	10	3,60
Schieren	270	239	32	541	20	3,57
Beckerich	261	321	87	669	13	1,91
Bettborn	168	210	69	447	4	0,89
Ell	69	109	75	253	3	1,17
Grosbous	81	105	37	223	3	1,33
Rambrouch	472	419	238	1.129	33	2,84
Redange	246	340	146	732	12	1,61
Saeul	41	92	53	186	2	1,06
Useldange	218	244	68	530	16	2,93
Vichten	109	167	39	315	12	3,67
Wahl	107	84	61	252	4	1,56
Fouhren	90	125	55	270	6	2,17
Putscheid	137	92	49	278	10	3,47
Vianden	366	194	86	646	57	8,11
Boulaide	85	85	54	224	7	3,03
Esch-Sûre	66	35	14	115	7	5,74
Eschweiler	72	73	40	185	6	3,14
Goesdorf	117	148	68	333	5	1,48
Heiderscheid	146	158	96	400	11	2,68
Kautenbach	29	44	22	95	2	2,06
Lac Haute Sûre	176	191	99	466	12	2,51
Neunhausen	38	38	11	87	2	2,25
Wiltz	853	569	171	1.593	107	6,29
Wilwerwiltz	85	75	32	192	6	3,03
Winseler	117	102	55	274	11	3,86
Beaufort	283	183	74	540	28	4,93
Bech	83	172	55	310	2	0,64
Berdorf	158	171	51	380	41	9,74
Consdorf	234	292	104	630	17	2,63
Echternach	963	816	229	2.008	123	5,77
Mompach	104	139	52	295	12	3,91
Rospport	203	275	103	581	23	3,81
Waldbillig	176	164	78	418	16	3,69
Betzdorf	209	497	87	793	13	1,61
Biwer	158	280	66	504	11	2,14
Flaxweiler	149	266	109	524	6	1,13
Grevenmacher	683	686	138	1.507	40	2,59
Junglinster	496	1.297	253	2.046	40	1,92
Manternach	91	160	55	306	11	3,47
Mertert	508	627	123	1.258	39	3,01
Wormeldange	412	399	183	994	17	1,68
Bous	127	180	67	374	9	2,35
Burmerange	60	178	47	285	4	1,38
Dalheim	195	336	100	631	8	1,25
Lenningen	122	208	50	380	6	1,55
Mondorf	491	597	162	1.250	47	3,62
Remerschen	180	230	139	549	10	1,79
Remich	452	473	140	1.065	40	3,62
Stadtbredimus	152	221	75	448	8	1,75
Waldbredimus	86	167	55	308	13	4,05
Wellenstein	171	168	143	482	8	1,63

Source: IGSS - ADEM

Communes "cols bleus"

Que la population ouvrière reste nombreuse, voire prédominante, dans les centres industriels du bassin minier et du Nord (WILTZ, VIANDEN) ne constitue pas une surprise.

Près de 85% des Portugais ayant un emploi étant ouvriers, il est également normal qu'une forte présence portugaise fasse augmenter le poids des cols bleus.

En regardant de plus près les chiffres des différentes communes, il apparaît que si ESCH et DIFFERDANGE gardent une majorité d'ouvriers au sein de leur population de résidence, ce n'est plus le cas pour DUDELANGE.

Dans la capitale, le pourcentage encore relativement élevé d'ouvriers est lié, en grande partie, à la forte présence portugaise dans l'emploi résident. Ceci vaut sûrement également pour des communes comme LAROCLETTE ou MEDERNACH.

Il semble que le caractère ouvrier d'une commune s'explique parfois par les effets conjugués des facteurs "centre industriel traditionnel" et "proportion importante de résidents portugais".

Peut-être que les Portugais sont venus habiter dans ces communes parce qu'ils y ont trouvé les logements adéquats. Quoiqu'il en soit, pour l'ensemble des communes du pays, le coefficient de corrélation entre le pourcentage de Portugais et le pourcentage d'ouvriers s'élève à +0,615.

Communes "cols blancs"

Parmi les communes où la part des employés privés et fonctionnaires est particulièrement élevée (plus des deux tiers de l'emploi résident), citons KEHLEN, BERTRANGE, STRASSEN, CONTERN, NIEDERANVEN, SCHUTTRANGE et WEILER-la-TOUR. En incluant les fonctionnaires internationaux qui y sont très bien représentés, le poids de cols blancs augmenterait encore. Ce sont des communes en forte expansion où de nouveaux lotissements ont permis l'arrivée de personnes principalement occupées dans le secteur bancaire (ou autres secteurs fournissant des services aux entreprises), les institutions internationales ou l'Administration. On pourrait les qualifier de "communes-dortoirs de luxe" pour "cols blancs" allant travailler à LUXEMBOURG-Ville. Rien d'étonnant donc à un coefficient de corrélation de - 0,367 entre les proportions de Portugais d'une part, et de fonctionnaires et employés privés, d'autre part.

Indépendants

La catégorie des indépendants comprenant les exploitants agricoles et les viticulteurs, son poids est très élevé dans les communes rurales où subsiste une activité agricole ou viticole encore relativement importante. Sont dans ce cas des communes comme HEINERSCHIED, WINCRANGE ou WELLENSTEIN où les non-salariés représentent quelque 30% de l'emploi total.

Chômage

En comparaison avec les chiffres publiés dans *Population et Emploi* N°4/94, le taux de chômage a eu tendance à augmenter, mais sa répartition géographique n'a guère varié.

Il reste élevé dans les trois principales villes du bassin minier et l'on retrouve les poches de chômage de WILTZ, ECHTERNACH et VIANDEN. Dans cette dernière commune, le taux de chômage a pratiquement doublé. La Ville de LUXEMBOURG enregistre un taux se situant au-dessus de la moyenne nationale. Restent toujours relativement épargnées, les communes du canton de REDANGE (à l'exception de VICHTEN).

Signalons encore que, comme en 1994, le taux de chômage est corrélé positivement avec le pourcentage d'ouvriers (+0,574) et négativement avec le pourcentage d'employés et de fonctionnaires (-0,463).

EMPLOI: Septembre 1994 - Septembre 1995 Martine DEPREZ - IGSS

1. Aperçu global

À partir de l'année 1995, les fichiers d'affiliation du CCSS reprennent l'ensemble de la population active. Celle-ci comptait au 30 septembre 1995 quelque 216.409 personnes, dont 4.103 de statut agriculteur. Au 30 septembre 1994 l'emploi sans les agriculteurs comptait 207.016 personnes, ce qui donne une progression de quelque 2,6% entre septembre 1994 et 1995. En ne considérant que l'emploi salarié, l'on arrive à un effectif de 199.026 travailleurs fin septembre 1995 contre 194.031 à la même date de l'année précédente.

2. Répartition de l'emploi par statut

Fin septembre 1995, l'emploi se compose de 8% de travailleurs à titre indépendant et de 92% de travailleurs salariés, répartis selon différents statuts:

La progression de l'emploi ne se répartit pas uniformément dans ces différentes catégories. Alors que le nombre d'employés privés progresse de 4,3%, celui des ouvriers n'augmente que de 1,3%.

Variation de l'emploi selon le statut socio-professionnel entre septembre 1994 et septembre 1995

Statut	Variation 9/94-9/95
Ouvrier	+1,3%
Employé	+4,3%
Fonctionnaire	+1,4%
Travailleur intellectuel indép.	+5,1%
Artisan, commerç. ou industr.	+1,3%

Nombre de salariés travaillant au Luxembourg selon le pays de résidence

Résidence	Luxembourg		Allemagne	Belgique	France
	Luxemb.	Etrangers			
30.09.1994	87.172	53.930	9.604	16.147	27.178
30.09.1995	86.851	55.434	10.232	17.186	29.323
Variation	-0,4%	+0,8%	+6,4%	+6,4%	+7,9%

4. Part de l'emploi féminin

*selon la catégorie socio-professionnelle

Pourcentage de travailleurs féminins par catégorie socio-professionnelle

Catégorie socio-professionnelle	30.09.1994	30.09.1995
Ouvrier	27,9%	28,2%
Employé	48,9%	48,3%
Fonctionnaire	23,5%	24,1%
Travailleur intellectuel indépendant	24,8%	26,0%
Autre indépendant	33,2%	33,3%
Agriculteur	42,7%	
Toutes catégories	35,7%	36,0%

*variations

L'effectif des salariées progresse toujours plus rapidement que celui des salariés: +2,9% entre septembre 1994 et septembre 1995 pour les femmes, contre + 2,4% pour les hommes. Entre 1988 et 1995 (date de référence mars), le nombre de femmes salariées a progressé en moyenne de 4,4% contre 3,0% pour l'emploi salarié masculin.

Parmi la population active indépendante, un phénomène semblable peut être observé: entre 1994 et 1995, le nombre de tra-

3. Résidence et nationalité

L'emploi résident augmente de 0,8% entre les deux dates considérées, alors que l'emploi frontalier accuse une progression de 7,2%.

L'emploi résident luxembourgeois est toujours en régression tandis que l'emploi résident étranger progresse de 2,8%. La part de l'emploi salarié frontalier dans l'emploi salarié total passe de 27,3% en 1994 à 28,5% en 1995 pour se chiffrer au 30 septembre 1995 à 56.741 personnes.

Cette répartition n'est pas la même pour l'emploi indépendant parmi les 17.383 travailleurs à titre indépendant présents au 30 septembre 1995, 3,7% ont eu leur résidence dans un pays tiers, ce qui donne quelque 600 personnes.

vailleurs indépendants (sans les agriculteurs) augmente de 1,7% pour les hommes et de 3,4% pour les femmes. Cependant d'ici à conclure que l'emploi féminin augmente dans la catégorie des indépendants, il faut garder à l'esprit le caractère administratif des données sous observation: il se peut que suite à des remaniements administratifs (avantages fiscaux p.ex.) les membres de famille aidant dans l'entreprise aient intérêt à souscrire une assurance obligatoire, ce qu'ils ne faisaient peut-être pas auparavant.

Spécification	1994						
	Total	Ouvrier	Employé	Fonctionnaire	Trav. int. indépendant	Autre indépendant	
Emploi intérieur total	207.016	95.107	79.261	19.663	3.200	9.785	
Hommes	133.078	68.606	40.483	15.041	2.408	6.540	
Femmes	73.938	26.501	38.778	4.622	792	3.245	
Résidents au total	153.554	64.314	57.174	19.614	3.044	9.408	
Hommes	96.368	44.040	28.768	15.009	2.299	6.252	
Femmes	57.186	20.274	28.406	4.605	745	3.156	
Luxembourgeois	95.855	27.155	40.419	19.598	2.278	6.405	
Hommes	61.121	20.235	19.904	14.995	1.760	4.227	
Femmes	34.734	6.920	20.515	4.603	518	2.178	
Étrangers	57.699	37.159	16.755	16	766	3.003	
Hommes	35.247	23.805	8.864	14	539	2.025	
Femmes	22.452	13.354	7.891	2	227	978	
Frontaliers au total	53.462	30.793	22.087	49	156	377	
Hommes	36.710	24.566	11.715	32	109	288	
Femmes	16.752	6.227	10.372	17	47	89	
Allemagne							
Total	9.744	5.114	4.485	5	18	122	
Hommes	6.843	4.376	2.356	4	13	94	
Femmes	2.901	738	2.129	1	5	28	
Belgique							
Total	16.346	7.404	8.716	27	83	116	
Hommes	12.060	6.525	5.361	18	62	94	
Femmes	4.286	879	3.355	9	21	22	
France							
Total	27.372	18.275	8.886	17	55	139	
Hommes	17.807	13.665	3.998	10	34	100	
Femmes	9.565	4.610	4.888	7	21	39	
Spécification	1995						
	Total	Ouvrier	Employé	Fonctionnaire	Trav. int. ind.	Autre ind.	Agriculteur
Emploi intérieur total	216.409	96.374	82.713	19.939	3.363	9.917	4.103
Hommes	138.532	69.210	42.734	15.127	2.488	6.614	2.350
Femmes	77.877	27.164	39.970	4.812	875	3.303	1.753
Résidents au total	159.055	64.133	58.260	19.892	3.205	9.463	4.102
Hommes	99.316	43.614	29.595	15.096	2.386	6.275	2.350
Femmes	59.739	20.519	28.665	4.796	819	3.188	1.752
Luxembourgeois	99.555	26.306	40.670	19.875	2.373	6.376	3.955
Hommes	63.060	19.524	20.151	15.081	1.827	4.195	2.282
Femmes	36.495	6.782	20.519	4.794	546	2.181	1.673
Étrangers	59.500	37.827	17.590	17	832	3.087	147
Hommes	36.256	24.090	9.444	15	559	2.080	68
Femmes	23.244	13.737	8.146	2	273	1.007	79
Frontaliers au total	57.354	32.241	24.453	47	158	454	1
Hommes	39.216	25.596	13.148	31	102	339	0
Femmes	18.138	6.645	11.305	16	56	115	1
Allemagne							
Total	10.396	5.168	5.056	8	20	144	0
Hommes	7.271	4.426	2.718	6	13	108	0
Femmes	3.125	742	2.338	2	7	36	0
Belgique							
Total	17.406	7.650	9.515	21	84	135	1
Hommes	12.785	6.745	5.857	14	62	107	0
Femmes	4.621	905	3.658	7	22	28	1
France							
Total	29552	19.423	9.882	18	54	175	0
Hommes	19.160	14.425	4.573	11	27	124	0
Femmes	10.392	4.998	5.309	7	27	51	0

STATEC
CEPS/Insead IGSS
Numéro 1/96

Résultats du groupe ARBED de l'année 1995

Le marché

Les principaux marchés sidérurgiques intéressant le groupe ARBED ont enregistré en 1995 un niveau très satisfaisant. La consommation d'acier a cependant connu un tassement au cours du deuxième semestre, lequel s'est traduit dans une augmentation des stocks qui a freiné l'activité sidérurgique. Cette situation a été aggravée par une détérioration de l'excédent commercial en produits sidérurgiques de l'Union Européenne, confrontée à des importations massives, notamment en provenance des pays de l'Est. Parallèlement, les ajustements entre monnaies européennes ont créé de nouvelles distorsions entre les producteurs européens.

Faits saillants

Dans cet environnement conjoncturel contrasté, le groupe ARBED a tiré largement profit de la stratégie de développement mise en oeuvre au cours des exercices précédents. Il a notamment bénéficié du renforcement du secteur des produits plats grâce à l'acquisition de STAHLwerke BREMEN, dans laquelle la participation du groupe atteint désormais 67,68%. Parmi les autres faits saillants, qui sont le reflet d'une année dynamique, citons l'augmentation de la participation de l'ARBED dans SIDMAR de 67,41% à 71,74%, les montées en régime des aciéries électriques et des coulées continues de Stahlwerk Thüringen et de ProfilARBED DIFFERDANGE ou encore le contrat de gestion de BELGO-MINEIRA avec MENDES Junior Siderurgia. Le secteur produits longs a, par ailleurs, défini au début de l'exercice 1996 un plan d'entreprise, dont l'objectif est d'atteindre plus rapidement les standards de compétitivité posés par les

Production (en 1.000 t)	1994	1995 ⁽¹⁾	Différence en %
Acier brut ^(1,2)	8.816,2	11.501,0	+30,5
Laminés ⁽²⁾	8.348,5	10.222,0	+22,4
dont Prod. plats	3.833,5	6.123,5	+59,7
Prod. longs	4.515,0	4.098,5	-9,2
Acier inoxydable	366,3	455,7	+24,4
Tréfileries	705,8	738,1	+4,6

mini-mills. Celui-ci prévoit la création d'usines sidérurgiques compactes, simples et flexibles dans leur organisation et conduira à une adaptation de l'emploi.

Productions

Le tableau ci-dessous résume les principales productions réalisées par le groupe en 1995 et traduit à la fois l'élargissement du périmètre de consolidation, la situation conjoncturelle favorable en acier inoxydable ainsi que les difficultés du secteur produits longs, dues à l'évolution du marché et à la marche à double filière.

¹ y compris acier inoxydable

² y compris les productions des participations brésiliennes du groupe

³ consolidation de STAHLwerke BREMEN à partir du 1.1.1995

Chiffres financiers

Le chiffre d'affaires, en hausse de 25% par rapport à 1994, se situe à LUF 257,1 milliards. Malgré une performance moindre du secteur produits longs, le résultat brut d'exploitation affiche LUF 30,1 milliards contre LUF 17,8 milliards en 1994. Le cash flow passe de LUF 11 milliards à

LUF 22 milliards. Après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de LUF 1,7 milliard, le bénéfice net de l'exercice s'élève à LUF 6,6 milliards, part groupe LUF 3,7 milliards, contre LUF 414 millions, part groupe 366 millions, au titre de l'exercice précédent.

Les capitaux propres, qui s'élevaient à la fin de l'exercice 1994 à LUF 92,6 milliards, dont part groupe LUF 64,1 milliards, sont passés à LUF 100,8 milliards, dont part groupe LUF 67,7 milliards.

Après réalisation d'investissements corporels à raison de LUF 13,3 milliards, l'endettement financier net du groupe a atteint en fin d'année 1995 LUF 75,9 milliards contre LUF 70,9 milliards à la fin de 1994 et LUF 87,6 milliards à fin juin 1995. Il faut rappeler dans ce contexte, que l'entrée de STAHLwerke BREMEN dans le périmètre de consolidation a entraîné une augmentation de l'endettement financier du groupe de LUF 13,5 milliards.

La société mère ARBED S.A., responsable de la gestion industrielle du groupe, clôture l'exercice 1995 avec un bénéfice de LUF 1.369 millions pour 1995, contre LUF 453 millions en 1994.

Aide luxembourgeoise en ex-Yougoslavie

COOPÉRATION

Ligne budgétaire	Année	Projet	Partenaire	Fonds engagés	Fonds déboursés	Montant
Aide aux PECO	1995	Ecole interconfessionnelle à Mostar	Caritas	5.000.000		5.000.000
		Réhabilitation du village de Goravci (Bosnie)	Caritas		3.000.000	3.000.000
		Aide au fonctionnement de la cuisine populaire de Sibenik (Croatie)	Caritas		1.400.000	1.400.000
		Installation d'un centre médical à Banja Luka	Entraide d'églises		3.000.000	3.000.000
	1996	Projet bilatéral de réhabilitation à définir en collaboration avec une ou plusieurs ONG		30.000.000		30.000.000
Total A						42.400.000
Aide d'urgence	1995	Programme de réhabilitation	Caritas		5.000.000	5.000.000
		Assistance alimentaire aux personnes déplacées de Srebrenica	Croix Rouge luxembourgeoise		3.000.000	3.000.000
		Assistance alimentaire aux personnes déplacées de Srebrenica	Caritas		3.000.000	3.000.000
		Contribution financière au programme d'assistance alimentaire et médicale en faveur des victimes du conflit	CICR		12.000.000	12.000.000
		Aide humanitaire (achat de 500 poêles)	Caritas		3.500.000	3.500.000
	1996	Station d'épuration d'eau à Sarajevo		4.100.000		4.100.000
		Projet d'aide d'urgence à définir	à définir	20.000.000		20.000.000
Total B						50.600.000

Aide alimentaire	1995	Fourniture de froment d'hiver pour l'ex-Yougoslavie (3e tranche)	Producteurs Luxembourgeois de semences		135.149	135.149
		Fourniture de pommes de terre de consommation pour l'ex-Yougoslavie (2e et 3e tranches)	Syndicat des producteurs de plants de pommes de terre		599.775	599.775
		Fourniture de semences de céréales pour l'ex-Yougoslavie	Producteurs luxembourgeois de semences		6.193.330	6.193.330
		Fourniture de plants de pommes de terre et de pommes de terre de consommation	Synplants Syndicat des producteurs de pommes de terre		9.868.219	9.868.219
	1996	à définir	à définir	20.000.000		20.000.000
Total C						36.796.473
Total A+B+C						129.796.473
Direction politique MAE	1995	Soutien à une agence indépendante d'information en ex-Yougoslavie	Conseil de l'Europe		1.800.000	1.800.000
FORPRONU	1995	Contribution obligatoire			24.000.000	24.000.000
Force de réaction rapide	1995	Contribution obligatoire			3.300.000	3.300.000
Ministère des Finances	1995	Contribution volontaire		15.000.000	3.300.000	15.000.000
Total général						177.196.473

N.B.: Le Ministère de la Famille estime à LUF 95 millions le budget final relatif à la prise en charge des réfugiés d'ex-Yougoslavie en 1995 à Luxembourg. L'UEO n'a pas encore chiffré le coût de la participation luxembourgeoise à l'action de surveillance sur le Danube et l'opération de police à Mostar.

Aide luxembourgeoise en Palestine

Ligne budgétaire	Projet	Partenaire	Montant
Fonds de la coopération	Optimisation de l'agriculture intensive sous des conditions de qualité d'eau variables	Autorité palestinienne, Israël, Maroc	144.000.000
	2 centres de soins dans la bande de Gaza	UNRWA	40.326.000
	Contribution au Jurgen Holst Fund pour le soutien à l'administration palestinienne	Banque mondiale	3.799.508
Aide d'urgence	Programme d'assistance dans les territoires occupés	CICR	6.000.000
Direction politique	Office de secours et des travaux pour les réfugiés de Palestine	UNRWA	1.400.000
Total:			195.525.508

(Source: Conférence de presse du 11 janvier 1996 de M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'État)

L'année culturelle: Bilan et perspectives

Le 19 mars 1996, «LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 1995» a.s.b.l. a tenu une conférence de presse qui a permis de dresser le bilan de l'année culturelle et d'en énoncer les perspectives pour l'avenir. Elle fut précédée par la projection du film sur «Luxembourg, Ville européenne de la Culture 1995», réalisé par Armand STRAINCHAMPS et produit par SAMSA FILM.

Conclusion et perspectives

S'il ne fallait apprécier l'impact d'une manifestation culturelle qu'à l'aune des chiffres, ce bilan pourrait être extrêmement sibyllin.

Plus de 1.250.000 personnes, respect du budget alloué, réelle contribution du sponsoring privé, participation massive du milieu culturel...

Un résumé aussi abrupt de l'année écoulée aurait le charme et l'éloquence d'un bilan comptable et n'exprimerait rien de l'essentiel. Pour réellement évaluer l'année culturelle, il convient de se demander si elle a atteint les objectifs fixés et en premier lieu de rappeler ces objectifs.

Ils ont d'abord été ceux que Melina MERCOURI avait attachés à l'idée des Capitales Culturelles. Montrer le patrimoine et la création d'une ville d'Europe, son originalité, sa spécificité, son identité, tout en s'inscrivant dans une démarche ouverte offrant une vitrine à la création européenne. La manifestation doit avoir comme ambition d'allier unité et multiplicité. Il existe des traditions culturelles, des langues, des tendances, des pratiques, des courants différents et en même temps la volonté d'œuvrer à la construction d'une Europe Unie.

LUXEMBOURG, par sa situation et son histoire, pouvait parfaitement illustrer ces deux réalités. La Ville européenne de toutes les Cultures réunissant singularité et pluralité, originalité et diversité. A cet égard, le concept a été mieux que respecté: il a été renforcé par l'année culturelle au Grand-Duché.

Un deuxième objectif étant simplement d'offrir une manifestation d'ampleur permettant à un large public de prendre part à de multiples manifestations culturelles. La richesse du programme, la fréquentation des centaines d'événements permettent d'affirmer que globalement, il a été atteint.

Il s'agissait aussi, et plus profondément de faire évoluer les mentalités, de valoriser



L'heure du bilan pour Mmes HENNICOT, WURTH et M. FRISONI

ser la place de la culture dans la société, de la crédibiliser, de faire accepter son rôle de facteur de cohésion sociale et même de moteur de l'évolution sociale, de l'utiliser comme ciment entre les différentes communautés. Dans cette approche, certains signes ont été encourageants. La demande culturelle exprimée avec plus de force à mesure que l'année se déroulait, l'intérêt grandissant du public, sa participation, le fait également que des débats aient dépassé le cadre des milieux culturels et qu'on s'en soit emparé plus largement... D'autres constatations méritent pourtant d'être exprimées. La culture ne peut plus aujourd'hui être réduite à la chaîne: création – production – programmation – consommation. Il faut absolument y adjoindre: sensibilisation et formation. C'est dans ce domaine que des efforts plus conséquents auraient dû être consentis cette année. Les expériences des workshops de la Royal Shakespeare Company ou de Marcel MARCEAU ont été trop marginales. Le public, notamment mais pas seulement le jeune public, doit être plus régulièrement sollicité par un environnement créé à l'occasion d'événements culturels. L'aspect formation concerne aussi, bien sûr les acteurs culturels.

Aider à la création contemporaine, valoriser et diffuser le patrimoine culturel sont des priorités évidentes de l'action culturelle. 95 aura permis dans une certaine mesure qu'on les prenne en considération. Mais l'année culturelle aura aussi souligné des limites, des obstacles, des freins ou des forces d'inertie. Le problème de la professionnalisation de la vie culturelle,

qu'il s'agisse des artistes ou des organisateurs, est à l'ordre du jour. Les difficultés rencontrées par des créateurs, contraints d'investir trop de leur temps et de leur énergie dans des tâches administratives ou comptables, les ont parfois empêché de s'engager plus à fond dans leur art. Il faut s'employer à distinguer ce qui peut nuire à la création et se donner les moyens d'y remédier. Ceci dans un esprit de concertation.

Il ne faut pas négliger, parmi les buts de l'année culturelle, le caractère d'opération de communication qu'elle a joué. Révéler ce qui fonde l'originalité du pays, valoriser son image, faire connaître son patrimoine et sa création, affirmer sa réalité et sa vocation multiculturelle, essayer de diffuser sa culture hors des frontières... si elle n'est pas la première dans la hiérarchie des priorités, cette fonction des années culturelles ne peut être discutée. On a vu dans la partie consacrée à la presse, que LUXEMBOURG se sera fait connaître plus largement et plus positivement que jamais peut-être auparavant. Pourquoi ne pas s'en réjouir? On a vu aussi que le déficit en communication est réel et qu'en règle générale il conviendrait de plus s'en soucier.

Le slogan de la dernière campagne de LUXEMBOURG 95 «ENCORE!» exprimait en un seul mot ce qui devrait rester de plus positif au terme de cette année, la volonté de continuer, d'aller de l'avant, de ne pas refermer une parenthèse... Les décisions annoncées de doter la Ville et le pays de nouveaux outils culturels (Musée

d'Art Moderne, salle de concert, hall de rock, annexe de la Bibliothèque Nationale, nouveau CNA...) sont importantes. La volonté des autorités communales et gouvernementales de poursuivre leur collaboration et de préserver les synergies développées en 95 est rassurante. La création d'une asbl chargée d'animer le Casino, nouveau Forum d'Art Contemporain va dans le bon sens. L'évolution des mentalités est aussi un acquis. Le potentiel de public s'est accru et il est vraisemblable que la place de la culture dans les occupations et les préoccupations de la population s'est considérablement accrue.

Il importe aujourd'hui de consolider ces acquis. D'abord en faisant l'inventaire de ce qui continue à freiner le développement culturel. Trop d'animateurs ou d'acteurs culturels continuent à user leur enthousiasme dans des activités bénévoles qui mériteraient d'être professionnalisées (la discussion prochaine du nouveau projet de loi sur le statut de l'artiste pourrait apporter certaines réponses à ce problème). Le réservoir restreint de public limitant les possibilités d'exploitation des oeuvres, dans quasiment toutes les disciplines, ne permet que rarement d'espérer des autofinancements des productions et donc empêche que plus d'artistes puissent vivre de leur art. Cette réalité objective, imputable à personne, ne devrait pas être considérée comme une fatalité. Des efforts pour informer les régions voisines de nos programmations, des actions en milieu scolaire et professionnel peuvent concourir à faire augmenter la fréquentation. Par ailleurs, il est essentiel de rechercher les moyens d'exporter nos productions. Ce qui d'une part permet la diffusion de notre culture à l'étranger, d'autre part offre à nos créateurs ou interprètes la possibilité de rencontrer d'autres publics, d'autres critiques, d'autres vécus culturels, d'autres collègues. Ce qui d'autre part accroîtrait les recettes de ces productions. Cette nécessaire promotion des réalisations culturelles luxembourgeoises

ne sera possible que si elle est soutenue par l'autorité publique et si des dispositions administratives courtelinesques ne l'interdisent pas objectivement.

Il s'agit par exemple de l'impossibilité faite aux institutions culturelles de compenser des dépenses par des recettes. Les coûts d'un spectacle vendu à l'étranger incombent à l'institution culturelle, la recette générée par cette vente étant perçue par la Ville par exemple. La même séparation entre dépenses et recettes n'incite guère à la recherche de sponsoring, puisque les sommes récoltées ne viennent pas non plus, en principe en compensation des dépenses!

D'autres modifications des règlements et textes législatifs sont nécessaires pour prendre en compte la spécificité des activités culturelles. Cela vaut pour la protection sociale des travailleurs culturels comme pour l'aide à leur formation ou à leur établissement. Cela vaut pour les droits directs ou dérivés, pour le soutien à la création, à la production et à la diffusion.

L'ensemble des activités culturelles, dont cette année aura mis en évidence la diversité et la qualité devraient s'inscrire dans un projet cohérent, soumis à la discussion et au débat. En vue d'élaborer un tel projet culturel, il sera utile de réunir, au sein d'une cellule de réflexion et d'orientation, des personnalités représentatives du milieu culturel, en dépassant les clivages politiques et idéologiques. Il sera également indispensable d'entreprendre un travail d'évaluation, de rencontement et de concertation.

Prendre appui sur l'année qui vient de se dérouler, s'employer à en consolider les acquis, à trouver des solutions aux problèmes connus ou qui se sont fait jour, tracer les lignes du projet culturel luxembourgeois, promouvoir notre culture au pays et à l'étranger, développer les synergies existantes, ajouter une plus value culturelle au potentiel touristique, notamment de la Ville, imaginer de nouvelles

manifestations allant dans ce sens, comme par exemple un Festival annuel de la Forteresse de LUXEMBOURG, entre la Pentecôte et le 14 juillet, continuer à susciter les initiatives, faire confiance aux acteurs culturels, ne pas se substituer à eux mais les aider notamment en termes de communication et de coordination... les tâches sont nombreuses et exaltantes.

La décision annoncée par le Gouvernement et la Ville, de créer une Agence culturelle prouve que la volonté de s'y atteler sans délai existe. Il ne faut pas attendre d'une telle structure qu'elle soit une panacée. Mais il faut souhaiter qu'elle soit un début appelé à s'étoffer et à se développer, en particulier dans la perspective d'échéances proches, comme la Présidence Luxembourgeoise, la célébration du troisième millénaire et plus largement l'impérieuse nécessité de conférer une place centrale à la culture dans le projet politique du pays et de la Ville.

L'expérience acquise, les succès remportés, la réalité de l'engagement du plus grand nombre ont donné un caractère irréversible à l'effet 95. C'est en cela d'abord que l'année culturelle aura été positive pour la Ville et le pays.

Et le fait que cela suppose et impose de nouvelles responsabilités à notre communauté et aux autorités n'a rien de négatif. La culture est un combat permanent de l'homme contre une certaine facilité qui l'éloigne de sa condition. Elle ne peut se satisfaire de l'inertie et de la sclérose. La culture est un défi permanent qui interdit de se reposer sur des lauriers. Elle est aussi génératrice de débat et n'a que faire d'illusions consensuelles stérilisatrices. Elle est l'essence même de l'aventure humaine.

LUXEMBOURG, Ville européenne de toutes les Cultures 1995 n'aura été qu'une étape de cette aventure. C'est vers celles qui suivent qu'il s'agit aujourd'hui de faire converger les énergies.

* * *

Musée PEÏ et forteresse WILMOTTE: un mariage séduisant

Le 15 février 1996, Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre des Travaux Publics et Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, ont présenté à la presse le projet du musée d'art contemporain et le projet du musée de la forteresse à intégrer dans le FORT THUNGEN (TROIS GLANDS).

Cette présentation illustrée de plans et de maquettes a eu lieu en présence de l'architecte I.M. PEÏ et de l'architecte français Jean-Michel WILMOTTE.

Sacrifié sur l'autel de la rigueur budgétaire, le projet de Centre d'art contemporain prévu aux Trois Glands ressuscité avec cette fois de très grandes chances de passer la rampe.

Le musée PEÏ, du nom du célèbre architecte américain qui l'a conçu, a été réduit d'un tiers en volume global, ce qui ramène la surface d'exposition à 3.300 m² et il grandit de 3 mètres. Le résultat est édifiant. Ce complexe architectural dont les modifications seront perceptibles aux seuls yeux professionnels d'architectes voit son prix sérieusement réduit. Il n'en coûtera que 2,780 milliards de LuF, contre 5,3 milliards annoncés en 1992 pour la version initiale. Et encore, ces 2,780 milliards contiennent-ils 300 millions qu'il a fallu dépenser en plus pour préserver un maximum des fortifications du Fort Thungen. «*Nous le sauvons à 95%*» a expliqué le Ministre des Travaux publics Robert GOEBBELS au cours de la conférence de presse. Au demeurant les six derniers mois ont été consacrés par le cabinet de PEÏ à procéder à des modifications du plan initial visant à préserver au maximum les anciennes douves. Résultat: on préserve le mur de contrescarpe, ce qui permet de réaliser un circuit des casemates autour du musée PEÏ et du FORT THUNGEN qui deviendra une pièce maîtresse d'un futur circuit VAUBAN.

Car dans le même temps, le Ministère de la Culture prévoit la réhabilitation, à quelques dizaines de mètres de là, du fameux réduit du FORT THUNGEN transformé en la circonstance en musée de la fortification, comme ce fut le souhait d'un grand nombre de défenseurs du patrimoine architectural national. Le projet a été confié sous le contrôle du Service des Sites et Monuments nationaux à l'architecte français Jean-Michel WILMOTTE, spécialiste du mariage entre ancien et moderne, avec le soutien des architectes luxembourgeois Robert BECKER et Gilles DANSART.

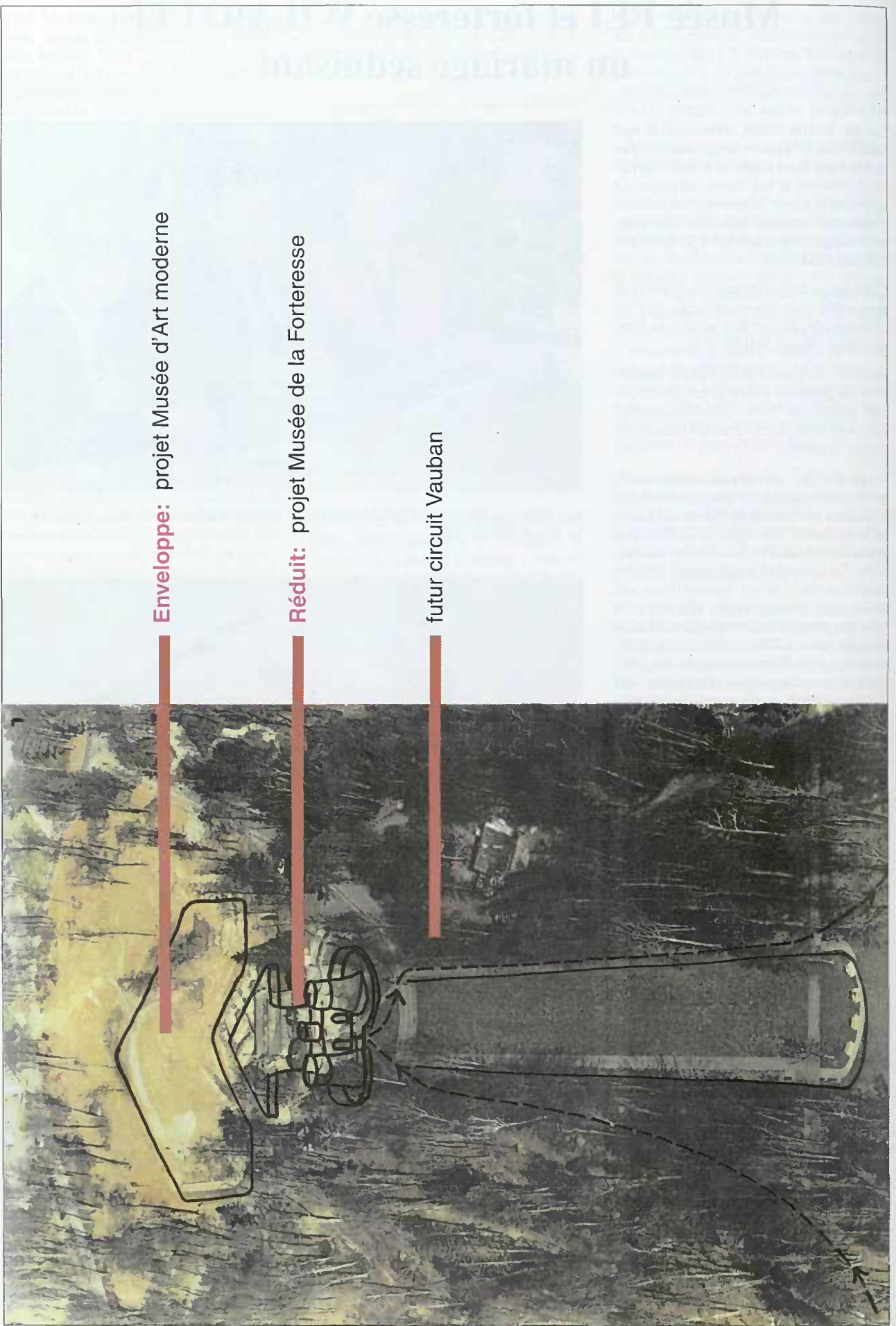
«*Pour nous il s'agit de redonner au bâtiment sa forme originelle, évoquer l'aspect*



Les Ministres HENNICOT-SCHOEPGES et GOEBBELS entourés des architectes PEÏ (à dr.) et WILMOTTE



Le projet du Musée de la Forteresse



Enveloppe: projet Musée d'Art moderne

Réduit: projet Musée de la Forteresse

futur circuit Vauban

forteresse tout en lui insufflant un esprit contemporain, de réhabiliter une ruine sans faire de pastiche», a expliqué Jean-

Michel WILMOTTE. On a donc voulu stopper la détérioration et reconstruire la volumétrie originelle tout en conservant

sa signification. Voilà pourquoi l'architecte a prévu de poser sur les vestiges de pierre une carapace en acier Corten sablé et légèrement teinté, percée de fentes horizontales pour se substituer aux parties manquantes tout en respectant la forme initiale du bâtiment, très originale en forme de flèche. «L'esthétique générale reste volontairement sobre. Il nous faut restituer l'atmosphère du monde militaire.», a expliqué ce spécialiste de la greffe architecturale entre ancien et moderne déjà présent au Luxembourg. A l'intérieur, dans le respect total de l'agencement actuel, sur 1.600 m², les visiteurs pourront redécouvrir tout ce qui fait le passé de la forteresse de LUXEMBOURG. Coût de cette réhabilitation du FORT THUNGEN?

Il est en cours de chiffrage. Mais comme pour le Musée PEI, il devra donner lieu à un projet de loi. Et les deux ministres espèrent bien que le chantier des deux réalisations pourra démarrer en même temps. Trois ans de travaux sont prévus pour le centre d'art contemporain. 18 mois pour la forteresse. Si les deux projets se concrétisent, le Grand-Duché pourrait disposer d'ici l'an 2000 d'un ensemble architectural unique aux TROIS-GLANDS.

Centre d'Art Contemporain, LUXEMBOURG Programme et Surfaces par Catégories

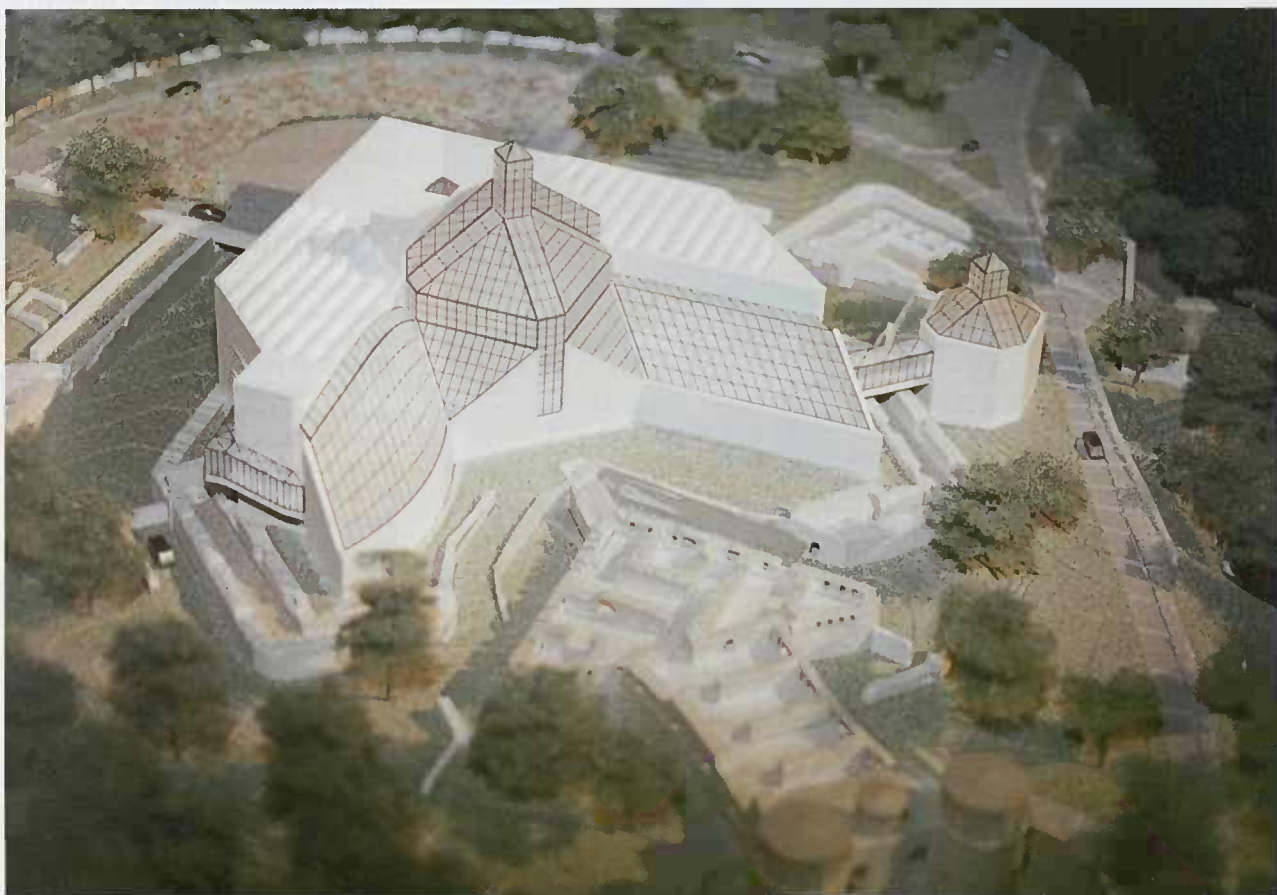
PEI Cobb Freed & Partners

Georges REUTER Architectes

15 février 1996

1. Surfaces d'expositions	2.704
2. Hall d'accueil, informations, boutiques	724
3. Jardin d'hiver, café	400
4. Animation, service éducatif, auditorium, bibliothèque	899
5. Administration	321
6. Logistique, stockage	591
7. Technique, sanitaire	1.318
8. Circulation	896
9. Surface non-aménagée (futurs expositions ou réserves)	615
Total Surfaces Nettes (Netto-Grundfläche)	8.468 m²
10. Surface construction	2.046
Total Surfaces Brutes (Brutto-Grundfläche)	10.514 m²*

* galerie techniques et structure au sous-sol non-inclus



Le nouveau projet du Centre d'art contemporain

A KIRCHBERG-LUXEMBOURG :

Un aménagement urbain européen avec grande Halle de concert: le projet de l'Architecte Ricardo BOFILL – une vision futuriste

C'est en présence des Ministres Robert GOEBBELS, Travaux publics et Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Culture; du Président du Fonds KIRCHBERG Fernand PESCH, des Directeurs Roland BALDAUFF et Fernand OTTO, Administration des Bâtiments publics que l'ar-

chitecte renommé Ricardo BOFILL, un Catalan, a présenté le 12 février 1996 les plans, maquette et concepts généraux qu'il a développés pour un grand aménagement général à KIRCHBERG, plus particulièrement en ce qui concerne la Place de l'Europe et les grands parages autour;

en effet, la Place devrait être transformée en un imposant complexe urbanistique à vocation culturelle également.

Les projets et ambitions du Ministre des Travaux publics, comme du «Fonds d'Urbanisation du KIRCHBERG» tendent à longue portée, une intégration urbaine la plus complète et la meilleure possibles dans les structures existantes de la capitale étant visée; de ces faits, l'actuel centre administratif européen, grouillant d'affairement le jour et archi-délaissé et «mort» en soirée et la nuit, devrait avoir sa vie propre, active et culturelle, du fait encore de l'implantation du Centre d'Art contemporain, projeté par l'architecte sino-américain Ming PEI et de la réalisation d'une spacieuse halle de concert, pouvant accueillir quelque 1.500 mélomanes.

Effectivement, les plans de l'architecte Ricardo BOFILL pour la Place de l'Europe sont éloquentes, semblant illustrer d'emblée qu'il n'est nullement utopique d'y imaginer et d'y créer une authentique ambiance vivante, bien vivante, sur cette Place de l'Europe, entre le Bâtiment-Tour, le Bâtiment Robert SCHUMAN et le Musée à réaliser. Ces plans furent dressés à la demande du Gouvernement, le centre en devant être constitué par la halle de concert pour musique classique, comme pour auditions qui, à priori, attireraient plutôt des jeunes et tout jeunes.

Au centre: la Halle de musique

L'architecte BOFILL verrait cette halle, – belle masse architecturale – au centre de son projet, construite en pierres naturelles, afin qu'elle puisse faire contraste aux surfaces et façades vitrées existant actuellement déjà; la vision-KIRCHBERG de BOFILL, dans cette approche, pourrait s'apparenter au projet «ARSENAL» à METZ que l'architecte réalisa il y a quelques années seulement. On notera que BOFILL n'a pas présenté ni idée, ni encore aucun autre détail quant à la configuration ou à l'aménagement intérieur de ladite halle de concert, un concours d'architecte à part devant en arrêter formes, essence et détails adéquats.

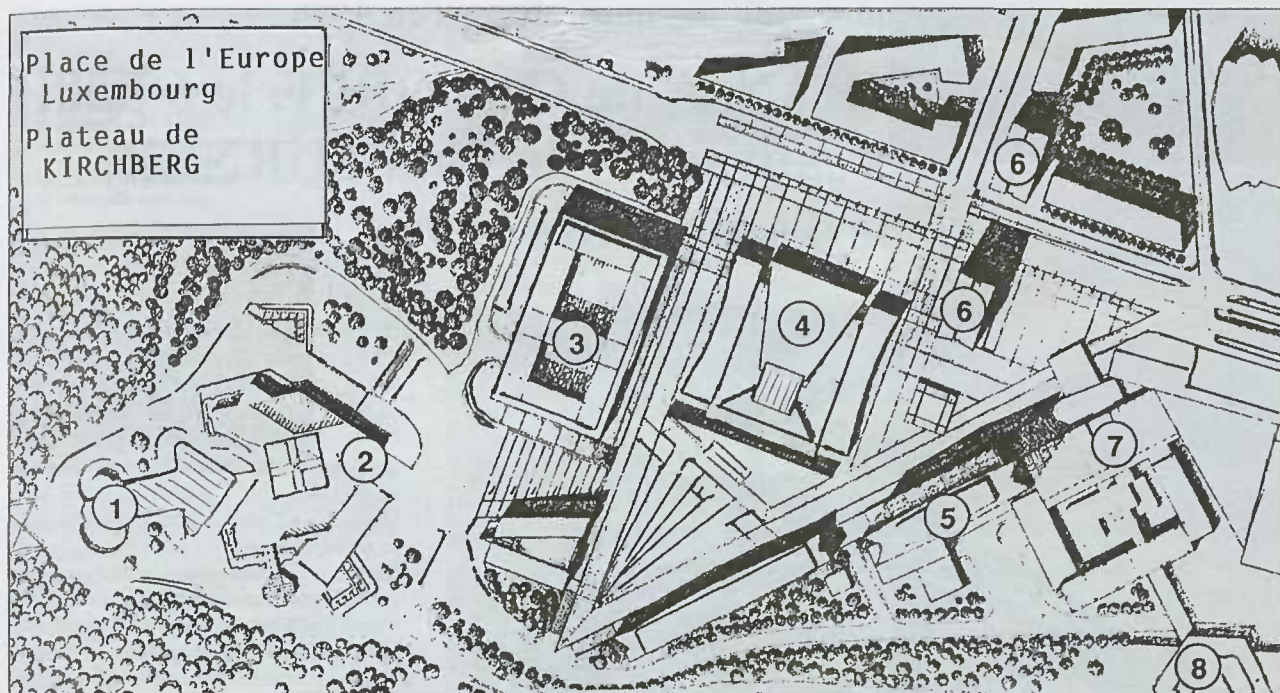
On sait que l'autoroute existant actuellement devrait être restructurée, sinon reconçue, de façon à en faire un «boulevard urbain»; l'architecte BOFILL, par souci d'y incorporer un élément fonctionnel et «décoratif» à la fois, y verrait de part et d'autre de la chaussée rétrécie nettement dans sa largeur, deux bâtiments-tours constituant en quelque sorte comme une «Porte d'entrée» vers la ville ou vers



Les responsables du projet pendant la conférence de presse



Maquette de la nouvelle Place de l'Europe



- 1) Fort THÜNGEN "Drei Eechelen"
- 2) Musée d'Art contemporain Grand-Duc JEAN
- 3) Bâtiment Robert SCHUMAN
- 4) Halle de concert

- 5) Bâtiment TOUR
- 6) Centre administratif longeant le "Boulevard urbain"
- 7) Centre de Conférences
- 8) Hémicycle Européen

le nouveau quartier urbain de KIRCHBERG. Des constructions complémentaires, de moindre volumes et implantées autour des constructions majeures évoquées, seraient appelées à héberger des unités d'habitation et commerciales, de sorte que l'idée du quartier résidentiel et à vie économique et culturelle soit pleinement réalisée.

Une «piazza» en complément

Est-ce étonnant finalement que le Catalan Ricardo BOFILL pense à implanter une place d'une configuration un peu particulière entre la halle de concert, le Bâtiment Robert-SCHUMAN et le Musée d'Art contemporain, une «piazza» héritant d'élément de la renaissance italienne, place de forme triangulaire, s'incorporant admirablement dans l'ensemble architectural et urbain, comme l'illustre parfaitement le plan de situation.

Le revêtement de cette place ne se ferait pas en béton, mais plutôt en matériaux assurant un réel «joint», physique et idéologique avec la vieille ville, sur laquelle on aura vue depuis le balcon... La forme triangulaire de la place, autant que sa configuration et réalisation à divers niveaux, - types plans-gradins - constitueraient un rappel supplémentaire de l'ancienne ville fortifiée.

«L'Harmonie par la diversité», telle paraît être, selon ses propres dires, l'idée première de BOFILL quant à cette Place; en effet, le projet tend à considérer toutes les parties existantes, en créant complémentaiement une liaison, un joint direct ou médiat, entre les parties-quartiers de la

vieille Ville, les vestiges des fortifications ancestrales, le Centre de conférence européen et la future partie urbaine, avec ses aspirations culturelles-, particulières. Il apparaît comme inévitable de réaliser divers aménagements ou des transformations de moindre envergure, travaux qui demanderaient la plus grande sensibilité, aux fins de s'intégrer harmonieusement dans l'ensemble, une fois terminés.

Promoteurs privés

Les Ministres des départements cités soulignèrent que les projets et plan Ricardo BOFILL ne font, actuellement, que figure de proposition-projet d'ensemble et que pour la halle de concert, un concours particulier serait lancé, la procédure envisagée prévoyant une présélection de quelque dix architectes, le projet BOFILL devant en constituer comme la «base». Les frais relatifs à la réalisation de la halle de concert sont actuellement estimés à 2 milliards de francs, l'aménagement de la place pouvant revenir à 400 millions supplémentaires. Pour toutes les réalisations du projet, dont le Gouvernement n'est pas maître de l'oeuvre, il faudra trouver des sponsors-promoteurs.

Ricardo BOFILL, l'architecte de renommée

Le monde de l'architecture, dans toutes ses dimensions internationales, connaît parfaitement bien Ricardo BOFILL, le concepteur catalan hardi, visionnaire, reconnu; en effet, il a à son actif la réalisation de grands projets architecturaux

dans plus de 50 pays, dont des théâtres et des salles de concert d'envergure. Présidant ses bureaux d'études principaux à BARCELONNE, l'architecte BOFILL possède également un important bureau d'architecture à PARIS.

Depuis 30 ans, de concert avec tous ses coopérants spécialistes, BOFILL préconise ardemment l'idée de la «ville européenne», qui vise, dans tout projet en particulier, une harmonie esthétique et conceptuelle dans et par la diversité bien conçue. Dans tous ses projets, tant en Europe qu'encore aux Etats-Unis le concept de l'architecte vise l'harmonie avec l'environnement; ainsi l'ARSENAL messin est adapté principalement à une musique du genre baroque, alors que des projets américains, dont celui de HOUSTON garantissent plutôt une acoustique typiquement américaine, plus directe, «sèche». Actuellement, à LUXEMBOURG-Ville, BOFILL réalise deux habitations pour un promoteur privé - BOFILL, selon lui-même, restant un adepte du «classicisme moderne»...

Selon l'Administrateur général Fernand PESCH le concours pour architecte, concernant la halle de concert serait à lancer d'ici septembre 96 par le Journal-Mémorial officiel européen; les attentes d'autre part iraient vers une réalisation de l'ensemble en l'an 2000. Le Ministre Robert GOEBBELS souligna que la nouvelle halle abriterait quelque 1.000 emplacements de parking dans ses sous-sols, le projet, par ailleurs, garantissant assez d'espace de circulation aux transports publics urbains.

Les grandes auditions musicales de l'été 1996 :

"CARMINA BURANA" de Carl ORFF, le 6 juillet et les "Rêves sauvages" de Tina TURNER, le 4 septembre 1996



« O FORTUNA - velut Luna, statu variabilis »: la Roue de la Fortune tourne...

Après les grandes auditions musicales que nous valurent les semaines enivrantes, sur le plan artistique, de "LUXEMBOURG '95", la tradition des concerts d'envergure semble désormais bien instaurée chez nous: Barbara HENDRICKS, le 19 juin 1995, l'audition en plein air au Stade Josy BARTHEL avec José CARRERAS le 26 juin dernier, Mstislav ROSTROPOWITSCH à LUXEMBOURG en juin également, Alexandre LAGOYA et Mitsuko UCHIDA à ECHTERNACH, quelque 60.000 mélomanes enthousiastes à la "VOODOO-LOUNGE Tour" des ROLLING STONES le 27

août 1995 sur le grand site "ciel ouvert" de KIRCHBERG, finalement encore la suprême prestation artistique offerte par Jesseye NORMAN accompagnée par le pianiste Marc MARKHAM, le 3 novembre 1995 à Luxembourg comptaient parmi les spectacles musicaux de grand "standing", appelés qu'ils furent à faire bouger les importants nombres d'adeptes, - et non pas seulement ceux des environs immédiats.

Les programmations majeures pour cette année 1996, et plus particulièrement celles qui se donneront à "ciel ouvert" en

été, - une fois de plus - sont faites pour attirer la foule importante de tous les jours: le Stade Josy BARTHEL offrira le cadre général dans lequel s'implanteront les spectacles artistiques inédits de la belle saison '96: la superproduction scénique et musicale du "CARMINA BURANA Open-Air Opera" annoncé pour samedi, le 6 juillet prochain, ainsi que le "come back" sur grandes scènes de la dynamique et sémillante Anna Mae BULLOCK, alias Tina TURNER, au stade BARTHEL toujours, mercredi, le 4 septembre à venir.

Carl ORFF : 1895-1982

Les textes de la magistrale oeuvre "Carmina Burana" de Carl ORFF remontent partiellement à l'époque tardive du Moyen-Âge, retrouvés qu'ils furent dans un monastère, dans les dernières années '20 de ce siècle. ORFF, créateur d'une méthode d'enseignement musical presque uniquement basée sur le rythme, en fit un opéra musical d'un genre tout particulier, oeuvre datant de 1937 et qui depuis, fit le tour du monde, récoltant des succès extraordinaires sur les plus grandes scènes mondiales.

"KÖLN CONCERTS", organisateurs-agences artistiques l'offriront encore à la dite date à LUXEMBOURG, avec une mise en scène monumentale de Walter HAUPT, où les infrastructures scéniques centrales ne mesureront pas moins de 22 mètres; au centre se trouvera l'immense roue de la Fortune, au passage musical connu entre tous "O Fortuna, - velut luna" ... et le très mélodieux: "Fortune plango vulnera".

Rappelons quelques autres développements musicaux majeurs de cette composition qui attire magiquement les foules de mélomanes à chaque levée de rideau: 2-Primo vere, avec "Veris leta facies", - "Ommia Sol temperat" et "Ecce gratum".

Les moeurs médiévales et autres tableaux sociologiques d'époque se retrouvent dans "Uf dem Anger", étrange mélange linguistique de la langue germanique des XIIIe et XIVe et d'un latin peu orthodoxe, avec les tableaux allégoriques "Tanz", - "Floret silva", - "Chramer, gip die varve mir", - "Reie", - "Swaz hie gat umbe", - l'invitation pressante dans "Chume, chum geselle min" et l'allégorie "Were dū werlt alle min".

"In taberna" décrit essentiellement la jouissance effrénée d'une joyeuse "corona" dans "Estuans interius", interlude mélodieux menant à "Olim lacus colueram", à "Ergo sum abbas" et le très pictural "In taberna quando sumus", rythmé complétement par percussion.

"Amor volat undique" introduit les grands tableaux musicaux de "Cour d'Amours" avec "Dies, nox et omnia", - l'entraînant "Stetit puella", - "Circa mea pectora", - "Si puer cum puellula", - le proprement diabolique "Veni, veni, venias", - "In trutina", - "Tempus est iocundum" et "Dulcissime", tableaux rythmiques qui mènent harmonieusement vers le grand "finale".

"Ave formisissima" constitue essentiellement le tableau "Blanziflor et Helena", avant la grande peinture musicale finale "Fortuna Imperatrix Mundi."

Walter HAUPT, engagé comme jeune régisseur au "Württembergisches Staatstheater" connu personnellement Carl ORFF, dans les précoces années '70. Et de mettre à profit le centième anniversaire de naissance du grand compositeur munochois pour concevoir cette magistrale mise en scène en 1994-95!

MUNICH, RIO et LUXEMBOURG

La production musicale CARMINA BURANA se fit les 14 et 15 juillet 1995 au Koenigsplatz à MUNICH pour 40.000 auditeurs et spectateurs, il convient de le dire, 12.000 en furent témoins le 12 août dernier au Hamburger Derby Park, 100.000 enthousiastes à la COPA CABANA de RIO de JANEIRO le 23 septembre, finalement 30.000 à SAO PAULO, le 30 septembre passé.

Ils pourraient être jusqu'à 20.000 à LUXEMBOURG, le 6 juillet prochain, à vivre et à admirer par la vue et par l'ouïe, la prestigieuse scène de théâtre, sculpture centrale qui doit héberger les "images magiques de la vie", où quelque 36 personnages agiront sur quatre plaines-niveaux de plateau différents. Conçue par Mihail TCHERNAEV, la scène vaudra et vivra surtout par les extraordinaires effets d'une pyrotechnique habile entre toutes: accents visuels, costumes crachant des gerbes et cent mille étincelles de feu, plans de feu et accessoires en incandescence, surtout en fin de spectacle, - textuellement: un high light architectural brûlant, étincelant, enchanteur, la technique générale s'étant inspirée au très célèbre "Feuertheater" d'André HELLER à BERLIN.

Les quelque 300 costumes, tous travaillés en "surdimensions", - vue la distance entre la scène et les moins favorisés des spectateurs - et les acteurs viennent du Théâtre "USI NAD LABEM"; la direction musicale de l'Orchestre symphonique de la République tchèque, celle des Choeurs de la Société de Radiodiffusion de PRAGUE, comme des Choeurs des

Garçonnetts-Chanteurs de la capitale tchèque reviendra à Walter HAUPT également.

Figureront comme solistes vocaux la soprano Eva LIND, le ténor Christian BAUMGÄRTEL ainsi que le baryton Michael KRAUS.

Notons qu'en avant-spectacle des extraits de choeurs célèbres de divers opéras seront offerts par les choeurs et l'orchestre, avant que le très poignant "O Fortuna" n'introduise en plein dans le sujet enchanteur d'une soirée artistique qui promet à plus d'un point...

Tina TURNER: la revoilà !

A 56 ans, Tina TURNER reste la reine incontestée du rock'n'roll, ce genre qui engendra proprement un monde musical nouveau il y a un peu plus d'un demi-siècle; après six ans d'absence des grandes scènes et tournées qui enivrent, la voilà de retour, pour un très grand come back, par une tournée européenne qui l'amènera à pied d'oeuvre: le stade Josy BARTHEL, aménagé pour quelque 25.000 fans encore, prêtera coulisse au spectacle qui vaudra un 40^e anniversaire à la scène musicale pour Tina TURNER.

Les innombrables adeptes de la Rock-Queen n'auront rien perdu pour attendre, et comme on a pu le dire qu'en vertu du principe "plus c'est long, plus c'est bon", le retour de Tina TURNER à la grande



Prestance personnelle et

scène internationale ne sera nullement un petit tour de manège: les titres de son dernier album "Wildest Dreams" promettent des frissons pour les plus enivrés de rythmes, tout comme des evergreens de la scène enrichiront prestigieusement le programme.

A retracer brièvement une carrière musicale et de spectacle de la grande artiste, on trouve les faites de l'Olympe du rythme, comme également les années dures et maigres des débuts, la golgotha du genre, suivi de quelques rares pointes à succès!

Départ sur "les chapeaux de roues", après une pauvre enfance, à 17 ans d'âge, en



...présence dynamique sur scène: Tina TURNER

compagnie d'un bouillant mari qui devait lui donner son nom, Ike TURNER, avec des échos populaires et de presse très honnêtes, - années enchanteresses en somme, suivies de " bien des galères " . . . et d'une séparation-divorce d'avec son turbulent époux. L'artiste eut 4 enfants sur les bras...

On écrivit alors l'année 1976 quand les hauts et des bas se succédèrent encore à un rythme effréné, régulier, périodes prometteuses toutefois dans l'ensemble; sillonnant le continent américain de long en large comme du nord au sud, la sémillante interprète n'allait pas tarder à gravir un par un d'abord, par prestigieux bonds ensuite les marches convoitées de l'Olympe du Rock, après avoir vécu, on l'a dit, son réel golgotha...

Ce fut le prestigieux "management" d'un très influent David BOWIE qui lui offrirent des portes de plus en plus grandes ouvertes, finalement encore le titre incontesté d'Etoile dans cet étrange Univers du SHOW BIZ. . .

De succès en grand éclat de scène, notamment par une tournée avec les ROLLING STONES, Tina TURNER connut - pour rester dans le langage! - une série de "tubes", notamment avec "We don't need another hero" ou encore "What's love got to do with it". Le come back définitif se produisit en 1984 avec "Privat Dancer", album qui se vendit à 12 millions d'exemplaires.

Côté production cinématographique, Tina

TURNER fit bien plus que d'y tâter, ainsi par "Mad Max III", où elle creva proprement l'écran, aux côtés de Mil GIBSON.

Tournée d'adieu dès 1990, suivie par 3,5 millions d'adeptes - et pour tous, elle semblait avoir voulu terminer une carrière au moment où tout le monde "en demandait encore"...Volte-face encore, à partir du 3 mai 1996, - et elle y sera, au Stade BARTHEL, pour les 25.000 "élus", dont 18.000 à des places debout sur pelouse..., le 4 septembre prochain.

Pétilante et gaie, impétueuse autant que dynamique, la Star présentera essentiellement l'album "Wildest Dreams", "plein de pêche et de fraîcheur", deux qualificatifs qui semblent parfaitement être l'apanage de la chanteuse.

Depuis l'album "Foreign Affairs", produit en 1989 et pour lequel elle réunit - cités pêle-mêle - les Trever HORN, Nellee HOOPER, Terry BRITTON, les PET SHOP BOYS, Garry HUGUES, Brenda RUSSELL ou encore STING, finalement encore BONO et THE EDGE pour "Golden Eye", thème musical enchanteur du dernier film des James BOND, les fans de TINA ont attendu, ont espéré - et seront récompensés, sinon princièrement dédommages...

L'événement sera d'importance, - et l'on comprendra la légitime fierté de l'organisateur Andreas WASCHK de "KÖLN-CONCERTS-LUXEMBOURG" qui, conjointement avec la municipalité de la capi-

tales, ont abouti; bien sûr, les sponsors également auront droit à une belle page de remerciements, dont la Banque Internationale LUXEMBOURG et la Société TDK BASCHARAGE.

Scène et spectacle

Recevoir une "authentique Reine du Spectacle" suppose une infrastructure extraordinaire en matière scène; et ce sera le réalisateur-designer britannique Mark FISCHER qui en sera responsable, le concepteur par ailleurs de l'infrastructure à la VOODOO-LOUNGE des ROLLING STONES en 1995, comme à des scènes pour U2 et Pink FLOYD. D'ores et déjà sont arrêtés deux immenses écrans-vidéo du type Jumbotron, alors que trois danseuses égayeront optiquement encore le spectacle : Karen et Sharon OWENS ainsi que Cynthia DAVILA. L'ingénieur Roy BENNETT créera les effets lumineux spéciaux.

Tina TURNER sera accompagnée par "ses musiciens de service", en l'occurrence John MILES à la guitare, James RALSTON guitare également, Kenny MOORE au piano, "Muscleman" à la percussion, Timmy CAPPELLO au saxo et au keyboard, Jack BRUNO à la batterie imposante, Jack BRUNO à la basse; Alan CLARKE, antérieurement keyboarder de DIRE-STRAITS, sera le nouveau venu à ce prestigieux ensemble. Un avant-programme pourrait voir en scène un ensemble luxembourgeois, à définir.

* * *

«BLACK DJU»: une production cinématographique du régisseur Pol CRUCHTEN – Musique d'André MERGENTHALER

Belle première jeudi, 25 janvier 1996 pour le film BLACK DJU de Paul CRUCHTEN au Ciné UTOPIA à LUXEMBOURG, en présence de nombreux hôtes, dont le Ministre Mady DELVAUX-STEHRES.

On notera que la maison SAMSA FILM avait convié à une séance de presse dès mercredi matin, ceci dans le cadre du Festival de BRUXELLES. «BLACK DJU» est en fait le deuxième long métrage du jeune réalisateur Paul CRUCHTEN, concepteur luxembourgeois de films qui sont faits pour surprendre dans une première étape, mais qui plaisent et arrivent... C'est ainsi qu'en 1991, CRUCHTEN avait produit «Hochzaitsnuecht», film dans lequel il avait proprement «giflé un public, avec son histoire, à laquelle on ne s'attendait pas, de deux jeunes gens enfermés dans l'enfer de la drogue et victimes de la froideur de leur proches sensés leur offrir amour et attention.» Produite par «vidéofilm-vidéopress, la production, après avoir connu son grand public au Luxembourg, avait été sélectionnée pour le Festival de CANNES en 1992, à la section «Un certain regard».

En 1993, le film de P. CRUCHTEN avait eu la distinction du PRIX Max OPHÜLS à SAARBRUCK: le film avait révélé le talent certain et les vues bien personnelles de ce jeune metteur en scène, documentaire sociologique également qui restera en bonne place dans la production cinématographique nationale, ne fût-ce que pour les discussions qu'il suscita à l'époque et même bien après.

On a souligné que BLACK DJU était «d'abord une suite de scénarios adaptés par Frank FEITLER... un scénario original portant sa propre signature. De comédie gaie, pas trop sérieuse du tout», qui aurait mis l'accent sur la satire et l'ironie, «BLACK DJU» finit par être une production totalement différente après pas mal de modifications au scénario, de réécriture en peaufinage, d'adaptation en complément jugé opportun, Frank FEITLER et Pol CRUCHTEN ayant eu une coopération et de multiples échanges, continus en somme.

Le film BLACK DJU est devenu une entité artistique dans laquelle on «ne dépitte plus les nouvelles mosaïques qui la composent.

Le sujet: un jeune Capverdien

DJU Délé DIBONGA a quitté sa terre natale pour se trouver à la recherche de son père, immigré au Luxembourg. La famille ignorant strictement tout de ce père à l'étranger, DJU sonde et cherche, non sans avoir fait à son arrivée une première expérience assez peu accueillante, sinon franchement négative, celle avec les agents de l'ordre et les instances publiques d'immigration. Un inspecteur de police, désabusé et grincheux à souhait, fonctionnaire encourageant le renvoi de son emploi par dessus le marché, l'inspecteur PLETSCHETTE- finalement aidera DJU dans ses recherches personnelles. Coïncidence de société, une amitié naîtra entre l'inspecteur et le jeune immigré : cette situation encore est faite pour surprendre, un policier alcoolique retrouvant une motivation à ses fonctions professionnelles primaires. Côté humain encore, DJU fera la connaissance d'une jeune compatriote, l'odyssée continuant et valant des situations complètement diverses, de jour en jour, de situation en déboire...

De toute évidence, c'est le sentiment de l'émotion qui prime, sinon d'une très franche compassion humaine, sur laquelle jouera le metteur en scène, méritoirement d'ailleurs. Un jeune voyageur, désemparé et manquant de tous les repères pouvant lui assurer quelque orientation en terre étrangère, trouve par le hasard de la vie, – hasard qui se révélera heureux – un fonctionnaire excentrique et marginal : deux êtres foncièrement différents se lient de compréhension, d'estime sinon même d'amitié, au hasard encore des jours, de loisirs, de problèmes qui n'ont, en somme, rien en commun.

La force humaine des personnages, conçus par un scénario dense, a d'emblée été un point d'attraction forte pour le réalisateur Pol CRUCHTEN, le rôle du policier désaxé, tenu par un Philippe LEOTARD,

est convaincant en tout point, pour tout lieu, tout instant; le métier consommé de LEOTARD éclate avec toute la vérité humaine en chaque situation, l'acteur ne jouant pas, mais vivant en interprétant...

À priori, et les faits ci-devant bien considérés, le «rôle» tenu par Richard COURCET dans le personnage de DJU ne fut point aisé, bien au contraire; perdu dans la vie dans un pays étranger, incapable de s'extérioriser, malheureux et déconcerté, DJU, en tant que personnage du film, est resté enfermé dans sa coquille encore. Davantage de chaleur et de spontanéité vers l'extérieur dans son milieu nouveau, auraient enrichi encore le film, côté affectif et spontané...

Citons encore les prises d'images magnifiques de Daniel BARREAU, – qui n'en fut pas à ses premiers essais... et succès –, les prestations scéniques de François MOREL et de François HADJI-LAZARO.

Production luxembourgo-belgo-portugaise, le film reproduit une situation concrète, peut-être presque journalière, – tableau de société, certes, mais surtout fine peinture de caractères, à des degrés différents il est vrai; il paraît d'autre part difficile de faire ranger cette production précisément dans une catégorie bien définie. La chaleur humaine matérialisée par différentes situations et scènes y joue certainement un grand rôle, et l'on pense pouvoir sentir, sous cet aspect, le vouloir des Pol CRUCHTEN et Frank FEITLER.

Après «Hochzaitsnuecht», pour laquelle André MERGENTHALER avait également créé la musique de film, on a retrouvé avec plaisir ce jeune compositeur luxembourgeois comme créateur musical à cette production.

Si MERGENTHALER se trouve toujours à la recherche de l'inédit pour ses thèmes musicaux, il semble aimer surtout le jazz avec toute la gamme, toute la richesse qu'offre le genre.

On notera que Luciano PAGLIARINI, le doué saxophoniste à cette coopération, fut pour beaucoup également côté succès musical.

« LUXEMBOURG, de la PRÉHISTOIRE au MOYEN ÂGE »

Je salue très chaleureusement la parution de ce numéro spécial des Dossiers d'Archéologie consacré au patrimoine archéologique du Luxembourg. Indéniablement, il permettra de mieux faire connaître à un large public national et international, la richesse de notre héritage historique et culturel, au même titre que les vieux quartiers, les fortifications médiévales et la forteresse de Luxembourg, qualifiée de « Gibraltar du Nord », qui font désormais partie de la liste du Patrimoine culturel mondial de l'UNESCO. La présentation nécessairement sélective de certaines recherches issues des nombreuses fouilles archéologiques entreprises au cours des dernières années par le Musée National d'Histoire et d'Art, démontre l'originalité, fort méconnue, de l'occupation du territoire luxembourgeois au cours des diverses périodes de l'évolution humaine, de la Préhistoire jusqu'au Moyen Âge.

Ce Dossier d'Archéologie accompagne l'exposition « Empreintes du Passé, acquis et défis de l'Archéologie luxembourgeoise » qui se déroule au Musée National d'Histoire et d'Art, une des dernières manifestations organisées à l'occasion de « 1995, Luxembourg, Ville européenne de la Culture ». Bien évidemment, cette année culturelle ne pouvait se terminer sans que les racines, les origines de la culture luxembourgeoise ne soient évoquées. Tant à travers l'exposition qu'à travers ces pages, le public est invité à venir découvrir l'histoire du peuplement du Luxembourg. Bien qu'encore fragmentaire, celle-ci montre dans quelle mesure nous avons partagé avec d'autres pays européens des cultures et un passé communs.

À diverses époques, le territoire luxembourgeois a été une terre d'accueil, de renouveau, riche d'une grande diversité, mais aussi un carrefour de cultures propice aux partages et aux échanges de biens et d'idées. Pays d'un peuple, mais aussi pays entre les peuples, sensible tour à tour aux influences latines et germaniques, le Luxembourg paraît avoir été de tout temps un pays singulier car pluriel, unique car multiple.

Bien sûr, présenter en moins d'une centaine de pages la documentation archéologique d'un pays, même si le Grand-Duché n'est qu'un État de faible superficie, relève de la gageure et l'exercice est d'autant plus difficile que le territoire luxembourgeois est particulièrement riche sur le plan archéologique. C'est pourquoi, suggérant le fil du temps, les pages qui

suivent invitent le lecteur à découvrir chronologiquement quelques facettes du patrimoine archéologique luxembourgeois. Les résultats présentés reflètent le dynamisme des investigations scientifiques luxembourgeoises, la recherche archéologique étant en plein essor, ce dont je me félicite.

Sensible à la volonté de partager avec un large public l'histoire des cultures et civilisations qui se sont côtoyées et succédé au sud des Ardennes dans le bassin mosellan, je souscris à l'ambition de ce numéro des Dossiers d'Archéologie qui souhaite faire découvrir la richesse du patrimoine archéologique luxembourgeois. Dévoiler une part de l'histoire de ses origines, c'est partager un peu de ses traditions.

Préface de Mme Erna HENNICOT-SCHOEPGES

Ministre de la Culture du Grand-Duché de Luxembourg

Le territoire luxembourgeois

Par Foni LE BRUN-RICALES

De la taille d'un département français avec une superficie de 2 586 km², le Grand-Duché de Luxembourg se trouve entre la Belgique au nord et à l'ouest, la France au sud et l'Allemagne à l'est. Se développant à la bordure orientale du Bassin parisien dans le sillon mosellan, entre les massifs de l'Eifel et de l'Hunsrück, le territoire luxembourgeois se rattache aux reliefs semi-montagneux des Ardennes au nord et aux paysages légèrement ondulés de la Lorraine au sud. Le Luxembourg actuel est ainsi partagé en deux grandes régions naturelles, l'Oesling (terre inculte) et le Gutland (bon pays). De nos jours, il est peu fréquent que les limites géopolitiques d'un pays correspondent à une véritable unité d'ensembles géomorphologiques différents, les limites naturelles correspondent rarement aux limites administratives étatiques dictées par les aléas de l'Histoire. Hormis la vallée de la Chiens, tributaire de la Meuse, l'ensemble du pays grand-ducal apparaît être un espace représentatif du bassin versant situé en rive gauche au cours moyen de la Moselle. En effet, les quatre biotopes distincts qui composent le territoire luxembourgeois: l'Oesling, le Gutland, le

Bassin minier et la vallée de la Moselle, correspondent à un ensemble d'étages géologiques sédimentaires ordonnés allant de l'ère Primaire au Quaternaire. Nées des relations géologiques et structurales, les différents paysages de ces régions aux ressources naturelles diversifiées et complémentaires ont offert au cours du temps différents terroirs et écosystèmes propices à la chasse, à l'élevage, à l'agriculture, à l'évolution humaine.

L'unité géomorphologique du territoire luxembourgeois permet d'appliquer diverses méthodes d'archéologie spatiale. Celles-ci permettent d'entrevoir par modélisation, la fréquentation et l'occupation anthropiques des divers biotopes qui composent le bassin de la moyenne Moselle.

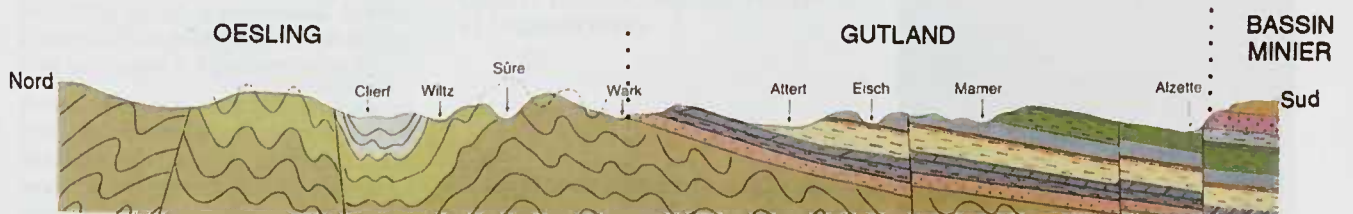
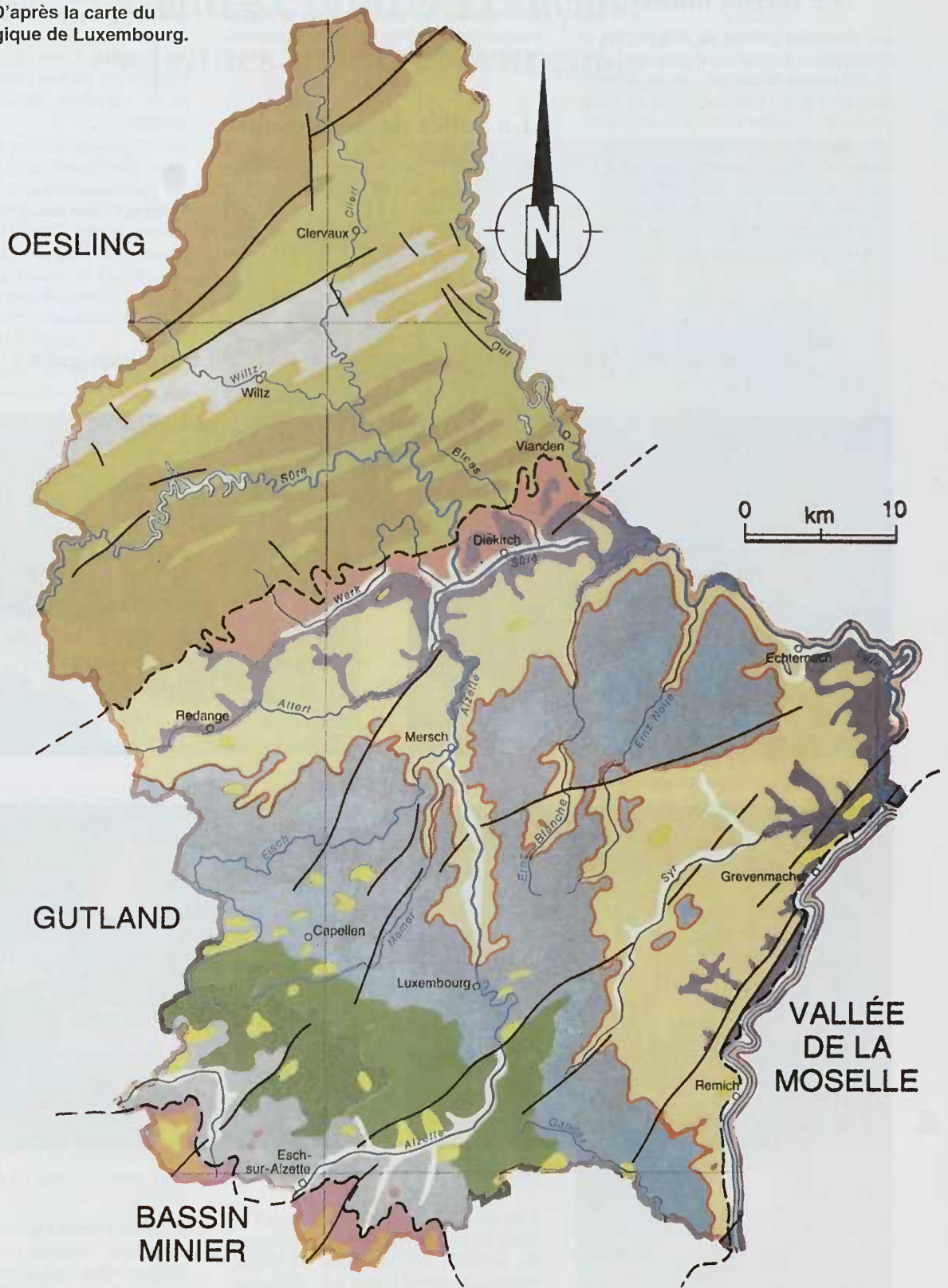
Le Haut-Plateau ardennais de l'Oesling

Occupant le tiers septentrional du pays, la région appelée Oesling correspond aux Ardennes luxembourgeoises. Constituée d'un haut plateau s'élevant entre 400 et 550 mètres couvert de conifères, cette région se caractérise par un paysage semi-montagneux aux vallées étroites et fortement entaillées dans le socle schisteux d'âge primaire. Les roches, composées de schistes recelant parfois des filons de quartz et de quartzite, affleurent en de nombreux endroits des versants, sous forme d'éperons ou de falaises rocheuses. La Sûre et l'Our sont les principales rivières qui traversent ce massif dévonien.

Le Gutland

Au sud de l'Oesling, se développe le Gutland sur près des deux tiers du pays à une altitude allant de 250 à 400 mètres. Le « Bon pays », constitué par un empilement de terrains secondaires plus ou moins résistants à l'érosion, se caractérise par un paysage de cuestas. Au centre de cette région traversée par l'Alzette, les vallées sont souvent entaillées dans des roches dures et tendres, comme le Grès de Luxembourg qui atteint jusqu'à 100 mètres d'épaisseur par endroit. Les versants sont alors formés par des falaises rocheuses pittoresques à l'image de la région du Müllerthal (vallée des meuniers), régions traversées par l'Ernz blanche et noire. Au pied de ces plateaux gréseux se développent des plateaux à couverture limoneuse aux formes vallonnées et adoucies.

Carte géologique du Grand-Duché de Luxembourg. D'après la carte du Service Géologique de Luxembourg.



Le Bassin minier

Les dernières cuestas du Dogger qui se développent au sud-ouest du pays à près de 400 mètres de hauteur sont recouvertes de dépôts d'âge tertiaire riches en minéral de fer. Du nom donné à un de ces dépôts stratifiés à forte teneur en fer, cette région est appelée communément « La Minette » ou « pays des terres rouges ». Le Bassin ferrifère luxembourgeois forme le prolongement des gisements lorrains. Cette ressource minérale est à l'origine de

l'essor industriel et économique du Luxembourg. Le paysage de cette région a fortement été altéré par les exploitations et les usines sidérurgiques.

La vallée de la Moselle

Avant d'aller rejoindre le Rhin, la Moselle borde la partie orientale du Luxembourg à une altitude moyenne de 150 mètres. La vallée mosellane, souvent encaissée entre des falaises dolomitiques du Muschelkalk,

s'élargit aussi par endroit en large plaine alluviale aux environs de Schengen, Remerschen, Remich, Grevenmacher et Wasserbillig. Cette région se caractérise aujourd'hui par son importante couverture de vignobles introduits à l'époque romaine.

(Source: Extrait des «Dossiers d'Archéologie», Hors-Série No 5: LUXEMBOURG)

« Empreintes du Passé, acquis et défis de l'Archéologie luxembourgeoise »



Centre Culturel Français: «Jeunes peintres français»

Pour prolonger la participation du Centre Culturel Français à une année 1995 particulièrement riche avec des expositions qui ont eu lieu à la galerie «Am Engel», au Tutesall, à l'hôtel de ville et évidemment au Centre Culturel Français, les services culturels de l'ambassade de France ont, avec le soutien des Assurances Groupama, pensé à mettre en lumière l'oeuvre des jeunes artistes français.

C'est en présence de MM. Jacques LECLERC, ambassadeur de France, Jos WELTER, secrétaire général du Cercle Artistique de Luxembourg et Claude FRISONI, coordinateur de l'année culturelle, que M. Philippe MAGERE, conseiller culturel, a ouvert le 25 janvier 1996 une exposition qui illustre la diversité des perspectives artistiques d'aujourd'hui.

Ils sont trois artistes à présenter leurs oeuvres aux cimaises du Centre Culturel Français: deux d'entre eux sont originaires de la «grande région» (Lorraine), Thierry DEVAUX et Laurent NUNZIATINI, le troisième étant Jean-Marc DEBENEDETTI, artiste «parisien». Artistes de qualité, ils incarnent trois registres très différents de la sensibilité artistique contemporaine.

Laurent NUNZIATINI est véritablement un artiste de ces frontières qu'il ne cesse de franchir géographiquement (puisqu'il travaille et expose souvent à Luxembourg) et de transgresser sur le plan artistique.

Les lieux traversés, comme les choses vues, les objets comme les éléments - notons son goût pour les vieux papiers, les morceaux de bois et plus récemment les «plastiques» - se métamorphosent en lui et dans son approche esthétique, surtout depuis qu'approfondissant la gamme de ses techniques, il a créé par le feu de nouveaux rapports de forces et de tensions dans ses relations avec l'oeuvre. Une oeuvre méditée, forte et expressive, qui fait de lui un des meilleurs artistes de la grande région.

Nous avons découvert Thierry DEVAUX à l'occasion de son exposition-installation intitulée «Paradigme» en l'église romane de Mont-Saint-Martin (près de Longwy). Dans les oeuvres exposées au Centre Culturel Français, nous retrouvons, derrière l'austère richesse matiériste, ce même souci de méditation et d'intériorisation.

Pour Thierry DEVAUX, la transcendance se doit d'être vécue et pensée, en éliminant tout détail superflu, dans un langage absolument contemporain mais toujours maîtrisé sur le plan technique.



(de g.à dr.) DEBENEDETTI Jean-Marc, NUNZIATINI Laurent et DEVAUX Thierry

Si la terre, le feu et l'ancrage dans la réalité et la matière constituent les deux points de base du «triangle» de l'exposition, l'ouverture de Jean-Marc DEBENEDETTI vers le «surréal» - au-delà de ce «niveau d'eau, niveau d'air, de terre et de feu» de la «femme» d'André BRETON -, correspond au sommet du triangle.

L'artiste parisien présente un grand triptyque et quatre «boîtes» qui sont genèse d'une démarche mentale (et techniquement très travaillée) entre état de veille et état de rêve.

Nous touchons avec DEBENEDETTI, à travers un symbolisme totémique et phallique, au domaine de la magie et des

rituels sur les rivages des archétypes et du mythe. L'artiste nous ouvre ainsi, comme l'a écrit Michel BUTOR, «des lucarnes sur nous-mêmes».

Bien que le vocabulaire plastique et surtout la démarche mentale différencient radicalement les exposants, les visiteurs de l'exposition - remarquablement présentée malgré l'exiguïté des lieux - pourront établir avec chaque oeuvre de chacun des artistes présents, des relations visuelles, spatiales et mentales spécifiques qui ne manqueront pas d'éveiller en eux des résonances profondes. Une exposition de qualité qui n'a pas manqué de susciter l'intérêt.

«Les images d'Épinal d'hier et d'aujourd'hui»

Le Centre Culturel français a invité à la conférence avec diapositives de Henri GEORGE, Président de l'Institut de l'Imagerie, «La belle histoire des images d'ÉPINAL», le 15 février 1996, au Centre Culturel Français, 34a, rue Philippe II à LUXEMBOURG.

Henri GEORGE, Président de l'Institut de l'Imagerie



« Rapprocher les poètes d'Europe »

Fondation d'une Académie européenne de poésie au Luxembourg



De nombreuses personnalités du monde politique et littéraire pour l'inauguration de l'Académie Européenne de Poésie

Alors que l'Europe économique, politique et même culturelle est en train de se faire, il est un domaine qui est presque toujours négligé: c'est celui de la poésie, « activité artistique, qui contribue à définir la sensibilité et l'identité du continent ». De nos jours, la poésie risque de tomber dans l'oubli. Pour certains poètes, elle se trouve même enfermée dans un véritable ghetto. La civilisation audiovisuelle qui est la nôtre se détourne des poètes. Il faut donc la resensibiliser et faire sortir le poète de sa clandestinité. Ainsi « l'Europe devra et pourra s'enrichir d'un domaine grave, pur et durable, celui du poème ».

Plusieurs poètes de notre continent ont donc fini par décider de créer une Académie européenne de poésie qui aura son siège au Luxembourg, plus précisément au Centre national de Littérature à MERSCH. Cette académie a été solennellement inaugurée le 31 mars 1996 en présence d'un grand nombre de poètes, évidemment, venus parfois de très loin, et de personnalités du monde politique, diplomatique et culturel parmi lesquelles Mme HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, M. Marc FISCHBACH, Ministre de la Justice, M. Edmond ISRAEL, Président de la Fondation SERVAIS, et M. Albert LENTZ, Bourgmestre de MERSCH.

L'Académie européenne de poésie groupe d'ores et déjà 23 poètes de 19 pays différents dont la Russie, la Serbie, l'Albanie et la République de Macédoine. L'initiative en est due à Alain BOSQUET qui a proposé la création lors des dernières Journées Littéraires de MONDORF. Le Luxembourg y est représenté par Anise KOLTZ.

Le but principal de cette académie est « d'assurer la place du poème dans la presse, à la radio et à la télévision de tous les pays d'Europe ». En dehors des réunions de travail, l'Académie proposera des lectures publiques, des discussions, des débats avec les enseignants, des entretiens avec les médias, des rencontres littéraires, des

conférences et des colloques qui se dérouleront plus particulièrement à LUXEMBOURG, MONDORF et MERSCH.

On aimerait non seulement « soigner les relations et contacts nationaux et internationaux entre gens de lettres », mais aussi promouvoir le dialogue entre les poètes d'Europe, les aider à mieux se comprendre et à se dépasser. Ainsi pourra-t-on découvrir les « convergences poétiques qu'il y a entre TIRANA et EDIMBOURG, entre LISBONNE et HELSINKI », comme l'a remarqué Alain BOSQUET, qui est le président de l'Académie européenne de poésie.

La cérémonie d'inauguration a débuté par des mots d'accueil prononcés par Mme Germaine GOETZINGER, chargée de direction du Centre national de Littérature, qui n'a pas manqué de souligner que notre pays est particulièrement bien choisi pour devenir le siège de cette académie vu que dans un passé lointain Jean l'AVEUGLE fit déjà venir le poète et chroniqueur français GUILLAUME de MACHAUT à sa cour de PRAGUE dont il fit un lieu de rencontre des cultures allemande, française et slave. Il suffit également de penser à la famille MAYRISCH et à COLPACH où se « rencontraient les gens de lettres et les intellectuels de différentes nations pour créer la vision d'une nouvelle Europe ».

Dans le même ordre d'idées, Mme Anise KOLTZ voit dans le plurilinguisme de notre pays, qui baigne dans les cultures de ses grands voisins, une possibilité excellente pour faciliter les échanges et favoriser le rapprochement des pays d'Europe où le Luxembourg pourra reprendre la place qu'il a connue du temps des MAYRISCH dans le domaine de la spiritualité et de la culture.

Pour Alain BOSQUET, le Luxembourg est aussi un exemple de démocratie et d'accueil qui en plus abrite des instances importantes de la Communauté européenne. Il lui semble évident que notre pays devienne le siège de cette académie. C'est

ainsi qu'au Luxembourg le poète européen aura sa demeure et son point d'attache.

Alain BOSQUET a également annoncé la bonne nouvelle qu'on venait de constituer un Fonds européen de la poésie à la Bibliothèque nationale et que déjà cinq poètes éminents auxquels se sont joints quatre poètes belges s'étaient déclarés d'accord pour y déposer des manuscrits.

Après une brève intervention des poètes Maria-Luisa SPAZIANI d'Italie, de Lubomir LEVTCHEV de Bulgarie, de Jean ORIZET de France et de John F. READE d'Irlande, secrétaire général de l'académie, cette séance d'inauguration s'est terminée par l'allocution de Mme Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture. Pour elle, le fait que le Luxembourg devienne la patrie de l'académie et donc aussi la patrie des poètes est la plus belle des reconnaissances pour un pays qui dans son multilinguisme cherche à trouver et à garder son identité personnelle.

L'encadrement musical a été assuré par un ensemble de cuivres du Conservatoire de Luxembourg dont les interprètes: Martine SCHNEIDER, Christophe RAOUL, Simone BLESER, René RAACH et Yves SCHUMACHER, ont exécuté avec talent et savoir-faire un choix d'oeuvres bien varié allant d'une «Jazz Étude» de Don HADDAD à l'ouverture de «Guillaume TELL» de ROSSINI.

(LW)

Soirée de gala avec Demis ROUSSOS

Demis ROUSSOS était sur la scène de l'atrium du Sofitel, le 9 février pour une grande soirée de gala qui a vu également la participation du chanteur franco-luxembourgeois Charles SUBERVILLE et du pianiste roumain Dorel DORNEANU. Cette soirée fut placée sous le patronage des Ambassades de France, de Grèce et de Roumanie.



Demis ROUSSOS

“L'Art contemporain et le Timbre”: une initiative de LA POSTE française 1992 à 1996

Le sculpteur luxembourgeois Lucien WERCOLLIER a créé l'un des douze timbres

Daniel ABADIE, l'un des promoteurs directs de l'initiative que prit La POSTE française dès 1992, explique que “L'EUROPE Express”, est “l'union à la lettre”, l'art étant “d'abord question de communication. Atteindre une autre personne, lui délivrer un message est la motivation initiale de tout artiste. C'est ce que, dans le domaine du quotidien, pratique aussi la poste”.

Le timbre, que ses dimensions plus modestes semblaient d'emblée exclure du domaine du grand art, a pour cette même raison cherché à relever un défi, les admirables “Nus bleus” d'Henri MATISSE, en 1961, ont effectivement démontré que l'art plastique et le timbre-poste pouvaient très bien faire cause commune. Depuis, La Poste française, avec quatre émissions par année dans la “série artistique”, n'a cessé d'enrichir précieusement “ce musée miniature,” qui ignore, de par sa nature, les imposantes cimaises muséales pour trouver ses admirateurs à domicile...

Le 31 décembre 1992, à l'Ouverture du Grand Marché Unique au niveau des Communautés européennes, La POSTE a souhaité pour sa part, ouvrir aux plus grands artistes des douze Pays-Membres ainsi réunis un domaine qui jusque-là était réservé aux artistes français ou à ceux qui avaient élu domicile en France.

Bien plus qu'un geste symbolique, cette nouvelle action allait renouer avec la tradition d'accueil et d'ouverture qui fut celle de la France au XX^e siècle dans le domaine artistique; en effet l'École de PARIS, au début de ce siècle précisément fut, a-t-on dit, “au moins autant le fait des Espagnols PICASSO ou GRIS, de l'Italien MODIGLIANI ou du Tchèque KUPKA encore, comme des Russes CHAGALL et ARCHIPENKO que des Français MATISSE, BRAQUE ou LÉGER; MONDRIAN, Sonia DELAUNAY, HARTUNG et CALDER, comme MAGNELLI encore assurèrent des apports sinon des renouvellements constants desquels il serait faux, sinon injuste de dissocier l'Art en France.

C'est ainsi qu'il existe “une culture européenne, encore mal définie, inconnue à d'aucuns, mais réelle à l'oeuvre, au sentir comme à la création: réalité à découvrir en certaines occasions rêvées, tel ce début d'un nouveau millénaire,... pari proprement tenu par La POSTE française avec la création et l'émission, en date du 20

novembre 1992, au Musée de La Poste à PARIS, du timbre d'une valeur faciale de 5 FF, dû au peintre belge Paul DELVAUX, né en 1897, travailleur infatigable présentant, en sous-jacence, des réminiscences d'une prime enfance heureuse, d'une jeunesse bien plus difficile. Des travaux picturaux où s'enchevêtrent, -en quelque sorte hors du Temps- tels réverbères, lampes à pétrole, gares et tramways, rails et routes, des chapiteaux, des colonnes de temples grecs. Le “Rendez-Vous d'ÉPHÈSE”, -le quart d'un grand tableau-, où une jeune femme en longue robe claire se mire dans une petite glace, constitue le sujet de ce premier timbre, réel chef d'oeuvre.

Francis BACON, un peintre britannique né en 1909, -Alberto BURRI, peintre italien natif de 1915, et le peintre espagnol Antoni TAPIES, né en 1923, créèrent les timbres-poste, tous à valeur faciale de 5 FF, qui connurent leur Jour d'émission le 21 novembre 1992 au Musée de la Poste à PARIS également.

BURRI, ayant appartenu à une génération marquée par les désastres d'une guerre sans merci, tendit assez rapidement vers ce qui devait être ou devenir “la société de consommation”; aussi les travaux picturaux de l'artiste sont-ils symptomatiques de ce double mouvement “de destruction” pourrait-on dire, d'un ordre ancien et de l'élaboration d'un ordre nouveau, incertain il est vrai, puisque qu'influencé par les aléas d'une recherche qui dure. BURRI, côté technique, renouvela sa technique du collage dès 1950, en introduisant dans ses images des matériaux fragmentaires et dégradés: bois, chiffons, papiers calcinés, toiles à sac...

BACON peint essentiellement des corps nus ou des visages humains qui semblent meurtris ou en partie écrasés, ces violences symboliques toutefois ne se rapportant pas à des faits historiques, sociaux ou politiques du présent, mais plutôt à des destins de l'homme en général, défavorisé par le sort... au fil de long siècle.

Antoni TAPIES, peintre très épris de philosophie et de littérature, réalisa sur des années des créations artistiques “éclairées”, pour se libérer peu à peu des tendances surréalistes et dépouiller plus tard ses oeuvres de tout anecdotisme; le sable, la terre natale barcelonaise, la poussière et la poudre de marbre constituent des éléments de base dans ses travaux, supports

solides et épais sur lesquels l'artiste réalise des griffonnages, des entailles, des incisions, souvent référence au graffiti...

Les années 1993 et 1994

Le Français Olivier DEBRÉ, né avant 1920, conçoit ses tableaux souvent comme un grand “champ informel”, plus rarement monochrome, conception que vient rythmer la présence de quelques signes graphiques ou des traces à peine perceptibles: surfaces légères et fluides obtenues dans la coulée d'une couleur toujours lumineuse, mais parcimonieusement dosée... “EUROPA” est le timbre qu'il créa et qui connut son Jour d'émission -valeur faciale du timbre 2,5 FF- au Musée de la Poste à PARIS, le 17 avril 1993.

Une sixième valeur faciale en timbre-poste de 5 FF “sortit” le 9 octobre 1993 à la Galerie Nationale du Jeu de Paume à PARIS, création du peintre et graveur grec TAKIS, né en 1925, installé à PARIS depuis 1954. Partant d'un système formel singulier qui concilia les données de certains mécanismes technologiques très sophistiqués et la rigueur d'une pensée créatrice liée aux plus anciennes civilisations méditerranéennes, il se dira fasciné par les “signaux de toutes sortes qui ont envahi” une gare, dès lors notre civilisation, tout comme par les radars énormes d'un aéroport, “événements cosmiques”... Ses graphismes de peinture sont simples, clairs, souvent monochromes, de même que les sculptures qu'il crée.

Au Centre Culturel Portugais à PARIS, le 11 décembre 1993, les promoteurs responsables de La Poste présentèrent le timbre à valeur faciale de 5 FF, créé par l'artiste-peintre portugaise Maria VIEIRA da SILVA, née en 1908. Les cubistes et autres BONNARD, BISSIÈRE, KLEE ou TORRÈS-GARCIA semblent avoir influencé Maria Helena VIEIRA, de même qu'on retrouve dans ses travaux des éléments de l'art des “azulejos”, ces faïences d'un bleu reluisant et qui décorent les murs de sa patrie portugaise en bien des domiciles. “Peinture” est le titre limpide que Maria Helena donne à sa création-timbre, reproduisant un marais salant céleste, sur lequel s'élèvent de graciles échafaudages de lumière...

Au Musée de la Poste à PARIS encore furent émis deux timbres-poste, à 6,70 FF, le premier le 29 janvier 1994, créé par Sean SCULLY, peintre irlandais né en 1945 à DUBLIN et qui fit des études à

LONDRES, le second, par le peintre allemand Georg BASELITZ, natif de l'ancienne République démocratique d'Allemagne, oeuvre-timbre présentée le 19 novembre de l'année à l'Institut GOETHE à PARIS, -valeur 6,7 FF également. SCULLY, boursier en 1972, vécut quelques années aux États-Unis, avant de partager "sa vie" entre LONDRES et NEW YORK.

Influencé par Vincent VAN GOGH quant aux couleurs, SCULLY se tourna résolument vers la peinture abstraite, suite à une lecture d'un catalogue du peintre américain Mark ROTHKO. "Mes tableaux sont des drames, les formes en sont les protagonistes" expliquera SCULLY, des bandes graphiques parallèles fonctionnant par groupe, tantôt verticales, plus rarement horizontales, les "systèmes de bandes" semblant se concurrencer et par la luminosité des couleurs, et encore par leurs directions, réels protagonistes, permettant toutefois une harmonie dans l'ensemble d'un espace judicieusement "meublé"... Puzzle "insoluble," univers urbains, une multiplicité d'impressions agissant sur le contemplateur...

BASELITZ, plus tourné vers l'idée-maîtresse régissant chacune de ses créations, conçoit sa peinture comme le prolongement d'une pensée: figures humaines isolées et placées dans des situations critiques, personnages semblant pris de nausées... ou "héros" encore, personnages parfois "négatifs" debout dans des "paysages désolés". Plus tard encore, BASELITZ peindra des chiens, fractionnés en bandes horizontales sur la surface du tableau, pour, plus tard encore, faire abstraction de "tout superflu": traits, bandes parcimonieuses, tâches de couleurs, fleurs réduites à leur plus simple expression, mais "agissant sur l'observateur par des couleurs primaires vives"... A partir des années '80, BASELITZ s'est adonné à la sculpture, rangeant en fait parmi les artistes les plus novateurs de l'époque présente...

Ce fut à la Maison du DANEMARK à PARIS que le 23 septembre 1995, La POSTE présenta "son" dixième timbre de la série "12 Artistes, 12 Pays, 12 Timbres", en l'occurrence la valeur faciale de 6,7 FF, due au peintre danois Per KIRKEBY, artiste-créateur polyvalent; en effet, il sculpte, conçoit d'admirables poèmes, travaille complémentirement comme romancier, comme essayiste, tout en tâtant valablement à la ciné-crédation. Né à COPENHAGUE en 1942, il publia à 23 ans un premier recueil de poèmes, vécut des expéditions dans l'Océan Arctique et en Amérique centrale, beaucoup de ses oeuvres picturales semblant être des "réminiscences graphiques" de vues et visions, d'une impression ou d'une histoire vécue, ses oeuvres, d'après l'artiste lui-même, se situant "au-delà des notions

d'abstraction, de figuration, d'expressionnisme ou de symbolisme", mais illustrant plutôt comme le "désir d'une expérience intérieure", conjuguant nature et culture...

Les 11° et 12° timbres...

Lucien WERCOLLIER, le plus prisé des sculpteurs luxembourgeois, créa le onzième timbre-poste de cette série inédite, - jour d'émission le 20 janvier 1996, première "sortie" à l'Hotel du Département à STRASBOURG, alors que le dernier timbre, présenté à son Jour d'émission le 11 février 1996 à la Galerie Nationale du Jeu de Paume à PARIS présenta une peinture-photographie intitulée "HORIZON", oeuvre créée par le Néerlandais Jan DIBBETS. Natif du "plat pays" en 1941, l'artiste créa essentiellement de l'abstrait, avant de s'orienter vers un ensemble de pratiques artistiques échappant à la peinture traditionnelle, classique.

Adeptes du courant avant-gardiste de 1968, DIBBETS s'engagea pleinement dans la voie du Minimal Art et de l'Art Conceptuel: s'en tenant à une austérité maximale, comme encore à l'efficacité graphique de structures simples et rigoureuses, il devait refuser tout "débordement expressionniste ou dramatique."

Par l'utilisation d'autres moyens que la peinture, tels la photographie et le langage, il devait privilégier l'idée ou le concept à présenter au détriment de la réalisation proprement manuelle et picturale dans chacune de ses oeuvres. À passer en revue divers de ses sujets de prédilection, on découvre la mer, la forêt, le ciel, ou encore des composantes architecturales, comme une fenêtre, un plafond, un dôme... "des images énigmatiques et merveilleuses qui n'ont pas leur propre modèle dans le monde du réel"...

Lucien WERCOLLIER: 1996- en janvier

Né en 1908 à LUXEMBOURG, le sculpteur Lucien WERCOLLIER bénéficia d'une formation académique très poussée, élève qu'il fut à l'Académie des Beaux-Arts de BRUXELLES, puis encore à l'École Nationale des Beaux-Arts de PARIS. Amené tout naturellement, pendant ses études, à présenter le corps nu de la femme, ses premiers travaux furent d'inspiration naturaliste et devaient témoigner successivement des influences marquantes subies par les travaux d'Aristide MAILLOL ou de Henri LAURENS; dans ses portraits, Lucien WERCOLLIER fut toujours attentif aux leçons de DESPIAU et de GIMOND, prenant soin de ne jamais sacrifier les qualités proprement sculpturales à la fidélité des indications physiologiques.



L'Artiste-sculpteur Lucien WERCOLLIER insufflant forme, âme et vie à la pierre

Photo: Wolfgang OSTERHELD

Les années de guerre 40-45 furent pour WERCOLLIER des années perdues côté travail artistique; bien plus encore, il connut les souffrances et les privations douloureuses des années en déportation et incarcération en Silésie, dont le "fameux" Camp de LEUBUS.

Revenu au Luxembourg quelques mois après l'Armistice, il devait attester son amour de liberté dans un relief orienté vers la nouvelle peinture française, figure décorative datant de 1948, après "Le nu couché" et "Portrait de femme" en 1947.

Dès 1952, on découvrit à l'artiste une nette tendance vers la forme, le volume éloquent "libéré" de tout détail superflu, ainsi dans "Nu couché" de 1952, "Figure debout" de 1951, -un chemin de Croix de 1950, assez figuratif encore- tout comme une "série de monuments" dédiés à ceux qui ne survécurent pas les malheurs de la guerre: "Le Prisonnier politique", thème qu'il reprit sous divers volumes et formes de 1950 à 1969, dont "Résistants fusillés" au Monument de la Grève dans la cité-martyre de WILTZ.

Avec "La Replié sur elle-même", en 1950, Lucien WERCOLLIER avait résolument pris une nouvelle orientation: des formes épurées frisant l'abstraction la plus complète, des volumes massifs, formes courbes essentiellement, où certains volumes se font plus "charnus", témoignant d'une très grande sensibilité.

La pierre, tous les marbres, sous le ciseau de l'artiste, commencent à vivre, à exprimer, à s'exprimer, à parler: "Le Faune" de 1953, "Affliction" de 1962, "Le Petit Torse vert" datant de 1967, "La Méditative" de 1974, comme "La Nageuse" de 1976 en sont les illustrations les plus marquantes.

WERCOLLIER

MODÈLE DÉPOSÉ EXCLUSIVITÉ O.P.F.



LA TRANSPERCÉE (bronze)

© AVEC L'AIMABLE AUTORISATION DE L. WERCOLLIER



PREMIER JOUR
D'ÉMISSION
FIRST DAY COVER



6,70

LA POSTE
1996

WERCOLLIER
LUXEMBOURG



L'Art Contemporain en EUROPE

Exemplaire N° 05051

Daniel ABADIE, l'un des promoteurs directs de l'initiative que prit La POSTE française dès 1992, explique que "L'EUROPE Exprès", est "l'union à la lettre", l'art étant "d'abord question de communication. Atteindre une autre personne, lui délivrer un message est la motivation initiale de tout artiste. C'est ce que, dans le domaine du quotidien, pratique aussi la poste".

Le timbre, que ses dimensions plus modestes semblaient d'emblée exclure du domaine du grand art, a pour cette même raison cherché à relever un défi, les admirables "Nus bleus" d'Henri MATISSE, en 1961, ont effectivement démontré que l'art plastique et le timbre-poste pouvaient très bien faire cause commune. Depuis, La Poste française, avec quatre émissions par année dans la "série artistique", n'a cessé d'enrichir précieusement "ce musée

miniature," qui ignore, de par sa nature, les imposantes cimaises muséales pour trouver ses admirateurs à domicile...

Le 31 décembre 1992, à l'Ouverture du Grand Marché Unique au niveau des Communautés européennes, La POSTE a souhaité pour sa part, ouvrir aux plus grands artistes des douze Pays-Membres ainsi réunis un domaine qui jusque-là était réservé aux artistes français ou à ceux qui avaient élu domicile en France.

Bien plus qu'un geste symbolique, cette nouvelle action allait renouer avec la tradition d'accueil et d'ouverture qui fut celle de la France au XX^e siècle dans le domaine artistique; en effet l'École de PARIS, au début de ce siècle précisément fut, a-t-on dit, "au moins autant le fait des Espagnols PICASSO ou GRIS, de l'Italien MODIGLIANI ou du Tchèque KUPKA encore, comme des Russes CHAGALL et

ARCHIPENKO que des Français MATISSE, BRAQUE ou LÉGER; MONDRIAN, Sonia DELAUNAY, HARTUNG et CALDER, comme MAGNELLI encore assurèrent des apports sinon des renouvellements constants desquels il serait faux, sinon injuste de dissocier l'Art en France.

C'est ainsi qu'il existe "une culture européenne, encore mal définie, inconnue à d'aucuns, mais réelle à l'oeuvre, au sentir comme à la création: réalité à découvrir en certaines occasions rêvées, tel ce début d'un nouveau millénaire.... pari proprement tenu par La POSTE française avec la création et l'émission, en date du 20 novembre 1992, au Musée de La Poste à PARIS, du timbre d'une valeur faciale de 5 FF, dû au peintre belge Paul DELVAUX, né en 1897, travailleur inlassable présentant, en sous-jacence, des réminis-

* * *



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
530 CHICAGO DRIVE
CHICAGO, ILLINOIS 60637



The first part of the paper describes the synthesis of a series of new compounds. The reaction conditions were carefully controlled to ensure high yields. The products were purified by standard techniques and characterized by their melting points and infrared spectra. The results are summarized in the following table:

Compound	Yield (%)	mp (°C)	IR (cm ⁻¹)
1	85	120-122	1715, 1640
2	78	115-117	1700, 1630
3	92	130-132	1720, 1650

The second part of the paper discusses the properties of these compounds. They were found to be stable in air and light, and their solubilities were determined in various solvents. The results are consistent with the proposed structures.

The third part of the paper describes the synthesis of a series of new compounds. The reaction conditions were carefully controlled to ensure high yields. The products were purified by standard techniques and characterized by their melting points and infrared spectra. The results are summarized in the following table:

Compound	Yield (%)	mp (°C)	IR (cm ⁻¹)
4	80	110-112	1705, 1635
5	75	105-107	1695, 1625
6	88	125-127	1715, 1645

The fourth part of the paper discusses the properties of these compounds. They were found to be stable in air and light, and their solubilities were determined in various solvents. The results are consistent with the proposed structures.

The fifth part of the paper describes the synthesis of a series of new compounds. The reaction conditions were carefully controlled to ensure high yields. The products were purified by standard techniques and characterized by their melting points and infrared spectra. The results are summarized in the following table:

Compound	Yield (%)	mp (°C)	IR (cm ⁻¹)
7	82	118-120	1710, 1640
8	76	112-114	1700, 1630
9	90	128-130	1720, 1650

The sixth part of the paper discusses the properties of these compounds. They were found to be stable in air and light, and their solubilities were determined in various solvents. The results are consistent with the proposed structures.

Il y a 50 ans, dans le « Bulletin d'Information »

Acte d'accusation du Luxembourg au procès de NUREMBERG

Conformément à l'accord du 8 août 1945 entre les Gouvernements du Royaume Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, des Etats-Unis d'Amérique, du Gouvernement Provisoire de la République Française et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques auquel le Luxembourg a adhéré, le Gouvernement Grand-ducal a l'honneur de produire conformément à l'article 6 du dit accord les charges suivantes:

Contre les membres du Gouvernement du Reich allemand (Reichsregierung) aussi bien que contre les membres des départements gouvernementaux de l'Empire allemand appelés Oberste Reichsbehörden, individuellement et en tant que membres des corps constitués ci-avant énumérés.

En outre, contre le corps des Chefs Politiques du Parti National-socialiste (das Korps der Politischen Leiter der Nationalsozialistischen Deutschen Arbeiterpartei) et tous les groupes ou organisations qui en dépendent ainsi que leurs membres pris individuellement.

A. – Crimes contre la Paix

1. Invasion du territoire Grand-ducal sans ultimatum ni déclaration de guerre, dans la nuit du 9 au 10 mai 1940, en violation des Conventions de la Haye du 18.10.1907; troisième Convention relative à l'ouverture des hostilités, art. 1^{er}.

(Ratifiée par le Luxembourg; loi du 22.7.1912; Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg année 1912, page 905.)

2. Violation du traité de Londres du 11.5.1867 qui garantit l'indépendance et la neutralité du Luxembourg, confirmé à la date du 26.8.1939, par une déclaration spontanée du Gouvernement du Reich transmise au Gouvernement grand-ducal par Monsieur von RADOWITZ, Ministre Plénipotentiaire d'Allemagne à Luxembourg.

(Communiqué officiel en date du 28.8.1939 cft. Livre gris Luxembourgeois page 31.)

3. Violation de la Convention pour le Règlement pacifique des différends internationaux, signée à la Haye, le 18.10.1907.

(Ratifiée par le Luxembourg; loi du 22.7.1912; Mémorial 1912 page 905.)

4. Violation de la Convention de la Haye, concernant les droits et devoirs des Puissances et des personnes neutres, en cas de guerre sur terre, signée le 18.10.1907, la neutralité du Grand-Duché résultant tant du traité de Londres précité que des déclarations itératives faites par le Gouvernement luxembourgeois (voir Livre gris précité page 29 *in fine*.)

5. Violation du Traité prévoyant la renonciation à la guerre en tant qu'instrument de la politique nationale, signée à Paris le 26.8.1928 et connue sous le nom de Pacte BRIAND-KELLOGG.

(Ratifiée par le Luxembourg; loi du 3.8.1929; Mémorial page 717 – instrument de ratification déposé à Washington, le 24.8.1929.)

6. Violation du Traité d'arbitrage et de conciliation intervenu entre l'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg, le 11.9.1929.

(Ratifiée par le Luxembourg; loi du 29.7.1930; Mémorial page 835 – instrument de ratification échangé à Luxembourg le 29.5.1931.)

B. – Crimes de guerre

I. – Enrôlement forcé de la population

1. Etablissement du service militaire obligatoire au Luxembourg sans annexion légale du territoire suivant ordonnance du Chef der Zivilverwaltung agissant au nom du Gouvernement allemand, ordonnance en date du 30.8.1942 (Verordnungsblatt für Luxemburg – année 1942 pages 253 ss. N° 49) d'où violation de la IV^e Convention de la Haye précitée article 23g.

Par cette mesure environ 15.000 Luxembourgeois furent forcés de combattre les troupes de leur propre pays et de ses alliés.

Les pertes en tués et disparus s'élèvent environ à 2.500 hommes (chiffre fixé au mois de Septembre 1944.)

Ce nombre est susceptible de s'augmenter encore et ne comprend pas les blessés.

Le refus de service fut sanctionné notamment par un décret du Chef der Zivilverwaltung agissant pour compte des autorités allemandes par des peines comportant notamment la condamnation à mort, la déportation des familles des conscrits et la confiscation de leurs biens (Vobl. für Luxemburg 1943 page 152 N° 30).

En vertu de ces mesures illégales selon le droit des gens et au surplus munies d'effet rétroactif de nombreuses condamnations à mort furent prononcées contre les citoyens luxembourgeois par un Sondergericht établi à Luxembourg, des cours militaires fonctionnant tant dans le Reich (e. g. Trèves et Francfort) que dans les pays occupés (e. g. Lyon, Arlon) ainsi que par des tribunaux S.S. (e. g. Hinzert).

Le nombre des jeunes gens suppliciés s'élève à environ 500, sans qu'il ne soit possible de fournir des données exactes vu que la procédure afférente a été soigneusement tenue secrète par les autorités allemandes.

D'autres insoumis furent transférés dans des camps de concentration et partagèrent le sort affreux des internés.

L'accusation afférente porte sur tous les membres du Gouvernement du Reich, comme auteurs, le Corps des Chefs politiques du Parti nazi, comme auteurs intellectuels et plus particulièrement sur les Chefs du Haut Commandement des Forces Armées allemandes et les chefs militaires S.S. comme co-auteurs et complices.

2. Enrôlement de la population luxembourgeoise dans des formations prémilitaires.

Le service des jeunes Luxembourgeois dans la Hitler-Jugend fut rendu obligatoire par une ordonnance du 25.8.1942 (Vobl. für Luxemburg 1942 page 409 N°

74) et l'ordonnance du 20.1.1943 (Vobl. für Luxemburg 1943 page 7 N° 2).

Il est à remarquer que déjà avant ces ordonnances l'occupant, d'une façon sournoise avait rendu inévitable sans la rendre obligatoire expressis verbis, l'entrée de la jeunesse luxembourgeoise dans la Hitlerjugend, par des vexations multiples et notamment par des menaces dirigées contre les parents et l'interdiction aux enfants de continuer le cours de leurs études.

Après les ordonnances le refus ne comportait pas seulement les sanctions y comminées mais encore le transfert des jeunes gens dans des S.S. Erziehungslager (p. e. Burg Stahleck), espèces de camps de concentration d'où la jeunesse sortait moralement et physiquement brisée.

Plusieurs jeunes gens ne quittèrent ces camps que pour intégrer de véritables camps de concentration dont ils grossirent le nombre des victimes.

La présente accusation se dirige contre les membres du Cabinet du Reich et plus particulièrement contre le Ministre de l'Education et le Führer de la Jeunesse (Reichsführer für die Hitlerjugend, Baldur von Schirach) ainsi que le Corps des Chefs politiques du Parti Nazi, comme auteurs, co-auteurs et complices.

3. Enrôlement forcé de la population dans des formations paramilitaires.

a) En violation de la Convention de la Haye, IV^e partie, art. 23 g., le *service du travail obligatoire* fut introduit sur le territoire luxembourgeois à charge de la population masculine et féminine par ordonnance du 23 mai 1941 (Vobl. für Luxemburg 1941 page 232 N° 36).

Le refus était sanctionné par les mêmes peines qui frappaient ceux qui se soustraient au service militaire obligatoire.

Il y eut de nombreuses victimes dont le chiffre est difficile à établir, dues non seulement à de mauvais traitements, mais encore au travail excessif et, dans les chantiers avancés, à l'action militaire ou partisane.

La présente accusation porte contre l'ensemble de la Reichsregierung, plus spécialement contre le délégué du plan de quatre ans (Goering) et contre les Chefs en charge de l'organisation dite Todt (Speer) ainsi que le Reichsarbeitsführer Sauckel et Hierl) comme auteurs et co-auteurs, le Corps des Chefs politiques comme auteurs intellectuels.

b) Par ordonnance du 21 juillet 1942 (Vobl. für Luxemburg 1942 – page 232 N° 43 une partie de la population lux-

embourgeoise fut forcée dans les cadres d'un corps appelé Sicherheits- und Hilfsdienst, formation paramilitaire uniformée et comportant des exercices militaires (SHD).

Une partie fut envoyée de force en Allemagne pour y accomplir des tâches hautement dangereuses lors des attaques aériennes des forces alliées.

c) Comme conscription de la population de la partie adverse, prohibée par la Convention de la Haye on devra considérer aussi que le travail forcé imposé à une partie de la population luxembourgeoise dans des tâches intéressant directement l'effort de guerre de l'Allemagne (kriegswichtiger Kräfteinsatz).

Par ordonnance du 12.2.1943 (Vobl. für Luxemburg 1943 – page 22 N° 6) les Luxembourgeois furent assimilés aux Allemands quant au travail obligatoire pour la défense du Reich.

A partir de 17 ans tous les hommes jusqu'à l'âge de 45 ans furent ainsi astreints à un travail intéressant directement l'économie de guerre allemande.

L'accusation du chef de ce servage moderne porte contre les membres du Gouvernement allemand et plus particulièrement contre le Reichsarbeitsminister et le Generalbevollmächtigten für den Arbeitseinsatz (G.B.A. Sauckel).

4. Enrôlement forcé de la population dans des formations politiques à caractère militaire.

Par sévices et menaces une partie de la population luxembourgeoise fut contrainte d'adhérer aux S.A. et au corps motorisé de celle-ci, la N.S.K.K. Le but de faire agir ces troupes politiques, encadrées de traîtres, contre la population échoua, mais l'humiliation des victimes n'en fut pas moins grande.

RESPONSABILITÉS. – La responsabilité de ces violations flagrantes de la IV^e Convention de la Haye tombe sur tout le Cabinet du Reich, ses groupes et organisations, en tant que responsables, solidaires et complices du Parti N.S.D.A.P. dont il ne fut que l'émanation et l'instrument.

Au point de vue du droit pénal positif luxembourgeois, les accusations qui précèdent sont prévues et réprimées par les dispositions suivantes:

a) Levée illégale de troupes sans ordre ni autorisation du Gouvernement;

Code pénal art. 126.

b) Prise illégale d'un commandement;

Code pénal art. 127.

Ces articles viennent en concours avec ceux qui répriment le meurtre, l'assas-

sinat, les coups et blessures graves (art. 393 ss du Code pénal).

La responsabilité collective résulte des dispositions:

a) du chapitre VII livre I du Code pénal, art. 66 ss. régissant la participation de plusieurs personnes au même crime.

b) du chapitre I titre VI livre II du Code pénal art. 322 ss. régissant l'association formée dans le but d'attenter aux personnes et aux propriétés.

II. – Destruction ou saisie de propriétés sans nécessité de guerre.

(Infraction à la Convention de la Haye art. 23 g. et 55.)

1° Saisie de biens sous prétexte racique.

Sous des prétextes raciques les biens des citoyens luxembourgeois, dits de race juive, furent saisis en vertu d'une ordonnance du 5.9.1940 (Vobl. für Luxbg., 1940, page 11 n° 2) ordonnance du 7.2.1941 (Vobl. für Luxemburg 1941 – page 90 N° 12) ordonnance du 4.4.1942 (Vobl. für Luxbg. 1942 – page 134 N° 24). En vertu de cette disposition tous les biens appartenant à des Juifs furent confisqués et saisis.

2° Saisie de biens sous des prétextes politiques.

a) En vertu de l'ordonnance du 7 février précitée les biens des citoyens luxembourgeois qui avaient fui devant l'ennemi furent confisqués.

Les biens de la Maison Souveraine furent compris dans cette catégorie de confiscations.

b) En outre, les biens de personnes qui furent déportées par mesure politique vers l'Allemagne furent saisis à leur tour, des documents et papiers de feuille détruits.

La société fiduciaire allemande pour la transplantation installée dans le bureau «für deutsches Volkstum und Siedlung» à Luxembourg se chargeait de l'administration et surtout de la liquidation et de la réalisation au profit de l'Allemagne de la fortune des déportés. Des valeurs énormes furent confisquées et prirent le chemin du Reich. Des Allemands du Tyrol méridional s'installèrent dans les immeubles des déportés, dans leurs fermes, entreprises industrielles, commerciales et artisanales. Il va de soi que ces étrangers emportèrent ce qui restait lors de la fuite précipitée des nazis en septembre 1944.

Cette saisie fut opérée en vertu d'une ordonnance du 13 septembre 1942 (Vobl. für Luxemburg 1942 – page 277 N° 55.)

Le dommage né de ces mesures politiques y compris les pertes de salaires et de revenus se chiffre à environ 600-700.000 de francs lux.

- c) Toutes les associations ayant un but culturel ou politique furent supprimées par une ordonnance du 28.8.1940. (Vobl. für Luxemburg 1940 page 8 N° 2) suivie d'une autre ordonnance du 23.10.1940 (Vobl. für Luxemburg 1940 page 287 N° 54).

Tous leurs biens, meubles et immeubles furent accaparés par le Chef de l'administration civile allemande.

- d) Suivant la même politique les biens des ordres religieux de l'Eglise catholique furent saisis, ordonnance du 14.1.1941 (Vobl. für Luxemburg 1941 page 39 N° 5).

Cette mesure ne constitue non seulement une violation des articles 23 et 46 II de la IV^e Conv. de la Haye, mais encore de l'art. 56 de la dite Convention qui prohibe la saisie et la destruction des biens consacrés au culte.

En effet, les biens des ordres religieux ne furent pas seulement saisis, mais leurs immeubles destinés au service du culte, furent partiellement au moins, détruits, assignés et transférés au parti nazi pour des besoins qui peuvent être proprement qualifiés de profanation.

Nous citerons à titre purement indicatif et sans pouvoir être complet, l'abbaye des Bénédictins de Clervaux (occupée par la Hitlerjugend); l'abbaye des R.P. Rédemptoristes de Luxembourg, transformée en caserne; le couvent des Pères blancs à Marienthal transformé aux fins des B.d.M. etc.

Nous mentionnerons dans le même ordre d'idées l'expropriation et l'expulsion du Grand Séminaire de Luxembourg qui fut affecté à des fins militaires.

- e) Les immeubles appartenant à la Grande Loge Maçonnique de Luxembourg furent saisis et ses biens furent confisqués.

3° Destructures de biens sous prétextes politiques et raciques.

- a) Symbole de la résistance à l'envahisseur le monument des morts de la guerre de 1914/1918 (monument du souvenir) fut saccagé par l'occupant sur l'ordre du Gauleiter et du parti N.S.D.A.P.

- b) Parmi les établissements affectés au culte ayant subi du fait de l'occupant une destruction complète il convient de relever la démolition de la synagogue de Luxembourg, servant au culte israélite, toutes les autres synagogues furent saccagées.

RESPONSABILITÉS. – Cette accusation porte contre les membres du Cabinet allemand et plus particulièrement contre les Ministres de l'Intérieur et des Finances, ainsi que contre les Chefs de l'Office du Reichskommissar SS für die Festigung deutschen Volkstums, ce dernier responsable avant tout pour les déportations et leurs suites comme auteurs et co-auteurs; le Corps des Chefs politiques du parti NSDAP et ses membres comme auteurs intellectuels.

Au point de vue du droit pénal positif luxembourgeois, les faits sont prévus et réprimés par les dispositions;

du titre IX du Code pénal régissant les crimes contre la propriété, notamment chapitre 1^{er}, art. 461 ss. (vols);

art. 521 (destruction d'immeubles) et

art. 526 (destruction ou dégradation de monuments etc.).

La participation de plusieurs personnes aux mêmes crimes étant prévue par les art. 66 ss. Code pénal, ainsi que par les dispositions régissant l'association de malfaiteurs. – art. 322 ss. –

III. – Méconnaissance des droits de la propriété privée des Luxembourgeois.

Violation de l'article 46 de la IV^e Convention de la Haye.

Dans le domaine financier et économique l'Allemagne organisa une spoliation générale du Luxembourg, tant par la voie directe d'ordonnances, que par un accaparement à aspect contractuel obtenu à force de menaces.

- a) Une première mesure fut l'échange forcé de la monnaie luxembourgeoise (le franc luxembourgeois valant Fr.: 1,25 Belge) en marks, au taux de 1 mark = 10 francs, ordonnance du 25.8.1940 Vobl. für Luxemburg 1940 – page 4 N° 1) ordonnance du 29.1.1941 (Vobl. für Luxemburg 1940 – page 67 N° 9).

Cette équation, qui ne répondait pas aux pouvoirs d'achat respectifs des deux monnaies, constituait un prélèvement sérieux sur la fortune des Luxembourgeois.

D'autre part, cette unification «monétaire» permettait aux Allemands de vider le Luxembourg de tous ses stocks, moyennant achats en marks dépréciés et sous le couvert d'un stop des prix imposé par l'occupant.

- b) Pour se procurer les moyens financiers nécessaires à la poursuite de la guerre, la remise forcée de l'or et des devises étrangères fut ordonnée. Ordonnance du 27.8.1940 (Vobl. für Luxemburg 1940 – page 6 N° 2).

- c) Tous les titres d'actions ou d'obligations étrangères furent «offerts» en vente à la Reichsbank, qui fixait les prix et les conditions de l'opération. (Ordonnance du 27.8.1940 précitée – Bekanntmachung du 13.9.1940 Vobl. 1940.)

- d) Quant aux grandes entreprises industrielles luxembourgeoises (sidérurgiques) la nomination de gérants (Verwalter) assurait soit au Reich, soit à des entreprises parastatales allemandes la haute direction et permettait leur exploitation dans l'intérêt exclusif de l'effort de guerre allemand.

- e) Il convient surtout de signaler que les Sociétés d'assurances luxembourgeoises furent spoliées du plus clair de leur portefeuille (incendie) par l'introduction de l'assurance obligatoire des risques incendie et dont le monopole fut attribué à des compagnies allemandes.

- f) En dernier lieu, et surtout en 1944 peu avant la libération, les Allemands ne manquèrent pas de transférer et d'emporter les caisses et les deniers publics, dont ils avaient l'administration.

- g) Signalons, enfin, l'exploitation radicale et sans égale du minerai de fer sous la direction allemande.

RESPONSABILITÉS. – Ces chefs d'accusation s'adressent à l'ensemble du Cabinet du Reich et plus spécialement contre le Délégué chargé du plan de quatre ans (Goering), le Ministre de l'Economie comme auteurs et co-auteurs. Les grands chefs de l'Industrie de guerre allemande peuvent être considérés comme complices.

Au point de vue du droit pénal positif luxembourgeois ces infractions tombent sous le coup des art. 126 ss, 461 ss. réprimant le vol et le recel tant individuellement qu'en bande.

IV. – Exercice abusif de l'autorité sur le territoire ennemi.

(Violation des articles 42 ss. de la IV^e Convention de la Haye.)

A l'ingrès de ce chapitre, qui constitue les pages les plus douloureuses dans l'histoire du Grand-Duché de Luxembourg, il convient de relever qu'il n'y a aucune règle du droit international ou positif concernant l'occupation du territoire ennemi qui n'ait été violée par l'Allemagne.

1. L'institution pour la direction du pays du Chef de l'Administration civile à caractère nettement politique et sous les auspices à la fois du Gouvernement de Berlin et de la direction du Parti NSDAP, était une violation manifeste de la Convention de la Haye qui, tout en prévoyant une suspension de la souveraineté légitime du territoire occupé au

profit des autorités de l'envahisseur, la limite expressément aux fins militaires et aux nécessités de la guerre.

La nomination de ce satrape, dans toute l'acceptation de cruauté que confère l'histoire à ce nom, ne fut pas publiée à Luxembourg, mais dans le Reichsgesetzblatt; ses pouvoirs étaient illimités et leur origine n'a jamais été spécifiée.

Ils émanent du Cabinet du Reich et plus particulièrement des Ministres des Affaires Etrangères et de l'Intérieur en ce qui concerne l'institution de la «Zivilverwaltung» et du Corps des Chefs politiques nazis en ce qui concerne les pouvoirs comme Gauleiter.

2. Méconnaissance des institutions luxembourgeoises et des lois en vigueur, violation de l'art. 43 de la IV^e Convention de la Haye.

a) Dissolution et prohibition des partis politiques luxembourgeois, ordonnance du 22.10.1940 (Vobl. für Luxemburg 1940, page 3 N° 1.)

b) Dissolution de la Chambre des Députés et du Conseil d'Etat, ordonnance du 22.10.1940. (Vobl. für Luxemburg 1940 page 278 N° 52.)

c) Dissolution de l'organisation judiciaire existante.

Par l'ordonnance du 9.11.1940 (Vobl. für Luxemburg 1940 – page 297 N° 56) ainsi que par l'ordonnance du 18.7.41 (Vobl. für Luxbg. page 311 N° 49) l'organisation des Cours et Tribunaux luxembourgeois fut abolie et remplacée par l'organisation allemande.

La formule exécutoire conforme à la Constitution, rendant la justice au nom de la Souveraine, fut abolie par l'ordonnance du 26.8.1940 (Vobl. für Luxemburg – page 6 N° 2) et remplacée par une formule qui d'abord rendait la justice au nom du peuple et plus tard au nom du peuple allemand. (Dienstanzweisung du 15.10.1941.)

d) L'Administration générale du Luxembourg fut dans son économie et dans ses cadres transformée de fond en comble.

Le changement fut ordonné par les ordonnances du 14.11.1940, du 15.11.1940 et du 16.11.1940 (Vobl. für Luxemburg 1940 page 291 ss. N° 55) ordonnance du 17-18.11.1940 (Vobl. für Luxemburg 1941 – page 177 N° 26).

Il convient spécialement de relever la nazification de l'*instruction publique* qui avait été entreprise sans tarder.

Les anciens manuels avaient été supprimés et remplacés par des manuels allemands à tendances nazies. Le personnel enseignant fut sévèrement surveillé. Tous ceux qui par leur attitude pouvaient sembler suspects furent, ou

bien destitués ou bien envoyés en Allemagne. (Renvoi à ce qui a été dit au sujet de la Hitlerjugend sub B. I. 2 ci-dessus).

e) Introduction des dispositions du droit interne allemand.

Ces mesures n'étaient nullement commandées par une nécessité d'ordre public qui pourrait les justifier au regard de la Convention de la Haye.

La grande majorité de ces dispositions heurtaient de front les garanties constitutionnelles et légales en vigueur à Luxembourg; nous relèverons surtout l'effet rétroactif au 10.5.1940 des lois pénales et le fait que leur application par analogie selon la «saine conception du sentiment populaire» (ce qui signifie la conception national-socialiste – gesundes Volksempfinden) mettait les justiciables Luxembourgeois à l'entière discrétion de l'envahisseur.

Ces lois furent introduites par l'occupant dans le clair et seul dessein de préparer, d'organiser et de réaliser l'annexion du pays.

Citons à titre d'exemple le texte d'une ordonnance du 31.10.1941 (Vobl. für Luxemburg 1941 page 483 N° 75) le paragr. 2 qui assimile le territoire luxembourgeois au Reichsgebiet et le paragr. 3 qui considère le Luxembourgeois comme Deutscher.

1. Organisation judiciaire – ordonnance du 20.8.1940 (Vobl. für Luxemburg 1940 – page 2 N° 1).

Cette ordonnance introduisait à Luxembourg un tribunal spécial (Sondergericht) composé exclusivement de juges allemands et compétent pour tous les faits dont l'occupant put prendre ombrage.

Les condamnations féroces de ce tribunal peuvent être qualifiées sans exagération d'assassinats judiciaires.

Elles envoyaient à l'échafaud un grand nombre de Luxembourgeois dont une vingtaine de noms est connue mais dont la liste n'épuise pas toutes les victimes de cette justice essentiellement secrète, même la publicité du jugement pouvant être empêchée en vertu de l'ordonnance du 25.1.1942 (Vobl. für Luxemburg 1942 page 12 N° 4).

Les Allemands eux-mêmes ont publié par la voie de la presse plus de 500 jugements de condamnations politiques prononcées par le tribunal spécial.

2. Droit pénal – Ordonnance du 4.3.1941 (Vobl. für Luxemburg 1941 – page 127 N° 18) ordonnance du 30.5.1941 (Vobl. für Luxemburg 1941 – page 247 N° 38) ordonnance du 31.10.1941 (Vobl. für Luxemburg 1941 – page 483 N° 75) ordonnance du 23.12.1941 (Vobl. für

Luxemburg 1941 – page 544 N° 87) ordonnance du 25.2.1942 (Vobl. für Luxemburg 1942 – page 61 N° 15) ordonnance du 9.4.1942 (Vobl. für Luxemburg 1942 page 137 N° 25.)

3. Droit civil allemand; ordonnance du 15.3.1942 (Vobl. für Luxemburg 1942 page 77 N° 197).

Cette innovation ne répondant non plus à aucune nécessité de sauvegarder l'ordre public fut accompagnée ou suivie de l'introduction sur territoire luxembourgeois de toutes les lois civiles allemandes y compris celles du notariat; ordonnances du 1.4.1942 (Vobl. für Luxemburg 1942 page 135 N° 25).

RESPONSABILITÉS. – Les accusations afférentes se dirigent contre tous les membres du Cabinet du Reich, plus spécialement contre les Ministres de la Justice (Franck und Thierack), de l'Intérieur et de l'Instruction Publique comme auteurs et co-auteurs, ainsi que contre le Corps des Chefs du parti NS-DAP comme auteurs aussi bien que comme auteurs intellectuels.

En droit pénal positif luxembourgeois les faits allégués constituent les crimes du changement d'institutions nationales (art. 104 ss. du Code pénal) et d'usurpations de fonctions publiques (art. 227 du Code pénal). En concours idéal la plupart du temps avec les dispositions régissant le meurtre, l'assassinat, l'attentat à la liberté individuelle et l'inviolabilité du domicile.

V. – La IV^e Convention de La Haye, en son art. 45 interdit à l'occupant de demander à la population du pays occupé la prestation d'un serment d'allégeance à la puissance ennemie.

Cet engagement conventionnel fut violé à son tour par les Allemands.

a) Sous contrainte allant jusqu'au pire des supplices et à des exécutions, l'occupant a forcé les membres de la Gendarmerie et de la Police luxembourgeois de prêter un serment au Führer.

Le nombre imposant de ceux qui refusèrent jusqu'à la dernière limite de la résistance fut envoyé dans les camps de concentration et exécuté, notamment à Sachsenhausen à l'approche des armées libératrices.

b) Dans le même ordre d'idées et sans aller jusqu'à la forme sacramentelle du serment, des engagements de fidélité au Reich et d'adhésion à la doctrine national-socialiste furent demandés ou imposés sous différentes formes, ouvertement ou par le truchement d'une incorporation forcée soit dans une association, créée ad hoc, appelée Volksdeutsche Bewegung, soit dans

des organisations NSDAP professionnelles (Deutsche Arbeitsfront – Deutscher Beamtenbund – Rechtswahrbund etc.) ou voire d'aspect caritatif (Nationalsozialistische Volkswohlfahrt – NSV).

L'adhésion à la V.d.B. (volksdeutsche Bewegung) fut la condition sine qua non du maintien des fonctionnaires à leur poste, des employés privés à leurs places, des carrières libérales dans l'exercice de leurs professions (avocats, médecins etc.) des industriels dans leurs entreprises, des commerçants dans leurs fonds, de tout le monde en son gagne-pain.

La contrainte fut marquée par des congédiements, des déplacements hors du pays et des déportations de familles entières.

A titre d'exemple nous donnons la formule, chef d'oeuvre d'hypocrisie et de perfidie qui accompagnait l'élimination des Luxembourgeois récalcitrants de leurs fonctions tant publiques que privées: «En raison de leur attitude, ces personnes n'offrent pas la garantie qu'elles rempliront d'une façon exemplaire, à tout moment et sans réserve, au cours et en dehors de leur activité professionnelle, les devoirs qui trouvent leur fondement dans l'institution de l'administration civile à Luxembourg et l'attitude pro-allemande (deutschbewußte Haltung) (sic!) de la population».

c) Signalons ensuite que l'occupant à la date du 10.10.1941 (Vobl. für Luxemburg 1941 page 410 N° 67) organisa un recensement de la population en y glissant insidieusement des questions sur la langue usuelle (Muttersprache) des Luxembourgeois, laquelle, appartenant aux langues germaniques est toutefois différente de l'allemand. Une autre question du même recensement plébiscite se rapportait à la race (Volkszugehörigkeit) de la population et cherchait à créer sous un aspect ethnographique une équivoque politique.

Malgré la pression inouïe exercée sur la population, ce semblant de justification d'annexion a échoué.

Il s'agit là d'un acte d'escroquerie qualifiée sur le plan politique.

d) Dénationalisation

Ayant échoué dans cette tentative, les Allemands par ordonnance du 30.8.1942 (Vobl. für Luxemburg 1942 page 254 et 255 N° 49) confèrent la nationalité allemande à titre définitif aux malheureux qui par ordonnance du même jour (Voir supra B.I.1) avaient été incorporés dans la Wehrmacht et à titre provisoire (pour deux ans) à ceux des Luxembourgeois que des contingences

économiques, l'intolérable pression et voire le souci de maintenir tant soit peu des cadres et de l'influence luxembourgeoise dans le pays avaient fait signer une adhésion de pure forme à la Volksdeutsche Bewegung.

RESPONSABILITÉ. – La responsabilité de ces crimes incombe à tous les membres du Cabinet du Reich plus spécialement au Ministre de l'Intérieur et en ce qui concerne la mort et les sévices infligés aux gendarmes au Haut Commandement de l'Armée, comme auteurs et co-auteurs. Au Dirigeants du Parti comme auteurs intellectuels et comme complices.

En droit pénal positif luxembourgeois les faits allégués constituent le complet en vue du changement des institutions nationales (Code pénal art. 104 ss. et art. 118bis modifié) en concours idéal avec les dispositions régissant le meurtre, l'assassinat, l'attentat à la liberté individuelle et l'inviolabilité du domicile.

VI. – Méconnaissance de l'honneur et des droits de famille des Luxembourgeois; violation de la IV^e Convention de La Haye art. 46).

1. Changement des noms, ordonnance du 31.1.1941 (Vobl. für Luxemburg 1941, page 146 N° 21). Par cette ordonnance tous les noms de l'état civil des Luxembourgeois ayant un aspect non germanique devaient être changés.

Par ordonnance du 26.9.1941 (Vobl. für Luxemburg 1941, page 407 N° 67) les citoyens luxembourgeois, dits de race juive, se virent imposés des prénoms déterminés.

2. Législation basée sur un prétendu racisme – ordonnance du 31.1.1941 (Vobl. für Luxemburg 1941, page 118 N° 16).

a) La conclusion de mariages fut sujette à des distinctions raciales et les défenses afférentes sanctionnées par des peines excessivement sévères. (Ordonnance du 5.9.1940 – Vobl. für Luxemburg 1940, page 10 N° 2.)

b) Par ordonnance du 29.7.1941 (Vobl. für Luxemburg 1941, page 325 N° 51) il fut défendu aux citoyens luxembourgeois dits de race juive, la fréquentation des bains, cafés, théâtres et en général de tous les lieux publics; de même le port d'un brassard distinctif leur fut imposé. Il leur était, en outre, défendu d'avoir des serviteurs dits aryens.

RESPONSABILITÉ. – Ces accusations portent contre tous les membres du Cabinet du Reich et plus particulièrement contre les Ministres de l'Intérieur et de la Justice comme auteurs et

co-auteurs; le Corps de Chefs politiques nazis (Jul. Streicher) comme auteurs intellectuels ainsi que les membres des SS à tous grades comme co-auteurs et complices.

VII. – La IV^e Convention de La Haye, en son art. 46 impose à l'occupant le respect de la vie de la population ennemie.

Jamais dans l'histoire cette obligation primordiale du droit des gens ne fut violée avec une sauvagerie pareille à celle dont usèrent les nazis envers la population luxembourgeoise.

1° Dispositions légales. Par ordonnance du 15.1.1941 (Vobl. für Luxemburg 1941, page 48 N° 6) des peines draconiennes furent instituées pour protéger et favoriser tant le parti national-socialiste que l'infime nombre de traîtres (Quislings) et leur organisation.

Une seconde ordonnance du 31.10.1941 (Vobl. für Luxemburg 1941, page 469 N° 73) fut édictée aux mêmes fins. Voir aussi l'ordonnance du 13.10.1941 (Vobl. für Luxemburg 1941, page 413 N° 68).

De nombreux Luxembourgeois furent en vertu de ces dispositions condamnés à mort sans qu'il soit possible en raison de la clandestinité de la procédure (vide supra B 1 in fine) de donner des chiffres exacts.

Les documents retrouvés établissent 500 exécutions.

2° L'institution par voie d'ordonnance du 2.6.1941 de la Gestapo (Vobl. für Luxemburg 1941, page 255 N° 39) et de la Kripo (Kriminalpolizei allemande) ordonnance du 2.4.1942 (Vobl. für Luxemburg 1942, page 131 N° 24) créèrent les cadres et l'organisation pour mettre hors la loi et transférer dans la plupart des cas sans jugement, les Luxembourgeois dans des pénitenciers et dans des camps de concentration.

4000 Luxembourgeois au moins furent victimes de ces policiers lâchés sur la population; le nombre des morts dans les camps de concentration peut être fixé à environ: 800, mais ce chiffre est susceptible d'augmentation au fur et à mesure de nouveaux décès, suites directes des sévices et des privations.

Dans ce chiffre ne sont pas compris les 700 Juifs Luxembourgeois qui furent emmenés vers l'est de l'Europe, notamment à Auschwitz et à Theresienstadt et dont une trentaine seulement est restée en vie.

3° Lors de l'introduction du service militaire obligatoire par les Allemands en août 1942, un mouvement de protestation général s'élevait dans le pays.

Les Allemands en prirent motif pour poursuivre avec férocité les Luxembourgeois conscients de leurs devoirs nationaux.

Un tribunal d'exception sommaire (Standgericht) composé de dignitaires de la Gestapo fut créé en vertu de l'état de siège «civil» par ordonnance du 31.8.1942 (Vobl. für Luxemburg 1942, pages 257 ss. Nos 50 et 51).

Les condamnations à mort prononcées par ce tribunal s'élevèrent à 21 sans compter une cinquantaine de Luxembourgeois qui furent mis à la disposition de la Gestapo aux fins de leur transfert dans les camps de concentration où beaucoup d'entre eux moururent dans la suite.

4° Pour mater la résistance des Luxembourgeois une autre mesure contraire au droit des gens et à la Convention de La Haye fut inventée par les Allemands et mise en oeuvre par ordonnance du 13.9.1942 (Vobl. für Luxemburg 1942 page 277 N° 55) ordonnant la transplantation d'une partie de la population luxembourgeoise (Umsiedlung).

7.000 personnes furent déportées en Allemagne orientale, en Pologne, en Tchécoslovaquie notamment à Boberstein, Mittelstein, Schreckenstein, Leubus, Wartha et Marklissa.

Le sort des déportés fut déplorable; privés de nourriture suffisante et de soins médicaux, beaucoup succombèrent aux fatigues et aux privations; d'autres rentrèrent au pays malades et infirmes.

Ajoutons, qu'environ 600 Luxembourgeois se virent infligés une expulsion du territoire grand-ducal jointe à une défense de séjour, les séparant ainsi de leurs familles et de leurs biens.

5° Si pendant l'occupation la population luxembourgeoise fut traitée avec cruauté, la réoccupation d'une partie du pays après sa libération (hiver 1944 – offensive Rundstedt) donna lieu à de nouvelles atrocités.

Des Kommandos de la Sicherheitspolizei zur besonderen Verwendung (z.b.V. – Gestapo) accompagnant l'armée, battirent la campagne occupée, arrêtaient de nombreux citoyens patriotes qu'ils tuèrent froidement; les cadavres mutilés furent retrouvés.

D'autres furent emmenés en Allemagne dans des camps de concentration.

On peut estimer qu'une centaine de personnes fut assassinée.

RESPONSABILITÉ. – Ces accusations portent contre tous les membres du Cabinet du Reich, notamment contre les Ministres de l'Intérieur et de la Justice ainsi que contre le Haut Commandement de l'Armée, des S.S. et de la Police, en outre, contre les services du Reichskommissar SS für die Festigung des Deutschtums comme auteurs et co-auteurs et les Chefs politiques du Parti comme auteurs intellectuels.

Au point de vue du droit pénal positif luxembourgeois ces faits tombent sous les dispositions du titre VIII livre II du Code pénal réprimant les crimes et délits contre les personnes. Notamment les articles 393 ss. et 434 ss.

VIII. – Méconnaissance des convictions religieuses, violation de l'art. 46 de la IV^e Convention de La Haye.

Par ordonnance du 29.11.1941 (Vobl. für Luxemburg 1941, page 514 N° 81) les Allemands se sont immiscés dans la célébration des jours de fête et des cérémonies religieuses.

Ajoutons à cela que par mesure de police beaucoup d'autres manifestations religieuses (tels que pèlerinages, processions, services funèbres pour les victimes des terroristes allemands, etc.) furent interdites.

Nombreux furent les Ecclésiastiques qui ont été poursuivis par l'occupant.

25 furent déportés en France

4 exilés en Allemagne

53 envoyés dans des prisons ou camps de concentration du nombre desquels beaucoup succombèrent.

Le culte israélite fut absolument prohibé.

RESPONSABILITÉS. – La responsabilité de ces faits incombe principalement aux Chefs et aux organes d'exécution des SS comme auteurs et co-auteurs, aux Chefs politiques du Parti comme auteurs intellectuels.

Au point de vue du droit positif luxembourgeois il y a lieu de relever surtout les dispositions de l'art. 142 du Code pénal réprimant les délits relatifs au libre exercice du culte.

IX. – En vertu de l'art. 48 de la IV^e Convention de La Haye il est interdit à l'occupant de prélever les impôts sur une nouvelle assiette.

Les Allemands ont violé cette stipulation en introduisant la législation fiscale allemande et en prélevant des impôts sur cette base, sans justification aucune

tirée du fait de l'occupation et de nécessités militaires.

Les ordonnances afférentes furent principalement les suivantes: du 30.9.1940 (Vobl. für Luxemburg page 17 N° 3) – ordonnance du 18.11.1940 (Vobl. für Luxemburg 1940 page 336 N° 59) – ordonnance du 25.11.1940 (Vobl. für Luxemburg 1940 page 348 N° 61) – ordonnance du 31.12.1940 (Vobl. für Luxemburg 1940 page 476 N° 77) – ordonnance du 20.2.1941 (Vobl. für Luxemburg 1941, page 117 N° 16).

RESPONSABILITÉS. – Cette accusation porte contre tous les membres du Gouvernement du Reich et plus spécialement contre le Ministre des finances.

En droit positif luxembourgeois le fait est réprimé par les art. 243 ss. Code pénal.

X. – La IV^e Convention de la Haye art. 50 défend l'imposition de peines collectives à raison de faits individuels.

A la moindre manifestation de protestation contre le régime imposé au pays, des arrestations à titre d'otage furent pratiquées par la Gestapo.

Lors de la suppression de l'Ortsgruppenleiter de Junglinster (Luxembourg) 10 jeunes gens se trouvant dans des prisons allemandes comme récalcitrants au service militaire, furent fusillés.

En outre, des amendes furent imposées entre autre à Luxembourg, Ettelbruck (RM 500.000), Bascharage (RM 250.000) etc. et le paiement fut obtenu à la suite de l'arrestation et de la détention de citoyens comme otage.

Conclusion finale:

Le présent rapport n'a pas la prétention d'épuiser la liste de tous les crimes commis par l'occupant. Il se rapporte dans ses grandes lignes aux stipulations des Conventions de la Haye dans lesquelles et l'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg figurent comme signataires.

Quant à son ordonnance il suit les articles des Conventions de la Haye de 1907 notamment de la III^e et de la IV^e Convention.

Le Gouvernement Grand-ducal se réserve expressément la possibilité d'amplifier et de compléter ces accusations.

Financial Times, 29.3.96.

Luxembourger set to make his presence felt

When EU leaders gather in TURIN today watch out for the tall young man with the spectacles. M^r Jean-Claude JUNCKER, Luxembourg's prime minister, is not a household name like President Jacques CHIRAC or Chancellor Helmut KOHL, but he is one of the most promising politicians of his generation and will make sure his voice is heard in the negotiations.

Being a protégé of M^r KOHL helps, and being a Luxembourger is something of an advantage, too. Since 1945, the Grand Duchy has produced several prominent Europeans, the latest being M^r Jacques SANTER, president of the European Commission, who was M^r JUNCKER's predecessor.

Yet the real reason M^r JUNCKER is worth watching lies in the nature of the IGC itself. Because it is a negotiation between national governments about revisions to EU treaties, each member state – including plucky little Luxembourg (population 450.000) – has a veto on the outcome.

In some areas, M^r JUNCKER will wield the veto as readily as the British or the French. He will insist on retaining Luxembourg's right to a commissioner in BRUSSELS. He will resist extending majority voting to fiscal policy because it would threaten the Grand Duchy's status as a withholding tax haven. And he will negotiate hard to maintain Luxembourg's voting weight in the decision-making Council of Ministers.

M^r JUNCKER, 41, knows a thing or two about IGC negotiations, having drafted much of the 1991 MAASTRICHT language on monetary union during the Luxembourg presidency of the EU. The son of a steelworker, he was educated at STRASBOURG University, and speaks fluent French, German and English.

Coming from a country twice overrun this

century by German armies, M^r JUNCKER finds no problem in supporting M^r KOHL's comment that political integration in Europe is about war and peace. He favours movement toward political unity, not just to prepare the ground for monetary union but also as a means of managing German power.

«Helmut KOHL is the last European, the keeper of the Holy Flame. If you look at the past 50 years, you should take the chance which Helmut KOHL is offering. The other Germans don't feel Europe in their bones like he does; and they won't cut a deal like he did on monetary union.»

M^r JUNCKER argues that institutional reform is also vital if the EU is to cope with its planned expansion to central and eastern Europe. In a more diverse Union of 20-plus members, some countries should be allowed to move ahead of the rest, to cooperate more closely in certain areas.

He singles out risks in the «variable geometry» favoured by France, Germany, the European Commission and the Benelux countries. «You might encourage the ideal of à la carte Europe, with only parts of Europe taking part in certain policies. You could also set a bad precedent for the east Europeans. Poland could take part in a common foreign policy, but what about Romania or Slovakia?»

Yet, on balance, he feels it is better to let those with the greatest ambitions move forward rather than being held back by recalcitrant member states. Asked about the UK's hardline stand in the IGC, M^r JUNCKER claims he has a soft spot for the British whose pragmatism and forthrightness remind him of his father.

I do not attack the British because I know other countries hide behind them. Right now, nothing is happening on social Europe. But you cannot blame the British be-

cause they are not involved [as a result of their opt-out on MAASTRICHT's social chapter on labour law].»

M^r JUNCKER also agrees with British criticism that MAASTRICHT promised more than the politicians could deliver, particularly on common foreign and security policy. It was *Etikettenschwindel* – a false label which failed to acknowledge that, in some sensitive areas, countries are simply not willing to cede sovereignty.

On monetary union, however, he has little time for UK criticism. Emu will happen on time in 1999, he says. It will be a political decision to be taken by the 15 heads of government in early 1998.

EU leaders will consider the recommendations from the European Monetary Institute and the Commission on which countries qualify, notably on public deficits which are supposed to be trimmed to 3 per cent of gross domestic product. But, hypothetically, «if Germany is 3,5 per cent, and France is 3,7 per cent, it's OK. You are not going to miss a historic opportunity over 0,4 per cent or so.»

Emu, concludes M^r JUNCKER, is the cement holding the European structure together. «Without Emu, it would be a catastrophe,» he declares, with a conviction which leaves no doubt about the high-level political commitment to the project.

Lionel Barber

Ein fester Kern von Ländern wirkt wie ein Magnet

LW-Interview mit Ehrenstaatsminister Pierre WERNER,
dem Vater der Europäischen Währungsunion;

– Samstag, 3. Februar 1996 –

LW: Herr WERNER, kürzlich fand in Brüssel ein sogenannter „Runder Tisch“ mit Währungsexperten aus ganz Europa statt. Sie haben ebenfalls daran teilgenommen. Die dreitägige Konferenz stand unter dem Motto „den Euro lieben lernen.“ Würden Sie sich denn zumindest „am Euro freuen?“

Pierre WERNER: Selbstverständlich würde ich mich freuen. Es wäre eine große Genugtuung für mich, wenn der Euro tatsächlich in der vorgesehenen Frist zum Tragen käme. Mit dem Namen Euro bin ich ganz zufrieden. Das Wesentliche ist jedoch nicht die Benennung, sondern der Inhalt. Wir müssen eine möglichst stabile Währung bekommen. Sie wird die wirtschaftlichen Chancen in der Europäischen Union für jeden gleich groß machen. Wenn man den Ländern zumutet, daß sie auf sämtliche protektionistische Maßnahmen verzichten, daß es also keine Belastungen an den Binnengrenzen mehr gibt, muß man ihnen auch die Chance geben, in einer Währungslandschaft zu operieren, die jedem gleiche Chancen bietet.

LW: Der nach Ihnen benannte „Werner-Plan“ steht heute in jedem Lexikon. Könnten Sie diesen Plan aus dem Jahr 1970 kurz erläutern?

Der Werner Plan als Grundlage

Pierre WERNER: Wenn man den im Vertrag von Maastricht niedergelegten Plan gelesen hat, dann weiß man, was auch im Werner-Plan bereits enthalten war. Dies hat mir auch Jacques DELORS einige Male bestätigt. Das erste Papier, das man in seiner Arbeitsgruppe gelesen hat, sei mein Plan gewesen. Es handelt sich jetzt ebenso wie damals um einen Stufenplan. Damals war eine Frist von zehn Jahren gesetzt worden. 1972 wurde auf dem Pariser Gipfeltreffen noch einmal bestätigt, die neue Währung bis 1980 zu schaffen. Die Art und Weise des Vorgehens war praktisch die gleiche. Auch damals war schon eine erste Etappe in Gang gesetzt worden. Der Stufenplan wurde dann aber gestört durch den Zusammenbruch des internationalen Währungssystems und die Ölkrise. Als wir am

1. Januar 1974 in die zweite Stufe eintreten sollten, war dann eine Mehrheit von Mitgliedsstaaten nicht einverstanden. Sie glaubten, es sei verfrüht. Um bei den Parallelen zu bleiben: Man muß zu einer Konvergenz der Wirtschafts-, Konjunktur- und zum gewissen Teil auch der Außenpolitik gelangen. Ein Unterschied besteht darin, daß wir damals nicht in der Lage waren, zu sagen, wie das Statut einer Europäischen Zentralbank aussehen könnte.

LW: Die Währungsunion ist damals aus den Gründen, die sie genannt haben, verschoben worden. Auch heute gibt es täglich Äußerungen von Politikern und aus der Hochfinanz über ein Verschieben der Währungsunion, weil sich 1998 vermutlich nicht allzu viele Länder qualifizieren werden. Halten Sie es für besser, mit einigen wenigen Ländern wie den Benelux-Staaten, Deutschland und Frankreich anzufangen oder müssen mehr Länder am Start beteiligt werden?

Pierre WERNER: Hier sind eine ganze Anzahl von Erwägungen zu führen. Der jetzige Vorschlag unterscheidet sich von dem vorherigen dadurch, daß das Vorgehen in einem internationalen Vertrag niedergelegt ist, der von den nationalen Parlamenten ratifiziert worden ist. Die Bestimmungen sind auch sehr detailliert. Man hat dem Maastrichter Vertrag ja vorgeworfen, daß er nicht leserlich wäre. Aber was die Wirtschafts- und Währungsunion (WWU) angeht, so kann man diesen Vorwurf bestimmt nicht erheben. Wir sind rechtlich gebunden, alles so durchzuführen, wie es im Vertrag steht. Man soll also nicht abweichen. Schon das Beispiel Zollunion hat gezeigt, daß es ein Vorzug ist, sich genau an die Fristen zu halten. Bei der Zollunion haben wir es geschafft, die Fristen sogar ein Jahr vorzuziehen. Das Einhalten der Daten ist auch eine Frage der Glaubwürdigkeit.

LW: Sie treten demnach für ein striktes Einhalten des Zeitplans ein...

Jetzt ein starkes Signal setzen

Pierre WERNER: Ja, denn hinzu kommen die Frustrationen, die wir auf internationalem Gebiet, insbesondere in der

Jugoslawien-Krise erfahren haben. Jetzt ist es notwendig, ein starkes Signal zu setzen. Meine Befürchtung besteht darin, daß, wenn wir jetzt die WWU zu lange treiben lassen, man auch in anderen Politikbereichen wieder Vorbehalte erhebt, die den ganzen Einigungsprozeß für Jahre zurückwerfen. Man spricht im Moment von einer leichten Rezession. Sogar in der Bundesrepublik werden Befürchtungen laut. Man muß dem Abbau von Arbeitsplätzen entgegenreten. In der internationalen Wirtschaft sind starke Änderungsvorgänge im Gange. In Asien und anderswo sind starke Wirtschaften entstanden, die starke Konkurrenten für Europa geworden sind. Wenn Maßnahmen getroffen werden müssen, dann müssen sie konvergent genommen werden. Eine allgemeine politische Orientierung muß dann sämtliche EU-Mitgliedstaaten binden. Die einzelnen Länder sind nicht imstande, in der Weltwirtschaft die Rolle zu spielen, die der Union als Ganzes zukommt, die der erste Wirtschaftspartner in der Welt sein müßte. Ich trete für einen starken Kern von Partnerländern ein, der gemäß dem Vertrag die Sache durchsetzt... Ich rechne zwar mit Schwierigkeiten mit den Ländern, die die Bedingungen noch nicht erfüllen, doch wenn erst einmal ein Kern da ist, wird er sich wie ein Magnet auf die Politiken der anderen Länder auswirken. Diese werden dann schneller in die Union geführt werden, als man sich es heute vorstellt.

LW: Das einfachste Mittel, den Kreis der Teilnehmer zu erweitern, wäre eine Lockerung der Maastrichter Stabilitätskriterien. Wäre es wirklich ein Unglück für die Wirtschaft Europas, wenn der „Euro“ nicht ganz so stabil wie die D-Mark wäre?

Das Vertrauen des Bürgers gewinnen

Pierre WERNER: Allgemein bin ich für starke Währungen. Ich halte nichts davon, durch Aufweichungen Vorteile gegenüber den Nachbarländern zu erlangen. Man sieht, daß die Länder mit den stärksten Wirtschaften auch die stabilsten Währungen haben. Auch eine europäische

Währung muß immer stabil sein. Aber die Währungspolitik muß an der allgemeinen wirtschaftlichen Lage in der Welt und in Europa ausgerichtet werden, damit die Probleme gelöst werden können. Natürlich spielen auch die Haushalts- und Fiskalpolitik eine wesentliche Rolle. Die Währung ist immer nur das Spiegelbild der Wirtschaft. Ich glaube nicht, daß sich ein Zeitpunkt finden ließe, an dem man die Europawährung besser machen würde. Ich beobachte die monetären Bewegungen in der Welt schon seit mehr als dreißig Jahren und stelle fest, daß es den Augenblick, an dem die Bedingungen hundertprozentig gegeben waren, nie gegeben hat. Man muß den Sprung einfach wagen.

LW: Auf der Brüsseler Konferenz sagten sie, Währung sei Vertrauenssache...

Pierre WERNER: Richtig, Währung ist Vertrauenssache. Wenn das Vertrauen nicht hundertprozentig ist, kann man die Währung so stark untermauern, wie man will, aber dann geht es nicht. Es ist also wichtig, die Bürger dafür zu gewinnen.

LW: Inzwischen wird in Ländern wie Frankreich und Deutschland der Vorwurf erhoben, daß ein striktes Einhalten der Konvergenzkriterien zum Abbau des sozialen Systems führen muß, weil der Staat sich kaum noch verschulden darf. Teilen Sie diese Ansichten?

Pierre WERNER: Ich akzeptiere die Maastrichter Kriterien, hätte sie aber in einem oder anderen Fall nuanciert. Aber darauf will ich nicht näher eingehen. Man muß das einhalten, was im Vertrag steht. Doch einige Margen unterliegen Interpretationen, die es ermöglichen sollen, auftretende Probleme auf die vorteilhafteste Weise zu lösen.

LW: Was halten Sie von dem Stabilitätspakt, den der Bonner Finanzminister Theo WAIGEL vorgeschlagen hat?

Der Stabilitätspakt steht bereits im Vertrag von Maastricht

Pierre WERNER: Eigentlich steht der Stabilitätspakt bereits in dem Vertrag selbst drin. Darauf kann man sich auch später immer berufen. Auf der anderen Seite muß sich eine Politik, ob Fiskal-, Haushalts- oder Währungspolitik, stets anpassen an die jeweiligen großen wirtschaftlichen Entwicklungen. Deshalb kann man nicht alles im voraus bestimmen. Die Zentralbank kann nicht rein technische Beschlüsse fassen, die die wirtschaftliche Entwicklung ignorieren. Das will nun nicht heißen, daß ich ein Anhänger von Keynes bin. Eine Währung spielt ihre Rolle bei der Gestaltung der Wirtschaftspolitik, und dieses Spiel muß harmonisch verlaufen.

LW: Herr WERNER, würden Sie eine Prognose wagen: Ab wann werden Sie ihre Einkäufe in der Stadt in "Euro" bezahlen?

Pierre WERNER: Ich glaube daran, daß dies im Jahr 2001 oder 2002 sein wird. Nach den jüngsten Erklärungen, die in den EU-Ländern abgegeben werden, nehme ich an, daß dies möglich ist. Ich finde sogar, daß die zwei Jahre, die man für Umtausch und Ausgabe der Münzen und Banknoten vorsieht, zu lang ist. Bei den Mitteln, die wir heute haben, z.B. durch die Informatik und Kommunikationsmittel, müßte dies schneller gehen können. Ich rechne auch mit einem Druck der öffentlichen Meinung. Wenn einmal alles fest dasteht, und der erste Schein liegt vor, dann will ihn jedermann so schnell wie möglich haben. Dann wird der Druck entstehen, so daß man die Umstellung schneller durchführen wird.

LW: Herr WERNER, befürchten Sie negative Auswirkungen durch die Wäh-

rungsunion auf den Finanzplatz Luxemburg, an dessen Entstehung Sie ebenfalls einen entscheidenden Anteil hatten?

Eine andere Ausgestaltung des Finanzplatzes Luxemburg

Pierre WERNER: Die Währungsunion wird auf alle Bankenplätze Auswirkungen haben. So werden Umstellungen erforderlich, z.B. bei Devisenwechseln. Wir werden eine ganz andere Ausgestaltung bekommen. Andererseits ergeben sich auch ungeheure neue Möglichkeiten, auch für den Bankenplatz Luxemburg. Aber wir müssen darauf achten, daß wir mit der Nase vorn bleiben, so wie wir das in der Vergangenheit getan haben. Wir hatten z.B. die ersten internationalen Anleihen in der europäischen Rechnungseinheit, Euro-Devisen, die in Luxemburg heimisch geworden sind. Etwas Ähnliches muß man sich jetzt einfallen lassen. Ich glaube also an den Fortbestand des Finanzplatzes Luxemburg. Aber der Rahmen für die Abwicklung des Finanzgeschäfts wird ein neuer sein. Wenn die Union als Ganzes eine kapitalstarke Währungszone ist, werden sich gute Möglichkeiten ergeben. Ich setze voraus, daß eine adäquate Politik des Sparförderns gemacht wird und daß keine Maßnahmen getroffen werden, die die finanziellen Möglichkeiten, die die Union haben wird, zunichte machen. D.h. die Eurowährung wird auch Kapital aus Drittländern anziehen. Der Euro wird auch mit dem Dollar konkurrieren.

LW: Herr WERNER, wir bedanken uns für dieses Gespräch.

Ehrenstaatsminister **Pierre WERNER** im Gespräch mit LW-Europa-Redakteur Gerd WERLÉ, im "LUXEMBURGER WORT" vom 3.2.1996

UNE RECHERCHE TRANSFRONTALIÈRE

«QUI CONSTRUIT L'EUROPE AUTREMENT»

La mondialisation des processus de production et d'échanges et la construction européenne ne cessent d'accroître les contradictions. Des tentatives de réponse sont apportées par l'institutionnel. Mais leurs caractéristiques sont d'être mécanistes et coupées des populations.

L'espace Sarre-Lorraine-Luxembourg n'échappe pas à ces tensions. Jean MONNET, un des pères de l'Europe, disait: "Si je devais reprendre la construction européenne, je commencerais par la culture", c'est-à-dire par les citoyens(nes) et avec eux. Mais pour ce faire encore faut-il que la société – et en premier lieu les responsables politiques – fassent de ce principe une priorité et que dans ce cadre, elle autorise des recherches fondamentales et pluridisciplinaires non inféodées à l'argent ou à une quelconque idéologie.

Mais ce n'est pas tout: la construction européenne culturelle prônée par Jean MONNET ne peut être efficace si on n'étudie pas la culture salariale et ses rapports à l'économique, au politique et à la société toute entière.

Tel sera l'objet du projet de recherche sur lequel le CRIDOR travaille en coproduction avec d'autres partenaires scientifiques lorrains et européens.

A l'évidence, nous ne pouvons pas mettre

en oeuvre une recherche pluriannuelle sur l'ensemble du salariat transfrontalier. C'est pourquoi, nous proposons de commencer par le salariat des industries de base et de transformation (sidérurgie, mines, automobile). Pourquoi ce choix? Parce qu'il faut bien commencer par un bout, certes, mais surtout parce que les recherches sur ce salariat sont peu nombreuses.

Aucune ne s'est intéressée aux réalités et expressions de ce salariat, vis-à-vis non seulement des stratégies mondiales des groupes (et de leurs conséquences) pour lesquels il travaille, mais aussi des politiques économiques régionales à leur encontre.

Nous tenterons donc de travailler ces questions avec la méthodologie scientifique mise au point par le CRIDOR et en action sur la recherche en cours dans la vallée de l'Orne moyen.

Pour cette recherche transfrontalière (et non lorraine sur l'espace concerné), il a été décidé de créer un Conseil Scientifique Pluridisciplinaire Transfrontalier qui aura pour responsabilité de conseiller les travaux des chercheurs luxembourgeois, belges, allemands et lorrains réunis dans un Groupe de Recherche Pluridisciplinaire.

Les axes de travail annuels et les sites à étudier font l'objet d'un examen par le

Conseil Scientifique et seront rendus publics.

Enfin, un groupe de réflexion transfrontalier regroupant des responsables socio-économiques, syndicaux et politiques sera institué.

Tout au long du programme de recherche (1997/2000), il dialoguera avec le Conseil Scientifique et le Groupe de Recherche par l'intermédiaire de séminaires.

Dans le prochain "Critères" nous pourrions, je l'espère, présenter de façon détaillée cette recherche inédite, sa méthodologie, les membres du Conseil Scientifique et l'avancée des négociations avec les partenaires publics et privés que nous inviterons à s'associer à ce travail collectif utile à tous.

Yves MAGRINELLI

Coordinateur

Dans "CRITÈRES" No 4/mars 1996
Publication CRIDOR: Centre Régional et International de Documentation et de Recherche (THONVILLE)

Le Monde, 13.2.1996

Portugais et Luxembourgeois côte à côte dans le Grand-Duché

Un élément statistique perturbe actuellement le climat bucolique du Luxembourg. Ce n'est, bien sûr, pas le chiffre du chômage, dérisoire, quoique en augmentation d'un demi-point de temps en temps, pour s'établir aux environs de 3%. Ce n'est pas non plus le niveau de l'épargne, goulûment placée par les investisseurs étrangers dans l'une ou l'autre des deux cents banques de la capitale. Encore moins l'indice de pollution, quoique, du fait des soixante mille frontaliers qui viennent travailler de France, de Belgique ou d'Allemagne, l'asphyxie guette deux fois par jour les entrées de la ville. Non, le chiffre qui suscite la perplexité de la classe politique est le nombre d'étrangers. Il est élevé.

Pour une population de 400 000 personnes, on compte 130 000 résidents étrangers. Un habitant du pays sur trois, autrement dit, n'est pas luxembourgeois. En ajoutant les frontaliers, la population active est majoritairement composée d'étrangers (53%), qu'ils soient «eurocrates», travailleurs immigrés ou employés de banque.

A ce rythme, selon les statistiques officielles publiées en décembre 1995, les Luxembourgeois seront minoritaires en leur pays dans cinquante ans. Soulagement sans bornes: ces expatriés sont chrétiens. Une «chance», expliquent les Luxembourgeois, en racontant avec une sorte de candeur comment le gouvernement

avait envisagé un accord d'immigration avec la Tunisie en 1975 pour remplacer les Italiens. Accord qui n'a jamais été appliqué, et c'est comme cela que les Portugais sont arrivés.

Dans le laboratoire de l'Europe sans frontières qu'est le Grand-Duché, la commune de Larochette fait figure d'avant-garde. Les Luxembourgeois y sont désormais minoritaires. Sur 1650 habitants, la secrétaire de mairie recense 57,4% d'étrangers. Et 672 Portugais pour 686 Luxembourgeois. Le village se situe à l'orée de la «petite Suisse luxembourgeoise», à 27 kilomètres de la capitale, passée la forêt grand-ducale où la cour vient parfois chasser le cerf ou le chevreuil. Pierre

Weis est «bourgmestre» de Larochette depuis cinq ans. Entre deux «réunions échevinales», il est ingénieur technicien des autoroutes. Au pied des murailles dentelées de la maison de Créhange, le château fort de Larochette, on s'attend à croiser une Frédégonde médiévale sur son cheval. Mais c'est le maçon Daniel Cardoso qui surgit, de retour du travail qui le réveille dès 5 heures du matin.

Les Portugais ont commencé à arriver dans cette vallée à la fin des années 60, «parce que c'était joli», comme dit Daniel Cardoso, le pionnier. A Larochette, ils se sont installés dans les maisons de la rue Mersch délaissées par les ouvriers luxembourgeois que le textile n'employait plus. Aujourd'hui, ils possèdent leurs maisons, dûment rénovées, plusieurs cafés où l'on sert des *scampi* et les deux épiceries du village, les autres ayant fermé. Pour Daniel Cardoso, il est logique que les «épiceries luxembourgeoises» aient plié bagages. Elles n'ont pas su s'adapter à la loi du marché. Le client ne pouvait y trouver ni sardines ni pain portugais. Quant aux «haricots luxembourgeois», ils étaient «importés du Maroc» et durs comme des pierres. Au moins sa soeur, qui tient le magasin Les Caves du Portugal, fait tout venir du pays, même les pommes de terre.

Au fil des années, les deux communautés ont trouvé un *modus vivendi* qui a évité les incidents. «L'intégration est absente. Simplement, on vit harmonieusement les uns à côté des autres», résume le maire. Les Portugais ont monté leur club de football, les Lusitanos. Ils ont également leur messe. C'est même la grand-messe du dimanche à l'église Saint-Donat, désormais dite en portugais par le padre Renato, alors que la messe en luxembourgeois se tient le samedi. Les mariages et enterrements portugais sont organisés directement par la communauté.

S'il fallait caricaturer, on verrait donc d'un côté une vie animée, très communautaire, voire autarcique. Et un grand mélange de générations au café Fielser Stuff, avec des joueurs de cartes et deux télévisions qui hurlent des programmes différents. «Quand ils sont ensemble, les Luxembourgeois sont dans une chapelle. Nous, on parle trop et très fort. C'est une foire. Mais on commence à se comprendre», dit Daniel Cardoso.

De l'autre côté, ce serait plutôt l'amertume, les reproches à mots couverts. Aucune polémique agressive, mais on s'interroge: une «certaine limite» ne serait-elle pas atteinte? Ne conviendrait-il pas d'engager une «réflexion nationale»? Doté du revenu par habitant le plus élevé du monde, le Grand-Duché n'a engendré nulle extrême droite féroce, et le petit parti Nazonal Bewegung, qui avait cru pouvoir faire carrière sur des thèmes anti-européens et anti-immigrés, vient de s'auto-

dissoudre. De peur d'être accusés de racisme dès qu'ils évoquent des questions de proportion de population, les Luxembourgeois récriminent peu, mais ils rappellent souvent ce que dit la devise du pays: «*Mir wëlle bleiwen wat mer sinn*» (nous voulons rester ce que nous sommes). En même temps, ils n'ignorent pas qu'ils n'ont pas le choix. Les étrangers contribuent largement au financement du système de retraites. A force de voir importer de la main-d'oeuvre, les économistes en viennent à s'interroger sur cette course en avant. Ils citent l'exemple de l'entreprise japonaise TDK, qui s'est implantée l'an dernier. Sur huit cents employés, cinquante seulement sont luxembourgeois. «*On crée des emplois pour les frontaliers. Juste pour entretenir la machine économique et maintenir à un niveau élevé les acquis de notre protection sociale. Va-t-on pouvoir continuer?*», s'inquiète un expert.

A Larochette, les reproches à mots couverts concernent l'installation de l'agence de l'Uniao de Bancos Portugueses, alors qu'il y a déjà plusieurs banques luxembourgeoises. Ou la sous-représentation portugaise parmi les pompiers (un seul sur trente volontaires). «*Ils ne s'identifient pas au village, c'est un peu mal vu*», explique le médecin, René Rischette. Davantage que leur nombre, c'est le refus des Portugais d'adopter la nationalité qui choque les Luxembourgeois. Même la deuxième génération n'adhère pas, et il n'y a que cinq ou six naturalisations par an dans la commune. Pour Isabel Nascimento, vingt-quatre ans, c'est une question de principe. Titulaire de tous les diplômes requis, elle pourrait être institutrice si elle optait pour la nationalité luxembourgeoise. Elle refuse. «*On parle sans cesse de l'Union européenne. Pourtant, on continue à refuser un poste à cause de la nationalité. Pour moi, changer serait une trahison.*» Son attitude est jugée «ve-xante» par certains Luxembourgeois, qui citent l'exemple des cent trois Vietnamiens «*qui sont venus comme boat-people et qui sont tous luxembourgeois*». Mais Isabel persiste: «*Je ne veux pas faire n'importe quoi pour avoir un emploi. La société luxembourgeoise est très attachée à l'argent. On se détache des valeurs de la famille. Mes racines sont là-bas.*» Isabel a tenté l'an dernier de retourner au Portugal pour exercer. Mais son diplôme de lettres modernes n'a pas été homologué.

La moyenne d'âge du village est de 19,6 ans. L'école est devenue trop petite et les enfants sortent par roulement dans la cour de récréation. En primaire, l'Europe des citoyens n'est pas compliquée. Les écoliers sont polyglottes sans le savoir. Quand François parle à sa voisine Amandine, il s'exprime en français. Avec Joao, il emploie le dialecte luxembourgeois. Mais Paul Flies, le directeur de

l'école, s'inquiète. Depuis que le village capte le canal international de la télévision portugaise, l'allemand est en perte de vitesse. Encouragées par Lisbonne, les associations d'immigrés font pression pour que les Portugais puissent suivre une «filiale francophone» particulière, moins ardue pour eux que la scolarité bilingue avec rédactions en allemand. «*Etant majoritaires, ils finiront par obtenir satisfaction*», soupire le directeur.

Pour la plupart des Luxembourgeois, ce serait une concession grave. Une fracture identitaire dans un pays qui se veut au carrefour «*des mondes latin et germanique*». Renoncer à l'allemand obligatoire pour tous, proteste le maire de Larochette, ce serait «*risquer de devenir comme la Belgique, un pays divisé*». Mais là aussi le système comporte des absurdités. «*On refuse un CAP de boulanger à un élève qui a raté l'examen d'allemand. Et en même temps on importe un boulanger de Longwy qui ne parle que français*», relève Serge Kollwelter, qui dirige l'association de soutien aux immigrés (ASTI).

Depuis le 1^{er} janvier, les Luxembourgeois souffrent d'un nouveau recul de leurs privilèges. Les Portugais ont désormais le droit de vote aux municipales, en vertu du traité de Maastricht. Le Luxembourg a obtenu des dérogations qui limitent sérieusement la portée des principes inscrits dans le traité, dès lors que la proportion de non-ressortissants dépasse 20%. Ainsi, les étrangers ne seront pas éligibles aux postes de bourgmestre ou d'adjoint. Ils devront être résidents depuis plus de six ans.

Aucune liste ne pourra comporter plus de 50% d'étrangers... Et, au conseil municipal, on devra obligatoirement parler le luxembourgeois, un dialecte mosellan instauré langue officielle en 1984 seulement, comme sous l'urgence de la préserver. «*Imaginez que j'aie un Portugais et un Néerlandais au conseil municipal, bougonne le maire de Larochette. On peut être généreux, mais il ne faut tout de même pas créer des situations babylo-niennes!*»

A trois ans des prochaines municipales, le village est politiquement des plus tranquilles. Seuls soixante-dix-sept étrangers se sont fait inscrire pour l'instant sur le registre électoral. Et Daniel Cardoso, qui est membre du Parti socialiste luxembourgeois, n'affiche pas de prétentions déraisonnables. «*Pour être bourgmestre, dit-il, il faut au moins bien parler la langue et prendre la nationalité. On ne peut pas avoir le coeur de deux côtés.*»

Mais déjà les Portugais ont le sentiment d'être nettement mieux écoutés. La preuve, les Lusitanos ont désormais le droit de s'entraîner sur le terrain de football municipal, tout comme l'équipe subventionnée par la mairie.

Prix d'excellence européen en matière économique, le Luxembourg n'est pas le seul à avoir réussi à détourner les dispositions du traité de Maastricht sur la citoyenneté qui visaient à donner à cinq millions d'expatriés européens le droit de participer à la démocratie locale dans leur lieu de résidence. Si quelques bons élèves, comme la Grande-Bretagne, ont décidé de

se conformer strictement au traité européen, s'il y a des précurseurs, comme le Danemark, l'Irlande ou les Pays-Bas, qui ont admis depuis longtemps le droit de vote de tous leurs étrangers aux municipales, plusieurs pays restent à la traîne, arguant de leur «spécificité».

En France, où 1,1 million d'étrangers sont concernés, dont près de la moitié de Portugais, Charles Pasqua avait réussi à retarder l'entrée en vigueur de la directive européenne au 1^{er} janvier 1996, soit après les municipales. Pour les prochaines élections, en 2001, Paris ne pourra éviter d'accorder le droit de vote et d'éligibilité

aux étrangers, mais ils seraient exclus des fonctions de maire et d'adjoint, selon un projet de loi d'août dernier qui n'a pas encore été adopté par le Parlement. Quant à la Belgique, elle a fait une lecture encore plus personnelle de la «clause luxembourgeoise». Dans certaines communes flamandes où ils «pèsent» pour plus de 20%, les étrangers se verront soumis à des conditions de résidence plus restrictives que dans le reste du pays. Francophones, ces nouveaux électeurs risqueraient en effet d'influencer le résultat de l'élection...

Corine LESNES

«WELT AM SONNTAG», 31.3.96

“Europas reichstes Land geizt nicht mit Historie, Natur und Lebensart”

Luxemburg - Hochburg des Geldes und der Euro-Bürokratie. Wer hinfährt, hat Geschäftliches vor. Doch einige suchen dort in der Mitte unseres Kontinents auch Ruhe und Erholung.

Europas Herz ist grün! Dichte Wälder und saftige Weiden bestimmen die Landschaft, zerfurcht von tief eingeschnittenen Flußtäälern. Und – Luxemburg ist das reichste Land Europas. Obwohl man es nicht vermuten würde. Sicher, die kleinen Dörfer sehen nett und adrett aus. Die Straßen sind gut, und auch an den gepflegten Autos mit dem Nationalitätszeichen "L" ist zu erkennen, daß hier keine Armut herrscht. Luxemburg ist durchaus eine Parallele zur Schweiz, wo sich der Wohlstand ebenfalls nicht beim Vorbeifahren erkennen läßt.

Eine "Schweiz" gibt es allerdings auch in Luxemburg, die "Kleine Luxemburger Schweiz", deutsch-luxemburgischer Naturpark gleich hinter der Grenzstadt ECHTERNACH. Sie ist berühmt für ihre Sandsteinfelsen, die bizarr zwischen den Baumspitzen herausragen. Herrliche Wanderwege führen zu Höhlen und Aussichtspunkten, über Bäche und an spitzen Felsnadeln vorbei. Im Sommer mag hier ein buntes Treiben sein, denn vor allem Kinder mögen die abenteuerliche Gegend. Jetzt im Frühling aber treffen wir nur wenige Wanderer.

Was in Feld und Flur wächst und gedeiht, findet sich auf den Speisekarten der Restaurants wieder. Nirgendwo sonst gibt es so viele ausgezeichnete Restaurants in Relation zur Bevölkerungszahl: Zwei 2-Stern- und zehn 1-Stern-Restaurants kennt der aktuelle MICHELIN-Führer. Gekocht wird französisch, doch die

Portionen sind deutsch, eine der glücklicheren Folgen für das kleine Land, das immer zwischen den beiden Großmächten lavieren mußte.

Dem düstersten Kapitel dieser Auseinandersetzung ist das historische Museum von DIEKIRCH gewidmet. Es dokumentiert die Ereignisse der Ardenenoffensive im Winter 44/45. Kleinere Kriegsmuseen gibt es in fast jedem Ort. Aber das Diekircher Museum ist nicht nur das umfangreichste, sondern mit seinen lebensgroßen Dioramen auch das beeindruckendste.

Die bizarren Ruinen von Schloß BEAUFORT zeugen davon, daß in Luxemburg Politik seit jeher auch mit militärischen Mitteln durchgesetzt wurde. Symbolhaft steht BEAUFORT für die rund 80 Burgen, Schlösser und Adelsitze, die fast alle zu besichtigen sind.

CLERVAUX mit seinem schneeweißen Schloß liegt wie eine Miniatur im engen Tal. Der pittoreske Ort ist ein Touristenmagnet mit Straßencafés und Restaurants, Souvenirgeschäften und Hotels. Wichtigste Sehenswürdigkeit aber ist die Ausstellung "The Family of Man", über 500 Schwarz-weiß Fotos aus aller Welt.

Am Ufer der Sauer, dem Grenzfluß zu Deutschland, liegt die ehemalige Benediktinerabtei des heiligen Willibrord in ECHTERNACH. An Pfingsten strömen Tausende auf den Marktplatz zur berühmten "Springprozession". Rhythmisch hüpfen die Prozessionsteilnehmer dabei zum Grab WILLIBRORD's.

In WASSERBILLIG, wo die Sauer in die Mosel mündet, beginnt die Luxemburger

Weinstraße. In allen Winzerorten sind Kellereien und Produktionsanlagen zu besichtigen. Und anschließend wird "geprobt" in urigen Weinkellern.

Moselwein kennt man. Luxemburger Mosel allerdings sind in Deutschland selten zu bekommen. Obwohl von deutschen Weinbergen nur durch den Fluß getrennt, erinnern die trockenen Luxemburger Weine geschmacklich eher an elsässische Tropfen denn an die lieblichen deutschen Moselweine. Nehmen Sie sich einen Vorrat mit nach Hause, seit dem Wegfall der Grenzkontrollen ist das ganz legitim. Am Ende der Weinstraße in SCHENGEN erinnert eine kleine Tafel daran, daß auf einem Moselschiff vor dem Ort die Regierungschefs der Benelux-Staaten, Frankreichs und Deutschlands im "Schengener Abkommen" 1985 die Aufhebung der Grenzkontrollen beschlossen.

"Minett", minderes Land, heißt ausgerechnet das "Ruhrgebiet" Luxemburgs, das bis in die siebziger Jahre hinein mit seinen Eisenerzgruben und Stahlwerken den Wohlstand des Landes schuf. Der "Train 1900", eine Oldtimerdampflokomotive, die sonntags zwischen PETANGE und RODANGE verkehrt, erinnert an die Anfänge des Bergbaus.

Seinen heutigen Reichtum verdankt das Land den unzähligen Banken und Niederlassungen in LUXEMBURG-Stadt. Eintausend Jahre hat das "Gibraltar des Nordens" auf dem felsigen Buckel. Doch die Hauptattraktion, die gewaltigen Kasematten, die die Stadt wie einen Schweizer Käse unterhöhlen, legten erst die Österreicher vor rund 200 Jahren an. In den unterirdischen Gängen, Sälen und Gewölben

konnten Tausende von Soldaten untergebracht werden, die meterdicken Felsmauern umgaben Bäckereien, Schlachthäuser und Werkstätten. 1867 wurde die Festung geschleift und der Rest dann später den Touristen überlassen.

"Pless" heißt der Place d'Armes im Volksmund. Er ist der Treffpunkt überhaupt. Man hört Portugiesisch und Italienisch, Englisch und Französisch, Deutsch und das mit ihm im Ursprung gemeinsame Lëtzeburgesch, seit 1984 offizielle Landessprache.

Die Rue CHIMAY hinunter geht es auf die Aussichtsterrassen der Place de la Constitution mit der Statue der "Gëlle Fra", der goldenen Frau. Über das tiefe Tal mit der Unterstadt folgt das Auge der gewaltigen Brücke hinüber zur Oberstadt. Luxemburg, auch Stadt der Brücken, 110 verbinden die einzelnen Stadtteile mit-

einander. Vor dem Portal der Liebfrauenkathedrale zeigen Kinder mit ihren Skateboards waghalsige Sprünge und verdienen sich von den Schaulustigen ein paar Francs. In der Krypta steht der Sarkophag Johanns des Blinden, Graf von Luxemburg und König von Böhmen. Erst nach einer 600jährigen Odyssee kam er hier 1946 endlich zur Ruhe. Die Krypta ist auch Beicht- und Gruftkirche der großherzoglichen Familie. Zwei wappentragende Bronzelöwen bewachen die Fürstengruft.

Vor dem großherzoglichen Palast steht starr der Wachsoldat und läßt sich zum hundertsten Mal von Kindern fürs Foto flankieren. Der Kalksteinbau erstrahlt in neuem Glanz, seit er für 1995 herausgeputzt wurde, als LUXEMBURG Kulturhauptstadt war. Steile Treppen führen in die Altstadt. Ein verwitterter Schriftzug am Erker der Brasserie Casemate verrät: "Mir wölle bleiwe war mir sin" (wir wol-

len bleiben, was wir sind). Motto der Luxemburger.

Der "Petrusse-Express", eine Touristenbahn, bringt uns ratternd hinunter ins Tal. GRUND heißt dieser Ortsteil und er hat sich zum Szenetreff gemausert. Eine Reihe origineller Kneipen, Bistros und Restaurants machen hier den Abend kurzweilig, bis zur Sperrstunde um 1 Uhr früh.

Geradezu langweilig wirkt dagegen das nüchterne "Europaviertel" auf dem Kirchbergplateau, das in den 60er Jahren als drittes Zentrum der Europäischen Union neben BRÜSSEL und STRASSBURG entstand. Spannend ist allein die Vision des Luxemburgers Robert SCHUMAN, an der hier über 8000 Menschen arbeiteten, die Idee von den Vereinigten Staaten von Europa.

von Manfred RUOPP

* * *

Das ist die erste Seite des Buches, das ich gerade gelesen habe. Es ist ein sehr interessantes Buch, das ich sehr gerne gelesen habe. Ich habe es sehr gerne gelesen und ich finde es sehr interessant. Ich habe es sehr gerne gelesen und ich finde es sehr interessant. Ich habe es sehr gerne gelesen und ich finde es sehr interessant.

Das ist die zweite Seite des Buches, das ich gerade gelesen habe. Es ist ein sehr interessantes Buch, das ich sehr gerne gelesen habe. Ich habe es sehr gerne gelesen und ich finde es sehr interessant. Ich habe es sehr gerne gelesen und ich finde es sehr interessant. Ich habe es sehr gerne gelesen und ich finde es sehr interessant.

Das ist die dritte Seite des Buches, das ich gerade gelesen habe. Es ist ein sehr interessantes Buch, das ich sehr gerne gelesen habe. Ich habe es sehr gerne gelesen und ich finde es sehr interessant. Ich habe es sehr gerne gelesen und ich finde es sehr interessant. Ich habe es sehr gerne gelesen und ich finde es sehr interessant.

Europas reichstes Land geht ab mit „Historie, Natur und Lebensart“

Das ist die vierte Seite des Buches, das ich gerade gelesen habe. Es ist ein sehr interessantes Buch, das ich sehr gerne gelesen habe. Ich habe es sehr gerne gelesen und ich finde es sehr interessant. Ich habe es sehr gerne gelesen und ich finde es sehr interessant. Ich habe es sehr gerne gelesen und ich finde es sehr interessant.

Das ist die fünfte Seite des Buches, das ich gerade gelesen habe. Es ist ein sehr interessantes Buch, das ich sehr gerne gelesen habe. Ich habe es sehr gerne gelesen und ich finde es sehr interessant. Ich habe es sehr gerne gelesen und ich finde es sehr interessant. Ich habe es sehr gerne gelesen und ich finde es sehr interessant.

Das ist die sechste Seite des Buches, das ich gerade gelesen habe. Es ist ein sehr interessantes Buch, das ich sehr gerne gelesen habe. Ich habe es sehr gerne gelesen und ich finde es sehr interessant. Ich habe es sehr gerne gelesen und ich finde es sehr interessant. Ich habe es sehr gerne gelesen und ich finde es sehr interessant.

Revue de presse internationale en rapport avec le Grand-Duché de Luxembourg

Abréviations

FT:	Financial Times
HB:	Handelsblatt
F:	Figaro
LB:	Libre Belgique
FAZ:	Frankfurter Allgemeine Zeitung
M:	Monde
HT:	Herald Tribune
SZ:	Süddeutsche Zeitung
S:	Soir
NZZ:	Neue Zürcher Zeitung
T:	Times
Z:	Zeit
L:	Libération
W:	Die Welt
SAZ:	Saarbrücker Zeitung
TV:	Trierischer Volksfreund
AV:	Avenir du Luxembourg

1.2.1.96. (lundi, mardi)

HB: Italien / Nachtragshaushalt fordert neue Opfer: Dini tritt gestärkt den EU-Vorsitz an

HB: Grossbritannien / Redwood wettet gegen deutsche Dominanz: Ueberläuferin schwächt Major

HB: EU/Kohl: Währungsunion schafft neue Arbeitsplätze – SPD wirbt um EWWU-Zustimmung: Einigung Europas vorantreiben

LB: L'année de la réforme

FT: Only half EU states ready for investment directive

SZ: Polens früherer Chefdiplomate Skubiszewski: "Kwasniewski bricht Wahlversprechen"

LB: Algérie: M. Ouyaha nommé Premier ministre (Ce jeune diplomate remplace M. Sifi: il est considéré comme un des cadres les "plus brillants" du pays)

3.1.96. (mercredi)

FAZ: Oesterreichs Finanzminister Staribacher tritt zurück (Verkehrsminister Klima wird Nachfolger / Nach Kritik der ÖVP)

F: A la tête de l'Union européenne pour six mois: Italie: le partenaire imprévisible (Ses relations crispées avec la France illustrent les incertitudes d'une présidence à hauts risques.)

HB: EU/Engere Kooperation geplant: Brüssel intensiviert Betrugsbekämpfung

HB: Portugal/ Rechnungshof bemängelt Vergabe von Hilfsmitteln: Verschwendung bei EU-Programm

M: Les analystes financiers craignent un ralentissement de la croissance européenne

LB: Juppé confirmé mais corrigé (Chirac insiste sur la nécessaire dimension sociale)

LB: Etats-Unis: Les Américains avant les dollars (La population fait d'abord les frais de l'impasse budgétaire)

LB: Un avertissement à ne pas ignorer (élections palestiniennes)

SZ: Warnung des Präsidenten: Burundi vor völligem Zusammenbruch (Täglich tausend Tote im Kampf zwischen Tutsis und Hutus)

4.1.96. (jeudi)

LB: La dimension de l'emploi

FT: Belgian budget deficit falls ahead of Emu

HB: Benelux / Wachstumsunterschiede: Vertrauensverlust in Belgien

F: Un an après l'élargissement: Union européenne: les "nouveaux" ont la migraine (Les difficultés soulevées par l'adhésion des Autrichiens, des Suédois et des Finlandais ont valeur d'avertissement avant l'arrivée des pays de l'est.)

FAZ: Major hält die Türen offen (Zur britischen Europapolitik)

W: Partner Türkei

F: Emprunts publics: L'Etat français devra collecter 550 milliards en 1996 (La réduction des déficits budgétaires annuels n'est pas suffisante pour empêcher que la dette continue de s'alourdir. D'où le besoin d'emprunts records pour l'Etat en 1996.)

F: La marmite du voisin (Italie, Suède, Allemagne)

HB: Die Nato und der Wiederaufbau Bosniens: Ein Vakuum

SZ: Die NATO kann nicht Polizei spielen (Ein fulminanter Militäreinsatz reicht nicht aus, um Bosnien zu befrieden)

LB: Une intervention armée de l'Onu?

5.1.96. (vendredi)

HB: EU/Monti legt Papier zur Steuerharmonisierung vor: Die Kommission entwickelt Pläne für ein Mehrwertsteuersystem

LB: Ces présidences affaiblies (Italie)

LB: L'Union européenne peut-elle repartir?

FAZ: Europas Fahrt ins Ungewisse

F: Le test de Marseille (dialogue social)

F: Allemagne: Bonn: le patronat cherche une alternative aux licenciements (Alors que patronat et syndicat de la métallurgie doivent se retrouver lundi pour négocier, Helmut Kohl a annoncé que la lutte pour l'emploi serait son objectif pour l'année.)

6.-8.1 96. (samedi, dimanche, lundi)

LB: Santer confiant dans la Belgique (Il la voit dans le peloton de tête pour la monnaie unique en 1999)

FT: Italy ensures turbulent backdrop for EU (Rome's presidency of the Union is likely to be hampered by uncertainty surrounding Dini's future)

LB: Emploi, année noire

LB: France: Jacques Chirac reprend le ton de sa campagne (Le président doit résoudre l'équation selon laquelle, en France, le franc se porte mieux que les Français)

F: Une question d'humeur (France)

HT: Republicans Welcome Budget Step By Clinton (But They Threaten Another Shutdown If Talks Stall Again)

HB: Clintons neue Initiative ist noch nicht das Ende des amerikanischen Haushaltsstreits: An die Arbeit – und nichts zu tun

LB: Le mal est fait, trois fois hélas... (démission Kozyrev)

9.1.96. (mardi)

LB: Un monarque sans héritiers (Mitterrand)

F: Un retournement historique (Mitterrand)

TV: Europa ist ärmer geworden (Mitterrand)

FAZ: Sein Teil der Wahrheit (Mitterrand, Deutschland-Frankreich)

T: François Mitterrand (A towering figure leaves a perilous legacy)

FT: Double life, double legacy

LB: Italie: Le passage est très étroit pour le gouvernement (Les scénarios se multiplient pour assurer la suite de l'"expérience Dini")

HT: A Weakened Italy Takes Up EU Reins

F: Union européenne: Résurrection de "l'emprunt Delors" (Pour créer des emplois, la Commission veut remettre à l'ordre du jour l'idée de réaliser les "grands réseaux" européens de transport par un financement communautaire.)

SZ: Lustlos vor dem Jahrhundertwerk

HB: EU/Die Santer-Kommission wird ein Jahr alt: Brüssel kämpft um sein Image

10.1.96. (mercredi)

F: La charrie de la postérité (France, Mitterrand)

LB: La mort du père

HT: Mitterrand's Record

M: Le président et ses Alleagnes

LB: L'Allemagne pas prête pour la monnaie unique (En 1995, elle ne répondait sans doute pas aux critères de convergence, estime le ministre Theo Waigel)

FT: Public sector deficit more than 3% of GDP last year, says Waigel: Germany 'failed Maastricht test'

F: Europe: La conjoncture allemande se dégrade (Deux chiffres préoccupent Bonn: tandis que le taux de chômage frôle désormais les 10%, la croissance du PIB n'atteindrait que 1% en 1996, selon l'institut DIW.)

HB: Deutschland verletzt die Maastricht-Kriterien: Autoritätsverlust

HB: Der deutsche Arbeitsmarkt und die Bedingungen für neue Arbeitsplätze: Viele Faktoren spitzen die Arbeitslosigkeit zu

FT: Creating jobs in Germany

LB: Messages du Kremlin

F: Luxembourg: activité soutenue

11.1.96. (jeudi)

HT: Deep Economic Gloom Grips Europe's Leaders (Persistent Unemployment Sours EU's Plan for Currency Union)

HB: Maastricht II/Zeitplan in Frage gestellt: Streit um die EWWU spitzt sich zu

SZ: "Währungsunion muss vertagt werden" (Baden-Württembergs Minister Spöri sorgt sich um Arbeitsplätze)

M: L'Allemagne pourrait avoir des difficultés à se qualifier pour la monnaie unique en 1997 (La situation de l'emploi s'est beaucoup dégradée)

F: Election dimanche du successeur de Mario Soarès: Portugal: les oubliés de la Serra Estrela (Après la révolution des Oeillets en 1974, l'entrée dans l'Europe en 1986 a bouleversé le pays. Dix ans plus tard, le bilan est loin d'être positif pour tous les Portugais.)

HB: Moskau hat den Konflikt im Kaukasus nicht im Griff: Jelzins Irrweg

F: Le sens d'un deuil (Mitterrand)

L: Mémoire

12.1.96. (vendredi)

HB: Europa/Das Wirtschaftswachstum sinkt bei steigenden Arbeitslosenzahlen: In der Europäischen Union gibt die Konjunktur auf breiter Front nach

HB: Wachstum in Deutschland verlangsamte sich: Keine Rezession

SZ: Die Bremsen des Wachstums

FT: Slow growth trap for Emu

Z: Schluss mit der Kumpanei: Der Druck

auf Steuerhinterzieher wächst. Doch Banken und Finanzpolitiker müssen engagierte Fahnder endlich unterstützen

F: Election présidentielle dimanche: Europe: la nouvelle grande découverte du Portugal (Le thème européen est omniprésent dans le débat national, y compris pour critiquer sévèrement ce que certains présentent comme un eldorado.)

LB: Pas de budget avant novembre? (Etats-Unis)

13.-15.1.96. (samedi, dimanche, lundi)

LB: Les Portugais ont voté socialiste et contre Silva (Jorge Sampaio succédera à Mario Soares à la présidence de la République)

FT: Santer takes time circling the basket

HT: From Two Fronts, Maastricht Questions German Doubt on Deadline For the Euro Pact Is 'Dead', French Auto Executive Says

FT: Euro-bank head rejects recession fears over Emu (Lamfalussy optimistic over German economic slowdown)

FAZ: Auf dem Weg zur Währungsunion (Lissabon und Madrid glauben unter den ersten sein zu können)

HB: Regierungskrise Italiens und die Europäische Union: Unverantwortlich

SZ: Italien – die fünfundfünfzigste

16.1.96. (mardi)

HT: Maastricht: Scenarios For Failure

FT: Commission delays publishing results of business and consumer survey: Slowdown hits confidence in EU

LB: L'euro entre en campagne publicitaire (Première phase: une table ronde à Bruxelles pour expliquer comment il faut expliquer)

LB: Europe: Paris et Bonn en duo sur la relance (Les deux gouvernements envisagent un effet d'annonce pour donner un coup de pouce à l'économie)

F: Conjoncture: Paris et Bonn pour une relance synchrone (De nouvelles mesures de réactivation de l'économie seront présentées dans les deux pays d'ici quelques semaines. Mais la principale interrogation reste celle de la baisse des taux d'intérêt.)

M: Helmut Kohl dans la tourmente

LB: Italie: Rome plongée dans la crise (La bataille fait rage autour de Di Pietro...)

LB: Portugal: Les élections présidentielles sonnent le glas du "cavaquisme" (Les socialistes sont maintenant confrontés à une longue liste de déficits économiques et sociaux)

LB: La bataille de la démocratie

SZ: "Durch konsequente Reformen bis 2000 zwei Millionen Arbeitsplätze mehr" (Bundesverband der Deutschen Industrie legt "pragmatisches Gesamtkonzept" vor)

FAZ: Die Rente muss bezahlbar bleiben

17.1.96. (mercredi)

HB: EU/Santer vor dem Europaparlament: Warnung vor Rückkehr zu falschen Rezepten

HB: Der Vermittlungsausschuss von Bundestag und Bundesrat berät über das Entsendegesetz: Eine Neuorientierung der Ordnungspolitik

HT: Paris Moves Toward New NATO Role (French Are Prepared To Air Nuclear Issues)

LB: Changement de cap? (Grèce)

F: La maladie de Méditerranée: La puissance de la tricherie

18.1.96. (jeudi)

HB: EWWU/Deutschland erfüllt Kriterien: De Silguy: "Bundesbank ist kein Bremsen"

HB: Währungsunion/Noch kein Wechselkursregime für 1999: Europa muss sein Verhältnis zu den Nachzülern klären

HB: Europaparlament / Italienischer EU-Vorsitz: Sorgen über neuen Euro-Pessimismus

M: Vers un "coup de force" monétaire franco-allemand?

FT: Bonn and Paris swap growth plans

LB: Croissance et emploi au menu de la réunion du G-7 (Cette fois, les marchés des changes passeront au deuxième plan des discussions)

M: L'OTAN et la bombe française

HT: Yeltsin Like Gorbachev?

LB: L'obsession de la force (Russie)

19.1.96. (vendredi)

LB: L'UEM en 1999 sans la Belgique? (Le ministre néerlandais des Finances doute de nos forces. Maystadt nuance)

F: La monnaie unique contre le pessimisme ambiant (La Commission organisera la semaine prochaine une vaste table ronde en présence de quelques sommités économiques. Objectif: préparer une campagne de communication en faveur de la monnaie unique et contrer le scepticisme sur la capacité européenne d'être au rendez-vous de 1999.)

SZ: Europas Zentralbank steht unter Zeitdruck (Untersuchung der Deutschen Bundesbank / DM bis längstens 2002 Zahlungsmittel)

Z: Maastricht auf der Kippe (Bundesregierung und Bundesbank entscheiden jetzt, ob die europäische Währungsunion noch eine Chance bekommt)

F: Après l'annonce d'une relance "coordonnée": Les silences franco-allemands (Helmut Kohl et Jacques Chirac se rencontreront-ils à la fin du mois, en Rhénanie-Palatinat, si aucune initiative commune ne voit le jour sur le plan économique?)

HT: Interest Rates Drop As Weak Economies Cast Pall on Europe

SZ: Bundesbank als Bremser

LB: Grèce: Les socialistes pour le renouveau (Costas Simitis succédera à Papan-dréou)

FT: Papandreou's daunting legacy

M: Boris le brutal

HB: Die Haltung des Westens zu Russland: Position beziehen

20.-22.1.96. (samedi, dimanche, lundi)

FT: G7 ministers shrug off fears of long economic slowdown

HT: G-7 Satisfied With the Dollar (But Further Gains Considered Unlikely)

HB: G-7 plant einen neuen Job-Gipfel: Ohne Alternative

F: France-Allemagne: vers des annonces simultanées (Paris devrait se caler sur le plan de relance allemand pour recadrer ses propres mesures.)

HB: Spanien/Lob für die Wirtschaftspolitik: Währungsfonds sieht Madrid in Europäischer Währungsunion

FT: New Greek PM gives top cabinet jobs to pro-European Union allies: Simitis strengthens EU hand

FT: Italy's government crisis deepens

LB: Une victoire pour tous (Arafat, Pérès)

23.1.96. (mardi)

LB: L'Europe en force derrière la monnaie unique (Selon les patrons européens, elle est nécessaire pour restaurer croissance et emploi)

LB: L'euro vaut bien une grand-messe (La Commission veut savoir comment séduire avec la monnaie unique)

F: Le grand saut (monnaie unique)

F: Bruxelles veut populariser l'euro (Dans la foulée d'un Conseil Ecofin de routine, la Commission a lancé sa campagne de promotion de la monnaie unique par une "table ronde".)

FT: Brussels opens campaign to sell the Euro

FT: EU promises new effort on employment

HB: EU/Konsolidierungskurs soll fortgesetzt werden – Brüsseler Währungsforum eröffnet: Auch ohne Maastricht kommen die EU-Staaten an Einschnitten ins soziale Netz nicht vorbei

HT: Delors and Top Banker Air Maastricht Doubts (Currency Timetable Can't Be Met, EC Commission's Ex-Chief Fears)

F: Elevage: contentieux euro-américain sur les hormones (Les ministres de l'Agriculture des Quinze confirment leur refus de la viande aux hormones. Washington est prêt à saisir l'Organisation mondiale du commerce.)

F: A la tête de la Commission européenne depuis un an: Jacques Santer, un président en demi-teinte (Homme de consensus, dénué de charisme, il est l'antithèse de son prédécesseur, Jacques Delors. Un nouveau style qui a fait ses preuves.)

LB: Grèce: Le changement dans la continuité (Mais la "vieille garde" n'est (presque) plus au gouvernement)

LB: Italie: C'est la douche froide à Rome (Le post-fasciste Fini bloque toute solution)

24.1.96. (mercredi)

LB: L'Europe doute-t-elle?

LB: L'Allemagne doit tenir sa parole

LB: Faire de l'euro une "cathédrale" (Le colloque sur la monnaie unique veut se soucier du consommateur)

SZ: EU-Kommissarin will den "Euro" als Spielgeld (Eine Werbekampagne soll die europäische Währung populär machen)

HB: Frankreich/Proteste gegen Maastricht: Die Euro-Skeptiker formieren sich

FAZ: Die Herausforderung am Arbeitsmarkt

LB: Une intégration de "velours"?

25.1.96. (jeudi)

HB: Bündnis für Arbeit und Standortsicherung: Schritt nach vorn

FAZ: Uebungsstunden (Kanzlerrunde)

SZ: Auf der Plattform (Arbeitslosigkeit)

LB: Les Allemands veulent créer 2 millions d'emplois (Gouvernement, patrons et syndicats vont tenter de réduire le chômage de 50 pc d'ici à 2000)

F: Coopération franco-allemande: Les réserves de Bonn sur une relance commune (Vue de Bonn, l'initiative bilatérale franco-allemande devra plutôt contribuer à remodeler à long terme les économies des deux pays.)

HB: Runder Tisch zur Information über die einheitliche Währung: Der Euro braucht viel Ueberzeugungskraft

F: Monnaie unique: La "bombe" de VGE (L'ancien président de la République suggère une lecture inédite des critères de Maastricht qui privilégie la politique par rapport à l'application arithmétique.)

LB: L'Europe face à un échec à Mostar

26.1.96. (vendredi)

FT: Criticism of Giscard's call for flexible Emu

M: La France et l'Europe

F: Monnaie unique: UEM: le débat relancé des deux côtés du Rhin (Tandis qu'à Paris, les divergences sur la monnaie unique font surface, Bonn réaffirme sa volonté de respecter les critères et le calendrier de Maastricht.)

HB: EWWU/Debatte um "Euro"-Kriterien innerhalb der französischen Regierung: Brüssel warnt vor Konfusion

LB: Conseil de l'Europe: Adhésion russe à l'arraché (Le vote à une confortable majorité ne fait pas oublier les nombreuses réticences liées au conflit tchétchène)

HB: Der Europarat und Russland: Auf Abwegen

LB: Un mauvais coup à la Pologne

27.-29.1.96. (samedi, dimanche, lundi)

HT: EU Leaders Affirm Currency Goal

HB: Maastricht: Bonn hält an der EWWU fest

FT: Faltering at Emu's altar

W: Arbeit für alle?

M: Les paradoxes de Philippe Séguin (Maastricht)

LB: Une décision difficile à prendre (IFOR)

LB: L'appel au Dr Coué (Belgique budget 96)

LB: Sixième essai nucléaire français (Les condamnations internationales en sont les principales retombées)

30.1.96. (mardi)

FT: Santer leaps to counter gloom over Emu

HB: EU/Aussenminister stellen Jugoslawien Bedingungen: Kampf gegen Zweifel an der EWWU

M: Bonn prépare une série de mesures d'urgence pour stimuler la croissance (Des avantages fiscaux et des subventions seront supprimés en contrepartie d'une baisse des impôts)

F: Union européenne: Paris et Bonn misent sur une relance simultanée (Par des moyens différents, les deux gouvernements vont aujourd'hui s'efforcer de mettre fin à la langueur dont souffrent les deux économies.)

F: Jacques Chirac: le temps de la synthèse (Jacques Chirac doit fixer avant mars le cap européen de la France et mettre fin à la cacophonie actuelle.)

F: Barnier: sortir le débat de la "clandestinité" (Le ministre délégué aux Affaires européennes s'est transformé en VRP pour répondre aux "eurosceptiques".)

M: Paris annonce simultanément un mini-plan de relance

F: Le débat sur l'Union européenne: Delors, Maastricht et la "schizophrénie" (Paris et Bonn doivent annoncer aujourd'hui des mesures de relance "simultanées".)

F: La dernière campagne (nucléaire)

31.1.96. (mercredi)

LB: Paris et Bonn au chevet de l'emploi (La France et l'Allemagne ont présenté mardi des mesures très différentes pour soutenir leur économie)

F: Le masochisme français

F: Bonn: investissement et emploi d'abord (Le dossier le plus ambitieux du plan d'action allemand porte sur une réforme

fiscale, ayant entre autres pour but d'aider à la création d'entreprises.)

FT: Jobs for Germany

HB: Kabinett beschliesst Aktionsprogramm: Ohne Biss

SZ: Ein Programm – mehr nicht (Arbeitsplätze)

F: Conjoncture: Le gouvernement parie sur la baisse des taux (Se résignant à toucher au tabou du livret A, le gouvernement a annoncé un plan fondé sur quelques allègements fiscaux et la baisse des taux. Les banques ont répondu à l'appel.)

HT: On Eve of U.S. Visit, Chirac Ponders a New Europe

Février 1996

1.2.96. (jeudi)

HB: EU/Das deutsche Bündnis für Arbeit macht Schule in Brüssel: Santer fordert einen europäischen Pakt für mehr Beschäftigung

HT: EU Chief Seeks Employment Summit

F: Union européenne: Santer: un «pacte européen de confiance pour l'emploi» (Faute d'idées novatrices, l'initiative lancée par le président de la Commission de Bruxelles ne paraît guère de nature à avoir l'effet d'entraînement souhaité.)

F: Au Conseil des ministres: Monnaie unique: le gouvernement pose des jalons (Le gouvernement a réaffirmé la détermination de la France à respecter ses engagements sur l'union monétaire.)

FAZ: Der Bonner Aktionskatalog

SZ: Eine echte Steuerreform – wer's glaubt (Die Bundesregierung setzt sich das hehre Ziel der Steuergerechtigkeit)

LB: Mourir pour Imia ou Kardak?

FT: Disarming Chirac

F: Terre de mission (Chirac, Etat-Unis)

2.2.96. (vendredi)

HB: Italien/Maccanico mit der Regierungsbildung beauftragt: Roms neuer Premier muß sich als Krisenmanager bewähren

HB: Polen/Veränderungen im Kabinett Cimoszewicz erwartet – Wirtschaftspolitische Differenzen dauern an: Ein unorthodoxer Linker soll die Regierung bilden

HB: EU/EIB zu Transeuropäischen Netzen: Absage an Brüsseler Finanzierungsplan

M: M. Chirac revendique un «partenariat plus égal» entre l'Europe et les Etats-Unis au sein de l'OTAN (Un difficile exercice diplomatique pour le chef de l'Etat)

SZ: Streit im Bundestag über Massenarbeitslosigkeit und Solidarzuschlag: Lafontaine: Regierung leistet den Offenbarungseid. Schäuble wirft Sozialdemokraten Wählertäuschung vor

SZ: Der Euro und die Ehrlichkeit

HB: Senkung der Lohnnebenkosten: Blüms Ohnmacht

LB: Tous à table pour l'emploi à partir du 12 février (Dehaene II se fixe une nouvelle priorité. Accord des partenaires sociaux... pour négocier)

M: La crise avec la Turquie contrarie la politique d'ouverture du nouveau gouvernement grec (Costas Simitis doit faire face aux critiques des ultranationalistes)

FAZ: Amerika befürwortet den IWF-Kredit an Russland (Unterstützung an Wirtschaftsreformen gebunden/Hilfe der Export-Import-Bank für Aeroflot genehmigt)

3.-5.2.96. (samedi, dimanche, lundi)

F: Mitterrand – Chirac: Deux styles

F: Champion d'Europe

M: A Chicago, M. Jacques Chirac vante les vertus de l'économie française (En

voyage aux Etats-Unis, le président de la République a réaffirmé, devant un auditoire d'industriels, son engagement de respecter les échéances du traité de Maastricht)

HT: Chirac Plays for American Hearts and Minds

F: Conjoncture: Davos: l'Europe en accusation (Avec sa protection sociale généreuse et ses 20 millions de chômeurs, l'Europe se voit reprocher son inadaptation et son manque de flexibilité face à la mondialisation de l'économie.)

HB: Weltwirtschaftsforum/Peres kündigt Ausweitung der Nahost-Verhandlungen an: Schäuble: Europa droht tiefe Krise

HB: Währungsperspektiven/Starker Dollar erwartet – Finanzmärkte als Stabilitätswächter: Nur Chancen für eine Mini-Währungsunion

FT: Nato recovers its morale

SZ: Das Therapieangebot der NATO

LB: Bosnie: Première crise pour la paix de Dayton (Les policiers serbes de Sarajevo ont reçu quarante-cinq jours de plus pour évacuer leurs quartiers)

6.2.96. (mardi)

F: Reçu aujourd'hui par Jacques Chirac et Alain Juppé: Europe: Jean-Claude Juncker porte-voix des «petits» (Dans une interview au «Figaro», le premier ministre luxembourgeois s'oppose à un réaménagement institutionnel de l'Union européenne au profit des «grands» sans percée politique.)

L: A Bruxelles, une année sans éclat pour Santer (Le président de la Commission européenne s'est contenté «des chantiers ouverts».)

W: Weiche Kriterien abgelehnt (Santer und Schäuble strikt gegen ein Abrücken von Maastricht-Vertrag)

HT: Fears of a Euro Crisis Are Premature

HB: Auf dem Weltwirtschaftsforum haben viele ihre Zweifel am Euro artikuliert: Die Deutschen kamen als Bedenkenträger

F: Monnaies: Paris refuse toute parité fixe franc-mark (Le ministre de l'Économie Jean Arthuis assure que cette hypothèse, prônée par la Deutsche Bank, n'a «aucun fondement».)

HB: Der Pflegeversicherung fehlen Milliarden: Außer Kontrolle

7.2.96. (mercredi)

HT: Santer: A Useful Change of Style

M: L'Union européenne au secours de l'emploi

F: L'avenir du Vieux Continent: Europe: la confusion née de Maastricht (La construction européenne s'est faite par à-coups. Et c'est le général de Gaulle, réputé pour son souci de l'intérêt national, qui l'a remise sur les rails, en donnant naissance au couple franco-allemand.)

LB: La crédibilité de Boris Eltsine

F: Stratégie: L'alliance entre Murdoch et la CLT (Un projet d'association, en cours de finalisation, permettrait à la CLT de lancer sur l'Allemagne un bouquet de chaînes numériques pour le mois de septembre.)

FAZ: CLT setzt Rechtsstreit um RTL-Mehrheit fort (WAZ-Gruppe sieht sich in der Übernahme von RTL-Anteil bestätigt)

8.2.96. (jeudi)

F: L'avenir du Vieux Continent: Europe: la nécessité de l'union (Tant que l'Europe ne disposera pas d'une autorité politique et d'une force militaire, nous demeurons des spectateurs impuissants.)

HB: EU/Strukturpolitik und Osterweiterung der Gemeinschaft: Wulf-Mathies warnt die Deutschen vor billigen Illusionen

FAZ: Währungspolitik in Frankreich

LB: Union européenne: Le Benelux cherche sa voie (Des «nuances» subsistent avant la publication d'un mémorandum)

LB: 42 milliards d'argent sale détectés en Belgique (Le blanchiment de capitaux provient surtout des Pays-Bas. Très peu de cas en Wallonie)

LB: Une faillite intolérable (Nations Unies)

FT: The terms of UN survival

LB: Pour la CLT, la «piste Murdoch» se précise en Allemagne (La filiale à 60/40 est plus que jamais d'actualité. L'accord doit cependant être finalisé)

HT: Is Murdoch Moving Into German TV? (Reports Say He Has a Deal With CLT)

F: Télévision: CLT-Murdoch: Canal+ dans l'embarras (L'accord entre le groupe Bruxelles Lambert et Rupert Murdoch met le groupe français Canal+, dont le titre a baissé, dans une situation délicate.)

TV: Eletrolux expandiert in Hosingen (Kühlgerätehersteller schafft in Grenzgemeinde 235 neue Arbeitsplätze)

TV: Luxemburg setzt auf TGV (Wirtschaftsminister Robert Goebbels besucht den Trierischen Volksfreund)

TV: Goebbels: "Der Binnenmarkt darf uns nicht explodieren" (Luxemburgs Wirtschaftsminister streitet für soziale Mindeststandards)

9.2.96. (vendredi)

HB: Benelux/Verzicht auf EU-Vetorecht: Soziale Dimension

LB: Exklus de l'UEM: une solution? (Un consensus semble se dessiner pour un mécanisme de change souple)

FAZ: Draussen vor der Tür (Arbeitslosigkeit, Deutschland)

SZ: Kapitulation vor der Arbeitslosigkeit

HB: Nachkriegsrekord bei der Arbeitslosigkeit: Handlungsdruck

F: Le chômage en Allemagne: Le cheval malade

F: L'Europe en question (L'alliance entre Bertelsmann et la CLT préoccupe les pouvoirs publics, qui redoutent que l'installation en Allemagne du magnat australo-américain ne menace les intérêts européens.)

LB: Courbettes américaines (Chine)

TV: Polizei will enger mit Luxemburg kooperieren

10.-12.2.96. (samedi, dimanche, lundi)

LB: France: Alain Juppé cherche à se donner du volume (A Bonn, ce lundi, il renoue avec la politique étrangère. Pour mieux rebondir à Paris?)

F: Europe: Alain Juppé à Bonn pour resserrer l'Union (Malgré les difficultés économiques, le premier ministre doit réaffirmer à Kohl sa volonté de respecter le calendrier de la monnaie unique.)

FAZ: Der italienische Wackelkurs

SZ: Keinen Blankoscheck für Europol

HB: Höhere Mehrwertsteuer bleibt weiterhin in der Diskussion: Haushaltssicherung ist notwendig

W: Die Zukunft der Renten

LB: Reconstruire la confiance

M: Les appétits de Rupert Murdoch

F: Audiovisuel: Le Luxembourg préoccupé (Le gouvernement luxembourgeois approuve l'idée d'une coopération entre la CLT et Murdoch mais attend des «éclaircissements».)

13.2.96. (mardi)

FT: Santer seeks to rebuild confidence (Lionel Barber on the Commission chief's call for a pact between employers, unions and governments)

M: En attendant l'Europe

LB: Emploi: le catalogue équilibré des moyens (L'ouverture de la concertation a redéfini un cadre sans surprise. Reste à le concrétiser)

LB: Allemagne: Kohl et Juppé sont «optimistes» (Les deux hommes sont sur la même longueur d'onde)

F: Juppé à Bonn: Le tremplin

F: Le premier ministre en visite à Bonn: Alain Juppé: «Nous tiendrons le calendrier de Maastricht» (Le chef du gouvernement prône un élargissement du dialogue franco-allemand aux patronats et aux syndicats.)

SZ: Szenen einer Ehe (Juppé in Bonn)

HB: Zinsabschlag erneut verfassungswidrig?: Strafrechtsrisiko

M: Portugais et Luxembourgeois côte à côte dans le Grand-Duché

14.2.96. (mercredi)

F: Monnaies: Paris et Bonn excluent toute union à deux (Pas question de fixer sans attendre la parité franc-mark. Le credo demeure: tout le traité, rien que le traité.)

F: Marché inique

F: Six semaines avant la réunion de Turin: L'Europe policière et judiciaire en panne (Le Parlement européen a reporté un vote sur Europol, un revers de plus pour le «troisième pilier» de Maastricht.)

HB: Einseitiger Vertrauensschutz bei der Frührente: Schiefelage

SZ: Noch viel Arbeit – für viele kleine runde Tische (Der Kompromiss der Kanzlerrunde weist in die richtige Richtung: Arbeit verteilen)

SZ: Euro auf Teufel komm' raus

SZ: Führungskräfte sagen ja zum Euro, ohne an den Terminplan zu glauben (AIlensbach-Umfrage des BDI macht eine erstaunlich hohe Zustimmung deutlich)

FT: Italy heads for early election as talks fail (President to be told parties cannot agree alliance plan)

HB: Belgien/Sozialpakt – Vierter Versuch: Mühsame Gespräche der Sozialpartner

LB: Un premier pas nécessaire (Tribunal La Haye)

15.2.96. (jeudi)

FAZ: Die EU will ihren Markt für Drittländer öffnen (Kein Protektionismus gegen Niedriglohnländer/Zurückhaltung bei Sozial- und Umweltstandards)

F: Union européenne: Vers un statu quo sur les prix agricoles (Avant de poursuivre les efforts de baisse des prix agricoles, la Commission européenne entend appliquer une pause au cours de la campagne 1996/97.)

HB: EU/Neufassung der Fernsehrichtlinie: Parlament will Quoten verbindlich machen

HB: Maccanico gibt Regierungsauftrag zurück: Ränkespiel

LB: Italie: Echec de Maccanico, élections en avril? (Le formateur n'a pu trouver de majorité au centre et c'est Fini qui triomphe)

LB: Pologne: M. Cimoszewicz gardera le cap (Son gouvernement veut privilégier la continuité)

LB: Eviter le pourrissement (Belgique, enseignement)

LB: Boomerang chinois

16.2.96. (vendredi)

SZ: Bonn wird Maastricht nicht gerecht (Bundesbank: Haushaltsdefizit zu hoch/Schwächere Konjunktur)

F: Allemagne: La RFA aurait subi une mini-récession en 1995 (La Buba encourage les responsables de Bonn à réduire le déficit budgétaire allemand.)

Z: Hört beim Geld Europa auf? (Die Währungsunion nutzt allen Partnern – vor allem aber den Deutschen)

SZ: Die Europäische Union zum Narren gehalten (Wegen der Vulkan-Werft stehen die Deutschen in der ersten Reihe der Subventionssünder)

LB: Taiwan: Le Premier ministre veut l'apaisement (Mais la Chine poursuit, de son côté, l'escalade militaire)

Z: Chinas Übermut (Im Fernen Osten ist der Frieden in Gefahr)

F: Juppé dans la tourmente russe (Le premier ministre a obtenu hier de son homologue russe l'assurance de la poursuite des réformes.)

HB: Boris Jelzin will Russlands Präsident bleiben: Unter Zugzwang

HT: Get to Work on a NATO-Russia Security Treaty

LB: Ankara: L'Europe et son contraire

LB: Une occasion de faire front (Belgique, emploi)

FAZ: Arbed strafft drastisch die Langstahl-Betriebe (Abbau von Arbeitsplätzen/Verhandlungen mit den Gewerkschaften)

17.-20.2.96. (samedi, dimanche, lundi, mardi)

SZ: «Große Vorteile der Währungsunion» (OECD sieht aber noch viele Probleme in der Übergangsphase)

FT: Emu back on French lips (Economic woes revive monetary union debate)

FT: Stay-at-home workers spurn EU job offers

LB: Diplomatie: La Belgique se rend une politique asiatique (Plus d'intentions que de moyens dans cette «note» qui renouvelle une stratégie vieille de dix ans)

LB: La méfiance est installée (Moscou)

FAZ: Wahlhelfer Kohl (Jelzin)

SZ: Kurzfristige Verbeugung vor Amerika (Holbrooke hat in Rom Treueschwüre zu Dayton erzwungen, deren Wert sich erst zeigen muß)

21.2.96. (mercredi)

M: Encore un effort européen, M. Chirac!

F: Juppé: «Priorité à la stabilité monétaire» (Le premier ministre a souhaité que l'élargissement de l'Europe ne provoque pas «une dislocation».)

FAZ: Chirac will Parlamente stärker am Aufbau Europas beteiligen (Bericht über eine Denkschrift/Diskussionsgrundlage für Regierungskonferenz in Turin)

LB: Russie: Le camarade Kohl vole au secours d'Eltsine (Sa visite semble préparer une démarche consolidée du «G7» en faveur du chef de l'Etat russe)

HB: Kanzlerbesuch in Russland: Mildes Licht

LB: L'accessoire et l'essentiel (Holbrooke)

F: Allemagne: Kirch tenté par une solitaire (L'entrepreneur bavarois ne renonce pas à lancer son propre décodeur numérique. Sa signature ne figurera pas à l'acte de naissance de la MMBG.)

22.2.96. (jeudi)

F: Union européenne: Stabiliser les monnaies hors euro (Priorité pour le gouvernement français: éviter les dévaluations des monnaies des états membres qui ne participeront pas à l'euro en 1999.)

HB: London sieht in Währungsplänen Spaltungsgefahren für die Europäische Union: Der Euro steht vor neuen Hürden

FAZ: Wettlauf um Euro-Anleihen

F: A l'approche de la révision du traité de Maastricht Bruxelles sur la lancée franco-allemande (Reprenant les idées de Jacques Chirac et de Helmut Kohl, la Commission veut des «coordinations renforcées».)

FT: Seven EU signatories agree on closer co-operation over extradition: Schengen states move to heal splits

LB: Grèce: Athènes passe à l'«offensive» (Le gouvernement Simitis veut se rapprocher des Européens)

LB: La dure loi des marchés (Etats-Unis)

23.2.96. (vendredi)

F: Le président de la République a défini la politique de défense pour le XXI^e siècle: Jacques Chirac choisit «l'armée de professionnels»

HB: Neue Marschrichtung im französischen Militär: Schlecht gerüstet

FT: Rühle's mission to Europeanise Nato (German defence minister is recruiting support for reduced US role in alliance)

FAZ: Skeptisch über EU-Verteidigung («Zusammenwachsen des Verteidigungswillens»/WEU-Konferenz)

SZ: Holbrooke ade, Amerika auch?

HB: Italiens Krise stört das Europageschäft kaum: Roms Beitrag

M: Parlementaires français et allemands multiplient les échanges sur les questions européennes

M: La France, l'euro et les autres

HB: Währungsunion/Vieles wird leichter: Keine Angst vor dem Euro

T: Tory feud on single currency reopens

T: Euromyths three (Interests and illusions in European foreign policy)

M: La conjoncture en Europe pourrait cesser de se dégrader si la baisse des taux d'intérêt à court terme se confirmait (La croissance est mieux distribuée dans le monde)

HT: Turkey's Islamist Chief Again Rejects EU Pact

FAZ: Simitis droht mit Blockierung der Zollunion (Der griechische Ministerpräsident in Bonn)

FT: Britons take troubles to EU ombudsman

F: Russie: Le FMI accorde 10 milliards de dollars à Moscou (L'accord pour un prêt élargi de 10,2 milliards de dollars étalé sur trois ans a été signé hier par Michel Camdessus et Boris Eltsine.)

LB: L'incohérence du FMI

HT: Clinton Reappoints Greenspan to Lead Fed (Alice Rivlin Is Nominated to No. 2 Job at the U.S. Central Bank)

24.-26.2.96. (samedi, dimanche, lundi)

W: "Europa muß Kenntnisse über Asien verbessern"

HB: Europa/Finanzministerium demotiert Verschiebungspläne: Kohl hält an Zeitplan für EWWU fest

LB: Pour relancer l'emploi en Europe (Un souci commun de Jacques Santer et Lamberto Dini qui évoquent le coût du travail et la flexibilité)

HB: Die Arbeitsmarktkrise spitzt sich zu: Mehr Flexibilität

F: A deux mois des législatives: Italie: Dini joue les trouble-fête (Le chef du gouvernement fonde son propre parti. Son initiative soulève une levée de boucliers à droite.)

M: Russie: l'erreur du FMI

TV: Chiracs Reform greift weit

LB: La paix est urgente (Moyen-Orient)

LB: Ankara: retour à la case départ

27.2.96. (mardi)

FAZ: Die EU-Außenminister suchen einen Nachfolger für Koschnick (Neuer Verwalter für Mostar soll innerhalb von vier Wochen gefunden werden/Treffen in Brüssel)

FAZ: Tagung der EU-Außenminister

LB: Bosnie-Herzégovine: Carl Bildt regrette l'exode des Serbes (Et Hans Koschnick confirme sa démission, au plus tard en juillet)

HB: EWWU/Den Haag verfehlt Schuldenziel - Bonn muß sparen - Höheres Defizit in Paris: Neue Probleme mit Maastricht-Kriterien

F: Construction européenne: Chorus franco-allemand pour un «projet politique» (Hervé de Charette adhère aux propositions émises il y a deux ans par les conseillers d'Helmut Kohl.)

F: Union européenne: Libre-échange: une exception pour l'Afrique du Sud (La France souhaite une «pause» dans la mise en place de zones de libre-échange, mais accepte de faire «une exception» pour l'Afrique du Sud.)

LB: Union européenne: Coup de semonce français dans le ciel du libre-échange (La France refuse d'ouvrir des négociations avec le Mexique. L'irritation est manifeste)

F: Allemagne: Leo Kirsch lance son bouquet (Le magnat bavarois s'apprête à lancer un réseau de chaînes numériques avec Nethold, Daimler Benz, et les magasins Metro.)

28.2.96. (mercredi)

HB: Asien/EU-Kommission mahnt zur Zurückhaltung in politischen Fragen: Brüssel will zu Menschenrechten schweigen

HB: Der Gipfel in Thailand soll Mißverständnisse zwischen Europa und Asien ausräumen: In Bangkok ist Sensibilität geboten

FT: Paris and Bonn agree EU foreign policy opt-out pact

FT: EU inflation data difficult to harmonise

HB: EU/Regierungskonferenz zur Reform des Maastrichter Vertrages: Brüssel und die Mitglieder präzisieren ihre Positionen

FT: An outline for EU reforms

F: Union européenne: La viande traitée aux hormones demeure bannie

LB: M. Dehaene au Vietnam

F: Le grand large (Chirac)

HB: Europe Online SA/Weitere Teilhaber gesucht: Luxemburg kauft Burdas Online-Dienst

29.2.96. (jeudi)

FAZ: Die Europäische Union versucht den Brückenschlag nach Asien (Schweigen über Menschenrechte in Bangkok?)

F: L'amorce d'un partenariat (En visite aujourd'hui à Singapour, Jacques Chirac doit exprimer la nouvelle ambition française dans une région qui réalisera bientôt 50% du commerce mondial.)

LB: L'Europe en décalage (Turin)

LB: La Commission européenne propose une réforme ambitieuse

FT: Brussels aims for deeper EU ties (Planned shake-up would leave largest states with fewer commissioners)

HB: EU/Zufrieden mit Mehrwertsteuer-Übergangsregelung: Brüsseler Gesamtkonzept zur Steuerharmonisierung

HB: Tarifverhandlungen über den Mindestlohn am Bau: Kampf um den Papier-tiger Entsendegesetz

Mars 1996

1.-4.3.96. (vendredi, samedi, dimanche, lundi)

HT: Beijing Denounces WTO Entry Terms As 'Unreasonable'

SZ: Mexikos Reform kommt nur schleppend voran (Außenwirtschaftliche Lage deutlich besser / Wachstum reicht noch nicht aus)

T: Ministers stake their shirts on majority rule

HB: Frankreich / Canal-Plus-Tochtergesellschaft setzt auf den Seca-Decoder

Fünf Industrieunternehmen als Hersteller: Das Digitalzeitalter im Fernsehen beginnt «sehr bald»

HB: Bangkok-Konferenz / Eine lange Projektliste: Der Gipfel faßt viele Vorschläge

FT: Europe will be 'sympathetic' on freer trade

FT: Europe and Asia in accord to increase volume of exchanges

5.3.96. (mardi)

FT: EU to extend curbs on diesel emissions

FT: Belgium sends distress signals

F: Le passage à la monnaie unique: Bercy: un plan pour convertir les Français à l'euro (A moins de trois ans du passage à la monnaie unique, Bercy met en place une stratégie pour aider les Français à mieux parler en euro quand l'heure sera venue. Première esquisse de cette opération de communication qui devrait être achevée d'ici quelques semaines.)

FT: Britain to harden stance on European powers

W: Eine neue Police für Vermögensbildung

F: Temps de travail: La pierre philosophale

HB: Sozialminister Norbert Blüm gerät wegen steigender Beitragssätze in die Defensive: Das Rentensystem muß gesichert werden

6.3.96. (mercredi)

FAZ: Nordstaaten für EU-Ost-Erweiterung (Europakonferenz des Nordischen Ministerrats in Kopenhagen)

HB: Binnenmarkt / Europäischer Gerichtshof präzisiert Entschädigungspflicht der Mitgliedsländer: Staaten haften bei Verstoß gegen EU-Recht

LB: Union européenne: Monsieur Pesc, version britannique (Malcolm Rifkind a expliqué la position de la Grande-Bretagne, mardi soir dans un discours à Paris.)

HB: PAY-TV / Vebacom und Metro kooperieren: Kirch findet Verbündete

HB: China / Nationaler Volkskongress - Mit Militärmanövern will Peking die Präsidentschaftswahlen auf Taiwan beeinflussen: Li Peng warnt das Ausland vor einer Einmischung

7.3.96. (jeudi)

HB: EU / Kommission korrigiert Wachstumsprognose: Brüssel beklagt Vertrauenskrise

LB: Coup de tonnerre dans le ciel européen (Canal+, Bertelsmann, Murdoch et Havas associés en Allemagne. La CLT parle de «trahison»)

F: Audiovisuel: Naissance d'un géant européen (Canal+, Havas, Bertelsmann rejoignent Rupert Murdoch, pour constituer, dans un premier temps, un bouquet de chaînes numériques en Allemagne.)

LB: Ne pas travailler? La tentation belge (Le chômage de longue durée serait «encouragé» en Belgique)

F: BIT: L'emploi s'améliore au niveau mondial (Le Bureau international du travail (BIT) constate que le chômage a tendance à régresser dans le tiers-monde et à stagner dans les pays industrialisés.)

SZ: Mehr Arbeit - aber wie?

SZ: Rexrodt sieht die deutsche Wirtschaft nicht auf eine Rezession zusteuern (Zum Abbau der Rekordarbeitslosigkeit reicht das zu erwartende Wachstum allein nicht aus)

FAZ: Die Erwerbslosigkeit steigt nochmals drastisch (4,27 Millionen ohne Arbeit / Frühjahrbelegung bleibt aus /

Weniger Entlastung / Vor allem Bau betroffen)

LB: Cuba: Bruxelles menace Washington (L'Union européenne ne peut accepter d'entraves à ses relations avec Cuba)

8.3.96. (vendredi)

LB: Union européenne: Le Benelux prépare l'après-Maastricht (Un sommet à trois pour dire à l'Union comment jouer son rôle dans le monde)

LB: «Divorce» après la «bombe»? (Au lendemain de l'accord numérique, GBL et Havas sur le point de rompre)

LB: Karel Van Miert «époustoufflé»

T: Ahead in Europe (Home thoughts for the IGC and beyond)

FAZ: Die deutsche Wirtschaftstätigkeit erstmals seit 1993 gesunken (Deutlich nachlassender Schwung im Jahresverlauf/ Ausrüstungen und Bauinvestitionen im Zentrum der Schwäche)

SZ: Durch Allianz mit Murdoch und zwei französischen Partnern: Bertelsmann will Nummer eins im Fernsehen werden / Machtkampf mit der Kirch-Gruppe spitzt sich zu

F: Finance: Havas: la CLT veut divorcer (Ayant privilégié l'axe Canal+Bertelsmann-Rupert Murdoch au détriment de la CLT, les actionnaires de Havas doivent régler l'avenir de la participation dans le groupe luxembourgeois.)

SZ: In Namur setzt man auf Saar-Lor-Lux (Walloniens Regierungschef Collignon hält die Zusammenarbeit für essentiell)

9.-11.3.96. (samedi, dimanche, lundi)

F: La trioka européenne fait le tour des «Etats terroristes» (Les représentants des Quinze se rendront en Iran et en Lybie.)

HT: EU Will Press Iran to Renounce Terrorism

HB: Reform der EU-Aussen- und Sicherheitspolitik: Minimalismus

LB: Union européenne: Douces menaces à l'Iran (Les Quinze condamnent le soutien au terrorisme mais ne veulent pas isoler)

M: Jorge Sampaio, président de la République portugaise: «Le principe de l'égalité des Etats au sein de l'UE est fondamental»

M: Les pays européens qui ne participent pas dès 1999 à l'Union monétaire devront intégrer un SME rénové

LB: Avec ou sans Parlement? (CIG)

LB: Pas de récession européenne en 96 (Les ministres européens des Finances veulent rassurer les marchés)

M: Albert Frère annonce sa démission d'Havas

SZ: Spekulationen um die Zukunft der CLT

12.3.96. (mardi)

FT: Six countries urge Brussels to drop its EU growth plan

LB: Les Quinze achoppent sur les grands travaux (Tout en voulant donner un message d'espoir, ils restent divisés sur les financements supplémentaires)

F: Conjoncture: Reprise: les espoirs européens (La croissance européenne devrait retrouver un rythme de 3% en fin d'année selon la Commission. Les ministres des Finances de l'Union partagent cet optimisme.)

LB: Embarras évident à Téhéran

LB: Taiwan: Les Etats-Unis entrent dans la danse (Deux porte-avions doivent dissuader la Chine d'attaquer l'île nationaliste. Une initiative mal accueillie à Pékin)

13.3.96. (mercredi)

F: Livre blanc sur la révision de Maastricht: Le blocus britannique à toute majorité qualifiée (Lors de la Conférence intergouvernementale, Londres réitérera son opposition à un «noyau dur» susceptible d'imposer ses vues à l'Union européenne.)

T: Rifkind's Europe (A quiet reception for a quiet strengthening of policy)

FT: Mr Major's EU tightrope

F: Agroalimentaire: Aliments modifiés: Bruxelles durcit le ton (Les eurodéputés vont plus loin que les Etats membres sur les produits génétiquement modifiés, mais pas assez au goût des associations de consommateurs.)

SZ: Schwaches Votum für Europas Verbraucher (Einer Kennzeichnungspflicht für Novel Foods muß Brüssel erst noch zustimmen)

W: Ost-Erweiterung kommt EU teuer zu stehen (Zehn Staaten in Mittel- und Osteuropa wollen beitreten - Hohe Belastungen für Europäische Union)

LB: Bonne action planétaire (Proche Orient)

L: Symboles (Proche Orient)

LB: Une première victoire chinoise

14.3.96. (jeudi)

LB: Union européenne: Le Parlement réclame un siège à Turin (Jacques Santer l'appuie. En vain? La France et la Grande-Bretagne s'y opposent)

HB: Straßburger Abgeordnete fordern Teilnahme an der Regierungskonferenz: Am Beginn eines langen Weges

SZ: Aufbegehren an Europas Katzentisch (Bei der EU-Regierungskonferenz zu Maastricht will das Europäische Parlament mitreden)

F: Parlement européen: Strasbourg toujours contesté (Des eurodéputés ont profité de la préparation de la Conférence intergouvernementale pour tenter de relancer le débat sur le siège de leur Assemblée.)

FT: France reaffirms its belief in two-speed European Union

FAZ: Die Briten beäugen die Währungsunion

HB: Schengener Abkommen / Erfolg trotz Kinderkrankheiten: Bonn kritisiert die unzureichende Fahndungsleistung per Computer

FAZ: Waigel verhängt eine Haushaltssperre («Vordringliche Investitionen nicht behindert» / SPD spricht von Täuschung und verlangt Nachtragshaushalt)

W: Waigels Dilemma

SZ: Waigel zieht die Notbremse

LB: Bonnes intentions mais après? (Proche-Orient)

F: Le monde soutient Pérès

S: La maison mère de RTL-TVI à la croisée des chemins: La CLT: survivre ou se démanteler

15.3.96. (vendredi)

FT: Commissioner says 'critical mass' of members will make single currency workable: Brittan forecasts six to seven in Ecu

HB: EU-Einsatz des britischen Schatzkanzlers: Clarkes Pokerspiel

FAZ: Was Europa fehlt

SZ: Die Provinz will in Maastricht II mitreden: Klagerecht gegen «Brüssel» (Auf der Regierungskonferenz muß dem Föderalismus eine Bresche geschlagen werden)

SZ: Auch in Maastricht II blicken alle auf die Deutschen: Verteilt Kohl die Eintrittskarten für Europa?

FT: Austrian bankers join campaign for openness

HB: EU/Europol-Konvention: Strassburg besteht auf gerichtlicher Kontrolle

LB: L'union sacrée des banques des communes pour l'Europe (Le Crédit communal et le Crédit local de France veulent se doter de la taille critique suffisante)

F: Audiovisuel: Canal+ montre patte blanche à la CLT

16.-18.3.96. (samedi, dimanche, lundi)

F: Après l'arrivée du porte-avions «Indépendance»: Taïwan: Pékin met en garde Washington (Le premier ministre chinois, Li Peng, a demandé à l'US Navy de rester hors du détroit de l'île nationaliste.)

HB: China/Warnung an US-Streitkräfte: Li Peng vermeidet Konfrontation

HT: America's China Policy

HB: China / Peking verliert Vorzugsbehandlung im Handel: Die Europäische Union setzt Peking stärker unter Druck

F: Les émissaires de l'Union européenne et l'Otan à Moscou: L'Occident soutient Eltsine, malgré tout...(A trois mois du scrutin présidentiel, les interlocuteurs russes ne sont guère réceptifs aux récriminations européennes.)

FT: Row as France presses for Italy's early return to ERM

LB: Skopje: Athènes va lâcher du lest

LB: Van den Brande en tête

M: Les sicav luxembourgeoises retrouvent un certain succès

19.3.96. (mardi)

FT: EU states square off for Maastricht Round 2 (Talks on Union's future shape are set to begin in earnest)

LB: Union européenne: Balladur propose trois cercles pour l'Europe (L'ancien Premier ministre souhaite que Paris et Bonn signent un nouveau traité)

F: UEM: Offensive française contre les dévaluations compétitives (Le CNPF devrait publier cette semaine un rapport sur la monnaie unique et exprimer son point de vue critique à l'égard de l'Italie, mais aussi de l'Espagne et du Portugal.)

LB: Bosnie: Une opération de sauvetage (Warren Christopher plaide à Genève en l'absence des Russes)

SZ: Bosniens Stunde der Wahrheit

LB: L'Onu a besoin d'imagination

FT: China and the world

20.3.96. (mercredi)

F: Annonce d'une rencontre Warren Christopher-Qian Qichen: Taïwan: ouverture diplomatique (La marine chinoise a engagé hier une troisième série de manoeuvres dans le détroit. Pékin se félicite du prochain rendez-vous sino-américain.)

HB: Der Konflikt zwischen China und Taiwan weist den USA besondere Verantwortung zu: Den gereizten Drachen beschwichtigen

22.3.96. (vendredi)

SZ: «Die EU-Kommission steht im Regen (Finanzminister der Mitgliedsländer fühlen sich durch Brüsseler Ausgabenpolitik brüskiert)

HB: Italien/Probleme mit Schengener Abkommen: Roms Plädoyer für Europa

FT: The ins and outs of Ecu

LB: Otan: Vers un retour de la France dans la structure militaire intégrée (Paris y met des conditions: tout dépendra des responsabilités qui seront accordées aux Européens)

HB: Unversöhnliches zur Nato-Osterweiterung: Doppelspitze

F: Vague d'inquiétude en Grande-Bretagne: Transmission à l'homme: dix cas suspects (Le ton des autorités britanniques a changé et la mesure extrême, l'abattage du cheptel, n'est plus exclue si la situation l'exige.)

F: Union européenne: «Vache folle»: les choix de Bruxelles (Interdire le continent aux produits britanniques ou abattre l'ensemble du cheptel de l'île? La décision et la facture relèveront de Bruxelles)

HT: EU Leader Indicates a Ban on British Beef Is Likely

FAZ: Neue Ängste

HT: A Fight to the Finish In European Pay-TV (Risky and High-Cost Competition Could Eliminate Some Media Giants)

23.-25.3.96. (samedi, dimanche, lundi)

F: L'Europe version Delors (L'ancien président de la Commission européenne plaide pour une relance de l'Europe politique.)

HB: Die europäischen Ankerationen müssen spätestens im Frühjahr 1998 einen neuen, realistischen EWWU-Terminplan vorlegen: Notreife gefährdet Stabilität und Solidarität der Währungsunion

LB: Budget: plus dur que prévu (Les 3 pc seront difficiles à atteindre. Mais Dehaene maintient l'objectif)

FT: The death of British beef?

HT: Pressure Mounts on EU To Solve U.K. Beef Crisis

LB: M. Loukachenko et son idée fixe

FT: Belarussian protesters hit at plan to link with Russia (Plans to bring Minsk and Moscow together draw criticism from other ex-Soviet republics)

LB: Allemagne: Les libéraux se maintiennent (Ils marquent des points dans les trois scrutins régionaux)

HB: SPD mit Verlusten bei den Landtagswahlen: Kohls Punktsieg

LB: Taipei-Pékin: le dialogue?

FT: China must talk to Mr Lee

26.3.96. (mardi)

F: Chirac verrouille la «doctrine» française (La négociation qui s'ouvrira à Turin durera au moins un an. Mais dès le départ, Paris affiche ses ambitions.)

LB: Les eurodéputés tenus à distance de la réforme de Maastricht

FT: New shapes in the stars (Changes in EU decision-making and institutions will be on the agenda at the Turin conference that opens on Friday)

HT: Conserve EU Strength

FAZ: Chiracs Europa

LB: Schengen: un an et une petite éclaircie (La France lâche un peu de lest mais continue à se montrer sévère à l'égard des Pays-Bas)

FT: EU to match offers to open up telecoms

F: Bruxelles interdit les exportations (L'avis du comité vétérinaire qu'entérinera la Commission européenne reste muet sur l'éventualité d'un abattage.)

T: Where's the Beef?

F: Les Quinze ont désigné hier un nouvel administrateur: Bosnie: Mostar, un fiasco pour l'Europe (Entamé il y a deux ans, le processus de réunification de la ville se solde par un échec. L'administration européenne n'aura servi que de pompe à finances.)

LB: Tous les ingrédients sont réunis: Belgique rime avec monnaie unique (Dehaene, Maystadt et Verplaetse chantent en chœur les vertus de la politique économique belge)

M: Les Biélorusses sont divisés sur l'union avec la Russie (La majorité de la population est favorable à un rapprochement pour des raisons économiques)

F: Bouquet numérique: La solution française en groupe (TF 1, France Télévision, la CLT, Nethold, France Telecom mais aussi Hachette et UGC ont engagé des pourparlers qui pourraient donner naissance à un bouquet à forte coloration française.)

27.3.96. (mercredi)

FT: Kinkel warns European Union partners that conference goals should not be too ambitious: Bonn proposes lean agenda for IGC

HB: Deutschland und Frankreich zu Maastricht II: Zwei Muster

HB: EU/Begrenzte Erwartung an Turiner Konferenz: Widerstand gegen Brüssels Pläne

HB: Belgien-Luxemburg-Niederlande/Untersuchungs- und Planungsstab soll Außen- und Innenpolitik koordinieren: Die Benelux-Staaten wollen die Kommission stärken

F: Europe: CIG: les attentes des partenaires sociaux (Si patronat et syndicats expriment leur souci de convaincre les opinions pour la nouvelle étape, ils divergent sur les moyens à mettre en oeuvre.)

FT: Paris-Bonn accord on Emu 'ins' and 'outs' (Consensus reached on how to deal with exchange rate relationship between those 'in' and 'outside' Emu)

FT: EU static on the line

LB: L'Europe des gens

F: L'Europe folle

FT: Mad cows and consumers

SZ: Der Wahnsinn hat Methode

LB: Schengen: l'ironie de Vande Lanotte (Réaction narquoise du ministre aux critiques françaises)

F: A trois jours de la Conférence intergouvernementale sur la révision de Maastricht: Schengen: les «ouvertures» du gouvernement français (Michel Barnier suggère une «communautarisation» du troisième pilier du traité.)

SaZ: Lufthansa und Luxair kommen sich näher (Gemeinsames strategisches Vorgehen geplant)

28.3.96. (jeudi)

F: En conseil des ministres: Chirac défend le «modèle social» européen (Selon le chef de l'Etat, le «mémoire pour un modèle social» présenté hier doit «réaffirmer les valeurs de l'Europe».)

F: Paris propose une «coopération renforcée» (Les pays qui le souhaitent doivent pouvoir aller de l'avant et bâtir l'Europe de la défense.)

F: France-Allemagne: le temps des soupçons (Bonn suspecte Paris de vouloir casser l'Otan en créant des structures européennes parallèles.)

LB: L'Euro et l'emploi

M: Bonn et Paris souhaitent la création d'un «Conseil de stabilité» de l'euro (Un mécanisme de change devrait lier l'UEM aux autres pays de l'Union)

HB: Frankreich / Gespräch mit Minister Arthuis: Paris fordert strikteres EWS

HB: EU-Reformkonferenz / DIHT warnt

vor falschen Hoffnungen: Beschäftigungspolitik bleibt weiter in der Kritik

HB: EWWU / Ifo: Euro hätte mehr Gewicht gegenüber dem Dollar: Kleine Währungsunion ist einer Verschiebung vorzuziehen

HB: Niederlande / Beschäftigungsinitiative nimmt erste Hürde: Streit um Recht auf Teilzeitarbeit

HB: Die Regierungskonferenz muß die Kontrollrechte des Europaparlaments erweitern: Demokratie und Bürgernähe im Test

HB: EU / Arbeitsminister beraten über Sozial-Dumping: Chancen für Entsende-Richtlinie

LB: Un arbitrage de La Haye?

LB: Les Anglais prêts au sacrifice

F: «Vache folle»: Elevage: Chirac appelle à la solidarité européenne (La mobilisation est générale pour tenter d'endiguer la chute brutale du marché de la viande bovine en France et en Europe.)

FAZ: Arbed-Betriebsgewinn erheblich verbessert (Stahlwerke Bremen begünstigen die Geschäftsentwicklung)

29.-31.3.96. (vendredi, samedi, dimanche)

FAZ: Europa ohne Zauberformel

SZ: Ein Dschungel namens Maastricht II

W: Europa braucht die Einheit

FT: Making the EU work

F: Union européenne: France-Allemagne: les paradoxes d'une convergence (Sommises de facto à une même politique monétaire, l'Allemagne et la France ont des économies qui croissent et décroissent en même temps. Mais pas pour les mêmes raisons.)

F: Bruxelles-Londres: deux approches européennes (Un entretien avec Franklin Dehousse, représentant adjoint belge à la négociation, et David Davies, ministre des Affaires européennes britanniques.)

F: La révision de Maastricht: un long parcours d'obstacles (Les chefs d'Etat et de gouvernement donnent aujourd'hui le coup d'envoi de la CIG qui doit préparer l'Union européenne aux défis de l'élargissement.)

LB: Du concret pour Turin

HB: Spanien / Vor der Turiner Reformkonferenz: Madrid beharrt auf Kohäsionsfonds

Faint, illegible text in the left column, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the middle column, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the right column, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Sommaire

Voeux de Nouvel An	3	Débat d'orientation sur l'avancée de la Condition féminine	100
Participation de l'Armée luxembourgeoise à la Force de Paix déployée en Bosnie-Herzégovine (IFOR)	5	Conseil «Affaires Générales» des 29 et 30 janvier 1996 (Intervention de M. POOS)	101
Son Altesse Royale le GRAND-DUC JEAN a fêté Son 75 ^e Anniversaire, le 5 janvier 1996	7	«Made in Luxembourg» à PARIS	101
François MITTERRAND, Président de la V ^e République française, est mort à PARIS, le 8 janvier 1996	37	Mme HENNICOT a reçu MM. DELVAUX et DUMORTIER	102
Concert de Nouvel An de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, 8 janvier 1996 - Allocution de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture	50	M. VAN WALLEGHEM à l'honneur	102
La coopération et l'aide d'urgence luxembourgeoises en Palestine et en ex-Yougoslavie	52	CARGOLUX starts third frequency to JAPAN	102
Distinction honorifique pour M. FENIGSTEIN	52	Discours du Président Jacques SANTER devant le Parlement Européen «Pour un pacte européen de confiance pour l'emploi», BRUXELLES, le 31 janvier 1996	103
Le Ministre britannique de la Justice à LUXEMBOURG	52	Conférence de presse sur le dispositif de la Présidence luxembourgeoise	105
Les transports publics au 21 ^e siècle: Le Commissaire Neil KINNOCK à LUXEMBOURG, le 11 janvier 1996	53	Concert de bienfaisance	105
M. Jean SPAUTZ à la réunion de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à VIENNE	53	GOODYEAR: augmentation de capacité et création d'emplois dans l'usine de textile	106
Présidence italienne de l'UE Le Ministre italien des Affaires Étrangères, Madame Susanna AGNELLI, en visite à LUXEMBOURG, le 12 janvier 1996	54	Mme HENNICOT-SCHOEPGES participe à la Conférence de lancement à VENISE	106
Journée consulaire à COLOGNE, le 11 janvier 1996	54	Des parlementaires de LETTONIE à LUXEMBOURG	107
Quand le Directeur de l'Institut Viti-Vinicole reçoit pour le Nouvel An	55	Programme d'investissements de l'IMPRIMERIE SAINT-PAUL	107
Le Président de l'Assemblée parlementaire de la SADC chez M. Jacques F. POOS	57	Electrolux baut seine Produktionsstätte HOSINGEN aus	108
Mme HENNICOT-SCHOEPGES à la réunion ministérielle de l'OCDE	57	Fonds de bienfaisance du GRAND-DUC	109
Intervention du Président de la Commission européenne devant le Parlement européen dans le cadre du débat sur la Présidence espagnole, STRASBOURG, le 16 janvier 1996	58	5 ^e Module du Master européen du management des organisations sportives	109
Intervention de M. Jacques SANTER devant le Parlement européen dans le cadre du débat sur la Présidence italienne, STRASBOURG, 17 janvier 1996	59	Visite officielle du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER en France, les 5 et 6 février 1996	110
Relations Luxembourg - Burkina Faso	60	CENTRE SOCIO-ÉDUCATIF de l'ÉTAT «EPI» lès-SCHRASSIG Visite par S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE en présence du Ministre de la Famille Madame Marie-Josée JACOBS	115
Mouvement diplomatique	60	La promotion économique du Grand-Duché de Luxembourg	121
Visite d'adieu du Field Marshal Sir Richard VINCENT	61	Déclaration de Politique Étrangère présentée par Monsieur Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, à la Chambre des Députés, le 8 février 1996	124
M. Bernhard FRIEDMANN nouveau Président de la Cour des Comptes européenne	62	Le Comité permanent de l'emploi a entamé ses travaux, le 10 février 1996	131
Visite du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER à la Bourse de Luxembourg	63	Des comités d'élèves dans tous les établissements	132
Le Prix CENARP 1995	63	Convention entre la C.L.T. et le Gouvernement: Les Archives d'images passent en mains publiques	132
Fonds national de soutien à la production audiovisuelle	65	La criminalité en légère régression: 28.380 faits pénaux et crimes évoqués au «bilan» 1995 par le Ministre Alex BODRY	133
Remise des médailles de mérite aux donateurs de sang, le 20 janvier 1996	65	«Sëcher wunnen»	135
5 ^e Salon du Tourisme - «VAKANZ '96» -	66	Ernennung von Dr. Claude P. MULLER zum Professor	138
Il a marqué l'histoire syndicale luxembourgeoise: Le LCGB a fêté son 75 ^e anniversaire, le 21 janvier 1996 Robert WEBER succède à Marcel GLESENER à la présidence du LCGB	67	M. COSTA reçu par M. JUNCKER	138
M. Jacques F. POOS sur les élections générales palestiniennes	68	Inauguration du Centre Relais Innovation (IRC)	138
Présentation par le Président SANTER du programme de travail de la Commission dans le domaine de l'ECOFIN, 22 janvier 1996	68	Les tables rondes «euro»	139
Discours du Président Jacques SANTER au dîner offert à l'occasion de la table ronde sur la Monnaie unique - «La parole aux Forces Vives de la Société pour un lancement réussi de l'EURO»	71	Luxemburger Tourismuswerbung in MADRID	141
Le Grand-Duché a fêté le Centenaire de Naissance d'une grande Dame: SON ALTESSE ROYALE la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE: 1896-1996 - Souveraine du Grand-Duché de 1919 à 1964	72	M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères, à la Chambre des Députés: «Pas de changement des règles du jeu institutionnel avant l'élargissement de l'UE	141
Simplification des dispositions fiscales relatives aux dons alloués aux organisations non gouvernementales	95	Le Luxembourg, l'Autorité palestinienne, Israël et le Maroc signent un accord sur un important projet agricole dans la bande de Gaza	142
Monnaie unique: «Une question de confiance»	95	La Chambre des Députés ratifie l'accord de partenariat avec la Russie.	142
Discours prononcé par M. le Ministre de l'Aménagement du Territoire Alex BODRY à l'occasion de la signature de l'accord multilatéral de coopération transfrontalière à KARLSRUHE en date du mardi 23 janvier 1996	96	Le Ministre Alex BODRY en Bosnie	142
M. BOHL en visite à Luxembourg	97	UCM et EHL: Un accord après de longues négociations	143
Centre de formation pour conducteurs à COLMAR-BERG	97	Francophonie: Mme HENNICOT-SCHOEPGES à BORDEAUX	143
EUROPLEINAIR '96 32 ^e Salon Européen de la Vie en Plein Air	98	Programme LEONARDO da VINCI: Les projets luxembourgeois ont démarré	144
Conseil informel des Ministres de la Justice à ROME (26 et 27 janvier 1996)	98	La situation en Bosnie-Herzégovine	145
Condamnation du coup d'État au Niger	98	Entrevue JUNCKER-TREU	145
Télégramme de condoléances	99	La coopération au développement	145
Racisme, Xénophobie, Antisémitisme, Intolérance	99	Conférence Internationale «Smog Estival»	145
Les organisations professionnelles de la PRESSE luxembourgeoise	99	Réunion informelle des Ministres du Marché intérieur à ROME:	146
		Prix Féminin de l'Entreprise	146
		Mme FARENZENA à l'honneur	146
		Le Gouvernement luxembourgeois condamne fermement les attentats de Jérusalem et d'Ashqelon (25 février 1996)	147
		Former les enseignants aux échanges scolaires multilatéraux et interculturels	147
		Conseil «Affaires générales» à BRUXELLES	148
		Conseil «Agriculture» à BRUXELLES	148
		Inauguration de l'Observatoire Régional Nord (ORENO)	148

Avis de la Commission sur la CIG	
Intervention de M. Jacques SANTER	
Parlement Européen, 28 février 1996	151
Echange des instruments de ratification du 4e Protocole UEBl	153
Remise des prix aux lauréats de la Fête des Langues	153
Convention Gouvernement - MET-LUX	153
Assermentation de Brigadiers de Gendarmerie et de Policiers	154
Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE	
a rendu visite à l'INSTITUT St. JOSEPH et au Centre	
d'Education Différenciée de BETZDORF, le 29 février 1996	155
Vergrößerung der Flughafenhalle auf FINDEL geplant	
Vorsichtige, aber resolute Entwicklungsstrategie: 1,5 Mio. Passagiere	
können jährlich im neuen Terminal abgefertigt werden	163
«YOUTH PAGE» sur INTERNET	165
Nouvelle industrie à Rodange	165
Visite officielle du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER	
en République Populaire de CHINE, du 25 au 29 février 1996	166
Les nouveaux enjeux pour la place financière de LUXEMBOURG	172
La Chambre des Députés - sa composition, ses compétences	172
Discours du Président SANTER à la cérémonie d'ouverture	
du Sommet Europe-Asie, BANGKOK, 1 ^{er} mars 1996	173
Les lignes de conduite de la politique budgétaire	174
Nouvelles de la Cour	176
Inauguration du Centre de Documentation sur les Migrations humaines	177
Apprendre tout au long de la vie: nous sommes tous concernés!	180
Conférence Nationale pour Étrangers	180
Hoher Besuch auf der CEBIT in HANNOVER	182
M. Jacques F. POOS en visite officielle au Vietnam	182
Recherche et développement: l'heure des choix a sonné	183
Télégramme de condoléances	184
Consternation après l'attentat à JÉRUSALEM	184
Accord avec le Canada sur la coproduction audiovisuelle	185
BAPTÊME de la NOUVELLE TULIPE GRANDE-DUCHESSE	
JOSEPHINE-CHARLOTTE au Palais grand-ducal le 6 mars 1996	188
Les participants au 50 ^e FULLBRIGHT-PROGRAM reçus	
à l'Ambassade des États-Unis à LUXEMBOURG, le 6 mars 1996	191
La Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (CLT)	192
Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES visite l'École Européenne	193
Nouvelle fréquence de SEATTLE à PRESTWICK offerte par CARGOLUX	193
Mémorandum de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg	
en vue de la CIG (7 mars 1996)	194
Réunion de travail avec le Comité International de la Croix-Rouge	197
Télégrammes à MM. SOARES et SAMPAIO (8.3.96.)	198
Mme HENNICOT-SCHOEPGES rencontre les Ministres belges	
à la Fondation BIERMANS-LAPÔTRE	199
Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER en visite à TRÈVES	199
Réunion informelle des ministres des Affaires étrangères	
de l'UE à PALERME	200
Exercice COOPÉRATIVE ADVENTURE EXPRESS 96 (CAE 96)	200
UELZECHT KANAL: Télé des Jeunes	201
Radioprotection des femmes en âge de procréation	
lors d'examens radiologiques	201
Journée internationale de la Femme	
Allocution du Président Jacques SANTER	
Parlement Européen - le 12 mars 1996	202
Entretiens JUNCKER-LELLO	203
L'intégration scolaire des enfants portugais:	
Madame HENNICOT exprime sa détermination	203
Discours de M. Jacques SANTER devant le Parlement Européen	
- STRASBOURG, le 13 mars 1996 -	
sur le Rapport de Mmes Maj WEGGEN et DURY, portant avis du Parlement	
sur la convocation de la Conférence intergouvernementale	204
Communauté européenne du Charbon et de l'Acier	
328 ^e Session (ordinaire) du Comité Consultatif	205
Winston CHURCHILL Memorial Lecture	
LUXEMBOURG, Thursday 14 March 1996	
«Europe Looks East», by Douglas HURD	206
SIDMAR et HUTA KATOWICE ont signé une lettre d'intention	208
Luxemburg auf der ENTSORGA	208
Une initiative du « KEREN KAYEMETH LeISRAEL »	
Un Parc en hommage à YITZHAK RABIN planté à JÉRUSALEM	209
Visite de S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIÈRE et de M. le Secrétaire d'État	
Georges WOHLFART à SANTIAGO du CHILI	210
22 ^e Salon des Antiquaires, de la Brocante et de l'Art Contemporain	
et 15 ^e Festival du Livre Luxembourgeois	211
Réunion à LUXEMBOURG du Conseil Interparlementaire Consultatif	
de BENELUX	211
Des députés helléniques en visite à LUXEMBOURG	212
13 ^{ème} Festival de l'Immigration	212
«St. PATRICK's DAY Parade» à LONDRES, le 17 mars 1996:	
Leurs Altesse Royale le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE	
Hôtes de S.M. la REINE-MÈRE et du Régiment des IRISH GUARDS	213
Mission de promotion économique du 17 au 19 mars 1996 au Brésil	216
Une délégation parlementaire du KOWEIT à LUXEMBOURG	216
Le Premier Ministre J.-Cl. JUNCKER à ARLON:	
«L'Europe en route vers le 21 ^e siècle»	217
M. BODEN au «Conseil Agriculture» à BRUXELLES	217
Visite d'Etat de LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE	
aux États-Unis du MEXIQUE du 19 au 22 mars 1996	
Séjour au District Fédéral de MEXICO-CITY ainsi qu'aux sources	
de la Culture MAYA, à UXMAL et KABAH	218
Son Altesse Royale la Princesse MARIA TÉRÉSA, GRANDE-DUCHESSE	
HÉRITIÈRE, a fêté Son 40 ^e Anniversaire, le 22 mars 1996:	
«Heureux Anniversaire, Madame»	246
HoTMeLine: Fortbildung für Lehrer auf INTERNET	248
Le Ministre HENNICOT-SCHOEPGES assiste au Conseil Recherche	249
Quinzaine de la Croix-Rouge Luxembourgeoise: Message de la Présidente	
S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE	249
M. BODRY en visite en Alsace	249
La BANQUE et CAISSE d'ÉPARGNE de l'ÉTAT	
a fêté son 140 ^{ème} anniversaire	250
Visite de travail du Premier Ministre de la République de Belarus,	
Mikhail CHYGR, à LUXEMBOURG, le 25 mars 1996	250
1 ^{er} anniversaire de la mise en vigueur de la Convention d'application	
de l'accord de SCHENGEN	252
M. VILLARROEL LANDER visite la Croix-Rouge Luxembourgeoise	252
Conseil Affaires Générales à BRUXELLES les 25 et 26 mars 1996	253
Staatskanzlei: Gemeinsame Pressemitteilung der saarländischen	
Landesregierung und der luxemburgischen Staatsregierung: «Verstärkte	
Zusammenarbeit in der Europapolitik vereinbart»	253
Insignes de Grand-Croix dans l'Ordre de Mérite	
pour Mme Christiane SCRIVENER	254
Le projet de loi portant réforme de l'Armée	255
Conseil «Industrie»: Aider les très petites entreprises	255
Séance d'ouverture de la CIG à TURIN, 29 mars 1996:	
Intervention de M. Jacques F. POOS,	
Ministre des Affaires Étrangères du Luxembourg	259
Constructions d'ensembles et logements subventionnés	260
Le pétrolier E3 sous pavillon luxembourgeois	262
Handwerk beschäftigt 21 Prozent der Arbeitnehmer in Luxemburg:	
Zahl der Handwerksbetriebe rückläufig - Beschäftigungszahl nimmt zu	263
Signature d'une Convention de non-double imposition entre le Luxembourg	
et la Tunisie	263
A L'ÉCOUTE DE NOS COMMUNES: PROJETS ET RÉALISATIONS	
LUXEMBOURG, - capitale et Ville-siège européenne - réalise son	
Musée d'Histoire	
Inauguration le 22 juin 1996	265
LE LUXEMBOURG AUX 4 COINS	
La Ville d'ESCH/ALZETTE compte 25.970 habitants	269
«LUXEMBOURG AIR RESCUE»	
Bilan 1995: 58.719 membres, 403 missions	269
Le Directeur du Syndicat des Eaux du Sud (SES), Ernest REITER,	
a pris sa retraite	269
Les nouveaux enjeux pour la place financière de LUXEMBOURG	
(interview avec Lucien THIEL)	269
«L'autre regard sur l'année culturelle»	269
Musée national d'histoire militaire:	
Ouverture de la nouvelle salle des véhicules	270

SPORTS LUXEMBOURGEOIS 1995	
L'ALPS a publié sa rétrospective sportive de l'année 1995	270
Exposition philatélique consacrée à la Grande-Duchesse CHARLOTTE à l'occasion du trentième anniversaire du Cercle Philatélique de MONDERCANGE	270
La séismologie au Grand-Duché de Luxembourg	270
«DUDELANGE 1995, une rétrospective» par Raymond SCHMIT	271
«The American International School of Luxembourg» compte 465 élèves	271
330 sociétés affiliées à l'Union Grand-Duc ADOLPHE	271
Nancy KEMP-ARENDET et Guy HELLERS «Meilleurs sportifs '95»	272
Baisse des activités au Port de MERTERT	273
«MÉMORIAUX AMÉRICAINS au LUXEMBOURG» - 1940-1945	273
Les trompettes de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg fêtent 100 ans	273
Stages musicaux de l'UGDA	273
Nouveau Conseil d'administration aux «JEUNESSES MUSICALES»	274
En 1955: 1 ^{re} Association des Donneurs de Sang à RODANGE	274
Le deuxième tome de la trilogie sur les fouilles des «Raschpëtzer» vient de paraître	274
Sapeurs-Pompiers professionnels: le nombre des interventions techniques augmente	275
Bilan 1995 chez ICELANDAIR: 105.552 passagers à partir de et vers LUXEMBOURG	275
Le rôle des hôpitaux en l'an 2000: Journée d'études de l'«Entente des Hôpitaux Luxembourgeois»	275
Florence HOFFMANN participe pour la seconde fois aux «Folies d'Hiver» au Canada	276
La mosaïque de VICHTEN en voie de restauration à TRÈVES	276
Les fêtes scolaires d'épargne ont commencé cette année à ESCH/ALZETTE	276
125 ^{ème} Anniversaire de l'«Harmonie Municipale d'ESCH/ALZETTE»	276
Erna HENNICOT-SCHOEPGES et Marie-Jeanne KLEIN sortent un CD	277
Les plus belles restaurations privées à l'honneur	277
46 clubs à la Fédération de Marche Populaire	277
L'Amicale «NIDDERREIDENG»-RODANGE a fêté la 40 ^e Fête des Brandons	278
Les BRASSEURS BOFFERDING lauréats au «GRAND PRIX D.L.G.»	278
Maggy NAGEL nouveau Bourgmestre de MONDORF-les-Bains	279
Nouvelles émissions de Timbres-Poste, le 4 mars 1996	279
NOTES DOCUMENTAIRES	
Les activités du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de KIRCHBERG	283
Conférence intergouvernementale 1996	288
«Pas de monnaie unique sans les consommateurs», par Emma BONINO, Membre de la Commission Européenne	294
Commission consultative nationale d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé - Avis concernant l'acharnement thérapeutique (Avis 1/96)	300
Migrations internationales 1995	308
Résultats du groupe ARBED de l'année 1995	315
Aide luxembourgeoise en Palestine	316
CULTURE	
L'année culturelle: Bilan et perspectives	319
Musée PEÏ et forteresse WILMOTTE: un mariage séduisant	321
A KIRCHBERG-LUXEMBOURG: Un aménagement urbain européen avec grande Halle de concert: le projet de l'Architecte Ricardo BOFILL - une vision futuriste	324
Un aménagement urbain européen avec grande Halle de concert: le projet de l'Architecte Ricardo BOFILL - une vision futuriste	326
«BLACK DJU»: une production cinématographique du régisseur Pol CRUCHTEN - Musique d'André MERGENTHALER	329
«LUXEMBOURG, de la PRÉHISTOIRE au MOYEN ÂGE»	330
Centre Culturel Français: «Jeunes peintres français»	333
«Les images d'ÉPINAL» d'hier et d'aujourd'hui	333
Soirée de gala avec Demis ROUSSOS	334
«Rapprocher les poètes d'Europe»	334
«L'Art contemporain et le Timbre»: une initiative de LA POSTE française 1992 à 1996 Le sculpteur luxembourgeois Lucien WERCOLLIER a créé l'un des douze timbres	335
RÉTROSPECTIVE	
Acte d'accusation du Luxembourg au procès de NUREMBERG	339
ECHOS DE PRESSE	
Financial Times: Luxembourger set to make his presence felt	345
Luxemburger Wort: Ein fester Kern von Ländern wirkt wie ein Magnet (Interview WERNER)	346
Critères: « Qui construit l'Europe autrement »	348
Le Monde: Portugais et Luxembourgeois côte à côte dans le Grand-Duché	348
Welt am Sonntag: «Europas reichstes Land geizt nicht mit Historie, Natur und Lebensart»	350
REVUE DE PRESSE INTERNATIONALE	
(janvier, février, mars 1996)	353

Photo première page couverture: Son Altesse Royale le GRAND-DUC JEAN a fêté Son 75^e Anniversaire, le 5 janvier 1996:

Photo de Famille au Château de Colmar-Berg

Photo: Jochen HERLING

Photo dernière page couverture: Visite officielle en CHINE:

À la Grande Muraille en Chine:

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, le Ministre Mady DELVAUX-STEHRÉS et le Secrétaire d'État Georges WOHLFART avec entre autres, le Vice-Ministre LU XINKUI et l'Ambassadeur de Chine au Luxembourg, Madame YANHUA SHI.

Le contenu reproduit les informations valables à la date de la clôture de rédaction. Il n'est pas tenu compte de possibles modifications ultérieures.

